Digitized by Google

Dr. Colonius
C
348

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE
DE DIX ANS

1830-1840,

PAR M. LOUIS BLANC.

TOME SECOND.

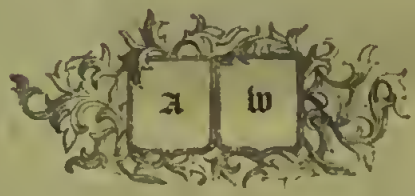

Bruxelles,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE.
ADOLPHE WAHLEN ET C.

1845

BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
Racc.
de Marinis
C
348
NAPOLI

Digitized by Google

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE DE DIX ANS

1830-1840.

Digitized by Google

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE
DE DIX ANS
1830-1840

PAR M. LOUIS BLANC.

TOME SECOND.

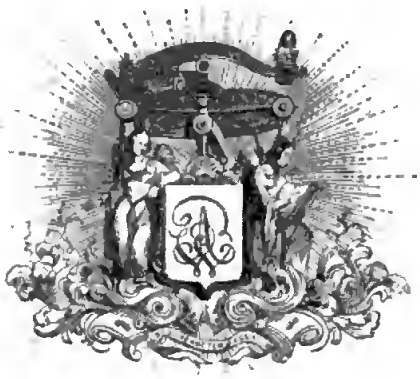

Bruxelles,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE, AD. WAHLEN ET Cᵉ.
1844

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE DIX ANS.

CHAPITRE XXXI.

Politique extérieure. — Question des forteresses belges ; la France humiliée par l'Angleterre. — Résistance fondée de Guillaume au traité des 24 articles. — Politique de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. — Échange des ratifications : ratifications sans réserve ; indignation des Belges. — Étrange et honteuse complication d'intrigues. — La France s'armant pour faire prévaloir un traité dirigé contre elle. — Les ministres du 11 octobre en opposition avec le roi ; mot de M. de Talleyrand. — L'armée française à la frontière ; perfidie du cabinet de Saint-James ; mot du duc de Wellington. — Le maréchal Gérard fait un voyage à Paris ; il offre sa démission ; pourquoi ; causes secrètes de son retour au quartier général. — Convention du 22 octobre. — Les Français entrent en Belgique. — Exclusion injurieuse dont la diplomatie frappe les Belges ; motifs de cette exclusion, tous puisés dans la haine des puissances contre nous. — Le cabinet des Tuileries consent à l'exclusion des Belges et les ménace ; malheurs qui en résultent. — Siége et prise d'Anvers. — Admirable conduite de l'armée française ; service important rendu à la France par le maréchal Gérard. — Résumé de l'histoire de la conférence.

Déchirée au dedans, la France était devenue au dehors le jouet de la diplomatie. Aidée de M. de Talleyrand, la conférence de Londres poursuivait contre nous l'œuvre de défiance et de haine qui, depuis deux ans, absorbait toute son activité. Pour reprendre le fil de ces funestes intrigues, il importe de remonter un peu le cours des événements.

Le 23 juillet 1831, le roi des Français, en ouvrant la session, avait annoncé aux chambres, du ton de l'orgueil satisfait, que la conférence de Londres consentait à la démolition des forteresses élevées, par suite des traités de 1815, dans le royaume des Pays-Bas, pour humilier et contenir la France. C'était une heureuse nouvelle : les ministres en prirent occasion de vanter l'excellence de leur politique ; les feuilles de la cour s'applaudirent de cette réparation accordée à notre honneur ; et la nation put avoir un moment de fierté... Elle ne connaissait pas le fond des choses.

Dans la séance du 28 juillet 1831, sir Robert Peel ayant interpellé le ministère anglais sur la question des forteresses belges, lord Palmerston répondit en propres termes : « La négociation à « intervenir n'aura lieu qu'entre les quatre puis- » sances et la Belgique. LA FRANCE EN EST EXCLUE. »

Ainsi, la France allait être exclue brutalement d'un traité qui touchait son honneur ! Ainsi, on l'avait admise dans le conseil amphyctionique des souverains, tant qu'il s'était agi de favoriser les vues des grandes monarchies européennes ; et maintenant qu'il s'agissait de son intérêt le plus cher, de son orgueil blessé, on la repoussait ; et M. de Talleyrand, au nom du gouvernement français, se résignait à subir cet outrage, le plus sanglant de tous !

Lord Palmerston avait dit vrai : le 14 décembre 1831, les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, signèrent une convention définitive dont l'article 1er portait : « En conséquence des chan- » gements que l'indépendance et la neutralité de » la Belgique ont apportés dans la situation mili- « taire de ce pays, ainsi que dans les moyens dont

Digitized by Google

» il pourra disposer pour sa défense, les hautes » parties contractantes conviennent de faire démo- » lir, parmi les places fortes élevées, réparées ou » étendues dans la Belgique, depuis 1815, en » tout ou en partie, aux frais des cours d'Autriche, » de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, » celles dont l'entretien ne constituerait désor- » mais qu'une charge inutile. D'après ce principe, » tous les ouvrages de fortification des places de » Meuin, Ath, Mons, Philippeville et Marien- » bourg, seront démolis, dans les délais fixés par » les articles ci-dessous (1).

De sorte que cette démolition était décidée 1° parce qu'elle débarrassait les puissances d'une charge reconnue désormais inutile; 2° parce que le caractère de puissance *indépendante et neutre* attribué à la Belgique suffisait évidemment à la sécurité de l'Europe liguée contre nous. Et pour qu'aucun doute ne restât dans les esprits sur le sens de cette convention, les ministres anglais eurent soin, dans le parlement, d'ajouter à l'injure du texte l'injure du commentaire. Jamais assurément, même sous Louis XV, la politique du gouvernement français n'avait été moins française. Il est vrai que plus tard la fille aînée du roi Louis-Philippe épousera le roi Léopold!

Cependant, les démêlés entre la Hollande et la Belgique étaient toujours le principal sujet des préoccupations de la conférence. Elle n'ignorait pas que du dénoûment de cette longue querelle allait dépendre la paix générale.

On se rappelle le traité des 24 articles: il avait résolu les questions commerciale et financière en faveur de la Belgique, et la question territoriale en faveur de la Hollande. C'est qu'en effet, ce traité n'était dirigé ni contre la Hollande, ni contre la Belgique: il était dirigé contre la France. Ne pouvant rayer de l'histoire les révolutions de juillet et de septembre, les monarchies européennes avaient voulu faire revivre, sous une autre forme, la pensée qui présida en 1815 à la formation du royaume des Pays-Bas; et c'était pour nous opposer, au nord, une double barrière, qu'après avoir proclamé la neutralité belge, elles accordaient au roi de Hollande, non-seulement une partie du Luxembourg et la rive gauche de l'Escaut, mais encore une partie du Limbourg et Maestricht, en un mot, un établissement solide le long de la Meuse.

La France, cette fois, n'était pas *exclue* des délibérations, elle se trouvait donc naturellement soumise à l'humiliation de garantir, conjointement avec les quatre grandes cours, l'exécution d'un traité qui avait pour but de la tenir en tutelle (2).

L'obligation lui en fut imposée par le traité du 15 novembre 1831 qui reproduisait les 24 articles, en les plaçant sous la garantie des cinq puissances signataires, et qui prescrivait que le traité serait ratifié dans le délai de deux mois.

Le traité des 24 articles donna lieu, dans la chambre des représentants en Belgique, aux débats les plus passionnés. Il fut accepté, néanmoins, comme on accepte la loi du plus fort. Aussi la ratification de la Belgique fut-elle pure et simple. Il en fut de même des ratifications de la France et de l'Angleterre; mais, sur l'ordre formel du roi Guillaume, les plénipotentiaires hollandais à Londres protestèrent contre les décisions dictatoriales de la conférence.

Dans leur note du 14 décembre 1831, les plénipotentiaires hollandais, MM. Falck et Van Zuylen Van Nyevelt, commençaient par reprocher à la conférence de s'être mise en opposition avec le protocole d'Aix-la-Chapelle (3). Ce protocole avait déclaré « que, dans le cas où un congrès de sou- » verains ou de plénipotentiaires aurait pour but » des objets se rattachant d'une manière spéciale » aux autres intérêts de l'Europe, ce congrès n'au- » rait lieu que sous la réserve expresse des sou-

(1) Cette convention ne porte pas la signature de M. de Talleyrand, qui avait consenti à notre *exclusion*. Les signataires sont: MM. Palmerston, Esterhazy, Wessemberg, Bulow, Liéven, Matuszewicz, Goblet.

(2) Plus on réfléchit à l'insolence de cette combinaison, plus on s'étonne qu'elle ait obtenu l'adhésion de nos ministres, et la signature de notre ambassadeur. On le voit: ce que nous avons dit de la médiocrité de M. de Talleyrand, s'appuie sur les preuves les plus positives; car ces preuves sont des documents officiels. Nous mettons les défenseurs de M. de Talleyrand au défi de citer un seul des protocoles de la conférence de Londres qui n'ait été rédigé dans un esprit manifestement hostile à la France et, par conséquent, aux idées de civilisation que la France représente. Si donc, on refuse de voir dans cette série de protocoles un irrécusable témoignage de l'incapacité de celui qui les a subis ou acceptés, il faut admettre que M. de Talleyrand s'est rendu coupable envers son pays d'une de ces trahisons qui rend invraisemblables, sinon l'excès de leur bassesse, du moins l'excès de leur effronterie.

(3) En date du 15 novembre 1818.

« verains d'y participer directement ou par leurs « plénipotentiaires. » Or, qu'avait fait la conférence? Elle avait, d'abord, admis l'ambassadeur du roi de Hollande à prendre part aux délibérations communes; puis, et après quelques réunions, changeant tout à coup de système, elle avait mis à l'écart les représentants de la Hollande, et s'était contentée de recevoir d'eux des communications écrites. Était-ce là cette participation voulue par le protocole d'Aix-la-Chapelle? Les plénipotentiaires hollandais se plaignaient ensuite, comme d'une atteinte flagrante portée à l'indépendance de leur souverain, comme d'une violation du code des peuples, de certaines clauses du traité qui ne tendaient pas à moins qu'à donner à des étrangers droit d'inspection sur une rivière de Hollande, qu'à faire exercer le droit de pêche par des sujets étrangers, qu'à confirmer aux Hollandais, comme si c'était chose douteuse, le droit de naviguer dans leurs propres rivières, etc... En résumé, les signataires de la protestation revendiquaient le cours de l'Escaut, à partir d'Anvers; repoussaient la participation des Belges à la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin; déclaraient n'adhérer au partage des dettes que sous la condition d'une capitalisation, et en appelaient du traité des 24 articles à celui qui, le 27 janvier 1831, avait fixé les bases de séparation (1).

Au point de vue des règles et des lois de la diplomatie, rien n'était plus raisonnable, plus fondé, que cette protestation de la Hollande. La conférence y répondit par des sophismes sans dignité (2). Pour ce qui était du protocole d'Aix-la-Chapelle, elle prétendit « qu'il ne contenait rien de relatif à la *forme* des délibérations, » subtilité vraiment misérable! car, en attribuant aux souverains intéressés le droit de participer au congrès directement ou par leurs plénipotentiaires, le protocole en question avait eu évidemment pour but de ne laisser aucun intérêt sans garantie. La conférence ajoutait que les 24 articles ne présentaient que le développement des bases de séparation. Et ici encore, la conférence trahissait la vérité; car, par exemple, le traité des 24 articles partageait le Luxembourg entre la Belgique et la Hollande, moyennant une indemnité territoriale accordée à la dernière, tandis que, dans le traité des *bases de séparation*, il était dit expressément, art. 2 : « La Belgique sera formée de tout le reste des « territoires qui avaient reçu la dénomination du « royaume des Pays-Bas, dans le traité de l'an- » née 1831, sauf le grand-duché de Luxembourg, « qui, possédé à un titre différent par les princes » de la maison de Nassau, fait et continuera à faire « partie de la confédération germanique. » Il est vrai que l'article 4 avait prévu le cas où, les deux pays possédant des enclaves dans leurs territoires respectifs, il y aurait lieu à des arrangements propres à leur assurer une entière contiguité de possessions; mais dès que ces arrangements dont la portée, du reste, n'avait pas été prévue, aboutissaient à un remaniement absolu des bases adoptées, que signifiait ce mot hypocrite de *développement* opposé par la conférence aux réclamations du roi Guillaume (3)?

Quel qu'il en soit, l'énergique résistance de ce prince eut pour premier résultat de plonger dans une longue hésitation la Russie, la Prusse et l'Autriche. Jusque-là ces trois puissances avaient combiné leur action avec celle de l'Angleterre, parce que, pour elles comme pour l'Angleterre, la pensée cachée au fond de tous ces débats était une pensée hostile à la France. Mais, pour obéir à la commune haine, pour nous créer au nord des obstacles suffisants, il avait fallu sacrifier en partie les intérêts du roi de Hollande, les sacrifier au nom du principe révolutionnaire. Et, sur ce point, la Russie, l'Autriche et la Prusse, commençaient nécessairement à se séparer de la Grande-Bretagne. Pour celle-ci, la question était bien simple: elle consistait tout entière à contenir la France. Pour celles-là, au contraire, la question était complexe : elle consistait à contenir la France, sans toutefois donner trop complétement raison au principe révolutionnaire, en souffrant que, par suite des journées de septembre, en abaissât entre mesure cette royauté hollandaise que les traités de

(1) Note adressée à la conférence par MM. Falk et Van Zuylen Van Nyevelt, le 14 décembre 1831.

(2) Réponse de la conférence de Londres aux plénipotentiaires hollandais, signée par MM. Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Liéven, Matuszewicz, et datée du 4 janvier 1832.

(3) Nous avons rassemblé aux documents historiques, les traités des *bases de séparation*, celui des 18 articles et celui des 24 articles. Nous renvoyons le lecteur à ces documents précieux. Il pourra lire dans le simple rapprochement des textes l'histoire des variations, des intrigues, des usurpations de ce qu'on nomme la diplomatie.

Digitized by Google

1815 avaient enfantée, que le principe de la légitimité protégeait, et qui faisait partie de la famille inviolable des monarchies européennes.

Les protestations du roi Guillaume avaient donc pour les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, une signification, une importance qu'elles ne pouvaient avoir pour le cabinet de Saint-James. De là le retard apporté à l'échange des ratifications de la part du roi de Prusse, des empereurs de Russie et d'Autriche. Fidèles à l'esprit de la sainte-alliance, ces trois souverains auraient désiré que, par un acquiescement volontaire au traité des 24 articles, le roi Guillaume leur permît de se mettre en garde contre la France, tout en leur épargnant la nécessité de violer d'une manière ouverte et brutale les lois de la franc-maçonnerie monarchique.

Dans cet embarras, l'empereur de Russie prit le parti d'envoyer à la Haye le comte Alexis Orloff, avec mission d'obtenir du roi de Hollande l'acquiescement souhaité.

Le comte Orloff ayant vu ses instances repoussées, quitta la Haye, en faisant connaître à l'Europe, par une déclaration officielle, que l'empereur de Russie n'entendait point s'associer à l'emploi de moyens coercitifs ayant pour but de contraindre le roi des Pays-Bas, par la force des armes, à souscrire aux 24 articles; mais qu'il considérait ces articles comme renfermant les seules bases sur lesquelles pût s'effectuer la séparation de la Belgique d'avec la Hollande (sauf les amendements admissibles dans un traité final entre les deux pays). Le comte Orloff déclarait, de plus, au nom de son maître, que dans le cas où la neutralité belge serait menacée militairement par la Hollande, l'empereur de Russie se réservait de se concerter avec ses alliés pour le rétablissement de cette neutralité et le maintien de la paix générale.

L'Autriche et la Prusse ayant adhéré à cette déclaration, leurs plénipotentiaires effectuèrent l'échange des ratifications le 18 avril, et les plénipotentiaires de Russie, le 4 mai. On approchait du dénoûment : on n'y touchait pas encore. Les ratifications prussienne et autrichienne n'étaient en effet données que sous la réserve des droits de la confédération germanique, relativement à la cession et à l'échange d'une partie du grand-duché de Luxembourg; et, quant à la Russie, sa ratification n'était que partielle; elle contenait ces mots : « sauf les modifications à apporter aux ar- » ticles 9, 12 et 13, dans un arrangement défini- » tif entre la Hollande et la Belgique. »

La Belgique avait compté sur une ratification pure et simple de la part de la Russie, et le plénipotentiaire belge n'avait été aucunement autorisé à accepter une ratification partielle. C'est ce que fit pourtant M. Van de Weyer, qui, par là, outre-passait ses pouvoirs, et jetait son pays dans l'alternative, ou de se résigner à des *ratifications sous réserves* qui semblaient tout remettre en question, ou de les restituer, au risque de rompre avec l'Autriche, la Prusse, la Russie, et de jouer imprudemment la nationalité de la Belgique.

Aussi l'indignation fut-elle grande à Bruxelles. L'anathème y fut lancé de toutes parts, et contre la diplomatie, qui condamnait depuis si longtemps la Belgique à un provisoire mortel, et contre le ministère belge qui avait engagé l'avenir du pays dans ces voies tortueuses, et contre le gouvernement français, qui n'avait encore su que ramper tristement à la suite de la conférence. L'irritation des Belges n'était que trop légitime. Placés par les fluctuations de la diplomatie entre le déshonneur et la ruine, ils voyaient déjà leur industrie paralysée, leur commerce tari dans sa source, leur crédit perdu, leur nationalité flottant au gré de tous les caprices ou au souffle de tous les hasards. Les orangistes, d'ailleurs, mettaient à profit les désordres nés de tant d'incertitudes, pour tenter les esprits faibles, calomnier la révolution, et rejeter sur le principe de la révolte la responsabilité des maux croissants de la patrie. L'enlèvement de M. Thorn, membre du sénat belge, par une bande audacieuse, et l'incarcération de ce personnage dans une prison de Luxembourg, fut un aliment de plus aux passions qui fermentaient partout. Un même cri s'éleva de tous les points de la Belgique : Il faut en finir!

Mais la diplomatie ne présentait d'égal au scandale de ses usurpations que celui de son impuissance, et elle tenait l'anarchie suspendue sur cette Europe dont elle prétendait régler les destins. Aux complications résultant des réserves de la Russie vinrent s'ajouter celles dont le germe était contenu dans le protocole du 4 mai, lequel déclarait, d'une part, que l'état de possession territoriale était fixé irrévocablement; d'autre part, qu'il existait des difficultés donnant lieu à une négociation nouvelle. Le traité du 15 novembre 1831 n'était donc défi

nitif, ni en ce que concernait le partage de la dette, ni sous le rapport des avantages commerciaux accordés à la Belgique : ou le déclarait par acte séparé.

Dans une note du 11 mai, le ministère belge s'exprima en ces termes : « Si le roi des Belges » pouvait se montrer disposé à ouvrir des négociations sur les points qui y sont sujets, ce ne pourrait être qu'après que le traité aurait reçu un » commencement d'exécution dans toutes les parties à l'abri de controverse; ce commencement » d'exécution consisterait au moins dans l'évacuation du territoire belge; jusque là Sa Majesté ne » prendra part à aucune négociation nouvelle. » Le plénipotentiaire belge, M. Van de Weyer, reçut ordre de mettre sous les yeux de la conférence la note qu'on vient de lire; il n'en fit rien. C'était la seconde fois qu'il manquait aux devoirs de sa position; en en conçut des soupçons étranges. Il ne perdit pas néanmoins son titre de plénipotentiaire, mais le général Goblet lui fut adjoint, et partit pour Londres.

Au point où en étaient les choses, la Belgique demandait tout simplement que le principe de l'évacuation préalable fût posé. La conférence y consentit d'abord; et elle décida, par une note du 11 juin, que l'évacuation réciproque s'effectuerait le 20 juillet; puis, voyant que les plénipotentiaires hollandais persistaient dans leur attitude, elle annula implicitement sa décision, et déclara, le 11 juillet, que « l'évacuation aurait lieu quinze » jours après l'échange des ratifications de la nou» velle convention, » ce qui revenait à effacer la limite précédemment posée.

Ce fut alors que la Hollande, sans s'expliquer sur le dernier mot de ses prétentions, offrit d'ouvrir avec la Belgique une négociation directe. Elle espérait, de la sorte, mettre de son côté les apparences, bien convaincue que la Belgique ne renoncerait pas aussi facilement que la conférence à la condition de l'évacuation préalable.

Voici donc quelles étaient, dans ce vaste imbroglio de plates intrigues, les situations respectives :

La question territoriale ayant été résolue contre la France, la conférence sur ce point maintenait son arbitrage ; mais elle l'abandonnait sur les deux autres points, celui de la navigation fluviale et celui de la dette; et elle consentait à ce que, sous ce double rapport, la Hollande et la Belgique réglassent elles-mêmes leurs différends. Or, ces négociations directes, la Hollande demandait qu'elles s'ouvrissent avant l'évacuation; la Belgique voulait qu'elles ne s'ouvrissent qu'après. Là était le nœud de la difficulté.

Il était, du reste, bien évident que, dans l'offre qu'elle faisait de négocier directement avec la Belgique, la Hollande n'était pas de bonne foi. Elle s'attendait, de la part des Belges, à cette réponse : « Évacuez notre territoire; jusque-là nous » repoussons toute proposition d'arrangement; » et, dans ce cas, elle reprenait le dessus aux yeux de la conférence, qui, par ses propositions du 11 juillet, avait fait si bon marché du principe de l'évacuation préalable.

Les diplomates belges s'aperçurent du piége, et opposèrent l'artifice à l'artifice. MM. Van de Weyer et Goblet rédigèrent, de concert avec lord Palmerston, des propositions qu'ils communiquèrent à la conférence, et ils résolurent d'offrir à la Hollande de traiter sur ces bases, qu'ils savaient parfaitement ne devoir pas être acceptées par Guillaume. De sorte que toute cette guerre diplomatique consistait dans les efforts faits par chacune des deux parties pour rejeter sur la partie adversaire les torts du refus. Car c'est à ce frivole commerce de tromperies, c'est à ce croisement de ruses honteuses que se réduit, dans les monarchies, le génie des hommes d'État!

Quoi qu'il en soit, la politique belge venait de prendre un nouvel aspect, puisqu'en apparence le principe de l'évacuation préalable était abandonné. M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères de Belgique, se retira par pudeur, non par conviction ; et le général Goblet fut appelé à terminer, comme premier ministre à Bruxelles, ce qu'il avait commencé comme plénipotentiaire à Londres.

Aussi, le 20 septembre 1832, M. Van de Weyer signifiait-il à la conférence qu'il était prêt à entrer en négociation directe avec la Hollande, et qu'il était muni pour cela de pleins pouvoirs.

Prise au mot, la Hollande recula, ainsi qu'on l'avait prévu. Dans un manifeste véhément, le plénipotentiaire hollandais, M. Van Zuylen Van Nyevelt, réclama de la conférence la signature du traité de séparation, sur le pied des notes que la Hollande avait présentées les 30 juin et 25 juillet, lesquelles n'étaient que la reproduction, légè-

rement modifiée, des prétentions opiniâtres du roi Guillaume.

La diplomatie belge avait atteint son but, qui était d'armer la conférence contre la Hollande : un interrogatoire écrit et verbal, que la conférence fit subir au plénipotentiaire hollandais, acheva de prouver que le cabinet de la Haye repoussait les 24 articles dans leur ensemble et ne voulait pas même de ces arrangements territoriaux que rendait si précieux à la diplomatie européenne la pensée antifrançaise qui les avait dictés.

Il ne fut plus question alors pour les grandes puissances que de prendre des mesures coercitives contre la Hollande.

Mais de quelle espèce seraient ces mesures ? Les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie exprimèrent le désir qu'on mît l'état des choses sous les yeux de leurs cours, en les engageant à user une dernière fois de leur influence auprès du roi des Pays-Bas, pour l'amener à une conciliation. Puis, considérant que les distances qui séparent Vienne et Saint-Pétersbourg de Londres entraînaient de trop longs délais, les mêmes plénipotentiaires proposèrent qu'on s'en tînt aux décisions du cabinet de Berlin. Au fond, l'Autriche, la Prusse et la Russie n'adoptaient qu'à contre-cœur l'emploi de mesures coercitives, et déclaraient, dans tous les cas, ne pouvoir s'associer qu'à des mesures pécunières. Mais des moyens de cette nature ne parurent suffisants ni au plénipotentiaire français ni au plénipotentiaire britannique.

Le protocole du 1er octobre 1832 fut rédigé pour constater ces dissentiments, et la conférence termina ses travaux. Elle avait commencé par l'usurpation, elle finissait par l'anarchie (1).

La Russie, la Prusse et l'Autriche avaient refusé hautement de s'associer à des mesures militaires contre le roi de Hollande. Mais si elles ne consentaient pas à le combattre, elles ne s'engageaient pas non plus à le soutenir, et laissaient ainsi le champ libre aux résolutions de la France et de l'Angleterre.

Or, ces deux dernières puissances n'avaient pas attendu la note du 1er octobre pour menacer Guillaume de leurs préparatifs. Le duc d'Orléans était allé s'entendre, à Bruxelles, avec le roi Léopold sur l'entrée possible de nos troupes en Belgique. Une flotte française se rassemblait à Cherbourg, une flotte anglaise à Spithead; et, dès la fin de septembre, cinquante mille Français, sous les ordres du maréchal Gérard, faisaient face aux frontières du nord, prêts à les franchir au premier signal.

La Belgique, de son côté, était à bout de patience. Par deux sommations, dont l'une fut notifiée à la France le 6 octobre, et l'autre à l'Angleterre le 8 du même mois, le général Goblet réclama l'exécution, par la voie des armes, du traité des 24 articles.

Ce fut sur ces entrefaites que s'installa, ainsi que nous l'avons raconté, le ministère du 11 octobre. Nous avons dit que ce ministère avait voulu inaugurer son avénement par deux grands résultats : l'arrestation de la duchesse de Berri, et la prise de la citadelle d'Anvers qu'occupaient les troupes du roi Guillaume.

Le traité des 24 articles ayant été spécialement dirigé contre la France, ce n'était certes pas à nous qu'il convenait de l'aller imposer au roi de Hollande, l'épée à la main. Demander à la France de soutenir au prix de son or, au prix du sang de ses enfants, l'ensemble des mesures décrétées contre elle-même, c'était préparer à l'Europe le plus triste spectacle qui lui eût jamais été donné. Mais, pour nos ministres, l'essentiel était d'éblouir les esprits, de donner à un pouvoir naissant l'éclat d'une grande entreprise. Au fond, le véritable sens du traité des 24 articles n'était connu en France de presque personne. Le ministère avait donc lieu d'espérer qu'une expédition en Belgique satisferait l'humeur belliqueuse de la nation française ; qu'on ne verrait dans cette expédition qu'un appui prêté au principe révolutionnaire qu'une preuve de fermeté et de décision de la part du pouvoir. Et c'était là un calcul d'une justesse incontestable. Car, comme la marche des cabinets était enveloppée de mystère et que les actes de la conférence étaient pour la masse du peuple une lettre morte, l'opinion en France s'échauffait au hasard, et les attaques de l'opposition portaient à faux.

(1) Au bas du protocole du 1er octobre, on lit la signature de M. de Marcuil au lieu de celle de M. de Talleyrand. C'est que M. de Talleyrand, à cette époque, était à Paris, où sa présence devait influer sur la formation du ministère du 11 octobre.

Digitized by Google

D'autre part, on doit reconnaître qu'il n'était pas sans intérêt pour la France de prouver que la paix n'avait point énervé son courage, qu'elle était en état de faire revivre, dans un moment donné, des souvenirs héroïques; qu'en un mot elle n'avait pas cessé d'être un peuple de guerriers. Ainsi, quoique hontense et insensée au point de vue diplomatique, l'expédition projetée présentait au point de vue militaire, un assez notable avantage.

Cet avantage parut tel aux ministres du 11 octobre, qu'ils doutèrent un moment de l'adhésion des Anglais. M. de Talleyrand était revenu de Londres: on lui demanda si une expédition contre la citadelle d'Anvers obtiendrait l'assentiment du cabinet de Saint-James, dans le cas où la France s'engagerait à ne pas prolonger au delà du temps nécessaire l'occupation du territoire belge par l'armée française. M. de Talleyrand fit cette réponse singulière et peu convenable : « Si la con» vention était signée Louis-Philippe, les Anglais » n'y adhéreraient pas : ils le feront, si elle est » signée de Broglie. »

Les ministres ne crurent pas devoir attendre l'autorisation diplomatique du cabinet de Saint-James, et il fut décidé que l'expédition aurait lieu avec ou sans l'autorisation des Anglais. Mais, à cette nouvelle, le roi ne put dissimuler son mécontentement. Blesser l'Angleterre, il ne pouvait s'y résoudre, faisant consister toute sa politique dans l'art des ménagements et des concessions. Il essaya en conséquence de faire revenir ses ministres sur la mesure par eux arrêtée : ils offrirent alors leur démission. Le roi parut céder ; et c'est ce qui explique le mouvement de troupes qui se fit à cette époque, alors qu'aucun protocole n'autorisait encore les Français, au nom de la diplomatie, à se porter sur la frontière.

Mais l'important était moins de s'en approcher que de la franchir, et la cour ne manqua pas, sur ce dernier point, de multiplier les obstacles. Car le cabinet de Saint-James ne demandait pas mieux que de traîner les choses en longueur, espérant que les Français, s'ils entreprenaient le siége d'Anvers dans une saison avancée, seraient forcés de le lever honteusement. Voilà quelles préoccupations perfides couvrait cette alliance anglaise, tant vantée! Et on ne l'ignorait pas aux Tuileries; on y avait appris que dans plusieurs salons le duc de Wellington s'était laissé aller jusqu'à dire : « Il arrivera au maréchal Gérard devant la cita» delle d'Anvers, ce qui m'est arrivé devant » Burges. »

Aussi, rien n'égalait l'impatience du maréchal Gérard. Mais en vain se plaignait-il amèrement, dans son quartier général de Valenciennes, d'un retard qui ne pouvait se prolonger sans rendre notre armée la risée de l'Europe, et sans nous exposer aux plus cruels revers; en vain écrivait-il au ministre de la guerre que le camp retentissait de murmures; que les officiers frémissaient de leur inaction; que les soldats, qui avaient d'abord refusé les congés, commençaient maintenant à les redemander; que le service enfin était compromis par cette conviction, de plus en plus profonde, qu'on ne se battrait pas... l'ordre du départ se faisait attendre. Car ne fallait-il pas obtenir la permission des Anglais? Et pendant ce temps, le trésor était en voie de s'obérer, l'attente de la guerre entraînant des frais presque aussi considérables que la guerre elle-même. Rapprochés de l'extrême frontière, les troupes y étaient entassées au milieu des cantonnements de l'artillerie et de la cavalerie, qui occupaient beaucoup de place; et la portion du corps de réserve, que le maréchal Soult avait fait entrer dans le département du Nord, y était déjà soumise aux inconvénients qui résultent de l'agglomération des masses, tels que le renchérissement des denrées. La saison, d'ailleurs, était devenue mauvaise, le choléra sévissait dans le pays, et la santé du soldat exigeait des mesures de faveur. Les corps réclamèrent à l'envi les allocations du pied de rassemblement, ce qui dut leur être accordé dans toute l'étendue de la 16e division militaire.

Une plus longue attente était donc à la fois dérisoire et ruineuse. Aussi bon citoyen que bon capitaine, le maréchal Gérard ne pouvait s'expliquer tant d'hésitation ; il pensait que, puisqu'on déclarait la guerre à la Hollande, il fallait la lui faire promptement et franchement. Selon lui, attaquer Bréda et Bois-le-Duc valait mieux que de s'arrêter au siége de la citadelle d'Anvers et du fort Lillo. Il disait avec raison que, si les puissances signataires du traité du 15 novembre en souhaitaient sincèrement l'exécution, elles ne pouvaient s'opposer à ce qu'on prît, pour le faire exécuter, des mesures vigoureuses et décisives. Du reste, ces dispositions étaient aussi celles du général Saint-Cyr Nugues et du général Haxo, officiers d'un

mérite éminent, que tourmentait le désir des entreprises hardies, et qui eussent volontiers tracé le plan d'invasion de la Hollande, où ils auraient été bien aise de recommencer Pichegru.

Mais telles n'étaient point les vues de la cour des Tuileries. Par des motifs que nous expliquerons plus bas, elle entendait 1° que les Français assiégeassent la citadelle d'Anvers, sans la coopération des Belges; 2° que, dans le cas où notre armée aurait à repousser une attaque de la part des Hollandais, elle s'abstînt de les poursuivre jusque sur leur territoire.

Le maréchal Gérard avait l'âme trop haute et l'esprit trop juste pour souscrire à des conditions de ce genre. Dans plusieurs lettres, noblement pensées, il fit remarquer au roi les inconvénients du rôle qu'on prétendait imposer à l'armée française. Il reçut, pour toute réponse, l'invitation de se rendre à Paris, où, dans une conversation de deux heures, on espérait plus avancer les affaires que par une longue correspondance. Le maréchal Gérard quitta donc son quartier général de Valenciennes et se mit en route pour la capitale. Sa ferme résolution était de résigner le commandement de l'armée, si, en cas d'attaque de la part des Hollandais, il était condamné à s'arrêter respectueusement sur la limite de leur territoire. On lui envoya, pour le faire revenir sur sa détermination, M. d'Argout et M. Thiers. Mais l'habileté de ce dernier et sa faconde persuasive échouèrent devant la volonté du maréchal, que défendait contre de semblables attaques l'élévation de ses sentiments.

Le conseil s'étant rassemblé le lendemain, les ministres ne purent se résoudre ni à recevoir la démission du maréchal Gérard, ni à se mettre au-dessus des injonctions de la diplomatie. Il fut décidé en conséquence qu'on ne changerait rien aux arrangements diplomatiques, et que le maréchal Gérard obéirait à la loi des circonstances, sauf à être plus tard désavoué. Maître de ses résolutions, le maréchal regagna son quartier général.

Le 22 octobre, par une convention conclue à Londres entre le prince de Talleyrand et lord Palmerston, on arrêta : « Que les deux puissances,—la France et l'Angleterre,—procéderaient » à l'exécution du traité du 15 novembre, conformément à leurs engagements; que l'évacuation territoriale formerait un commencement » d'exécution; que les gouvernements de Belgique » et de Hollande seraient requis d'opérer réciproquement cette évacuation pour le 12 novembre; » que la force serait employée contre celui de ces » gouvernements qui n'aurait pas donné son consentement pour le 2 novembre; que notamment, » en cas de refus de la Hollande, l'embargo serait » mis sur les vaisseaux hollandais, et que, le » 15 novembre, une armée française entrerait en » Belgique pour faire le siége de la citadelle » d'Anvers. »

Le roi de Hollande, comme on s'y attendait, ne répondit que par un refus à la sommation des deux puissances, et, le 4 novembre, ce refus était connu à Valenciennes. On allait donc franchir la frontière! La joie des soldats fut immense. Le maréchal Gérard donna des ordres au général Neigre pour qu'on hâtât le transport de l'équipage de siége et pour qu'on opérât à Douai, à Lille, à Valenciennes, le chargement des bateaux destinés à porter notre grosse artillerie et ses nombreuses munitions; le général Haxo fit partir un officier déguisé pour Anvers, avec mission d'en reconnaître exactement la citadelle; enfin, on pressa de toutes parts les préparatifs, et l'armée attendit avec exaltation l'heure d'entrer en Belgique.

Mais le siége de la citadelle d'Anvers allait soulever des difficultés inattendues. Louis-Philippe tenait particulièrement à ce que les Belges fussent exclus de toute coopération au siége. La diplomatie l'exigeait. Et voici quels étaient les motifs de la diplomatie.

L'Angleterre ne voulait pas que les Français et les Belges combattissent ensemble et sous de fraternels drapeaux, de peur que la Belgique ne fût ramenée par l'affection et la reconnaissance au désir qu'elle avait déjà éprouvé de devenir française. L'Angleterre savait que, si les Belges étaient forcés d'assister l'arme au bras à la prise de la citadelle d'Anvers par une armée française, jamais ils ne nous pardonneraient cette humiliation. Ainsi, le cabinet de Saint-James trouvait moyen de nous rendre odieux par l'excès même de notre générosité, et il nous créait des ennemis irréconciliables dans ceux que nous allions secourir!

Pour ce qui est des cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, leurs motifs étaient différents, quoique empreints, vis-à-vis de nous, d'un caractère non moins manifeste de défiance et d'hostilité. La Russie, l'Autriche et la Prusse ne

Digitized by Google

pouvaient se dissimuler que, dans la querelle engagée entre la Hollande et la Belgique, celle-ci représentait le principe révolutionnaire, puisque sa nationalité rajeunie datait des journées de septembre. Or, souffrir que les Français et les Belges tirassent ensemble l'épée contre le roi de Hollande, c'eût été annoncer clairement au monde que le principe révolutionnaire l'emportait; que l'autorité morale de la révolution de juillet pesait plus que le principe du droit divin, plus que les traités de Vienne, dans la balance des délibérations diplomatiques. L'alliance militaire des Français et des Belges, c'était un coup mortel porté à la sainte-alliance, c'était la révolution de 1830 couvrant de sa force et de sa majesté l'atteinte portée en septembre aux traités de 1815. Et voilà précisément ce que ne voulaient pas l'Autriche, la Russie et la Prusse. Elles imposaient au cabinet des Tuileries l'obligation de combattre à côté des Belges, chez eux, et sans eux, pour qu'il fût bien constaté que, si notre armée entrait en campagne, ce n'était pas dans un intérêt belge ou français, c'est-à-dire révolutionnaire, mais dans un intérêt, au contraire, diplomatique et antifrançais! Réduire notre armée à ne paraître et à n'être en réalité que la gendarmerie de la conférence, tel était l'unique but de l'inaction humiliante à laquelle la diplomatie condamnait les Belges, dans une querelle qui était la leur cependant, et dans laquelle nous n'aurions dû figurer, nous, que comme leurs alliés et leurs amis.

Quelque artificieux que fût un pareil plan, on s'explique qu'il ait été conçu par les ennemis de la France; mais que le gouvernement français ait contribué de tout son pouvoir à faire réussir des combinaisons aussi ouvertement dirigées contre nos intérêts et notre honneur, c'est ce que la postérité, sans doute, aura de la peine à croire. Nous-même, sans les révélations douloureuses que nous a fournies une enquête longue et opiniâtre, nous-même nous n'aurions jamais jugé de tels attentats possibles; il est certain que la France ne les aurait pas soufferts, sans les ténèbres dans lesquelles la diplomatie ensevelissait la honte de ses artifices.

Il faut ajouter que rien n'était plus propre à compromettre le succès du siége projeté, que l'inaction imposée aux Belges. Car, pour ravitailler la garnison de la citadelle d'Anvers, pour la renforcer en temps opportun, et la mettre en état d'opposer aux Français une longue résistance, les Hollandais n'avaient qu'à couper la digue de l'Escaut près du fort Sainte-Marie et celle du Blockersdick. On n'ignorait pas que tel était leur dessein; que, pour l'accomplir, ils avaient préparé des bâtiments sur lesquels étaient embarqués des outils à pionniers; et il était probable que cette entreprise sur les digues serait tentée au premier bruit de la marche des Français. Aussi le général Évain, ministre de la guerre en Belgique, avait-il pris ses mesures en conséquence. Il s'agissait donc de savoir si, en contraignant les Belges à laisser paisiblement couper les digues, on assurerait à l'ennemi qu'on allait combattre des avantages qu'on pouvait, en laissant agir les Belges, lui ravir si facilement. Que ferait-on, d'ailleurs, si, comme on devait le prévoir, la Belgique se révoltait contre le rôle dont on prétendait lui imposer l'opprobre? En vertu de quel droit lui défendre de revendiquer elle-même son bien, de reprendre à ses risques et périls son territoire usurpé? Et dans le cas où elle refuserait de se soumettre à des conditions vraiment dégradantes, emploierait-on les armes pour la réduire? Les Français, accueillis par elle comme des alliés, se changeraient donc pour elle en ennemis, en oppresseurs! Et que serait-ce si, la flotte et la flottille hollandaises venant à engager leurs feux avec ceux de la place d'Anvers, le général Chassé, commandant la citadelle, se mettait à bombarder la ville? Par quel insolent et criminel abus de la force empêcherait-on les Belges, attaqués, de se défendre? Irait-on jusqu'à dire à des hommes tenant à la main une épée : « On ravage vos cités, on jette l'épouvante parmi vos mères et vos femmes, on envoie la mort dans vos maisons croulantes... n'importe! Tout ceci ne regarde que nous! »

Voilà pourtant à quelles conséquences odieuses et ridicules pouvait conduire le parti pris d'exclure les Belges de toutes nos opérations militaires. Mais ainsi l'ordonnait la diplomatie, et le cabinet des Tuileries ne voulait à aucun prix la braver ou lui déplaire.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ce qui se préparait s'étant répandue en Belgique, le gouvernement français y devint, plus encore que les cabinets étrangers, l'objet de malédictions violentes. De toutes parts on s'indignait contre un appui dans lequel l'orgueil d'une nationalité naissante ne voyait plus qu'un affront sanglant. Les

Digitized by Google

habitants, qui, l'année précédente, s'étaient offerts de bonne grâce à héberger les troupes françaises, rédigèrent pétitions sur pétitions, pour demander qu'on les exemptât de la charge dont les menaçait la corvée des officiers; et les réclamations à cet égard devinrent si nombreuses, si vives, si bruyantes, que le ministre de la guerre en Belgique, le général Évain, reconnut bientôt la nécessité de les admettre. Entre lui, cependant, et M. Lanneville, intendant de l'armée française, il avait été stipulé, le 18 octobre, des clauses dont le texte était formel. N'importe! Le mauvais vouloir des habitants se manifestait avec tant de fougue, tant d'animosité, qu'on fut obligé d'en subir jusqu'au bout l'injure. Pour sortir d'embarras et assurer la subsistance des officiers français, M. Lanneville dut proposer au maréchal Soult d'allouer aux officiers des traitements supplémentaires, comme on l'avait fait, en pareil cas, dans les expéditions d'Espagne, de Morée, d'Alger, d'Ancône. Et ce n'était encore là que le prélude des obstacles qu'allait susciter aux Français le ressentiment du peuple belge!

Le roi Léopold lui-même éprouvait un secret dépit de l'impuissance à laquelle on faisait descendre son armée, et des dangers dont les combinaisons diplomatiques entouraient sa popularité encore si incertaine. Quant à ses ministres, leur responsabilité étant plus directe, leur dépit était plus amer. Dans diverses lettres écrites soit au général Saint-Cyr Nugues, chef d'état-major de l'armée française, soit au général Haxo, le ministre de la guerre en Belgique s'expliqua très-nettement sur l'impossibilité de laisser les Belges l'arme au bras. Léopold tenait un langage à peu près semblable dans sa correspondance privée avec Louis-Philippe. Et le problème devenait de plus en plus insoluble.

Le gouvernement français se résolut enfin à quelques concessions. Il fut convenu que les Belges occuperaient la ville d'Anvers par une division de 6,000 hommes et qu'on leur confierait exclusivement la garde et la défense de toutes les batteries établies sur la rive droite. Mais c'était trop peu pour le gouvernement belge, qui ne pouvait consentir à ce que les Français fussent seuls chargés de l'investissement de la citadelle.

Le 13 novembre à dix heures et demie du matin, un courrier extraordinaire apporta au maréchal Gérard, de la part du maréchal Soult, l'ordre de se rendre en toute hâte auprès de Léopold, pour conclure avec ce prince la convention militaire qui devait précéder l'entrée des Français en Belgique. Ce fut le surlendemain qu'ils passèrent la frontière, et le 17 novembre, à une heure, les ducs d'Orléans et de Nemours traversaient Bruxelles à la tête du 20e régiment d'infanterie légère et du 1er régiment de lanciers.

D'après l'article 2 de la convention passée entre le gouvernement belge et le maréchal Gérard, les postes belges établis dans la partie de la ville d'Anvers faisant face à la citadelle, devaient être entièrement relevés par nos troupes. Cependant le maréchal Gérard apprit, au moment de partir pour Malines, qu'il était question de ne pas exécuter l'article 2. Il se rendit aussitôt chez le roi Léopold, lui représenta combien les difficultés soulevées étaient fâcheuses dans la circonstance, lui promit de ménager les susceptibilités légitimes de l'armée belge, et obtint enfin, après une longue insistance, que le chef d'état-major de l'armée belge, le général Desprez, prendrait, le lendemain même, la route d'Anvers pour y arrêter les formes du remplacement. Mais la journée ne s'était pas écoulée, que déjà Léopold était revenu sur sa détermination. Ses ministres s'opposaient de la manière la plus absolue à l'entrée de l'armée française dans la ville d'Anvers, et offraient leur démission, dans le cas où leurs répugnances ne seraient pas respectées. L'article 1er de la convention interdisait l'occupation de toute place forte en Belgique, et, bien que les articles 2 et 3 fussent conçus en termes fort clairs, les ministres de Léopold se prévalaient de l'article 1er, interprété sans bonne foi, pour éluder l'ensemble des mesures convenues. Menacés dans la chambre des représentants par un parti redoutable, peut-être ne cherchaient-ils qu'un motif populaire pour colorer leur chute. Mais, dans la crise où se trouvait la Belgique, renouveler le cabinet n'était pas chose facile; et, pressé par le maréchal Gérard d'un côté, par ses ministres de l'autre, Léopold était en proie à la plus vive anxiété.

Ainsi, grâce à la politique tortueuse, antifrançaise, adoptée par le cabinet des Tuileries, les obstacles se multipliaient à chaque pas, et le sort de l'expédition semblait à tout instant sur le point d'être compromis.

Dans cette extrémité, le maréchal Gérard, en quittant Bruxelles, envoya son aide de camp, M. de

Sercey, à Paris, pour prendre des instructions du maréchal Soult et savoir si, les Belges s'obstinant dans leurs refus, on enlèverait leurs postes de vive force. Car c'était à cette incroyable violence que les Français risquaient de se voir amenés par la haute sagesse de M. de Talleyrand et du cabinet des Tuileries! Il est certain que, malgré les observations de M. de Latour-Maubourg, la défense de laisser entrer les Français dans la ville d'Anvers fut faite formellement par le ministère belge et annoncée d'une manière officielle au général Saint-Cyr Nugues, par le général Évain. Que faire? On répondit de Paris, au maréchal Gérard, d'agir avec vigueur, s'il en était besoin! Heureusement, la fortune nous épargna cette iniquité. Les ministres de Léopold, dans l'intervalle, avaient un peu rabattu de leurs prétentions; le général Despres était allé proposer des arrangements au maréchal Gérard, et, à la suite d'une conférence très-animée, le colonel Buzen, commandant supérieur de la place d'Anvers, avait signé avec le général Saint-Cyr Nugues une convention militaire portant : 1° que les Français occuperaient la lunette de Montebello qui leur était indispensable pour le siége; 2° qu'ils pourraient faire entrer dans la ville, pour occuper la première ligne des barricades devant l'esplanade de la citadelle, 500 hommes qu'on relèverait toutes les vingt-quatre heures.

Tels furent nos premiers rapports avec nos alliés, qui, dès ce moment, devinrent nos ennemis secrets, mais implacables. Les vues de l'Angleterre étaient remplies!

Les résultats de la désastreuse politique des Tuileries ne tardèrent pas à peser sur l'armée française. On eût dit que les Belges prenaient à tâche de faire échouer l'expédition. En arrivant dans la campagne d'Anvers, le maréchal Gérard s'aperçut qu'aucune des promesses du général Évain n'était accomplie. Pas de magasin, pas d'approvisionnements. A peine put-on faire face à la nécessité des premières distributions. Les habitants cachaient leurs denrées, soit pour nuire à l'armée française, soit parce qu'on ne les payait qu'au moyen de récépissés qu'ils jugeaient sans valeur. Hommes et chevaux couraient risque de mourir de faim. Le maréchal Gérard se vit contraint d'étendre la division Achard, la brigade du prince et celle du général Lawestine, de retenir vers Malines et Contich la division Jamin et la brigade Simoneau, et d'envoyer la division Sébastiani à Saint-Nicolas, qui présentait heureusement quelques ressources. Il fallait pourtant sortir de cette situation cruelle. Sur l'avis ouvert par l'intendant de l'armée, le maréchal Gérard écrivit au gouverneur de la province d'Anvers, que les clauses stipulées le 18 octobre n'avaient pas été exécutées par le gouvernement belge; que cette inexécution pouvait avoir des suites terribles; que les défiances mal fondées des habitants mettaient en péril et l'armée et la province; que, dans cet état de choses, le meilleur parti à prendre était de faire opérer par chaque commune, sur des points désignés, des versements de denrées, lesquelles seraient payées argent comptant et aux prix fixés par les clauses du 18 octobre. La mesure proposée eut tout le succès désirable. Mais il s'en était fallu de bien peu que les Français ne fussent placés sur l'alternative ou de souffrir de la plus horrible disette ou de traiter la province en pays conquis.

Nous nous sommes étendu longuement sur ces détails inconnus jusqu'ici, parce qu'ils prouvent que si la politique du cabinet des Tuileries manquait de dignité et de grandeur, elle manquait en même temps d'habileté et de prévoyance. Car la sourde inimitié des Belges, les obstacles qu'ils se plurent à créer autour du nous, les extrémités auxquels ils ne craignirent pas de nous pousser, tout cela fut chez eux l'effet d'un ressentiment légitime, tout cela naquit de l'exclusion injuste et offensante dont notre gouvernement les frappait, au nom et dans l'intérêt des ennemis de la France.

Le 29 novembre, à huit heures du soir, la tranchée fut ouverte sous la citadelle d'Anvers. Poussée avec cette vivacité intelligente qui caractérise le soldat français, l'opération eut le plus heureux résultat, et ce fut le lendemain seulement que les assiégés eurent connaissance de nos travaux. Au petit jour, le maréchal Gérard envoya vers le général Chassé, le colonel Auvray, sous-chef de l'état-major général de l'armée, avec ordre de remettre au commandant de la citadelle la sommation suivante :

AU GÉNÉRAL CHASSÉ, COMMANDANT LA CITADELLE D'ANVERS.

« Monsieur le général,

« Je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de mon gouvernement de ré-

clamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831, qui garantit à S. M. le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers.

» Les opérations du siége seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle. Je suis donc en droit d'espérer, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, que vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilité contre la ville. J'en fais occuper une partie, dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer au feu de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations.

» Si, malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés et des malheurs qui en seront la suite.

» J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer sur-le-champ en négociation avec moi pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent.

» Recevez, etc. »

La général Chassé ayant répondu qu'il était résolu à se défendre, le siége commença. L'ardeur et la gaieté du soldat étaient au comble. Mais ce n'était pas l'ennemi seulement que nous avions à combattre, c'était la saison; et les Anglais avaient calculé juste. Il fallut établir la tranchée sur un terrain qui, très-mou de sa nature, était, en outre, délayé par les pluies. En certains endroits, on enfonçait de deux pieds dans la boue. Cet état de choses exigeait des travaux préparatoires considérables : le général Neigre fit acheter à Anvers 100 madriers qui, avec un grand nombre de fascines, devaient rendre la tranchée plus abordable; et, grâce à des efforts inouïs, toutes les batteries reçurent leur armement dans la nuit du 2 au 3 décembre, à l'exception pourtant de celles de gauche, portant les n°s 7 et 8. Les pièces destinées à ces deux dernières batteries ne purent être conduites que la nuit suivante. Encore fut-on obligé, au lieu de prendre la voie ordinaire de la tranchée, de couper la tranchée elle-même, de sortir de la parallèle, et de faire entrer les pièces par la campagne, en passant sous le feu de la citadelle. L'emploi d'un tel moyen était extrêmement périlleux : il fut néanmoins couronné d'un plein succès, et les travaux admirables qui, sous la direction du général Neigre, furent exécutés, pour l'armement complet de nos batteries, prouvèrent qu'il n'était rien qu'on ne pût attendre de l'intelligence et de l'activité des artilleurs français.

Le 4 décembre à onze heures, le feu contre la citadelle commença, nourri par 82 pièces, qui, bientôt, furent portées à 104, dont la moitié lançait des projectiles creux. Les Hollandais avaient faiblement défendu les approches de la citadelle; mais le 4 décembre, leur feu devint beaucoup plus vif que les jours précédents, et alors commença, de leur part, cette résistance opiniâtre qui devait honorer leur défaite et notre triomphe. Dans la nuit du 5 au 6, ils dégarnirent de ses pièces, pour les placer devant le bastion de Tolède et la lunette de Kiel, cette partie de la face de leurs ouvrages qui regardait la ville, et leur feu devint de plus en plus meurtrier.

D'un autre côté, le général Chassé tenait continuellement suspendue sur Anvers la menace d'un bombardement. Aussi cette ville présentait-elle le spectacle le plus lamentable. Partout des canons, des barricades, l'image de la guerre; partout la terreur. Les habitants se croyaient chaque jour à la veille de voir leur cité réduite en cendres, et ceux que l'excès de leurs appréhensions ne poussait pas à un départ précipité, cachaient dans les caves leur argent, leurs meubles, leurs effets les plus précieux. Pour conjurer des calamités qui paraissaient imminentes, le maréchal Gérard invoqua tour à tour, dans ses lettres au général Chassé, les lois de la guerre, les droits de l'humanité, les exemples fournis par l'histoire; puisqu'il se résignait à n'attaquer la citadelle que du côté de la campagne, n'était-il pas en droit d'exiger que la citadelle épargnât la ville? Mais le général Chassé demandait que les Français s'abstinssent de faire concourir à leurs opérations, même les ouvrages extérieurs, même le fort de Montebello. Or, souscrire à une condition semblable c'eût été compromettre follement le succès du siége. De sorte que la menace subsistait toujours, quoique les Hollandais n'osassent jamais l'exécuter. L'auraient-ils sans pu violer les lois de la guerre? Ce qui est hors de doute, c'est qu'il eût suffi de deux ou trois bombes lancées sur Anvers, pour renverser l'échafaudage de ruses, si laborieusement élevé par la diplomatie. Car, dans ce cas, une plus longue inaction de la part des Belges devenait im-

possible, et leurs efforts unis aux nôtres imprimaient à la lutte un caractère tout opposé à celui qu'avaient prétendu lui donner les combinaisons diplomatiques. Cette simple remarque peut faire apprécier à leur juste valeur les hommes d'État de la conférence, et M. de Talleyrand, leur complice.

Quoi qu'il en soit, réduit à l'attaque extérieure, le maréchal Gérard comprit qu'il était indispensable d'isoler la citadelle en lui fermant l'Escaut. Le général Séhastiani occupait les digues de la rive gauche du bas Escaut, et le général Achard la rive droite. Les Français armèrent le fort Sainte-Marie et se mirent en devoir d'armer le fort Saint-Philippe, de manière à dominer le cours du fleuve. La flotte hollandaise s'avança pour troubler les opérations de l'armée assiégeante, et après de vaines sommations, commença une canonnade qui fut sans effet, nos postes étant couverts par les digues. Le 8 décembre une frégate, une corvette et douze canonnières hollandaises se présentèrent au fort Frédéric, occupé par un détachement du 22e. Sommation d'évacuer le fort fut aussitôt faite au capitaine, et, sur son refus, les Hollandais, à la faveur d'un feu très-nourri, firent des préparatifs de débarquement. Mais ces tentatives furent vaillamment repoussées par quatre compagnies du 22e. L'armement du fort Philippe ne tarda pas à avoir lieu; deux mortiers furent placés en permanence au fort Lacroix, que ne cessait d'inquiéter le feu de la flotte; et le maréchal Gérard prit toutes les mesures convenables pour isoler la citadelle et empêcher la rupture des digues.

En même temps, nos pestes de la rive gauche et de la rive droite s'approchaient des forts Liefkenshoek et Lillo; mais ces points ayant été mis en parfait état de défense, et se trouvant d'ailleurs entourés au loin d'inondations qu'on ne traversait que sur un défilé, on ne pouvait songer ni à les assiéger, ni à les surprendre.

Cependant, les attaques dirigées par les Français contre le corps de la citadelle, étaient poussées avec une ardeur merveilleuse. Malheureusement, la pleine lune, en ramenant un temps plus sec, venait donner, pendant la nuit, trop de clarté pour des travaux faits à petite portée de mousqueterie. Sans compter que la garnison se défendait vigoureusement et accablait nos travailleurs d'une grêle de boulets, d'obus, de bombes ordinaires et de petites bombes dites à la Coëhorn. Mais le feu des batteries françaises fut dirigé avec tant de constance et de précision, que les Hollandais se virent contraints de chercher un abri dans les casemates. Bientôt les communications d'un bastion à l'autre ne se firent plus que sous terre; et, sauf le nombre d'hommes strictement nécessaire au service des batteries, on ne vit plus personne circuler dans l'intérieur de la citadelle.

Le 13 décembre, le siége se trouvait déjà fort avancé. Le progrès des travaux du génie, devant la lunette Saint-Laurent, avait permis d'établir un radeau sur le fossé, à la face gauche, et d'attacher le mineur à l'escarpe, près du saillant. Le travail, retardé pendant les deux premières nuits par l'extrême dureté de la maçonnerie, avait été repris avec constance et touchait à son terme. Le feu de nos batteries et celui de la mousqueterie furent persévéramment entretenus dès le matin, de manière à occuper l'attention de l'ennemi; et le maréchal de camp Georges, qui était de tranchée avec le 65e régiment d'infanterie, reçut le dispositif de l'attaque pour le soir. Le génie avait construit trois nouveaux radeaux pour les joindre au premier; et, pour faire un pont qui, au moment de l'explosion de la mine, conduisit nos soldats jusqu'à la brèche, on avait entrepris de combler avec des fascines garnies de pierres le reste de la largeur du fossé. Ces travaux exigeaient une grande précision de détails : ils ne furent achevés que très-avant dans la nuit; et l'on put craindre qu'après être entrés dans la lunette, nous n'eussions pas le temps d'y faire, à la faveur des ténèbres, un établissement solide. Cependant, l'entreprise, conduite par le général Haxe, eut tout le succès qu'il était permis d'attendre de cet habile officier. Le 14, à cinq heures du matin, la mine sautait, ouvrant aux Français une brèche très-accessible. L'ordre d'aller la reconnaître en montant sur le sommet fut donné au lieutenant-colonel Vaillant et au garde du génie Négrier. A leur retour, et sur leur rapport, trois compagnies d'élite du 65e se mettent en mouvement; la 2e de grenadiers, commandée par le lieutenant Doverger, et la 3e de voltigeurs, commandée par le capitaine Courant, se portent en silence sur les radeaux et les décombres du rempart, pendant que, sous la conduite de l'adjudant de tranchée Carles, du 61e, 25 grenadiers tournent la lunette par la face droite, munis d'échelles, et se dirigent à la gorge, pour escalader ou pour franchir la barrière. En même

temps une autre compagnie de voltigeurs, celle du capitaine Montigny, débouche par la droite, afin d'attaquer aussi la lunette à la gorge et de fermer toute retraite à la garnison. On a recommandé aux soldats de ne pas tirer : ils marchent à la baïonnette, couronnent la brèche, et s'élancent avec la plus grande intrépidité sur la garnison hollandaise, qui, surprise, enveloppée, met bas les armes, après une courte résistance. Quelques soldats hollandais parviennent à s'échapper, d'autres sont tués ou blessés, soixante sont faits prisonniers.

Ce premier revers n'abattit point le courage des assiégés, mais l'armée assiégeante n'avait cessé de regarder son triomphe comme inévitable. Toutefois, les difficultés à vaincre étaient considérables et de diverse nature. Une pluie presque continuelle vint contrarier les travaux, et, dans la nuit du 17 au 18, elle tomba si abondamment que nos tranchées n'étaient plus que des ruisseaux de boue. A ces obstacles, prévus, s'en joignaient d'autres auxquels les Français ne devaient guère s'attendre. Trente mortiers offerts par le roi Léopold, avec des canonniers pour les servir, et cinq mille bombes que le général Évain avait proposé de faire diriger sur Berchem, voilà tout ce qu'avait valu à l'armée assiégeante la bonne volonté du gouvernement belge. Or, le plus sérieux embarras de l'armée était le défaut de vivres, et surtout de fourrages. Sous ce rapport, les inquiétudes du maréchal Gérard étaient fort vives. Dans une lettre pressante, il pria le roi Léopold d'ordonner que le fournisseur autorisé à livrer aux Français, suivant prix convenu, cent vingt mille rations qu'il avait dans ses magasins, M. de Laneuville et le général Saint-Cyr Nugues écrivirent dans le même sens au général Evain. Pour toute réponse, celui-ci exprima le désir qu'on attendît le résultat d'adjudications qui devaient être faites par l'intendant. Ces adjudications eurent lieu, en effet, et ne produisirent rien, tant les prix que proposaient les adjudicataires étaient élevés! Que dire encore? Le roi Léopold demandait avec instance qu'une partie de notre cavalerie, placée aux avant-postes, fût rappelée au delà du Rupel. C'était demander que notre corps d'observation s'affaiblît, en présence de l'armée hollandaise, dont on pouvait craindre que l'immobilité ne masquât des projets funestes. Et pourtant, sur l'ordre du maréchal Soult, les vœux du roi Léopold furent satisfaits. Le général Gentil Saint-Alphonse, qui était à Grammont, dut ramener en France, avant la fin de la campagne, sa division de cuirassiers. Ce n'est pas que Léopold n'eût pour l'armée les dispositions les plus bienveillantes; mais autour de lui grondaient les ressentiments implacables éveillés dans l'âme des Belges par cette politique du cabinet des Tuileries, qui, pour eux, avait été pleine de tyrannie et d'insulte. Les Français reçurent bien, sans doute, quelques témoignages particuliers de sympathie; à Anvers, par exemple, un ancien militaire qui avait combattu sous notre drapeau, M. de Retz, offrit généreusement de consacrer sa maison aux blessés de notre armée. Mais il n'en est pas moins vrai que nous eûmes tout à la fois contre nous, en Belgique, et ceux que nous y étions allés combattre et ceux que nous y étions allés secourir!

Il faut ajouter que, plus d'une fois, le maréchal Soult, ministre de la guerre, ne craignit pas de susciter à nos généraux des contrariétés sans excuse. Dans son désir de faire tomber toutes les attaques dirigées contre lui, et de répondre aux erreurs propagées par les feuilles publiques, il se plaignait sans motif, tantôt du laconisme des rapports, tantôt de la lenteur des opérations; ou bien, ouvrant l'oreille à des récits mensongers, il s'exposait à blesser profondément des hommes d'un dévouement inattaquable. C'est ainsi qu'il envoya le général Gourgaud sous les murs d'Anvers, pour s'assurer si le général Neigre avait fait les approvisionnements de poudre nécessaires. La correspondance du général Neigre ne laissait aucun doute à cet égard, et il fut prouvé que la provision était beaucoup plus que suffisante. Justement irrité, le général Neigre offrit d'abord sa démission, mais, sur les représentations du général en chef, il resta au poste d'honneur que, depuis le commencement du siége, il avait si bien occupé.

Au milieu de tant d'obstacles et de tiraillements, le maréchal Gérard déployait une fermeté admirable et une prudence consommée; les travaux avançaient rapidement; et, dirigé avec la plus grande justesse, le feu des Français avait fait de l'intérieur de la citadelle un immense amas de décombres. Gravement malade, le général Chassé ne s'était presque point montré à la garnison : c'était le général Favauge qui soutenait l'effort du siége. Mais le moment arriva où il fallut céder. Depuis plusieurs jours, les souffrances de la garnison étaient au comble; les Français ayant mis à

sec les fossés de la citadelle, les Hollandais ne pouvaient plus se procurer l'eau nécessaire; deux puits qui leur restaient furent détruits par les bombes des assiégeants; pas un bâtiment qui ne tombât en ruines; l'hôpital casematé menaçait de s'écrouler et d'écraser dans sa chute tous les blessés qu'on y disputait à la mort : enfin, la garnison, entassée dans les poternes, sentait ses forces entièrement épuisées. Telle était, décrite par le général Chassé lui-même, la situation des troupes hollandaises, lorsque les Français se préparèrent à livrer l'assaut. Ils venaient de faire à la face gauche du bastion n° 2, une brèche énorme qui avait comblé près de la moitié du fossé; la descente du fossé était effectuée, et pour rendre l'assaut praticable, il n'y avait plus qu'à faire éclater la mine... Jugeant à l'impétuosité et au courage qu'avaient jusqu'alors montrés les Français que leur attaque serait furieuse, irrésistible, le général Chassé envoya deux officiers supérieurs, chargés de traiter en son nom, avec le commandant en chef de l'armée française. Après de vifs débats, une capitulation fut arrêtée pour l'évacuation de la citadelle d'Anvers ainsi que des forts qui en dépendent, et le chef d'escadron Lafontaine apporta cette capitulation à Paris. L'article 2 était ainsi conçu : « La garnison sera prisonnière de » guerre, mais reconduite à la frontière, où ses » armes lui seront rendues, aussitôt que S. M. le » roi de Hollande aura ordonné la remise des » forts de Lillo et de Liefkenshoek. »

Le jour même où la citadelle d'Anvers tombait au pouvoir des Français, la digue de Doël, occupée par la division du général Tiburce Sébastiani, était menacée par la garnison du fort de Liefkenshoek et par l'escadre hollandaise. Tandis que, descendant la rivière, cette escadre venait se placer vis-à-vis la digue, des barques, chargées d'hommes et d'artillerie, sortaient de Liefkenshoek, s'avançaient sur l'inondation, et déposaient les troupes de débarquement sur la digue, près du point où elle se réunit à celle par qui l'inondation est contenue. Les Hollandais étaient au nombre de deux mille. Aux premiers coups de fusil, les Français, qui n'étaient pas plus de six cents, se précipitent sur le point attaqué, conduits par le général Sébastiani en personne, abordent l'ennemi à la baïonnette, le culbutent, courent à la digue en battant la charge. Ébranlés par cette vigoureuse attaque, les Hollandais regagnent en désordre leurs embarcations. En vain le feu d'une escadre nombreuse les protége, les uns tombent sous la baïonnette de nos soldats, les autres se jettent à la nage et périssent dans les flots; les plus heureux rentrent dans le fort, dont un feu à mitraille va défendre les approches. Dans cet engagement rapide, qui assurait notre position à Doël, et où le général Tiburce Sébastiani s'était également distingué par sa présence d'esprit et sa bravoure, les Français n'avaient eu qu'une soixantaine d'hommes tués ou blessés. Ils s'y étaient montrés pleins d'enthousiasme, et tous, ils criaient à l'envi : *En avant! en avant!* La joie des habitants du village fut extrême : ils accoururent pour embrasser nos soldats et leur offrir de l'eau-de-vie et du pain.

Le dernier épisode de cette campagne mérite d'être rapporté. Entre la citadelle d'Anvers et la Tête-de-Flandres il y avait une flottille de plusieurs canonnières, au moyen de laquelle communiquaient les deux parties de la garnison hollandaise. En proposant, le 23 au matin, la capitulation, le général Chassé s'était intitulé *commandant de la citadelle d'Anvers, de la Tête-de-Flandres, et de l'escadre néerlandaise stationnée sur l'Escaut devant cette place.* Or, son projet contenait un article portant qu'il serait loisible à la flottille de descendre le fleuve pour se retirer. Cet article fut rejeté dans le contre-projet et les Français exigèrent la remise de la flottille. Mais, dans le conseil de défense, la prétention des vainqueurs devint l'objet d'une discussion fort animée. Le capitaine Koopman, commandant de la marine hollandaise, demanda que le mot *flottille* fût effacé de la capitulation, et déclara que, ne reconnaissant point d'autorité qui pût le forcer à se rendre, il saurait bien échapper à l'ennemi ou périr. En effet, dans la nuit même, il brûla une partie de ses bâtiments et tenta de soustraire le reste à la vigilance des Français. Mais ses efforts échouèrent : un seul bâtiment parvint à passer et alla se faire prendre à Saint-Philippe; les autres durent remonter vers la citadelle et furent coulés. Le personnel de la marine hollandaise s'était renfermé dans la Tête-de-Flandres : quand la capitulation fut exécutée dans la citadelle, il déclara s'y soumettre. Mais le maréchal Gérard signifia au capitaine Koopman qu'il n'avait pas à invoquer le bénéfice d'une capitulation méconnue par lui-même. Les marins furent donc laissés sur la rive gauche sans armes

Digitized by Google

ni bagages; on désarma les officiers, et le capitaine Koopman se vit traité comme prisonnier à discrétion.

Quant au général Chassé et à ses soldats, leur sort, aux termes de la capitulation, allait dépendre de la décision que Guillaume prendrait relativement à la remise des forts de Liefkenshoek et de Lillo. L'incertitude sur ce point ne fut pas de longue durée. Le capitaine Passy et M. de Talleuay, envoyés par le maréchal Gérard au roi de Hollande, n'avaient pu franchir la frontière, l'autorité locale s'y étant formellement opposée. Seul, l'officier hollandais qui les accompagnait poussa jusqu'à La Haye. Mais Guillaume se tenait en garde contre tout découragement : il témoigna la satisfaction que lui causait l'énergique résistance du général Chassé, et il refusa nettement de remettre aux Français les forts qui dépendaient de la citadelle.

Ce refus condamnait la garnison à rester prisonnière : on offrit au général Chassé et à ses soldats de les renvoyer en Hollande et de leur rendre leurs armes à la frontière, s'ils s'engageaient à ne point servir contre la France et ses alliés, tant que les arrangements à intervenir entre la Belgique et la Hollande ne seraient point terminés. Le général Chassé répondit, en son nom et au nom de ses compagnons d'armes, qu'il n'était pas autorisé à souscrire à un semblable engagement.

Tel fut ce siége mémorable entre tous ceux qu'a mentionnés l'histoire. Les soldats français, quoique appartenant pour la plupart à une génération que les guerres n'avaient point encore éprouvée, y furent admirables d'ardeur, de discipline, d'intrépidité. Généraux, officiers, soldats y firent leur devoir, mieux que leur devoir même; et, secondé puissamment par les généraux Saint-Cyr Nugues, Haxo, Neigre, le maréchal Gérard, sur qui pesait plus particulièrement l'entreprise, y rendit à son pays un service inestimable.

Le duc d'Orléans, on l'a vu, avait suivi l'armée : il sut payer bravement de sa personne. Obéissant à une inspiration malheureuse, le maréchal Soult demandait qu'on retirât l'héritier présomptif de la couronne, du service périlleux de la tranchée, pour l'envoyer en observation; le maréchal Gérard s'y opposa, jugeant qu'il convenait mal à un prince de fuir le danger, ce dont le duc d'Orléans lui marqua beaucoup de reconnaissance.

Ainsi, nul dans l'armée n'était resté au-dessous de son rôle; et désormais il restait démontré, aux yeux de l'Europe, que l'irruption d'un grossier mercantilisme n'avait pas encore effacé entièrement les caractères distinctifs de notre vieille nationalité! Il restait démontré que les batailles de l'empire n'avaient pas tari la source de ce sang généreux qui, à tant d'époques diverses, coula pour les peuples opprimés! Car c'est la gloire éternelle de la nation française d'avoir constamment représenté, au milieu de la fluctuation des choses humaines, le principe du dévouement. Que la mission formidable qu'elle se donna vers la fin du XVIIIe siècle eût laissé en Europe une longue impression d'épouvante, on le conçoit; et, pourtant, ce ne fut pas pour elle seule qu'elle agit, lorsque, furieuse et sublime, elle se mit à secouer les trônes et à prêcher la liberté universelle, sans que rien fût capable de l'arrêter, ni la ligue de toutes les monarchies, ni l'Angleterre épuisant contre nous son opulence et sa haine, ni les passions les plus fougueuses déchaînées sur la face entière du globe, ni enfin cette nécessité terrible de pourvoir au salut commun à force de frapper et de vaincre!

Voilà ce que n'auraient jamais dû oublier ceux qui, après la révolution de juillet, nous accusaient de nourrir un pernicieux esprit de conquête; et voilà ce qui rendait odieusement hypocrites ces défiances de la diplomatie dont le cabinet des Tuileries n'eut pas honte, dans la campagne d'Anvers, d'accepter, de subir l'affront. Car, si le siége de la citadelle d'Anvers fut, sous le rapport militaire, un événement glorieux, il ne fut, sous le rapport diplomatique, qu'une mystification cruelle. Il n'eut, en effet, pour but que de nous employer nous-mêmes au triomphe des inimitiés dont nous étions l'objet; il éleva entre le peuple belge et nous une insurmontable barrière; par les conditions que la diplomatie nous imposa, il perdit cette apparence de campagne révolutionnaire qu'il eût été si important de lui conserver; en un mot, accompli sous l'œil des soldats prussiens, immobiles le long de la Meuse, il fit des soldats de la France les instruments d'un intérêt tout dynastique et d'une pensée qui remontait aux traités de 1815.

La conférence devait être satisfaite! Résumons son histoire.

La Belgique avait fait un effort violent pour se séparer de la Hollande. C'était plus qu'une mani-

Digitized by Google

festation de l'esprit révolutionnaire, c'était l'affaiblissement des garanties que les monarchies européennes avaient prises contre la France, lorsqu'en 1815 elles avaient formé le royaume des Pays-Bas. Elles se liguèrent donc une fois encore, sollicitées par la terreur immense que nous leur inspirions, et ce fut à Londres que leurs plénipotentiaires se donnèrent rendez-vous, comme si l'Angleterre eût mérité cette préférence à cause de la profondeur des ses ressentiments (1). Chose inconcevable! Dans cette ligue, la France fut représentée, et représentée par M. de Talleyrand. Les délibérations commencèrent. Rétablir le royaume des Pays-Bas, on ne l'aurait pu sans insulter ouvertement à la révolution de juillet, et elle avait trop ému les hommes pour qu'on lui jetât de tels défis. La diplomatie ne songea donc qu'à creuser un abîme entre la Belgique et la France. La première de ces deux nations semblait invinciblement attirée vers la seconde par la communauté des mœurs, par l'identité du langage, par la conformité des intérêts, par la religion, par les souvenirs: la conférence se hâta de déclarer la Belgique nation neutre et indépendante. La Belgique se montrait amie de la France, jusque-là qu'elle demandait à être gouvernée par un prince français: la conférence exigea de Louis-Philippe qu'il refusât la couronne offerte à son fils; et pour que la France n'eût dans ces Belges, dont elle possédait les sympathies, que des alliés impuissants, elle eut soin, par les protocoles des 20 et 27 janvier 1831, d'attacher à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande des conditions de nature à ruiner la Belgique. Mais l'opinion à Bruxelles ne tarda pas à nous devenir défavorable et presque hostile, parce que le refus du duc de Nemours était tout à la fois pour les Belges une injure et un malheur. L'Angleterre alors proposa Léopold. Il fut agréé par le gouvernement français, accepté par la Belgique; et la conférence récompensa les Belges de ce commencement de haine qu'ils nous témoignaient, en substituant aux protocoles des 20 et 27 janvier, déclarés cependant irrévocables, le traité des 18 articles, qui était de nature à ruiner la Hollande. Opprimé à son tour, Guillaume reprocha énergiquement à ses frères de la sainte-alliance l'appui qu'ils prêtaient au principe révolutionnaire inauguré par les journées de septembre; il fit plus, il tira l'épée, accabla la Belgique par surprise, et se présenta seul à l'Europe comme le soutien de la cause des rois. Alors, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, réclamèrent dans le congrès de Londres, en faveur du principe monarchique, une part de cette influence que jusque-là l'Angleterre avait exercée tout entière, sous l'unique inspiration de son horreur pour la France. Le traité des 24 articles fut conséquemment substitué à celui des 18 articles. Or, les démêlés de la Hollande et de la Belgique portaient sur trois points: l'un concernant la démarcation des territoires respectifs, les deux autres concernant certains droits de navigation et le partage de la dette. La navigation et la dette n'étaient que des questions belges et hollandaises: la conférence, après de longs débats, convia les deux parties à terminer leur querelle par une négociation directe, se reconnaissant ainsi incompétente. Mais elle se garda bien d'en faire autant par rapport à la question territoriale qu'elle s'empressa de déclarer à l'abri de toute controverse, et cela parce que le traité des 24 articles avait résolu cette question dans la vue toute spéciale de nuire à la France.

Si le peuple français n'eût été qu'un peuple d'aventuriers sans foi ni loi, digne d'être mis au ban de l'humanité, les autres peuples en se liguant contre lui eussent fait acte de cosmopolitisme et de justice: il faudrait les en louer. L'Europe marche à pas pressés vers un régime où toutes les causes qui intéressent les hommes réunis devront être portées devant un tribunal suprême, un tribunal amphyctionique: rien n'est plus désirable, et rien ne serait plus auguste. Mais où la conférence de Londres avait-elle puisé son droit? Dans le pouvoir du glaive. Que représentaient ses membres? Une civilisation caduque, fille des erreurs les plus grossières et des plus barbares préjugés. Et que voulait-elle maintenir, cette conférence? Une œuvre de spoliation générale, le système des traités de Vienne. Et contre qui se trouvait-elle armée? Contre le peuple initiateur et dévoué par excellence. Donc c'est un des crimes les plus éclatants qu'il soit donné

(1) Il est en Angleterre, nous le savons, un parti qui professe pour notre pays une estime sincère et d'honorables sympathies. Celui-là nous est cher et ne saurait être compris dans nos attaques. Malheureusement, l'Angleterre n'a été jusqu'ici représentée dans ses relations extérieures que par les tories ou les whigs, ennemis systématiques de la France et de tous les peuples.

à l'histoire d'enregistrer que cette prise de possession des affaires de l'Europe par la conférence, dans les années 1831 et 1832. A quelque patrie qu'appartiennent les amis de l'humanité, il faut qu'ils sachent que le principe du cosmopolitisme ne peut que gagner à l'affermissement, à l'agrandissement de cette nationalité française, si essentiellement communicative et désintéressée. Les monarchies européennes, siégeant à la conférence, ne s'y trompèrent point. Elles brûlaient de nous ravir notre force, parce que la force de la France importe à la liberté du monde.

CHAPITRE XXXII.

La duchesse de Berri à Blaye. — Séance du 5 janvier. — Soupçons. — Duels. — Déclaration du 22 février. — M. Bugeaud remplace M. Chousserie à Blaye. — M. Deneux dans la prison. — Persécutions; espionnage. — Le roi et M. Menière. — Voyage secret de M. de Choulot; il pénètre dans la prison. — Retour de M. de Choulot à Paris; son entrevue avec le roi. — Nuit du 9 mai. — Voyage de Marie-Caroline à Palerme. — Situation du parti légitimiste. — La cour de Prague. — Politique de l'Autriche. — Entrevue de Charles X et de Marie-Caroline à Léoben.

La citadelle de Blaye s'élève sur la rive droite de la Gironde et domine une ville d'un aspect misérable et morne. Quelques rues formées par des casernes, une place d'armes, des magasins pour l'artillerie et le génie, voilà de quoi se compose l'intérieur de cette citadelle. Le sommet en est couronné par un vieux château que Roland construisit, dit une légende populaire, et où son corps fut déposé après la défaite de Roncevaux. Autour règne une terrasse qui n'a que dix ou douze pieds de large et qui est de niveau avec le mur de revêtement. Du haut de cette espèce de parapet, sablé dans la plus grande partie de son étendue et coupé de distance en distance par des embrasures qu'on passe sur des planches, le regard domine un immense horizon. A l'ouest, c'est le fleuve qui a dans cet endroit la majesté mélancolique de la mer; du nord à l'est et au sud, ce sont des coteaux couverts de vignes, de maisons de plaisance, de moulins, de fabriques. Le séjour de la citadelle est froid; les brises y sont dangereuses : les phthisiques y meurent vite.

Ce fut là que le gouvernement fit conduire la duchesse de Berri; et toutes les mesures furent prises pour l'y retenir longtemps prisonnière. La place fut armée comme si l'ennemi eût campé aux portes. Les canons, montés sur leurs affûts et braqués, étaient munis de tout le matériel que réclamait leur service. Les portes Dauphine et Royale, les seules qui existent, furent rendues inabordables; et non loin de la citadelle, la corvette *la Capricieuse* vint jeter l'ancre dans les eaux de la Gironde, et former avec deux péniches une ligne de défense du côté du fleuve. Partout des factionnaires vigilants, partout le bruit et l'appareil des armes. La garnison, composée de plus de neuf cents hommes, fut consignée, et le service se fit aussi sévèrement que dans une ville assiégée. Le matin, à six heures, un coup de canon, tiré de la citadelle et répété par la corvette, commandait l'ouverture des portes; puis, les tambours battaient la diane, et d'intervalle en intervalle divers roulements se faisaient entendre, annonçant les devoirs de la vie militaire. Le soir, à six heures, un autre coup de canon retentissait, et l'on fermait les portes jusqu'au lendemain. La maison où la princesse était détenue fut entourée d'une double rangée de palissades, hautes de dix ou douze pieds; on grilla les conduits des cheminées; les croisées des appartements furent garnies de forts barreaux de fer, et la princesse ainsi que ses compagnons volontaires de captivité reçurent la défense, l'heure de la retraite une fois passée, de venir, à travers ces barreaux, respirer l'air du soir.

Ainsi soumise à une contrainte que la vivacité de son esprit lui rendait plus dure encore, et précipitée dans une prison où elle n'avait même plus les amers plaisirs de l'incertitude et les distractions de la lutte, Marie-Caroline sentit que son courage était moindre que son malheur. Son isolement, le visage composé de ses gardiens, l'aspect de la guerre autour de sa demeure nouvelle, les clameurs du soldat tour à tour joyeuses et mons-

çantes, et dans le silence de la nuit le qui-vive inquiet des sentinelles, tout cela la remplissait de trouble : sa captivité bientôt l'accabla.

Pour en partager les rigueurs, M. de Mesnard et Mlle Stylite de Kersabiec s'étaient d'abord présentés; mais réclamés presque aussitôt après par les tribunaux de Montbrison et de Nantes, ils durent laisser à M. de Brissac et à Mme d'Hautefort l'héritage de leur dévouement. Quoique estimés par la princesse, M. de Brissac et Mme d'Hautefort avaient une trop faible part dans sa confiance pour qu'elle s'ouvrît à eux de ses résolutions les plus graves; ils n'eurent point par conséquent à la guider par leurs conseils, mais ils contribuèrent à calmer son cœur.

Ses souffrances, toutefois, ne furent pas sans adoucissement, au moins dans les premiers jours. Le colonel Chousserie avait une âme généreuse : il sut tempérer par sa courtoisie ce que l'accomplissement de son devoir présentait de rigoureux. D'ailleurs, on ignorait encore jusqu'à quel point la mère du duc de Bordeaux s'était rendue coupable, et elle recevait dans sa prison les preuves les plus consolantes de fidélité. De Genève, M. de Chateaubriand lui écrivit :

« Madame,

» Vous me trouverez bien téméraire de venir vous importuner dans ce pareil moment pour vous supplier de m'accorder une grâce, dernière ambition de ma vie : je désirerais ardemment être choisi par vous au nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre personnel à la haute faveur que je sollicite auprès de vos grandeurs nouvelles; mais j'ose la demander en mémoire d'un prince dont vous daignâtes me nommer l'historien : je l'espère encore comme le prix du sang de ma famille. Mon frère eut la gloire de mourir avec son illustre aïeul, M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, le même jour, à la même heure, pour la même cause et sur le même échafaud.

« Chateaubriand. »

Avant de quitter Nantes, et peu de temps après son arrestation, la duchesse de Berri avait déjà reçu d'autres témoignages de dévouement, plus obscurs sans doute, mais non moins émouvants. Les demoiselles Duguigny ayant demandé la grâce de passer une journée auprès de celle qui avait eu un asile dans leur maison, Charlotte Morean joignit à leur lettre les lignes suivantes : « Si madame n'en trouve pas indigne une pauvre femme » de chambre qui l'a servie de tout son cœur, je » sollicite la même grâce que mes maîtresses. »

Mais le moment approchait où tout allait manquer à la duchesse de Berri, même la fidélité de ses partisans les plus fanatiques. Et cet abandon fut mérité : car il suivit la divulgation d'un secret terrible, divulgation dont le scandale ne fut pas une trop sévère expiation de l'attentat que la duchesse de Berri avait commis, lorsque, faisant du peuple son patrimoine, elle était venue déchaîner sur la France la guerre civile.

Cependant, la joie régnait à la cour. On paraissait y avoir oublié que la duchesse de Berri était la nièce de la reine, et qu'au temps de sa prospérité, la mère du duc de Bordeaux avait toujours prodigué aux enfants de Louis-Philippe les marques de la plus tendre affection. Mais les liens du sang sont bien fragiles pour qui gagne à les rompre tout ce que promet à l'orgueil de l'homme l'exercice de l'autorité souveraine : les d'Orléans allèrent à l'Opéra le soir du jour où ils avaient appris l'arrestation de leur parente.

Toutefois, cette satisfaction qu'on déguisait avec si peu de soin était empoisonnée par un vif sentiment d'inquiétude. Car le parti révolutionnaire réclamait avec ardeur la mise en jugement de la captive. Or, qu'elle fût acquittée, Louis-Philippe était signalé aux peuples comme un usurpateur; qu'elle fût frappée, au contraire, d'une peine proportionnée à la gravité de son attentat, Louis-Philippe était placé dans l'alternative ou d'annuler despotiquement la condamnation, ou d'attirer sur lui, en la respectant, l'immortelle malédiction de toutes les têtes couronnées. Plus sûr de sa légitimité, le gouvernement n'aurait point redouté la première de ces chances; plus indépendant à l'égard des rois, il n'aurait point redouté la seconde. Mais comme il n'osait ni appuyer son droit sur la volonté du peuple, ni secouer le patronage des grandes cours, tout lui faisait ombrage, tout lui était obstacle; une défaite l'eût anéanti : sa victoire l'embarrassait.

L'embarras était grand, surtout, pour M. Thiers, plus particulièrement responsable des suites. Il avait certainement déployée, dans l'arrestation de la princesse, une résolution extraordinaire (1), et

(1) Voici quels furent les premiers rapports de M. Thiers et de Doulx.

M. Thiers reçut un jour une lettre par laquelle un inconnu le priait de se rendre, dans la soirée, aux Champs-Élysées, lui promettant des communications de la plus haute importance. M. Thiers mande le chef de la police, lui montre la lettre et lui demande conseil. Celui-ci représenta au ministre qu'un pareil rendez-vous était trop bizarre pour ne

rien ne lui avait coûté, jusque-là qu'il était devenu l'instigateur d'un fourbe dont il épuisa la bassesse. Mais faire courir à sa prisonnière les risques d'une condamnation capitale, il n'y aurait jamais consenti. Déjà, et avant que la duchesse de Berri eût été arrêtée, Deutz ayant écrit de Nantes : « Voulez-vous que je vous livre M. de Bourmont? » M. Thiers avait repoussé cette offre honteuse, pour éviter au gouvernement le souci de faire fusiller un maréchal de France (1).

Il fallait se décider, pourtant. Car le sang versé dans l'ouest criait vengeance, des clameurs redoutables s'élevaient du sein des familles que la guerre civile avait plongées dans le deuil, et les vainqueurs du mois de juillet, les libéraux sincères, les républicains, demandaient avec emportement qu'un grand exemple fût donné et que justice fût faite. Or, les légitimistes, de leur côté, faisaient retentir partout les éclats d'un enthousiasme monarchique qui servait à masquer leur abattement. La *Gazette de France* et la *Quotidienne* publiaient, chaque jour, et des adresses pour glorifier le courage de la mère de Henri V, et des protestations contre le guet-apens dont elle avait été victime; un grand nombre de gentilshommes firent connaître le projet qu'ils avaient formé de lui faire par souscription une liste civile; enfin, M. de Chateaubriand, dans une brochure devenue célèbre, osa s'écrier : « Madame, votre fils est » mon roi. » Ces mots volèrent bientôt de bouche en bouche, dans le parti royaliste, et des centaines de jeunes gens, fils de nobles, traversèrent processionnellement Paris pour aller féliciter l'écrivain. Depuis quelques temps, les pétitions relatives à la duchesse de Berri affluaient à la chambre. Les ministres y furent appelés, le 5 janvier, pour rendre compte de leurs desseins. L'assemblée était pleine de mouvement et de passions. Ici, l'on accusait les ministres d'avoir nourri le criminel espoir de désarmer la justice du pays; là, on leur contestait le droit de punir, corollaire du droit de régner. M. Sapey avait été chargé de faire un rapport sur les pétitions : il conclut à laisser les ministres prendre, à l'égard de la prisonnière, les mesures qu'ils jugeraient les meilleures, sauf à en répondre devant les chambres et devant le pays.

Pour appuyer ces conclusions, M. de Broglie paraît à la tribune. Il soutient que la famille des Bourbons aînés se trouve naturellement placée en dehors du droit commun; que le gouvernement n'a d'autres règles à suivre, contre la duchesse de Berri, que les lois de la guerre; qu'on doit se borner à détenir cette princesse comme on détient un prisonnier dont il faut enchaîner la haine, ou un fou dont la liberté serait dangereuse; que la raison d'État l'exige; que la tranquillité des citoyens est à ce prix; que le principe de l'égalité devant la loi n'est pas applicable dans la circonstance, la duchesse de Berri n'étant pas Française par origine et ne l'étant plus par alliance. A ces mots, des exclamations violentes s'élèvent des bancs de la droite. M. de Broglie continue. « Après » tout, s'écrie-t-il, ce principe, quelque tutélaire » qu'il soit, n'est pas plus sacré que tant d'autres » que vous avez fait fléchir. Est-il plus sacré que » celui de l'irresponsabilité royale qui a fléchi » pourtant lorsque vous avez déposé Charles X? » Passant ensuite aux désordres qu'on affrontait en faisant comparaître la duchesse de Berri devant des juges désignés par le hasard : « Croyez-vous, » ajoute-t-il, que ce sera assez de toutes les forces

pas cacher un piége, et qu'il fallait s'abstenir. Mais dominé par un instinct qui le poussait impérieusement à tenter l'aventure, M. Thiers ne tint aucun compte des représentations provoquées par lui-même, et, l'heure du rendez-vous venue, il se dirigea vers les Champs-Élysées, des pistolets dans ses poches. Arrivé au lieu désigné, il aperçut un homme qui paraissait en proie à un trouble mêlé de terreur. Il s'approche, l'aborde : cet homme était Deutz. Là commencèrent les confidences dont un crime devait être le résultat. La nuit suivante, et grâce à quelques mesures ordonnées par le chef de la police, Deutz était secrètement introduit au ministère de l'intérieur. « Vous allez avoir une » grande fortune » lui dit M. Thiers. A ces mots, le juif éprouva une émotion si forte que ses jambes tremblèrent et que son visage s'altéra profondément. Le marché de la trahison fut conclu sans peine.

(1) Au reste, M. Thiers ne resta pas chargé longtemps, comme ministre de l'intérieur, des mesures à prendre relativement à la duchesse de Berri. Il existait entre lui et M. d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics, une mésintelligence profonde. Possédé par le goût des affaires, M. d'Argout avait ajouté à ses attributions la direction des communes et des gardes nationales, ce qui faisait du ministère de l'intérieur ce qu'avait été, sous l'empire, le ministère de la police. M. Thiers s'en plaignit : « Je ne veux » pas être, disait-il, le Fouché de ce régime. » Après de longs débats, il fut convenu que M. d'Argout aurait le ministère de l'intérieur avec la direction des gardes nationales et des communes, et que M. Thiers passerait aux travaux publics. Ce fut conséquemment M. d'Argout qui eut à suivre spécialement l'affaire de Blaye.

Digitized by Google

» dont le gouvernement dispose, pour protéger, » selon le vent qui soufflera, tantôt la tête des » juges, tantôt celle des accusés? Vous avez vu le » jugement des ministres, vous avez vu pendant » dix jours la ville de Paris tout entière sous les » armes, la capitale du royaume dans l'attitude et » l'anxiété d'une ville de guerre qui a subi un » assaut? eh bien, vous n'avez rien vu. Vous avez » vu les troubles du mois de juin? eh bien, vous » n'avez rien vu. »

Plusieurs orateurs de la gauche se présentent pour répondre à M. de Broglie. M. du Ludre annonce qu'il votera le renvoi des pétitions au garde des sceaux avec cette clause : « Pour faire exécu- » ter les lois du royaume. » M. de Bricqueville rappelle que, lors de sa proposition relative au bannissement de la branche aînée, le gouvernement déclarait le Code pénal applicable à ceux des membres de la famille déchue qui tenteraient la guerre civile; et il s'étonne qu'on mette aujourd'hui à sortir du droit commun l'empressement qu'à une époque encore si récente on mettait à y rester. « On parle, s'écrie M. Cabet, du péril qu'il » y aurait à soumettre la duchesse de Berri à la » juridiction ordinaire : le gouvernement est-il » donc si mal affermi qu'il ne puisse subir une » pareille épreuve? »

Alors, et pour mieux combattre la dynastie dont ils étaient les serviteurs aveugles, M. Berryer se rangea résolûment du parti des ministres. Comme eux, il reconnut que traîner la duchesse de Berri devant des juges serait une faute et un danger; comme eux, il affirma qu'elle vivait dans une sphère où ne pouvait l'atteindre le glaive de la loi commune. Au point de vue monarchique, la mère d'un roi légitime n'étant liée par aucun devoir de soumission nécessaire à un prince que l'insurrection seule avait couronné, la duchesse de Berri s'était mise, à l'égard de Louis-Philippe, non pas en état de révolte, mais en état de guerre. Il y avait à statuer sur une défaite, non sur un délit, question de politique, non de justice; et c'était conséquemment au pouvoir exécutif à voir ce qu'en une telle occurrence il lui était permis d'user.

M. Thiers comprit la portée fatale de cette abdication : il essaya de donner le change aux esprits. Convaincu que c'était surtout à la pusillanimité de l'assemblée qu'il fallait faire appel pour arriver au succès, il se complut à dérouler devant elle je ne sais quel tableau sinistre : les juges tremblant sur leurs siéges, les accusateurs interdits, l'accusée triomphant de l'impossibilité où seraient ses ennemis d'apporter contre elle des preuves matérielles et décisives, les passions excitées en sens divers et prêtes à s'entre-choquer, les scènes du procès des ministres se renouvelant, plus graves encore, plus épouvantables, et le gouvernement forcé, s'il faisait venir l'accusée, de Blaye à Paris, « d'échelonner sur la route 80 ou 100 mille bom- » mes. »

Effrayée par cette évocation de vains fantômes, la chambre abandonna aux ministres le soin de décider, sous leur responsabilité, mais selon leurs caprices, du sort de la duchesse de Berri.

Ainsi, de l'urne même où les lois prennent naissance, on faisait sortir l'arbitraire et toutes ses témérités; la légalité, si ardemment soutenue par Casimir Périer, faisait place à la raison d'État, hypocrisie du despotisme; les intérêts de la politique, qui changent et passent, se substituaient aux droits de la justice, qui sont éternels; le jury, dont on avait proclamé si fastueusement la sainteté, on le dénonçait maintenant comme un pouvoir accessible aux faux ménagements, à la corruption, à la peur; le principe de l'égalité devant la loi, inscrit dans la Charte sans réserve, on le sacrifiait à un genre d'inviolabilité qu'on n'avait pas respecté lorsqu'il s'était agi de prendre une couronne, et qu'on respectait quand il n'était plus question que de venger la société offensée; enfin, et par une contradiction monstrueuse, un gouvernement qui se disait appuyé sur les vœux de la nation se déclarait trop faible pour affronter les suites d'un procès, et paraissait craindre que ce ne fût pas assez d'une armée sur le passage d'une femme deux fois vaincue et prisonnière! C'était du vertige.

Aussi les légitimistes furent-ils saisis de joie; et pendant que le parti républicain s'abandonnait, contre le pouvoir, aux transports d'une sombre colère, eux, relevant la tête, ils se répandirent, sur les discours de MM. Thiers et de Broglie, en commentaires pleins de fiel et d'orgueil; ils appelèrent la séance du 5 janvier *la séance aux aveux :* le parti légitimiste n'était donc pas mort, comme on l'avait tant dit et répété, puisque, pour le contenir, suivant la déclaration des ministres, il ne fallait pas moins de cent mille soldats! Et ils adressaient à M. de Broglie des félicitations railleuses sur le service qu'il venait de rendre à la

cause des bonnes doctrines, ne lui reprochant autre chose que son inconséquence, et comparant ce pouvoir, qu'on voyait vivre du passé qu'il insultait, au vautour qui vit de la proie qu'il défigure.

Le parti ministériel était engagé dans une impasse : il se défendit avec embarras; et, comme sa confusion lui donnait les apparences de la faiblesse, l'audace de ses adversaires s'en accrut.

Tel était l'état des esprits, lorsque tout à coup des rumeurs étranges se répandent. Un amour mystérieux, une imprudence sans excuse, voilà ce qu'on raconte de la duchesse de Berri, et l'on parle d'un scandale inévitable. Repoussées par les légitimistes comme autant de calomnies impures, ces rumeurs sont propagées sourdement par ceux dont elles ont charmé la curiosité ou qui en recherchent l'ignoble profit. Plus volontiers que partout ailleurs, on s'en entretient au château, quoiqu'à mots couverts. Les courtisans se montraient crédules par flatterie. La reine s'étant quelquefois échappée en plaintes, moitié sévères, moitié affectueuses, sur la légèreté de sa nièce, les courtisans se plurent à leur donner, dans la circonstance, une interprétation cruelle, par cette persuasion que le roi l'aurait pour agréable. Lui, en effet, soit politique, soit indifférence réelle, il laissait un libre cours à la licence de propos dont l'injure, pourtant, semblait devoir rejaillir sur sa famille. Et non-seulement il toléra le bruit qu'on faisait autour de lui du déshonneur présumé de sa nièce, mais il ne craignit pas de mêler à ce qu'on en disait ses propres conjectures et tous les détails piquants que lui fournissait sa mémoire sur les intrigues de l'ancienne cour.

Les soupçons allaient grandissant : un accident survint qui était de nature à les confirmer. Dans la nuit du 16 au 17 janvier, la prisonnière avait été atteinte de vomissements; et une dépêche télégraphique en apporta aussitôt la nouvelle aux Tuileries. La duchesse de Berri, depuis son entrée à Blaye, n'avait eu d'autre médecin que M. Gintrac; mais c'était un homme plein de savoir et de probité, dont elle estimait le caractère et dont les soins lui étaient chers. Le gouvernement aurait donc pu s'en reposer sur M. Gintrac de la santé de Marie-Caroline, d'autant que cette princesse avait déjà refusé de recevoir le docteur Barthez, chargé auprès d'elle d'une mission médicale, tout officielle. Les ministres en décidèrent autrement. Pour mettre leur responsabilité à l'abri, et peut-être aussi pour éclaircir un mystère dont pouvait tirer parti une politique implacable, ils résolurent d'envoyer deux médecins à Blaye, en leur donnant pour instructions patentes d'examiner ce qu'avait d'inquiétant la situation de la prisonnière, et les meilleurs moyens de guérison. Les deux médecins choisis partirent dans la nuit du 21 au 22 janvier : c'étaient MM. Orfila et Auvity. En annonçant leur départ, la presse ministérielle, par une insinuation grossière, indiqua qu'ils étaient appelés à résoudre un cas de *médecine légale*.

L'émotion fut profonde dans le public. Quant aux légitimistes, ils affectèrent de grandes terreurs. M. Auvity, sous la restauration, avait donné des soins à Marie-Caroline, il était donc naturel que les ministres l'eussent désigné; mais, ce qui ouvrait carrière à des suppositions sinistres, c'était le choix fait par eux de M. Orfila, habile dans l'art de découvrir les traces du poison. « Vienne une fatale nouvelle! écrivait une feuille » dévouée à la mère du duc de Bordeaux; vienne » une fatale nouvelle! et, sur notre foi, nous ju- » rons qu'on ne demandera pas où sont les reva- » lides. Une vie ne peut être payée que par une » autre vie. » Au fond, rien n'était moins sincère que toutes ces craintes et toutes ces menaces. Le roi et ses ministres avaient, à ce que la duchesse de Berri ne mourût pas en prison, un intérêt qu'il était aussi absurde qu'injuste de méconnaître. Et les supposer indifférents à la conservation des jours de la prisonnière, c'était les calomnier avec une maladresse gratuite. Mais telle est la logique des passions de parti : offensé dans la personne de celle qu'il avait placée sur le trône élevé par ses illusions, le parti royaliste rendait aux défenseurs de la dynastie nouvelle outrage pour outrage, et répondait à des soupçons bassement propagés par des accusations folles.

Le 24 janvier, MM. Orfila et Auvity arrivèrent à Blaye; le 25, ils furent admis auprès de la princesse, en même temps que MM. Gintrac et Barthez; et, le même jour, les quatre docteurs signèrent un rapport constatant les résultats de leur visite. Il y était dit que la princesse, née de parents phthisiques, présentait les symptômes du mal héréditaire; qu'elle était sujette aux affections inflammatoires; que, souvent, après ses promenades sur les remparts, elle avait eu à souffrir d'une petite toux sèche dont le caractère était alarmant; que sa santé réclamait des précautions sérieuses,

et qu'elle devait, notamment, s'imposer l'obligation de ne sortir que vers le milieu du jour, en recherchant les endroits abrités, surtout dans une citadelle où le froid se faisait vivement sentir et qu'avoisinait un fleuve fréquemment couvert d'épais brouillards (1).

Livrés au *Moniteur*, de semblables détails auraient démenti les bruits injurieux répandus depuis quelque temps, et, en montrant que le séjour de Blaye n'était pas sans danger, ils auraient forcé le gouvernement, où à mettre la princesse en liberté, ou à lui assigner une autre prison. Il le comprit, et s'empressa d'enfouir le rapport dans les archives du ministère de l'intérieur, convaincu que la duchesse de Berri était grosse, et résolu à ne point perdre d'avance le bénéfice d'une révélation qui devait accabler le parti légitimiste. Et il fallait que la cour fût bien fortement tentée par l'appât de ce honteux bénéfice; car, plutôt que d'y renoncer, elle affronta les suites d'un accident qui, commenté par les haines de parti, éternellement injustes, pouvait devenir contre elle le texte des plus effroyables imputations. Mais ces sortes de folie sont communes à tous les pouvoirs impatients du succès. Le gouvernement n'était plus qu'un joueur désespéré : il jouait contre la chance de profiter d'un scandale, celle de rester écrasé sous le poids d'une calomnie.

Aussi vivait-il dans un état continuel d'inquiétude, interrogeant d'un œil avide chaque bulletin venu de Blaye, attentif à écarter de la prisonnière toute contrariété inutile, soigneux enfin d'une santé que l'égoïsme de sa politique lui faisait paraître doublement précieuse. Mais plus sa sollicitude était active, plus les légitimiste redoublaient contre lui de violence, affirmant que la citadelle de Blaye avait été donnée à la mère de Henri V pour prison tout à la fois et pour tombeau. Il fallait répondre à ces accusations sans cesse renouvelées; le ministère obtint de MM. Orfila et Auvity un nouveau rapport qui, bien différent du premier, tendait à prouver la salubrité de la forteresse de Blaye (2). Le premier rapport avait été signé par MM. Orfila, Auvity, Gintrac, Barthez; le second ne portait que les signatures de MM. Orfila et Auvity. Le premier avait été tenu dans l'ombre; le second fut publié avec beaucoup d'empressement et d'éclat!

(1) Voir aux documents historiques.

Mais le succès ne couronna point ces tristes supercheries d'un pouvoir qui, attaqué sans bonne foi, se défendait sans loyauté. Fier de la puissance que leur avaient supposée, dans la *séance aux aveux*, les déclarations insensées de MM. de Broglie et Thiers, les royalistes marchaient le front haut, plus menaçants dans leur attitude, plus arrogants par leur langage que lorsque la duchesse de Berri conduisait au combat les bandes soulevées de l'ouest. Le *Corsaire*, feuille satirique appartenant à l'opinion républicaine, ayant fait un jour allusion aux dettes que caressait la malignité publique, le rédacteur, M. Eugène Briffault, fut appelé en duel par un royaliste et blessé. Une nouvelle attaque fut suivie, de la part des rédacteurs du *Revenant*, d'une nouvelle provocation à laquelle le *Corsaire* répondit, cette fois, par une énergique invocation au respect dû à la liberté d'écrire. Mais recourir contre le parti républicain à des voies d'intimidation, c'était montrer qu'on le connaissait bien peu. Composé d'hommes pleins de bravoure, de fougue et d'audace, la force de ce parti était précisément dans son ardeur à braver la mort. Il ne se vit pas plutôt menacé, qu'il éclata d'une manière terrible. Le *National* et la *Tribune*, qui n'avaient jusqu'alors parlé de la duchesse de Berri, malheureuse et captive, qu'avec une générosité chevaleresque, le *National* et la *Tribune* adressèrent aux légitimistes un défi solennel et hautain. Avec cette supériorité de dédain qui le caractérisait, Armand Carrel écrivit : « Il paraît que voilà le moment » venu de prouver la fameuse alliance carlo-répu» blicaine. Qu'à cela ne tienne : que messieurs » les cavaliers servants disent combien ils sont, » qu'on se voie une fois, et qu'il n'en soit plus » question : nous n'irons pas chercher les gens » du juste-milieu pour nous aider. » Une déclaration du même genre parut dans la *Tribune*. Aussitôt les sociétés populaires, les écoles, tout s'ébranle. Les bureaux des deux feuilles républicaines sont envahis par une foule frémissante. Chacun demande à s'inscrire, chacun réclame pour lui l'honneur du premier combat. Une liste de douze noms avait été déposée par les légitimistes au *National* et à la *Tribune*, et sur cette liste, Armand Carrel avait choisi le nom de M. Roux-Laborie. Mais, en matière de combat,

(2) Voir aux documents historiques.

les républicains n'acceptaient pas de représentant, et nous insistaient pour que la lutte eût un caractère de généralité plus conforme à la vivacité de la colère qui les animait. Ils opposèrent donc, et au *National* et à la *Tribune*, deuze noms aux deuze qui leur avaient été présentés, déclarant qu'ils veulaient, non pas d'un combat collectif, d'une affaire de champ clos, ce qui eût été impraticable, mais d'un combat divisé en deuze rencontres, à des heures et dans les lieux différents. Après plusieurs pourparlers et correspondances, les légitimistes refusèrent de souscrire à ces conditions.

La lettre suivante, adressée au *Revenant*, par MM. Godefroi Cavaignac, Marrast et Garderin, donnera une idée de cette lutte singulière où semblait revivre l'esprit du moyen âge :

« Nous vous envoyons une première liste de douze personnes. Nous demandons, non pas douze duels simultanés, mais douze duels successifs, dans des temps et lieux dont nous conviendrons facilement. Point d'excuses, point de prétextes qui ne vous sauveraient pas d'une lâcheté, ni surtout des conséquences qu'elle entraîne. Entre votre parti et le nôtre, désormais la guerre est engagée par un combat. Plus de trêve, que l'un des deux n'ait fléchi devant l'autre. »

A l'âpreté de ce langage, on peut juger à quel point le parti républicain avait dû être surpris qu'on l'eût osé menacer. Parmi les royalistes, les hommes éclairés sentirent qu'une grande faute venait d'être commise, et ils employèrent tous leurs efforts à étouffer cette déplorable querelle. Par suite d'une décision prise par une assemblée composée de leur notabilités, les légitimistes déclarèrent qu'ils ne pouvaient consentir à généraliser le débat. Tardive sagesse, insuffisante à tout réparer! Le 2 février en effet, MM. Armand Carrel et Roux-Laborie se rendaient sur le terrain. Le combat eut lieu à l'épée et dura trois minutes. Déjà Carrel avait atteint deux fois son adversaire au bras; mais, en se précipitant, il alla chercher le fer et reçut dans le bas-ventre une blessure profonde. La nouvelle s'en répandit avec la rapidité de l'éclair, et devint aussitôt le sujet de tous les entretiens. Dans les écoles, dans les journaux, à la bourse, au théâtre, on ne parlait plus que du courage d'Armand Carrel, de son dévouement, du danger que couraient ses jours. M. Dupin, M. de Chateaubriand lui-même, allèrent s'informer de son état. M. Thiers, dont il avait été en d'autres temps le collaborateur, envoya auprès de lui son secrétaire. On refusait de l'introduire Qu'il entre, dit Carrel, et s'adressant au visiteur : « J'ai une grâce à demander à M. Thiers : je désire » vivement que M. Roux-Laborie ne soit pas in- » quiété. »

Mais, ainsi qu'on devait s'y attendre, à l'intérêt qui de toutes parts se manifestait pour le magnanime écrivain, se joignait un cri de malédiction contre le pouvoir. Voilà donc, disaient les libéraux sincères, voilà le fruit des affirmations de M. Thiers et du duc de Broglie! Que le sang versé retombe sur eux! Sans l'importance qu'ils ont donnée follement à une femme vaincue, sans la force morale dont ils l'ont investie en la plaçant au-dessus des lois, sans le ridicule avec qu'ils ont fait des terreurs que le parti légitimiste leur inspire, jamais ce parti n'en serait venu à déployer un tel excès de hardiesse. Et, sous le coup de ces reproches, les partisans du ministère se montraient humiliés, confondus; car l'insulte adressée à la révolution de juillet était flagrante et ne pouvait être niée. Quant aux républicains, ils continuaient à se réunir tumultueusement; mais la vengeance était chez eux un sentiment plein de noblesse. Dans l'emportement de leur indignation, des hommes du peuple s'étaient dirigés sur la *Gazette de France*, dont ils voulaient briser les presses : ils furent retenus par un républicain, M. Ferdinand Flocon, lequel harangua cette multitude furieuse et lui fit bonne de sa violence. Toutefois, dans les bureaux de la *Tribune*, on arrêta la publication du manifeste suivant, qui eut pour effet de mettre un terme aux réunions légitimistes dont divers points de la capitale avaient été jusqu'alors le théâtre, manifeste véhément et bizarre où se révèle l'esprit de l'époque, et qui montre tout ce qu'il y avait alors d'incapacité dans le pouvoir, d'impuissance dans les lois, d'orgueil dans les partis, d'anarchie dans la situation :

« Messieurs, vous ne voulez pas qu'on parle mal de la duchesse de Berri. Vous dites que c'est une femme, une femme malheureuse et captive, une mère privée de ses enfants; vous dites qu'on doit des égards au sexe, à la faiblesse, au malheur. Vous vous portez ses champions.

» Et nous, ayant pris part à la révolution de juillet, nous vous déclarons que nous ne souffrirons plus que vous l'insultiez dans vos journaux.

» Nous pensions que le soin de la défendre pouvait encore être laissé à ceux qui en ont profité. Il n'en est plus ainsi : la révolution de juillet est un principe. Les hommes qui l'ont usurpée vous permettent de l'attaquer. Eh bien! la révolu-

tion de juillet est opprimée et persécutée chaque jour dans la personne de ceux qui l'ont faite. Elle a peuplé les prisons de ses amis et de ses représentants. Les registres des geôles sont criblés des noms des défenseurs de la liberté. Si donc vous réclamez le privilége du malheur et de l'oppression, il nous appartient autant et plus qu'à vous.

» Nous, nous étions là au jour du combat, nous vous avons cherchés et nous ne vous avons pas trouvés. Et aujourd'hui vous vous montrez. Vous osez nous défendre de parler de votre dame.

» Eh bien, notre dame à nous, c'est la liberté. C'est la révolution de juillet. Et nous vous défendons d'en parler en bien ou en mal.

» Vous avez formé au sein de la capitale des réunions dont le but avoué était de manifester votre sympathie pour une cause que la nation repousse. La capitale, étonnée de votre audace, a vainement attendu la répression légale de tant d'effronterie. Nous vous défendons de faire de pareils rassemblements à l'avenir.

» Et puisque le pouvoir vous approuve, car il vous tolère, nous vous déclarons qu'à la première occasion, aussitôt que vous aurez l'insolence d'annoncer une réunion publique de légitimistes, nous ferons ce que depuis longtemps le pouvoir aurait dû faire : nous vous disperserons par la force.

» P. C. C. Ferdinand Flocon. »

Le gouvernement ne pouvait rester neutre plus longtemps : il intervint par la police. Les chefs furent surveillés, on opéra quelques arrestations. MM. de Calvimont, Albert Berthier, Théodore Anno, qui devaient se battre contre MM. Marrast, d'Hervas, Achille Grégoire, durent céder aux mesures prises par le pouvoir pour les en empêcher. C'eût été trop peu, néanmoins, pour arrêter le mal, si les légitimistes n'eussent reconnu qu'on les avait engagés dans une mauvaise voie. La *Gazette de France*, le *Courrier de l'Europe*, la *Quotidienne*, organes de la légitimité, marquèrent hautement, au nom de leur parti, le regret de ce qui s'était passé. Armand Carrel, dont on avait cru la vie en danger, ne tarda pas à être rendu au journal qu'il dirigeait avec tant d'éclat. Enfin, les républicains revinrent, à l'égard des royalistes, à un langage moins offensant et à une contenance plus calme. Mais comme leurs ressentiments n'étaient pas encore tout à fait apaisés, ils signèrent en grand nombre une pétition tendant à faire juger la duchesse de Berri; et ceux d'entre eux qui s'abstenaient depuis longtemps de porter les insignes de la révolution de 1830, que la trahison, disaient-ils, avait profanés, ceux-là mirent une sorte d'affectation à ne plus paraître en public que le ruban de juillet à la boutonnière.

Le ministère, cependant, préparait en silence les moyens de mettre à profit la situation que la duchesse de Berri lui avait faite. Le gouverneur de la citadelle de Blaye s'était opposé à ce que la police fût introduite dans le fort. Soldat, il ne voulait commander qu'à des soldats. Cette noblesse de caractère déplut. Parce qu'il était homme d'honneur, M. Chousserie cessa de paraître suffisamment dévoué : on lui donna pour successeur le général Bugeaud. C'était un militaire doué comme tel de qualités éminentes, possédant en de certaines matières une instruction solide, remarquable par une sorte de bon sens grotesque, moins méchant que bizarre, sensible même par accès, mais emporté, brutal, dépourvu de tact, impatient du joug des procédés délicats, et animé d'un zèle de subalterne dont il savait à peine relever l'humilité, par son arrogance, sa franchise et ses airs fanfarons. L'arrivée d'un tel homme fut un coup de foudre pour la prisonnière. Elle devina sans peine ce qu'il était à travers les égards qu'il essaya sincèrement de s'imposer, et elle eut peur de lui.

Le commissaire de police Joly avait été aussi envoyé à la citadelle. Il fut logé dans l'enceinte, au-dessous de l'appartement occupé par la princesse. Plus tard, on découvrit, creusés dans le plafond de la chambre assignée à ce commissaire de police, deux sortes d'entonnoirs revêtus de plâtre et allant s'appuyer à une plaque de tôle fort mince, placée un peu en avant du salon dans lequel avaient coutume de se réunir la duchesse de Berri, madame d'Hautefort et M. de Brissac. Était-ce un procédé d'espionnage? Ce qui est certain, c'est que le gouvernement ne tarda pas à obtenir les renseignements les plus précis. Mais il fallait en pouvoir faire usage. Ce fut la prisonnière elle-même qui en fournit le moyen aux ministres. Le 22 février 1833, elle déposait entre les mains du général Bugeaud la déclaration suivante :

« Pressée par les circonstances et par les me-
» sures ordonnées par le gouvernement, quoique
» j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon
» mariage secret, je crois devoir à moi-même,
» ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être ma-
» riée secrètement pendant mon séjour en Italie.

» Marie-Caroline. »

Or, voici ce que la princesse écrivait à M. de Mesnard, au sujet de la déclaration qu'on vient de lire :

« Je crois que je vais mourir en vous disant ce » qui suit, mais il le faut : des vexations, l'ordre » de me laisser seule avec des espions, la certi- » tude de ne sortir qu'au mois de septembre, » ont pu seuls me décider à la déclaration de mon » mariage secret (1). »

Comment admettre, en effet, que la duchesse de Berri eût pris spontanément la résolution de signer un acte qui la dépouillait de son titre de régente et de sa dignité de mère, un acte qui, rendu public, abaissait la cause de la légitimité, couvrait les royalistes de confusion, et donnait pour dénoûment à une guerre civile les témérités d'un amour secret? Marie-Caroline ne fit donc que céder, suivant les termes de la déclaration, aux « mesures ordonnées par le gouvernement. » Au reste, la résignation était impossible à sa nature ardente, et elle n'avait pas l'âme assez forte pour se sacrifier à son parti en dominant son malheur. Peut-être n'aurait-on en besoin que de faire luire à ses yeux l'espoir de liberté! Toujours est-il qu'elle ne consulta, dans cette occasion, ni Mme d'Hautefort ni M. de Brissac, comme si elle eût craint qu'on ne l'empêchât de courir à sa perte.

La déclaration était du 22. Le 26, la reine en put lire le texte dans le *Moniteur*. Ainsi, Marie-Caroline voyait sa vie intime livrée, sous le gouvernement de ceux de ses proches qu'elle avait le plus aimés (2), aux commentaires insultants de la multitude. Ainsi, elle avait compté en vain sur cette solidarité d'honneur qui règne entre parents, même dans les conditions obscures, et qui, protégeant les familles, les sauve du scandale par le secret.

Mais cette révélation des faiblesses d'une femme n'était pas seulement honteuse, elle était impolitique; car l'avantage momentané que les ministres pouvaient retirer de la déconsidération du parti légitimiste était loin de racheter le tort durable qu'ils faisaient au principe monarchique par l'avilissement d'une maison de rois.

Aussi bien, l'effet trompa les prévisions du pouvoir. Aux yeux de tous les gens honnêtes, le scandale de la faute avouée fut comme couvert par celui de la publicité qu'on lui donnait. Les républicains ne s'élevèrent que contre l'atteinte portée par le pouvoir à la sainteté des liens du sang, aussi généreux à l'égard de la princesse captive qu'ils venaient de se montrer terribles à son parti. Pour ce qui est des légitimistes, ils nièrent l'authenticité de la déclaration, et prétendirent que la duchesse de Berri venait d'être indignement calomniée à la face de l'Europe.

Les miniatres durent comprendre alors à quelles nécessités misérables ils s'étaient eux-mêmes condamnés. Accusés de fraude et d'imposture, il ne leur restait plus, pour se disculper, qu'à prouver par acte authentique la grossesse de la duchesse de Berri. Et comment l'obtenir, cette preuve, sans descendre à tout ce que la persécution peut présenter de plus tyrannique et de plus vil? Il leur était loisible, il est vrai, de laisser la prisonnière accoucher à Blaye; ils auraient pris les mesures convenables pour que l'accouchement fût bien constaté, et c'était un moyen de fermer la bouche aux incrédules ou à ceux qui affectaient de l'être. Mais que de chances à courir en prenant ce parti! Sans parler de ce qu'il y avait d'ignoble à entourer d'espions une femme captive, et à faire surprendre par des gens de police le moment où elle deviendrait mère, qui pouvait répondre qu'elle ne parvînt pas à déjouer, quand l'heure fatale serait venue, la surveillance de ses gardiens? Qu'arriverait-il, d'ailleurs, si elle mourait en couches, ou si elle succombait aux tortures morales résultant pour elle d'une investigation pleine d'insulte? Le pouvoir permettrait-il qu'on préparât contre lui une accusation d'assassinat? Ces craintes, de la part des ministres, étaient d'autant plus naturelles, que, depuis quelque temps, la santé de la prisonnière s'altérait d'une manière visible. Dès le 1er mars, un rapport avait été rédigé à Blaye par cinq médecins, et l'on y disait (3) :

« Il importera de procurer à madame la du- » chesse de Berri la faculté de se rapprocher le » plus tôt possible de son pays natal, dont la tem- » pérature paraît devoir être plus favorable à sa » santé; et si cette décision salutaire était prise, » il serait à désirer qu'elle fût exécutée avant le » terme de la grossesse présumée, dans la crainte » qu'après l'accouchement, les symptômes de l'af-

(1) Lettre citée dans la biographie des contemporains, par MM. Sarrut et Saint-Edme.

(2) Est-il besoin de rappeler ici ce mot, si connu, de la duchesse de Berri : « J'ai toujours aimé ces bons Orléans! »

(3) Voir aux documents historiques.

» fection pulmonaire ne fissent des progrès trop » rapides pour permettre un voyage quelconque. » Ce conseil doit avoir d'autant plus de poids, » que l'état moral de la duchesse de Berri ne peut » aujourd'hui que recevoir des impressions de » plus en plus fâcheuses par l'effet d'une déten- » tion prolongée. »

La conclusion était claire, et il est à remarquer que parmi les signataires de ce rapport, MM. Cambac, Grateloup, Bourges, Gintrac, se trouvait M. Ménière, que le gouvernement lui-même avait donné pour médecin à la princesse, sur la présentation de M. Orfila.

Les ministres avaient donc de puissants motifs pour ne pas prolonger la captivité de la duchesse de Berri jusqu'au moment qui suivrait ses couches; et, d'un autre côté ils ne voulaient point la mettre en liberté avant d'avoir obtenu, de sa grossesse, une preuve éclatante, authentique, qu'ils pussent victorieusement opposer aux dénégations du parti légitimiste.

Les choses en étaient là lorsque l'accoucheur de la duchesse de Berri, M Deneux, demanda l'autorisation de se rendre à Blaye. Il y fut décidé par des considérations que son parti n'approuva point et qui étaient cependant honorables. Il pensa que, si sa demande était rejetée, le fait de la grossesse serait démenti par ce refus; que si, au contraire, elle était admise, sa mission équivaudrait à un désaveu formel de la protestation attribuée jadis à Louis-Philippe contre la légitimité du duc de Bordeaux. On se rappelle à quels doutes avait donné lieu la naissance du duc de Bordeaux; ces doutes, après la révolution de juillet, avaient été habilement accrus et envenimés par les partisans de Louis-Philippe; on avait même parlé d'une enquête. M. Deneux crut, non sans raison, qu'en allant faire à Blaye, par ordre du gouvernement nouveau, ce qu'il avait fait aux Tuileries le 29 septembre 1820, il mettrait les courtisans dans l'impossibilité de combattre l'autorité de son premier témoignage.

Voulant détruire à tout prix l'accusation de mensonge qui pesait sur eux, les ministres avaient intérêt à faire certifier la grossesse de la prisonnière par des hommes de son propre parti. Or, le dévouement de M. Deneux à la mère de Henri V était connu, et sa qualité d'accoucheur donnait à sa présence à Blaye une signification sur laquelle il était impossible qu'on se méprit. Sa démarche fut donc favorablement accueillie par le conseil, et ce fut pour les légitimistes un nouveau sujet d'affliction et de colère. Il partit, arriva le 24 mars à Blaye, et admis le lendemain dans la citadelle, il fut introduit dans l'appartement de la princesse. Elle était couchée, avait le visage amaigri, le teint jaunâtre, les joues caves. Apercevant M. Deneux, elle lui tendit la main, et dit avec une grâce mêlée de tristesse : « Ce bon M. Deneux! J'étais bien » sûr qu'il viendrait près de moi. » Vivement ému le vieillard se précipita au pied du lit avec des sanglots et fut sur le point de s'évanouir. Quand il fut revenu de son trouble, la princesse lui dit : « Mon bon M. Deneux, pour moi vous » avez quitté votre femme, abandonné vos affai- » res, compromis votre clientèle : je ne saurais » accepter un tel sacrifice. » Et comme il ne répondait que par l'expression d'un dévouement sans bornes : « Mais poursuivit-elle en décon- » vrant le fond de sa pensée, vous ne savez donc » pas qu'en restant auprès de moi vous feroz in- » volontairement obstacle à ma mise en liberté? » Elle voyait, en effet, dans l'arrivée de M. Deneux, la preuve que les ministres avaient l'intention de lui laisser atteindre en prison le terme de sa grossesse. Mais M. Deneux lui représenta que, s'il revenait à Paris, les journaux légitimistes nieraient plus obstinément que jamais la déclaration du 22 février, ce qui mettrait le gouvernement dans la nécessité de plus en plus impérieuse de les confondre par une preuve positive, au risque de lui imposer, à elle, une plus longue captivité. Elle parut frappée de cette observation; et, dans un second entretien qui eut lieu le 28 mars, elle déclara à M. Deneux qu'elle acceptait sa présence et ses soins.

Ce jour-là commença pour M. Deneux une vie de sollicitude, d'abnégation. Tout entier au désir de rappeler sa malade au repos et à la liberté, il ne craignit pas d'attirer sur sa tête la réprobation de son parti, dont il fallait, pour servir la mère de Henri V, déjouer les calculs et braver les passions. Car ici l'intérêt de la princesse et celui du parti légitimiste étaient manifestement opposés. Pour faire tomber devant elle les portes de sa prison, Marie-Caroline n'avait qu'un moyen, qui était de mettre en lumière la vérité, vérité redoutable que le parti légitimiste aurait voulu couvrir d'un voile éternel, dût la mère de Henri V rester plus longtemps victime de l'importance du secret.

Digitized by Google

Mais ce n'était pas d'un simple aveu que les ministres avaient besoin; cet aveu, il avait été fait le 22 février et publié le 26; ce que le gouvernement exigeait, c'était une constatation publique, appuyée sur des témoignages officiels, telle enfin que toute controverse devînt impossible. Or, cette constatation, la duchesse de Berri éprouvait à la permettre une répugnance invincible, d'abord par pudeur, ensuite parce que, déjà trompée, elle ne croyait pas qu'on lui accordât la liberté pour prix du sacrifice qu'on osait lui demander.

Voici quel fut, à ce sujet, le plan soumis au général Bugeaud par M. Deneux : un certain nombre de personnes notables de Blaye et de Bordeaux auraient été désignées par le gouvernement pour recevoir, de la part de médecins accoucheurs choisis en nombre égal par le gouvernement et la princesse, une déclaration constatant la grossesse. L'acte dressé, la princesse se serait embarquée en présence des mêmes personnes, et l'acte n'aurait été envoyé à Paris que lorsque le bâtiment se serait trouvé loin des parages de Blaye. Ce plan portait l'empreinte d'une défiance dont les ministres n'avaient que trop mérité l'injure. Le général Bugeaud parut néanmoins disposé à l'adopter; il répondit à M. Deneux qu'il allait rédiger des propositions qui seraient mises sous les yeux de la duchesse de Berri et des ministres. Et il ajouta que si, les conditions une fois acceptées, le gouvernement s'avisait de manquer à sa parole, il s'emparerait, lui Bugeaud, de la corvette la *Capricieuse*, et conduirait madame en Sicile de sa pleine autorité.

Si la duchesse de Berri avait pu croire un instant à la sincérité des promesses de ses ennemis, elle aurait cédé peut-être; mais elle était convaincue que c'était en pure perte qu'elle autoriserait une constatation dont l'outrageante solennité était si propre, d'ailleurs, à la remplir d'effroi. Une conversation qu'elle eut sur ce point avec M. Deneux donnera une idée des tourments auxquels était en proie cette malheureuse femme. « J'aime mieux, » disait-elle à son médecin, accoucher à Blaye que » consentir à la constatation qu'on me demande. » Si je fais constater mon état, on ne manquera » pas de publier le résultat dans les journaux, et » je resterai ici, tandis que la déclaration faite » au moment de l'accouchement ne sera pas ren- » due publique. — Oh! pour cela, j'ose affirmer » que madame se trompe. — Comment! monsieur » Deneux, vous croyez que les ministres oseraient » la publier? — Je ne le mets pas en doute, ma- » dame. — Mais ce serait une infamie qui n'aurait » pas de nom. Ils le feront, madame, soyez-en » sûre. — Eh bien, s'ils le font, je divulguerai » ce qui devait rester caché, je dirai le nom de » mon époux; mais, comme les lois françaises m'y » obligent pour légitimer mon enfant, l'odieux de » cette révélation retombera tout entier sur mes » ennemis; tandis que, si je faisais constater ma » grossesse, c'est moi seule qu'on accuserait, et » l'on ne manquerait pas de dire que j'ai voulu » obtenir ma liberté avant d'accoucher, l'obtenir » à tout prix, parce que mon enfant n'était pas » légitime. »

Ces considérations la décidèrent, et elle écrivit au général Bugeaud (1) pour lui annoncer son refus.

Peu de temps après, une dépêche télégraphique mandait M. Ménière à Paris. Là, ce médecin fut appelé dans la salle du conseil, et il rendit compte devant les ministres assemblés de tout ce qu'il savait sur l'état des choses à Blaye. D'après ces renseignements, il fut décidé d'une manière définitive qu'on ferait accoucher la princesse dans sa prison. Le roi désira ensuite entretenir M. Ménière en particulier. Il se montra péniblement affecté de la rigueur déployée contre une nièce de sa femme, et se représenta comme la victime des nécessités du régime constitutionnel. Puis, prévoyant sur quels points pouvaient rouler les conversations de la princesse et de M. Ménière, il indiqua longuement à celui-ci le langage qu'il au-

(1) Voici sa lettre :

« Je ne puis que vous savoir gré, général, des motifs qui » vous ont dicté les propositions que vous m'avez soumises. » A la première lecture, je m'étais décidée à répondre né- » gativement. En y réfléchissant, je n'ai point changé d'idée. » Je ne ferai décidément aucune demande au gouvernement. » S'il croit devoir mettre des conditions à ma liberté, si » nécessaire à ma santé, *tout à fait détruite*, qu'il me les » fasse connaître par écrit. Si elles sont compatibles avec ma » dignité, je jugerai si je puis les accepter. En toute occur- » rence, je ne puis oublier, général, que vous avez en toute » occasion su allier le respect et les égards dus à l'infortune » aux devoirs qui vous étaient imposés. J'aime à vous en té- » moigner ma reconnaissance.

» MARIE-CAROLINE. »

Quelques jours après, la duchesse de Berri ayant communiqué cette lettre à M. Deneux, et celui-ci en témoignant sa surprise, la princesse lui dit : « Il faut savoir caresser le » lion pour n'en être pas griffé. »

Digitized by Google

rait à tenir, et se complut à lui tracer son rôle.

Marie-Caroline n'avait plus d'autre chance de salut qu'une évasion habilement préparée. L'idée en vint à quelques-uns de ses partisans, et M. de Choulot fut désigné, à son insu, comme le chef de la conspiration. Il s'était rendu digne de ce périlleux honneur par sa hardiesse dans le dévouement, par les sacrifices de tout genre qu'il avait faits à la cause de la légitimité, et, notamment, par les fréquents voyages qu'il avait entrepris pour cette cause, et où il avait compromis une partie de sa fortune. Il était alors à Paris, et il revenait de Prague, d'où il rapportait, pour la duchesse de Berri, des lettres, des portraits et des paroles de consolatice. Désespérant de pénétrer par la ruse dans la citadelle de Blaye, il s'adressa d'abord au ministre de la guerre, ne cachant rien de ce qu'il avait fait pour la duchesse de Berri lorsqu'elle était encore libre et armée. « Vous vous êtes con- » duit en vrai chevalier français », dit à M. de Choulot le maréchal Soult; mais il ajouta que, pour être admis auprès de la princesse, une autorisation du roi lui-même ne serait pas suffisante; que c'était là une question d'État, et que les ministres avaient à en délibérer. Le lendemain, M. de Choulot apprit que sa demande était repoussée. Il ne se rebuta point, écrivit au roi une lettre dans laquelle il redoublait d'instances, et confiant dans les ressources de son audace, il partit pour Blaye. Il se présente au général Bugeaud, invoque auprès de lui des motifs d'humanité, des motifs d'honneur, et parvient enfin à se faire ouvrir les portes de la prison. Il trouva la duchesse de Berri très-abattue, et rejetant sur les souffrances prolongées de sa captivité le tort de la déclaration arrachée à sa faiblesse. L'entrevue fut courte : M. Bugeaud n'avait assigné à la visite qu'une durée de douze ou quinze minutes. Avant de prendre congé de la prisonnière, M. de Choulot, qui avait formé le projet de la sauver, lui demanda un objet qui pût être un signe de reconnaissance entre les mains de la personne qu'il aurait, peut-être, plus tard à lui envoyer. Alors, la duchesse de Berri ouvrant un tiroir, lui dit : « Tenez, voici les joyaux de la » couronne », et elle lui montrait, parmi quelques objets de fort peu de prix, une chaînette formant sautoir. M. de Choulot prit la chaînette, et à peine était-il sorti que, cédant à un sentiment d'orgueil bien naturel chez une mère, la princesse appela le général Bugeaud pour lui montrer les portraits du jeune Henri et de sa sœur. Après une courte apparition dans la chambre de sa prisonnière, le général revint auprès de M. de Choulot, et, par un manque de tact inconcevable, il l'interrogea sur la grossesse de la duchesse de Berri. M. de Choulot répondit, comme on devait s'y attendre, qu'il n'était point venu dans la citadelle pour faire des constatations de ce genre et qu'il n'avait rien remarqué. A ces mots, la figure du général s'enflamme. Il ne cherchait que des témoignages dont les légitimistes n'eussent pas droit de suspecter la sincérité : il avait compté sur celui de M. de Choulot. Trompé dans son attente, il eut peine à retenir sa colère, et il envoya son aide de camp, M. de Saint-Arnauld, chez la princesse, pour la prier de se faire voir à M. de Choulot, debout et marchant. Quelque offensante que fût cette proposition, la duchesse de Berri n'osa pas la repousser. L'épreuve n'eut pas lieu, cependant, grâce à la fermeté de M. de Choulot; mais il eut à soutenir, de la part du général, et surtout de la part de l'aide de camp, des reproches d'une extrême vivacité. Il s'en émut faiblement, et regagna Paris en toute hâte, impatient de réaliser son projet. Il avait bien vu, dès son entrée à Blaye, que faire évader la duchesse de Berri, soit par force, soit par artifice, était absolument impossible, à moins que Louis-Philippe ne consentît lui-même à y prêter les mains secrètement. Son premier soin, à Paris, fut donc d'écrire au roi qu'il rapportait de Blaye la pensée de la princesse et qu'il sollicitait une audience. Il l'obtint aussitôt et fut reçu aux Tuileries dans le cabinet du baron Fain. Mais, sur le point de voir M. de Choulot face à face, le roi avait subitement changé de résolution. Soit embarras, soit frayeur, il n'osait paraître au rendez-vous assigné. M. de Choulot attendit longtemps avec une visible impatience. Pressé par lui, le baron Fain sort pour aller prévenir le monarque, et revient proposer à M. de Choulot de l'introduire auprès de la reine. Celui-ci refuse, et, sur de nouvelles instances, Louis-Philippe se décide enfin à affronter une entrevue qui aurait dû être pour lui si pleine d'émotions. M. de Choulot commença sur un ton respectueux et calme; mais s'animant peu à peu, il déclara au roi que l'homme qu'il voyait devant lui était lié à la branche aînée par des sentiments indestructibles d'amour et de fidélité. « C'est là, répondit le » roi, un langage que peut entendre un monarque

» citoyen. » M. de Cheulet tenait entre ses mains, en parlant, des cannes qu'il avait coutume de porter pour se soutenir, depuis une chute qu'il avait faite à la chasse. Il remarqua que le roi fixait sur ces cannes un regard qui trahissait d'étranges alarmes, et il se désarma en souriant. Revenant alors au sujet de sa visite, il exposa au roi de quel intérêt il était pour lui de ne pas laisser la duchesse de Berri dans une situation de nature à avoir des suites terribles; il lui peignit la princesse succombant à des maux dont la cause, ignorée de l'Europe, s'associerait aux plus noirs soupçons. Louis-Philippe ne parut pas inaccessible aux craintes qu'on cherchait à éveiller dans son âme; il reconnut que la duchesse de Berri venant à mourir en prison, on pourrait tirer contre lui de ce fatal événement le même parti qu'on avait tiré de la mort du duc de Bourbon. Mais se prêter à l'évasion de la duchesse lui paraissait contraire aux plus chers intérêts de sa race. « Il faut, dit-il » à plusieurs reprises, il faut des garanties à mon » gouvernement. » Il se montra, néanmoins, disposé à laisser agir M. de Cheulet sans mettre obstacle à ses desseins. Seulement, il lui demanda de rester à Paris pendant quelques jours et d'attendre. Durant tout le cours de cet entretien, une pensée avait manifestement dominé le roi : le souvenir du duc de Bourbon, dont il avait en quelque sorte devant lui le représentant. Aussi revint-il souvent sur les accusations dont la mort de ce prince avait fourni le texte aux passions de parti. Il s'écria même : « Eh, mon Dieu! cette malheu- » reuse succession, nous n'en avons pas encore » touché un sou! »

M. de Cheulet crut, d'après la conclusion de l'entrevue qui vient d'être racontée, qu'il convenait d'attendre. Il ne se doutait pas que le retard paralyserait les efforts de son dévouement (1)!

Rien ne fut changé, en effet, aux mesures dont la sévérité avait si cruellement pesé jusqu'alors sur la duchesse de Berri. Isolée, inquiète, troublée intérieurement des rumeurs de son parti, dont il lui semblait quelquefois entendre comme un écho lointain, elle désirait qu'on lui donnât pour conseils M. Hennequin et M. de Chateaubriand : elle en fit la demande (2). On parut disposé à satisfaire à ses désirs, mais on y mit, pour condition, qu'elle fît prendre à ces messieurs l'engagement d'affirmer sa grossesse. C'était lui imposer une loi aussi dure qu'inconvenante : elle refusa de s'y soumettre; et sa demande, transmise à Paris par le télégraphe, fut rejetée. En même temps on chargeait le général Bugeaud de lui faire connaître certaines particularités tendant à lui rendre son parti odieux. Ce parti, disait une dépêche ministérielle qu'on eut soin de lui communiquer le 18 avril, la sacrifiait indignement; les légitimistes désiraient sa mort, pour s'en faire contre le pouvoir un moyen de calomnie; vivante, elle n'était plus pour eux qu'un embarras; des lettres venues de Prague annonçaient que tout le monde y était déchaîné contre elle, et qu'au rang de ses ennemis les plus implacables figuraient M. de Blacas et l'abbé de Latil.

Ces confidences, pleines d'artifice, avaient un but manifeste. En montrant à la duchesse de Berri que ses partisans l'abandonnaient, que sa famille même s'armait contre elle, on espérait l'amener par le désespoir à permettre que sa grossesse fût constatée; que risquait-elle à mécontenter un parti dont on exagérait si habilement à ses yeux l'ingratitude? Mais on ne put vaincre sa répugnance. MM. Orfila et Auvity lui avaient été envoyés pour la seconde fois avec MM. Andral fils et Fouquier : elle ne voulut pas les recevoir. M. Dubois, qui habitait Blaye depuis six semaines dans l'espoir de se faire admettre, M. Dubois lui écrivit en vain une lettre presque suppliante. Malheur à lui

(1) On assure que M. de Cheulet se propose de publier ce qui s'est passé en cette occasion plus complétement que ne nous a permis de la faire une discrétion dont nous avons dû respecter les motifs.

(2) Voici la lettre qu'elle écrivit, à ce sujet, au général Bugeaud.

« J'ai voulu réfléchir pendant plusieurs jours, M. le gé- » néral, à nos diverses conversations. Je me suis convaincue » que malgré mon vif désir de ma mise en liberté, je ne » pouvais me décider à faire au gouvernement aucune pro- » position, sans m'être consultée avec quelques-uns de mes » amis : je me réduirai à deux; mais, bien entendu, j'aurai » la possibilité de les voir sans témoins. Si le ministre y con- » sent, j'écrirai à M. le vicomte de Chateaubriand et à » M. Hennequin, pour leur demander de se rendre près de » moi à Blaye. J'ai tout lieu d'espérer que les propositions » que je serai dans le cas de leur soumettre auront leur ap- » probation. Le gouvernement, dans cette hypothèse, en » recevrait communication. Je vous prie de faire connaître » mon désir au président du conseil. Ma demande vous prou- » vera, général, que j'ai su apprécier vos bonnes intentions » à mon égard. Je ne cesserai de vous en conserver une vé- » ritable reconnaissance.

» MARIE-CAROLINE. »

s'il ose paraître devant moi, s'écria-t-elle d'un air qui respirait la menace! Car elle éprouvait pour M. Dubois une sorte d'horreur qu'elle ne prenait aucun soin de dissimuler.

Pour dompter l'obstination de la prisonnière, le gouvernement n'avait rien négligé : M. Auvity était allé jusqu'à presser M. de Mesnard d'employer son crédit auprès d'elle pour la faire consentir à une constatation, dont sa mise en liberté serait le prix. Toutes les tentatives ayant échoué, et la princesse préférant à la honte de céder le malheur d'accoucher dans la citadelle, on ne songea plus qu'aux moyens de rendre inévitable l'appareil dont on se proposait d'entourer son accouchement. Mais ne préviendrait-elle pas les solennités formidables auxquelles on la condamnait, en se faisant avorter? C'est ce que le gouvernement craignait, outrageant la prisonnière par ces suppositions, aussi absurdes que cruelles. La vérité est que, loin d'avoir ouvert son esprit à une telle pensée, elle manifesta l'intention de nourrir son enfant. Or, comme elle n'avait nourri ni le duc de Bordeaux ni la princesse Louise, il était facile de prévoir que ce rapprochement, fait à Prague et dans le monde, donnerait lieu à de fâcheuses interprétations. Aussi Mme d'Hautefort n'hésita-t-elle pas à combattre le désir de Marie-Caroline. Représentations et prières, tout fut inutile. MM. Gintrac, Ménière et Deneux ayant déclaré que la princesse devait nourrir son enfant, dans l'intérêt même de sa santé, elle en témoigna une grande joie, et demanda qu'on fît venir de Paris en toute hâte les objets nécessaires. Elle ne pouvait donner aux craintes qui la calomniaient un démenti plus formel : n'importe; on s'abaissa, pour prévenir un délit imaginaire, à des précautions dont l'apparente sagesse n'était que folie et qu'insulte. Bien que les croisées fussent garnies de barreaux, et fermées, dans leur partie inférieure, par des demi-persiennes parfaitement fixées, il fut question d'y placer des treillis de fer, de peur sans doute qu'en faisant passer l'enfant à travers les barreaux, on ne détruisît la preuve matérielle de la grossesse. Le génie de l'espionnage alla plus loin... Mais il faut s'arrêter ici : quand la politique ose tout, tout raconter est impossible; et, dans ce cas, le silence n'est que la pudeur de l'histoire.

La duchesse de Berri pouvait mesurer enfin la portée de son malheur. Vouée à des humiliations sans exemple et le cœur abreuvé d'amertume, il ne lui restait plus rien à espérer. Dans les premiers temps de sa captivité elle avait eu du moins quelques consolations, et il ne lui avait pas été interdit de donner le change à ses chagrins. Elle se prenait à oublier la rigueur de sa destinée lorsque, du haut du rempart assigné à ces promenades, elle suivait de l'œil le bateau à vapeur qui, chaque matin, va de Bordeaux à Blaye; ou bien, lorsque dans la plaine qui, à certains jours, réunit les habitants de ces deux villes, elle apercevait un salut de fidélité ou reconnaissait au passage un courtisan de son infortune présente. Mais, depuis le commencement du mois d'avril, elle avait vu s'éteindre même ces rapides lueurs de joie. Livrée à de lentes souffrances, elle ne sortait presque plus de son appartement, et vivait tout entière dans les soins dont l'entouraient ses compagnons de captivité. Heureuse encore si, dans son abaissement, elle n'avait pas eu à lutter sans cesse contre les exigences ou l'emportement de ses gardiens!

Le 24 avril, le général Bugeaud entra chez elle tenant à la main un rouleau de papier. C'était une sorte de procès-verbal de ce qui devait se passer au moment de l'accouchement. On y désignait comme devant assister à la naissance de l'enfant, le sous-préfet de Blaye, le maire, un de ses adjoints, le président du tribunal, le procureur du roi, le juge de paix, le commandant de la garde nationale, MM. Dubois et Ménière. Le procès-verbal portait que tous ces témoins entreraient dans la chambre à coucher, au début du travail de l'enfantement, qu'ils constateraient l'identité de la princesse, qu'ils lui demanderaient si elle était bien la duchesse de Berri, si elle était grosse, si elle se sentait près d'accoucher; qu'on ferait mention de ses réponses ou de son silence; que les témoins visiteraient ensuite la chambre, les cabinets, les armoires, les secrétaires, les tiroirs des commodes et jusqu'au lit de la princesse, pour voir s'il n'y avait pas d'enfant nouveau-né dans l'appartement; que, dans le même but, on vérifierait s'il n'y avait auprès de la duchesse de Berri aucune femme grosse et sur le point d'accoucher; que, dans le cas où elle crierait pendant le travail, il serait fait mention de ses cris, aussi bien que des vagissements de l'enfant au moment de sa naissance. Marie-Caroline n'eut pas plutôt entendu l'énumération de ces formalités, qu'elle fut saisie de douleur et d'indignation; mais le général ayant ajouté que les précautions ne pouvaient se borner

Digitized by Google

là, et que, pour être instruit du début du travail, on serait obligé de placer deux gardiens dans le salon contigu à la chambre à coucher. « Retirez-vous, monsieur » s'écrie la princesse transportée de fureur; et, du salon où elle se trouvait, se précipitant dans sa chambre, elle en ferme la porte avec violence. M. Deneux fut appelé aussitôt. La princesse était au lit, en proie à une agitation extrême, elle avait les muscles de la face, du col et de la poitrine contractés, la respiration pénible, les lèvres gonflées et violettes; les mouvements du cœur étaient tumultueux : l'enfant ne donnait plus signe de vie !

De semblables scènes pouvant amener une fausse couche et engager d'une manière terrible la responsabilité des ministres, le général Bugeaud ne négligea rien pour adoucir Marie-Caroline, et il y réussit; car, chez elle, les impressions étaient plus vives que profondes. Mais ce système de ménagements nécessaires n'alla point jusqu'à l'annulation du procès-verbal, et l'acceptation en fut laborieusement négociée.

Quoique placé par le gouvernement auprès de Marie-Caroline, M. Ménière désapprouvait complétement le projet de procès-verbal. Il en écrivit à M. d'Argout, et donna de sa désapprobation des motifs aussi honorables que décisifs. Quel pouvait être le but d'un acte de cette nature? De convaincre les incrédules? Mais les dénégations du parti légitimiste étaient systématiques; comment douter qu'il ne fût résolu à nier même l'évidence? D'ailleurs, la tâche imposée aux témoins, sans parler de son inconvenance, n'était-elle pas impossible à remplir? M. Deneux, homme d'honneur, et responsable des suites de l'accouchement, ne protégerait-il point sa malade contre la désastreuse influence que devait exercer sur elle, au milieu des émotions d'un pareil moment, la vue de huit ou dix personnes étrangères, inconnues, chargées d'une mission outrageante et inquisitoriale?

De sorte que, chez un peuple renommé pour sa générosité et sa courtoisie, l'accouchement d'une pauvre femme, vaincue, prisonnière, abandonnée, malade, était devenu la grande affaire du moment, le sujet d'une correspondance ministérielle très-active, une question d'État, enfin! Que dis-je? on traita de cet accouchement, comme on traite entre puissances belligérantes d'une province à partager ou de la paix à conclure!

Après de longues négociations, Marie-Caroline consentit 1° à faire prévenir le général Bugeaud, dès qu'elle ressentirait les douleurs de l'enfantement; 2° à répondre affirmativement à la question suivante : « Êtes-vous la duchesse de Berri? » 3° si les témoins n'arrivaient qu'après l'accouchement, à les recevoir quand M. Deneux le jugerait convenable.

Pour prix de ces concessions, Marie-Caroline exigait 1° que, sous aucun prétexte, M. Dubois n'entrât dans sa chambre; 2° qu'on lui promît de la mettre en liberté, aussitôt que M. Deneux la trouverait en état de supporter les fatigues du voyage; 3° que la promesse fût délibérée, arrêtée en conseil et signée par cinq ministres au moins; 4° que l'original ou une copie signée des ministres fût confiée au général et conservée par lui; 5° qu'on lui remît à elle-même une copie de cette promesse, certifiée conforme à l'original.

Cette dernière clause donna lieu à divers pourparlers, à la suite desquels les conditions furent acceptées de part et d'autre et transmises au gouvernement par dépêche télégraphique. Que le lecteur nous pardonne ces détails : il est douloureux, mais il est utile de les transcrire..... Voilà comment les dynasties se font la guerre!

L'affaire du procès-verbal terminée, il ne restait plus qu'à prendre des mesures pour que les témoins ne fussent pas prévenus trop tard du moment précis de l'accouchement. M. Deneux avait été logé dans la chambre occupée jadis par le commissaire de police Joly, c'est-à-dire au-dessous de l'appartement de Marie-Caroline. Or, le 1er mai on vint, de la part du général Bugeaud, intimer à M. Deneux l'ordre de déloger. En vain, pour éluder une injonction dont il devinait trop bien le motif secret, allégua-t-il le respect dû à son âge, à ses habitudes, il fallut céder : on s'empara de sa chambre et l'on y plaça une échelle qui montait jusque sous le lit de la captive. De son côté, le général Bugeaud crut devoir faire chambrée avec les gardiens du premier étage, lesquels étaient au nombre de quatre : deux officiers, MM. Fayoux et Salabelle, et deux sous-officiers, MM. Boudier et Willemot.

Mais cela même ne suffisant pas pour ôter au gouverneur de Blaye la crainte d'être pris au dépourvu, il imagina de faire coucher dans le salon contigu à la chambre de Marie-Caroline, les portes restant ouvertes, deux gardiens qui, au moindre mouvement, à la première plainte de la princesse,

devaient courir à son lit et donner le signal. Ce projet, dont Marie-Caroline fut menacée, n'avait peut-être pour but que de la faire consentir à laisser coucher dans le salon, au lieu de deux gardiens, le médecin que le gouvernement lui avait donné, M. Ménière. Elle y consentit en effet, lorsqu'il eût été convenu que le salon serait occupé à la fois par M. Ménière et M. Deneux. On songea aussi à faire passer la nuit dans la citadelle à toutes les personnes désignées comme témoins, et il est probable qu'elles seraient entrées dans la citadelle le 8 au soir, si, jusqu'au 10, le maire et le juge de paix n'eussent été retenus hors de la ville par des affaires urgentes. Mais les circonstances devaient déjouer, dans ce qu'elle avait de plus minutieux, la prévoyance des gardiens.

On était arrivé à la nuit du 9 mai, et rien n'annonçait que cette nuit dût être marquée par l'événement attendu. MM. Deneux et Ménière se livraient au repos, ne croyant pas que leur ministère fût au moment d'être invoqué ; et toute la citadelle semblait endormie. Tout à coup la porte de la chambre de Marie-Caroline s'ouvre, Mme Hansler s'élance dans le salon à demi vêtue : « Venez, » venez, M. Deneux, madame accouche. » Il était trois heures du matin environ. En un instant chacun fut sur pied. M. Ménière va frapper à la porte du corridor et appelle vivement le général. Celui-ci, averti, se précipite vers la porte d'entrée de l'enceinte en palissades, pour prévenir à son tour M. Dubeis. L'ordre est donné de tirer le canon pour appeler dans la citadelle les témoins logés dans la ville. Déjà MM. Deneux et Ménière s'empressaient autour de Marie-Caroline. Bientôt arrivent le général Bugeaud, M. Delerd, commandant de la place, M. Dubeis, et les officiers de service. Des messagers circulent de toutes parts dans la citadelle, se croisent sur les remparts, courent à la porte Dauphine. Trois coups de canon retentissent. « Qu'est-ce donc ? », s'écrie la princesse avec inquiétude. On la rassure et on la supplie de veiller sur ses souffrances, d'attendre encore.... Et la princesse de répondre à ces prières doublement cruelles : « Mais ne croyez-vous » pas que ce retard ne soit fatal à mon enfant ? »

M. Dubeis s'était approché de la chambre à coucher. M. Ménière se plaça aussitôt de façon à empêcher que Marie-Caroline ne l'aperçût. En même temps Mme Hansler lui disait tout bas, mais avec beaucoup de vivacité : « Retirez-vous, monsieur, » retirez-vous donc. » Ce fut pendant cette scène que M. Deneux opéra la délivrance; et il reçut, immédiatement après, des mains de la princesse, la déclaration qu'il devait faire aux témoins. Marie-Caroline témoigna le désir de voir Mme d'Hautefort, qu'on alla prévenir sur-le-champ; puis, ayant aperçu M. Bugeaud dans le salon, elle dit à M. Ménière : « Il peut entrer si cela lui plaît. » Le général s'approcha, et elle lui tendit la main : « J'ai appelé dès que j'ai senti la première dou- » leur. J'ai fait ce que j'ai pu et je crois que tout » ira bien. » Paroles qui expriment d'une manière poignante l'état de soumission et de contrainte dans laquelle avait jusqu'alors vécu cette princesse infortunée ! Alors, et par un mouvement louable de sensibilité, le général lui lut une dépêche ministérielle qu'il avait reçue la veille et dont il savait que la lecture serait douce à son cœur. Elle le remercia avec effusion, et, comme il se retirait : « Général, vous avez deux filles; eh bien, en voici une troisième. » Déjà elle avait dit à M. Ménière, en parlant du personnage mystérieux qui, dans ce moment, régnait sans doute sur sa pensée : « Il sera heureux : il désirait tant une fille ! »

Pendant ce temps, les témoins étaient arrivés. Tout étant disposé pour les recevoir, le général Bugeaud en fut prévenu. Mme d'Hautefort se trouvait en ce moment auprès de la princesse, et à l'attitude de cette dame, à l'impatience de ses mouvements, à l'altération de son visage, on voyait assez tout ce qu'avait de douloureux pour elle cette mise en scène d'un drame odieux. Telle était son agitation, que, les témoins tardant à paraître, elle s'avança vers la porte et dit d'une voix impérieuse : « Mais, messieurs, madame vous attend. » Les témoins entrèrent, graves et dominés par une secrète émotion. M. le président Pastoureau fit à la princesse les questions relatées au procès-verbal (1). Elle y répondit sans hésitation : et l'on

(1) Voir aux documents historiques cet étrange procès-verbal. Il fut rédigé avec plus d'empressement que de soin, et il contient quelques inexactitudes. On y donne à entendre, par exemple, que ce fut dans la chambre de la princesse et en sa présence que M. Deneux fit la fameuse déclaration. Or, cette déclaration fut faite, non dans la chambre à coucher, mais dans le salon; circonstance dont le parti légitimiste, s'il eût persisté dans ses dénégations, aurait pu aisément exagérer l'importance.

se rendit dans le salon pour dresser l'acte. Cette formalité remplie, M. Deneux fut sommé par le président de dire quelle était la personne qu'il venait d'accoucher. Il y eut un moment de silence. Était-ce la déclaration d'un mariage légitime qu'on allait entendre? La curiosité se peignait dans tous les regards et l'attente était solennelle. M. Deneux fit la déclaration suivante :

« Je viens d'accoucher madame la duchesse de » Berri, ici présente, épouse en légitime mariage » du comte Hector Luchesi-Palli, des princes del » Campo Franco, gentilhomme de la chambre du » roi des deux Siciles, domicilié à Palerme. »

L'effet produit par ces paroles fut profond et divers, selon les sentiments de sympathie ou de haine dont les assistants étaient animés. Ceux qui avaient compté sur le scandale d'un aveu mêlé de réticences nécessaires, ceux-là se montrèrent troublés et interdits. Une satisfaction généreuse brilla, au contraire, sur le front de ceux qui, sans être du parti de la prisonnière respectaient en elle les droits de la défaite, de la faiblesse et du malheur.

Le gouvernement apprit sa victoire par le télégraphe, mais il ne se contenta pas des renseignements que lui apportait la voie officielle. Aussitôt après l'accouchement, M. Deneux s'était hâté d'écrire à sa femme une lettre qu'il avait cachetée après l'avoir communiquée au général Bugeaud. Le gouvernement rompit le cachet de cette lettre, en remit une copie à Mme Deneux, et garda l'original, qu'il fit circuler dans les deux chambres! Car, une fois sur la pente de l'arbitraire, un pouvoir ne s'arrête plus.

Bien que la duchesse de Berri eût légitimé son enfant par la désignation de son époux, les partisans de la dynastie nouvelle mirent une indécente ardeur à se réjouir de l'événement dont le ministère avait si bien préparé le scandale. Les républicains se contentèrent de témoigner le mépris que leur inspirait ce vil triomphe.

Quant aux légitimistes, ils étaient consternés. Quelques-uns d'entre eux, cependant, s'obstinèrent dans une incrédulité qui leur était chère, et ils ne craignirent pas de dénoncer l'acte dont leurs ennemis se prévalaient, comme le dénoûment d'une intrigue qui avait commencé par la violence et finissait par le mensonge. N'était-ce pas une chose inouïe dans l'histoire du genre humain que de tenir au secret une princesse pour la faire accoucher dans une sorte d'esclavage? Pouvait-il y avoir état civil pour un enfant et certitude matérielle de sa naissance, lorsque la mère plongée arbitrairement dans les fers et privée même de la protection de ses juges, se trouvait dans une situation que les lois désavouaient et qui faisait peser sur elle une invincible tyrannie? Séparée de ses amis, arrachée à ses conseils, morte au monde, à la loi, à la société, Marie-Caroline avait-elle pu valablement témoigner contre elle-même, et cela au milieu de ses accusateurs, de ses gardiens, des hommes qui avaient juré sa perte? S'il fallait croire au procès-verbal, pourquoi donc M. de Brissac et Mme d'Hautefort avaient-ils refusé formellement de le signer? Voilà ce que disaient les plus passionnés parmi les légitimistes. Ils allèrent plus loin, et une plainte *pour cause de présomption légale de supposition d'enfant* fut adressée aux procureurs généraux près les cours royales de Paris et de Bordeaux, par le comte et le vicomte de Kergorlay, le baron de Ludre, le comte de Floirac, le baron de Mengin-Fondragon, le vicomte Félix de Conny, MM. de Verneuil, de Mauduit et Batur. Des adhésions nombreuses vinrent bientôt fortifier cette plainte, et, dans une lettre remplie d'indignation, M. Florian de Kergorlay reprocha au président du conseil de s'être rendu coupable de diffamation calomnieuse et de séquestration arbitraire. La lettre se terminait par ces mots : « La présomption légale du crime de supposition d'enfant est acquise à l'histoire. »

Mais la duchesse de Berri avait trop complétement cédé aux exigences de ses gardiens, pour que de semblables protestations eussent quelque autorité : on n'y vit généralement que la dernière clameur d'un parti au désespoir. Aussi bien, le gros du parti avait déjà perdu toute illusion, et il ne lui restait plus qu'à subir en silence cette dure loi de la vérité.

Bien fous sont les princes qui s'imaginent qu'on adore en eux autre chose que leur fortune. Marie-Caroline ne tarda pas à en faire l'expérience. Beaucoup de ses fidèles, sans cesser de la défendre en public, ne lui montrèrent plus en secret qu'éloignement, froideur et dédain. Tel qui lui aurait pardonné un crime heureux, la jugea impardonnable, parce qu'elle avait commis une faiblesse compromettante. Aux reproches que lui adressaient sincèrement, dans son parti, des hommes rigides mais honorables, se mêla le blâme de ceux chez

Digitized by Google

qui le stoïcisme n'était que le masque de l'égoïsme trompé ou de l'ambition déçue. De tous les maux que Marie-Caroline avait eu à souffrir depuis plusieurs mois, celui-là fut sans contredit le plus cuisant. Il est certain que, lorsque, rendue à la liberté, elle se disposait à partir pour Palerme, le nombre fut petit des personnes qui s'offrirent pour l'accompagner. Quelques dames donnèrent même à entendre que le rôle qu'elles auraient envié auprès de la régente de France, ne pouvait guère leur convenir auprès de la comtesse Lucchesi-Palli. Marie-Caroline avait témoigné le désir d'être accompagnée à Palerme par M. de Mesnard. Peu de temps avant son départ de Blaye, on lui remit une lettre de son premier écuyer. A peine y a-t-elle jeté les yeux que son front se voile de tristesse. Une plainte amère lui échappa, dit-on, et elle fut tout un jour à se remettre de son trouble. La lettre était froidement respectueuse, et M. de Mesnard y disait que, pour accompagner la princesse, il attendrait ses ordres. Pourtant, nul parmi les légitimistes n'était plus que M. de Mesnard dévoué aux intérêts et docile aux volontés de Marie-Caroline. Mais l'influence des mécontentements du parti avait peut-être fini par le gagner lui-même; peut-être aussi pensait-il que la dernière déclaration de la mère de Henri V n'était pas suffisamment expliquée par l'oppression dont elle avait été victime. Quoi qu'il en soit, il se rendit à Blaye, quand le moment fut venu, prêt à suivre dans des contrées lointaines celle dont il avait servi tour à tour la grandeur et l'abaissement.

La princesse de Beauffremont donna au parti royaliste, dans cette circonstance, un grand exemple de courage et de générosité. Entourée dans ce parti d'une juste considération et connue pour n'avoir jamais recherché les positions de cour, elle accourut à Blaye, résolue à ne se séparer de Marie-Caroline que lorsqu'on aurait reçu à Prague cette mère du duc de Bordeaux, que tout le monde maintenant semblait abandonner.

Ce fut le 8 juin que Marie-Caroline quitta sa prison. Ce voyage devait avoir une haute importance historique, et il faut absolument en connaître les détails si l'on veut analyser la situation du parti légitimiste, soit en France, soit à l'étranger. A Blaye, les préparatifs du départ étaient poussés, depuis quelque temps, avec beaucoup d'activité. Le 8, un bateau à vapeur vint mouiller devant la citadelle. Il devait conduire la princesse jusqu'à la rade de Richard, où l'attendait la corvette l'*Agate*. Des ordres sévères avaient été donnés par le général Bugeaud pour qu'aucune manifestation populaire ne troublât la solennité de l'embarquement. Quelques personnages de marque s'étaient rendus à bord du bateau à vapeur pour y recevoir Marie-Caroline. C'étaient le prince et la princesse de Beauffremont, le marquis et la marquise de Dampierre, le vicomte de Mesnard, le marquis de Barbançois, le comte Louis de Calvimont. A bord se trouvait aussi l'abbé Sabatier, qui venait d'être nommé aumônier de la princesse.

A neuf heures et demie, le général Bugeaud alla prévenir Marie-Caroline que l'heure du départ était arrivée. Il la trouva posant devant un peintre envoyé de Bordeaux par M. Gintrac, qui avait voulu garder le portrait de la prisonnière de Blaye. Marie-Caroline sortit, conduite par le général. A côté d'elle marchait la nourrice portant cette petite princesse qu'une prison avait vu naître et qu'attendait une mort prématurée. Suivaient M. de Mesnard donnant le bras à Mme d'Hautefort, M. Deneux, M. de Saint-Arnault, aide de camp du général, Mlle Lebesehu et Mme Hansler. Au seuil de la porte Dauphine, Marie-Caroline ayant aperçu les deux filles du gouverneur et leur mère, elle se pencha vers les enfants pour les embrasser; puis, se tournant vers Mme Bugeaud, qu'elle savait douée d'un noble caractère et d'une âme compatissante : « J'espère, lui dit-elle, que dans peu vous revoyez votre mari bien portant. » Au delà de la porte Dauphine, la foule s'entassait impatiente. Quand Marie-Caroline parut, un grand silence se fit parmi le peuple; mais à peine s'était-elle éloignée de quelques pas, qu'on entendit comme un bruit confus de voix, de chuchotements, de murmures, sans qu'on pût savoir ni quel sentiment dominait cette multitude, ni à qui s'adressaient certaines rumeurs menaçantes sorties de son sein.

A dix heures, l'ancre était levée et le *Bordelais* voguait vers la mer. Deux barques furent aperçues qui suivaient le bateau à vapeur. Elles étaient montées par des personnes dévouées à Marie-Caroline, comme le montraient bien les bras levés en signe d'adieu et les mouchoirs blancs agités en l'air. Au large! cria d'une voix rude le commandant du *Bordelais*. Mais, à l'instant même, de l'une des embarcations partit un paquet dont un cri désignait la destination, et qui alla tomber à quelque distance du général Bugeaud. C'était un

fichu vert sur lequel était le portrait de Henri V. Le général Bugeaud, qui s'irritait des plus petites choses, laissa éclater une indignation puérile. Mais son autorité n'avait plus rien dont Marie-Caroline eût sujet de s'alarmer. Aussi sut-elle se dédommager, à l'égard de M. Bugeaud, d'une trop longue dissimulation; et le général ne trouva plus chez elle et chez les personnes de sa suite, durant tout le voyage, que l'expression d'un ressentiment contenu avec effort.

Vers le milieu du jour, la corvette l'*Agate* signala le bateau à vapeur le *Bordelais* qui, descendant la Gironde, se dirigeait sur la rade de Richard. Le transbordement se fit sans difficulté. Les personnes qui devaient accompagner Marie-Caroline jusqu'à Palerme étaient le prince et la princesse de Beauffremont, M. de Mesnard, M. Deneux, M. Ménière, le général Bugeaud et son aide de camp, puis, pour le service de la princesse, Mlle Lebescbu et Mme Hansler. Des affaires urgentes avaient rappelé au sein de sa famille M. de Brissac, et le voyage avait été interdit à la comtesse d'Hautefort, à qui sa santé ne permettait pas d'en affronter impunément les fatigues. Au moment de se séparer, et pour toujours peut-être, d'une princesse dont elle avait si longtemps partagé la captivité, Mme d'Hautefort avait peine à cacher les déchirements de son cœur; son visage était inondé de larmes, et ces émotions d'une tendresse inquiète paraissaient toucher vivement Marie-Caroline.

Le 9 juin, l'*Agate* s'éloignait du sol de France. En vue de Palerme, la corvette salua la terre par une salve de vingt et un coups de canon, et aussitôt l'on entendit gronder toutes les batteries du port. L'*Agate* ayant jeté l'ancre, une foule d'embarcations furent lancées à la mer. Plusieurs d'entre elles portaient des musiciens; et des couplets sur la princesse, *sempre tormentata*, se mêlèrent au bruit de la rame agitant les flots. D'après l'étiquette de la cour de Sicile, le vice-roi ne se peut déplacer que pour recevoir le roi lui-même. Le comte de Syracuse, frère du roi de Naples, envoya donc à Marie-Caroline, pour la complimenter et s'entendre avec elle sur l'instant du débarquement, le duc de San Martino, ministre de l'intérieur. Le comte Luchesi Palli se présenta ensuite. Il fut admis dans la chambre de Marie-Caroline, où il resta près d'une heure. Puis, ils montèrent l'un et l'autre sur le pont et s'y promenèrent, objets d'une curiosité que le respect tempérait à peine. Avant de débarquer, la princesse reçut en audience de cérémonie le commandant Turpin et son état-major; elle remercia le commandant avec beaucoup d'effusion de la conduite à la fois courtoise et loyale qu'il avait tenue, et elle ne voulut pas quitter la corvette sans avoir donné à l'équipage une gratification de vingt jours de solde, munificence qui, sous un prince économe, donna lieu, de la part des marins, à des rapprochements joyeux et caustiques.

Quant au général Bugeaud, Marie-Caroline avait su, par une vengeance bien permise, lui faire peur des dangers qui l'attendaient sur le rivage. Aussi n'osa-t-il pas mettre pied à terre, et il s'embarqua sur le brick l'*Actéon*, que le gouvernement avait envoyé à Palerme, sous le commandement du capitaine Nonsy, avec mission d'attendre l'arrivée de l'*Agate*, et de rapporter en France la nouvelle du débarquement.

Marie-Caroline était libre enfin, mais elle ne touchait pas encore au terme de ses maux. Sa déclaration du mois de mai avait fait perdre contenance au parti légitimiste et mis en lumière les éléments de discorde qu'il recélait. Les uns crurent ou feignirent de croire que la duchesse de Berri, par son nouveau mariage, venait de renoncer aux droits de sa royale maternité. Les autres se prévalurent des malheurs que la guerre de Vendée avait enfantés, pour affirmer que jamais la princesse n'avait été investie des pouvoirs de régente. Quelques-uns pensèrent que le mariage morganatique de Marie-Caroline avec le comte Luchesi-Palli ne pouvait enlever à une mère toute influence sur les destinées de son fils. A Prague, on n'avait jamais regardé comme sérieuse la double abdication de Rambouillet : le roi de France, c'était toujours Charles X; et, après lui, celui qu'on aurait salué sous le nom de Louis XIX, c'était le dauphin. Il y en avait même qui, trouvant valable l'abdication de Charles X, déclaraient nulle celle qu'il avait, à Rambouillet, imposée à son fils. Quelque ridicules que fussent ces prétentions, le mariage de Marie-Caroline les ranima et leur donna, aux yeux de certains royalistes, une autorité qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors. De sorte que le parti légitimiste en vint à se partager en trois catégories : les carlistes, les dauphinistes, les henriquinquistes.

Dans cette situation, Marie-Caroline désirait ardemment trois choses : 1° qu'on lui confiât la

tutelle de son fils; 2° qu'on lui accordât l'autorisation de se rendre à Prague auprès de ses enfants; 3° qu'on modifiât le système d'éducation adopté pour le duc de Bordeaux, qui était élevé dans les principes de l'ancien régime. Or, dès le mois de mai, M. de Chateaubriand, pour obtenir ces trois choses, avait fait le voyage de Prague; mais son intervention avait été sans résultat. Charles X prétendait que, d'après la loi française, Marie-Caroline ne pouvait rester tutrice; il voyait de grandes difficultés à ce que la princesse se rendît à Prague avant qu'on eût réglé les conditions de son mariage, tant à l'égard du père de son mari qu'à l'égard du roi de Naples son frère, et il exigeait qu'elle ne vînt embrasser ses enfants qu'après avoir séjourné quelque temps en Sicile avec le comte Luchesi-Palli; enfin, il paraissait décidé à ne rien changer à l'éducation du duc de Bordeaux et à subir jusqu'au bout de MM. de Blacas, de Damas et de Latil.

De fait, Marie-Caroline ne fut pas plutôt en Sicile, qu'elle s'y vit retenue en quelque sorte comme prisonnière. Pour aller à Naples auprès du roi son frère, il lui fallut, pour ainsi dire, entrer en négociation; et, si l'interdiction fut enfin levée, ce fut grâce au zèle infatigable de M. de Choulot. De Naples, la princesse, devenue madame Luchesi-Palli, partit pour Rome, où le pape lui fit l'accueil le plus empressé; puis, elle gagna Florence. Là, elle retrouva quelques personnes d'un dévouement éprouvé : M. et Mme de Podenas, M. d'Haussez, mademoiselle de Fauveau. Son parti était pris. Elle voulait, quoiqu'il avînt, se rapprocher de la frontière autrichienne, entraînée qu'elle était vers ses enfants par un désir qui ne calculait pas les obstacles. Car les esprits à Prague étaient fortement aigris contre elle. On lui reprochait son expédition en Vendée hautement désapprouvée par M. de Blacas et tentée sans l'assentiment de l'Autriche; on lui reprochait sa folle confiance, sa précipitation, son orgueilleuse ardeur à devenir l'unique centre du parti royaliste, et, par-dessus tout, les égarements qui l'avaient perdue. Voilà ce qui perçait dans les discours, mais dans les replis de la pensée se cachaient des motifs de mécontentement plus décisifs peut-être : la duchesse de Berri, en courant la carrière des périls, avait trop effacé derrière son audace les autres membres de la famille : c'était son crime.

Au reste, on aurait pu avec raison l'accuser d'avoir manqué à Blaye de courage et d'énergie. Si, comme elle en avait le droit, elle eût opposé aux exigences de ses gardiens une force d'inertie invincible, nul doute que ses ennemis n'eussent été plongés dans le plus honteux embarras. Mais, encore une fois, ce qui la rendait coupable aux yeux des courtisans du roi déchu, c'était la gloire rêvée bien plus que les fautes commises. M. de la Ferronays était parti de Naples pour Prague, espérant adoucir l'âme du vieux roi. Mais Marie-Caroline n'était pas condamnée seulement par les jalousies dont nous venons de dire le secret, elle était condamnée aussi par la politique cauteleuse de l'Autriche, dont elle avait bravé l'ascendant, et qui cherchait à faire du duc de Bordeaux ce qu'elle avait fait du duc de Reichstadt, mort depuis quelques mois; c'est-à-dire une menace perpétuellement suspendue sur la tête du gouvernement français.

Aussi, Marie-Caroline attendait-elle en vain des passe-ports pour l'Allemagne. En même temps ses amis étaient traqués par la police autrichienne, presque comme les chouans l'avaient été dans la Vendée par la police de Louis-Philippe. Le 29 septembre marquant l'époque de la majorité (1) du duc de Bordeaux, plusieurs jeunes royalistes étaient partis de Paris pour Prague, afin de saluer leur nouveau roi : quelques-uns parvinrent à franchir la frontière; les autres furent arrêtés par les autorités autrichiennes, faute d'une autorisation *signée Blacas.*

Marie-Caroline comptait les jours, les heures, avec une douloureuse impatience. Enfin, M. de Menthel arriva : il apportait à la princesse la permission de pousser plus avant, mais à condition qu'elle montrerait son contrat de mariage. Marie-Caroline envoya M. de Menthel à Rome, où le contrat était déposé, et, sans plus attendre, elle entra par Ferrare sur le territoire autrichien. M. de Chateaubriand y était accouru : elle le pria de se rendre à Prague pour obtenir la révocation des défenses qu'on faisait peser sur elle, et, aussi, pour décider Charles X à consentir à une déclaration de majorité. La princesse continuait à avancer; mais, arrêtée à Padoue, elle n'obtint qu'à grand'peine la faveur d'aller attendre à Venise, où s'étaient réunis MM. de Charette, Barbançois et quelques autres

(1) Le duc de Bordeaux touchait à sa 13e année; il allait donc être majeur pour les légitimistes, les rois de France ayant été déclarés majeurs à 13 ans.

Vendéens, le résultat de la mission que M. de Chateaubriand avait accepté.

Ce fut le 25 septembre que l'illustre écrivain arriva au terme de son voyage. Mme de Beaufremont l'avait précédé de quelques heures. Charles X habitait, en ce moment, le château de Butschierad, situé à peu de distance de Prague. Mais la dauphine, la sœur du duc de Bordeaux et Mme de Gontaut avaient quitté Butschierad pour se rendre au Rhadschinn. Car il était décidé que, pour empêcher la duchesse de Berri de venir jusqu'à Prague, la famille royale irait au-devant d'elle jusqu'à Léoben. M. de Chateaubriand eut, à ce sujet, une entrevue avec la dauphine, et il lui exprima tout son étonnement du parti auquel on s'était arrêté : Quoi! on irait au-devant de Marie-Caroline pour lui conduire ses enfants, les lui faire embrasser rapidement dans une auberge, et, ensuite, les séparer d'elle à jamais! La dauphine répondit avec émotion que, si telle était la volonté du roi et qu'il y persistât, il faudrait bien obéir. M. de Chateaubriand passa chez Mme du Gontaut. Elle faisait les apprêts du voyage et se lamentait : « On » nous enlève, on nous mène je ne sais vers quel » but. Sauvez-nous! » La sœur du duc de Bordeaux était souffrante et gardait le lit. Introduit dans la chambre de la jeune malade, M. de Chateaubriand ne la vit point, les fenêtres étant fermées, mais elle lui tendit dans l'embre sa main, qui était brûlante, en le priant aussi de les sauver tous.

Le soir même, M. de Chateaubriand se rendit à Butschierad. Il trouva dans le salon, près d'une table de jeu préparée, le duc de Blacas et M. O'Egherthy. « Le roi, lui dit M. de Blacas, a été pris » d'un accès de fièvre, il est couché. » Et, apercevant sur le visage de M. de Chateaubriand un léger signe d'incrédulité, M. de Blacas ouvrit avec précaution la porte qui séparait le salon de la chambre à coucher de Charles X. M. de Chateaubriand s'avança, mais il n'entendit que la respiration élevée du roi, comme celle d'un homme qui dort d'un sommeil pénible. Alors, il exposa au duc de Blacas, devant M. O'Egherthy, le but de sa mission, s'étendit sur ce qu'avait d'insultant pour Marie-Caroline le voyage à Léoben, et sur ce que présentait d'avantageux la déclaration de majorité. M. de Blacas fit à tout cela quelques objections, mais sans insister. « Au surplus, ajouta-t-il, le roi » étant malade, il est vraisemblable qu'il ne partira » pas demain : vous pourrez vous entendre avec lui. »

M. de Chateaubriand revint à Prague; et le lendemain, il était de bonne heure à Butschierad. Charles X, encore malade, reçut gracieusement son noble visiteur, le fit asseoir auprès de son lit, l'écouta d'une oreille attentive et bienveillante, mais sans se départir de la résolution qui éloignait de Prague Marie-Caroline. Relativement à la déclaration de majorité, il montra une volonté moins ferme, et pria M. de Chateaubriand, après avoir fait un brouillon de l'acte, d'en causer avec M. de Blacas. Il prit ensuite une lettre que la duchesse de Berri lui écrivait, la lut d'un air préoccupé, puis, la jetant sur son lit : « De quel droit, s'é- » cria-t-il, la duchesse de Berri prétend-elle me » dicter ce que j'ai à faire? Quelle autorité a-t-elle » pour parler? Elle n'est plus rien, elle n'est que » madame Luchesi-Palli. Le code la dépouillu de » la tutelle comme mariée en secondes noces. » M. de Chateaubriand répondit qu'il restait à Marie-Caroline les droits qu'elle tenait de son courage, de ses malheurs, de tout ce qu'elle avait bravé, de tout ce qu'elle avait souffert pour la cause de son fils. Là se borna l'entretien. M. de Chateaubriand se hâta de rédiger l'acte de déclaration de majorité; mais cet acte ayant été porté à Charles X par M. de Blacas, en fit savoir à l'auteur que son projet, qu'on trouvait d'ailleurs fort convenable, devait être envoyé à Vienne, parce qu'on s'était malheureusement engagé à ne rien faire à la majorité de Henri V. « Il est dur, madame, écrivait à ce » sujet M. de Chateaubriand en s'adressant à Ma- » rie-Caroline, il est dur d'avoir à parler de l'Au- » triche quand il s'agit de la France. Que diraient » nos ennemis s'ils voyaient nous disputant une » royauté sans royaume, un sceptre qui n'est au- » jourd'hui que le bâton sur lequel nous appuyons » nos pas dans le pèlerinage de l'exil? » Il écrivait encore, après avoir rendu compte des résultats de son voyage : « Si jamais, madame, vous deveniez » maîtresse du sort de votre fils, si vous persis- » tiez à croire que ce dépôt précieux pourrait être » confié à mes mains fidèles, je serais aussi ho- » noré qu'heureux de lui consacrer le reste de ma » vie. Mais je ne pourrais me charger d'une aussi » effrayante responsabilité qu'à condition d'être, » sans vos conseils, entièrement libre dans mes » choix et mes idées, et placé d'abord sur un sol » indépendant, hors du cercle des monarchies ab- » solues. »

L'éducation du duc de Bordeaux était, en effet, pour les royalistes, un sujet d'ardentes préoccupations; et c'est ce qui explique l'intervention de MM. de Chateaubriand, de la Ferronays, de Saint-Priest et autres personnages marquants, qui s'étaient groupés autour de Marie-Caroline. On n'était guère capable de comprendre à Prague les sentiments exprimés avec tant de noblesse par M. de Chateaubriand dans les lignes que nous venons de citer. L'auteur du *Génie du christianisme* fut éloigné du fils : il n'avait rien obtenu pour la mère.

Après un séjour assez long à Venise et bien des difficultés, Marie-Caroline reçut des passeports pour l'Allemagne. Mais on voulait qu'elle y parût en fugitive et dans un état presque complet d'abandon. Le nombre des passe-ports lui fut mesuré avec une défiance avare. Quand elle quitta Venise pour aller à Léoben, quatre personnes seulement l'accompagnaient : M. et Mme de Saint-Priest, MM. Pedenas et Sals. En humiliant Marie-Caroline, Charles X ne voyait pas que c'était la légitimité même qu'il exposait à la risée de l'Europe. Mais les hommes seraient trop malheureux, si leur obstination à servir n'était pas quelquefois égalée par la folie de ceux qu'ils servent.

A Léoben, l'entrevue fut froide et réservée. Charles X était entouré de MM. de Blacas, de Damas, de Montbel. Marie-Caroline parla de son fils, de l'éducation, de la majorité : on eut l'air de ne pas la comprendre. Quelques jeunes Français, échappés de Prague, MM. de Brue, Walsh, de Seran, étaient parvenus à traverser la ville : on feignit de croire que la duchesse de Berri avait l'intention de faire enlever ses enfants. La séparation de la famille eut lieu au bout de quelques jours. Le général Latour-Maubourg avait été choisi un commun d'accord pour diriger l'éducation du duc de Bordeaux. Ce fut tout. Le rôle politique de Marie-Caroline venait de cesser.

Tels furent ces événements. La branche aînée y perdit ce qui lui restait encore d'autorité morale en ce pays de France, si fatal pourtant aux monarchies; et l'on vit clairement alors combien pitoyable est la démence des partis qui, associant leur destinée à celle d'une famille, consentent à jouer leur avenir sur l'entêtement d'un vieillard ou les amours d'une jeune femme. Mais il plut à Dieu de ne pas borner à cela les enseignements réservés à notre siècle. Par une merveilleuse dispensation de la Providence, de ces deux dynasties en lutte, la nouvelle ne put fouler aux pieds l'ancienne sans s'amoindrir elle-même et s'abaisser. Car il existe entre toutes les couronnes une solidarité impossible à méconnaître; et le prestige, puissance créée par la bêtise des peuples, est, aux mains des grands de la terre, un trésor commun qui diminue pour tous quand il semble ne diminuer que pour un seul. Il fallait une médiocrité bien profonde et une singulière petitesse de vues pour ne pas comprendre que livrer en proie aux sarcasmes de la foule Marie-Caroline, fille, sœur, nièce et mère de roi, c'était faire monter l'insulte jusqu'au principe même sur lequel reposent les monarchies. Le culte de la royauté va s'affaiblissant en Europe depuis qu'on avilit les princes, non depuis qu'on les tue; et l'on ne fonde pas une dynastie en enseignant aux peuples, du haut d'un trône, le mépris des races royales.

CHAPITRE XXXIII.

Corruption des mœurs. — La *Tribune* attaque la *chambre* et est appelée à la barre de l'assemblée : plaidoiries, jugement. — La fête du 21 janvier abolie. — Travaux législatifs : organisation départementale, instruction primaire, expropriation pour cause d'utilité publique. — Troubles dans Paris : M. Rodde sur la place de la bourse. — Coalitions d'ouvriers. — Société des droits de l'homme ; son manifeste ; sensation produite par cette publication. — Procès des 27. — Acquittement de MM. Charles Teste et Voyer d'Argenson.

L'année 1833 ne fut pas remplie tout entière par les événements que nous venons de raconter; et, tandis que, frappées de vertige, les royautés semblaient s'abaisser sous la main de Dieu, leurs ennemis croissaient en nombre, en énergie et en audace.

Deux forces rivales étaient en présence : ici, une assemblée élective, là, un chef héréditaire. Le régime constitutionnel avait par conséquent installé l'anarchie dans les régions du pouvoir. La société avait deux têtes. Qu'en était-il résulté? Que l'autorité, vacillant sous des efforts contraires, n'avait cessé de pencher, tantôt du côté du trône, tantôt du côté de la chambre; et, qu'au-dessous, la nation, partagée entre la crainte de l'oppression et celle du désordre, était devenue le prix d'un combat.

Fixer le pouvoir était donc indispensable; mais, pour cela, il fallait que la royauté se soumît au parlement ou le soumît. Elle essaya de le soumettre. Le système des faveurs fut adopté pour corrompre la chambre, et l'on s'occupa de l'entourer de forteresses pour arriver plus tard à la dompter. Et, en effet, pour parer aux vices d'un régime, chef-d'œuvre de la folie humaine, ce n'était pas trop de ces deux moyens combinés : la ruse et la violence.

Le 1er avril 1833, le journal la *Tribune* publiait les lignes que voici :

« La chambre s'est occupée aujourd'hui de la » question des fortifications de Paris... On s'est » imaginé de construire, non pas des fortifications » protectrices de la capitale, mais des casernes » fortifiées qui serviraient, au besoin, à s'en ren- » dre maître. Tout a concouru à ce système. Vin- » cennes est devenu une espèce de château féodal » encombré de casemates, garni de souterrains, et » bien moins propre au combat qu'à la peur, lieu » d'asile pour la couardise aux abois, sorte de » terrier où toute une famille pourrait se mettre » à l'abri du fer et du feu. Puis on a jeté autour » de Paris une ceinture qui permettra au despo- » tisme de l'enserrer, qui pressera la capitale, la » bouclera pour ainsi dire sur les reins; et, sous » le vain prétexte d'un camp retranché, donnera » les positions les plus fortes à une garnison de » 60,000 hommes qui menaceront incessamment » et les chambres et la presse, et tout ce qui aura » quelque influence sur la marche des affaires. » C'est là qu'on est arrivé. La chambre veut au- » jourd'hui qu'on ne puisse fortifier Paris que » moyennant l'autorisation législative. Ne dirait- » on pas, à voir ce sérieux des mandataires, que » ce mot a une valeur? Comme s'ils ne voteront » pas tout ce qui leur sera demandé! O le bon » billet de la Châtre que nous donne là cette » chambre prostituée!... »

Dans un second article plein d'amertume et d'ironie, la *Tribune* accusait plusieurs députés, et, entre autres, M. Viennet, d'entretenir avec M. Gérin, caissier des fonds secrets, des relations dont l'honneur eût été moindre que le profit.

Le coup porta : la *Tribune* y comptait. Le lendemain même du jour où les articles avaient paru, M. Viennet les dénonçait à la chambre. L'assemblée prit feu; une commission fut nommée, et M. Persil ayant présenté un rapport qui concluait à ce que les coupables fussent traduits à la barre de l'assemblée, le 8 avril la discussion commença. Soutenues par MM. Petit, Pataille, de Rémusat, Dumon, Jaubert, Duvergier de Hauranne, les conclusions du rapport de M. Persil furent vivement combattues par MM. Gaëtan de la Rochefoucauld, Laurence, Salverte, Gauthier de Rumilly, les généraux Bertrand et Lafayette, Thouvenel, Garnier-Pagès

Les premiers affirmaient que la chambre se devait de ne point souffrir qu'on outrageât en elle la majesté de la nation; qu'en frappant de ses propres mains ceux qui se déclaraient si ouvertement ses ennemis, elle agissait comme corps politique, non comme autorité judiciaire; qu'elle avait sous les yeux l'exemple de l'Angleterre, l'exemple des États-Unis, où le parlement avait usé plus d'une fois du droit de châtier les auteurs d'écrits diffamatoires; qu'au surplus, les lois du 25 mars 1822 et du 8 octobre 1830 rendaient l'assemblée juge des insultes qu'on faisait monter jusqu'à elle.

Les seconds répondaient par des raisons empreintes de sagesse et de dignité. Une assemblée de législateurs devait-elle se commettre dans la mêlée des partis, au lieu de se maintenir avec calme et sérénité au-dessus des orages de la polémique? Que pouvait gagner un corps politique à fouler aux pieds ce principe éternel de morale qui veut que nul ne soit à la fois accusateur, juge et partie? La chambre serait-elle réputée plus vertueuse quand elle se serait en quelque sorte délivré à elle-même un brevet de vertu? S'il était vrai qu'en l'outrageant on eût outragé la nation, que ne laissait-elle aux tribunaux ordinaires, à la justice du pays, le soin de punir un tel attentat? Pour faire respecter l'inviolabilité du législateur, un arrêt valait mieux, apparemment, qu'une vengeance! Et les orateurs de la minorité rappelaient le *Journal du Commerce* traîné, sous la *restauration*, à la barre d'une assemblée qui, en satisfaisant sa haine, n'avait fait que se dégrader; et montrant du doigt M. Barthe, assis au banc des ministres, ils ajoutaient, par un rapprochement aussi terrible qu'inattendu : « Voilà l'homme que » le *Journal du Commerce* eut alors pour défen- » seur! » M. Garnier-Pagès cita ce trait du grand Frédéric qui, apercevant du haut des fenêtres de son palais un groupe d'hommes occupés à lire une affiche où il était insulté, ordonna que l'affiche fût placée plus bas pour qu'on pût mieux la lire. Il invoqua aussi, pour prouver la puérilité de certaines vengeances, le souvenir de Shéridan qui, condamné par le parlement anglais à faire amende honorable et forcé de se mettre à genoux, dit en se relevant et en s'essuyant le genou : « Je n'ai » jamais vu de chambre aussi sale. »

Mais il y avait parti pris de la part de la majorité dont M. Persil, avec son âpreté ordinaire, s'était fait le champion et l'orateur. Comme il parlait, un éclat de rire se fait entendre aux extrémités de la chambre. « Vos rires sont scandaleux, » s'écrie M. Persil avec colère et l'œil fixé sur les derniers bancs de la gauche. « Vous êtes un insolent, » réplique M. Dupont (de l'Eure). Il s'élève à ces mots un effroyable tumulte. Plusieurs députés sont debout. Le président rappelle à l'ordre Dupont (de l'Eure). Qu'on nous y rappelle tous! s'écrient à l'envi la plupart des membres de l'opposition. Alors, d'une voix ferme : « Mes- » sieurs, dit Dupont (de l'Eure), je professe la » plus grande tolérance pour toutes les opinions, » mais je réclame le même droit pour les mien- » nos. Je déclare donc à M. Persil que toutes les » fois que, se tournant vers moi, il traitera de » scandaleux mon rire ou mes paroles, quand je » n'ai ni ri, ni parlé, je dirai qu'il est un inso- » lent. » Ce fut sous l'impression de ces débats violents que le scrutin s'ouvrit. Avant et après l'appel nominal, quarante-cinq membres déclarèrent qu'ils étaient résolus à se récuser ou à s'abstenir (1). De ce nombre, M. Viennet, qui avait fait l'office d'accusateur, et M. Teste, contre lequel la *Tribune* avait dirigé de récentes et vives attaques.

Deux cent cinq voix décidèrent, contre quatre-vingt-douze, que le journal serait cité à la barre de la chambre. Il y comparut, le 16 avril, dans la personne de M. Lionne, son gérant, et de deux de ses rédacteurs, MM. Armand Marrast et Godefroi Cavaignac. La foule des spectateurs était immense. Immobiles sur leurs bancs, les députés gardaient un silence glacial et semblaient composer leurs visages. Les républicains entrèrent, le front haut, le sourire du dédain sur les lèvres. Qu'ils courussent au-devant d'une condamnation, ils ne l'ignoraient point; mais ils trouvaient à la braver par une profession de foi pleine d'éclat, une jouissance légitime et hautaine. Un bureau avait été disposé dans l'intérieur d'une balustrade

(1) Ce furent MM. Anglade, d'Argenson, Audry de Puyraveau, Auguis, Bastide d'Isard, Baveux, Bérard, Bertrand, Boudet, Briqueville, Chaignean, Corcelles, Coulmann, Demarçay, Dubois Aymé, Dulong, Dupont (de l'Eure), Duris-Dufresne, Garnier Pagès, Girardin, Havin, Joly, Laboissière, le général Lafayette, George Lafayette, Larabit, Lenouvel, Leprévost, Lavaillant, de Ladre, Laguette-Mornay, Luminais, Renouvier, Roussilhe, Senné, Tardieu, Teste, Viennet.

circulaire adossée aux bancs de l'extrême gauche: ce fut là que le prévenu et ses défenseurs prirent place.

M. Godefroi Cavaignac commença en ces termes : « Messieurs, nous comparaissons devant » vous, mais nous ne vous reconnaissons pas le » droit de nous juger. » Il continua sur ce ton, comme un homme convaincu de la sainteté de sa cause et de la supériorité de ses doctrines. Il ne se défendit point, il attaqua ; pressant et hardi, mais grave dans ses colères et modeste dans son audace. Il reconnut, d'abord, qu'en politique, être jugé par ses ennemis était une chance commune à tous les partis en lutte, ce qui rendait les prétentions de la chambre naturelles, et ce qui les aurait rendues légitimes si cette chambre eût véritablement représenté la souveraineté du peuple. Mais une assemblée, fille du monopole, pouvait-elle avoir l'omnipotence d'une assemblée issue du suffrage de tous les citoyens? Au privilége qui les faisait représentants de 200,000 électeurs dans une nation de 33,000,000 d'hommes, les députés pouvaient-ils joindre le privilége de l'inviolabilité? Après tout, que reprochait-on à la *Tribune?* D'avoir dit que la chambre laisserait construire des forts autour de Paris, vendue et prostituée qu'elle était? Mais des fonds n'avaient-ils pas été alloués, l'année précédente, pour le commencement des travaux? Preuve trop évidente de l'état de vassalité dans lequel la chambre vivait à l'égard du pouvoir exécutif! Car enfin, quoi de plus étrange que de voir une assemblée fournir elle-même à une autorité rivale des moyens de dictature, des instruments de tyrannie? Des législateurs s'entourant de l'appareil des armes, consentant à siéger sous le feu de citadelles bâties à grands frais, la chose était nouvelle assurément et digne de remarque ! Ils n'avaient pas compris de la sorte la liberté des délibérations parlementaires, les auteurs de toutes les constitutions antérieures à l'an VIII, eux qui avaient décrit autour de la capitale un cercle qu'il n'était permis à aucun soldat de franchir, eux qui avaient assuré au pouvoir législatif la possession d'un territoire sacré où la puissance morale de la loi reposait dans toute sa force! Après de vives attaques contre le projet d'embastiller la capitale, M. Cavaignac se mit à suivre à travers l'histoire du dix-neuvième siècle les progrès de ce système de réaction, qui s'était produit : jusqu'au 18 brumaire, contre les hommes; sous l'empire, contre les idées; sous la restauration, contre les sentiments et les intérêts du peuple; depuis, contre les garanties publiques. Le procès même intenté à la *Tribune* paraissait à l'orateur républicain la suite d'un vaste plan de conspiration contre-révolutionnaire, plutôt qu'un acte de vengeance provoqué par une injure. « Quoi! ce procès pour vous dans un temps où la » société est en proie à un procès, par ma foi, » bien autre, quand elle plie jusque dans son » sac, quand on ne sait à quel orbite doit aboutir » ce monde dérouté! Quoi ! dans cette tempête qui » gronde autour de vous, vous entendez le cri d'un » journaliste! Ces soldats retenus autour de vous, » quand, de Francfort à Constantinople, on sent » de quoi remuer les rois et les peuples, quand » l'Allemagne fermente sous cet esprit héréditaire » qui fatigua Charles-Quint et ruina Napoléon ! » Ainsi, l'Europe s'échauffe au retour de l'incen- » die que 1830 avait attisé dans son centre, l'es- » prit révolutionnaire se meut de nouveau contre » cette loi de sainte-alliance qui ne peut plus dé- » sormais exister qu'entre peuples, une étincelle » de juillet retombe sur le foyer de la grande fa- » mille européenne; et, cependant, vous, vous » jugeai Distraction impossible, aveuglement in- » croyable, si l'on n'y cherche que celui de la » passion! Non, vous ne ferez pas croire que » votre colère contre nous soit l'unique mobile de » ce procès; non, lorsqu'il n'y a pas un sommeil » qui ne puisse être interrompu par un courrier, » vous ne nous persuaderez pas que vous vous en- » dormiez à l'aide d'une audience. Vous êtes dans » une mauvaise voie, mais vous y marchez, et ce » procès termine votre session, parce qu'il com- » mence ce qu'une autre doit exécuter. » Par ces paroles, on le voit, M. Cavaignac agrandissait le débat ; il rattachait à un long et détestable complot contre les libertés publiques, ce qu'on aurait pu prendre pour un simple élan de colère de la part de quelques députés blessés dans leur orgueil; en un mot, de la cause de la *Tribune*, il faisait celle de la nation tout entière.

Après lui, M. Marrast prit la parole, et, dans un discours agressif, mordant, plein d'impétuosité, de verve, de couleur, il traça l'histoire de la corruption telle que le régime constitutionnel l'avait enfantée, telle qu'il la rendait nécessaire. Cette histoire, M. Marrast la résumait en ces termes : « La chambre qui consentit aux tribunaux

» d'exception et aux cours prévotales; la chambre » qui tolérа les conspirations de police; la chambre qui laissa violer la charte impunément; la » chambre qui prodigua les trésors de l'État aux » intérêts dont elle profitait la première; la » chambre qui abandonna la sûreté individuelle » des citoyens à l'arbitraire des ministres; la » chambre qui poursuivit à outrance la liberté » des opinions... qu'étaient-elles? quel nom leur » donner? La chambre qui accrut incessamment » les traitements des fonctionnaires, qui les livra » ensuite pieds et poings liés à l'administration; » la chambre qui entassa emprunt sur emprunt, » qui prodigua les fonds secrets, qui maintint » tous les priviléges, qui éleva des autels aux » basses passions de l'avidité, qui encouragea » l'agiotage par l'amortissement, qui fit tout gravitier vers le centre impur de la bourse, qui jeta » honneur, dignité nationale, trésor public à la » voirie des loups-cerviers; toutes ces chambres, » messieurs... prostituées! prostituées! » S'attaquant à la corruption du jour, « Ce n'est, poursuivit M. Marrast, un secret pour personne » que ces spéculations heureuses dont on a tant » abusé, l'année dernière, pour les jeux de » bourse! Tout le monde se rappelle ces nouvelles » connues de la veille et publiées seulement le » lendemain, après que d'importantes opérations » avaient pu être consommées. La chambre y » était-elle étrangère? Sans doute. Et pourtant, » en affichait dans l'intérieur des séances la cote » des fonds, comme pendant à l'ordre du jour! » Vos intentions doivent être excellentes, messieurs, et cependant, vous avez voté dans deux » ans plus de fonds secrets que la restauration » n'en a demandé pendant les six dernières années. Vous êtes parfaitement indifférents à la » prime des sucres; et cependant, cette prime » s'est accrue, depuis 1830, de 7 millions à 19; » et, chose étrange, le tiers à peu près de cette » somme est partagé entre six grandes maisons, » au nombre desquelles marchent en première » ligne celle de certains membres que vous honorez de toute votre considération, et notamment » celle d'un ministre. Et en effet, dans les ordonnances de primes pour 1832 on voit figurer : la » maison Périer frères, pour 900,000 fr. la maison Delessert, pour 600,000 fr.; la maison Hussan, pour 600,000 fr.; la maison Fould, » pour 600,000 fr.; la maison Santerre, pour » 800,000 fr.; la maison Durand, de Marseille, » pour un million. » Après avoir ainsi accumulé faits sur faits, accusations sur accusations; après avoir rappelé que la *Tribune* ne paraissait à la barre de l'assemblée que sur la dénonciation d'un homme qui avait eu le courage de « vanter publi» ment les bienfaits de la *clé d'or* et les charmes » des fonds secrets », M. Marrast avait atteint le terme de sa brûlante plaidoirie : il finit en s'écriant : « Si c'est une guerre contre la *Tribune* » seule, elle est puérile; si c'est une guerre contre » la presse, vous y périrez. »

Malgré la réserve qu'elle s'était commandée, l'assemblée ne put se défendre d'une sourde agitation. Au moment où allait être rendu ce vote qui était un jugement, M. Cavaignac se leva et dit : « La chambre sait que M. Lienne est traduit de» vant elle par suite d'une fiction : plus vous élevez l'amende qui frappera le journal, plus » vous diminuerez la peine de la prison, qui ne » frapperait que M. Lienne, lequel ne peut être » considéré comme le vrai coupable. Voici comment je voterais, et je pense la chambre votera » ainsi : forte amende, faible prison. » Alors les défenseurs et le prévenu se retirèrent; six tables furent placées dans l'enceinte circulaire pour le dépouillement du scrutin; et, l'appel nominal terminé, chaque membre alla déposer son vote dans l'urne, au milieu d'une confusion extrême. Le résultat était prévu. 204 voix sur 304 condamnèrent le gérant de la *Tribune* à trois ans de prison et à dix mille francs d'amende.

Mais la vengeance ne se fit pas attendre. Il y avait à la chambre 122 députés fonctionnaires, lesquels touchaient annuellement, ou traitements légaux, plus de deux millions, et cela pour des fonctions qu'ils ne pouvaient remplir, témoin M. d'Esteurmel, député du Nord et ministre à la Colombie : la *Tribune* mit vivement en relief ce fait monstrueux et montra que les 122 députés recevaient, en traitements qu'ils ne gagnaient point, la subsistance de plus de huit mille citoyens pauvres. Le droit sur les fers, fontes et aciers, provenant des pays étrangers, avait été, pour l'année, de 2 millions 380,000 francs, impôt énorme et désastreux levé sur l'agriculture et sur toutes les industries, pour qui le fer est un élément nécessaire de production : la *Tribune* affirma que cet impôt n'était maintenu que parce qu'il profitait à vingt-six députés ministériels, sans

compter deux ministres, associés de M. Decazes dans l'exploitation des forges nouvelles de l'Aveyron. L'accusation monta plus haut encore. Au nom de la loi violée, au nom de l'intérêt public sacrifié à des scrupules de courtisan, le ministre des finances fut sommé de faire rentrer dans les coffres de l'État une somme de 3 millions 503,607 fr., que, depuis trop longtemps, la liste civile devait au trésor. On rappela qu'au mépris des traditions les plus inviolables de la monarchie, Louis-Philippe, le 6 août 1830, n'avait pas cessé de faire donation à ses enfants de ses biens, qu'il voulait soustraire au domaine de l'État, et l'on s'étonnait que le droit d'enregistrement, payable d'*avance* aux termes de la loi, ne se trouvât pas, après trois ans, payé d'une manière intégrale. Le souvenir de la forêt de Breteuil vendue au roi par M. Laffitte fut aussi évoqué. Mais on dirigea contre le roi, à ce sujet, une accusation aussi injuste que mensongère : on prétendit que, pour frauder l'enregistrement, il n'avait porté qu'à 6 millions, dans l'acte de vente, en qui en réalité lui en avait coûté 10. L'allégation était fausse (1) : elle passa pour vraie dans l'esprit des hommes prévenus; les attaques redoublèrent de vivacité; plus que jamais on parla de Kessner, de ce vide de plusieurs millions qu'il avait laissé dans le trésor, et du mystère dans lequel on avait permis que cette honteuse affaire restât ensevelie; on se demanda s'il était possible qu'à l'insu du baron Louis, ministre des finances, M. Kessner eût risqué l'argent de tous dans les impurs tripotages de la bourse et entretenu avec les agents de change des relations patentes, cyniques, journalières; on alla jusqu'à étendre, plus qu'il n'était permis de le faire ouvertement, une responsabilité que M. Martin (du Nord) avait concentrée tout entière sur la tête de M. Kessner, dans un rapport qui fut le commencement de sa fortune politique. Enfin, l'on fit revivre tout ce qui, depuis 1830, se liait à des manœuvres de corruption, à des scandales de cupidité.

Un événement imprévu vint ajouter à ce débordement d'accusations. Un jour, sur la façade de la maison qui avait servi de quartier général à la révolution de juillet, ces mots parurent aux yeux du passant étonné : mise en vente de l'hôtel Laffitte. Il était donc ruiné, celui qui avait couronné roi le duc d'Orléans, celui qui, pour en venir là, n'avait pas hésité à jouer dans les péripéties d'une crise inévitable une existence si longtemps digne d'envie, celui qui, plus tard, pour consolider son ouvrage, avait consenti à tenir les rênes du gouvernement au milieu de la tempête, abandonnant ainsi le soin de ses propres affaires et faisant à sa royale créature le double sacrifice de sa popularité engagée dans les combats de la rue et de ses intérêts financiers mis en quelque sorte à la merci du hasard! Tel fut le cri qui s'échappa soudain de toutes les bouches, lorsqu'on sut que peu de temps après l'avénement de Louis-Philippe et à quelques pas du château des Tuileries, des affiches portaient : mise en vente de l'hôtel Laffitte! Les ennemis du roi prirent texte pour l'accuser d'ingratitude, et ils le firent avec cette joie secrète et cette indignation bruyante qu'on puise dans les torts ou les imprudences d'un ennemi. De leur côté, les partisans de Louis-Philippe s'évertuèrent, pour mieux absoudre le monarque, à noircir son ancien ami, auquel ils déclarèrent, dès ce moment, une odieuse guerre de mensonges. Ils prétendirent que, lorsque la révolution de juillet éclata, la maison Laffitte chancelait sur ses bases mal assurées; que l'origine des embarras de M. Laffitte était dans les spéculations qu'il avait faites sur le 3 p. %; que, loin de s'être montré ingrat à l'égard de M. Laffitte, le roi lui avait tendu à plusieurs reprises une main secourable, comme le disient assez, et la forêt de Bretouil achetée dix millions bien qu'elle n'en valût pas huit, et un prêt de six millions fait à M. Laffitte par la banque, sous la caution du roi, qui avait déjà dû s'exécuter dans trois payements successifs pour une portion de la somme garantie. Rien n'était plus faux que ces assertions (2); et pourtant, un article qui avait pour but de les répandre fut ré-

(1) Nous nous sommes fait montrer l'acte de vente.

(2) Il est temps que, sur ce débat célèbre, la vérité soit enfin connue. Mais il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Quelque ébranlement qu'eût imprimé au crédit commercial de M. Laffitte cette révolution à laquelle il n'avait su trouver qu'un dénoûment dynastique, sa maison était trop solidement assise pour ne pas résister au choc qui alors renversa tant de fortunes. Mais c'était trop peu d'avoir créé une royauté, il importait de la soutenir. Nous avons raconté les agitations qui remplirent les premiers jours de la révolution. L'émeute allait frapper à toute heure aux portes du Palais-Royal. Sur les places publiques, dans les rues, on n'entendait que le bruit du rappel se mêlant aux clameurs d'une foule en délire. L'atmosphère, s'il est permis de s'exprimer ainsi, était chargée de passions; si les courriers

digé à Paris, envoyé à Marseille pour qu'on en soupçonnât moins facilement la source, et publié dans le *Garde National*. M. Laffitte fut blessé jusqu'au fond du cœur, mais il sut se renfermer dans une réserve pleine de calme et de dignité.

Pour ce qui est de ses amis, leur sollicitude éclata d'une manière touchante. M. Guillemot, rédacteur en chef du *Commerce*, avait émis l'idée d'une souscription : cette idée fut acceptée par le public avec une sorte d'enthousiasme; des listes

lancés sur toutes les routes de l'Europe n'apportaient pas une nouvelle qui ne contînt un soulèvement. Le premier ministère allait tomber d'impuissance et de peur ; le sol tremblait de toutes parts autour du trône nouveau ; la famille royale était éplorée; le roi croyait entendre déjà sonner l'heure de sa chute, si voisine de son avénement; on eut recours à M. Laffitte.

L'empressement grossier qu'on mit plus tard à envahir le pouvoir, on le mettait alors à s'en éloigner. Mais M. Laffitte avait des raisons particulières pour fuir le tourbillon des affaires publiques : sa maison avait besoin de son activité, de ses soins; ses associés le pressaient de renoncer à des grandeurs au fond desquelles devait, selon toute apparence, se trouver sa ruine. M. Laffitte, à cette époque, était président de la chambre des députés; et, quoique ministre sans portefeuille, nul, parmi les membres du conseil, n'était plus occupé que lui. Il voulut rentrer dans la vie privée. Le roi, auquel il était encore nécessaire, n'épargna rien pour le retenir ; et ce fut alors qu'eut lieu la vente de la forêt de Bretenil. Le prix en fut fixé à dix millions ; mais afin que le roi, dans tous les cas, ne s'engageât point au delà de ce qui était raisonnable, on stipula dans l'acte que l'acheteur aurait le droit de faire expertiser la forêt, droit que le vendeur ne se réservait pas à lui-même.

S'il y eut là un service rendu à M. Laffitte, ce service fut chèrement payé. Car il ne servit qu'à engager M. Laffitte plus avant dans les affaires publiques. La présidence effective du conseil lui fut offerte ; il refuse d'abord. Résistance vaine! Il y avait quelque chose d'irrésistible dans les supplications du roi. — Pourquoi lui avait-on donné une couronne, si l'on avait entendu le livrer ensuite sans défense à tant de haines conjurées? M. Laffitte, qui avait tant fait pour lui, refuserait-il de lui donner, au moment du péril, sa popularité pour rempart? Nul ne consentait à être ministre ; nul ne pouvait apporter à la royauté, en entrant aux affaires, une force morale assez grande. Le roi des Français n'avait donc plus qu'à descendre de son trône solitaire, de son trône ébranlé! Fallait-il « qu'il se retirât à » Neuilly ou qu'il se précipitât dans la Seine? » — M. Laffitte céda, se vit traité comme un sauveur par le monarque, par madame Adélaïde, par toute la famille royale; et le ministère du 3 novembre s'installa.

Cependant les affaires privées de M. Laffitte ne tardèrent pas, comme il l'avait prévu, à souffrir de son rôle ministériel. D'ailleurs, une circonstance imprévue le poussait à quitter la scène politique. Lors de la vente de la forêt de Bretenil, il avait été convenu verbalement, entre le roi et M. Laffitte, que l'acte ne serait point enregistré. Nous avons raconté comment fut violée cette clause importante du contrat. L'enregistrement ébruita la vente : on crut la maison Laffitte embarrassée. Les demandes de remboursement affluèrent; et, pressé de toutes parts, M. Laffitte dut emprunter sept millions à la banque de France. La crise qui troublait le monde commercial et qui, par les motifs que nous venons de dire, pesait plus spécialement sur la maison Laffitte, avait

rendu cette ressource insuffisante. M. Laffitte résolut de nouveau d'abandonner son portefeuille. Mais M. Casimir Périer, qui se réservait pour des temps moins orageux, M. Casimir Périer intervint. Invoquant tour à tour l'intérêt du monarque et celui de la France, il conjura M. Laffitte de rester au timon des affaires. « La banque, lui dit-il, vous » prêtera encore six millions, et le roi vous servira de cau- » tion. » M. Casimir Périer savait, en effet, par les associés de M. Laffitte, que, pour se soutenir, sa maison n'avait pas besoin d'une somme plus considérable. M. Laffitte repoussa longtemps, et avec beaucoup de fermeté, les avances qui lui étaient faites ; mais le roi l'avait mandé au château : il dut s'y rendre. Il était nuit. M. Laffitte trouva le roi au moment de se coucher, sur deux matelas que supportait un canapé. Louis-Philippe reçut son ministre avec cette affectation de familiarité qui lui était ordinaire, et il le supplia si affectueusement d'accepter la garantie offerte, que M. Laffitte finit par y consentir. Les deux amis se séparèrent après s'être tendrement embrassés. Le lendemain tout était conclu : la banque prêtait six millions à M. Laffitte, et le roi s'engageait comme caution envers la banque. Le traité portait que la garantie, s'il devenait nécessaire de l'invoquer, se diviserait en cinq payements annuels, dont les quatre premiers seraient de treize cent mille francs, et le dernier de huit cent mille. Du reste, le roi, dans tout ceci, ne sortait pas des bornes prescrites par la prudence ; car M. Laffitte avait remis à la banque une masse de bonnes valeurs qui, réalisées, dépassaient de beaucoup les sommes qui constituaient l'emprunt. Quoi qu'il en soit, la première échéance étant venue, et le banquier s'étant adressé au roi, il paya trois cent mille francs, mais sur quatre cent mille qu'il devait à M. Laffitte pour la forge de la Bonneville. La banque ne put obtenir davantage. Elle insista; un procès eut lieu, et la liste civile soutint, par l'organe de M. Dupin, que le caution du roi étant pure et simple, la banque devait commencer par discuter le débiteur principal. Ces conclusions étaient rigoureuses à l'égard de M. Laffitte, mais enfin elles étaient légales. La banque perdit son procès et se vit amenée, par décision judiciaire, à poursuivre M. Laffitte. Elle aurait voulu s'épargner un tel éclat ; et, comme les valeurs que M. Laffitte lui avait remises formaient à ses yeux une garantie à peu près sûre, elle proposa au roi de le décharger de sa caution de six millions, s'il consentait à la remplacer par une de deux millions seulement, laquelle ne porterait pas intérêt et ne devait être invoquée qu'au bout de dix ans. Cette offre, qu'il était si peu dangereux d'accepter, fut néanmoins refusée formellement. La banque revint à M. Laffitte : il lui était impossible de payer ; il mit son hôtel en vente! Il est vrai que, deux ans après, un arrangement étant survenu entre la banque, la maison Laffitte et le roi, celui-ci donna, pour se libérer de la garantie, une somme de douze cent mille francs. Mais M. Laffitte ne pouvait y voir, ni un don royal, ni un dédommagement des énormes sacrifices que lui avaient coûtés quelques mois de ministère.

nombreuses remplirent les colonnes des feuilles publiques; un comité se forma dans le sein de la chambre pour recueillir les souscriptions; et l'on nomma M. Nitot trésorier. Cet élan inquiéta la cour. Car, aux yeux des uns, M. Laffitte ruiné représentait la révolution de juillet trahie; et, chez d'autres, le dévouement à M. Laffitte n'était que de la haine à l'égard du roi. Dans la plupart des journaux de l'opposition, le mot *ingratitude* avait été prononcé, sans égard pour la majesté royale. Pour faire tomber cette accusation, les hommes du château s'adressèrent à M. Laffitte lui-même. Ils lui firent savoir qu'ils étaient prêts à souscrire et à faire souscrire pour lui tous leurs amis, si, dans une lettre publique, il consentait à se déclarer entièrement étranger aux attaques dirigées contre le monarque. C'était lui demander la déclaration de ce qui était vrai. Il n'hésita point, et fit même plus qu'on n'attendait de sa loyauté. Passant noblement sous silence les grands services qu'il avait rendus au roi, pour ne parler que des services, très-controversables, que le roi lui avait rendus, il adressa aux hommes du château une lettre dans laquelle il se reconnaissait l'obligé de Louis-Philippe. Mais, sur ces entrefaites, un député de Marseille, M. Reynard, lui ayant apporté l'article du *Garde National*, mentionné plus haut, il retira aussitôt sa déclaration, ne voulant pas qu'on ajoutât à ses biens ce qu'on espérait enlever à son honneur. Il en résulta que la cour ne souscrivit point. Lui, cependant, il resta debout sur les débris de sa fortune, après avoir appris, par une expérience amère, ce que gagnent à faire des rois les hommes du peuple.

Pendant que ces choses se passaient, le parlement approchait du terme de ses travaux. Il y avait dépensé une ardeur plus fastueuse que féconde. Des propositions sans nombre avaient soulevé d'inutiles débats; et, par leurs fréquentes collisions, les deux chambres avaient montré combien sont embarrassés les rouages du mécanisme constitutionnel.

L'abolition du deuil anniversaire du 21 janvier avait, surtout, donné lieu à ces sortes de tiraillements dont le scandale n'est jamais moindre que le danger. La chambre élective ne voyait dans la fête expiatoire du 21 janvier qu'un outrage à la nation; la chambre des pairs n'y voyait qu'un hommage au principe de l'inviolabilité des rois. Après une lutte aussi vive que prolongée, les deux pouvoirs rivaux firent sortir de leur commune impuissance une loi conçue en ces termes : « La loi » du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire du » jour funeste et à jamais déplorable du 21 jan- » vier 1793, est abrogée. » Loi pusillanime qui laissait dans le doute si ces législateurs inconséquents avaient entendu adopter la révolution ou la proscrire! Placés devant l'échafaud sanglant de Louis XVI, ils n'osaient continuer la réhabilitation de la victime, et ils s'en dédommageaient en calomniant le bourreau!

Il serait aussi fastidieux qu'inutile de faire parcourir au lecteur le dédale des discussions sans issue qui remplirent les deux sessions de l'année 1833. Mais il importe de s'arrêter à trois décisions législatives qui eurent des conséquences graves, et où l'esprit de la bourgeoisie se montre profondément empreint.

On sait en quoi consiste, dans ce pays, la hiérarchie politique et administrative. Dans l'État, un roi, et, à côté, un parlement qui vote l'impôt; dans le département, un préfet, et, à côté, un conseil général qui répartit l'impôt entre les arrondissements; dans l'arrondissement, un sous-préfet, et, à côté, un conseil d'arrondissement qui répartit l'impôt entre les communes; dans la commune, un maire, et, à côté, un conseil municipal qui répartit l'impôt entre les citoyens... Tels sont les principaux ressorts du gouvernement.

Ainsi, la société française est traversée en quelque sorte par deux grandes institutions parallèles : l'institution monarchique, personnifiée dans le roi, les préfets, les sous-préfets, les maires, et l'institution élective, représentée par la chambre, les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux.

Ces deux institutions sont-elles de nature à vivre perpétuellement face à face? Est-il possible qu'elles se développent sans se heurter, et qu'elles se heurtent sans enfanter des troubles mortels? Y a-t-il sagesse à établir, à chaque degré de la hiérarchie, la lutte du pouvoir électif et du pouvoir monarchique, lutte dont les péripéties sont marquées dans notre histoire par ces dates célèbres : le 21 janvier, le 10 août, le 18 brumaire, le 29 juillet 1830, sans parler de cette autre date, la plus célèbre de toutes, qui répond au désastre de Waterloo? Voilà ce qu'aurait dû examiner, avant toute chose, une chambre ayant à faire une loi sur l'organisation départementale.

Mais les représentants de la bourgeoisie étaient incapables de s'élever à d'aussi hautes pensées. Supprimer le principe électif, ils ne le pouvaient pas, regardant l'élection comme la base de leur puissance; toucher au principe monarchique, ils ne le voulaient à aucun prix, regardant la monarchie comme un privilége protecteur de leurs priviléges.

Aussi laissa-t-on complétement dans l'ombre la face la plus importante du problème. Dans les débats qui s'ouvrirent sur l'organisation départementale, nul ne sut ou n'osa protester contre cette prise de possession de la société par l'anarchie. L'antagonisme de deux principes, essentiellement rivaux, et se disputant l'ordre social comme une proie, ne parut pas un mal assez profond pour qu'on le discutât : on s'abstint même d'en parler!

La discussion roula presque tout entière sur la question de savoir si les conseils d'arrondissement seraient supprimés et feraient place à des conseils cantonnaux.

C'est ce que demandaient MM. Bérard, Lherbette, de Rambuteau, Odilon-Barrot. — Des relations journalières, nécessaires, ont créé, disaient-ils, l'être collectif qu'on appelle la commune; des rapports de voisinage ont créé l'être collectif qu'on appelle le canton. Le canton, qui n'est que la réunion de plusieurs communes contiguës ou très-rapprochées, placées dans des situations analogues, ayant des besoins presque identiques, le canton a, comme la commune, une existence qui lui est propre, des intérêts auxquels il faut une représentation. Pourquoi donc refuser un conseil au canton, lorsqu'on en donne un à l'arrondissement, qui n'est qu'une agrégation de cantons séparés l'un de l'autre par la diversité des intérêts et des besoins? Le canton est une circonscription réelle, indiquée par la nature même des choses. L'arrondissement est une circonscription arbitraire, factice, qui n'existe que sur le papier. Si les fonctions des sous-préfets étaient assimilées à celle des préfets, on concevrait qu'on plaçât un conseil auprès de ceux-là comme on en place un auprès de ceux-ci. Mais les sous-préfets ne sont bons tout au plus qu'à instruire les affaires; ils ne décident rien, ils ne font que préparer les décisions : ce sont des instruments administratifs, non des autorités. Et, dès lors, quel rôle assigner vis-à-vis d'eux à un conseil d'arrondissement? Aussi l'inutilité de ces conseils est-elle manifestement prouvée par l'inanité de leurs fonctions. A part la répartition de l'impôt entre les communes, opération dont la nécessité diminue de jour en jour par les corrections apportées aux inégalités primitives, et qui, d'ailleurs, serait tout aussi bien faite par des conseils cantonnaux, à part cette répartition, de quelle utilité sont les conseils d'arrondissement? Ils donnent des avis, ils émettent des vœux, sorte d'attribution puérile et qui ne sert qu'à compromettre la majesté du principe électif! Que des conseils cantonnaux fussent institués, et l'on ne tarderait pas à en comprendre l'importance. Au conseil cantonnal, par exemple, toutes les communes seraient directement représentées et l'on pourrait en conséquence lui confier le soin de régler les différends qui quelquefois les divisent, surtout en ce qui concerne les chemins vicinaux. Un conseil d'arrondissement est un centre trop éloigné des divers points de la circonférence pour que sa juridiction s'exerçât sans condamner les citoyens à des déplacements considérables et onéreux. Il n'en serait pas de même du conseil cantonnal, dont les membres ne seraient presque jamais obligés de rompre trop brusquement avec les habitudes du foyer domestique, et auxquels il serait possible d'imposer, sans les accabler de fatigue, une activité proportionnée aux besoins.

A cette argumentation qui manquait d'ampleur, mais non pas de justesse, les orateurs adverses et, à leur tête, M. Mauguin, répondaient : que la suppression des conseils d'arrondissement aurait pour effet de ralentir l'action administrative; que ce résultat, fâcheux en toute circonstance, le deviendrait surtout en temps de crise et en temps de guerre ; que si les conseils d'arrondissement n'avaient pas des attributions suffisantes, il fallait les pourvoir un peu mieux au lieu de songer à les détruire; que l'arrondissement étant déjà une circonscription politique par le système électoral, une circonscription judiciaire par le tribunal civil, une circonscription administrative par la sous-préfecture, il était tout simple d'y placer le centre des délibérations relatives aux intérêts de localité; qu'en un mot, ce qu'il fallait craindre surtout et éviter, c'était l'affaiblissement du pouvoir central, l'énervement de l'administration.

M. Mauguin, on le voit, opposait au système des conseils cantonaux le grand principe de l'u-

nité dans le pouvoir. Mais en cela il confondait deux choses essentiellement distinctes; il oubliait que la centralisation n'est utile, féconde, nécessaire même, qu'en matière d'intérêts généraux, c'est-à-dire en matière de religion, d'enseignement, de direction morale par les fêtes ou les spectacles, d'industrie, de travaux publics; qu'elle est au contraire étouffante et funeste, appliquée aux intérêts locaux. Nous avons eu ailleurs occasion de le remarquer : la centralisation politique, c'est la force; la centralisation administrative, c'est tôt ou tard le despotisme. Malheur au pays où la liberté politique ne se lie pas intimement à la liberté municipale ! Car c'est par l'exercice régulier et continu de sa puissance sur tous les points du sol que le peuple s'entretient dans le sentiment de sa dignité. En perdant l'usage fréquent de ses facultés, il arrive à perdre la conscience de sa force, et de l'indifférence il tombe dans l'abêtement. Là où une autorité centrale se fait dépositaire, même des intérêts locaux, la vie publique, violemment refoulée au même lieu, y devient confuse et tumultueuse, tandis que partout ailleurs elle est inerte. Le cœur de la société bat trop vite; et les membres, desquels s'est retiré tout le sang, restent sans vigueur et glacés. Quand, sous Dioclétien, le pouvoir central des empereurs se fut infiltré dans l'administration, quand des fonctionnaires accourus de Rome eurent fait intervenir la volonté impériale dans toutes les mesures locales : dans la construction d'une fontaine, l'affranchissement d'un esclave, la nomination d'un magistrat local, l'empire se précipita vers sa ruine. Ne trouvant plus dans le libre exercice de leur pouvoir la compensation de leurs charges, les *curiales* cherchèrent à se perdre dans les rangs du clergé ou de l'armée. Mouvement fatal de dissolution qui livra aux barbares, venus du Nord, la société romaine, énervée, désarmée, déjà morte. Voilà ce qu'auraient dû se rappeler et M. Manguin et le gouvernement dont il appuyait en cette occasion les doctrines. Et certes, ils n'auraient pas demandé que, sous la main d'un pouvoir central chargé d'une besogne impossible, la société demeurât complétement passive; ils n'auraient pas demandé qu'autour de Paris, en proie à tous les désordres d'une vie surabondante, la France s'abîmât dans l'impuissance et la langueur, s'ils avaient visité la plupart de nos communes, et tant de pâles cités, où à des aspirations brulantes, à des élans de patriotisme et d'orgueil, à une vie mêlée de grandes joies et de nobles douleurs, l'excès de la centralisation administrative a fini par substituer cette symétrie, ce calme, cette stabilité morne, qui ne sont autre chose que la régularité dans l'oppression, le silence dans l'abaissement, l'immobilité dans la servitude !

Quoi qu'il en soit, la chambre des députés, en se déclarant pour le maintien des conseils d'arrondissement, donna raison au principe de la centralisation administrative. Mais ce même principe, elle se hâta de l'abandonner en décidant qu'il y aurait 1° dans le conseil général autant de membres que l'on compterait de cantons dans le département; 2° dans le conseil d'arrondissement, autant de membres que l'on compterait de cantons dans l'arrondissement.

Portée à la chambre des pairs, la loi y subit des modifications importantes, mais qui, cependant, n'attaquaient point l'ensemble du système. En donnant à chaque canton un représentant au conseil général, la chambre élective aurait voulu que le nombre des conseillers ne pût dépasser le chiffre 60 : la chambre des pairs fixa le chiffre 30 pour maximum. Fidèle aux traditions de ce libéralisme inquiet que le XVIIIe siècle avait porté dans ses flancs, la chambre élective, sur la motion de M. Comte, vivement appuyée par M. Dupin aîné, avait exclu les prêtres de la catégorie des éligibles : la chambre des pairs condamna cette exclusion, en dépit du jansénisme obstiné de MM. de Montlosier et Rœderer. La chambre élective avait décidé qu'on appellerait à l'élection des membres des conseils, les citoyens inscrits sur la liste du jury, les électeurs politiques et, en outre, un citoyen sur deux cents, pris parmi les plus imposés : pour resserrer encore davantage le monopole, la chambre des pairs décida que le droit d'élire ne serait attribué qu'aux citoyens portés sur la liste électorale et sur celle du jury, sauf à leur adjoindre les plus imposés dans les cantons qui n'auraient pas cinquante habitants inscrits sur ces listes. Quant au droit d'éligibilité, les deux chambres en attachèrent l'exercice au payement d'un cens de 200 francs pour le conseil général et de 150 francs pour le conseil d'arrondissement.

Les modifications de la pairie ayant été adoptées par la chambre des députés, la loi fut votée définitivement le 10 juin 1833. Elle consacrait, dans ce qu'il a de plus vicieux, le système de la cen-

Digitized by Google

tralisation administrative; elle maintenait dans les conseils d'arrondissement un rouage inutile, une autorité sans attributions; enfin, elle consacrait, jusque dans la sphère des délibérations locales, ce monopole électoral, instrument d'oppression aux mains d'une bourgeoisie qui avait accaparé la fortune de la France, et n'avait proclamé la souveraineté du peuple que pour mieux la détruire.

Mais cette impuissance de la bourgeoisie à gouverner la société d'une manière équitable et forte, devait ressortir bien plus clairement encore de la loi sur l'instruction primaire. Ici tout était à créer. Pour l'enseignement des fils du pauvre, la convention avait conçu des plans dignes de son audace et aussi vastes que son génie; mais elle n'avait pas eu le temps de les réaliser, ayant le monde à étonner, à vaincre et à convertir. A l'empire, impatient de combler le gouffre où les générations disparaissaient englouties, à l'empire il n'avait fallu qu'une pépinière de soldats. Plus tard, sous la restauration, partagée entre le fanatisme et l'hypocrisie, l'obscurantisme était devenu moyen de gouvernement et la propagation des lumières révolte. Ce n'était donc pas de réformer qu'il s'agissait après 1830, il s'agissait de fonder. Malheureusement, les hommes manquaient à l'œuvre. Et c'est ce que prouva bien le projet de la loi présenté par M. Guizot sur l'instruction primaire.

Ce projet portait que l'instruction primaire comprendrait des écoles élémentaires et des écoles supérieures; que, dans les premières on enseignerait aux enfants des principes de religion et de morale, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures; que, dans les secondes on enseignerait les éléments de la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, des principes de science physique et d'histoire naturelle, le chant, des éléments d'histoire et de géographie; que tout individu âgé de dix-huit ans pourrait ouvrir une école primaire, sans autres conditions qu'un certificat de moralité et de capacité délivré par le maire, sur l'attestation de trois conseillers municipaux; qu'indépendamment des écoles privées toute commune serait tenue d'entretenir une école publique; que l'école primaire publique serait placée sous la surveillance d'un comité local et d'un comité d'arrondissement; qu'on n'y admettrait gratuitement que les enfants désignés par les conseils municipaux comme incapables de payer la rétribution; que l'instituteur aurait pour minimum d'appointements : dans les écoles élémentaires deux cents francs par an, et dans les écoles supérieures quatre cents, plus une rétribution mensuelle déterminée par le conseil municipal; qu'il serait établi, en faveur des instituteurs primaires communaux, une caisse d'épargne formée par une retenue annuelle du vingtième de leur traitement.

Ce projet fut accueilli avec acclamation. Il trahissait pourtant une extrême pauvreté de vues.

L'éducation ne saurait être nationale qu'à la condition d'être une dette de la part de l'État, un devoir de la part du citoyen. Il faut donc qu'elle soit tout à la fois gratuite et obligatoire. Obligatoire, on n'aurait pu la rendre telle en France sans toucher à l'organisation du travail, parce que, sous l'influence d'un régime aussi inique que barbare, le travailleur pauvre en était réduit presque partout à considérer ses enfants comme un supplément de salaire et avait trop besoin de leurs services pour avoir souci de leur instruction. Forcer le père à mourir de faim, pour instruire le fils, n'eût été qu'une dérision cruelle. Mais cela même aurait dû faire sentir combien toute réforme partielle est absurde, et qu'il n'y a d'amélioration véritable que celle qui se lie à un ensemble de réformes constituant une rénovation sociale, profonde, hardie et complète. M. Guizot n'était pas en état de le comprendre.

Son projet renfermait un autre vice. Lorsqu'un pouvoir a un but, il se doit d'y pousser la société avec unité de vues, avec suite, avec vigueur. En matière d'enseignement, la centralisation ne saurait être trop forte. Permettre, dans un pays déchiré par les factions, la folle concurrence des écoles privées, c'est inoculer aux générations nouvelles le venin des discordes civiles, c'est donner aux partis rivaux le moyen de se continuer, de se perpétuer au milieu d'une confusion croissante d'opinions et de principes, c'est semer dans le chaos. Sacerdoce sublime quand l'État y pourvoit, l'éducation du peuple n'est plus, quand elle est abandonnée au caprice individuel, qu'une spéculation pleine de dangers; et ce qu'on appelle la liberté de l'enseignement n'est que la gestation de l'anarchie. Sous ce rapport, l'œuvre de M. Guizot était d'une portée funeste. Mais elle avait d'autres défauts non moins graves quoique moins éclatants.

En créant aux instituteurs communaux une existence précaire et misérable, le gouvernement ap-

Digitized by Google

pelait des hommes sans mérite et sans consistance à une des plus hautes fonctions de l'État. Encore n'avait-on songé à offrir à ces instituteurs aucune perspective. Or, qu'attendre d'hommes isolés, parqués, pour ainsi dire, dans leurs bourgs ou dans leurs villages, confinés à jamais dans leur misère, n'appartenant à aucune association hiérarchique, et n'ayant en conséquence ni l'orgueil fécond que donne l'esprit de corps, ni les excitations qui se puisent dans l'espoir de l'avancement? Comment ces hommes auraient-ils pu lutter, dans la carrière de l'enseignement, contre les frères de l'école chrétienne, association compacte, persévérante, et soutenue par le clergé?

Le travail de M. Guizot était donc sans valeur. Combien n'était pas plus élevé, plus profond, plus digne d'un homme d'État le rapport que Lakanal avait présenté à la convention, le 26 juin 1793, rapport qui contenait des dispositions semblables à celles-ci : « Tout citoyen pourra ouvrir des cours particuliers, mais il y aura auprès du corps législatif une commission centrale chargée de veiller, sur toute la face de la république, à l'uniformité de l'enseignement. — A certains jours de l'année, les enfants et leur instituteur iront, sous la conduite d'un magistrat, visiter les hôpitaux et les prisons. Ces jours-là ils suppléeront dans leurs travaux domestiques les citoyens pauvres qui seraient atteints d'infirmité ou de maladie. — L'instituteur portera, dans l'exercice de ses fonctions et à toutes les fêtes nationales, une médaille avec cette inscription : *celui qui instruit est un second père, etc., etc...* » Grandes pensées qui suffisent pour révéler une grande époque (1) !

Mais, depuis que le gouvernement de ce noble pays de France était tombé aux mains d'une oligarchie de financiers et de marchands, tout s'était étrangement rapetissé. Aussi le projet de M. Guizot fut-il favorablement accueilli. Adopté presque sans restrictions par les commissions des deux chambres, il n'eut à subir dans le parlement que des attaques plus violentes qu'approfondies. M. Salverte demandait qu'au programme de l'instruction primaire on ajoutât la connaissance des droits et des devoirs du citoyen : cette proposition, si patriotique et si sensée, fut rejetée comme inutile. Et, qui le croirait? dans un débat duquel dépendait si étroitement l'avenir du peuple, on ne s'émut que pour savoir si, dans le comité local du surveillance, le curé serait admis à côté du maire et des habitants notables. Résolue contre le clergé par la chambre élective, et en sa faveur par la chambre des pairs, la question allait jeter dans le parlement un nouveau brandon de discorde, lorsque enfin la chambre élective céda. La discussion fut close alors, et l'on vota définitivement l'adoption d'un système qu'on n'avait pas même pris la peine d'étudier. Puis l'on aborda, sans l'avoir étudiée davantage, la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'extension abusive du droit de propriété a couvert la terre de révolutions et de crimes. L'abolition de l'esclavage sur une grande partie du globe, l'affranchissement des serfs, la chute de toutes les tyrannies féodales, la suppression des lois de substitution et du primogéniture, ont tour à tour témoigné de l'impatience du monde à porter le joug de la force victorieuse, mensongèrement transformée en domination légitime. Qu'est-ce que l'histoire, sinon le récit de la longue et violente révolte du genre humain contre le droit, mal défini et mal réglé, de celui qui « le premier ayant » enclos un terrain, s'avisa de dire : *ceci est à* » *moi*, et trouva des gens assez simples pour le » croire? »

Mais à de certains abus il faut un jour pour naître, plusieurs siècles pour mourir. En dépit de tous ces formidables essais de rénovation auxquels la France avait été soumise, en dépit de ce dogme de la fraternité humaine emprunté à la législation sublime de l'Évangile, et proclamé hautement par le XIXe siècle, au plus fort d'une tempête sans exemple et sans nom, le droit de propriété n'avait pas cessé d'être un despotisme absorbant et jaloux. Ce despotisme, il avait vu fléchir devant lui, en mainte occasion, Napoléon lui-même; la restauration l'avait respecté jusqu'au scandale; et le mal était devenu si grand, après la révolution de juillet qu'aucune entreprise de route, de canal, de chemin de fer, n'était plus possible en France, tant on y méconnaissait ce principe posé par l'immortel auteur du contrat social : « Le droit que

(1) Le rapport de Lakanal n'était, au reste, qu'une ébauche lorsqu'il fut présenté à la convention. C'était un travail qui avait évidemment besoin d'être complété. Ainsi, le chiffre des appointements de l'instituteur y est laissé en blanc, et l'on ne s'y prononce pas sur cette question importante : l'instruction primaire est-elle obligatoire?

Digitized by Google

» chacun a sur son propre fonds et subordonné » au droit que la communauté a sur tous. »

Vaincre, la loi à la main, des résistances aussi aveugles qu'obstinées, était donc devenu indispensable. Le gouvernement dut s'y résoudre. Jusque-là, deux systèmes avaient été successivement en vigueur et n'avaient eu que des résultats déplorables. En attribuant au conseil de préfecture le droit de statuer sur l'indemnité due au citoyen exproprié, la loi du 16 septembre 1807 avait mis trop complétement à la merci de l'administration l'intérêt privé. La loi du 8 mars 1810, au contraire, en remplaçant la juridiction de l'autorité administrative par celle de l'autorité judiciaire, avait pourvu d'une manière insuffisante à l'intérêt général. Il fallait sortir de ses deux voies également dangereuses, et faire du nouveau.

Doués d'une intelligence plus ferme, les ministres n'auraient pu réfléchir sur la matière, sans s'apercevoir qu'il y avait une grande lacune dans la constitution du pays, et qu'il était urgent de créer, non seulement pour le cas particulier dont on avait à s'occuper, mais pour tous les autres cas analogues, une autorité chargée de tenir la balance entre l'administration et les citoyens. Les tribunaux ont pour mission de régler les différends des citoyens entre eux, et non les différends qui s'élèvent entre un citoyen et l'administration; le conseil d'État, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, n'est qu'une sorte de bureau consultatif, placé immédiatement sous la dépendance des ministres: que faire donc, en présence des difficultés qui peuvent naître, soit de l'interprétation, soit de l'exécution des lois? Si l'administration s'abstient, le pouvoir abdique; si elle prononce dans sa propre cause, la loi disparaît sous une interprétation capricieuse, le despotisme est fondé.

Voilà ce qui aurait dû frapper le gouvernement. Il aurait dû comprendre que lorsque entre les ministres, représentants supposés de l'intérêt général, et les citoyens, représentants de l'intérêt privé, il n'existe aucune autorité spécialement investie du droit de statuer sur l'interprétation et l'exécution de la loi, il arrive toujours de deux chose l'une, ou que le pouvoir reste atteint de paralysie, ou que la liberté succombe.

Ces importantes vérités ne furent pas même entrevues. Dans le projet de loi qu'il présenta aux chambres, le gouvernement proposa de substituer, et à la juridiction administrative consacrée par la loi du 16 septembre 1807, et à la juridiction judiciaire reconnue par la loi du 8 mars 1810, l'autorité d'un jury composé des principaux propriétaires de la contrée en l'expropriation aurait été jugée nécessaire. Système pitoyable qui convoit des propriétaires à exagérer, au gré de leur avidité commune, le prix des propriétés dont l'État avait besoin! Système inique, antisocial, qui, dans tout conflit entre l'intérêt privé et l'intérêt général, abandonnait la décision aux représentants naturels de l'intérêt privé (1)!

Ce n'est pas tout: comme s'ils eussent craint de ne pas avoir assez complétement sacrifié l'État à l'égoïsme individuel, les ministres eurent soin d'embarrasser l'expropriation pour cause d'utilité publique de formes si lentes, si minutieuses, si compliquées, qu'elles devaient en mainte occasion apporter un obstacle incurable à l'exécution des travaux publics.

Et cependant le projet fut adopté par les deux chambres, après une discussion qui montra combien était dépourvue de grandeur et d'équité la domination de la bourgeoisie. Il était dit, par exemple, dans le projet, que, lorsque l'exécution des travaux exécutés sur une partie de la propriété serait de nature à augmenter la valeur des autres parties, cette augmentation entrerait en ligne de compte dans l'évaluation de l'indemnité. Rien de plus juste assurément; car, puisqu'on tenait compte des dépréciations; pourquoi n'aurait-on pas tenu compte de la plus value? Eh bien, ce principe de la plus value, M. Molé osa dans la chambre des pairs, l'appeler un principe redoutable, odieux; et, pour prouver qu'il était injuste, M. Villemain fit remarquer qu'il rendait les propriétaires spéculateurs malgré eux, et leur offrait comme payement une chance de profit dont ils pouvaient, à la rigueur, ne pas se soucier! On doit cette justice au gouvernement qu'il ne négligea rien pour défendre le principe en question contre d'aussi grossiers sophismes. Vains efforts! Il fut décidé que la prise en considération de la

(1) Cet absurde système a porté les fruits qu'on en devait attendre. Depuis, on a vu des jurys de propriétaires condamner l'État à payer aux propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique, une indemnité beaucoup plus considérable que celle que ces propriétaires dépossédés avaient eux-mêmes demandée! Ce fait dispense de tout commentaire.

plus value, au lieu d'être impérative, serait simplement facultative de la part des jurés propriétaires. C'était l'annuler.

La loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique fut adoptée définitivement le 20 juin 1833; elle comblait la mesure des usurpations de la bourgeoisie. « Les lois, a dit Rousseau dans le » *Contrat social*, sont toujours utiles à ceux qui » possèdent, et nuisibles à ceux qui n'ont rien; » d'où il suit que l'état social n'est avantageux » aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque » chose, et qu'aucun d'eux n'a rien de trop. »

La session de 1833 finissait à peine : soudain l'alarme est semée dans les esprits. On raconte que des travaux, depuis longtemps redoutés, sont poursuivis avec une ardeur menaçante; que, malgré l'opinion, malgré la chambre, le pouvoir élève autour de la capitale des forts qui serviront à la contenir ou à la détruire. A cette nouvelle étrange, Paris tout entier s'agite; les journaux de l'opposition, d'un commun accord, s'indignent et protestent; le *National* rappelle la *restauration*, ses noirs projets, le système des fortifications proposé en 1826 par M. de Clermont-Tonnerre. On touchait à l'anniversaire des trois journées : chacun crut toucher à la révolte. Intimidé, le ministère fit déclarer par tous ses organes que les inquiétudes de la population étaient mal fondées, et le *Moniteur* annonça officiellement la suspension des travaux.

Ces déclarations avaient été accueillies avec défiance; elles suffirent néanmoins et conjurèrent l'orage. Le gouvernement, d'ailleurs, tenait en réserve, pour la fête prochaine, un coup de théâtre dont il savait bien que l'effet serait irrésistible sur une race de soldats. Le 29 juillet, tandis que, chantant, par mégarde sans doute, l'hymne de la liberté reconquise, la foule se pressait vers la place Vendôme, un voile se détacha tout à coup du haut de la spirale de bronze, et la statue de l'homme impérial fut aperçue debout sur la colonne formée de la matière de ses victoires. D'immenses acclamations s'élevèrent. En un instant, tous ces hommes avaient oublié leurs misères présentes et leur indignation de la veille. Car les peuples ont, comme les enfants, des colères qu'on apaise avec des hochets.

Quoi qu'il en soit, la polémique soulevée par le projet d'embastiller Paris ne tarda pas à prendre un autre cours. Mais le gouvernement n'avait pas cessé de trouver cette idée fatale, que nous verrons plus tard se reproduire et prévaloir. Toutes les fois que la force n'existe pas dans le pouvoir par l'unité, il faut qu'elle s'y introduise par la violence.

Déjà, en effet, la monarchie semblait avoir épuisé ses ressources. Un de ses partisans les plus téméraires, M. Vienuet, venait de prononcer, du haut de la tribune, ces mots d'une franchise grossière : *la légalité actuelle nous tue;* l'administration, de toutes parts, se plaignait de l'impuissance de ses caprices, et la société vacillait éperdue entre l'arbitraire et l'esprit de révolte.

L'ardeur des passions populaires était entretenue, à cette époque, par les *crieurs publics*, agents actifs des feuilles démocratiques et moniteurs ambulants de l'insurrection. Mais, devant eux, la loi était muette et le pouvoir désarmé. Le préfet de police, M. Gisquet, eut recours au despotisme. Le droit de timbre, d'après la législation existante, ne devait peser que sur les journaux et sur les papiers nouvelles : M. Gisquet l'étendit aux brochures et fit arrêter tout distributeur rebelle à l'établissement de cet impôt forcé. Assignée devant les tribunaux, la police fut condamnée par eux de la manière la plus humiliante et la plus formelle; mais elle se crut assez forte pour braver la justice, et les arrestations continuèrent.

Alors se passa, au centre de Paris, une scène plus émouvante que celle par laquelle Hampden avait ouvert la révolution d'Angleterre.

Parmi les journaux consacrés, en 1833, à la propagande des idées démocratiques, le *Populaire* et le *Bon Sens* étaient particulièrement menacés par le nouveau système de persécutions que la police avait adopté. Rédigé avec beaucoup de hardiesse et de verdeur par M. Cabet, le *Populaire* agissait puissamment sur la partie vive de la nation. Le *Bon Sens* était plus timide, mais il se distinguait, entre tous les journaux, par l'appel incessant et direct qu'il faisait à l'intelligence du peuple. Non content de publier presque chaque jour et à plusieurs milliers d'exemplaires les brochures qu'il jugeait utiles à la cause du prolétariat, le *Bon Sens* s'était imposé la loi d'admettre, dans des colonnes réservées sous le titre de *Tribune des Prolétaires*, les œuvres sorties de la plume des ouvriers. Beaucoup d'entre eux parurent dans cette arène intellectuelle, et il se trouva que des tailleurs, des cordonniers, des ébénistes, cachaient des hommes d'État, des phi-

Digitized by Google

losophes, des poëtes. Il devensit ainsi manifesto que le régime insuguré en 1789 n'avait pas enfanté la liberté véritable, puisque tant de facultés précieuses étaient restées sans emploi, puisque tant d'aptitudes avaient été déplacées et les fonctions sociales distribuées au gré du hasard, puisque des hommes d'élite s'étaient vus plongés vivants dans le tombeau des ateliers modernes, puisque enfin la société, victime d'un système d'exclusion et d'étouffement, avait été condamnée à perdre des trésors d'intelligence et de poésie enfouis à jamais dans le sein du peuple! Telle était la démonstration glorieuse qu'avait entreprise le *Bon Sens*, sous la direction de MM. Cauchois-Lemaire et Rodde.

Un patriotisme réfléchi et plein de réserve, beaucoup de fermeté dans la modération et d'urbanité dans les attaques, un esprit fin et délicat, un style sculpté avec soin, un talent composé de bon goût, d'ironie subtile et d'atticisme, voilà par quelles qualités se faisait remarquer M. Cauchois-Lemaire.

M. Rodde, au contraire, était un homme d'une impétuosité sans égale, et n'ayant jamais su l'art des ménagements. Il ne connaissait pas la peur et la comprenait à peine. Son style était brutal, quoique ennobli souvent par la passion; sa sensibilité, violente et sauvage, éclatait tour à tour en élans de tendresse, de générosité, et en invincibles transports de colère. Du reste, par une sorte de contradiction bizarre, il était aussi modéré dans ses opinions que fougueux dans ses sentiments. Ennemi de toutes les idées trop hardies et de tous les partis extrêmes, il s'était toujours tenu un peu à l'écart des républicains, bien qu'il combattît leurs adversaires avec une énergie indomptable; timide par l'esprit, audacieux par le cœur.

A un homme de cette trempe, l'affaire des crieurs publics offrait une occasion admirable de se montrer tout entier. Apprenant que, malgré les décisions de la justice et en violation des lois, la police faisait arrêter les distributeurs, M. Rodde écrivit à tous les journaux, le 8 octobre 1833, que, le dimanche suivant, à deux heures après midi, il irait sur la place de la Bourse distribuer les brochures dont on avait arbitrairement saisi plusieurs exemplaires. Sa résolution était prise, et il la faisait connaître à tous; il allait défendre son droit jusqu'à la mort.

A cette nouvelle, plusieurs amis de M. Rodde coururent chez lui pour le détourner de son dessein. On lui représente qu'après avoir bravé avec tant d'insolence l'autorité de la magistrature, la police osera tout; que la résistance annoncée ne peut avoir qu'une issue sanglante; qu'il sera inévitablement meurtrier, puis victime, et qu'il va mettre Paris en feu. C'était l'avis de la plupart, l'avis d'Armand Carrel lui-même.

Cependant, au jour indiqué, une foule immense stationnait, dès midi, sur la place de la Bourse. Quelques élèves de l'école polytechnique et un grand nombre de gardes nationaux en costume parcouraient la place d'un air inquiet. Jamais attente n'avait été plus solennelle. Les fenêtres étaient garnies de spectateurs. Comment allait finir cette lutte étrange? Déjà le bruit courait, dans certains groupes, que M. Rodde ne paraîtrait pas, lorsque tout à coup, à deux heures précises, un grand mouvement se fit dans la foule, et l'on vit au milieu du peuple ému, s'avancer un homme à la taille athlétique, à la démarche hautaine, au regard enflammé. Deux pistolets étaient dans la boîte que portait cet homme, et il avait le costume des crieurs publics : une blouse amarante et un chapeau verni sur lequel on lisait ces mots : *Publications patriotiques*. L'air fut ébranlé de mille cris : Vive le défenseur de la liberté! Vive M. Rodde! Respect à la loi! Les chapeaux étaient levés en l'air; les mouchoirs étaient agités aux fenêtres; des gardes nationaux se pressaient autour de l'intrépide distributeur, prêts à le défendre ou à le venger. Mais le pouvoir avait eu peur de sa propre violence. La distribution se fit sans obstacle. Ayant de la sorte accompli sa promesse, M. Rodde voulut se retirer. Il l'essaya en vain. Entouré, entraîné, porté par la multitude, il dut chercher refuge dans la maison Lointier. Un instant après il paraissait sur le balcon et conjurait le peuple de se montrer, en cette circonstance, digne et capable de la liberté. A la nuit tombante, la foule avait disparu. Un calme profond régnait dans Paris; et l'on n'entendait plus, sur la place de la Bourse et aux environs, que le pas mesuré des patrouilles vigilantes.

Mais à cette société où tout n'était que haine, oppression et désordre, chaque jour apportait un sujet nouveau d'inquiétude. Vers la fin du mois d'octobre des coalitions d'ouvriers s'étaient formées sur tous les points du royaume, et l'on pas-

sait de l'anarchie politique à l'anarchie sociale. A Lyon, les ouvriers charrons et les ouvriers tireurs d'or cessèrent leurs travaux. A Caen, les ouvriers menuisiers s'ameutèrent, réclamant une réduction du temps de travail. Au Mans, les ouvriers tailleurs avaient déserté leurs ateliers; les maîtres appelèrent des ouvriers étrangers et prirent des arrangements avec eux. Plus heureux que leurs frères du Mans, les porcelainiers de Limoges parvinrent à faire adopter leur tarif. Mais ce fut à Paris, surtout, que ce mouvement de la classe laborieuse éclata d'une manière poignante et redoutable. Les ouvriers bijoutiers demandaient une diminution d'une heure dans la journée de travail. Le 20 octobre, ils se réunirent, au nombre de douze ou quinze cents à la barrière des Amandiers, et là ils décidèrent qu'ils formeraient une association de secours mutuels; qu'ils se grouperaient en *divisions* de vingt membres dont chacune choisirait un délégué, et que les délégués réunis nommeraient une commission de cinq membres chargée de traiter avec les fabricants. Le 27 octobre, une réunion d'ouvriers cordonniers eut lieu à la barrière du Maine, et une commission fut nommée pour proposer et débattre une augmentation de salaire. Les garçons boulangers, dont le travail est si rude et la vie si courte, avaient aussi élevé la voix pour que l'existence leur fût mesurée avec moins de cruauté et d'avarice; ils consentiront, néanmoins, à travailler au taux de l'ancien tarif pendant tout le temps nécessaire à l'établissement d'un tarif nouveau, et les syndics de la boulangerie furent choisis comme arbitres. Enfin, et pour terminer cette lamentable énumération, le 28 octobre, une assemblée de plus de trois mille tailleurs, réunie à la Rotonde, barrière du Maine, décidait ce qui suit:

« Considérant que, par une circulaire en date » du 28 octobre courant, les maîtres tailleurs ont » été invités à se réunir entre eux pour s'en- » tendre contre les ouvriers; que, par suite de » cette coalition autorisée par la police, plusieurs » ateliers de maîtres tailleurs ont été fermés, l'as- » semblée arrête les mesures ci-après : 1° la so- » ciété philantropique des ouvriers tailleurs vote » à l'unanimité qu'elle met à la disposition de son » conseil les fonds de la société, pour créer un » établissement de travail; 2° l'établissement ne » vendra, strictement, que le prix courant de la » marchandise, prise de première main; 3° le con- » seil de la société philantropique réglera les in- » térêts de l'établissement, et des mesures seront » prises pour en faire l'ouverture avant la fin de » la semaine; 4° les ouvriers sont organisés par » compagnie de vingt pour la distribution des se- » cours qui leur sont nécessaires; dans chaque » compagnie, les ouvriers de cette corporation pro- » visoire se nourriront à l'instar des militaires. » Les ouvriers travaillant chez les maîtres dont » l'ouvrage ne peut éprouver aucune augmenta- » tion, s'engagent volontairement à apporter leurs » dons, par versement fixe, pour les ouvriers sans » travail. »

Ainsi, le principe humain de la concurrence portait ses fruits! Ainsi, sous le gouvernement imbécile du *laissez-faire, et du laissez-passer*, la guerre commençait entre le maître et l'ouvrier, guerre petite à son origine, mais d'une portée sublime et formidable; car elle devait avoir pour résultat final de compléter les victoires de l'Évangile, par l'abolition du prolétariat, seconde forme de l'esclavage.

Cette portée des coalitions, les ministres avaient la vue trop courte pour l'apercevoir. Dans les symptômes d'une prochaine révolte du monde, dans les premiers tressaillements d'une race proclamée libre et pourtant asservie, leur ignorance ne vit que quelques tentatives factieuses, et un vaste système d'arrestations s'organisa.

Une association républicaine s'était formée pour la défense de la liberté individuelle et de la liberté de la presse; et cette association comprenait divers comités (1). Le comité d'enquête fut chargé de recueillir tous les faits relatifs aux arrestations; et ces faits furent exposés, dans un rapport aussi poignant qu'énergique, par M. Pagnerre, l'un des secrétaires du comité d'enquête. Le rapport reçut une publicité considérable, souleva une polémique ardente... Mais on dissipa les réunions d'ouvriers par la force; on contint les mécontents par la menace. De pauvres journaliers furent traités en malfaiteurs; les prisons se remplirent, et les ministres crurent avoir pourvu suffisamment au salut de la civilisation menacée!

(1) Ces comités se composaient de MM. Lafayette, Garnier-Pagès, Cormenin, Voyer d'Argenson, Joly, Audry de Puyraveau, Cabet, députés; A. Carrel, A. Marrast, Guinard, J. Bernard, Pagnerre, Dupont, Marie, Boussi, Rittiez, Audrial, Boissaye, Conseil, Desjardins, G. Cavaignac, Marchais, Fenet, E. Arago.

Mais ce qui échappait à la sagacité du gouvernement, ses ennemis le mettaient en relief avec un zèle infatigable, tantôt découvrant les plaies, tantôt cherchant les remèdes.

Déjà au mois de février 1833, un grand citoyen, M. Charles Teste, avait publié un projet de constitution qui avait pour bases les deux articles que voici : « Tous les biens mobiliers ou immobiliers renfermés dans le territoire national, ou » possédés ailleurs par les membres de la société, » appartiennent au peuple qui, seul, peut en régler la répartition. — Le travail est une dette » que tout citoyen valide doit à la société ; l'oisiveté doit être flétrie comme un larcin et comme » une source intarissable de mauvaises mœurs. » Toutes les dispositions du projet portaient l'empreinte de ce courageux et noble puritanisme. C'est ainsi que M. Charles Teste établissait des comités de réformateurs chargés de veiller sur les mœurs publiques et de faire dépendre de l'accomplissement des devoirs d'honnête homme l'exercice des droits de citoyen. Mais de semblables dispositions n'étaient de nature ni à être acceptées, ni à être comprises, au milieu d'une civilisation profondément corrompue. Et M. Charles Teste lui-même était si loin de se faire illusion sur l'état des esprits, que, pour ménager le voltérianisme de plusieurs de ses amis, il s'était abstenu de donner pour fondement à sa constitution le sentiment religieux, qu'il savait être la source de toute poésie, de toute force et de toute grandeur.

Il fallait pourtant que cette civilisation égarée retrouvât son chemin ; car elle marchait évidemment vers quelque horrible catastrophe. Dans des écrits où malheureusement l'autorité de la science était affaiblie par les couleurs trop vives de la passion et de la haine, les républicains établirent que, depuis plusieurs siècles, le prix des objets de subsistance s'était accru dans une proportion beaucoup plus forte que le taux des salaires ; que le peuple n'avait gagné à l'abolition du servage qu'un sentiment de dignité qui lui rendait plus amer son asservissement réel ; que le mouvement de la population, dans les hôpitaux, avait pris un développement monstrueux ; que, dans l'espace de moins d'un demi-siècle, et sous l'influence du régime des *tours* rendu nécessaire par l'accroissement des infanticides, le rapport des enfants trouvés à la population avait plus que triplé ; que, dans l'espace de dix ans, le nombre des détenus pour dettes avait suivi la même progression ; que, de 1811 à 1833, le nombre des faillites avait quintuplé ; que, de 1809 à 1831, les engagements du mont-de-piété s'étaient accrus de 70 pour cent ; que la consommation annuelle de la viande, qui, d'après Lavoisier, était de 40 livres par personne en 1789 ; et, d'après Sauvepain, de 14 livres 3/4 en 1806 ; et, d'après Chaptal, de 11 livres 1/3 en 1812, avait fini par tomber au-dessous de 8 livres, chiffre de cette consommation en 1826 ; et que le peuple descendait ainsi, par une pente irrésistible, vers l'extrême misère, c'est-à-dire, vers les bouleversements ou la mort.

Sur ces entrefaites, la *Société des Droits de l'Homme* publia un manifeste brûlant. Faible d'abord, elle avait pris possession de la France rapidement et avec empire. En 1833, sa puissance, à Paris, reposait sur l'ardeur de plus de trois mille sectionnaires, orateurs de club ou combattants ; et elle agitait la province par une foule de sociétés qui, sur les principaux points du royaume, s'étaient formées en son nom et à son image. Entretenir l'élan imprimé au peuple en 1830, alimenter l'enthousiasme, préparer les moyens d'attaque en élaborant les idées nouvelles, tenir en haleine l'opinion et souffler sans cesse aux âmes atteintes de langueur la colère, le courage, l'espérance, tel était son but, et elle y avait marché la tête haute, avec une énergie, avec un vouloir extraordinaires. Souscriptions en faveur des prisonniers politiques ou des journaux condamnés, prédications populaires, voyages, correspondances, tout était mis en œuvre. De sorte que la révolte avait, au milieu même de l'État, son gouvernement, son administration, ses divisions géographiques, son armée.

C'était un grand désordre, sans doute ; mais il y avait là, du moins, un élément de vitalité, un principe de force. Des idées de dévouement s'associaient à ces projets de rébellion ; dans cette lutte de tous les instants, le sentiment de la fraternité s'exaltait, on s'y exerçait à jouer avec le péril, on y vivait enfin d'une vie pleine de sève. *La Société des Droits de l'Homme* était nécessaire en ce sens qu'elle réagissait contre l'action énervante qui, sous une oligarchie de gens d'affaires, tendait à précipiter la nation dans les sordides anxiétés de l'égoïsme et l'bébétement de la peur. La France était poussée par le régime victorieux dans des voies si impures, que l'agitation y était devenue

indispensable pour ajourner l'abaissement des caractères : l'anarchie faisait contrepoids.

Vers le milieu de l'année, d'assez graves dissidences avaient partagé en deux camps la *Société des Droits de l'Homme*; les uns voulaient rompre brusquement avec les préjugés qu'il s'agissait de détruire et les tyrannies qu'on avait juré de renverser; les autres recommandaient, comme plus sûres, les voies de la persuasion, les voies indirectes. Après de longs balancements, les deux partis se rapprochèrent; un comité central fut nommé en vue d'une direction plus décidée; et dans ce comité, composé de MM. Veyer-d'Argènson, Guinard, Berrier-Fontaine, Lebon, Vignerte, Godefroi Cavaignac, Kersausie, Audry de Peyraveau, Beaumont, Desjardins et Titot, on arrêta qu'une solennelle déclaration de principes serait publiée et adressée à tous les journaux patriotiques, à toutes les associations, à tous les réfugiés politiques.

Le programme de la *Société des Droits de l'Homme* demandait : un pouvoir central, électif, temporaire, responsable, doué d'une grande force et agissant avec unité; — la souveraineté du peuple mise en action par le suffrage universel; — la liberté des communes, restreinte par le droit accordé au gouvernement de surveiller au moyen de ses délégués les votes et la compétence des corps municipaux; — un système d'éducation publique tendant à élever les générations dans une communauté d'idées, compatible avec le progrès; — l'organisation du crédit de l'État; — l'institution du jury généralisée; — l'émancipation de la classe ouvrière, par une meilleure division du travail, une répartition plus équitable des produits et l'association; — une fédération de l'Europe, fondée sur la communauté des principes d'où découle la souveraineté du peuple, sur la liberté absolue du commerce et sur une entière égalité du rapports.

Ces vues étaient développées et justifiées dans un exposé aussi lumineux qu'incisif. Puis, venait la *déclaration des droits de l'homme*, telle que l'avait présentée à la convention Maximilien Robespierre (1).

(1) Voici le texte de cette déclaration dont tant de gens parlent sans la connaître :

Art. 1er. Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

2. Les principaux droits de l'homme sont ceux de *pourvoir à la conservation de l'existence* et de la *liberté*.

3. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

L'égalité des droits est établie par la nature; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force, qui la rend illusoire.

4. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer, à son gré, toutes ses facultés; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde.

5. Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

6. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer, à son gré, de *la portion de bien qui lui est garantie par la loi*.

7. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

8. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

9. Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

10. La société est obligée de pourvoir à la subsistence de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

11. Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

12. Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques; les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.

13. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

14. *Le peuple est le souverain*, le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis.

Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

15. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

16. La loi doit être égale pour tous.

17. La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

18. Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme est essentiellement injuste et tyrannique; elle n'est point une loi.

19. Dans tout État libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'autorité de ceux qui gouvernent.

Toute institution qui ne suppose pas le peuple *bon* et le magistrat *corruptible*, est vicieuse.

20. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple, qui

L'évocation de ce nom fameux et terrible fit scandale. De fait, il y avait eu deux hommes dans Robespierre : le philosophe et le tribun. Comme philosophe, il n'avait pas été certainement aussi hardi que Jean-Jacques Rousseau, que Mably, que Fénelon. Mais, comme tribun, il avait amassé contre lui un trésor de vengeances ; supérieur par le dévouement à ces guerriers de l'ancienne Rome qui se dévouaient aux dieux infernaux, lui, dans un but héroïque et avec une magnanimité farouche, il avait voué son nom à l'exécration des siècles à venir, il avait été de ceux qui disaient : « Périssent nos mémoires, plutôt que les idées » qui feront le salut du monde ; » et il s'était rendu responsable du chaos, jusqu'au jour où, voulant retenir la révolution qui se noyait dans le sang, il disparut entraîné par elle. Vaincu dont l'histoire fut écrite par les vainqueurs, Robespierre avait laissé une mémoire maudite : en essayant de la réhabiliter, la *Société des Droits de l'Homme* commettait une imprudence et multipliait les obstacles à vaincre.

La publication du manifeste fut donc accueillie avec des sentiments divers mais également passionnés. De presque toutes les villes importantes du royaume, de tous les quartiers de Paris, la *Société des Droits de l'Homme* reçut des adresses d'adhésion. Et, d'un autre côté, les écrivains de la cour, les publicistes de la bourgeoisie, se répandirent contre le manifeste en malédictions et en injures. La *Déclaration des droits de l'homme* portait, article 6 : « La propriété est le droit qu'a » chaque citoyen de jouir à son gré de la portion » de bien qui lui est garantie par la loi. » Cette définition si juste (1) devint le sujet de commentaires empoisonnés. « Vous l'avouez donc enfin,

doit concourir à la volonté générale. Chaque section du souverain assemblé doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté ; elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations.

21. Tous les bons citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

22. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

23. Pour que ces droits ne soient point illusoires, et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leur famille.

24. Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

25. Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle, et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul ; le respect même de la loi défend de s'y soumettre ; et si on veut l'exécuter par la violence, il est permis de la repousser par la force.

26. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique appartient à tout individu ; ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en font l'objet ; mais ils ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

27. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

28. Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

Il y a oppression contre chaque membre du corps social, lorsque le corps social est opprimé.

29. Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

30. Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits.

31. Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression, est le dernier raffinement de la tyrannie.

32. Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions, ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics.

33. Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et facilement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

34. Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires ; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.

35. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État.

36. Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

37. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme doivent être poursuivis partout, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et comme des brigands rebelles.

38. Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature.

(1) Cette définition est d'une telle exactitude, qu'on ne conçoit pas qu'elle ait pu être attaquée, surtout par des légistes comme M. Dupin, car :

1° La loi civile pourrait ne pas admettre le droit successif, mais elle l'accepte : en l'acceptant, elle le crée, et se réserve le droit de le modifier, en consultant les intérêts politiques et économiques de la société.

Digitized by Google

» s'écrièrent avec un effroi simulé les partisans » de la monarchie, ce qu'il vous faut, c'est le partage des biens. Continuateurs de Robespierre, » c'est la loi agraire que vous demandez! »

Les mots de loi agraire, de partage de biens, retentirent bientôt en France, du nord au midi, de l'est à l'ouest; et, pour donner plus de solennité à l'accusation, M. Dupin aîné lut à l'audience de rentrée de la cour de cassation, un discours dans lequel il présentait la république comme menaçant « de mettre chaque propriétaire à la » portion congrue. »

Jamais calomnie plus téméraire n'avait été lancée contre un parti dans un langage plus grossier. Pour toute réponse, les feuilles républicaines rappelèrent en quels termes Robespierre avait développé devant la convention la définition donnée par lui au droit de propriété :

« Je vous proposerai d'abord quelques articles » nécessaires pour compléter vos théories sur *la* » *propriété!*..... Que ce mot n'alarme personne; » âmes de boue qui n'estimez que l'or, je ne veux » point toucher à vos trésors, quelque impure » qu'en soit la source. Vous devez savoir que » cette loi agraire, dont vous avez tant parlé, n'est » qu'un fantôme créé par les fripons pour épou- » vanter les imbéciles..... Il s'agit bien plus de » rendre la pauvreté honorable que de proscrire » l'opulence; la chaumière de Fabricius n'a rien » à envier au palais de Crassus : j'aimerais bien » autant, pour mon compte, être l'un des fils d'A- » ristide, élevé dans le Prytanée aux dépens de » la république, que l'héritier présomptif de Xer- » cès, né dans la fange des cours, pour occuper » un trône décoré de l'avilissement du peuple, et » brillant de la misère publique. Posons donc de » bonne foi les principes du droit de propriété : » il le faut d'autant plus qu'il n'en est point que » les vices des hommes aient cherché à envelop- » per de nuages plus épais. Demandez à ce mar- » chand de chair humaine ce que c'est que la pro- » priété..... Il vous dira, en montrant cette longue » bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé » et serré des hommes qui paraissent vivants : » Voilà mes propriétés; je les ai achetées tant par » tête. Interrogez le gentilhomme qui avait des » terres, des vassaux, et qui croit l'univers boule- » versé depuis qu'il n'en a plus..... Il vous don- » nera de la propriété des idées à peu près sem- » blables. Interrogez les augustes membres de la » dynastie capétienne..... ils vous diront que la » plus sacrée de toutes les propriétés est sans » contredit le droit héréditaire dont ils ont joui » de toute antiquité, d'opprimer, d'avilir et de

Mais, soit que la loi ordonne l'égalité absolue dans les partages entre les enfants ou les héritiers d'un citoyen, soit qu'elle autorise dans la succession un prélèvement quelconque appelé du nom de *majorat* ou de tout autre nom, et que le partage du reste de la succession soit soumis à la règle générale de l'égalité, toujours est-il que, dans une hérédité donnée, chacun reçoit une part, une portion de biens, portion que la loi lui garantit. Le droit de propriété de l'héritier qui vient d'appréhender sa part dans une succession, ne peut donc se traduire autrement que par ces mots : Le droit de jouir de la portion de biens qui lui est garantie par la loi. Tout autre traduction ne serait pas exacte.

La définition du droit de propriété, telle qu'elle est donnée par la déclaration de Robespierre, est donc seule conciliable avec les modifications que les lois de succession apportent à chaque propriété après la mort de chaque citoyen.

2° Le droit naturel pur, tel qu'il est conçu *à priori* par ses professeurs, serait inconciliable avec tout état social. Aussi, les philosophes de cette école disent-ils que, dans l'état de société, l'homme fait le sacrifice d'une *portion* de sa liberté, pour que l'autre *portion* lui soit garantie. Dès lors la liberté sociale devrait être rationnellement définie ainsi : *la portion de liberté garantie par la loi.*

Le droit absolu de propriété serait, comme la liberté absolue, incompatible avec l'état de société. Aussi, l'homme social est obligé de faire le sacrifice d'une portion de sa propriété, comme il fait le sacrifice d'une portion de sa liberté, pour que l'autre portion de sa propriété lui soit garantie. Dès lors, le droit de propriété, dans l'état de société, ne doit être défini rationnellement qu'en ces termes : *le droit de jouir de la portion de biens garantie par la loi.*

3° La définition se justifie bien mieux, lorsque l'on considère la propriété sous son aspect véritablement utile à l'homme.

Le droit de propriété réellement utile à un homme, ce n'est pas le droit de se dire propriétaire de telle terre ou de tel capital, mais c'est la jouissance libre et garantie des *revenus* et des *fruits* de cette terre ou de ce capital. Un exemple va rendre la pensée sensible : si la loi garantissait votre droit de propriété sur une terre, mais si, en même temps, elle frappait le revenu d'un impôt qui l'absorbât, la loi ne vous garantirait qu'un droit de propriété vague et inutile, un parchemin. La propriété *utile* consiste donc principalement dans la jouissance et la libre disposition du revenu.

Mais jamais personne n'a mis en doute, je pense, que la société n'eût le droit de prélever une portion annuelle du revenu sous le nom d'impôt ou de contribution. Dès lors la société ne laisse aux propriétaires, ne garantit aux propriétaires qu'une *portion* du revenu, c'est-à-dire, de la propriété utile.

La propriété est donc encore, même pour les partisans du droit naturel, le droit de jouir de la *portion* de biens, de la *portion* de revenus garantie par la loi.

Digitized by Google

» s'assurer légalement et monarchiquement les » vingt-cinq millions d'hommes qui habitaient le » territoire de la France, sous leur bon plaisir. »

Au reste, la définition qui, présentée sous le nom de Robespierre, semblait si menaçante à M. Dupin, elle appartenait à Mirabeau, comme le fit très-bien observer Armand Carrel. « Qu'est-ce » que la propriété, avait dit Mirabeau, soutenant, » contre l'abbé Maury, dans l'assemblée consti- » tuante, que les biens du clergé devaient être » déclarés biens nationaux? La propriété est *un* » *bien acquis en vertu des lois.* » Et l'abbé Maury avait répondu : « Si notre propriété est légitime » depuis quatorze siècles, elle doit l'être à jamais: » car une propriété est nécessairement inamovi- » ble, et il y a contradiction entre ces deux ter- » mes : propriété et amovibilité. »

Sieyès, à son tour, avait prononcé, en défendant les dîmes du clergé, ces paroles célèbres : « Les dîmes sont placées dans la classe des pro- » priétés légitimes, bien que nuisibles à la chose » publique. Vous voulez être libres et vous ne sa- » vez pas être justes. »

On le voit, en attaquant le caractère social donné à la propriété par la *Déclaration des droits de l'homme;* en affirmant, après l'abbé Maury, après Sieyès, que la propriété n'était qu'*un droit inhérent à l'individu*, M. Dupin ne prenait pas garde qu'il condamnait, et la révolution de 1789, et les travaux de l'assemblée constituante, et tout ce qui avait amené le triomphe de cette bourgeoisie dont il se portait, lui, M. Dupin, l'avocat et le champion! Car enfin, s'il était vrai que la loi ne dût pas, même dans l'intérêt et pour le salut de la société, limiter, régler, restreindre dans son extension inique et exagérée ce *droit inhérent à l'individu;* s'il était vrai, selon l'affirmation monstrueuse et impie de Sieyès, qu'une propriété pût être « lé- » gitime, quoique nuisible à la chose publique, » la bourgeoisie s'était donc rendue coupable d'une affreuse spoliation, lorsqu'en 1789 elle avait aboli les droits féodaux, les jurandes, les banalités, les dîmes, les substitutions; lorsqu'elle avait mis législativement des bornes à la faculté des donations entre-vifs et testamentaires; lorsqu'elle avait décrété le partage égal des héritages; lorsque naguère encore, ses représentants avaient fait une loi sur l'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE!

Ainsi éclatait la mauvaise foi des dominateurs du jour. Oppresseurs, fils d'opprimés, ils renaiaient dans l'ivresse de leur fortune le principe même de leur élévation; et ils ne rougissaient pas de s'armer contre le prolétariat d'une doctrine qu'ils avaient déclarée infâme lorsque la noblesse s'en était servie contre eux. Enseignement grave et qui donne à la publication du manifeste de la *Société des Droits de l'Homme* une véritable importance historique!

Mais, sous un autre aspect, l'importance de cette publication ne fut pas moindre; et il en résulta, sur sein du parti démocratique, des débats du plus haut intérêt.

Le manifeste ne se prononçait qu'avec réserve sur la liberté de la presse et la liberté individuelle; et l'on y insistait beaucoup, au contraire, sur la nécessité d'organiser vigoureusement le pouvoir. Une fraction notable du parti républicain en prit ombrage. La *Tribune* appuya le manifeste sans l'adopter entièrement; et il fut critiqué, comme n'ayant pas assez tenu compte du principe de liberté par trois hommes d'un patriotisme éprouvé et d'un talent incontestable : M. Armand Carrel, rédacteur du *National;* M. Anselme Pététin, rédacteur du *Précurseur de Lyon;* et M. Martin Maillefer, rédacteur du *Peuple souverain de Marseille.* De quel côté se trouvait la vérité?

Qu'on suppose deux hommes prêts à se mettre en route : l'un, bien portant, alerte, vigoureux; l'autre, malade et blessé. Avant la révolution de 1789, le pouvoir, au lieu de tendre la main au second, ne songeait qu'à faire marcher le premier plus à l'aise encore et plus vite. En 1789, ce fut autre chose : le pouvoir fut enchaîné, et l'on dit aux deux hommes : « La route est libre; vos droits sont égaux; marchez. » Et cependant le faible pouvait répondre : « Mais qu'importe que la route soit déblayée? Ne voyez-vous pas que je suis malade; que le sang coule de mes blessures; que le poids de mon propre corps m'épuise et que mes pieds nus se meurtrissent sur les cailloux du chemin? Qu'aucune protection spéciale ne soit accordée à mon voisin, il peut s'en passer, car il est ingambe et fort; mais moi?... Que me parlez-vous de droits égaux? C'est une raillerie cruelle! »

Voilà le langage qu'en 1789 auraient pu tenir les prolétaires. Ne trouvaient-ils pas en effet la bourgeoisie en possession de tous les instruments de travail, en possession du sol, du numéraire, du crédit, des ressources que donne la culture de

l'intelligence? Quant à eux, n'ayant ni propriétés, ni capitaux, ni avances, ni éducation, ne pouvant économiser sur le labeur de la veille de quoi subir sans danger le chômage du lendemain, quel prix devaient-ils attacher au don de la liberté, définie métaphysiquement et considérée comme un droit? Que leur importait le droit d'écrire et de discuter, à eux qui n'en avaient ni la faculté, ni le loisir? Que leur importait le droit de vivre à l'abri des vexations du roi ou des courtisans, à eux qui échappaient à ces vexations par leur obscurité même et leur misère? Que leur importait le droit d'être athée à eux qui, pour ne pas maudire la vie, avaient besoin de croire à Dieu? Que leur importait le droit de s'élever en faisant fortune, à eux qui manquaient des instruments nécessaires pour s'enrichir? La liberté politique, la liberté de conscience, la liberté d'industrie, conquêtes si profitables à la bourgeoisie, n'étaient donc pour eux que des conquêtes imaginaires, dérisoires, puisque ayant le *droit* d'en profiter, ils n'en avaient pas la *faculté*.

C'est ce qui ne tarda pas à être compris. Sous la convention, des penseurs audacieux purent se lever et dire : Pour qui donc la révolution a-t-elle été faite? Est-ce pour cette foule gémissante des prolétaires qui a si puissamment aidé la bourgeoisie à renverser la Bastille, à vaincre les Suisses, à dompter l'Europe des rois, à sauver la France révolutionnaire? On les a d'abord appelés *esclaves*, puis *vilains ;* aujourd'hui on les appelle *pauvres :* en changeant de qualification leur condition a-t-elle changé de nature? De droit, ils sont libres; de fait, ils sont esclaves.

La conséquence était facile à tirer. Au lieu de cette liberté, nouveau moyen d'oppression fourni à ceux qui étaient en état d'en faire usage et qui pour les autres n'était qu'un leurre, les vrais amis du peuple voulurent un gouvernement intélaire et fort, afin que sa force servît à protéger les faibles, et changeât le *droit* en *faculté*. De là cette admirable et auguste définition : « La liberté est le » *pouvoir* qui appartient à l'homme d'exercer à » son gré toutes ses facultés; elle a la justice pour » règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature » pour principe et la loi pour sauvegarde (1). »

Après 1850, l'état social étant ce qu'on l'avait fait en 1789, le problème restait évidemment tel que l'auteur de la définition précédente l'avait posé : la grande question était toujours de rendre les prolétaires *libres de fait*, ce qui revenait à leur donner des moyens de développement, des instruments de travail? Or, qui leur donnerait tout cela sinon un gouvernement démocratique assez fort pour faire prévaloir l'association sur la concurrence, et de commandite du crédit de l'État sur celle du crédit individuel?

C'était donc à la réhabilitation du principe d'autorité que les démocrates devaient s'employer de préférence, ou, si l'on veut, ils devaient se préoccuper beaucoup moins de chercher des garanties aux libertés existantes que d'appeler le peuple à en faire usage.

Ces doctrines étaient celles de la *Société des Droits de l'Homme ;* c'étaient les bonnes, et elles survécurent dans le parti aux attaques dirigées contre elles par des hommes droits et sincères, mais qu'aveuglaient les traditions de cette école libérale qui avait fait du mot *droit* une déception sans exemple, et du mot *liberté* la plus lâche tyrannie qui fut jamais.

Quoi qu'il en soit, l'émotion produite par le manifeste se révéla non-seulement par une polémique ardente, mais par des scènes d'un caractère étrange. Le gouvernement aurait voulu faire exclure de la chambre comme *indignes*, deux députés, signataires du manifeste : MM. Voyer-d'Argenson et Audry de Puyravau. Ils furent, en effet, dénoncés du haut de la tribune. Mais, par l'énergie de leur langage, par la fermeté de leur attitude, ils continrent les haines soulevées contre eux; et le parti auquel ils appartenaient fut si peu intimidé par ce déchaînement des passions ennemies, qu'un autre député, M. de Ludre, se hâta de faire connaître, par la voie des journaux, l'adhésion qu'il avait donnée au manifeste.

Le procès intenté quelque temps après à vingt-sept membres de la *Société des Droits de l'Homme*, montra mieux encore combien la lutte était implacable, combien les cœurs étaient ulcérés. Les vingt-sept comparaissaient devant la cour d'assises, sous la prévention d'avoir formé, lors du dernier anniversaire des trois journées, un complot contre la sûreté de l'État. Les témoins onten-

(1) Qu'on rapproche de cette définition celle-ci donnée par M. Dupin aîné (consultation contre les jésuites) : « La » liberté est le droit de faire tout ce que la loi ne défend pas. » Quelle niaiserie! Et si la tyrannie est dans la loi elle même.

dus, M. Delapalme commence son réquisitoire. Il discute les faits généraux de l'accusation, et, bientôt, examinant les doctrines des prévenus, il leur reproche d'avoir demandé la loi agraire. L'injustice de cette accusation était flagrante, et, après les débats qui duraient depuis si longtemps, rien ne pouvait servir d'excuse à une pareille calomnie. Un frémissement d'indignation parcourt le banc des prévenus, et, se levant tout à coup, un témoin s'écrie d'une voix forte : « Tu en as menti, misérable! » A ces mots, une confusion inexprimable règne dans l'assemblée. On demande le coupable. « C'est moi, dit M. Vignerte. » Et les accusés de s'écrier : « C'est bien, Vignerte! » Il a raison, nous pensons comme lui. Accusez-» nous, frappez-nous, mais ne nous calomniez » pas. » M. Vignerte est conduit au pied du la cour ainsi qu'un autre membre de son parti, M. Petit-Jean. Le président dit à celui-ci : « Est-ce » vous qui avez interrompu M. l'avocat général? » — Non. — Pourquoi vous a-t-on arrêté? — Parce » que je pense comme M. Vignerte. Ce qu'a dit » l'accusateur public est faux. Nous avons nos bras » pour travailler et ne voulons de la propriété de » personne. » Se tournant alors vers M. Vignerte : « Est-ce vous, lui dit le président, qui avez pro-» noncé ces paroles : Vous en avez menti! — J'ai » dit : Tu en as menti, misérable! — Qu'avez-» vous à répondre pour votre justification. — Je » ne me justifie pas. » La cour délibère, et, après quelques minutes, séance tenante, condamne Vignerte à trois ans de prison. Défendus avec beaucoup d'éloquence et d'énergie par MM. Dupont, Moulin, Pinart et Michel (de Bourges), les accusés furent déclarés non coupables par le jury. Mais la cour, dont cette décision enchaînait la sévérité à l'égard des prévenus, la cour, sur les réquisitoires de M. Delapalme, frappa les avocats comme ayant outragé le ministère public; et MM. Dupont, Pinart, Michel (de Bourges) furent suspendus de l'exercice de leur profession : le premier pour une année, les deux autres pour six mois.

Le même jour, MM. Voyer-d'Argenson et Charles Teste étaient acquittés. On les avait traînés devant les tribunaux pour avoir publié une brochure qui respirait l'amour du peuple et le sentiment de la charité évangélique.

Voilà dans quel déplorable état de trouble vivait la société. Heureuse encore si elle n'avait pas été condamnée à un plus sombre destin! Car à tant de convulsions qui, du moins, annonçaient la vie, devaient succéder un abattement honteux et un lourd sommeil semblable à la mort.

CHAPITRE XXXIV.

Politique extérieure. — Question d'Orient. — Progrès alarmants de la Russie. — Situation de l'empire ottoman sous Mahmoud. — Situation de l'Égypte sous Méhémet-Ali. — Impossibilité de maintenir, soit par le sultan, soit par le pacha, l'intégrité de l'empire ottoman. — Système qu'il aurait fallu suivre après 1830. — Fautes du gouvernement français. — La Syrie conquise par Ibrahim. — Efforts de M. de Varennes pour écarter la Russie de Constantinople. — Arrivée à Constantinople de l'amiral Roussin; sa politique. — L'ambassadeur français à Constantinople protège Mahmoud; le consul français à Alexandrie favorise Méhémet-Ali. — Une escadre russe entre dans le Bosphore. — Sommation hautaine adressée à Méhémet-Ali par l'amiral Roussin. — Refus de Méhémet-Ali. — Note diplomatique. — Affaire de Smyrne. — Arrangement de Kutaya. — Ibrahim évacue l'Asie Mineure. — Départ des Russes. — Traité d'Unkiar-Skelessi; son véritable caractère. — Le droit de visite. — La politique française à l'égard du Portugal. — Lutte de don Miguel et de don Pédro. — Mort du roi d'Espagne. — Le gouvernement français reconnaît la reine d'Espagne; pourquoi. — Discussions dans le conseil : le maréchal Soult et le roi. — Effet produit en Espagne par la nouvelle des dispositions du cabinet des Tuileries. — Coup d'œil général sur la politique extérieure du gouvernement français en 1833.

La France, en 1833, a été appelée par les événements sur divers points de la scène du monde : en Orient, en Portugal, en Espagne.

Pour donner une idée plus nette de sa politique extérieure, sous le règne de Louis-Philippe Ier, peut-être était-il bon d'en séparer le moins possible les épisodes : c'est ce que nous avons fait. La même pensée ayant présidé à tous les actes de la France, soit à Lisbonne et à Madrid, soit à Constantinople, nous avons cru qu'il convenait de les

rapprocher pour qu'on en pût mieux saisir l'enchaînement, le véritable caractère et l'ensemble.

Mais de toutes les questions de politique extérieure, posées en 1833 devant l'Europe, aucune ne l'a émue plus profondément, aucune n'était de nature à exercer sur la destinée des divers États une influence plus décisive, que la question orientale. C'est donc par celle-là que nous commencerons, en la prenant à son origine et en lui consacrant tous les développements que réclame son importance.

Dans le premier chapitre du second volume de cette histoire, nous avons dit quelles avaient été, depuis un demi-siècle, les étapes de la marche des Russes vers Constantinople, marche inévitable et fatale dont Pierre le Grand avait conçu la pensée, et Catherine donné le signal. Nous avons dit que, conduits sur les bords du la mer Noire, en 1774, par la paix de Kaidnardji, puis dans le Kouban et la Crimée par le traité de Constantinople, puis sur les rives du Pruth et en Bessarabie par la paix signée à Buckarest en 1812; enfin, dans le delta formé par les embouchures du Danube et sur un littoral de deux cents lieues par le fameux traité d'Andrinople, les Russes, en 1830, frappaient aux portes du sérail. Pour se les faire ouvrir, pour dominer définitivement la mer Noire du haut du Bosphore et surveiller la Méditerranée du haut des Dardanelles, ils n'avaient qu'à vouloir; et une seule considération les pouvait arrêter: la crainte de voir se dresser contre eux toute l'Europe occidentale, saisie avec raison de colère et d'épouvante.

Car, pour ce qui est de l'empire ottoman, il ne lui restait plus qu'un souffle de vie. Le sultan Mahmoud, par des réformes accomplies avec plus d'audace que d'intelligence, avait tari sans les renouveler toutes les vieilles sources de la puissance ottomane; il avait abaissé la domination, si longtemps vénérée, des ulémas, sans remplacer par le dogme de la liberté humaine celui du fatalisme qu'il semblait renier; il avait exterminé l'aristocratie militaire du janissariat, pour recruter ensuite une armée dans je ne sais quelle cohue de soldats de hasard, parodistes étonnés et pesants des manœuvres européennes; à ces pachas considérables et permanents, féodalité assise qui faisait quelquefois trembler le sultan, mais qui était une grande force quand elle n'était pas un obstacle, il avait substitué une foule de tyrans de passage, féodalité ambulante qu'il prenait pour l'unité, et qui n'était, à vrai dire, que le despotisme du maître multiplié par le nombre de ses agents. Religion, armée, administration, tout était changé, rien n'était créé, Mahmoud n'avait réussi qu'à faire le vide autour de lui, et sa toute-puissance n'était plus que dans l'impuissance irrémédiable de son peuple. D'ailleurs, pour garder la Turquie, les Turcs manquaient. Sur une population de près de 17 millions d'habitants, on aurait à peine compté 7 millions de Turcs, le reste se composant de Grecs, d'Arméniens, d'Arabes, de Juifs, etc..... races que n'unissaient ni le lien des traditions historiques, ni celui de la religion, ni celui d'une langue commune; races qui ne se touchaient que par la servitude; races conquises, opprimées, acquises d'avance à la révolte, portant dans leur sein la guerre civile, et éparses sur une étendue de terrain de 86 mille lieues carrées. Un tel empire était évidemment à conquérir ou à partager. De quoi se composait-il, en effet? de la Moldavie et de la Valachie? Mais déjà le protectorat russe les couvrait; de la Bulgarie? mais elle n'attendait plus qu'une occasion pour se soulever; de la Servie? mais, entièrement chrétienne et fière d'une insurrection victorieuse, elle voulait vivre sous la domination d'un prince particulier; de l'île de Chypre? mais elle ne contenait qu'une centaine de Turcs, perdus dans une population de 30,000 Grecs cypriotes; de la Syrie? mais elle se partageait entre des populations essentiellement diverses: ici, dans les villes du littoral, des chrétiens; là, dans la partie méridionale confinant au désert, des Arabes; dans les montagnes, les Druses, peuple idolâtre; sur le Liban, les Maronites, peuple catholique..... Restait donc Constantinople, mise d'avance à la merci de toute flotte russe, partie de Sébastopol. Ajoutez à cela que, pour rendre plus courte encore l'agonie de cet empire si peu compact, un homme s'élevait en Égypte qui nourrissait l'impatient désir de le démembrer, homme à la fois prudent et hardi, magnanime et rusé, soldat parvenu, dont les veines étaient remplies de ce sang qui donne la soif des conquêtes, novateur en despotisme, apprenti missionnaire de la civilisation en Orient, trop artificieux pour nier son maître, mais trop orgueilleux, trop grand et trop fort pour le subir. Une révolte de Méhémet-Ali contre la Porte, en fallait-il davantage pour jeter aux pieds des Russes la Turquie épuisée et mourante?

Digitized by Google

Voilà sous quel aspect l'Orient se présentait, quand la révolution de juillet vint tout à coup remettre en question le partage insolent qu'avaient fait de l'Europe les traités de 1815.

Pour bien faire comprendre jusqu'à quel point fut inepte et insensée la politique du gouvernement français à l'égard de l'Orient, il est absolument nécessaire de bien poser la question et d'examiner, avant d'entrer dans le récit de ce qui a été fait, ce que la France aurait pu faire.

« Maintien de l'intégrité de l'empire ottoman » étaient des mots en usage depuis longtemps dans la grammaire des chancelleries de l'Europe.

Toutes les puissances, en effet, et notamment la France, l'Angleterre et l'Autriche, avaient intérêt à protéger l'inviolabilité de Constantinople, à lui conserver, vis-à-vis des Russes, son surnom de *Stamboul la bien gardée*.

La possession du détroit des Dardanelles par la Russie, à moins de compensations énormes stipulées en notre faveur, eût à jamais mis obstacle aux vues de la France sur la Méditerranée, champ de bataille où doit tôt ou tard se vider la grande querelle de notre suprématie intellectuelle et morale.

La position géographique de l'Autriche lui commandait de ne point se laisser trop complétement envelopper par la Russie. C'était déjà un grave danger pour le cabinet autrichien que l'établissement russe, feudé aux embouchures du Danube, en vertu du traité d'Andrinople, puisque cet établissement compromettait, et la navigation intérieure de l'Autriche, et ses communications avec la mer Noire. Les Russes une fois en possession des principautés situées au sud du territoire autrichien, combien n'eût pas été dangereux pour la cour de Vienne leur contact avec les colons militaires de l'Illyrie, gardiens de la frontière hongroise? Les Russes une fois en possession de Constantinople et des Dardanelles, combien le voisinage de leurs vaisseaux n'eût-il pas été embarrassant pour la marine marchande de l'Autriche, qui exploite le commerce de l'Adriatique?

Quant à l'Angleterre, nous l'avons dit au commencement du second volume, elle eût perdu, à l'occupation de Constantinople par les Russes, une partie de son influence dans la Méditerranée, ses moyens de communication avec l'Inde par la Turquie, une partie de l'importance de ses possessions du Levant, et un débouché ouvert à l'exportation annuelle de trente millions de produits anglais. D'où ces paroles du lord Chatam, déjà citées par nous : « Avec un homme qui ne voit » pas les intérêts de l'Angleterre dans la conser- » vation de l'empire ottoman, je n'ai pas à dis- » cuter. »

L'Europe occidentale avait donc pour mot d'ordre, en 1830, le « maintien de l'intégrité de l'empire ottoman. » Mais cette intégrité pouvait-elle être maintenue? Et s'il était bon qu'elle le fût, pourquoi la France et l'Angleterre avaient-elles si longtemps souffert l'ambition militante de la Russie? Pourquoi avaient-elles poussé l'aveuglement jusqu'à la favoriser? Pourquoi les avait-on vues se réunir à la Russie pour anéantir, dans le guet-apens de Navarin, la marine turque, et accélérer par l'émancipation de la Grèce le démembrement définitif de l'empire ottoman? Pourquoi enfin avaient-elles si vivement applaudi aux victoires qui avaient poussé les Moscovites au pied des Balkans et dicté ce traité d'Andrinople, testament imposé à la race turque? Chose étrange! c'était après avoir toléré, secondé, la marche triomphante des Russes vers Constantinople, que l'Europe occidentale s'apercevait de la nécessité de conserver entre les mains du sultan la double clef de la Méditerranée et de la mer Noire! Ceux-là même qui avaient appuyé l'épée russe sur le flanc de la Turquie, demandaient à la Turquie de vivre, pour que l'équilibre européen ne fût pas trop violemment rompu! L'inconséquence était monstrueuse.

L'équilibre de l'Europe par l'intégrité de l'empire ottoman n'était donc plus qu'un vain mot. Le vent du nord qui, dans ces parages, souffle huit mois de l'année sur douze, poussait irrésistiblement les Russes vers Constantinople. Le *statu quo* oriental ne retardait leur conquête que pour mieux l'assurer (1).

Mais si l'empire ottoman ne pouvait être sauvé par le *statu quo*, n'aurait-on pu le sauver par une

(1) Le seul moyen, pour la France, de raffermir, en 1830, l'empire des sultans, eût été de tirer l'épée contre les Russes, en armant Constantinople et en prêtant appui à Varsovie soulevée. Mais si on ne voulait pas du système qui eût opposé à la ligue de toutes les puissances principales, la France s'appuyant sur toutes les puissances secondaires, système plein de périls mais plein de grandeur, l'unique parti à prendre pour détruire les traités de Vienne et conserver à la France le rang qui lui convient, était celui que nous proposons dans ce chapitre.

Digitized by Google

révolution? Si l'élément turc y était sans vigueur, n'aurait-on pu chercher une vie nouvelle dans l'élément arabe? Si la Turquie était impossible par Mahmoud, ne fallait-il pas essayer de la rendre possible par Méhémet-Ali? Tel est le système qui, comme nous le verrons par la suite de cette histoire, obtint en France le plus de faveur. Et pourtant il était chimérique aussi.

Méhémet-Ali avait, sans nul doute, accompli de grandes choses. Il avait extirpé, en l'absorbant dans sa famille, la domination des mameluks, sujets du sultan; il avait fait de son pachalick d'Égypte une souveraineté presque indépendante; il avait tiré en quelque sorte du néant une armée instruite et disciplinée à la façon des armées d'Europe; dans un pays qui manque de chanvre, de fer, de bois de construction, il était parvenu, au moyen de ses trésors, à créer une marine; l'Égypte, à sa voix, s'était couverte d'ateliers et d'établissements dirigés par des Européens et surtout par des Français; en un mot, il avait su mettre au service de sa puissance orientale l'expérience, la science, l'industrie et les arts de l'Occident. Puis, au-dessous de sa gloire, brillait celle de son fils Ibrahim, guerrier terrible et intelligent, plein de confiance dans le sort des batailles, plein de foi dans le génie paternel, bras de cette Égypte dont Méhémet-Ali était le cœur et la tête.

Il y avait là, certes, de quoi éblouir, et il était naturel que la France, dont Méhémet-Ali aimait à se dire le protégé et l'élève, ne vît en lui qu'un continuateur de l'œuvre commencée sur les bords du Nil par le vainqueur des pyramides, que le vicaire oriental de Napoléon; il était naturel qu'elle cherchât à consolider son influence au Caire et à Alexandrie, pour étendre le long des rives méridionales de la Méditerranée cette souveraineté nouvelle dont la prise d'Alger venait de fixer le point de départ et le centre.

Cependant, pour peu que la France eût approfondi la situation, elle aurait vu que les créations de Méhémet-Ali reposaient sur la plus odieuse, la plus dévorante tyrannie qui fut jamais; que, pour recruter une armée, il avait eu recours à la *presse* des jeunes gens, et n'avait pu traîner les malheureux fellahs sous ses étendards que les mains liées derrière le dos et la chaîne au cou; qu'il avait dû, pour se former un trésor, non-seulement établir, en matière d'impôts, un abominable système de solidarité, mais encore se substituer, lui tout seul, à la nation égyptienne tout entière, se rendant ainsi l'unique propriétaire, l'unique industriel, l'unique commerçant de l'Égypte, monopole gigantesque qui avait fait du gouvernement un chaos, de l'administration un pillage organisé, et de chaque cultivateur égyptien une machine souffrante surveillée par un soldat. La splendeur dont Méhémet-Ali se montrait entouré ne cachait donc que misère et ruines. A force de pressurer, d'exténuer la population, il en avait extrait de quoi jeter un vif éclat; mais il se trouvait avoir escompté, au profit de quelques années, les ressources de plusieurs générations successives. Toute la vitalité d'une race s'était épuisée à faire paraître grande la vie d'un seul homme. Méhémet-Ali n'était beaucoup en Égypte que parce qu'il y était tout. Derrière lui, par conséquent, que pouvait-il y avoir? rien.

A supposer que la civilisation, telle que Méhémet-Ali l'avait entendue et pratiquée, méritât les encouragements de la France, comment l'empire ottoman aurait-il pu revivre par l'intervention d'un pareil homme? Se révolter contre le sultan, envahir la Syrie par Ibrahim, la soumettre, courir sur Constantinople l'épée à la main, il le pouvait assurément, et la suite le prouva. Mais, arrivé au seuil du sérail, aurait-il osé le franchir pour aller s'asseoir sur le trône de son maître abattu? Il lui eût été impossible d'en concevoir la pensée. L'eût-il osé, son entreprise serait-elle restée impunie? Un soldat macédonien aurait-il pu ceindre le sabre d'Osman, dans un pays où le respect du sang d'Osman est la religion même? S'il se fût présenté comme le vengeur des vrais croyants, comme le préservateur armé de la religion musulmane, outragée par les réformes de Mahmoud, détrôner le sultan eût été permis peut-être à son audace; mais le remplacer?..... Ceux qui connaissent l'Orient ont toujours jugé cette hypothèse inadmissible. Et, même en l'admettant, qu'aurait donc apporté à l'empire ottoman l'usurpation de Méhémet-Ali? Turc jusqu'au fond de l'âme, il savait mieux que personne combien peu valait ce prétendu élément arabe dont on a tant parlé depuis. Cette race arabe, qu'il méprisait, qu'il avait trouvée abrutie par la mollesse et la misère, qu'il avait abrutie encore davantage par la misère et l'excès du travail; cette race arabe qu'il ne triturait depuis si longtemps que comme la matière inerte de sa gloire, et qui n'avait jamais

fourni un enlevel à ses armées, croit-on qu'il en eût fait, au détriment des Turcs, la race dominante, et qu'il eût tenté par elle de régénérer l'empire? Il y a folie à l'imaginer. Et puis, de quelle manière cette régénération se serait-elle accomplie? Est-ce que, sous Méhémet-Ali comme sous Mahmoud, il n'y aurait pas eu en Turquie une masse confuse de populations diverses, ennemies, tendant par un effort continuel à se disjoindre et à s'affranchir? Méhémet-Ali aurait-il empêché les Maronites du Liban d'être catholiques, et les Druses d'être idolâtres? Aurait-il enlevé aux Grecs, aux Juifs, aux Arméniens, leur caractère de Grecs, de Juifs, d'Arméniens? Par quel excès de tyrannie, par quel procédé d'administration en serait-il venu à substituer l'unité à cette diversité fatale que les populations avaient sucée avec le lait et qui coulait dans leur sang? Le peuple conquérant, le peuple turc, n'ayant cessé de s'appauvrir et de se démoraliser, pendant que les différents peuples conquis croissaient en importance et en richesses, le seul moyen d'unité qui eût existé en Turquie, la violence combinée avec la force, avait évidemment péri, et il avait péri pour Méhémet-Ali aussi bien que pour Mahmoud. Méhémet-Ali, à Constantinople, n'eût donc été, quoi qu'en en ait pu dire, qu'un homme plein de vie à la tête d'un empire mort.

L'empire ottoman ne pouvant subsister, venait la question du partage. Mais ce partage aurait-il pu se faire sans injustice? oui. Car, où les Turcs avaient-ils puisé leurs droits de souveraineté sur les provinces occupées par eux? dans la conquête. Or, la conquête ne se légitime qu'en effaçant ses violences par ses bienfaits. Lorsque le peuple conquérant n'a pas su s'assimiler les races conquises en leur faisant aimer sa civilisation ou en acceptant la leur, sa domination reste à l'état de tyrannie : forte, qu'on la subisse, ce sera bien; faible, qu'on la renverse, ce sera mieux. Les Turcs avaient-ils cherché à effacer entre eux et les populations subjuguées la ligne de démarcation tracée par la victoire? Loin de là : ils n'avaient songé qu'à rendre permanente la brutalité originaire de leur conquête, refusant aux peuples qu'ils avaient soumis l'égalité des droits civils et politiques, les traitant d'infidèles, les foulant aux pieds comme des vaincus. C'en était assez pour justifier l'intervention de l'Europe occidentale, d'autant que l'Europe était chrétienne, et qu'en dépossédant les sectateurs de Mahomet, elle affranchissait en Orient les adorateurs du Christ.

La dépossession des Turcs était ou entre réclamée par le plus profond et le plus sacré des intérêts de la civilisation. En effet, 17 millions d'hommes épars sur 86 mille lieues carrées, voilà ce qu'était la Turquie d'Europe et d'Asie, 97 millions d'hommes resserrés dans un espace de moins de 86 mille lieues carrées, voilà ce qu'étaient la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique et la Suisse réunies. De sorte que, sous l'influence du fatalisme, des mœurs auxquels il s'associe et des vices qu'il couve, de magnifiques contrées étaient devenues presque désertes, tandis que sous l'influence d'un régime de liberté trop absolu, l'Europe en était venue à plier sous le poids d'une population exubérante. L'indication était suffisamment claire, et présentait tous les caractères d'un fait providentiel : nul doute que le vide fait en Orient ne demandât à être comblé par le trop plein des populations occidentales (1).

Dans cette situation, la France aurait eu devant elle une voie toute tracée, si sa politique n'avait pas été embarrassée et rapetissée par les préoccupations égoïstes d'un intérêt dynastique. Avec l'aide de la Russie, et au moyen de l'Orient partagé, nous pouvions anéantir à jamais les traités de 1815 et refaire la carte géographique de l'Europe.

Mais aux dépens de quelles nations? La réponse était fournie par notre histoire.

La vieille politique de la France, on le sait, a toujours eu pour but l'abaissement de la maison d'Autriche. Henri IV tomba sous le poignard de Ravaillac, au moment même où il allait se mettre, contre l'Autriche, à la tête de toute l'Allemagne protestante. La *guerre de trente ans*, soutenue contre Ferdinand II par l'héroïque Gustave-Adolphe, appuyé sur l'électeur de Saxe et les luthériens allemands, fut le chef-d'œuvre de la politi-

(1) C'est ce qu'a fort bien vu M. le docteur Barrachin qui a vécu en Orient, qui connaît la Turquie, et qui a émis sur la question des idées saines. Malheureusement, M. Barrachin a cru devoir conclure, non pas à une fusion de l'Orient avec l'Occident, mais à une division nouvelle de la Turquie, division purement géographique, qu'il a voulu fonder sur les intérêts combinés de toutes les puissances, mais qui, selon nous, n'aboutirait qu'à faire prévaloir en Orient l'intérêt exclusif de la Russie.

Digitized by Google

que de Richelieu. Et Louis XIV essaya de porter le dernier coup à la puissance autrichienne, en plaçant son petit-fils sur le trône de Charles-Quint. De fait, il y avait pour la France un intérêt vital à ce qu'on ne lui enlevât pas, au midi, la liberté de ses mouvements ; et tel était le danger dont la menaçait l'Autriche, se rendant nécessaire au pape, pesant sur l'Italie et donnant la main à l'Espagne.

Plus tard, Napoléon ne fit que reprendre et exagérer la politique de Henri IV et de Richelieu, lorsqu'il se déclara le protecteur de la confédération germanique. C'était toujours l'Allemagne opposée à l'Autriche. Seulement, il aurait fallu opposer à l'Autriche une Allemagne indépendante et non pas une Allemagne en tutelle.

Au reste, ce ne fut là qu'un des aspects de la politique de Napoléon, et personne n'ignore qu'à l'abaissement de l'Autriche se liait dans sa pensée la ruine de l'Angleterre. Son esprit était trop élevé, sa vue trop perçante, pour qu'il ne comprît pas que le principe de concurrence introduit depuis 1789 dans notre ordre social, nous commandait impérieusement d'étendre de plus en plus nos marchés, de conquérir au loin des comptoirs, de devenir une grande puissance maritime enfin, et, par conséquent, d'arracher aux Anglais la dictature des mers. Napoléon a dit dans ses mémoires : « Le principal but de l'expédition des Français en » Orient était d'abaisser la puissance anglaise. » C'est du Nil que devait partir l'armée qui allait » donner de nouvelles destinées aux Indes. l'É- » gypte devait remplacer Saint-Domingue et les » Antilles, et concilier la liberté des noirs avec » l'intérêt de nos manufactures. La conquête de » cette province entraînait la perte de tous les » établissements anglais en Amérique et dans la » presqu'île du Gange. Les Français une fois mai- » tres des ports d'Italie, de Corfou, de Malte et » d'Alexandrie, la Méditerranée devenait un lac » français. »

Eh bien, par un merveilleux concours de circonstances, en admettant que l'empire ottoman ne pût échapper à un partage, et que l'occupation de Constantinople par les Russes fût inévitable, les deux seules puissances intéressées à nous repousser de l'Orient et à nous exclure de tout partage, étaient précisément celles qu'avait poursuivies la politique de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, de Napoléon : l'Angleterre et l'Autriche.

Nous n'aurions pu, en effet, aider les Russes à s'installer à Constantinople, qu'autant qu'ils nous auraient aidé à nous établir en Syrie et en Égypte, en vertu d'un échange qui, leur donnant la mer Noire, nous eût donné la Méditerranée. Or, il était impossible que l'Autriche consentît à notre prépondérance dans la Méditerranée, à cause de ses intérêts en Italie; et quant à l'Angleterre, elle savait bien qu'elle serait perdue le jour où, devenus maîtres du cours de l'Euphrate et de l'isthme de Suez, nous pourrions lui fermer la porte de son domaine indien.

La France, après 1830, était donc naturellement amenée à tenir à la Russie le langage que voici :

« La révolution de juillet qui vient de s'accomplir est plus que le dénoûment d'une lutte politique engagée entre la chambre et la royauté, c'est l'explosion du sentiment national refoulé outre mesure par les traités de 1815. Nous sommes résolus à secouer le joug de ces traités et à refaire l'équilibre européen. Nous le pouvons en associant nos intérêts aux vôtres, après avoir cherché le lien qui les unit. Vous penchez vers l'Asie, cela est évident; vous voulez cette moitié de l'empire du monde : quel est l'ennemi qui vous la dispute? L'Angleterre. Il vous faut la mer Noire tout entière et Constantinople : quelles sont les puissances qui, de ce côté, gênent votre marche et enchaînent votre ambition? L'Angleterre et l'Autriche. Contre elles, nous vous offrons notre appui, mais aux conditions suivantes : à vous Constantinople et ses dépendances; à nous l'Égypte, qui attend des maîtres, et la Syrie, où notre domination a été préparée par un protectorat religieux de trois siècles. Mais, dans un tel partage du monde, la Pologne appartient à l'Occident qu'elle couvre. Nous stipulons pour elle; et songez qu'il y règne un esprit d'indépendance que vous n'y étoufferez que par l'extermination des habitants; songez que vous avez là, non pas un royaume à exploiter, mais un foyer de haine et de révolte à surveiller sans cesse; songez enfin que, dans une guerre générale, la Pologne soulevée deviendrait la plus grand de vos périls, la plus insurmontable de vos embarras, et qu'il vous faudrait des flots de sang pour conserver une conquête qui importe peu, après tout, à votre domination asiatique. »

Une alliance franco-russe basée sur des données semblables eût-elle paru acceptable à la Russie?

Cela n'est pas douteux. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre ce que serait Constantinople aux mains de la Russie. Pour Constantinople, Alexandre laissait l'Europe à Napoléon; et Napoléon ferma l'oreille à d'aussi brillantes avances, jugeant d'un prix inestimable la possession du Bosphore (1).

D'un autre côté, l'alliance franco-russe appelait l'accession de la Prusse; et en abandonnant à la Prusse une part des dépouilles de l'Autriche, nous étions autorisés à revendiquer la ligne du Rhin, en même temps que nous secondions le mouvement qui pousse l'Allemagne vers l'unité et tend à lui donner Berlin pour capitale.

Ainsi donc, et pour nous résumer : En présence de l'empire ottoman condamné à une mort inévitable, la politique de la France révolutionnaire, faisant suite à celle de Henri IV, de Richelieu et de Napoléon, consistait à contracter avec la Russie et la Prusse, contre l'Angleterre et l'Autriche, une alliance d'intérêts ayant pour résultats voulus et prévus : l'établissement définitif des Russes à Constantinople et la consécration de leur prépondérance en Asie; l'établissement de la France en Syrie et en Égypte et la consécration de sa prépondérance sur la Méditerranée devenue un lac français; la reconstitution du royaume de Pologne, avec adjonction de la Galicie; l'agrandissement de la Prusse aux dépens de l'Autriche, pour prix de la ligne du Rhin cédée à la France; et, comme conséquence nécessaire de la ruine de l'Autriche, l'indépendance de l'Italie.

Ce plan, tout en fournissant pour la guerre des ressources incalculables, revenait à faire de la France la protectrice de toutes les puissances secondaires injustement opprimées, et de la Russie elle-même l'instrument intéressé de leur affranchissement. Combattre l'Angleterre, n'était-ce pas sauver l'Irlande et venger le Portugal? Combattre l'Autriche, n'était-ce pas relever la nationalité italienne? Obtenir la ligne du Rhin, n'était-ce pas substituer, pour les Belges, une association toute fraternelle à un asservissement odieux? Amener la Russie à accepter, pour la Pologne rendue à l'indépendance, les plus magnifiques dédommagements, n'était-ce pas du même coup pourvoir à la sécurité de l'Europe et remplir le devoir de reconnaissance qui nous était imposé?

Donc, ici, la guerre d'intérêts se trouvait associée, par la seule force des choses, à la guerre de principes (2).

Il est à remarquer aussi, — et nous insistons

(1) Mais n'y aurait-il pas eu là pour l'ensemble des intérêts européens représentés par la France un danger immense? Oui, si nous n'avions pas eu soin de stipuler pour nous des compensations propres à garantir à jamais notre indépendance. Et voilà pourquoi ce n'est pas été trop de l'Égypte, de la Syrie et de la ligne du Rhin, en échange de Constantinople.

Ces conditions admises, le danger disparaissait. D'autant que la pente de la Russie est vers l'Asie, suivant l'expression de M. de Lamartine.

M. de Lamartine est de tous nos hommes d'État celui qui a vu le plus clair dans la question d'Orient. Il ne pouvait échapper à cette haute et noble intelligence que la chute de l'empire ottoman était le signal de la régénération du monde oriental par le monde occidental. Seulement, et sur ce point nous ne pouvons être d'accord avec lui, il aurait voulu le protectorat de la Russie à Constantinople, celui de la France en Syrie, et celui de l'Angleterre en Égypte. Ce serait donner la Méditerranée aux Anglais et leur laisser les Indes. Nous maintiendrions-nous en Syrie, resserrés entre les Russes et les Anglais? Et combien petite serait la compensation que nous réserverait un système qui livrerait aux premiers Constantinople et aux seconds Alexandrie! Car ne que M. de Lamartine appelle un protectorat se changerait bien vite en souveraineté. La France réduite au protectorat orageux de la Syrie? Mais, pour Constantinople abandonnée aux Russes, Napoléon trouvait que l'Égypte elle-même, devenue française, n'eût pas été un dédommagement suffisant!

(2) On objectera peut-être au système que nous venons d'exposer qu'il eût été fort étrange de préférer, après la révolution de juillet, l'alliance d'un despote à celle d'une monarchie constitutionnelle, et d'une monarchie constitutionnelle par qui cette révolution avait été ardemment applaudie. Certes, plus que personne nous estimons et admirons, pour peu qu'on le sépare de son gouvernement, ce grand peuple de l'Angleterre. Mais, franchement, nous ne voyons pas pourquoi nous sympathiserions avec le régime constitutionnel anglais, qui consacre le plus exécrable tyrannie qui ait jamais existé. Quel lien politique y a-t-il entre une nation qui, comme la nôtre, a consenti, pour extirper le régime aristocratique, à passer par toutes les convulsions de le plus formidable anarchie, à s'épuiser par une guerre sans exemple et sans nom, à se noyer à demi dans le sang de l'Europe et dans son propre sang... et une nation qui, comme la nation anglaise, ne vit que des excès et des usurpations permanentes de l'aristocratie? Avons-nous aitôt oublié que c'est contre les principes de notre immortelle révolution que l'Angleterre a poussé tout le continent dont elle seule solaricit le colère?

Et quant à l'accueil fait en Angleterre à la révolution de juillet, depuis quand de pareilles manifestations sont-elles décisives aux yeux d'un homme d'État? Lorsque le question belge s'est présentée, le sympathie des Anglais pour notre révolution les a-t-elle empêchés de faire obstacle à nos prétentions même les plus légitimes? Et n'ont-ils pas tout mis en œuvre pour faire revivre, à notre détriment, autant qu'il était possible, la pensée de défiance et de haine qui, ce

sur ce point, — que le plan qui vient d'être exposé n'aurait eu rien de forcé, rien d'arbitraire. Car il découlait du mouvement naturel des peuples et il se combinait avec les tendances générales dans chaque partie de l'Europe. N'y avait-il pas, en effet, tendance logique et presque irrésistible : de la France à s'étendre sur la Méditerranée, de la Russie à occuper Constantinople, de la Prusse à donner une tête à l'Allemagne reconstituée, de la Belgique à se séparer de la Hollande, de la Pologne à reprendre sa nationalité, de l'Italie à proclamer son indépendance?

Mais hélas! les destinées de notre pays se trouvèrent égarées, après 1830, aux mains d'hommes sans portée, sans vues, sans élévation d'esprit, sans force d'âme. Ces hommes qui se croyaient pratiques parce qu'ils étaient médiocres, et habiles parce qu'ils n'osaient rien de grand, ne virent pas que la question d'Orient renfermait le sort du monde; il leur échappa que si la France ne profitait point, pour rendre l'Égypte française, du désir violent et victorieux qui poussait les Russes à Constantinople, les Anglais, tôt ou tard, feraient ce que nous avions négligé, s'établiraient à Alexandrie, prendraient la Méditerranée en échange de la mer Noire abandonnée à la Russie, et nous feraient tomber de la sorte au rang des puissances secondaires.

Puisque le cabinet des Tuileries ne voulait que le *statu quo*, puisqu'il prenait pour point de départ l'intégrité de l'empire ottoman, au moins aurait-il dû mettre de la suite à faire prévaloir cette idée. Eh bien, il ne sut même pas rester conséquent avec lui-même. On se rappelle avec quelle colère insensée le général Sébastiani destitua le général Guilleminot, parce que cet ambassadeur avait activement travaillé à miner l'influence des Russes en Turquie; on se rappelle ces paroles prononcées à la tribune par le ministre des affaires étrangères : « L'empire ottoman n'est » plus qu'un cadavre. » Voilà quelle conduite, voilà quel langage tenaient, à la face de l'Europe, ceux qui avaient pris pour point de départ de leur politique la conservation de la Turquie, le *statu quo* oriental! La postérité croira difficilement à un tel excès d'imprévoyance. Mais le récit des faits subséquents va montrer jusqu'où le gouvernement français sut aller dans cette carrière de fautes et de folies.

Vers la fin de 1831, Méhémet-Ali avait envoyé Ibrahim à Saint-Jean-d'Acre pour en faire le siége. Le pacha d'Acre, Abdallah, était un homme pétri de présomption et de ruse. Révolté contre la Porte et menacé par sa vengeance, il avait accepté auprès d'elle le patronage artificieux du pacha d'Égypte, et s'était lié à sa fortune par des engagements qu'il viola. Mais le ressentiment de Méhémet-Ali n'était que le prétexte de cette guerre. Elle avait une cause plus profonde. Méhémet-Ali convoitait la Syrie, annexe presque indispensable de l'Égypte. Il la convoitait pour s'agrandir, et aussi pour se défendre. Car le sultan le redoutait, l'enviait; et l'homme le plus puissant de l'empire après Mahmoud, Kosrew-Pacha, que Méhémet-Ali avait supplanté en Égypte, brûlait de l'anéantir. En butte à de sourdes machinations et enlacé par l'intrigue, un coup de poignard pouvait avoir raison de sa gloire. Il le savait; et le sultan, dont il recevait les ordres en s'inclinant jusqu'à terre, il le tenait pour son plus irréconciliable ennemi. Ibrahim arriva donc devant ces murs de Saint-Jean-d'Acre qui, franchis par Napoléon, lui eussent valu la conquête de l'Asie et la domination du globe. Abdallah opposa aux Égyptiens une longue résistance, succomba enfin, et fut traîné captif en Égypte, où Méhémet-Ali, qui n'avait pas besoin de lui pour esclave, se plut à le traiter en souverain déchu. La Porte s'était émue. Elle envoie contre Ibrahim Hussein-Pacha, l'exterminateur des janissaires. Ibrahim invoque le dieu de son père, marche contre les Turcs, les taille en pièces à Homs, achève de les disperser à Beylan et parle en maître aux Syriens frappés d'admiration. L'épouvante règne au sérail. Mahmoud s'adresse alors, pour sauver la Syrie, pour sauver peut-être Constantinople, au vainqueur de Missolonghi, à Reschid-Méhémet, grand vizir, et le premier entre tous les hommes de guerre de l'empire. Reschid-Méhémet part à la tête d'une armée nombreuse, bien résolu à ne point courir les chances d'une bataille rangée, et préparant tout pour cette guerre irrégulière, dont il avait le

1815, avait présidé à la formation du royaume des Pays-Bas? S'imaginer que la Russie eût repoussé une alliance d'intérêts, éminemment favorable pour elle, et cela par zèle monarchique, alors surtout qu'elle avait si peu de chose à craindre de la propagande de nos idées, c'est une véritable puérilité.

Digitized by Google

génie. Mais il laisse derrière lui Kosrew-Pacha, qui, jaloux du grand vizir et impatient de sa chute, outrave, en sa qualité de séraskier, tous les plans de Reschid-Méhémet et lui fait imposer par le sultan la nécessité d'une action d'éclat. La France s'étant arrêtée à l'idée de maintenir intact, pour mieux l'opposer aux Russes, l'empire de Mahomet II, elle aurait dû faire des vœux pour Reschid-Méhémet : elle fit des vœux pour Ibrahim. La rencontre eut lieu à Koniah, le 21 décembre 1832. D'un côté, dix mille Égyptiens, de l'autre, soixante mille Turcs, et, entre les deux armées, un brouillard épais. Les Turcs engagèrent l'action par une vive canonnade qui, perçant le brouillard et jetant sur le champ de bataille des lueurs rapides, révéla leurs positions au regard perçant d'Ibrahim. Les deux armées se choquèrent presque dans les ténèbres, et la déroute des Turcs fut complète. Le grand vizir, que des cavaliers égyptiens avaient rencontré courant, tout effaré, sur le champ de bataille, et jouant sa vie en soldat, le grand vizir était prisonnier. Il se croyait perdu : par une bizarrerie qu'expliquent les mœurs orientales, Ibrahim le salua comme son chef, but dans la coupe dont Reschid-Méhémet hésitait à approcher ses lèvres, craignant qu'on n'y eût mis un breuvage empoisonné, et lui donna toutes les apparences du commandement dont il gardait la réalité. La bataille de Koniah décidait tout. Ibrahim n'eut qu'à étendre la main sur la Syrie. Il pouvait plus encore. Qu'il criât : En avant! et Constantinople était à lui.

Telle était, au commencement de l'année 1833, la situation des choses en Orient. Pour peu qu'Ibrahim tardât à détrôner Mahmoud, les véritables vainqueurs à Koniah, c'étaient les Russes. Ne venait-on pas de leur fournir l'occasion d'aller, comme protecteurs du sultan, dresser leurs tentes sur les rives du Bosphore? Et en effet, à la première nouvelle du désastre de Koniah, Mahmoud, glacé d'effroi, s'était tourné vers Sébastopol. Qui le croirait? En présence de ces graves complications, si lentement préparées, le cabinet des Tuileries se trouva pris au dépourvu. Il n'avait pas d'ambassadeur auprès de la Porte; et son chargé d'affaires, M. de Varennes, était sans instructions.

Il fallait pourtant que le gouvernement français prît un parti; et, puisqu'à tort ou à raison il jugeait possible l'inviolabilité de Constantinople, il devait, ou se prononcer avec énergie contre Méhémet-Ali, ou encourager résolûment Ibrahim à compléter le succès de sa révolte. Car, dans le premier cas, l'intervention égoïste des Russes cessait d'être nécessaire; et, dans le second, Ibrahim triomphant était donné pour défenseur à Constantinople.

Rien de tout cela ne fut compris, et M. de Varennes resta livré à ses inspirations personnelles. Son rôle était difficile. Il avait à écarter de Constantinople les Russes qui étaient impatients de s'y montrer et que les terreurs du sultan y appelaient. Et comment atteindre ce résultat, si l'on n'arrêtait pas Ibrahim? Or, M. de Varennes pouvait bien employer auprès du conquérant de la Syrie et auprès de Méhémet-Ali, la voie des conseils et des sollicitations; mais, pour réussir, il aurait fallu être en mesure de parler avec autorité, de menacer si les prières ne suffisaient pas. Et c'est ce que l'imprévoyance du cabinet des Tuileries mettait M. de Varennes dans l'impossibilité de faire. Il parvint néanmoins à contre-balancer pendant quelque temps l'influence russe, et la manière dont il mit à profit les circonstances témoigna d'une grande dextérité.

La Russie s'était hâtée d'offrir au sultan le secours de cinq vaisseaux et de sept frégates, et elle avait envoyé à Mahmoud le général Mourawieff, chargé de disposer tout pour l'intervention et de pousser jusqu'à Alexandrie. Le général Mourawieff eut le tort de faire un peu trop sentir aux Turcs l'injure de sa présence. Il parcourut les casernes, il affecta avec les soldats turcs le ton du commandement. C'était souffler sur des cendres, mais sur des cendres encore brûlantes. Il se trouva que les sujets avaient le cœur moins servile que leur maître. Une agitation alarmante se déclara dans la capitale. Le pacha d'Égypte, du moins, n'aurait pas humilié à ce point devant l'aigle noir à deux têtes la majesté du croissant! Voilà ce que beaucoup pensèrent; et Méhémet-Ali compta dans le divan plus d'un partisan caché. Mahmoud, d'ailleurs, semblait prendre je ne sais quel téméraire plaisir à braver son peuple. Au moment même où il lui donnait le spectacle d'un abaissement sans exemple, il se livrait avec des chrétiennes à de profanes amours et, plus hardi de jour en jour, il insultait aux vieilles croyances en se plongeant dans l'ivresse. On eût dit qu'il voulait s'étourdir sur sa faiblesse à l'égard de l'étranger,

en redoublant d'audace à l'égard de la nation; sortes de dédommagements naturels aux âmes qui se partagent entre la pusillanimité et l'orgueil!

M. de Varennes s'empara de toutes les ressources que lui offrait ce concours de circonstances. Il réchauffa ce qu'il y avait encore de patriotisme dans le divan; il entretint dans des sympathies toutes françaises le reis-effendi, dont il possédait l'amitié et qui était l'ennemi secret des Russes; enfin, il fut heureusement servi dans sa lutte contre M. de Bontenieff, ministre plénipotentiaire de Russie, par la mort d'Antoine Franchini, drogman (1) fameux dont les services étaient fort utiles au cabinet de Saint-Pétersbourg.

Méhémet-Ali avait fait savoir qu'il n'était pas éloigné de traiter avec la Porte : M. de Varennes profita de cette ouverture pour pousser à un arrangement direct, et, soutenu par le reis-effendi, par les secrètes dispositions de plusieurs membres du divan, par les mécontentements de Constantinople, par le nom de la France, qui n'avait pas encore tout à fait perdu à cette époque le respect du monde, il décida le sultan à faire partir pour l'Egypte Halil-Pacha. Les propositions portées par Halil à Méhémet-Ali consistaient dans la cession des petits pachaliks de Seyde, de Jérusalem, de Naplouse et de Tripoli. Cette démarche mettait la Russie en dehors des affaires turques. Aussi le général Mourawieff s'élança-t-il sur les traces du négociateur, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne voulant à aucun prix que l'empire ottoman s'accoutumât à pourvoir lui-même à son salut!

Jusque-là l'influence française avait gagné du terrain. Mais la médiation de la France n'avait été acceptée et ne pouvait l'être qu'à une condition : c'est qu'Ibrahim serait sommé de retirer la menace qu'il tenait perpétuellement suspendue sur Constantinople. Ici commençait pour nous la difficulté, parce que encore une fois le gouvernement français n'avait rien prévu, rien préparé pour une solution. M. de Varennes avait bien, il est vrai, pris l'engagement d'écrire à Ibrahim et à Méhémet-Ali pour que les Égyptiens suspendissent leur marche; mais le pacha d'Égypte et son fils s'étaient avancés si loin qu'il leur était impossible de s'arrêter devant des prières que n'appuyait pas l'appareil de la force. Là était l'écueil. Ibrahim se contenta de répondre qu'il ne pouvait qu'exécuter les ordres de son père, et, sous prétexte qu'à Koniah son armée manquait de vivres, il annonça qu'il allait se porter en avant. Il eut soin de donner en même temps la liberté au grand vizir, qu'il chargea de demander pour lui au sultan la permission d'arriver jusqu'à Brousse; acte dérisoire de soumission qui, partout ailleurs qu'en Orient, eût été une ironie insolente et grossière!

Le mouvement d'Ibrahim renversait l'œuvre de M. de Varennes. Plus effrayé que jamais, le sultan sollicita d'une manière furtive les secours de la Russie, entraîné qu'il était vers cette dépendance honteuse, non-seulement par ses inquiétudes, mais encore par les intrigues d'Achmet-Pacha, instrument de l'ambition étrangère. Il importe de noter ici, comme une preuve de l'hostilité sourde qui animait contre les Russes plusieurs des plus hauts personnages de l'empire, que ce fut par un membre même du divan que M. de Varennes fut mystérieusement instruit des démarches nouvelles de Mahmoud. Il se mit aussitôt en mesure de les combattre, et, cette fois encore, les circonstances lui vinrent en aide.

La négociation ouverte à Alexandrie était terminée. Méhémet-Ali avait accueilli le général Mourawieff avec politesse, mais sans s'incliner devant sa médiation. Quant aux propositions du sultan, il les avait nettement repoussées. Il demandait toute la Syrie et le pachalik d'Adana. Halil accepta ces conditions, sauf la sanction du divan, et Méhémet-Ali envoya ordre à son fils de s'arrêter à Kutaya.

Le retour du général Mourawieff à Constantinople où il venait répandre la nouvelle de la paix prochaine, et la halte d'Ibrahim, changèrent encore une fois la face des choses. Les secours russes furent contremandés.

Sur ces entrefaites, l'amiral Reussin arriva, comme ambassadeur, à Constantinople. Il y apportait d'autres idées que M. de Varennes. Toute la politique de M. de Varennes avait consisté à écarter la Russie des rives du Bosphore, sans entrer précisément dans la question turco-égyptienne. L'amiral Roussin arriva en Turquie avec des vues plus complètes; il y arrivait résolu à la défendre tout à la fois contre la Russie et contre Méhémet-Ali. C'était renoncer aux bénéfices que la France attendait de la consolidation de son influence en Égypte; mais, outre que les éléments de cette influence avaient été fort mal analysés, le

(1) Interprète.

Digitized by Google

système de l'amiral Roussin avait l'avantage d'être net et logique. Puisqu'on ne parlait même pas de reconstituer par Méhémet-Ali l'unité de la Turquie et qu'on la regardait, maintenue dans son intégrité, comme une digue opposée aux Russes, comme un boulevard nécessaire de l'Europe occidentale, il fallait évidemment refouler Méhémet-Ali en Égypte : d'abord pour enlever tout prétexte aux Russes d'intervenir, et, ensuite, pour empêcher l'irremédiable affaiblissement de l'empire, coupé en deux.

Malheureusement, l'amiral Roussin ne devait être en Turquie que le représentant de ses propres idées. Par une insouciance vraiment inouïe dans les fastes de la diplomatie, pendant que le gouvernement français envoyait à Constantinople un ambassadeur pénétré de la nécessité de protéger Mahmoud contre Méhémet-Ali, ce même gouvernement avait pour consul général à Alexandrie un homme convaincu de la nécessité d'agrandir Méhémet-Ali aux dépens de Mahmoud. Jamais plus pitoyable anarchie ne s'était introduite dans les relations extérieures d'un grand peuple. Les conséquences ne se firent pas attendre.

L'amiral Roussin était entré à Constantinople le 17 février 1833. Son premier soin fut de demander au reis-effendi une entrevue que, malgré la solennité du Bairam, il obtint sans peine. La rudesse du marin s'alliait chez lui à la dignité de l'ambassadeur : il exigea impérieusement que les secours russes fussent contremandés, et on lui donna sur ce point toutes les assurances convenables.

Mais la Russie avait pris ses mesures pour ne pas recevoir à temps les contre-ordres, et le 20 février, trois jours après l'arrivée de l'ambassadeur français, une escadre russe de dix bâtiments de guerre entrait dans le Bosphore.

L'ambassadeur français déclara aussitôt que, si l'escadre n'était pas renvoyée, il suspendait le déchargement de ses bagages. La Porte répondit qu'elle s'empresserait de renvoyer les Russes, si, de son côté l'amiral Roussin sauvait Constantinople d'Ibrahim. Il s'y engagea par écrit le 21 février, prit sur lui de conclure la paix aux conditions que Halil avait portées à Alexandrie ; et, fidèle à sa promesse, il écrivit à Méhémet-Ali, pour le sommer de se contenter des pachalicks de Seyde, de Tripoli, de Jérusalem, de Naplouse, une lettre pressante et hautaine.

Rien n'est plus offensant et plus téméraire que l'impuissance qui menace. L'amiral Roussin avait, pour toute flotte, le navire qui l'avait amené ; et le consul de France à Alexandrie, M. Mimaut, secondait de son mieux les vues du pacha d'Égypte. Enhardi par la faiblesse réelle de la France à Constantinople, faiblesse que dissimulait mal l'orgueil de notre attitude, et, encouragé par l'étrange désaccord qui régnait entre les représentants du cabinet des Tuileries, Méhémet-Ali n'hésita pas à résister à notre ambassadeur. Dans une réponse mesurée, mais ferme, il lui fit savoir qu'il n'était pas le moins du monde disposé à perdre le fruit de ses conquêtes. En même temps il soumettait à l'attention de chancelleries de l'Europe une note dans laquelle il s'attachait à prouver que, sous l'administration anarchique du sultan, la Syrie n'était qu'une plaie creusée dans les flancs de l'empire ; que la Syrie ne pouvait redevenir prospère et forte que par l'action d'un gouvernement régulier, tel qu'était le gouvernement égyptien ; que c'était par conséquent bien mal servir les intérêts de l'empire ottoman, dont il était, lui Méhémet-Ali, le soutien le plus sincère, que de vouloir relever entre la Syrie et l'Égypte une barrière désormais impossible. Ce n'était là qu'un sophisme, mais il effaçait les projets ambitieux du pacha sous des apparences de modération et de sagesse qui devaient naturellement plaire à l'Europe, et qui ôtaient tout caractère de vaine bravade au refus dont l'amiral Roussin venait d'affronter l'humiliation.

Cette humiliation était grande et ne fut pas tout à fait compensée par l'heureux succès de l'énergie que l'ambassadeur français déploya dans l'affaire de Smyrne. Pour faire passer cette ville sous le pouvoir égyptien, il avait suffi d'un homme qui s'y était présenté au nom d'Ibrahim. L'amiral Roussin envoya sur-le-champ au consul de France à Smyrne l'ordre d'abaisser son pavillon ; et la présence de quelques vaisseaux arrivés inopinément de l'Archipel, sous le commandement du contre-amiral Hugon, décida du rétablissement des autorités turques.

Cependant, les Russes n'avaient pas encore ployé leurs tentes, insolemment dressées au pied de la montagne du Géant. Lors de l'engagement du 21 février, le reis-effendi avait bien fait passer à M. de Bouteneff une note ayant pour but le renvoi de l'escadre russe, mais M. de Bouteneff

avait refusé de recevoir cette note, sous prétexte qu'elle était inconvenante, et elle ne lui avait pas été de nouveau présentée. D'un autre côté, Ibrahim n'avait pas remis l'épée dans le fourreau, et il parlait toujours d'aller faire boire son cheval dans les eaux de Scutari.

De sorte qu'il n'y avait de nouveau dans la situation, depuis l'arrivée de l'amiral Roussin, que le déclin de notre influence, et auprès de la Porte, et en Égypte : en Égypte, parce que l'ambassadeur français avait pris parti contre Méhémet-Ali sans l'intimider; auprès de la Porte, parce que le refus de Méhémet-Ali avait décrédité notre intervention, et aussi parce que, dans sa première entrevue avec le sultan, l'amiral Roussin avait eu l'idée plus généreuse qu'opportune de plaider la cause des populations malheureuses de l'Orient. Les ennemis de l'influence française n'avaient pas manqué d'en prendre texte pour effrayer Mahmoud sur ce qu'avait de fatalement révolutionnaire notre politique; et dans l'esprit d'un réformateur despote, cette mauvaise impression n'avait pu être entièrement effacée par la protection manifeste et sincère dont l'amiral Roussin couvrait la Porte.

Pourtant, comme il fallait en finir, ce fut à la médiation française qu'on eut recours. M. de Varennes n'était plus, depuis la nomination de l'amiral Roussin, que premier secrétaire d'ambassade. Réchid-Bey, depuis Réchid-Pacha, et le prince Vogoridi s'adressèrent à lui, au nom du sultan. Le sultan désirait qu'accompagné de Réchid-Pacha, M. de Varennes se rendît à Kutsya pour y négocier la paix avec Ibrahim. Au point où en étaient les choses, remettre sur le tapis les conditions que l'amiral Roussin avait essayé vainement d'imposer à Méhémet-Ali, c'eût été tout à la fois une faute et une puérilité. La paix ne pouvait plus se conclure qu'au profit de Méhémet-Ali, et la France ne pouvait intervenir dans la négociation qu'en donnant un démenti à la politique adoptée d'abord par son ambassadeur. N'importe, il fallait à tout prix délivrer Constantinople du voisinage des Russes : on ne crut pas acheter leur départ trop cher par la plus éclatante, la plus malheureuse des contradictions. Réchid-Bey et M. de Varennes se mirent en route.

M. de Varennes avait reçu de l'amiral Roussin une lettre qui contenait quelques indications sur la marche à suivre : il la parcourut d'un regard distrait et indifférent, bien décidé à ne prendre conseil que de lui-même.

Ainsi, le nom de la France allait être engagé dans la conclusion d'une paix dont la portée était immense, d'une paix qui n'était pas moins que l'arrangement provisoire du monde; et rien n'avait été réglé par le gouvernement français qui, tout entier à ses préoccupations égoïstes et à ses passions d'un jour, ne savait même pas de quelle manière on allait mettre en jeu sa responsabilité et dans quelle route on allait précipiter sa politique!

Arrivés à quelques lieues de Kutsya, M. de Varennes et Réchid-Bey s'arrêtèrent dans un petit village et tinrent conseil. Quelles bases donneraient-ils à la négociation? Réchid-Bey aurait voulu qu'on ne proposât d'abord à Ibrahim que la cession des quatre pachaliks de Seyde, de Jérusalem, de Tripoli et de Naplouse, sauf à accorder davantage dans le cours des débats. Mais M. de Varennes répondit qu'il était imprudent et dérisoire d'assigner pour point de départ à la négociation, des offres déjà refusées si péremptoirement, et qu'on ne pouvait se dispenser d'offrir à Ibrahim toute la Syrie. Réchid-Bey n'insista pas. Il avoua même à M. de Varennes que lorsqu'il avait pris congé du sultan, Mahmoud lui avait dit : « Entendez-vous avec M. de Varennes et arrangez cette affaire comme vous pourrez. » D'où le négociateur français conclut que le sultan voulait sortir à tout prix de la cruelle situation à laquelle il était depuis si longtemps enchaîné. Du reste, cette facilité de Mahmoud n'avait rien de surprenant. Car, comme presque tous les princes investis d'une autorité théocratique, le sultan ne faisait à son serviteur aucune concession qu'il n'eût l'arrière-pensée de lui retirer, à la première occasion favorable. Sa résignation n'était que l'hypocrisie de sa faiblesse.

Quant à Ibrahim, calme et confiant dans sa force, il attendait sans témoigner aucune impatience, la sanction de ses victoires. Prévenu de l'approche des négociateurs, il leur envoya courtoisement une escorte. M. de Varennes, qui voyageait à cheval, avait devancé Réchid-Bey, qu'une maladie passagère mais douloureuse condamnait à se faire porter en litière. Cette circonstance, futile en soi, mit en relief l'audacieux mépris qu'affectaient pour le gouvernement turc Ibrahim et ses partisans. M. de Varennes ayant le premier rencontré

les gens de l'escorte, il eut beaucoup de peine à les décider à attendre Réchid-Bey. « C'est pour » vous, semblaient-ils dire, et non pour lui, que » nous sommes venus. »

A Kutaya, la ligne de démarcation fut tracée par Ibrahim d'une manière bien plus bienséante encore pour l'envoyé turc. M. de Varennes fut admis seul devant le vainqueur de Koniah, qu'il trouva déjeunant et se livrant sans scrupule à l'usage de la boisson si rigoureusement proscrite par Mahomet. Ibrahim accueillit le négociateur français avec une sorte de grâce sauvage. Pour lui faire honneur, il avait ordonné qu'on célébrât sa visite par la *Marseillaise*, qu'exécuta en effet une musique barbare, et dont les paroles furent ensuite grossièrement chantées par des Arabes, qui s'évertuaient à imiter de leur mieux les consonnances françaises. Le langage d'Ibrahim ne démentit pas la politique qu'indiquaient ces adroites prévenances. Le fils de Méhémet-Ali s'étendit sur les sentiments d'affection et de reconnaissance qu'il nourrissait pour le peuple de Napoléon. « Les Égyptiens, dit-il à plusieurs reprises, sont » les enfants des Français. » Tout au contraire, il se montra fort animé contre les Russes, et, avec cet esprit de vanterie qui le caractérisait, il manifesta le désir de mesurer ses forces contre eux. Il parla du sultan, de ses tentatives de réforme, de sa soumission à la Russie, de son gouvernement, avec un singulier mélange de compassion et d'insulte. Son père, c'était son dieu. Seulement, il lui reprochait, mais sur le ton du plus profond respect, d'avoir employé une partie des trésors de l'Égypte à construire une flotte qui, quoiqu'on fît, ne serait jamais en état de tenir la mer contre la marine européenne. « L'Égypte, disait-il avec » raison; ne saurait être une puissance maritime » puisque tous les éléments d'une véritable force » navale lui manquent. L'intérieur des terres; » voilà notre vrai champ de bataille. » M. de Varennes étant entré en matière sur l'objet de son voyage à Kutaya, Ibrahim commença par couper court à toute discussion, en déclarant qu'il n'était que l'exécuteur docile des ordres de son père. Or, Méhémet-Ali demandait plus que la Syrie; il demandait le pachalik de Diarbékir, les districts d'Itchyla et d'Alaya, et, surtout le pachalik d'Adana, c'est-à-dire un pied dans l'Asie mineure. De telles prétentions étaient exorbitantes : M. de Varennes les combattit avec fermeté. Mais Ibrahim lui opposa une obstination qui semblait invincible.

Découragé et irrité, le négociateur français fut au moment de rompre la négociation et de quitter Kutaya. Les prières de Réchid-Bey le retinrent. De son côté, Ibrahim consentit enfin 1° à renoncer aux districts d'Itchyla et d'Alaya; 2° à remettre à des arrangements ultérieurs le sort du pachalik de Diarbékir. Relativement à la cession d'Adana, il fut intraitable. Ce pachalik était comme une porte ouverte sur l'Asie mineure, il complétait le système de défense de la Syrie, et, de plus, il produisait en abondance des bois de construction, ressource précieuse pour les chantiers de Méhémet-Ali.

Dans une dernière conférence, M. de Varennes employa tout, jusqu'à la menace, pour faire céder Ibrahim. Il avait remarqué, dans le cours des précédentes discussions, que le mot *protocole*, prononcé devant le fils de Méhémet-Ali, suffisait pour le faire tressaillir : il s'attacha donc à lui mettre sous les yeux, comme conséquence inévitable de son obstination à abuser de la victoire, les protocoles de l'Europe occidentale coalisée contre l'ambition du pacha d'Égypte; il fit plus : il lui rappela Navarin! Pendant que M. de Varennes parlait, Ibrahim faisait des efforts visibles pour mettre un frein à sa colère; le sang lui était monté au visage; il avait l'œil en feu; et toute son attitude trahissait la violence des sentiments dont il était agité. Il parvint néanmoins à se contenir, mais il demeura inébranlable; et, sur le dernier point en discussion, M. de Varennes dut fléchir.

Ibrahim ne tarda pas à lui envoyer de riches présents. Le négociateur français était trop mécontent de son œuvre pour les accepter; il répondit : « On croirait que je vous ai vendu la paix. » Il craignait, en effet, que les conditions accordées à Ibrahim ne parussent exagérées à la diplomatie européenne et n'amenassent des complications funestes.

Dans le temps même où l'on concluait à Kutaya l'arrangement qui rendait l'intervention russe inutile, cette intervention prenait des proportions de plus en plus effrayantes. Un corps d'armée, évalué à 24,000 hommes, se mettait en mouvement, et une division de l'escadre d'Odessa venait jeter 5,000 hommes de débarquement sur la côte d'Asie, vis-à-vis de Bujukdéré et de Thérapia. Il y avait dans un tel luxe de secours superflus une

rare insolence. Le sultan les reçut néanmoins avec une affectation de gratitude qui, moins mensongère, n'en eût pas été moins honteuse. Il combla les officiers de marques d'estime et affecta pour la tenue des troupes une admiration bruyante, les flattant par des comparaisons injurieuses pour ses propres sujets, et, jusque dans les plus petites choses, sacrifiant sa dignité impériale au désir de plaire à ses dangereux protecteurs. C'est ainsi qu'après avoir fait promettre son portrait à M. de Varennes, ce qui est considéré en Turquie comme une haute faveur, il n'hésita pas, l'arrangement de Kutaya une fois conclu, à revenir sur sa promesse, de peur de mécontenter la Russie, qui feignait d'être irritée de l'importance des concessions obtenues par Ibrahim. Instruit de ce manque de parole et de ce que Mahmoud avait l'intention de faire pour en adoucir l'injure, M. de Varennes refusa d'avance tout dédommagement et répondit : « Je vois bien que, décidément, la Turquie n'est » plus qu'une province turque. »

Et en effet, le 5 mai, c'est-à-dire le lendemain du jour où la grande querelle de Méhémet-Ali et de Mahmoud se terminait d'une manière définitive par la solution de quelques difficultés relatives à la cession d'Adana, le comte Orloff arrivait à Constantinople, muni de pouvoirs extraordinaires. Était-ce un défi? L'empereur Nicolas avait-il voulu nous faire peur de son ascendant oriental? On eût malaisément assigné une cause sérieuse à une mission d'une solennité aussi tardive; car déjà Ibrahim se disposait à évacuer l'Asie mineure. Le 24 mai il abandonna Kutaya, et, avant le mois de juillet, il avait laissé le Taurus derrière lui.

Les Russes se décidèrent alors à délivrer Constantinople du poids de leur présence : il ne leur restait même plus l'ombre d'un prétexte. Toutefois, ils ne lâchèrent leur proie qu'après avoir obtenu de la condescendance du sultan un traité (1) qui, valable pour huit années, nouait entre la Russie et la Turquie une alliance défensive, et fermait aux vaisseaux de toutes les nations autres que la nation russe, le détroit des Dardanelles. L'Europe prit ombrage de ce traité, sans en avoir saisi la signification véritable. Au fond, les Russes n'avaient nul besoin,—leur récente expédition le prouvait de reste,—qu'une stipulation diplomatique leur conférât le droit d'occuper le Bosphore quand bon leur semblerait. Ce droit, ils le puisaient dans leurs précédentes conquêtes, dans leur prépondérance, dans leur voisinage, dans leur force. Le traité d'Unkiar-Skelessi n'avait donc que la valeur d'une bravade, mais d'une bravade habile; car elle parlait vivement à l'imagination des Turcs, et elle accoutumait l'Europe à trouver naturelle la suzeraineté de Saint-Pétersbourg sur Constantinople.

On peut voir maintenant combien fut fatale aux intérêts de la France la manière dont s'engagea cette question d'Orient, source de tant d'orages. Nous ne saurions trop le répéter : dès qu'à tort ou à raison, le gouvernement français adoptait pour principe l'intégrité de l'empire ottoman et son maintien sous un prince légitime, il y avait folie ou mauvaise foi à permettre que Méhémet-Ali s'agrandît aux dépens de la Porte. La politique de l'amiral Roussin était, par conséquent, dans le système auquel on se résignait, et la plus loyale et la plus sage. Malheureusement, cette politique oscilla et se démentit d'une façon déplorable, grâce à l'inconsistance du gouvernement français et au désordre diplomatique qui en fut le fruit. Entre le système que représentaient les mesures arrêtées en faveur de Mahmoud le 21 février par l'amiral Roussin, et les conditions consenties plus tard à Kutaya en faveur de Méhémet-Ali, il y a un abîme. Or, de ces deux systèmes, le premier, qui avorta, ébranlait notre crédit auprès du pacha d'Égypte; le second, qui prévalut, ruinait notre influence auprès du sultan. Le premier tendait à nous aliéner Alexandrie, le second Constantinople. Il est vrai que c'était à notre médiation que Méhémet-Ali semblait devoir le couronnement de ses conquêtes; mais quel mérite une pareille médiation pouvait-elle avoir à ses yeux, après nos sommations menaçantes et sa déclaration formelle qu'il ne céderait pas?

Quant au résultat matériel des négociations, et en laissant de côté leurs conséquences morales, il faisait évidemment les affaires, non de la France, mais des Russes. Car livrer à Méhémet-Ali toute la Syrie et les portes de l'Asie mineure, c'était couper en deux l'empire ottoman, c'était l'affaiblir, c'était rendre la dépendance de Mahmoud à l'égard de l'empereur Nicolas plus nécessaire et plus complète, c'était avancer pour Constantinople, et sans compensations pour nous, l'heure fatale de la servitude. Si, malgré tout cela, le ca-

(1) Voir aux documents historiques.

binet de Saint-Pétersbourg se montra contraire aux prétentions de Méhémet-Ali et mécontent des avantages qu'on lui faisait, c'est qu'il entrait dans la politique russe de *protéger* Mahmoud. D'ailleurs, de quel prétexte la puissance moscovite aurait-elle couvert son irruption dans le Bosphore, si elle n'y avait paru en qualité de protectrice?

Ainsi se termina notre première campagne diplomatique en Orient. La suite, comme on le verra, répondit au début!

Vers la même époque, le cabinet des Tuileries contractait envers celui de Saint-James un engagement qui passa presque inaperçu alors, enseveli qu'il était dans l'ombre des chancelleries, mais qui devait, quelques années plus tard, réveiller en France des haines mal éteintes et y soulever de formidables débats.

Nul n'ignore en quoi consiste la traite, cet infâme recrutement d'esclaves, ce hideux commerce de chair humaine, que Mirabeau flétrissait si énergiquement lorsqu'il donnait aux vaisseaux négriers le nom de *bières ambulantes*. Le 16 pluviôse an II (1794), la convention française avait eu la gloire d'abolir, par une décision qu'annula Bonaparte, non-seulement l'esclavage, mais la traite, qui perpétue l'esclavage au moyen du vol des nègres africains. L'exemple fut suivi par l'Angleterre: en 1808, le parlement anglais, à une très-forte majorité, proscrivit la traite. Il ne faisait en cela que compléter la politique à laquelle les nègres des colonies anglaises avaient dû leur liberté. On a cru et on a dit, dans presque tous les pays de l'Europe, qu'en décrétant l'abolition de l'esclavage, le gouvernement anglais avait caché sous le manteau de la philantropie les calculs d'un égoïsme profond; qu'il avait voulu, par l'émancipation des nègres, ruiner la culture du sucre des Antilles, pour assurer à son sucre indien la possession du marché de l'univers. Les combinaisons machiavéliques sur lesquelles l'aristocratie anglaise a fondé sa domination et le maintien de l'esclavage dans les Indes orientales, autorisent l'hypothèse, mais ne suffisent pas pour permettre l'affirmation. Attribuer avec légèreté à des motifs sordides les actes qu'expliquent naturellement des raisons puisées à ces grandes sources du cœur qui ne sont jamais tout à fait taries, c'est tenir en trop petite estime et soi-même et l'humanité. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que c'est la nation anglaise, et non le gouvernement anglais, qui l'a poussé enfin, ce cri d'émancipation, l'un des plus solennels et des plus puissants qui aient jamais retenti dans le monde. Sans les efforts des quakers et des diverses sectes religieuses de l'Angleterre, sans leurs prédications et le mouvement imprimé à l'opinion publique, la résistance opposée à l'immortelle motion de Wilberforce n'eût peut-être pas été vaincue. Quoi qu'il en soit, après avoir proclamé l'émancipation des esclaves dans ses propres colonies, le gouvernement anglais se trouvait amené à vouloir que l'émancipation eût lieu dans les colonies étrangères, et la question d'humanité devenait ainsi pour lui une question d'intérêt. Aussi n'avait-il cessé de poursuivre l'abolition de l'esclavage et la destruction de la traite, avec cette persévérance qui caractérise les Anglais. Après la révolution de 1830, l'occasion lui parut bonne pour faire servir la France à l'accomplissement de ses desseins; et le 30 novembre 1831, le comte Horace Sébastiani et le vicomte Granville signaient, au nom de leurs cours respectives, un traité ayant pour objet la répression de la traite des noirs.

Ce traité portait que, dans des parages qu'il déterminait en les spécifiant, chacune des deux nations aurait le droit de visiter les navires de commerce de l'autre; que le nombre des bâtiments à investir de ce droit serait fixé, chaque année, par une convention spéciale; qu'il pourrait n'être pas le même pour l'une et l'autre nation, mais que, dans aucun cas, le nombre des croiseurs de l'une ne devrait être de plus du double de celui des croiseurs de l'autre; que les navires capturés pour s'être livrés à la traite, ou comme soupçonnés d'être armés ou vus de ce barbare trafic, seraient, ainsi que leurs équipages, remis sans délai à la juridiction de la nation à laquelle ils appartiendraient, sauf à n'être jugés que d'après les lois de leurs pays respectifs.

Rien de plus sacré, rien de plus auguste que le but avoué de ce traité. L'Europe ne saurait tolérer, sans s'avilir, un commerce de marchandises humaines. Il lui est commandé de flétrir les négriers comme des misérables, de les poursuivre et de les châtier comme des assassins. S'il a été admis par toutes les nations civilisées qu'en temps de guerre on pourrait visiter les vaisseaux neutres soupçonnés de porter des armes à l'ennemi, pourquoi ne serait-il pas admis qu'en temps de paix on pourra visiter les navires soupçonnés de por-

ter à la servitude sa pâture vivante? Si le pirate, qui vole de l'or, n'est point protégé par le pavillon dont il cherche à couvrir ses rapines, pourquoi n'en serait-il pas de même du négrier, qui fait métier de voler des hommes? Malheureusement, le traité passé à ce sujet entre la France et l'Angleterre tendait à la réalisation d'un bon principe par un moyen détestable. Pour avoir raison de la traite, il aurait fallu en appeler, contre une telle infamie, à une croisade de toutes les puissances, unies cette fois par le double lien de la religion et de l'humanité; il aurait fallu pourvoir à l'établissement d'une flottille neutre, commissionnée, non par telle ou telle nation en particulier, mais par l'Europe (1). Et en effet, pour rendre inefficace la convention du droit de visite, ne suffisait-il pas qu'une seule nation refusât son concours? L'Amérique, par exemple, qui se déshonore en tolérant l'esclavage, elle qui se dit républicaine, l'Amérique ne fournissait-elle pas aux négriers un moyen infaillible de se soustraire à toute poursuite en arborant le pavillon américain? Le traité signé entre MM. Sébastiani et Granville était donc attaquable sous ce rapport. Il avait, de plus, l'inconvénient grave de donner aux Anglais, tyrans bien connus, tyrans incorrigibles des solitudes de la mer, le prétexte de vexer notre marine, d'entraver notre commerce, d'humilier nos matelots, de contrôler nos mouvements avec insulte, et tout cela au nom de la philanthropie, artificieusement invoquée. Il est vrai que, le droit étant réciproque, la voie des représailles nous restait ouverte; mais, outre que le traité rétrécissait devant nous cette voie en autorisant l'Angleterre à entretenir deux fois plus de croiseurs que la France, tout système de représailles mène à la guerre, et la témérité est grande de déposer au fond d'une alliance le germe d'inévitables discordes (2).

Et pourtant, ce fut ce traité, si mal conçu et si dangereux, que le gouvernement français, en 1833, consentit à confirmer et à étendre. S'il avait pu rester un doute sur les arrière-pensées de l'Angleterre, il aurait été levé par les clauses de la *convention supplémentaire* que signèrent à Paris, le 22 mars 1833, le vicomte Granville et le duc de Broglie, notre ministre des affaires étrangères. Car la *convention supplémentaire* ne se bornait pas, comme on l'a prétendu depuis, à développer les principes posés et à résoudre les difficultés qui s'étaient présentées dans l'exécution du traité primitif; elle tendait à en modifier la nature et les effets. C'est ainsi qu'il était stipulé dans l'article 6 que tout bâtiment de commerce des deux nations serait présumé de plein droit s'être livré à la traite des noirs ou avoir été armé pour ce trafic, si l'on trouvait à son bord : des écoutilles en treillis et non en planches ordinaires, ou des planches en réserve propres à établir un pont volant, ou des chaînes et des menottes, ou une plus grande provision d'eau que les besoins d'un bâtiment marchand n'en exigent, ou trop de gamelles et de bidons, ou trop de riz, de farine, de manioc du Brésil, de blé des Indes (3)...

Considérer comme indice du crime, des chaînes et des menottes, on le pouvait assurément; mais permettre d'avance qu'un navire fût détourné de sa destination, enlevé à son commerce, traîné dans un port pour y subir les lenteurs et les désagréments d'un procès, parce qu'il aurait plu à un étranger de trouver à bord un peu trop de farine ou de riz, n'était-ce pas donner au droit de visite une extension dérisoire et propre à en changer le caractère? N'était-ce pas exposer la marine marchande à des vexations de toute espèce, contre lesquelles il n'y aurait de recours que dans des représailles brutales? Il était fort étrange que le cabinet des Tuileries, si passionné pour la paix, l'eût mise ainsi à la merci de tous les bâtards! il était étrange qu'il la fît dépendre de l'injustice ou de la grossièreté du premier marin venu! Et en faut-il davantage pour indiquer combien était impérieuse, à cette époque, l'influence de l'Angleterre aux Tuileries?

L'attitude des ministres français vis-à-vis du

(1) Cette solution, lorsque plus tard le droit de visite fut débattu, cette solution a été celle de tous les esprits sincères et élevés. Mais hélas! c'est sur la difficulté d'exécution que les adversaires de la mesure ont triomphé! Les souverains s'entendent aisément et n'ont pas de peine à former des congrès, lorsqu'il s'agit pour eux de tyranniser les peuples avec ensemble ou de se les partager ainsi qu'un vil bétail; mais il paraît qu'entre ces mêmes souverains l'union devient très-difficile, lorsqu'il ne s'agit plus que d'arracher à quelques brigands des milliers de pauvres victimes!...

(2) Voilà ce que n'a peut-être pas suffisamment pesé M. Schœlcher, le plus noble assurément et le plus sérieux de tous les défenseurs de ce traité du droit de visite, devenu si célèbre.

(3) Voir aux documents historiques.

Portugal ne révélait pas moins clairement le fond de leur politique, toute de condescendance et de peur. Depuis longtemps, le Portugal était troublé par la lutte de deux frères, don Pedro et don Miguel; et l'un et l'autre, avec un acharnement implacable, ils poursuivaient la victoire; une couronne en était le prix. Après de nombreuses vicissitudes, le père de dona Maria s'était rendu maître de Porto, et don Miguel l'y assiégeait. Porto n'était qu'un point bien petit sur la carte, et cependant l'Europe entière avait l'œil fixé sur ce point, d'où pouvaient jaillir les premières étincelles d'un embrasement général. Contempteur déclaré des chartes modernes, et franchement despote, don Miguel avait les sympathies des puissances ultra-monarchiques du continent, il en recevait des encouragements, des secours; et il s'appuyait, en outre, sur le peuple, dont l'ignorance fait si aisément pacte avec le despotisme, dans tout pays où la superstition a passé. Don Pedro apportait au Portugal une charte à la façon des Anglais; il invoquait, par conséquent, à l'appui des droits de dona Maria, sa fille, la Grande-Bretagne et la France.

Le gouvernement français fit des vœux pour don Pedro, et n'osa faire davantage. Appelé à Porto pour y soutenir de ses talents militaires et de sa vieille expérience la cause constitutionnelle, le général Solignac n'avait trouvé dans le cabinet des Tuileries que réserve et froideur. Aucune somme d'argent ne fut mise, même en secret, à sa disposition; on voulut bien couvrir d'une tolérance timide les démarches auxquelles il se livrait pour rassembler autour de lui des compagnons de guerre, mais on eut soin de se ménager le moyen de désavouer toute participation officielle au mouvement. La duchesse de Braganee, qui était alors à Paris, et qui eût volontiers mis ses diamants en gage pour obtenir des secours efficaces, dut se résigner à cette situation d'esprit où l'espérance tient moins de place que l'inquiétude; enfin, le général Solignac n'eut à jeter dans la balance que le poids de son nom et de son épée.

Il faut le dire, la conduite du cabinet de Saint-James fut ici plus pusillanime encore et plus incertaine que celle du cabinet des Tuileries. Dirigée en 1833 par le comte Grey et les whigs, que le triomphe de la réforme avait portés aux affaires, la politique anglaise semblait avoir perdu sa clairvoyance et sa vigueur ordinaires. Les whigs ne pouvaient ignorer de quelle haine don Miguel était animé contre eux; ils s'exposaient donc, en ne prêtant point à don Pedro un appui décisif, au danger de voir un prince ennemi s'installer définitivement sur le trône du Portugal, royaume qu'ils regardaient, depuis le traité de Méthuen, comme une colonie anglaise. Au reste, lord Wellington et lord Aberdeen, prédécesseurs du comte Grey et de lord Palmerston, n'avaient pas eu, à l'égard du Portugal, une politique moins inconsistante. Car ils avaient flétri et soutenu don Miguel tour à tour. Tantôt c'était lord Aberdeen faisant tomber, du haut de la tribune anglaise, sur la cruauté et la lâcheté de don Miguel, un retentissant anathème; tantôt, c'était lord Wellington ordonnant aux croisières anglaises de foudroyer le navire monté par le général Saldanha et quelques autres partisans de don Pedro. Ordre barbare qui a fait dire que l'Angleterre avait tenu en réserve, pour le service de don Miguel, des boulets dérobés au bombardement de Copenhague!

Dans cet état de choses, don Pedro ne s'abandonna pas lui-même. Guidé par le général Solignac, et puissamment secondé par les aventuriers intrépides que lui avait fournis ce sol de France, nid de soldats, il soutint le siége de Porto avec une remarquable constance. Mais ses efforts tendaient à l'épuiser; appuyé, au sud du Douro, sur un corps de 6,000 hommes, don Miguel comptait, au nord, 17,000 combattants, et c'est à peine si le nombre des assiégés s'élevait à 13,000; la famine avait un moment sévi dans Porto; le choléra y avait marqué cruellement son passage; la patience des habitants menaçait de se lasser; pas de main assez forte pour tenir noués longtemps les liens de la discipline, dans une garnison composée de tant d'hommes appartenant à des nations diverses; Sartorius, commandant de la flotte de don Pedro, s'était mis en pleine révolte, s'était éloigné de la côte, et il avait fallu l'apaiser d'abord, le remplacer ensuite..... Que de raisons pour qu'on se résolût à précipiter le dénoûment! Ce fut l'avis du général Solignac. Dans un conseil de guerre assemblé en vue de quelque décision énergique et définitive, il proposa d'aller droit à l'ennemi, de lui passer sur le ventre et de paraître à Lisbonne l'épée à la main. Toutes ses dispositions étaient prises, il avait étudié le terrain, pesé de part et d'autre les courages, il répondait de la victoire. La majorité du conseil en décida autrement : on

pensa qu'il valait mieux envoyer dans les Algarves qui ne demandaient qu'un signal pour se soulever, un corps de 4,000 hommes, tandis que don Pedro attendrait dans la place le résultat de cette diversion. Le général Solignac avait vu germer autour de lui de sourdes hostilités; il ne possédait pas, quoique major-général de l'armée, toute la force qui lui eût été nécessaire; dans le dernier conseil de guerre, il avait eu le chagrin d'entendre son propre aide de camp, M. Duverger, combattre son opinion : il se démit du commandement et quitta Porto, craignant bien que le père de dona Maria ne perdît la partie, faute d'audace et de nerf.

Mais de nouvelles et heureuses circonstances étaient venues en aide à la fortune de don Pedro. Le duc de Palmella qui, comme instrument des Anglais était au Portugal ce que M. de Talleyrand était à la France et M. Van de Weyer à la Belgique, le duc de Palmella s'était occupé de réunir en Angleterre, pour le compte de la cause constitutionnelle, des ressources financières. Le succès couronna ses démarches comme il avait, une fois déjà, couronné celles que, dans le même but et dans le même pays, avait faites M. Mendizabal. L'argent obtenu servit à des levées de volontaires, et des marins anglais se montrèrent à Porto, commandés par le capitaine Napier, véritable homme de mer. A dater de ce moment, tout ne fut pour don Pedro que triomphes et prospérités. Les couleurs de dona Maria ne tardèrent pas à flotter sur le royaume des Algarves, que le duc de Terceire venait de soumettre en courant. Avec trois frégates, une corvette, un brick, un petit schooner, Napier avait rencontré, à la hauteur du cap Saint-Vincent, la flotte miguéliste, composée de deux vaisseaux de ligne, de deux frégates, de trois corvettes, de deux bricks et d'un chebec. Malgré l'inégalité des forces, Napier n'hésita pas à présenter la combat. Il attaque la flotte ennemie avec une impétuosité irrésistible, la dispersa, s'en empare. La marine de don Miguel anéantie, une consternation profonde se répand dans son armée. Le duc de Terceire hâte le pas vers la capitale, emporte la ville de Sétubal, et taille en pièces un corps de six mille miguélistes, dont le chef, Telles Jordao, reste sur la place. Le duc de Cadaval, gouverneur de la capitale, s'enfuit plein d'épouvante; Lisbonne ouvre ses portes; la population se presse au-devant du vainqueur, avec ces cris confus qui saluent toutes les victoires; et, à la tête de quinze cents hommes, le duc de Terceire prend possession de la ville au nom de dona Maria. C'était le 24 juillet 1833. Le lendemain 26, M. de Bourmont, arrivé depuis quelques jours au camp de don Miguel, livrait à la ville de Porto un assaut furieux et inutile. Des flots de sang y coulèrent, les tranchées furent comblées de morts. Mais M. de Bourmont dut rentrer dans son camp l'âme navrée : bien que la lutte pût se prolonger longtemps encore, tout semblait présager la chute de don Miguel, et les légitimistes français le voyaient déjà emportant avec lui le dernier lambeau des monarchies.

La nouvelle de ces événements fut doublement agréable à Louis-Philippe : ils servaient ses intérêts dynastiques sans l'avoir compromis aux yeux des puissances continentales. Mais l'Espagne lui préparait de graves inquiétudes.

A voir les brusques péripéties, les revirements soudains qui rendaient si changeante, dans ce pays, la physionomie de la politique, on se fût volontiers persuadé que le sort de la nation y dépendait du temps que son vieux roi malade mettrait à mourir. Et rien ne paraissait mieux le prouver que la scène extraordinaire dont le palais de la Granja, l'année précédente, avait été le théâtre. Ferdinand VII était sur le point d'expirer. Un ancien domestique, devenu successivement ministre et favori du roi d'Espagne, M. Calomarde, s'empare du chevet de l'agonisant. Gagné par les apostoliques, il épie le moment où la raison déjà si faible de Ferdinand s'affaisse et succombe, le moment où autour de lui les ténèbres de la mort s'épaississent..... Il le presse alors, il le domine, il arrache à sa main défaillante la révocation de la pragmatique qui laissait à la jeune Isabelle, au détriment de don Carlos, l'héritage de la couronne d'Espagne. Cela fait, on répand que Ferdinand est mort, que don Carlos lui succède. Aussitôt le peuple de s'agiter, les ambitieux de composer leur attitude, les libéraux de craindre, et les apostoliques d'insulter à leurs ennemis abattus. Dans son inexpérience et dans son trouble, Christine ne savait ni ce qu'on devait faire, ni ce qu'on pouvait oser. Tout à coup, du midi de l'Espagne, accourt l'infante Louise-Charlotte. Aussi indignée que Christine et plus résolue, elle paraît inopinément au palais de la Granja, pousse à Calomarde, l'apostrophe en termes violents, le menace; et même on raconte qu'elle porta la main

sur lui. De sorte qu'autour du lit sur lequel gisait, dans tout le néant de son humaine grandeur, un monarque à demi éteint, parents, ministres, serviteurs, s'étaient réunis en tumulte pour se disputer les bénéfices de son agonie! Genre de spectacle bien digne du régime des monarchies pures! Vint un coup de théâtre : Ferdinand n'était pas mort! On devine le reste. Ce fut le tour des apostoliques de trembler, et des libéraux de se montrer insultants. Ferdinand peu à peu sembla se ranimer, la pragmatique fut remise en honneur et Calomardo envoyé en exil, Christine reprit la direction des affaires.

Mais en même temps, M. Zéa-Bermudez était appelé au pouvoir. Or, son système se réduisait aux deux points que voici : 1° maintien du régime absolu combiné avec certaines réformes administratives; 2° consécration des droits d'Isabelle. En effet, quelques améliorations secondaires furent tentées, et les cortès *par états* convoquées à Madrid pour y prêter à Isabelle II, déclarée princesse des Asturies, le serment de fidélité. Vouloir le despotisme, c'était armer contre soi les partisans de la jeune reine, qui tous voulaient une constitution; reconnaître Isabelle, c'était armer contre soi les partisans du despotisme, qui tous s'étaient rangés sous la bannière de don Carlos. Rien n'était donc plus impolitique et moins durable que le système de M. Zéa. Les conséquences en furent d'une incroyable bizarrerie. Quoique la querelle de don Carlos et d'Isabelle en Espagne, celle de don Miguel et de dona Maria en Portugal, celle de Louis-Philippe et du duc de Bordeaux en France, ne découlassent point des mêmes causes et n'eussent point la même nature, il existait néanmoins entre don Carlos, don Miguel, le duc de Bordeaux d'une part, et de l'autre, Isabelle, dona Maria, Louis-Philippe, un lien politique fortement noué. C'est ce que M. Zéa fut conduit à méconnaître. Comme sujet d'Isabelle, il avait à combattre don Carlos : comme fauteur du despotisme, il eut à soutenir don Miguel par qui don Carlos était encouragé et secouru. Jamais résultats plus contradictoires ne dénoncèrent la fausseté d'un système politique. N'importe : ce système tenait tant de place dans les convictions de M. Zéa, qu'il mit à en poursuivre le succès une fermeté calme et noble dont auraient pu s'honorer les plus grands ministres. L'Angleterre lui ayant adressé des représentations assez vives sur la forme qu'il donnait à ses sympathies pour don Miguel, il n'hésita pas à répondre avec hauteur, déclarant que, si les Anglais entraient en Portugal au nom de don Pedro, lui, au nom de don Miguel, il y ferait entrer sur-le-champ les Espagnols.

Voilà sur quels principes reposait la politique de l'Espagne, lorsque, le 29 septembre 1833, Ferdinand VII rendit le dernier soupir. Sa vie n'avait été qu'un tissu de basses bouffonneries associées à des instincts de cruauté. Son imbécillité sanguinaire l'avait fait tour à tour esclave de son entourage et tyran de son peuple. Il mourait, léguant à sa jeune femme une régence orageuse; à sa fille, encore enfant, une royauté en litige; à son pays, la guerre civile.

La mort du roi d'Espagne ne fut pas plutôt connue à Paris, que le conseil s'assembla. Reconnaîtrait-on la jeune Isabelle?

C'était renverser l'œuvre accomplie par Louis XIV, lorsqu'il avait fait passer les Pyrénées, non-seulement à son petit-fils, mais encore à ce droit salique, si essentiellement français. Or, le maintien du droit salique en Espagne était du plus haut intérêt pour la France, puisqu'il écartait d'elle tous les périls d'un mariage qui aurait pu rendre l'Espagne anglaise, ou faire revivre à Madrid l'influence autrichienne. Convenait-il de rendre possible quelque autre Charles-Quint? Y avait-il prudence à tenir ouverte aux Anglais, pour qu'ils vinssent nous attaquer par terre, la porte des Pyrénées? Nous menacer en débarquant sur nos côtes, l'Angleterre ne le peut sans courir risque d'être jetée à la mer; mais, du côté des Pyrénées, ses agressions sont bien plus sûres pour elle, bien plus dangereuses pour nous. Au point de vue national, il importait donc d'empêcher, en prenant parti pour don Carlos, qu'une femme n'appelât un beau jour sur le trône d'Espagne un prince étranger, et ne nous privât ainsi d'une alliance indispensable.

D'un autre côté, l'on avait à répondre : d'abord, que cette éventualité d'un mariage pouvait tourner en notre faveur aussi et plus aisément qu'en faveur d'une puissance étrangère; ensuite, que soutenir en Espagne les droits de la branche masculine, c'était couronner, dans don Carlos, le plus cruel ennemi de la maison d'Orléans et de sa royauté de fraîche date.

La première considération touchait faiblement Louis-Philippe : il avait trop peur du continent

pour nourrir l'espoir de marier un de ses fils à la jeune Isabelle; mais l'idée que le triomphe de don Carlos était un acheminement au retour du duc de Bordeaux, avait suffi pour le décider, sa politique étant tout entière dans sa passion dynastique. L'opinion du roi fut celle de ses ministres. La reconnaissance de la reine d'Espagne obtint leur adhésion unanime, bien qu'un partisan de don Mignel, M. Zéa, eût été conservé au ministère par Christine. Et M. Mignet reçut mission d'aller porter à Madrid cette importante nouvelle.

M. Thiers commençait à exercer dans le conseil, même pour les questions qui ne concernaient pas son département, l'influence à laquelle l'appelaient son aptitude universelle, sa nature insinuante, son activité, et l'incontestable supériorité de son talent. Le roi l'aimait d'ailleurs, parce que lui trouvant un esprit léger et un caractère facile, il se flattait de le dominer. M. Thiers mit donc à profit les circonstances pour engager la politique du cabinet dans les vues où il se proposait de la conduire, conformément à des vues que nous aurons occasion plus tard d'exposer et de développer. Il fit entendre à ses collègues et au roi que reconnaître la reine d'Espagne impliquait l'obligation de la secourir au besoin; qu'il était digne d'un pays tel que la France de donner à son assentiment la valeur d'un bienfait et l'autorité d'un haut patronage; qu'il ne fallait pas se laisser prendre au dépourvu par la tempête qui se formait au-dessus des Pyrénées et pouvait fondre; du haut des montagnes, sur nos provinces du midi; qu'en un mot il était utile, nécessaire même de lever un corps d'observation de 50,000 hommes.

Quoique systématiquement opposé à tous les actes de vigueur, le roi approuva le projet. Il jugeait que lever un corps de 50,000 hommes, ce n'était pas s'imposer l'engagement de l'envoyer à l'ennemi; et c'en était assez pour le décider. Car le roi manquait complétement de prévoyance. Doué d'une sûreté du jugement peu commune lorsqu'il ne s'agissait que de statuer sur les choses du quart d'heure, sur les accidents isolés de la politique, il était incapable d'apprécier les événements dans leur ensemble et de saisir leur enchaînement logique. La faculté de généraliser lui était étrangère à un point extraordinaire. Souvent, il lui arrivait d'admettre le principe, sauf à éluder ensuite la tyrannie des conséquences par de pénibles détours ou des artifices dangereux. Sa politique, pour tout dire, était un provisoire éternel. La proposition que lui faisait M. Thiers n'ayant rien d'impérieux, rien d'actuellement décisif, il n'hésita pas à l'admettre, faute d'en apercevoir la portée et les résultats lointains. Il convient d'ajouter qu'en thèse générale Louis-Philippe, qui avait pris racine dans la paix, se prêtait cependant, et très-volontiers, à toute mesure ayant pour but l'augmentation de l'armée. « Qu'il est beau, » disait-il un jour à un de ses ministres qui lui » montrait le chiffre des troupes disponibles, qu'il » est beau d'avoir sous la main des forces aussi » considérables, et de ne s'en point servir! » Mot qui eût pu paraître philosophique et profond, si, en France, la garde nationale eût été seule employée à contenir les mécontents!

Après avoir obtenu l'agrément du roi pour la levée des 50,000 hommes, M. Thiers n'eut pas de peine à obtenir l'assentiment du maréchal Soult, ministre de la guerre. Il déplaisait au maréchal, pour lequel il n'avait, de son côté, aucune sympathie; mais il lui prêtait, devant les chambres, avec une complaisance si utile le secours de sa brillante parole qu'il avait fini par s'imposer à lui.

Il n'y avait plus à gagner que M. Humann, ministre des finances; et ici la résistance fut opiniâtre. M. Humann faisait consister le génie d'un grand financier dans l'art des petites économies; et, de toutes les dépenses, celles qui lui répugnaient le plus étaient celles qui avaient trait à l'augmentation de l'armée. Aussi eut-il soin d'objecter que les fonds manquaient pour la mesure proposée; qu'il y aurait lieu, par conséquent, à une demande de crédit qu'on n'était pas sûr de voir accueillie avec faveur; qu'on s'exposait gratuitement à des orages parlementaires dont on ignorait les suites; que, pour son compte, il ne se souciait nullement de jouer sa responsabilité sur un coup de dé. M. Thiers insista, il représenta que la cause de Christine était la cause de la révolution de juillet elle-même, il se fit fort d'en convaincre la chambre, et l'emporta enfin.

Les débats duraient depuis plusieurs jours : le conseil s'assembla une dernière fois pour arrêter d'une manière définitive la mesure en discussion. Quel fut l'étonnement du roi et de M. Thiers, quand tout à coup le maréchal Soult s'écria, en parlant des nouvelles troupes qu'il s'agissait de lever : « Je n'en ai pas besoin! » Cette sortie à laquelle personne ne s'attendait, émut vivement

le roi, qui, à ce qu'on raconte, s'emporta jusqu'à dire : « Monsieur le maréchal, vous faites du » gâchis. — Le maréchal Soult ne fait pas de » gâchis, » répliqua le ministre, en proie à un ressentiment contenu. Et il sortit brusquement. Le changement imprévu qui s'était manifesté dans son opinion fut attribué par certains de ses collègues à des préventions que lui aurait bassement suggérées un agent subalterne. Cet agent lui aurait fait croire qu'on n'avait mis la mesure sur le tapis que pour le compromettre devant les chambres et le laisser tomber sous le coup d'un vote improbateur. Rien n'était plus invraisemblable. Quoi qu'il en soit, la démission du maréchal Soult paraissant imminente, le roi lui écrivit, pour le calmer, une lettre convenable. Lui, recevant le message avec humeur, il se contenta de répondre qu'il verrait ce qu'il avait à faire. Il fallait songer à lui donner un successeur : on jeta les yeux sur le maréchal Maison. Mais cédant bientôt à des conseils autres que ceux de la colère, le vieux ministre de la guerre remit à temps le pied dans les affaires publiques; et la bonne harmonie rentra au sein du conseil.

Telle se présente au jugement de l'histoire la politique extérieure suivi en 1833 par le gouvernement français. En Orient, elle fut incertaine, irréfléchie, aveugle, pleine de contradictions. Vis-à-vis de l'Angleterre, elle se résuma dans un engagement d'une témérité rare. Absolument nulle à l'égard du Portugal, elle prit à l'égard de l'Espagne un caractère de décision qu'il faudrait louer si l'on y eût donné suite. Au fond, l'année 1833 ne fut marquée ni par le nombre ni par l'éclat des événements. Mais beaucoup de solutions y furent préparées, et la Providence y posa devant les passions des hommes plus d'un problème important et redoutable.

CHAPITRE XXXV.

Expédition de Savoie. — Association de la *Jeune Italie*; ses principes; son organisation; son but. — Mazzini et Ramorino. — Rapports de Mazzini avec les républicains français; sages appréhensions de Buonarotti; son portrait. — Entrevue de Mazzini et de Ramorino à Genève; plan adopté. — Mouvement sur la Savoie; comment il échoue. — Influence de cet échec sur l'attitude du gouvernement français. — Une lutte terrible se prépare entre le pouvoir et le parti républicain. Poursuites contre M. Cabet. — Mort tragique de Dulong. — Loi contre les crieurs publics; scènes d'horreur. — Loi contre les associations; une grande bataille se prépare. — Affaire des 25 millions. — Démission du duc de Broglie. — Intrigues secrètes. — Remaniement ministériel. — Symptômes avant-coureurs d'une révolution.

Nous entrons dans une époque remplie de tempêtes. Réduit en 1833 à une sorte de sommeil agité, l'esprit révolutionnaire allait se réveiller à Lyon, impétueux et terrible.

Ce fut en Savoie qu'il éclata d'abord. Il avait eu son point de départ à Genève, et il devait s'étendre sur l'Italie tout entière pour en changer la face. Ces premiers mouvements ne présentent donc pas, à proprement parler, une physionomie française; mais ils émanaient de la révolution de 1830: ils étaient de nature à influer puissamment sur le cours de ses destinées; ils se liaient d'une manière intime aux mouvements de l'esprit français; ils tenaient en éveil, au milieu de la France attentive, de nobles sympathies et des espérances qui ne demandaient qu'à être encouragées; enfin, ils se combinaient avec les efforts du parti démocratique dans le Jura, à Lyon, et à Grenoble. Sous tous ces rapports, ils valent que nous leur consacrions quelques pages; d'autant qu'ils ont été jusqu'ici imparfaitement connus et mal appréciés.

De conspirateur, Charles-Albert était devenu roi de Sardaigne. Ses trahisons n'étaient un mystère pour aucun de ses anciens complices. Et cependant quand elle vit un des siens sur un trône, la vieille charbonnerie ne put se défendre d'un tressaillement d'orgueil et d'espoir. Le monarque ne tiendrait-il pas quelques-unes des promesses du prince? Plusieurs le crurent, et une lettre fut publiée qui lui rappelait son passé. Charles-Albert y répondit par des poursuites, par des menaces de proscription. Les patriotes italiens comprirent alors qu'un prince qui les avait eus pour

confidents ne pouvait plus être que leur ennemi. L'association, connue sous le nom de la *Jeune Italie*, s'organisa.

A la différence du carbonarisme qui avait été sceptique et libéral, la *Jeune Italie* fut profondément religieuse et démocratique. Elle avait pour fondateur et pour chef M. Mazzini, pour but l'indépendance de l'unité de l'Italie, pour symbole une branche de cyprès, pour devise ces mots : *Maintenant et toujours* (ora e sempre), pour moyens l'insurrection et la propagande, l'épée du conspirateur et la plume du journaliste. Ses principes, la *Jeune Italie* les répandait par un journal établi à Marseille; sa campagne révolutionnaire, elle la préparait par des comités mystérieux formés dans la Lombardie, dans la Toscane, dans les États du pape, et en dernier lieu à Naples. La conspiration recruta bientôt dans la jeunesse italienne des soldats nombreux et dévoués; elle prit racine dans l'armée et, plus particulièrement, dans le corps d'artillerie. Quelques hommes de diverses provinces devaient composer le gouvernement insurrectionnel, pouvoir d'exception qui aurait duré autant que l'insurrection elle-même, c'est-à-dire jusqu'au jour où l'Autriche n'aurait plus possédé un pouce de terrain en Italie. Ce jour-là un congrès national, né du suffrage universel à deux degrés, se serait rassemblé à Rome, et devant lui se seraient anéanties toutes les autorités issues de l'orage. Au mouvement intérieur devaient correspondre des tentatives venues du dehors. On adoptait le système de la *guerre par bandes*, parce que c'était celui qui, selon l'opinion de Mazzini, se conciliait le mieux avec les inspirations du patriotisme, parce qu'il consacrait par une multitude de faits d'armes chaque pierre de la patrie, parce qu'il n'étouffait pas sous le poids de la régularité militaire la spontanéité des vertueux élans, parce qu'enfin, comme l'avait dit Napoléon, ce n'était point par la charge en douze temps qu'on défendait les Thermopyles.

Une idée fausse domina, malheureusement, toutes ces combinaisons. Le sentiment national s'était attiédi en Italie, même parmi les patriotes les plus sincères; par l'habitude où étaient les Italiens depuis 1830 de tourner les yeux vers la France et de n'espérer qu'en elle. Mazzini et ses compagnons voulurent réagir contre cette tendance, mais ils la combattirent avec excès. Victimes d'une honorable illusion, ils s'imaginèrent qu'en Italie, où le peuple n'a pas la puissance de l'extrême misère, un appel à l'indépendance suffirait pour faire sortir de terre des bataillons de citoyens; ils crurent que l'Italie, énervée par un long esclavage que le bien-être matériel dissimulait, trouverait néanmoins en elle la vigueur nécessaire pour substituer son initiative révolutionnaire à celle de la France, et conduire vers la démocratie la marche du monde. L'erreur était grande et devint funeste. Les chefs de la conspiration se virent arrêtés à chaque pas par l'inexpérience, la méfiance, le défaut d'énergie, l'incertitude, fruits amers de quatre siècles d'espionnage et de servitude. Le gouvernement sarde n'ignorait pas qu'on l'entourait d'embûches, et il veillait. Une circonstance, insignifiante en soi, le mit sur la voie du complot. Deux sous-officiers artilleurs, dont l'un avait reçu de l'autre des ouvertures, se prirent de querelle au sujet d'une femme et tirèrent le sabre. On les arrêta, et, au moment de l'arrestation, l'un d'eux murmura des paroles de vengeance qui étaient un commencement de révélation. Le gouvernement fit faire aussitôt des perquisitions dans les sacs des artilleurs. Quelques fragments d'imprimés, une liste de noms sont trouvés : les arrestations commencent. La terreur est à Gênes, à Turin, à Chambéry. Pour obtenir des révélations, on ose tout : les amis sont, par de mensongères promesses, sollicités à trahir leurs amis; on fait servir d'encouragement à l'infamie des dénonciations la tendresse alarmée des sœurs, des épouses, des mères. L'espionnage habite les cachots. Un sergent-sapeur, nommé Miglio, venait d'être arrêté; on lui donne pour compagnon d'infortune un inconnu qui se dit son complice et prétend avoir conservé avec ses parents des moyens de communication : l'infortuné Miglio tombe dans le piége. Il s'ouvre une veine et écrit avec son sang à des êtres qui lui étaient chers, une lettre qu'il remet à son compagnon. Elle figura au procès et fit traîner Miglio à la mort. L'affreux pouvoir des tortures morales avait été essayé sur un doux et noble jeune homme, M. Jacopo Ruffini : il résista, silencieux dans son mépris, calme dans sa colère; et, la nuit venue, d'un clou arraché à la porte de sa prison, il brisa le lien qui attachait à l'enveloppe mortelle son âme généreuse et indignée. En peu de temps les prisons avaient été remplies, et un grand nombre de victimes furent livrées au bourreau.

Digitized by Google

La *Jeune Italie* était frappée cruellement; elle n'était ni vaincue ni dissoute. Dans le courant de l'année 1833, Mazzini se rendit à Genève où il organisa une expédition qui, traversant la Savoie, devait envahir le territoire italien. Mais, chef de la conspiration, l'insuccès des tentatives précédentes pesait sur lui. On lui adjoignit le général Ramorino, qui, par sa famille tenait à la Savoie, et qui, depuis la guerre de Pologne, était le héros de la jeunesse italienne. Mazzini eut des doutes. Il se défiait des renommées rapides, il rappela que la *Jeune Italie* s'était vouée au culte des principes et non pas à celui des noms. Mais le général lui était imposé par les comités de l'intérieur et par les donneurs de fonds, presque tous réfugiés italiens. Il craignait d'ailleurs qu'on ne l'accusât d'avoir, dans son nouveau complice, repoussé un rival. Il l'appela donc à Genève, après avoir envoyé auprès de lui deux émissaires chargés de l'étudier. Dans la première entrevue des deux chefs il fut convenu que le territoire italien serait envahi par deux colonnes : l'une, partie de Lyon, l'autre de Genève. Le général Ramorino se chargea de celle de Lyon, où il croyait avoir de grands moyens d'influence. Une somme de 40,000 francs fut mise à sa disposition et il partit. Mazzini lui avait recommandé, en qualité de secrétaire, un jeune Modenais par qui ses démarches devaient être secrètement surveillées.

Mazzini organisa la conspiration en Savoie avec une prodigieuse activité. Il se mit en rapport avec les Polonais, avec les Allemands, avec les carabiniers suisses; il acheta des fusils, étudia le plan de la prochaine campagne, et, dans des lettres ardentes, poussa les démocrates de Paris à tenter une diversion. Il fit plus : pour les y décider, il leur montra l'Italie frémissante et déjà victorieuse, de sorte qu'il exagérait les chances de succès pour les accroître et supposait le triomphe pour l'obtenir. Ce qu'on désire avec violence, on le croit sans peine : les chefs du parti républicain à Paris se préparèrent à seconder énergiquement l'expédition de Savoie. Mais elle avait été condamnée, comme téméraire et entachée d'alliage aristocratique, par le patriarche de la charbonnerie nouvelle, par Buonarotti.

Qu'on nous permette de ne pas poursuivre, sans avoir peint cet homme si peu connu, et qui est cependant une des plus grandes figures de notre époque.

Né à Pise, Buonarotti descendait de Michel-Ange. La gravité de son maintien, l'autorité de sa parole, toujours onctueuse quoique sévère, son visage noblement altéré par l'habitude des méditations et une longue pratique de la vie, son vaste front, son regard plein de pensées, le fier dessin de ses lèvres accoutumées à la prudence, tout le rendait semblable aux sages de l'ancienne Grèce. Il en avait la vertu, la pénétration et la bonté. Son austérité même était d'une douceur infinie. Admirable de sérénité, comme tous les hommes dont la conscience est pure, la mort avait passé près de lui sans l'émouvoir, et l'énergie de son âme l'élevait au-dessus des angoisses de la misère. Seulement, il y avait chez lui un peu de cette mélancolie auguste qu'inspire au vrai philosophe le spectacle des choses humaines. Quant à ses opinions, elles étaient d'origine céleste, puisqu'elles tendaient à ramener parmi les hommes le culte de la fraternité évangélique; mais elles devaient être difficilement comprises dans un siècle abruti par l'excès de la corruption. Car il est des vérités qui, bien que fort simples, sont d'une nature tellement sublime que, pour les embrasser, l'intelligence de la tête ne suffit pas : il y faut celle du cœur, sans laquelle il n'y aura jamais, même dans les esprits d'élite, que force apparente et trompeuses lueurs. Buonarotti aimait donc le peuple, mais il l'aimait d'un amour profond, et non de cet amour emporté qui, produit par l'effervescence de la jeunesse, aigri plus tard par les déceptions de l'âge mûr, finit par s'imprégner de fiel, souvent dégénère en ambition, et va se perdre dans les violences d'une démagogie sans principes. Buonarotti aimait le peuple, il n'avait cessé de conspirer pour lui, mais avec la défiance d'un observateur expérimenté et le calme d'un philosophe, étudiant les hommes avant de se livrer à eux, armé d'une clairvoyance qui touchait au soupçon, circonspect dans le choix de ses alliés, et tenant à leur nombre beaucoup moins qu'à la sincérité de leur dévouement. Témoin de notre première révolution, dont il fut sur le point d'être martyr, camarade de lit de Bonaparte pendant sa jeunesse, il avait deviné le nouveau César, et n'ignorait point par quelle pente on va de la liberté au despotisme, des agitations du forum à la discipline des camps. Il savait aussi que, souvent, aux meilleures causes, ceux qui les servent nuisent plus que ceux qui les combattent. Qu'avec

de pareilles façons de voir, Buonarotti ne soit pas devenu, en France, où il s'était fixé, le centre d'un parti bruyant, et n'ait fait que traverser, presque inaperçu, la scène politique, on le conçoit. Et toutefois, son attention était loin d'être sans puissance. Pauvre, et réduit pour vivre à donner quelques leçons de musique, du fond de son obscurité il gouvernait de généreux esprits, faisait mouvoir bien des ressorts cachés, entretenait avec la démocratie du dehors des relations assidues, et, dans la sphère où s'exerçait son ascendant, secondé par Voyer-d'Argenson et Charles Teste, tenait les rênes de la propagande, soit qu'il fallût accélérer le mouvement ou le ralentir. Il refusa son approbation à la campagne révolutionnaire qu'on préparait à Genève, pour deux motifs: connaissant l'Italie, et instruit par ses correspondants de la situation réelle, il ne voyait dans l'expédition de Savoie qu'une aventure sans issue; et, d'un autre côté, il se défiait de certains hommes qu'on devait employer au succès de cette expédition. La vérité est que, parmi les complices de Mazzini, tous n'étaient pas guidés comme lui par de saintes croyances et par l'amour de l'humanité. Or, Buonarotti pensait que la vérité veut avoir pour défenseurs des soldats dignes d'elle, et que ceux-là seuls méritent de servir le peuple, qui peuvent lui faire honneur par leur vertu.

Cependant, Ramorino avait quitté Lyon et s'était rendu à Paris. Il fit savoir à Mazzini que ses démarches rencontraient des obstacles imprévus. Il demandait un mois pour les préparatifs. Plus tard, il en demanda un second, puis un troisième. L'impatience de Mazzini s'irritait de ces retards. Car le secret allait s'éventant; les agents de police affluaient à Genève; quelques réfugiés, qui ne vivaient que sur l'hospitalité économe des patriotes suisses, menaçaient de partir; l'ambassade française faisait offrir aux Polonais venus de Besançon des secours et les frais de voyage, s'ils consentaient à rentrer en France; le soupçon veillait au seuil de la conspiration, où avaient pénétré déjà le découragement et la fatigue..... Il fallait agir. Pressé par les émissaires de Mazzini, le général Ramorino déclare enfin que rien n'est organisé à Lyon, qu'il se trouve assailli de difficultés insurmontables, et il rend 10,000 fr. sur les 40,000 qui lui avaient été comptés. On entrait dans le mois de janvier 1834, et le mouvement qui devait éclater en octobre 1833 n'était pas encore commencé.

Inquiet et l'âme en proie aux plus douloureuses défiances, Mazzini résolut de hâter le dénoûment. Il fixa le jour de l'action, et en écrivit à Ramorino. Le général était attendu le 20 janvier : il n'arriva que le 31 au soir, suivi de deux généraux, d'un aide de camp et d'un médecin. Entre lui et Mazzini, l'entrevue fut triste et comme troublée par de noirs pressentiments. Mazzini proposa d'assigner pour base aux opérations la prise de Saint-Julien, où se trouvaient réunis les agents des diverses provinces de la Savoie, et où le signal de l'insurrection devait être donné. L'insurrection une fois déclarée, Mazzini pensait qu'il lui serait facile, à supporter qu'il ne se trompât point dans ses défiances, de déjouer le mauvais vouloir de Ramorino. Qu'il eût deviné ou non cette arrière-pensée, le général accepta le plan proposé. L'expédition devait se composer de deux colonnes. On arrêta que les insurgés de la première iraient, de Genève, se réunir à Carouge sur la frontière; et que, partant de Nyon, où était un dépôt d'armes, ceux de la seconde traverseraient le lac pour aller rejoindre leurs compagnons sur la route de Saint-Julien. Le commandement de la seconde colonne fut confié par le général Ramorino au Polonais Grabski, brave soldat, mais à qui manquait l'expérience de ces sortes d'expéditions.

Le gouvernement de Genève ne pouvait ignorer la tentative, et il avait pris des mesures pour la faire avorter. Le contingent était sous les armes; le bruit du tambour retentissait de toutes parts; des gendarmes stationnaient aux portes de l'*Hôtel de la Navigation*; les barques des bateliers avaient été saisies. Mais les insurgés furent protégés par les sympathies de la population et même par celles du contingent. En arrêtant les hommes de l'expédition, les officiers versaient des larmes, et ils se hâtaient de relâcher leurs prisonniers, sur l'invitation des citoyens. L'autorité fut donc frappée d'impuissance, et la première colonne commença son mouvement sous d'heureux auspices.

Il n'en fut pas ainsi de la seconde. Deux barques étaient parties de Nyon, l'une portant les hommes, l'autre les armes. Une barque du gouvernement passa entre les deux; les armes furent saisies, les hommes arrêtés et conduits sur le territoire génevois.

Alors, soit que le plan primitivement convenu

lui parût défectueux, soit que pour l'exécuter il jugeât indispensable la coopération de la colonne de Nyon, le général Ramorino changea tout à coup l'itinéraire de la petite troupe placée sous ses ordres. Au lieu de s'avancer sur Saint-Julien, il se mit à longer le lac. On marcha longtemps vers un but ignoré de tous. Le froid était extrêmement vif. Pas un soldat ne paraissait. Composée, les Polonais exceptés, de jeunes gens propres à un coup de main, mais peu habitués à faire de longues routes, la colonne se traînait d'un pas pénible. Tous les visages portaient l'empreinte d'une morne préoccupation, et l'on se communiquait de proche en proche des doutes cruels. La colonne passa par de petites bourgades où nul cri d'enthousiasme ne se fit entendre, et où elle ne rencontra que des regards étonnés. Par suite de ses travaux antérieurs, Mazzini était tombé dans un état extraordinaire de lassitude, et la douleur de voir le succès lui échapper se joignant à ses maux, une fièvre ardente l'avait saisi. Il marchait douloureusement, appesanti par la fatigue de plusieurs nuits sans sommeil. Il avait déjà demandé plusieurs fois à Ramorino quelle route on suivait, pourquoi on n'allait pas à Saint-Julien, pourquoi on ne se dirigeait pas sur Bonneville; et, à tort ou à raison, les réponses de Ramorino l'avaient alarmé, lui paraissant évasives. Il l'alla trouver une dernière fois au bivac de Carra. Le général était couché près du feu, dans son manteau. Mazzini lui dit, dans l'égarement de la fièvre, qu'il fallait aller du côté où il y avait espoir de se battre; que si vaincre était impossible, il fallait du moins prouver à l'Italie que les patriotes restaient fidèles à leurs engagements et savaient mourir. Ramorino répondit que courir au-devant de dangers stériles serait plus qu'une imprudence, et qu'il y aurait folie à faire moissonner, sans utilité pour la cause commune, la fleur de la jeunesse italienne. Mazzini le regardait d'un œil hagard, le visage altéré et le cœur plein de trouble. En ce moment des coups de feu retentissent. Ramorino se lève précipitamment. Mazzini court au faisceau et saisit sa carabine en remerciant Dieu de leur envoyer l'ennemi. Mais il avait le délire. Ses compagnons lui apparurent comme des spectres. Il chancela, tomba sans connaissance; et lorsqu'il rouvrit les yeux, il se trouvait en Suisse, où l'on avait transporté sur une charrette. Les coups de feu n'étaient qu'une fausse alerte. Mais Ramorino avait perdu toute foi dans le succès. Il déclara sans détour à ses compagnons que la tentative était, pour le moment, avortée, et qu'on n'avait plus qu'à regagner la frontière. Le corps fut dissous.

Cette expédition, si déplorable par la complète inanité de ses résultats, fut suivie de récriminations non moins déplorables, ainsi qu'il arrive toujours dans les entreprises avortées. Ramorino fut accusé de trahison, mais l'accusation ne fut point démontrée, les faits allégués contre lui pouvant recevoir une interprétation différente de celle que leur donnait le soupçon aigri par le malheur. A son tour, Ramorino se déclara trahi, sans avoir fourni l'ombre d'une preuve et contre toute espèce de vraisemblance.

Les hommes sont faillibles, les idées justes sont immortelles. Mazzini et ses compagnons le comprenaient, et ils surent se garder de tout découragement pusillanime. Mais un regret dut leur rester, celui d'avoir jeté sur la cause qu'ils défendaient une défaveur momentanée. Car l'orgueil de leurs ennemis s'en accrut; l'Autriche, la Russie, la Prusse, s'unirent à la Sardaigne dans un commun anathème contre les partisans d'une Italie indépendante; les chancelleries s'irritèrent, menacèrent; et la Suisse, terre de liberté, suprême asile ouvert à l'infortune des proscrits, la Suisse se vit condamnée, après une glorieuse résistance, à mesurer désormais plus prudemment les bienfaits de son hospitalité. Il est inutile d'ajouter qu'en France le gouvernement redoubla d'audace, bien convaincu que, de longtemps, le parti démocratique ne trouverait au dehors un efficace et sérieux appui.

Bientôt tout sembla se préparer pour un lamentable dénoûment. Dans des articles passionnés, le *Journal des Débats*, organe de la cour, soufflait au ministère les plus sinistres desseins, et à la bourgeoisie toutes les passions de la guerre civile. A l'entendre, pour sauver la société aux abois, il aurait fallu anéantir la presse populaire, mettre hors la loi la république, frapper au cœur le droit même d'association, et couvrir la personne royale d'un bouclier impénétrable à jamais. C'était encourager la résistance à se faire violente et désespérée, c'était ouvrir devant le pays une carrière de sang. Mais les hommes du pouvoir s'agitaient dans leur impatience. Troublés de rencontrer à chaque pas devant eux le parti républicain,

poursuivis sans relâche de son qui-vive éternel, et, comme il arrive souvent, de l'excès de la peur précipitée dans le vertige de l'audace, ils brûlaient de savoir au juste ce que renfermaient pour eux de périls les profondeurs de cette société qu'ils étaient aussi incapables de calmer que de conduire. Les républicains, de leur côté, sentaient l'imminence d'une agression et ne cherchaient plus qu'à s'assurer l'honneur de l'initiative. La lutte commença donc. On intenta au *National*, feuille républicaine, un procès fondé sur des chicanes grossières, et qui ne tendait pas à moins qu'à le ruiner en lui enlevant son titre. On attaqua le *Populaire* dans la personne de son rédacteur en chef, M. Cabet, qui, quoique membre de la chambre, se vit traîné devant le jury, en vertu d'une autorisation obtenue sans peine des rancunes de la majorité. Le parlement était une arène, et la discussion des affaires publiques un échange de menaces.

Dans la séance du 26 janvier, M. Larabit dénonçait la dictature militaire du maréchal Soult qui, dans une lettre aux officiers d'artillerie de Strasbourg, avait prétendu interdire aux officiers toute réclamation, même légale. Des murmures s'élèvent, et le général Bugeaud s'écrie : « Il » faut obéir d'abord, » et M. Dulong de répliquer vivement : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier? » Le général Bugeaud s'approche alors de M. Dulong, et, séance tenante, obtient une explication dont il se montre satisfait ; car elle mettait également à couvert et la dignité de l'offenseur et l'honneur de l'offensé. Mais les passions d'un parti sont plus difficiles à apaiser que le ressentiment d'un individu. Parmi les amis de M. Bugeaud, plusieurs affichèrent l'inconcevable prétention de ressentir son injure plus profondément que lui-même. On remarqua surtout, à son indignation bruyante, à sa pantomime animée, à ses promenades inquiètes le long des bancs du centre, le général Rumigny, aide de camp du roi.

Au milieu du tumulte, M. Dulong avait prononcé, en l'appliquant au genre d'obéissance muette et servile exigée par le ministre, le mot *ignominie*. Le *Journal des Débats* s'empare de ce mot, et lui assignant dans le *compte rendu* de la séance une place fatale, il reproduit en ces termes l'apostrophe de M. Dulong : « Faut-il obéir » jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie? » A quelles intentions rapporter cette inexactitude cruelle? Pourquoi, seul entre tous les journaux, le *Journal des Débats* aggravait-il une apostrophe qui pouvait aboutir à un combat? Ce qui est certain, c'est qu'après avoir jeté les yeux sur ces funestes lignes, le général Bugeaud dut écrire à M. Dulong pour lui demander des explications nouvelles. « Je me mets à votre disposition, ré- » pondit celui-ci au général : mes deux témoins » sont le général Bachelu et le colonel Desaix. » Les témoins des deux adversaires se réunirent, et il fut convenu que M. Dulong adresserait au *Journal des Débats* une lettre dans laquelle il démentirait la seconde partie de l'apostrophe si mensongèrement amplifiée, et ne laisserait peser que sur M. Bugeaud, homme public, le poids de la première. Rien de plus convenable, de plus conforme à la vérité, de plus digne. La lettre fut envoyée au *Journal des Débats*, où elle devait être publiée le lendemain, 28. Mais quelles ne furent pas la surprise et l'indignation de M. Dulong, lorsque, dans le bulletin ministériel du 27, il lut : « Le *Journal des Débats* a rapporté hier une » expression outrageante adressée par M. Dulong » à l'honorable général Bugeaud. Aujourd'hui on » disait, à la chambre, que l'honorable général » *en a demandé raison*, et qu'il *a exigé* de M. Du- » long une lettre qui paraîtra demain dans le » *Journal des Débats*. » Ainsi, le système de provocation qu'une feuille ministérielle avait commencé, une autre feuille ministérielle semblait le poursuivre! Ainsi, l'on avait altéré, en l'aggravant, la portée de l'apostrophe, et maintenant on altérait le caractère des explications dont elle avait fourni le sujet! Quelle invisible main préparait donc à la querelle un dénoûment funèbre? Comment le *Bulletin ministériel du soir* avait-il eu connaissance d'une lettre confiée à la discrétion du *Journal des Débats*, à son honneur? La communication venait-elle directement des témoins du général Bugeaud, ou bien n'était-ce qu'un écho lointain des hâbleries de quelques courtisans, traîneurs de sabre? Voilà ce qu'on commença de toutes parts à se demander, et dans beaucoup d'esprits s'éveilla un soupçon étrange, un soupçon terrible.

Quant à M. Dulong, il n'avait plus à suivre que les inspirations de son courage. Il s'empresse d'interdire l'insertion de la lettre qu'on donnait comme ayant été *exigée* de lui, et, le premier arrangement étant abandonné, il choisit pour nouveaux

témoins deux députés, MM. Georges Lafayette et César Bacot.

Le 28, à trois heures de l'après-midi, ces messieurs se trouvaient au domicile de M. Duleng, avec Armand Carrel, que son noble cœur poussait à intervenir dans la querelle pour l'apaiser, lorsque le général Bugeaud se présenta. Un convenable désir de conciliation éclatait sur son visage et dans ses paroles. Armand Carrel eut avec lui un entretien dans lequel il puisa l'espoir que tout pouvait se terminer par une note qui, soigneuse de la dignité de M. Duleng, satisferait dans M. Bugeaud l'homme privé, sans impliquer aucun désaveu du blâme encouru par l'employé du gouvernement.

A huit heures du soir, seconde réunion. Les témoins du général Bugeaud, MM. de Rumigny et Lamy, y parurent cette fois; et l'on remarqua que les dispositions du général n'étaient plus les mêmes. M. de Rumigny repoussa l'intervention d'Armand Carrel, comme représentant de la presse opposante; et il fut le premier à réclamer la publication de la lettre, bien que les lignes insolentes du bulletin ministériel l'eussent rendue manifestement impossible. A cette lettre, les témoins de M. Dulong voulaient qu'on substituât une note dont on ne pût pas dire qu'elle avait été *exigée*. La proposition fut repoussée obstinément. Un rendez-vous est pris pour le lendemain. On fixe pour théâtre du combat le bois de Boulogne. L'arme convenue est le pistolet. Duleng était un bon citoyen et le meilleur des hommes. Le dévouement de ses amis pour sa personne était tel que savent l'inspirer les natures choisies. On s'émut autour de lui du danger qu'allait lui faire courir une exclamation dictée par un sentiment généreux. Mais lui, calme et souriant, il encourageait ses amis. Le 29, il se mit en route avec ses témoins pour le bois de Boulogne. Il était gai, ayant pensé à tout ce qui lui était cher, et tout préparé en vue de l'heure suprême.

La rencontre eut lieu à dix heures. Les adversaires avaient été placés à quarante pas l'un de l'autre, et devaient se rapprocher en s'ajustant. A peine ont-ils fait chacun deux ou trois pas, que le général Bugeaud tire son coup de pistolet. Atteint à un pouce au-dessus de l'œil gauche, le malheureux Duleng tombe sans proférer une parole. Le soir, on dansa au château. A six heures du matin, le blessé était mort.

A cette nouvelle, la consternation règne dans toute une moitié de Paris : pour beaucoup, l'issue du duel de la veille a la gravité d'un malheur public. De sombres rumeurs se mêlent d'abord aux regrets par où se révèle le deuil des âmes. Bientôt un cri s'élève, cri puissant et accusateur : on a voulu la mort de l'infortuné Dolong, on l'a préparée, on a rendu la lutte inévitable, on a fait de tout cela une vengeance de château! L'indignation s'accroît de chaque détail donné par les feuilles de l'opposition. M. de Rumigny est dénoncé comme l'instrument d'un complot de camarilla. La majesté royale elle-même est traînée devant le tribunal de l'opinion.

Une circonstance particulière servit ces attaques. Lorsque les témoins de la victime étaient allés réclamer l'original de la lettre restée aux mains du général de Rumigny, celui-ci avait répondu verbalement, puis attesté dans une déclaration écrite et signée, qu'il n'avait plus cette lettre; qu'il avait promis à M. Duleng, sur le terrain, de l'anéantir après le combat; et qu'il l'avait, en effet, brûlée en présence du roi. Il n'était pas vraisemblable qu'au lieu d'exiger la remise immédiate d'une lettre dont il allait si fatalement payer la restitution, M. Duleng eût laissé aux témoins de son adversaire le soin de la détruire. C'est ce qu'Armand Carrel fit très-bien ressortir dans un article qui portait sa signature et l'énergique empreinte de son talent. Que signifiait donc cette accumulation de mystères? Et comment le nom du roi se trouvait-il mêlé à une querelle qu'on n'avait au étouffer que dans le sang?

La cour était mise en demeure de se défendre. Un article rédigé au château, et par un écrivain dévoué à la famille royale, fut publié dans le *Journal des Débats*. On y repoussait l'attaque avec beaucoup de véhémence, et tous ceux dont le *Journal des Débats* représentait l'opinion politique applaudirent. Quelle apparence que le roi se fût fait le provocateur invisible d'un duel! Quelle apparence que le plus honnête homme du royaume, le plus intéressé à la conciliation des esprits, qu'un prince ennemi du duel, de la peine de mort, de tous les préjugés qui coûtent du sang, fût descendu, pour faire couler le sang, au rôle d'entremetteur d'intrigues! M. Bugeaud, qui était un soldat et un homme violent, avait-il besoin qu'on lui apprît à ressentir une offense? Et lorsque son ressentiment s'expliquait d'une manière si natu-

relle, on s'acharnait à imaginer une trame aussi absurde qu'odieuse! M. de Rumigny était intervenu : eh qu'y avait-il là de surprenant? M. de Rumigny n'était-il pas l'ami du général Bugeaud, son collègue, son compagnon d'armes? M. de Rumigny, de service au château le jour du duel, ne pouvait s'absenter sans la permission du roi : son tort était de l'avoir fait; mais une infraction disciplinaire de l'aide de camp était-elle imputable au monarque? Le roi n'avait rien su du duel que lorsqu'il n'y avait déjà plus qu'à en déplorer l'issue; et la supposition contraire était une création monstrueuse de cet esprit de parti, si habile à souiller toute chose de son venin.

A cela les adversaires du château répondirent que, dans l'ex-gouverneur de Blaye, c'était l'oncle de la duchesse de Berri qui avait dû se sentir outragé; que le roi n'était point, par conséquent, aussi désintéressé dans la question qu'on voulait bien le dire; que des éloges n'étaient point des raisons, surtout sous une plume de courtisan; que cette prétendue horreur du roi pour le duel ne l'avait point porté, après tout, à empêcher celui dont les apprêts se faisaient sous ses yeux, quoiqu'il eût suffi pour cela d'un mot de lui soit à son aide de camp, soit au général Bugeaud; qu'au surplus, c'était par des faits et non par des invectives qu'il fallait ruiner des attaques fondées sur des faits articulés d'une manière précise et nette. Et ils rapprochaient toutes les circonstances de cette déplorable affaire : l'apostrophe de M. Dulong immédiatement suivie d'une explication dont le général Bugeaud avait paru satisfait; la querelle, empoisonnée ensuite par une version inexacte du *Journal des Débats;* un arrangement convenu, et aussitôt après brisé par les commentaires irritants du bulletin ministériel; les dispositions du général Bugeaud conciliantes le matin, assombries le soir et changées en aigreur; l'intervention toute pacifique d'Armand Carrel repoussée par M. de Rumigny, sur un motif frivole; ce même M. de Rumigny abandonnant indûment son poste au château pour aller remplir un office que pouvait remplir aussi bien tout autre ami du général Bugeaud; la remise de la lettre différée jusqu'après le combat, comme si l'on se fût réservé d'en faire usage, au besoin, contre Dulong vainqueur; la lettre brûlée, plus tard, devant le roi; la fête du soir non contremandée, quoique rien dans la circonstance n'eût été plus convenable, surtout s'il était vrai, comme le *Journal des Débats* l'affirmait, qu'on eût appris le dénoûment de la querelle avec une vive affliction!

Nous avons dû adoucir la physionomie de cette polémique, qui monta au dernier degré de violence et d'emportement. Ce que nous venons d'en rapporter suffit pour indiquer quelle était alors l'effervescence des esprits, et ce que les partis pouvaient oser.

Le meilleur ami de Dulong, son parent, Dupont (de l'Eure), n'était pas à Paris dans la cruelle journée. Les députés de l'opposition lui écrivirent une lettre collective pour s'associer à la douleur qui l'attendait. Elle fut poignante. Ne se sentant pas la force de rentrer dans une enceinte où la mort venait de marquer une place vide à jamais, et trop convaincu, d'ailleurs, qu'on n'arrêterait pas de sitôt la France sur la pente où elle se précipitait les yeux fermés, le vénérable Dupont (de l'Eure) donna sa démission de député, voulant gémir dans la retraite sur les maux de son pays et sur ses propres maux.

Les funérailles de Dulong furent, comme sa mort, un véritable événement politique. Une foule innombrable suivit, le long des boulevards, le char funéraire. Le gouvernement craignait une insurrection : il mit sur pied les troupes dont il disposait, et fit couper le convoi par des mouvements de cavalerie et d'infanterie. Autour de la fosse où sur l'homme de bien allait peser l'invincible sommeil, ses amis se rangèrent avec un profond sentiment d'angoisse; et MM. Salverte, Tardieu, Cabet, Langlois, Armand Carrel, Dupont (avocat), vinrent tour à tour prononcer les discours d'adieu. M. Dupont fit entendre, en terminant, ces belles paroles : « Nous vivons dans » un de ces temps de corruption où l'homme de » conscience, s'il ne veut pas mentir à la vérité, » doit avoir une épée au service de sa pensée. » Dulong avait compris la triste époque où il vi- » vait. Sa vie ne lui appartenait pas plus que la » nôtre ne nous appartient. Sa vie appartenait à la » vérité; et quand la vérité lui a demandé sa vie, » il a exécuté le pacte, il a donné sa vie. »

Paris était encore sous l'impression de ce tragique événement, lorsque des scènes où l'ignominie se mêle à l'atrocité le remplirent tout à coup de douleur et de honte.

Une loi venait d'être rendue qui soumettait à la formalité d'une autorisation préalable accordée

Digitized by Google

par la police, tout écrit vendu, distribué, crié sur la voie publique. Pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque la vérité nous le commande! Les criteurs lancés sur les places et dans les rues par les ennemis du pouvoir ne furent souvent que des colporteurs de scandale, que les bérauts d'armes de l'émeute; dans les libelles qu'ils distribuaient, la mauvaise foi des attaques le disputa plus d'une fois à la grossièreté du langage et à je ne sais quelle flagornerie démagogique. Or, flatter le peuple est une lâcheté, le tromper est un crime. Que le gouvernement fût intervenu pour mettre fin à un tel désordre, il le devait. Mais lui qui s'était accoutumé à repousser le dénigrement par le dénigrement et le mensonge par le mensonge, lui qui jamais n'avait hésité à faire ou à laisser plaider sa cause devant les passants par les libellistes les plus abjects, de quel front livrait-il aux salariés des fonds secrets l'exclusive domination de la voie publique? Car enfin, c'était créer le monopole de la calomnie; c'était mettre au-dessus du pouvoir répressif de la magistrature le pouvoir préventif de la police, et, dans la grande question de l'ordre à défendre, abaisser le juge devant l'espion!

Des troubles étaient prévus : ils éclatèrent. L'exécution de la loi sur les criteurs publics était un véritable arrêt de mort prononcé contre certaines feuilles spécialement destinées au peuple; et elles ne voulurent pas disparaître sans avoir au moins témoigné tout haut de leur colère et de leur courage. Le dimanche 23 février, une distribution générale de ces feuilles devant avoir lieu sur la place de la Bourse, une foule immense s'y était rassemblée, foule inoffensive, peu bruyante, composée presque entièrement de curieux, mais grossie à chaque minute par le flot des promeneurs. Tout à coup les grilles du palais de la Bourse s'ouvrent, et sur la place s'élancent, à la suite de quelques sergents de ville en uniforme, des agents de police portant pour la déshonorer la blouse du travailleur, et armés de gourdins. Animés d'une fureur imbécile et basse, ces misérables fondent en rugissant sur la population, qui recule étonnée; ils frappent sans choix, ils frappent au hasard, ajoutant l'insulte à la cruauté, et se vengeant de l'horreur qu'ils inspirent par des brutalités sans nom. Alors chacun de se précipiter. La rue Neuve-Vivienne est encombrée de fuyards qui remplissent l'air de leurs cris. Des femmes sont renversées et foulées aux pieds; des enfants tombent sous le bâton et teignent le pavé de leur sang; des promeneurs paisibles se sont vu assaillis par des forcenés qui les terrassent, les meurtrissent de coups, trépignent sur eux; un commissaire de police veut arrêter le cours de ces abominations : son autorité est méconnue; il insiste : on le menace. Et M. d'Argout, M. d'Argout lui-même est sur le théâtre où se joue le drame. On fait avancer de la cavalerie; mais à l'aspect de leurs hideux auxiliaires, les cavaliers rougissent de honte; et c'est d'un geste bienveillant, c'est avec des regards amis qu'ils poussent devant eux la multitude.

L'indignation, à Paris, fut universelle. Au nombre des blessés se trouvaient beaucoup de citoyens attachés au gouvernement; chaque classe de la société, chaque opinion, avait fourni des victimes; la population tout entière se sentit humiliée; par pudeur, le *Journal des Débats* garda le silence; et M. Salverte, montant à la tribune, somma le ministre de rendre compte au pays de ce vil guet-apens. M. d'Argout, qui ne manquait ni de fermeté ni d'esprit, resta écrasé, pourtant, sous le poids de l'accusation. Il déclara que c'était pour mieux distinguer l'innocent du coupable qu'on employait des agents de police déguisés; et ici les citoyens avaient été frappés indistinctement! Il prétendit que c'était pour éviter les charges sanglantes de la cavalerie qu'on recourait aux brigades de la police; et les agents de M. Gisquet, armés de bâtons, venaient de déployer une rage qui suppléait à tout ce que peut avoir de plus funeste l'emploi des baïonnettes! La justification était dérisoire; et d'ailleurs, le ministre laissait intact le reproche qu'on lui adressait d'avoir mis l'arbitraire à la place des lois. Malheureusement, les ennemis du pouvoir servirent sa cause, en cette occasion, par des exagérations sans probité et des récits infidèles. C'était offrir à la majorité un prétexte pour amnistier le ministre : elle en profita. On s'empara des faits dont la fausseté était démontrée, pour obscurcir les faits incontestables; et un bill d'indemnité sortit du sein des ricanements les plus odieux qui aient jamais porté atteinte à la dignité d'une assemblée. Le gouvernement était donc absous par la chambre; mais il avait été et resta condamné par l'opinion.

Au reste, tout cela ne faisait qu'annoncer de plus grandes calamités. Une loi, depuis longtemps attendue par les uns et redoutée par les autres, la loi contre les associations fut enfin présentée.

Digitized by Google

Elle aggravait ce fameux article 291 du code pénal, légué à la restauration par le despotisme de l'empire, et contre lequel avait si violemment protesté le libéralisme conduit au combat par MM. de Broglie et Guizot. L'article 291 se bornait à proscrire toute association de plus de vingt personnes, non autorisée : la loi nouvelle étendait les dispositions de l'ancienne à toute association partagée en sections de moins de vingt personnes. L'article 291 n'atteignait que les réunions périodiques : la loi nouvelle ne tenait nul compte de la périodicité. L'article 291 ne menaçait que les chefs des associations contrevenantes : la loi nouvelle pesait sur tous les associés sans distinction. Enfin, par une éclatante dérogation à la Charte, les infractions à la loi nouvelle et à l'article 291 étaient déférées, non au jury, mais aux tribunaux correctionnels.

Ce fut le 11 mars que s'engagea cette discussion célèbre qui devait aboutir à une guerre civile. Pas un cœur qui ne fût rempli de trouble, pas un visage qui ne portât les traces d'une vive anxiété. Il était impossible, on le savait, qu'à une loi semblable, si elle était votée, la *Société des Droits de l'Homme* ne répondît point par des coups de fusil. Aussi M. de Ludre excita-t-il dans l'assemblée plus d'émotion que d'étonnement, lorsqu'il laissa tomber du haut de la tribune ces paroles audacieuses et terribles : « La *Société des Droits de* » *l'Homme* ne fera pas d'émeutes; mais si elle » n'était décidée à attendre que la volonté de la » France se manifeste, le nombre et le courage » de ses membres lui permettraient peut-être de » livrer une bataille... » Voilà par quelle déclaration les débats s'ouvrirent! Ils portèrent d'abord sur des attaques personnelles. On se montrait, assis au banc ministériel, trois hommes, dont l'un (M. de Broglie) avait ouvert son hôtel, sous la restauration, à la *Société des Amis de la Presse*, dont l'autre (M. Guizot) avait dirigé la *Société aide-toi le ciel t'aidera*, dont un troisième (M. Barthe) avait fait partie de l'association des *carbonari*. Le rapprochement fut fait par tous les spectateurs; et M. Pagès (de l'Ariège) en accabla les ministres, M. Guizot surtout. Et M. Guizot ne sut répondre que par l'apologie des intentions et des vues qui animaient la *Société aide-toi*, alors qu'il en était membre. Pitoyable pétition de principes, banalité indigne d'un esprit sérieux! Il le sentait bien lui-même sans doute; car, humilié dans son orgueil, il fit effort pour se relever par l'excès de la passion. Pâle, la tête haute, le corps frémissant, le bras étendu, on le vit jeter au parti républicain l'insulte pour défi. Prompt à se dédommager par l'insolence de l'attaque de son impuissance à se défendre, il fut superbe de forfanterie et de dédain. « L'homme s'agite, et Dieu le mène, » dit-il en rappelant un mot de Bossuet; et, selon lui, c'était dans les voies où marchaient les ministres, que Dieu menait la France.

Plusieurs orateurs prirent la parole dans la discussion générale : ceux-ci, comme MM. Kératry, Falchiron, Viennet, Hervé, pour appuyer le projet de loi; ceux-là pour le combattre, comme MM. Portalis, Salverte, Garnier-Pagès, Bignon, de Sade, Mérilhou. Un amendement, présenté par M. Bérenger, servit à préciser les débats.

M. Bérenger aurait voulu que le droit d'association fût reconnu en principe, et que l'exercice en fût réglé par l'autorité. Il demandait donc que les associations pussent se former sans autorisation préalable et en se bornant à déclarer à l'autorité les formes de leur constitution et leur but; mais le maire de la commune aurait eu le droit d'assister aux réunions, d'ordonner la séparation des membres si cela devenait utile; et, quant à l'autorité, elle aurait dissous les associations jugées dangereuses, à la charge de rendre compte de ses motifs devant les chambres. Ainsi, l'amendement de M. Bérenger substituait le système répressif au système préventif, consacré par le projet du gouvernement.

Soutenu par son auteur avec beaucoup de sagesse et d'autorité, l'amendement trouva dans M. Odilon-Barrot un éloquent soutien. Quoi! on faisait cet outrage à la civilisation, à la raison humaine, de déclarer anéanti par une loi un droit sans lequel nulle société n'existerait, un droit qui est, de toutes les nécessités, la plus impérieuse, la plus inéluctable! Quoi! cet article 291, né de la dictature impériale, et qui, sous la restauration, avait paru si étouffant, il ne suffisait plus après une révolution faite au nom et pour le compte de la liberté! Le gouvernement demandait à vivre? Pour vivre, avait-il besoin de tuer le principe générateur de la société elle-même? La nécessité de régulariser le droit impliquait-elle la nécessité de le nier, et fallait-il, à l'exemple de certains sauvages, couper l'arbre pour cueillir le fruit? Soumettre à une autorisation préalable du gou-

vernement le droit d'association! Mais c'était livrer au pouvoir une immensité d'arbitraire devant laquelle tout disparaissait ou pouvait disparaître : et la Charte, et les garanties qu'elle stipule, et le droit électoral, et la liberté de la presse! Car, lorsque des citoyens cherchent à s'entendre sur le candidat qui mérite le mieux leurs suffrages, il y a évidemment association. Lorsque des citoyens, pour créer un journal, pour le rédiger ou en surveiller la rédaction, mettent en commun leurs pensées, combinent leurs efforts, il y a évidemment association. Des électeurs de l'opposition se réunissant pour élire un député, seraient-ils soumis au bon plaisir ministériel? Plus de droit électoral. Le jeug de l'autorisation préalable serait-il imposé à des écrivains se groupant autour d'un journal? Plus de presse libre. Le projet du gouvernement, dans la généralité de ses termes, était donc d'une insolence inouïe. Il était, en outre, d'une application impossible. Au moins, sous l'empire de l'article 291, le corps du délit n'était pas chose insaisissable : le fait matériel d'une réunion de plus de vingt personnes, la circonstance de la périodicité, la concentration des menaces de la loi sur un nombre déterminé de têtes, tout cela fournissait des éléments de poursuite. Mais ici quels seraient les matériaux de l'accusation? Poursuivrait-on le délit sous cette infinie variété de formes qu'il lui est si facile d'affecter? Le frapperait-on dans la personne d'un nombre illimité de coupables? Le projet du gouvernement, brutal en théorie, était, au point de vue de la pratique, tout à fait puéril et insensé.

Dans un discours plein de mesure et de finesse, M. Thiers répondit que tout droit, dans une société civilisée, demandait à être réglé législativement; que la nécessité de l'autorisation préalable pesant sur les sociétés anonymes, par exemple, et sur les sociétés de bienfaisance, il était étrange qu'on prétendît en affranchir les sociétés politiques, foyers de discordes et écoles de sédition; que la force du gouvernement, dans un pays de trente-deux millions d'hommes, résultait, non pas de son empire sur quelques milliers de fonctionnaires et sur deux ou trois cent mille soldats, mais de la faculté qu'il avait de faire pénétrer partout sa volonté, d'agir avec ensemble au moyen d'une hiérarchie savamment constituée, d'être, en un mot, partout présent à la fois; que laisser à du simples individus une faculté aussi précieuse, c'était déplacer le pouvoir à leur profit et leur communiquer toute la force du gouvernement; qu'il y avait là un danger incalculable; que l'État était perdu, pour peu qu'on laissât la régularité s'introduire dans la révolte, pour peu qu'on permît à l'anarchie de se discipliner; que la loi contre les associations était, par conséquent, une loi de salut; que, quant à l'amendement de M. Bérenger, il mettait entre les mains du pouvoir une arme chimérique, puisque toute association dissoute se reconstituerait aussitôt sous un autre nom, et morte comme *Société des Droits de l'Homme*, revivrait comme *Société des Amis du Peuple*; que, pour ce qui était de l'abus possible de la loi, les esprits devaient se rassurer, le gouvernement n'ayant aucun intérêt à interdire les associations industrielles, scientifiques, littéraires, religieuses, ou de bienfaisance, et n'étant intéressé qu'à la disparition des sociétés politiques, camps retranchés de tous les factieux.

Ce discours, que M. Thiers termina par un retour habile et vif sur la politique de l'empire et sur celle de la restauration, comparées à la politique du règne de Louis-Philippe, produisit dans l'assemblée l'impression la plus profonde. L'amendement fut rejeté. M. Thiers n'avait certainement pas tort de montrer dans la *Société des Droits de l'Homme* une armée qui, secouant la guerre sur la nation, pouvait d'un instant à l'autre changer pour la France le cours apparent de la destinée. Sans la loi contre les associations, non telle que l'entendait l'opposition dynastique, mais telle que le gouvernement la demandait, c'en était fait de la monarchie constitutionnelle; rien de plus certain, et ceux qui en doutaient, comme MM. Bignon, Bérenger, Odilon-Barrot, ne savaient pas combien il y aurait eu dans la démocratie organisée, de puissance et de vigueur. Oui, M. Thiers avait raison de dire : Tout cet arbitraire, il nous le faut, ou nous sommes perdus. Mais cet aveu même était une condamnation sans appel du système représenté par l'orateur. Quel régime, en effet, que celui qui, pour se maintenir, avait besoin d'aussi dévorantes ressources! Quel régime que celui qu'on déclarait d'avance dissous, si l'on ne se hâtait d'y mettre à la merci de sept ou huit hommes, à la merci de leurs caprices, le plus nécessaire et le plus sacré de tous les droits! La faiblesse et l'illégitimité d'un pouvoir se mesurent à l'étendue des ressources qu'il épuise. Il est indigne de

vivre, si les intérêts qu'il arme contre lui sont assez nombreux et assez forts pour que le contact de la liberté lui soit mortel; et s'il ne lui est donné d'exister qu'à la condition d'absorber toute la séve d'un peuple, pourquoi donc existerait-il?

On le voit, pour combattre efficacement la loi, il aurait fallu porter hardiment la main sur les fondements du système qui avait rendu cette loi si monstrueusement nécessaire. C'est ce que l'opposition dynastique n'osa pas. Aussi le triomphe du ministère fut-il complet. Divers amendements furent présentés par MM. Taillandier, Curcelles, Anglade, Glais-Bizoin, de la Rochefoucauld, Dubois (de la Loire-Inférieure), Teulon, Roger, Charamsule. Ils avaient tous pour but d'atténuer la portée funeste du projet : ils furent successivement rejetés par une majorité systématique; et les associations n'eurent plus d'autre légitimité que celles que devait leur donner le bon plaisir des ministres, même celles qui auraient été fondées en vue de l'industrie, ou de la science, ou des lettres, ou de la religion, ou de la charité. Ainsi le voulurent 246 boules sur 400. Mais, du moins, la civilisation ne fut pas à ce point outragée sans avoir eu d'énergiques défenseurs. M. Glais-Bizoin s'attira l'honneur du rappel à l'ordre; M. Berryer s'écria dans un de ces moments d'émotion qui faisaient si puissamment rayonner son visage et vibrer sa voix : « Il est quelque chose de plus » hideux que le cynisme révolutionnaire, c'est le » cynisme des apostasies »; enfin, M. Pagès (de l'Arriège) fit entendre la protestation suivante, dont la loi contre les associations devait à jamais porter le stigmate : « Si un Français, homme de » bien, veut l'association pour propager et affer- » mir le christianisme, je suis son homme, malgré » vos ministres et votre loi. Si un Français, homme » de bien, veut une plus grande diffusion de lu- » mières qui préparent la moralité de l'avenir et » le bonheur de l'humanité, je suis son homme, » malgré vos ministres et votre loi. Esclave de » toutes les lois justes, ennemi de toutes les lois » iniques, entre les persécuteurs et les victimes » je ne balancerai jamais. Je ne connais pas de » pouvoir humain qui puisse me faire apostasier » Dieu, l'humanité, la France. Pour obéir à ma » conscience, je désobéirai à votre loi. »

Parmi les députés qui votèrent avec le gouvernement, il y en eut un qui ne le fit qu'après avoir déclaré tout haut qu'il entendait voter la loi présentée, uniquement comme loi d'urgence, comme *loi d'inquiétude publique*. Ce député était nouveau venu aux affaires; mais il lui avait suffi de deux discours pour faire saluer en lui un des princes de la parole. Son génie, chacun depuis longtemps en connaissait la moitié. Ce député était M. de Lamartine.

Dans M. de Lamartine, l'homme extérieur appartenait tout entier à la classe aristocratique : car il avait les traits fins, les formes allongées, une dignité facile, une magnificence de gentilhomme, et cette élégance sans effort qui se compose de riens exquis. Seulement, le commerce de la poésie l'ayant accoutumé à la pompe du discours, il ne parlait point la langue des salons, langue vive et légère et d'une futilité charmante. Qu'un pareil homme fût démocrate, quelques-uns s'en étonneront. Rien de plus vrai, pourtant. Et si la démocratie n'avait pas eu son premier culte, c'est qu'elle ne lui était apparue que dans la poussière soulevée par un demi-siècle de combats; c'est qu'il l'avait vue sanglante, en guenilles, toujours prête à pactiser avec la mort, ne sachant enfin ni se commander à elle-même ni faire durer ses triomphes. Comment un tel spectacle n'aurait-il pas ému outre mesure le poëte des rêveries, poëte si calme et si doux, qu'il fut presque une lyre? Comment tant d'hymnes chantés à la destruction n'auraient-ils pas jeté quelque trouble dans cette âme harmonieuse? Mais sur les hommes supérieurs le mensonge des debors n'exerce que passagèrement son influence. Sans peine ils aperçoivent la marche des grandes idées à travers les manifestations, souvent pleines de désordre, qui, tout en les obscurcissant, les annoncent. Ce n'est point, d'ailleurs, pour les vertus qu'il possède qu'on peut aimer le peuple : on doit l'aimer vicieux et grossier, on doit l'aimer pour les vertus qu'il n'a pas, et qu'il aurait certainement si on ne lui eût ravi sa part d'éducation et mesuré d'une manière inique son droit au bonheur. M. de Lamartine était chrétien par les entrailles : ce sentiment de justice envers le peuple n'avait donc rien de trop élevé pour lui. Et puis, comme tous les esprits véritablement doués de force et de grandeur, il était homme à comprendre que ceux-là seuls méritent l'empire, qui sont soulevés et portés par l'acclamation publique; qu'il y a folie dans la consécration de tout privilége qui donne pour pasteurs aux peuples les élus du ha-

Digitized by Google

sard, et que l'impiété est grande de livrer le gouvernement des choses humaines à la sottise où à la bassesse. Malheureusement, M. de Lamartine avait une mobilité d'impressions qui mettait en garde contre lui les cœurs soupçonneux. On le désirait ardemment pour allié; l'avait-on acquis? on tremblait de le perdre. Sa magnanimité même dans l'aveu d'une erreur et son intrépidité dans le changement avaient donné à sa politique une couleur indécise : il s'en trouvait glorieusement amoindri. D'un autre côté, pas plus qu'à M. de Chateaubriand, le rôle de chef de parti ne semblait lui convenir. Non qu'il négligeât le côté pratique des choses : il s'en préoccupait au contraire, et même avec une sorte d'anxiété un peu puérile; comme s'il eût craint qu'il ne lui échappât quelque chose des faveurs de la renommée, et que la poésie ne restât exposée en sa personne au dédain des gens d'affaires. Mais être chef d'un parti, c'est en dépendre à l'excès. Et lorsque le commandement n'est plus qu'une forme hautaine de l'obéissance, il y faut une abnégation de soi, de ses pensées, et, quelquefois, un servilisme d'ambition, dont les hommes d'inspiration sont incapables. Tribun, M. de Lamartine ne pouvait l'être. A la chambre, on ne lui vit jamais ni cette haine du regard, ni ce geste accusateur, ni ce tressaillement du corps et ces emportements soudains, qui répandent la passion, qui la provoquent, et agissent sur une assemblée comme les vents d'orage sur les flots de la mer. Son geste était solennel; ses paroles, toutes de pourpre et d'or, tombaient de ses lèvres avec une lenteur cadencée; c'était avec une dignité froide que sa haute taille se balançait; et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le battement de cœur de son éloquence était trop constamment tranquille et trop égal. Mais il est une gloire qui appartient sans contestation à M. de Lamartine. A une époque où beaucoup de républicains en étaient encore à renfermer le salut du peuple dans la substitution d'un consul à un roi, lui, légitimiste converti de la veille, il annonçait déjà la réforme sociale. Les anciens, nul ne l'ignore, avaient décoré les poëtes du nom de *Vates*, qui signifie prophète. M. de Lamartine fut donc un poëte dans la plus noble acception du mot. Car, un jour, secouant avec courage les préjugés d'une moitié de sa vie, et déserteur du pouvoir, c'est-à-dire de la force, il devait tenir les hommes attentifs au bruit de son illustre défection, et montrer la route lumineuse qui s'ouvrira devant les générations à venir.

En votant la loi contre les associations, M. de Lamartine avait cédé à la crainte de voir les sociétés politiques livrer bataille au gouvernement et entasser ruines sur ruines. Il ne comprit pas que cette bataille, si fort redoutée par lui, la loi qu'il votait en allait donner le signal. Dès ce moment, en effet, tous les glaives se trouvèrent, en quelque sorte, à moitié tirés du fourreau, et d'un bout de la France à l'autre, ce ne furent plus que préparatifs de guerre.

Or, l'imminence d'une crise n'avait jamais trouvé le pouvoir en proie à plus de divisions. La guerre aux portefeuilles était poursuivie avec ardeur, en attendant qu'une guerre plus terrible éclatât. Enveloppés d'intrigues, deux membres du cabinet étaient à la veille de succomber, et le duc de Broglie, en butte à une animosité persévérante et secrète, allait lui-même sortir du conseil.

Une demande de vingt-cinq millions adressée au gouvernement français par le gouvernement des États-Unis fut, non pas la cause, mais l'occasion de la retraite du duc de Broglie. La France devait-elle réellement vingt-cinq millions aux États-Unis? Quelle était l'origine de la créance américaine? Jusqu'à quel point les prétentions de l'Amérique à notre égard étaient-elles fondées? Voilà ce que la chambre eut à examiner. Nous ne nous arrêterons pas ici aux discussions qui s'élevèrent alors dans le parlement, nous reservant d'exposer la question en 1835, époque où elle fut remise sur le tapis. Nous nous bornerons à dire que les premiers débats soulevés eurent pour résultat le rejet absolu de la réclamation.

Le ministère, dans son désir excessif de maintenir la paix, n'avait rien négligé pour amener la chambre à voter en faveur de l'Amérique. Et cependant, il arriva que les familiers du château laissèrent tomber dans l'urne des boules noires.

Le fait était assurément fort extraordinaire; car on ne pouvait mettre en doute l'importance que le roi attachait à l'acceptation du traité. Aussi les amis de M. de Broglie ne virent-ils dans ce résultat que le triomphe d'une intrigue; ils demeurèrent convaincus que, M. de Broglie pesant au roi, on avait voulu le faire renverser par la majorité. Pour cela, il est vrai, la cour avait dû se résigner à un rejet qui lui était pénible; mais la démission de M. de Broglie était au bout. Or, re-

poussé une fois, le traité pouvait être présenté de nouveau; tandis qu'une fois donnée, la démission pouvait être aisément rendue définitive. Aux yeux des gens de cour, le bénéfice du calcul en dépassait l'inconvénient.

Ce qui est certain, c'est que la cour n'avait pas compté vainement sur la susceptibilité de M. de Broglie. Au sortir même de la séance où il venait d'être vaincu, il alla sur-le-champ offrir au roi sa démission.

Le roi comprenait peu les scrupules parlementaires et il s'en moquait volontiers. Apporter de l'amour-propre dans les affaires lui paraissait au plus haut point dangereux et niais. Suivant lui, en faisant de toutes les questions importantes des questions de cabinet, on élevait la puissance du parlement sur les ruines de la prérogative royale. Cette manière de voir, M. de Broglie était loin de la partager, mais il ne l'ignorait pas. Il devait donc naturellement s'attendre à voir le roi hésiter devant l'offre d'une aussi brusque démission. Ce fut le contraire qui avint. M. de Broglie sortit du ministère dès qu'il en manifesta l'intention. Les efforts que le roi tenta pour le retenir se réduisirent à ces banales objections dont la politesse fait une loi. M. de Broglie ne pouvait s'y tromper, Louis-Philippe ayant un jeu de physionomie dont les ministres s'étaient accoutumés à surprendre le secret.

Que la retraite du duc de Broglie, en cette occasion, ait été, au château, le sujet d'une joie très-vive, rien de moins douteux. D'abord, nous l'avons dit, le roi n'aimait pas la personne de M. de Broglie. Il lui trouvait de la raideur, de la persistance dans les idées, une dignité incommode, une âme trop en garde contre l'influence des petites séductions; il supportait impatiemment un ministre avec lequel il osait à peine être familier, et qui était homme, dans tous les cas, à déjouer les calculs de la familiarité royale. D'un autre côté, M. de Broglie avait, aux yeux des courtisans, le tort de mettre la main aux affaires, et cela dans un département où le roi s'alarmait de tout contrôle. Enfin, la retraite du ministre des affaires étrangères ne faisait que commencer l'exécution d'un projet couvé depuis longtemps avec complaisance. Unis étroitement, le duc de Broglie, M. Guizot et M. Thiers auraient formé, dans le conseil, une force contre laquelle se serait trop souvent brisée la politique personnelle du monarque. Il avait donc fallu semer entre eux de sourdes défiances, les armer l'un contre l'autre par un ténébreux et persévérant appel à des sentiments de rivalité. Jusqu'alors le but n'avait été atteint que très-imparfaitement. L'amitié de M. Guizot et du duc de Broglie était restée sans nuages; et si l'intimité de leur alliance inspirait à M. Thiers quelque inquiétude, il n'en était pas encore venu à croire une séparation profitable pour lui. Mais M. de Broglie sortant du conseil, tout changeait. M. Guizot et M. Thiers se trouvaient face à face, sans lien qui les rapprochât, et avec des caractères différents, des tendances diverses, des talents rivaux, des prétentions égales. Situation qu'il était facile de faire tourner au profit du gouvernement personnel!

Il y avait à remplacer le duc de Broglie comme ministre des affaires étrangères. La présidence resta au maréchal Soult, parce que son illustration militaire était de nature à imposer à l'opinion, et parce que, dans l'intérieur du conseil, son importance politique n'était point assez grande pour éveiller la jalousie. Quant au portefeuille des affaires étrangères, on l'offrit à M. de Rigny, mais on eut beaucoup de peine à le lui faire accepter. Marin, il se sentait à l'aise dans le ministère de la marine, où sa capacité n'était pas trop au-dessous de sa tâche. Se maintiendrait-il au poste où on l'appelait? Le fil des intrigues diplomatiques ne se romprait-il pas entre ses doigts à chaque instant? Et comment repousserait-il, à la chambre, des attaques portant sur tout l'ensemble de la politique européenne? Le sentiment de son insuffisance le troublait. Il refusa longtemps, et ne se rendit enfin que sur l'espoir de trouver pour appui l'expérience de M. de Broglie et ses conseils. L'amiral Roussin, alors en mission, fut désigné pour le ministère de la marine; et, sur son refus, lorsqu'on en fut informé, l'amiral Jacob entra dans le ministère.

D'autres changements se préparaient. M. d'Argout, homme très-instruit, très-laborieux, et qui possédait la passion de ces sortes d'affaires qui se font avec des chiffres, M. d'Argout n'avait jeté aucun éclat sur le ministère de l'intérieur, et s'était desservi lui-même dans l'esprit de ses collègues. M. Thiers, au contraire, quoique relégué dans le ministère du commerce, avait partout fait sentir son action et accepter son influence. Ses amis auraient donc volontiers demandé pour lui

un portefeuille politique. Mais il tenait sa position pour bonne et n'en voulait point sortir. Peu lui importait que son portefeuille ne fût que secondaire, sa personnalité en ressortait mieux, et il lui suffisait de pouvoir, devant les chambres, faire sur le domaine de ses collègues de brillantes apparitions. Il se laissa néanmoins entraîner, surtout par M. Bertin de Vaux, que le *Journal des Débats* rendait tout-puissant, et qui regardait l'occupation du ministère de l'intérieur par M. Thiers comme une chose presque indispensable. Il se forma, conséquemment, au sein du conseil, une espèce de complot ayant pour but l'exclusion de M. d'Argout. M. Barthe entra dans ce complot sans se douter qu'il était, lui aussi, l'objet des menées les plus malveillantes. Car on le disait usé, et M. Bertin de Vaux poussait secrètement au ministère de la justice M. Persil, magistrat plein de fiel, mais courageux, et qu'avait en quelque sorte marqué au front le ressentiment des partis. Nous ne forcerons pas l'histoire à descendre aux détails honteux de la stratégie qui devait aboutir au remaniement du cabinet. Il nous suffira de dire qu'un jour, pendant qu'à la chambre M. Barthe, assis au banc des ministres, savourait tranquillement les douceurs d'un pouvoir dont il se croyait sûr, M. Dupin aîné fut prévenu qu'on l'attendait au dehors pour une communication importante. On venait lui offrir le ministère de la justice, dans l'espérance qu'il le refuserait, et parce qu'on n'aurait pas osé, avant de s'être adressé à lui, s'adresser à M. Persil. Il refusa. Le jour même, M. Barthe apprenait, de la bouche d'un de ses amis, la trame ourdie contre lui par ses collègues. Indigné, il résolut de donner cours sur-le-champ à sa colère, et, le conseil s'étant assemblé dans la soirée, il éclata. Ce fut le terme de la crise. MM. d'Argout et Barthe furent remplacés par MM. Thiers et Persil. Les renvoyer sans dédommagement eût été une imprudence : M. Barthe reçut la présidence de la cour des comptes qu'il fallut retirer à M. Barbé-Marbois, dont, aussi bien, l'austérité avait déplu dans la fameuse affaire Kessner; et le duc de Gaëte dut céder à M. d'Argout les magnifiques fonctions de gouverneur de la banque de France. Le ministère du commerce, que M. Thiers abandonnait, échut à M. Duchâtel, un des plus habiles défenseurs du traité des 25 millions. Preuve manifeste qu'on se proposait de revenir à la pensée de ce traité onéreux, et que ce n'était pas à la souveraineté de la chambre qu'on avait sacrifié M. de Broglie avec tant d'empressement !

Mais tandis que le pouvoir flottait au gré de ces intrigues, la nation bouillonnait au-dessous, et les intérêts qu'avait si directement menacés la loi contre les associations se préparaient de toutes parts à un vigoureux effort. Des réunions avaient lieu à Paris, tantôt chez le général Lafayette, tantôt chez un de ses amis les plus dévoués. La question du combat y fut posée. Que faire si, foulant aux pieds les principes les plus inviolables, le pouvoir en venait à porter la main sur la liberté, d'une manière agressive et violente? Opposerait-on la force à la force? « Comment hésiter? disaient quelques-uns. Le gouvernement commence l'attaque. Il ira jusqu'au bout. Il osera tout contre nous si nous n'osons rien contre lui. Reculons, nous sommes perdus. » La plupart, et à leur tête M. Garnier-Pagès, objectaient l'énormité de l'entreprise, l'insuffisance des préparatifs, l'indocilité des coursges à manier, le défaut d'organisation, le nombre des troupes contre lesquelles on aurait à lutter, l'impossibilité absolue de jeter dans l'insurrection le gros de la bourgeoisie. Un avis singulier fut ouvert par un savant qu'avaient fait remarquer dans le parti républicain la sauvagerie de son humeur et son caractère ombrageux à l'excès, mais en même temps sa haute intelligence et son désintéressement poussé jusqu'à l'héroïsme. Voici ce qu'il proposait : partant de ce point de vue qu'il y a dans le martyre une incalculable puissance d'entraînement, un certain nombre de républicains auraient fait pacte avec la mort; et, renfermés dans une maison, y auraient défendu jusqu'au dernier soupir le principe attaqué. Ce n'étaient pas, du reste, les personnages les plus marquants du parti que l'auteur de la proposition appelait à remplir un rôle dans le drame dont il donnait le plan : « Ceux-là, disait-il, se réserveront pour l'assaut; nous aurons, nous, les fascines qui auront à combler le fossé. » D'aussi étranges idées ne pouvaient être et ne furent accueillies que par l'étonnement. Chacun se demanda si elles étaient sérieuses; et, depuis, plusieurs ont pensé que celui qui les avait émises n'avait en pour but que d'essayer le dévouement de quelques hommes suspects à sa nature soupçonneuse.

Cependant, le comité de la *Société des Droits de l'Homme* redoublait d'activité. Par d'infatiga-

bles correspondances, il hâtait dans les provinces le travail d'organisation commencé. Par de hardis manifestes, il tenait en haleine dans la capitale les cent soixante-trois sections dont il gouvernait l'ardeur. On fit des cartouches; on commanda des achats de fusils; on se mit en rapport avec les soldats en garnison à Versailles et à Vincennes; les commissaires d'arrondissement furent chargés de faire connaître au comité les ressources des divers quartiers de Paris, et sur quels hommes il était permis de compter. Mais l'argent manquait; le dévouement ne se trouva pas, en général, au niveau de l'agitation; et la revue des forces disponibles de l'insurrection fut loin de répondre aux espérances conçues.

Parallèlement à la *Société des Droits de l'Homme*, marchait l'*Association pour la défense de la Liberté de la Presse*. Le général Lafayette en était le patron; MM. Marchais et Étienne Arago en étaient les secrétaires. Elle avait pour but avoué de protéger la liberté d'écrire, soit en resserrant le lien des divers journaux républicains, soit en assurant aux œuvres des citoyens pauvres le bénéfice de la publicité, soit en organisant par toute la France des souscriptions destinées à couvrir les amendes. Mais, quelque pacifique que fût la nature de son institution, elle favorisait le mouvement par la fougue personnelle de ses membres, par ses affiliations dans les provinces, par son empressement à faire circuler les nouvelles propres à ébranler les esprits. Malheureusement, entre elle et la *Société des Droits de l'Homme*, il existait une sorte de rivalité sourde, dont il était à craindre que, dans une occasion décisive, l'ennemi ne profitât.

Dans les départements, la situation n'était ni moins menaçante ni moins compliquée. Nous dirons dans le chapitre suivant quel était l'état de la ville de Lyon. Le département des Pyrénées orientales, patrie de l'illustre François Arago, obéissait à l'action d'un comité central, établi à Perpignan, et correspondant avec le comité de *Défense pour la Liberté de la Presse* établi à Paris. Le parti républicain dominait dans le Jura, et, dirigé par un neveu du général Bachelu, il se montrait tout-puissant dans la ville d'Arbois. A Dijon, à Clermont-Ferrand, à Châlons-sur-Saône, à Saint-Étienne, à Besançon, à Grenoble, les éléments de résistance étaient nombreux. A Épinal, où M. Mathieu, avocat, exerçait une grande influence, la charbonnerie et la *Société des Droits de l'Homme* faisaient chaque jour de nouvelles et importantes conquêtes. A Lunéville, un maréchal des logis chef au 9e régiment de cuirassiers, M. Thomas, avait formé l'audacieux projet d'enlever les quatre régiments de cuirassiers qui se trouvaient à Lunéville depuis la dissolution du camp de manœuvres formé en 1833. Entreprenant, dévoué, plein d'intelligence et de courage, M. Thomas s'était assuré le concours de plusieurs de ses camarades, s'était mis en rapport avec les républicains de Nancy, avait donné avis de ses desseins au comité parisien de la *Société des Droits de l'Homme*, et n'attendait que le moment d'agir.

Si tous ces mouvements eussent été coordonnés, et soumis à une vigoureuse impulsion, à une impulsion commune, nul doute que le gouvernement n'eût été renversé. Mais les chefs n'avaient pu donner à l'organisation ni le temps ni le soin nécessaires, entraînés qu'ils étaient dans un tourbillon de feu.

C'était de la *Société des Droits de l'Homme* de Paris qu'aurait dû naturellement partir le signal. Or, elle était elle-même, depuis quelque temps, minée par de fâcheuses divisions. Au milieu d'elle s'étaient glissés des jeunes gens remplis de passions brûlantes, et qui frémissaient sous le joug du comité, qu'ils accusaient de tiédeur parce que son énergie n'excluait pas les conseils de la prudence. Se tenir prêt pour la bataille si le pouvoir la rendait inévitable, telle était la politique du comité : eux, ils jugeaient que c'était trop peu du s'armer pour la défensive et qu'il fallait attaquer. Le comité pensait que, pour avoir raison des iniquités contre lesquelles on protestait, heurter de front et brutalement la bourgeoisie n'était pas indispensable : eux, ils repoussaient comme douteuse toute politique de ménagements. Par suite de ces dissidences, un second comité avait été formé sous le nom de *Comité d'Action*, et il en était résulté, parmi les sectionnaires, une lutte qu'entretenait avec soin la police, partout présente par ses agents. Après des tiraillements funestes, l'ancien comité l'emporta; mais la fusion ne s'opéra point sans avoir amené, comme il arrive presque toujours, des concessions dont profita la fraction des audacieux.

La *Société des Droits de l'Homme*, au surplus, était loin d'embrasser le parti républicain tout

entier. Le journal *la Tribune*, quoique rédigé avec une véhémence extraordinaire, était indépendant de la *Société*, dont M. Armand Marrast ne fesait point partie. Il en était de même de MM. Armand Carrel à Paris, Anselme Petétin à Lyon, Martin Maillefer à Marseille; et ces trois derniers éprouvaient pour toute tentative hasardée une répugnance dont ils ne se cachaient pas. Naturellement ennemi des allures démagogiques et accoutumé à ce qu'il y a de régulier dans la discipline militaire, Armand Carrel assistait avec un trouble secret au spectacle de ces passions déréglées dans leur force et toujours à la veille de dépasser leur propre but. Et cependant, il avait la vue trop perçante pour ne pas apercevoir tous les éléments de puissance cachés à demi dans un tel désordre. Si les exagérations de certains hommes l'alarmaient, il y avait, en revanche, dans la vigueur de leur essor, quelque chose qui plaisait à son courage et remplissait d'émotion son âme passionnée. Souvent il fut sur le point de rompre en public avec eux; mais au moment de les attaquer dans le *National*, son organe, il s'arrêtait tout à coup, hésitait, puis renonçait à son dessein, ne voulant pas donner à l'ennemi commun la joie de triompher de la désunion des républicains, et préférant, après tout, le tumulte à l'égoïsme, une colère irréfléchie à une basse insolence, les fautes des rebelles enfin à la sagesse mentense des oppresseurs.

A cette diversité dans la manière d'apprécier l'énergie du mouvement à imprimer au parti républicain, se joignaient des dissidences d'opinion fort sérieuses. M. Godefroi Cavaignac dans le comité de la *Société des Droits de l'Homme*, M. Armand Marrast dans le journal *la Tribune*, professaient, sur le principe d'autorité, par exemple, et sur la centralisation, des idées que ne partageaient entièrement, comme nous l'avons déjà dit, ni M. Armand Carrel, ni M. Anselme Petétin, ni M. Martin Maillefer. Armand Carrel, toutefois, chancelait dans son opinion, qu'il finit par abandonner avec cette intrépide bonne foi qui le caractérisait; mais une conviction plus tenace animait MM. Maillefer et Petétin, que touchait faiblement la nécessité de fortifier et de centraliser le pouvoir après l'avoir rendu tutélaire, et qui se préoccupaient beaucoup plus des moyens d'assurer à la liberté de l'individu des garanties solides et de tenir Paris en respect.

Si le parti républicain s'était senti moins fort, s'il n'avait pas cru touchar à la réalisation de ses espérances, peut-être aurait-il apporté moins de fervour dans la lutte intellectuelle par laquelle il était intérieurement agité. Mais il y avait alors dans ce parti une résolution de vaincre si impétueuse et une si grande exubérance de vie, qu'on se jugeait à la veille de saisir le pouvoir, et de passer ainsi de la théorie à la pratique, du gouvernement des passions à celui des intérêts. Car il est à noter que, dans le sein même de la *Société des Droits de l'Homme*, et au plus fort de son effervescence, on voyait s'accomplir un travail d'organisation pacifique très-actif et ayant pour but de subordonner les emportements de la révolte aux procédés de la science. Il fallait donc s'entendre sur la manière dont la nation devait être excitée, dirigée, administrée, défendue; il fallait tout à la fois se disposer à combattre et à étudier, pourvoir aux nécessités du moment et méditer sur les choses du lendemain : double cause d'enthousiasme, mais aussi de division et de fièvre!

Ajoutez à cela que, quoiqu'il y eût beaucoup de charbonniers dans la *Société des Droits de l'Homme*, la direction de cette société et celle de la charbonnerie n'allaient pas tout à fait de conserve. La *Société des Droits de l'Homme* avait dans le vieux Buonarroti un juge bien plus sévère qu'Armand Carrel, et bien plus imposant. Directeur suprême des mouvements mystérieux de la charbonnerie, Buonarroti n'avait nulle confiance dans une conspiration qui révélait sa trame en plein jour, qui publiait chaque matin le nom de ses chefs, qui se recentait à la face du soleil. Il avait raison, au point de vue du combat. Une association hostile au pouvoir ne saurait réussir dans ses projets, même quand elle n'est pas secrète, qu'à la condition d'être conduite par un gouvernement inconnu. Le fait est que la *Société des Droits de l'Homme* avait tous les inconvénients des sociétés secrètes sans en avoir les avantages. Bonne pour une œuvre de propagande, il était impossible qu'à la veille d'une bataille elle ne fût pas désorganisée par le seul fait de l'arrestation des chefs. Ceux qui la fondèrent avaient donc commis, en isolant leur action de celle de la charbonnerie, une faute qui allait être expiée cruellement. Car c'était du fond d'un cachot que la plupart des chefs allaient entendre le premier appel aux armes!

CHAPITRE XXXVI.

Aspect militaire de Lyon; progrès du parti républicain dans cette ville. — Banquet de six mille couverts préparé; la *Glaneuse* défendue par M. Dupont; voyage de M. Godefroi Cavaignac à Lyon; formation du *Comité invisible*; le charbonnerie désorganisée; *Société du Progrès*; établissement de la *Société lyonnaise des Droits de l'Homme*; son développement. — Le *Mutuellisme*; lutte des mutuellistes contre les fabricants; suspension des travaux, la ville de Lyon consternée. — Les fabricants et le pouvoir intéressés à offrir la bataille, les ouvriers et les républicains à l'ajourner. — Situation des mutuellistes à l'égard du parti républicain. — Le comité lyonnais se sent entraîné. — M. Albert part pour Paris avec une mission secrète. — Débats violents dans l'intérieur de la *Société lyonnaise des Droits de l'Homme*; le comité résiste aux exagérés et l'emporte. — M. Albert à Paris; ses rapports avec MM. Cavaignac et Guignerd, avec M. Garnier-Pagès, avec M. Cabet; MM. Armand Carrel et Cavaignac sur le point de partir pour Lyon; offres de Lafayette malade; les républicains poussent les mutuellistes à la reprise des travaux. — Loi contre les associations connue à Lyon. — Protestation des ouvriers. — Formation du *Comité d'ensemble*. — Tout se prépare pour une lutte terrible. — Journée du 7 avril. — Le pouvoir s'attend à une insurrection, il ne fait rien pour la prévenir. — Journée du 9 avril; occupation militaire de la ville, les sections séparées les unes des autres et cherchant en vain des armes. — Combats, incendies, assassinats. — La ville de Lyon, pleine de terreur et dévastée. — Physionomie de ces affreux événements; leur véritable caractère. — Massacres dans le faubourg de Vaise. — Suites violentes de la guerre civile. — Massacres dans la rue Transnonain à Paris. — Les vaincus et les vainqueurs. — Préliminaires du monstrueux procès d'avril. — Conclusion.

Notre récit nous amène au 9 avril 1834; mais pour avoir la clef des événements dont cette date sanglante marque la place dans l'histoire de Lyon, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

A Lyon, depuis longtemps, l'effervescence était extrême, et tout concourait à y faire renaître, plus vaste et plus terrible, cette tempête de novembre dont la France sentait encore le frémissement.

L'insurrection de novembre avait pris le gouvernement au dépourvu. Aussi n'avait-il rien négligé, après sa défaite, pour en effacer la honte. Le chiffre de la garnison fut enflé outre mesure; des troupes, répandues dans toutes les villes environnantes, se tinrent prêtes à marcher au premier signal; la garde nationale fut brutalement désarmée; des fortifications s'élevèrent autour de la cité, et les canons qui devaient la contenir ou la détruire, ne se trouvèrent séparés de l'hôtel de ville, situé dans le quartier le plus central et le plus riche, que par une distance de 1,500 à 2,000 mètres; l'administration de la guerre acheta par surprise et restaura une grande muraille qui devait servir à isoler la Croix-Rousse, berceau de l'insurrection de novembre; le pouvoir se ménagea des points fortifiés jusque dans l'intérieur; en un mot, Lyon devint un champ de bataille préparé pour des combats prévus et inévitables. En même temps, l'autorité militaire semblait se complaire dans un étalage de forces aussi menaçant que fastueux. Souvent, il arriva aux Lyonnais de trouver, en s'éveillant, les places couvertes de soldats en armes. Il n'y avait dans toutes les âmes que trouble, terreur ou colère.

De son côté, le parti républicain, à Lyon, s'était accru et constitué. Il y marchait la tête haute et y prenait possession de la popularité, avec sa fougue ordinaire. A côté du *Précurseur*, feuille républicaine rédigée avec beaucoup de talent par M. Pététin, mais dans des idées de décentralisation et dépourvues de hardiesse, on avait vu s'établir *la Glaneuse*, journal audacieux, dont l'existence financière pesait sur M. Albert, qui mettait à la disposition du parti ses relations et sa fortune.

Au mois d'avril 1833, deux procès intentés à la fois à *la Glaneuse* devinrent l'occasion d'une revue solennelle des forces de la démocratie. Un avocat du barreau de Paris, M. Dupont, est appelé à Lyon pour y prêter à la feuille attaquée l'appui de sa parole puissante. M. Garnier-Pagès, auquel les républicains lyonnais avaient déjà donné, l'année précédente, un banquet de 2,000 couverts, M. Garnier-Pagès va se mettre en route. M. Philippon, gérant d'un journal satyrique fort célèbre, M. Saint-Romme, avocat recommandé dans le département de l'Isère, M. Trélat, représentant des républicains de l'Auvergne, accourent au rendez-

vous. Quinze députations sont envoyées par les départements voisins. On s'occupe activement des préparatifs d'un banquet pour lequel on a compté sur deux mille souscripteurs : il s'en présente six mille. Le banquet est fixé au 5 mai (1833), et l'on ne néglige rien de ce qui doit donner à cette manifestation un caractère imposant.

Le pouvoir s'alarma. Les hommes qui, sous la restauration, avaient décerné à Lafayette, au nom du libéralisme persécuté, une ovation toute révolutionnaire, ces mêmes hommes jurèrent que le banquet projeté n'aurait pas lieu, dût la guerre civile reprendre l'œuvre de destruction commencée en novembre! L'interdiction se formula dans un arrêté qui ne s'appuyait sur aucun texte de loi. Les commissaires du banquet déclarèrent l'arrêté illégal et poursuivirent leurs préparatifs. Mais tout à coup une agitation d'une nature mystérieuse éclate. Des visages inconnus et sinistres paraissent sur les places, des clameurs imbéciles retentissent, et la ville est inondée de fausses circulaires, les unes calomniant la faiblesse de la commission du banquet, les autres calomniant son audace. La police avait-elle excité ce mouvement? Les commissaires en restèrent convaincus; et bien décidés à ne pas franchir les limites de la loi, ils ajournèrent le banquet au 12 mai, après avoir fait rédiger par quatre avocats du barreau lyonnais une consultation dans laquelle l'illégalité de l'arrêté préfectoral était démontrée. On veut la signifier au préfet par huissier ; pas d'officier ministériel qui ose se charger de la signification. On se pourvoit auprès du procureur du roi, M. Chégaray : il répond que tout huissier qui signera l'exploit sera destitué. Les voies légales étaient épuisées; la police avait fait prévenir le propriétaire du jardin désigné pour le banquet, que sa propriété serait militairement occupée; des milliers de soldats allaient être mis sur pied; il ne restait donc plus aux commissaires que l'appel aux armes! Ils reculèrent devant l'effusion du sang. Mais à l'attitude des républicains, à l'énergie de leurs protestations, à leur orgueil indompté, à l'importance des ressources qu'il avait fallu déployer contre eux, on pouvait juger déjà de leur empire.

Quelques jours après, le gérant de *la Glaneuse* était appelé devant le jury. Lyon garde encore le souvenir des plaidoiries de M. Dupont. Tout ce que la raison a de plus élevé, la logique de plus pressant, l'ironie de plus incisif, l'éloquence du cœur de plus passionné, M. Dupont le déploya dans cette cause célèbre. Mais ce qui était au fond du débat, c'était la guerre, toujours la guerre. Acquittée par le premier verdict, *la Glaneuse* avait été condamnée par le second. La peine fut terrible : quinze mois d'emprisonnement et cinq mille francs d'amende! Et comme si c'eût été trop peu d'une pareille condamnation, on l'aggrava en appliquant au condamné un règlement de prison fait pour la lie des criminels. Des gendarmes saisirent l'écrivain, et, de brigade en brigade, il fut traîné à Clairvaux, au milieu de dix-huit cents voleurs. Et les hommes qui présidaient à l'accomplissement de telles vengeances étaient les mêmes qui avaient crié anathème à la restauration, pour sa conduite à l'égard de MM. Magalon et Fontan!

Ainsi s'accumulaient les causes d'irritation et de révolte. Mais la désunion s'était glissée parmi les démocrates lyonnais. La charbonnerie, à Lyon, manquait d'une organisation solide. Plusieurs charbonniers, par une singulière ignorance de ce qui constitue la force des sociétés secrètes, se plaignaient du mystère dont les membres de la haute vente nationale restaient enveloppés, et ils ne dissimulaient pas leur répugnance à suivre aveuglément une impulsion dont on leur dérobait avec tant de soin l'origine. Deux Lyonnais, MM. Martin et Bertholon, ayant été élus présidents de vente, on demanda au dicastère de les initier au secret de la constitution de la vente nationale : il parut promettre et ne voulut ou ne sut se décider. De fâcheux tiraillements s'en suivirent. Les dissidents nomment des commissaires, on prépare un règlement nouveau, une reconstitution est imminente.

Ceci se passait au mois de juillet (1833). M. Cavaignac, qui était d'avis qu'il fallait lutter contre le pouvoir, au grand jour, à la face du soleil, M. Cavaignac arriva inopinément à Lyon. Il s'aboucha aussitôt avec les démocrates les plus influents, s'enquit de l'état de l'opinion; et une assemblée se tint, en sa présence, dans les bureaux du *Précurseur*, sous la présidence de M. Jules Séguin. Après un examen approfondi des ressources dont le parti disposait, on reconnut qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, à une levée de boucliers; qu'on devait se borner à une propagande énergique; que, même en admettant le cas d'une insurrection commencée à Paris, Lyon ne pourrait efficacement s'y associer qu'avec l'adhé-

sion volontaire et spontanée des ouvriers; qu'il importait, par conséquent, de prendre racine dans le peuple; qu'en attendant, et dans la prévision d'une crise, il était bon de créer un pouvoir représentant toutes les forces vives de la cité et destiné à centraliser l'action du parti, soit qu'il fût conduit à soutenir la lutte, soit qu'il fallût assurer au peuple les avantages de la victoire. C'était donc tout à la fois un comité de résistance et une municipalité provisoire qu'il s'agissait d'instituer. Mais, pour investir ce comité d'une puissance suffisante, on convint d'un mode d'élection propre à enlever autant que possible aux électeurs la connaissance des membres élus. Chacun fit son bulletin, et, l'assemblée s'étant séparée, le président dépouilla seul le scrutin, dont il ne communiqua le résultat qu'aux élus. On sut leurs noms plus tard. C'étaient MM. Jules Séguin, Lortet, Bertholon, Baune, Charassin, Poujol, Jules Favre, Michel-Ange Périer, Antide Martin, Rivière cadet.

M. Cavaignac choisit pour correspondants messieurs Bertholon et Martin, leur donna les noms de tous les affiliés de province avec lesquels des relations actives devaient être publiquement entretenues, et reprit la route de Paris.

L'heure semblait approcher où les républicains domineraient dans Lyon. En vain leur ascendant y était-il combattu avec énergie : ils tendaient de plus en plus à s'imposer par leur courage. Le 29 juillet (1833), dans une revue des troupes de la garnison, des gardes nationaux ayant protesté bautement contre les bastilles, et une voix partie du cortége du lieutenant général Aymar ayant crié : « Il y a ici des Autrichiens, » deux républicains, MM. Jules Séguin et Baune, courent chez le lieutenant général Aymor, qu'entourait son état-major, lui demandent des explications, et obtiennent un désaveu public.

La force du parti avait, toutefois, besoin de direction. Le comité formé par la suite du voyage de M. Cavaignac, et qu'on appelait le *comité invisible*, n'agissait pas et paraissait vouloir s'abstenir. Quant à la charbonnerie dissidente dont nous avons déjà parlé, elle s'était mise à l'œuvre; mais certaines divisions produites par des antipathies personnelles, la lassitude, la difficulté d'organiser une société secrète sans en resserrer le cadre, tout avait concouru à rendre stériles les efforts tentés. Des principaux débris de la charbonnerie il se forma, sous le nom de *Société du Progrès*, une association qui eut une existence semi-publique d'abord, puis tout à fait publique, et dont M. Lagrange fut l'âme.

La *Société des Droits de l'Homme* vint ensuite, et elle se modela sur celle de Paris. Née au mois d'octobre (1833), elle commença par élire un comité composé de cinq membres : MM. Martin, Bertholon, Baune, Hugon et Poujol. Le 25 décembre (1833), une réunion générale des sectionnaires ayant eu lieu, le règlement fut adopté; on nomma deux nouveaux chefs, MM. Albert et Sylvain Court; et la *Société* se trouva définitivement constituée.

A dater de ce moment, l'influence du parti républicain s'étendit avec une rapidité extraordinaire. Dans les derniers mois de l'année 1833, la *Société des Droits de l'Homme* enveloppait la ville de Lyon; et, rayonnant sur les départements voisins, elle avait créé des centres correspondants partout où elle avait fait l'essai de sa redoutable et irrésistible propagande; c'est-à-dire dans les villes les plus importantes de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Loire, du Jura, de Saône-et-Loire. Là, sa domination était si absolue et la parole de ses représentants si respectueusement obéie, qu'à Romans, par exemple, M. Baune couvrit de sa protection et sauva de la colère du peuple le préfet de la Drôme, accouru avec des gendarmes pour l'arrêter. On se fersit malaisément une idée de la vie brûlante que menait à cette époque, la ville de Lyon. A certains jours des clameurs étranges y montaient dans les airs, et l'on voyait alors s'entasser sur les places publiques une population menaçante et hâve, espèce de marée montante qui semblait prête à tout engloutir. Les soldats étaient épuisés de corvées et de veilles, les cavaliers toujours sur le point de monter à cheval. Tantôt c'étaient des chanteurs dont il fallait étouffer la voix, parce que l'accent en avait paru terrible, dans ces jours de trouble universel; tantôt c'étaient, comme à Paris, les crieurs publics qu'on essayait d'arrêter, au milieu d'une foule en délire. Dans le mois de janvier, l'autorité engagea contre les crieurs une lutte ardente, et fut vaincue. Entre le préfet et le maire de Lyon, entre M. Gasparin et M. Prunelle, l'animosité était au comble : un arrêté du second déjoua les mesures despotiques conseillées par le premier. Protégés par le pouvoir municipal et par la loi,

les crieurs publics purent distribuer librement tous les écrits dont la saisie n'avait pas été judiciairement proscrite, et les publications politiques inondèrent la ville.

Tel était, au commencement de l'année 1834, l'état des choses à Lyon et dans les contrées qui l'avoisinent. Le mutuellisme alors entra dans l'arène et compliqua la situation.

Le mutuellisme (1) était l'association des ouvriers en soie, chefs d'atelier; elle était purement industrielle, et son origine remontait à 1828. Ses statuts excluaient de la manière la plus formelle toute discussion des choses religieuses et politiques. Fondé d'abord dans un but de mutuelle assistance entre ouvriers, le mutuellisme se divisait en loges de moins vingt personnes. Onze loges nommant chacune deux délégués formaient ainsi une loge *centrale*; et c'était à un conseil composé des *présidents des centrales* qu'appartenait la direction. Le pouvoir des *présidents des centrales* s'était maintenu jusqu'à la fin de 1833; à cette époque il fut ébranlé. L'association voulait agrandir son action; elle voulait faire servir la force qu'elle puisait dans l'union de ses membres à empêcher la décroissance du salaire; elle voulait créer un contre-poids à l'hypocrite tyrannie que, dans la lutte du pauvre contre le riche, on ose appeler la *liberté des transactions*. Mais à l'accomplissement de ces vues nouvelles il fallait un pouvoir nouveau. Les *présidents des centrales* furent destitués, et leur autorité passa aux mains d'un conseil exécutif, qui n'était lui-même, du reste, que l'instrument de l'association, constituée démocratiquement et décidant de tout par voie élective.

Cependant, la situation de l'ouvrier empirait. Par un funeste et trop fréquent effet de la concurrence, les commandes avaient diminué. Le mouvement de la fabrique lyonnaise, dans les premiers mois de l'année 1834, se trouvait notablement ralenti. Et jamais, contraste déplorable! la joie du riche n'avait plus bruyamment éclaté. Les bals se succédaient avec une rapidité où entrait une sorte d'étalage provocateur. Lyon retentissait du bruit des fêtes. Le pauvre en tressaillit, et dans son cœur la colère prit sourdement place à côté du désespoir. La crise était donc devenue imminente : une réduction de vingt-cinq centimes par aune sur le prix des peluches la précipita. Réduction peu considérable en elle-même, mais qui portait sur un salaire déjà insuffisant, et qui, ouvrant carrière à des empiétements plus funestes, n'était qu'une première application de la loi du plus fort! Les ouvriers en peluches invoquèrent l'appui de leurs frères des autres catégories; et alors, obéissant au principe de solidarité, la société mutuelliste mit en question la suspension générale des métiers.

Envisagée dans ses résultats matériels, la mesure était désastreuse; considérée dans son principe moral, elle avait quelque chose de singulièrement élevé. Quoi de plus touchant que de voir cinquante mille ouvriers suspendre tout à coup les travaux qui les faisaient vivre et se résigner aux privations les plus dures, pour garantir de toute atteinte douze cents de leurs frères les plus malheureux! Aussi bien, une détermination semblable, s'il eût été possible aux ouvriers de la soutenir, avait une incalculable portée. Par rapport à la classe ouvrière, c'était la théorie de l'association appliquée sur une grande échelle et au prix de sacrifices qui en rendaient l'effet plus imposant. Par rapport à la bourgeoisie, c'était une démonstration terrible, mais péremptoire, des vices d'un régime industriel qui, fondé sur un antagonisme de tous les instants, ne vit que par le perpétuel triomphe du fort sur le faible, et entretient une hostilité flagrante entre ces deux éléments de la production : le capital et le travail.

Voilà ce que comprirent parfaitement les chefs de la majorité. 1,297 voix, sur 2,341, votèrent la suspension des travaux. Et, comme un grand nombre d'ouvriers ne faisaient point partie de l'association, elle envoya dans les divers quartiers de la ville des émissaires chargés de soumettre toute la fabrique lyonnaise au niveau de la loi commune. Quelques ouvriers voulurent résister : on les menaça. Violence blâmable, et qui donnait à une cause juste les couleurs de l'injustice! L'interdit avait été prononcé dans la journée du 12 février : deux jours après, vingt mille métiers à Lyon avaient cessé de battre!

Comment peindre la consternation qui, à cette nouvelle, régna dans la ville! On eût dit que, devant les imaginations frappées d'épouvante, le fantôme sanglant de novembre venait tout à coup de se dresser. Ce n'étaient plus partout que visa-

(1) Voir aux documents historiques le Règlement du Mutuellisme.

ges inquiets ou menaçants. On s'interrogeait du regard avec anxiété. Sur toutes les poitrines pesait cet air lourd qui annonce l'approche d'un orage. Chaque jour, la place des Terreaux et les environs se couvraient de rassemblements dont l'aspect était moins animé que sombre; chaque jour, les rues étaient sillonnées d'émigrants. Car, la frayeur les ayant gagnés, plusieurs fabricants avaient coupé court à leurs affaires, fermé leurs maisons et se hâtaient vers la campagne pour y chercher un asile.

D'autres restèrent; et ceux-là, loin de prendre l'alarme, commencèrent à s'exciter réciproquement à de sauvages ardeurs, disant que l'heure d'en finir était venue pour eux; qu'ils avaient, depuis novembre, une revanche à prendre; que c'était dans le souvenir d'une déplorable victoire qu'était le germe de l'insolence déployée par les mutuellistes; et qu'il était urgent de leur donner enfin une *vigoureuse leçon*. Tels furent les propres termes dont se servit le *Courrier de Lyon*, organe passionné de l'aristocratie industrielle de la ville.

Et ces dispositions ne s'accordaient que trop bien avec celle de l'autorité. Le gouvernement n'ignorait pas que le parti républicain se livrait alors à un immense travail d'organisation. Il voyait la *Société des Droits de l'Homme* s'entendre, s'enhardir, se discipliner, jeter son inévitable réseau jusque sur les villes de second et de troisième ordre; il prévoyait que la promulgation de la loi contre les associations deviendrait le signal d'une résistance qui, se produisant sur tous les points du royaume à la fois, avec ensemble, et sur l'ordre parti de la capitale, mettrait le royaume en feu et la monarchie à deux doigts de sa perte. De là son empressement à courir au-devant d'une crise qui avait tous les caractères de la fatalité. Puisque éviter la bataille était impossible, mieux valait la livrer lorsqu'on avait encore le choix des circonstances, du moment, des armes, du terrain. Puisqu'il fallait ou terrasser le parti républicain ou périr sous ses coups, mieux valait l'attaquer au milieu des embarras d'une organisation inachevée, et avant qu'il eût pris son mot d'ordre dans toute la France et terminé ses préparatifs. Comme champ de bataille, Lyon convenait beaucoup mieux que Paris au gouvernement, la centralisation ayant donné à Paris le privilége de remporter seul, en temps de révolution, des victoires décisives.

Ainsi, les fabricants et le pouvoir avaient également intérêt à accélérer le dénoûment : les premiers, pour asseoir d'une manière définitive leur situation et venger leur orgueil humilié; le second, pour ôter à ses ennemis le temps de faire leurs dispositions et de régler leur ordre de bataille.

Mais ce que le pouvoir et les fabricants étaient intéressés à vouloir, les mutuellistes et les républicains devaient le craindre.

Les mutuellistes n'étaient, en général, ni assez instruits, ni assez pénétrés de l'importance des formes politiques, pour appeler de leurs vœux une lutte où ils auraient ou le gouvernement pour ennemi. Que la question du salaire fût résolue en leur faveur, ils ne désiraient rien de plus.

Pour ce qui est de la *Société des Droits de l'Homme*, les membres dont elle était composée brûlaient de combattre, et ils ne s'en cachaient pas; mais les plus intelligents tremblaient qu'on ne les forçât à accepter trop tôt le combat, et ils voulaient attendre, pour s'armer, d'abord que l'organisation départementale fût achevée, et, ensuite, que la promulgation de la loi contre les associations vînt généraliser l'attaque.

Les faits prouvèrent que telle était la situation morale des partis en présence. Les mutuellistes firent des ouvertures d'accommodement : elles furent repoussées avec un froid dédain. « Tenez » bon, avait-on dit aux fabricants, il faudra bien » que les ouvriers cèdent quand la faim les pres- » sera ; et s'ils en viennent à une révolte, ce sera » la dernière. Car nous avons sous la main des » canons et des milliers de baïonnettes. » Repoussés par les maîtres, les mutuellistes invoquèrent la médiation de l'autorité : M. Gasparin répondit que le pouvoir n'avait pas charge d'intervenir dans les querelles du monde industriel, les transactions entre le capitaliste et le travailleur devant rester libres. De sorte qu'on osait parler de la liberté des transactions, au moment même où l'on s'en reposait, pour la soumission de l'ouvrier, sur le despotisme de la faim!

Alors se passèrent des scènes lamentables. Parmi les ouvriers en soie, il y en eut qui, quoiqu'en état de supporter le chômage, se lassèrent d'une situation dont ils n'apercevaient que la stérilité présente; il y en eut qui, trop pauvres pour résister à l'oisiveté, ne purent se résigner à voir autour d'eux leurs femmes éplorées et leurs en-

fants privés de pain. La division s'introduisit dans la société mutuelliste : les uns demandant qu'on reprit les travaux, les autres s'y opposant; des rixes s'en suivirent. Et, sous le regard triomphant des maîtres, les ouvriers allaient épuisant leurs forces dans leurs débats.

Si les chefs du parti républicain, à Lyon, eussent voulu réellement descendre sur la place publique, ils l'eussent fait alors. L'occasion paraissait si favorable! La *Société des Droits de l'Homme*, qui comptait dans ses rangs un assez grand nombre de mutuellistes, n'aurait-elle pas amené l'explosion en poussant au maintient de la suspension des métiers? Or, elle fit précisément le contraire, et ce fut l'occasion des plus violents orages dans l'intérieur des sections. Excités perfidement par des agents de police déguisés en sectionnaires, quelques républicains emportés s'étonnent de l'inaction des chefs, dans un moment qui semble si propice. Qu'attendent-ils? Eh quoi! pour attirer au parti la masse des ouvriers en soie, pour marcher avec elle en avant, on ne profite pas de la détresse de ces ouvriers, de leur désespoir! Ces discours se répandent bientôt partout; des gens suspects les envenument; on égare la crédulité de certains sectionnaires plus ardents qu'éclairés, et les membres du comité, accusés tout haut de trahison, sont placés sous la menace du poignard.

Mais ils avaient, pour résister au torrent, des motifs invincibles. Devancer à Lyon le mouvement de Paris et celui des provinces, c'était tout compromettre. Puis, les armes manquaient, le montant des cotisations mensuelles imposées aux sectionnaires ne suffisant pas même à couvrir les frais des publications innombrables sorties, depuis plusieurs mois, des presses de la *société*. Au moins aurait-il fallu pouvoir compter avec certitude sur l'appui insurrectionnel des ouvriers en soie, qui formaient à Lyon le fond de la population ouvrière. Et cet appui, jusqu'alors n'avait jamais été ni offert ni promis.

Nous avons dit qu'un assez grand nombre de mutuellistes étaient entrés dans la *Société des Droits de l'Homme*; mais n'y étaient entrés que comme individus. Car, quant à la société mutuelliste prise dans son ensemble et dans sa direction, il est certain qu'à l'époque dont il s'agit, elle était dominée par un étroit esprit de corporation. Avant tout, elle tenait à conserver sa physionomie industrielle, son originalité, et ce qui lui faisait, dans la classe ouvrière, une situation à part. Nul doute qu'il n'y eût dans son sein des hommes élevés au-dessus des intérêts de corps par la force de leur intelligence et la générosité de leurs désirs; mais ces hommes ne constituaient pas la majorité, dont on aurait pu résumer ainsi les espérances : augmentation du salaire des ouvriers en soie. C'était tout simple, hélas! Qui s'était chargé d'instruire cette partie du peuple, de lui donner des notions de morale, de la nourrir des préceptes de la charité, de lui enseigner les immortels rudiments de l'Évangile? Et, d'un autre côté, comment se serait-elle livrée avec une entière confiance à une association politique dans laquelle à des citoyens intelligents et courageux se trouvaient mêlés tant d'ambitieux impatients, de démagogues pleins d'ignorance, de gens sans aveu et d'agitateurs sans but? A Lyon, d'ailleurs, l'influence du clergé sur une portion de la classe des ouvriers en soie avait toujours été assez grande. Or, voici dans quel sens était dirigée cette influence, qui s'exerçait sourdement et à petit bruit par les femmes. Ne voyant dans les fabricants que des libéraux et des sceptiques, le clergé n'avait eu garde d'attiédir le sentiment de révolte qui armait contre eux les ouvriers; mais en même temps il poussait ceux-ci à se défier du parti républicain tout en profitant de ses sympathies. Et c'était bien là en effet, à l'égard de la *Société des Droits de l'Homme*, l'attitude des meneurs du mutuellisme. Car, tandis qu'ils se laissaient taxer de républicanisme, et s'aidaient, contre les fabricants, des prédications populaires de *la Glaneuse*, ils n'épargnaient rien pour amortir dans les loges la propagande républicaine, et, dans leurs ordres du jour, ils ne cessaient de recommander aux leurs l'observation des articles réglementaires qui portaient interdiction de la politique.

Ajoutez à cela que les *sociétés* pullulaient dans la ville : ici la *Société du Progrès*, dirigée par MM. Lagrange et Léon Favre, là celle de la *Liberté de la Presse*, plus loin celle des *Indépendants* et celle des *Hommes libres*. Il est vrai que ces diverses associations se composaient en partie des mêmes hommes, ce qui en atténuait la divergence. Mais si elles tendaient à un but commun, elles y marchaient à pas inégaux. Le comité rencontrait aussi un obstacle aérien dans le penchant des Lyonnais pour les idées de décentralisation, idées

qui étaient celles du rédacteur du *Précurseur*, M. Petétin, et que partageait, du moins sous le rapport philosophique, un des membres les plus respectés et les plus recommandables du parti, M. Lortet. Que faire donc? en un tel chaos d'incertitudes, de quel côté diriger le gouvernail? L'écueil était partout, partout la tempête.

Et cependant, s'arrêter était impossible. La fermentation devenait d'heure en heure plus impérieuse. Mille étincelles jaillissaient chaque jour du choc de tant de passions en contact. L'on entendait rugir déjà la foule des impatients, qu'échauffaient, qu'enflammaient les véritables traîtres... Le comité ne se sentit pas assez fort pour porter le poids d'une situation semblable. Les rênes lui échappaient : il résolut de se faire appuyer directement par la capitale, et M. Albert partit.

M. Albert avait pour mission d'exposer l'état des choses au comité parisien, de prendre en quelque sorte le mot d'ordre, et de ramener à Lyon M. Godefroi Cavaignac ou M. Guinard, que leur énergie rendait très-populaires, et que le comité lyonnais jugeait seuls capables, soit de contenir avec autorité, s'il en était besoin, ceux qui se laissaient emporter par une ardeur aveugle et sauvage, soit, si la fatalité l'emportait, de donner au mouvement une impulsion assez vigoureuse pour le pousser jusqu'au succès. On avait recommandé à M. Albert de n'aller trouver ni Armand Carrel ni Garnier-Pagès : le premier, parce qu'il ne faisait point partie de la *Société des Droits de l'Homme;* le second, parce qu'il paraissait trop modéré.

Ce ne fut pas sans difficulté que le comité des *Droits de l'Homme* parvint, en attendant le retour de M. Albert, à dominer l'effervescence. Un jour, M. Martin apprend que plusieurs chefs de section tiennent, dans la rue Tupin, un conciliabule tumultueux; que la prudence des chefs y est traitée hautement de trahison, et qu'on y parle de secouer leur autorité. Aussitôt M. Martin se réunit à M. Hugon, et ils se rendent en toute hâte au lieu désigné. Quarante sectionnaires environ s'y étaient donné rendez-vous, et leur fureur éclatait sur leur visage. Au milieu d'eux, un chef de section, nommé Mercet, se faisait remarquer par l'exaltation de ses discours. Les membres du comité demandent qu'on se forme en assemblée. Une salle de concert reçoit tous les assistants, on ferme les portes, et M. Martin monte sur une espèce de tribune, pour haranguer les plus fougueux d'entre les sectionnaires. Il leur représente que rien n'est prêt pour un combat sérieux; que provoquer la lutte serait précipiter la ruine du parti; que la patience aussi est du courage; qu'il faut craindre de briser par une impatience brutale les relations déjà nouées entre le comité de Lyon et ceux des villes voisines. Il leur apprend ensuite le voyage de M. Albert, et leur donne lecture de plusieurs lettres arrivées la veille, dont une signée *Maximilien*. Elle était admirable d'énergie et de sagesse. La prudence et la modération y étaient recommandées comme les vertus les plus nécessaires aux républicains. M. Martin n'eut garde d'en faire connaître l'auteur. C'était Buonarroti. Le même esprit régnait dans une chaleureuse adhésion de M. Ménaud, ancien procureur du roi à Châlons-sur-Saône, et dans les autres lettres, qui toutes promettaient, pour les circonstances ordinaires, un concours actif mais réfléchi. Un pareil langage ne répondait guère aux passions de l'assemblée. MM. Bertholon et Baune survinrent. Et, comme le mécontentement des plus indociles s'exhalait en menaces, M. Baune prend la parole à son tour. Il déclare que le comité ne fléchira pas; que les chefs de section en révolte seront cassés; et qu'on saura leur répondre, s'il le faut, selon l'usage des gens de cœur lorsqu'ils sont offensés. L'énergie du comité le sauva; et la plupart des chefs de section se laissèrent ramener. Poussés par Mercet, qui plus tard fut reconnu pour un agent de police, quelques-uns persistèrent dans leurs aveugles projets, et parvinrent à ameuter, dans la soirée, cinq ou six cents hommes qu'ils traînèrent par la ville en chantant la *Marseillaise*. Heureusement, l'autorité s'abstint de sévir, et ils se dispersèrent.

Cependant, M. Albert était arrivé à Paris. Se conformant aux instructions qu'il avait reçues, il se rendit d'abord au comité de la *Société des Droits de l'Homme*, et fit part aux membres qui le composaient de l'objet de son voyage. Mais MM. Cavaignac et Guinard étaient retenus à Paris par des devoirs pressants et ne voulaient point se séparer l'un de l'autre. M. Albert demanda conseil à M. Cabet, qui avait beaucoup d'ascendant sur le peuple des faubourgs. L'entretien eut lieu pendant la nuit dans les bureaux du *Populaire*. M. Cabet s'y montra partisan d'une résistance exclusivement légale; il n'hésita pas à affirmer que tenter la for-

tune des armes serait une insigne, une irréparable folie ; et, pour mieux exprimer combien profonde était sur ce point sa conviction, il s'écria : « Il » faut plutôt se battre pour qu'on ne se batte pas. » M. Garnier-Pagès que, sur une invitation de lui très-pressante, M. Albert s'était décidé à aller voir, M. Garnier-Pagès tenait le même langage. Mais ce que M. Albert venait chercher à Paris, ce n'était pas seulement la condamnation du mouvement, c'était un homme assez vigoureux et assez populaire pour en comprimer la fougue. L'anxiété de l'envoyé lyonnais fut donc extrême; et il se disposait à repartir, lorsque, par l'intermédiaire de M. Marchais, Armand Carrel lui fit demander une entrevue. « Si personne, dit Carrel, ne consent à » vous accompagner à Lyon, moi je m'offre. Y » pensez-vous ? répondit M. Albert, étonné de » cette proposition inattendue. Quel accueil espé- » rez-vous qu'on vous fasse dans notre ville? Savez- » vous bien que je n'ai pu accepter un entretien » avec vous qu'en dépassant mes instructions? — » Et si j'allais à Lyon, reprit Armand Carrel, » avec Godefroi Cavaignac! — A la bonne heure; « et veuille Dieu qu'il en soit ainsi ! »

Quelques nuages avaient passé sur l'amitié de MM. Cavaignac et Carrel. Ils se virent néanmoins; et, comme ils étaient animés tous deux des sentiments les plus élevés, ils n'eurent pas de peine à s'entendre. Le voyage fut résolu. On désirait que M. de Lafayette en fît partie, à cause de son nom et des souvenirs qu'il avait laissés dans la population lyonnaise; mais il était alors gravement malade. « J'éprouve, dit-il, un vif regret de ne pou- » voir m'associer en personne aux dangers d'une » aussi courageuse et honorable entreprise; mais » je donnerai à ces messieurs des lettres qui leur » seront utiles, et je les autorise à se présenter » comme mes lieutenants. »

Tout était convenu, M. Albert devait devancer ses amis, et déjà une chaise de poste l'attendait, quand tout à coup l'on apprit à Paris que la ville de Lyon s'était calmée et que le conseil exécutif des mutuellistes venait d'ordonner la reprise des travaux. Cette nouvelle enlevait au voyage, sinon son utilité, au moins son urgence : on y renonça, et M. Albert se contenta d'une lettre qui portait en substance : « Abstenez-vous de toute provocation. Paris n'a pas besoin, comme Lyon, d'être contenu, il aurait plutôt besoin d'être excité. Cependant, si le pouvoir vous attaquait et vous réduisait à la nécessité de vous défendre, Paris vous soutiendrait. »

La situation morale des chefs du parti républicain se révèle tout entière dans ces détails. S'ils n'entendaient pas permettre que le gouvernement portât la main sur des libertés qu'en 1830 on avait cru pour jamais conquises, ils ne prétendaient pas non plus tirer le glaive sans nécessité et au gré de passions folles en coupables. Et rien, du reste, ne le prouve mieux que ce qui s'était passé à Lyon pendant le voyage de M. Albert à Paris. Plusieurs républicains lyonnais, jouissant parmi leurs concitoyens d'une considération méritée, avaient été les premiers à intervenir comme médiateurs entre les fabricants et les mutuellistes. Une lettre qui invitait ces derniers, en termes nobles et pressants, à reprendre les travaux interrompus, fut signée par MM. d'Épouilly, Léon Favre, Lortet, Michel-Ange Périer... De leur côté, MM. Baune et Jules Séguin coururent d'atelier en atelier, pour y prêcher la résignation et le calme. Le conseil exécutif des mutuellistes y était déjà disposé; mais, simple instrument de transmission, il n'avait aucun ordre à donner. Grâce aux suggestions des républicains, il passa outre, ordonna la reprise des travaux, fut obéi. Le 22 février (1834), tous les métiers battaient à Lyon comme à l'ordinaire.

Ainsi le calme était rentré dans la ville. Mais on y apprit bientôt la loi contre les associations, et le peuple fut violemment rejeté dans la révolte. Une clameur terrible s'élève du sein de tous les corps d'état ; les mutuellistes se voient directement menacés, ils s'assemblent en tumulte. Une protestation est publiée par l'*Écho de la Fabrique*. Elle portait deux mille cinq cent quarante signatures, et se terminait par ces mots : « Les mutuel- » listes déclarent qu'ils ne courberont jamais la » tête sous un joug aussi abrutissant; ils décla- » rent que leurs réunions ne seront point suspen- » dues. S'appuyant sur le droit le plus inviolable, » celui de vivre en travaillant, ils sauront résister, » avec toute l'énergie qui caractérise des hommes » libres, à toute tentative brutale, et ne reculeront » devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit » qu'aucune puissance humaine ne saurait leur » ravir. »

De son côté, le pouvoir semblait appeler sur Lyon la guerre civile. Tant qu'avait duré le chômage, aucun ouvrier n'avait été arrêté. Après la

reprise des travaux, et au moment où l'on s'y attendait le moins, six mutuellistes sont emprisonnés comme chefs de la coalition. Aussitôt, à la Croix-Rousse, à Saint-Just, à Saint-George, on s'indigne, on s'encourage à la résistance. « Nous aussi, » écrivent au procureur du roi vingt chefs d'ate- » lier, nous aussi nous étions membres du conseil » exécutif. Nous demandons à partager le sort de » nos camarades. »

La loi contre les associations pesait sur les sociétés industrielles aussi bien que sur les sociétés politiques : le projet de résistance est universel. Mutuellistes, tailleurs, cordonniers, chapeliers, ouvriers de toute espèce, membres de la *Société des Droits de l'Homme*, tous sont devenus soldats de la même cause. Plus d'hésitation, plus de défiance. On poussera le cri de *vive la république !* et l'on combattra. C'est Girard, un des meneurs du conseil exécutif des mutuellistes, qui a pris l'initiative. Les divers corps d'état délèguent plusieurs de leurs membres pour donner à de communs ressentiments une direction commune, et l'on forme un *comité d'ensemble*.

La Société des Droits de l'Homme ne pouvait y être représentée qu'en s'y absorbant; c'est ce qui arriva. Car, rien ne saurait peindre l'enthousiasme farouche dont les corps d'état étaient animés. Accusant leur comité central de mollesse et de langueur, ils brûlaient d'en venir aux mains. « Prenez garde! disaient à MM. Baune, Martin » et Albert, des mutuellistes influents, si vos » sections ne descendent pas dans la rue, nous y » descendrons sans elles. » Et lorsqu'une voix disait : « Mais les armes nous manquent; » mille voix répondaient : « Les soldats en ont. Et comme » en juillet, comme en novembre, les soldats re- » fuseront de tuer leurs frères. » Lancé dans cet irrésistible tourbillon, le comité des *Droits de l'Homme* ne savait s'il fallait pousser le char ou le retenir. Dévoré tout à la fois de colère et d'inquiétude, l'inexorable rapidité des événements l'accablait. Il portait d'ailleurs en lui-même un principe de faiblesse. Entre MM. Albert, Martin et Hugon, il existait une parenté d'idées et de sentiments dans laquelle n'entrait pas entièrement M. Baune. Quant à M. Berthelon, entraîné dans un court voyage, son retour à Lyon devait être devancé par la lutte; et M. Poujol était mourant. Aussi le comité aurait-il envisagé la situation avec plus d'effroi que d'espoir, sans la confiance que lui inspirait l'attitude des troupes. Et il est certain que l'esprit de révolte leur avait été soufflé avec une efficacité redoutable. Le comité des *Droits de l'Homme* entretenait des intelligences dans presque tous les régiments, dans le corps d'artillerie surtout; et les relations étaient si étroites, que M. Baune en était venu à savoir, heure par heure, la direction et le but des mouvements militaires.

Tel était l'état des choses et des esprits lorsque arriva le 5 avril, jour du jugement des mutuellistes arrêtés. Pour glorifier la conduite de leurs chefs et peut-être effrayer les juges, un grand nombre de mutuellistes se sont rendus sur la place Saint-Jean, où est situé le tribunal correctionnel. Du reste, ce n'est encore qu'une démonstration, et il est convenu qu'on se gardera soigneusement des agents provocateurs. Mais la présence d'un témoin accusé de mensonge et l'insolence d'un gendarme imprudent ont suffi pour soulever la multitude. Le procureur du roi accourt : on l'insulte, on le heurte; le gendarme est poursuivi avec menace, et des soldats paraissant : « A bas les baïonnettes! » s'écrient les ouvriers. Les soldats se rendirent à cette sommation, et quelques-uns d'entre eux allèrent jusqu'à fraterniser avec le peuple sur la place Saint-Jean et dans la cour du palais.

Ce jour-là même, un mutuelliste était mort; et, le lendemain, huit mille ouvriers, accompagnant la dépouille mortelle de l'inconnu, traversèrent lentement la ville, que leur deuil épouvanta.

Dès ce moment, la menace brille dans tous les regards, le mot combat est dans toutes les bouches. Exaltés par les résultats de la journée du 5 et par le déploiement de leurs forces dans celle du 6, les ouvriers se croient déjà maîtres de la ville. La cause des mutuellistes a été renvoyée au mercredi, 9 avril : c'est le 9 que la bataille s'engagera; et, dans Lyon, personne n'en doute. Le comité d'ensemble s'est réuni, pendant la nuit, pour agiter la question fatale, et l'on y a conclu à la résistance : on n'attaquera pas, mais on se tiendra prêt à repousser l'attaque. Les sections seront en permanence. On adopte pour mot d'ordre : *Association, résistance et courage*. M. Lagrange, qui a jugé la lutte intempestive, est appelé cependant à la diriger au besoin, et on lui donne, ainsi qu'à M. Baune et à quelques autres, le commandement d'une insurrection moins préparée

que prévue. Aussi, nul plan bien arrêté, nul ordre de bataille. Sur la manière dont le choc sera soutenu, sur l'occupation des points militaires, sur les communications entre les divers postes, sur la partie stratégique de l'insurrection enfin, si provoquée elle éclate, incertitude complète. Dans un moment aussi critique, il était permis aux membres du comité de faire l'essai de leur influence : ils en appellent à une élection nouvelle, et réélus à l'unanimité, ils se trouvent définitivement chargés de la responsabilité capitale d'un complot. Ce fut alors que M. Martin rédigea une proclamation qui devait être lue le lendemain. Elle respirait la colère, et pourtant ce n'était pas un appel aux armes. Malheureusement, l'effervescence des esprits croissait d'heure en heure... Hélas! à l'entrée de cette route environnée de ténèbres et dans laquelle on va se heurter, peut-être, à tant de cadavres, combien voudraient s'arrêter! Combien se sentent troublés, troublés jusqu'au fond du cœur! Mais règle-t-on les tempêtes, quand elles vous portent dans leurs flancs?

Seul, le pouvoir aurait étouffé ou, du moins, éloigné la crise, s'il l'avait voulu : tout concourt à prouver qu'il ne le voulut pas. En vain le président du tribunal, M. Pie, demande-t-il que l'affaire des mutuellistes soit transférée à un autre tribunal, droit que la loi a mis en réserve pour certaines circonstances graves; la demande de M. Pie est repoussée. Pour frapper un grand coup à Lyon, pour y terrasser la république, l'occasion n'avait jamais été plus favorable, et l'on s'était mis en état d'en profiter. Quinze bataillons, quatre compagnies, sept escadrons, dix batteries d'artillerie, deux compagnies du génie, c'est-à-dire près de dix mille hommes, voilà sur quelles forces le pouvoir était appuyé, sans compter les secours que devaient envoyer, durant le combat, les garnisons les plus voisines. Dans la journée du 8 avril, le rédacteur en chef du *Précurseur*, M. Petétin, était allé trouver le préfet, pour apprendre ce qu'annonçaient de sinistre des préparatifs dont toute son âme était émue. M. Petétin avait constamment repoussé l'idée d'une insurrection, même éloignée : on y touchait, et son anxiété était immense. M. Gasparin le reçut avec politesse, et ne se cacha nullement à lui des ressources militaires sur lesquelles reposait la confiance du pouvoir.

A quelques heures de là, dans la soirée, MM. Gasparin, Duplan, Chégaray, le lieutenant général Aymar et quelques officiers de l'état-major se réunirent. Le général Aymar était d'avis qu'on fît occuper la place Saint-Jean par les troupes, de manière à interdire à la foule les approches du tribunal. Et que de sang épargné, peut-être, si cette sage opinion eût prévalu! Mais M. Chégaray s'empressa de la combattre et l'emporta. Or, il est à remarquer que, dans le cours des événements, l'autorité militaire se montra constamment portée aux mesures les moins violentes, et constamment dominée par l'autorité civile, dont MM. Gasparin et Chégaray personnifiaient l'implacable vouloir.

Quoi qu'il en soit, dans la nuit du 8 au 9, les derniers ordres furent portés aux différents corps répandus dans la ville, et le jour se leva sur une cité devenue un camp.

Les troupes ont été disposées de manière à couper la révolte dès le commencement de l'action; et, pour que tout déserteur puisse être fusillé sur place, on leur a fait prendre leurs drapeaux. Le lieutenant général est sur la place de Bellecour, le général Fleury à la Croix-Rousse, le général Buchet à l'archevêché, le colonel Dietmann à l'hôtel de ville. Chaque soldat a reçu trois paquets de cartouches, et les armes sont chargées. Le 7e léger (c'est une compagnie de ce régiment qui a figuré dans les fraternelles scènes du 5 avril), le 7e léger est en grande tenue et stationne du côté de la place Saint-Jean. La cathédrale, qui confine à cette place, regorge de troupes, et des baïonnettes brillent entre les gothiques moulures de l'édifice sacré. Ainsi gardée, la ville présente une horrible physionomie. L'agitation y règne, mais une agitation muette, indéfinissable. Dans le même lieu se succèdent, d'un moment à l'autre, d'étranges mouvements de foule et la solitude.

Dès la pointe du jour, trois hommes s'étaient rencontrés sur le quai Saint-Antoine. C'étaient MM. Baune, Albert et Limage. Le premier, quoique malade, allait visiter les quartiers du centre. Le second se rendait au lieu où le comité avait coutume de tenir ses séances. Le troisième se préparait à obéir. Ils n'avaient eu qu'à regarder autour d'eux pour comprendre que le sort en était jeté. Ils se séparèrent en se serrant la main avec une émotion convulsive. « Nous ne nous re- » verrons sans doute plus, dirent-ils. » Avant la

fin de la journée, l'un d'eux, M. Limage, était mort.

Il est dix heures et demie environ. Un moment couverte de monde, la place Saint-Jean est subitement devenue déserte. Le peuple reflue dans les rues circonvoisines, et quelques enfants s'y essayent à former des barricades, sous l'œil de la foule qui les regarde en silence. Dans l'intérieur du tribunal, en face des mutuellistes arrêtés, les juges sont sur leurs siéges, s'efforçant de composer leur attitude, luttant contre leur préoccupation, et ne prêtant qu'une oreille distraite à la plaidoirie de M. Jules Favre. Tout à coup, une détonation retentit. M. Jules Favre s'arrête. Avocats, juges, accusés, assistants, tous ont pâli, tous sont debout. Bientôt, dans la cour du tribunal on apporte un homme couvert de sang. « C'est, » disent ceux qui l'accompagnent, c'est un in- » surgé qu'un gendarme vient de tuer faisant une » barricade. » Et ils s'empressent autour du blessé. Mais quelle est leur surprise, lorsque, sous ses vêtements entr'ouverts, ils aperçoivent la ceinture de l'agent de police! Ce malheureux se nommait Faivre, et il ne tarda pas à rendre l'âme. Ainsi, c'était du sein des troupes qu'était parti le premier coup de feu, et c'était la police qui fournissait la première victime!

Le signal venait d'être donné. Les soldats du 7e s'élancent sur la place. Refoulés dans les rues adjacentes, les ouvriers s'y entassent en fuyant; ceux-ci cherchent à regagner leurs quartiers; ceux-là s'arrêtent au détour des rues pour les fermer par des barricades; d'autres dans l'indécision de leur colère, courent çà et là, éperdus et muets. Dans la maison où se sont réunis MM. Martin, Albert, Hugon et Sylvainconrt, un chef de section est accouru, disant; « Nous ne pouvons » plus retenir nos hommes. Ils s'agitent furieux; » ils veulent combattre. » Une voix s'écrie alors: « Eh bien, qu'ils descendent sur la place publi- » que. » Au point où en étaient les choses, l'importance d'un pareil ordre était nulle. Loin d'avoir donné le signal du mouvement, le comité s'était vu emporté par lui. Mais enfin, si le pouvoir eût voulu et cru prévenir l'insurrection par l'arrestation des membres du comité, rien ne lui eût été plus facile que de les faire arrêter. Car il avait été prévenu, dès le matin, de leur réunion, il en connaissait le lieu, et le chemin était libre jusqu'à eux. Quels motifs mystérieux portèrent M. Gasparin à s'abstenir? Faut-il croire qu'il fut retenu par la crainte de commettre un acte arbitraire, alors qu'il s'agissait d'une guerre civile à conjurer dans une ville qu'on inondait de soldats?

Une consigne, d'ailleurs, avait été donnée qui n'indiquait pas de grands scrupules de légalité: « Feu sur quiconque paraîtra dans les rues, » avait-on dit aux soldats. Consigne terrible, qui ne fut pas générale, il est vrai, qui n'exista que pour certains quartiers, mais qui là où elle fut observée, produisit d'inconcevables scènes d'épouvante et d'horreur! Qui le croirait? Pour que des juges et des avocats pussent sortir, même en robes, du tribunal où les avait appelés l'affaire des mutuellistes, et cela sans s'exposer à devenir victimes de l'affreuse consigne, il fallut qu'un officier supérieur vînt les avertir, et qu'un ordre tout spécial protégeât leur retraite!

Déjà, en effet, Lyon était en pleine guerre civile. Stationnées sur les principaux quais, sur les principales places, et comme animées par un courant électrique, les troupes faisaient feu de toutes parts. Le canon grondait sur la place Louis le Grand. La mitraillade avait commencé, renversant sur le pavé hommes, femmes enfants.

Comment résister à une attaque aussi brusque, aussi violente? Car les communications ont été coupées par les soldats, et le plus grand nombre des sectionnaires, des ouvriers, se trouvent isolés, parqués dans leurs quartiers respectifs, sans pouvoir ni se concerter ni se réunir. Quant à ceux des insurgés auxquels est parvenu l'ordre du combat et qui sont descendus sur la place publique, ils sont sans armes pour la plupart. Ils ont compté sur des dépôts de fusils: pure illusion! Ils ont espéré que l'insurrection entraînerait l'armée: et toutes les mesures ont été prises pour que le soldat échappe au contact du citoyen; et c'est de loin, c'est à coups de canon que la révolte est combattue. Ils ont cru à une organisation; et ils n'aperçoivent autour d'eux qu'un effroyable désordre. Ils cherchent des yeux les chefs; et beaucoup de chefs sont absents. Alors presque tous se retirent découragés et la malédiction sur les lèvres; les plus désespérés se décident à rester à leur poste pour y mourir, la défaite ayant précédé le combat.

Et toutefois, dans cette confusion immense, on est parvenu à former à la hâte six centres d'action, mais sans rapport entre eux: un dans les quartiers

Saint-Jean, Saint-Paul et Saint-George; un dans le quartier des Cordeliers; un dans la rue Neyret et les rues adjacentes; un dans le clos Casati, compris entre la grande côte et la côte Saint-Sébastien; un à la Croix-Rousse: un autre enfin à la Guillotière.

La fusillade continuant, des engagements avaient eu lieu sur divers points. Quelques insurgés barricadent le pont du Change, et quatre compagnies envoyées de ce côté sont forcées à la retraite. Dans la rue de Saint-Pierre-le-Vieux, on tirait sur les troupes du haut d'une maison: un pétard la fait sauter. La préfecture, menacée par un petit groupe d'insurgés, est dégagée rapidement, et les soldats refoulent l'insurrection jusqu'à l'entrée de la rue Mercière et du passage de l'Argue. Là, les républicains font volte-face. Maîtres du passage; ils y soutiennent le choc pendant quelque temps. Mais une pièce de canon chargée à mitraille s'avance. Le coup part. Les vitraux sont criblés, les lustres réduits en poussière, les magasins enfoncés. Le passage ainsi rendu libre, les soldats s'y élancent. Au bout de la galerie, une barricade a été élevée: elle est défendue avec acharnement. Enfin, les insurgés sont repoussés. Ils étaient six! Pendant ce temps, les troupes gagnent les deux rues Mercière, et elles établissent une communication permanente entre la place Bellecour et la place des Terreaux, après avoir fait sauter une maison dans la rue de l'Hôpital, où s'allume, chassé par le vent du nord, un violent incendie.

La journée touche à sa fin. Le silence est descendu sur la ville; silence morne et presque aussi effrayant que le tumulte. Emprisonnés dans leurs maisons, les habitants des quartiers exposés au feu vivent dans une douloureuse ignorance et de ce qui les entoure et de ce qui les attend. La nuit vint: elle n'était qu'une halte dans la guerre civile.

Le lendemain, 10 avril (1834), les premières heures du jour furent assez calmes, mais, une fois commencée, la lutte devint furieuse. Quelle journée! Les soldats occupaient les grandes lignes, ils remplissaient les forts, ils couvraient presque toutes les places, ils se pressaient sur tous les ponts; et de leurs canons, de leurs fusils, tournés vers les rues qui conduisent à l'un et l'autre fleuve, ils défendaient invinciblement au peuple l'approche de ces quais où ne régnait plus qu'une solitude funèbre et où le passage du peuple n'était plus marqué, depuis la veille, que par de longues traînées de sang. L'artillerie grondait sur Lyon comme sur un champ de bataille; les obus volaient sur divers points, lançant au hasard l'incendie.

Et ce jour là, néanmoins, l'insurrection gagna du terrain. Serpentant sur les hauteurs dont la Saône baigne le penchant, elle les couronna, et bientôt, éclatant partout à la fois, elle enveloppa la ville. Le faubourg de Vaise s'était ébranlé déjà, et des soldats disciplinaires, se soulevant, agrandissaient la révolte commencée. La caserne des Bernardines opposait son front menaçant, inébranlable, aux fortifications mouvantes dont la Croix-Rousse se hérissait de toutes parts. De son côté, la Guillotière était parcourue et tenue en haleine par des bandes d'insurgés. Le tocsin sonnait aux Cordeliers et à Saint-Nizier. Le drapeau noir flottait sur l'église de Saint-Polycarpe et sur l'hôpital des fous. Alors, ce fut un affreux spectacle. Des pétards font sauter les maisons dont les fenêtres sont garnies d'insurgés. C'est à coups de canon qu'on attaque les barricades, qu'on les renverse. Les bombes pleuvent sur le faubourg de la Guillotière; et dans le quartier livré à leurs ravages, on voit des malheureux se hâter le long des toits, fuyant, éperdus, et la fusillade qui s'approche de leurs demeures embrasées. Au cœur de la ville, même désolation. Ici, le collége prend feu, et, deux fois éteint par les écoliers, l'incendie se rallume dans le combat. Là, aux environs de l'hôtel de ville, soldats et insurgés se poursuivent à coups de fusil sur le faîte glissant des maisons. Plus loin, les deux pavillons du pont Lafayette, un moment au pouvoir de l'insurrection, vont s'écrouler sous les boulets, tandis qu'atteint par un obus, un bateau de foin descend tout en flammes du haut de la Saône et va se heurter au pont de Chazourne, dont il consume trois arches dans son passage brûlant.

Et toutefois, l'armée se montre aussi prudente qu'implacable. L'ordre a été donné aux soldats d'éviter les quartiers sinueux, de ne s'avancer que pas à pas, en laissant toujours entre eux et les insurgés la longueur d'une rue et en opposant barricade à barricade; soit qu'on voulût, comme quelques-uns l'ont pensé, faire durer le combat pour enfler le triomphe, soit que les chefs militaires se fussent exagéré la force matérielle de l'insurrection.

Dans cette dernière hypothèse, leur erreur fut

profonde; car le nombre était petit des républicains en armes! Disséminés par petit groupes de dix, de vingt ou de trente hommes, sur une immense étendue, commandés par des chefs de passage, sans communication entre eux, sans plan arrêté, pris à l'improviste enfin, et n'ayant la plupart, pour combattre, que le sabre ou le pistolet, ils devaient puiser leur force dans leur audace, et leur audace dans la grandeur même du péril. Sur un point seulement l'insurrection occupait une position favorable: c'était au centre de la ville, sur la place des Cordeliers. Les républicains s'étaient emparé de l'église, ils en avaient fait leur quartier général, et, l'environnant de barricades, ils en rendaient les approches mortelles. Rien de plus émouvant et de plus étrange que l'aspect de ce temple devenu le siége d'une révolte désespérée. Dans une des nefs, des ouvriers fabriquaient de la poudre, pendant, que, rangés autour d'un grand feu, d'autres s'occupaient à fondre des balles. Une chapelle avait été transformée en ambulance. On y apportait les blessés, dont des prêtres pieux venaient adoucir ou encourager la souffrance, et qu'entouraient de soins charitables une jeune fille conduite au milieu de ces scènes de deuil par le plus fort de tous les dévouements, celui de l'amour. Là commandait un homme à la taille élevée, à l'œil noir, au visage plein d'énergie et de fierté. Son nom était Lagrange. Et jamais chef n'exerça plus souverainement son empire. Prompt à parer à tous les dangers, il courait de barricade en barricade, animait ses compagnons de la voix et du geste, posait et faisait relever les sentinelles, envoyait des renforts sur les points menacés, et couvrait d'une protection magnanime le quartier même où la guerre civile lui avait fatalement assigné son poste. Un agent de police, nommé Corteys s'était glissé parmi les insurgés. On le découvrit, et on allait le fusiller: Lagrange s'y oppose; et comme des paroles de soupçon retentissaient, lui, pour toute réponse, il dépasse les limites du camp, se promène tranquille devant le front des troupes, essuie une décharge qui ne l'atteint pas, et revient absous de sa générosité par son courage. Tel était l'esprit qui animait l'insurrection: Carrier et Gauthier à la Croix-Rousse, Reverchon à Vaise, Despinasse à la Guillotière, tous surent, par leur modération et leur humanité, honorer la cause qu'ils défendaient au péril de leur vie.

Cependant la lutte continue, laissant la victoire incertaine et multipliant, d'heure en heure, les désastres. Une interruption si prolongée des relations de chaque jour est venue ajouter des angoisses nouvelles à la détresse permanente du peuple; et, dans quelques quartiers reculés, des citoyens s'en vont faisant des quêtes et criant d'une voix lamentable: « Du pain pour les pauvres ouvriers! » Mais ailleurs, dans le voisinage des troupes, tout est désert; et si la fusillade s'arrête tout à coup, si l'appel lointain des cloches vient à s'interrompre, si les caissons cessent un instant de rouler sur le pavé, ce qui succède à ces bruits de destruction, c'est un silence de mort, un effroyable silence! Pas un cri ne s'échappe du fond des maisons fermées et muettes comme des tombeaux; car, par toute croisée qui s'ouvre, la mort pénètre. La circulation a été interdite d'une manière absolue, mesure extrême qui fait de chaque passant un rebelle; et quiconque franchit le seuil de sa porte devient un point de mire pour les soldats. Des femmes, des enfants des vieillards, furent tués sans pitié au détour des rues. Un frère fut renversé par une balle sur le cadavre de son frère qu'il avait vu tomber et qu'il relevait en pleurant. Aussi l'intérieur de beaucoup de maisons présenta-t-il bientôt un spectacle presque aussi triste que celui du dehors. Dans les unes, le pain manquait; dans d'autres, on tremblait pour les jours d'un père ou d'un époux absent, tué peut-être, et qu'on n'avait pas même le pouvoir d'aller chercher au milieu des victimes; dans d'autres enfin, s'étaient des malades condamnés à gémir sans secours ou bien des morts qui attendaient la sépulture.

La terreur était sans bornes, et, dans certains quartiers, la colère du soldat inexorable. Et même, ainsi qu'il arrive toujours, ceux-là combattaient l'insurrection avec le plus d'emportement qui, dans l'armée, avaient entretenu avec les insurgés des relations dangereuses.

Du côté de la place Sathonay, à l'entrée de la rue Saint-Marcel, une barricade avait été construite, et les soldats envoyés pour l'enlever paraissaient hésiter. Le colonel Mounier se jette en avant, tombe mort, et la barricade est franchie. Mais aussitôt la troupe monte dans des maisons qu'on vient de désigner à sa vengeance, et elle se répand de toutes parts, saisie d'une rage aveugle. Un honorable citoyen, M. Joseph Rémond, était

assis paisiblement à son foyer : on le tue. Non loin de là, l'appartement de M. Baune est envahi. La veille, M. Baune s'était traîné malade par la ville; puis, l'excès de la souffrance l'ayant ramené dans sa demeure, il y était resté enchaîné à son lit par une paralysie aiguë. Il avait auprès de lui sa femme et le plus jeune de ses enfants, quand les soldats parurent. Et, comme ils couraient l'égorger, lui, se redressant à demi et rassemblant ses forces, il s'écria : « Républicain, c'est sur la » place publique que je dois être fusillé. Vous ne » m'égorgerez pas devant ma femme et mon fils!» Déjà, en effet, pour le protéger, l'officier s'avançait, le cœur attendri et l'œil humide. Mais qu'aurait pu sa voix sur des hommes que la fureur égarait? Heureusement, on attendait de M. Baune des révélations importantes : l'ordre de le garder prisonnier arriva, et l'on se contenta de le conduire à l'hôtel de ville, les soldats l'accablant d'injures, et lui leur opposant des paroles hautaines ou un froid dédain.

Le sang enivre, qui l'ignore? et il n'est pas d'atrocités auxquelles ne se puissent porter des natures incultes, partout où s'élève la vapeur du sang. Il y en eut, dans cette journée du 10 avril, d'épouvantables exemples. Sur le pont de Tilsitt, des grenadiers furent vus entraînant un prisonnier qu'ils avaient résolu de précipiter dans la Saône. Mais la victime avait saisi un des meurtriers par le corps et elle le tenait étroitement embrassé. Un coup part. Le malheureux roule sur le pavé. Alors, s'éloignant de quelques pas, tous les soldats font feu à la fois sur son agonie. Ils soulèvent ensuite le cadavre, le balancent, avec des rires affreux, au-dessus du parapet, et le lancent dans l'eau. Des bateliers qui sortaient de la rivière accrochèrent le corps, et les grenadiers continuèrent à le cribler de balles, s'en servant comme d'une cible.

Ce ne fut pas, du reste, le crime du tous que cette exécrable férocité. Il y eut des points où, retenues prisonnières par les troupes qui bivaquaient dans les rues, des femmes d'insurgés furent traitées non-seulement avec égard, mais avec générosité, et partagèrent le pain du soldat. Un insurgé venait de tirer à bout portant sur un officier; il le manque, se découvre la poitrine et dit : « A ton tour! » Alors, par une admirable inspiration de générosité : « Je n'ai pas coutume de » tirer de si près sur un homme sans défense, ré» pond l'officier. Va-t'en. (1). » L'histoire des guerres civiles est pleine de pareils contrastes.

Pendant ce temps, la dévastation de Lyon suivait son cours; l'armée foudroyait la ville comme si chaque maison eût été une forteresse occupée par des milliers d'ennemis. Or, les insurgés en armes étaient à peine trois cents, et, trop convaincus de leur impuissance, ils étaient les premiers à s'étonner de la prolongation de la lutte. Les plus ardents parmi les ouvriers étaient descendus dans l'intérieur de Lyon, attirés par le procès des mutuellistes, et ils n'avaient pu, regagnant leurs faubourgs, y donner le signal du combat! A la Croix-Rousse, que déconcertait son isolement, M. Carrier ne commandait qu'à un fort petit nombre d'hommes. Au faubourg du Vaise, M. Revechon avait fait de vains efforts pour rassembler les éléments d'une résistance suffisante, et s'était retiré dans l'espoir de soulever les campagnes. Dans le faubourg de la Guillotière, l'insurrection allait céder aux prières et aux larmes des habitants. Des hommes hardis étaient allés parcourir les communes voisines, y cherchant des fusils, et n'avaient pu réussir à s'en procurer, même à force d'audace. Des insurrections qui devaient éclater à Saint-Étienne, à Grenoble, à Vienne, point de nouvelles. Enfin, il n'était pas jusqu'à la modération des insurgés qui ne tournât contre eux. Si, pénétrant dans les maisons à leur merci, ils eussent exigé qu'on leur livrât des armes, on leur en eût livré : ils demandaient sans menace, et n'éprouvaient que des refus. L'insurrection, d'ailleurs, flottait au gré du hasard, la direction ayant échappé aux mains de ceux qui étaient naturellement appelés à en supporter le fardeau, et la dispersion du comité des *Droits de l'Homme* étant complète; car MM. Hugon, Martin et Sylvain Court s'étaient trouvés, dès l'origine, éloignés des divers centres d'action, et M. Baune attendait dans les cachots de l'hôtel de ville ce qu'il plairait à ses ennemis de décider de son sort. Quant à M. Albert, séparé des siens lui aussi, et trop

(1) Nous empruntons cette anecdote à une brochure publiée par M. Sala, sous ce titre : *Les Ouvriers lyonnais en 1834*, brochure dans laquelle l'auteur, homme de talent, a fait preuve, à l'égard des républicains, quoique lui-même légitimiste, d'un esprit de justice tout à fait digne d'éloges.

M. Sala fut arrêté le 12 avril, à Lyon, en même temps que M. de Bourmont fils; mais ils ne tardèrent pas à être relâchés l'un et l'autre.

connu pour se montrer à Lyon impunément, il avait d'abord cherché refuge chez un de ses amis, dans la maison même que M. Chégaray habitait; puis, déguisé en prêtre, et des pistolets sous sa robe d'emprunt, il s'était risqué dans la ville, poussé par une inquiétude hélas! trop légitime.

Ainsi, pour éteindre l'insurrection, le soir du 10 avril, il suffisait en quelque sorte de souffler sur elle. Et cependant, chose remarquable! l'autorité militaire mit en délibération et résolut l'évacuation de la cité. Mais l'autorité civile connaissait trop bien par ses agents le secret de la situation, pour ne pas faire révoquer l'ordre, déjà donné, de la retraite; et il fut décidé que l'armée continuerait à camper dans les ruines sanglantes qu'elle venait de faire.

Pour la seconde fois depuis le commencement des troubles, la nuit venait de suspendre les hostilités. Le temps était triste et chargé de neige. Autour de grands feux, les soldats veillaient, la flamme éclairant de ses reflets leurs regards empreints de défiance et leurs visages pâlis par la fatigue. On voyait çà et là, couchés sur la paille et bivaquant aussi, des enfants et des femmes qu'on avait arrêtés au passage, prisonniers dont tout le crime était d'avoir dépassé le seuil de leurs demeures. Lyon était plongé dans un silence sans repos et qu'interrompaient seulement, d'intervalle en intervalle, quelques coups de fusil tirés dans le lointain. Tout à coup, parmi les troupes postées dans le quartier Saint-Jean, le bruit circule qu'on va passer de l'autre côté de la Saône, et que les chefs jugent indispensable la concentration de leurs forces. Le quartier Saint-Jean était habité par plusieurs fonctionnaires, et, entre autres, par M. Duplan, homme modéré, qui, dans l'exercice d'un ministère rigoureux, avait su s'attirer jusqu'à l'estime de ses adversaires, et qui, à cause de cela sans doute, n'avait pas été initié aussi complétement que M. Chégaray, son inférieur, aux instructions mystérieuses reçues de Paris. Averti, pendant la nuit, qu'on allait abandonner le quartier Saint-Jean et que l'heure était venue de se mettre en sûreté, il courut à la préfecture, moins effrayé que surpris. Il y trouve, étendu tout habillé sur un matelas, le général Buchet, et lui témoigne son étonnement. Quel irréparable échec avaient donc éprouvé les troupes, qu'il fallût sitôt les concentrer entre les deux fleuves, et laisser en proie à l'insurrection la rive occidentale de la Saône? Pourquoi encourager les insurgés de Saint-Just et de Saint-George par ce mouvement de recul? Eh quoi! n'y avait-il aucun danger à permettre aux factieux de s'emparer de la cathédrale, de s'y fortifier, de la transformer en citadelle? Une fois qu'ils y seraient établis, emploierait-on l'artillerie pour les en chasser, et ruinerait-on de fond en comble ce magnifique monument de l'art catholique? M. Duplan insistait particulièrement sur la nécessité de sauver les archives du tribunal. Il demande enfin à être introduit auprès de M. Aymar. Mais le général Buchet : « Je vais le » trouver et lui faire part de vos observations. » Attendez-moi. » Quelques instants après, le général reparut. L'ordre était révoqué.

On a dit, — et c'est moins contre le lieutenant général Aymar que contre M. Gasparin que l'inculpation a été dirigée, — on a dit que, pour ajouter à l'importance de sa victoire, le pouvoir avait prolongé volontairement le combat; que, dans ce but, il avait renoncé à des positions qui n'étaient point menacées; que, résolu à terrifier Lyon et la France, il n'avait point empêché, le pouvant, des calamités superflues; que c'était pour rendre les républicains odieux aux propriétaires, qu'il avait déclaré la guerre aux maisons, abusé de l'incendie, imposé aux soldats une prudence féconde en désastres, et donné aux moyens de défense les proportions de sa haine plutôt que celles du péril. Quelque invraisemblables que soient, par leur gravité même, de pareilles accusations, qu'il n'est presque jamais possible d'appuyer sur une démonstration officielle, les faits, on doit le reconnaître, ne sont pas de nature à les démentir. Il est certain que la Croix-Rousse eût été bien plus promptement apaisée, sans les excitations perfides d'un nommé Picot, fourbe qui se cherchait des complices pour les aller trahir et dont l'impunité fit scandale. Il est également certain que, dans la caserne du *Bon-Pasteur*, abandonnée par les troupes sans aucun motif apparent, les insurgés trouvèrent une cinquantaine de fusils, dont il semblait qu'on leur eût ménagé la conquête. Mais quoi! dans la nuit du 10 au 11, le fort Saint-Irénée, que l'insurrection ne menaçait pas, fut évacué comme l'avait été, dans la journée, la caserne du *Bon-Pasteur*, et l'on y laissa deux pièces de canon si mal encloucées, que, le lendemain, les insurgés purent, après un travail

de quelques minutes, les transporter à Fourvières, d'où ils se mirent à tirer sur la place Bellecour... avec des morceaux de fer et de la poudre séchée au soleil!

Quoi qu'il en soit, la lutte s'était ranimée le 11, avec les mêmes circonstances et le même caractère. Mais le 12, il devint tout à fait manifeste que, pour dominer la ville, l'armée n'avait plus qu'à le vouloir. Alors seulement, on se décide à un vigoureux effort; et tandis qu'on occupe la Guillotière, qui n'était pas défendue, le faubourg de Vaise, qui ne l'était guère devantage, est impétueusement envahi. Là furent commis des actes de barbarie dont notre plume hésite à retracer l'image. Un coup de fusil ayant été tiré, rue Projetée, devant la maison du cabaretier Chanier, les soldats s'élancent dans cette maison, décidés à faire main basse sur tous ceux qui l'habitent. Un vieillard de 74 ans, nommé Meunier, était au lit; on lui tire dessus, et de si près, que le feu prend aux couvertures; il respirait encore, on l'achève d'un coup de hache. Claude Combe, qui veillait au chevet de son frère mourant, est traîné dans la rue et fusillé. Jean Claude Passingo, précipité par la fenêtre, est assommé sur le pavé à coups de crosse. Les soldats égorgent Prost et Lauvergnat, après les avoir liés dos à dos, en souvenir sans doute des hideux massacres d'une autre époque. Un homme paisible, nommé Dieudonné, fut trouvé dans sa chambre, tenant dans ses bras son fils âgé de cinq ans. A l'aspect des soldats furieux, le pauvre enfant criait : « Ne tuez point papa! » Mais le père, violemment séparé de son fils, est poussé au pied de l'escalier. L'officier donnant le signal du meurtre : « Laissez, lui » dit un soldat, laissez cet homme pour élever » son enfant. » Il achevait à peine, que déjà l'officier avait plongé son épée dans la poitrine du malheureux père de famille. Abrégeons, abrégeons cette énumération lamentable, et n'épuisons pas le courage qu'il nous faut pour parcourir la route sanglante qui commence à Lyon dans le faubourg de Vaise et doit finir à Paris dans la rue Transnonain. Seize victimes innocentes faites dans l'espace de quelques minutes, seize assassinats, tels furent les effets de la direction imprimée au mouvement répressif.

Il ne restait plus qu'à emporter le quartier des Cordeliers. Deux compagnies, soutenues par du canon, attaquent les barricades, et, après une lutte acharnée, les enlèvent. Les insurgés occupaient encore l'église des Cordeliers : les portes s'ébranlent, elles sont enfoncées... Quel spectacle! un sergent, noir de poudre, est là qui anime les siens au carnage et commande le feu. Une décharge terrible fait résonner ces voûtes accoutumées au bruit des cantiques pieux. C'est en vain que des prêtres, ministres d'un Dieu de miséricorde, demandent grâce pour les vaincus; il n'y a pas de pitié dans les guerres civiles. Parmi les insurgés, ceux-ci s'abritent derrière les colonnes, ceux-là s'enfoncent dans l'ombre des chapelles latérales; d'autres font monter vers le ciel des hymnes de liberté, des chants lugubres, et semblent vouloir se bercer dans les bras de la mort. Il y en eut un qui, debout sur les marches les plus élevées de l'autel, les bras croisés sur sa poitrine, le visage rayonnant et le regard plein d'un amor délire, s'écria : « Voici le moment de mourir pour » la patrie! » L'âme de ce jeune homme avait déjà pris son vol éternel, quand, percé de coups, son corps tomba au pied de l'autel du sacrifice. Bientôt, des flaques de sang couvrirent les dalles du temple, et l'on y compta onze cadavres.

Le jour suivant, les derniers débris de l'insurrection disparurent des hauteurs, et une proclamation en informa les habitants. La ville de Lyon était pacifiée!

Ainsi, le faubourg de Vaise venait d'avoir ses journées de septembre! Que dis-je? l'horreur venait presque d'en être surpassée; car enfin, lorsqu'au mois de septembre l'ordre fut donné de massacrer les prisonniers, Paris entendait gronder à ses portes le canon des envahisseurs de la France, Paris se croyait perdu s'il ne se compromettait sans retour, Paris était fou de désespoir, et des voix puissantes avaient fait retentir à son oreille ces mots qui contiennent toutes les vertus et tous les excès : « La patrie est en danger! » Mais ici quel pouvait être, — je ne dis pas l'excuse, il n'en est point pour de tels forfaits, — quel pouvait être le prétexte de tant de lâches assassinats? Est-ce que l'insurrection, dans le faubourg de Vaise, n'était pas domptée? Est-ce que le danger n'était pas évanoui? Est-ce que la mesure des maux n'avait pas été comblée? Est-ce qu'il était possible de faire croire, même aux plus fanatiques, que, pour illustrer le triomphe, pour le féconder, on avait eu besoin de tout ce sang innocent? Ah! sans doute, ce n'était pas des autorités, soit civile,

soit militaire, qu'émanait l'ordre de le répandre. Mais pourquoi l'autorité, avertie depuis par la clameur publique, se montra-t-elle immobile, muette et comme indifférente? Pourquoi ne mit-elle pas au nombre de ses devoirs les plus sacrés celui de commander une enquête? Heureusement; Dieu n'a pas permis que des événements aussi horribles fussent dérobés au jugement de l'histoire. Des certificats ont été dressés avec un soin scrupuleux, ils ont été légalisés, et ils forment un réquisitoire impérissable (1).

Pour ce qui est des insurgés, il est une justice

(1) Voici quelques-uns de ces certificats dus au zèle d'un simple particulier, M. Chanier, lequel eut le courage de remplir, après les affreux événements de Lyon, le devoir que négligeait le ministère public : nous citons textuellement, sans rien changer à la rédaction ni à l'orthographe :

« Ce jourd'hui premier mai dix-huit cent trente quatre » nous soussignés Bonnaventure Gelond propriétaire mer» chand de bois grande route de Paris et Berthelemy Du» perray propriétaire fabricant négociant rue projettée n° 8, » et Honoré Picotin marchand de vin ancienne route de » Paris aussi propriétaire, et Jean Chagny propriétaire, ca» baretier rue projettée n° 9 ettestons que pour rendre ho» mage à le véritée que Marie Grisot, épouse de Louis Sau» gnier mousselinier demeurant à Vaise rue projettée n° 14. » Le susditte s'étant enfuit, de son domicile pour ce refugier » chez le sieur Coquet, serrurier demeurant route du Bour» bonnais ou elle crue être mieux en suretée étant plus éloi» gnée du faubourg à le elle fut fusillée sans quelle ene » denné lieu en aucune maniere à ne pareille traitement elle » laisse son épouse homme d'une probitée intact, perre de » quatre enfant, dont trois en bas âge en fois de quoi nous » lui evons signé le present pour veloir ce que de droit à » Vaise le premier mai 1834.

» PICOTIN, DEFERAT, CHANIER, GALLAND.

» *Vu à la mairie de Vaise le 1er mai 1834, pour* » *légalisation des signatures cy-dessus, au* » *nombre de quatre.*

» Le maire,

» BERARD, adjoint. »

» Nous soussignés tous habitants de le commune de Vaise, » ettestons pour rendre hommage à le vérité que le nommé » Claude Sève vieillard de 70 ans demeurant chez sa fille » nommée Marie Sève blanchisseuse route du Bourbonnais » et rue projetée maison Sourdillon en 2me e été le 12 evril » 1834 fusillé et percé de coups de bayonnettes dans son lit » et gété ensuite per la fenêtre par les soldats du 28me ré» giment de ligne. Ajoutons de plus qu'ils ont causés brisé et » geté per le fenêtre tout le linge et menage de sa fille qui » se trouvoit absente dans ce moment. En fois de quoi » evons signé le présent pour servir en besoin. Vaise le » 28 avril 1834.

» CIMETIER, SIMONAND, BERGOT NOEL, CHANIER, » PLARDE, ANTOE VERNE.

» *Vu à la mairie de Vaise le 28 Avril 1834, pour* » *légalisation des signatures cy-dessus, au* » *nombre de six.*

» Le maire,

» BERARD, adjoint.

« Cejourd'huy premier may dix huit cent trente quatre, » nous soussignes Bonnaventure Gelond merchand de boit, » Honoré-Picottin marchand de vin tous deux propriéteire » domiciliés e Veize, François Foucret forgeur et Jean Chei» nier propriétaire aussi domicilier à Vaise. Atestons pour » rendre hommage e la vérité que le sieur Jean Barge mous» selier demeurant e Veise route de Villefrancho n° 19. » A été erraché violemrnt du domicile du sieur Laffay de» meurant rue projettée n° 7, ou il s'était réfugié d'une ma» niére paisible et très inoffensive pour se mettre en sureté, » le des soldats l'ont treiné jusque sur le nouvelle route du » Bourbonnais pour le massacrés impitoyablement, sans » qu'il lui soit possible de faire entendre la moindre expli» cation, qui eurait été sincère et en un peu plus justifica» tive, ce malheureux quoi que persé de coupt e encore pû » se treiner chez le sieur Foucref forgeur demeurant près » du lieu ou il fut mutilé, ce dernier lui prodigue les pre» miers secours qui ne servirent qu'e prolonger son agonie » d'une heure environ pendant laquelle son épouse le fit » transporter dans son domicile on il fut accompagnie par » le docteur Guichanet qui avoit été eppelé pour lui donner » ses soins, le déffunt laisse Barthellemye Sauzier veuve et » mére de deue enfant, l'une agé de treize et l'autre de » quinze ces sans aucune ressource pécuniaire, en foi do » quoi nous evons signé le présent ces jours et an que » dessus.

» PICOTIN, CHANIER, GALLAND, FOUCRÉ.

» *Vu à la mairie de Vaise le 1er Mai 1834, pour* » *légalisation des signatures cy-dessus, au* » *nombre de quatre.*

» Le Maire,

» BERARD, adjoint. »

» Nous soussignés tous habitants de la commune de Vaise. » ettestons pour rendre hommage a la vérité que le nommé » Mathieu Prost profession de couverturier demeurant e » Vaise rue projetée maison Feuillet a été le 18 evril 1834, » erraché de son domicile, où il étoit paisible et inofensife, » par des soldats du 28me régiment de ligne, qui l'ont inhu» mainement fusillé e le porte de son domicile, sans qu'il lui » eit été possible de faire entendre le moindre explication » qui eut étée sincère et justificative ne fois de quoi nous » avons signé le présent pour servier en besoin, Vaise le » 28 avril 1834.

» CHANIER, ANTOE VERNE, PICOTIN, VINCENT.

» *Vu à la mairie de Vaise le 28 Avril 1834,* » *pour légalisation des signatures cy-dessus, au* » *nombre de quatre.*

» Le Maire,

» BERARD, adjoint. »

» Nous soussignés ettestons que le sieur François Lauver» gnet cadet ouvrier en soie demeurant à Veise rue projetée » a été erraché du domicile du sieur Véron couverturier son » voisin (ou il été paisible et inoffensif) per des soldats du » 15e régiment léger poor être fusillé ; sous qu'il lui eit été

que ne sauraient leur refuser même les passions de leurs ennemis : c'est qu'ils furent tous d'une modération et d'une générosité rares, couvrant d'un égal respect les personnes et les propriétés, protégeant les faibles, épargnant la vie des vaincus, et se gardant bien de mettre la dévastation au nombre de leurs moyens de défense ou d'attaque.

» possible de faire entendre la moindre explication qui n'en-
» reit laissé aucun doute pour sa justification. En foi de
» quoi nous avons signé le présent pour servir à sa veuve.
» Vaise faubourg de Lyon le 29 avril 1834.

» J. PÉLUSSON, DAMEY, DALLEUD, BERTHAUD.

» *Vu à la Mairie de Vaise le 30 Avril 1834,*
» *pour légalisation des signatures cy-dessus, au*
» *nombre de quatre.*

» Le Maire,

» BERARD, adjoint. »

» Nous soussigné attestons que le sieur Étienne Jullien de
» la profession d'ouvrier en soie demeurant à Vaise rue pro-
» jeté maison Magny n° 7 a été arraché de son domicile, où il
» était paisible et inoffensif, par des soldats du 28me et doutre
» régiment pour être fusillé ce que nous avons vu exécuter au
» même instant, sans qu'il lui soit possible de faire entendre
» le moindre explication qui aurait été sincère et on ne peut
» plus justificative en foi de quoi nous avons signé le pré-
» sente Vaise le 26 avril 1834.

» TRIDON, ESCOFFIER. »

» Cejourd'hui premier May dix-huit cent trente-quatre,
» nous soussignés Jean Chagnier cabaretier et Jn Me Emouton
» maître macon tous deux propriétaires domiciliés à Vaise.
» Atestons pour rendre hommage a la vérité que le douze du
» courant André Dejous mousselinier domicilié du dit Vaise
» rue projettée no 6 a été arraché du domicile au sr Alexan-
» dre Markof ouvrier en soye domiciliés grande routes du
» Bourbonnais no 32 par des soldats, qui l'ont fusillé malgré
» tout ce qu'il a pû dire pour sa justification, il laisse Marie
» Béal son épouse, veuve et bientôt mère, dépourvue de toute
» ressources pécuniaires, en foi du quoi nous avons signés le
» présente les jour et an que dessus.

» CHANIER, EMOUTON, »

» *Le maire de Vaise certifie que les signatures*
» *cy-dessus sont celles des sieurs Chanier et*
» *Emouton, habitans de cette commune.*

» Vaise le 1er Mai 1834.

» Le Maire,

» BERARD, adjoint. »

» Nous soussigné habitant de la commune de Vaise, atte-
» tons que le sieur Benoit Herant, de la profession douvrier
» maçon demeurant a Vaise rue projeté maison Magni no 7,
» a été arraché de son domicile ou il éteit paisible et inofen-
» sif par des soldats du 28me de ligne et autre regiments
» pour être fusillé, sans qu'il lui fut possible de faire en-
» tendre le moindre explication qui aurait été sincère et
» justificative, plus les soldats ont brisé toute sa vaisselle,
» son armoire il laisse sa femme enceinte et deux petit
» enfants dont le plus agé un que rieq annés, cette pauvre

Au moment d'incendier la caserne des Minimes, ils s'en abstinrent, un habitant leur ayant dit, ce qui était faux d'ailleurs, qu'ils allaient détruire une propriété particulière. Les représentants du pouvoir, on l'a vu, ne s'étaient pas laissé arrêter par des scrupules de ce genre !

Aussi, le sang qui rougissait les pavés de Lyon

» famille par suite de cet événement se trouve réduit à la
» plus grande misère si lon ne venait a son secour en foi de
» quoi nous avons signé pour rendre homage à la vérité.
» Vaise le 28 avril 1834.

» ANTOE VRONE, CHANIER.

» *Vu à la mairie de Vaise le 22 Avril 1834,*
» *pour légalisation des signatures cy-dessus, au*
» *nombre de deux.*

» Le Maire de Vaise,

» BERARD, adjoint. »

» Nous soussignés tous habitants de la commune de Vaise,
» atestons pour rendre hommage a la vérité que le nommé
» Joseph Nandry profession de voiturier demeurant a Vaise,
» route du Bourbonnais maison de Guillaume Leroche au-
» bergiste, a été le 12 avril 1834, arraché de son domicile
» où il était paisible et d'une manière inofensive, par des
» soldats du 28me régiment de ligne ; qui l'ont arrachés des
» bras de sa femme et qu'ils l'ont fusillé a la porte d'alée de
» son domicile qu'il n'a pu rien faire entendre pour sa jus-
» tification et qu'il laisse un enfant de deux ans et une veuve
» sans ressource, que l'on lui a cassé et dévalisé son linge et
» son ménage en foi de quoi nous avons signé le présent pour
» servir au besoin. Vaise le 28 avril 1834.

» Femme LAROCHE, HENRIY BOEL, MARVIN,
» STIGNAUD, BARCEL.

» *Vu à la mairie de Vaise le 28 Avril 1834,*
» *pour légalisation des signatures cy-dessus au*
» *nombre de cinq.*

» Le Maire,

» BERARD, adjoint. »

» Nous soussigné attestons que le nommé Pierre Vairon-
» Lacroix agé de 27 ans, demeurant a Vaise maison Magni
» rue projeté no 7, a été arraché de son domicile ou il éteit
» paisible et inofensif par des soldats de diferent regiment
» pour être fusillé, sans qu'il lui fut possible de faire en-
» tendre la moindre explication qui aurait été sincère et on
» ne peut plus justificative en foi de quoi nous avons signe
» le present.
» Vaise le 27 avril 1834.

» ANTOE VRONE, BLANCHE, J. PÉLUSSON, DUPERRY.

» *Vu à la mairie de Vaise le 29 Avril 1834,*
» *pour légalisation des signatures cy-dessus, au*
» *nombre de quatre.*

» Le Maire de Vaise,

» BOSSIERON fils, *adjoint.* »

Les circonstances du meurtre constaté dans le certificat qui précède furent atroces jusqu'à l'invraisemblance. Quand les soldats se présentèrent chez Veyron, il leur déclara qu'il éteit militaire, les fit mettre à table, but et manga

n'était pas encore lavé, que déjà, la propriété y demandait à grands cris l'indemnité de ses pertes. Des commissaires furent nommés, et, à l'appui des réclamations qu'ils devaient soumettre au gouvernement, on rédigea une note dont les lignes suivantes feront connaître l'esprit : « Le gouvernement ne voudra pas que le triomphe de l'ordre coûte des larmes et des regrets. Il sait que » le temps, qui efface insensiblement la douleur » que causent *les pertes personnelles les plus chères*, » est impuissant à faire oublier les *pertes de fortune, les dévastations matérielles*. » Voilà ce qu'était devenue la classe la plus importante de la société, sur une terre de chevaliers et de poëtes!

Du reste, il était constaté, dans la note, que la garde nationale, à Lyon, se trouvant dissoute, la ville avait été placée, pour sa défense, sous une juridiction purement militaire; que l'isolement des citoyens y avait été complet, et la circulation rigoureusement interdite; qu'il avait été défendu, sous peine de mort, aux habitants, d'entr'ouvrir leurs portes ou leurs fenêtres, qu'en un mot, la garnison avait suppléé à sa force numérique par la dévastation et l'incendie.

Pendant que le mouvement de Lyon s'éteignait, une insurrection militaire se préparait à Lunéville. Enlever les trois régiments de cuirassiers en garnison dans cette ville, courir le sabre à la main sur Nancy et sur Metz, y soulever le peuple au cri de vive la république! et pousser droit à Paris en faisant rouler devant soi le flot sans cesse grossissant des populations et des troupes révoltées, tel était le dessein qu'avaient formé les sous-officiers Thomas, Bernard, Tricotel, de Regnier, Lapotaire, Birth, Caillé, Stiller, tous hommes de résolution et de courage. Le 12 avril (1834), jour où la guerre civile brûlait à Lyon ses dernières amorces, tout était disposé, à Lunéville, pour l'exécution du complot. Les sous-officiers correspondaient avec Epinal, ils avaient des intelligence dans Nancy; le comité des *Droits de l'Homme* était prévenu de leurs projets; et Thomas avait usé avec succès de l'influence que lui assurait sur les soldats l'étendue et la fermeté de son esprit, enflammant les uns de sa colère, ouvrant aux autres la perspective d'un avenir plein d'éclat, semant autour de lui l'enthousiasme républicain, parlant à tous enfin de patrie, de gloire et de liberté. Mais il était difficile que rien ne transpirât d'un pareil secret, et il paraît que, depuis quelque temps, la trace du complot était suivie. Le 13, Guary, ex-maréchal des logis au 7e de dragons, est inopinément arrêté à Epinal. Des révélations importantes lui sont arrachées. L'autorité militaire, à Lunéville, en reçoit avis, et Thomas se voit mandé chez le général Gosler. On connaissait sa fermeté, son ascendant sur ses camarades, et l'on doutait de la fidélité des régiments. On se contenta donc d'adresser à celui qu'on aurait pu faire arrêter comme conspirateur, des représentations dont on eut soin d'adoucir la sévérité. Thomas répondit sans faiblesse, sans imprudence. Mais son parti était pris. Convaincu sans doute que tant de ménagements cachaient un piége, et qu'on n'attendait, pour sévir, qu'une occasion moins défavorable, il résolut de précipiter le dénoûment. Le 16 au matin, le *National* et la *Tribune* ayant apporté à Lunéville la nouvelle erronée que la garnison de Béfort venait de proclamer la république, Thomas, Bernard et Tricotel se rén-

avec eux. Ceux-ci n'en voulurent pas moins le conduire à leur officier, et c'est en arrivant, au moment où il déployait sa feuille de congé, qu'il fut mis à mort.

Nous l'avons là, sous nos yeux, cette feuille de congé, toute tachée du sang de la victime!

Voici, pour compléter cette lugubre série de pièces justificatives, la pétition qui fut adressée au roi par le père de l'infortuné Lauvergnat :

« Sire, le règne de la justice est celui des grands rois! » Élu de la nation, roi des barricades! Je demande justice » au nom de mon malheureux fils, je la demande au nom de » cent personnes, victimes comme lui de la plus criminelle » atrocité.

» Le samedi, 12 avril, de midi à une heure, mon fils prit » quelqu'argent; il se disposait à rejoindre sa mère et mon » fils aîné, qui étaient partis pour le village d'Ecully; il est » arrêté par des voisins et amis, qui lui demandent où il va; » il entre pour un instant chez les sieurs Véron et Nérard, » rue projetée, no 7, où se trouvait un autre ami, le sieur » Prost : ces messieurs étaient avec leurs épouses. Pendant » ce temps, les troupes entrent à Vaise; elles sont bientôt » maîtresses de toutes les issues de la commune; alors les » soldats du 28me de ligne, du 15e léger et des sapeurs du » génie enfoncent les portes, pénètrent dans les maisons non » fermées.

» Mon fils, Véron et Prost, sont percés de plusieurs coups » de baïonnettes; ils reçoivent des coups de feu, ils expirent » dans les corridors et au bas de l'escalier. Le sieur Nérard » seul est sauvé comme par miracle; au même instant une » infinité d'autres personnes inoffensives périssent dans le » voisinage. Le sieur Coquet, maître serrurier, demeurant » route Tartare, no 7, est frappé de mort chez lui avec la » dame Saunier : c'était un vieillard de 62 ans.

» Signé Lauvergnat, fabricant de couvertures. Vaise, » faubourg de Lyon, le 12 mai 1834. »

nissent. On décide qu'il faut agir; et Tricotel, en tenue de casque et sabre, part sur-le-champ pour Nancy, où Stiller, son camarade, doit le mettre en rapport avec un des principaux chefs du parti républicain. Aussitôt, un mouvement inaccoutumé agite les quartiers des trois régiments; le bruit se répand qu'on va se diriger sur Paris. Avertis de se tenir prêts à monter à cheval, les soldats font leurs porte-manteaux, placent les selles sur les lits, s'approvisionnement d'eau-de-vie et achètent des pierres à feu. Déjà les conspirateurs ne se cachent plus de leur dessein. Rencontrant un cuirassier occupé à nettoyer la poignée de son sabre : « Mieux vaut, lui dit de Regnier, en aiguiser la » lame. » En même temps, par les soins de Themas et de Bernard, tous les sous-officiers ont été invités à se rendre au Champ-de-Mars, après l'appel. A huit heures du soir, maréchaux des logis chefs, maréchaux des logis, fourriers, s'acheminaient mystérieusement vers le rendez-vous convenu, marchant dans les rues par groupes de trois ou quatre. Bientôt, dans une grande carrière de sable située à l'extrémité du Champ-de-Mars, ils se trouvèrent réunis au nombre d'environ quatre-vingts. Thomas les fit ranger par régiments, et prenant la parole, il leur exposa les motifs du complot, le plan qu'il fallait suivre, les ressources dont on disposait, les chances de succès, la nécessité d'agir avec audace et promptitude. Vivement soutenue par Bernard, cette allocution excite dans l'assemblée un sombre enthousiasme. Le 10e régiment paraissant hésiter : « Nous mettrons » le feu au quartier du 10e, » crie une voix. Le sort en est jeté. On se sépare, en disant : A minuit!

Mais quelle est la surprise des sous-officiers, lorsqu'en rentrant dans leurs quartiers, ils aperçoivent les officiers en armes et des piquets qui, de toutes parts, se rassemblent, commandés par des capitaines. Plus de doute : on est trahi. Un traître, en effet, était allé raconter au général Gunler la scène du Champ-de-Mars, et les sous-officiers venaient d'être devancés. Plusieurs furent arrêtés et dirigés sur Nancy avec escorte de gendarmerie. Au moment où ils passaient devant le quartier du 4e régiment : « A cheval, s'écria le » maréchal des logis Lapotaire. Laisserons-nous » enlever nos camarades? » Mais l'occasion était perdue, perdue sans retour. Cinquante cuirassiers, qui avaient pris la route de Nancy pour délivrer Bernard, se laissèrent ramener à Lunéville, et l'insurrection y fut de la sorte étouffée dans son berceau.

Nous passerons rapidement sur les agitations qui, dans diverses parties de la France, furent comme le contre-coup de la secousse immense imprimée au peuple de Lyon. Elles ne servirent qu'à montrer combien était encore incomplète l'organisation du parti républicain, et jusqu'à quel point le gouvernement l'avait gagné de vitesse. Des promenades menaçantes, des clameurs, des attroupements tumultueux, des sentinelles désarmées, de fausses nouvelles répandues, c'est à cela que se réduisirent les troubles de Saint-Étienne, de Grenoble, de Clermont-Ferrand, de Vienne, de Châlons-sur-Saône, de Marseille. Dans le département des Pyrénées-Orientales, un soulèvement terrible fut à la veille d'éclater et aurait éclaté certainement si la tempête qui grondait partout n'était moins promptement dissipée. Il y eut aussi quelque chose de fort alarmant pour le pouvoir dans l'attitude d'Arbois. Maîtres de la ville, les républicains se disposaient déjà à en défendre vigoureusement les approches, et leur résistance aurait eu des suites redoutables, pour peu qu'elle eût été soutenue. Il n'en fut rien, et le mouvement tomba de lui-même.

Il est temps de dire quelle était, au milieu de cet ébranlement universel, la situation de Paris. Suivant une vieille et déplorable habitude de mauvaise foi, chaque parti avait donné aux événements de Lyon, avant qu'on en connût l'issue, la couleur de ses espérances ou de ses craintes; et tandis que les ennemis du pouvoir exagéraient la gravité du péril pour encourager les esprits à la révolte, le *Moniteur*, renchérissant sur les plus grossiers mensonges, le *Moniteur* osait, dans son numéro du 12, publier ce qui suit : « A quatre heures, » mercredi (mercredi, c'était le 9), l'action était » finie. Quelques coups de fusil retentissaient çà » et là dans les petites rues du centre de la ville. » Les troupes étaient au repos »

Mais ce jour-là 12 avril (1834), M. Thiers courut démentir à la tribune les triomphantes assertions de la feuille officielle, et, soit imprudence, soit calcul, il n'écrira que le lieutenant général Aymar occupait à Lyon une position *inexpugnable*, ce qui supposait que l'insurrection avait l'offensive. Si le mot fut dit pour épouvanter la classe bourgeoise et l'associer par la peur aux me-

sures sinistres qu'on méditait, il eut un succès incontestable. Jamais assemblée n'avait éprouvé un tel saisissement. Les efforts même de M. Thiers pour atténuer l'impression produite, ne firent, selon l'usage, que la rendre plus profonde. On s'interrogeait du regard; on échangeait de mutuelles angoisses : c'était Catilina aux portes de Rome.

Bientôt le mot fatal vole au dehors de bouche en bouche, et quelques membres du comité des *Droits de l'Homme* apprennent de M. Marchais le résultat de la séance. L'hésitation leur était-elle permise? Ne s'étaient-ils pas engagés à venir en aide aux Lyonnais par une diversion énergique? Et devaient-ils s'abstenir, alors qu'un concours inexorable de circonstances les sollicitait, les poussait à tenter la fortune des armes? Ils ne pensèrent pas qu'il fût de leur honneur de reculer. Une proclamation est rédigée à la hâte. Mais en supprimant avec violence la *Tribune*, M. Thiers venait d'anéantir le Moniteur de l'insurrection; un arrêté brutal dépouillait de son brevet d'imprimeur M. Mie, déjà éprouvé par de courageux sacrifices à la cause républicaine; M. Marrast était forcé de se soustraire à un mandat d'arrêt lancé contre lui; et, dans Paris, pas un imprimeur qui ne fût glacé d'effroi. Il fallut porter la proclamation au *National;* et elle y eut paru le lendemain, si Armand Carrel eût moins écouté les défiances qu'avaient toujours nourries son âme aussi incertaine qu'héroïque. De sorte qu'on touchait à une crise, et la pensée insurrectionnelle manquait d'organe dans un pays où il n'est donné qu'à la presse de déchaîner les révolutions qui réussissent!

Autre cause d'impuissance pour le parti républicain : la direction de la *Société des Droits de l'Homme* avait un caractère public, et c'était là, nous l'avons dit, un vice capital, à la veille d'un combat. Il est vrai que, dans la prévision du sort qui menaçait les chefs, on avait eu soin d'établir un comité secret; mais son action eût-elle été mieux déterminée, son importance n'était pas suffisamment reconnue. Il arriva donc que, pour frapper l'insurrection à la tête, le gouvernement n'eut qu'à faire opérer à propos un certain nombre d'arrestations. Or, la témérité de ses ennemis servant sa politique, il atteignit presque tous ceux qu'il lui importait d'atteindre.

Cependant, l'ordre a été donné à plusieurs sections de descendre sur la place publique, d'y rester un instant dans une attitude prudente, puis de disparaître. Il ne s'agit pas, leur a-t-on dit, de commencer l'attaque; il s'agit de répandre dans l'air une agitation qui indique quelles sont les dispositions du peuple. Cet ordre fut mal compris ou mal exécuté. Le dimanche 13, dans les rues Beaubourg, Geoffroy-Langevin, Aubry-le-Boucher, aux Ours, Mauhuée, Transnonain, Grenier-Saint-Lazare, des barricades furent construites par une poignée d'hommes exaltés, dont il paraît certain que des agents de police aiguillonnaient perfidement l'ardeur (1).

Du reste, partout le bruit et l'appareil des armes, le monotone retentissement du rappel, les promenades circonspectes des patrouilles, et les cavaliers courant par la ville, porteurs de messages redoutés. Car le gouvernement avait cru devoir déployer toutes ses ressources; et c'était avec une armée de près de 40,000 mille hommes; c'était avec le secours de la garde nationale de la banlieue convoquée, c'était avec 36 pièces de canon braquées dans différents quartiers, que les généraux Tourton, Bugeaud, Rumigny et de Lascours, se disposaient à soutenir le combat.

L'attaque commença vers sept heures du soir, et avec elle le deuil de plus d'une famille! Un officier d'état-major de la garde nationale, M. Baillot fils, portait des ordres à la mairie du 12e arrondissement, et quatre chasseurs l'accompagnaient : une balle le blessa mortellement. M. Chapuis, colonel de la 4e légion, fut atteint au bras d'une grave blessure. Des soldats, des insurgés tombèrent pour ne plus se relever; toutefois la lutte fut courte. A neuf heures, le feu s'éteignait, et l'on remettait au jour suivant la prise désormais inévitable, des barricades qui coupaient encore les rues Transnonain, Beaubourg et Montmorency.

Ajouterons-nous qu'en ce moment le comité des *Droits de l'Homme* n'existait plus de fait; que, victimes d'une violation de domicile inattendue, la plupart des chefs expiaient déjà dans les cachots leur trop aveugle confiance; que l'ordre du combat donné par ceux qui restaient libres ne put parvenir aux sections, les commissaires d'arrondissement qui devaient le transmettre se trouvant ou arrêtés ou dispersés? Ainsi, grâce aux malen-

(1) On verra plus bas, dans le *procès d'avril*, la preuve de cette assertion.

tendus, au défaut de discipline, à la suppression de la *Tribune*, à l'indécision du *National*, à l'ardeur inconsidérée de quelques-uns, à l'audace exagérée qui en livra d'autres aux coups d'un arbitraire bien facile à prévoir, et grâce aussi à des manœuvres de police soutenues par de vraies mesures dictatorales, une immense force s'était évanouie en un clin-d'œil, et il était devenu impossible même de rassembler dans un commun effort les membres de cette *Société des Droits de l'Homme* qui avait cru porter et avait en effet porté une révolution dans ses flancs!

On devine la suite. Le pouvoir vainquit aisément une armée absente du champ de bataille. Le 14, dans la matinée, il eut la gloire de faire balayer en courant l'inutile amas de pierres qui obstruait quelques rues de la capitale. Et plut à Dieu que rien n'eût souillé l'ivresse de ce facile triomphe! Mais non : il était dit que la maison n° 12 de la rue Transnonain serait le théâtre de scènes plus abominables encore que celles du faubourg de Vaise; il était dit qu'au XIXe siècle, en plein Paris, au centre d'une ville qu'on nomme la capitale du monde civilisé, le rétablissement de l'ordre irait se perdre dans les horreurs d'une guerre de sauvages, et fournirait matière à une besogne d'assassins!

Le lecteur aura-t-il le courage de lire jusqu'au bout des détails que nous avons à peine ici la force de transcrire, nous à qui le devoir en est si rigoureusement imposé! Les faits relatifs au massacre qui eut lieu dans la rue Transnonain, *le quatorze avril mil huit cent trente-quatre*, ces faits ont été recueillis par M. Charles Breffort, frère d'une des victimes; ils ont été consignés dans un mémoire que M. Ledru-Rollin a revêtu de l'autorité de son nom, et qui n'est pas assez connu; ils ont provoqué une enquête; ils ont donné lieu à une instruction judiciaire : voici quelques pages extraites de ce dossier sanglant :

« Mme d'Aunoy. — A cinq heures la troupe est arrivée » par la rue de Montmorency ; elle a fait un feu nourri et » *s'est emparé de la barricade.*

» Peu après, un autre peloton de voltigeurs est survenu » par la rue Transnonain, sapeurs en avant ; ils cherchaient, » mais vainement, à briser la porte de notre maison, dont » la solidité est extrême.

» C'est la ligne! s'est-on écrié dans la maison ; *ah! voilà » nos libérateurs, nous sommes sauvés!*

» M. Guitard, mon mari et moi, nous descendons en toute » hâte pour ouvrir. Plus leste que ces deux messieurs, je me » jette à la loge de la portière, je tire le cordon, la porte » s'ouvre. Les soldats se précipitent dans l'allée, font un » demi tour à droite, frappent mon mari et M. Guitard, au » moment où ceux-ci arrivaient à la dernière marche du » l'escalier. Ils tombent sous une grêle de balles. L'explosion » est telle, que les vitres de la loge, d'où je n'avais pas eu » le temps de sortir, volent en éclats. J'eus alors un instant » de vertige : il ne me quitta que pour me laisser voir le » corps inanimé de mon mari étendu près de celui de » M. Guitard, dont la tête était presque séparée du cou » par les nombreux coups de fusils qui l'avaient atteint. Ra- » pides comme la foudre, des soldats, un officier en tête, » franchissent le second étage. Une première porte pleine, » à deux battants, a cédé à leurs efforts, une porte vitrée » résiste encore. Un vieillard se présente, qui l'ouvre : c'est » M. Breffort père. « Nous sommes, dit-il à l'officier, des » gens tranquilles, sans armes ; ne nous assassinez pas. » Ces » paroles expirent sur ses lèvres ; il est percé de trois coups » de baïonnettes; il pousse des cris. « Gredin, dit l'officier, » si tu ne te tais pas, je te fais achever. » Annette Besson » s'élance d'une pièce voisine pour voler à son secours. Un » soldat fait volte-face vers elle, lui plonge sa baïonnette » au-dessous de la mâchoire, et, dans cette position, lui » lâche un coup de fusil dont l'explosion lance des fragments » de la tête jusqu'aux parois du mur. Un jeune homme, » Henri Larivière, la suivait. Il est tiré de si près, lui, que » le feu prend à ses vêtements, que le plomb pénètre jus- » qu'à une grande profondeur dans le poumon. Il n'est cependant que blessé mortellement : alors un coup de » baïonnette divise transversalement la peau du front et » montre le crâne à découvert : alors aussi il est frappé en » vingt places différentes. Et déjà la pièce n'était plus » qu'une mare de sang ; et M. Breffort père, qui, malgré » ses blessures, avait eu la force de se réfugier dans une » alcôve, était poursuivi par des soldats ; et Mme Bonneville, » le couvrant de son corps, les pieds dans le sang, les mains » vers le ciel, leur criait : « Toute ma famille est étendue » à mes pieds ; il n'y a plus personne à tuer, il n'y a plus » que moi! » et cinq coups de baïonnette perçaient ses » mains. Au quatrième les soldats qui venaient de tuer » M. Lepère et M. Rohiquet disaient à leurs femmes : « Mes » pauvres petites femmes, vous êtes bien à plaindre ainsi » que vos maris. Mais nous sommes commandés, nous som- » mes forcés d'obéir aux ordres, nous sommes aussi malheu- » reux que vous. » Annette Vassé. — A dix heures et demie » du soir, Louis Breffort revint près de moi se coucher. » Notre nuit fut agitée. A cinq heures du matin, M. Lari- » vière, qui avait passé la nuit en deuxième, chez M. Bref- » fort père, monta nous souhaiter le bonjour; il nous dit » qu'il avait très-mal dormi ; et qu'il avait entendu crier » toute la nuit. Une voix appela Louis d'en bas : c'était son » père. M. de Larivière descendit dire qu'il allait venir. » Louis était en train de s'habiller ; j'étais à peine vêtue » moi-même, quand, entendant un grand bruit dans l'escalier, la curiosité m'attira jusqu'au quatrième. » Où vas- » tu? » me crient des soldats. Frappée de stupeur, je ne » réponds pas. « Ouvre ton châle. » J'ouvre mon châle ; on » tire un coup fusil sur moi, on me manque. » Arrête! » me » crie-t-on encore, et on tire un second coup de fusil sur » moi ; je pousse un cri perçant, et arrive avec peine jusqu'à » la porte de Louis. » Es-tu blessée? me dit-il en la fermant » sur moi. — Je ne crois pas ; ils m'ont tiré de si près qu'ils

« ne m'auraient pas manqué : je pense qu'il n'y a pas de » balles dans leurs fusils, qu'il n'y a que de la poudre. — » Comment, pas de balles ! mais ton châle en est percé en » plusieurs endroits. — Ah mon Dieu ! ils vont nous tuer. Louis » Louis ! cachons-nous. Tiens, tiens, essayons de monter sur » le toit : nous nous aiderons l'un l'autre. — Non, dit Louis, » on ne fait pas le monde comme ça ; je vais leur parler. » » Déjà les soldats frappaient dans la porte. Louis la leur ouvre » « Messieurs, s'écrie-t-il, que voulez-vous ? Ne nous tuez » pas : je suis avec ma femme, nous venons de nous lever. » Faites perquisition, vous verrez que je ne suis point un » malfaiteur. » Un soldat l'ajuste. Louis tombe de son haut » la face contre terre, il pousse un long cri ! « Ah !... » Le » soldat lui donne deux ou trois coups de crosse sur la tête, » du pied le retourne sur le dos pour s'assurer qu'il était » bien mort. Je me jette sur le corps de mon amant. « Louis, » Louis ! Ah ! si tu m'entends !... » Un soldat me renverse » sur le carreau. Quand je me relevai, les soldats avaient » disparu. Je prêtai l'oreille : j'entendis de nouveaux pas, » on revenait dans la chambre. J'eus peur je me fourrai sous » les matelas. « Est-ce qu'il n'y a plus personne à tuer ici ? » disait une voix. Cherche donc sous les matelas. — Non, » répondit une autre, je viens d'examiner ; il n'y en avait » qu'un, tu le sais, va, il est bien mort. » Mme Hu. — Dès » la veille, nous avions été jusqu'à seize personnes, hommes » et femmes dans le cabinet occupé par Mme Bouton. Nous » nous y étions retirés dès que les insurgés menacèrent » d'envahir la maison, car eux seuls nous inquiétaient. Nous » ne pensions guère à avoir à redouter quelque chose de la » troupe. Nous étions absolument les uns sur les autres. » M. Bouton nous avait tant de fois parlé de ses campagnes, » des dangers qu'il avait courus, que nous nous croyions » plus en sûreté vers lui ; cela était si naturel !... Nous étions » encore treize, quand les troupes cherchent à briser la » porte. A ce moment, nous n'avions plus de sang dans les » veines. Mme Godefroy était le plus près de la porte. Elle » tenait un enfant de quinze mois sur ses bras ; après elle » venait M. Hû, mon mari, portant également notre enfant » dans les siens. Mme Godefroy ne voulait pas ouvrir. « Ou- » vrez, ouvrez, dit mon mari, que ces messieurs voient (il » présente un enfant en avant) : nous sommes, vous le » voyez, avec notre famille, mes amis, mes frères. Nous » sommes ici tous pères et mères pacifiques. J'ai un frère » qui est soldat aussi sous les drapeaux en Alger. » Mme Go » defroy est poussée dans le corridor. M. Hû, frappé à mort, » tombe avec son fils sur le côté droit. L'enfant a le bras » fracassé d'une balle. Une inspiration de mère, ajouta » Mme Hû, me le fit arracher des bras de mon mari, et en » me jetant en arrière, je tombai évanouie dans un grillage » placé derrière moi. A ce moment, mon mari, déjà à terre, » est frappé dans le dos de vingt-deux coups de fusils et de » baïonnette. — On peut encore voir ses vêtements, ils sont » tellement déchirés qu'ils ne présentent plus que des lam- » beaux roidis par le sang. M. Thierry est tué : Loisillon, fils » de la portière, succombe sous les coups. Plusieurs per- » sonnes tombent blessées. Loisillon pousse un cri d'agonie. » « Ah ! gredin, tu n'es pas encore fini ! » disent les soldats. » Il se baisent et l'achèvent. C'est alors qu'ils aperçoivent » M. Bouton, accroupi sous une table. Comme ils n'avaient » plus de fusils chargés, ils le lardent à coups de baïonnette. » Le train était tel que je crois encore l'entendre. Ensuite, » il est entré d'autres soldats qui ont tiré sur lui. »

Hâtons-nous de dire que, parmi les soldats employés à cette œuvre sans nom, il y en eut qui, par les plus nobles inspirations de la générosité aux abois, s'étudièrent à déjouer la barbarie de leurs camarades. Quant aux égorgeurs, qu'ils aient agi par ordre, et dans l'intime conviction que d'une croisée de la maison n° 12 on avait tiré sur eux, c'est ce qu'ont prouvé de nombreux témoignages, c'est ce qu'il serait affreux d'être obligé de mettre en doute, c'est ce que nous voulons croire et croyons profondément ; mais pour châtier une agression dont on ignore l'auteur, entasser au hasard meurtre sur meurtre, confondre dans une même immolation l'innocent et le coupable, courir sus à des femmes et à des enfants et à des vieillards, supprimer le juge au profit du bourreau, et, là où dans les guerres les plus impies on n'ose faire que des prisonniers, faire des victimes.... Ah ! je sens que l'indignation prend le dessus, et il faut s'arrêter. Temps malheureux, auquel on ne peut se reporter sans avoir à refouler avec effort l'amertume intérieure qui déborde, et dont l'historien ne saurait retracer gravement le souvenir qu'en étouffant, pour ainsi dire, à deux mains toutes les révoltes de son cœur !

Le 14 avril (1834), le carnage de la rue Transnonain fumant encore, les dignitaires du royaume allèrent féliciter le roi, et M. Guizot parut à la tribune pour insulter, de là, des ennemis abattus. Le 15, M. Persil, garde des sceaux, présenta au vote de la chambre des députés une loi draconnienne contre les détenteurs d'armes de guerre. Le même jour, une ordonnance, qui violait la Charte, transforma la chambre des pairs en cour de justice ; et quatorze millions de crédits extraordinaires furent demandés pour maintenir l'effectif de l'armée à 360,000 hommes et 65,000 chevaux. Demande étrange assurément ! Un pouvoir qui se disait si fermement appuyé sur les intérêts et la volonté du peuple avait-il besoin de tant de soldats pour le contenir ? Mais les ministres se pressaient de mettre à profit l'étourdissement public. Affectant des terreurs que ne justifiait plus le danger, ils entouraient la royauté du mensonge de leur sollicitude, l'entretenaient dans le désir d'usurper la dictature, et lui donnaient, le cas échéant, la nation à fouler aux pieds.

L'impulsion une fois imprimée, la réaction devint furieuse, par les empressements même de la

bassesse. Dans l'entraînement du succès et de leurs passions, les vainqueurs avaient résolu de lier à l'idée d'un vaste complot tous les mouvements enfantés par le mois d'avril. Faute immense, et qui mettait parfaitement en relief la médiocrité des hommes placés à la tête des affaires! Car, en réunissant devant la chambre des pairs constituée en cour de justice, pour les faire juger solennellement, tant d'ennemis qui, disséminés dans les divers tribunaux du royaume, pouvaient être détruits à petit bruit, on leur donnait une importance sans égale; et, des cendres de la guerre civile, remuées d'une main imprudente, on s'exposait à faire sortir des calamités nouvelles. Mais la colère conseille mal ceux qu'elle possède. On entassa donc poursuites sur poursuites; et les prisons, bientôt, regorgèrent de républicains.

Le pouvoir, toutefois, ne s'emporta pas au point d'oublier que certains ménagements lui étaient commandés par la politique. M. Voyer d'Argenson, par exemple, dut à sa haute position et à ses brillantes alliances de n'être pas impliqué dans un complot dont on rejetait la responsabilité sur un si grand nombre de ses amis. La condamnation aux frais devant être solidaire, on avait lieu de craindre qu'elle n'engloutît la fortune de M. Voyer d'Argenson. Or, il avait pour gendre M. de Lascours, pair de France, qu'on ne voulait pas frapper dans la fortune de son beau-père! Ce fut aussi pour s'épargner l'embarras de faire descendre sur un banc d'accusés l'illustre Lafayette, qu'on s'empressa de mettre hors de cause les membres les plus compromis de *l'association pour la liberté de la presse*, et, entre autres, MM. André Marchais et Étienne Arago.

La mort, du reste, ne tarda pas à délivrer le pouvoir des terreurs que lui inspirait celui qui, le 31 juillet 1830, avait donné à Louis-Philippe, sur le perron de l'hôtel de ville, l'investiture de la royauté. Le 20 mai (1834), Lafayette rendait le dernier soupir. Ses moments suprêmes furent remplis d'amertume; et l'ingratitude dont on avait payé ses services étant devenue le poison lent de sa vieillesse, des paroles de malédiction marquèrent ses adieux à la vie. On lui fit des funérailles, magnifiques par le deuil des âmes et l'abattement des visages. Le parti républicain perdait en M. de Lafayette ce qui lui eût été presque plus utile qu'un chef; il perdait un nom.

Tout réussissait, on le voit, à la dynastie d'Orléans. Il ne manquait plus aux serviteurs de cette dynastie que de savoir se modérer : ils n'en eurent pas la force. Nous avons dit avec quel empressement ils avaient profité d'une heure de triomphe pour se faire autoriser à lever, en pleine paix, une armée suffisante pour la guerre. La pensée du règne était là.

Et la bourgeoisie, puissance rivale de la royauté, la bourgeoisie applaudissait avec une ardeur imbécile, ne voyant pas qu'elle contribuait à miner sa propre domination. Moins profondément aveuglée, elle aurait compris qu'au service d'un homme, des soldats deviennent tôt ou tard des satellites; que, si on les appelle aujourd'hui à préserver l'ordre, on les appellera demain à protéger la tyrannie; qu'il n'y a plus de liberté, plus de garanties, plus de distinction possible entre une résistance légitime et une rébellion coupable, partout où la répression frappe sans avoir le droit de raisonner; que le pouvoir parlementaire cesse d'être indépendant, lorsqu'à sa milice, qui est la garde nationale, le pouvoir exécutif substitue la sienne, qui est l'armée; qu'en un mot, l'intervention des gens de guerre dans les débats intérieurs est inconciliable avec la prépondérance politique d'une classe appuyée sur l'industrie.

CHAPITRE XXXVII.

Situation de l'ambassade française à Saint-Pétersbourg. — Dédain de l'empereur Nicolas pour Louis-Philippe. — Le maréchal Maison ; sa franchise militaire. — Comment il fait sa position en Russie et obtient les bonnes grâces de l'empereur. — L'ambassade française à Madrid. — Portrait de M. Martinez de la Rosa ; il succède à M. Zéa Bermudez ; son système. — Pourquoi il se déclare contre don Miguel. — Origine et véritable caractère du traité de la *quadruple alliance*. — La négociation s'entame et se poursuit au dehors de M. de Talleyrand, qui n'en est informé qu'au dernier moment et par hasard. — Articles supplémentaires. — Erreur singulière de l'opinion sur la signification du traité de la *quadruple alliance*, sur sa portée, sur son auteur; nouvelle preuve de l'infériorité diplomatique de M. de Talleyrand.

Détournons les yeux de ce tableau lugubre, et voyons comment la France était représentée au dehors; tandis que, de ses propres mains, elle se déchirait ainsi les entrailles.

Le représentant du cabinet des Tuileries à Saint-Pétersbourg était alors le maréchal Maison, qui, dès le commencement de l'année 1833, avait été donné pour successeur au maréchal Mortier. L'ambassade du maréchal Mortier à Saint-Pétersbourg n'avait été qu'une suite de mystifications cruelles. Tout en comblant l'homme de guerre d'égards et de prévénances, l'empereur Nicolas s'était étudié à humilier le diplomate, affectant de l'entretenir en toute occasion de Napoléon, de ses projets, de ses batailles, et ne lui parlant pas plus de Louis-Philippe que s'il se fût agi d'un prince entièrement étranger à la vie politique de l'Europe et à la famille des souverains. Le maréchal Maison ne voulut pas de ce rôle. Avant d'accepter l'ambassade de Russie, il demanda si son titre serait respecté à l'égal de sa personne, et il ne partit pour Saint-Pétersbourg qu'après avoir obtenu à cet égard de M. Pozzo-di-Borgo les assurances les plus formelles. Son passage à Berlin fut marqué par diverses circonstances significatives; il en est une qui mérite d'être rapportée. Le maréchal Maison lorsqu'il était question d'un événement accompli, se vantait assez volontiers de l'avoir prévu : un jour qu'il avait cédé à l'empire de cette habitude devant les princes de Prusse : « Eh bien! monsieur le maréchal, lui dit » en raillant le plus jeune d'entre eux, puisque » vous savez si bien les choses de l'avenir, qu'ar- » rivera-t-il dans cinq ans d'ici?— Monseigneur, » répondit le maréchal en se redressant et de l'air » d'un vieux soldat qui s'adresse à un jeune » homme, nous verrons dans cinq ans ce que » nous avons déjà vu : beaucoup de manifestations » malveillantes, mais pas une action. » Ce trait peint le maréchal. A Vienne, il s'était montré ferme, presque hautain, et par un mélange convenable d'urbanité et de fierté, il avait déconcerté plus d'une fois la princesse de Metternich qui, ne l'aimant pas, s'était plu à lui déclarer une guerre de paroles. Rude et violent comme un soldat, mais doué de la finesse du paysan, il ne fut pas plutôt à Saint-Pétersbourg qu'il prit le parti d'y faire sa position par des allures tout à fait indépendantes et un langage plein de rondeur. Sa première entrevue avec l'empereur se passa sous de favorables auspices. Nombre de seigneurs et d'officiers russes attendaient dans une pièce voisine avec les deux aides de camp du maréchal, MM. Delarue et Chasseloup-Laubat. Or, quoique le premier eût déjà fait un voyage en Russie, et qu'il s'y fût lié d'amitié avec plusieurs personnes de la cour, aucune d'elles n'allait vers lui, aucune n'eût osé le reconnaître avant d'avoir interrogé les regards de l'empereur. Le maître parut, il fit bon visage aux deux aides de camp, s'avança vers M. Delarue, qu'il avait connu aide de camp du duc de Raguse, et, l'attirant dans l'embrasure d'une croisée, l'entretint en particulier avec une bienveillance démonstrative. Quelques instants après, M. Delarue était l'objet des témoignages de sympathie les plus empressés; chacun l'entourait, l'accablait de questions; on se souvenait de l'avoir vu, et qu'on l'avait pour ami. Ces scènes, dont la puérilité même est si féconde en réflexions, annonçaient que l'ambassade française allait avoir, à Saint-Pétersbourg, une meilleure attitude. Et en effet, à dater de ce jour, le rôle du maréchal Maison ne fit plus que s'agrandir. Certaines particularités y contribuèrent qui semblaient devoir

produire un résultat opposé. Un jour, dans un grand dîner donné par l'ambassadeur français, la conversation étant tombée sur les premières guerres de notre révolution, le maréchal trouva moyen de rappeler incidemment et sans affectation qu'il était fils d'un paysan d'Epinay. On devine quel effet devait produire sur une aristocratie nourrie de vanités futiles, de tels aveux faits avec une aisance parfaite et la fierté d'un plébéien sûr de lui-même. L'empereur ne tarda pas à savoir ce qui s'était passé, et son estime pour le maréchal s'en accrut. Les défauts même de notre ambassadeur le servirent. Il avait gardé de la vie des camps une liberté de mœurs qu'il n'avait nul souci de voiler, et l'âge n'avait pas éteint chez lui tous les feux de la jeunesse. A Saint-Pétersbourg, une passion de théâtre l'ayant vaincu, il dédaigna de s'en cacher. L'imprudence était grande; car Nicolas, soigneux de sa dignité, affectait une austérité imposante. Cependant les façons du maréchal ne lui déplurent pas, et il lui sut gré de sa franchise toute militaire. Bientôt, entre l'empereur et le maréchal Maison, il s'établit une intimité de propos hardis dont la faveur n'avait jamais été accordée à aucun courtisan russe, quelqu'eût été son crédit. Il est un châtiment de l'orgueil qui fait partie de l'orgueil même : l'ennui; et les plus fiers souverains sont à ce point esclaves du leur propre majesté que, pour se sentir un peu libres, ils sont quelquefois obligés de descendre. Soit tolérance exceptionnelle, soit fatigue du rang suprême, l'empereur en était venu à ouvrir aux témérités du maréchal Maison une oreille complaisante; et celui-ci profita comme ambassadeur de tout ce qu'il avait su se faire permettre comme soldat.

Il y avait alors parmi les personnages les plus influents de la cour de Russie, non pas précisément deux partis opposés, mais deux tendances diverses. Les uns, tels que le maréchal Paskewitch, le prince Wolkonski, le ministre de la guerre Tchernichef, apportaient dans leurs préoccupations nationales un esprit exclusif et violent : c'étaient de vrais Russes. Les autres, tels que MM. de Nesselrode, Orloff et Bekenderf, auraient désiré qu'en toute chose on tînt compte de l'état de l'Europe, et qu'on fît, autant que possible, cause commune avec elle. C'étaient les Russes adoucis et polis par le contact de la diplomatie des différentes cours. Nicolas penchait du côté des premiers : les seconds trouvaient un auxiliaire dans l'ambassadeur français; et comme son importance secondait leurs vues, loin de s'étudier à l'amoindrir, ils s'efforçaient de la rendre plus grande encore par une déférence calculée aux opinions du maréchal.

La situation de l'ambassade française à Madrid était beaucoup moins difficile à maintenir.

M. Zéa-Bermudez ne dirigeait plus les affaires d'Espagne : il était tombé devant la réprobation dont avaient publiquement frappé son système deux capitaines généraux, Llander et Quesada.

Lorsque cet événement eut lieu, M. Martinez de la Rosa vivait à peu de distance de Madrid, caché dans l'ombre d'une retraite studieuse, et, du sein de ses loisirs littéraires, suivant d'un œil inquiet les destinées de son pays. Poëte, il n'était pas sans avoir marqué dans la politique, où il apporta cette élégance d'esprit, cette haine des brutalités de la force, que donne le culte honnête des muses. Admirable de probité, mais timide; amant de la liberté pourvu qu'on lui permît de la traiter avec défiance; convaincu jusqu'au courage, mais non jusqu'à l'audace; dépourvu enfin de ce degré de hardiesse qui, dans les temps d'orage, est de la clairvoyance aussi, le feu d'une imagination méridionale ne suppléait pas suffisamment chez lui à l'énergie absente des passions populaires, et la vivacité de ses sentiments ne servait qu'à colorer la trop grande modération de ses idées. C'était un de ces hommes qui ont tout juste la force nécessaire pour commencer les révolutions, qu'il est donné à d'autres, qui souvent valent moins qu'eux, de gouverner, de précipiter ou de clore.

M. Martinez de la Rosa fut désigné à Christine comme le successeur naturel de M. Zéa. Mais on ignorait sa demeure : il fallut le chercher dans tout Madrid; et ce fut seulement au bout de deux jours qu'on put le tirer de son obscurité volontaire pour le faire monter sur une des scènes les plus agitées de l'Europe. Les Espagnols s'attendaient à l'inauguration du régime constitutionnel : le nouveau ministre ne trompa point leur attente. Sous le titre de *statut royal*, il publia une espèce de contrefaçon laborieuse et forcée de cette charte française qui n'était elle-même qu'une copie maladroite de la constitution britannique. Chose bizarre! La France, dont le sol est couvert des ruines de l'aristocratie, avait emprunté les bases fondamentales de sa constitution politique à l'Angleterre, que l'aristocratie possède et pénètre; et voilà que

le même emprunt était fait à la France, où la bourgeoisie industrielle est tout, par l'Espagne, où la bourgeoisie industrielle n'est rien! Pour condamner l'œuvre de M. Martinez de la Rosa, ce double rapprochement suffit. Aussi le *statut royal* ne fut-il adopté qu'après avoir subi les plus rudes attaques. Une opposition non moins vive se déclara contre le décret qui organisait les milices. On reprocha au ministère espagnol d'avoir restreint aux communes de 700 feux le droit de posséder une milice; on lui reprocha d'avoir fermé aux citoyens les plus pauvres les rangs de cette armée nationale, exclusion offensante pour le peuple, et qui semblait livrer la révolution sans défense au carlisme redoublant de vigueur et multipliant ses coups. Le reproche était juste, quoique empreint d'exagération. Le gouvernement des tempêtes n'appartient pas à ceux qu'elles font pâlir. Les révolutions ne se sauvent que par l'emploi de toutes leurs ressources; trop de circonspection les compromet, la défiance les perd. Quant aux accusations que M. Martinez de la Rosa encourut pour avoir voulu mettre un frein à la licence des journaux, elles manquaient de bonne foi ou d'intelligence. La liberté de la presse est la force dans la paix; c'est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le mouvement des sociétés au repos. En temps de guerre civile et au milieu du choc des factions armées, la liberté absolue de la presse est le commencement de l'impuissance, parce qu'elle est l'aliment de l'anarchie. Quoi qu'il en soit, les tendances que révélaient les mesures prises par le ministère espagnol étaient évidemment de nature à créer entre lui et le cabinet des Tuileries une communauté d'intérêts de plus en plus étroite. Mais, quoique ami de la France, M. Martinez de la Rosa ne pouvait la savoir si près de lui sans prendre ombrage de sa force et sans redouter son ascendant. L'Angleterre, plus éloignée, l'attirait davantage, par cela seul qu'elle avait moins de prise sur l'indépendance espagnole. De là les relations qui devaient aboutir au traité de la quadruple alliance.

Que, dans la querelle qui troublait le Portugal, le droit fût du côté de dona Maria ou du côté de don Miguel, M. Martinez de la Rosa s'en inquiétait peu. Il ne haïssait, il n'avait juré de combattre énergiquement, dans le fils puîné de la moderne Agrippine, que le protecteur de don Carlos, sujet félon et prince rebelle. Mais c'en était assez pour qu'il prît, contre don Miguel, les mesures les plus vigoureuses. Ainsi, la politique de l'Espagne à l'égard du Portugal s'était subitement transformée. Favorisé par M. Zéa, don Miguel allait être poursuivi sans relâche par le nouveau ministre d'Espagne. Et il y eut cela d'étrange dans le soudain revirement qui venait de s'opérer, que les mêmes instruments servirent à l'accomplissement des desseins les plus contraires. M. Zéa-Bermudez avait rassemblé une armée espagnole qu'il se proposait de pousser contre don Pédro: M. Martinez de la Rosa résolut de la faire marcher contre don Miguel; et comme l'ambassadeur anglais l'y engageait avec insistance, à son tour il invoqua la coopération d'une armée anglaise. L'ambassadeur répondit que le cabinet de Saint-James se trouvait dans l'impossibilité de prendre une détermination aussi grave; que son influence sur le parlement était trop combattue, son existence trop incertaine, pour qu'il risquât une telle partie. « Eh bien, dit M. Martinez » de la Rosa, que l'Angleterre au moins nous four- » nisse de l'argent; car nos caisses sont vides. — » Cela même, répondit l'ambassadeur anglais, » mon gouvernement le voudrait en vain. » Blessé, M. Martinez de la Rosa déclare alors que l'Espagne interviendra seule, mais quand elle voudra et comme elle voudra. La situation était pressante: l'ordre de franchir la frontière fut expédié à Rodil, et le marquis de Miraflores eut mission d'en instruire le cabinet de Saint-James.

Les Anglais étaient trop jaloux de leur séculaire et dévorant patronage sur le Portugal, pour souffrir que, sans eux, on mît la main dans les affaires de ce pays. De son côté, l'Espagne n'ignorait pas quelle force morale donnerait à son entreprise l'adhésion des Anglais, consacrée solennellement par un traité. Ce double intérêt fixa le point de départ d'une négociation diplomatique entre les deux puissances, négociation dans laquelle fut naturellement admis l'envoyé extraordinaire de don Pédro, et qui aboutit à la rédaction d'un traité dit *de la triple alliance*. Il y était stipulé: 1° que don Pédro emploierait tous les moyens en son pouvoir pour forcer l'infant don Carlos à se retirer des États du Portugal; 2° que Christine, *ayant reçu de graves et justes* motifs de plainte contre l'infant don Miguel, par *l'appui qu'il avait accordé au prétendant à la couronne d'Espagne*, ferait entrer sur le territoire portugais un corps de troupes espagnoles dont le nombre serait déterminé plus tard, lesquelles seraient en-

tretenues entièrement aux frais de l'Espagne, et rentreraient dans leurs foyers aussitôt après l'expulsion de don Miguel et don Carlos; 3° enfin, que l'Angleterre assurerait aux opérations le concours d'une force navale (1).

Le caractère de ce traité était manifeste : l'Angleterre y conservait à l'égard du Portugal une attitude de protection dérivant d'une sorte de suzeraineté qu'elle n'avait garde de laisser prescrire; et l'Espagne y poursuivait dans don Miguel, non pas l'usurpateur de la couronne du Portugal, mais l'allié de don Carlos. On avait donc éludé les questions de légitimité et de constitution aussi soigneusement que possible. Les négociateurs avaient même poussé la prévoyance jusqu'à stipuler, en faveur des deux infants, aussitôt après leur retraite des États qu'ils troublaient, un « revenu convenable à leur naissance et à leur rang (2). » Il n'y avait rien là, on le voit, qui ressemblât à une alliance expresse des monarchies constitutionnelles contre les monarchies absolues. L'idée fondamentale du traité de *la triple alliance* était,—on ne saurait trop le faire remarquer, — *de régulariser l'entrée des Espagnols en Portugal;* et elle n'était que cela!

Il est vrai que, pour éviter des complications faciles à prévoir, on n'avait pas jugé à propos de prévenir du traité l'Autriche, la Russie, la Prusse; mais il est à noter qu'on n'en avait pas non plus prévenu la France. M. de Talleyrand n'avait été ni appelé, ni consulté, ni sondé, ni averti! Ce fut par hasard qu'il fut instruit de la négociation presqu'au moment où elle allait être ébruitée. Il fit alors des démarches pour y entrer, craignant, d'une part, que l'absence de sa signature dans un traité où figuraient trois puissances constitutionnelles, ne trahît aux yeux de l'Europe le secret du rôle subalterne qu'il jouait à Londres, et ravi, d'autre part, de l'occasion qui s'offrait à lui de faire cause commune avec la Grande-Bretagne. Lord Palmerston, le marquis de Miraflores et M. de Moraes Sarmento avaient cru pouvoir se passer de M. de Talleyrand; mais dès qu'il s'empressait auprès d'eux, ils n'avaient aucune raison sérieuse pour le repousser, d'autant que l'adhésion de la France fortifiait la cause d'Isabelle et celle de dona Maria. Ils accordèrent donc à M. de Talleyrand la faveur qu'il demandait. Sa signature, qu'il offrait, fut acceptée; le traité de la *triple alliance* prit le nom de traité de la *quadruple alliance* (22 avril 1834); et l'on y inséra un quatrième article conçu en ces termes :

« Dans le cas où la coopération de la France » serait jugée nécessaire par les hautes parties » contractantes pour atteindre complétement le » but du traité, sa majesté le roi des Français » s'engage à faire, à cet égard, ce qui serait arrêté, » de commun accord, entre elle et ses trois au- » gustes alliés. »

Ainsi, la coopération de la France n'était envisagée que comme une éventualité lointaine, subordonnée à des circonstances variables et à des décisions ultérieures qu'il faudrait prendre en commun. Un engagement semblable avait le tort d'être très-vague, et, comme la suite le prouvera, très-compromettant; mais, en revanche, le nom de M. de Talleyrand avait la gloire de figurer à côté de celui de lord Palmerston, au bas d'un traité décoré d'un titre pompeux!

Cependant, Rodil était entré en Portugal vers le milieu du mois d'avril (1834). Le 16 mai, il remporta la victoire d'Asseicerra, que la capitulation d'Evora suivit de près et qui eut pour conséquence dernière l'embarquement de don Miguel et de don Carlos. Ce dernier serait tombé aux mains des Espagnols, sans la protection des Anglais, qui le sauvèrent. Réfugié à Londres où il trouva dans le parti aristocratique des encouragements et des secours, il ne tarda pas à en sortir furtivement, traversa *incognito* toute la France, passa les Pyrénées, et se montrant tout à coup à ses partisans étonnés, leur rendit la confiance et l'espoir. Plus menacé que jamais, le gouvernement espagnol dut songer à étendre à l'Espagne le bénéfice du traité de la *quadruple alliance.* Mais, cette fois, l'Angleterre se montra extrêmement froide et réservée, car il ne s'agissait plus pour elle de protéger un royaume soumis à son influence immédiate. De son côté, le cabinet des Tuileries tremblait de s'engager dans une politique trop aventureuse. Ce ne fut donc pas sans difficulté que M. Martinez de la Rosa obtint de ces deux puissances des articles additionnels portant : Que la première fournirait à l'Espagne des secours en armes et en munitions; et que la seconde veillerait à ce que des secours semblables

(1) Voir aux documents historiques.

(2) Voir aux documents historiques.

ne fussent pas envoyés, du territoire français, aux insurgés espagnols (1).

Telle est la véritable histoire du fameux traité de la quadruple alliance. Des hommes qui n'en connaissaient même pas les clauses se prirent à en exagérer l'importance jusqu'au ridicule. A les entendre, ce n'était pas moins qu'une vaste et durable confédération des monarchies constitutionnelles dans un but vraiment européen; un contrepoids venait d'être trouvé à la sainte-alliance, à la vieille politique du continent; l'ère de la diplomatie moderne venait de s'ouvrir. Si bien que, grâce aux commentaires de quelques gazetiers mal informés, grâce aux bâbleries de quelques diplomates à la suite, des proportions imposantes furent données à un traité de circonstance, qui ne réglait que des intérêts passagers, et qui n'avait évidemment ni portée, ni avenir. Mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que M. du Talleyrand atteignit, du coup, aux dernières limites de sa renommée. Dans une œuvre qui était si loin d'être la sienne, on ne manqua pas de voir le résultat de ses profondes méditations, le couronnement des travaux de sa vie diplomatique. Or, on lui avait fait dans la négociation une part si humble, si tardive, si conforme, en un mot, à sa médiocrité, que Louis-Philippe eut un moment le dessein d'en témoigner son humeur à M. de Miraflores, quand il fut question de décerner aux signataires du traité les distinctions honorifiques d'usage.

Au reste, cette alliance anglaise dont on lui attribuait, avec une amphase aussi niaise que mensongère, le mérite d'avoir formé les nœuds, M. de Talleyrand ne la prenait pas tellement à cœur qu'il ne fût disposé à la sacrifier aux premiers mouvements de son orgueil offensé; et nous le verrons, dans la suite, fouler lui-même aux pieds ses prétendus titres à l'immortalité, tout simplement pour tirer vengeance de lord Palmerston qui s'était plu à le faire attendre une heure dans son antichambre!

CHAPITRE XXXVIII.

Élections du mois de juin 1834. — Secrètes dissidences dans le cabinet. — Lutte entre M. le maréchal Soult et M. Guizot. — Divisions dans le conseil au sujet de M. Decazes et du duc de Bassano. — M. Thiers abandonne le maréchal Soult. — Le roi, M. Guizot et M. Thiers au château d'Eu; le roi consent à la retraite du maréchal Soult et à son remplacement par le maréchal Gérard. — M. de Sémonville sacrifié au duc de Decazes. — Débats dans le conseil sur la question de l'amnistie. — Dissidence entre M. Thiers et le maréchal Gérard. — Le conseil se prononce contre l'amnistie; pourquoi. — Retraite du maréchal Gérard. — Crise ministérielle : intrigues diverses. — Combinaison projetée par M. Thiers. — Le roi la repousse, en haine de M. de Broglie. — Dissolution du cabinet. — Scènes étranges qui en sont la suite. — Ministère des trois jours. — De quelle manière il tombe; jugement qu'en porte le roi. — Le ministère précédent revit sous la présidence du maréchal Mortier. — Interpellations à la chambre. — Ordre du jour motivé.

La chambre des députés avait été dissoute au moment même où la session venait d'expirer et on avait dû procéder à des élections nouvelles. Or le résultat n'en pouvait être douteux. Vaincu de la veille, le parti républicain n'obtint dans le corps électoral qu'un petit nombre de suffrages. Le gouvernement, au contraire, entrait en lice soutenu par l'éclat de sa récente victoire : il eut pour lui tous les flatteurs du succès, race vile, partout très-nombreuse, mais qui se distingue dans les monarchies par l'effronterie de sa bassesse.

Au reste, ce gouvernement, si fort en apparence, portait en lui des causes actives de dissolution. Et peut-être le lecteur nous saura-t-il gré de mettre ici au grand jour quelques scènes d'intérieur, bien propres à montrer tout ce que renferme de mesquin et de misérable la vie secrète des monarchies. Rien de plus triste et, souvent, rien de plus instructif que l'histoire de la puissance en déshabillé.

Dans le maréchal Soult, M. Guizot, d'accord en cela avec M. de Broglie, ne voyait qu'un soldat brutal, fier d'un renom que sa capacité ne justifiait pas, affectant un orgueil toujours mêlé de ruse, et grevant le budget outre mesure par les dispendieux caprices de son administration. De

(1) Voir aux documents historiques.

son côté, le maréchal Soult professait pour M. Guizot, M. de Broglie et les doctrinaires, le genre de dédain naturel à l'homme d'épée : il s'irritait de leur morgue, de leur talent surtout. Dans la lutte sourde, née de ces antipathies, M. Thiers avait été longtemps, non pas l'allié du maréchal, mais son défenseur officieux. Car M. Thiers, tout plein des souvenirs de l'empire, ne put jamais se défendre d'un certain respect pour l'uniforme. Malheureusement, le maréchal Soult avait le goût des subalternes, il aimait à s'entourer de courtisans obscurs. Et ceux-ci, pour se donner auprès de lui une importance, s'étudiaient à l'isoler dans le conseil, en l'aigrissant contre tous ses collègues. Il en résulta, de sa part, une défiance qui enveloppa bientôt M. Thiers lui-même. Si bien qu'en peu de temps il se forma, dans le cabinet, une sorte de ligue sous laquelle il était impossible que le maréchal ne succombât point tôt ou tard. Telles furent les véritables causes de sa chute : voici quelle en fut l'occasion.

Les esprits étaient fort occupés alors des affaires d'Afrique (1). Notre conquête s'y traînait péniblement depuis 1830 et ne s'y installait pas. Le courage des soldats s'y fatiguait à poursuivre, dans des expéditions sans nombre et sans fruit, des cavaliers rapides, maîtres de l'espace et gardiens insaisissables d'un sol brûlant. Il nous en coûtait beaucoup d'or, et le plus pur de ce sang généreux qui a toujours bouillonné dans les veines de la France. D'ardentes préoccupations s'ensuivirent. On se demanda si le mal ne venait pas de la fréquence excessive des excursions, et, par conséquent, de la prédominance de l'esprit militaire en Afrique. On se demanda s'il ne serait pas bon, pour asseoir enfin notre conquête à Alger, d'y envoyer un gouverneur civil duquel relèveraient les généraux. Cette opinion se fortifia, s'étendit, s'empara de la chambre après avoir envahi la presse. Elle servait indirectement les vues ou, plutôt, les répugnances des doctrinaires, à l'égard de l'Afrique. « Alger, disait M. de Broglie, est » une loge à l'Opéra. La France est assez riche » assurément pour avoir une loge à l'Opéra; mais » celle-là lui coûte trop cher. » Or, depuis que M. de Broglie était sorti du conseil, ses dégoûts y étaient représentés par M. Guizot, son ami. Quant à M. Thiers, l'occupation de l'Afrique répondait à tous ses instincts de nationalité, elle caressait ce qu'il y avait en lui du vieil orgueil impérial; mais, sur les avantages d'un gouvernement civil, son esprit flottait indécis. L'affaire est portée au conseil. Le maréchal Soult croit voir l'armée insultée en sa personne; il résiste, et s'apercevant que sa résistance ne triomphera pas, il la fait porter sur le choix du gouverneur.

MM. Thiers et Guizot avaient jeté les yeux sur M. Decazes, qui leur était recommandé par son importance politique, par son expérience dans le maniement des hommes, par les services qu'il avait rendus, sous la restauration, à l'opposition des quinze ans, et aussi par ses embarras de fortune. Mais M. Decazes avait pour ennemi déclaré, dans la chambre des pairs, M. de Sémonville, familier du maréchal Soult, qu'il dominait. M. de Sémonville détourna de M. Decazes, pour le diriger sur le duc de Bassano, le choix du ministre de la guerre. Qu'on juge de la surprise de MM. Thiers et Guizot lorsque le duc de Bassano leur fut proposé! Aucune antipathie personnelle ne les éloignait de ce personnage, mais sa capacité leur était plus que suspecte. Le maréchal insistant pour le duc de Bassano, ils insistèrent plus que jamais pour M. Decazes; et le conseil resta ouvertement divisé.

Le roi, qui ne voyait pas jour à faire tourner au profit de son gouvernement personnel un débat où le maréchal Soult était d'un côté, MM. Guizot et Thiers de l'autre, le roi, pour amortir la querelle, imagina de faire un voyage au château d'Eu, sa retraite de prédilection. Les noms de MM. Decazes et de Bassano cessèrent en effet d'être prononcés; mais, si le conflit n'existait plus, l'aigreur survivait. Impatient de se débarrasser du ministre de la guerre, M. Guizot pressa M. Thiers de s'unir à lui dans ce but, lui représentant que le maréchal était, dans le conseil, une cause permanente de division; à la chambre, un embarras. Et M. Thiers d'hésiter. « Un maréchal de France » est à ménager, » disait-il d'un air pensif. Il consentit, néanmoins, à se prêter, au moins passivement, aux répugnances de son collègue; et ce fut

(1) Si nous n'avons pas encore parlé de nos expéditions en Algérie, c'est parce qu'il nous a paru convenable, pour éviter la confusion des faits, de rejeter à la fin de l'ouvrage, l'histoire de la France à Alger, depuis la conquête. Ainsi bien, cette histoire forme par sa nature un tableau tout à fait à part.

Digitized by Google

avec son assentiment que M. Guizot partit pour le château d'Eu, où le roi l'avait devancé.

Le roi tenait au maréchal Soult, d'abord parce qu'il avait eu lui un ministre aussi docile que laborieux, ensuite parce qu'il le jugeait seul propre à appuyer fortement le trône sur l'armée. D'ailleurs, il s'agissait d'offenser un homme qui avait marqué dans la guerre, même à une époque où Napoléon rendait tout obscur autour de sa gloire; et Louis-Philippe avait coutume de dire en parlant du maréchal Soult : « Il me couvre. »

Par tous ces motifs les démarches de M. Guizot étaient hasardeuses. Le roi veut s'en expliquer avec M. Thiers; et, sur un courrier qu'on lui dépêche en toute hâte, le ministre de l'intérieur se rend auprès de son collègue et auprès du roi. La discussion fut longue; mais M. Thiers s'étant fait fort de décider le maréchal Gérard à entrer dans le cabinet, si, préalablement, le maréchal Soult en était exclu, le roi céda. Le président du conseil fut donc censé avoir donné volontairement sa démission. M. de Sémonville fut châtié, à son tour; et les ministres vainqueurs trouvèrent plaisant de lui donner pour successeur dans la dignité de grand référendaire de la chambre des pairs ce même M. Decazes qu'avait retenu à Paris son imprudente inimitié.

Les journaux de l'opposition s'épuisèrent en vaines conjectures sur les causes de la retraite du maréchal Soult, retraite dont on n'avait eu garde de livrer le secret aux commentaires de la malignité des partis. Interrogée par la polémique, la presse ministérielle motiva sans scrupule la démission du vieux guerrier sur le dépérissement de sa santé, résultat de ses fatigues. La vérité est qu'il fut renversé par ses collègues. Sa haine contre les doctrinaires s'en accrut; et M. Thiers, sur lequel il avait un instant compté, lui étant devenu particulièrement odieux, des propos pleins de fiel témoignèrent de son ressentiment.

M. Thiers n'avait pas trop présumé de son influence sur le maréchal Gérard. Il finit par l'entraîner dans le conseil, où l'attendait la place de son ancien compagnon d'armes. On était au 18 juillet 1834. Le maréchal Gérard ne se sentait aucun goût pour le pouvoir : il se décida par l'espoir d'honorer son passage aux affaires en faisant décréter une amnistie générale. M. Thiers lui laissa entrevoir que ses désirs à ce sujet pourraient être réalisés; mais aucun engagement positif ne fut pris et il n'y eut pas de délai assigné. Or, ici commence une série de complications plus curieuses encore et plus instructives que celles dont nous venons d'esquisser la physionomie.

On a vu de quelle manière, obéissant à une colère imbécile, le ministère avait été amené à charger la pairie de cet effrayant fardeau : le procès d'avril. Cette faute, une des plus grossières qu'un gouvernement ait jamais commises, éclatait déjà dans ses conséquences. Les tentatives faites en 1834 sur divers points du royaume n'étant considérées que comme les épisodes d'un même complot, il avait fallu donner à l'accusation des proportions colossales. Il avait fallu, pour rassembler les matériaux du procès, déployer un faste d'inquisition vraiment sans exemples. On entassa poursuites sur poursuites, arrestations sur arrestations. Deux mille personnes furent appréhendées, quatre mille témoins interrogés, dix-sept mille pièces mises sous les yeux des commissaires-instructeurs!

Décréter l'amnistie en de telles circonstances, c'eût été faire acte tout à la fois de sagesse et de générosité. Aussi l'idée n'en fut pas plutôt émise qu'elle s'empara irrésistiblement de l'opinion. La presse y puisa son thème favori; elle prit place dans les entretiens de salon; elle occupa les loisirs de l'atelier; si elle éveilla parmi les captifs quelques sentiments de fierté rebelle, d'autre part elle agita d'une douce espérance leurs enfants, leurs femmes et leurs mères; enfin, les amis les plus modérés du gouvernement crurent le moment venu pour lui de renoncer avec honneur à un procès impossible et de cacher dans l'éclat de sa clémence ce qu'avaient eu de téméraire les inspirations de sa haine.

Mais c'est la maladie des gouvernements faibles de se méprendre éternellement sur la nature et les caractères de la force. La force! rien ne la prouve mieux que le pouvoir de se montrer clément avec impunité; et ceux-là font de leur faiblesse un avœu bien humiliant, qui se déclarent hors d'état d'être généreux sans péril.

Voilà ce que seul comprit, dans le conseil, le maréchal Gérard; et, chose singulière! son principal adversaire ne fut pas M. Guizot, ce fut M. Thiers. M. Thiers était loin d'être cruel, pourtant; et il avait assez de largeur dans l'esprit pour savoir qu'en fait de répressions violentes, tout ce qui n'est pas absolument nécessaire est nuisible.

Digitized by Google

Mais il s'était abandonné aux entraînements d'un amour-propre qui ne fut pas exempt d'enfantillage. Parce que la presse demandait l'amnistie avec hauteur, parce que les républicains en danger dédaignaient fièrement de la demander, il s'était persuadé qu'il y aurait à l'accorder manque d'énergie, manque de courage; et quoiqu'il n'aimât point à courir après l'impopularité, à la façon de M. Guizot, c'est-à-dire fastueusement et avec l'affectation du dédain, il s'oublia, cette fois, jusqu'à savourer plus complaisamment que M. Guizot lui-même les jouissances de l'impopularité bravée. Le roi, d'ailleurs, repoussait l'amnistie. Or, comme il était convenable que, dans une question aussi délicate, le roi s'effaçât le plus possible, M. Thiers, se plaisait à « le couvrir. »

Le maréchal Gérard, de son côté, avait noblement lié son existence ministérielle à l'adoption de l'amnistie, et les encouragements ne lui manquaient pas. Il s'était formé depuis peu, à la chambre, au sein de la majorité, une petite ligue de prétendants, connue sous le nom de *tiers parti*, et qu'on aurait mieux fait de nommer parti de l'intrigue. Ennemi de la gauche par ses idées, et des ministres par son ambition, le tiers parti s'aussit à faire sournoisement la guerre aux portefeuilles. Il poussa le maréchal Gérard à tenir bon, convaincu que diviser le cabinet c'était le dissoudre.

L'allure des journaux fut en général plus franche; et le maréchal Gérard, soutenu par la presse, compta au nombre de ses partisans les plus résolus le *Constitutionnel*, feuille qui exprimait les sentiments d'une portion notable de la bourgeoisie. Directeur du *Constitutionnel*, M. de Saint-Albin y publia, sur la mesure en discussion, une lettre vive, chaleureuse, qu'il signa, et qui tranchait avec le ton ordinaire de la polémique. Il cita ces belles paroles d'un empereur romain : « Je ne voudrais pas qu'on me crût tant d'enne- » mis. » Il rappela en quels termes le *Vieux Cordelier* avait protesté contre le *Væ Victis* révolutionnaire; et il évoquait, pour la bénir, la mémoire de Camille Desmoulins, s'écriant à deux pas de l'échafaud, et au risque d'y monter pour avoir voulu l'abattre : « Instituons un comité de » clémence. »

Cependant, le maréchal Gérard se lassait et s'indignait d'une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. A bout de patience, il fit rédiger sous ses yeux, par M. Linguet, une note ayant pour but d'amener le conseil à se prononcer. Les avantages de l'amnistie étaient développés dans cette note avec un sens profond, et le maréchal Gérard y ouvrait son âme tout entière. Il n'hésitait pas à y déclarer qu'il échangerait volontiers contre l'honneur d'avoir consolé tant de pauvres mères, une partie du renom guerrier qu'il avait acquis sur les champs de bataille, au prix de son sang. La note se terminait par le récit d'une anecdote caractéristique et touchante. Après la victoire de Marengo, Bonaparte demandant à ses officiers à quelles causes ils attribuaient ses succès, les uns parlèrent de son habileté dans la direction des affaires du dedans, les autres de ses batailles gagnées; mais lui : « Tout m'a réussi, répliqua-t-il, parce » que je suis pour tout le monde une vivante » amnistie. »

La leçon était frappante et les circonstances la rendaient solennelle. Car enfin, l'amnistie n'était-elle pas impérieusement commandée, même par cette politique qui se fait gloire d'être sans entrailles? Y avait-il prudence à remuer les cendres de la guerre civile, à faire discuter devant le peuple attentif la révolte du pauvre contre le riche, à indiquer de quelle sorte on ébranle la fidélité militaire, à souffler sur tant de haines mal éteintes? Et quelle folie de conduire la foule dans cette rue Transnonain toute remplie d'assassinats, devant ce fatal et trop célèbre numéro 12!

Inutiles considérations! On voulait paraître fort; on tremblait de se montrer pusillanime. Et puis, s'il faut tout dire, on enviait au président du conseil l'honneur d'avoir fait prévaloir un système que l'opinion n'attribuait qu'à lui seul. L'amnistie décrétée, les amis du maréchal n'auraient-ils pas crié partout : « M. Gérard l'emporte enfin; il a » vaincu ses collègues, il a vaincu le roi! » Là se trouve, pour quiconque sait le cœur humain, la véritable cause, la cause philosophique du rejet de l'amnistie. Car, quant aux raisons par lesquelles on la combattit, rien de moins sérieux. On osa prétendre que, au point de vue de la constitution, le roi ne pouvait pas faire, *avant* la condamnation, ce qu'il pouvait faire *après* par l'usage du droit de grâce; argutie qui ne méritait pas d'être réfutée! chicane de procureur opposée à des vues d'homme d'Etat! On fit semblant de craindre l'indignation de la magistrature souveraine, si on lui arrachait ses justiciables; de la garde nationale, si on dérobait à ses rancunes ceux qui avaient troublé son

repos; sophisme qui calomniait la France! Les motifs réels, on eut soin de les taire : nous les avons exposés. Le projet d'amnistie fut donc repoussé définitivement, et le maréchal Gérard sortit du ministère.

Cette retraite ouvrant la brèche aux ambitieux, les plus pressés coururent à l'assaut du pouvoir; et les antichambres du château, les couloirs du palais Bourbon, les bureaux des ministères, les salons politiques, devinrent autant de foyers d'intrigues. Le tiers parti était en émoi. Déjà les subalternes dressaient de nouvelles listes, et composaient le ministère de leur désir. Plus circonspects, les chefs faisaient effort pour se défendre d'une impatience cynique; mais ils jouissaient du mouvement dont ils étaient le centre, et, avec toute la joie de l'orgueil vengé, MM. Dupin aîné, Passy, Sauzet, se laissaient porter par le flot de tant d'agitations diverses. Alors se produisirent, sur la dernière adresse votée par la chambre, des commentaires ayant pour résultat inévitable et prévu, d'offenser les ministres, de les piquer au jeu, de pousser leur orgueil à quelque éclat téméraire, et de jeter des nuages sur l'appui qu'ils devaient désormais attendre de la majorité. L'adresse avait parlé de la réconciliation des partis devenue désirable : n'était-ce pas crier aux ministres que leur politique avait été follement cruelle? L'adresse avait recommandé à la couronne le choix *d'agents éclairés et fidèles :* nul doute qu'il n'y eût là une allusion blessante! L'adresse avait manifesté l'espoir que le budget serait ramené à de moins funestes proportions : comment ne pas deviner la pensée de blâme cachée au fond de cette leçon d'économie? Ces discours échauffent les esprits, enflamment les ambitions, et tout semble se préparer pour un changement.

Les ministres ne s'émurent pas. Dans l'enivrement où les avaient plongés leurs victoires récentes, ils souriaient des prétentions du tiers parti et de sa turbulente faiblesse. Ils se persuadaient volontiers qu'une fois au pouvoir, le tiers parti fléchirait sous un aussi lourd fardeau et ne tarderait pas à tomber au bruit de la risée publique. Telle était même à cet égard leur conviction, qu'ils résolurent d'abandonner momentanément leurs portefeuilles. « Qu'on prenne nos rivaux à l'essai, se disaient-ils; la bourgeoisie, conviée au spectacle de leur impuissance, n'en sentira que mieux ce qu'ils valent, et combien est légitime notre droit à la conduire. D'ailleurs, l'opposition de ces hommes nous fatigue, elle nous harcelle de plus en plus; elle finirait par nous créer des obstacles sérieux. Réduisons-la au silence par une retraite qui, mettant au grand jour l'infériorité de nos adversaires, ne servira qu'à nous faire rentrer au pouvoir d'une manière triomphale. »

Ce projet devait plaire à M. Guizot, dont il remuait l'âme dédaigneuse. M. Thiers, de son côté, soupirait après quelques jours de repos. Car il se lassait aisément du pouvoir, précisément parce qu'il était dans sa nature de l'exercer avec beaucoup d'ardeur. Le cabinet allait donc se dissoudre. Mais, parmi les ministres, il y en avait un qui n'entrait pas dans le plan de ses collègues : c'était M. Persil, garde des sceaux, ministre de la veille: il lui en coûtait de faire, après une carrière si courte et sur un espoir incertain, le sacrifice de son ambition. Aussi sa résistance fut-elle opiniâtre, et lorsque ses collègues offrirent leur démission, il s'engagea entre lui et M. Thiers, en présence du roi, un débat d'une violence extrême.

La crise ministérielle, comme il arrive souvent, se traîna pendant plusieurs jours de péripéties en péripéties. Bien que le ministère, ainsi que nous venons de le dire, couvât avec complaisance l'idée de couvrir le tiers parti de ridicule en lui faisant place; on essaya diverses combinaisons en vue du maintien du cabinet. Mais à qui en confier la direction? C'était là, sans contredit, la plus grande des difficultés. M. Thiers était trop jeune, à cette époque, il était trop nouveau dans les affaires pour qu'on songeât à l'élever à la présidence du conseil. M. Guizot, à cause de son importance et de son âge, aurait pu prétendre à cette dignité; mais il était doctrinaire. Or, quoique cette qualification n'eût pas de vrai sens politique, quoiqu'elle exprimât une manière d'être plutôt qu'une manière de penser, il s'y attachait je ne sais quel venin d'impopularité tout à fait indélébile. Aussi n'était-il question de la présidence, ni pour M. Guizot, ni pour M. Thiers. Et dès lors quel parti prendre? Ils ne saluaient dans personne la supériorité du talent, ils n'auraient accepté que celle du nom : il fallait donc trouver un personnage à la suite duquel ils pussent marcher sans trop sacrifier leur orgueil. Mais le maréchal Gérard se retirait, le maréchal Soult venait de tomber sous leurs coups, M. de Broglie était odieux au roi : que faire? Restait M. Molé. On conçut un moment l'espoir de

l'attirer, et on parla de lui donner le portefeuille des affaires étrangères. Nouvel embarras! Ce portefeuille, M. de Rigny ne l'avait accepté provisoirement que pour laisser entr'ouverte devant M. de Broglie la porte du conseil. C'eût été rendre impossible pour bien longtemps le retour de M. de Broglie que de faire occuper par M. Molé le département des relations extérieures. M. Guizot n'y pouvait consentir.

Au surplus, lui-même, pendant ce temps, il était comme un point de mire pour les ambitieux du parlement et pour les familiers du château. Tous ils avaient entouré M. Thiers, et tantôt l'irritant par des rapports infidèles, tantôt le flattant à l'excès pour éveiller en lui la jalousie, tous ils le pressaient de rompre avec les doctrinaires. Quel autre moyen avait-il d'asseoir inébranlablement sa fortune politique? Et quel faux point d'honneur le poussait à subordonner sa destinée à l'ambition de quelques hommes gonflés de leur propre mérite et chargés de haines? Tel était, surtout, le langage des courtisans, habiles à servir les secrètes pensées du roi. Car le roi désirait avec passion l'affaiblissement du cabinet. M. Guizot et M. Thiers, en s'unissant, faisaient trop complétement contrepoids à la volonté royale. On voulait les diviser, les subjuguer l'un par l'autre; et le roi comprenait qu'il ne gouvernerait à l'aise que le jour où, entre les hommes les plus influents et les plus capables, le dissentiment serait devenu assez profond pour lui fournir des ministères de rechange. Il serait peu digne de l'histoire d'entrer dans le détail de toutes les manœuvres ténébreuses employées au triomphe du système de la cour. Ce que nous venons d'en rapporter suffit pour montrer par quelle pente inévitable le régime représentatif arrivait à n'être plus qu'une plate comédie.

M. Thiers, comme on le verra, finit par être dupe de ces manéges; mais, dans l'occasion dont il s'agit, on lui doit cette justice qu'il y sut échapper. Il alla même, dans sa résistance, beaucoup plus loin qu'on ne croyait; et de son union avec M. Guizot, résulta la combinaison que voici :

M. Thiers, on l'a vu, n'avait repoussé l'amnistie que pour ne pas jouer, à l'égard de l'opinion et du maréchal Gérard, le rôle de vaincu. Il pensa qu'il n'y aurait aucun inconvénient à rappeler le maréchal dans le conseil en cédant sur la question d'amnistie, si d'une part on couvrait ce qu'il y avait de pusillanime dans une telle concession par une mesure qui bravât les partis, et si, d'autre part, on modifiait les formes et le mode de l'amnistie accordée, de manière à ce qu'elle ne passât plus pour l'œuvre exclusive du maréchal et ne pût devenir pour lui une matière à triomphes. Pour atteindre ce double but, M. Thiers avait imaginé 1° de faire entrer M. de Broglie dans le cabinet; 2° de faire émaner de la chambre, au lieu de la faire émaner du roi, l'amnistie tant désirée.

Ce n'est pas que la présence du duc de Broglie dans le conseil n'inspirât à M. Thiers une secrète inquiétude; mais il y voyait, et un défi à l'opinion, et une force contre le roi. M. Guizot et lui s'accordèrent donc pour faire tenir au maréchal Gérard, qui était alors à la campagne, une note portant en substance :

« L'amnistie sera accordée par une loi. — La composition du ministère sera celle-ci : le maréchal Gérard, à la *guerre;* M. Guizot, à l'*instruction publique;* M. Thiers, à l'*intérieur;* M. de Rigny, à la *marine;* M. Humann, aux *finances;* M. Persil, à la *justice;* M. Duchâtel, au *commerce.* — M. de Broglie consent à être présidé par le maréchal Gérard. — Le roi éprouve pour M. de Broglie la plus grande répugnance : on le fera céder. »

Le maréchal Gérard refusa de se prêter à une combinaison dont il devinait bien le sens caché; mais elle allait se heurter à un obstacle bien plus sérieux encore. Lorsqu'on en vint à exposer au roi le plan convenu, son mécontentement fit explosion. L'amnistie et M. de Broglie, c'était trop de moitié. MM. Guizot et Thiers insistent; le mot démission est prononcé. Alors, d'une voix dont il ne savait pas gouverner l'émotion : « Eh bien, soit, » Messieurs, dit le roi, j'aviserai. » Et le cabinet se trouva dissous.

Quelques heures après, les ministres sortants se réunissaient à table chez M. de Rigny, où l'on eût dit qu'ils s'étaient rendus pour fêter leur retraite. Confiant dans sa jeunesse, dans son talent, dans sa fortune, dans le besoin qu'on aurait tôt ou tard des ressources variées de son esprit, M. Thiers était tout entier à la joie de se sentir délivré d'une situation épineuse. M. Guizot, lui aussi, avait la figure épanouie, incapable qu'il était de laisser percer le regret du pouvoir, à supposer qu'il en fût atteint. Remplis du sentiment de leur supériorité, les ministres sortants n'imaginaient pas qu'il fût facile de les remplacer, et ils jouissaient

intérieurement des embarras qui allaient assaillir la royauté. Les heures du repas s'écoulèrent en joyeux propos, d'où la politique était bannie. Une joie décente, mais ironique au fond, rayonnait dans les discours, dans les regards de tous les convives. Seul, M. Persil était silencieux et sombre. En sortant, il s'ouvrit à M. Thiers de la surprise que lui causait une conduite qui semblait narguer le monarque. Bientôt, par lui, — ce fut, du moins, l'opinion de ses collègues. — La scène du dîner s'ébruita au château, et, suivant l'usage, le récit, en passant de bouche en bouche, s'altéra, se grossit, fut envenimé jusqu'à devenir, pour la famille royale, le sujet d'une indignation bruyante. A son tour, M. de Rigny ouvrit son cœur à un ressentiment profond; et ayant rencontré M. Persil aux Tuileries, il affecta de lui tourner le dos d'une manière injurieuse. Les choses en étaient venues au point qu'un duel s'en serait suivi peut-être, si on ne se fût empressé d'étouffer la querelle.

Pour la formation d'un nouveau cabinet, le roi s'adressa naturellement à M. Persil. Le goût de M. Persil pour le pouvoir et son dévouement personnel pour Louis-Philippe lui interdisaient toute hésitation. Il courut pendant la nuit chez M. Dupin aîné. Celui-ci refusa d'entrer dans un ministère évidemment appelé à jouer une partie incertaine, mais pressé par M. Persil d'aider le roi de ses conseils, il prit l'almanach royal, parcourut des yeux la liste des pairs et celle des députés, marqua quelques noms... Ce fut là l'origine burlesque du *ministère des trois jours*.

Le lendemain, pour enchaîner au cabinet nouveau M. Dupin aîné, on offrit à son frère, M. Charles Dupin, le portefeuille de la marine. M. Passy, désigné pour le portefeuille des finances, était à Gisors. Sur la prière de M. Persil, M. Teste partit pour Gisors, d'où il ramena M. Passy dans la nuit du 9 au 10 novembre. M. Passy ne témoignait nulle envie d'entrer au pouvoir; mais le garde des sceaux en fit valoir à ses yeux l'urgence en termes si énergiques et si vifs, qu'il se sentit ébranlé. Il désira, toutefois, conférer de cette acceptation périlleuse avec M. Calmon, son ami. On se rendit, en conséquence, chez M. Calmon, et de là chez M. Dupin aîné, qui, à la vue de M. Passy, s'écria en se jetant presque à son cou : « Eh bien, vous » acceptez? On ne dira pas, maintenant, que nous » sommes des hermaphrodites! » Mot qui révèle la véritable nature des sentiments que toutes ces agitations frivoles mettaient en jeu!

Ce fut le 10 novembre (1834) que les ordonnances furent envoyées au *Moniteur*. On y lisait : « *Président du conseil* et ministre de l'*intérieur*, le duc de Bassano; ministre des *affaires étrangères*, M. Bresson; ministre des *finances*, M. Passy; ministre de la *marine*, M. Charles Dupin; ministre de la *guerre* et, par intérim, des *affaires étrangères*, le lieutenant général Bernard; ministre du *commerce* et, par intérim, de l'*instruction publique*, M. Teste. » M. Persil conservait le portefeuille de la *justice et des cultes*.

On se ferait malaisément une idée de la satisfaction que le roi ressentit après cet enfantement bizarre. Il allait donc tout à la fois jouir de l'éclat des vieilles royautés et de leur puissance! Il était donc parvenu à briser les liens dans lesquels l'avait tenu garotté cette insolente maxime *le roi règne et ne gouverne pas!* C'était sa victoire d'Austerlitz, à lui. Malheureusement, l'opinion publique abrégea pour la cour les douceurs du triomphe. Le *Moniteur* n'eut pas plutôt fait connaître les noms des nouveaux ministres, qu'on entendit retentir partout comme un immense éclat de rire. Bien que le cabinet du 10 novembre renfermât des hommes d'un mérite incontestable, la moquerie fut universelle, la moquerie fut sans pitié.

Dès le second jour, un émissaire était envoyé par le duc d'Orléans à M. Thiers, qu'on priait avec instance de se rendre au château. Il hésita, craignant qu'on ne le soupçonnât de vouloir rentrer au ministère par une intrigue. Pressé, il céde. Le duc d'Orléans l'attendait avec impatience. Il lui demande s'il ne consentirait pas à se charger de la formation d'un ministère, et, sur sa réponse négative, s'il n'aurait pas, dans tous les cas, pour agréable de voir le roi. M. Thiers commençait à s'expliquer sur les inconvénients d'une pareille entrevue dans de pareilles circonstances, lorsque le duc d'Orléans l'interrompit en lui montrant du doigt une porte qui s'ouvrait. Le roi parut. Il avait le sourire sur les lèvres, et s'avançant d'un air dégagé vers M. Thiers : « Eh bien! lui dit-il, me » voilà battu, mais avec de bien méchants sol- » dats, il faut en convenir. Oh! quels hommes! »

Et en effet, les nouveaux ministres venaient de lâcher pied devant la risée publique; les uns par crainte du ridicule et par conviction de leur impuissance; les autres, et M. Passy à leur tête, par

dégoût des honneurs serviles auxquels on prétendait les condamner.

Invité à reprendre son portefeuille, M. Thiers ne voulut consentir à rien sans s'être entendu avec M. Guizot. Le maréchal Gérard, désirant rester en dehors des affaires, on n'avait pas eu à remettre sur le tapis la question de l'amnistie. Quant à M. de Broglie, l'imposer au roi eût été bien dur. Le dévouement du maréchal Mortier trancha toutes les difficultés. Homme de cœur, mais d'une incapacité parlementaire sur laquelle il ne se faisait pas illusion, il accepta la présidence du conseil, qu'on lui offrait comme rôle de parade. Il fut un moment question d'éliminer M. Persil, qui avait, aux yeux de ses collègues, le triple tort d'avoir fait cause commune contre eux avec le roi, de s'être beaucoup agité pour la formation du *ministère des trois jours*, et d'y avoir accepté lui-même une place. La vengeance était facile : on y renonça; et l'amiral Duperré, ayant été appelé au département de la marine, le ministère se trouva reconstitué. Celui du 10 novembre n'avait fait en quelque sorte que traverser la chambre du conseil. Il devait rester dans l'histoire sous le nom de *ministère des trois jours*.

Mais ce n'était pas assez pour MM. Thiers et Guizot d'avoir vaincu le roi, il leur plut de faire consacrer solennellement par la chambre leur victoire. Interpellés sur les causes de la dernière crise, ils échappèrent par le vague de leur rhétorique au danger de mettre en discussion la majesté royale; mais en dépit des efforts du tiers parti, en dépit d'un discours où M. Sauzet les accusa hautement d'insulter à la couronne en soumettant les choix du roi au contrôle et à l'approbation du parlement, ils obtinrent de la majorité un ordre du jour pleinement approbatif. De sorte que, par eux, la chambre mettait en quelque sorte le pied sur la plus précieuse des prérogatives royales!

Ainsi se révélaient, après quatre ans de règne, les mille impossibilités du régime constitutionnel. Efforts de la royauté pour asservir les ministres en les divisant, coalition des ministres pour mettre obstacle au gouvernement personnel, ligne de tous les ambitieux subalternes du parlement en vue de quelques portefeuilles à conquérir, lutte obstinée de la couronne contre la chambre et de la chambre contre la couronne..... l'anarchie éclatait partout, elle éclatait sous toutes les formes. Anarchie ridicule si on ne la considère que dans ses manifestations épisodiques, mais qui, étudiée dans ses causes, fournit les plus graves sujets de méditation à l'homme d'État et au philosophe! Comment, en effet, un ministère absorbé par de telles intrigues, par de telles misères, aurait-il eu la volonté ou le loisir de chercher au désordre social d'autres remèdes que la mitraillade et l'incendie? Impuissant à prévenir, par l'emploi des procédés scientifiques, la révolte des intérêts, le soulèvement des passions, il fallait bien qu'il eût recours à des procédés sauvages; et il était, hélas! dans la nature des choses que les risibles scènes qui se jouaient aux Tuileries eussent pour corollaires les égorgements de la rue Transnonain et les assassinats du faubourg de Vaise!

CHAPITRE XXXIX.

Essai de terrorisme monarchique. — État des prisons. — Scènes de violence. — Procès d'Armand Carrel devant la chambre des pairs.

Pour lever le voile sur les intrigues de cour, nous avons un moment interrompu le récit des actes violents auxquels la dévastation de Lyon avait ouvert carrière. Il faut reprendre au point où nous l'avons laissé, ce fatal récit.

Depuis le mois d'avril, Lyon était au régime de la terreur. Le pouvoir y avait abandonné à ses agents les plus vils le soin de déshonorer sa victoire. La police y régnait. Quand un gouvernement triomphe et paraît tout puissant, les âmes dégradées courent à l'envi s'atteler à son char. Alors il arrive que ceux-là même qui, le voyant chancelor, étaient prêts à se déclarer ses ennemis, deviennent tout à coup ses complaisants, les adulateurs de sa

force, et se fout, avec un emportement féroce, les ministres de ses vengeances. Cet appui de la bassesse ne manqua pas au parti des victorieux. D'un autre côté, l'esprit militaire venait de recevoir, sur les ruines fumantes de Lyon, une impulsion désastreuse. Parmi les officiers, quelques-uns gémissaient à l'écart de la rigueur du devoir accompli et fuyaient avec noblesse l'occasion de réveiller des souvenirs lamentables; mais d'autres, épuisant le succès par leur insolence, menaçaient de leur épée les écrivains de l'opposition, traitaient les vaincus de bandits, se pavanaient sur les places publiques et dans les rues, le front haut, l'œil ardent et la bouche pleine d'orgueilleux défis. Il est vrai que, pour entretenir l'animosité du soldat, rien n'était épargné. La police descendit à des manœuvres sans nom. Souvent, des coups de fusil retentirent dans le silence des nuits; souvent, des tentatives furent faites pour désarmer des sentinelles. Et, le lendemain, les organes du pouvoir ne manquaient pas de dire que c'étaient là les dernières et sauvages convulsions de la révolte aux abois. Heureusement, la Providence ne permit point que jusqu'au bout la calomnie décidât de la moralité des partis. Un soir, en se défendant contre un inconnu qui s'était élancé sur lui pour le désarmer, un factionnaire perça l'agresseur de sa baïonnette. L'inconnu fut emporté sanglant. C'était le même à qui Lagrange avait sauvé la vie sur la place des Cordeliers; c'était le misérable qui avait vendu son sauveur; c'était Corteys, agent de police!

Du reste, l'essai du terrorisme monarchique commencé à Lyon s'était étendu à la France entière. La *commission des neuf* se montrait implacable. Liberté individuelle, inviolabilité du foyer domestique, tout était foulé aux pieds. Malheur au citoyen dont la maison avait été désignée! En son absence, à quelque heure que ce fût, et sur les plus frivoles indices, sa demeure était envahie par des nuées d'agents. Enfoncer les portes, briser les serrures, forcer les meubles, fouiller dans les papiers de famille, livrer à l'impure curiosité d'espions grossiers les plus naïfs épanchements de la pensée et les doux secrets du cœur, tout cela n'était qu'un jeu. A Lyon, à Rouen, à Niort, dans le département de Saône-et-Loire, les visites domiciliaires se firent avec un faste inexprimable de violence et d'oppression. A Paris, on avait signalé à la police la maison d'un citoyen nommé Pichonnier. Lui absent, des sergents de ville accourent, et l'on procède aux perquisitions les plus minutieuses. En ce moment, un ami du maître de la maison, M. Mugnor, se présente. On l'interroge. Il répond qu'il était venu rendre visite à son ami. On redouble de questions, et comme il hésite, étonné, on se jette sur lui et on le traîne en prison. Il y resta au secret pendant plusieurs jours, en attendant qu'on voulût bien reconnaître son innocence. Il avait une femme et deux enfants que son travail nourrissait!

Il serait trop long de citer tous les faits du même genre que nous avons recueillis. Jamais l'arbitraire n'avait à ce point multiplié ses coups. Et que dire du mode suivi pour les arrestations et les translations? Victimes de conjectures vraies ou fausses, les malheureux contre qui la *commission des neuf* lançait la foudre de ses mandats, étaient aussitôt dirigés sur Paris, la chaîne au cou; et il y en eut qui, plongés dans des cachots, sur une paille humide et infecte, s'y virent condamnés au supplice de coucher côte à côte avec des voleurs et des assassins. Arrêté à Lyon pour avoir dit que jamais il ne tournerait ses armes contre les hommes du peuple, ses frères, un soldat du 57e fut traîné jusqu'à Périgueux, attaché à la queue d'un cheval. Un membre de la *Société des Droits de l'Homme*, M. Poujol, était au lit où le retenaient depuis quelque temps, des souffrances cruelles, lorsque les agents chargés de son arrestation se présentèrent. « Je ne réponds pas de la vie de » mon malade pendant le transport à la prison, » s'écria le médecin saisi d'effroi. Efforts inutiles! M. Poujol fut conduit à la prison de Roanne, étendu sur un brancard.

On juge de ce que devait être, au plus fort d'une telle réaction et de ses emportements, le régime des prisons. Un détenu politique, vaincu par l'excès de ses maux, se laissa mourir de faim. Un autre fut tué d'un coup de fusil par un factionnaire, au moment où il s'approchait des barreaux de sa fenêtre pour lire une lettre qu'il venait de recevoir de sa famille. Quinze jours d'emprisonnement, c'est à cela que se réduisit la punition du meurtrier! Encore si le glaive qui les menaçait n'était pas resté si longtemps suspendu sur la tête des prisonniers! Mais de quelle amertume ne devait pas être gonflé le cœur de ceux qui, certains d'être reconnus innocents quand le jour de la justice se lèverait pour eux, étaient réduits en attendant, à souffrir toutes les tortures de la plus longue

Digitized by Google

détention *préventive* qui fut jamais! Et combien aisément l'amertume devait se changer en désespoir chez ceux qui, uniques soutiens de leur famille, pensaient, du fond de leurs cachots, à un vieux père malade, à une femme exténuée de travail et de veilles, à de pauvres enfants privés de pain! Il faut que nous citions ici une lettre qu'écrivait à M. Pasquier, en septembre 1834, un malheureux ouvrier nommé Durdan. Elle est digne assurément d'avoir une place dans l'histoire; car c'est un chef d'œuvre d'éloquence vraie et d'indignation contenue :

« Monsieur le baron, depuis six semaines, je vous ai écrit « deux lettres auxquelles vous n'avez pas répondu... Il y a « cinq mois que je suis en prison, comme prévenu de com- « plot; je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y a pas de « charge contre moi : vous le savez bien. Avant mon arres- « tation, ma femme et mes enfants vivaient de mon travail. « Depuis que je suis en prison, ils manquent de tout. Ils sont « tombés rapidement dans la misère la plus profonde, parce « que mes économies sont bien peu de chose, parce que la « femme d'un ouvrier, qui a trois enfants à soigner, ne peut « pas gagner même du pain. Mais tout cela ne regarde pas « la cour des pairs et la touche peu. Je le savais bien et j'at- « tendais sans me plaindre. Il y a six semaines, deux de mes « enfants furent attaqués de la petite vérole. Ma femme, « épuisée par les privations et les fatigues, fut bientôt hors « d'état de les soigner, et tomba malade auprès d'eux. Plon- « gés dans le dénûment le plus affreux, ils n'avaient pas « un seul appui. Je vous écrivis alors. Je vous demandai à « sortir une demi-journée pour leur assurer quelques res- « sources, pour leur trouver au moins un protecteur parmi « mes amis... Vous ne me répondîtes même pas. Que pou- « vaient vous faire à vous, M. le baron, le désespoir d'un « ouvrier, la misère et la ruine de sa famille? Est-ce que « ces gens-là doivent avoir des affections, des familles? Le « 27 juillet, mon fils mourut; et la malheureuse mère, sans « secours, sans conseils, ignorant les formalités à remplir, « fut trois jours sans pouvoir le faire enterrer. Je restai une « semaine sans recevoir de nouvelles, et ma position devint « intolérable quand je sus que les menus objets du ménage « avaient été vendus à mesure des besoins. Je vous écrivis « de nouveau. Je vous demandais encore à sortir pour vendre « mon métier, ma commode et mon lit : c'est tout ce qui me « reste pour empêcher ma femme et mes filles de mourir de « faim. A cette seconde lettre vous n'avez pas répondu plus « qu'à la première. En voici une troisième. Je l'ai faite aussi « modérée que possible. Vous devez sans apercevoir que je « n'ai pas dit tout ce que j'ai sur le cœur. Je ne voudrais pas « vous indisposer contre moi, monsieur le baron, surtout au « moment où je vous demande une faveur. Je vous demande « à sortir quelques heures, non pas sur parole, vous ne « croyez pas à ces choses-là, mais escorté par des gendarmes, « pour assurer un toit et du pain à ce qui reste de ma fa- « mille. Je ne sais ce que vous déciderez, monsieur le baron, « mais je sais que rien ne pourra changer les sentiments que « je vous ai voués.

« Sainte-Pélagie, septembre 1834.

« Durdan, *ouvrier passementier.* »

Dans une société régie par des institutions philosophiques, nul doute que l'emploi de geôlier ne dût être honoré à l'égal des fonctions les plus respectables, et qu'on ne dût appeler à le remplir des hommes d'un noble caractère et d'une vertu éprouvée. Car, quels trésors de modération, de dignité, de fermeté calme et de tolérance n'exige pas l'exercice d'une fonction qui consiste à veiller sur des esprits chagrins ou ulcérés, et à contenir dans de justes bornes le regret de la liberté perdue? Mais dans la société, telle que l'avait faite le gouvernement de la bourgeoisie, la peine n'était pas seulement une affaire de sécurité, c'était une affaire de vengeance. Aussi n'employait-on, en général, au service des prisons, que des êtres durs, sans éducation, sans pitié, accoutumés à ne voir dans un prisonnier qu'un ennemi, et mettant volontiers leur amour-propre à outrer la haine.

Nous devons, toutefois, à la vérité de reconnaître que ce ne fut guère que pendant les premiers jours de la réaction qu'on parut se plaire à appesantir sur les détenus politiques de Sainte-Pélagie le fardeau de la captivité. L'ordre qui condamnait les plus compromis à l'effroyable supplice du *secret*, une fois levé, le séjour de la prison devint, pour tous, fort tolérable. Le directeur de Sainte-Pélagie, M. Prat, était un homme qui semblait tenir en réserve pour les prisonniers ordinaires tout ce qu'il y avait en lui de finesse, de sévérité, et qui ne manquait, à l'égard des prisonniers politiques, ni de laisser aller ni d'indulgence. On l'effrayait aisément en lui montrant l'émeute en perspective; car l'appel aux baïonnettes lui répugnait. D'ailleurs, il subissait l'ascendant de certains détenus; et M. Armand Marrast, entre autres, avait pris sur lui un empire dont rien n'égalait le spirituel et plaisant despotisme. M. Gisquet lui-même, quoique préfet de police, n'était pas sans adoucir, quand l'occasion s'en présentait, le sort des détenus. Ceux d'entre eux qui avaient besoin, pour des affaires urgentes, de quelques heures de liberté, obtinrent de lui, plus d'une fois, la permission de sortir sans escorte; et toutes les lettres adressées à des personnages considérables ne restèrent pas sans réponse, comme celle que nous avons citée plus haut.

Malheureusement, la modération des agents supérieurs disparaissait souvent, pour ne laisser place qu'à la brutalité des subalternes, et les prisonniers étaient alors victimes des traitements les

plus odieux. Souvent aussi, pour des fautes très-légères, on infligeait aux prisonniers des punitions vraiment barbares. Onze jeunes gens, dont le plus âgé n'avait pas encore atteint sa vingtième année, furent un jours transférés de la prison de Sainte-Pélagie à celle de la Force, pour avoir violé la défense qui leur interdisait le chant dans la *cour du bâtiment neuf*. Or, comme leurs camarades le firent remarquer dans une lettre rendue publique, jeter ces enfants dans la prison de la Force, c'était les pousser dans une école de crime et de prostitution ; c'était leur donner pour compagnons de chambrée des assassins, des voleurs, des êtres immondes; c'était les exposer à des propositions infâmes, presque toujours appuyées par la violence.

Un second ordre de transfèrement donné vers la fin du mois de septembre provoqua des scènes révoltantes. Quelques prisonniers ayant été réintégrés de la Force à Sainte-Pélagie, leur retour avait excité dans cette dernière prison une joie mêlée de turbulence. On s'était promené bras dessus, bras dessous en chantant la *Marseillaise*; le soir venu, on avait allumé dans chaque cour des poignées de paille et on s'était mis à danser autour des feux; enfin, l'agitation continuant le lendemain, on avait forcé les deux guichets qui, de la cour du milieu, conduisent dans celle de la dette et dans celle du bâtiment neuf. Un tel désordre pouvait être réprimé; mais, outre qu'il ne s'y mêlait aucune idée de révolte, l'autorité semblait s'y être associée elle-même en accordant, la veille, aux prisonniers le droit de rester libres jusqu'à dix heures du soir, et en décidant, sur leur demande, que, pendant la nuit, les portes des corridors resteraient fermées. Quel fut donc l'étonnement des détenus lorsque réunis, le matin, dans la cour du milieu où ils se promenaient paisiblement, ils entendirent tout à coup un cri d'alerte, et aperçurent des officiers de police, des sergents de ville et des gardes municipaux qui venaient se ranger en bataille devant eux! La résistance eût-elle été possible, personne n'y songeait. Mais cette apparition de baïonnettes ne faisait qu'annoncer l'ordre de transfèrement et la présence de l'inspecteur Olivier Dufresne. En vain M. Guinard essaya-t-il de demander, au nom de ses camarades, quelques explications. L'ordre fatal ne tarda pas à être donné et devint le signal de brutalités inouïes. Seul en face des exécuteurs de la police, chaque prisonnier est arraché de sa cellule, meurtri de coups, précipité dans les escaliers, et poussé dans la cour à coups de crosse ou de bâton. Indigné, M. Guinard, avait déclaré qu'il n'ouvrirait sa porte qu'au directeur : la porte est enfoncée. Plusieurs agents de ville fondent sur le prisonnier en écumant de rage. Protégé par sa vigueur et son intrépidité, il résiste longtemps; mais enfin, accablé par le nombre, il est terrassé, chargé de liens et porté dans un fiacre qui l'attendait au sortir de la prison. Parmi ses compagnons, les uns sont saisis par les cheveux, les autres poursuivis à la baïonnette. Toute la prison retentit de ce cri : A l'assassin! M. Landolphe était retenu au lit, depuis deux mois, par une maladie grave. On l'arrache de son lit et on le force à traverser la cour, pâle, décharné, les vêtements en lambeaux, le sang lui sortant des narines et de la bouche. A cette vue; le compagnon de captivité de M. Landolphe et son médecin, M. Berrier-Fontaine, court au commissaire Lenoir : « Monsieur, voulez-vous » donc vous rendre responsable d'un assassinat? » Landolphe n'est pas en état de supporter le trans- » fert. Moi, médecin, je vous le déclare. » M. Landolphe n'en fut pas moins transféré, et M. Berrier-Fontaine eut le même sort, pour avoir voulu protéger son malade.

Il était impossible que de pareilles scènes demeurassent ensevelies dans l'ombre des prisons. Livrées à la publicité, dans toute l'horreur de leurs détails, elles ajoutaient à la fermentation des esprits, donnaient lieu à des commentaires enflammés, quelquefois à des exagérations systématiques; et tous les partis apprenaient ainsi à devenir implacables. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'à cette époque le langage de la presse républicaine se soit emporté jusqu'à l'invective.

Un coup d'État avait, après les événements d'avril, supprimé le journal *la Tribune*, et *le National* avait été en butte, depuis, à des persécutions sans nombre. Quatre de ses gérants, parmi lesquels Armand Carrel, s'étaient vus successivement frappés dans leur liberté. Et cependant, loin de faiblir, *le National* prenait une attitude plus menaçante de jour en jour. Le 18 décembre (1834) il publiait, au sujet de la compétence de la cour des pairs, l'article suivant :

« Il y aurait un beau chapitre à faire sur les raisons qui de- » vaient déterminer l'incompétence de la chambre des pairs » à l'égard des prévenus d'avril. Ces raisons seraient tirées

» surtout du ressentiment présumé que doit nourrir contre » l'opinion à laquelle appartiennent les prévenus d'avril, » tous hommes de juillet, une chambre que la révolution » de juillet a traitée elle-même en prévenue ; qu'elle a dé» pouillée de son hérédité, privée de ses plus importantes » prérogatives ; qu'elle a traduite à la barre de la démocra» tie ; qu'elle a renvoyée à demi convaincue de complici» té avec la restauration, et qu'elle fait trembler tous les » jours encore en lui redemandant le maréchal Ney, juridi» quement assassiné par ses émigrés, ses hommes de Gand, » et ses renégats de la révolution, parvenus de l'ordre mili» taire et civil.

» Non, aux yeux de l'éternelle justice, aux yeux de la » postérité, au témoignage de leur propre conscience, les » vieux sénateurs de Bonaparte, ses maréchaux taxés, les » procureurs généraux, les anoblis de la restauration, ses » trois ou quatre générations de ministres tombés sous la » haine et le mépris publics et couverts de notre sang, tout » cela rajeuni de quelques notabilités jetées là par la royauté » du 7 août, à la condition de n'y jamais parler que pour » approuver ; tout cet ensemble de servilités d'origines si » diverses n'est pas compétent à prononcer de la culpabilité » d'hommes accusés d'avoir voulu forcer les conséquences de » la révolution de juillet. Tel n'a pas été le sentiment de la » commission de la chambre des pairs chargée de présenter » le rapport dont nous avons déjà publié plusieurs extraits » plus étonnants les uns que les autres. Le chapitre par le» quel nous allons terminer nos citations a pour objet d'éta» blir la compétence de la chambre. On attribue ce travail à » M. Portalis, ancien ministre de la résistance sous Char» les X. Nous demanderons permission à M. Portalis d'en » rougir pour lui. (*Suit l'extrait du rapport.*)

» On pense bien que nous ne pouvons pas laisser passer ce » ramas d'hérésies constitutionnelles, de violations de tous » les principes du droit criminel admis chez les peuples civi» lisés, ces sophismes niais, ces vieilleries de justice prévô» tale, ces âneries de Bridoison, conseiller de chambre étoi» lés, sans les accabler de l'inexprimable dégoût que tous » les cœurs honnêtes, que tous les esprits éclairés éprouve» ront à une telle lecture. Il n'est pas besoin d'indiquer l'ab» jection de sens commun, de vérité, de pudeur qui naît à » chaque phrase de cette indigne rapsodie. Mais l'étendue » de ce document qui caractérise si bien l'abjecte apostasie » appelée pompeusement à la tribune législative *système de* » *résistance*, nous oblige à renvoyer nos observations à un » prochain numéro. Nous ne disons ici que notre impression » première, et nous le mettrons de côté pour introduire » dans la plus pénible, la plus irritante des réfutations, le » calme qu'il ne faut jamais perdre, même en face de la » plus basse iniquité. »

Cet article était injurieux à l'excès et sortait même par là des habitudes littéraires du *National*. La chambre des pairs s'en offensa, et, sur la proposition de M. Philippe de Ségur, vainement repoussée par MM. Dubouchage, de Lanjuinais, Pontécoulant et Excelmans, elle traduisit le journal à sa barre, dans la personne du gérant, M. Rouen. M. Rouen ayant aussitôt demandé à être assisté dans sa défense par Armand Carrel, alors prisonnier, l'autorisation qu'il réclamait lui fut accordée ; et, le 15 décembre, ils parurent l'un et l'autre devant la chambre des pairs.

M. Rouen ne prononça que quelques paroles, pleines, d'ailleurs, de modération et de noblesse. Puis Armand Carrel se leva. Sa physionomie trahissait tout ce qu'il y avait d'émotion dans ses pensées, et sa contenance exprimait une sorte d'urbanité virile et légèrement dédaigneuse. Il commença en ces termes : « Je ne sais, messieurs » les pairs, si vous vous étonnez d'être nos juges ; » nous nous demandons, quant à nous, par quel » renversement de principes, par quelle suite de » changements inaperçus nous sommes devenus » vos justiciables... Qu'il soit resté dans un coin » obscur du code de la presse, sans que personne » s'en doutât, l'attribution si tentante pour les » deux chambres de se faire justice elles-mêmes » des écarts d'une discussion libre, nous ne le » nions pas. Oui, cela est écrit, comme sont écrites » quarante mille lois de vengeance par lesquelles » les partis se sont décimés les uns les autres » pendant vingt ans, et qu'on n'a pas cru devoir » nommément abolir, parce qu'on pensait qu'elles » n'oseraient plus affronter les regards d'une na » tion policée et libre. Nous ne pouvons reprocher » qu'à nous-mêmes, hommes de la révolution de » juillet, l'oubli qui a laissé aux pouvoirs nou» veaux de telles armes. Nous apprenons à nos » dépens que la liberté ne se défend pas par les » mœurs de la paix et par l'opinion publique, si » avancée qu'elle soit, mais par la clarté, la force, » la parfaite harmonie des garanties qu'on a su » obtenir avant de déposer les armes.

» La révolution de juillet a été fort louée de son » extrême mansuétude, et ce n'est pas nous qui » l'en blâmerons ; car si nous lui avons imprimé » l'audace au moment de la lutte, nous lui avons » aussi prêché l'humanité. Mais la postérité lui » reprochera son incroyable ingénuité de con» fiance. A peine était-elle sauvée de la baïonnette » des Suisses, qu'elle tombait dans la mésalliance » qui l'étouffe aujourd'hui. Nous avons eu notre » part dans ces fautes du courage inexpérimenté » et nous en portons la peine. C'est que la res» tauration ne nous avait formés qu'à la haine, et » la nature demi-théocratique de ses moyens d'op» pression nous avait confinés dans les redites de » l'incrédulité voltairienne. C'était presque là » toute notre éducation libérale ; nous avions des

» baines plébéiennes et philosophiques, presque » point d'opinions politiques arrêtées; nous sa- » vions comment on peut recouquérir la liberté » perdue, nous ne savions pas assez comment on » se préserve de la perdre de nouveau; aussi ne » nous reste-t-il de nos conquêtes de juillet qu'un » emblème, le drapeau tricolore, qu'un mot, la » souveraineté nationale, et un immortel exemple » à nous rappeler pour ne désespérer jamais d'une » grande et sainte cause.

» Imprudents et jeunes que nous étions le len- » demain de la victoire! Nous avions les yeux fixés » devant nous, et nous ne songions pas à garantir » notre point de départ; nous nous avancions à la » conquête de réformes nouvelles, nous nous pré- » cipitions à la découverte d'un avenir glorieux et » inconnu, et lorsqu'on nous signalait les doctri- » nes et les hommes de la restauration sortant de » la boue sanglante dans laquelle nous les avions » ensevelis et se reformant en bataillons sur nos » derrières, nous haussions les épaules de pitié. » Quand on nous montrait les archives de police, » le grimoire procédurier des vieux parlements, » les décrets du comité du salut public et d'inqui- » sition impériale, sur lesquels travaillaient jour » et nuit les légistes du nouvel ordre de choses; » quand on nous disait : Il y a dans cette monta- » gne de paperasses du quoi étouffer toutes les » libertés du genre humain, tous les droits de la » pensée, toutes les généreuses inspirations du » cœur, nous n'avions qu'une réponse, réponse » juste d'abord, mais devenue triviale à force d'a- » voir été démentie par les faits, nous disions : » Ils n'oseront pas!... le peuple n'a pas donné sa » démission; l'opinion publique est éveillée; la » révolution de juillet n'est pas si ancienne : ils » n'oseront pas!...

» Ils ont osé! car le génie pratique est assuré » de corrompre tout ce qu'il touche, de décou- » vrir, quand il lui plaît, contre chaque droit du » pays, un droit du gouvernement plus ancien et » plus imprescriptible. C'est ainsi que nous avons » vu l'état de siége dans Paris, les écrivains poli- » tiques livrés à la juridiction des sergents d'in- » fanterie, la liberté individuelle adjugée aux » caprices du dernier des agents de la force pu- » blique, la sainteté du domicile universellement » violée d'abord, puis ensanglantée, le secret des » correspondances devenu la matière première du » réquisitoire, l'association, le principe d'union, » de mutuelle protection entre tous les citoyens » d'une même classe ou d'une même opinion po- » litique, devenu crime de haute trahison contre » l'État; c'est ainsi que nous nous sommes vus » nous-mêmes dépouillés de nos droits d'écrivains » et de citoyens, frappés dans notre liberté et » dans notre fortune, pour avoir voulu conserver » l'existence du journal d'où partit le premier ap- » pel en faveur de la dynastie d'Orléans.... (j'un » demande pardon pour mon compte à la liberté » et à mon pays)... »

Passant aux injures récentes dont la chambre des pairs entendait tirer vengeance, Armand Carrel rappela que déjà en février 1830, un de ses anciens collaborateurs, M. Mignet, n'avait pas craint de dire de la pairie qu'elle était « *la re-* » *traite des députés émérites, le prix de toutes les* » *complaisances, l'hôpital de tous les blessés au* » *pouvoir.* » Il citait ensuite ces paroles par lesquelles un autre de ses anciens collaborateurs au *National*, M. Thiers, avait flétri la chambre des pairs en 1830 : « *MM. les pairs n'ont évidem-* » *ment d'autre soin que d'observer la fortune,* » *pour voir de quel côté elle se décidera à passer...* » *Il faut de la vigueur avec tous ces poltrons.* » Suivant l'orateur, la violence de ces attaques émanées de M. Mignet, maintenant conseiller d'État, et de M. Thiers, maintenant ministre, n'avait jamais été, depuis, dépassée. « Pour nous, ajouta-t-il, » nous n'avons pas cherché les occasions de re- » nouveler ces hostilités qu'on nous reproche au- » jourd'hui comme systématiques. Ces occasions, » on nous les a données à souhait, en s'obstinant » à maintenir les hypocrites douleurs du 21 jan- » vier, à rejeter les droits des militaires des cent » jours, à repousser la loi du divorce, deux fois » inutilement votée par la chambre élective, et, » ce qui a paru le comble du mauvais vouloir, en » opposant une inébranlable fin de non-recevoir » à la révision du procès du maréchal Ney. » A ce nom, une légère agitation se manifeste dans l'assemblée. Le public des tribunes redouble d'attention. Chacun reste comme en suspens. « Ici je » m'arrête, continue Armand Carrel, par respect » pour une glorieuse et lamentable mémoire. Je » n'ai pas mission de dire s'il était plus facile de » légaliser la sentence du mort que la révision » d'une procédure inique. Les temps ont pro- » noncé. Aujourd'hui le juge a plus besoin de ré- » habilitation que la victime.... » Le président,

debout et alarmé : « Défenseur, vous parlez devant » la chambre des pairs. Vos expressions, prenez-y » garde, pourraient être considérées comme une » offense. » Alors, avec un admirable accent de fierté, de courage, de reproche, d'indignation : « Si parmi les pairs qui ont voté la mort du ma- » réchal Ney, dit Armand Carrel, si parmi les » pairs qui siégent dans cette enceinte, il en est » un qui se trouve blessé de mes paroles, qu'il » fasse une proposition contre moi, qu'il me dé- » nonce à cette barre, j'y comparaîtrai. Je serai » fier d'être le premier homme de la génération » de 1830 qui viendra protester ici, au nom de la » France indignée, contre cet abominable assas- » sinat. » Les auditeurs s'étaient levés, dans les tribunes, saisis d'un transport d'enthousiasme; les pairs étaient consternés. « Défenseur, s'écrie » M. Pasquier, je vous retire la parole. » Mais, au moment même, d'une voix sortie des plus intimes profondeurs de l'âme, le général Excelmans s'écrie, à son tour : « Je partage l'opinion du dé- » fenseur. Oui, la condamnation du maréchal Ney » a été un assassinat juridique. Je le dis, moi ! » Des applaudissements répétés se font entendre. La séance est suspendue. Un trouble inexprimable domine les juges de 1815. L'ombre de Michel Ney était dans la salle! Armand Carrel avait repris la parole au milieu de l'anxiété générale. Mais le nom terrible revenait à chaque instant sur ses lèvres. Interrompu encore une fois par le président, il dit : « Je considère la défense comme impossible. »

M. Rouen ayant été déclaré coupable à la majorité de 138 contre 15, les pairs allaient voter sur l'application de la peine. Pour toute faveur, M. Armand Carrel demanda à la chambre d'appliquer à M. Rouen le *minimum* de la peine et de réserver, si elle voulait être sévère, toute sa sévérité pour le journal. Une condamnation à dix mille francs d'amende et à deux ans de prison, telle fut la réponse de la pairie, jugeant dans sa propre cause.

De tous les faits importants et déplorables qui avaient marqué l'année 1834, celui-là fut le dernier.

CHAPITRE XL.

Le ministère du 11 octobre sourdement miné ; intrigues de cour. — Signification de la brochure Rœderer. — Politique de M. Duvergier de Hauranne et de ses amis ; vices de cette politique. — Secrètes menées pour l'établissement du gouvernement personnel. — Embarras ministériels. — Le parti parlementaire pousse M. de Broglie à la présidence ; résistance de M. Thiers. — Reconstitution du ministère du 11 octobre sous la présidence de M. de Broglie. — Désappointement de la cour. — Le traité des 25 millions remis sur le tapis. — Message insolent du président Jackson. — M. Serrurier est rappelé. — Dépêches ministérielles combattues par une mission secrète. — Attitude du congrès américain. — Débats relatifs au traité. — Il est voté par les deux chambres.

En votant l'ordre du jour motivé, la chambre avait voulu affermir pour longtemps le ministère du 11 octobre. Et, pourtant, l'année 1835 commençait à peine, que déjà ce ministère menaçait ruine. La majorité qui l'avait si énergiquement soutenu était travaillée par de sourdes menées. Le tiers parti comptait dans ses rangs des hommes qui, comme MM. Sauzet et Passy, ne manquaient ni de talent ni de consistance. Or cette ligue, dont M. Dupin aîné était l'âme, s'agitait en tous sens, complotait dans le demi-jour des couloirs, brouillait les affaires, harcelait le cabinet par de continuelles taquineries, et tenait l'opposition en haleine par l'appui flottant qu'elle prêtait à ses attaques.

Mais ce qui compromettait le plus l'existence du ministère, c'était la haine que lui avait jurée le château. On y trouvait impertinente à l'excès la prétention de gouverner affichée par MM. Thiers et Guizot. Il fallait donc que le roi se résignât à un rôle d'automate; qu'il consentît à parader pour le compte de quelques meneurs! Il fallait que, laissant revivre la tradition des rois fainéants, il convât, pour ainsi dire, sous sa majesté endormie l'ambition des modernes maires du palais! Le roi, dans ses ministres, devait avoir des serviteurs, non des

maîtres. Si au lieu d'appartenir à la royauté, les ministres appartenaient à la majorité parlementaire, à quoi bon la royauté? La souveraineté passait alors dans la chambre. C'était la république, plus un mensonge et une liste civile de douze millions!

Une brochure de M. Rœderer, publiée sur ces entrefaites, vint mettre à nu les pensées de la cour. Selon M. Rœderer, un ministère parlementaire était une hérésie; le roi, aux termes de la charte, ayant le droit de choisir ses ministres, sa volonté devait être la leur : le roi était le président-né du conseil, son seul président effectif et légitime.

La brochure de M. Rœderer avait été lue au château, chez madame Adélaïde, au milieu des plus vifs témoignages d'enthousiasme. Elle ne reçut pas le même accueil du public. Les républicains se faisant juges du camp, se préparèrent, le sourire sur les lèvres, à assister à un combat qui révélait si clairement l'absurdité du régime constitutionnel; les partisans de la fameuse maxime le *roi règne et ne gouverne pas* se répandirent en plaintes amères. M. Fonfrède, que le roi n'avait pas encore gagné en lui accordant l'honneur de correspondre directement avec lui, M. Fonfrède attaqua la brochure Rœderer avec une verdeur de style peu commune; la chambre, enfin, s'émut profondément de l'atteinte dont on osait menacer sa prérogative.

Aux avant-postes du parti parlementaire marchait M. Duvergier de Hauranne, homme remarquable par une grande netteté d'idées, un penchant marqué pour la lutte, une éloquence substantielle, et une finesse d'esprit qu'ennoblissait l'élévation de son cœur. Né dans une famille qui avait donné l'abbé de Saint-Cyran au jansénisme, M. Duvergier de Hauranne avait des qualités qui rappelaient parfaitement son origine. Ennemi des gens de cour, l'indépendance des vieux parlements à l'égard de la couronne, et leur dédain à l'égard du peuple, revivaient en lui également. Du reste, il s'obstinait plus que personne dans des illusions vraiment étranges. Il aurait désiré que la France constitutionnelle se posât devant l'étranger dans une attitude fière, dans une attitude courageuse sans provocation, prudente sans faiblesse; et il ne s'apercevait pas qu'un gouvernement ne saurait faire acte de puissance à l'extérieur, lorsque, partagé au dedans entre deux forces rivales il en est réduit à s'user rien que pour vivre victime d'une oscillation sans fin! Il aurait désiré précisément pour obvier aux inconvénients de ce dualisme, source intarissable d'anarchie, que la majorité des chambres gouvernât par le moyen des ministres, à l'ombre d'une royauté au repos; et il ne s'apercevait pas que demander à un roi de prendre sa majesté au rabais, c'est lui demander l'impossible.

Entre le parti parlementaire et le parti du la cour, le débat était celui-ci :

Le premier disait, avec M. Duvergier de Hauranne : « Puisque les ministres ne sauraient gouverner sans majorité parlementaire, les ministres « que nous voulons, la royauté les doit vouloir. « Sans cela, que serait la chambre? Une machine » à voter les impôts. »—Et le second s'écriait, avec M. Rœderer : « Quoi! le roi *nommerait* les mi» nistres, lorsqu'en réalité ce serait par la cham« bre qu'ils seraient *choisis et dominés?* Mais, à ce » compte, que serait la royauté? Une machine à « signer des ordonnances, une griffe! »

Les deux partis avaient raison l'un contre l'autre. Tous deux ils avaient tort aux yeux de la raison; et cette lutte même prouvait jusqu'à quel point le régime constitutionnel est vicieux. Tout gouvernement qui n'est pas fondé sur le principe de l'unité, est condamné à vivre dans l'anarchie et à mourir dans la corruption. Or, l'unité par la monarchie avait cessé d'être possible le jour où s'était produit le régime des assemblées électives et permanentes; le jour où l'on avait isolé le trône en lui retirant le nécessaire appui d'une aristocratie territoriale; le jour où l'hérédité de la couronne n'avait plus été maintenue que comme un fait exceptionnel, toute hérédité politique ayant été proscrite, même celle qui faisait la force de la pairie. L'unité par la monarchie avait cessé d'être possible le jour où la bourgeoisie était venue hériter des dépouilles du régime féodal. Et, à dater de cette époque, il n'y avait eu logiquement et régulièrement de possible que l'unité par le parlement, c'est-à-dire par la république (1).

(1) En faisant l'homme, Dieu n'a pas entendu qu'il fût permis au bras de contrôler les décisions de la tête. La tête veut, le bras exécute. Comment conçoit-on que l'homme pût agir, si lorsque la tête veut une chose, le bras en voulait une autre? Voilà pourtant le régime constitutionnel! A moins que le roi n'y soit, selon l'expression de Bonaparte, *un cochon à l'engrais*, ce qu'un roi ne voudra jamais, s'il est intelligent, et ce qu'on ne voudra jamais pour lui, s'il est idiot. On cite

Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que, par essence et par intérêt, la bourgeoisie française aurait dû être républicaine. Il était tout simple, en effet, que, maîtresse absolue de l'ordre social par ses richesses, son activité intellectuelle et son industrie, elle cherchât à dominer souverainement, dans l'ordre politique, par des représentants tirés de son sein. Qu'elle eût concentré dans ses mains la puissance élective pour se préserver du débordement des passions populaires, c'était là certainement un calcul concevable, quoique entaché d'égoïsme et d'injustice. Mais comment fut-elle amenée à se dessaisir d'une partie de son autorité politique, au profit d'un roi? Quels motifs la poussèrent à placer en face d'un principe électif, fondement de sa puissance, un principe opposé, rival, ennemi : le principe héréditaire? Par quelle inconséquence mystérieuse en vint-elle, après avoir renversé l'édifice aristocratique, à en reconstruire le sommet, qui est la royauté, de manière à s'en faire à elle-même un abri? Je ne crois pas que, parmi les contradictions nombreuses qui marquent l'histoire de l'esprit humain, on puisse citer une qui ait été plus éclatante. Une bourgeoisie monarchique est un non-sens.

Et voilà précisément pourquoi les publicistes de la bourgeoisie française avaient imaginé le procédé qu'ils formulèrent en ces termes : *le roi règne et ne gouverne pas.* De sorte qu'ils auraient voulu la monarchie sans aucune des conditions de la monarchie; de sorte qu'ils déclarsient la royauté nécessaire, pourvu qu'elle se maintînt à l'état de statue immobile dans sa niche; de sorte qu'ils admettaient dans le roi le chef de l'État, pourvu qu'il ne fût que le serviteur muet du parlement! Pitoyable illusion! Que peuvent contre la force des choses, des procédés de sophiste et des artifices de rhéteur? Le moment approchait où la bourgeoisie, qui avait désiré un roi pour esclave, en aurait un pour maître.

M. Duvergier de Hauranne et ses amis le pressentirent bien; mais, pour conjurer le danger, il aurait fallu qu'ils renonçassent à des fictions vaines, et ils n'eurent pas le courage d'avoir de la logique. Ils continuèrent donc à plaider la cause de la royauté, tout en cherchant des moyens de la contenir, de l'asservir. Provoqués par la brochure Rœderer, ils résolurent d'y répondre en fortifiant le cabinet, et ils ne parlèrent plus que de faire rentrer le duc de Broglie au conseil, entourant ainsi de leurs prédilections l'homme que le roi aimait le moins et craignait le plus.

La rentrée du duc de Broglie aux affaires était, du reste, favorisée par la complète nullité du maréchal Mortier, qui n'était guère autre chose qu'un mannequin respecté. L'interpellait-on, à la chambre? Il se dressait de toute la hauteur de sa taille gigantesque, promenait sur l'assemblée des regards pleins d'une anxiété douloureuse, ouvrait la bouche, et ne pouvait que balbutier. Il y avait là, pour le cabinet, une cause de défaveur et presque de ridicule. Le maréchal Mortier le sentait lui-même. Brave soldat et homme d'honneur, sa dignité en souffrait cruellement, et il était bien décidé à ne pas pousser plus loin le sacrifice arraché, en novembre, à son zèle monarchique.

Ainsi privé de chef, le ministère allait à l'aventure, d'autant que M. Thiers et M. Guizot s'abstenaient également de surveiller l'ensemble, contenus qu'ils étaient, l'un à l'égard de l'autre, par une rivalité prompte à s'émouvoir.

Sur ces entrefaites, la Russie adressa au cabinet des Tuileries des réclamations pécuniaires entièrement dénuées de fondement. Repousser, à ce sujet, toute négociation eût été peu diplomatique : on consentit à négocier, sauf à ne pas plier sous d'injustes exigences. Mais l'affaire ne tarda pas à être ébruitée; la presse opposante y chercha une occasion d'attaque et de scandale. Déjà fort excitée par les débats qu'avait soulevés la créance américaine,

toujours, à ce propos, l'exemple de l'Angleterre, et l'on ne prend pas garde qu'en Angleterre, la royauté peut vivre uniquement comme symbole, parce qu'en effet elle y exprime la puissance *héréditaire* de la classe dominante, parce qu'elle y est bien réellement le symbole de la transmission du pouvoir politique en vertu du droit de naissance. Mais où est l'aristocratie en France? L'hérédité du pouvoir politique y a été si formellement condamnée, qu'on n'a pas même voulu d'une pairie héréditaire. Qu'on nous dise donc comment la royauté pourrait vivre uniquement comme symbole, dans un pays où ce qu'elle est appelée à exprimer n'existe plus?

Nous ne saurions trop insister sur le point de vue que nous avons émis dans cet ouvrage, et que nous croyons nouveau. En Angleterre, malgré les apparences, il y a unité dans le pouvoir, et c'est ce qui fait sa force. En Angleterre, la chambre des communes, celle des lords et la royauté ne sont, au fond, que trois manifestations diverses d'une puissance unique, la puissance de l'aristocratie; ce sont vraiment FONCTIONS ET NON TROIS POUVOIRS.

caine, l'opinion prit feu; et M. Isambert annonça qu'il interpellerait les ministres.

La menace s'adressait particulièrement à M. de Rigny, ministre des affaires étrangères. Or, M. de Rigny n'était guère qu'un élégant introducteur de la diplomatie. Il figurait beaucoup mieux dans un salon qu'à la tribune. Et la question sur laquelle des explications allaient être demandées était assez difficile à éclaircir. L'appui de M. Thiers, dont on connaissait le talent flexible, fut donc invoqué. Les éléments de l'affaire lui furent soumis par M. Desages, homme instruit, appliqué, versé depuis longtemps dans la connaissance des choses diplomatiques, et qui avait, au ministère des relations extérieures, le gouvernement des bureaux. M. Thiers n'eut garde de s'abstenir. Le portefeuille des affaires étrangères le tentait, sans qu'il eût encore osé se l'avouer à lui-même; et le roi, qui avait des vues que nous exposerons plus loin, le roi se plaisait à lui dire : « Au moins vous savez, a vous, votre carte de géographie. » Le fait est que, dans la discussion provoquée par les interpellations de M. Isambert, M. Thiers occupa la tribune avec beaucoup d'éclat, et soutint contre MM. Isambert et Odilon-Barrot une lutte où M. de Rigny ne parut que dans un rôle secondaire et une attitude embarrassée. Les débats n'amenèrent aucune décision. Seulement, ils venaient de révéler dans M. Thiers des aptitudes toutes nouvelles. Ses amis s'empressèrent d'enfler son succès; et M. de Rigny, que de tels éloges humiliaient, en conçut un dépit qu'aigrissait en lui le sentiment de son insuffisance.

Les passions de parti et les circonstances semblaient donc concourir à poser la candidature du duc de Broglie. Mais elle était repoussée par le roi et par M. Thiers. Le roi ne pouvait supporter l'idée de trouver sans cesse en face de lui un personnage sans souplesse. M. Thiers craignait la force que M. de Broglie allait apporter à M. Guizot dans le conseil; il craignait qu'à côté de ces deux hommes sa part d'influence ne devînt trop petite. Il fallut essayer de diverses combinaisons. Des démarches furent faites auprès de M. Molé, qui ne se crut pas en état d'affronter les rancunes qu'éveillerait son avénement. Des pourparlers eurent lieu, qui avaient pour but de faire accepter un portefeuille à M. de Montalivet, dont le roi prisait le dévouement, d'une façon toute particulière; mais M. de Montalivet tremblait d'avoir à prendre place dans un cabinet qui, n'ayant pas pour membres MM. Thiers et Guizot, risquait de les avoir pour adversaires.

Au milieu de toutes ces tentatives, M. Thiers montrait le plus parfait détachement du pouvoir. Accepter le duc de Broglie pour collègue lui paraissait un inconvénient, un péril; il s'y refusait. Mais il offrait de se retirer, et il l'offrait avec une bonne grâce, avec des dehors d'insouciance, dont la sincérité était suspecte au roi. Les choses traînaient en longueur. Le 20 février, le maréchal Mortier avait donné sa démission du président du conseil et de ministre de la guerre. Il était temps de prendre un parti. Afin de dissiper les ombrages de M. Thiers, on lui proposa un portefeuille pour M. Mignet, son meilleur ami. C'était lui donner deux voix dans le cabinet. Mais M. Mignet préféra le calme de sa vie littéraire aux orages de la politique. Et ce refus blessa le roi. Car, en présence du pouvoir offert, c'est une supériorité que le dédain.

Pendant que tout cela se passait dans l'ombre qui protége d'ordinaire ces sortes d'intrigues, on se perdait, au dehors, en conjectures. La crise se prolongeant, la curiosité publique était devenue impérieuse; la presse était aux écoutes; la chambre, échauffée par le tiers parti, s'irritait d'un si long interrègne. Ce fut au milieu de cette agitation des esprits qu'arriva le 11 mars (1835), jour fixé pour les interpellations de M. de Sade, annoncées dès le 7. La séance fut très-animée, très-orageuse; mais les ministres, ainsi qu'on devait s'y attendre, éludèrent toute explication. Quelques paroles solennelles de MM. de Sade et Odilon-Barrot sur le discrédit dont des crises semblables frappaient le régime constitutionnel, une vigoureuse sortie de M. Mauguin contre le mystère dont le pouvoir s'enveloppait, des allusions pleines du sel et de bon goût dirigées par M. Garnier-Pagès contre le personnage auguste dont le nom n'était prononcé par personne, quoiqu'il fût dans la pensée de chacun, voilà tout ce que produisit la discussion.

Mais à l'accueil qui lui fut fait par la majorité, M. Thiers put juger du mécontentement qu'excitaient ses refus. Dans la matinée, une nouvelle tentative essayée auprès de lui par MM. Guizot et Duchâtel avait complétement échouée, et l'on blâmait généralement cette obstination dont l'injure pesait sur un homme considérable. Car M. Thiers

s'était donné bien de garde d'avouer le véritable motif de sa conduite. S'il se refusait à une combinaison dans laquelle sa place aurait été marquée à côté du duc de Broglie, c'était uniquement, disait-il, parce que M. de Broglie n'était populaire ni dans le pays ni dans les chambres, et pouvait conséquemment créer au cabinet qui accepterait sa présidence de trop nombreuses difficultés. Le prétexte était bien choisi, et l'impopularité de M. de Broglie incontestable.

Il fallait un terme à une situation aussi singulière. M. Thiers était sorti de la séance du 11 mars, préoccupé, rêveur, et déjà ébranlé à demi. Le soir, les députés de la majorité se réunirent chez M. Fulchiron, et l'on y décida qu'on enverrait au ministre de l'intérieur une députation chargée de lui faire connaître que l'appui de la chambre était acquis au duc de Broglie, devenu président du conseil. Cette démarche mit fin à la crise. M. Thiers se rendit enfin; M. Delarue fut envoyé au maréchal Maison, ambassadeur en Russie, pour le rappeler, et lui offrir le portefeuille de la guerre, qu'on confia, par intérim, à M. de Rigny, dépossédé; le cabinet, à la veille de se dissoudre, se raffermit sous la présidence de M. de Broglie, au grand déplaisir du roi; et la cour, consternée, ne songea plus qu'aux moyens d'emprisonner les fruits d'une victoire qu'elle ne regardait pas comme définitive.

C'était, on s'en souvient, le rejet du traité des 25 millions qui avait fait sortir du cabinet le duc de Broglie. Sa rentrée aux affaires tendait naturellement à remettre la question sur le tapis. Mais des circonstances funestes étaient venues compliquer singulièrement cette question, si délicate par elle-même et si épineuse. Aussi bien il s'y associait, disait-on, d'ignobles manœuvres d'agiotage, et mille bruits en coursient dans le public.

Aussitôt après le rejet, le roi s'était hâté de faire savoir à M. Livingston, ministre des États-Unis à Paris, que l'Amérique ne devait pas considérer comme définitif le vote de la chambre des députés; que le traité serait présenté de nouveau, et que son acceptation ultérieure ne pouvait être mise en doute; que la bourgeoisie ne consentirait jamais, pour le vain plaisir de persister dans son refus, à courir les chances d'une guerre fatale au commerce; que, quant à lui, roi des Français, il prenait, et en qualité de roi, et en qualité d'homme, l'engagement formel de mettre tout en œuvre pour obtenir la prompte exécution du traité. Un pareil langage était, pour M. Livingston, une indication très-claire de la marche qu'il avait à suivre. Fort de l'assentiment personnel du roi, et convaincu, d'après ce qu'il entendait, que, pour avoir raison de la chambre, il suffisait de l'effrayer, il en écrivit à son gouvernement et lui conseilla le langage de la menace.

Ainsi prévenu de l'attitude qu'il convenait de prendre, le président des États-Unis n'avait pas manqué de se livrer à des emportements injurieux pour la France, et il avait adressé au congrès, le 1er décembre (1834) un message où il s'exprimait en ces termes :

« Puisque la France, en violation des engagements pris « par son ministre qui réside ici, a tellement ajourné ses ré- « solutions, qu'elles ne seront probablement pas connues « assez à temps pour être communiquées à ce congrès, je « demande qu'une loi soit adoptée, autorisant des représail- « les sur les propriétés françaises, pour le cas où, dans la « plus prochaine session des chambres françaises, il ne se- « rait pas voté de loi pour le payement de la dette... Si le « gouvernement français continuait à se refuser à un acte « dont la justice est reconnue, et s'il voyait dans nos repré- « sailles l'occasion d'hostilités contre les États-Unis, il ne « ferait qu'ajouter la violence à l'injustice, et il s'exposerait « à la juste censure des nations civilisées et au jugement du « ciel. »

Jamais la nation française, illustre et respectée entre toutes les nations du monde, n'avait été traitée avec un tel excès d'insolence. Le message du général Jakson ne fut pas plutôt connu à Paris, qu'il y enflamma les esprits d'indignation et de colère. Quoi! c'était la menace et l'insulte à la bouche, c'était presque l'épée à la main, qu'on osait demander à la France le payement d'une dette dont la légitimité n'était pas démontrée! Que le gouvernement eût oublié si vite à quels généreux auxiliaires l'Amérique avait dû jadis la conquête de son indépendance et l'établissement de sa nationalité, il y avait lieu de s'en étonner; mais qu'on ajoutât la provocation à l'ingratitude, et qu'on s'avisât de nous faire peur, et qu'on en vînt jusqu'à nous assigner à bref délai, cela était-il concevable? La plupart des organes de l'opinion prirent feu, et l'on put croire un moment à l'imminence de la guerre.

Mais M. Livingston n'avait été que trop bien éclairé par ses entretiens avec le roi. Au-dessus de la nation frémissante et toute pleine du désir de venger la dignité nationale, il y avait des hommes dont l'âme appartenait à l'amour du gain. C'étaient

Digitized by Google

les mêmes qui avaient fait refuser la Belgique, à cause des mines d'Anzin et des draps d'Elbeuf! Ils encombraient les avenues du pouvoir, ils formaient la majorité parlementaire, et ils allaient, une fois encore, courber l'honneur de la France sous le joug de leur égoïsme mercantile. On doit, néanmoins, reconnaître qu'un aussi honteux mouvement de peur et de recul n'emporta pas tous les membres de la majorité sans exception. Il y en eut qui, quoique approbateurs du traité, furent d'avis, avec M. Duvergier de Hauranne, que céder devant une menace serait une honte, une calamité publique. Malheureusement, leurs conseils se perdirent dans le tumulte des intérêts particuliers en émoi.

Quant aux ministres, partagés entre la crainte d'allumer la guerre et celle de laisser tomber trop bas le nom de la France, ils avaient pris le parti 1° de demander de nouveau à la chambre le crédit nécessaire au payement de la dette américaine; 2° de rappeler immédiatement M. Serrurier, envoyé français aux États Unis, et d'offrir ses passeports à M. Livingston, ministre américain à Paris. Les dépêches adressées à M. Serrurier se ressentirent de la double inquiétude qui assiégeait le ministère. Les termes en avaient été pesés avec une prudence minutieuse, et cependant ils n'étaient pas tout à fait dépourvus de fermeté. Le roi s'en alarma; le ministère refusa de fléchir. Et alors, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'hommes graves, de personnages initiés, par leur position, aux plus secrets détails de la politique, il se passa des choses d'une nature étrange.

Sur le brick le *d'Assas*, qui portait en Amérique les dépêches du gouvernement français, un mystérieux émissaire s'embarqua. Il était chargé d'une mission particulière, indépendante des instructions ministérielles, et qui avait même pour but d'en détruire l'effet. On s'était bien gardé de mettre M. Serrurier dans la confidence. Aussi dut-il être extrêmement surpris de l'accueil fait par le gouvernement américain aux dépêches venues de France. Quelque émouvant que fût leur contenu, on les reçut avec une indifférence railleuse qui prouvait que, sous main, on venait d'être averti qu'il n'y avait pas à les prendre au sérieux. Et en effet, à dater de ce moment, les dispositions du gouvernement américain parurent notablement modifiées, comme s'il eût appris qu'il suffisait d'avoir fait étinceler de loin le glaive, et qu'il était bon de ne pas envenimer la querelle en poussant plus loin la menace.

Le congrès, sans désavouer les paroles du général Jackson, avait cru devoir attendre, pour s'y associer avec éclat, le résultat des efforts que ferait le roi des Français pour assurer la pleine et entière exécution du traité; et tel avait été, en propres termes, le langage tenu dans le sénat par M. Clay, président du comité diplomatique. Après l'arrivée du brick le *d'Assas*, et malgré la réception outrageante faite par la multitude aux officiers français, malgré la couleur hostile adoptée par la presse américaine, le général Jackson se montra beaucoup moins disposé à tirer l'épée du fourreau. Changement d'attitude qui fut officiellement révélé à la France par une note de M. Livingston, qu'approuva, au nom du président des États-Unis, M. Forsith, secrétaire d'État de l'Union pour les affaires étrangères!

Il ne restait plus qu'à obtenir de la chambre un vote si laborieusement préparé. Depuis longtemps déjà les journaux discutaient les titres de la créance américaine. Et il n'était pas jusqu'à son origine qui n'eût soulevé d'ardents débats. Car elle remontait à une époque éloignée et se liait à des circonstances enveloppées de nuages. On sait que, par décrets lancés de Berlin et de Milan, Napoléon, en 1807, avait mis l'Angleterre au ban des puissances maritimes, et frappé de confiscation tout navire convaincu d'avoir été en relation avec le gouvernement, le territoire ou le commerce britannique. Les Américains prétendaient avoir souffert de l'application de ces décrets; ils avaient réclamé une indemnité, et un traité signé, en 1831, par M. Horace Sébastiani, la leur avait accordée, en la fixant à la somme de 25 millions, qu'il s'agissait maintenant de faire voter à la chambre.

La polémique fut très-vive. Les partisans du traité faisaient observer que la demande des Américains était juste; qu'admise en principe par l'empire, elle avait été éludée, mais non repoussée par la restauration; qu'en se montrant fidèle à des engagements sacrés, la France de 1830 s'élèverait dans l'estime du monde; qu'il n'y avait pas lieu à s'arrêter au langage hautain du général Jackson, ce langage ayant été désavoué par le congrès; que le traité de 1831 était un acte consommé, et que la nation française ne pouvait se dispenser de faire honneur à la signature de son roi; que ce traité, d'ailleurs, n'était pas sans compensation, puisque

les Américains s'engageaient, de leur côté, à se libérer d'une somme de 1,500,000 fr. réclamée par la France, et qu'ils consentaient à admettre nos vins dans les ports de l'Union, à droits réduits pendant dix ans; qu'il y avait folie à perdre, pour une affaire d'argent, l'amitié d'un peuple généreux; que nos refus entraîneraient peut-être une guerre qui, sans parler du sang répandu, nous coûterait bien au delà de la somme exigée, que, même en admettant une moins sombre hypothèse, nous fermerions à nos vins et à nos soieries un débouché important, et jetterions sur la place publique, à la disposition de l'émeute, une foule d'ouvriers sans travail et sans pain.

Aucune de ces raisons ne touchait les adversaires du traité. On mettait en avant la légitimité de la réclamation? Mais on considérait donc comme illégitimes les décrets impériaux qui en étaient la source? Or, les décrets de 1806 et 1807, plus particulièrement dirigés en 1810 contre l'Union, n'avaient-ils pas eu pour but de la contraindre à remplir des devoirs de neutralité que lui faisaient violer, et la soif de l'or, et une condescendance dont l'Angleterre ne pouvait jouir sans que la France eût droit d'en être offensée? Les décrets de 1806 et 1807 n'avaient-ils pas un caractère tout européen, dans leur tendance à purger l'Océan de la tyrannie du pavillon de Saint-George? Ne résumaient-ils pas la grande croisade que Napoléon avait entreprise pour reconquérir, au profit des nations civilisées, la liberté des mers? Et qu'étaient, après tout, ces pertes que les spéculateurs américains prétendaient avoir éprouvées, à côté des bénéfices énormes puisés dans une audacieuse violation des traités? Si l'empire n'avait pas refusé d'admettre en principe la créance américaine, c'est qu'on était en 1814; c'est que l'empire, accablé, ne voulait pas multiplier le nombre de ses ennemis; c'est qu'enfin l'Amérique avait ce titre à la reconnaissance de Napoléon, qu'elle pesait alors sur l'Angleterre. Et quant à la restauration, invinciblement retranchée dans ses fins de non-recevoir, n'avait-elle pas bien prouvé le cas qu'elle faisait des réclamations des États-Unis? Sans doute il était du devoir et de l'honneur d'un peuple de remplir ses engagements; mais le soin de sa dignité lui commandait impérieusement de ne pas payer ce qu'il ne devait pas, surtout lorsque, pour l'y contraindre, on lui montrait la pointe d'une épée. Et il n'était pas vrai que le congrès eût désavoué les insolentes paroles du président des États-Unis : le congrès s'était borné à ajourner l'expression de ses sentiments, dans l'espoir que le roi des Français l'emporterait sur la chambre française. On osait citer le traité de 1831 comme ayant engagé la nation d'une manière irrévocable? Comme si ce traité lui-même n'était pas une atteinte cynique portée au principe fondamental du régime constitutionnel! Le droit du parlement avait-il été réservé? Non. La nation n'avait donc pas donné sa signature. Dire que les États-Unis, en échange des 25 millions qu'ils nous demandaient, ne refuseraient pas de nous payer 1 million 500 mille francs, c'était vraiment se moquer. La réduction de droits promise à nos vins constituait un avantage réel; mais pourquoi ne rappelait-on pas, à ce sujet, le traité par lequel la France avait cédé en 1803 la Louisiane aux États-Unis, et les stipulations consenties en notre faveur par l'article 8, et leur violation! Car, enfin, l'Amérique était notre débitrice, loin d'être notre créancière. Et en effet, sur la somme de 260 millions à laquelle la Louisiane fut estimée, 80 millions seulement nous avaient été payés par les États-Unis, de sorte que les avantages stipulés pour la France, et dont elle s'était vue indignement frustrée, représentaient une somme de 180 millions; il nous était loisible d'en réclamer, à notre tour, le remboursement. La guerre! on ne devait pas la désirer; mais il n'était pas dans les habitudes du peuple français de la craindre, et c'est par la lâcheté qu'on l'attire. Le marché américain! Un peuple aussi intelligent en affaires que celui des États-Unis n'aurait garde de repousser nos produits, sachant bien que par là il avilirait les siens. L'émeute! Si, pour la déchaîner dans nos villes, l'étranger n'avait qu'à nous infliger l'humiliation de ses exigences injustes ou de ses menaces, nous serions le plus misérable et le dernier des peuples.

Tels furent, en substance, les arguments présentés de part et d'autre, soit dans la presse, soit dans la chambre des députés, où la discussion s'ouvrit le 9 avril (1835). Elle donna lieu, entre le duc de Fitz-James et Thiers, à une joûte oratoire d'un grand éclat. Soutenu avec chaleur par MM. de Broglie, président du conseil, Ducos, Tesnières, Jay, Anisson, de Tracy, Dumon, de Lamartine; Réalier-Dumas, le projet fut attaqué puissamment par MM. Desabes, Glaiz-Bizoin, Charamaule, Lacrosse, Auguis, Isambert, Mau-

guin. Mais nul ne lui porta des coups plus terribles que M. Berryer. Il nous semble le voir encore, tantôt penché sur la tribune et les deux bras étendus sur l'assemblée, il ferçait ses adversaires à subir la diminution de sa parole; tantôt saisissant d'une main les documents fournis à l'appui du traité, et de l'autre marquant, pour ainsi dire, sur le marbre, chaque erreur de chiffres, chaque mensonge d'appréciation, chaque double emplei, il faisait passer devant les yeux de l'assistance ébleuie je ne sais quelle arithmétique vivante. Jamais Mirabeau, fulminant contre la banqueroute, n'avait paru plus véhément, plus indigné, et n'avait exercé d'une façon plus souveraine le pouvoir de l'éloquence. Tout fut inutile. Le 18 avril (1835), 289 voix contre 137 votaient l'adoption du traité. Il fut adopté aussi, deux mois après, par la chambre des pairs, malgré les énergiques attaques du duc de Noailles. La gravité du vote, en ce qui concernait l'honneur de la France, ne se trouvait atténuée que par un amendement de MM. Valazé et Legrand, lequel avait prévalu, et portait qu'il ne serait fait aucun payement, que lorsque le gouvernement français aurait reçu des explications suffisantes sur le message du président Jackson.

CHAPITRE XLI.

Procès d'avril. — La chambre des pairs constituée en cour de justice. — Congrès républicain convoqué à Paris. — Luttes intellectuelles dans l'intérieur des prisons. — Réunions des défenseurs : leur physionomie. — Visite à M. Pasquier. — Droit de libre défense violé ; protestation du barreau de Paris et de la plupart des barreaux de France. — Sympathies qu'excitent les détenus. — Dissidence entre ceux de Paris et ceux de Lyon. — Entrevue à Sainte-Pélagie des deux annités de défense ; ses résultats. — Vifs débats entre la majorité des défenseurs et M. Jules Favre. — MM. Jules Favre, Michel (de Bourges) et Dupont. — Ouverture des débats devant la cour des pairs. — Protestations des accusés ; scènes étranges. — Le jugement sur pièces proposé. — Lettre des défenseurs. — La chambre engagée dans la lutte : MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau incriminés. — Portrait de M. de Cormenin. — Débats parlementaires. — M. Audry de Puyraveau livré à la cour des pairs par la chambre élective ; son attitude. — Division dans le camp des défenseurs ; MM. Dupont et Armand Carrel. — Procès des défenseurs ; son caractère ; incidents ; discours de MM. Trélat et Michel (de Bourges) ; condamnations. — La cour des pairs s'abandonnant à toutes les conséquences de l'arbitraire ; arrêt de disjonction ; évasion des prisonniers de Sainte-Pélagie. — Continuation du procès des accusés d'avril. — Révélations poignantes. — Plaidoirie de M. Jules Favre. — Condamnation des accusés de divers catégories. — Le parti républicain.

Lorsqu'un gouvernement a le désir et le pouvoir de tout oser, s'il parle de justice en ne suivant que les inspirations de sa haine, et s'il invoque la sainteté des lois en les foulant aux pieds, il y a dans le mensonge d'une telle attitude quelque chose qui attriste la conscience des gens de bien. Et pourtant, l'homme d'État qui aime le peuple y puise un sujet d'orgueil et d'espérance. Car, c'est un hommage profond rendu à la liberté, que cette pusillanimité de la force; et il est beau de voir les victorieux mentir au sentiment de leur propre triomphe, et manquer, même devant la certitude de leur impunité, du courage de leur violence.

C'était sur une simple ordonnance du roi que la chambre des pairs, saisie du procès d'avril, s'était constituée en cour de justice.

Or, la Charte avait été violée par là de la manière la plus audacieuse. La Charte avait dit, en effet : « *Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.* » Et comme pour enlever d'avance à la tyrannie la ressource des interprétations perfides, les législateurs avaient ajouté : « *Il ne pourra en conséquence être créé des commissions et tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.* » Qu'imaginer de plus formel?

Il est vrai qu'une exception au principe se trouvait consacrée dans l'article 28, ainsi conçu : « La » chambre des pairs connaît des crimes de haute » trahison et des attentats à la sûreté de l'État » qui seront (qui seront) définis par la loi. » Mais cette loi qui devait définir l'attentat, et sans laquelle l'article 28 était comme non avenu, cette loi n'avait pas encore été faite. La haute juridiction de la chambre des pairs ne pouvait donc en-

trer en exercice que par un cynique renversement des lois fondamentales du royaume.

A ce raisonnement, appuyé sur des textes positifs et confirmé d'ailleurs par un arrêt mémorable (1), il n'y avait absolument rien à opposer. La chambre des pairs, cependant, ne craignit pas de passer outre. En vain M. Dubouchage protesta-t-il noblement contre une aussi flagrante usurpation, la pairie proclama sa compétence (2), après avoir prêté une oreille complaisante aux sophismes de MM. de Broglie, Pertalis et Ségnier, sophismes si piteyables, que nous nous abstiendrons de les reproduire.

Ce fut le 6 février 1835 que les membres de la cour libellèrent et signèrent, au nombre de 132, l'arrêt de mise en accusation. Cet arrêt déclarait connexes tous les faits qui s'étaient passés à Lyon, à Paris, à Marseille, à Saint-Étienne, à Besançon, à Arbois, à Châlons, à Épinal, à Lunéville et dans l'Isère; il déclarait, à l'égard de tous ces faits, la cour des pairs compétente; il ordonnait la mise en liberté de ceux des accusés que l'instruction n'avait pas trouvés coupables; il ordonnait la mise en accusation des autres, et laissait au président de la cour le soin de fixer ultérieurement le jour de l'ouverture des débats (3). La cour fit ensuite distribuer le rapport de M. Girod (de l'Ain) aux accusés, aux députés, aux membres de conseil d'État; et le procureur général, M. Martin (du Nord), se mit à rédiger un acte d'accusation qui ne pouvait être et ne fut qu'un résumé brutal du rapport de M. Girod (de l'Ain).

Pendant que leurs ennemis se préparaient ainsi à les anéantir, les accusés parisiens, détenus à Sainte-Pélagie, attendaient avec impatience le moment de prouver, à la face de tous, la supériorité de leurs doctrines. Leur première pensée avait été de profiter de l'occasion pour tenir, au sein même de la chambre des pairs, de véritables assises républicaines. « Il ne s'agit pas pour nous, s'étaient-ils dit, d'un procès judiciaire à soutenir, il s'agit d'une victoire politique à remporter. Ce ne sont pas nos têtes que nous avons à défendre, ce sont nos idées. Apprenons à l'Europe, apprenons au monde quelle foi est la nôtre et pour quels principes il nous a plu de jouer cette formidable partie. Qu'importe que nos ennemis aient vaincu par le glaive et puissent compléter leur succès par l'échafaud? Nous serons les vainqueurs, s'il reste démontré que de notre côté se trouvaient la vérité, l'amour du peuple et la justice. » C'était là un noble et grand dessein. Pour le réaliser, les prisonniers résolurent de convoquer à Paris, des divers points de la France, tous les hommes qui,

(1) En 1815, M. de Lavalette avait été condamné à mort par la cour d'assises du département de la Seine. Il se pourvut en cassation, se fondant, au son pourvoi, sur l'incompétence de la cour d'assises, et prétendant que, vu les hautes fonctions dont on l'accusait d'avoir abusé *contre la sûreté de l'État*, il devait, aux termes de la Charte, être jugé par les pairs du royaume.

Voici le dispositif de l'arrêt par lequel la cour de cassation rejeta le pourvoi de M. de Lavalette, le 15 décembre 1815 :

« Attendu que le demandeur a été mis en accusation et renvoyé devant la cour d'assises de la Seine comme complice d'un attentat contre la sûreté de l'État ; que l'article 33 (devenu l'article 28 de la Charte de 1830) de la Charte constitutionnelle n'attribue pas à la chambre des pairs indistinctement la connaissance de tous les attentats contre la sûreté de l'État; qu'il restreint cette attribution aux attentats contre la sûreté de l'État *qui seront définis par la loi ; qu'aucune* loi n'a encore déterminé ceux des attentats qui, conformément à cet article de la Charte, doivent être soumis à la chambre des pairs ; qu'ils demeurent donc encore dans le droit commun, et que la cour d'assises de la Seine a été compétente pour instruire et prononcer sur l'accusation intentée contre le demandeur ;

« La cour rejette le pourvoi. »

Il est inutile de remarquer que ce qui était vrai en 1815, à l'égard de M. de Lavalette, l'était en 1834 à l'égard des accusés d'avril, la législation étant la même aux deux époques.

(2) Voir aux documents historiques.

(3) La cour des pairs avait été saisie, par ordonnance du roi, des attentats commis à Lyon et à Paris, et elle s'était saisie elle-même, par plusieurs arrêts de connexité, des attentats commis sur d'autres points du royaume ; mais à l'égard du complot de Lunéville, il n'en avait pas été de même. La cour se trouvant absente, lorsque ce complot fut connu, la commission d'instruction s'en était saisie elle-même et sans y être autorisée par un arrêt de connexité. Il y avait donc lieu sur la légalité de cette conduite à une délibération particulière. La commission eut pour elle l'immense majorité des pairs. Ceux dont la voix la condamna furent MM. Bérenger, de Flahaut, d'Authouard, de Sesmaisons, Lalour-Dupin, Montauban, Lanjuinais, Dubouchage, de Biron et de Vogué.

Pour ce qui est de la compétence de la cour relativement aux affaires dont elle avait été saisie par ordonnance du roi ou dont elle s'était saisie par des arrêts de connexité, le résultat du vote ne donna que 5 voix pour la négative. Ce furent celles de MM. Dubouchage, de Biron, de Sesmaisons, Lanjuinais et de Vogué. Les noms de ces cinq pairs de France méritent d'être ici transcrits. La reconnaissance de l'histoire leur est due.

Quant aux votants affirmatifs, voir aux documents historiques.

par leur talent, leurs vertus, leur renommée, leurs services, étaient en état de défendre et de représenter dignement le parti républicain.

Mais il était à craindre, si l'on s'en fiait aux caprices des inspirations personnelles, que la défense ne fît éclater des dissidences fâcheuses et ne s'égarât dans la confusion des systèmes. Les accusés cherchèrent à prévenir ce danger en formant parmi eux, pour poser des jalons à la défense et lui imprimer un caractère d'ensemble, un comité qui se composa de MM. Godefroi Cavaignac, Guinard, Armand Marrast, Lebon, Vignerte, Landolphe, Chilmau, Granger et Pichonnier. Ils écrivirent ensuite à leurs coaccusés de Lyon, pour les engager à choisir, de leur côté, des défenseurs, et à instituer, eux aussi, un comité de défense, démarche à laquelle les accusés lyonnais répondirent par la nomination de MM. Baune, Lagrange, Martin Maillefer, Tipbaine et Caussidière.

Alors, on vit ces hommes sur qui pesait la menace d'un arrêt terrible, s'élever soudain au-dessus du péril et de leurs passions, pour se livrer à l'étude des plus arides problèmes. Le comité de défense parisien avait commencé par distribuer entre les membres les plus capables du parti les principales branches de la science de gouvernor, assignant à l'un la partie philosophique et religieuse, à l'autre la partie administrative, à celui-ci l'économie politique, à celui-là les arts. Ce fut, pour tous, le sujet des plus courageuses méditations, des recherches les plus passionnées. Mais tous, dans cette course intellectuelle, n'étaient pas appelés à fournir la même carrière. Des dissidences théoriques se manifestèrent entre MM. Godefroi Cavaignac, Guinard, Armand Marrast, d'une part; et, de l'autre, MM. Landolphe, Lebon, Vignerte. Des discussions brûlantes s'élevèrent. Par le corps, les captifs appartenaient au geôlier; mais, d'un vol indomptable et libre, leur esprit parcourait le domaine, sans limites, de la pensée. Du fond de leurs cachots, ils s'inquiétaient de l'avenir des peuples, ils s'entretenaient avec Dieu; et, placés sur la route de l'échafaud, ils s'exaltaient, ils s'enivraient d'espérance, comme s'ils eussent marché à la conquête du monde. Spectacle touchant et singulier, dont il convient de garder le souvenir à jamais!

Que des préoccupations sans grandeur se soient mêlées à ce mouvement; que l'émulation ait quelquefois fait place à des rivalités frivoles ou haineuses; que des esprits, trop faibles pour s'élever impunément, se soient perdus dans le pays des rêves, on ne le peut nier; mais ces résultats, trop inévitables, des infirmités de la nature humaine, ne suffisent pas pour enlever au fait général que nous venons de signaler ce qu'il présente de solennel et d'imposant.

Au reste, si l'agitation intellectuelle du parti républicain était vive dans l'intérieur de Sainte-Pélagie, elle l'était bien plus encore au dehors. Car, les membres du congrès convoqué par les accusés dans la capitale, y étaient accourus de toutes parts; et, à mesure qu'ils arrivaient, les questions à résoudre leur étaient soumises, de sorte que le cercle des dissidences allait s'élargissant de jour en jour. Quoique sincèrement attachés à la cause de la république, quelques-uns s'en effrayèrent. Ce furent ceux qui avaient dans l'esprit plus de netteté que de hardiesse, ou ceux qui n'avaient pas une assez longue habitude des partis pour comprendre que la difficulté de les conduire en les disciplinant est toujours moins grande en réalité qu'en apparence. Il faut, au surplus, le reconnaître : les réunions des défenseurs avaient une physionomie bizarre. Composées d'hommes qui, pour la plupart, ne se connaissaient que de réputation ou même ne se connaissaient pas, elles rapprochaient, avant d'avoir trouvé le lien qui les devait unir, les éléments les plus hétérogènes : la fermeté réfléchie des hommes du nord et la fougue des méridionaux. On y délibérait un peu confusément ; la vanité de quelques-uns y éclatait en prétentions bruyantes; souvent les plus emportés dominaient le débat et couvraient du bruit de leurs motions les voix les plus respectables. Il arriva donc qu'un profond sentiment d'inquiétude et de trouble s'empara d'un certain nombre de défenseurs, et, entre autres, de MM. Jules Favre, Saint-Romme, Ledru-Rollin. S'exagérant le mauvais côté du drame joué sous leurs yeux, ils crurent toucher au chaos, et ils firent tous leurs efforts pour ramener aux proportions d'un procès judiciaire, ce qui, dans l'opinion de l'immense majorité des défenseurs, devait avoir la portée d'une lutte politique.

Cependant, le jour décisif approchait. Les accusés lyonnais avaient été transférés de Lyon à Paris, où la Conciergerie leur était donnée pour prison, tandis qu'on renfermait à l'Abbaye les accusés de

Lunéville. Le gouvernement n'ignorait pas dans quel champ clos les républicains prétendaient l'attirer. Après avoir accumulé fautes sur fautes et scandales sur scandales, pour agrandir outre mesure sa victoire et frapper dans les accusés l'ensemble du parti républicain, il se sentit tout à coup glacé d'effroi à l'aspect de ce parti s'avançant en masse pour soutenir le combat. Le 20 mars (1835), M. Pasquier, président de la cour des pairs, décida que des avocats d'office seraient imposés aux accusés, et le lendemain, M. Félix Faure se rendit à Sainte-Pélagie, où il signifia cette décision aux captifs, pris séparément. Ainsi l'on en était venu à violer le droit de défense, ce droit que, dans des sociétés en décadence, avaient respecté des tyrans!

Les accusés protestèrent avec énergie, et ils écrivirent aux avocats nommés d'office par M. Pasquier : « Jugez vous-mêmes, messieurs, si votre » dignité, si celle de l'ordre auquel vous appartenez, peuvent vous permettre de vous imposer » aux accusés malgré eux, et de vous rendre complices d'une iniquité judiciaire sans exemple et » des passions d'un ennemi sans pudeur. » Ils avaient en même temps choisi trois de leurs camarades, MM. Armand Marrast, Lebon et Landolphe, pour aller demander compte à M. Pasquier d'une persécution toute nouvelle même dans les fastes de l'arbitraire. L'entrevue fut étrange. Armé d'une froide politesse, M. Pasquier fit aux trois républicains, lorsqu'ils entrèrent, un salut d'homme de cour. Ceux-ci s'inclinèrent à peine; et ils s'avançaient, l'œil fier, l'indignation peinte sur le visage, lorsque M. Pasquier se jeta le premier dans son fauteuil, leur faisant signe ensuite de s'asseoir. Ils sourirent de ce puéril dépit, et s'exprimèrent d'un ton bref. Ils avaient reçu mission, non pas de faire revenir le président de la cour des pairs sur une mesure qu'ils savaient bien irrévocable, mais de lui dire les sentiments qu'elle éveillait en eux. Aussi parlèrent-ils le langage de la menace, d'autant plus agressifs et intraitables, qu'ils étaient les plus faibles et que leurs ennemis disposaient du bourreau. L'entretien terminé, ils se levèrent si brusquement, que l'un d'eux, M. Landolphe, se heurta presque à un homme collé derrière la porte et qui n'avait pas eu le temps de se retirer. Cet écouteur indiscret était M. Decazes.

Les avocats nommés d'office par M. Pasquier ayant unanimement résolu de ne point obtempérer à des réquisitions qui tendaient à déshonorer leur ministère, le *Moniteur* publia, le 30 mars (1835), une ordonnance qui investissait la cour des pairs et son président, à l'égard des avocats, de tous les pouvoirs qui appartiennent aux cours d'assises et aux présidents de ces cours.

Tels sont les entraînements de l'arbitraire! Une fois lancé dans cette voie fatale, un pouvoir essayerait en vain de se modérer, il faut qu'il avance toujours, dût-il voir, à chaque pas, se creuser autour de lui un nouvel abîme. Les accusés écrivirent au barreau de Paris :

« On ne nous oppose plus seulement le pouvoir discrétionnaire d'une cour spéciale; c'est le bon plaisir qui statue, » par disposition rétroactive, sur des questions judiciaires. » Ainsi, ce n'est pas assez que nous soyons soumis à tous les » caprices d'un tribunal exceptionnel, sans appel, sans contrôle. Si le mépris de toutes les lois ne lui suffit pas pour » nous enlever jusqu'à notre dernière garantie, une ordonnance intervient, l'arbitraire s'ajoute à l'arbitraire, toutes » les iniquités se liguent. La politique, disent effrontément » nos ennemis, ne doit pas manquer à la justice. Nous ne » manquerons pas, nous, à notre devoir, et nous vous demandons, Messieurs, de remplir le vôtre avec la fermeté » qui convient à votre profession, avec la promptitude que » les circonstances exigent. »

A d'aussi mâles accents, tout le barreau s'émut. Il n'y eut qu'un cri, parmi les avocats, sur l'illégalité de l'ordonnance du 30 mars. Le 6 avril (1835), le conseil de l'ordre s'assemble extraordinairement, et une commission composée de MM. Philippe Dupin, bâtonnier de l'ordre, Parquin et Odilon-Barrot, rédige une délibération dont voici les conclusions :

« Sans se préoccuper de l'illégalité de l'ordonnance, sans » examiner si le mandat qui leur est donné est obligatoire, » les avocats doivent persister à déclarer qu'au appel à leur » humanité, à l'accomplissement des devoirs de leur profession, ne leur sera jamais adressé en vain; que toujours, » si les accusés y consentent au rétracteal leur refus, ils » seront prêts à payer leur tribut au malheur. Mais, si les » accusés persistent dans leur résistance, il est impossible » d'engager avec eux une lutte sans convenance et sans dignité.

» Dans ces circonstances, le conseil, procédant par forme » de simple avis, estime que le parti le plus convenable à » prendre par les avocats est de s'assurer des dispositions » des accusés, et, en cas de refus, d'écrire à M. le président de la cour des pairs qu'ils se seraient empressés d'accepter la mission qui leur a été déférée, mais que la résolution des accusés leur fait un devoir de s'abstenir. »

Suivaient les signatures de MM. Philippe Dupin, *bâtonnier;* Archambault, doyen; Parquin,

Mauguin, Thévenin, Couture, Colmet-d'Aage, Gaobert, Hennequin, Berryer fils, Gaedry, Lavaux, Delsugle, Marie, Chaix-d'Est-Ange, Duvergier, Grousse, Paillet, Odilon-Barrot, Leroy et Frédérieb, *membres du conseil.*

Le même jour le barreau rouennais délibérait, contre l'ordonnance du 30 mars, une protestation, qui parut avec les signatures de MM. Sénard, *bâtonnier*, et Desseaux, *secrétaire*. Elle ne différait de celle qui précède qu'en ce que les conclusions en étaient plus précises encore et les termes plus énergiques.

L'exemple donné par les barreaux de Paris et de Rouen fut suivi par presque tous les barreaux de France. On s'indigna, on protesta de toutes parts. De leur côté, les procureurs généraux, tant à Rouen qu'à Paris, fulminèrent contre l'ordre des avocats, et en appelèrent aux cours royales des décisions par lesquelles l'ordonnance du 30 mars était virtuellement annulée. Jamais pareil élan ne s'était manifesté au sein de la société, jamais anarchie pareille ne s'était produite au sein du pouvoir. En séance secrète, la cour des pairs se raffermit dans sa résolution d'enlever aux accusés les défenseurs de leur choix: mais elle décida qu'elle ne *contraindrait* personne à plaider d'office, n'osant entrer en lutte avec le corps des avocats. C'était l'excès de la violence combiné avec l'excès de la peur.

Et comment peindre, maintenant, l'effet que produisaient sur les esprits tant de surprenantes complications? Le nom des accusés volait de bouche en bouche; on s'intéressait à leurs périls; on glorifiait leur constance; on se demandait avec anxiété jusqu'où ils pousseraient l'audace des résolutions prises. Dans les salons même où leurs doctrines n'étaient pas admises, leur intrépidité touchait le cœur des femmes; prisonniers, ils gouvernaient irrésistiblement l'opinion; absents, ils vivaient dans toutes les pensées. Pourquoi s'en étonner? Ils avaient pour eux, chez une nation généreuse, toutes les sortes de puissance : le courage, la défaite et le malheur. Époque orageuse et pourtant regrettable! Comme le sang bouillonnait alors avec force dans nos veines! comme nous nous sentions vivre! comme elle était bien ce que Dieu l'a faite, cette nation française qui périra sans doute le jour où lui manqueront tout à fait les émotions élevées! Les politiques à courte vue s'alarment de l'ardeur des sociétés : ils ont raison; il faut être fort pour diriger la force. Et voilà pourquoi les hommes d'État médiocres s'attachent à énerver un peuple. Ils le font à leur taille, parce qu'autrement ils ne le pourraient conduire. Ce n'est pas ainsi qu'agissent les hommes de génie. Ceux-là ne s'étudient point à éteindre les passions d'un grand peuple; car ils ont à les féconder, et ils savent que l'engourdissement est la dernière maladie d'une société qui s'en va.

Privés de la faculté de se défendre selon leur désir et selon leur droit, les accusés détenus à Sainte-Pélagie avaient résolu de ne plus opposer à leurs juges que le silence et le dédain. « Vous » nous condamnerez, mais vous ne nous jugerez » pas, » avaient dit à M. Pasquier, en le quittant, MM. Lebon, Marrast et Landolphe. Il s'agissait pour les accusés de tenir parole, et de se borner à ennoblir la position de victimes que leur faisaient des inimitiés sans grandeur.

Malheureusement, il n'y avait pas unanimité de vues entre les accusés des diverses catégories.

Les Parisiens, d'accord en cela avec les sous-officiers de Lunéville, pensaient que, la force l'emportant sur la justice, il y avait devoir de s'abstenir; qu'une protestation muette était préférable à une défense mutilée; que, puisque la cour des pairs osait prétendre aux bénéfices de l'arbitraire, il fallait lui en laisser les embarras et l'odieux; qu'il importait, en un mot, d'arracher au parti du gouvernement ce masque de légalité dont il avait un moment voulu couvrir ses vengeances.

Les Lyonnais envisageaient la situation sous un autre aspect. Ne pas se défendre, c'était perdre l'occasion de lire à la France attentive une des pages les plus mémorables de l'histoire de Lyon: pouvait-on s'y résoudre? Les hommes qui, comme Lagrange, avaient immortalisé la résistance par leur modération et leur courage, faisaient-ils donc si peu d'honneur au parti qu'on pût taire sans inconvénient ce qu'ils avaient été et ce qu'ils avaient fait? D'ailleurs, l'insurrection lyonnaise était calomniée; et il convenait que la vérité fût enfin connue, il convenait que la France apprît comment la lutte s'était engagée, et quelles manœuvres en avaient prolongé la durée funeste, et par quels massacres des soldats égarés avaient souillé la victoire.

Ce dissentiment ne pouvait tomber qu'autant qu'on aurait fourni aux divers accusés le moyen

de se voir les uns les autres, de discuter, de se concerter. Ceux de Paris demandèrent donc qu'on transférât à Sainte-Pélagie, où ils étaient eux-mêmes détenus, leurs camarades de Lunéville, qu'on avait renfermés à l'Abbaye, et leurs camarades de Lyon, déposés à la Conciergerie. Rien de plus juste. La demande fut, néanmoins, repoussée. Alors, les prévenus de Paris adressèrent au procureur général une lettre où leurs griefs étaient résumés d'une manière saisissante :

« Vous ne voulez pas plus de la défense que vous ne voulez de la vérité.

« Ainsi, vous avez mis une année entière à compliquer « votre accusation, et nous avons reçu seulement il y a « quelques jours le volume de la procédure qui nous concerne.

« Ainsi, vous avez accusé tout notre passé, tous les actes « du parti républicain, et vous prétendez nous interdire le « choix de nos défenseurs; vous voulez nous condamner à « les prendre parmi les avocats, connus ou non, qu'ils aient « ou non notre confiance. Ce qui est permis à tout citoyen, « pour la plus mince affaire de police correctionnelle, vous « l'interdisez à des hommes que vous introduisez devant une « cour exceptionnelle et qui sont sous le coup d'accusations « capitales!

« Ainsi, nous demandons des témoins à décharge, et vous « nous mettez dans l'impossibilité de les faire assigner!

« Ainsi, nous sommes incriminés pour avoir érée un vaste « complot qui embrasse Paris, Lyon, Châlons, Arbois, Marseille, Épinal, Lunéville, et nous n'avons pu encore nous « mettre en rapport avec nos coaccusés, et nous touchons « à l'ouverture des débats sans avoir pu organiser une défense commune, pour répondre à une accusation commune! »

Une entrevue d'un jour entre les deux comités de défense de Paris et de Lyon fut tout ce que les accusés obtinrent. Elle eut lieu à Sainte-Pélagie, le 18 avril (1835), et les dissentiments que nous venons de signaler s'y produisirent avec éclat. En soutenant que les débats devaient être acceptés, même avec des avocats d'office, les Lyonnais paraissaient plaider la cause de leur ville plutôt que celle du parti tout entier, ce qui leur donnait, dans la discussion, un désavantage marqué. Pour faire prévaloir leur opinion, les Parisiens n'eurent qu'à en appeler à ces inspirations du dévouement qu'en présence de certains hommes on n'invoque jamais en vain. Il fut arrêté que les prisonniers se conformeraient unanimement à ce qui aurait été décidé dans la réunion des défenseurs, et la déclaration suivante fut, en attendant, rédigée par un membre du comité de défense de Paris :

« Informés que M. le président de la cour des pairs a l'intention de leur refuser pour défenseurs des hommes pris « en dehors de l'ordre des avocats, les deux comités de défense de Lyon et de Paris protestant ensemble et unanimement contre toute violation de la libre défense; ils « déclarent que leur résolution formelle est de se présenter « devant la cour des pairs, accompagnés des défenseurs de « leur choix, appuyés qu'ils sont, non-seulement par les « principes communs aux hommes de tous les partis, mais « encore par l'opinion de tous les barreaux, qui comprennent comme eux le droit accordé à tout accusé de se faire « défendre par des hommes qui aient toute sa confiance. »

Il n'était pas dit précisément, dans cette déclaration, que les accusés, en l'absence des défenseurs de leur choix, refuseraient unanimement les débats; mais la conséquence était forcée. Un des membres du comité lyonnais, M. Caussidière, fit quelques difficultés pour signer, craignant qu'on ne s'engageât au delà de ce qui était convenable. Mais, pressé par ses camarades, il céda; et la déclaration fut publiée, avec les signatures de MM. Baune, Lagrange, Martin Maillefer, Tiphaine, Caussidière, membres du comité lyonnais; et Chilman, Granger, Vignerte, Landolphe, Pichonnier, Rozière, Lehon, Guinard, Armand Marrast, membres du comité parisien.

Les défenseurs, dont, la veille même, les journaux avaient fait connaître les noms (1), se réunirent ensuite pour résoudre définitivement la question qui s'était trouvée posée entre les accusés de Paris et ceux de Lyon. L'avis de l'immense majorité fut qu'on ne devait pas accepter les débats, si la défense n'était pas entièrement libre. L'opinion contraire était spécialement représentée par MM. Ledru-Rollin, Saint-Romme, et, surtout, Jules Favre, qui mit à la soutenir une persistance invincible. Armand Carrel, après s'être associé aux sentiments de M. Jules Favre, avait fini par l'abandonner pour s'unir à la majorité. Celui-ci ne se décourages point. Il représentait que, si chaque accusé consentait à se défendre par lui-même et par un avocat, on arriverait inévitablement à rendre le procès impossible, le nombre des prévenus étant tellement considérable, que la plupart des juges seraient mis hors de combat avant la fin des plaidoiries, chargés qu'ils étaient d'ans et d'infirmités. C'était raisonner juste, s'il ne se fût agi que de soustraire à la condamnation les accusés qu'elle menaçait; mais la question avait été placée plus haut : c'était le parti républicain qui, comme parti, voulait entrer dans la lice.

(1) Voir aux documents historiques.

Et voilà ce que M. Jules Favre ne comprenait pas assez. Il objectait aussi sa qualité d'avocat et les devoirs que lui imposait une aussi sainte mission. Il ne voulait pas, pour faire réussir des combinaisons de parti, dont l'avantage lui semblait controversable, manquer à l'appel des accusés auxquels il plairait de lui confier les intérêts de leur liberté ou de leur vie.

La défiance est le caractère distinctif des partis en lutte, et ils supposent volontiers le mal. Bien que l'opinion de M. Jules Favre se pût expliquer par des motifs très-honorables, les plus ardents la condamnèrent comme puisée aux sources du l'égoïsme et de l'amour-propre. Membre du barreau de Lyon, où il s'était fait remarquer, jeune encore, par une intelligence d'élite et un talent d'élocution incomparable, M. Jules Favre fut accusé de n'être venu chercher à Paris qu'un théâtre plus digne de ses facultés brillantes, et Armand Carrel, qu'il avait eu d'abord pour allié, s'emporta jusqu'à lui adresser ces amères paroles: « Eh bien! monsieur, » puisque vous persistez, nous ferons de tout ceci » une simple affaire correctionnelle. »

Il ne restait plus qu'à envoyer des commissaires aux accusés du Lyon, pour leur apprendre le résultat de la délibération des défenseurs. L'assemblée nomma M. Jules Favre et deux de ses adversaires : MM. Michel (de Bourges) et Dupont. On ne pouvait lui opposer de plus rudes jouteurs.

Doué d'une éloquence sauvage, qui se mariait en lui à une grande pénétration, M. Michel (de Bourges) possédait tout d'un tribun : l'accent, le geste, le regard, les inspirations soudaines, les apostrophes véhémentes et imprévues.

Quant à M. Dupont, sa voix avait sur les républicains une irrésistible autorité; et sur eux du parti contraire, elle était souvent d'un effet terrible. Partisan de toutes les mesures qui demandaient beaucoup de générosité et de courage, nul mieux que lui ne savait les faire triompher par la logique, par l'ironie, par l'invective, par l'emportement. On redoutait son mépris; et la brutalité même de sa parole était toujours applaudie, tant il y avait dans le sentiment qui l'inspirait d'intrépidité, d'abnégation et de noblesse!

On touchait au 5 mai (1835), jour fixé pour l'ouverture des débats; et, de leurs prisons respectives, les accusés des différentes catégories venaient d'être transférés dans la prison du Luxembourg, plus voisine du lieu où ils devaient être jugés. Le 4 mai, MM. Dupont, Michel (de Bourges) et Favre se rendirent dans le quartier assigné aux Lyonnais; et là les deux premiers exposèrent, sous la présidence de M. Baune, ce que la réunion des défenseurs avait décidé; mais, comme ils s'étendaient sur les motifs qui justifiaient la décision, M. Jules Favre s'empressa de la combattre, déclarant qu'au surplus elle n'avait rien d'obligatoire, et que, pour son compte, il s'offrait à ceux qui jugeraient à propos de se défendre. Il en résulta une scène d'une violence extraordinaire. M. Michel (du Bourges) s'y montra au dernier point passionné, agressif; et l'intervention de M. Bauno fut nécessaire pour mettre fin à cette querelle, bien concevable dans un moment où chacun vivait d'une vie brûlante et sans repos.

Le 5 mai était arrivé. L'arène allait s'ouvrir. Réunis chez M. Auguste Blanqui, les défenseurs y attendaient avec anxiété le commencement d'une lutte dont nul ne pouvait prévoir l'issue. Tout à coup M. Jules Favre se présente. Accueilli par une rumeur de mécontentement et de colère, il obtient pourtant la parole. Mais à peine a-t-il annoncé sa résolution de paraître comme avocat devant la cour des pairs et d'y plaider la cause de ses clients, qu'un effroyable tumulte s'élève. Des cris accusateurs partent de tous les points de la salle. M. Michel (de Bourges) s'élance vers l'orateur lyonnais qu'il interpelle d'une voix tonnante. Ne voulant pas céder, il fallait que M. Jules Favre sortît de l'assemblée : il se retire, en effet, laissant après lui une longue agitation.

Cependant, les abords du palais du Luxembourg se trouvaient encombrés, dès le matin, par la multitude. La permission d'assister aux débats avait été inhumainement refusée aux parents des accusés; et pâles, indignés, on les voyait se presser aux portes. Dans le jardin du Luxembourg, les baïonnettes brillaient au milieu des orangers et des fleurs. Les troupes consignées dans les casernes, les paquets de cartouches distribués aux soldats de service, les quatre magasins de munitions établis dans le jardin du Luxembourg, l'absence de la garde nationale sur le théâtre des troubles prévus, tout cela disait assez quelles terreurs assiégeaient le gouvernement, et à quelles mains il comptait, en cas de péril, confier ses destinées.

Les juges tremblaient, eux aussi. Soit excès de frayeur, soit respect pour les règles éternelles de

la justice, beaucoup de pairs avaient pris le parti de s'abstenir, au risque de s'attirer le ressentiment de leurs collègues, dont la responsabilité se trouvait ainsi aggravée.

A une heure et quart, les accusés furent introduits, et les gardes municipaux se répandirent dans la salle. A deux heures, le président Pasquier entrait, à son tour, suivi des pairs, et ayant à sa droite MM. Portalis et de Bastard, à sa gauche MM. Séguier et Boyer. Les officiers du parquet, MM. Martin (du Nord), procureur général, Franck-Carré, Plougoulm, Chégaray, de la Tournelle, étaient en robes rouges. M. Barbé-Marbois s'était fait porter à son fauteuil, la tête couverte d'un bonnet noir, et dans un déshabillé de malade. Rien de plus étrange à la fois et de plus imposant que l'aspect de cette assemblée. Ici, des dignitaires au front chauve, au corps affaissé, au regard éteint si la terreur et la passion n'en eussent par instant ranimé l'étincelle, représentants caducs d'un demi-siècle de gloire et de honte, vieillards célèbres, pour la plupart, dans les annales de la diplomatie ou de la guerre, et quelques-uns dans celles de la trahison; là, des hommes de conditions diverses, n'ayant ni la même éducation ni la même intelligence, quoique rapprochés et confondus par le hasard des discordes civiles; les uns bons, les autres mauvais, mais tous rayonnants de jeunesse et d'audace, s'amusant de leurs dangers avec une légèreté pleine de dédain, moins émus que les spectateurs, et se préparant à condamner les juges. Cent soixante-quatre pairs étaient présents; il y en eut quatre-vingt-six qui ne répondirent pas à l'appel, et, parmi ces derniers, les maréchaux Maison, Grouchy, Gérard, les marquis de Castellane et de Dreux-Brezé, le comte Excelmans (1). Les accusés étaient au nombre de cent vingt et un : quatre-vingts des départements et quarante et un de Paris (2).

M. Pasquier ayant procédé à l'interrogatoire, les Lyonnais répondirent, les Parisiens refusèrent. M. Baune se leva ensuite. « Je demande la parole, » dit-il, pour me plaindre des ordres sévères qui » ont été donnés : nos femmes, nos mères et nos » sœurs sont privées des places qui devraient leur » appartenir. Je vous prie de considérer que, dans » les temps les plus orageux de la révolution, les » familles des accusés ont toujours été admises » dans l'enceinte des cours criminelles. Le privi- » lége du rang et de la naissance doit céder à celui » du malheur et de la nature. Je demande, pour » moi, que ma femme soit immédiatement intro- » duite. Elle a fait cent vingt lieues pour partager » mes périls et ma captivité. J'adresse ma récla- » mation à l'impartialité de nos juges ou à la gé- » nérosité de nos ennemis. » La demande était juste et noblement exprimée : voici en quels termes M. Pasquier la repoussa : « La demande que » vous faites est étrangère à votre défense; c'est » *un hors d'œuvre.* » Expressions bien dignes du sentiment qui inspirait un pareil refus! A trois heures, la séance fut suspendue, la cour s'étant retirée dans la chambre du conseil, pour y délibérer sur la question de savoir si on admettrait comme défenseurs treize citoyens dont M. Maillefer venait de soumettre les noms au président (3). A cinq heures, la cour rentrait en séance, et M. Pasquier prononçait un arrêt qui repoussait les défenseurs proposés, sous prétexte que « ces » personnes n'étaient inscrites au tableau ni comme » avoués, ni comme avocats. » De sorte que la justice disparaissait pour faire place à la guerre. Les défenseurs choisis par les prévenus publièrent, le lendemain, une protestation énergique : « Con- » sidérant que le droit de défense a été outrageu- » sement violé, et approuvant hautement la réso- » lution des accusés qui ont flétri par leur silence » tout principe de juridiction prévôtale, les dé- » fenseurs soussignés éprouvent le besoin d'ex- » primer publiquement leur douleur de n'avoir pu » être utiles à leurs amis, et protestent de toute » l'énergie de leur conscience contre l'abominable » iniquité qui va être consommée à la face de la » nation! »

Cette fermentation des esprits faisait prévoir des résistances terribles : elles éclatèrent, dans l'audience du 6 mai, avec un emportement et un ensemble qui accablèrent les juges. M. Godefroi

(1) Voir aux documents historiques, la liste des pairs présents et celle des pairs absents.

(2) Voir aux documents historiques, la liste des accusés.

(3) Ce sont : MM. Voyer-d'Argenson, Audry de Puyravaud, le général Tareyre, le Mennais, Trélat, Raspail, Carnot, Carrel, Bouchotte, Pierre Leroux, Reynaud, F. Degeorge et de Cormenin. Voilà treize noms que nous avons l'honneur de soumettre à la cour. Nous demandons que la cour délibère sur cette réclamation, sans préjudice de toutes les autres que nos camarades pourront former. Nous protestons contre toute décision contraire.

Cavaignac avait réclamé la parole pour protester contre l'arrêt de la veille. On la lui refuse. Aussitôt, d'un mouvement spontané, les accusés se lèvent; et l'œil en feu, le bras étendu : « Parlez, » Cavaignac, parlez! » Les gardes municipaux sont debout, ils reçoivent l'ordre d'avancer; mais ils restent frappés de stupeur. Les cris redoublent. Le président, interdit, passe alternativement de l'obséquiosité à l'impatience; il se consulte avec le grand référendaire, avec M. de Bastard, vice-président; puis, il annonce à la cour qu'il faut qu'elle se retire pour délibérer. A ces mots, les pairs se précipitent vers la salle du conseil, en proie à un trouble invincible. Alors, au tumulte succède le plus profond silence. Au dehors, les troupes sont sous les armes. Après quatre heures d'attente solennelle, la cour rentre en séance. Des conclusions sont prises contre M. Cavaignac, et la garde municipale entraîne les accusés.

Le lendemain, même tempête, et plus violente encore. Un avocat, Me Crivelli, avait commencé un discours pour demander la récusation des pairs qui s'étaient chargés de l'instruction, lorsqu'il fut interrompu par les accusés. La réclamation de Me Crivelli était fondée; car il était contraire, et aux dispositions formelles du code d'instruction criminelle, et aux notions les plus élémentaires de l'équité, que des hommes qui avaient instruit l'affaire et signé l'acte d'accusation vinssent siéger comme juges. Mais il importait, sur toute chose, aux prévenus que le débat ne s'engageât point. Ils se mirent donc à étouffer la discussion commencée, et il fallut les faire descendre dans les salles d'attente, pendant que la cour rédigeait l'arrêt par lequel les conclusions de Me Crivelli étaient repoussées. Les accusés ne tardèrent pas à être ramenés; et, l'arrêt prononcé, M. Cauchy, secrétaire archiviste, commença la lecture de l'acte d'accusation. Aucune parole humaine ne peut rendre la physionomie que présenta, dans cet instant, l'assemblée. Ainsi que la veille, tous les accusés se sont levés en masse, et tous ils crient : Nos défenseurs! nos défenseurs! Le colonel de la garde municipale, M. Feisthamel, donne des ordres menaçants. Le président fait de vains efforts pour cacher son émotion. Les officiers du parquet lui adressent, de leurs siéges, des exhortations qui se perdent dans le tumulte. Parmi les pairs, ceux-ci, debout, mêlent leurs voix aux clameurs des prévenus, ceux-là se rejettent dans leurs fauteuils comme saisis d'épouvante. Les sténographes ont cessé d'écrire; et, du haut des tribunes, les spectateurs suivent, d'un regard inquiet et le corps penché, la marche de ce drame étonnant. Tout à coup, le procureur général se lève pour lire un réquisitoire; mais M. Baune se lève, de son côté, au nom des prévenus, pour lire une protestation. Les deux voix montent ensemble, celle de M. Martin (du Nord) aigre et fatiguée, celle de M. Baune, au contraire, grave, sonore et dominante. Nous ne saurions figurer cette scène qu'en plaçant en regard le réquisitoire du procureur général et la protestation lue par M. Baune :

M. BAUNE.

« La presque unanimité des accusés de Lyon, de » Paris, Saint-Étienne, Arbois, Lunéville, Marseille, » Épinal, Grenoble, soussignés.

» Après les faits graves qui » ont eu lieu aux deux premières audiences, croient » qu'il est de leur dignité » comme de leur devoir d'adresser à la cour des pairs » la déclaration suivante :

» La cour a, par son arrêt, » violé le droit de la libre » défense. » (Au banc des accusés : Oui! oui!)

» Cour souveraine armée » d'un pouvoir exhorbitant, » jugeant sans contrôle procédant sans loi, elle enlève » la garantie la plus sainte » des accusés qui sont ses » ennemis politiques, qu'elle » retient depuis quatorze » mois dans les prisons, et » qu'elle force à venir défendre devant elle leur » honneur et leur vie.

» Hier elle a été plus loin » encore, et contrairement » à tous les usages des cours » criminelles où la parole » n'est interdite qu'après la » clôture des débats, elle a » prononcé un arrêt contre » l'accusé Cavaignac, sans » permettre à personne ni à » lui-même de dire un seul » mot pour sa défense.

» Enfin, M. le président a » voulu faire commencer la » lecture de l'acte d'accusation, alors même que l'identité des accusés n'était » pas constatée, et qu'aucun » défenseur ne se trouvait à » l'audience.

» Toutes ces violences constituent » des violences judiciaires, » qui sont les précédents naturels des violences administratives auxquelles la » cour des pairs veut aboutir.

» Dans cette situation, les

M. MARTIN (du Nord).

» Le procureur général du » roi près la cour des pairs.

» Vu l'arrêt en date du 6 de » ce mois, qui décide que les » mesures nécessaires pour » assurer à la justice son » libre cours seront prises » dans le cas de nouveaux » désordres commis par des » accusés. » (Vives clameurs aux bancs des accusés. Elles vont toujours croissant jusqu'à la fin de ce réquisitoire. Parfois la voix des accusés domine, et nous reproduisons les principales interpellations.)

» Attendu, en fait, qu'au » lieu d'obéir à nos avertissements, certains accusés, » par les manifestations violentes auxquelles ils se » livrent et par un tumulte » qui paraît le résultat d'un » système concerté entre eux » à l'avance, s'efforcent de » rendre impossible le cours » régulier du procès; que » l'impossibilité de continuer » les débats en présence des » accusés est par cela même » démontrée. » (Plusieurs voix : Prenez de suite nos têtes!)

» Attendu qu'il ne s'il pouvait » dépendre des accusés d'entraver, par des moyens » quelconques, la marche » d'une affaire, la puissance » publique leur appartiendrait, et que l'anarchie » prendrait la place de la » justice; que la tolérance » qui serait apportée à cette » rébellion contre la loi constituerait un véritable déni » de justice envers la société » et envers ceux des accusés » qui usent de leur droit » pour réclamer le jugement; » (Les accusés : Nous protestons tous! tous!)

» Attendu qu'il appartient » à la cour de s'opposer au » renouvellement d'un pareil » scandale, et d'assurer la

» accusés soussignés déclarent que la défense étant » abandonnée, les apparences » mêmes de la justice sont » évanouies; que les actes » de la cour des pairs ne » sont plus à leurs yeux que » des mesures de force dont » toute la sanction se trouve » dans les baïonnettes dont » elle s'entoure.

» En conséquence, ils refusent désormais de participer par leur présence à » des débats (oui! oui!) où » la parole est interdite et » aux défenseurs et aux accusés; et, convaincus que » le seul recours des hommes libres est dans une » inébranlable fermeté, ils » déclarent qu'ils ne se présenteront plus devant la » cour des pairs, et qu'ils la » rendent personnellement » responsable de tout ce qui » peut suivre de la présente » résolution. » (Les accusés: Oui! oui! nous le déclarons.)

» justice à la société et aux » accusés paisibles qui la réclament; » (Les accusés: Personne ne réclame!)

» Requiert qu'il plaise à la » cour statuant sur l'étendue » du pouvoir discrétionnaire, » indispensable à la suite et à » la direction des débats, » autoriser M. le président à » faire sortir de l'audience » et reconduire au prison » tout accusé qui troublera » l'ordre. (Les accusés: Nous » sortirons tous!) A la charge » par le greffier de tenir note » des débats et d'en rendre » compte à l'accusé expulsé » à l'issue de l'audience; » pour l'affaire être ainsi » continuée dans son ensemble, tant à l'égard des » accusés présents de fait à » l'audience qu'à l'égard de » ceux que leurs violences en » ont fait expulser. »

Les accusés: Vous pouvez être nos bourreaux; nos juges, jamais!

Ainsi, par je ne sais quel enchaînement de menstruosités inévitables, il se trouva, dans un pays prétendu libre, un magistrat capable de venir proposer le jugement sur pièces! Ainsi, ce que le tribunal révolutionnaire avait à peine osé contre Danton et Camille Desmoulins, au nom de la terreur, M. Martin (du Nord) demandait aux pairs du royaume de le tenter contre les républicains, au nom de la monarchie! Que l'attitude des prévenus tendît à rendre le procès absolument impossible, c'est vrai; mais, grâce au premier pas de la pairie dans l'arbitraire, ce n'était pas à la justice, c'était au contraire à la violation de son principe et de ses formes que les accusés résistaient. Il faut le dire: la cour des pairs hésita, cette fois, à porter la main sur les armes qu'on lui tendait. Les descendants des Pasquier, des Molé, craignirent, peut-être, d'imprimer une trop grande tache à des noms qui avaient été autrefois l'honneur de la magistrature française. Les conclusions de M. Martin (du Nord) furent vivement combattues dans la chambre du conseil. Leur adoption eût été le signal de la retraite de plus de trente pairs: on ne voulut pas se risquer davantage. Et toutefois, par un arrêt qui était un acheminement à la condamnation sur pièces et un commencement d'iniquité, on décida qu'en cas de tumulte, les accusés pourraient être amenés devant la cour séparément, et que l'acte d'accusation ayant été personnellement signifié à chacun des prévenus, on pourrait le lire, même en l'absence de ceux qui se seraient fait exclure de l'audience. Ce fut alors que MM. de Talhouet et de Noailles cessèrent de participer au procès. « Monsieur le président, » écrivit M. de Noailles à M. Pasquier, je vous » prie de vouloir bien faire agréer à la cour mes » excuses de ce que je ne puis continuer à siéger » dans le procès dont elle est actuellement saisie. » Mes motifs sont dans l'arrêt qu'elle vient de » rendre... Sans doute, il faut que force reste à » la justice; mais n'est-ce pas la force seule qui » triomphe, quand, par l'absence des formes, il » n'y a véritablement plus de justice régulière? » Ce n'est pas faiblesse, à mon avis, de s'arrêter » lorsqu'on ne marche plus avec la loi. »

En se réservant la faculté de séparer, à l'audience, ceux que l'accusation s'était étudié cependant à réunir, pour l'échafaud, la prison ou l'exil, la cour des pairs cherchait à mettre à profit leurs divisions, qu'on prenait soin, depuis quelque temps, d'entretenir et envenimer. Le ministère n'ignorait pas que, parmi les prévenus de Lyon, il y avait des hommes étrangers aux préoccupations politiques, soldats de hasard que l'insurrection n'avait recrutés qu'en passant, et auxquels il serait facile de faire accepter le procès, pour peu qu'on les enlevât à l'influence de leurs coaccusés. D'actives manœuvres furent pratiquées en vue de ce résultat, et l'on disposa les choses de manière à tirer parti des plus dociles. Dans l'audience du 9, en effet, la lecture de l'acte d'accusation ayant été de nouveau interrompue, on fit sortir de la salle tous les prévenus, et l'on n'en ramena que 29, appartenant à la catégorie de Lyon, et qu'on croyait moins fermes dans leurs projets de résistance. Mais, à l'égard de l'un d'eux, M. Lagrange, on s'était singulièrement trompé. Il ne fut pas plutôt assis, qu'il demanda la parole pour protester, et M. Pasquier la lui refusant, « je la prends, s'écria-t-il » avec une impétuosité extraordinaire. Oui, nous » protestons devant la parodie de vos réquisi- » toires, comme nous l'avons fait devant la mi- » traille. Nous protestons sans crainte, en hommes » fidèles à leurs serments, et dont la conduite vous » condamne, vous qui en avez tant prêtés et tant » trahis! » La haute taille de l'accusé, son air martial, la fierté de sa contenance et de son geste, tout ajoutait à l'effet de cette violente apostrophe. Sur l'ordre du président, plusieurs gardes municipaux l'entourent, le saisissent. Mais lui, dans un état d'exaltation croissante: « A votre aise,

» messieurs, condamnez-nous sans nous entendre; » envoyez à la mort sans avoir admis leurs défen- » seurs, les soutiens de cent cinquante familles » d'hommes du peuple . moi, je vous condamne » à vivre, car notre sang ne lavera pas les stig- » mates gravés sur vos fronts par celui du brave » des braves. » Et pressé par les gardes, il reculait, les yeux toujours fixés sur ses juges. Il sortit enfin, et la lecture de l'acte d'accusation put être reprise. Dans les audiences qui suivirent, jusqu'au jour où cette lecture fut achevée, le tumulte ne se reproduisit qu'une fois. Mais, dès le 13 mai, il ne restait plus sur les bancs que 23 prévenus, et l'on devait naturellement s'attendre à voir recommencer la crise aussitôt qu'on aborderait les débats.

Il est triste d'avoir à parler des moyens auxquels, pour la conjurer, le pouvoir eut recours. Il avait fait ramener à l'Abbaye les sous-officiers de Lunéville, à Sainte-Pélagie les Parisiens, et à la Conciergerie les Lyonnais rebelles, ne retenant dans la prison du Luxembourg que les prévenus qu'il espérait gagner. Pour ces derniers, le régime de la prison fut adouci autant que possible; pour eux le visage des geôliers devint moins farouche, et une nourriture plus saine leur fut mesurée d'une main plus libérale. Et en même temps, en traitait les malheureux hôtes de Sainte-Pélagie, de la Conciergerie et de l'Abbaye, avec une rigueur calculée. Quiconque laissait percer de l'indécision ou de la fatigue devenait sur-le-champ, de la part des agents du pouvoir, l'objet d'égards empressés et de délicates prévenances. On mit en jeu tour à tour les excitations de la misère, de la vanité, de la douleur. L'abbé Noir, accusé lyonnais, ayant perdu sa mère, on vint le trouver au milieu de ses larmes, pour arracher à son affliction un consentement qu'il avait toujours refusé, et que, même alors, on ne put obtenir de lui. Des prisonniers sur qui le pouvoir comptait, quelques-uns, quoiqu'en très-petit nombre, appartenaient à la lie de la société, ne se piquaient en aucune sorte d'être républicains, avaient beaucoup moins de vertus que de vices, et ne s'étaient jetés sur la place publique que par esprit de désordre. Ceux-là, pourtant, le pouvoir les glorifia; et les meilleurs, il les appelait des misérables!

De leur côté, les républicains n'épargnaient rien pour encourager à la constance ceux des prisonniers qui, n'étant pas hommes de parti, menaçaient de faiblir. Dans des articles qu'on eût dit burinés avec la pointe d'une épée, Armand Carrel célébrait le courage des accusés et leur dévouement; on exposait leurs portraits dans les rues; on distribuait leur biographie; des lettres de félicitations et de sympathie étaient, pour eux, adressées de toutes parts aux feuilles radicales; on consacra d'avance aux plus pauvres d'entre eux le produit d'une souscription de 20,000 francs, ouverte d'enthousiasme; et, pour qu'il restât bien démontré, aux yeux de la France, que les soutiens ne manqueraient pas aux prévenus, les plus zélés d'entre les défenseurs résolurent de se lier à leur sort par un acte éclatant de fraternité. Ils se réunirent donc, un jour, au nombre de vingt-cinq ou trente, dans la rue des Maçons-Sorbonne; et là on fit la lecture d'une lettre qu'il s'agissait d'adresser publiquement aux accusés, et dont le rédacteur était M. Michel (de Bourges). La lettre est approuvée, les assistants y apposent leurs signatures; quelques-uns signent pour des amis absents dont ils ne doutent pas plus que d'eux-mêmes, et l'on décide la publication immédiate. M. Trélat, président de l'assemblée, n'était pas d'avis d'une précipitation qui imposait à tant de graves personnages le joug d'une solidarité sur laquelle ils n'avaient pas été appelés à se prononcer. Mais la décision prise était impérieuse: M. Trélat envoya la lettre aux journaux républicains; et, le lendemain, elle parut dans *la Tribune* et *le Réformateur*, avec les noms des défenseurs (1). Il y était dit (2): « Persévérez, citoyens; montrez- » vous, comme par le passé, calmes, fiers, éner- » giques; vous êtes les défenseurs du droit com- » mun; ce que vous voulez, la France le veut; » toutes les opinions généreuses le veulent; la » France ne verra jamais des juges où il n'y a pas » de défenseurs. Sans doute, au point où les choses » en sont venues, la cour des pairs continuera à » marcher dans les voies fatales où le pouvoir » l'entraîne, et après vous avoir mis dans l'im- » puissance de vous défendre, elle aura le triste » courage de vous condamner. Vous accepterez » avec une noble résignation cette iniquité nou- » velle ajoutée à tant d'autres iniquités: l'infamie » du juge fait la gloire de l'accusé. »

Dénoncée, le 12 mai (1835), à la chambre des

(1) Voir aux documents historiques.

(2) *La Tribune* portait 91 signatures, et *le Réformateur*, 109.

pairs par M. de Montebelle, cette provocation soudaine la jeta dans le plus grand trouble. Elle se ferme en comité secret. Traduira-t-on les signataires à la barre de l'assemblée? Mais quoi! c'est un procès enté sur un procès déjà plein d'embarras et de périls! C'est une lutte nouvelle à affronter! Que la pairie s'élève au-dessus de son ressentiment : sa dignité l'exige, la prudence le lui conseille! Si les défenseurs des accusés deviennent eux-mêmes accusés, ne faudra-t-il pas se résigner à entendre jusqu'au bout cet exposé des doctrines républicaines qu'on avait voulu empêcher? Et si les défenseurs prennent des défenseurs, et qu'il plaise à ceux-ci de se faire mettre en cause à leur tour, quel spectacle à la fois odieux et bouffon donné au monde! Après avoir entassé incidents sur incidents, interrogatoires sur interrogatoires, plaidoyers sur plaidoyers, arrêts sur arrêts, la pairie ne succombera-t-elle pas, haletante, éperdue? En viendra-t-on à faire juger une moitié de la nation par l'autre moitié? Arrivera-t-on, de procès en procès, jusqu'à la guerre civile? Voilà ce que disent les moins téméraires, MM. Gauthier, Barbé-Marbois, Duhouchage, Bérenger, Villemain, Tripier, Rœderer. Mais, ils sont combattus par MM. Cousin, Montebello, Lallemand. C'en est fait : chez la plupart, la passion parle plus haut que la sagesse, et c'est la passion qui va décider de tout. M. d'Argout prend alors la parole : « La question est épineuse, dit-il, et ce » n'est pas trop de la nuit pour y réfléchir. » Là dessus, on ajourne le vote et on se sépare.

Au bas de la lettre on lisait les noms de MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau, députés (1). C'était une complication de plus. Car, en forçant deux députés à comparaître à sa barre, la pairie courait risque d'offenser la chambre élective et d'éprouver un refus qui aurait donné naissance à un déplorable conflit. Eh bien, cela même précipita la décision. Les meneurs du procès pensèrent que MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau appartenant à la minorité de la chambre élective, la majorité n'hésiterait pas, ou à leur imposer l'humiliation d'un désaveu, ou à les sacrifier; que, dans le sein de cette majorité, asservie aux ministres, la haine de la république l'emporterait sur l'esprit de corps; qu'en un mot, la chambre des députés ne refuserait pas de livrer deux de ses membres aux rancunes d'une assemblée rivale, ce qui constaterait l'union des trois pouvoirs, donnerait à la pairie, au milieu d'une telle tempête, la force morale dont elle avait besoin, et contribuerait à ranimer son courage expirant. Il fut donc convenu :

1° Que la pairie manderait à sa barre les gérants de *la Tribune* et du *Réformateur*, et les signataires de la lettre, y compris MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau; 2° que la résolution serait transmise par un message à la chambre des députés, afin d'autorisation de poursuite. Et tels furent, en effet, les résultats du vote émis par les pairs réunis en comité secret, le 13 mai (1835).

La chambre des députés en fut aussitôt informée par un message. Le surlendemain, elle se rassemblait dans ses bureaux, et, à la suite d'une discussion animée, elle nommait, pour examiner la demande en autorisation concernant deux de ses membres, une commission composée de MM. François Delessert, Sapey, Bessières, Sauzet, de Rémusat, Jacqueminet, Augustin Giraud, Parant, Salvandy.

M. de Cormenin et M. Audry de Puyraveau ayant été appelés à s'expliquer, devant la commission, sur leur participation à la lettre, le premier déclara qu'il n'avait ni signé ni autorisé la signature en son nom, le second refusa de répondre d'une manière catégorique, ne reconnaissant pas à la chambre élective dont il faisait partie le droit d'autoriser sa comparution à la barre de la pairie. La commission se trouvait de la sorte amenée à séparer deux causes qui avaient paru indissolublement liées. Elle opina donc à accorder l'autorisation de poursuites contre M. Audry de Puyraveau et à la refuser contre M. de Cormenin; double conclusion que M. Sauzet reçut mission de motiver dans un rapport, où il sut marier aux inspirations de la colère tout ce que peut fournir de sophismes une analyse étroite et subtile de textes mal compris.

Pas plus que M. de Cormenin, M. Audry de Puyraveau n'avait signé. Et pourtant, l'attitude de l'un avait différé de celle de l'autre. Ce fut, dans l'intérieur du parti républicain, le sujet de commentaires où l'emportement domina. On n'eut que des éloges pour la conduite de M. Audry de Puyraveau, et l'on reprocha, au contraire, à M. de

(1) Le nom de M. Garnier-Pagès, par un hasard singulier, étant tombée en pâte à l'imprimerie, ne figurait pas au bas de la lettre publiée.

Cormenin d'avoir manqué d'énergie. On aurait pu lui reprocher avec plus de justice d'avoir commis une faute politique. Car, de tous les genres de courage, le plus réel et le plus rare est celui qu'on déploie contre son propre parti.

Au reste, à en juger par les apparences, à contempler cet homme au visage empreint d'une réserve légèrement ironique, aux allures pleines de modestie, au geste lent, à la démarche fatiguée, au sourire pensif et doux, qui n'eût été tenté de croire à M. de Cormenin plus de circonspection que d'audace? Dans sa conversation, d'un charme inexprimable, mais tissus de phrases inachevées, il hésitait sans cesse, et la présence d'une assemblée donnait quelque chose d'effrayé à son regard, dont une douceur pénétrante noyait à demi l'étincelle. Nous l'avons vu à la tribune : ses mains tremblaient sur le marbre, sa voix s'éteignait dans l'espace en phrases indécises, et chaque mouvement de son corps trahissait son trouble. Qu'on juge de ce que devait être son attitude au milieu d'agitations sans exemple. Aussi s'était-il confiné d'abord dans des études paisibles, auxquelles il dut de devenir le créateur de la science administrative, le flambeau du conseil d'État. Et tout semblait révéler en lui l'homme né pour vivre dans le silence du cabinet, tout, jusqu'à ses habitudes et ses scrupules littéraires. Jamais, en effet, écrivain ne peigna sa phrase avec plus de complaisance, et son stylo était d'une admirable coquetterie. Mais il se trouva que dans cet homme si dépourvu d'assurance, dans cet orateur sans aplomb, dans ce logicien solitaire, dans ce légiste, dans ce littérateur si soigneux de ses œuvres, la nature avait mis un pamphlétaire, un pamphlétaire aussi violent que Juvénal et aussi âpre que Milton. Qu'il y ait dans les monarchies un penchant funeste à absorber la fortune publique, c'est là leur moindre tort; elles abaissent les caractères, et voilà ce dont il convient, avant tout, de leur faire un crime; car il ne suffit pas d'inspirer aux nations des haines fortes et même légitimes, il faut aussi leur inspirer des haines élevées et ennoblir leurs passions en les excitant. M. de Cormenin s'y appliqua quelquefois dans ses pamphlets, mais pas assez souvent, peut-être. Car, c'était, surtout, à la cupidité de la cour qu'il avait coutume de s'attaquer, trop sûr que, dans un siècle corrompu, les questions d'argent ont une importance décisive. Alors, il donnait la vie aux chiffres, l'éloquence aux calculs, grave et impétueux, amer et entraînant tour à tour. Et tantôt il accablait ses adversaires de sa logique, tantôt il les perçait de ses railleries, flèches inévitables. Habile à souffler sur les colères du moment, M. de Cormenin n'avait pas tardé à se donner pour ennemis tous les ennemis du peuple : ce fut sa gloire. Du reste, c'était seulement comme pamphlétaire qu'il était terrible. En quittant la plume, il devenait le plus doux et même le plus timide des hommes.

Dans l'occasion dont il s'agit, cependant, il déploya une hardiesse inattendue. Voulant prouver par l'âpreté de son langage que s'il avait nié l'authenticité de la signature qu'on lui attribuait, c'était uniquement pour rendre hommage à la vérité, il parut, le 22 mai (1835) à la tribune, et ouvrit les débats par un discours plein de force et de logique :

« Ce n'est pas ici, messieurs, l'une de nos que-
» relles intérieures entre l'opposition et la majo-
» rité. C'est une question de gouvernement re-
» présentatif, de constitution; de prérogative à
» prérogative, de chambre à chambre. Le député
» s'efface ici devant la législature, le membre de-
» vant le corps, et ma personne disparaît dans la
» grandeur de la cause.

» Comment, messieurs, vous ne mettriez en
» accusation devant la chambre des pairs un mi-
» nistre non député qu'après l'examen le plus ap-
» profondi et que sur les présomptions les plus
» graves, et vous livreriez à cette chambre un dé-
» puté, sans enquête, sans instruction préalable,
» et sur les indices les plus légers! Vous penso-
» riez qu'il a pu entrer dans l'esprit des législa-
» teurs de 1822 de subordonner la chambre des
» députés à la chambre des pairs! Vous ne senti-
» riez pas l'énorme différence qu'il y a, pour des
» députés inculpés, entre les sûretés du jury et
» les périls d'une juridiction exceptionnelle et ri-
» vale! Comment! vous renverriez vos collègues
» devant des hommes qui nous jugeront si nous
» les avons offensés, et que nous ne pourrons pas
» juger à notre tour s'ils nous offensaient! devant
» des hommes qui seraient tous récusables, pour
» suspicion légitime, s'ils allaient juger l'un des
» vôtres, comme moi, par exemple, qui si, le pre-
» mier d'entre tous les députés, attaqué l'hérédité
» de la pairie, ses dotations et son existence! de-
» vant des hommes qui sont, en majorité pour

» nous, membres de l'opposition, nos adversaires » politiques d'intention, de vote et de fait; devant » des hommes qui, dans leur propre cause et par » une monstrueuse coalition, sont à la fois dé- » nonciateurs, accusateurs, instructeurs, témoins, » jurés, juges et parties! devant des hommes qui » vous tiendraient bientôt, malgré vous, sous le » joug de vos propres précédents, et qui, renou- » velés, absorbés par des fournées de créatures » ministérielles, étoufferaient, sous la menace » toujours pendante de leur accusation, les re- » montrances et l'énergie d'une opposition géné- » reuse!

» Non, je ne puis croire que vous ne vous sen- » tiez pas offensés de subir la prévôtale juridic- » tion de l'autre chambre. Je ne puis croire que » vous acceptiez une si humiliante condition. » (Murmures très-vifs aux centres.)

» Je ne l'accepterais pas, moi. Mes commettants » ne m'ont pas envoyé pour que j'allasse traîner » sur la sellette de la pairie les restes de votre » dégradation politique. On pourrait m'avoir » comme citoyen, on ne m'aurait pas comme dé- » puté. Je donnerais à mes adversaires, après la » joie de ma poursuite, la joie de ma démission, » et, gardien de votre honneur, j'aurais plus de » souci de vous, que vous-mêmes! »

A cet impétueux discours, un des plus graves et des plus savants jurisconsultes du royaume vint ajouter le poids d'une parole respectée de tous les partis. M. Sauzet avait invoqué, dans son rapport, la loi du 25 mars 1822, qui attribuait effectivement aux deux chambres, et cela d'une manière générale, le droit de se faire justice à elles-mêmes : M. Nicod prouva que cette loi était ici sans application. Il rappela qu'aux termes de l'article 29 de la Charte, les pairs ne pouvaient être, en matière criminelle, justiciables que de la pairie. Or, si les pairs ne pouvant comparaître à la barre de la chambre élective, on consentait à ce qu'un député fût traduit à la barre de la chambre des pairs, qu'arriverait-il? Que l'égalité entre les deux branches de la puissance législative serait détruite, que l'équilibre des pouvoirs disparaîtrait; que la majesté du principe électif recevrait une atteinte mortelle; que la constitution serait violée dans son essence. Ce raisonnement était sans réplique. Aussi les partisans sincères du pouvoir se plaçèrent-ils sur un autre terrain. « Vous ne voudrez pas, messieurs, s'était écrié » M. Duvergier de Hauranne, vous ne voudrez » pas combler de joie les partis et paraître vous » associer à leurs coupables tentatives; vous pro- » verez à la pairie qu'elle a de son côté cette » chambre, dans la lutte qu'elle soutient contre » les factieux. » C'était poser la question avec netteté. Car il s'agissait désormais, pour le gouvernement, de se défendre, non pas au moyen de la loi, mais par la violation de la loi, et en écrasant ses ennemis sous une accumulation de mesures non moins arbitraires que brutales. Le château en avait pris son parti. Entre M. Pagès (de l'Ariége), qui essaye de la ramener au sentiment de sa dignité, et M. Persil, qui l'excite à ne prendre conseil que de ses haines, la majorité n'hésite pas; elle a écouté le premier dans un morne silence, elle applaudit le second avec transport. A son tour, M. Arago se lève. Et évoquant un souvenir funèbre :

« C'était en décembre 1815, dit-il. On instrui- » sait alors un grand procès dans le même palais » où l'on veut traîner M. Audry de Puyraveau. Le » 6, cette date ne s'effacera jamais de ma mémoire, » le droit de défense fut outrageusement violé.... » Dans la matinée du 7, je parcourais la liste des » membres de la cour des pairs. Je marquais avec » la pointe d'un crayon tous ceux qui, d'après » mes relations personnelles, me semblaient de- » voir prononcer un verdict d'acquittement. La » majorité me paraissait immense; elle se com- » posait des frères d'armes du maréchal; d'une » foule d'hommes d'État vieillis dans l'expérience » des affaires, et éprouvés par dix révolutions; de » savants, de littérateurs que d'immortels ouvra- » ges avaient appelés aux premières dignités, de » magistrats, d'hommes de cœur porteurs de noms » illustres, et dont les excellentes qualités so- » ciales ne pouvaient soulever un doute. Je par- » courais avec bonheur les résultats de mon recen- » sement, lorsque sous ma fenêtre une horrible » explosion d'armes à feu m'enseigna bien cruel- » lement que la justice politique est un vain mot, » lors même qu'elle est exercée par les hommes » les plus honorables.

» Des cris infâmes, des vociférations infernales, » m'apprirent que des hommes habitués à toutes » les exigences de la civilisation moderne, devien- » nent de véritables cannibales sous l'empire de » l'esprit de parti.

» Le général qu'on venait d'immoler était le pa-

» cificateur de la Suisse, le conquérant du Tyrol; » c'était le héros d'Élebingen, de Friedland, de la » Moscowa; celui que la grande armée avait salué » du titre de brave des braves, et cependant son » corps fut abandonné au milieu des ordures parmi » lesquelles il était tombé, comme le cadavre d'un » animal immonde. Ces événements se sont passés » sous mes yeux, messieurs, ne vous étonnez pas » qu'ils aient laissé dans mon esprit une empreinte » ineffaçable!

» ANATHÈME, ANATHÈME ÉTERNEL aux corps poli- » tiques jugeant des délits politiques! »

En prononçant ces paroles, M. Arago était frémissant; toute son âme paraissait dans l'altération de sa figure, si majestueuse, si expressive; et son œil lançait des flammes. La séance fut un moment suspendue. L'assemblée ne vivait plus que dans ses souvenirs. Le lendemain, rendue à ses passions, et fermant l'oreille à la voix de son propre président, M. Dupin, elle frappait de son vote M. Audry de Puyraveau, et livrait aux pairs de Charles X celui qui, le premier, avait ouvert sa maison à la révolution de 1830.

Dans cette situation critique, M. Audry de Puyraveau ne se manqua pas à lui-même. Il écrivit au président de la chambre des pairs que, ne reconnaissant pas à celle des députés le droit d'autoriser des poursuites contre lui, il ne comparaîtrait que contraint par la force. On n'osa employer la force, et il ne comparut pas.

Mais telle est l'époque à laquelle nous sommes arrivés, que l'historien ne peut faire un pas sans se heurter à un scandale. Les débats dont nous venons d'esquisser la physionomie n'étaient pas encore terminés, que déjà un nouveau et triste procès y avait pris naissance. Dans la séance du 22 mai, M. Jaubert s'étant plaint de certaines manifestations injurieuses qu'il croyait parties de la tribune des journalistes, le président avait ordonné l'évacuation de cette tribune, et il en était résulté entre les députés de l'opposition et leurs adversaires un tumultueux échange d'interpellations pleines d'aigreur. L'agitation calmée, la tribune est rouverte aux journalistes. Ils refusent d'y rentrer, et restent groupés dans la cour du palais. A la sortie de la séance, un d'eux s'avance vers M. Jaubert, pour lui exposer qu'une erreur et une injustice ont été commises. Mais quelques députés, qui s'attendaient à une collision ou la cherchaient, avaient entouré M. Jaubert d'une sorte de protection menaçante. Une rixe éclate; on s'aborde dans je ne sais quelle grossière et déplorable mêlée; des journalistes sont arrêtés, livrés à la garde municipale, et aussitôt après relâchés. *Le Réformateur*, feuille républicaine fondée depuis peu et dirigée par M. Raspail, *le Réformateur* rendit compte de l'altercation dans un article qui respirait la plus violente indignation, et qui signalait comme agresseurs certains membres de la majorité, parmi lesquels MM. Augustin Giraud et Renouard. Il n'en fallait pas davantage pour que la majorité de la chambre se crût offensée. Sur la motion de M. Jollivet, et, après de vifs débats suivis d'assez nombreuses récusations, *le Réformateur* est traduit à la barre de l'assemblée. La défense, présentée par M. Raspail, ne dépassa pas, un seul instant, les bornes d'une discussion calme et décente, philosophique et élevée. Mais tous les pouvoirs du jour étaient emportés par un irrésistible esprit de vertige. M. Jaffrenou, gérant du *Réformateur*, fut condamné à un mois de prison et à dix mille francs d'amende.

Ainsi, le monde politique était tombé dans la plus effroyable confusion. Plus de droit reconnu. Partout l'outrage au pouvoir. Pour les accusés, plus de garanties. La défense interdite ou insultante. A la place de la justice, la vicloire abusant d'elle-même. Comme conclusion aux conflits parlementaires, d'odieuses scènes de pugilat. Et, sous l'égide de la loi, la vengeance. Non, jamais pareille complication de désordres ne s'était vue dans l'histoire; jamais gouvernement ne s'était entouré de plus de périls, à force d'incapacité.

Si les défenseurs des accusés d'avril avaient su profiter de leurs avantages, si, bravant les chaînes de la prison et forts de leur fraternel courage, ils s'étaient présentés devant la pairie et lui avaient dit : « Cette lettre dont il vous plaît de tirer ven- » geance, nous en sommes tous les auteurs. Frap- » pez encore, si vous l'osez! » C'en était fait, selon toute apparence, et de la chambre des pairs et de la monarchie. Car, au point où l'on en était déjà, il est clair que le procès ne pouvait s'agrandir sans confiner à la guerre civile et sans pousser la monarchie à se mettre hors la loi. Mais, parmi les défenseurs, il y en eut qui, à la seule idée du sort qui les menaçait, sentirent leur sang se glacer dans leurs veines. L'un pensait à sa fortune compromise et à son avenir engagé dans de terribles hasards, l'autre pâlissait pour ses enfants qu'il

avait espéré revoir ou pour sa mère absente. Plusieurs réunions eurent lieu, et les timides se firent d'autant moins scrupule d'avouer leurs répugnances, que, n'ayant pas eu offert signé, pour la plupart, ils couvraient d'un prétexte en apparence honorable la défaillance de leur patriotisme et la pusillanimité de leur cœur.

Quoi qu'il en soit, il suffisait que l'unanimité fût impossible, pour que la question devînt controversable. Aussi des hommes dont l'intrépidité et le dévouement étaient au-dessus de tout soupçon, des hommes tels qu'Armand Carrel, soutinrent-ils que chacun devait, sans toutefois désavouer la lettre, déclarer qu'il ne l'avait ni signée ni publiée : puisqu'il y avait des dissidents, et des dissidents obstinés, pourquoi révéler au pouvoir les plaies intérieures du parti républicain? Pourquoi souffrir que ce parti fût flétri, ne fût-ce que dans quelques-uns de ses membres? Puisque, dans l'affirmation, l'on risquait de se montrer en désaccord, ne valait-il pas encore mieux s'accorder pour la négation? Et, après tout, n'y avait-il donc aucun inconvénient à peupler les cachots de la pairie de tout ce qu'il y avait dans le parti, d'hommes énergiques, intelligents, dévoués, illustres? Libres, ne serviraient-ils pas la cause plus puissamment que victimes et prisonniers! Enfin, l'intérêt qu'excitaient les prévenus d'avril ne se trouverait-il pas singulièrement attiédi, lorsque la scène ne serait plus occupée que par leurs défenseurs, élevés eux-mêmes jusqu'aux bancs des accusés?

A ces considérations, plus spécieuses que fondées, on en opposait d'invincibles. Quoi! des républicains venaient demander au parti d'abdiquer sa réputation d'inflexibilité et de s'entourer, lui si courageux, des apparences de la peur! Que la plupart des signatures imprimées n'eussent pas été données réellement, c'était bien de cela qu'il s'agissait, vraiment! Parmi les défenseurs, est-ce que tous n'approuvaient pas la lettre? Donc, tous ils l'avaient signée, le fait matériel ici n'étant rien à côté de l'acte moral. Frapper l'opinion en appelant à soi le danger, terrifier le pouvoir en lui prouvant qu'on était résolu à ne point reculer d'un pas, accabler la pairie sous l'ineffaçable ridicule d'un procès sans fin, semer l'agitation dans l'agitation, et faire sortir du sein d'un nombre toujours croissant de familles en deuil un formidable cri d'indignation et de terreur, voilà ce qu'il fallait faire. On parlait de ne pas exposer à la privation de leur liberté des hommes qui en pouvaient faire un si profitable usage? Comme si, pour rendre le pouvoir odieux, le plus sûr moyen n'était pas de le condamner à la bonté de mettre en prison la vertu ou le génie! Et quant aux dissidents qui persisteraient, entre les renier publiquement et subir leur joug, comment hésiter?

On conçoit quelle dut être la violence du débat. M. Dupont s'y fit remarquer par l'énergie de sa conviction et l'impétueuse éloquence de son langage. Il fut même si âpre dans ses attaques contre Armand Carrel, qu'une rencontre personnelle aurait eu lieu inévitablement, si des amis communs ne s'étaient employés avec passion à rapprocher deux hommes si dignes de rester unis. Au reste, la fermentation des esprits s'expliquait assez par l'importance de la question qu'on agitait. Car enfin, il y allait de la dignité du parti tout entier, et c'est ce que M. Dupont avait amèrement compris, « Tout ceci, s'était-il écrié, n'est pas seule- » ment une affaire de logique, c'est aussi une » affaire de sentiment. Eh bien, qu'on interroge » les femmes, si aptes à décider des choses du » cœur; et, j'en jure, pas une ne répondra : Vous » devez reculer. » Mais, suivant M. Armand Carrel, il n'y avait nulle faiblesse, de la part d'un parti, à prendre ses avantages et à ne se point laisser imposer par ses propres ennemis sa manière de combattre. Il se trompait dans l'application, puisque la meilleure tactique ici était d'exagérer jusqu'à l'audace; et, au fond, il le sentait si bien lui-même qu'il surprit tout le monde par la facilité avec laquelle, dans le cours de la discussion, il passa de son opinion à l'opinion contraire. Malheureusement, il faut, pour s'avouer vaincu, une noblesse de caractère et une supériorité d'intelligence dont peu d'hommes sont doués. Ceux qui voulaient éluder la solidarité de la lettre redoublèrent de clameurs, et bientôt il devint manifeste qu'on serait obligé de leur céder.

M. Trélat avait suivi en silence la marche de cette triste querelle. Il en prévit le dénoûment; et il résolut d'affronter toute la responsabilité, en se déclarant seul coupable. Ce ne fut, toutefois, qu'après une lutte intérieure pleine d'anxiété qu'il s'y décida. Il aimait tendrement sa femme; sa famille réclamait impérieusement son appui; et, pour tout dire, il avait à craindre que son parti ne lui sût pas gré d'un tel sacrifice. L'inspi-

ration première l'emporta. Mais c'était M. Michel (de Bourges) qui avait rédigé la lettre ; c'était donc à lui qu'appartenait l'honneur d'un dévouement devenu nécessaire : il invoque son droit ; et, dans une lettre de générosité céder étant impossible, MM. Michel (de Bourges) et Trélat conviennent qu'ils se présenteront tous les deux à leurs ennemis, le premier comme auteur, le second comme publicateur de la lettre. En conséquence, ils écrivent au président de la chambre des pairs :

« Monsieur, la lettre dénoncée à la chambre des pairs par « le ministère public est de l'un de nous, M. Michel (de « Bourges) ; elle a été publiée par un autre, M. Trélat ; les « signatures opposées au bas de la lettre ne sont que fictives. « Il était urgent d'envoyer quelques mots de consolation et « d'encouragement à nos amis en prison. Nous avons pris sur « nous de faire imprimer, à la suite de nos noms, les noms « de collègues qui, nous en étions sûrs, ne nous désavoue- « raient pas. Aujourd'hui que cette lettre donne lieu à des « poursuites, il est de notre devoir de faire connaître la « vérité. C'est donc sur nous seuls que doit reposer la res- « ponsabilité morale et légale de l'article incriminé. Nous « nous présenterons devant la chambre un jour qu'il lui con- « viendra.

« Trélat, Michel. »

La réunion des défenseurs ne connut la déclaration précédente que lorsqu'il n'était déjà plus temps d'y mettre obstacle. Alors plusieurs exhalèrent leur mécontentement : ceux-ci parce qu'ils voyaient dans la résolution prise en dehors d'eux un reproche indirect adressé à leur pusillanimité ; ceux-là, parce qu'ils envisient l'éclat d'un rôle si honorable ; d'autres, parce qu'ils étaient blessés d'une démarche injurieuse, disaient-ils pour l'assemblée, qui n'avait été appelée ni à la discuter ni à la permettre. L'orage finit pourtant par se calmer. Il fut convenu qu'on nierait unanimement l'authenticité des signatures ; et la responsabilité demeura concentrée sur la tête de MM. Michel (de Bourges) et Trélat.

Ce fut le 20 mai (1835) que les défenseurs parurent devant la chambre des pairs. Leur position était si peu définie et trahissait une dérogation si flagrante aux formes ordinaires de la justice, que le président ne sut ou n'osa les désigner que sous le nom d'*appelés*, mot nouveau dans la langue judiciaire et créé tout exprès pour le besoin de la cause. M. Michel (de Bourges) s'attacha d'abord à démontrer que c'était comme *chambre* des pairs et non comme *cour* des pairs, comme branche du pouvoir législatif et non comme tribunal exceptionnel, que la pairie avait reçu de la loi de 1822 le droit de venger ses propres injures. La pairie était donc incompétente, puisque l'offense contenue dans la lettre incriminée ne s'adressait qu'à la *cour* des pairs. Cette thèse, M. Michel (de Bourges) la développa de la manière la plus brillante ; il l'appuya sur une série d'arguments qui n'admettaient pas de réplique ; mais que sert de raisonner contre la force ? La pairie, qui s'était reconnue compétente à l'égard des accusés, se reconnut compétente à l'égard des défenseurs. Elle ne s'en tint pas là. Aux termes de la loi, on ne peut mettre en cause un citoyen pour délit commis par la voie de la presse, sans lui opposer sa signature autographe ; et c'était la première fois qu'on allait sommer des accusés de se déclarer, sur l'honneur, coupables ou innocents. Voilà ce que M. Armand Carrel releva dans un langage aussi noble qu'énergique. Mais, encore un coup, la pairie avait pris son parti des irrégularités les plus monstrueuses, et jusqu'au bout, la statue de la justice devait rester voilée.

Le président procéda en ces termes à l'interrogatoire : « Avez-vous signé la lettre ? L'avez-vous « publiée ? En avez-vous autorisé la publication ? » Suivant la décision prise, tous les appelés répondirent, l'un après l'autre, par la négative. Quelques-uns, cependant, ne purent retenir le cri de leur conscience révoltée. « Je suis indigné, s'écria « M. Reynaud, de l'injure qui nous a été faite à « tous par cette chambre. En nous empêchant de « remplir notre ministère de défenseurs, et en « nous consignant à la porte des prisons, la cour « a violé notre droit. Nous sommes les premiers « offensés. Les sentiments de cette lettre sont les « miens. Si je déclare n'avoir pas signé, c'est uni- « quement pour rendre hommage à la vérité et « non pour faire amende honorable. » Interrogé, M. Raspail répondit : « Je vous donnerai la lettre « et non l'esprit ; je vous donnerai deux fois trois « lettres : Non, non ! » M. Flocon opposa spirituellement la conduite de la *chambre* des pairs, qui ne refusait pas des conseils aux défenseurs, à la conduite de la *cour* des pairs, qui avait refusé des défenseurs aux accusés. MM. Jules Bernard, David de Thisis, Auguste Blanqui, Franque, Antony Thouret, Frédéric Degeorge, Bergeron, Gazard, Armand Barbès, Grouvelle, Voyer-d'Argenson, Laurent, Gervais (de Caen), Ferdinand François, Rittiex, Demaye, Durnex, ou refusèrent de répondre catégoriquement, ou firent suivre

Digitized by Google

leurs réponses de réserves dédaigneuses et intrépides. L'assemblée commençait à être fortement remuée, lorsque vint le tour de M. de Lamennais. Car il était là, perdu dans la foule des vaincus, cet homme dont le nom remplissait l'Europe, ce prêtre puissant qui avait proposé à la papauté, comme but de sa mission divine, la sanctification de la liberté et l'affranchissement du genre humain. Quand on l'interrogea, tous les regards se fixèrent sur l'homme illustre, avec un profond sentiment de curiosité et de respect. Lui, le front pâle, la tête un peu penchée sur son corps petit et frêle, il répondit d'une voix qui n'était qu'un souffle, mais qui fit tressaillir les juges : « Ce qui » se passe en ce moment, messieurs, contient de » graves enseignements qui ne doivent être per- » dus ni pour la France ni pour l'Europe. Ils ne » le seront pas! Pour ma part, j'en prends l'enga- » gement, messieurs les pairs! »

L'interrogatoire terminé, la chambre des pairs rendit un arrêt qui renvoyait des fins de la citation ceux des appelés qui s'étaient bornés à une réponse négative. Quant à ceux qui s'étaient livrés à de véhéments commentaires, ils étaient retenus pour être jugés, ce qui donna lieu à de nouvelles plaidoiries. M. Dupont présenta la défense de MM. Jules Bernard et David de Thiais; M. Germain Sarrut, celle de *la Tribune*; et M. Raspail, celle du *Réformateur*. Ce dernier, célèbre dans les annales de la science, et de la plus haute distinction, étonna la chambre par la verve pittoresque de son langage et par sa facilité à passer des considérations les plus élevées aux réflexions les plus familières. M. Gervais (de Caen) se leva ensuite. C'était un orateur habile, un homme d'une présence d'esprit et d'un sang-froid incomparables, et qui joignait à un grand fonds d'énergie la grâce des manières, la gravité du maintien, des passions contenues, et ce quelque chose d'exquis que donne l'habitude du monde élégant. M. Gervais (de Caen) se plut à engager avec M. Pasquier, sur la question des formes violées, une lutte dans laquelle M. Pasquier ne tarda pas à succomber. Troublé par les répliques fermes et précises d'un adversaire qui, connaissant mieux que lui les lois et les formalités, se jouait impitoyablement de son embarras, M. Pasquier perdit contenance et ne put que balbutier. Humiliation dont il n'avait que trop encouru le châtiment!

Mais un moment redoutable approchait pour la psirie : M. Trélat allait prendre la parole. M. Trélat possédait au plus haut degré ce courage tranquille et ce calme inexorable qui conviennent à la défense du droit. Depuis longtemps il avait fait dans son cœur le sacrifice de sa liberté, le sacrifice de sa vie. Il se sentait la supériorité qu'on puise dans le mépris de la mort; et ceux qui se dissient ses juges, il venait, lui, les condamner :

« Il fallait, dit-il, il fallait, messieurs, que nous » nous vissions en face, et nous y sommes.

» Messieurs, nos inimitiés ne datent pas d'hier. » En 1814, je mandis avec beaucoup d'autres le » pouvoir qui vous appelait, vous ou vos prédé- » cesseurs, à son aide pour enchaîner la liberté. » En 1815, je pris les armes pour m'opposer au » retour de votre gracieux maître. En 1830, j'ai » fait mon devoir comme beaucoup d'autres heu- » reusement, et huit jours après la révolution je » reprenais encore mon fusil, moi qui n'ai pas » l'habitude de prendre un instrument de guerre, » et je me rendais au poste que le général La- » fayette nous avait assigné, sincèrement ou non, » pour marcher contre vous personnellement, » messieurs les pairs.

» C'est en présence de mes amis et de moi que » fut reçu l'un de vous, quand il apporta la révo- » cation des ordonnances à l'hôtel de ville; et » peut-être eûmes-nous quelque influence sur le » peu de succès de son ambassade. Il comparais- » sait alors devant nous, il pleurait; c'est nous » aujourd'hui qui comparaissons devant vous, mais » sans pleurer, sans fléchir le genou. Nous avions » vaincu vos rois, et il ne vous restait rien. Vous, » vous n'avez pas vaincu le peuple, et que vous » nous considériez ou non comme ses otages, no- » tre situation personnelle nous occupe fort peu, » soyez-en sûrs.

. . . . . .

» Qui donc se refuserait à voir dans ce qui se » passe les éclatantes prédictions de ce qui se pré- » pare? Une aveugle fureur égare tous les pou- » voirs. Il n'y a plus de législateurs, il n'y a plus » de juges, mais partout des ennemis qui se ven- » gent. Après la révolution la plus magnanime, et » quand les mœurs deviennent plus douces d'heure » en heure, on n'hésite pas à demander 163 têtes. » Et qu'on ne s'y trompe pas : vainement essaye- » rait-on de touchantes homélies après cette ré- » quisition sanguinaire. Personne n'a oublié que » l'échafaud a été dressé depuis 1830 pour les

» condamnés Lepage et Cuny, et que c'est le peu-
» ple qui l'a renversé.

» Il y a cinq ans, M. Persil réclamait la tête du
» noble prince de Polignac pour le compte de la
» révolution. Aujourd'hui l'un de ses subdélégués
» demande les têtes de ceux dont il devait écrire
» l'histoire par décision du gouvernement révolu-
» tionnaire de 1830.

» Il y a ici tel juge qui a consacré dix ans de sa
» vie à développer les sentiments républicains
» dans l'âme des jeunes gens. Je l'ai vu, moi,
» brandir un couteau en faisant l'éloge de Brutus.
» Ne sent-il donc pas qu'il a une part de respon-
» sabilité dans nos actes? Qui lui dit que nous se-
» riens tous ici sans son éloquence républicaine?
» J'ai là, devant moi, d'anciens complices de
» charbonnerie. Je tiens à la main le serment de
» l'un d'eux, serment à la république. Et ils vont
» me condamner pour être resté fidèle au mien.

. . . . . .

» Si j'avais à parler à messieurs de la cour, je
» leur dirais : Courage! Il plane ici des souvenirs
» bien propres à vous réchauffer le cœur. Songez
» que nous ne sommes qu'à 200 pas de l'Observa-
» toire. Mais songez bien aussi, dirais-je encore,
» que tout vient en aide à notre cause; elle a tou-
» jours marché d'autant plus vite qu'elle a ren-
» contré plus d'obstacles.

» Que les prisons s'ouvrent pour renfermer tout
» ce qui conserve un cœur libre. Celui qui a mis
» le drapeau tricolore sur le palais de votre vieux
» roi (1), ceux qui l'ont chassé de France vous
» sont livrés pour le compte de votre roi nouveau.

» Votre huissier a touché de sa verge noire le
» courageux député qui le premier a ouvert sa
» porte à la révolution (M. Audry de Puyraveau).
» Tout est là.

» C'est la révolution en lutte avec la contre-ré-
» volution; c'est le passé aux prises avec l'avenir,
» avec le présent, l'égoïsme avec la fraternité, la
» tyrannie avec la liberté. La tyrannie a pour elle
» des baïonnettes, des prisons et les collets brodés
» de MM. les pairs. La liberté a Dieu pour elle,
» c'est-à-dire cette force qui pousse le monde, qui
» éclaire la raison de l'homme et ne lui permet
» pas de reculer. Il faudra voir à qui restera la
» victoire, non demain, non après-demain..... que
» nous importe? Non pour nous? que nous im-
» porte encore? C'est l'espèce humaine qui nous
» occupe. Mais tout nous dit que le jour de la dé-
» livrance ne se fera pas longtemps attendre.

» Il faudra voir à qui restera la victoire, et si
» en définitive le démenti sera donné à Dieu.

» Messieurs les pairs, je ne me suis pas dé-
» fendu. Vous êtes mes ennemis politiques, vous
» n'êtes pas mes juges. — Il faut que le juge et
» l'accusé se comprennent. Il faut que leurs âmes
» se rapprochent. Ici cela n'est pas possible. Nous
» ne sentons pas de même, nous ne parlons pas la
» même langue. Le pays, l'humanité, ses lois, ses
» besoins, le devoir, la religion, les sciences, les
» arts, l'industrie, rien de ce qui constitue une
» société;.... le ciel et la terre, rien ne nous ap-
» parait avec les mêmes caractères. Il y a un monde
» entre nous.

» Condamnez-moi, mais vous ne me jugerez
» pas, car vous ne pouvez me comprendre. »

Une agitation inexprimable succède à ce dis-
cours, si éloquent dans sa simplicité et si fier.
Puis, M. Michel (de Bourges) s'avance. On con-
naissait déjà l'entraînement de sa parole, et tous
attendaient au milieu d'un solennel silence. Il
commença d'une voix brève et profonde. A demi
courbé sur la balustrade qui lui servait d'appui,
tantôt il la faisait trembler sous la pression con-
vulsive de ses mains, tantôt, d'un mouvement
impétueux, il en parcourait l'étendue, semblable
à ce Caius Gracchus dont il fallait qu'un joueur
de flûte modérât, lorsqu'il parlait, l'éloquence
trop emportée. M. Michel (de Bourges), cepen-
dant, ne fut ni aussi hardi ni aussi terrible que
M. Trélat. Il se défendit, ce que M. Trélat n'avait
pas daigné faire, et les attaques qu'il dirigea con-
tre la pairie ne furent pas tout à fait exemptes de
ménagements. Tout en maintenant l'esprit de la
lettre, il parut disposé à faire bon marché des
formes, et il reconnut qu'à en juger par ce qu'il
voyait depuis trois jours, les pairs valaient mieux
que leur institution. Du reste, et pour ce qui con-
cernait le fond même du procès, il fut inflexible.
« Vous ne pouvez juger, dit-il, les accusés sans
» les entendre. Et si vous les jugiez en leur ab-
» sence, écoutez ce qui se passerait. Avant qu'il
» fût dix ans, le jardin du Luxembourg serait
» agrandi de tout l'espace occupé par votre palais,
» et sur les ruines du votre salle de justice, le
» peuple planterait un poteau où se liraient ces
» paroles : L'INFAMIE DU JUGE FAIT LA GLOIRE DE

(1) M. Guinard.

» L'accusé. » En terminant, il ajouta : « Si l'a-
» mende m'atteint, je mettrai ma fortune à la
» disposition du fisc, heureux de consacrer encore
» à la défense des accusés ce que j'ai pu gagner
» dans l'exercice de ma profession. Quant à la
» prison, je me rappelle le mot de cet autre répu-
» blicain qui sut mourir à Utique : « J'aime
» mieux être en prison que de siéger ici à côté de
» toi, César. »

Après la plaidoirie de M. Michel (de Bourges), la chambre des pairs se forma en comité secret, et, se déclarant offensée, elle condamna M. Trélat à trois ans d'emprisonnement et à 10,000 fr. d'amende; MM. Michel (de Bourges), Bichat, gérant de *la Tribune*, et Jaffrenou, gérant du *Réformateur*, à un mois d'emprisonnement et à 10,000 fr. d'amende; M. Reynaud, à un mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende; enfin, MM. Gervais (de Caen), Jules Bernard, David de Thisis, Audry de Puyraveau, à un mois d'emprisonnement et à 200 fr. d'amende. En éludant la solidarité de la lettre, le congrès des défenseurs avait réduit aux proportions d'un incident terminé par un arrêt une lutte qu'on pouvait rendre formidable; il s'était rapetissé à plaisir; il s'était manqué à lui-même.

Aussi la pairie rentra-t-elle dans le procès principal avec une résolution qu'elle ne s'était point connue jusqu'alors. On profita de la présence de ceux des accusés lyonnais qui acceptaient les débats, et les témoins furent entendus. Mais quelle source nouvelle d'émotions! L'on accusait le gouvernement d'avoir sciemment appelé sur Lyon la guerre civile; un autre montrait la police excitant, de son souffle impur, les passions incandescentes, et créant des coupables pour avoir des victimes; un troisième représentait l'insurrection promenant pendant plusieurs jours ses ravages dans une cité où elle devait être étouffée en quelques heures, et tous de se demander pourquoi il avait fallu opposer à une poignée d'hommes mal armés et à leurs mobiles remparts, des bataillons nombreux, des canons, des obus, la mitraillade, l'incendie! Les provocations des Mercet, des Picot, des Corteys, et leurs lâches artifices furent dénoncés avec une rare vigueur par M. Carrier, qui, après avoir refusé les débats, s'était insensiblement laissé aller à la tentation du dévoiler les traîtres. Un père vint raconter, avec des accents qui firent courir dans l'assemblée un frisson d'horreur, comment son fils avait été percé de soixante-douze coups de baïonnettes et attaqué jusque dans la mort. Les flots de sang innocent versés dans le faubourg de Vaise eurent aussi leur place dans l'affreux tableau. Et autant les témoignages accusateurs étaient accablants et précis, autant les dépositions qu'on leur opposa furent vagues et peu concluantes. Dans les réponses de M. Aymard, on remarqua une ignorance à peine croyable des faits le mieux établis; et à l'indécision des souvenirs du général, à l'étonnement où certaines questions le plongeaient, à la chaleur honorable et sincère avec laquelle il déclara impossibles des abominations malheureusement trop prouvées, chacun put juger qu'une autre main que la sienne avait dirigé les événements! La déposition que la cour des pairs accueillit avec le plus de faveur fut celle du colonel de Perron, affirmant que le soldat avait déployé beaucoup de modération et de générosité. Dans quelques quartiers, en effet, il en avait été ainsi; mais le colonel de Perron n'avait pas tout vu sans doute! Pourquoi, d'ailleurs, l'autorité ne s'était-elle pas empressée d'ordonner une enquête sur les massacres de Vaise? D'une série de vives attaques dirigées par M. Jules Favre contre M. Chégaray, il résulta que le ministère public, à Lyon, n'avait rien fait pour se mettre sur la trace des meurtriers, et qu'il était resté confiné dans une impassibilité volontaire, alors que de toutes parts s'élevait autour de lui la voix publique criant vengeance! M. Pasquier osa dire, à ce sujet, que les assassinats dénoncés n'étaient, après tout, s'ils avaient été commis, que des conséquences de la guerre civile, conséquences dont la responsabilité retombait sur les auteurs des troubles. Comme si l'origine de la lutte effaçait la honte d'une barbarie gratuite et suffisait pour absoudre la victoire de ses plus inutiles fureurs!

Cependant, la liste des accusés dociles se trouvait épuisée, et l'heure était venue de dompter les accusés rebelles. Ici notre plume s'arrête de tristesse et de dégoût. Comment retracer, sans que le rouge monte au front, les moyens employés pour faire paraître les prisonniers à l'audience? Les gardes coursient les appréhender dans leurs cabanons, de la sommation passant bien vite à l'injure et de l'injure à la violence; bientôt, on se prenait corps à corps, et quand, épuisé de fatigue, accablé par le nombre, le prisonnier n'avait plus

à opposer qu'une résistance inerte, saisi par les pieds, il était traîné impitoyablement le long des escaliers de son cachot, sa tête bondissant sur chaque marche. Brutalité stérile! En présence de la cour, l'accusé se redressait fier de ses meurtrissures, fier de la poussière sanglante dont ses vêtements étaient souillés; et alors, ce n'étaient plus qu'accès de colère et clameurs sauvages.

Ne faisons pas à l'humanité cette injure de croire qu'un semblable système de coercition laissât les pairs indifférents. Ils s'en affligeaient, pour la plupart, c'est certain; mais une nécessité inéluctable pesait sur eux, et il leur était commandé de répéter avec M. Martin (du Nord) : « L'obstination d'un accusé ne saurait arrêter le cours de la justice. » Ah! sans doute la justice ne doit pas être arrêtée dans son cours. Mais à qui la faute si tant d'hommes honnêtes en étaient venus à glorifier un pareil abus et une pareille révolte? Malheur au pays où il devient permis de mettre en doute si, en outrageant le juge, c'est la justice qu'on outrage! Là où ce doute existe, plus de distinction possible entre l'arrogance et le courage, entre l'anarchie et une généreuse hardiesse, entre l'esprit de désordre et le culte des principes. L'arbitraire, lorsqu'il n'enfante pas la tyrannie, enfante le chaos. Et la cour des pairs en fit une rude expérience. Que dis-je? Elle eut des inspirations louables, elle eut de prudents retours; et cela même tourna contre elle. En vain s'armait-elle de patience pour écouter jusqu'au bout des discours qui lui prodiguaient l'insulte; en vain M. Pasquier poussa-t-il maintes fois jusqu'à la condescendance les égards dus au malheur : rien ne put calmer l'exaspération des accusés, rien ne put fléchir l'opinion. La cour des pairs n'avait pas voulu la défense libre, et elle était conduite à la souffrir injurieuse. Elle n'avait pas craint d'interdire l'usage du droit, et elle se voyait contrainte à en tolérer l'abus. De sorte qu'elle se sentait misérablement enlacée par les conséquences du pacte signé avec le despotisme. Semblable à un voyageur égaré dans un pays de marais, chaque pas qu'elle faisait en avant ne servait qu'à l'enfoncer davantage dans l'iniquité, et elle marchait balletante sous le poids de sa propre *omnipotence*. Je ne sache point que l'histoire ait jamais donné aux hommes un enseignement aussi utile et aussi profond!

Pendant ce temps, d'étranges et secrets préparatifs se faisaient dans l'intérieur de Sainte-Pélagie, prison assignée aux accusés parisiens. Dans la partie de la prison appelée *bâtiment de la dette*, et à peu de distance de l'escalier qui conduisait aux cabanons des détenus, il y avait un caveau faisant face à la porte de la cour dont il n'était séparé que par un très-petit corridor. Quelques détenus, parmi lesquels MM. Guinard, Cavaignac, Armand Marrast, avaient remarqué ce caveau; ils le jugent propre à une évasion, et se procurent aussitôt le moyen d'y pénétrer. Malheureusement, le regard des gardiens plongeait sans cesse dans le corridor, la porte de la cour restant ouverte à toute heure : on trouva dans l'organisation d'un jeu de balle des prétextes suffisamment plausibles pour la fermer au besoin, sans éveiller le soupçon. La sœur d'un détenu apporta sous sa robe les instruments qu'exigeait le percement du caveau, et les travaux commencèrent. Pour échapper au danger des indiscrétions, les premiers artisans du projet s'étaient abstenus de mettre dans la confidence le plus grand nombre de leurs camarades; ils s'étaient adjoint seulement Fournier, homme d'une adresse et d'une agilité singulières. Un succès inespéré couronna l'entreprise. Pendant que les uns travaillaient dans le caveau, à la lueur d'une lampe toujours prête à s'éteindre, les autres faisaient sentinelles au dehors, habiles à détourner l'attention de leurs codétenus et à déjouer par mille ruses diverses la surveillance des gardiens. Par une heureuse coïncidence, des ouvriers avaient été introduits dans la prison pour des réparations urgentes, et le bruit qu'ils faisaient servait à couvrir celui qui partait du caveau. Mais où conduisait la route qu'on se traçait ainsi au milieu des ténèbres? On s'assura qu'elle traverserait souterrainement la prison, passerait sous le chemin de ronde, et irait s'ouvrir dans un jardin. Restaient à connaître la disposition de ce jardin, ses différentes issues, le nom et les sentiments du propriétaire. On a recours à M. Armand Barbès, et celui-ci s'adresse, à son tour, à un dessinateur de ses amis, en qui sa confiance était entière. Ce dessinateur avait une sœur, jeune encore. Il la fait un jour sortir de sa pension, s'achemine avec elle vers la maison du maître du jardin, et, arrivé à la porte, il demande à la jeune fille de s'évanouir. Elle n'eut garde de s'y refuser, et lui d'appeler au secours. On vient, on s'empresse; la malade est transportée chez M. Vatrin, (c'était le

nom du propriétaire) et, l'évanouissement dissipé, on propose une promenade au jardin. C'est ce que le frère attendait. L'examen des lieux fut fait d'un œil exercé, le plan du jardin fut dressé, et le lendemain, les conspirateurs du caveau apprirent tout ce qu'il leur importait de savoir : la maison de M. Vatrin était située entre le jardin et une cour donnant sur la rue Copeau; pour sortir du jardin, resserré entre des murs assez élevés, il fallait absolument traverser la maison; et, quant au propriétaire, c'était un partisan déclaré du gouvernement. De pareilles données étaient peu rassurantes. Cependant, les travailleurs ne se découragèrent pas. La terre qu'ils déplaçaient, soigneusement étendue sur toute la surface du caveau, l'exhaussait sans en modifier l'aspect d'une manière sensible, et ils étaient parvenus à masquer si exactement l'ouverture, qu'il eût été presque impossible, en leur absence, de découvrir la trace de leurs travaux. L'activité qu'ils y déployèrent fut prodigieuse. Au bout de quelques jours, la besogne se trouvait terminée : la route mystérieuse s'allongeait sous la prison de façon à en dépasser les limites, et il n'y avait plus qu'une croûte de terre peu épaisse entre les détenus de Sainte-Pélagie et la liberté.

Or, chose remarquable et qui témoigne bien hautement de la puissance de certaines convictions, ceux qui venaient de conquérir si péniblement le moyen d'être libres, ceux-là mêmes s'imposèrent la loi de rester captifs, tant que l'espoir de combattre fructueusement leurs ennemis par la parole ne leur serait pas enlevé. L'évasion fut donc ajournée et le caveau tenu en réserve.

Mais la pairie, ne tarda point, par une aggravation d'arbitraire, à dégager les prisonniers de leurs nobles scrupules. Les débats relatifs aux accusés lyonnais touchaient à leur fin. MM. Lagrange, Reverchon, Martin, Albert, Hugon et Baune, étaient venus successivement déclarer aux pairs, qu'ils ne les reconnaissaient point pour juges; et ils s'étaient exprimés chacun suivant la trempe de son caractère : ceux-ci, comme MM. Reverchon et Lagrange, avec un emportement terrible: ceux-là, comme MM. Baune, Albert et Martin (1), avec une dignité pleine de menaces et un calme méprisant. Quelque incomplète que fût l'instruction du complot, la poursuivre devenait impossible. On allait, par conséquent, aborder une nouvelle phase de la procédure, et une question grave se présentait : fallait-il commencer l'interrogatoire des accusés de Paris, de Lunéville, de Châlons-sur-Saône, de Saint-Étienne, de Marseille, d'Arbois, d'Épinal? Ou bien, devait-on, les réquisitoires et les plaidoiries entendus, procéder d'une manière immédiate au jugement des accusés de Lyon?

Après tant d'efforts pour rattacher à un même complot une foule innombrable de faits particuliers, après tant d'efforts pour établir la connexité des délits, séparer les diverses catégories, pour les juger l'une après l'autre, l'une sans l'autre, c'était fouler aux pieds la logique et le bon sens. On ne le pouvait, d'ailleurs, qu'en violant la loi. Car l'article 226 du Code d'instruction criminelle ordonne que les chambres d'accusation statuent par un seul et même arrêt sur les délits connexes. Et il y avait de la déloyauté à prétendre que la règle ne s'appliquait pas au jugement définitif, l'esprit de la loi portant sur le second cas aussi bien que sur le premier. Et puis, en vertu de quel principe d'équité prolongeait-on indéfiniment les rigueurs de la détention préventive pour des accusés auxquels on avait refusé les défenseurs choisis par eux, qu'on n'avait pas entendus, et qui, traités en coupables avant que leur innocence eût été discutée, gémissaient, depuis si longtemps déjà, dans les cachots où les avait poussés le soupçon guidé par la colère? Mais, nous l'avons dit, la cour des pairs était dominée par le mauvais génie de ses premières fautes : malgré les protestations de M. Baune, parlant au nom de tous ses camarades, elle passa outre, et, sur les conclusions du procureur général, M. Martin (du Nord), elle rendit le 11 juillet (1835), un arrêt qui, prononçant la disjonction des causes, ordonnait qu'il fût immédiatement procédé aux plaidoiries et jugement, en ce qui concernait les accusés de la catégorie de Lyon. La mesure était comblée : M. Molé se retira, ainsi que les marquis d'Aux et de Crillon.

L'arrêt de disjonction devait avoir des résultats faciles à deviner. En séparant les causes, la cour des pairs se donnait le temps de reprendre haleine; elle amortissait la fougue de l'opinion; elle jetait le découragement parmi les prévenus; elle ôtait enfin à leur résistance ce caractère d'ensemble qui seul pouvait la rendre imposante. Les

(1) MM. Albert et Martin n'avaient pas été arrêtés. Ils avaient eu la générosité de se constituer eux-mêmes prisonniers.

détenus de Sainte-Pélagie ne s'y trompèrent pas; et désormais convaincus qu'on ne leur laisserait pas même le bénéfice moral de leur courage, ceux d'entre eux qui avaient tout préparé pour une évasion ne songèrent plus qu'à la liberté.

L'exécution est fixée au 12 juillet, dans la soirée, et l'on se livre avec ardeur aux préparatifs. Les complices du dehors ont déjà reçu leurs instructions. Pour désarmer la défiance du directeur, on lui adresse plusieurs demandes qui supposent la prolongation du séjour des prisonniers à Sainte-Pélagie; et M. Armand Marrast, qui avait coutume de prendre un bain chaque soir, commande son bain pour dix heures, comme à l'ordinaire. Rien ne transpire du projet, et cependant ceux qui l'ont conçu ne vivent plus que dans une brûlante alternative d'inquiétude et d'espérance. A la nuit tombante, toutes les dispositions étaient prises. M. Dornez avait envoyé le produit des souscriptions à répartir entre les détenus; les voitures destinées à les recueillir, à la sortie de prison, commençaient à filer le long de Sainte-Pélagie. M. Armand Barbès s'acheminait, donnant le bras à la femme d'un détenu, vers la maison Vatrin, où il importait de prendre position, sous un prétexte quelconque; enfin MM. Étienne Arago, Klein et Fulgence Girard se trouvaient installés dans un appartement situé en face de la chambre de M. Guinard, auquel ils devaient apprendre, par des signes convenus, si les rues voisines étaient sûres et les patrouilles absentes. De son côté, pour indiquer aux auxiliaires du complot que tout allait bien à l'intérieur, M. Guinard devait se promener devant une lampe, puis l'élever en l'air, quand il aurait lui-même à descendre dans le caveau!

Huit heures sonnèrent à l'horloge de la prison. Aussitôt les meneurs vont à ceux de leurs camarades qui ne sont pas dans le secret, disant à chacun : « veux-tu être libre? Voici de l'argent. Au » caveau! » Quelques-uns, par des motifs que nous exposerons plus bas, repoussèrent l'offre. La plupart l'accueillirent avec une joie pleine de stupeur. Et tandis qu'ils se hâtaient, un à un, vers le rendez-vous mystérieux, un petit groupe, pour donner le change aux gardiens, se formait à l'entrée de la chambre de M. Armand Marrast, devant laquelle il était d'usage que les prisonniers vinssent en masse, chaque soir, écouter la lecture du *Messager*. C'en est fait : les fugitifs sont réunis dans le caveau. Mais ils s'y agitent, ils s'y coudoient dans l'obscurité la plus profonde; et, tout étourdis d'une nouvelle aussi peu attendue qu'inexpliquée, plusieurs se demandent s'ils ne sont pas les jouets d'une sorte de fantasmagorie lugubre. M. Landelphe avait eu soin de se munir d'un briquet phosphorique : une lampe s'allume tout à coup dans ces ténèbres, et elle n'éclaire de ses rayons vacillants que des visages étonnés, couverts de pâleur. On eût dit une assemblée de fantômes. Seul désormais M. Guinard était attendu. Il fait à MM. Étienne Arago et Klein le signal du départ et court rejoindre ses compagnons.

Avant d'aller plus loin, on envoya MM. Roaière, Vilain, Fournier, Landelphe, percer la crête qui fermait encore la sortie du souterrain. Cette besogne fut faite en peu d'instants et parut durer des siècles. « C'est fini, » s'écria enfin M. Landelphe, du fond de l'excavation. Alors les fugitifs se mirent à ramper, l'un après l'autre, dans la voie sombre, étroite, étouffante, qui devait les conduire à la lumière. Ils avaient à passer sous le chemin de ronde, et sur leur tête ils entendirent, mêlé au bruit de la marche pesante des sentinelles, le retentissement des fusils frappant le sol. Ils arrivent ainsi, et successivement, jusqu'à l'issue qui leur a été ménagée, gagnent le jardin, se dirigent vers la maison. Quelle que fut leur audace, ils s'avançaient avec précaution, avec inquiétude. Car le ciel était clair, et ils avaient aperçu, au faîte de la prison, un factionnaire qui, l'œil fixe, le corps penché en avant, les observait dans l'attitude de l'indécision et de la menace. Mais bientôt des coups de sifflet, venus du dehors, leur apprirent qu'ils touchaient à un heureux dénoûment.

Et en effet, tandis que MM. Klein et Fulgence Girard parcouraient la rue Copeau d'un regard vigilant, tandis que M. Étienne Arago, amusant la concierge de M. Vatrin par de futiles discours, veillait à ce que la porte de la cour ne fût pas fermée; M. Barbès s'introduisait dans la maison avec la dame qu'il accompagnait. Le propriétaire était absent. M. Barbès prétexte une affaire urgente à lui communiquer, demande la permission de lui écrire, ne pouvant le voir, et attend ses amis dans la fièvre de l'impatience. Soudain les marches du perron résonnent; la porte vitrée qui s'ouvre sur le jardin est ébranlée par des mains violentes; les vitres volent en éclat. Madame Va-

trin pousse un cri de terreur. Mais l'étrangère lui dit : « Ne craignez rien, madame. Ce sont les » détenus de Sainte-Pélagie qui s'évadent. » En même temps, M. Barbès s'est élancé sur le domestique, qu'il tient en respect. Traverser la maison, franchir la cour, monter en voiture, se disperser, disparaître, tout cela fut, pour les républicains, l'affaire d'un moment. Ils étaient sauvés !

A cette nouvelle, l'étonnement de la police ne fut égalée que par sa fureur. La presse qui s'intéressait vivement aux prisonniers, accabla les ministres des manifestations de sa joie railleuse, et les agents de M. Gisquet, humiliés, appesantirent le poids de leur colère sur les détenus qui avaient refusé de suivre leurs compagnons; tels que MM. Kersausie, Beaumont, Sauriac, Hubin de Guer, ils avaient eu, pour refuser la liberté offerte, des motifs respectables quoique empreints d'exagération. Ils avaient pensé qu'ils devaient au parti, qu'ils se devaient à eux-mêmes de déshonorer, à force de constance, la persécution dont ils étaient victimes. La gloire du combat leur étant dérobée, ils embrassaient avidement celle du martyre. D'ailleurs, ils ne pouvaient se persuader que la police eût ignoré jusqu'à la fin les préparatifs de l'évasion, et ils ne voyaient dans cette négligence, suivant eux, calculée, qu'un moyen d'alléger à la pairie le fardeau de sa tâche judiciaire.

Mais la cour des pairs ne tarda pas à montrer que, pour s'épargner les embarras, elle n'avait nul besoin du secours de la police. Se fondant sur la résistance opiniâtre des accusés lyonnais, M. Martin (du Nord) avait conclu à ce qu'on les jugeât sur pièces, s'il le fallait : la cour des pairs n'hésita pas cette fois à faire droit à ces conclusions, dans un arrêt qui ne doit pas être perdu pour la postérité (1).

La procédure une fois simplifiée par une violation aussi extraordinaire des formes les plus inviolables de la justice, le procès fut rapidement terminé. MM. Martin (du Nord), Chégaray, de la Tournelle, ayant tour à tour développé, avec beaucoup de véhémence, et non sans talent, la thèse présentée dans l'acte d'accusation, les avocats adverses prirent successivement la parole, chacun pour son client. Mais nul ne le fit avec plus d'élévation et plus d'éloquence que M. Jules Favre. Après avoir défini en termes saisissants le véritable caractère de l'insurrection lyonnaise et renversé l'échafaudage du complot, il résumait ainsi les débats :

« Vous nous accusez d'avoir attenté à la sûreté de l'État ; » et moi j'accuse le pouvoir de n'avoir pas déjoué cet atten- » tat, d'avoir même souri l'émeute, ce attirant les insur- » gés sur la place publique, alors qu'il était si facile de le » comprimer.

» Vous nous accusez d'avoir construit des barricades ; » moi, je vous accuse de les avoir laissé élever sous les yeux » des agents de police et de l'autorité civile, et d'avoir jeté » parmi les groupes inoffensifs des excitateurs soldés.

» Vous nous accusez d'avoir usé de la force contre les dé- » fenseurs de l'ordre, moi, je vous accuse d'avoir déchiré la » loi qui protège la vie des citoyens ; d'avoir donné une con- » signe qui à elle seule suffisait pour allumer l'insurrection ; » d'avoir compromis la vie des femmes, des enfants, des » vieillards ; d'avoir prolongé la lutte sans nécessité ; d'avoir » enseveli sous les ruines de nos maisons des familles qui ne » vous attaquaient pas ; d'avoir été sourds aux demandes de » trêve et de conciliation qui vous étaient faites de toutes » parts, et de n'avoir pas épargné la vie des vaincus.

» Vous avez fait votre réquisitoire, voilà le mien. Ils res- » teront tous deux affichés à la porte de ce palais, et nous » verrons lequel dorera davantage, lequel la France lira » avec le plus d'indignation. »

Ce fut le 13 août (1835) que la cour des pairs rendit, en l'absence des prévenus, l'arrêt général de condamnation, relatif aux accusés de Lyon (2).

L'arrêt (3) qui frappa les huit sous-officiers de

(1) Voir aux documents historiques.

(2) CONDAMNÉS DE LYON.

(*Arrêt du 13 août 1835.*)

Besone, Antide Martin, Albert, Hugon, Marc Reverchon, Lafond, Desveys, à *la déportation :* Lagrange, Tourrès, à *vingt ans de détention :* Mollard-Lefèvre, Huguet, Drigeard-Desgraviers, à *quinze ans de détention :* Caussidière, Laporte, Lange, Villard, Morigné, Rockzinski, Thioe, Despinas, Benoît-Catin, à *dix ans de détention ;* Pradel, Chery, Cachat, Dibier, à *sept ans de détention ;* Carrier, Arnaud, Marel, Bille, Boyet, Chatagnier, Julien, Mercier, Gayet, Genest, Didier, Ratignié, Charmy, Charles, Monoyer, Blanc, Jobely, Raggio, Chagoy, à *cinq ans de détention ;* et tous *sous la surveillance de la haute police toute leur vie.* = Roux, Berard, Guichard, à *trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance ;* Botet, Adam, à *un an d'emprisonnement et cinq ans de surveillance ;* Girard, à *un an d'emprisonnement et deux ans de surveillance.*

(3) CONDAMNÉS DE LUNÉVILLE.

(*Arrêt du 7 décembre 1835.*)

Thomas, à *la déportation ;* Bernard, à *vingt ans de détention ;* Stiller, Tricotel, à *dix ans de détention ;* Régnier,

Lunéville ne fut prononcé que vers le commencement du mois de décembre. Leur attitude avait été admirable et passionna toutes les âmes.

Vinrent ensuite les catégories de Lyon, de Saint-Étienne, d'Arbois, de Marseille, de Grenoble, de Châlons (1), de Paris (2), qui ne fournirent que douze acquittements sur un nombre considérable de condamnations.

Dans la dernière phase du procès, les accusés s'étaient montrés, en général, fort calmes. Cependant MM. Caussidière, Kersausie et Beaumont firent revivre, par leur indomptable énergie, des scènes dont le souvenir était resté palpitant (3).

Le procès d'avril fut, pour le parti républicain que la révolution de juillet avait engendré, une défaite éclatante, mais non pas décisive. Quelques-uns exagérant le bien, la plupart se plaisant à outrer le mal, ce parti a été jugé d'une manière aussi fausse que diverse. S'il n'eut pas assez de loisir et de maturité pour pénétrer par l'étude dans les profondeurs de l'ordre social, de manière à en tirer la solution des grands problèmes, il contribua, du moins, puissamment à les soulever. Il sema l'agitation autour de lui, mais non sans entretenir dans la nation de généreuses ardeurs. Il sut ennoblir le désordre par le dévouement, il ne s'épuisa qu'à force de se prodiguer, et il lutta si bien contre l'abaissement systématique de la France, qu'il fut au moment de la forcer à se tenir debout. Par lui fut ajourné dans ce pays le règne des spéculations sordides, de la bassesse mercantile, le règne du génie carthaginois; et il eut cette gloire, qu'il fit horreur à tous les vieux ennemis du nom français. Dans l'affaire du procès d'avril, ses adversaires se montrèrent si petits, et ils employèrent, pour le combattre, des armes tellement déloyales et fragiles, qu'il aurait vaincu sans nul doute, si tous les membres qui le composaient avaient été plus étroitement unis par le lien des convictions et des idées. Mais le parti républicain s'était ouvert, par malheur, à certains hommes indignes d'y prendre place. De là un mélange sans exemple : le désintéressement, l'ardeur de connaître, l'ignorance, l'habitude de dénigrer, l'envie, le courage, le mépris de la mort, le désir de briller, la modestie du dévouement poussée jusqu'à l'héroïsme. Un pareil amalgame d'éléments opposés pouvait-il ne pas entraîner la ruine du parti? Par les vices des uns, les vertus des autres étaient, ou frappées d'impuissance, ou calomniées. Si donc le parti républicain succomba, c'est que ses ennemis l'emportèrent sur lui par l'habile combinaison de leurs vices et l'ensemble de leur corruption. Et voilà comment il en vint à se disperser, à se dissoudre, ne laissant après lui, pour le juger, que l'intolérance de la sottise ou de la haine. Du reste, les individus ne sont que des instruments destinés par Dieu à s'user et à se rompre au service

Caillié, Mathieu (d'Épinal), *à cinq ans de détention* et tous *sous la surveillance toute leur vie;* Lapotaire, Bechet, *à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.*

(1) CONDAMNÉS EN SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MARSEILLE, ARBOIS ET BESANÇON.

(*Arrêt du 28 décembre 1835.*)

Marc Caussidière, *à vingt ans de détention,* Pierre Reverchon, *à dix ans de détention;* Gilbert dit *Miran*, et Riban, *à cinq ans de détention*, et tous *sous la surveillance toute leur vie.* Rossary, Offroy, *trois ans d'emprisonnement;* Tiplaien et Fréideveux, *un an d'emprisonnement*, et tous quatre *à cinq ans de surveillance.*

(2) CONDAMNÉS EN PARIS.

(*Arrêt du 23 janvier 1836.*)

Beaumont, Kersausie, *à la déportation;* Creval, Pruvot, *à dix ans de détention et à la surveillance toute leur vie.* Sauriac, *à cinq ans d'emprisonnement;* Bastien, Roger, Varé, Cahuzac, *à trois ans d'emprisonnement;* Bellon, Delayen, Delacquis, Buzelin, *à un an d'emprisonnement*, et tous *à cinq ans de surveillance.*

CONTUMACES.

(*Arrêt du même jour.*)

Cavaignac, Berryer-Fontaine, Vignerte, Lebon, Guinard, Delente, Deludre, A. Marrast, *à la déportation;* Fouet, Granger, Villain et Bonru, *à quinze ans de détention*, Mathé, Lenormand, Landelphe, Yvon, Aubert, Pichonnier, Gueroult, Souillard dit *Chiret*, *à dix ans de détention;* Herbert, Chilman, Pornin, Rozières, Poirotte, Tassin, Fournier, *à cinq ans de détention* et tous *sous la surveillance toute leur vie.*

(3) Les débats du procès d'avril ayant été coupés, comme on l'a vu, plusieurs révélations importantes qui devaient y trouver place sont restées dans l'ombre. Voici, par exemple, un fait sur lequel l'illustre M. Arago se proposait d'appeler l'attention publique.

Un jour, il se trouvait chez M. David (d'Angers) le statuaire, occupé dans ce moment à faire la statue de Mme de Staël. La conversation s'étant engagée sur les combats de la rue Transnonain, la femme qui servait de modèle raconta que, le 13 avril, regagnant avec une de ses compagnes sa demeure située près de la fontaine Maubuée, elle avait aperçu son amant, sergent de ville, qui travaillait aux barricades. Elle court à lui et témoigne son étonnement. « Retirez-vous, malheureuses, s'écrie le sergent de ville » furieux, si vous dites un mot de ceci, vous êtes perdues. »

M. Arago se rendit au lieu désigné, demanda des renseignements et fut pleinement édifié sur l'exactitude du récit. Le nom du sergent de ville est Chenedeville.

des idées. Au moment même où l'on croyait le *parti* détruit en France pour jamais, il se trouva que l'*opinion* qu'il avait personnifiée se déployait avec une puissance nouvelle. Pourquoi s'en étonner? Parmi les républicains, nous l'avons dit, plusieurs étaient des hommes spirituels, brillants, d'une bravoure chevaleresque, toujours prêts à se dévouer, pleins de gaieté dans le péril, et reproduisant avec plus de fidélité, plus d'éclat, que le parti légitimiste lui-même, l'ancien type national; mais, à côté de ceux-ci, on put compter quelques absurdes tribuns, quelques gens sans sveu, des traîtres dont la police salarisait la turbulence; et ces derniers, quoique formant la minorité, suffirent pour discréditer la cause républicaine, en rendant le parti tout entier responsable de leurs folles prédications, de leur ignorance, de leur orgueil, de leur penchant à parodier, sans les comprendre, les passions 1793. Ainsi, parce qu'il était arrivé à un petit nombre d'agitateurs dépourvus d'intelligence et incapables de modération, de se proclamer au hasard républicains, et de définir la république au gré de leurs aveugles colères, on mit en doute si la république n'était pas une chimère ou ne serait pas une calamité. Pour que les esprits sages fussent ramenés à une saine appréciation des choses, il fallait que le parti fût ou parût momentanément dissous, et qu'il se reformât plus homogène, plus studieux, plus calme, plus avancé dans la science des révolutions sociales. Or, à ce parti là, certes, l'avenir pouvait sourire. Car, nous ne saurions trop le répéter : le principe monarchique mis face à face avec le principe électif doit tôt ou tard le dévorer ou être dévoré par lui. Et ce dénoûment, un habile emploi de la corruption peut l'ajourner, non l'empêcher. « Que force » reste à la loi! » disent les gouvernements de fait, dans l'ivresse de leur fortune. Mais à cela, les hommes qui ne croient qu'à l'immortalité de la justice, les hommes droits et sincères répondent : « Qui sait si la loi d'aujourd'hui sera celle de de- » main? Il faudra bien que force reste à la vérité. »

CHAPITRE XLII.

Première demande d'intervention de la part de l'Espagne. — Politique extérieure de M. Thiers : en quoi elle diffère de celle du roi. — Secrètes dissidences; lutte entre le roi et M. Thiers. — Le roi défini par M. Thiers. — Scepticisme politique de M. Guizot. — L'Angleterre consultée au sujet de l'intervention. — Attitude de l'ambassade anglaise à Madrid. — La demande d'intervention est repoussée. — Complots à l'intérieur. — Bruits sinistres. — Attentat du 28 juillet. — Sang-froid de Louis-Philippe. — Arrestation de l'assassin ; machine infernale. — Impression produite par l'attentat. — Physionomie du château. — Indigne arrestation d'Armand Carrel. — Exploitation de l'attentat par les ministres. — Funérailles. — Discours de l'archevêque de Paris au roi. — Lois de septembre.

L'Espagne commençait à haleter sous le poids de la guerre civile. Les carlistes croissaient en force, et les destinées de la révolution espagnole semblaient sérieusement compromises. Le général Cordova, hardi et brillant officier, n'avait point dissimulé au cabinet de Madrid que la situation était très-critique et rendait presque absolument nécessaire l'intervention des Français. Mais le chef du ministère espagnol, M. Martinez de la Rosa, éprouvait pour l'intervention d'une armée française, la plus vive répugnance. L'idée que l'Espagne était trop faible pour pourvoir elle-même à son salut offensait ses susceptibilités d'Espagnol, et il tremblait d'acheter la liberté de ses concitoyens au prix de leur indépendance. Le mal s'aggravait, cependant, de jour en jour, les périls se multiplisient autour du trône de la jeune Isabelle, et il fallait prendre un parti. Il arriva donc que, malgré la résistance de M. Martinez de la Rosa, le cabinet de Madrid résolut de s'adresser à la France. M. Martinez dut consentir à adresser au ministère français la demande d'intervention : il s'y résigna, mais il déclara en même temps à la reine Christine qu'il déposait son portefeuille et désirait qu'on lui trouvât le plus tôt possible un successeur.

La demande d'intervention embarrassa et troubla Louis-Philippe. Dans l'excès de son ardeur pour la paix, il s'inquiétait du moindre mouvement. Mais, parmi ses ministres, il y en avait un dont

la demande d'intervention servait merveilleusement les vues politiques.

Élevé dans les idées de l'empire et facilement tenté par l'éclat des grandes choses, M. Thiers gémissait en secret du rôle subalterne auquel la France était condamnée par la politique opiniâtrément craintive du château. Recommencer, après 1830, la grandeur impérisle, opposer à une plus longue domination des insolents traités de 1815 le *veto* de la France révolutionnaire, revendiquer la ligne du Rhin, accepter la Belgique qui s'offrait, ou, du moins, provoquer dans un congrès un nouveau règlement des affaires du monde, M. Thiers n'avait cru rien de cela possible. Il sentait bien, au fond, que toute partie héroïque jouée en 1830, par son pays faisait tomber la monarchie dans les chances du hasard. Or, il y avait dans l'avénement des idées démocratiques, quelque chose dont s'émouvait là l'incertitude de son cœur. Mais si M. Thiers n'avait pas jugé la France assez forte pour se relever de cette humiliation profonde, qui avait duré quinze ans, assez forte pour se montrer à l'Europe debout et armée, il ne l'avait plus jugée si faible qu'elle dût se traîner servilement à la suite de toutes les chancelleries de l'Europe. Il pensait que, sans aller jusqu'à la menace, sans affronter la guerre, sans aspirer aux avantages d'un remaniement européen, nous pouvions, par une attitude ferme et une modeste ambition, nous créer dans la diplomatie une position digne de respect. Remarquant que, dans tous les pays où l'intérêt de la maison de Bourbon avait autrefois figuré, le cours des événements avait fini par faire naître un intérêt révolutionnaire; remarquant que, partout, et notamment en Espagne, en Italie, en Belgique, le mouvement révolutionnaire semblait résulter du passage de l'influence française, et était, en tout cas, de nature à la continuer, M. Thiers pensait qu'en servant l'intérêt de la révolution en Belgique, en Italie, en Espagne, nous ne nous écartions pas des traditions de notre vieille politique, puisque l'intérêt de la révolution n'était, tout autour de nous, que l'ancien intérêt de la maison de Bourbon transformé. Dans cet ordre d'idées, l'appui naturel de la France, suivant M. Thiers, c'était l'Angleterre. Aussi l'alliance anglaise faisait-elle le fond de sa politique.

Ainsi, s'unir diplomatiquement au cabinet de Saint-James, et avec son secours, maintenir la ligne de démarcation tracée entre la Hollande et la Belgique par les journées de septembre, empêcher l'Autriche de comprimer tyranniquement les agitations de l'Italie, et tendre la main à la révolution espagnole représentée par Christine, tel était le résumé de la politique de M. Thiers.

Ces vues manquaient de justesse en plus d'un point; car il est évident, par exemple, qu'en Belgique l'alliance de la France et de l'Angleterre ne pouvait être basée sur aucune communauté d'intérêts. Ces vues manquaient aussi de grandeur; car même après les prodiges de cette double épopée, la révolution et l'empire, la France étant beaucoup moindre en 1830 qu'elle ne l'était au milieu du dix-huitième siècle, pendant que la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, se trouvaient avoir pris, depuis cette époque, des accroissements considérables, c'était resserrer dans des bornes bien étroites l'ambition de la France que de la confiner en d'obscures menées diplomatiques ayant pour but l'indépendance de la Belgique déclarée neutre, le triomphe de Christine à Madrid, et, pour les Italiens, la faculté de se mouvoir sans être aussitôt foulés aux pieds par l'Autriche.

Quoi qu'il en soit, cette politique, toute réservée qu'elle était, ne paraissait au roi qu'une politique d'aventurier. Il la jugeait audacieuse, parce qu'elle n'était pas tout à fait inerte, et il craignait qu'elle ne nous conduisît aux abîmes, parce qu'elle ne nous conduisait pas au néant.

Aussi la demande d'intervention fit-elle éclater entre Louis-Philippe et M. Thiers les plus orageuses dissidences.

Le roi était doué, comme homme, d'une séduction de manières incomparables; dans les rapports de la vie privée, il charmait ses ministres par un esprit facile, une bonhomie sans effort, une causerie familière, et le plus gracieux oubli des droits que donne la majesté royale; mais, dans les affaires importantes, rien de plus absolu que son vouloir. Cette politique, toute composée de ménagements, qu'il avait embrassée, il la soutenait impérieusement. Avec l'ardeur que Napoléon mettait à chercher la gloire, les intimes de Louis-Philippe assurent qu'il l'évitait. M. Thiers disait de lui, fort spirituellement, qu'*il était la gravure en creux, et que Napoléon était la gravure en relief.*

M. Thiers eut donc à soutenir des complots acharnés; mais comme, dans le cas particulier dont il s'agissait, la raison, même au point de vue

de la dynastie d'Orléans, était évidemment de son côté, il déploya beaucoup de fermeté et de persévérance.

Les considérations qu'il faisait valoir avaient quelque chose de décisif. Louis-Philippe n'était-il pas poussé par un intérêt manifeste à exclure du trône d'Espagne ce don Carlos dont les prétentions étaient liées si intimement à celles de Henri V? Et si de la question dynastique on passait à la question française, comment mettre en doute l'énorme avantage qu'il y aurait pour la France à consolider son influence en Espagne? Est-ce que telle n'avait pas été la politique de Louis XIV, continuée par celle de Napoléon? La France, perpétuellement exposée aux attaques du Nord, pouvait-elle sans courir risque de la vie, laisser au Midi une puissance dont l'alliance fût incertaine et l'amitié douteuse? Ce qui faisait la principale force de la Russie, n'était-ce pas précisément sa position qui lui permettait d'aller en avant sans être obligée de regarder derrière elle? Par où Napoléon avait-il péri? Par la nécessité funeste qui retenait les troupes de Suchet en Espagne, tandis que la coalition envahissait la Champagne.

Ces raisons n'étaient pas sans faire impression sur l'esprit du roi. Plus d'une fois il parut ébranlé; mais il ne tardait pas à revenir à son système favori, l'inaction. Le souvenir des malheurs qui avaient assailli les Français en Espagne, sous Napoléon, paraissait le préoccuper vivement. L'expédition que demandait M. Thiers réussirait-elle? Nos troupes n'allaient-elles pas trouver, au delà des Pyrénées, tous les dangers de cette guerre de partisans qui avait fait pâlir l'étoile du plus grand capitaine des temps modernes? Voilà ce que le roi opposait à son ministre, et il s'écoutait qu'avec une froide incrédulité tout ce que celui-ci disait de l'impossibilité où serait don Carlos de se maintenir entre une invasion française et les troupes de Christine. L'espagne n'est plus qu'une Vendée épuisée, répétait sans cesse M. Thiers; il ne lui est pas plus donné de recommencer les prodiges de cette résistance qui étonna Napoléon, qu'il n'a été donné à la Vendée de se réveiller à la voix de la duchesse de Berri, et de se montrer telle que l'avaient faite Cathelineau, Bonchamps, Larochejaquelein et Lescure. Et, à l'appui de son opinion, M. Thiers citait celle de M. de Raynoval, ambassadeur de France à Madrid, qui, dans toutes ses dépêches, insistait vivement pour l'intervention, et déclarait le gouvernement de Christine perdu, si l'orage qui grondait autour d'elle n'était détourné par une démarche, dont il affirmait l'importance décisive en même temps qu'il en niait le péril.

Mais le roi n'entendait pas jouer son repos et la paix sur les hasards d'une semblable appréciation. Peut-être aussi y avait-il un motif secret à l'opiniâtreté de sa résistance. On a cru que don Carlos lui avait fait mystérieusement donner l'assurance que, s'il consentait à rester neutre, lui, don Carlos, s'engageait à ne prêter aucun appui à la cause de Henri V.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, M. Thiers se vit bientôt réduit à la nécessité de rompre ouvertement avec Louis-Philippe. Pour triompher de la volonté du monarque, il avait essayé de toutes les raisons; après celles qui se puisaient dans de graves intérêts politiques, il avait invoqué celles qui se rattachaient à des idées d'honneur; il avait rappelé que l'intervention, après tout, n'était que l'accomplissement d'une promesse sacrée, que l'inévitable exécution de traité de la quadruple alliance, qu'une conséquence forcée de l'amitié politique qui nous unissait aux Anglais... Vains efforts! Il fallait céder : il parla d'offrir sa démission.

Restait à savoir quelle serait, après un tel éclat, l'attitude des autres membres du cabinet. Sondé par M. Mignet, M. de Broglie répondit que son opinion sur la nécessité d'intervenir en Espagne, n'était point parfaitement fixée; qu'il y voyait autant d'inconvénients que d'avantages; mais — ce furent ses propres expressions, — mais que c'était un plus convaincu à l'emporter, et que, par conséquent, il suivrait M. Thiers. Pour ce qui est de M. Guizot, il apportait dans la solution du problème plus que de l'indécision : de l'indifférence. « On peut prendre, dit-il, l'un ou l'autre parti. » Et, en cela, M. Guizot ne sortait pas de son caractère. Car, passionné pour la possession du pouvoir, M. Guizot envisageait froidement les idées que le pouvoir sert à réaliser. Ce qu'il aimait dans les affaires, c'était le commandement, à la différence de M. Thiers, qui, dans les affaires, n'aimait que l'action.

Le conseil s'étant rassemblé pour une décision définitive, la dissolution du cabinet semblait imminente, lorsque M. de Broglie fit observer qu'aux termes mêmes du traité de la quadruple alliance,

la France n'était engagée à intervenir qu'après s'être entendue sur ce point avec les puissances alliées. Il fallait donc, suivant M. de Broglie, consulter l'Angleterre et attendre son avis.

M. Thiers ne pouvait combattre cette opinion, puisqu'elle s'appuyait réellement sur le texte du traité; mais il sentit bien que, dès ce moment, la cause soutenue par lui était perdue. Le cabinet de Saint-James, en effet, était représenté, à Madrid, par Georges Villiers, depuis lord Clarendon, homme asservi à des habitudes d'élégance frivole, et mêlant volontiers la vie des salons à celle des affaires. Une rivalité qui n'avait rien de politique étant survenue entre Georges Villiers et M. de Toreno, membre du cabinet de Madrid, l'ambassadeur anglais s'était détaché, presque à son insu, comme il arrive en pareille occurrence, du parti dont M. de Torene était un des chefs, et les exaltés l'avaient entouré. Ses dépêches s'en ressentirent, et durent rendre naturellement plus réservés, à l'égard du ministère espagnol, les chefs du cabinet de Saint-James, d'autant qu'il suivait avec jalousie les progrès de l'influence française à la cour de Madrid. Cette disposition, jointe sans doute à la manière adroite dont la question d'intervention fut posée par les Tuileries, décida l'Angleterre à répondre négativement. C'est ce que Louis-Philippe avait espéré. M. Thiers était vaincu, et il ne lui restait pas même un prétexte pour offrir de nouveau sa démission, que le roi, si elle avait été isolée, aurait acceptée avec joie.

On refusa donc à l'Espagne les secours qu'elle avait demandés; mais quand la nouvelle de ce refus parvint à Madrid, M. Martinez de la Rosa n'était plus ministre, et M. de Torone le remplaçait dans la présidence du conseil.

Au reste, des événements intérieurs, d'une douloureuse gravité, ne tardèrent pas à détourner de l'Espagne l'attention des ministres français.

Depuis quelque temps le roi semblait ne plus marcher qu'environné d'embûches. Quelques fanatiques avaient ouvert leur âme à de noirs projets, et diverses tentatives de complot, successivement découvertes, firent soupçonner que des poignards étaient aiguisés dans l'ombre. Mais, comme les preuves n'étaient jamais suffisantes, les accusés ne faisaient que passer devant la justice, et l'on voyait s'épaissir les ténèbres autour d'un trône qu'allait désormais assiéger l'épouvante.

Pour ce qui est du roi, il déployait une grande sérénité. Ceux qui s'étudient à rapetisser toute chose, ont prétendu que Louis-Philippe avait mis dans les calculs de sa politique l'affectation du courage. Mais nous croyons, nous, qu'il entrait réellement dans sa nature de défier le péril. Peut-être aussi n'était-il pas sans avoir deviné que les hommes chargés de la responsabilité de ses jours enflaient systématiquement ses dangers pour mieux établir leur importance et faire valoir leurs services.

Toujours est-il que chaque jour apportait un nouveau sujet d'alarme. Et comment couper le mal par la racine? Comment arrêter les coupables par la terreur du châtiment? Il aurait fallu, pour cela, ne pas étouffer les complots à leur origine, et les laisser se développer jusqu'au flagrant délit. Sur ces entrefaites, M. Thiers apprit que, profitant d'un voyage que le roi devait faire de Neuilly à Paris, des conspirateurs avaient fermé le dessein de lancer dans la voiture royale un projectile enflammé. Il prend aussitôt son parti, se rend auprès du roi, et lui demande, pour les faire mentir dans la voiture, ses aides de camp. A cette proposition inattendue, le roi s'étant récrié, « C'est » leur devoir de s'exposer, sire, pour votre per- » sonne, répondit M. Thiers; et pourront-ils se » plaindre quand ils verront le ministre de l'in- » térieur à côté d'eux? » Bien que la police eût pris toutes les précautions convenables pour empêcher que la conspiration n'atteignît, en éclatant, son horible but, l'offre de M. Thiers témoignait d'un incontestable dévouement. Le roi mit beaucoup de noblesse à la repousser, et déclara qu'il entendait jouer lui-même cette partie. Sa résolution est en vain combattue par M. Thiers, et les préparatifs sont ordonnés. Mais, au moment du départ, la reine et les princesses se présentent tout à coup, éplorées, éperdues; soit qu'une habile indiscrétion les eût initiées au secret de ce qui venait de se passer, soit qu'elles n'eussent reçu d'autre avertissement que celui des instincts du cœur, la reine voulut être du voyage, et il fut impossible de la faire céder. M. Thiers, alors, en égard aux circonstances, sollicita l'honneur de prendre place dans la voiture menacée, et l'en risqua le voyage. Il n'eut pas de suites, les conspirateurs, qui se sentaient surveillés, ayant renoncé à leur dessein; mais rien ne montre mieux à quelles angoisses la royauté en France se trouvait condamnée.

Cependant, des bruits étranges et sinistres commencent à se répandre, et en France, et au dehors. L'anniversaire de la révolution de juillet approche, et, suivant les mystérieux discours qui circulent dans le public, cet anniversaire doit être marqué par un attentat. Une lettre écrite de Berlin, le 26 juillet (1835), porte : « Le bruit court généralement ici qu'il y aura une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours. » La même nouvelle a été donnée le 25 juillet, par un article inséré dans le *Correspondant de Hambourg*. A Coblentz, à Turin, à Aix, à Chambéry, les mots de *machine infernale* ont été prononcés. Enfin, l'on raconte que, passant dans un village de Suisse, deux voyageurs ont écrit sur un registre d'auberge, à la suite des noms de Louis-Philippe et de ses fils : *qu'ils reposent en paix!*

La veille du 28, jour fixé pour la promenade solennelle de Louis-Philippe dans Paris, un jeune ouvrier, nommé Boireau, employé dans les ateliers de M. Vernert, lampiste, reçut la visite de deux personnages richement vêtus. Et quelque temps après, un commis de la maison, auquel Boireau avait fait confidence de cette visite, disait à son père, en parlant de la revue du lendemain : « Vous n'irez pas si vous m'en croyez. » Les soupçons qu'éveillaient de telles paroles parviennent, comme renseignement, au commissaire de police de la chaussée d'Antin, M. Dyonnet; mais, outre que l'indication était très-vague, la fatalité ne permit pas qu'on mît la main sur l'homme qui seul pouvait donner le mot de cette redoutable énigme.

Le soleil du 28 se leva sur la ville, effrayée déjà par de sourdes rumeurs et comme oppressée. Vainement le tambour avait-il appelé, de grand matin, la garde nationale sous les armes. On remarquait partout une sorte d'apathie où entrait quelque défiance. Vers dix heures, les légions s'étendaient sur une ligne immense, le long des boulevards, faisant face à quarante mille soldats, fantassins ou cavaliers. Le boulevard du Temple ayant été désigné, dans les rumeurs étranges dont nous avons parlé, comme le théâtre du crime prévu, des agents de police avaient reçu ordre de longer les maisons et de surveiller les fenêtres. Il paraît même que, la veille, M. Thiers avait fait fouiller, de ce côté, un assez grand nombre de maisons; mais les réclamations des habitants du quartier s'étaient produites avec tant de violence, qu'il avait fallu abandonner les perquisitions commencées.

L'horloge du château marquait dix heures, lorsque le roi sortit à cheval des Tuileries. Il était accompagné de ses fils : les ducs d'Orléans, de Nemours et de Joinville; des maréchaux Mortier et Lobau, des ministres, et d'une foule nombreuse de généraux, d'officiers supérieurs, de fonctionnaires. Sur toute la ligne parcourue régnait un silence morne, qu'interrompaient seulement, d'intervalle en intervalle, les acclamations obligées des soldats. A midi et quelques minutes, le cortége royal arriva devant le front de la 8e légion, stationnée sur le boulevard du Temple, à la hauteur du Jardin-Turc. Là, le roi se penchant pour recevoir une pétition des mains d'un garde national, on entend tout à coup comme un feu de peloton bien nourri. En un instant, la terre est jonchée de morts et de mourants. Frappés à la tête, le maréchal Mortier et le général Lachasse de Vérigny tombent baignés dans leur sang. Un jeune capitaine d'artillerie, M. de Villate, glisse du haut de son cheval, les bras étendus, ainsi qu'un christ en croix : il a été atteint à la tête, il expire. Au nombre des victimes, on compte le colonel de gendarmerie Raffé; M. Rieussec, lieutenant colonel de la 8e légion; les gardes nationaux Prudhomme, Benetter, Ricard, Léger; un vieillard plus que septuagénaire, M. Lahrouste; une pauvre ouvrière en franges, nommée Langersy, et une jeune fille à peine âgée de quatorze ans, nommée Sophie Rémy. Le roi n'est pas blessé; mais, dans la confusion, son cheval s'est cabré, et il a lui-même reçu au bras gauche un choc violent. Le duc d'Orléans a une légère contusion à la cuisse. Une balle a frappé la croupe du cheval du duc de Joinville. Ainsi, l'affreuse tentative a manqué son but : la famille royale est sauvée! Quelle parole humaine pourrait exprimer l'horreur produite par cet épouvantable et lâche attentat? On envoya sur-le-champ rassurer la reine, et le roi continua sa marche au milieu des plus ardents témoignages de sympathie et d'enthousiasme. Résection bien naturelle et qui, pour la centième fois, venait prouver que la théorie de l'assassinat n'est pas moins stupide qu'odieuse! Car, même en admettant le succès, nous l'avons déjà dit dans ce livre et nous le répétons : quand le mal existe, c'est qu'il est dans les choses, et là seulement il le faudrait poursuivre; si un homme le représente, en fai-

sant disparaître cet homme, en ne détruit pas la personnification, en la renouvelle : César assassiné renaquit plus terrible dans Octave.

Des personnages graves ont raconté, d'après le maréchal Maison, et pour donner une idée du sang-froid de Louis-Philippe, qu'ayant entrevu tout d'abord le parti qu'il était possible de tirer de la situation, il avait dit, au plus fort des préoccupations nées de l'attentat : « Maintenant, nous » sommes sûrs d'obtenir nos apanages. » Mais on ne doit accueillir ce fait, qu'avec la défiance que mérite tout ce qui est invraisemblable.

Cependant, au moment de la détonation, on avait vu des flots de fumée s'échapper d'une fenêtre du troisième étage de la maison n° 50. Un homme s'y élança, saisit une double corde qui s'y trouvait suspendue, et se laissa glisser jusqu'au niveau d'un petit toit. L'inconnu était à demi vêtu, et avait le visage couvert de sang. Un pot de fleurs qu'entraîna le mouvement de la corde lorsqu'il l'abandonna, fit, en se brisant sur le pavé, lever les yeux à un agent de police posté dans la cour. « Voilà l'assassin qui se sauve par le toit, » s'écria l'agent, et un garde national sommia le fugitif de se rendre, le menaçant de faire feu. Mais lui, écartant de sa main le voile de sang étendu sur ses yeux, il poursuivit sa route, et s'élança, par une fenêtre ouverte, dans une maison voisine. Renverser une femme qui fuyait devant lui échevelée et gémissante, traverser la maison, descendre l'escalier, tout cela ne fut pour l'assassin que l'affaire d'une minute; mais une traînée de sang indiquait son passage, comme si son propre crime l'eût poursuivi. Il arriva trop tard dans la cour et fut arrêté.

Dans la chambre d'où il s'était enfui on trouva les débris fumants de la machine qui avait servi au forfait. Elle était montée sur une espèce d'échafaudage que soutenaient quatre pilastres liés entre eux par de fortes traverses en bois de chêne. Vingt-cinq canons de fusil s'appuyaient par la culasse sur la traverse de derrière, plus élevée que celle de devant de huit pouces environ. Les bouts des canons posaient sur des entailles. Les lumières étaient en haut et rangées sur la même ligne, de manière à pouvoir s'enflammer d'un seul coup, au moyen d'une traînée de poudre. Telle était la disposition des fusils, que la mitraille qu'ils renfermaient devait prendre le cortége en écharpe et embrasser un vaste carré, en s'élevant des pieds des chevaux à la tête des cavaliers. La charge de chaque fusil était quadruple. Heureusement, les prévisions de l'assassin furent trompées. Deux fusils ne prirent pas feu, quatre crevèrent, et ce hasard fut sans doute ce qui sauva le roi.

La chambre contenait une alcôve, et dans cette alcôve un matelas, plié en deux, laissait lire sur un de ses coins le mot *Girard*, nom du locataire de l'appartement. Girard, d'après les informations prises, habitait la maison depuis quelques mois. Il se donnait pour mécanicien. Jamais la concierge n'était entrée chez lui : il n'y avait reçu qu'un homme qu'il faisait passer pour son oncle, et trois femmes qu'il disait ses maîtresses. Le 28 juillet, on l'avait vu aller et venir, monter et descendre, dans un état manifeste d'agitation, et il était entré dans un café voisin pour y boire, contre son habitude, un petit verre d'eau-de-vie. Au corps de garde où on l'avait conduit après son arrestation, un garde national lui ayant demandé : « Qui êtes-» vous? — Cela ne vous regarde pas, avait-il » répondu avec assurance : je le dirai quand je » serai interrogé. » Il portait sur lui de la poudre : interrogé sur l'usage qu'il en voulait faire, il dit : *Pour la gloire.* Plus tard, à l'époque de son procès, nous ferons connaître ce misérable, dont le véritable nom était Fieschi, et nous dirons les manœuvres à jamais honteuses qui furent pratiquées pour lui arracher des aveux. Nous n'arriverons, hélas! que trop tôt à des détails que nous ne pourrons transcrire sans que le rouge nous monte au front!

Tout Paris connaissait déjà les malheurs de la journée, et la consternation qu'ils y avaient répandue est plus facile à concevoir qu'à décrire. L'affliction était universelle, profonde, et, chez quelques-uns, mêlée d'effroi. Sur les places, dans les rues, on ne s'abordait que par des questions sinistres. Que signifiait cette rage aveugle? Comment un aussi exécrable forfait avait-il été possible dans un pays qui était la France? Et l'on disait le nombre des victimes, combien elles différaient par l'âge, combien par le rang et la renommée, ce qui les avait séparées durant la vie, et l'affreuse nouveauté du crime qui les réunissait pour toujours. Aux calamités irréparables on ajoutait les calamités possibles. On parlait du duc de Joinville menacé de si près; du duc d'Orléans légèrement blessé; de M. de Broglie atteint d'une balle qui

ne l'avait épargné que parce qu'elle avait glissé sur la plaque de sa décoration de grand-croix. Quelques-uns frémissaient en songeant aux désordres que la mort inopinée du roi aurait peut-être déchaînés sur la France. Car, telle est la misère des monarchies, tel est le vice de l'engrenage politique dont elles forment le principal ressort, que la destinée d'un grand peuple y semble dépendre de l'existence d'un seul homme, c'est à dire d'un coup de poignard, d'une maladie aiguë, d'une roue de voiture qui se brise, d'un cheval qui s'emporte! Aussi peut-on dire que le régime monarchique abaisse outre mesure le niveau de l'humanité!

Quant à la responsabilité de l'attentat, les partis se montrèrent un moment disposés à se la renvoyer l'un à l'autre, par une tactique trop commune et qui n'en est pas moins dégradante. Parce qu'on avait trouvé dans la chambre de l'assassin une lithographie représentant le duc de Bordeaux, les légitimistes furent accusés. Et à leur tour, certaines feuilles légitimistes s'abaissèrent, contre les républicains, à des allusions dont la cruauté égalait à peine la bêtise. Hâtons-nous de le dire, à la gloire de notre nation, ces mutuelles récriminations furent passagères, et bientôt, grâce à un généreux sentiment de pudeur publique, le cri qui domina fut celui-ci : « C'est le crime d'un » fanatique isolé. » Mais ce qu'un pareil cri avait de noble et de vraiment français, les courtisans, race obstinément vile, les courtisans étaient hors d'état de l'apprécier. Ils ne comprirent pas qu'en essayant d'étendre la solidarité de l'attentat, ils calomniaient leur pays; et, comme c'était le parti républicain qu'ils redoutaient le plus, ce fut à lui que s'adressa d'abord l'outrage de leurs soupçons. Un loyal militaire, le général Morand, s'était rendu au château. Il y annonce que certains détails, à lui communiqués, tendent à assigner au complot une origine légitimiste, et qu'il est prêt à en faire part à la justice. Aussitôt on s'indigne, on l'interpelle avec aigreur. Pourquoi ne pas laisser sur un parti qu'on a un intérêt spécial à noircir, l'odieux d'un semblable crime? « Ce sont les » républicains, » murmurent les courtisans; et une voix qu'on n'avait pas coutume de contredire s'écrie : « Nous savons d'où le coup est parti; les légitimistes n'y sont pour rien. » Ce sont les républicains » s'était aussi écrié Bonaparte, après l'attentat de nivôse.

Quant aux ministres, ils avaient hâte de mettre à profit l'événement. Sans autre guide que le soupçon, sans autre règle que la haine, ils ordonnent visites domiciliaires, arrestations préventives, poursuites. Qui le croirait? M. Thiers étant ministre, Armand Carrel se vit enveloppé dans une persécution ayant pour but ou pour prétexte la recherche des complices d'un assassin! M. Thiers, pourtant, avait connu Armand Carrel dans l'intimité, et il le savait loyal jusqu'au scrupule. S'il le fit arrêter par calcul ou par vengeance, c'est ce qu'il importe peu d'examiner : dans l'un et l'autre cas, le fait n'admet pas d'excuse, et il restera comme une tache sur la mémoire de M. Thiers.

Les ministres ne s'en tinrent pas là. Il y a dans la vie d'un peuple des moments de stupeur si étranges, qu'il n'est rien qui, alors, ne se puisse obtenir de son imbécillité. Les ministres virent bien que la France était dans un de ces moments de surprise épaisse, et ils en profitèrent pour lui ravir ses libertés. « Mon gouvernement connaît » ses devoirs, et il saura les remplir, » avait dit une proclamation royale. Et les journaux ministériels de commenter la menace. il était temps enfin de pourvoir au salut du chef de l'État par des mesures énergiques; il fallait rendre la justice plus prompte dans son action et plus terrible dans ses vengeances; il fallait rendre l'institution du jury plus dure aux accusés; il fallait museler la presse et placer définitivement au-dessus de toute discussion, non seulement la personne du roi, mais encore la monarchie constitutionnelle. Que tardait-on? L'attentat du 28 juillet ne venait-il pas de révéler la source empestée du mal? Voilà ce que les feuilles du gouvernement soutenaient à l'envi. Comme s'il existait le moindre rapport entre le droit de discussion et les inspirations de la perfidie! Comme si l'acte d'un fou sanguinaire suffisait pour faire mettre en interdit la raison humaine!

Elle n'était pas nouvelle, au surplus, cette insolente exploitation de l'étourdissement d'un peuple, et les ministres de Louis-Philippe n'étaient ici que les plagiaires de la restauration. Après l'assassinat du duc de Berri par Louvel, les royalistes n'avaient-ils pas dit : « C'est de la presse » de l'opposition que le coup est parti. Le prince » vient d'être poignardé par une idée libérale. » Or, ceux à qui s'adressait la calomnie, à cette époque, c'étaient, entre autres libéraux, MM. de

Broglio, Thiers, Guizot, aujourd'hui ministres! Le dernier fut même frappé alors du coup qui atteignit M. Decazes, son patron, proclamé par M. Clauzel de Coussergues le complice de Louvel. Et maintenant, M. Guizot ne rougissait pas de se faire l'artisan d'une iniquité dont il avoit jadis souffert lui-même! Si cela s'appelle la politique, je ne saurais exprimer jusqu'à quel point la politique me fait pitié.

Il avait été décidé qu'on ferait aux victimes de l'attentat du 28 des funérailles magnifiques, de vraies funérailles nationales. Auguste et touchante pensée, si le ministère n'y eût associé le projet de faire servir la douleur publique au triomphe des mesures qu'il méditait! Le 5 août (1835), les funérailles eurent lieu. Elles offrirent un inconcevable caractère de tristesse et de grandeur. De l'église Saint-Paul, où les corps avoient été provisoirement déposés, jusqu'à l'hôtel des Invalides, leur destination suprême, ce n'était qu'un océan de têtes, océan dont aucune tempête ne devait, cette fois, troubler les profondeurs, et qui roulait lentement à travers la ville, en la remplissant de son silence. Quatorze chars funèbres furent vus s'avançant l'un après l'autre sur le boulevard. Le premier était celui de la jeune fille si cruellement moissonnée par un hasard terrible; le dernier, celui du vieux soldat impérial que la mort était venue surprendre dans les distractions d'une fête, après tant et de si dévorantes mêlées! Venait ensuite, tout couvert de noires draperies, le cheval de bataille, accompagnant son cavalier immobile à jamais. L'église des Invalides reçut sous ses voûtes en deuil et inondées de clartés sépulcrales, les dépôts mortels qu'on lui venait confier. Puis, le roi, suivi de ses enfants, jeta l'eau bénite sur les corps. Et la foule s'écoula peu à peu, toujours silencieuse et recueillie.

L'attitude du clergé dans ces circonstances eut quelque chose de manifestement hostile à la dynastie d'Orléans. Après des hésitations offensantes pour la royauté, l'archevêque de Paris s'était enfin décidé à rendre au roi une visite, et même à officier au service funèbre qui devait être célébré dans l'église des Invalides. Mais les regrets du clergé pour la branche aînée se trahirent dans ces paroles singulières de l'archevêque au roi : « Sire, » en voyant aujourd'hui le chef et les corps de » l'État, doublement avertis par le malheur et le » bienfait, venir apporter aux pieds des saints » autels un juste tribut de remercîments et d'hom- » mages, la religion espère! Elle espère pour la » France. Car, si l'ingratitude envers Dieu a le » funeste privilége d'arrêter le cours de ses dons, » la reconnaissance de la foi a le pouvoir, au » contraire, de les multiplier et de les faire cou- » ler avec abondance sur les princes et sur les » peuples. »

S'il est une règle d'éternelle sagesse, c'est celle qui prescrit au législateur de se garder, lorsqu'il médite la loi, de toute précipitation passionnée, de toute impression de nature à altérer la sérénité de son jugement. Cependant, dès le 4 août 1835, la chambre des députés était saisie des projets de lois annoncés par la polémique ministérielle. Dans un exposé des motifs qui démentait l'idée qu'il avait donnée de son caractère, M. de Broglio fit de l'état de la France, sous l'empire de la presse, un tableau qui présentait, avec le fameux rapport de M. de Chantelauze en 1830, des analogies frappantes. Comme conclusions de l'exposé des motifs, trois projets de lois furent présentés par M. Persil.

L'un, relatif aux cours d'assises, investissait le ministre de la justice, à l'égard des citoyens accusés de rébellion, du pouvoir de former autant de cours d'assises que le besoin l'exigerait, et chaque procureur général d'abréger, en cas de besoin, les formalités de la mise en jugement. Il donnait aussi au président de la cour d'assises le droit de faire amener de force les accusés qui troubleraient l'audience et de faire passer outre aux débats en leur absence.

L'autre, relatif au jury, lui attribuait le vote secret, statuait que la majorité des voix *nécessaire* pour la condamnation serait réduite de 8 à 7, et aggravait la peine de la déportation.

Le troisième, relatif à la presse, déclarait punissables de la DÉTENTION ET D'UNE AMENDE DE 10,000 à 50,000 FR. l'offense à la personne du roi et toute ATTAQUE CONTRE LE PRINCIPE DU GOUVERNEMENT, COMMISES PAR VOIE DE PUBLICATION. Il défendait aux citoyens, sous des peines exorbitantes, quoique moins sévères, de prendre la qualification de républicain, de mêler la personne du roi à la discussion des actes du gouvernement, d'exprimer le vœu ou l'espoir de la destruction de l'ordre monarchique et constitutionnel, d'exprimer le vœu ou l'espoir de la restauration du gouvernement déchu, d'attribuer des droits au trône

à quelqu'un des membres de la famille bannie, de publier les noms des jurés avant ou après la condamnation, de rendre compte des délibérations intérieures du jury, d'organiser des souscriptions en faveur des journaux condamnés... Il enlevait aux gérants la faculté de donner des signatures en blanc ; il leur imposait l'obligation de dénoncer les auteurs des articles incriminés ; il les privait de l'administration des journaux durant le cours de l'emprisonnement. Il statuait qu'aucun dessin, aucun emblème, aucune gravure, aucune lithographie, ne pourraient être exposés, publiés, mis en vente, qu'après avoir subi la censure préalable ; et qu'à cette seule condition un spectacle pourrait être établi et une pièce de théâtre jouée.

Quand on songe que cet effrayant ensemble de dispositions despotiques était motivé sur les fureurs solitaires d'un misérable ; quand on songe que c'était une nation tout entière qu'on punissait ainsi du crime d'un scélérat qui lui faisait horreur ; et que c'était d'une situation exceptionnelle, passagère, qu'on faisait sortir la permanence de pareilles lois dans le pays le plus civilisé du monde, le plus jaloux de sa liberté, le plus éprouvé par les révolutions..... L'esprit reste confondu d'étonnement, et l'on se demande si tout cela n'est pas un rêve.

Mais ce qui n'est pas moins triste à rappeler, c'est que les chambres répondirent avec une sorte d'impatience grossière à l'appel qui leur était fait. Les projets du gouvernement ne rencontrèrent qu'une approbation convulsive dans les trois commissions nommées, dont les rapporteurs furent : pour la loi sur les cours d'assises, M. Hébert ; pour la loi sur le jury, M. Parent ; pour la loi sur la liberté de la presse, M. Sauzet. Et même, tant était grand le vertige ! la dernière commission ne craignit pas d'ajouter aux lois proposées des dispositions qui en exagéraient les rigueurs, déjà excessives. Elle demanda qu'on déclarât punissables de l'amende et de la prison les attaques contre la propriété, le serment et le respect dû aux lois ; que le taux du cautionnement des journaux fût élevé de 48,000 fr. à 200,000 (le chiffre de 100,000 fut adopté par la chambre) ; qu'on en exigeât le versement en numéraire, et que le gérant ne pût entrer en fonctions sans en posséder le tiers en son nom propre.

La discussion s'ouvrit à la chambre des députés le 13 août. Elle souleva une lutte ardente mais courte, et eut le résultat prévu : on avait délibéré sous le joug de la passion. Le ministère obtint donc plus encore qu'il n'avait demandé. Le concours de la chambre des pairs ne pouvait manquer aux ministres : elle s'empressa de donner la consécration de son vote à ces lois funestes qui devaient rester dans la mémoire du peuple et dans l'histoire sous le nom de *lois de septembre*. Pour les flétrir, M. Royer-Collard avait rompu un long silence, et son discours commença le châtiment des ministres.

Les lois de septembre dépouillèrent les accusés de leurs garanties les plus précieuses. Elles faussèrent l'institution du jury. Elles assimilèrent à un attentat la discussion d'une théorie. Elles firent de la puissance de la presse l'arme exclusive de la haute bourgeoisie, et enlevèrent tout organe à la défense des intérêts sacrés du pauvre. C'était à cela que la révolution de juillet était venue aboutir !

Les lois de septembre rétablissaient aussi la censure, cette censure contre laquelle les libéraux, aujourd'hui vainqueurs, avaient si énergiquement élevé la voix, du temps de la restauration. Qu'on eût essayé d'imprimer aux théâtres une direction sociale, rien de mieux, suivant nous. De tous les moyens de gouvernement, il n'en est pas de plus efficace et de plus légitime que le théâtre. Permettre à un simple particulier d'agir, au gré de son caprice, sur les hommes rassemblés, par les séductions de la scène, l'intérêt du drame, la beauté des femmes, le talent des artistes, l'enchantement des peintures et des flots de lumières, c'est livrer au premier corrupteur venu l'âme du peuple en pâture ; c'est abandonner au passant le droit d'empoisonner les sources de l'intelligence humaine. Dans un pays où le gouvernement serait digne de ce nom, l'État ne saurait renoncer à la direction morale de la société par le théâtre, sans abdiquer. Mais si les ministres du 11 octobre s'étaient proposé pour but la réalisation d'une aussi noble pensée, au lieu de revenir à ce que la censure avait eu de plus tyrannique et de plus inepte, ils auraient demandé qu'on retirât aux spéculateurs, pour la confier à l'État, l'exploitation des théâtres ; et ils en auraient attribué la surveillance à un jury véritablement national, c'est-à-dire électif, temporaire, amovible par le peuple et responsable. C'est le contraire qu'ils firent, dominés

qu'ils étaient par des passions mesquines et des idées sans profondeur.

Ainsi, les droits de la raison et ceux de la presse étaient foulés aux pieds de la manière la plus brutale : par M. Thiers, que la presse avait poussé au faîte des grandeurs; par M. de Broglie, qui, sous la restauration, s'était fait ouvertement le protecteur de la liberté d'écrire; par M. Guizot, qui, soit comme publiciste, soit comme professeur, n'avait cessé de proclamer la souveraineté de la raison. Et ces trois hommes venaient gravement affirmer, à la face du monde, qu'au delà de la monarchie qu'ils voulaient et qu'ils avaient intérêt à vouloir, il n'était plus de progrès possibles; que l'intelligence, ici-bas, s'arrêtait fatalement aux limites tracées par eux; que l'humanité devait rester emprisonnée jusqu'au bout dans leur formule; qu'il y avait crime, enfin, à les importuner, ne fût-ce que par un vœu, que par un espoir, dans la jouissance de leur fortune constitutionnelle! Et ces prétentions d'une bouffonnerie à peine croyable, elles devenaient lois de l'État! Et toutes ces choses se passaient au milieu des ruines de cinq ou six gouvernements renversés l'un sur l'autre, parce que tous, ils avaient eu l'insolence de s'écrier : « Je suis inviolable, indiscutable, immortel! » Qu'ajouter au tableau d'un pareil désordre? On avait décrété en France l'anarchie des cultes, et l'on y déclarait factieuse la lutte pacifique des systèmes! Il n'était plus permis de se dire républicain là où il l'était de se dire athée! Discuter Dieu restait un droit; discuter le roi devenait un crime.

CHAPITRE XLIII.

Intrigues de cour. — Le ministère du 11 octobre sourdement miné. — On excite l'ambition de M. Thiers. — Mot de M. de Talleyrand sur M. Thiers. — Mme de Dino et Mme de Liéven. — M. Thiers insensiblement détaché de ses collègues. — Le cabinet divisé, au moyen de M. Humann. — Honteuses menées. — Véritable motif de la proposition relative à la réduction de la dette publique. — M. Thiers s'irrite contre M. Guizot. — Moyens employés pour les séparer à jamais l'un de l'autre. — Propos blessants tenus par les amis de M. de Broglie. — M. Thiers, mis au défi, se décide à rompre ouvertement avec ses collègues et former un nouveau cabinet. — Gravité de cette résolution. — Le ministère du 11 octobre disous, le gouvernement personnel est fondé. — Conclusion.

L'année 1836 s'ouvrait, pour Louis-Philippe, sous les plus favorables auspices. L'attentat de Fieschi, en glaçant la France d'horreur, avait fortifié la monarchie. Les uns, sincères dans leur effroi, se pressaient plus vivement que jamais autour du trône sauvé; les autres affectaient de reconnaître le doigt de Dieu dans la conservation des jours du roi, au milieu d'un si effroyable péril; d'autres s'étudiaient à changer en fiel la douleur éveillée dans toutes les âmes, et, avec une habileté funeste, ils faisaient le compte des victimes de Fieschi, présentant l'assassinat comme le dernier terme des encouragements donnés par la presse à l'esprit de révolte.

Ainsi calomniée, l'opposition commandait à sa colère et ajournait l'explosion de ses ressentiments. La législation de septembre était en vigueur : on la subissait. La société languissait dans un morne repos, et le pouvoir triomphait, porté par le deuil public.

Au château, cependant, la satisfaction n'était pas entière. On y aspirait toujours avec la même impatience aux douceurs du gouvernement personnel, et ce désir devenait naturellement plus vif, toutes les fois que les circonstances faisaient paraître moins impérieuse la nécessité d'un cabinet fortement constitué. Le surnom de *Casimir premier* donné à Casimir Périer disait assez combien la dictature ministérielle de cet homme arrogant avait été jugée insolente et combien le roi en avait souffert. Qu'elle fût continuée par MM. de Broglie, Guizot et Thiers étroitement unis, voilà ce qu'à la cour on trouvait insupportable. Les courtisans se remirent à l'œuvre.

Rompre les liens que l'amitié avait noués entre le duc de Broglie et M. Guizot, on y parvint plus tard, mais on ne se croyait pas encore en droit d'espérer un aussi notable succès. A cette époque, les deux chefs du parti doctrinaire étaient considérés comme inséparables, si bien que le roi

Digitized by Google

les appelait avec un amer sourire les *jumeaux siamois*. Ce fut, par conséquent, autour de M. Thiers que se croisèrent les intrigues, et l'on s'attacha laborieusement à lui souffler les plus audacieuses espérances.

M. de Broglie chancelait sous le poids de son impopularité; il était, de la part du roi, l'objet d'une aversion profonde; il avait déplu aux diplomates étrangers par sa roideur, et M. de Talleyrand disait de lui avec une affectation d'ironie impertinente, que *sa vocation était de n'être pas ministre des affaires étrangères :* on faillait-il davantage pour préparer sa chute? On essaya de tenter M. Thiers par l'appât de ce brillant héritage. Au lieu d'un ministère qui le rendait responsable de la vie du roi, qui le commettait avec des agents de police, qui le condamnait à lutter de ruse avec des conspirateurs infatigables, qui le plongeait dans un chaos de soucis dégradants, on lui montrait en perspective un ministère qui allait l'élever à des relations pleines d'éclat et lui assigner un rôle dans la grande partie qui se joue entre souverains. Quelle plus haute fortune pouvait être promise à son orgueil! Et avec quel tressaillement ne devait-il pas ouvrir son esprit à l'idée de voir les plus fiers représentants de l'Europe aristocratique saluer en lui le moderne ascendant du mérite plébéien! Une seule crainte aurait pu l'arrêter au seuil d'un monde pour lequel il ne semblait pas fait, et où, selon toute apparence, il allait manquer de contenance et d'ampleur. Mais, sous ce même rapport, on avait eu soin de lui aplanir les voies. « M. Thiers, avait dit. M. de » Talleyrand, n'est point *parvenu*, il est *arrivé*. » Et chacun de s'incliner devant cet oracle. De sorte que M. Thiers avait reçu du gentilhomme le plus renommé de son pays la *convenance des salons*.

Aussi bien, nul n'était plus que lui de la société de madame de Dino et de madame de Lieven, reines charmantes de la diplomatie, gouvernée despotiquement par leur éventail. Employa-t-on dès lors les influences de salon pour détacher M. Thiers de l'alliance anglaise et l'attirer à l'alliance du continent? Les amis de M. Guizot l'ont pensé, mais les faits subséquents prouvent, ou qu'il n'en fut rien, ou que la tentative échoua. Ce qui est plus sûr, c'est qu'au sein d'un entourage qui l'enveloppait de séductions, M. Thiers n'eut pas de peine à s'accoutumer à l'éclat des grandeurs qu'on rêvait pour lui.

Il ne restait plus qu'à le séparer de ses collègues, en faisant grandir la cause et naître l'occasion d'un conflit. La rivalité qui existait entre M. Thiers et M. Guizot fut donc envenimée. On supposa des propos offensants, dont on se servit pour semer les défiances et enflammer la vanité, toujours crédule. On sut grossir des plaisanteries futiles jusqu'à en faire des injures. On inventa des torts, on créa des griefs. En un mot, l'on mit en jeu tous les ressorts de cette plate habileté qui est à l'usage des cours.

M. Thiers se défendit assez faiblement. Il était d'autant plus disposé à se laisser vaincre, que son portefeuille était très-lourd à porter, dans la circonstance. Chargé, comme chef suprême de la police, d'écarter sans cesse le bras des assassins levé sur le roi, M. Thiers aurait voulu qu'on le déchargeât momentanément de cette pénible besogne. Or, ayant témoigné le désir d'aller à Lille prendre un peu de repos, il n'avait pu obtenir que, pendant ce temps, un de ses collègues doctrinaires acceptât le poids de l'intérim, et il avait dû se résoudre à envoyer, de Lille, des ordres qui continuaient sa responsabilité en l'aggravant. De là des ombrages, des motifs d'aigreur. Les doctrinaires entendaient donc lui laisser tout le fardeau du pouvoir et en garder pour eux tous les avantages! Voilà ce que M. Thiers se disait à lui-même pour colorer à ses propres yeux son dépit, et, peut-être aussi, pour s'encourager à une rupture.

Toutefois, la pensée de trahir ses collègues n'approcha point de son cœur. Il ne fit rien pour précipiter la chute du cabinet dont il était membre. Seulement il s'habitua doucement à l'idée de marcher sans collègues, si la fortune venait lui faire de nouvelles avances, et s'il se trouvait porté à la présidence du conseil par le cours naturel des événements.

Mais si M. Thiers n'agissait pas, d'autres agissaient. Le fameux ministère du 11 octobre, sourdement miné, allait tomber enfin. Que fallait-il pour cela? Une occasion. Et elle ne tarda pas à se présenter..., sans qu'il soit permis d'affirmer si elle naquit du hasard ou du calcul!

Le 14 janvier 1836, le ministre des finances, M. Humann, présentait à la chambre le budget de l'exercice de 1837, lorsque tout à coup on l'entendit déclarer que le moment était favorable pour réduire l'intérêt de la dette publique. A ces

mots, un étonnement inexprimable éclate sur le banc ministériel. Le duc de Broglie indique par un geste expressif sa stupéfaction et sa colère, tandis que, se penchant vers lui, M. Thiers lui dit tout bas : « Mettez la main dans votre poche, » mon cher duc, vous allez y trouver un événe- » ment. » Et en effet, rien n'était à la fois plus imprévu et plus grave que la déclaration de M. Humann. Proposer la réduction de la dette publique, c'était jeter l'alarme parmi les rentiers, agiter la bourse, affronter les péripéties d'une crise financière. Nous exposerons plus loin cette question, en rendant compte des débats auxquels elle donna naissance; qu'il nous suffise de dire ici qu'elle était d'une importance capitale, touchant à tous les principes qui servent de base au crédit. Et cependant, c'était contre le gré de ses collègues, sans les avoir consultés, sans les avoir avertis, que M. Humann venait poser un problème de ce genre devant la chambre et devant la France! Jamais on ne vit un pareil coup de théâtre. Particulièrement blessé dans ses droits de président du conseil, M. de Broglie était indigné. Le fait est que les collègues de M. Humann s'attendaient si peu à sa déclaration, qu'au moment où les députés entraient en séance, M. Feuld ayant demandé au garde des sceaux s'il serait question de la réduction de l'intérêt dans l'exposé des motifs du budget, M. Persil avait répondu très-sincèrement et très-péremptoirement par la négative. Mais combien ne fut pas plus amère et plus profonde l'humiliation des ministres, quand M. Augustin Giraud annonça qu'il se proposait de leur adresser, dans la séance du 18 janvier, des interpellations formelles; car, quels motifs pouvaient empêcher la présentation officielle d'une mesure que le ministre des finances jugeait si utile et si opportune?

Aux interpellations dont ils étaient menacés, les collègues du ministre des finances avaient à répondre, avant tout, par le renvoi de M. Humann : ils résolurent de le sacrifier. M. Thiers, néanmoins, penchait pour une réconciliation, et même il essaya de la négocier; mais outre que la conduite de M. Humann, à l'égard du cabinet dont il faisait partie, était réellement digne de blâme, il fallait une victime au ressentiment des doctrinaires, hommes orgueilleux par essence et implacables. Un bal que M. de Broglie donna sur ces entrefaites ne servit qu'à irriter les amours-propres qu'il mettait en présence. Les amis de M. de Broglie firent cercle autour de lui, tandis que ceux de M. Humann se tenaient à l'écart. On se sépara donc avec un redoublement d'aigreur; et, le 18 janvier, jour fixé pour les interpellations de M. Augustin Giraud, une ordonnance royale remplaça M. Humann par M. d'Argout.

Les explications provoquées par M. Giraud trompèrent la curiosité publique. M. Humann se justifia d'une manière embarrassée et avec une humilité tout à fait équivoque. M. Giraud insista pour obtenir des explications plus claires; et, alors emporté par son orgueil, M. de Broglie s'écria : « On » nous demande s'il est dans l'intention du gou- » vernement de proposer la mesure? je réponds : » Non. Est-ce clair? »

C'était là ce qu'attendait le tiers parti. Dans un régime où les intérêts les plus sacrés ne sont jamais débattus qu'au point de vue et au profit de passions vraiment misérables, dans un régime où les questions les plus hautes ne sont, aux yeux de ceux qui les soulèvent, que des moyens de faire et de défaire des ministres, il était tout simple que la réduction des rentes ne fût considérée que comme une machine de guerre dressée contre le cabinet. Les chefs du parti doctrinaire ne voulaient pas de la mesure : donc, pour les remplacer, leurs rivaux du parlement n'avaient qu'à la vouloir; et M. Humann venait d'ouvrir une brèche par laquelle mécontents et ambitieux allaient inévitablement se précipiter.

M. Thiers comptait dans la majorité parlementaire un certain nombre de partisans qui l'aimaient de toute la haine que leur inspiraient MM. de Broglie et Guizot. Tous ceux qui brûlaient de supplanter ou de mortifier les doctrinaires, coururent se ranger autour de M. Thiers. L'occasion était favorable, la marche à suivre toute tracée : M. Gouin prendrait l'initiative, et développerait, à la tribune, les avantages de la réduction des rentes; la prise en considération serait proposée; le tiers parti se joindrait à la gauche pour obtenir, en faveur de la proposition, un vote de majorité; et le cabinet du 11 octobre, renversé par ce vote, ferait place à un ministère qui, fourni par les vainqueurs, serait présidé par M. Thiers. Tel était le plan. M. Thiers ne crut pas devoir s'y associer, soit qu'il n'osât pas encore rompre avec les doctrinaires, soit, plutôt, qu'il reculât devant le déshonneur d'une perfidie. Il fit plus, il poussa

plusieurs de ses amis, et, entre autres, M. Gaeneron, a voter pour le cabinet. Et lui-même il se tint prêt à soutenir le choc du tiers parti, dans cette question, avec une loyale énergie.

En effet, le 4 février 1836, le combat s'étant engagé, à la chambre, par un savant discours de M. Gouin en faveur de la réduction des rentes, et M. Passy ayant soutenu vivement M. Gouin, M. Thiers parut à la tribune : « La mesure est » juste, s'écria-t-il, mais elle est dure. » Et il développa ce thème dans une improvisation étincelante. La cause était mauvaise; car, considérée dans sa valeur intrinsèque et indépendamment du parti qu'en voulaient tirer les passions en lutte, la mesure que M. Thiers repoussait était de tout point inattaquable. — Nous aurons plus loin occasion de le prouver. — Et pourtant, jamais il n'avait déployé un talent oratoire plus vrai. Mais jamais aussi résistance plus opiniâtre ne lui avait été opposée par l'assemblée. Il le sentait frémir, en quelque sorte, sous sa parole, de dépit, d'impatience et de colère. Successivement combattu par M. Humann, son collègue de la veille, par M. Berryer, par M. Sauzet, par M. Dufaure, il succomba. Le 5 février l'ajournement de la question fut rejeté à une majorité de deux voix. Au sortir de la séance, tous les ministres allèrent déposer leur démission aux pieds du roi. Et, le lendemain, la chambre accepta cette démission, en votant la prise en considération de la mesure, second vote confirmatif du premier!

Il y avait quelque chose d'extraordinaire dans tout ce qui venait de se passer. Car enfin, comment supposer que M. Humann n'eût obéi qu'à ses inspirations personnelles, en jetant dans la chambre et dans le cabinet un brandon de discordes, alors que le pouvoir commençait à fonctionner librement et que la bourgeoisie jouissait d'un calme inaccoutumé? Pourquoi cette surprise faite par M. Humann à ses collègues, au risque d'un immense et triste scandale? Les amis les plus clairvoyants de MM. de Broglie et Guizot pensèrent que tout ce mouvement était né d'une secrète impulsion partie de la main d'un personnage auguste. Ce qui paraît prouvé, c'est que plusieurs familiers du château voièrent, en cette occasion, contre le cabinet, et qu'il y eut des négociations entre M. de Montalivet, un des plus dévoués serviteurs du roi, et M. de Malleville, membre du tiers parti. Ce qui est hors de controverse, c'est que les ministres du 11 octobre, après tous les sanglants services rendus par eux à la dynastie d'Orléans, pesaient horriblement à son chef. On ne se crut roi que le jour où il devint possible de faire peur à M. Thiers de M. Guizot et à M. Guizot de M. Thiers.

Mais il fallait arriver à rompre le faisceau pour toujours. Voici quelles circonstances favorisèrent sur ce point les vues du château :

M. Guizot allait quitter le ministère, et il n'était pas riche; ses amis songèrent à lui créer une position qui l'élevât au-dessus de tout vulgaire souci, et ils mirent beaucoup d'activité à lui gagner des voix pour la présidence de la chambre. M. Thiers, qui n'avait point reçu la confidence de leurs démarches, ne tarda pas à en être informé, et il en conçut un amer dépit. Pourquoi, dans une affaire qui le touchait de si près, avait-on jugé à propos d'agir si complétement en dehors de lui? Ce coup lui fut d'autant plus sensible, qu'il venait de se sacrifier pour les doctrinaires, et qu'il n'eût pas été éloigné de désirer le fauteuil promis à une ambition rivale. Un jour donc, M. Guizot étant monté dans la voiture de M. Thiers, et celui-ci laissant percer sur son visage l'irritation intérieure : « Plusieurs de mes amis, dit M. Guizot, » me destinent la présidence de la chambre; et » j'y prétends. — Moi, je n'y prétends pas, ré- » pondit M. Thiers, blessé au vif; toutefois, l'a- » vertissement me vient assez tard pour qu'une » semblable prétention ait eu le temps de naître » en moi. » Et les deux collègues se séparèrent, très-mécontents l'un de l'autre. Le projet fut abandonné; mais il avait allumé dans l'âme de M. Thiers un ressentiment dont on sut bientôt augmenter la violence en y mêlant les excitations de l'amour-propre. On fit savoir à M. Thiers, — et le roi ne fut pas le dernier à lui en donner avis, — que l'opinion le jugeait incapable de porter sa fortune lorsqu'il n'aurait plus pour appui le talent des doctrinaires et leur consistance. Que tardait-il à faire tomber une opposition aussi injurieuse, en saisissant avec hardiesse les rênes du pouvoir, devenues flottantes? On devine l'effet de pareils discours sur un homme confiant dans sa destinée, prompt à s'émouvoir, et qui avait jusqu'alors vécu au milieu de tous les enivrements de la louange. D'ailleurs, il arriva que, par une ignorance trop commune des intrigues et des meutes de cour, les journaux de l'opposition servirent, à leur insu, la

secrète politique du château. Dans un article dont la crise ministérielle avait fourni le sujet, Armand Carrel manifesta, sur l'avenir de M. Thiers séparé de ses auxiliaires, des doutes railleurs et provoquants. M. Thiers avait été le collaborateur d'Armand Carrel, il l'estimait avec effroi, il s'inquiétait de l'avoir pour juge, et son orgueil saignait longtemps de chaque trait parti de cette main virile. Poussé à bout, il résolut enfin de montrer ce qu'il était en état de faire. Et puis, son ambition était décriée en tous lieux et narguée par M. Piscatory, ami de M. de Broglie. Il le sut, et prit son parti aussitôt. « On me met au défi, » s'écria-t-il avec un geste plein d'emportement, » de faire un cabinet? Eh bien? il est fait. » Et, le 22 février 1836, le *Moniteur* recevait des ordonnances nommant : MM. Thiers, *président du conseil* et ministre des affaires étrangères ; Sauzet, garde des sceaux, ministre de *la justice et des cultes;* de Montalivet, ministre de *l'intérieur;* Passy, ministre du *commerce et des travaux publics;* Pelet (de la Lozère), ministre de *l'instruction publique*; le maréchal Maison, ministre de *la guerre;* l'amiral Duperré, ministre de *la marine;* d'Argout, ministre *des finances.*

Une grande faute venait d'être commise, et elle était surprenante de la part d'un homme qui avait adopté la fameuse maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* En effet, en dehors de MM. de Broglie, Guizot et Thiers réunis, M. Molé aurait en vain cherché les éléments d'un cabinet doué de vie. Quant au tiers parti, il avait donné la mesure de ses forces dans le *ministère des trois jours.* Donc, tant que M. Thiers serait resté l'allié des doctrinaires, il n'y aurait eu qu'un ministère possible. En se séparant de ses anciens collègues, M. Thiers changeait la face des choses : il ruinait la discipline parlementaire; il assurait au roi la faculté de choisir entre plusieurs cabinets également possibles quoique débiles, et il se mettait lui-même à la merci de l'autorité royale, désormais toute-puissante. Le roi put croire que son étoile l'emportait enfin, que sa puissance n'allait plus avoir d'autres bornes que sa volonté... Et il ne se trompait qu'à demi : avec le ministère du 11 octobre, le gouvernement parlementaire venait de finir : le gouvernement personnel était fondé.

Ainsi échappait l'erreur des publicistes qui, comme Benjamin Constant, avaient fait reposer leurs théories sur la chimère d'un monarque automate, se résignant à la honteuse majesté d'une fonction de parade, tirant toujours de lui le pouvoir sans l'exercer jamais, faisant éternellement illusion aux peuples sur la nécessité de sa paresse éternelle, et n'occupant la première place par lui et par ses descendants que pour fermer à une trop haute espérance le cœur des ambitieux. Comment imaginer qu'un roi se puisse contenter de ce rôle imbécile? Et s'il était un être assez vil pour s'en contenter, comment se préserverait-il du mépris?

La royauté doit être ou une force ou un symbole. Si, en Angleterre, la royauté n'a pas besoin, pour vivre, d'agir et de gouverner, c'est qu'elle n'y est que la tête d'une aristocratie qui agit et qui gouverne; c'est qu'elle y représente une association politique qui a, comme elle, l'hérédité pour essence; c'est, en un mot, qu'il y a identité de nature entre elle et la classe dominante. Mais, en France, qui l'ignore? l'aristocratie a été détruite de fond en comble; les priviléges du moyen âge ont été abolis à jamais; partout, si ce n'est sur le trône, la transmission du pouvoir politique a été condamnée, et la supériorité des droits du mérite sur ceux de la naissance est devenue le principe constitutif de la classe dominante. Donc, en France, la royauté est une exception au lieu d'être un symbole; elle représente ce qu'on a cru devoir détruire, au lieu d'exprimer ce qui existe; elle personnifie l'idée du repos, en présence d'une bourgeoisie qui n'a pris possession de la puissance qu'à force d'activité; elle s'élève immobile sur un piédestal autour duquel s'agite en frémissant la société la plus mobile de l'Europe. Il faut, par conséquent, dans notre pays, que la royauté soit tout, sans peine de périr; il faut qu'elle anéantisse le principe électif, arme de la bourgeoisie, ou qu'elle tombe écrasée sous les ruines de l'hérédité abattue. La cour l'avait bien compris. De là son ardeur à mettre le trône bas de page; de là les ténébreuses menées dont on vient de lire le récit. Mais ce n'était pas assez de semer la division entre les chefs de la majorité, et de livrer la majorité elle-même en proie à des rivalités dévorantes : on ne pouvait espérer de la soumettre qu'en la corrompant, qu'en la rendant semblable à un maître que son premier esclave enivrerait et endormirait, pour commander à sa place. Voilà le triste tableau qui nous reste à dérouler. Tableau

bien triste, en effet! car, de la chambre, la corruption devait tomber goutte à goutte sur toutes les parties de la société, en pénétrer les profondeurs, et la réduire à un état de dégradation qui n'a d'exemple que dans l'histoire du Bas-Empire.

CHAPITRE XLIV.

Procès de Fieschi. — Morey. — Pépin. — Nina Lassave. — Triple exécution.

Le 30 janvier 1836, les portes du palais du Luxembourg s'ouvrirent pour un procès nouveau. La cour des pairs allait juger l'assassin du 28 juillet et ses complices. Dans l'enceinte, et en avant du bureau du greffier, on voyait étalés, entre autres pièces de conviction, une machine supportant des fusils inclinés, un tison, un poignard, un martinet à lanières garnies de balles de plomb, un gantelet de fer, une corde ensanglantée. La foule se pressait dans les tribunes, partagée entre une sorte de curiosité sauvage et un profond sentiment d'horreur.

Les accusés furent introduits. Ils étaient au nombre de cinq; mais il y en eut trois qui fixèrent plus particulièrement l'attention des spectateurs.

Le premier était un homme petit, impétueux dans ses mouvements. Son visage, défiguré par de récentes blessures, exprimait tout à la fois l'astuce et l'audace. Il avait le front étroit, les cheveux courts, le coin de la bouche relevé à gauche par une cicatrice, le sourire provocateur et faux, la lèvre impudente. Il s'agitait beaucoup pour qu'on ne remarquât que lui seul, insultant d'un geste familier ceux qu'il connaissait, et jouissant avec affectation de son odieuse importance.

Le second était un vieillard malade et blême. Toutefois, à l'austérité de sa physionomie, à son œil plein d'une flamme sombre, au calme implacable de sa face romaine, on devinait son cœur. Il s'avança lentement, s'assit à la place désignée sans donner le moindre signe d'émotion; et, la tête penchée sur sa main amaigrie, il demeura immobile, le regard fixe, indifférent à ce qui l'entourait, et comme plongé dans la contemplation du monde intérieur.

Le troisième ne se détachait de ses compagnons que par l'excès de son abattement.

On procéda aux interrogatoires. Mais, avant d'aller plus loin, il faut reprendre l'affaire au point où nous avions dû la laisser.

Le lecteur connaît les détails de l'horrible catastrophe qui, le 28 juillet 1835, avait épouvanté Paris. Quelques instants après l'explosion, une jeune fille venant de l'hospice de la Salpétrière traversait le boulevard, à la hauteur du jardin Turc. Une pâleur mortelle couvrait ses joues, et son regard effaré semblait interroger les passants avec angoisse. Arrivée au n° 50, et apprenant que c'était de là qu'était partie l'explosion, elle revint sur ses pas précipitamment, regagna la Salpétrière et ne s'y arrêta que le temps nécessaire pour changer de vêtements. Elle pleurait, elle tremblait, et ne cessait de répéter d'une voix étouffée : « Je suis perdue! » C'était la maîtresse de l'assassin, Nina Lassave.

Dans sa frayeur, elle courut se réfugier chez un vieux bourrelier nommé Morey, avec lequel son amant avait eu des relations fréquentes. Celui-ci la reçut affectueusement, la rassura, la conduisit dans un asile qu'il croyait sûr, et ne la quitta qu'après lui avoir promis de revenir le lendemain. Il revint en effet suivi d'un commissionnaire qui portait une malle mystérieuse; et ce fut par là que tout se découvrit. Cette malle avait appartenu à l'assassin et avait été portée, quelques heures avant l'attentat, chez un ouvrier marbrier, avec ordre de ne la remettre qu'à Morey. On n'eut pas de peine à connaître l'itinéraire de la malle, par les commissionnaires auxquels elle avait été successivement confiée; et, le 3 août (1835), l'asile de Nina Lassave était envahi par les agents de la force publique. A leur aspect, elle essaya de se tuer, mais on enchaîna son désespoir. Alors elle tira de son corset une lettre qui contenait ces mots : « Vous êtes prié de ne plus aller voir Nina;

» elle n'existera plus dès ce soir. Elle laisse dans » la chambre la *chose* dont elle était dépositaire. » Voilà ce que c'est que de l'avoir abandonnée. » Adieu. » Interrogée, Nina Lassave refusa quelque temps de s'expliquer. Enfin elle avoua que c'était Morey qui avait fait porter la malle chez elle, et que c'était à lui qu'était destiné le billet.

Morey nourrissait contre les rois une haine contenue. Ame violente et profonde dans un corps usé par l'âge, il parlait peu, et possédait cette sinistre puissance que donnent une passion unique et le mépris de la mort. On l'arrêta, et il fut traîné devant le juge d'instruction. Mais là il se montra si impassible, si complétement maître de sa pensée, il répondit avec tant de sangfroid aux questions dont on le pressa, que la justice le rendit à la liberté. Elle se ravisa bientôt; et, quand elle se présenta pour la seconde fois, il lui ouvrit tranquillement sa porte et se livra de nouveau à elle avec une inconcevable sérénité.

L'arrestation la plus importante après celle de Morey fut celle d'un marchand d'épiceries nommé Pépin, homme excessivement timide et faible, mais qui avait été compromis dans les troubles de juin et qu'un solennel verdict d'acquittement n'avait pu protéger, depuis, contre les soupçons de la police. Une fouille opérée dans sa maison et en sa présence par trois agents seulement, lui ayant fourni l'occasion de s'évader, il en profita. Où se cachait-il? On l'ignora longtemps; et une fausse nouvelle, rapidement propagée par les journaux, le faisait déjà supposer hors du royaume, lorsque tout à coup M. Gisquet reçut avis qu'on était sur la trace du fugitif; que sa retraite était située entre Meaux et Coulommiers, dans l'épaisseur de la forêt de Crécy. Il ne tarda pas effectivement à être arrêté à Magny, où il fut trouvé en chemise, caché dans une fausse armoire, au fond d'une alcôve, et troublé à un point qui touchait au délire.

Indépendamment des ouvriers Boireau et Beacher, qui figurèrent au procès, on mit la main sur plusieurs individus dont on ne devait plus entendre parler. A Péronne, par exemple, dans la nuit du 30 au 31 juillet (1835), on raconte que, profitant du moment où une des portes s'ouvrait pour livrer passage à une diligence, un homme s'introduisit furtivement dans la ville. Il était sans chapeau, sans papiers : on le mena au chef de la gendarmerie, et bientôt on remarqua qu'une de ses mains, qu'il s'étudiait à cacher, portait l'empreinte d'une blessure qui semblait faite par une corde le long de laquelle il se serait laissé glisser. On le dirigea sur Paris; mais aucun indice ne vint fortifier l'hypothèse de sa complicité.

Cependant, les ténèbres qui avaient d'abord environné l'assassin commençaient à se dissiper. Il s'était donné d'abord le nom de Girard et s'était dit natif de Lodève : sur l'indication de M. Olivier Dufresne, inspecteur des prisons, M. Lavocat fut appelé auprès de lui et le reconnut. Son véritable nom était Fieschi.

Doué d'une énergie que servaient en lui les calculs de la bassesse la plus raffinée, et vaniteux jusqu'à la démence, cet homme avait contracté toutes les souillures. Condamné comme voleur et comme faussaire, après s'être battu bravement comme soldat, il était sorti des prisons d'Embrun, amant d'une femme dont plus tard il corrompit la fille. En lui tout apparaissait monstrueux, même son origine; car il était né en Corse, terre habitée par une race héroïque, et jamais pareil misérable n'appartint à si nobles pays. Longtemps il traîna de ville en ville son inquiétude d'esprit, sa pauvreté intrigante et ses vices. Attiré à Paris en 1830, il y exerça, non sans intelligence, divers métiers dont sa fourberie accrut les profits. C'est ainsi qu'à l'aide de certificats supposés, il avait obtenu du gouvernement les faveurs réservées aux condamnés politiques. Sicaire en disponibilité, il lui arriva d'offrir à ceux dont le patronage s'était égaré sur lui, ses services meurtriers. Ayant vendu à la police son âme et son bras, il se fit l'homme des partis contraires, souffla la révolte, marcha contre l'émeute un poignard à la main, et vécut en aventurier de carrefour jusqu'au moment où ses fraudes découvertes ne lui laissèrent que périls, opprobre et détresse. Réduit alors à fuir un châtiment plein d'ignominie, abandonné par l'une des deux femmes qu'il flétrissait d'une affection incestueuse, désespéré, furieux, impuissant pour tout, si ce n'est pour un crime, il médita quelque coup terrible... Comment il le frappa, et comment sa rage fut trompée, nous l'avons dit.

Il n'y a jamais eu peut-être de scélérat complet : Fieschi possédait une vertu, la reconnaissance. M. Lavocat, directeur de la manufacture des Gobelins, avait su le gagner en le traitant avec bonté dans les rapports qu'ils avaient eus ensemble antérieurement au crime. On put juger, d'après les

Digitized by Google

discours de Fieschi, que, pour obtenir de lui des aveux, le plus sûr était de le soumettre à l'influence de celui qu'il appelait son bienfaiteur. La cour des pairs avait confié l'instruction à M. Pasquier et aux membres de la pairie par lui désignés : M. Lavocat fut prié d'intervenir officieusement auprès du coupable. Mission fâcheuse qu'on ne saurait accepter, surtout dans un pays tel que le nôtre, sans encourir le blâme de l'opinion publique et blesser le plus susceptible de tous les instincts.

Devant M. Lavocat, Fieschi se composa un rôle dont la suite dévoila bien l'hypocrisie. Il exagéra, il enfla d'une manière étrange l'expression de sa reconnaissance; il l'étala orgueilleusement, et il en vint à croire qu'elle lui serait une sauve-garde. Alors, pour que l'homme dont il attendait protection acquît la puissance et le crédit nécessaires, il en fit le sauveur du roi. « Au moment d'accom- » plir le dessein fatal, disait-il, j'ai aperçu mon » bienfaiteur, je me suis troublé; et la machine, » abaissée de deux ou trois pouces, a manqué le » but. »

Quant aux révélations qu'on lui demandait, il s'y refusa d'abord. Puis, abordant les demi-confidences, il promena les juges instructeurs dans un dédale de contradictions, de subterfuges, de réticences, de mensonges. On dut penser qu'indirectement il marchandait le prix de ses aveux, et l'on s'oublia jusqu'à faire luire à sa vue la promesse d'une grâce qu'on était décidé à ne pas lui accorder (1). M. Lavocat contribua-t-il à l'entretenir dans le lâche espoir de racheter sa vie en trahissant ses complices? Nous croyons pouvoir affirmer le contraire. Mais ce qui est certain, — et l'on en verra plus bas la preuve, — c'est que Fieschi conserva jusqu'à la fin la conviction qu'au moment décisif sa tête serait refusée au bourreau. Ce qui est encore certain, c'est que les représentants de la justice ne dédaignèrent pas de spéculer sur la vanité de ce malheureux. On l'entoura d'égards dont l'artifice égalait à peine le scandale. Pour qu'il pût envoyer de l'argent à sa maîtresse, faire largesse à ses gardiens, et ajouter, comme Pépin et Morey, quelques douceurs au régime de la prison, diverses sommes lui furent successivement données; elles finirent par s'élever à près de quatre mille francs, et il se plaisait à en disposer d'une manière fastueuse. Que de fois ne s'entendit-il pas appeler *monsieur* et *mon cher!* On s'informait de sa santé avec une sollicitude dont l'urbanité l'enchantait, on lui laissait deviner en quelle estime en tenait son intelligence. Et lui, il acceptait ces hommages comme une sorte d'amende honorable faite tardivement par la société à son génie longtemps méconnu! Du fond de sa prison, il poursuivait les plus hauts personnages de lettres écrites dans un jargon à part, et où aux plus bizarres adulations se trouvaient cousus des lambeaux d'érudition grotesque. Un jour, il traça un parallèle entre Pépin l'épicier et Pépin le Bref; un autre jour, il composa un long travail dans lequel il se comparait à Salvator Rosa. « Lorsque « Talleyrand m'a entendu, disait-il, il s'est trou- » blé, retrouvant dans mon organe celui de Napo- » léon, qu'il a trahi. » Si bien qu'un scélérat, le plus vil peut-être qui ait jamais existé, en était venu à tomber dans l'adoration de lui-même (2).

(1) On lit, page 113 des interrogatoires : « Vous devez te- » nir à votre famille *et à la vie* : il n'y a pas d'autre moyen » d'être utile à vos enfants *et à vous-même* que de dire la » vérité. »

(2) Nous avons sous les yeux plusieurs autographes de Fieschi ; et si nous transcrivons ici textuellement une lettre écrite par lui à M. le président Pasquier, c'est d'abord parce que cette lettre, si astucieuse et si burlesque, fait connaître parfaitement celui qui l'a écrite, et ensuite parce qu'elle indique avec quels égards on traitait ce misérable, qui devait naturellement se croire et se crut en effet tout permis :

A Monsieur le président Pasquier.

« Monsieur le Président,

» Pourège laisser glice en silence la triste nouvelle que j'ait apri quil m'a été suegéré par Mosieur Zangiacomi, mon digne juge d'istruction.

« Votre délégué au pré de moi depui long temps, et que même que l'istruction soit finie vous avait la bonté de le prier de venir aupré de moi pour qu'il puise vous doner de mé nouvelle ; Mosieur, conviens cet atention et grand de votre part, car je suis persuade que le mine, serons pour vous sadisfécente, je me porte à mervégle?

» Mais le votre il sont atte pour moi désagréable ; Davoir appri que voltre santet et Emparfait,

» Monsieur le Président, conviens cet nouvelle ma plongé dans une profonde reverie ; conviens il et attristé mon faible cœur, et jeu fait point de difficulté, que vous puisse le croire, parce que vous este en même de juger les homme. Mais la circonstance si funeste pour moi et d'autre victimes que je regret plus que ma vie, qu'il a était la cause que vous avait eu à istruire en si gros couppable cômme moi. Au reste vous savait que je non suis pas flacteur, car tout flacteur est un traitre, et moi cet mon cœur qui parle avecque le plus grand sincérite sans réserve.

» Monsieur le Président

» Cet lettre alle et écrite san aucoun but aucoun sentiment

Pour tirer parti de cette ivresse sans nom, il ne restait qu'à rendre odieux à Fieschi les complices qu'on lui supposait. Or, Nina Lassave avait déclaré tenir de Morey que c'était lui qui, dans la nuit du 27 au 28, avait chargé la machine, on eut soin de rappeler à l'assassin l'explosion qui l'avait mis à deux doigts de la mort. Plus de doute: Morey avait chargé quelques-uns des fusils de manière à les faire éclater, parce que, craignant une trahison de la part de son complice, il l'avait pris pour victime. Ces insinuations eurent le succès prévu : le 11 septembre 1835 l'assassin compléta ses aveux.

Il en résultait en substance : que Fieschi avait inventé la machine dans un but purement stratégique; que l'idée de la faire servir à tuer le roi était venue de Morey; que Pépin avait fourni l'argent pour le loyer de la maison et l'achat du bois de la machine. Du reste, le dénonciateur nisit la complicité de Victor Boireau, si fortement compromis dès l'origine; et, pour ce qui est de Bescher, on n'avait à lui reprocher que d'avoir prêté à Fieschi, sur la prière de Morey, son livret et son passeport.

Tel était l'état des choses lorsque, le 30 janvier 1836, comme nous l'avons dit, les débats s'ouvrirent.

Morey s'y montra jusqu'au bout ce qu'on l'avait vu d'abord. Il y avait dans l'attitude de ce vieillard quelque chose de terrible et de singulier. Au milieu de tant d'hommes diversement émus, seul il ne témoignait ni haine, ni inquiétude, ni étonnement, ni colère, ni pitié. Toujours taciturne, toujours immobile, il n'appartenait à l'assemblée que lorsqu'on l'interrogeait. Il répondait alors pour nier ce dont il était accusé, mais cela froidement, en peu de mots, sans ostentation, sans embarras, sans insistance. Hautement dénoncé par Fieschi, il ne sortit pas un instant de cette impassibilité extraordinaire. Son front resta de glace, et l'on ne surprit pas même sur ses lèvres le sourire du dédain.

Pépin, au contraire, passait tour à tour d'une agitation fébrile à un morne accablement. A la moindre question, il se troublait, promenait sur l'assemblée des yeux suppliants et remplis de larmes, parlait de sa femme, de ses quatre enfants, et balbutiait des paroles étranges, évidemment dictées par l'égarement de la peur. Je suis innocent, disait-il sans cesse. Il ajoutait qu'il était victime d'un complot infernal, qu'on avait juré de le perdre. Puis, il retombait sur son banc, épuisé, anéanti.

Pour ce qui est de Fieschi, comment décrire son attitude et son rôle dans ces déplorables débats? La tête haute, le regard superbe, le sourire du triomphe sur les lèvres, il marquait ses victimes d'un geste théâtral et se haussait en quelque sorte

de flaterie pour aspirer vottre protection ni cel de persone, car ma conduite mérite le mépri de tous le monde

» Monsieur le Président

» Emposible à moi de gorder mon silence, sans que je puise vous dire voilà l'homme, vottre aute sagesse sous tous le pointe et principalement pour nen mettre jamais aperçue à vottre age que lé travaux législatif vous fus à charge.

» Que le grou nombre sau plagnerait jusque à dire, c'est no fardeau plus pésent que la Mont Etena que moi je consis tré bien. Pour moi je vous admire et que je vous ai bien étudié dans mes entérogatoir.

» Car tout saison de le vie a ses eppine pour qui conque qu'il travaglerait, si sérieusement, depuis long temps pour le patrie, car un homme en négligent ses troveaux particuliers sen crain le reproche de persone.

» Mais celui qu'il est sincère à son pay néglige la famigle et ses affaire pour prouver la dence satisfactions quil nen neglige riens paur lui être utile. Monsieur le président, l'homme devait sa gloire a sa patrie et non à lui-même. Le mellieurs orme de le viellesse sont le lettres et la vertu, cultivé dans le cours de sa vie.

» Elle produisent à la fin des fruit bien précieux non solement parce que elle-même sont pas abondante, pas dans l'arrière saison. cet qu'il e déjà beaucoup Mais encore parce que le témoignage d'un conscience pure Et le souvenir de plaisir action vertueus sont des grand satisfaction pour L'homme.

» Monsieur le Président

» Quel satisfaction de terminer une vie pure et tranquille par un vieglesse heureuse et douce. tel fut cele de Platon qu'il mourne à lage de quatre-vinct un ans; tenant la plume a la main. Tel fut la fin de Isocrate que quatre vinct 14 ans composa son panethainaige, et qu'il vecut encore cinquu ans !

» Son maitre Gorgias de Leonte vecque cent 7 ans sana abandonner ses occupation ordinaire ;

» e repondit a quelquun

» Je vous voudrais vivre encore lon temps parce que je n'ai pas de reproche à me faire.

» E bien Monsieur le Président

» Je madrece et je exorte au près de lettre suprême que vous pusie terminer une si belle carrière.

» La satisfaction que j'ai prouve en voyant Monsieur Ziangiacomi met empeche de dormir et je me suis leve pour vous écrire tres pressé une lettre de trais page.

» ov

» Vottre ser embre et ubest a.

» SI FIESCHI. »

sur son infamie, amusant les juges par des bouffonneries ignobles, faisant l'orateur, affichant des prétentions d'érudit, visant à l'effet, attendant qu'on l'applaudît, ainsi qu'un bateleur sur ses tréteaux. Et parmi les juges, il s'en trouva qui l'applaudissaient. A chacune de ses atroces pasquinades, on se mettait à rire, sur les bancs de la pairie, de ce rire approbateur qui semble encourager. L'assassin venait-il à se lever? les lorgnons se braquaient de toutes parts sur lui, comme en un spectacle. Faisait-il signe qu'il avait à parler? aussitôt des voix impatientes s'élevaient : « Fieschi » a demandé la parole; monsieur le président, la » parole est à Fieschi. » On ne voulait pas perdre un mot de ce qui pouvait sortir de la bouche de ce grand homme! Et lui ne se possédait pas d'orgueil et de joie. Sa main sanglante cherchait des mains à presser publiquement.... et elle en trouvait. Il échangeait avec sa concubine, placée dans les tribunes, des signes d'intelligence et d'affection. Il posait, il trônait. Que dire encore? C'était lui qui dirigeait les débats, lui qui excitait ou gourmandait les témoins, lui qui exerçait les fonctions d'accusateur public, lui qui gouvernait l'audience. Était-il rien qui ne lui fût permis? Tantôt, pour donner une idée de la manière dont il fallait viser, il criait à M. Pasquier en le couchant en joue avec ses doigts : « Je suppose, monsieur le président, » que vous soyez un canard; » tantôt, raillant le malheureux Pépin, qui semblait engagé dans un commencement d'aveu : « Il ne faut pas se décou- » rager, disait-il : une femme accouche à sept et à » neuf mois. Voilà sept mois... Pépin commence à » accoucher. » Quelle que fût son impudence, Fieschi n'osait, tout en le dénonçant, insulter Morey; mais, voyant la timidité de Pépin, il prenait un plaisir féroce à le tourner en ridicule et à l'accabler. Pour lui, il s'accusait avec complaisance, s'avouait le plus grand des criminels, et se déclarait trop heureux d'avoir à payer de son sang la vie des infortunés morts sous ses coups. Mais plus il insistait sur le sort qui lui était réservé, sur l'échafaud qui l'attendait, plus il devenait manifeste qu'intérieurement il croyait à sa grâce. D'autant qu'il avait soin de flatter outre mesure ceux de qui elle paraissait dépendre.

Heureusement, il se passa, dans le cours du procès, quelques scènes qui consolent du scandale d'un tel triomphe. Parmi les témoins que Fieschi eut pour contradicteurs, il s'en était présenté un qui avait le front couvert en partie d'une plaque d'argent. Après la déposition, Fieschi s'étant écrié : « Que voulez-vous que je réponde à » un homme qui a la tête fêlée? — Il est vrai, » répliqua le témoin en foudroyant de son regard » le meurtrier, il est vrai que j'ai en la tête fra- » cassée, mais c'est dans une bataille, ce n'est » pas dans un assassinat. »

Les débats avaient employé déjà douze audiences sans ajouter de grandes lumières à celles qui jaillissaient de l'instruction, lorsque la situation d'un des accusés fut aggravée par une circonstance inattendue. Irrité d'une déclaration de Pépin dirigée en apparence contre lui, et vaincu d'ailleurs par les larmes de sa mère, qui le conjurait de tout avouer, Boireau exposa, le 11 février (1836), que si, la veille de l'attentat, il avait fait une promenade à cheval pour que Fieschi pût ajuster ses canons, c'était à la demande de Pépin, qui devait la faire lui-même.

Il y avait là, pour Pépin, comme un coup de foudre. Et pourtant ce fut le signal de la transformation qui s'opéra subitement en lui, transformation complète et véritablement phénoménale. L'un de ses deux avocats, Me Marie, s'était empressé de l'aller voir dans sa prison, au sortir de l'audience. Il le trouva plein de calme, de résolution et de dignité. « Boireau m'envoie à la mort, » dit le prisonnier, et je pourrais bien aisément » me venger... Mais non... je ne veux pas l'exciter » à charger aussi Morey. » A dater de ce moment, Pépin fut un autre homme. Sa figure prit une expression de fermeté simple et touchante; sa parole devint lucide; on eût dit que des horizons nouveaux venaient d'apparaître à cette intelligence jusque-là si bornée.

La compassion qu'il avait généralement éveillée s'en accrut. Il n'avait en effet échappé à personne que si un homme de la nature de Pépin avait trempé dans un complot du genre de celui qu'on jugeait, ce ne pouvait être que par entraînement, terreur ou faiblesse. On l'accusait d'avoir commandité le crime. Mais l'argent donné par lui, l'avait-il offert spontanément ou pour obéir à une influence terrible que sa pusillanimité ne lui avait permis ni de fuir, ni de secouer, ni de vaincre? L'opinion s'était emparé des interrogatoires des condamnés; et de ce document, produit sous la garantie du président de la cour des pairs, il résultait que Pépin avait fait, pour détourner

Digitized by Google

Fieschi du crime projeté, tous les efforts que comportait la timidité de son caractère; que ne pouvant détruire la machine et ne l'ayant jamais vue, il en avait du moins détruit le modèle; qu'il avait cherché à arrêter Fieschi en lui représentant le nombre des victimes qu'il allait frapper. Voilà ce qui ressortait, même des dénonciations de Fieschi confronté avec Pépin. N'étaient-ce point là, dans tous les cas, des circonstances atténuantes? Ainsi pensaient beaucoup d'esprits modérés, bien que l'attentat commis le 28 juillet leur fît horreur.

Cependant le procureur général, M. Martin (du Nord), avait prononcé son réquisitoire. Il y avait soutenu l'accusation avec beaucoup de force à l'égard de Fieschi, de Pépin et de Morey, l'avait abandonnée à l'égard de Bescher, et s'était exprimé sur Boireau en termes qui provoquaient une sentence indulgente. Les plaidoiries commencèrent immédiatement.

Chargé de la défense de Fieschi, cause impossible à plaider, Me Paterni ne put que se rejeter sur le meilleur emploi qu'auraient trouvé les facultés de Fieschi dans une société dirigée d'une manière plus intelligente. Mais, comme il partait de ce point de vue pour reprocher au gouvernement d'avoir réduit Fieschi au désespoir, un mouvement de désapprobation se manifesta sur les bancs de la pairie. Alors, fidèle à son rôle, Fieschi eut l'effronterie de rappeler à l'ordre son propre avocat, ce qui était une flatterie indirecte adressée aux juges et le couronnement de tant de bassesses!

Me Dupont, avocat de Morey, prit à son tour la parole. Après avoir marqué Fieschi au front comme avec un fer rouge, et fait ressortir, à côté de la jactance du délateur, le courage si calme et si vrai de son client, Me Dupont signala des contradictions sans nombre, soit dans les dépositions des témoins à charge, soit dans les déclarations du principal accusé. Il s'étudia ensuite à prouver que Fieschi avait un complice dont il cachait le nom et auquel se rapportaient les inculpations dirigées contre Morey; que celui-ci n'avait été choisi que pour tenir la place du complice inconnu protégé par Fieschi; que Fieschi, en un mot, et Nina Lassave, s'étaient entendus pour perdre Morey. Ce système, développé avec un admirable talent d'induction, avait produit sur l'auditoire une impression profonde; elle fut au comble quand, d'une voix saisissante et avec un geste violent, Me Dupont s'écria : « Croyez-vous que la tâche de l'avocat soit achevée quand il a défendu son client? » Oui; si son client est acquitté; mais, si on le « condamne, il est pour l'avocat un autre devoir « à remplir. Pour moi, si Morey est condamné, « je ne passerai pas un seul jour de ma vie sans » rechercher le complice véritable de Fieschi. Et » vous, messieurs, après avoir fait tomber la tête » de Morey, ne craindriez-vous pas que mes re- « cherches ne fussent suivies de succès, et qu'un » jour je ne vinsse jeter à votre audience un nom » de coupable... quand Morey serait mort? »

La sensation ne fut pas moindre lorsque, dans sa plaidoirie en faveur de Pépin, Me Marie prononça ces vives paroles : « Fieschi peut être satis- » fait de sa gloire. Comment donc! mais on l'ad- » mire, mais on le caresse, mais on vous a parlé de » l'intérêt qu'il a reconquis! Oh, apparemment, » vous voulez que sa marche à l'échafaud soit une » marche triomphale! J'espère, moi, que la morale » publique protestera contre cette prétention. » Votre crime, vous en subirez la peine; et si » votre nom passe à la postérité, il y passera « exécrable! »

On entendit encore : pour Fieschi, Mes Parquin et Chaix-d'Est-Ange; pour Pépin, Me Dupin jeune; pour Boireau, Me Paillet; pour Bescher, Me Paul Fabre. Puis, Fieschi se leva et débita une espèce de discours dans lequel il insistait avec emphase sur la grandeur de son crime, sur l'immensité de son repentir, sur la postérité qui l'attendait, sur le courage avec lequel on le verrait mourir... Et toutefois, n'oubliant pas de qui sa grâce dépendait, il avait soin d'affirmer en terminant qu'il estimait Louis-Philippe à l'égal de Napoléon.

Le lendemain, 15 février (1836), la cour prononça un arrêt qui acquittait Bescher, condamnait Fieschi à la peine du parricide, Pépin et Morey à la peine de mort, Boireau à vingt ans de détention (1).

MMes Philippe Dupin et Marie s'étaient rendus, après l'arrêt, dans la prison de Pépin. Ils le trouvèrent dans sa camisole de force et au milieu de la terreur que devait naturellement inspirer à un jeune homme le voisinage de l'échafaud pour lui arracher des révélations qui ne concernaient point le crime dont il s'agissait.

(1) Il est à noter qu'avant la délibération décisive, M. Pasquier n'avait pas craint d'interroger Boireau sur un autre complot que celui pour lequel Boireau comparaissait en ce moment devant la cour des pairs. De sorte qu'on profitait de

ses gardiens, aussi calme, aussi maître de lui que s'il eût été libre et environné de sa famille. Il les entretint de ses affaires privées avec une netteté d'esprit et une précision de langage qui les étonna.

Morey avait été tel jusqu'alors, qu'il ne pouvait étonner personne en se montrant incapable d'être ému. On avait imaginé un moyen détourné pour lui faire tenir du poison, il répondit : « J'aime » mieux être guillotiné; je veux que mon sang leur » coule sur la tête. »

Quant à Fieschi, il conservait toujours l'espoir d'avoir la vie sauve. Et comment n'aurait-il pas espéré? Entouré de soins prévoyants, de complaisances empressées, il pouvait se croire des admirateurs. On lui demandait son portrait, on recueillait précieusement ses facéties, on attendait de lui des mémoires, on s'arrachait ses autographes, devenus pour sa maîtresse l'objet d'un commerce lucratif. Et il y en avait, même parmi ses juges, qui brûlaient d'avoir de son écriture, de posséder ses fautes d'orthographe. Il y a plus : recevoir la fille de son ancienne concubine, Laurence Petit, passer avec elle des heures entières, prendre avec elle ses repas, voilà ce qu'on lui permettait!

Ajoutons qu'il n'était pas de ferme qu'il ne donnât à son repentir; jusque-là qu'il écrivit un jour à l'archevêque de Paris une lettre dans laquelle il sollicitait la permission d'entendre la messe, rappelant que la première messe avait été servie par le larron pénitent.

Aussi, quelle ne dut pas être la surprise de Fieschi lorsque son confesseur lui vint dire : il faut se préparer à mourir. C'est impossible, s'écrie-t-il aussitôt, et la suite prouva combien ce cri était sincère. La veille de l'exécution, il disait à Mᵉ Patorni, son avocat, qu'on devait lui faire une pacotille et l'envoyer en Amérique. Mᵉ Patorni essayant de lui prouver qu'il se berçait d'un faux espoir, il devint soucieux, et, regardant Nina Lassave, assise à sa table : « En tout cas, Nina » ira se jeter aux genoux de Mᵐᵉ de Trévise, qui » ne refusera point de parler au roi. » Il prétendit, du reste, qu'on lui avait fait des promesses; et, comme son avocat lui avait prêté quelques livres : « Je vais écrire, dit-il, ce qu'on m'a promis, et, » si je meurs, vous trouverez l'écrit caché dans un » de vos livres, quand on vous les rendra. » Les livres furent rendus, mais l'écrit ne s'y trouvait point.

Cependant, l'heure dernière approche, l'échaffaud a été dressé pendant la nuit sur la place de la barrière Saint-Jacques, tout est prêt, les condamnés sont attendus. Fieschi prie l'abbé Grivel de remettre un cigare à Morey comme gage de réconciliation. Morey refuse le cigare, Pépin l'accepte.

La pièce destinée aux préparatifs mortuaires s'ouvrit et reçut les trois condamnés. Fieschi était agité dans sa jactance, Pépin résigné, Morey indifférent et austère. Pendant qu'on procédait à la toilette funéraire, Fieschi n'avait cessé de diriger vers la porte des regards inquiets; il s'écrie enfin : « Mais M. Lavocat! est-ce que M. Lavocat ne » vient pas? » On lui répond qu'il ne doit point s'y attendre. Alors, l'œil en feu, le visage crispé, le corps animé d'un mouvement convulsif, furieux, effrayant, il s'écrie : « Ah! si M. Lavocat ne vient » pas, je meurs damné! »

Trois voitures, qui devaient transporter les condamnés et les abbés Grivel, Gallard et Montès, leurs confesseurs, stationnaient dans la cour de l'Orangerie. Au moment où Fieschi montait dans celle qui lui était réservée, le colonel de Pozac lui cria : « Fieschi, pense à Dieu, et souviens-toi du » soldat de Gaëte. » Fieschi expliqua aussitôt à son confesseur qu'il s'agissait d'un soldat corse qui, au siége de Gaëte, avait déployé un courage prodigieux. Lui-même, au reste, il fit preuve, durant tout le trajet, de la plus grande intrépidité. Croyant la conserver, il avait tenu à la vie, mais, rendu à l'affreuse certitude, il contemplait la mort sans trouble. « Je devrais être superstitieux, » disait-il à l'abbé Grivel dans la voiture qui le » traînait à l'échafaud; car, lorsque j'étais en Ca» labre, une bohémienne me prédit que je mour» rais un jour guillotiné et l'âme contente : elle » ne m'a pas trompé. »

Vers huit heures, le lugubre cortége arrivait sur le lieu du supplice. Le triple rang de soldats qui en barrait l'entrée s'ouvrit pour livrer passage aux condamnés et se referma. Pépin, Morey et Fieschi descendirent de voiture. Morey, courbé par les souffrances physiques, s'avançait à demi porté par deux gardes. Il leur dit : « Soutenez» moi. Le cœur va, mais les jambes ne vont plus. » Les trois condamnés allèrent se placer, les mains liées derrière le dos, au pied de l'instrument du supplice, les prêtres qui les assistaient leur donnant à plusieurs reprises le crucifix à baiser. En cet instant suprême, un commissaire de police

vint avertir Pépin que, s'il avait quelques révélations à faire, il serait sursis pour lui à l'exécution. Il répondit avec fermeté qu'il n'avait rien à dire.

Il s'écoula un moment d'inexprimable angoisse. Puis, un homme fut aperçu qui, la figure pâle, un long manteau jaune sur les épaules, montait d'un pas assuré les degrés de l'échafaud : c'était Pépin. Arrivé sur la plate-forme, il cria : « Je meurs innocent, je meurs victime, adieu! » leva les yeux au ciel, et se livra aux exécuteurs.

Morey vint ensuite. Il n'y avait pas la plus légère altération sur ses traits, et il gardait le silence. Seulement, comme l'exécuteur portait sur ses vêtements une main brusque : « Pourquoi, lui dit-» il avec douceur et à voix basse, gâter ce gilet? » il peut servir à un pauvre. » Quand on ôta au vieillard son bonnet de soie, ses cheveux blancs furent soulevés par le vent sur sa tête nue. Et il se fit dans la foule un mouvement suivi d'une rumeur sourde.

C'était le tour de Fieschi. Accompagné du digne abbé Grivel, qu'il avait prié « de ne le quitter que « le plus près possible de l'éternité », il s'avance fièrement, prend sur l'échafaud l'attitude d'un orateur, prononce quelques paroles d'adieu, de repentir, et, se penchant vers son confesseur : « Je » voudrais bien pouvoir, dans cinq minutes d'ici, » venir vous donner de mes nouvelles. » Cela dit, il se retourne vivement, se place de lui-même sur la planche..., et pour la troisième fois le couteau de la guillotine s'abaissa.

Deux jours après, la foule s'amoncelait et se pressait sur la place de la Bourse, aux portes d'un café. Dans un comptoir orné de sculptures précieuses et qu'ombrageaient de riches draperies, vous eussiez vu gravement assise une femme d'une figure commune, borgne, et n'ayant d'autre mérite extérieur que l'éclat de la jeunesse. C'était Nina Lassave. Elle était là, le front rayonnant, la lèvre épanouie, aussi joyeuse que fière de l'empressement qui rendait hommage à sa célébrité. Par un de ces traits qui servent à caractériser une époque, un spéculateur avait compté, pour s'enrichir, sur l'exposition d'une femme immortalisée par la délation et maîtresse incestueuse d'un assassin. Il y en eut beaucoup à qui cela parut tout simple.

CHAPITRE XLV.

Réaction de la politique du continent contre la révolution de juillet. — Causes générales de cette réaction. — Occupation de Cracovie par les Autrichiens, les Prussiens et les Russes, caractère politique de cette mesure. — Violation des traités de Vienne par les trois grandes puissances continentales; silence de la France et de l'Angleterre. — Intervention en Espagne demandée au cabinet des Tuileries par celui de Saint-James. — Le roi et M. Thiers insensiblement détachés de l'alliance anglaise; demande de lord Palmerston repoussée; l'alliance anglaise compromise; triomphe de la diplomatie continentale; première phase du ministère du 22 février. — Voyage du duc d'Orléans à Berlin et à Vienne. La main d'une archiduchesse d'Autriche refusée au duc d'Orléans. — Entrevue fortuite entre ce prince et Marie-Louise.

La révolution de juillet avait tenu le monde en suspens. Or, quel prodige qu'un semblable réveil de la nation française! Que vers la fin du dix-huitième siècle elle se fût montrée capable de tout faire trembler, de tout faire fléchir autour d'elle, au moment même où elle portait allumé dans son sein le foyer de vingt guerres civiles; et qu'ensuite, décimée par les batailles, décimée par les échafauds, à bout d'enthousiasme révolutionnaire, de génie, de fureurs, elle eût suffi, avec ce qui lui restait encore de fougue et de sang, à l'immense fatigue de l'empire et à ses miracles... n'y avait-il pas déjà dans de tels témoignages de force un assez profond sujet d'étonnement pour le monde? Aussi, lorsqu'en 1815 on avait vu la France tomber enfin d'épuisement aux pieds d'un roi ramené par un million de soldats étrangers, on l'avait regardée comme une nation finie. Et c'était après quinze ans d'une domination énervante, c'était lorsque, immobile, humiliée sous le double joug des courtisans et des prêtres, elle paraissait morte à demi, qu'on venait de la voir, en 1830, se relever tout à coup, plus que jamais remplie de jeunesse et de séve, ivre d'audace, le front rayonnant,

et prête à fournir une fois encore aux peuples stupéfaits la preuve de son inépuisable vigueur!

En de telles circonstances, un grand homme ayant une dynastie à fonder n'avait, ce me semble, qu'une marche à suivre.

Loin d'aspirer à l'anéantissement du génie révolutionnaire et démocratique, il se serait appliqué à le contenir en le dirigeant; loin de s'en faire un obstacle, il s'en serait fait un appui. Et, après avoir dit à la France: « La liberté n'est » possible qu'avec la paix. Tenons l'Europe en » respect; mais gardons-nous de l'effrayer, et ne » la provoquons pas, » il aurait dit à l'Europe: « Rendez ma dynastie populaire en ne refusant » rien à mon pays de ce qui lui est dû légitime- » ment, et résignez-vous à l'honorer dans ma per- » sonne. Car la tempête m'appartient, et je puis, » d'un signe, donner une secousse aux trônes. » Maître alors de la situation, et pouvant tout: d'une part sur la France au moyen de l'Europe, de l'autre sur l'Europe au moyen de la France, il se serait élevé peut-être, dans son rôle de modérateur, au-dessus de la gloire des plus illustres conquérants, et, — du moins autant que cela se peut dans une monarchie, — il aurait fondé la grandeur de sa maison sur celle de son pays.

Ce fut une politique toute contraire que crut devoir suivre, dès l'origine, la royauté de juillet. Pour se concilier les puissances continentales, elle déclara au génie révolutionnaire dont elle était issue la guerre la plus acharnée. Or, c'était se priver d'un appui pour acheter un patronage; c'était tomber du rôle de modérateur à celui de vassal; c'était encourager dans les souverains d'injustes caprices, après avoir perdu la force qui aurait servi à y résister; c'était, enfin, pour ce qui concernait la dynastie à établir, la miner au dedans par l'impopularité et au dehors par la dépendance. Double danger! double folie!

Et cependant, chose incroyable, les inspirateurs de cette politique sans intelligence s'étaient donnés pour des hommes habiles. Mais les faits ne permettent pas longtemps que les peuples s'abusent au point de prendre les calculs de l'égoïsme pour de l'habileté, et la ruse pour du génie. La vérité est que l'égoïsme accuse un esprit borné encore plus qu'un cœur sec. La ruse n'est qu'un procédé de l'impuissance, qu'une ressource de la médiocrité.

Voilà ce dont M. Thiers put aisément se convaincre dès son avénement à la présidence du conseil. A cette époque, tout faisait silence autour du trône de Louis-Philippe: plus d'insurrections, plus d'émeutes; l'assassinat était descendu à Fieschi; la presse respirait à peine sous les lois de septembre; la France était calme jusqu'à l'abattement. Et qu'en résultait-il? Que les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin redoublaient, à l'égard de la cour des Tuileries, de morgue, d'exigences et de bravades. De sorte que, placé entre la France révolutionnaire et l'Europe monarchique, le gouvernement de juillet n'avait pu affaiblir la première sans subir de plus en plus le despotisme insolent de la seconde et ses rancunes immortelles. Abordons ce triste épisode de notre histoire.

Dans l'adresse votée par la chambre des députés au commencement de l'année 1836, dont nous allons tracer le tableau, les sympathies de la France pour la Pologne avaient été formulées d'une manière touchante quoique timide. Adoptant un amendement de M. de Mornay, la chambre avait dit, à propos de nos relations extérieures: « Cette heureuse harmonie nous donne l'espoir » que, d'accord avec la Grande-Bretagne et les » puissances dont les intérêts sont liés aux nôtres, » vous pourrez, Sire, rétablir l'équilibre européen, » si nécessaire au maintien de la paix, et que le » premier gage en sera la conservation de l'an- » tique nationalité polonaise, consacrée par les » traités. »

Ces paroles exprimaient, avec une réserve convenable, les vœux et les sentiments du peuple français. Elles ne faisaient, d'ailleurs, que répondre à un discours adressé par l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie, discours plein de hauteur, plein d'emportement, et qui trahissait une pensée hostile au cabinet des Tuileries. Cependant, les cours étrangères s'émurent, et aussi audacieuses alors qu'elles l'étaient peu en 1830, elles prirent la résolution de braver, par une manifestation collective, la Grande-Bretagne et la France.

On sait comment le congrès de Vienne, congrès de rois, fut le berceau de la république de Cracovie. L'Europe étant devenue, en 1815, une proie saignante à partager entre les plus forts, l'Autriche et la Prusse se disputèrent la possession de Cracovie, dont elles avaient besoin toutes deux pour clore, l'une la Gallicie, l'autre la Silésie. De

son côté, le cabinet de Saint-Pétersbourg couvait d'un regard inquiet la ville en litige. On ne put s'entendre, et, pour que Cracovie n'appartînt à personne, on décida qu'elle s'appartiendrait. Ainsi érigée en république par l'égoïsme de trois monarques rivaux et jaloux, elle n'avait pas tardé à devenir, par ses institutions politiques, son langage, ses croyances religieuses, son université, le sanctuaire de la nationalité polonaise. Neutre en 1830, et, en 1831, occupée, rançonnée, foulée aux pieds par le général Rudiger, elle avait recueilli et conservait les derniers débris de la Pologne accablée. Ce fut par la violation brutale de son indépendance que les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, résolurent d'insulter le gouvernement français.

Le projet d'occupation fut communiqué à M. de Broglie dans les premiers jours du mois de février 1836. Il quittait les affaires, et il dut, par conséquent, se borner à recevoir la communication. Mais comme les puissances du continent ne prenaient, pour agir, conseil que d'elles-mêmes, elles donnèrent sans plus de retard le signal de l'insulte. Le 9 février, puisant un prétexte dans quelques troubles éphémères dont la fête de l'empereur de Russie venait d'être l'occasion, elles sommèrent, par leurs résidents, le sénat de Cracovie d'expulser, dans le délai de huit jours, du territoire de la république, tous les réfugiés qu'elles tenaient pour dangereux, Polonais ou autres. La résistance eût été insensée, l'hésitation même était impossible. M. Wielogłowski, président du sénat, se borna donc à représenter, dans une note suppliante, que, parmi les réfugiés qu'on frappait d'un coup si terrible et si imprévu, plusieurs avaient contracté depuis longtemps, à Cracovie, des relations de famille ou de fortune. Ne pouvait-on leur laisser, au moins, le temps indispensable au règlement de leurs affaires? Les trois cours furent inflexibles. Le délai de rigueur fut maintenu, et, comme il était insuffisant, dès le 17 février, les soldats autrichiens entrèrent dans Cracovie, les armes à la main et la menace sur le front.

Ce fut un véritable scandale européen. Jamais les traités n'avaient été violés, à la face du monde, d'une manière aussi brutale. Et il est à remarquer que le traité qu'on violait ici, c'était précisément celui sur l'inviolabilité duquel la Russie, la Prusse, l'Autriche, faisaient reposer leurs usurpations de 1815. Car, par l'article 6 de l'acte du congrès de Vienne, Cracovie avait été déclarée ville *libre, indépendante, strictement neutre*, sous la protection des trois puissances; et, pour ôter d'avance tout prétexte à la mauvaise foi, on avait eu soin d'ajouter, dans l'article 9, qu'aucune force militaire ne pourrait être introduite dans la ville, *sous quelque prétexte que ce fût*. A la vérité, le même article portait que Cracovie ne donnerait asile et protection, ni à des transfuges ou déserteurs, ni à des gens poursuivis par la loi, appartenant aux trois puissances. Et c'était sur cette clause qu'on osait s'appuyer pour occuper militairement une ville indépendante! Comme si des réfugiés pouvaient être confondus avec des malfaiteurs; comme si la défense faite aux habitants de Cracovie de recevoir parmi eux des transfuges impliquait le droit d'envahir leur territoire, alors qu'un pareil envahissement se trouvait interdit par les traités en termes absolus; comme si, enfin, il était loisible aux gouvernements russe, autrichien et prussien, d'étendre à des Italiens, par exemple, ou à des Français, leur droit de souveraineté et leurs mesures de contrainte!

Mais quand la force compte sur l'impunité de ses violences, que valent, pour l'arrêter, le texte des conventions et les lois de la justice? Plus le fait était monstrueux, hardi, mieux il servait le but des royautés du continent, qui était d'humilier la France et l'Angleterre, pour relever en Europe l'ascendant du vieux principe monarchique.

Aussi l'affaire fut-elle conduite avec une hauteur, une brusquerie, un dédain des usages diplomatiques, un mépris de la faiblesse, dont l'histoire fournit peu d'exemples. Les Autrichiens avaient été suivis par les Russes : les Russes le furent par les Prussiens. Aussitôt, la milice de Cracovie est dissoute; les réfugiés sont traqués avec une rigueur inouïe; on maltraite plusieurs habitants; on menace de la prison ou de l'amende quiconque recèlera un proscrit; la main des étrangers pèse sur le gouvernement, trop faible pour désobéir et réduit à trembler : l'indépendance de Cracovie a complétement disparu.

L'occupation militaire de cette ville avait eu lieu le 17 février, et c'était le 22 que M. Thiers avait été nommé ministre des affaires étrangères. Quel parti allait-il prendre? Ilonorerait-il son entrée aux affaires par un acte de décision et de vigueur? Ou ne craignait rien de semblable, ni à

Saint-Pétersbourg, ni à Berlin, ni à Vienne. On s'en fiait du maintien de la paix à une volonté plus puissante que celle du nouveau ministre; et, d'ailleurs, M. Thiers lui-même, par des raisons qu'on verra plus bas, commençait alors à pencher vers la politique du continent et à se détacher de l'Angleterre. Le pousser de plus en plus sur cette pente, tel était le mot d'ordre donné à MM. de Werther, d'Appony et de Pahleu. Ils lui firent donc part de l'occupation de Cracovie, en le priant de remarquer qu'aucune communication analogue n'avait été et ne serait faite au cabinet de Saint-James, attendu que la Russie, l'Autriche et la Prusse tenaient à marquer au gouvernement français, par cette différence de procédés, combien elles prisaient sa modération et sa sagesse. Ainsi, d'une part, on masquait sous un vain témoignage de déférence ce que la récente bravade avait d'excessif; et, de l'autre, on essayait de semer entre M. Thiers et lord Palmerston des causes de défiance et de jalousie. L'artifice était grossier : si M. Thiers en fut dupe ou feignit seulement de l'être, c'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il qu'il se tint pour satisfait, au milieu de l'indignation générale excitée en France par un acte qu'on y considérait avec raison comme un outrage calculé au génie révolutionnaire.

En Angleterre, l'élan ne fut pas moindre, et d'ardentes interpellations assaillirent, dans le parlement, le cabinet whig. Mais, sans l'appui du gouvernement français, lord Palmerston ne se croyait pas en mesure de faire parler à la nation anglaise le langage de la menace : il déclara du haut de la tribune que l'entrée des Autrichiens, des Russes et des Prussiens à Cracovie lui paraissait une violation flagrante des traités; mais aucune mesure vigoureuse ne fut prise par lui pour soutenir l'honneur de cette déclaration.

Le résultat de tout cela était facile à prévoir. L'orgueil des ennemis de la révolution de juillet s'accrut à un point extraordinaire. Dans les feuilles des chancelleries, l'occupation militaire de Cracovie fut vantée comme une magnifique réponse aux déclamations des tribunes anglaise et française, comme une revanche à jamais glorieuse de l'occupation d'Ancône. Bientôt l'orgueil des journaux *censurés* de l'Allemagne ne connut plus de bornes, et, dans une correspondance publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, un Prussien, qui avait oublié sans doute Iéna, nous rappela Rosbach.

Si la France et l'Angleterre, resserrant alors les nœuds de leur alliance, s'étaient décidées à intervenir en Espagne, nul doute que la victoire remportée par la diplomatie continentale n'eût été efficacement contrebalancée. C'est ce qu'aperçut clairement lord Palmerston.

La situation de l'Espagne était d'ailleurs devenue pour le cabinet de Saint-James le sujet de préoccupation fort vive. Tant que la cause de don Carlos lui avait paru chancelante, il avait plus craint que désiré l'intervention française, qui l'aurait gêné dans le maniement des affaires de la Péninsule. Et voilà précisément pourquoi la diplomatie britannique ne nous avait assigné qu'un rôle d'expectative dans ce fameux traité de la quadruple alliance, dont il est permis de dire que M. de Talleyrand le signa sans le comprendre. Mais les progrès de l'insurrection carliste étaient venus changer, pour les Anglais, la face de la question. La présence de la France au delà des Pyrénées, importune dans le premier cas, devenait nécessaire dans le second. Car il fallait, avant tout, avoir raison de don Carlos et tarir les sources sanglantes de la guerre civile; il fallait, avant de prétendre aux bénéfices d'une tutelle exclusive, aviser aux moyens de la conquérir. Or, le ministère whig n'ignorait pas que la légion d'Evans, composée de pillards, déshonorait le nom anglais, sans profit pour l'affermissement de la royauté d'Isabelle. Et les soldats manquaient pour la remplacer. Lord Palmerston se tourna donc du côté des Tuileries, invoquant le traité de la quadruple alliance et demandant appui.

Mais les motifs pour lesquels Louis-Philippe s'était opposé à l'intervention de 1834 lui paraissaient plus forts, plus décisifs que jamais; et deux causes, futiles en apparence, rendaient son obstination intraitable.

Depuis le jour où lord Palmerston, avec une légèreté arrogante, l'avait fait attendre dans son antichambre, M. de Talleyrand avait juré au cabinet whig une haine implacable. Pour détourner ce faible esprit de l'alliance anglaise, qu'il avait d'abord voulue, et dont il avait tiré vanité aux yeux de l'Europe, quoiqu'il se fût montré incapable de la nouer, il avait usé d'un procédé injurieux. M. de Talleyrand repoussait donc l'intervention en Espagne, sans autre but que d'humilier lord Palmerston. Rancunes misérables, qui servaient à merveille la répugnance que le roi éprou-

Digitized by Google

vait pour le ministre anglais! Il est certain que lord Palmerston réunissait en lui les défauts les plus antipathiques à Louis-Philippe, la fatuité, l'amour-propre dans les affaires, le goût du bruit, une activité tracassière et imprudente. Bientôt lord Palmerston ne fut plus considéré aux Tuileries que comme un brouillon, que comme un homme éminemment propre à gâter la paix. Et telle était, du reste, l'opinion qu'on avait de lui dans presque toutes les cours de l'Europe, auxquelles il était devenu odieux.

D'un autre côté, le roi s'était laissé insensiblement détacher de l'alliance anglaise par les adroites flatteries de M. de Metternich. Le vieux courtisan autrichien ne cessait de dire que Louis-Philippe était le plus grand homme qui eût, depuis bien longtemps, occupé le trône; que sa gloire était dans sa sagesse; que sa force lui venait de son amour invariable pour la paix et de cet illustre entêtement auquel l'Europe monarchique devait son repos. Quelque manifeste que fut le piége, Louis-Philippe ne put s'en garantir. Il ouvrit une oreille complaisante à des flatteries d'autant plus douces pour lui qu'elles venaient de loin et semblaient lui être apportées par le souffle de la renommée. Il s'enivra de l'espoir de prendre rang parmi tant de rois qui jusqu'alors avaient affecté de ne voir dans les princes de la maison d'Orléans que des artisans de troubles, des ambitieux descendus jusqu'au carrefour, des protégés de la populace. Il se crut du génie, enfin, sur la foi de ceux qui avaient besoin de l'attirer à leur politique : résultat digne de remarque, le roi se piquant de posséder au plus haut degré la connaissance des hommes, et supposant volontiers dans les actions humaines l'artifice et le calcul.

M. Thiers, lui aussi, fut pris au piége des cajoleries. A peine ministre des affaires étrangères, il s'était vu recherché par de grands personnages, dont les familières caresses gonflaient sa fierté plébéienne. L'aristocratie européenne se plaçait presque sous sa protection, le voulant pour jouet. Ainsi avait-elle agi à l'égard de M. de Talleyrand, réputation factice qui fut un de nos malheurs. On entourait donc M. Thiers, on l'encourageait : quelle gloire si, par lui, ministre encore si jeune, le repos de l'Europe était assuré! Et quel rôle original, éclatant, que celui d'un homme sorti des tempêtes et se servant de son élévation même pour les calmer! L'âge mûr s'immortalisait quelquefois par l'audace; mais quoi de plus beau que d'immortaliser sa jeunesse par la prudence!

M. Thiers vivait, sans se l'avouer, sous le charme de ces adroites insinuations, lorsque, au nom de la quadruple alliance, lord Palmerston invita formellement la France à coopérer avec l'Angleterre au salut de l'Espagne, en occupant le port du Passage, Fontarabie et la vallée de Bastan.

L'embarras de M. Thiers dut être immense. D'une part, on ne lui demandait que ce qui avait toujours fait l'objet de ses plus chères pensées et formait le fond de sa politique. Mais, de l'autre, intervenir en Espagne, même dans les limites proposées, n'était-ce pas rompre d'une manière définitive avec la politique du continent? et lord Palmerston valait-il qu'on lui sacrifiât la mielleuse amitié de M. de Metternich? Intervenir en Espagne! Mais qu'en penserait cette diplomatie de boudoir dont M. Thiers aimait tant l'approbation? Qu'en penserait le roi? Qu'en penserait M. de Talleyrand, devenu le plus violent adversaire de l'alliance anglaise? Aussi bien, M. Thiers se disait que, dans le conseil, personne, excepté lui et M. Passy, n'était d'avis de l'intervention. Il se décida en conséquence; et, le 18 mars, il adressa au général Sébastiani, qui avait remplacé M. de Talleyrand à Londres comme ambassadeur, une dépêche par laquelle la demande d'intervention était repoussée.

La dépêche exposait qu'une coopération de la nature indiquée conduirait irrésistiblement la France à des mesures plus décisives; que l'intervention et les immenses sacrifices qui en devaient résulter seraient sans but comme sans dignité, à moins qu'on ne pût raisonnablement espérer de pacifier l'Espagne et les partis qui la déchiraient; que, si l'idée d'une intervention ou d'une coopération avait pu être jugée praticable à une autre époque, il n'en était plus de même, depuis que l'anarchie croissante et des scènes d'horreur sans cesse renouvelées avaient remis tout en question dans la Péninsule.

Qu'il s'attendît ou non à un refus, lord Palmerston ne put se défendre d'une irritation profonde; et, à dater de ce jour, l'alliance du cabinet des Tuileries et de celui de Saint-James se trouva, sinon rompue, du moins fort altérée et compromise.

D'un autre côté, M. de Metternich triomphait au milieu de ses alliés désormais rassurés. De là

une série de mesures toutes pacifiques. La *Gazette d'Augsbourg*, qui nous avait précédemment insultés dans une correspondance prussienne, inséra, vers la fin du mois de mars, une correspondance autrichienne pleine d'avances doucereuses à l'adresse du gouvernement français; l'*Observateur autrichien* du 19 avril, publia une proclamation dans laquelle le général Kaufmann annonçait comme prochain le départ d'une grande partie des troupes qui occupaient Cracovie; l'armée autrichienne fut réduite à des proportions qui la remettaient sur le même pied qu'avant 1830; enfin, le cabinet de Saint-Pétersbourg parut disposé à faire preuve de modération, et le *Journal de Paris* du 22 avril annonça la réduction de la dette turque et l'évacuation de Silistrie par les Russes.

Il n'en fallait pas tant pour ranimer, à la cour des Tuileries, un espoir auquel on n'avait jamais eu le courage de renoncer. Après le service qu'on venait de rendre à la politique du continent, on se crut en droit de demander une place dans la famille des souverains, et la royauté de juillet se mit à vivre tout entière dans le roman de ses désirs.

Le duc d'Orléans, fils aîné du roi, était jeune, bien fait, d'un esprit agréable, d'une figure régulière, et, quoique peu expressive, attirante. Destiné, selon des apparences dont l'orgueil humain ne devine jamais le mensonge, à porter un jour la plus brillante couronne de l'univers, il avait joui de bonne heure de cette grandeur élégante et de ce frivole éclat, éternel enchantement du cœur des femmes. Le célibat n'ayant plus rien à lui promettre en plaisirs imprévus et en poétiques fantaisies, il rêva un mariage dont la splendeur compensât les devoirs austères, et ses vœux firent choix d'une archiduchesse d'Autriche. Rien ne pouvait plaire davantage à la famille royale, qui brûlait de rentrer en grâces auprès de l'Europe monarchique. Mais n'y avait-il pas en un tel espoir excès de témérité? Irait-on affronter l'humiliation d'un refus? M. Thiers avait trop de sagacité pour s'abandonner sans réserve à une politique d'illusions. Il pressentit une réponse pleine de dédains, et ne crut pas devoir s'en cacher. Avec plus de hardiesse dans l'esprit et de hauteur dans l'âme, il eût donné à la famille royale les seuls conseils vraiment dignes d'être suivis; il lui eût représenté que courir après des alliances contre-révolutionnaires, c'était s'amoindrir gratuitement; qu'après une révolution comme celle de juillet, et dans un pays comme le nôtre, la monarchie n'avait rien à emprunter à de gothiques majestés; qu'elle n'était possible, si elle l'était, qu'à la condition de se suffire; qu'une Française fille de quelque grand citoyen valait bien, pour un prince français, une princesse issue d'un sang étranger, d'un sang ennemi; que Rome avait dominé les nations pour avoir cru le moindre des citoyens de Rome supérieur en noblesse au plus auguste des rois; que Napoléon, en poursuivant, par une mesquine vanité de parvenu, l'alliance des Césars germaniques, avait abdiqué moralement aux yeux du monde et préparé sa chute. Voilà ce que M. Thiers, on ne comprit pas, ou n'osa pas dire. Il se contentait de faire observer qu'il n'y avait pas lieu de se hâter; que les parvenus devaient se marier tard, parce qu'ils augmentaient ainsi la part des bonnes chances; que, dans tous les cas, il fallait jeter les yeux sur une petite princesse d'Allemagne, pourvu qu'elle eût du sang de roi dans les veines. Les objections de M. Thiers n'allèrent pas au delà, et l'on n'eut pas de peine à vaincre sa résistance. Soit esprit de conduite, soit conviction, le roi, devant son ministre, ne s'était jusqu'alors qu'à demi associé aux désirs ambitieux du duc d'Orléans; et il en était résulté, entre le père et le fils, de légers indices de désaccord. Un jour, prenant M. Thiers à part, madame Adélaïde le pressa de mettre fin à des hésitations qui jetaient, disait-elle, un certain trouble dans la famille. Et M. Thiers céda. Au fond, il n'était sans doute pas fâché de marquer son passage aux affaires par un événement notable. Et puis, comment ne se serait-il pas senti flatté de l'hommage qu'on rendait à son importance d'obscure origine, en faisant de lui l'introducteur de la maison d'Orléans dans la famille des vieux souverains?

Prenant donc résolument son parti, il se ménage un entretien avec MM. de Werther et d'Appony, ambassadeurs de Prusse et d'Autriche, leur parle d'un voyage en Allemagne projeté par le duc d'Orléans, les prie d'obtenir l'agrément de leurs cours respectives et leur recommande le secret.

Un ambassadeur est toujours intéressé à ce que des rapports de bienveillance et d'intimité se nouent entre la puissance qu'il représente et celle auprès de laquelle il est accrédité : MM. de Werther et d'Appony accueillent avec empressement

la communication de M. Thiers. On met sur-le-champ des courriers à leur disposition, et l'on ne tarde pas à recevoir une réponse favorable. Qu'on juge de la surprise, du dépit de l'ambassadeur de Russie, dupe d'un secret trop bien gardé. Mais M. Thiers connaissait particulièrement le comte de Pahlen : il s'était chargé de l'adoucir et n'y eut pas de peine. Tout avait donc réussi parfaitement. Le duc d'Orléans était transporté de joie; le duc de Nemours, son frère, fut désigné pour l'accompagner; et, quant au roi, rompant avec ses habitudes d'économie parce qu'il s'agissait ici d'un intérêt dynastique, il mit à la disposition de ses enfants autant d'or qu'il leur en fallait pour briller à la manière des princes.

En même temps, M. Thiers écrivit à M. de Saint-Aulaire une lettre qui avait l'importance d'une dépêche sans en avoir le caractère, et que celui-ci devait se borner à lire à M. de Metternich, le cas échéant. On ne voulait pas, en effet, que l'affaire de famille ressemblât à une affaire de cabinet; et il avait été convenu que le duc d'Orléans ferait, de sa personne, les frais de la négociation, sauf à être appuyé par l'ambassadeur français si le succès devenait probable. Dans sa lettre, M. Thiers n'avait pas manqué d'énumérer les divers avantages que promettait à l'Autriche l'auguste amitié de la France. Conviction difficile à faire prévaloir dans une cour où de telles idées réveillaient naturellement de douloureux souvenirs! Car enfin, Marie-Louise devenant l'épouse du triomphant empereur des Français, n'avait-elle pas été le gage de la protection accordée à l'Autriche vaincue par un soldat inévitable? Et, en remontant plus haut, n'était-ce pas du sein de l'Allemagne qu'était sortie, pour venir mesurer la distance qui, dans notre pays, sépare un échafaud d'un trône, cette belle et imprudente fille de Marie-Thérèse, cette pauvre femme qu'avait si vite emportée une révolution nécessaire et puissante comme le destin, mais, comme lui, terrible et sans pitié?

L'accueil que les ducs d'Orléans et de Nemours reçurent à Berlin fut très-gracieux et plus sincère qu'on ne le crut généralement en Europe. Le roi de Prusse était un esprit modéré. Au plaisir d'offenser la France, il préférait l'avantage de se l'attacher en la calmant, et, quoique engagé autrefois contre nous dans une guerre d'extermination, il ne partageait, à l'égard du gouvernement français, ni les fiers ressentiments de l'empereur de Russie, ni les défiances systématiques du vieux diplomate autrichien. Il offrit donc aux deux princes français une hospitalité toute royale. Il n'en fallut pas davantage : ils virent aussitôt se presser sur leurs pas les imitateurs du souverain, foule nombreuse dont la bassesse leur fit cortége.

Eux, cependant, ils avaient soin de se montrer magnifiques, ajoutant à la courtoisie des manières les séductions d'une prodigalité habile. D'un autre côté, pour les hommes qu'avait gagnés, au delà du Rhin, la contagion héroïque des idées modernes, pour le peuple, que tourmentait un vague besoin de liberté, c'était quelque chose d'émouvant que l'arrivée de deux princes faisant voyager avec eux, en dépit d'eux-mêmes, la vivante image d'une révolution dont ils avaient bien pu abjurer la politique, mais dont ils étaient forcés, après tout, de porter et d'agiter les couleurs.

De Berlin, ils se rendirent à Vienne. Et là aussi on leur fit un accueil de nature à encourager leur secrète espérance; là aussi, la foule laissa éclater, à leur vue, une sorte de curiosité passionnée. On raconte, à ce sujet, que M. de Metternich alla jusqu'à dire : « *Vous avez à Paris des révolution-* » *naires scélérats,* nous avons ici des révolution- » naires nisis. »

Le duc de Nemours n'était pas homme à se faire aimer, car il avait un maintien roide à l'excès et des airs dédaigneux. Mais son frère fut charmant. Bientôt on ne s'entretint plus, parmi les dames de Vienne, que de l'amabilité du duc d'Orléans, de sa bonne mine; si bien que le parfum de cette popularité de salon lui monta aisément à la tête et l'enivra. La princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles, lui avait plu : il s'insinua dans les bonnes grâces du père, devint l'ami du fils; et, quand tout lui parut suffisamment préparé pour le succès, il n'hésita pas à se déclarer. L'archiduc Charles parut prêt à accepter la proposition. Mais une autre approbation que la sienne était nécessaire. M. de Saint-Aulaire court chez le ministre autrichien, lui fait part de ce qui se passe, lui montre la lettre de M. Thiers. M. de Metternich, tout en se montrant touché des considérations qu'on faisait valoir auprès de lui, répondit que c'était à la famille qu'il appartenait de décider la question, ce qui ressemblait à un commencement de refus. Et, en effet, les objections ne pouvaient manquer. Était-il digne de l'illustre maison d'Au-

triche d'accorder le bénéfice de son intimité à un souverain de date si récente et qui avait égaré dans les barricades ses titres de noblesse? Que pensérait d'une telle mésalliance l'aristocratie autrichienne, la plus fière, la plus susceptible des aristocraties de l'Europe? On assure que, de la part de l'archiduchesse Sophie surtout, l'opposition fut vive. Enfin, la négociation échoua. « Est-il possible » d'exposer une princesse au danger de monter » dans une voiture à travers laquelle passent des » coups de pistolet? » : voilà de quel prétexte se colora l'outrage fait à la maison d'Orléans.

Surpris, humilié, impatient de couvrir la blessure de son orgueil, le fils aîné de Louis-Philippe se mit en route pour les cours d'Italie, dont il attendait mieux. Et le hasard voulut que Marie-Louise se rendît à Vienne par le même chemin qui en éloignait le duc d'Orléans. Ils se rencontrèrent donc; et ce que dut être une semblable entrevue, on le devine. Dans un prince tout brillant de jeunesse, dans un prince venu des rives de la Seine, il était naturel que, malgré ses torts d'épouse et de veuve, la mère du duc de Reichstadt retrouvât, à travers les nuages du souvenir, une image absente et chère. Or, tandis que l'un se fatiguait, sur les routes de l'Europe, à chercher des héritiers pour un trône que Napoléon, en tombant, avait rendu vide à jamais, l'autre dormait de l'éternel sommeil dans le caveau sombre où l'empire était avec lui descendu. A peine Marie-Louise eût-elle aperçu le duc d'Orléans, qu'elle fut saisie d'un attendrissement invincible. Elle voulut parler, mais en vain; et, succombant à son cœur, elle fondit en larmes. Rapprochement fatidique! Six ans après cette scène, une escorte gémissante et funèbre couvrait la route de Paris à Dreux, petite ville où les d'Orléans ont leurs tombeaux de famille. Un jeune prince venait de se briser le crâne contre le pavé d'un chemin, laissant une douteuse couronne suspendue sur la tête d'un enfant!

CHAPITRE XLVI.

Attentat du 25 juin 1836. — Arrestation d'Alibaud; son caractère; son attitude devant les Juges; son exécution. — Mort d'Armand Carrel.

Le duc d'Orléans et son frère se proposaient de prolonger leur séjour en pays étranger, lorsqu'ils furent rappelés à Paris par une nouvelle sinistre.

Le 25 juin 1836, à six heures et demie du soir, le roi quittant le palais des Tuileries pour se rendre à Neuilly, un grand tumulte éclata tout à coup au tournant du guichet du Pont-Royal. Un fusil-canne venait d'être déchargé dans la voiture royale au moment où le prince, se penchant à la portière, saluait la garde. Un rapide mouvement en arrière sauva le roi, mais la bourre resta dans ses cheveux. On s'était jeté sur l'assassin : on lui arracha un poignard avec lequel il cherchait à se frapper, et il est traîné au poste du drapeau, à travers des clameurs confuses.

Par un contraste aussi poignant que bizarre, le jeune homme qui venait de descendre à cet odieux attentat avait quelque chose de prévenant et d'affectueux dans toute sa personne; son visage, qu'encadraient de longs cheveux noirs flottants, était régulièrement beau; ses yeux bleus étaient pleins de tendresse, et sa physionomie présentait un singulier mélange de mélancolie, de grâce féminine et de fierté. On l'accablait d'invectives. Mais il ne laissait lire sur son front d'autre regret que celui d'avoir épuisé dans un vain effort toutes les puissances de sa passion; sa contenance était assurée quoique modeste, un sourire grave animait ses lèvres, et il s'avançait calme sous l'injure. Un garde surveillant s'étant emporté jusqu'à lui arracher une poignée de cheveux, « voilà du courage, » dit-il amèrement, vous êtes un brave. » Le premier qui s'était emparé de lui était un armurier nommé Devisme. « Je le connais, criait cet homme » d'une voix troublée. Il se nomme Louis Alibaud. » C'est moi qui lui ai fourni l'arme dont il vient » de se servir... Malheureux! c'était donc pour cet » abominable usage... » Alibaud l'interrompit avec douceur et par une simple formule de politesse. Un colonel lui ayant dit : « Monstre! je t'aurais

a donné du pain, si tu m'en avais demandé a, son œil brilla d'un éclat terrible, et il répondit : « Du a pain? je ne le mendie pas, je le gagne; et celui a qui m'empêche d'en gagner, je le tue. a Conduit à la Conciergerie, il y fut plongé dans le cachot qu'avait occupé Fieschi. On remarqua qu'il parcourait avec une distraction dédaigneuse les inscriptions que la vanité de son prédécesseur avait tracées sur les murs. Plus tard on put se convaincre qu'aucun désir de célébrité n'était arrivé jusqu'à lui. Triste, indomptable et résigné, il ne voulait pas se défendre, il voulait mourir.

Il avait en effet beaucoup souffert; mais, tout entier à sa foi républicaine, il ne s'était pas cru le droit de renoncer à la vie uniquement pour échapper à la douleur; et c'était dans l'espoir, aussi insensé que déplorable, de rendre son suicide utile aux peuples par le meurtre d'un roi, qu'il avait quitté Perpignan. On raconte qu'à la veille de partir, il reçut publiquement un soufflet, à la suite d'une querelle. Ses amis le savaient doué d'un courage extraordinaire, et pourtant ils le virent dévorer son outrage en silence. L'offenseur lui-même s'émut d'une résignation qui sans doute couvrait un mystère, et comme il provoquait Alibaud à prendre enfin souci de son honneur, « voulez-vous que je vous demande pardon, ré- a pondit Alibaud? J'y consens. Me battre?... Ah! a j'ai autre chose à faire. » Peu de jours après il arrivait à Paris. Là il vécut plusieurs mois livré à d'inexprimables tortures, poursuivi et obsédé par son dessein fatal, épiant cet ennemi de sa pensée qu'il s'était promis d'immoler, et, en attendant, pauvre, humilié, en peine de l'existence de chaque jour, et même traité d'espion par des citoyens honorables que trouva incrédules et qu'indigna la hardiesse de ses demi-confidences. Et telle était sa détresse que, pour se procurer l'instrument du crime, il fut réduit à offrir ses services à un armurier, comme commis voyageur. L'armurier lui confia des cannes-fusils, et Alibaud les renvoya, quinze jours après, n'en gardant qu'une, qu'il prétendit avoir perdue, et dont il se reconnaissait débiteur. Pendant ce temps il avait obtenu un modique emploi : il le perdit parce que, dans un débat où la religion de sa parole était invoquée, il n'avait pas voulu s'associer à un mensonge. Son dégoût des hommes et de la vie s'en accrut. On sait le reste.

Les ministres se hâtèrent de dérober aux regards de la multitude un homme qu'il était difficile d'avilir suffisamment et avec profit. Dès le 25 juin, la chambre des pairs avait été constituée en cour de justice, et l'on procéda sans retard aux interrogatoires. Alibaud répondit aux diverses questions qui lui furent adressées, avec beaucoup de politesse et d'énergie. Il avait déjà dit : « Le chef de » la conspiration, c'est ma tête; les complices, ce » sont mes bras. a Il ne prononça pas un mot qui ne se rapportât à cette déclaration. Par une réserve attentive, il protégea contre tout soupçon les personnes même qui n'avaient eu avec lui que des relations éloignées. Quant à lui, il se montrait inaccessible au repentir. Il y eut un moment, toutefois, où sa fermeté l'abandonna. Ayant été amené à parler de sa famille, le malheureux se sentit tout à coup saisi d'un grand trouble, les paroles expirèrent sur ses lèvres, son visage s'altéra d'une manière étrange, et il se mit à pleurer. Voici ce qu'on lit dans l'instruction (interrogatoire du 27 juin 1836) :

« M. Pasquier : Ayant échoué dans vos tenta- a tives, qu'avez-vous fait?

» Alibaud : Ma famille est partie pour Perpi- a gnan, où elle réside actuellement. »

(Ici l'interrogatoire a été suspendu pendant quelques minutes par les larmes et les sanglots du prévenu.)

« M. Pasquier : L'affliction que vous témoignez » paraîtrait provenir d'un bon sentiment. Qui est- a ce qui vous cause cette émotion si vive?

» Alibaud : La nature.

» M. Pasquier : N'est-ce pas aussi la pensée du a mal que vous faites à vos parents et du chagrin a que doit leur causer votre action?

» Alibaud : C'est vrai.

» M. Pasquier : Eh bien, ce sentiment ne de- » vrait-il pas vous conduire à atténuer, par la sin- a cérité de vos aveux, l'horreur que votre crime a inspire?

» Alibaud : C'est le roi qui est l'auteur de mon a crime, c'est lui qui a fait de moi un assassin, a c'est lui qui fait le malheur de mon père. a

On a vu qu'Alibaud avait pris la résolution de ne se point défendre : il y persista tant qu'il crut n'avoir affaire qu'au bourreau. Mais il ne tarda pas à savoir qu'on cherchait à lui prêter des actions viles, des penchants ignobles, et que, soit pour mieux noircir le régicide, soit par flatterie à l'égard du prince, quelques-uns s'étudiaient à char-

ger d'opprobre cette tête qu'on allait couper. L'acte d'accusation portait : « Les institutions humaines n'ont d'influence que sur l'avenir, et il » ne leur est pas toujours donné de rétroagir sur » le passé. Il pouvait donc se rencontrer une de » ces organisations à part, qui, par une sorte d'a- » nomalie, réunit en elle toutes les conditions né- » cessaires pour un crime dont la cause n'existe » plus aujourd'hui : des idées démagogiques avec » des inclinations basses et perverses, la misère et » le désœuvrement, la cupidité et la paresse, l'i- » gnorance et la vanité, le désir immodéré de par- » venir avec l'inhabileté à tout. » D'un autre côté, M. le comte Bastard, dans le rapport dont on l'avait chargé, représentait Alibaud comme ayant été chassé, pour inconduite, par le marchand qui l'employait : imputation dont la fausseté fut reconnue, et qui transformait en un malheur mérité un sacrifice honorable commandé par la conscience !

Sous le coup de ces accusations, qui ne semblaient témoigner que du désir de déshonorer sa vie entière, Alibaud accepta la lutte judiciaire qu'il avait d'abord voulu éviter. Il fait choix d'un avocat, et rassemble ses souvenirs dans un récit destiné à servir de base à la défense. Rien n'était donné, dans ce récit, ni à l'ostentation, ni à la haine. Et même, l'accusé y passait sous silence plusieurs traits de dévouement dont il aurait pu se faire honneur, et qu'on eût toujours ignorés si les débats, qui étaient au moment de s'ouvrir, ne les eussent mis en lumière.

La première audience eut lieu le 8 juillet (1836). Alibaud parut devant ses juges dans une attitude également exempte de faiblesse et d'arrogance. Un léger nuage de tristesse était répandu sur son front, et pourtant il était aisé de voir que l'accusé gardait intacte la foi violente et inexorable qui l'avait rendu meurtrier. Le président lui ayant demandé depuis combien de temps il nourrissait son projet funeste, il répondit : « Depuis que le roi a » mis Paris en état de siége, qu'il a voulu gouver- » ner au lieu de régner ; depuis qu'il a fait mas- » sacrer les citoyens dans les rues de Lyon et au » cloître Saint-Méry. Son règne est un règne de » sang, un règne infâme. J'ai voulu tuer le roi. » Tel était le sombre fanatisme de cet homme, telle sa résolution implacable. Les dépositions commencèrent, et il en résulta qu'à une exaltation politique poussée jusqu'à la fureur Alibaud joignait une extrême aménité de mœurs et de caractère, une sensibilité profonde, une probité courageuse, et cette flamme intérieure qui porte l'homme à se prodiguer. Enfant et ne sachant pas encore nager, il s'était précipité dans les flots pour en retirer un autre enfant, avec lequel il faillit périr; à dix-sept ans, se trouvant à Narbonne, il avait sauvé une jeune fille qui se noyait, et l'avait ramenée sur le rivage aux acclamations d'une foule nombreuse; sous-officier à Strasbourg, il avait affronté et subi la sévérité d'un châtiment militaire pour s'être dévoué, dans une rixe, au salut de quelques-uns de ses camarades. Voilà ce que divers témoins vinrent affirmer. Il y en eut qui l'avouèrent hautement pour ami. A propos des insinuations dirigées contre sa vie privée, un de ses anciens compagnons d'armes s'écria impétueusement qu'on l'avait calomnié, et à ce cri d'une conviction sans peur, l'assemblée ayant paru diversement agitée, « oui, Messieurs, reprit le témoin avec » énergie, je jure qu'on l'a calomnié, et toutes les » puissances du monde ne me feraient pas dire le » contraire. »

Un seul jour fut employé à l'audition des témoins. L'accusé n'avait pas eu le temps de convoquer tous ceux qui lui étaient favorables, la cour des pairs ayant abrégé, pour Alibaud, malgré les vives protestations de son défenseur, les délais prescrits par la loi.

Ce fut dans l'audience du 9 juillet que M. Martin (du Nord) prononça son réquisitoire. Il fit ressortir avec beaucoup de force, de chaleur et de raison, tout ce qu'il y a dans l'assassinat politique de barbare et d'insensé; mais il méconnut la gravité de sa mission et manqua de respect à la vérité lorsqu'il s'écria : « Consultez tous les documents de » l'instruction, demandez-vous quel est Alibaud. » Vous le verrez dominé par les inclinations les » plus vicieuses, plongé dans la misère par la pa- » resse et la vanité, maudire une existence qui » n'était pour lui qu'un fardeau et une honte. » L'instruction à laquelle le procureur général en appelait l'avait d'avance démenti.

M. Charles Ledru ne pouvait qu'implorer en faveur de son client la clémence des juges. C'est ce qu'il fit en termes touchants et convenables. Il montra dans l'accusé, à côté des égarements du fanatisme, des sentiments nobles et des germes de vertu. « Messieurs les pairs, s'écria-t-il en finis- » sant, je vous convie à la clémence. L'accusé n'en

» veut pas : repoussez ses vœux, convrez-le de » votre pardon. Non, il ne doit pas périr, vous » devez le sentir comme moi... Vous ne ferez pas » tomber cette tête si noble, au milieu même de » l'effroi que la fermeté d'Alibaud vous inspire... » Encore un mot, messieurs : cette nuit dans l'a- » gitation où m'a plongé cette affaire terrible, ne » sachant que dire pour cet homme et n'apercevant qu'abîmes devant moi, je jetai les yeux sur » un livre, je l'ouvris. C'était Corneille. Et j'y lus, » messieurs, qu'un jour Auguste découvrit la con- » spiration de Cinna, de Cinna comblé de ses » bienfaits :

> Tu veux m'assassiner demain au Capitole,
> Pendant le sacrifice ; et le mois, pour signal,
> Me doit, au lieu d'encens, donner le coup fatal.

» Auguste était victime et juge ! Il fut clément.... » Depuis lors, le poignard des meurtriers ne re- » cherche plus sa poitrine. »

A peine M. Charles Ledru prononçait-il les derniers mots de la défense qu'Alibaud était debout.

Il commença en ces termes : « Messieurs, je » n'ai jamais eu l'idée de défendre ma tête ; mon » intention était de vous l'apporter loyalement, » croyant que vous l'auriez prise de même. Un » conspirateur réussit en mourt, Moi, réussissant » ou non, la mort était mon partage. » Il s'attacha ensuite à repousser les accusations dont on lui avait prodigué l'outrage. Arrivant à l'attentat qui le jetait sur la route de l'échafaud : « J'avais, » dit-il, à l'égard de Philippe Ier, le droit dont » usa Brutus contre César. » Des rumeurs violentes l'interrompirent. Il continua : « Le régicide » est le droit de l'homme qui ne peut obtenir jus- » tice que par ses mains. » Alors un mouvement ayant éclaté sur les bancs de la pairie, le président retira la parole à l'accusé. Il la lui rendit après la réplique du procureur général ; mais comme Alibaud en revenait toujours à l'expression de sa haine pour le roi, M. Pasquier, pour la seconde et dernière fois, lui imposa silence. Le régicide Louvel avait été jusqu'au bout écouté par ses juges.

Il n'y avait pas de doute possible sur la nature de l'arrêt qui allait être rendu : Alibaud fut condamné à avoir la tête tranchée.

Ce procès et cette condamnation firent sur le peuple une impression profonde. Les uns tremblaient d'ajouter à la force contagieuse du fanatisme, s'ils laissaient percer pour le coupable le moindre sentiment de compassion ; ils craignaient que les esprits faibles ne prissent pour une apologie de l'attentat l'intérêt manifesté au coupable, et, sous l'empire de cette crainte, ils s'abstenaient. Quelques-uns, plus passionnés, maudissaient Alibaud à cause de ses vertus, après l'avoir maudit à cause de son crime : moins convaincu et moins courageux, ils l'eussent poursuivi d'une haine moins ardente. D'autres enfin jugeaient que la vérité est inviolable dans tous les cas, et que l'assassinat est en soi assez odieux pour qu'on se dispense d'être injuste même à l'égard d'un assassin ; il s'apitoyaient donc sur la jeunesse d'Alibaud, si déplorablement égarée, sur sa sensibilité pervertie, sur son courage ; ils songeaient à ce que le condamné avait souffert, et à cette expiation si prochaine, si formidable !... Les accusations de vol et d'imposture lancées contre lui étonnaient aussi les âmes généreuses. Alibaud était-il un voleur pour s'être élancé au-devant d'une mort certaine, armé d'un instrument dont il n'avait pas payé le prix, et léguant à ses amis les modiques dettes de sa misère ? Et quoi ! pour Fieschi des flatteries pleines de scandale ! pour Alibaud tous les genres d'outrage ! A quoi bon, d'ailleurs, injurier un homme au moment où l'échafaud le réclame, et quand Dieu pèse déjà sa vie ? Armand Carrel rappela, dans le *National*, que, même chez les sauvages du lac Érié, on ne se croit pas le droit d'insulter celui qui va mourir ; et il opposa aux véhémentes affirmations de M. Martin (du Nord) sur la bassesse que suppose la pensée du régicide, ces paroles de M. Thiers, devenu depuis ministre :

« Des républicains qui croyaient voir un nou- » veau César pouvaient s'armer du fer de Brutus » sans être des assassins. Il y a une grande fai- » blesse à les en justifier (1). »

La discussion s'animant et se généralisant, les écrivains du château appelèrent l'assassinat politique une conception républicaine. Armand Carrel répondit : « Il y a eu, depuis cinquante ans, bien » des rois, bien des princes assassinés. Comptons, » et nous verrons par quelles idées ont été sugi- » sés les poignards ou chargées les armes régi- » cides. Gustave III, roi de Suède, a été assassiné

(1) Voir l'*Histoire de la révolution française*, par M. Thiers, — récit du 18 brumaire.

» par l'aristocratie suédoise. Paul Ier a été égorgé, » comme un bœuf à l'abattoir, par sa propre fa- » mille, parce qu'il avait traité avec le premier » consul et menaçait de s'unir à lui pour défendre » la liberté des mers contre l'aristocratie britanni- » que. Le sultan Sélim a été mis en pièces par ses » soldats, à la voix des émissaires de l'Angleterre » et de la Russie, parce qu'il était l'ami de la » France. Murat, l'admirable Murat, reconnu roi » par l'Europe entière, a été fusillé comme le » dernier des voleurs de grand chemin par la mi- » sérable dynastie qui régna à Naples. Napoléon, » souverain de la France, aussi légitimement que » tous ceux qui ont occupé depuis lui les Tui- » leries, Napoléon, sacré par un pape, et porté » au trône par les suffrages volontaires de six » millions de Français, est mort à Sainte-Hélène » victime de l'assassinat le plus longuement et le » plus horriblement consommé qui ait jamais été » subi par une créature vivante, dans les temps » anciens et modernes; et toutes les têtes couron- » nées du monde ont été complices de ce régi- » cide. »

Le dimanche 10 juillet, dans l'après-midi, Alibaud reçut, en présence du directeur de la prison, M. Valette, et du chef de la police municipale, M. Joly, la visite de son défenseur. Il commença par lui témoigner avec effusion sa reconnaissance, il le chargea de remercier vivement de sa part les témoins qui avaient protégé son bonheur, et, entre autres, MM. Léon Fraisse, Bothrel, Wattelier, Lespinasse. Il paraissait aussi très-touché de la manière dont M. Caucby, greffier de la cour, lui avait notifié l'arrêt de mort. « Re- » merciez-le bien en mon nom, dit-il à M. Charles » Ledru. Quelle voix bienveillante et douce! Je » souffrais pour cet excellent homme, qui n'osait » pas me dire de quoi il était question. » Il raconta ensuite qu'au moment où on l'entraînait hors de la salle d'audience une dame lui avait serré la main, au passage, d'un air affectueux et attristé. « Ce moment-là m'a bien vengé, ajouta- » t-il, des invectives de M. Martin (du Nord). » Au souvenir de son père, l'attendrissement le gagna, et il quitta son défenseur, qu'il ne devait plus revoir.

N'ayant pu obtenir d'Alibaud qu'il se pourvût en grâce, M. Charles Ledru prit sur lui-même de présenter au roi un placet ainsi conçu :

« Sire, Alibaud, décidé à mourir, m'a légué le » soin de consoler son vieux père. Je viens, pour » remplir cette mission sainte, vous supplier de » jeter un regard de clémence sur un condamné » dont l'inébranlable résolution rendra plus écla- » tante encore la grâce que Votre Majesté laissera » tomber du haut de son trône. Il était impossi- » ble, sire, de vaincre l'obstination d'un homme » trop dédaigneux de la vie pour vouloir la pro- » longer d'un seul jour; mais il m'a semblé que, » s'il est du devoir de tout citoyen de pardonner à » son ennemi, il est digne du premier citoyen de » l'État de pardonner à son assassin. »

Le placet fut rejeté.

A cette nouvelle, M. Charles Ledru courut, accompagné de M. Gervais de Caen, chez M. Sauzet, garde des sceaux, entre les mains duquel il voulait déposer un pourvoi en cassation, car c'était un jour de dimanche, et les greffes étaient fermés. M. Sauzet répondit qu'on ne se pourvoyait pas en cassation contre un arrêt de la cour des pairs; que ce serait une inconvenance.

Alibaud passa la journée du dimanche, tantôt plongé dans une grave contemplation, tantôt chantant des airs de son enfance et de son pays. Il devait être exécuté le lendemain. Le lendemain dès, à la pointe du jour, le respectable abbé Grivel entra dans la prison. Le condamné était profondément endormi. Une lampe brûlait à deux pas de lui, éclairant son visage, où régnait une grande sérénité. Le confesseur éveilla son pénitent, et ils échangèrent, sous l'œil de Dieu, quelques paroles suprêmes. Alibaud écoutait le prêtre avec respect; mais la terrible pensée qui était, pour ainsi dire, entrée dans son sang, il devait la garder jusqu'à la fin. Avant qu'on l'appelât pour la toilette fatale, l'abbé Grivel lui demanda s'il ne désirait pas goûter du vin de son pays. Un verre fut apporté, dans lequel Alibaud trempa ses lèvres. Mais aussitôt sa figure se décomposa, ses yeux se remplirent de colère et de terreur. L'abbé Grivel devine les appréhensions d'Alibaud; il prend le verre avec vivacité, le vide et rassure ainsi le condamné. L'eau, que la prudence des gardiens avait mêlée au breuvage offert, avait fait craindre à Alibaud qu'on n'eût voulu, au moyen d'un narcotique, assoupir son énergie pour calomnier son courage. A quatre heures du matin, l'exécuteur étant arrivé à la prison, on fit descendre Alibaud dans la petite pièce de l'avant-greffe. Son visage était pâle et fier. Lorsque l'exécuteur lui toucha le col, ayant

Digitized by Google

éprouvé un rapide frisson, il se mit à sourire. On jeta sur lui le peignoir blanc et le voile noir des parricides, costume lugubre qu'on avait épargné à Fieschi. Tous ensuite se mirent en marche.

L'échafaud, que l'on vante comme imprimant la terreur par l'exemple, l'échafaud, qui, d'après la loi, doit être dressé devant le peuple assemblé, avait été comme caché sur la place Saint-Jacques, loin du centre de Paris, à une heure où tout n'est, dans les rues, que solitude et obscurité. Autour du lieu de l'exécution se pressaient, sur un triple rang, des milliers de soldats.

Placé au pied de l'instrument du supplice et débarrassé du voile noir qui lui cachait la figure, Alibaud écouta sans trouble la lecture de son arrêt. Près de recevoir le coup mortel, il cria d'une voix forte : « Je meurs pour la liberté! » Puis il parcourut lentement du regard la foule de soldats, témoins silencieux et immobiles.

A cinq heures, le trot sonore des chevaux fit retentir le pavé qui mène au cimetière des suppliciés, et les cavaliers d'escorte parurent. Déjà le corps était hors du panier, et on allait le rendre à la terre, lorsque, suivant une formalité sinistre, le fossoyeur prit la tête par les cheveux, et la montra en disant : « Vous le voyez, c'est bien Alibaud. »

La presse était encore sous l'impression de ce drame, lorsqu'elle fut amenée tout à coup à s'occuper de sa propre constitution; car une grande révolution allait s'introduire dans le journalisme.

Parmi les auteurs de cette révolution figura M. Émile de Girardin, un spéculateur.

Diminuer le prix des grands journaux quotidiens, accroître leur clientelle par l'appât du bon marché, et couvrir les pertes résultant du bas prix de l'abonnement, par l'augmentation du tribut qu'allaient payer à une publicité, devenue plus considérable, toutes les industries qui se font annoncer à prix d'argent, tel était le plan de M. Émile de Girardin.

Ainsi, l'on venait proposer de changer en un trafic vulgaire ce qui est une magistrature, et presque un sacerdoce; on venait proposer de rendre plus large la part faite jusqu'alors, dans les journaux, à une foule d'avis menteurs, de recommandations banales ou cyniques, et cela aux dépens de la place que réclament la philosophie, l'histoire, les arts, la littérature, tout ce qui élève, en le charmant, l'esprit des hommes : le journalisme, en un mot, allait devenir le porte-voix de la spéculation. Nul doute que, sous cet aspect, la combinaison nouvelle ne fût condamnable. D'un autre côté, elle appelait à la vie publique un grand nombre de citoyens qu'en avait éloignés trop longtemps le haut prix des journaux; et cet avantage, il y avait évidemment injustice à le méconnaître. Mais les intérêts sont toujours absolus et exclusifs dans leurs colères : M. Émile de Girardin, qui avait commencé l'attaque, fut attaqué à son tour, et avec un blâmable excès d'âpreté, par quelques-unes des feuilles dont une concurrence inattendue menaçait la prospérité ou l'existence. Et, chose étrange! ce fut le *Bon Sens*, journal démocratique, qu'on vit figurer à la tête de ce mouvement. Il est vrai qu'alors la direction du *Bon Sens* était flottante et divisée, circonstance qui permit à un des rédacteurs du feuilleton, M. Capo de Feuillide, de faire agréer ses attaques contre la presse à bon marché et contre M. de Girardin. Les articles publiés étaient écrits avec beaucoup de verve, beaucoup d'esprit, mais sur un ton qui manquait de mesure et de gravité. M. Émile de Girardin, qui avait un journal pour se défendre, se défendit par un procès en diffamation, se réfugiant de la sorte sous la protection d'une loi qui n'admet point l'accusateur à prouver que l'accusation est juste. De là une irréparable catastrophe.

Armand Carrel, en effet, n'avait pas cru devoir rester spectateur impassible d'une querelle commencée par un journal de son parti; et le 20 juillet 1836, il publiait dans le *National* quelques lignes dans lesquelles il soutenait que M. de Feuillide avait bien le droit de trouver mauvaise l'entreprise de M. de Girardin, blâmant d'ailleurs ce dernier d'avoir eu recours aux lois de septembre.

M. Émile de Girardin répondit par un article qui semblait jeter des doutes sur la loyauté du rédacteur en chef du *National*, et annonçait en termes généraux des attaques ultérieures.

A l'égard de l'homme qui prétendait entrer en lice avec lui, Carrel était placé assez haut pour ne se pas émouvoir. Mais il se laissa emporter par l'ardeur de son sang.

Avant d'aller plus loin, je dirai quelle était alors sa situation d'esprit. Un trouble invincible l'agitait. Car tout en le saluant chef de parti, l'opinion ne lui fournissait aucun point d'appui sérieux, et il le sentait amèrement. Comme il était dans sa

nature de redouter les emportements populaires, et que la possibilité d'une vaste réforme sociale lui apparaissait à peine dans le lointain, peut-être se serait-il appuyé volontiers sur la bourgeoisie, s'il l'avait jugée digne de la république et accessible au goût des grandes choses. Mais la voyant soumise ou général à des passions grossières, amoureuse d'un repos sans grandeur, passionnée pour le médiocre et servile par cupidité, il s'était détourné d'elle avec un mélange de regret et d'indignation. Il portait, d'ailleurs, à celui qu'elle avait choisi pour guide une haine presque personnelle, une haine dont chaque accident nouveau de la politique venait envenimer et creuser dans lui la blessure.

D'un autre côté, il se trouvait mal à l'aise dans son propre parti. Il s'effrayait d'avoir à conduire certains hommes dont l'obéissance même était impérieuse et violente; il leur supposait une ardeur de représailles, des arrière-pensées de despotisme, dont sa modération prenait alarme. Au milieu des tentations de la crise prévue, sauraient-ils respecter la liberté individuelle? consentiraient-ils à proclamer sur-le-champ le régime du droit commun? Voilà ce qu'il se demandait sous l'empire d'une magnanime inquiétude. Eux, cependant, ils étaient là, l'encourageant à l'audace, le pressant, le poussant, lui criant de marcher et de vaincre, sans s'inquiéter des limites futures..., parce que, la victoire une fois remportée, l'essentiel est moins de la faire absoudre par les vaincus que de la compléter et de l'asseoir. C'est ce qu'il fut impossible à Armand Carrel de nier jusqu'au bout, surtout en présence des excès d'un pouvoir qui ne gouvernait que par la colère. Les pensées de l'homme d'État et les ressentiments du citoyen qu'on opprime combattaient donc en lui les inspirations du chevalier, et ce combat avait fini par le jeter dans une tristesse héroïque.

Il s'affligeait aussi du perpétuel refoulement de ses désirs. Il lui aurait fallu les tourments de la gloire, la vie des camps; et il n'avait, pour employer son énergie, que le journalisme, genre de lutte dont les émotions, si vite effacées, ne rachetaient point à ses yeux les froids soucis et les fatigues vulgaires.

Heureux encore s'il n'avait pas été en butte, parmi les siens, à des défiances qui, austères seulement de la part des uns, présentaient chez les autres un caractère marqué d'injustice. Suivant ceux-là, il n'était ni assez respectueux pour le peuple, ni assez impatient de son triomphe. Ceux-ci allaient plus loin : ils lui reprochaient son élégance militaire et les formes patriciennes de son dédain; ils ne pouvaient lui pardonner l'injure de sa supériorité et qu'il eût conquis jusqu'à l'estime de ses adversaires. C'est là en effet ce que pardonne le moins aisément aux hommes d'élite la médiocrité envieuse qui, dans un pays libre, gronde au fond de tous les partis. Mais la liberté vaut bien que, pour la servir, on affronte le plus grave de ses dangers, qui est l'ostracisme!

Pour achever ce tableau de l'agonie morale d'un grand cœur, ajoutons qu'Armand Carrel recevait depuis quelque temps des lettres anonymes qui lui prodiguaient tantôt la menace, tantôt l'insulte : elles l'appelaient *spadassin*, et lui prédisaient comme châtiment de la dictature exercée par son courage, une fin prochaine et tragique. Quelques-unes de ces lettres présentaient de sinistres emblèmes : un pistolet et une épée en croix, par exemple. Dans des temps meilleurs, Armand Carrel n'aurait eu que du mépris pour tant de lâcheté; mais, au point de découragement où il était tombé alors, il ne put se défendre d'une secrète angoisse, et il eut des pressentiments. Un jour il raconta en ces termes aux plus intimes de ses amis un songe dont le souvenir le poursuivait : « J'ai vu ma mère pendant mon sommeil. » Elle était vêtue de noir et avait les yeux pleins » de larmes. Je lui ai demandé avec effroi : « Qui » pleurez-vous? Est-ce mon père? — Non. — Est-» ce mon frère? — Non. — Et de qui donc portez-» vous le deuil? — De vous, mon fils. » Le lendemain de ce rêve prophétique, Armand Carrel écrivait dans le *National* les lignes que nous avons mentionnées plus haut, et qui provoquèrent, de la part de M. Émile de Girardin, la réponse dont nous avons parlé.

Le débat était-il engagé de telle sorte que, s'il demourait dans les mêmes termes, une rencontre dût naturellement s'en suivre? Carrel avait une susceptibilité trop altière pour hésiter. Accompagné de M. Adolphe Thibaudeau, homme d'un rare talent et son ami, il se rendit en toute hâte chez M. Émile de Girardin, décidé à obtenir, ou une explication publique, ou une réparation par les armes. Il entra tenant à la main le journal de son adversaire. Il faisait effort sur lui-même pour être calme, et il n'y eut rien que de très-poli, soit

dans ses manières, soit dans son langage. Mais à peine avait-il commencé que M. Émile de Girardin exprima le désir d'appeler dans la discussion un de ses amis, M. Lautour-Mézeray, qu'il envoya aussitôt chercher. Jusqu'à l'arrivée de M. Lautour-Mézeray, il y eut un assez vif échange de paroles. Armand Carrel crut voir dans la résistance de M. de Girardin une intention de duel, et, comme il en faisait l'observation, « une rencontre avec » un homme tel que vous, monsieur, lui dit M. de » Girardin, me paraîtrait une bonne fortune. — » Un duel ne me paraît jamais une bonne for- » tune, à moi, répondit Carrel. » Peu d'instants après, M. Lautour-Mézeray étant arrivé, sa présence vint donner à la discussion un tour plus conciliant, et il fut enfin convenu que quelques mots d'explication seraient publiés dans l'un et l'autre journal. M. Émile de Girardin, parlant de rédiger la note séance tenante, « vous pouvez vous en » fier à moi, monsieur, lui dit Armand Carrel avec » dignité. » La querelle paraissait presque éteinte : un incident la ralluma. M. de Girardin demandait que la publication de la note eût lieu simultanément dans les deux journaux. Carrel voulait, au contraire, qu'elle eût lieu d'abord dans la *Presse;* mais il rencontra, sur ce point, une opposition persistante. Alors, étonné, blessé au vif, n'ayant plus rien à ajouter aux efforts de modération auxquels jusque-là il s'était plié si noblement, Carrel se leva et dit : « Je suis l'offensé, je choisis le » pistolet. » Il sortait, lorsque, par une louable inspiration, M. Lautour-Mézeray courut après lui pour le retenir et le calmer. Mais une inexorable fatalité pesait sur toute cette affaire. Le soir, la discussion se ranima entre MM. Ambert et Thibaudeau, amis de Carrel, Lautour-Mézeray et Paillard de Villeneuve, représentants de M. de Girardin. On ne put s'entendre.

Il est souvent donné aux esprits supérieurs d'avoir de ces instinctions sûres qu'on ne saurait nier, quoique la raison soit impuissante à en pénétrer le mystère. Armand Carrel, dans les affaires d'honneur, s'était toujours élancé au-devant du péril avec une insouciance extraordinaire, en homme qui s'abandonne à sa fortune et qui se plaît à interroger fièrement la destinée. Or, on observa que, sous ce rapport, un changement notable venait de s'opérer en lui. C'était bien toujours le même sang-froid, la même sérénité; mais ses discours semblaient contenir, pour ses amis, je ne sais quelles consolations cachées, son sourire avait quelque chose d'un adieu, et il était tout entier par la pensée à ceux qui lui étaient chers. Il mit à rendre un dépôt qu'on lui avait confié une précipitation étrange, et ce qu'il n'avait jamais fait, il s'occupa de son testament.

Ce fut le vendredi 22 juillet 1836, de grand matin, qu'Armand Carrel et M. de Girardin se retrouvèrent en présence dans le bois de Vincennes. Le premier avait pour témoins MM. Maurice Persat et Ambert; les témoins du second étaient MM. Lautour-Mézeray et Paillard de Villeneuve. Pendant qu'on chargeait les pistolets, Carrel dit à M. de Girardin : « Si le sort m'est contraire, » monsieur, et que vous fassiez ma biographie, » elle sera honorable, n'est-ce pas, c'est-à-dire » vraie? — Oui, monsieur, répondit celui-ci. » Les témoins avaient mesuré une distance de quarante pas : on devait s'approcher jusqu'à une distance de vingt. Armand Carrel s'avança aussitôt, sourd aux exhortations de M. Ambert, qui lui criait de s'effacer, et présentant à la balle qui le cherchait toute la largeur de son corps. M. de Girardin s'était avancé de quelques pas. Les deux coups étant partis presque en même temps, on vit les deux adversaires tomber, blessés tous deux, l'un à la jambe, l'autre dans l'aine.

Au nombre des amis les plus dévoués de Carrel était M. Grégoire, qui l'avait accompagné jusqu'à la porte du bois et qui attendait là le dénoûment dans un cruel état d'anxiété. Tout à coup, le bruit d'un tilbury roulant avec rapidité dans les avenues se fait entendre. Le tilbury s'arrête à la grille, et deux amis de M. de Girardin en descendent. C'étaient MM. Cleemann et Boutmy, qui, de la part de Carrel, venaient chercher M. Grégoire. Par eux il apprit l'issue fatale du combat, et avec eux il se hâta vers le lieu de la scène. En arrivant, il aperçut les deux adversaires étendus par terre, l'un à gauche, l'autre à droite, aux bords du chemin. La blessure de Carrel était la plus profonde, la plus dangereuse, la balle ayant froissé les intestins. On s'empressa autour de lui pour le soulever. En passant à côté de M. de Girardin, il lui demanda s'il souffrait, noble et généreux jusqu'au bout. Cependant il était en proie à de vives douleurs et il se sentait perdu. Un homme qui travaillait aux champs étant accouru et cherchant à le rasserer sur les suites, il répondit par un sourire d'incrédulité et de résignation.

Transporté à Saint-Mandé chez un de ses anciens camarades de l'école militaire, M. Peyra, il y reçut l'hospitalité la plus affectueuse et la plus touchante. Pendant les premières heures, un léger rayon d'espoir soutint ses amis. Les docteurs Jules Cloquet et Marx veillaient sur cette vie précieuse.

Au dehors, cependant, la sinistre nouvelle s'étant répandue de proche en proche, la consternation fut universelle, inexprimable. Les uns refusaient de croire qu'une aussi haute destinée pût être tranchée par une balle vulgaire; les autres, comme il arrive aussi dans les grandes inquiétudes, osaient à peine se livrer à l'espérance, et ils reprochaient à Carrel cette magnanime puérilité qui lui avait fait jouer sa vie contre un homme qu'ils jugeaient indigne d'un tel adversaire. Chez plusieurs, la fureur contre M. Émile de Girardin était au comble, et ils l'accusaient de n'avoir vu dans une rencontre dont on devait tant parler, qu'une affaire de bruit, qu'une manière de spéculation. Tous enfin rappelaient à l'envi la carrière fournie par Armand Carrel et ses qualités éclatantes.

Dans la nuit du 23 au 24 juillet, l'état du blessé prit le caractère le plus alarmant. Ses souffrances étaient devenues intolérables; et, d'une voix déchirante, il suppliait les assistants de lui faire apporter un bain. Il demanda tout à coup à M. Grégoire, qui ne l'avait point quitté, si l'on venait de retirer la lampe. Oui, répondit M. Grégoire avec une émotion contenue... La lampe brûlait toujours auprès du blessé, mais Carrel entrait déjà dans la nuit éternelle. L'agonie commença alors. Au sein de ces ténèbres de la mort, qui déjà prenait possession de lui, et en présence d'amis silencieux, Armand Carrel eut un délire sublime. Ses bras, étendus hors du lit, cherchaient sans cesse la main de ceux qu'il savait là et qu'il aimait. Dans son monologue, mystérieux comme un rêve et coloré comme une prophétie, on eût dit qu'il se hâtait d'exhaler tout ce que renfermait son âme puissante. Il parla de la France, de l'Espagne, dont ses vœux et ses regrets mêlaient étroitement les destins. Il fit avec une netteté surprenante la description imaginaire des rues de Madrid, qu'il n'avait jamais vu. Il exprima quelques plaintes sur l'injustice de ses ennemis, et il évoqua le souvenir de plusieurs de ses amis dans un langage d'une éloquence passionnée. En parlant d'un officier nommé Maillé, mort en Afrique, il s'écria : « Il a été tué d'un coup de pistolet... non..., d'un » coup d'épée... c'était un brave. » Les parties de cette funèbre improvisation étaient diverses, sans liaison entre elles; mais chaque fragment, pris à part, fermait un sens complet et présentait des aperçus d'une grandeur singulière. De temps en temps, le mourant s'interrompait pour redemander son bain. On dut céder à ce désir, qu'il n'y avait plus, hélas! de danger à satisfaire. Après avoir indiqué de quelle manière le bain devait être préparé, Carrel perdit le mouvement et la parole. Il y eut là un moment d'une solennité terrible. Était-ce le sommeil? était-ce la mort? Tous étaient debout, muets, remplis de respect, et comme enchaînés dans une attente formidable. Tout à coup on entend dans l'escalier le frôlement de la baignoire. Aussitôt, Carrel, qui depuis un quart d'heure ne donnait plus signe de vie, se soulève dans un indescriptible transport : « Voilà le bain! Allons! allons! » Ses amis le prirent dans leurs bras; mais à peine avait-il touché l'eau, qu'une suffocation le saisit. Il murmura quelques paroles confuses: *France, ami, république,* poussa un faible cri, et rendit l'âme. Ceux qui ont assisté à une pareille scène ne pourront jamais l'oublier. Je l'ai vu dans sa dernière attitude : son pâle visage exprimait la passion au repos; la mort chez lui paraissait pleine de pensées; et il avait la roideur guerrière et la fière immobilité d'un capitaine endormi.

Tous les partis s'unirent pour bénir sa mémoire et pour le pleurer; MM. Arnold Scheffer, Thibaudeau, Martin Maillefer, lui firent des adieux touchants auxquels s'associa la France entière; et Châteaubriand, Arago, Cormenin, Béranger, furent aperçus en larmes autour de la fosse qui attendait et qui garde ce vaillant homme. L'illustre sculpteur David l'a fait revivre en bronze, et son tombeau est devenu le but d'un pèlerinage austère. Il manque aujourd'hui encore à son parti, qu'il honora, mais dont il n'a pas emporté avec lui le courage et la fortune.

Digitized by Google

CHAPITRE XLVII.

Le gouvernement français s'allie à la politique du continent. — Manœuvres de la cour d'Autriche. — Dispositions des réfugiés accueillis par la Suisse. — Note menaçante adressée par le duc de Montebello au directoire fédéral. — Indignation de la Suisse. — Timidité de la *diète : conclusum* adopté par elle. — Affaire de l'espion Conseil. — Réponse de la diète à l'office du duc de Montebello. — La persécution éclate contre les réfugiés. — Mission contre-révolutionnaire imposée par les puissances du Nord au gouvernement français. — L'envoi de l'espion Conseil caché à M. Thiers. — M. Thiers veut revenir à l'alliance anglaise ; pourquoi. — L'intervention en Espagne est remise sur le tapis. — Résistance du roi. — Situation de l'Espagne sous le ministère de M. Mendizabal. — Système de ce ministère ; il est sourdement combattu par M. de Rayneval ; sa chute ; avènement de M. Isturita. — M. Thiers est appuyé dans la question d'intervention par le duc d'Orléans. — Portrait du duc d'Orléans. — Événements de la Granja. — Secrètes démarches tentées auprès de M. Guizot ; on parvient à le détacher de M. de Broglie. — M. de Talleyrand est employé contre le système de l'alliance anglaise. — M. Thiers est abandonné par M. de Montalivet. — Le ministère du 22 février dissous.

Le ministère de M. Thiers comprend deux phases bien distinctes.

Dans la première, M. Thiers se montra l'allié le plus fervent des monarchies absolues, séduit qu'il était par les avances de la diplomatie continentale et par l'espoir de faire accorder au duc d'Orléans la main d'une archiduchesse d'Autriche.

Dans la seconde, déçu cruellement, et revenu de ses illusions d'un jour, il essaya, mais trop tard, de reprendre en Europe une attitude révolutionnaire, et ce fut alors que, par l'intervention en Espagne, il s'efforça de rentrer dans l'alliance anglaise.

Mais, avant d'aborder ce dernier point, il convient de dire jusqu'où furent poussés, en 1836, les sacrifices faits par le gouvernement français au génie contre-révolutionnaire.

Le pays qui avait toujours tenu le plus de place dans les préoccupations de M. de Metternich, c'était l'Italie, et, après l'Italie, la Suisse. Placée en effet entre l'Autriche et la France, la Suisse pouvait devenir, soit pour l'un, soit pour l'autre de ces deux pays, ou une grande force ou un grand danger. M. de Metternich nourrissait donc un très-vif désir de soustraire les vingt-deux cantons à l'influence française, surtout depuis que les révolutions cantonales de 1830 et 1831 étaient venues saper les bases du patriciat helvétique.

Tant que la France fut représentée en Suisse par M. de Rumigny, notre autorité y resta prépondérante. Mais, à l'arrivée de M. de Montebello, les choses changèrent de face. Appuyé faiblement par M. Morier, diplomate anglais d'une insouciance parfaite, M. de Montebello eut à combattre des rivaux forts actifs dans M. Severin, le ministre de Russie, et dans l'envoyé d'Autriche, M. de Bombelles, dont l'ascendant se faisait sentir particulièrement sur les cantons d'Uri, d'Unterwald et de Schwitz.

Mais ce n'était pas assez pour l'Autriche, la Prusse et la Russie liguées, de miner sourdement le crédit de la France. Pour nous porter le dernier coup, il fallait un prétexte : on le trouva dans l'hospitalité accordée par la Suisse aux réfugiés de diverses nations.

M. de Bombelles ne cessait d'écrire, sur les prétendues menées des proscrits italiens, des rapports propres à semer l'alarme. On parlait de réfugiés prêts à envahir à main armée le grand duché de Bade. L'Autriche affecta de grandes terreurs. Des représentations furent faites au cabinet des Tuileries sur la nécessité d'éteindre le foyer de conspirations allumé au cœur même de l'Europe. C'était en Suisse, disait-on, que les ennemis des trônes tenaient école de régicide : il y avait urgence à la fermer, cette école sanglante. Et quel prince y était plus intéressé que Louis-Philippe, environné de tant d'assassins?

En même temps, M. de Metternich donnait à entendre que, si la France refusait d'agir contre la Suisse, l'Autriche, pour son compte, n'hésiterait pas.

M. Thiers voulut, sans déplaire à l'Autriche, l'empêcher d'intervenir, et il prit le parti d'intervenir lui-même par des injonctions hautaines et des menaces.

Digitized by Google

Ainsi, M. de Metternich réussissait au delà de ses espérances. La France, devenue subitement la maréchaussée des rois absolus, consentait à prendre sur elle tout l'odieux d'une initiative brutale; elle allait poursuivre jusque dans leur dernier asile quelques malheureux réfugiés, provoquer la Suisse, l'irriter, se la rendre hostile à jamais peut-être : double triomphe pour le cabinet autrichien, qui avait amené de la sorte le gouvernement de juillet, et à s'armer contre la liberté, et à détacher de lui, pour le pousser dans les bras de l'Allemagne, un peuple dont il lui importait à un si haut degré de conserver les sympathies.

Le gouvernement français commença donc à élever des plaintes sur la conduite des réfugiés que la Suisse avait recueillis, sur l'abus qu'ils faisaient du droit d'asile, sur leurs relations ténébreuses avec les conspirateurs de Paris.

Or, rien de plus injuste que ces accusations, du moins en ce qui concernait la France. Car, loin de s'entendre avec la *haute vente universelle*, siégeant à Paris, les principaux membres de l'association dite la *jeune Europe* la dénonçaient comme le plus dangereux de tous les pouvoirs occultes. Ils lui reprochaient de rêver l'unité absolue de l'Europe, de prétendre à la confiscation des droits de tous au profit d'un seul peuple, la France, et même d'une seule ville, Paris; ils lui reprochaient d'avoir conçu l'audacieux et tyrannique dessein d'ériger au milieu du XIXe siècle une papauté républicaine tout aussi déverante que la monarchie universelle convoitée jadis par Charles-Quint et Philippe II. Et comment nier que tel fût le but de la *haute vente universelle?* Ses théories de centralisation, sa physionomie dictatoriale, le secret redoutable dont son noyau suprême restait enveloppé, l'art avec lequel elle avait morcelé, fractionné les forces révolutionnaires des divers pays, de manière à ce qu'elles ne pussent jamais se concerter contre une mesure qui leur aurait paru funeste ou oppressive, en fallait-il davantage pour trahir les projets de ceux qui aspiraient à gouverner, de Paris, l'Europe souterraine? Voilà sur quelles défiances, sincères évidemment, mais mal fondées, vivaient les meneurs de la *jeune Europe :* c'étaient le fédéralisme en matière de conspiration. Aussi les efforts de la *jeune Europe* étaient-ils dirigés, non du côté de la France, mais du côté de l'Allemagne et du Piémont. De sorte qu'en sommant la Suisse d'expulser les réfugiés, les ministres français, ne faisaient, à leurs risques et périls, que les affaires de la monarchie autrichienne.

Mais cela même servit à décider la cour des Tuileries, tant on y était impatient de donner des gages à la ligue des puissances absolutistes!

On en était là et l'on n'attendait plus qu'une occasion, lorsque, le 22 juin 1836, le directoire de Berne (1) adressa au duc de Montebello une note (2) par laquelle le gouvernement français était prié de recevoir sur son territoire les réfugiés dont la Suisse pouvait être amenée à ordonner l'expulsion.

Ainsi, la Suisse allait d'elle-même au devant de toutes les exigences. Mais ce n'était pas assez pour les cabinets étrangers, qui brûlaient de compromettre la France, de la décrier, de lui aliéner le cœur des Suisses, de forcer enfin la royauté de juillet à faire amende honorable de son origine en se prononçant, à la face du monde, contre l'esprit révolutionnaire. M. de Montebello fut donc chargé, chose à peine incroyable! de répondre aux avances du directoire de Berne par une note qui, rédigée à Paris, au ministère des affaires étrangères, avait un caractère si menaçant, si injurieux, qu'adressée à une grande puissance, elle eût été renvoyée immédiatement et sans réponse. Après avoir exprimé la satisfaction que causait au gouvernement du roi la démarche récente du directoire, et après avoir dit : « Il importe que les mesures ordonnées par » le vorort s'exécutent ponctuellement, » le rédacteur de la note rappelait l'expédition tentée en 1834 contre la Savoie et les tentatives qui avaient troublé la sécurité de certains États d'Allemagne. Puis il ajoutait ces lignes, où, comme au temps de l'inquisition, l'on osait incriminer des espérances, des désirs, des pensées. « Le soussigné » n'a parlé jusqu'à présent que de la Sardaigne et » de l'Allemagne, dont ces attentats et ces com» plots menaçaient la sécurité. Mais la France » elle-même n'est-elle pas éminemment intéressée » dans cette importante question de droit inter» national, lorsqu'il est avéré que les réfugiés en » Suisse sont en rapport avec les anarchistes fran» çais, lorsque leurs indiscrétions attestent si

(1) On sait qu'en Suisse, le vorort est le gouvernement où siége la diète, et qu'il est alternativement possédé par Zurich, Berne et Lucerne. A l'époque dont il est ici question, Berne était le canton directeur.

(2) Voir aux documents historiques.

» évidemment *la connaissance qu'ils ont* des abo-
» minables projets des régicides, lorsqu'enfin il
» est démontré que leurs desseins se lient *tout au*
» *moins d'intention et d'espérance* aux crimes
» récemment tentés en France? » (1) La note demandait ensuite au gouvernement fédéral de soumettre à la diète les moyens les plus propres à assurer, dans chaque canton, l'accomplissement des mesures prises contre les réfugiés, demande sanctionnée par cette menace : « Le directoire
» comprendra sans doute que, si les gages que
» l'Europe attend de lui devaient se borner à des
» déclarations, sans qu'aucun moyen de coercition
» vînt les appuyer au besoin, les puissances inté-
» ressées à ce qu'il n'en soit pas ainsi, seraient
» pleinement en droit de ne plus compter que sur
» elles-mêmes pour faire justice des réfugiés qui
» conspirent en Suisse contre leur tranquillité, et
» pour mettre un terme à la tolérance dont ces
» incorrigibles ennemis du repos des gouverne-
» ments continueraient à être l'objet. »

Jamais l'indépendance d'un État n'avait été plus ouvertement méconnue, foulée aux pieds. En Europe, la note fit scandale. Interpellé, dans le parlement, par MM. Bowring et Hume, lord Palmerston déclara que le gouvernement anglais n'avait pris aucune part efficace à cette affaire. (*No efficacious steps upon the subject.*) En France, toutes les âmes nobles s'émurent et s'indignèrent. « La
» diète, écrivit le *Bon Sens*, feuille démocratique,
» la diète aurait pu rappeler à l'ambassadeur de
» Louis-Philippe, que son maître, frappé par les
» tempêtes révolutionnaires, avait été heureux,
» autrefois, de trouver un refuge et du pain dans
» ces tranquilles vallées, que les partis vaincus
» ou triomphants devraient respecter comme un
» sanctuaire protégé par la conscience du genre
» humain. »

Mais comment donner une idée du frémissement de la Suisse? A Reiden, dix mille confédérés des cantons de Berne, Lucerne, Schwitz, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie, se réunirent pour protester. Dans une assemblée nombreuse et ardente qui se tint à Menzingen, le major Clias ayant parlé de solliciter le renvoi du duc de Montebello, sa voix fut couverte par une immense clameur d'approbation et d'enthousiasme. A Flawil, canton de Saint-Gall, un orateur populaire, M. Hume, avait déjà fait entendre des accents dignes d'être répétés par tous les échos de la Suisse. A Viedikon, près Zurich, vingt mille hommes s'étant donné rendez-vous sur le vaste emplacement du tir fédéral, et du haut d'une tribune décorée par les drapeaux pris dans les guerres de Bourgogne, M. Zehnder s'étant écrié : « Êtes-vous décidés tous à repousser,
» au prix de votre sang, une agression injuste? —
» Oui, oui, » répondirent avec force les vingt mille voix; et une adresse fut votée à la diète, gardienne de l'indépendance et des droits de la patrie.

Mais la diète ne devait pas répondre à l'élan populaire, dominée qu'elle était par une prudence sans élévation. Une commission avait été nommée, qui semblait hésiter entre l'honneur et la peur. Ce fut alors que M. Thiers écrivit au duc de Montebello une lettre dans laquelle il déclarait que, si les conclusions adoptées n'étaient point satisfaisantes, la Suisse serait immédiatement bloquée. C'était proclamer comme un droit l'abus de la force, c'était combler la mesure des outrages. Et cependant, la peur eut pour elle la majorité. Le projet de *conclusum* présenté à la diète par la commission portait qu'une police centrale serait établie; que l'obligation d'expulser les réfugiés qui, par des faits constatés, auraient compromis les rapports internationaux de la Suisse, serait imposée aux cantons; que le directoire veillerait à l'exécution et adresserait aux cantons les invitations convenables; qu'en cas de conflit entre lui et un canton, ce serait lui qui *déciderait* avec un conseil de représentants fédéraux; et que si le canton n'obtempérait pas, la diète pourvoirait à l'exécution aux frais du canton en défaut. Si bien, qu'en violation du pacte fédéral, la souveraineté cantonale était complétement sacrifiée à un pouvoir central, placé lui-même sous l'empire de la diplomatie.

Soumis à la diète, le 9 août (1856), le projet fut vivement attaqué par M. Steiger, député de Saint-Gall, c'est-à-dire du plus démocratique de tous les cantons; mais il fut appuyé par l'avoyer Tscharner, particulièrement responsable de l'honneur de la Suisse à cause de la haute magistrature dont il était revêtu. M. de Chambrier alla plus loin. Député de Neuchâtel, et inspiré par la Prusse, il osa demander que le directoire fût investi du droit de désigner directement les suspects et d'in-

(1) Nous engageons vivement le lecteur à voir aux documents historiques, cette note qu'on ne saurait trop méditer.

timer l'ordre de l'expulsion. En vain fit-on ressortir ce qu'il y aurait de honteux pour la diète, pliant sous la menace, à bouleverser le pacte, à renoncer au droit d'asile, à se faire l'instrument des haines de l'étranger; treize États et demi adoptèrent le projet : Zurich, Uri, Unterwald, définitivement; et, sous réserve de ratification : Zug, Soleure, Schaffouse, Valais, Neuchâtel, Grisons, Fribourg, Lucerne, Berne, Bâle-Ville et Schwitz. Avaient voté *ad instruendum* : Appenzell, Thurgovie, Bâle-Campagne et Vaud; et, quant aux cantons de Genève, de Glaris, d'Argovie, ils gardaient le protocole ouvert, de même que Saint-Gall, qui voulait, par une déclaration expresse, réserver le droit de souveraineté de son canton.

A cette nouvelle, toute la Suisse s'agita; et, dans les grands conseils, appelés à ratifier la décision de la diète, les débats se ranimèrent avec une vivacité croissante. Toutefois seize cantons se prononcèrent pour le *conclusum*. Mais parmi ceux qui le rejetèrent figuraient Saint-Gall, Thurgovie, Vaud et Genève, quatre des plus considérables, et tous cantons frontières. Vaud et Genève formant la partie principale de la Suisse française, leur résistance aux prétentions injustes du gouvernement français en fut plus remarquée, plus applaudie. Et aussitôt s'éleva une question grave, pour la majorité dissidente, le *conclusum* était-il obligatoire? En créant une police centrale, en dépouillant la souveraineté cantonale du droit d'asile, en soumettant aux décisions du directoire et des représentants fédéraux, la diète, autorité suprême de la confédération, n'avait-on pas porté sur le pacte une main impie? ne l'avait-on pas renversé de fond en comble? et, pour changer les termes d'un si auguste contrat, ne fallait-il pas l'unanimité des cantons? Voilà ce que M. Gaullieur soutint avec beaucoup de force et de véhémence dans le *Nouvelliste vaudois*, organe fidèle des patriotes Suisses.

Telle était la situation des choses et des esprits, lorsqu'une machination odieuse fut tout à coup découverte.

Le 19 juillet 1836, M. de Montebello s'était adressé au directoire pour réclamer l'expulsion d'un nommé Conseil, dans lequel l'ambassadeur français dénonçait un complice de Fieschi. Or, le 10 août, à dix heures du soir, le préfet de Nidau reçut avis que, parmi plusieurs étrangers qui étaient logés à l'hôtel de ville, se trouvait un espion. Là-dessus le préfet de Nidau exigea l'exhibition des passe-ports. On lui en remit deux sous les noms de Berthola et Migliari, Italiens, et un troisième sous le nom de Hermann, Français, natif de Strasbourg, commis voyageur, circulant en Suisse pour affaires de commerce. Ce dernier passeport avait été délivré par l'ambassade française, le 15 novembre 1835, et était signé : *Le chargé d'affaires de France, G. de Belleval*. Le même fonctionnaire reçut aussi divers papiers appartenant au prétendu Hermann, parmi lesquels : 1° un passe-port sous le nom d'Auguste Chéli Conseil, daté d'Ancône, le 22 avril 1834; 2° un autre passe-port sous le nom de Corelli, délivré à Besançon par le préfet du Doubs, le 4 août 1836, *valable pour un an*. Arrêté et conduit devant le préfet de Nidau, le prétendu Hermann avoua que son nom véritable était Conseil; il reconnut les trois passe-ports, et finit par confesser qu'il était, depuis quelque temps, au service de la police française. Le 12, il fut livré à la police de Berne, avec ses deux compagnons de voyage, Berthola et Migliari; et, le 16, on ordonna une information qui eut pour résultat un rapport que nous citerons ici textuellement, comme un témoignage immortel de la moralité des gouvernements monarchiques!....

« Conseil déclare que depuis les premiers jours de juin dernier, il est entré au service de la police de Paris. Immédiatement après la tentative d'assassinat d'Alibaud, il fut mandé dans un bureau du ministère de l'intérieur, faubourg Saint-Germain. Un secrétaire nommé Jacobin lui dit qu'il devait partir pour la Suisse, où l'on faisait arrêter les réfugiés politiques, pour les transporter en Angleterre à travers la France. Il lui dit que l'on écrirait à l'ambassade française à Berne, en le désignant comme complice des attentats de Fieschi et d'Alibaud, afin de le faire arrêter et transporter hors du territoire; que par ce moyen il entrerait en relation avec les Allemands, les Français et autres qui seraient expulsés; qu'il devait chercher à gagner leur amitié et leur confiance, afin de savoir s'ils préméditaient quelque attentat contre la famille royale de France; qu'au besoin il devait faire en sorte d'être arrêté et conduit en Angleterre pour continuer sa mission, et qu'on attendait qu'il fît exactement son rapport sur tout ce qu'il pourrait apprendre. On lui indiqua l'adresse de

M. le sous-secrétaire du ministère de l'intérieur. Là-dessus, il lui fut donné un passe-port sous le nom de Chéli Napoléon, et une somme de 450 fr. (comme agent de la police il tirait un salaire fixe de 300 francs par mois; en cas de déplacement, 150 francs de plus); on lui donna en même temps pour direction, qu'aussitôt arrivé à Berne, il se rendrait à la police, où il déclinerait son véritable nom, Auguste Conseil, en ajoutant que, par un enchaînement de circonstances malheureuses, il s'était trouvé impliqué dans les procès de Fieschi et d'Alibaud, qu'à la suite du dernier, il avait dû quitter Paris pour éviter la prison, qu'il venait en Suisse chercher un asile; qu'il sollicitait, par cette raison, un permis de séjour; qu'au surplus ses moyens d'existence étaient assurés par sa famille de manière à ne le faire tomber à la charge de personne.

» Le 4 juillet, Conseil retint une place dans la diligence de Paris à Berne, pour le lendemain, jour où il partit effectivement. Le 8, il était à Besançon; le 9, à Neufchâtel; le 10, il arriva à Berne, où il séjourna jusqu'au 15 août. Il se logea d'abord à l'abbaye des Gentils-Hommes, ensuite à la Croix-Fédérale; il s'inscrivit dans le contrôle des étrangers sous le nom de Napoléon Chéli.

» Le jour de son arrivée, le 10, Conseil se rendit à midi sur la plate-forme; c'était un dimanche, on y faisait de la musique, il y avait foule. Là, il lia conversation avec les Italiens Boschi et Primavesi, qu'il entendit parler sa langue; il leur fit aussitôt entendre qu'il était impliqué dans les procès de Fieschi et d'Alibaud, ce qui, d'après leurs déclarations, excita leur surprise, de la part d'un homme qu'ils voyaient pour la première fois. Conformément aux instructions qui lui avaient été données à Paris, Conseil se rendit au bureau de la police de la ville.

» Le permis de séjour lui fut refusé, et Conseil reçut ordre de quitter Berne.

» Il n'en continua pas moins à habiter, jusqu'au 22 juillet, cette capitale, sous prétexte qu'il y attendait des fonds demandés à ses parents. Pendant son séjour à Berne, il fréquentait souvent la taverne des Juifs, située dans la rue d'Aarberg, observait, à ce qu'il dit, les réfugiés, selon l'ordre qu'il en avait reçu, avait de fréquentes entrevues avec le comte romain Bertheia et le Vénitien Maxata, qu'il voulait, d'après la déclaration de ces deux derniers, engager à entrer dans la *société des familles*, nouvellement organisée à Paris, et calquée sur celle des droits de l'homme, société à laquelle il cherchait à procurer, à Berne, des affiliés dont la majeure partie se serait composée d'étudiants. C'est ainsi qu'il franchissait la limite qui sépare la carrière de l'espion de celle de l'agent provocateur, habitude assez ordinaire aux individus une fois engagés dans les liens de la dépravation.

» Pendant ce temps, Conseil avoue avoir adressé à diverses reprises des rapports à un sieur Jacobin, de Paris; il prétend en avoir reçu deux réponses, qui lui furent adressées, poste restante, par cet individu. Ces deux réponses seraient les deux lettres mutilées, sans adresses et sans signatures (l'adresse paraît avoir été déchirée), qui sont jointes aux pièces, et qui sont conçues dans ces termes :

» N° 1. « Acceptez toutes les propositions que » vous feront vos compatriotes. Donnez votre » adresse là où vous serez, pour que l'on puisse » continuer la correspondance.

» Paris, 16 juillet 1836. »

» N° 2. « 16 juillet 1836.

» Si l'on vous force à quitter Berne, in- » fermez-vous auprès de vos amis d'un refuge » dans un canton voisin où vous ne puissiez être » inquiété et où vous soyez avec des amis. Si l'on » vous expulse de la Suisse, remettez-vous à la » Providence. »

» Inquiété par la police, Conseil quitte Berne le 22 juillet, passe la nuit à Neufchâtel, prend le lendemain la poste de Pontarlier et arrive à Besançon le 24. Il écrit sur-le-champ à Paris pour demander de nouvelles instructions, qui ne lui parviennent pas tout de suite. Aussitôt qu'elles sont arrivées, il se transporte à la préfecture, où il reçoit un passe-port sous le nom de Pierre Corelli, en échange de celui qui lui a été délivré sous le nom de Napoléon Chéli, et 150 francs en argent (pour ses dépenses d'auberge et de voyage), avec ordre de se rendre à Berne, par Morteau, Neufchâtel et le Locle, et d'aller chercher de nouvelles instructions à l'ambassade française. Comme il objectait avoir reçu, à Paris, l'ordre de ne pas mettre les pieds à l'ambassade, on lui répondit qu'il était arrivé contre-ordre. Il fit remarquer qu'un passe-port tout récent pourrait faire naître des soupçons sur sa qualité de réfugié, mais on n'eut aucun égard à cette observation.

Digitized by Google

a Il se remit aussitôt en route, et arriva de nouveau à Berne, dans la journée du 6 août; descendu devant la porte d'Aarberg, il s'informa où était l'auberge du Sauvage : là, il s'inscrivit sur le registre des étrangers sous le nom de Corelli.

» Conseil avait excité la défiance des réfugiés Migliari, Boschi, Primavesi, qui résolurent de visiter secrètement sa malle et de s'emparer de ses papiers. L'arrivée de Conseil avait fait manquer ce projet, on arrêta pour le lendemain (7 août) un déjeuner auquel devait assister Conseil. Les réfugiés avaient pour, but dans cette réunion, de se laver réciproquement du reproche d'espionnage.

a Dans la soirée (6 août), Conseil se rendit fort tard à l'ambassade française. Voici ce qu'il raconte à ce sujet : « Arrivé chez M. de Montebello, je dis à un domestique de m'annoncer. Celui-ci fit d'abord des difficultés; il voulait connaître mon nom, savoir ce qui m'amenait, etc.; mais, comme j'insistais, on m'introduisit directement dans une salle du rez-de-chaussée où se trouvait une société de messieurs et de dames. Le duc vint aussitôt vers moi et me conduisit dans un petit cabinet, où j'aperçus un bureau ainsi que des papiers. Là, je lui donnai des détails sur la position dans laquelle je me trouvais, et le duc me répondit à peu près en ces termes : « Savez-vous que cette posi- a tion est très-mauvaise? Que faire? La police est a à votre recherche depuis que je vous ai signalé. a Il faut que vous quittiez Berne; je vous délivre- a rai un passe-port sous un autre nom, et vous » tâcherez de vous échapper. a Là-dessus le duc s'assit, m'engagea également à prendre un siége, et fit chercher son secrétaire. Ce dernier n'ayant pu être découvert, le duc me dit de revenir le trouver le lendemain dès les cinq heures du matin. Comme je lui fis observer qu'une visite à une heure aussi indue pourrait me faire découvrir, il changea d'avis et m'ordonna de me rendre le lendemain à neuf heures du soir, à la chancellerie de l'ambassade, où l'on me remettrait un nouveau passe-port et de l'argent pour le voyage. En me congédiant, le duc m'adressa ces paroles : « Je a donnerai à mon premier secrétaire les ordres » nécessaires, et il arrangera l'affaire avec vous. » Sur quoi je repris le chemin du Sauvage.

a Le dimanche 7 août, dès six heures du matin, Berthola, Migliari, Boschi, Primavesi et Conseil se rendirent au déjeuner convenu.

a On exigea de Conseil la clef de sa malle, qu'il jeta aussitôt sur la table. Berthola s'en saisit, ainsi que du passe-port, et il fut arrêté qu'on retournerait au Sauvage pour visiter les effets de Conseil.

» C'est alors, disent-ils, qu'eut lieu la visite de la malle. S'il faut en croire l'un d'eux, on alla jusqu'à fouiller Conseil, sur lequel on trouva 7 à 8 fr. en argent. Berthola se saisit de tous les papiers suspects au nombre de 10, les mêmes qui plus tard furent remis entre les mains du préfet de Nidau.

a Dans cet instant, Conseil renouvela ses aveux, et, pour donner une preuve de sa bonne volonté et de l'intention où il était de réparer sa faute, il confia à ses camarades qu'il devait se transporter le soir même, à 9 heures, au secrétariat de l'ambassade française pour y recevoir un nouveau passe-port, de l'argent et des instructions qu'il promit de leur communiquer.

a A l'heure fixée, Conseil, suivi de Berthola et de Migliari, qui l'accompagnèrent jusque sur la place de la Cathédrale, se rendit à la chancellerie de l'ambassadeur.

a J'y trouvai, dit Conseil, M. de Belleval : il échangea avec moi quelques paroles et me dit entre autres choses : « Eh bien! comment arran- » gerons-nous l'affaire, elle est de nature à mettre a dans l'embarras. a Puis, il prit un formulaire de passe-port en blanc, le remplit en ma présence, apposa sa signature au bas et me dit d'y joindre la mienne, ce que je fis sur-le-champ. Il avait daté le passe-port, qui portait le nom de François Hormann, du 15 novembre 1835. Il me remit encore 200 fr. de France en napoléons d'or, en me donnant l'ordre de quitter Berne pour me rendre dans d'autres villes de la Suisse, où il me serait facile de passer pour voyageur, et pour y surveiller plusieurs réfugiés appartenant à diverses nations. Les noms de ces réfugiés se trouvaient dans mon portefeuille, où je les avais inscrits; mais les feuilles qui les contenaient furent détruites par moi à Nidau, où l'on ne me saisit mon portefeuille que le lendemain de mon arrestation. Je ne me rappelle plus que les noms de Mazzini et des deux frères Ruffini.

» Immédiatement après ce dernier aveu (en date du 26 août), Conseil tira de son sein un papier qu'il avait pu cacher jusqu'alors et qui n'était autre que celui dont il vient d'être question. Il contient, écrits par deux mains différentes, plu-

sieurs noms de personnes et de localités, entre autres :

« Rauschenplatt, Ruffini, due fratelli.

» Genevra, Depercy, Dumoler.

» A Zurich, Gragne (sans doute Granier).

» A Lusana, M. de Ludre.

» A Interlachen, Chancel.

» A Bal-Champagne, Liestal.

» D'après l'aveu de Conseil, les mots *Rauchenplatt*, *de Ludre*, *Interlachen*, *Chancel* ont été écrits par M. de Belleval. Dans le mot *Depercy*, M. de Belleval aurait changé l'*S* mis en tête par Conseil, en un *D*, qui commence maintenant le mot.

» Conseil courut immédiatement de la chancellerie de l'ambassade à l'Ober-Thor, où l'attendaient les quatre Italiens, comme on en était convenu. Il leur donna connaissance du passe-port qu'il avait reçu sous le nom de François Hermann, commis voyageur de Strasbourg, et des instructions qui lui avaient été données, en leur nommant les personnes qu'on lui avait désignées ; il parla aussi à Berthola et à Migliari de l'argent qu'il avait reçu, et le montra, en pièces d'or. Après avoir promis de ne trahir aucun des Italiens qui lui avaient été signalés, Conseil rentra en ville avec les Italiens, et, suivant le conseil que lui donna Berthola, au lieu de se rendre au Sauvage, il alla loger à la Cigogne, où il s'inscrivit dans le registre des étrangers sous le nom d'Hermann.

» Cependant Migliari avait formé la résolution de dévoiler le but de la mission de Conseil, et de le signaler publiquement comme un agent de la police française.

» Il fit retenir, à cet effet, à la poste, deux places pour Fribourg (où il devait encore aller chercher ses papiers pour le voyage qu'il avait déjà projeté antérieurement), les paya avec un napoléon d'or qu'il avait reçu à cet effet de Conseil, et écrivit à M. Bandelier, ancien employé à la *Jeune Suisse*, à Brienne, qu'il amènerait quelqu'un, le mercredi (10 août), à Nidau. A midi, il partit avec la poste. Ses compagnons l'attendaient à l'Ober-Thor, sur la route, où Conseil monta dans la voiture.

» Depuis ce moment, Migliari ne perdit plus Conseil de vue. Il alla loger au même hôtel, et passa la nuit sur un banc placé devant la porte qui séparait sa chambre de celle de Conseil, veillant pour faire échouer toute tentative d'évasion que pourrait essayer Conseil. »

Qu'ajouter à ces révélations accablantes?

Cependant, aucune réponse autre que le *conclusum* n'avait encore été faite à la trop fameuse note du duc de Montebello : ce fut au milieu des sentiments d'indignation et de dégoût nés de l'affaire Conseil, que les délibérations de la diète s'ouvrirent sur un projet de réponse terminé et résumé par ces mots (1) : « L'office de M. le duc » de Montebello ne respecte pas assez les légitimes » susceptibilités de la Suisse, lorsqu'il suppose le » cas où elle manquerait à ses obligations inter- » nationales. La confédération a montré, par des » faits, qu'elle connaît ses devoirs sans qu'on les » lui rappelle, et qu'elle les remplit sans qu'on » l'en somme. Mais elle connaît de même ses » droits, que sa position géographique n'affaiblit » point. Aussi ne saurait-elle admettre la préten- » tion que d'autres qu'elle-même s'arrogent le » droit de *faire justice des réfugiés qui conspirent* » *en Suisse, et de mettre un terme à la tolérance* » *qu'elle exerce*. La diète repousserait de la ma- » nière la plus énergique une telle violation de la » souveraineté fédérale, forte du droit d'un État » souverain et indépendant, ainsi que de l'appui » de la nation entière. »

Un pareil langage aurait suffi, à la rigueur, pour couvrir la dignité de la Suisse, sans l'adoption préalable du *conclusum*. Mais, après un acte aussi déplorable d'obéissance, que signifiaient quelques phrases pompeuses sur l'inviolabilité d'une nation souveraine indépendante? La diète aurait dû comprendre que ce n'était pas trop du rappel de l'ambassadeur qui l'avait offensée, pour rétablir entre les deux pays l'ancienne égalité d'honneur. C'est ce qu'elle ne comprit point. Car, tout pâle qu'il était, le projet fut adopté par dix-huit États. Trois cantons avaient trouvé la réponse trop énergique! C'étaient Uri, Unterwald et Schwitz.

Encore si le *conclusum* n'avait pas été rigoureusement exécuté! Mais, dès le 24 août, le vorort enjoignait à tous les cantons d'expulser les étrangers atteints par l'article 1er; l'ordre était donné de conduire à la frontière française les réfugiés Mazzini, Ruffini, Rauschenplatt, Peters et Lit-

(1) Voir aux documents historiques.

uius; on arrêtait à Berne, Harro Harring, on dirigeait Strohmeyer vers l'Angleterre, et, sur de simples soupçons, non *sur des faits constatés*, Bosebi se voyait frappé par le décret d'expulsion.

De là, de la part des puissances du Nord, un redoublement de menaces poussé jusqu'à l'insolence. « Nous apprenons de source certaine, écri- » vait la *Gazette d'Augsbourg*, que les *troubles* de » la Suisse ont donné lieu à un traité entre les » puissances de l'est et de l'ouest de l'Europe, » qui ont choisi la France pour organe de leurs » demandes... Si la diète helvétique n'accorde » pas de bonne grâce ce *qu'exige d'elle la diplo-* » *matie*, les mesures coercitives les plus sévères » seront prises contre la confédération. M. le » syndic Thomas a développé au sénat de notre » ville libre le plan d'opérations préparé. » Voilà le rôle que, six ans après la révolution de 1830, on faisait jouer en Europe au gouvernement français! Ce n'était pas ainsi que Napoléon en avait agi avec la Suisse, dont il fut presque le législateur, et qui dut tout à la protection de son génie. Mais le temps était passé des grandes conceptions et des grands hommes!

Suspendre le récit commencé devient ici nécessaire, car nous touchons à la chute de M. Thiers, sous le ministère de qui s'était engagée la querelle avec la Suisse.

Quelle fut, dans cette querelle funeste et honteuse, la part de responsabilité de M. Thiers? La vérité est qu'il ne sut pas tout, ainsi qu'il en devait faire, plus tard, la déclaration solennelle. Il ignora, par exemple, lui premier ministre, la mission pleine d'ignominie donnée à l'espion Conseil. Mais ce qu'on peut justement et ce qu'on doit lui reprocher, c'est d'avoir accablé la Suisse, pays ami, terre de liberté, c'est d'avoir feint de prendre au sérieux des prétextes dont sa vive intelligence devinait bien le mensonge, et de s'être, par suite, associé aux entreprises des rois absolus contre le principe démocratique.

Il finit, il est vrai, par s'en repentir, mais ce fut seulement lorsque l'affront fait au fils aîné de Louis-Philippe par la cour de Vienne vint enfin démontrer clairement combien artificieuses étaient les caresses de M. de Metternich et ce qu'avaient d'invincible ses répugnances. M. Thiers voulut alors remonter la pente. Vain effort! La situation, telle qu'il avait contribué à la faire, fut plus forte que lui, et, comme on va le voir, elle l'écrasa.

C'était la question espagnole qui devait renverser M. Thiers. Or, voici quelle avait été, durant l'année 1836, la situation de la Péninsule.

Elle se trouvait gouvernée, au commencement de 1836, par M. Mendizabal, nature volcanique, tête pleine de combinaisons et d'expédients, homme sans égal en Espagne pour la vivacité du coup d'œil et l'audace des entreprises, mais ne sachant ménager ni ses succès ni la fortune : aventurier brillant s'il eût été dans une petite sphère, et, au pouvoir, révolutionnaire passionné. Il avait d'ailleurs en lui tout ce qui parle puissamment aux hommes rassemblés; taille haute, regard de feu, geste décisif, faculté de s'émouvoir telle, qu'un jour il lui arriva, en plaine tribune, d'éclater en sanglots.

Éblouir les esprits par l'annonce d'un *secret* qui sauverait l'Espagne, obtenir de la chambre des procuradorès un vote de confiance, ordonner à tout risque une levée de cent mille hommes, appeler la discussion sur un remaniement de la loi électorale, briser aux applaudissements du peuple la première résistance des cortès, mettre en vente les biens nationaux, autoriser le rachat des redevances appartenant aux communautés religieuses, décréter la suppression des couvents dans cette Espagne, ancienne patrie de l'inquisition, tout cela fut pour M. Mendizabal l'affaire de quelques mois. Au sujet de la suppression des couvents, on assure que, s'étant un soir présenté à la régente Christine, il lui dit, en tirant sa montre : « Madame, des courriers sont disposés sur toutes » les routes. Ils partent dans une heure, si la ré- » gente daigne adhérer à la mesure que je pro- » pose, » et dans le cas contraire, il renduit son portefeuille. Christine signa le décret, c'est-à-dire toute une révolution.

Il était impossible qu'un pareil ministre ne fût pas odieux à la cour des Tuileries; d'autant que les réformes par lui tentées s'accomplissaient au plus fort de l'étrange alliance contractée par le gouvernement français avec les cours absolutistes. Aussi, pendant que notre ambassadeur à Madrid, M. de Rayneval, s'étudiait à desservir M. Mendizabal dans l'esprit de la régente, on le faisait accuser à Paris d'être vendu aux intérêts britanniques. On ne citait pourtant rien qu'il leur eût sacrifié; mais en s'armait contre lui des apparences:

il avait longtemps vécu en Angleterre, il était servi par un domestique anglais, certaines habitudes anglaises étaient les siennes, et il recevait du cabinet Saint-James, pour combattre don Carlos, des fusils, des munitions et de l'argent.

Au reste, la cour des Tuileries avait, pour perdre le ministre espagnol, des motifs particuliers qu'il est bon de faire connaître.

M. Mendizabal — et ce fut là de sa part une déplorable inconséquence — avait apporté au pouvoir, avec le désir de révolutionner l'Espagne, celui d'y raffermir la monarchie. Mais ce dernier résultat dépendait de la solution de trois problèmes: il fallait d'abord étouffer la guerre civile, en préservant le trône de la trop grande popularité d'un général victorieux; prévoir ensuite le cas où la régence deviendrait vacante avant la majorité d'Isabelle; et, en troisième lieu, prévenir les difficultés diplomatiques que ne manquerait pas de soulever le mariage de la jeune reine. M. Mendizabal proposa secrètement à Christine de fondre les trois problèmes en un seul, par le mariage *immédiat* d'Isabelle. On n'aurait plus à redouter alors, pour la monarchie, l'ascendant d'un guerrier triomphateur, puisque le chef suprême de l'armée serait l'époux de la reine; la régence venant à vaquer, l'autorité se trouverait fixée entre les mains d'un prince placé au-dessus des rivalités de l'ambition; et, quant aux complications matrimoniales à éviter, le mieux était de ne pas leur laisser le temps de se produire, en brusquant la solution.

Restait à choisir un prince en qui fussent réunies les diverses qualités que la situation réclamait, savoir : l'habitude des armes, pour qu'il pût se mettre à la tête des troupes; une grande naissance, pour que les souverains n'eussent pas de peine à l'agréer; une condition telle en Europe, que son mariage ne fît pas éclater la jalousie dont les puissances principales étaient animées l'une contre l'autre; de la fortune, enfin, pour qu'on ne lui reprochât point d'être venu s'enrichir en Espagne. Le prince qui, suivant M. Mendizabal, réunissait toutes ces qualités, était le duc de Leuchtenberg (1) : il n'hésita pas à le proposer à Christine.

La régente parut accueillir ce plan avec faveur. Mais il ne pouvait réussir que par la promptitude et le secret des moyens d'exécution. Or, M. de Rayneval fut instruit de la combinaison projetée, et c'en était assez pour qu'elle échouât. Aux yeux de Louis-Philippe, le duc de Leuchtenberg avait un tort irrémissible, celui de tenir à la famille des Bonaparte. M. Mendizabal avait, par conséquent, alarmé un intérêt dynastique, et il ne fut pas longtemps à savoir quelle influence minait son crédit, quelles mains préparaient sa chute. Donc, l'intervention française, qu'il repoussait comme Espagnol et révolutionnaire, M. Mendizabal était intéressé à la repousser aussi comme ministre.

Et pourtant, de combien de maux la guerre civile n'avait-elle pas accablé l'Espagne depuis l'avénement de M. Mendizabal? En 1835, les carlistes avaient perdu dans Zumalacarréguy un homme aussi propre à organiser une armée qu'à la conduire à l'ennemi, un soldat indomptable, un chef expérimenté, un héros. Mais, quelle que grande que fût cette perte pour don Carlos, l'insurrection s'était maintenue sur son terrain et fortifiée. Campée, en 1836, sur un territoire d'une étendue de plus de trente lieues compris entre les Pyrénées, l'Arga, l'Ebre et l'Océan, elle y occupait des positions formidables, inaccessibles, s'appuyait sur une masse compacte de près de quarante mille hommes, et rayonnait au loin par des bandes hardiment commandées, ivres de fureur, fortes par l'audace, par l'agilité, par la ruse, et dont la trace sanglante était partout marquée : en Catalogne, dans le bas Aragon, dans la Manche, dans la Vieille-Castille, dans la Galice, dans les Asturies. Ainsi, point de batailles rangées, mais des attaques sans cesse renaissantes, des embuscades à chaque pas, des villes surprises, des villages pillés, d'épouvantables vengeances, des incendies, des égorgements. La vieille mère de Cabrera fusillée à Tortose, et aussitôt après vengée par le meurtre de vingt-quatre femmes que Cabrera fit fusiller à son tour, que faut-il de plus pour caractériser la lutte au sein de laquelle se débattait, meurtrie et désespérée, une brave, une malheureuse nation? Encore si l'arène avait été circonscrite! Mais aux excès du brigandage armé qui pesait sur les campagnes, l'émeute répondait, du fond des villes, par des hurlements sauvages et d'affreux holocaustes. Pour soulever la multitude, il suffisait souvent d'un cri : mort aux carlistes! Et à Barcelone, par exemple, on avait vu le peuple, dans la nuit du 4 janvier 1836, courir, à la lueur

(1) Le même qui a épousé, depuis, la fille aînée de l'empereur de Russie.

des torches, vers la citadelle, l'escalader, massacrer cent vingt prisonniers carlistes, et lancer du haut des remparts le colonel O'Donnell, dont le cadavre, traîné dans les rues au bout d'une corde, fut enfin brûlé sur la place publique au milieu des rugissements d'une foule en délire.

Comment couper court à tant d'horreurs? Comment sortir de la lice ensanglantée dans laquelle l'Espagne tournait depuis si longtemps? Pour ceux que n'effrayait pas l'importation des idées contre-révolutionnaires mûries à la cour de France, la question n'était pas douteuse, et ils invoquaient l'intervention à grands cris. Mais, sur ce point, M. Mendizabal n'était pas homme à fléchir. Tout ce qu'il s'était décidé à vouloir, c'était le système de *translimitation*, destiné uniquement à priver don Carlos des secours que les puissances du Nord lui faisaient passer; et nous avons exposé les causes qui portèrent M. Thiers à repousser ce système dans sa dépêche du 18 mars 1836.

Environ deux mois après l'envoi de cette dépêche, M. Mendizabal tomba victime de l'erreur qui lui avait fait croire conciliables le salut d'une révolution populaire et la consolidation d'une monarchie; il tomba sous des intrigues de cour, malgré l'appui de la chambre des procurateurs, malgré les sympathies du peuple! Et c'était M. Isturitz qui gouvernait l'Espagne quand M. Thiers essaya de renouer, par l'intervention, cette alliance anglaise qu'il avait lui-même rompue.

L'occasion semblait favorable. Gagné par Christine, M. Isturitz, en arrivant au pouvoir, s'était présenté sans scrupule comme adversaire de ses anciens amis et des principes soutenus par lui jusqu'alors, comme déserteur de la cause révolutionnaire, et enfin comme partisan de l'intervention. M. Thiers, en intervenant en Espagne, n'avait donc plus à craindre, ni de se heurter à un ministère hostile, ni d'aller prêter main-forte aux idées démocratiques.

La légion étrangère, composée de trois mille soldats, avait été formée et destinée à secourir la Péninsule : M. Thiers résolut de porter cette légion à douze mille hommes, et de protéger ainsi Christine d'une manière plus efficace. Il fallait pour cela faire entrer dans la légion étrangère des soldats d'élite, et la placer sous le commandement d'un chef plein de nerf et d'audace. M. Thiers jeta les yeux sur M. Bugeaud, dont il appréciait au plus haut point les qualités militaires, et sur le dévouement duquel il comptait. Il lui écrivit donc en Afrique, où ce général venait de remporter la victoire de la Sickak, et il fit si adroitement valoir à ses yeux les avantages de l'expédition confiée à son zèle, que M. Bugeaud accepta, bien qu'il lui en coûtât beaucoup d'aller combattre sous une cocarde étrangère.

Restait le consentement du roi à obtenir; et M. Thiers, sur ce terrain, eut à engager contre le monarque une lutte fort vive. Mais, prévoyant bien cette résistance, il avait su se créer des appuis dans la famille royale elle-même. La reine désirait, quoique timidement, qu'on ne laissât point Christine exposée aux chances de la guerre civile; le duc de Nemours s'était laissé gagner insensiblement par l'éloquence persuasive de M. Thiers; mais, de tous les membres de la famille royale, celui qui soutenait le plus chaudement la politique du premier ministre, c'était le duc d'Orléans.

Mélange de bonnes et de mauvaises qualités, ce prince était plein de ruse, mais plein de bravoure. Les intérêts de la liberté le touchaient faiblement, quoiqu'il affectât des dehors de libéralisme, par une dissimulation commune aux héritiers présomptifs; mais ceux de la nationalité avaient une place énorme dans ses préoccupations. Il aimait passionnément la France militaire et abhorrait l'Europe. Aussi, nul ne se plaisait plus que lui aux manœuvres des camps et au maniement de l'armée. Il entrait volontiers dans la familiarité du soldat, se pliant avec un naturel bien joué aux habitudes soldatesques, se faisant aimer par la liberté de ses propos, par la rondeur de ses allures, attentif aux mécontentements de la caserne, et habile courtisan des hommes d'épée. Il préparait ainsi un règne destiné par lui aux agitations. Car le dédain avec lequel sa famille avait été traitée dans les grandes cours, les discours insolents qu'on s'y permettait contre elle, ses sœurs réduites à désirer des maris et à les attendre, les refus humiliants essuyés par lui-même, tout cela avait laissé dans son cœur une trace envenimée. Son orgueil de jeune homme et de prince se révoltait contre des affronts auxquels se résignait la philosophie prudente de son père.

La lutte commença donc entre le roi et M. Thiers, soutenu par le duc d'Orléans. Elle fut longue, opiniâtre; et M. Thiers parla enfin d'abandonner son portefeuille.

Le roi, qui avait une sagacité rare quand il ne

s'agissait que d'une décision à prendre dans les petites choses, ne possédait d'ailleurs aucune connaissance administrative. Personne n'avait l'esprit moins généralisateur que lui, et cependant, chose bizarre! il ne s'entendait à rien de ce qui est détail d'exécution. Témoin de l'inefficacité des efforts tentés par les agents de la reine Christine pour recruter en France des auxiliaires, il s'imagina qu'on ne viendrait pas à bout de faire franchir les Pyrénées à neuf mille volontaires, et ce fut dans cet espoir qu'il consentit enfin à laisser agir son ministre. M. Thiers se mit à l'œuvre sur-le-champ. On s'adressa aux régiments qui, sous les ordres du général Harispe, formaient le corps d'observation envoyé aux Pyrénées; on fit appel aux hommes de bonne volonté; et telle était l'impatience belliqueuse du soldat, que, dans un court espace de temps, la légion auxiliaire se trouva organisée et prête à combattre. Ces troupes étaient superbes, remplies d'ardeur, ivres de confiance, et l'on pouvait tout espérer de leur courage.

Le roi ne s'était pas attendu à ce résultat : il en fut alarmé et déconcerté. Mais ses inquiétudes redoublèrent lorsqu'il sut que le général Bugeaud était disposé à prendre le commandement de la légion. Car il se défiait de la fougue militaire du général, qu'il n'aimait pas à cause de ses manières brutales et de son arrogance.

Cependant, l'Espagne était aux abois, et les haines de parti, surexcitées par un continuel état de troubles, y avaient revêtu un caractère d'exaltation du plus en plus dangereux : qu'allait y devenir la révolution? Le cabinet de Saint-James ne cessait d'insister pour que le traité de la quadruple alliance fût exécuté. Christine envoya un moine déguisé à M. Thiers pour solliciter des secours, promettant la main d'Isabella au duc d'Aumale.

Mais le roi résistait toujours. L'offre de la couronne d'Espagne pour un de ses fils répondait à une éventualité qui l'avait toujours faiblement tenté. Il n'aurait jamais consenti, pour agrandir sa famille, à effrayer les grandes cours, qu'il était décidé à ménager à tout prix. D'ailleurs, il croyait ou paraissait croire que, pour se maintenir en Espagne, l'influence française avait besoin d'y être plus soigneusement masquée. Suivant lui, un prince français sur le trône d'Espagne eût donné trop d'ombrage au peuple espagnol, et cet aperçu ne manquait pas de justesse. Pour ce qui est du danger que courait la révolution espagnole, le roi n'était pas homme à sacrifier au désir de la sauver son système de paix et la bienveillance du continent.

Une crise ministérielle approchait, elle était inévitable. Toutefois, comme le roi tenait aux services de M. Thiers, qui, en matière de politique intérieure, partageait ses idées et ses répugnances, il tenta quelques efforts pour le retenir au pouvoir en le faisant céder.

M. de Talleyrand était alors en France, où il traînait une vieillesse inutile. Il s'était complétement asservi au roi, qui avait su le gagner en caressant sa vanité sénile, et, par exemple, en se tenant debout devant le fauteuil où il exigeait qu'à cause de son infirmité le diplomate pied-bot restât assis. Ce fut M. de Talleyrand que Louis-Philippe employa pour ramener M. Thiers. Mais c'était une cause que les antécédents même du négociateur rendaient bien difficile à plaider. « Quoi! disait » M. Thiers au prince de Talleyrand, c'est vous, » signataire du traité de la quadruple alliance, » qui m'engagez à en fouler aux pieds les clauses! » C'est vous, premier ambassadeur de la révolu- » tion de juillet à Londres, qui cherchez à m'é- » loigner de l'Angleterre pour me rapprocher du » continent! »

La négociation échoua donc, et de secrètes démarches furent faites pour la formation d'un nouveau cabinet, après qu'on eut épuisé auprès de M. Thiers la ressource des séductions. Car Louis-Philippe aimait dans M. Thiers la créature du régime inauguré en 1830, l'homme nouveau, et il n'eut jamais beaucoup de goût pour les ministres qui avaient servi un autre gouvernement que le sien. Ainsi, chose singulière! ce qui lui déplaisait le plus dans M. Guizot, c'était son voyage à Gand. Il lui reprochait, au fond, de n'être pas assez *bleu*, et il lui échappa plus d'une fois de dire : « M. Guizot » me décolore. »

Ce fut de son côté, pourtant, qu'il résolut de se tourner.

Malheureusement, M. Guizot avait pour ami et pour collègue nécessaire le duc de Broglie, dont la cour ne voulait à aucun prix. Détacher ces deux personnages l'un de l'autre devint donc la grande affaire du moment. M. Guizot se vit entouré de caresses soigneusement étudiées. A lui seul revenait désormais la gloire d'assurer la politique du 11 octobre par la conservation de la paix; mais, pour se rendre propre à bien remplir une aussi

haute mission, il devait avoir le courage de sacrifier ses affections personnelles ou bien de l'État, en se séparant de M. de Broglie, homme raide, orgueilleux, que la diplomatie n'aimait pas et qui pouvait tout compromettre. M. Guizot se défendit pendant quelque temps. Outre qu'il s'agissait pour lui de s'abaisser à ses propres yeux par une espèce de trahison qui n'était pas exempte d'ingratitude, il sentait bien au fond qu'il allait commettre une faute et perdre à jamais un appui sans lequel il ne lui serait plus donné d'exercer le pouvoir qu'en sous-ordre. L'impatience de son ambition finit par l'entraîner, et le roi eut un jour la satisfaction de lui entendre dire : « A dater de » ce moment, Votre Majesté peut me considérer « comme libre. » C'était pour le château une grande victoire : on eut soin de la rendre complète. M. Guizot, en se séparant de M. de Broglie, qu'il aimait, avait consenti à être ministre sous la présidence de M. Molé, qu'il n'aimait pas : on alla plus loin. M. de Montalivet fut sondé, toujours en secret, et on le détermina sans peine à servir les vues de la cour. Collègue de M. Thiers, auquel il avait donné le droit de compter sur lui, il se tint prêt à l'abandonner pour prendre place, dès que le moment en serait venu, auprès de son successeur. De la sorte, le cabinet dirigé par M. Thiers se trouva miné quelque temps avant sa chute, et la cour en devint plus intraitable, sachant qu'elle ne serait pas prise au dépourvu.

Les choses en étaient là, quand survint la nouvelle d'un grand événement arrivé en Espagne.

Lors de la chute de Mendizabal, l'insurrection de Navarre étouffait dans un cercle de cent dix mille baïonnettes. Mais cette situation périlleuse avait été de courte durée. Successeur du comte de Casa Eguia dans le commandement de l'armée carliste, Villaréal ne tarda pas à déjouer les combinaisons du général en chef ennemi Cordova; et, pendant que celui-ci courait se mêler, à Madrid, aux cabales fomentées par un ministère nouveau, le général carliste Gomez brisait, vers Balmacéda, la ligne de blocus, suivi de cinq mille aventuriers intrépides. L'expédition de Gomez eut quelque chose d'étincelant. Pressé par Espartero, qui haletait sur sa trace, il parcourut avec la rapidité de la foudre les Asturies, la Galliee et les montagnes de Léon, franchissant les rivières, échappant aux mouvements combinés des généraux Manso, Latre et de la Puente, traversant les capitales d'un pas victorieux, frappant des contributions, semant partout l'épouvante et la révolte. Pendant ce temps, une autre bande envahissait la province de Soria; Cabrera et Serrador étendaient de toutes parts leurs ravages; le général anglais Evans s'éloignait précipitamment de Fontarabie, qu'il avait menacée, il s'éloignait sous le coup d'une panique; Cerdova, de retour au camp, s'agitait dans son impuissance; le carlisme, on un mot, semblait déjà se dresser devant Madrid comme un fantôme sanglant, inévitable... Et, pour comble de maux, le ministère Isturitz, poussant la contre-révolution à l'extrême, mettait le feu aux passions. Déchirée alors, exaspérée, palpitante, l'Espagne fut tout à coup saisie d'un mouvement terrible. A Malaga, une junte est formée sur les cadavres encore chauds du comte de Donadie et de M. San Just, impitoyablement égorgés. Cadix, l'île de Léon, Séville, Cordoue, Saragosse, Badajoz, Valence, Carthagène, Lorca, Alicante, Murcie, se soulèvent d'un commun élan. D'un bout à l'autre de la Péninsule, un même cri s'élève : c'est la constitution de 1812 qu'on proclame, cette constitution démocratique votée jadis sous le feu des envahisseurs de la patrie, et sur un rocher, dernier refuge de la liberté espagnole.

Au milieu de cette immense tempête, seule la ville de Madrid restait immobile, silencieuse. Mise en état de siége, elle paraissait trembler sous la main du général Quesada, qu'environnait l'appareil d'une dictature homicide. Soudain, à quelque distance de la ville, presqu'aux portes de la Granja, palais qu'habite la reine, le régiment des milices provinciales se met en marche en chantant l'hymne de Riégo. C'étoit le 12 août 1836, à huit heures du soir. Les soldats du 4e régiment d'infanterie de la garde agrandissent, en s'y joignant, cette sédition militaire. Quelques instants après, des sergents pénétraient dans l'appartement de Christine, et, à leur voix, sous leur regard, la régente signait un écrit portant : « La reine auto- » rise le général San Roman à laisser jurer la » constitution jusqu'à la réunion des cortès. » Il n'en fallait pas tant pour que Madrid fît explosion. C'est en vain que le ministère se prépare à une résistance furieuse, c'est en vain que Quesada parcourt les rues le sabre à la main, d'un air menaçant et indomptable : la révolte possède la ville; de la *porte du Soleil*, ordinaire foyer des troubles, un mugissement sinistre s'élève; d'heure en heure

Digitized by Google

augmente le bouillonnement de la foule... il faut que le pouvoir tombe. M. Calatrava est, en effet, nommé président du conseil des ministres, et le général Seoane capitaine général de la Nouvelle-Castille. Ce fut dans la maison même de ce dernier que se cacha M. Isturitz, cherché par les vengeances populaires. Moins heureux, le général Quesadu était sorti de Madrid et s'était dirigé vers le village d'Hortaleza. On le reconnut à une cicatrice de son visage, et sa fuite ayant été annoncée à Madrid, le général Seoane fit aussitôt partir des cavaliers pour le protéger. Ils arrivèrent trop tard. Devancés par quelques frénétiques, ils ne trouvèrent plus qu'un corps inanimé, proie funeste dont ils s'emparèrent et dont ils coururent à Madrid crier les lambeaux.

Telles étaient les nouvelles apportées aux Tuileries. Le roi s'en fit des armes contre M. Thiers. Pouvait-on porter secours à un gouvernement né d'une semblable révolte? Convenait-il de mettre l'épée de la France monarchique au service des caporaux vainqueurs de Christine? M. Thiers aurait pu répondre au roi que l'insurrection de la Granja prouvait d'une manière péremptoire combien il était urgent d'extirper la guerre civile en Espagne; que c'était par la guerre civile qu'était allumée, entretenue la colère des partis; que c'était dans la prolongation de ces discordes funestes que les ennemis de Christine puisaient l'audace d'accuser ses intentions et de porter la main sur sa couronne : en un mot qu'abandonner l'Espagne à elle-même, c'était lui creuser un tombeau entre l'anarchie et la guerre. M. Thiers aima mieux convenir que les scènes dont l'Espagne venait d'être le théâtre demandaient ajournement. Il désirait seulement que les auxiliaires réunis à Pau ne franchissent pas les Pyrénées jusqu'à ce que la situation de l'Espagne se fût dessinée plus nettement.

Sur ces entrefaites, on apprit qu'arrivé le 12 août 1836 à Pampelune pour prendre le commandement de la légion étrangère, le général Lebeau avait publié un ordre du jour dans lequel, après s'être dit « honoré par le roi des Français du com- » mandement des légions étrangère et française » au service de l'Espagne, » il ajoutait : « Je pré- » cède de nombreux auxiliaires que la France, » dans son alliance avec l'Espagne, envoie de plus » à son service. Le mois ne s'écoulera pas avant » leur arrivée. » Le général Lebeau était, certes, autorisé par les circonstances à tenir ce langage, sortant au moment d'entrer en campagne, et presque sous le feu de l'ennemi. Il fut désavoué néanmoins, et cela par quelques lignes insérées au *Moniteur*, contrairement au vœu du président du conseil. Vint alors la question de savoir ce qu'on ferait des auxiliaires réunis à Pau. Suivant MM. Thiers, Passy, Duperré, Maison, Sauzet, Pelet de la Lozère, il fallait conserver le corps, en attendant qu'on pût voir clair dans les événements. Suivant le roi, au contraire, il le fallait dissoudre. Là était le nœud de la difficulté.

M. Thiers sentit bien qu'il chancelait; mais, voulant essayer d'une lutte dernière, il rassembla ses collègues. Jusque-là, il avait marché d'accord avec eux; et, malgré des avertissements, malgré des indices de plus d'un genre, il s'était plu à croire jusqu'au bout que l'appui de M. de Montalivet ne lui manquerait pas. Il fut donc aussi surpris qu'irrité lorsqu'il entendit M. de Montalivet se prononcer hautement pour le système du roi. Cédant à sa colère. « Qui donc, monsieur, s'écria- » t-il d'une voix altérée, vous a appris cette le- » çon? Vous ne la saviez pas si bien il y a huit » jours. » M. de Montalivet répondit avec hauteur, et le président du conseil répliqua : « Eh bien, » allons trouver le roi, il s'expliquera lui-même. » Devant le roi, M. Thiers continua la lutte, et il eut la satisfaction de se voir énergiquement appuyé par le maréchal Maison. Le maréchal n'était pas d'avis d'une intervention en Espagne, mais il pensait que, puisqu'on s'était engagé par un traité, il fallait faire honneur à la signature de la France. Il parla en ce sens avec une fermeté et une franchise militaire dont le roi se sentit ému sans en être ébranlé. Dès ce moment, le cabinet du 26 février fut dissous.

M. Thiers, en quittant les affaires, avait de graves reproches à s'adresser. La scandaleuse occupation de Cracovie si longtemps soufferte, les avances de M. de Metternich légèrement acceptées, l'Angleterre mécontentée par la dépêche du 18 mars, la Suisse poursuivie odieusement, au nom et pour le compte des plus cruels ennemis de la révolution française, c'étaient là sans contredit des fautes capitales, des fautes dignes d'un blâme éternel. La partie honorable du ministère de M. Thiers est celle qui se rapporte à ses luttes en faveur de l'Espagne. Il y déploya non-seulement de la fermeté, mais encore un désintéressement élevé et courageux. Ce n'était pas, il est vrai, la cause de la

Google

vraie démocratie qu'il entendait soutenir au delà des Pyrénées; mais il ne serait pas juste de faire peser sur son caractère et de reprocher à sa conduite ce qui ne fut que le tort de son opinion.

Il abandonnait, du reste, sans regret un pouvoir dont certaines influences, difficiles à dompter, lui avaient rendu la jouissance très-amère. Il s'était engagé dans l'affaire de Suisse parce qu'on lui avait laissé croire qu'à ce prix on lui accorderait l'intervention en Espagne, et il s'était vu ensuite trompé dans son espoir; il avait cru qu'on n'aurait rien de caché pour lui, et l'affaire de l'espion Conseil était venue lui prouver qu'à côté de la police ministérielle il y avait une autre police: que de motifs de dégoût! Attaqué par la presse, combattu par le roi, aiguillonné par l'Angleterre, trompé par les autres cabinets de l'Europe, il était naturel que la fatigue le prît. Aussi tourna-t-il les yeux vers l'Italie, où sa vive imagination l'appelait et où il voulait pendant quelques mois oublier les tourments de la politique. Mais, comme les négociations pour la formation du nouveau cabinet traînaient en longueur, il s'en plaignit. Il tremblait que, durant l'interrègne ministériel, il ne survînt en Espagne quelque malheur de nature à engager sa responsabilité. Selon le roi, le devoir d'un ministre était de rester aux affaires jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un successeur; mais à cela M. Thiers répondait avec raison que, si on lui laissait la responsabilité du pouvoir, il devait en exercer les fonctions, et qu'il lui était loisible, tant qu'il n'était pas remplacé, de faire entrer, si bon lui semblait une armée en Espagne.

Le roi craignit un coup de tête de la part de M. Thiers, il pressa la négociation, et en fit connaître enfin le résultat. Mais, n'ayant garde de se faire un ennemi d'un homme qui venait d'être ministre, il manda M. Thiers, le reçut à Neuilly avec un empressement affectueux, l'accabla de caresses, et par quelques mots prudemment hasardés, lui laissa entrevoir la route qui ramène au pouvoir. M. Thiers prit congé du monarque, de la reine, et partit pour l'Italie, laissant à ses successeurs une autorité sans indépendance et des honneurs qui devaient finir par n'être plus qu'une servitude pompeuse.

CHAPITRE XLVIII.

Avénement du ministère Molé au 6 septembre. — Continuation de l'affaire suisse. — Adoption par la diète du rapport sur l'espion Conseil. — M. Molé trompé. — Note du 27 septembre 1836 adressée à la Suisse. — Indignation du peuple en Suisse; préparatifs; souscription; adresse au peuple français. — Indécision et frayeur du gouvernement de Berne; procès du *Nouvelliste vaudois*. — Réponse de la diète à la note du 27 septembre. — Langage de la *Gazette d'Augsbourg*. — La république de Saint-Marin et Louis-Philippe. — Conclusion à tirer de la querelle du gouvernement français avec la Suisse. — Projets de Louis Bonaparte. — Caractère de ce prince. — Préparatifs de complot. — Insurrection militaire à Strasbourg, comment elle échoue. — Louis Bonaparte fait prisonnier et conduit à Paris. — Le brigadier Bruyant à Vendôme. — Lettre de Louis Bonaparte au roi. — Louis Bonaparte exilé en Amérique. — Mort de Charles X.

Ce fut le 6 septembre 1836 que le roi signa les ordonnances qui constituaient un nouveau cabinet. Ces ordonnances donnaient la *présidence du conseil et les affaires étrangères* à M. Molé, *la justice et les cultes* à M. Persil, *l'intérieur* à M. Gasparin, *la marine* à M. de Rosamel, *les finances* à M. Duchâtel, *l'instruction publique* à M. Guizot. Quelques jours après, le lieutenant général Bernard, ayant été nommé ministre de la guerre, M. Martin (du Nord) ministre du commerce et des travaux publics, le ministère se trouva complet.

On fut généralement surpris de n'y point voir figurer M. de Montalivet. Il était en effet singulier que ce personnage n'eût retiré aucun bénéfice de ses dissidences avec M. Thiers, et d'une rupture dont le roi avait été si touché! Mais M. de Montalivet tenait fortement au portefeuille de l'intérieur, portefeuille trop important pour n'être pas convoité par un homme tel que M. Guizot. Et de là naquit un désaccord auquel M. de Montalivet fut sacrifié.

Ce n'est pas que M. Guizot désirât pour lui-même le ministère de l'intérieur. Vivement pressé

de le prendre, et par M. Duvergier de Hauranne, et par les principaux chefs du parti doctrinaire, il s'y refusa constamment; mais il prétendait l'occuper par une de ses créatures : il le demanda et l'obtint pour M. Gasparin, dont il était sûr. Car dominer le cabinet, dans une position secondaire, plaisait à cet homme orgueilleux.

Au premier rang des difficultés dont M. Thiers lui laissait l'héritage, M. Molé trouva la question suisse.

Nous avons fait connaître la réponse de la diète à la note de M. de Montalivet. Mais, après l'arrestation et les aveux de Conseil, il était impossible que la Suisse se bornât à une protestation timide. Le 9 septembre 1836, la diète entendit, au sujet de l'affaire Conseil, la lecture du rapport rédigé par MM. Monnard et Keller, rapport cité plus haut, et qui contenait ces mots : « Qu'on pense ce » que l'on voudra de l'emploi des espions par les » gouvernements et les ambassades; qu'on admette comme vrai ou faux que la limite entre ce » qui est permis et ce qui ne l'est pas ne se trace » pas pour la diplomatie et la police selon les idées » ordinaires des hommes sur l'honneur et la probité, nous ne pourrons néanmoins jamais nous » persuader que des actes tels que ceux dont il » est ici question, que la fraude et le faux, qui, » dans tous les pays du monde, sont qualifiés » crimes et tombent dans le domaine du mépris » public, soient, lorsqu'ils émanent de la diplomatie, qui a la haute mission de rapprocher et » de réunir les peuples, des actes ordinaires et de » tous les jours... L'honneur de la confédération » ne lui permet pas de supporter en silence une » pareille conduite. Et tout ceci s'est passé en » Suisse, au nom de la France et de son roi! et » ces faits ont donné lieu à une information judiciaire! L'honneur de la France et celui de son » roi sont également compromis. Mais la France et » son roi ne fabriquent pas de faux passe-ports; la » France et son roi ne commettent point de crimes, » et ils n'ont chargé personne d'en commettre en » leur nom; et quiconque ne craindrait pas d'en » commettre en leur nom aurait cessé d'agir » comme leur représentant... Il faut qu'ils connaissent la vérité..., qu'il plaise à la haute diète » de charger le vorort d'informer, par le canal du » chargé d'affaires suisses à Paris, ou par toute » autre voie sûre, le roi des Français, ainsi que » son gouvernement, du véritable état de l'affaire, » et de joindre à cette communication copie certifiée des pièces. »

Quelque terribles que fussent par leur sens caché de pareilles conclusions, M. Bruggiser, député d'Argovie, les combattit comme empreintes de mollesse. M. de Chambrier, au contraire, les déclarait offensantes à l'excès et pleines de périls. Après des débats fort animés, dix États seulement — la majorité voulue était de douze — se prononcèrent pour le rapport. Plusieurs cantons avaient demandé le *referendum* (1). Mais les cantons de Fribourg et de Saint-Gall n'ayant pas tardé à adhérer aux conclusions, le directoire fédéral dut songer à exécuter la décision de la diète.

Qui le croirait? Sur l'opprobre de cette affaire Conseil, M. Molé fut trompé comme l'avait été M. Thiers. Il prit des renseignements auprès de ceux qui étaient le mieux en état d'éclairer sa religion, et *il ne sut pas tout*. Plus tard, un sourire expressif de M. d'Appony lui ayant inspiré d'étranges soupçons, il parvint enfin à connaître la vérité; mais déjà le mal était fait; déjà se trouvait consommée, à l'égard de la Suisse, une scandaleuse iniquité. Persuadé, en effet, qu'il n'y avait rien de vrai dans la mission d'espionnage attribuée à Conseil, et que le rapport adopté par la diète n'était que le résultat d'une trame ourdie par les réfugiés pour perdre l'ambassadeur français, M. Molé n'avait pas hésité à frapper la Suisse; et, le 27 septembre 1836, M. de Montebello adressait au directoire fédéral une note qui interrompait toute relation diplomatique entre la Suisse et la France.

La note du 27 septembre reconnaissait d'abord — aveu d'une imprudence rare — que, dans le débat soulevé, la France n'était pas engagée directement (2). Venaient ensuite de violentes attaques contre le régime intérieur de la Suisse, qu'on représentait comme dominé par des conspirateurs insensés. Dans l'affaire Conseil la note ne voyait qu'un guet-apens concerté contre l'ambassade de France. Elle se terminait ainsi : « La France croit » formement que la Suisse ne tardera pas à re» trouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts

(1) C'est un ajournement pour prendre les ordres des commettants.

(2) Voir aux documents historiques.

Digitized by Google

» bien compris, dans ses intérêts véritables, des » inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs » étrangers. Si, par malheur, il en devait être » autrement, forte de la justice de sa cause, elle » n'écoutera plus que sa dignité offensée, et jugera » seule alors des mesures qu'elle doit prendre » pour obtenir une juste satisfaction. Enfin, elle » saura, et sans compromettre la paix du monde, » montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage » impuni. »

C'était placer la Suisse entre la honte d'une réparation et les désastres d'un blocus commercial.

De quel étonnement douloureux fut saisie la partie vive du peuple français, on l'exprimerait difficilement. Et, quant à la Suisse, un cri de malédiction s'éleva du fond de ses plus tranquilles vallées. Eh quoi! on avait commencé par adresser à la diète des injonctions manifestement contraires au droit des gens, attentatoires au principe de la souveraineté des États; puis, pour attiser ces mêmes complots qu'on reprochait au gouvernement fédéral d'avoir tolérés trop longtemps, on envoyait à Berne un vil espion, un agent provocateur... Et lorsqu'après une information judiciaire minutieuse, la Suisse élevait des plaintes, offrait des preuves, c'était par la violence qu'on lui répondait, et l'on ne rougissait pas d'exiger qu'elle demandât pardon des affronts qu'on lui avait infligés! La Suisse était trop faible pour soutenir le choc de la puissance française? Raison de plus pour que la France reconnût ses torts. Car, à céder l'honneur était double, quand on avait contre soi la justice et pour soi la force. A l'effet de ces discours, répandus parmi le peuple, s'ajoutait l'agitation produite et entretenue par les discussions dont retentissaient les assemblées politiques. « Quelle est, s'écria M. Stettler dans le » grand conseil de Berne, quelle est la puissance » qui nous insulte? Celle pour laquelle nous avons » versé des torrents de sang qui rougiraient le » Rhin depuis sa source jusqu'à la mer. » Les journaux tonnaient, de leur côté. Dans le *Nouvelliste vaudois*, M. Gaullier prodiguait les encouragements à ceux des députés qui, tels que MM. Baumgartner et Bruggiser, couvraient courageusement de leurs personnes l'honneur de leur pays, et il poursuivait sans relâche ceux qu'animaient des susceptibilités moins fières: MM. de Chambrier (de Neufchâtel), Schmid (d'Uri), Burckardt (de Bâle). « On remarque, disait le *Fédéral*, » que parmi les membres de la haute administration française se trouvent actuellement trois » ministres élevés en Suisse ou par des Suisses: » MM Guizot, Gasparin, Duchâtel; un fonctionnaire issu d'une famille suisse, M. Delessert; et » le président du conseil, M. Molé, qui, lors de » l'émigration vint en Suisse réclamer un asile et » l'obtint: sans parler de S. M. Louis-Philippe Ier, » qui plus d'une fois s'est montrée glorieuse de » l'hospitalité que le duc de Chartres avait trouvée » en Suisse. » Tout semblait ainsi concourir à précipiter la rupture, et même à la rendre terrible. Les uns faisaient remarquer que le blocus commercial, après tout, ne serait pas moins funeste à la France qu'à la Suisse; ils prouvaient par d'irréfutables calculs qu'il s'agissait pour le commerce français d'une perte de plus de 40 millions; ils montraient les villes de Lyon et de Marseille profondément émues et inquiètes. Les autres prévoyant la guerre, rappelaient à leurs concitoyens tout un passé d'héroïsme guerrier: le Bourguignon fuyant sur la route ensanglantée de Granson, au bruit de la trompe d'Unterwald et des cornets de Lucerne; le chapeau du rival de Louis XI essayé sur le champ de bataille par un paysan des cantons victorieux; l'ossuaire de Morat, et cet étang glacé où, dans la personne du Téméraire, la maison de Bourgogne était venue s'engloutir.

En même temps, on se préparait à la résistance par des actes. Une souscription nationale fut ouverte en faveur des citoyens sur qui pesait le manifeste du duc de Montebello. Et, pour qu'il restât bien constaté qu'aux yeux de la Suisse, la nation française n'était pas solidaire des fautes de son gouvernement, on fit circuler dans le canton de Vaud une adresse au peuple français conçue en ces termes:

« Français de juillet, vous allez nous faire la » guerre, à nous qui vous sommes unis par six » siècles de fraternité, à nous qui avons accueilli » avec enthousiasme votre glorieuse révolution, » qui avons donné asile à vos proscrits, qui avons » mêlé notre sang au vôtre dans les batailles. Et » quel est notre crime? D'avoir secoué le joug » d'une faction qui mettait notre vieille indépendance républicaine aux pieds des monarques de » l'Europe; d'avoir déchiré le voile qui couvrait » des menées infâmes! Crime irrémissible, pour

» l'expiation duquel on nous appelle à un combat » sacrilége! Mais Dieu est juste; il nous donnera » le courage et la force, si l'on précipite vos sol» dats contre nous. Avec quelle douleur nous ver» serions leur sang! Ah! que du moins ils se rap» pellent, si la fortune leur livrait quelque point » de notre territoire, que les hommes contre les» quels on les pousse sont leurs frères, et qu'ils » doivent relever par leur humanité cette injuste » et cruelle guerre. »

Mais, au milieu de ce vaste mouvement, le gouvernement de Berne ne montrait qu'indécision et frayeur. Le parti de la résistance n'y était guère représenté que par M. Stockmar. L'avoyer Tscharner voulait qu'on se soumît, et M. de Tavel qu'on eût recours à la médiation anglaise. Quelques voix s'élevèrent honteusement contre le préfet de Nidau, qui avait arrêté Conseil; contre MM. Bille et Luft, qui, par ordre supérieur, avaient instruit contre l'espion. Enfin, pour comble d'humiliation, le conseil d'État du canton de Vaud n'hésita pas à faire un procès au *Nouvelliste vaudois*, sur la demande de l'ambassadeur français, et pour plaire à un gouvernement qui, non content de tenir la Suisse bloquée, suspendait le payement des rentes dues à des Suisses par la France. Le *Nouvelliste vaudois*, avait parlé de *transfuge de Famars*, *d'apostat de l'hôtel de ville :* M. de Montebelle basa sa plainte sur ce que le journal, par ces expressions, avait désigné Louis-Philippe. Et comme on craignait que la condamnation de la feuille n'allât point jusqu'à l'emprisonnement de son rédacteur, le parquet de Lausanne fit arrêter M. Gaullieur *préventivement*, sous prétexte qu'il n'avait pas fourni un cautionnement extraordinaire, exigé pour un cas pareil. L'événement prouva que le parquet de Lausanne avait bien fait de hâter l'accomplissement des vengeances qu'il servait, car M. Gaullieur ne fut condamné qu'à une faible amende : « Vu, était-il dit dans les consi» dérants, empreints d'une légèreté injurieuse et » inconvenante, que, bien que le roi des Français » ne fût pas nominativement désigné dans l'ar» ticle incriminé, il n'y avait pas moyen de le » méconnaître dans les expressions de *transfuge* » et *d'apostat;* vu, surtout, quant à la première, » que, d'après l'*Histoire de la Révolution fran» çaise* par M. Thiers, le duc d'Orléans était le » seul officier général qui eût passé dans le camp » ennemi avec Dumouriez. »

Une diète extraordinaire avait été convoquée : elle se rassembla le 17 octobre 1836, et le périlleux honneur de préparer une réponse à l'*ultimatum* de M. de Montebello fut confié à une commission composée de sept membres : MM. Tscharner, Monnard, Keller, Amrhyn, Kern, Nagel et Maillardoz. Des travaux de cette commission sortirent bientôt trois projets de réponse, dépourvus tous trois d'énergie, et présentés, le premier par la majorité de la commission, le second par M. Tscharner, le troisième par M. Maillardoz. La discussion eut lieu à huis clos, et ce ne fut qu'après plusieurs séances orageuses que la diète composa, des divers projets, une réponse définitive. La Suisse y revenait formellement sur ses décisions antérieures, et y déclarait que la diète n'avait eu aucunement l'intention d'offenser le gouvernement français en décidant que les pièces de l'affaire Conseil lui seraient envoyées (1). De sorte que la mauvaise cause triomphait, et par la violence du plus fort, et par la pusillanimité du plus faible : triste couronnement de tant de scandales!

Or, la veille même du jour où la diète oubliait à ce point ce que réclame la dignité d'une république, voici ce que racontait, avec une arrière-pensée d'insulte sans doute, la *Gazette d'Augsbourg*, organe censuré des chancelleries : « La » petite république de Saint-Marin, qui fait si peu » de bruit dans le monde politique, avait écrit à » Louis-Philippe une lettre de félicitation à l'oc» casion de l'attendat d'Alibaud. Le monarque » répondit au termes très-gracieux que la conti» nuation de sa bienveillance était acquise à la » république de Saint-Marin, mais que, pour la » mériter, elle ferait bien d'éloigner de son terri» toire huit réfugiés qui y avaient été accueillis. » La lettre mentionnait, entre autres individus à » expulser, le docteur Bergonzi, de Modène. Le » gonfalonier répondit, au nom de la république, » qu'il ne pouvait être donné suite à la demande » du roi des Français, et que les réfugiés désignés » avaient si bien su acquérir l'estime des citoyens » de la république, que ceux-ci n'hésiteraient pas » à s'opposer, même par la force, à l'expulsion des » proscrits. Il est à observer que la France a pris » l'initiative de cette demande d'expulsion, et que » jusqu'ici aucune insinuation semblable de la » part d'une autre puissance n'est arrivée à Saint» Marin. »

(1) Voir aux documents historiques.

Le gouvernement français ayant fait savoir à la Suisse qu'il se tenait pour satisfait, la querelle se trouva ainsi apaisée. Mais il en resta dans le cœur des Suisses un ressentiment amer, un ressentiment légitime. Et l'Autriche eut cette double satisfaction d'avoir créé des ennemis nouveaux à la royauté de juillet, et de l'avoir humiliée, à la face du monde, jusqu'à l'armer contre le principe démocratique, au nom des intérêts, des haines et des défiances du vieux despotisme.

Cependant, un complot se tramait qui allait causer en France beaucoup de surprise et d'agitation. Des deux fils de l'ancien roi de Hollande, frère de Napoléon, l'aîné, on l'a vu, avait succombé, dans les troubles d'Italie, à une mort aussi mystérieuse que prématurée. Et quant au plus jeune, retiré en Suisse; il s'y était appliqué sans relâche à préparer de loin des projets qui souriaient à son orgueil et répondaient aux plus vives aspirations de son âme. Neveu de celui que la France appelait l'empereur, l'empereur par excellence (*imperator*), et condamné au tourment d'une jeunesse obscure, ayant à venger ses parents proscrits, exilé lui-même par une loi injuste d'un pays qu'il aimait et dont on pouvait dire sans exagération que Napoléon le couvrait encore de son ombre, Louis Bonaparte se croyait destiné tout à la fois à soutenir l'honneur de son nom, à punir les persécuteurs de sa famille, à ouvrir à son pays abaissé quelque issue vers la gloire.

Du reste, et bien qu'il se posât en prétendant, la démocratie lui paraissait une puissance trop redoutable pour qu'il se crût dispensé de compter avec elle. Son dessein était donc d'essayer du prestige de son nom pour renverser la dynastie d'Orléans, sauf à convoquer ensuite le peuple pour le consulter et lui obéir.

Que ce respect pour le principe de la souveraineté populaire fût, de la part du jeune prince, parfaitement sincère et loyal, rien de plus certain; mais la part que, dans son désir, il faisait à son ambition, n'en était point peut-cela moins grande. Héritier de la tradition impériale, pourrait-il n'être pas désigné par le peuple, surtout lorsqu'il lui apparaîtrait entouré de l'éclat d'une révolte heureuse? Voilà ce que Louis Bonaparte ne mettait pas en doute, bien convaincu que toute révolution, dans des temps d'ignorance et d'incertitude, s'accomplit suivant le programme, adopte le drapeau avec lequel on l'a commencée, et tourne aisément au profit du gouvernement provisoire qui se présente le lendemain.

Mieux inspiré, plus magnanime, il eût cherché la gloire dans un désintéressement absolu, et peut-être y eût-il trouvé le succès. Mais l'éducation que reçoivent les princes ne les porte pas à d'aussi hautes pensées!

Quoi qu'il en soit, l'entreprise était hasardeuse, et le prince qui l'avait conçue n'avait pas encore tout ce que devaient lui donner plus tard les enseignements de la mauvaise fortune.

Savoir commander à son cœur, être insensible et patient, n'aimer que son but, dissimuler; ne pas dépenser son audace dans les projets et la réserver tout entière pour l'action; pousser au dévouement sans trop y croire, traiter avec la bassesse en la devinant, mépriser les hommes; pour devenir fort, le paraître; et se donner des créatures, moins par la reconnaissance, qui fatigue le zèle, que par l'espérance, qui le stimule...: là est, dans le sens égoïste et vulgaire du mot, le génie des ambitieux. Or, le prince Louis Bonaparte n'avait, soit en qualités, soit en vices, presque rien de ce qui le compose. Sa sensibilité, facile à émouvoir, le livrait désarmé aux faux empressements des subalternes. Il lui arrivait quelquefois de mal juger les hommes, par précipitation ou par bonté. La fougue de ses désirs le trompait et l'entraînait. Doué d'une droiture nuisible à ses desseins, il avait, par un rare assemblage, et l'élévation d'âme qui fait aimer la vérité, et la faiblesse dont profitent les flatteurs. Pour augmenter le nombre de ses partisans, il se prodiguait. Il ne possédait, en un mot, ni l'art de ménager ses ressources, ni celui d'en exagérer habilement l'importance. Mais, en revanche, il était généreux, entreprenant, prompt aux exercices militaires, élégant et fier sous l'uniforme. Pas d'officier plus brave, de plus hardi cavalier. Quoique sa physionomie fût douce plutôt qu'énergique et dominatrice, quoiqu'il y eût une sorte de langueur habituelle dans son regard, où passait la rêverie, nul doute que les soldats ne l'eussent aimé pour ses allures franches, pour la loyauté de son langage, pour sa taille, petite comme celle de son oncle, et pour l'éclair impérial que la passion du moment allumait dans son œil bleu. Quel nom, d'ailleurs, que le sien!

Aussi aurait-il voulu prendre son point d'appui dans l'armée; et c'était pour se révéler à elle

qu'il avait publié, sous le titre de *Manuel d'artillerie*, un ouvrage où le résultat des plus savantes études était exposé dans un style ferme, clair et précis.

Mais comment vaincre, sans le concours du peuple? Et, une fois vainqueur, comment se maintenir, sans l'assentiment de la bourgeoisie? Élevé dans l'exil et ne connaissant pas son pays, Louis Bonaparte se persuada que la bourgeoisie n'avait gardé, de l'empire, d'autres souvenirs que ceux de la révolution tenue en lesse, de l'ordre rétabli, du Code civil fondé. Le peuple, il crut que pour l'entraîner il suffirait de la vue de l'aigle sur les étendards et du bruit des clairons. Double erreur! ce que la bourgeoisie, adonnée aux arts de la paix, se rappelait le mieux, dans l'histoire de Napoléon, c'était son despotisme celéré par la guerre; et, parmi le peuple, les plus intelligents, ceux qui donnent le signal, savaient bien que si Napoléon, par la conquête, avait semé en Europe les germes de la démocratie, il n'avait rien négligé pour les étouffer en France.

Continuer l'empereur! Mais c'était parce que son œuvre était finie, sa mission épuisée, qu'on l'avait laissé mourir sur ce rocher où, selon le mot de Chateaubriand, on l'apercevait de toute la terre.

Et puis, Louis Bonaparte, s'il voulait plaire en France à la classe bourgeoise, était irrésistiblement conduit à abandonner ses idées guerrières. Et dès lors, qu'eût-il apporté à l'armée? qu'eût-il apporté au peuple? La continuation de l'œuvre de Napoléon moins la guerre; c'eût été — il était permis de le craindre — le despotisme moins les triomphes, les courtisans sur nos têtes moins l'Europe à nos pieds, un grand nom moins un grand homme, l'empire enfin moins l'empereur.

Louis Bonaparte, cependant, était pressé d'agir. Par des agents dévoués, il sonde les dispositions des troupes, interroge le zèle des officiers, entre en relation avec des personnages importants, se fait rendre compte de la situation des partis. Le résultat des informations prises ne fut ni tout à fait favorable ni tout à fait décourageant : des germes de fermentation existaient dans l'armée; nul doute que, par le souvenir, elle n'appartînt à Napoléon; parmi les chefs de corps, quelques-uns promettaient leur épée, mais seulement pour le lendemain d'un premier succès; et les personnages marquants auxquels des ouvertures avaient été faites se montraient plutôt bienveillants qu'hostiles. Quant au parti républicain, le seul que Louis Bonaparte craignît et fût résolu à ménager, n'était-il pas réduit à ajourner ses espérances, faute d'un nom, faute d'un chef? C'est ce que le jeune prince crut complaisamment, sur la foi de quelques paroles d'Armand Carrel qu'on lui rapporta, et dont ses illusions exagérèrent la portée.

Il quitta donc le château d'Arenenberg, et, libre des trop doux liens dont l'entourait, dans sa vigilance alarmée, la tendresse maternelle, il se rendit aux eaux de Baden-Baden, où l'attirait le voisinage de l'Alsace, et où le plaisir devait masquer les projets de son ambition.

Ce fut là que se nouèrent les principaux fils du complot. Ce fut là aussi que le prince gagna le colonel Vaudrey, qui commandait à Strasbourg le 4e régiment d'artillerie : conquête précieuse pour Louis Bonaparte, puisque Strasbourg figurait en première ligne dans le plan qu'il s'était tracé.

Ce plan était hardi et bien entendu. On devait d'abord obtenir l'adhésion des démocrates alsaciens par la perspective du peuple loyalement convoqué, enlever la garnison de Strasbourg au cri de *vive l'empereur*, appeler les citoyens à la liberté et la jeunesse des écoles aux armes, confier les remparts à la garde nationale, puis, à la tête des soldats soulevés, marcher sur Paris. Et alors ce qui se peignait naturellement à l'esprit de Louis Bonaparte, c'étaient les villes surprises, les garnisons enlevées, les jeunes gens poussés sur la trace d'une telle aventure, les vieux soldats quittant de toutes parts la charrue pour venir saluer le passage de l'aigle, au bruit des acclamations prolongées le long des routes d'échos en échos, et le ressentiment de l'invasion, le souvenir des grandes guerres, se réveillant sur chaque point des Vosges, de la Lorraine, de la Champagne.

Que pourrait alors le gouvernement? S'enfermerait-il dans la capitale, au milieu de l'agitation croissante des faubourgs? Ou bien, avec les troupes qui servent d'ordinaire à la contenir, s'avancerait-il en rase campagne, appuyé sur leur fidélité douteuse et laissant derrière lui Paris embrasé? Dans l'un et l'autre cas, la situation pour lui était terrible.

Mais il fallait l'emporter à Strasbourg. Louis Bonaparte s'y était ménagé des intelligences : il s'y rend en secret pour juger par lui-même de l'état des choses, convoque ses amis, les consulte.

La réponse trompa son désir. Il trouvait des hommes incertains quelque très-dévoués à la mémoire de son oncle, et ne croyant qu'à demi au succès. Il repassa le Rhin, l'âme ouverte aux inquiétudes. Mais on ne renonce pas si vite à des espérances si chères. D'ailleurs, le prince avait autour de lui des hommes qui l'excitaient, parce qu'ils jouaient sur les hasards de sa fortune.

Le département du Bas-Rhin était commandé, à cette époque, par un vieux soldat de l'empire, le lieutenant général Voirol. Louis Bonaparte avait compté sur lui, et lui avait demandé un rendez-vous dans une lettre aussi affectueuse que pressante. Le général Voirol s'abstint d'une démarche qui ne pouvait que le compromettre, et même il crut devoir parler à M. Choppin d'Arneuville, préfet de Strasbourg, des projets qu'on semblait nourrir aux portes de la France. Le préfet répondit, — d'après ce que le général Voirol a déclaré plus tard, — qu'il avait un agent auprès du jeune prince. D'un autre côté, l'éveil était donné au gouvernement. Un capitaine, nommé Raindre, avait reçu de Louis Bonaparte des ouvertures qu'il ne s'était pas contenté de repousser et dont il donna communication à M. de Franqueville, son commandant, qui en référa au général Voirol. Celui-ci, qui n'avait pas envoyé au ministre la lettre de Louis Bonaparte, n'hésita plus à le faire, et le capitaine Raindre partit, avec cette lettre, pour Paris. Mais, soit qu'on ne fût pas fâché de laisser se développer jusqu'à un certain point un complot qu'on se croyait sûr d'étouffer sans peine, nul obstacle ne fut mis aux menées des conspirateurs, et le dénoûment devint inévitable.

L'ardeur des conjurés allait croissant; et s'ils n'avaient pas été capables de puiser dans leur propre sein la résolution et l'audace, une femme était là qui leur en eût donné l'exemple. Fille d'un capitaine de la garde impériale et élevée dans le culte de Napoléon, Mme Gordon avait été initiée, à Lille, aux projets de Louis Bonaparte, à l'insu du prince lui-même ; et, se jetant aussitôt dans la conspiration avec cette impétuosité qui caractérise le dévouement des femmes, elle était accourue à Strasbourg. Contatrice, elle parut à Bade, y donna des concerts; et un jour Louis Bonaparte apprit, avec un étonnement mêlé d'abord d'inquiétude, qu'il n'y avait pas à se cacher de l'artiste dont il applaudissait le talent, et qu'elle savait tout. A dater de ce jour, Mme Gordon n'eut plus qu'une pensée, celle du succès; et, comme elle avait beaucoup d'intelligence et de passion, elle ne tarda pas à acquérir une influence qu'elle mit tout entière au service du complot.

Le 25 octobre 1836, Louis Bonaparte, qui était revenu de Bade à Arenenberg, quittait de nouveau l'asile maternel, après avoir prétexté une partie de chasse dans la principauté d'Héchingen. Un rendez-vous avait été assigné dans le grand-duché de Bade à quelques personnages importants sur lesquels on comptait. Le prince n'y trouva personne, attendit pendant trois jours, et se décida enfin à partir pour Strasbourg, où il arriva, le 28 octobre, à dix heures du soir. Le lendemain, il eut avec le colonel Vaudrey un entretien qui aurait fait hésiter une âme plus patiente que la sienne. Le colonel objectait la témérité de l'entreprise, le nombre des chances contraires, l'extrême incertitude du succès au milieu de tant d'intérêts prompts à s'alarmer et de tant de passions ennemies, l'inconvénient d'exposer le neveu de l'empereur à de si grands périls. Et ces conseils de la prudence avaient d'autant plus d'autorité qu'ils venaient d'un homme pleine de bravoure et longtemps éprouvé par les combats. Mais Louis Bonaparte se jugeait trop engagé pour reculer : le colonel céda. Alors, le prince lui ayant montré un papier par lequel il assurait dix mille francs de rente à chacun de ses deux enfants, le loyal militaire déchira le papier et répondit : « Je donne mon sang, je ne le vends pas. »

Louis Bonaparte avait eu beaucoup moins de peine à décider le commandant Parquin, officier en qui revivaient, et les traditions de la vieille garde, et cet enthousiasme superstitieux que Napoléon avait su imprimer à la vie des camps.

Le 27 octobre 1836, à huit heures du soir, le prince appela auprès de lui ses principaux partisans, et la délibération s'ouvrit.

Trois régiments d'infanterie, un bataillon d'ouvriers du génie, et trois régiments d'artillerie composaient la garnison de Strasbourg. Mais c'était principalement sur les artilleurs qu'il était permis de compter. La marche à suivre semblait dès lors toute tracée. Le 3e d'artillerie étant le seul des régiments de cette arme qui eût sous la main ses chevaux et son parc, on se serait d'abord adressé à lui, et l'enlever suffisait au succès : le 4e d'artillerie n'aurait pas hésité à obéir à la voix de son colonel, qui était du complot; on avait des intel-

ligences dans le corps des pontonniers, et leur adhésion n'était pas douteuse; enfin le colonel Vaudrey possédait les clefs de l'arsenal. Il n'y avait donc plus, l'artillerie soulevée, qu'à se porter sur la place d'armes et à y braquer les pièces de canon dont on était maître. L'infanterie, alors même qu'elle n'eût pas été entraînée, ne pouvait rien contre un semblable appareil de forces. Et la ville obéissait. Il est vrai que l'insurrection ainsi conçue n'eût été qu'un soulèvement de soldats. Mais quand on essaie d'un complot militaire, il ne faut pas l'exécuter à demi. Puisqu'on mettait en mouvement des hommes d'épée, l'essentiel était de conquérir le pouvoir, et on eût toujours été à temps de rassurer le peuple sur l'usage qu'on en voulait faire.

Un autre avis prévalut, et c'était le pire. Il fut arrêté qu'on irait d'abord au quartier d'Austerlitz, occupé par le 4e d'artillerie, et que, si l'on y était favorablement accueilli, on pousserait droit au 46e de ligne, c'est-à-dire à la caserne Finkmatt, située à l'extrémité d'une ligne de remparts le long de laquelle se trouvaient l'hôtel de ville, la préfecture, la division militaire, la subdivision, postes dont on devait s'emparer chemin faisant. Ainsi, l'on faisait tout dépendre d'une démarche hasardée avec des forces insuffisantes auprès d'un régiment dont on n'était pas sûr, et l'on renonçait à ce qu'il y aurait eu de décisif dans l'aspect des rues se remplissant de cavaliers et des places hérissées de canons!

Mais Louis Bonaparte avait confié son secret à des citoyens aimés du peuple, il comptait sur leur appui, il aurait voulu donner au mouvement une couleur démocratique, et il lui répugnait de prendre au début même de l'entreprise, une attitude de nature à porter ombrage à la liberté. Inspiration plus honorable que réfléchie! car le mouvement devait commencer de grand matin, à une heure où il n'y avait pas lieu de compter sur l'affluence du peuple et son concours.

Le conseil s'étant séparé, la nuit fut employée à rassembler dans une maison voisine du quartier d'Austerlitz le reste des conjurés, à rédiger des proclamations, à régler les détails du plan convenu, à distribuer les rôles.

Cependant, le 30 octobre, à cinq heures du matin, un signal redoutable a retenti. Au quartier d'Austerlitz, le colonel Vaudrey fait sonner l'assemblée. Le temps est triste. Les toits se couvrent de neige. Réveillés par les éclats de la trompette, les soldats se lèvent précipitamment, saisissent leurs armes, et, surpris, ils descendent dans la cour. Cette occasion tant cherchée par Louis Bonaparte, elle est enfin venue, elle le sollicite, le presse. Lui, tout entier alors à sa mère absente, il lui écrit deux lettres, la première de triomphe, la seconde d'adieu éternel; il les remet l'une et l'autre à son aide de camp, d'une main tremblante et l'œil humide; puis, ramenant vers son but toutes ses pensées, il va, suivi de ses compagnons, où il croit que le destin l'appelle.

Les soldats du 4e attendaient, formés sur deux lignes se faisant face, et les regards fixés sur le colonel Vaudrey, seul au centre de la cour. Tout à coup le prince paraît en uniforme d'officier d'artillerie. Il s'avance d'un pas rapide vers le colonel, et celui-ci le présentant aux troupes : « Soldats, » s'écrie-t-il, une grande révolution commence en » ce moment. Le neveu de l'empereur est devant » vous. Il vient se mettre à votre tête. Il arrive » sur le sol français pour rendre à la France sa » gloire et sa liberté. Il s'agit de vaincre ou de » mourir pour une grande cause, la cause du peu- » ple. Soldats du 4e régiment d'artillerie, le neveu » de l'empereur peut-il compter sur vous? » A ces mots, un indescriptible transport s'empare des soldats. Vive l'empereur! crie chacun d'eux; et ils agitent leurs armes, et une clamour immense, prolongée, monte vers le ciel. Profondément ému, Louis Bonaparte fait signe qu'il veut parler : « C'est dans votre régiment que l'empereur Napo- » léon, mon oncle, a fait ses premières armes; » avec vous il s'est illustré au siége de Toulon; et » c'est votre brave régiment qui, au retour de l'île » d'Elbe, lui ouvrit les portes de Grenoble. Sol- » dats, de nouvelles destinées vous sont réser- » vées. » Et, prenant l'aigle que portait un officier : « Voici le symbole de la gloire française, » qui doit devenir aussi désormais l'emblème de » la liberté. » Les acclamations redoublèrent, mêlées au bruit des instruments guerriers; et le régiment se mit en marche.

Mais une partie de la ville était encore endormie. Aucun aliment ne s'offrait à l'enthousiasme, dans les rues, toutes remplies de silence et solitaires. Seulement, des portes s'ouvraient, de loin en loin, montrant sur le seuil des maisons quelques habitants au visage étonné; et si, parmi les rares passants qu'on rencontrait, il y en avait qui,

enflammés par la vue de l'aigle, se joignaient impétueusement au cortége, d'autres le suivaient d'un mouvement machinal, ou s'arrêtaient, interdits, pour le voir passer.

Au quartier général, le poste présenta les armes en criant *Vive l'empereur*, et la colonne s'étant arrêtée, Louis Bonaparte monta chez le général Voirol. Quelques-uns ont pensé que le général Voirol tenait au chef des conjurés par des sympathies très-vives quoique secrètes, et que, s'il ne consentit pas à s'associer activement au complot, il se laissa du moins volontiers réduire à l'impuissance de le combattre. Mais cette hypothèse, démentie par l'ensemble des faits, l'est aussi par les témoignages les plus dignes de foi. Il est sûr que, sommé par le prince d'entrer dans le mouvement, le général s'y refusa en termes énergiques et qu'il fut retenu prisonnier dans son propre hôtel par des canonniers sous les ordres du commandant Parquin.

Pendant ce temps, tout semblait concourir au succès de l'entreprise. Avec un cri, avec un geste, le lieutenant Laity enlevait le bataillon de pontonniers; les officiers Dupenhoët, Gros, Pétri, de Schaller, Ceuard, Peggi, Lombard, s'étaient heureusement acquittés des missions diverses confiées à leur audace; le télégraphe appartenait à l'insurrection; commandés par M. de Persigny, des canonniers venaient d'arrêter le préfet; les proclamations s'imprimaient rapidement; le 3e d'artillerie montait à cheval, la ville se réveillait au sein d'une rumeur devenue formidable, et la colonne qui suivait Louis Bonaparte touchait à la caserne Finkmatt. Mais les choses ne tardèrent pas à changer de face.

La caserne Finkmatt est située entre le faubourg de Pierre et le rempart, sur une ligne qui leur est parallèle. Liée au faubourg par une ruelle extrêmement étroite qui aboutit à l'entrée principale du quartier, elle n'est séparée du rempart que par une cour allongée qui s'ouvre à l'une de ses extrémités au moyen d'une grille en fer. Or, il avait été convenu qu'on prendrait le chemin du rempart, seul itinéraire qui permît un déploiement de forces imposant, et, en cas d'insuccès, la retraite. Mais, par une fatalité inexplicable, la tête de colonne s'égare, elle pénètre dans la ruelle, laissant dans le faubourg de Pierre le gros de la troupe, et Louis Bonaparte se trouve ainsi engagé, avec une faible escorte, dans une cour qui, la fortune venant à manquer à son appel, lui pouvait servir de prison ou de tombeau.

Toutefois, à ce nom magique de l'empereur qu'ils entendent prononcer, les fantassins accourent de toutes parts, un vieux sergent s'écrie qu'il a servi dans la garde impériale, et il s'incline pour saisir les mains du prince, qu'il embrasse en pleurant. A ce spectacle, les soldats s'émeuvent; et déjà ils entourent Louis Bonaparte avec des témoignages de sympathie, déjà le cri de *Vive l'empereur* s'élève, quand tout à coup un bruit étrange se répand : On assure que c'est le neveu du colonel Vaudrey qui se présente sous le nom de Louis Bonaparte, odieusement usurpé, et un lieutenant nommé Pleignier s'élance vers le prince pour l'arrêter. Arrêté lui-même par les artilleurs, il se débat courageusement, tandis que ses soldats s'avancent pour le dégager. La situation était décisive. Pour en conjurer le péril, un coup de pistolet suffisait peut-être : Louis Bonaparte ne put se résoudre à le tirer. Il fit même relâcher le lieutenant, qui, en revenant à la charge, provoqua une lutte nouvelle. Sur ces entrefaites, le lieutenant colonel Taillandier était arrivé, et, à sa voix, la défiance s'était changée en colère. La cour retentissait de menaces, les sabres étincelaient. Avertis, de leur côté, des dangers du prince, les artilleurs, restés dans le faubourg de Pierre, s'étaient ébranlés. Soudain on les aperçoit qui se précipitent en foule dans le quartier, et avec eux entrent pêle-mêle soixante canonniers à cheval. Violemment refoulée aux deux extrémités de la cour, l'infanterie alors pousse des cris de rage, se referme, et revient d'un air farouche sur les partisans du prince, acculés, pressés, renversés par les chevaux contre la courtine du rempart. Ce fut un spectacle, ce fut un moment terrible. Ici les fantassins abaissant leurs baïonnettes; là les artilleurs penchés sur leurs mousquetons et prêts à faire feu; au-dessus, et le long des remparts, le peuple se répandant en vœux pour le prince et accablant l'infanterie d'une grêle de pierres, au milieu des clameurs confuses, du roulement des tambours, du cliquetis des armes et du piétinement des chevaux.

Mais tout cela fut de courte durée. C'est être vaincu, dans une insurrection, que de tarder à vaincre. Quelques coups de fusil tirés en l'air, sur l'ordre du lieutenant colonel Taillandier, intimidèrent le peuple. MM. de Gricourt et de Querelles avaient proposé à Louis Bonaparte de lui frayer un

passage l'épée à la main : il repoussa l'offre et fut arrêté. « Rendez-vous! » criait-on en même temps au colonel Vaudrey. Et lui de refuser. Mais M. Taillandier s'étant approché et lui ayant dit à voix basse que la révolte passait dans la ville pour un mouvement légitimiste, il ordonna enfin à ses canonniers de se retirer et il se rendit

C'en est fait : le général Voirol s'est échappé. Le commandant Parquin se présente à la caserne Finckmatt en uniforme de maréchal de camp : on le saisit, on l'entraîne, et il a la douleur de se voir arracher une de ses épaulettes sans pouvoir se venger d'un tel outrage. Le 3e d'artillerie était en marche : la nouvelle de l'arrestation du prince le disperse. A leur tour, les pontonniers conduits par Laity se débandent, et leur chef, dans un accès de noble désespoir, court partager le malheur du prince dont il n'a pu sauver la fortune. Mme Gordon est surprise livrant aux flammes des papiers remplis d'importants secrets : on l'arrête; mais, par sa présence d'esprit, elle occupe la surveillance des gardes, et M. de Persigny en profite pour s'évader. Bientôt, ce ne sont, par la ville, que mouvements qui témoignent de la colère et de l'inquiétude des vainqueurs. Puis, le calme renaît, et il ne reste plus de la révolte que cette agitation sourde qui suit toute forte commotion.

Le même jour, et par une singulière coïncidence, quelques soldats d'un régiment de hussards formaient à Vendôme le plan d'un soulèvement militaire qui avait pour but de proclamer la république. Dénoncé avant l'heure fixée pour l'exécution, le complot fut étouffé sans peine. Il avait été conçu par un brigadier nommé Bruyant, homme résolu et d'une trempe peu ordinaire. Arrêté, il parvint à se débarrasser de ses gardes, tua d'un coup de pistolet un sous-officier qui lui barrait le chemin, et traversa la Loire à la nage. Mais ses complices n'ayant pu l'imiter, il ne voulut pas se soustraire au sort qui les attendait, et, après avoir erré pendant quelque temps dans la campagne, il revint se constituer prisonnier.

Le château fut consterné. Dans une si longue série de conspirations, d'émeutes, de secousses, l'impuissance du gouvernement éclatait d'une manière sinistre. Pour couvrir la gravité des événements, tout fut mis en œuvre. Les feuilles ministérielles n'insistèrent que sur la puérilité de l'entreprise, qu'elles appelèrent une échauffourée; les agents du pouvoir reçurent ordre de fermer les yeux sur un grand nombre de coupables; on n'eut pas honte d'affirmer, dans des relations officielles, que le 4e régiment d'artillerie avait seul pris part au mouvement, et l'on se contenta de destituer sans bruit deux officiers du 3e d'artillerie; en réponse aux soupçons dont quelques esprits défiants poursuivaient le général Voirol, on l'éleva à la dignité de pair de France, et des remerciments furent adressés à la garnison de Strasbourg pour sa fidélité à la dynastie d'Orléans!

Quant à Louis Bonaparte, il fut décidé qu'on ne le jugerait pas, plusieurs pairs de France, anciens serviteurs de l'empire, s'étant récusés d'avance, et le jury paraissant à des hommes qui s'essayaient à la monarchie, une magistrature trop subalterne pour prononcer sur le sort d'un prince. Le dogme de l'égalité devant la loi avait été, cependant, inscrit dans la charte; mais le conseil des ministres fut d'avis qu'il était d'un mauvais exemple de traiter comme un simple citoyen un neveu d'empereur. Innocent, on l'avait condamné à un exil éternel; coupable, on le plaçait au-dessus des lois. Privilége monstrueux donné pour corollaire à une monstrueuse iniquité!

Le 9 novembre 1836, Louis Bonaparte vit entrer dans sa prison le préfet et le général Voirol. Une voiture attendait à la porte : on l'y fit monter sans répondre à ses questions, sans écouter ses plaintes; et les chevaux prirent rapidement la route de Paris. Se voyant alors entraîné loin de ses compagnons d'infortune, Louis Bonaparte eut des pressentiments funestes. Trop rassuré sur ses propres périls, la tristesse le gagna, et l'on assure qu'il ne put retenir ses larmes. Il craignait, d'ailleurs, qu'on ne se bornât à le renvoyer en Suisse, ce qui eût fait de lui un conspirateur sans importance, dont il n'y avait lieu ni de punir les témérités ni de redouter les entreprises. Mais l'incapacité de ses ennemis le sauva de cette humiliation : ils décidèrent que leur prisonnier serait immédiatement transporté en Amérique sur un bâtiment de l'État.

Louis Bonaparte, en effet, ne passa que deux heures à Paris. Il y fut reçu avec les égards convenables par M. Gabriel Delessert, préfet de police; il y entendit des paroles qui adoucirent un peu l'amertume de son cœur; et, dans sa loyauté trop confiante, il écrivit au roi une lettre où il intercédait pour ses amis captifs, ajoutant, pour ce qui le concernait lui-même, quelques expressions

de gratitude. Il n'avait pas prévu que, familiarisés avec le mensonge, les courtisans dénatureraient cette démarche d'une manière odieuse et la transformeraient en une solennelle promesse faite par lui de rester en Amérique pendant dix ans!

Ce fut le 21 novembre 1836 que le neveu de Napoléon s'éloigna de cette terre sacrée de France où l'avait poussé tout ce qui peut éveiller les puissances de l'âme : orgueil du nom, pensées de gloire, ressentiment légitime, amour de la patrie mêlés à l'ardeur des désirs ambitieux. Vaincu, il laissait derrière lui le dénigrement et le sarcasme. Mais les républicains, qui l'auraient poursuivi et abattu peut-être au sein de sa victoire, protégèrent noblement sa défaite et demandèrent respect pour son malheur.

Or, pendant qu'une dynastie née des révolutions et des combats tombait ainsi frappée dans la personne du son plus jeune représentant, le vieux Charles X touchait au tombeau et allait emporter avec lui les débris de cette monarchie capétienne vainement consacrée par la succession des âges.

Accueilli dans le château de Prague, après un séjour douloureux sur le sol anglais, Charles X s'était décidé, vers la fin, à quitter la Bohême. Goritz l'attirait par la salubrité de ses eaux, la douceur de son climat, et aussi par le voisinage du chaud soleil de l'Italie : la famille se mit en route. A travers les vicissitudes de l'exil, atteindrait-on le but désiré? On raconte qu'en jetant un regard d'adieu sur la Moldau, sur le pont qui la traverse, sur Prague et ses flèches gothiques, le roi fugitif fut pris de mélancolie et dit : « Nous » quittons ce château sans bien savoir où nous al- » lons, à peu près comme les patriarches, qui » ignoraient où il planteraient leurs tentes. » Il gagna Tœplitz, et il commençait à y goûter quelque repos, lorsqu'il apprit que, dans la maison qu'il occupait, le roi de Prusse était attendu. Il fallut pousser plus loin, et, comme le choléra s'avançait, on dut s'arrêter à Budweiss, dans une petite et misérable auberge. Le duc de Bordeaux y tomba malade, et de ses souffrances, qui furent cruelles, il lui resta longtemps une grande pâleur : car celui qui naquit dans le palais des rois de France avait failli mourir au fond d'une obscure hôtellerie de Bohême, dans le silence et l'abandon. Du château du Kirchberg, où il avait cherché refuge en quittant Budweiss, Charles X fut chassé par la rigueur du climat, que rendaient plus sensible les approches de l'hiver; et, dans les derniers jour du mois d'octobre 1836, tous les membres de la famille se trouvaient réunis à Goritz, en Styrie.

Ils y étaient à peine, que la température se glaça tout à coup; un vent d'une violence extrême, le *Bora*, s'était levé; la neige s'étendit sur toutes les montagnes environnantes : le vieux roi n'eut bientôt autour de lui que les plus sinistres images de la désolation et de la douleur. Sa santé, pourtant n'avait jamais paru meilleure, et il faisait à pied de longues promenades. Mais ce qui était atteint chez lui, c'était le cœur. L'idée de la mort revenait souvent dans ses entretiens. « Il ne s'écoulera » pas longtemps, disait-il, d'ici au jour où l'on » fera les funérailles du pauvre vieillard. » Et l'on remarqua qu'il s'abandonnait chaque jour davantage au regret de la patrie perdue.

Dans la matinée du 4 novembre 1836, jour de la Saint-Charles, il avait éprouvé durant la messe un saisissement de froid : il ne put assister au dîner, suivant ce qu'a raconté un des compagnons du son exil, M. de Montbel; et lorsque, le soir, il entra dans le salon, où se trouvaient, avec quelques courtisans de leur infortune, les membres du sa famille, son aspect leur fut un sujet d'épouvante. Ses traits étaient contractés d'une manière étrange, sa voix avait une lugubre sonorité; en quelques heures il avait vieilli de plusieurs années, et l'on ne pouvait déjà plus douter que la mort ne fût avec lui. Dans la nuit, la crise se déclara. Les docteurs Bougon et Marcolini furent appelés, et le cardinal de Latil vint donner l'extrême-onction au roi mourant. La messe fut ensuite célébrée près de son lit. Accablé par le choléra, Charles X priait encore. L'évêque d'Hermopolis étant venu le consoler et l'encourager dans ces heures d'angoisse, il se montra calme, résigné au départ, et s'entretint sans trouble des choses du l'éternité. Quelques instants après, on lui amena, pour qu'il les bénît, le duc de Bordeaux et sa sœur. Alors, étendant sur leurs têtes ses mains tremblantes : « que Dieu » vous protége, mes enfants, dit-il! marchez dans » les voies de la justice..... Ne m'oubliez pas..... » Priez quelquefois pour moi. » Dans la nuit du 5 novembre, il tomba dans un anéantissement profond. Il n'appartenait plus au monde extérieur que par un léger mouvement des lèvres. On commença de réciter autour de lui les prières des agonisants. Enfin, le 6 novembre 1836, à une heure

et quart du matin, sur un signe du docteur Bougon, chacun se mit à genoux, des gémissements étouffés se firent entendre, et le dauphin s'avança pour fermer les yeux de son père.

Le 11, les portes du Graffenberg s'ouvraient pour les funérailles. Le char, entouré de serviteurs tenant des torches, était précédé par le prince-archevêque de Goritz. Les ducs d'Angoulême et de Bordeaux suivaient, vêtus de manteaux noirs, l'un sous le titre de comte de Marne, l'autre sous celui de comte de Chambord; et, parmi beaucoup d'étrangers, quelques Français. Des pauvres marchaient en avant avec des flambeaux. Le corps fut porté au couvent des franciscains, situé sur une hauteur, à peu de distance de la ville. Ce fut là, dans un sépulcre vulgaire, à la lueur d'une lampe près de s'éteindre, que les amis du monarque déchu furent admis à contempler pour la dernière fois sa figure, blanche et grave sous le suaire. Le corps avait été d'abord déposé dans une bière provisoire : il en fut retiré pour être couché dans un cercueil de plomb, qui reçut l'inscription suivante :

CI GIT
TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE
CHARLES X^e^ DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
MORT A GORITZ LE 6 NOVEMBRE 1836,
AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS.

Toutes les maisons régnantes de l'Europe prirent le deuil d'étiquette, une seule exceptée : la maison d'Orléans.

Telle fut la fin de Charles X, de ce prince si diversement éprouvé. En songeant de quelle source étaient venues ses fautes et à quelle expiation Dieu l'avait condamné, les âmes généreuses s'abstinrent de rappeler combien funeste avait été son royal passage à travers la France. Dans l'humiliation de ses cheveux blancs, dans les misères de sa vieillesse en peine d'un abri tranquille, dans ce qu'avaient eu de morne et de poignant ses adieux à la terre, quelques-uns ne virent que les suites naturelles de la victoire remportée par la révolution sur les rois; et ceux-là même furent touchés d'une si grande infortune.

Pourtant, qu'est-ce que cela en comparaison de la longue agonie des peuples, perpétuée de siècle en siècle? Et quels autres trésors de compassion l'histoire ne devrait-elle pas amasser pour ce qu'il faut de pleurs aux querelles où l'on se dispute un trône, et pour tant de nations broyées sous la roue des rois qui viennent ou des rois qui s'en vont, et pour tant de races incessamment sacrifiées à un petit nombre d'hommes, à leurs débats personnels, à leurs caprices, à leurs cruels plaisirs, à leur orgueil qui ne connaît point la pitié? Après tout, l'émotion passée, il faut que la leçon reste. Et c'est une puissante, une mélancolique démonstration du déclin des monarchies, que la série des tragiques vicissitudes qui ont rempli soixante ans : la prison du Temple et Louis XVI sur un échafaud; la mort de Louis XVII, étrange, inexpliquée; tous ces fils, frères ou neveux de rois, courant effarés sur les chemins de l'Europe et allant mendier à la porte des républiques; les Cosaques venant renverser l'empire sur des chevaux marqués aux flancs de l'N impériale; l'île d'Elbe, Sainte-Hélène; le fils de la duchesse de Berri élevé dans l'exil; le fils de Napoléon enseveli par des mains autrichiennes; Louis Bonaparte voguant vers l'Amérique sous le poids d'une défaite; et, au fond d'une contrée lointaine, dans je ne sais quelle église sans nom, le *Requiem* chanté autour du cercueil de Charles X par des moines étrangers.

CHAPITRE XLIX.

Coup d'œil général sur les affaires d'Afrique. — Mission historique de la France à Alger. — Système du maréchal Clauzel. — Le général Berthezène. — Le duc de Rovigo. — Abd-el-Kader. — Système pacifique du général Desmichels, traité du 26 février 1834, ses conséquences. — Le comte Drouet d'Erlon remplace le lieutenant général Voirol. — Incertitudes du gouvernement. — Affaire de la Macta. — Le maréchal Clauzel est envoyé de nouveau en Afrique. — Expéditions de Mascara et de Tlemcen. — Influence du séjour en Afrique sur les Français. — Camp de la Tafna. — Victoire de le Sichak. — Le maréchal Clauzel à Paris. — Opinion du parti doctrinaire sur Alger; opinion du roi; vues de M. Thiers. — Première expédition de Constantine.

La fin de l'année 1836 fut marquée par un événement douloureux, inattendu, et qui nous amène à jeter un coup d'œil rapide sur l'état de nos affaires en Afrique, en remontant au jour de la conquête.

Tant que l'Europe s'était vue en proie au tumulte et à l'agitation des batailles, il était tout simple que les pirates algériens eussent impunément promené leurs brigandages sur la Méditerranée. Il était arrivé, sous l'empire, qu'un savant illustre, M. Arago, avait été pris par des corsaires et conduit en captivité. Le bruit de cet événement s'était perdu dans une époque de tempêtes; mais, de nos jours, quel n'eût pas été le retentissement d'une semblable nouvelle, au milieu du silence de l'Europe? Délivrer la Méditerranée était donc une nécessité glorieuse. Et quel peuple était plus digne, plus capable que le peuple de France de veiller sur la mer? En forçant la piraterie dans son dernier asile, la France se montrait fidèle à son rôle historique; elle reprenait, avec plus de lumières et moins de fanatisme, la grande tradition des croisades; elle abritait une fois encore la civilisation. Le coup d'éventail eut quelque chose de providentiel. Il ne fut pas une cause, il fut un signal.

Quoi qu'il en soit, arrivés à Alger, les Français se trouvèrent dans une situation pleine d'obstacles et de périls. Sur leurs têtes un ciel ardent. Devant eux, dans une plaine comprise entre la mer et une première chaîne de montagnes, tout un peuple de cultivateurs guerriers, fractionné en tribus.

Dans cette partie septentrionale de l'Algérie appelée le Tell, les villes étaient rares et habitées par un mélange de Mores et de juifs portant sur le front l'empreinte de la domination turque. Mais là n'était point le vrai peuple de l'Algérie, l'Arabe des tribus. Refoulé loin des villes, repaires d'un gouvernement spoliateur, l'Arabe, dans le Tell, occupait un territoire dont il ne franchissait pas les limites, mais auquel il n'était enchaîné par aucun de ces liens dont notre système de propriété enlace les hommes d'Europe. La propriété, l'Arabe du Tell ne la connaissait, dans ce qu'elle a de personnel et de jaloux, que relativement à ses troupeaux, à sa charrue, à ses armes, à son cheval. Pour ce qui est du sol, il ne le jugeait pas transmissible par vente ou par héritage; c'était comme membre de la tribu, sur la désignation du cheik, et sans autre droit que celui du travail, qu'il cultivait la terre. Car, d'après le Koran, la terre n'appartient qu'à Dieu ou à son vicaire ici-bas, le sultan, et elle est à qui la féconde. Ainsi, pour l'Arabe du Tell, pas d'habitation stable; mais des tentes qui protégeaient la moisson et des silos où allaient s'enfouir les grains.

Autre était l'existence des tribus répandues au sud des dernières chaînes de montagnes, dans le pays des Palmes, limité par le désert. Composées de pasteurs, ces tribus obéissaient à un régime de pérégrination annuel, régulier, prescrit par le climat et la nature des productions. Après avoir passé dans leurs landes l'hiver et le printemps, époques favorables aux pâturages, les ambulantes cités du Sahara s'avançaient vers le nord, à la fin du printemps, suivies de chameaux chargés d'étoffes de laine et de dattes, et elles allaient échanger ces produits de l'Algérie du sud contre les céréales des cultivateurs du Tell.

De là, pour les Français, conquérants du littoral, une indication de la plus haute importance. Puisque, chaque année, un mouvement nécessaire

et pacifique entraînait vers le nord l'Algérie méridionale, l'attirer et l'attendre valait mieux que l'aller chercher en la menaçant. Comment, d'ailleurs, pénétrer par les armes dans l'intérieur? Comment franchir, sans les inonder de sang, les montagnes, remparts naturels et redoutables, défendus par des Kabyles en qui revivaient l'audace et l'agilité des anciens Numides?

Les Turcs, cependant, avaient pu étendre jusque sur les tribus du Sahara le joug de leur aristocratie militaire : ils y étaient parvenus par une savante combinaison de la violence et de la ruse. Habiles à profiter de l'ascendant que leur donnait sur une population musulmane le titre de chef suprême des croyants accordé à l'empereur de Constantinople, ils avaient su obtenir des indigènes une obéissance fondée sur l'opinion, et telle que le fatalisme la comporte. D'un autre côté, trouvant des tribus profondément divisées entre elles, ils s'étaient imposés par le besoin d'une sorte d'unité protectrice, avaient enflammé les haines locales au lieu de les éteindre, et s'étaient rendus de la sorte aussi nécessaires qu'odieux.

Mais des moyens de ce genre ne convenaient pas aux Français, représentants de l'idée chrétienne. Le succès, pour eux, était au prix de la justice, et, grâce au ciel, ils ne pouvaient déshonorer leur conquête sans risquer de la perdre. Les Turcs avaient divisé les Arabes pour les opprimer; la France se devait de les gouverner en les rapprochant: mission noble, et d'autant plus facile, que le premier besoin des Arabes était celui d'un gouvernement tutélaire, vigoureux et juste! Il était donc permis d'espérer qu'au lieu d'entreprendre contre les indigènes une guerre d'extermination, la France essaierait de les soumettre à l'empire moral de son génie; qu'elle songerait à coloniser l'Afrique sans toutefois négliger les moyens de l'occuper militairement; et qu'à la suite de ses soldats, après une démonstration puissante et décisive, elle enverrait dans l'Algérie des associations de cultivateurs formées par l'État, dirigées par lui, et destinées à agrandir, non pas la domination française, mais la patrie française.

Le nord de l'Afrique une fois gagné, le midi venait de lui-même à nous, grâce au mouvement d'échange qui appelait, chaque année, dans la zône des terres de labour les pasteurs des landes du Sahara.

Ainsi, la Méditerranée à rendre française, un sol fertile à exploiter, les relations commerciales de l'Algérie du sud avec Maroc, avec Tunis, à féconder et à étendre, une issue à fournir au débordement de cette marée de pauvres qui menace d'une prochaine et mortelle inondation nos sociétés d'Europe, voilà ce qu'en 1830 la fortune était venue nous offrir. Il ne nous restait plus qu'à savoir tirer parti de notre force et à justifier l'investiture que nous tenions de la victoire.

Or, si nous apportions aux Arabes, en même temps que le pouvoir et l'unité, nos lumières, nos arts, une notion plus haute de l'humanité, des mœurs plus douces, un sentiment délicat des choses, peut-être à leur tour nous pouvaient-ils induire à modifier quelques-unes de nos idées, surtout celles qui se rapportent à cet individualisme ombrageux d'où naît, dans nos villes et nos villages, une guerre sourde mais implacable et permanente.

Toujours est-il que c'était trop peu d'avoir étouffé, dans Alger conquis, un foyer de piraterie, et de camper sur la côte africaine, pour assurer le parcours de la Méditerranée: il était digne de la France de vouloir et d'oser davantage. Elle avait à découvrir le lien qui doit unir la civilisation de l'Orient à celle de l'Occident.

Et envisagée sous cet aspect, quelles magnifiques proportions ne prenait pas notre conquête! quelle perspective n'ouvrait-elle pas devant nous! Les idées qui germent depuis le commencement du siècle dans l'esprit des penseurs généreux et que salue de loin l'instinct du peuple, allaient trouver un vaste champ d'application; l'Afrique devenait le terrain précieux où pouvaient être sans danger mis à l'épreuve ces essais de rénovation sociale que font paraître si menaçants les habitudes, les préjugés, les complications politiques et industrielles de notre vieille Europe; la France armée prenait l'initiative de la paix future qu'établira un jour entre les hommes le dogme de la fraternité; et nos conquêtes, même guerrières, n'étaient plus que celles de l'esprit humain.

Malheureusement, la révolution de juillet avait porté aux affaires des hommes sans génie. L'Afrique ne leur apparaissant que comme un champ de bataille à parcourir, ils ne se préoccupèrent que du soin d'en borner l'étendue avec une prudence avare. La première faute du gouvernement français fut dans l'insuffisance des ressources déployées pour l'occupation, alors qu'il fallait frapper par

un imposant appareil l'imagination d'un peuple qui ne respecte que la force.

Il est vrai que ce fut au maréchal Clauzel qu'il confia, dès le principe, le gouvernement de l'Afrique; et, sous le rapport militaire, on ne pouvait mieux choisir. Le maréchal Clauzel avait reçu cette forte éducation que l'empire donnait au soldat. Il avait la conception hardie, le coup d'œil prompt; rien de médiocre ne lui plaisait : c'était un homme des grandes guerres.

Toutefois, il ne devait pas entièrement compter, pour vaincre en Afrique, sur les combinaisons de la tactique européenne; car les Arabes ont une manière de combattre qui leur est propre. Montés sur des chevaux agiles, pleins de feu, ils les manient avec une dextérité merveilleuse. Ils y sont encadrés sur des selles à pommeau et à palette très-élevés; et, grâce à la largeur, au rapprochement des étriers sur lesquels ils s'appuyent et s'affermissent en se soulevant, ils peuvent, à cheval, faire un aussi libre usage de leurs fusils que s'ils étaient à pied. Leurs armes consistent dans des fusils beaucoup plus longs que les nôtres, des pistolets, et une espèce de coutelas, nommé yatagan. A en juger par les apparences, rien de plus incommode que leur costume, composé d'un burnous et, sous le burnous, d'un vêtement qui, serré au corps par une ceinture, se continue de manière à envelopper la tête, où il est maintenu par plusieurs tours de corde en poil de chameau formant turban. Et, néanmoins, les Arabes portent ce costume avec beaucoup d'aisance. Intrépides à l'attaque, prompts à la retraite, ils sont d'une bravoure impétueuse, mais n'attachent à la fuite aucune idée de déshonneur, assez semblables en cela aux anciens Parthes. On les voit charger confusément, se disperser, disparaître, revenir tout à coup pour disparaître encore, harceler les colonnes en marche, couper la tête aux blessés gisant sur le chemin : ce sont leurs batailles et leurs triomphes.

Le maréchal Clauzel n'eût pas plutôt mis pied sur la terre d'Afrique, qu'il déclara la France héritière légitime du dey dont elle avait su châtier l'insolence. Puis, il conçut le projet de porter le drapeau français jusqu'aux limites atteintes par les Turcs. Son système était de jeter garnison dans certaines villes importantes, de les lier l'une à l'autre par des camps retranchés, et d'opposer aux beys ennemis qu'il nous serait impossible de supplanter directement, des beys indigènes relevant de nous.

La dernière partie de ce système était, on le voit, empruntée aux Turcs, et elle présentait des inconvénients graves. La gloire était petite, en effet, qui consistait à chercher dans la propagation du trouble et de l'anarchie des moyens de gouvernement. Et ne devait-on pas prévoir qu'aux yeux des Arabes, toute investiture par des chrétiens, c'est-à-dire par des *infidèles*, serait un objet d'horreur ou de mépris; que les beys de création française passeraient pour des traîtres, pour des apostats; que la nécessité de les soutenir nous entraînerait à des expéditions fatales, et qu'obligés, à leur tour, de s'imposer violemment, ils engageraient peut-être l'honneur de la France dans la responsabilité des actes les plus iniques et les plus honteux? Mais quel parti prendre? Renoncer à faire sentir la main de la France sur chaque point du territoire, c'était compromettre la conquête. Se montrer partout à la fois... il aurait fallu pour cela un déploiement de troupes considérable; et l'effectif était loin de répondre aux idées du gouverneur. Vaste plan, faible armée : là fut le mal. Et les événements ne le prouvèrent que trop.

Le passage du maréchal Clauzel en Afrique, depuis le mois de septembre 1830 jusqu'au mois de février 1831, avait été signalé par deux faits qui caractérisaient parfaitement son système. Bou-Mezrag, bey de la province de Titery, ayant prêché contre les chrétiens la *guerre sainte*, le gouverneur avait pris pied à Médeah et remplacé Bou-Mezrag par un More algérien nommé Mestapha Ben Omar. Peu de temps après, appelé par Hassan, bey d'Oran, que menaçait une armée marocaine, il avait occupé la ville d'Oran et livré le beylik à Khaïr-Eddin, prince de Tunis. Or, d'une part, Mustapha Ben Omar ne tarda pas à voir se fermer autour de lui une ligue formidable; et, de l'autre, les Tunisiens se créèrent d'implacables ennemis par leur domination aussi avide que cruelle. Si bien que, lorsqu'au commencement de 1831, le général Berthezène fut donné pour successeur au maréchal Clauzel, les avantages mêmes remportés par les Français n'avaient abouti qu'à multiplier les embarras.

Le général Berthezène arrivait, d'ailleurs, avec des idées administratives entièrement opposées à celles du maréchal Clauzel. Celui-ci avait désigné

aux efforts des colons la plaine de la Métidja : son successeur aurait voulu qu'on se bornât à cultiver les environs d'Alger.

Pour ce qui est du côté militaire de la question, le gouvernement, qui chancelait alors au milieu de l'Europe agitée, avait rappelé à la hâte une partie des troupes expéditionnaires, et l'armée d'Afrique se trouvait réduite à un effectif de neuf mille trois cents hommes.

Ainsi, l'heure semblait passée de prendre vigoureusement l'offensive. Mais si la prudence a ses lois, l'honneur a ses devoirs Le fils du bey de Titery, de ce bey dépossédé par nous, venait de reparaître, suivi de partisans nombreux et favorisé par le souvenir de son père; Turcs et Koulouglis se soulevaient; la France était bravée, insultée; le bey qu'elle avait institué tremblait assiégé dans sa propre maison : le général Berthezène dut ordonner la marche sur Médéah, et quatre mille cinq cents hommes franchirent les montagnes pour aller dégager Mustapha Ben Omar. Il fut ramené sain et sauf. Mais le résultat de l'expédition n'en compensait pas les pertes. Resserré, étouffé dans un étroit passage, et de toutes parts assailli du haut des montagnes, le corps expéditionnaire avait eu soixante-trois hommes tués ou égarés et cent quatre-vingt-douze blessés. La confiance des Arabes s'en accrut à un point extraordinaire. Des émissaires se répandent dans les campagnes; des voix fanatiques appellent à la guerre sacrée les tribus éparses; une confédération est formée par un More algérien nommé Sidi-Sadi, auquel se joignent Ben-Aïssa et Ben-Zamoun, chefs principaux des tribus de l'est; le fils de Bou-Mezrag accourt plein de haine : le signal d'une conflagration générale vient d'être donné. Vaines tentatives! Le courage des Français fit face à tout : trop lentes à se concerter, les tribus furent successivement prévenues par le général Berthezène, et la coalition fut dissoute.

Pendant ce temps, le traité qui avait donné Oran aux Tunisiens était tombé, faute de ratification; poursuivi par des malédictions unanimes, le lieutenant des princes de Tunis avait abandonné la ville; les Français y entraient pour la seconde fois, et le général Boyer, homme implacable par système, était élevé au commandement, indépendant, des troupes de la province.

De ce que le maréchal Clauzel avait établi, aucun vestige n'avait subsisté sous son successeur. Et l'année 1831 finissait à peine, que déjà le général Berthezène cédait la place au duc de Rovigo.

Du reste, le duc de Rovigo n'était investi que du commandement de l'armée et du pays. Quant à l'autorité civile, on venait de décider qu'elle serait indépendante et résiderait dans la personne d'un intendant civil : essai malheureux qui n'eut d'autre résultat que de faire vaciller l'autorité entre deux pouvoirs rivaux et bientôt ennemis!

Ainsi, rien de fixe dans l'administration de la colonie, rien de suivi, rien de stable. Les périls devenaient-ils plus pressants au pied de l'Atlas? à Paris on décrétait au hasard la réduction des troupes expéditionnaires. Le général en chef commençait-il à connaître le pays, ses ressources, les moyens de le dominer? on lui envoyait tout à coup un successeur. Déplorable légèreté qui paralysait notre action en Afrique, décriait notre puissance dans l'opinion de l'Europe, et prodiguait sans but l'héroïsme de l'armée!

Cependant, et en dépit des fautes accumulées, la France se maintenait à Alger. Sous le commandement du duc de Rovigo, le génie de l'Europe commença de pénétrer l'Afrique, la population civile s'accrut, on se mit à construire et à planter en vue d'un long avenir. Ce n'est pas que la conquête n'eût son écume. D'impurs spéculateurs avaient rampé jusque-là, et ils se livrèrent à des trafics dont l'opprobre, heureusement, devait disparaître dans la gloire de nos combats. Mais la guerre naissait de la guerre, et le duc de Rovigo avait pour système de se montrer, à l'égard des Arabes aussi dur, aussi impitoyable, que le général Berthezène s'était montré clément. Coupable envers nous de trahison, la tribu d'El-Ouffia fut détruite.

A la suite de cette exécution terrible, une coalition nouvelle s'était formée : elle fut anéantie. A l'est, trois mille hommes partis de Toulon sous les ordres du général Monk-d'Uzer vinrent prendre possession de la ville de Bone, que Hajy-Ahmet, bey de Constantine et l'un de nos plus redoutables ennemis, avait déjà envahie et saccagée. Ceci se passait au mois de mai 1832; et au mois de mars 1833, le duc de Rovigo reprenait le chemin de la France, atteint d'une maladie mortelle.

Voici dans quel état il laissait l'occupation française :

Dans la province d'Alger, nous possédions la

Digitized by Google

ville, la banlieue; et notre souveraineté était reconnue dans le territoire compris entre l'Arrach, la Métidja, le Mazafran et la mer.

Du côté de l'est, nous avions à Bone un établissement qui, à la vérité, ne s'étendait pas au delà des murailles de la ville, mais qui marquait notre point de départ pour la conquête de Constantine.

Du côté de l'ouest enfin, dans la province d'Oran, nous occupions la ville d'Oran et une lieue de rayon autour de la place; le fort de Mers-el-Kébir était en notre pouvoir; nous étions d'intelligence avec les Turcs de Mostaganem; et, à Tlemsen, si les Hadars, qui tenaient la ville, nous étaient hostiles, nous avions pour alliés les Koulouglis, leurs rivaux, qui tenaient la citadelle.

Mais, du fond de cette province d'Oran, allait se lever un homme qu'attendait la plus éclatante destinée et dont nous devions fonder nous-mêmes la puissance ennemie. Le commandement, qui a un caractère purement politique chez les Arabes de l'est de l'Algérie, et un caractère féodal chez ceux du sud, le commandement n'est guère, chez les Arabes de l'ouest, qu'une sorte de théocratie, et le pouvoir s'y perpétue dans les familles des marabouts. Fils d'un marabout renommé parmi les Arabes pour sa piété, Abd-el-Kader avait été de bonne heure présenté aux tribus du pays de Mascara comme le libérateur futur de la terre d'Afrique, comme le vengeur de l'islamisme insulté. Et il ne manqua pas à ce rôle. Il était ambitieux avec prudence, plein de décision, intrépide et rusé; il avait des passions profondes et le fanatisme pour auxiliaire : il fut soldat, il fut prophète. A sa voix, les populations s'enflammèrent. Les Arabes de la province d'Oran, courbés sous la main de fer du général Boyer, respirèrent sous le gouvernement, plus doux, du général Desmichels; mais Abd-el-Kader, toujours attentif à son but, étendait son influence. Il s'était déclaré, il avait pris le nom d'émir : tout à coup il lance ses partisans sur le port d'Arzew, se fait proclamer bey de Tlemsen, et marche sur Mostaganem en maître souverain de la contrée. Que le général Desmichels se fût renfermé dans la ville d'Oran, la province était perdue pour nous. Attaquer, ici, c'était se défendre; et il fallait pousser en avant, sous peine de périr. Le général Desmichels franchit les portes d'Oran, s'empare d'Arzew, court à Mostaganem, où il asseoit la domination française. Deux fois poussé au combat par son ambition et sa haine, l'émir est abattu deux fois; et les vaillantes tribus des Douairs et des Smélas se montrent disposées à faire pacte avec notre fortune.

Peut-être était-ce le moment de poursuivre Abd-el-Kader, de l'anéantir : par une inspiration plus généreuse que prévoyante, le général Desmichels crut devoir négocier avec lui la paix. Elle fut signée le 26 février 1834; et, pour la cimenter, le général Desmichels chargea le chef d'escadron de Thorigny et M. de Forges, officiers d'ordonnance, d'aller porter à Abd-el-Kader, en manière de présents, cent fusils et cinq cents kilogrammes de poudre. Abd-el-Kader était alors campé sur le Syg. Il reçut les envoyés du général Desmichels avec beaucoup de grâce, et, après les avoir invités à prendre du repos, il leur fit part de son désir de les emmener à Mascara, voulant par là sans doute leur donner le spectacle de son pouvoir et de l'ascendant qu'il exerçait sur les tribus. Le lendemain, en effet, au point du jour, le camp était levé, et l'on plaçait les tentes sur les chameaux et les mules. La petite armée d'Abd-el-Kader se composait d'environ trois mille chevaux : elle se mit en marche, au son d'une musique étrange. Lui, monté sur son cheval que quatre nègres lui avaient amené, il prit plaisir pendant quelque temps à le faire bondir dans la plaine, en intrépide et habile cavalier. De nombreuses salves de mousqueterie annonçaient son approche, et, pour le préserver des rayons du soleil, un de ses officiers portait à côté de lui un parasol en drap d'or, pendant qu'armés de petits sabres et couverts de boucliers, des gladiateurs charmaient par leurs combats non sanglants l'ennui de la route. Après plusieurs heures de marche, qui firent passer sous leurs yeux de riches vallons, des sites riants et d'immenses forêts d'oliviers, les envoyés français arrivèrent à Mascara, dont les habitants, avec leurs burnous surmontés de capuchons blancs ou noirs, leur apparurent, suivant l'expression de M. de Thorigny, comme autant de moines à l'œil ardent et à la physionomie sauvage. Du reste, l'accueil qu'ils y reçurent fut affectueux de tout point. Dans une dernière entrevue, Abd-el-Kader les interrogea curieusement sur la situation de la France, protesta de son bon vouloir et de sa résolution de maintenir la paix : « J'ai visité, dit-il, le tombeau » du prophète, et ma parole est sacrée. »

La relation de ce voyage ne contribua pas médiocrement à confirmer le général Desmichels dans

les espérances qu'il fondait sur sa politique pacifique. Malheureusement, l'émir ne faisait que cacher sous cet étalage d'intentions pacifiques la témérité de ses désirs ambitieux. Dans le traité du 26 février 1834 (1), la souveraineté de la France n'avait pas été expressément stipulée; nous sombliona y traiter avec l'émir sur le pied d'égalité, et les complications qui pouvaient naître de la délimitation des territoires n'y étaient pas même pressenties : Abd-el-Kader tira parti de tout cela en homme supérieur. En traitant avec lui, les Français avaient paru le mettre à leur niveau : il s'en prévalut auprès des siens, et profita de la paix, pour se procurer des armes, pour raffermir son influence, pour abattre ses rivaux et, entre autres, Mustapha-Ben-Ismaël, pour jeter enfin dans la province d'Oran des bases sur lesquelles pût revivre et se constituer la nationalité arabe.

Or, l'autorité supérieure flottait, à Alger, entre un général en chef provisoire et un intendant civil : celui-ci fier de ses connaissances administratives dont il faisait adroitement prévaloir l'empire; celui-là se défiant trop de ses lumières et n'usant qu'avec réserve d'un pouvoir qu'il savait intérimaire. M. Genty de Bussi était un homme capable; il avait une intelligence vive et le goût de la domination : il s'imposa pendant quelque temps au général Voirol, son supérieur. Mais il finit par perdre son influence, faute de l'avoir suffisamment ménagée, irrita des susceptibilités légitimes, et fut rappelé. Le général Voirol ne tarda pas lui-même à quitter l'Afrique, où il laissait de belles routes ouvertes par lui dans le massif d'Alger, et un nom cher aux habitants.

Le gouvernement avait-il résolu l'abandon d'Alger? Déjà ce doute germait dans beaucoup d'esprits; on allait jusqu'à prétendre que c'était là un sacrifice secrètement exigé par les Anglais : une commission envoyée en Afrique dans les premiers jours de septembre 1833, et qui se composait de MM. le lieutenant général Bonnet, d'Haubersaërt, de la Pinsonnière, Piscatory, Reynard et Laurence, vint donner aux appréhensions publiques un consolant démenti, en décidant, après examen fait sur les lieux, que *l'honneur et l'intérêt de la France lui commandaient de conserver ses possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique.* Parut l'ordonnance du 22 juillet 1834 : elle confiait le commandement général et l'administration à un gouverneur général relevant de la direction du ministre de la guerre; elle subordonnait le commandement des troupes à l'autorité du gouverneur général; elle donnait des chefs spéciaux aux divers services, elle appelait la régence d'Alger *possessions françaises dans le nord de l'Afrique* : on crut qu'une ère nouvelle allait commencer pour la colonie. Mais la nomination du comte Drouet d'Erlon comme gouverneur général ne répondit pas entièrement à l'attente publique : M. Drouet d'Erlon avait soixante-dix ans, et on pouvait craindre que, pour tenir le gouvernail, sa main ne fût plus assez forte.

De fait, son passage en Afrique fut marqué par une oscillation de vues spécialement fâcheuse dans un pays qui demandait, pour être soumis, une politique décidée. Le comte d'Erlon ayant commencé par se déclarer opposé à la politique du général Desmichels, ce dernier fut amené à résigner le commandement de la province d'Oran, et il eut pour successeur le général Trézel, le même qui, en septembre 1833, s'était rendu maître de Bougie après une vigoureuse attaque.

Les conséquences du traité passé avec Abd-el-Kader se développaient avec rapidité, quand le général Trézel prit possession du commandement. Enhardi par le système de pacification trop confiant du général Desmichels, Abd-el-Kader en était venu à s'enivrer de ses succès : il parut sur les bords du Chélif, fleuve qui coule entre la province d'Oran et celle d'Alger. Déjà le général Voirol lui avait défendu de passer outre, la défense fut renouvelée par le comte d'Erlon : l'émir s'arrêta. Mais bientôt appelé par les habitants de Médéah, qui, à défaut de notre protection, invoquaient la sienne, il prend son parti, traverse résolument le fleuve, reçoit en passant la soumission de Miliana, met en fuite un chef de tribu qui s'était porté à sa rencontre, entre dans Médéah en triomphateur, et, après avoir pourvu au gouvernement de la ville, regagne sa résidence, applaudi, admiré par les populations musulmanes qu'ont éblouies les victoires de son audace.

On ne pouvait nous braver plus ouvertement, et pourtant le comte d'Erlon s'abstint de toute démarche violente, retenu qu'il était par les instructions du ministre, et aussi par l'influence qu'avait su prendre sur son esprit un juif, espèce de chargé d'affaires de l'émir. Abd-el-Kader alors ne garda

(1) Voir aux documents historiques.

plus de mesure. Il osa menacer, il essaya de déplacer des tribus qui n'étaient coupables que de fidélité envers la France. C'en était trop. Invoqué par les Douaira et les Smélas, le général Trézel engagea sa responsabilité généreusement et s'avança pour les couvrir. Nous touchions, non pas à une défaite, mais à un malheur.

Le 26 juin 1835, le général Trézel était arrivé à une dixaine de lieues d'Oran, lorsque soudain apparut, avantageusement postée, l'armée de l'émir, six fois plus nombreuse que l'armée française. Quelque inégal que fût le combat, le général français n'hésita point. Attaqués avec fougue, les Arabes plièrent, mais non sans résistance. On s'était ouvert un passage; fallait-il continuer ce sanglant itinéraire? A une lieue de là, prêt à recommencer la lutte, Abd-el-Kader était allé asseoir son camp; la victoire venait de coûter cher aux Français, le colonel Oudinot avait été tué; la foule armée accourue sous le drapeau de l'émir croissait d'heure en heure; la retraite fut résolue. Durant cette marche sinistre, que troublait incessamment l'apparition d'une multitude de cavaliers faroucches, tourbillonnant autour de nous et avides de nos dépouilles, la contenance des troupes françaises fut admirable de sang-froid et d'intrépidité. Malheureusement, il fallut s'engager dans une voie étroite qui s'allongeait entre les marais qui bordent la Macta et des collines boisées. Or, c'était là qu'Abd-el-Kader attendait la colonne française. A peine entrée dans ce passage funeste, elle eut à supporter le choc de plusieurs milliers d'Arabes qui, de toutes les hauteurs circonvoisines, fondaient sur elle avec rage. La résistance ne fut pas moins furieuse que l'attaque. Enfin, les Arabes s'étant élancés en masse vers le point où se trouvaient bagages et blessés, la ligne est rompue, la confusion s'introduit dans les rangs, quelques-uns de nos soldats se jettent dans les marais, d'autres dans les taillis, et, dispersés, ils tombent sous le yatagan. Pendant ce temps, ramenée en arrière par l'intrépide général Trézel, l'avant-garde repousse l'ennemi et dégage le convoi. La colonne put reprendre sa marche et gagner Arzew. Ainsi, une atteinte grave venait d'être portée au prestige de nos armes; et, sur les bords de la Macta, teints du sang de nos soldats, les Arabes se faisaient un horrible trophée de têtes coupées.

A cette nouvelle, un frémissement de colère courut d'un bout de la France à l'autre. Le général Trézel n'ayant été que malheureux, on fut touché de son courage et chacun lui sut gré de la fermeté de son cœur; mais contre l'imprévoyance du pouvoir, l'incertitude de ses plans, l'incohérence de ses idées, la mollesse de l'impulsion donnée par lui aux affaires d'Afrique, le déchaînement fut extrême. A qui allait être confié le soin de châtier l'émir? Le nom du maréchal Clauzel était dans toutes les bouches : pour la seconde fois, le maréchal fut envoyé en Afrique, avec mission d'anéantir Abd-el-Kader.

Après une proclamation où la volonté d'en finir était énergiquement exprimée, et que suivit un coup terrible frappé sur la tribu des Hadjoutes, récemment soulevée, le maréchal Clauzel reprit avec beaucoup de vigueur son ancien système, en opposant à Abd-el-Kader et à ses lieutenants des beys indigènes. Ce n'était pas assez : il résolut de pousser droit à Mascara.

Aux portes d'Oran s'étend une vaste plaine de douze lieues de diamètre environ, bornée au nord par la mer, à l'est par le petit ruisseau de Tlelat et par une forêt de lentisques entre lesquels des pins sauvages, clair-semés. La montagne des Beni-Amer est au sud, Oran à l'ouest. Au centre de la plaine s'élève un arbre solitaire, figuier que les Arabes vénèrent et qui longtemps prêta son ombre aux caravanes fatiguées. Ce fut là que l'armée expéditionnaire se rassembla, et ce fut de là qu'elle partit le 26 novembre 1835. Elle comprenait dix mille hommes et comptait dans ses rangs le fils aîné du roi. Le 29, à la lueur des feux allumés par les Arabes sur la cime des monts, elle touchait à la Sig et faisait halte au milieu de souvenirs encore palpitants. La marche fut heureuse, bien que passagèrement troublée par des attaques rapides. Les Arabes ayant deux fois approché de trop près l'armée française, elle leur passa sur le corps. Enfin, la ville se montra. Le maréchal Clauzel avait pris les devants avec la cavalerie, deux régiments d'infanterie légère et quelques obusiers : à neuf heures du soir, l'infanterie arriva. La nuit était sombre; un silence morne pesait sur cette cité inconnue. Les soldats entrèrent dans le faubourg; il était désert; et l'on chemina le long de maisons fermées et muettes. Une seule créature vivante fut, à ce qu'il paraît, rencontrée dans les rues : c'était une vieille femme assise sur des lambeaux de nattes. On eût dit d'une ville habitée par des morts.

Digitized by Google

Et en effet, Abd-el-Kader venait de la quitter ne laissant après lui que dévastation et carnage. Pour avoir refusé de le suivre, les juifs avaient vu leurs demeures pillées, et ceux qui avaient essayé quelques résistance gisaient inanimés parmi les débris

Pour former un établissement à Mascara, il nous aurait fallu plus de forces que nous n'en avions : on acheva de détruire ce qu'on ne pouvait garder, et l'armée se remit en route à la clarté d'un incendie. Fuyant Abd-el-Kader et leurs maisons réduites en poussière, les juifs suivaient, éplorés, éperdus. Suivaient aussi les enfants et les femmes. Des scènes que la générosité vigilante du soldat ne parvint pas toujours à prévenir attristèrent cette marche. Plus d'un vieillard s'arrêta pour mourir, ne pouvant résister à la fatigue. Plus d'une mère, les pieds meurtris par les pierres ou les ronces, s'épuisa douloureusement à porter son fils et n'acheva point la route. On raconte qu'un petit enfant fut trouvé dans un silo et mis sous la protection du duc d'Orléans.

Ainsi, l'expédition n'avait eu d'autre résultat que d'effacer aux yeux des Arabes l'auréole de gloire dont Abd-el-Kader leur avait paru couronné. Mais lui, vaincu sans être dompté, il s'était jeté du côté de Tlemsen, faisant appel aux sympathies des Hadards, maîtres de la ville, et menaçant les Koulouglis, nos alliés qui défendaient la citadelle. De retour à Oran, le maréchal Clausel dut se remettre en campagne le 8 janvier 1836, et marcher sur Tlemsen, qu'il occupa le 13 du même mois. Les Hadars s'étaient retirés à la suite d'Abd-el-Kader, emportant leurs richesses : la brigade Perrégaux se mit à leur poursuite et les ramena. Abd-el-Kader, serré de près, n'avait dû son salut qu'à la vitesse de son cheval. Le maréchal fit distribuer des fusils aux Koulouglis, frappa sur eux une contribution qui devait plus tard lui attirer des accusations violentes, et quitta la ville après avoir mis dans la citadelle une garnison de cinq cents hommes, sous les ordres du commandant Cavaignac, âme héroïque (1).

Tandis que ces choses se passaient dans la province d'Oran, les autres parties de l'Algérie française étaient en proie à de sourdes agitations.

Le général d'Uzer était parvenu à maintenir la paix dans la province de Bone par une administration sage et conciliante; et néanmoins le bey de Constantine, Hajy-Ahmed, se montrait toujours menaçant; à Bougie, l'occupation française restait immobile et inféconde au milieu des querelles intestines de tribus promptes à se disputer les avantages de notre marché. Dans la province d'Alger enfin, aucun des beys institués par le maréchal Clauzel n'avait pu faire reconnaître son autorité, soit à Médéah, soit à Miliana, soit à Scherschel.

Aussi bien, dans ces expéditions liées par un enchaînement inévitable, dans ces courses aventureuses à travers des montagnes et des déserts, dans ce passage dont la destruction marquait l'empreinte au milieu des villes, dans cette chasse aux hommes incessante et tragique, y avait-il l'éclat, y avait-il le profit d'une véritable conquête? Et quel tableau à tracer que celui de tant de marches dévorantes! Car ce n'était rien que le couteau des Arabes, en comparaison des fièvres et des dysenteries qui accablaient les troupes. Heureux, en campagne, le soldat qui, partageant avec les chameaux la charge des vivres, n'avait qu'à se fatiguer et à combattre! Mais combien qui, attaqués par la maladie, périssaient misérablement, faute d'un suffisant abri sous la tente et d'un peu de paille sur le sol humide où ils avaient couché!

L'occupation, telle que jusqu'alors on l'avait entendue, était d'ailleurs de nature à donner aux soldats une éducation de férocité. En 1832, on avait vu Joussouf rentrer à Bone à la tête d'une troupe qui portait, surmontant le drapeau de la France, une tête de More. Parmi les objets composant le butin fait sur la tribu d'El-Ouffia, sous le gouvernement du duc de Rovigo, on avait vendu à Bab-Azoun, des boucles d'oreilles tachées de sang et des bracelets encore attachés au poignet coupé! Ce fut aussi quelquefois pour nous un exemple contagieux que celui des moissons brûlées, des *razzia;* et nous ne nous contentâmes pas toujours de ressembler aux Arabes par le costume de nos zouaves ou de nos spahis. Ajoutez à cela toutes sortes d'entreprises hideuses tentées par des industriels qui, dans l'ardeur sauvage de leur avidité, allèrent, dit-on, jusqu'à exploiter des ossements humains, jusqu'à bâtir avec des débris de tombeaux!

Le gouvernement aurait dû envoyer en Afrique assez de troupes pour la soumettre, et il ne l'avait pas fait; il aurait dû prendre lui-même en main

(1) Frère de M. Godefroi Cavaignac, que nous avons vu figurer si noblement dans les luttes républicaines.

la colonisation, et il l'avait abandonnée à des spéculateurs privés, que devaient suivre naturellement des bandes d'aventuriers faméliques : il n'y avait donc rien qui tînt à l'essence même des choses dans ce qui se passait en Afrique ; mais on devine quelles armes une pareille histoire fournissait à ceux qui, tels que MM. Desjobert et Passy, avaient toujours mal augeré de notre établissement. La chambre, de son côté, n'envisageait la question que sous un point de vue étroit, faux par conséquent ; au lieu de chercher à résoudre le problème en l'embrassant dans toute son étendue, elle limitait les crédits avec une déplorable parcimonie, demandait sans cesse la réduction de l'effectif, marchandait en un mot avec la conquête, ce qui revenait à perpétuer le décousu des opérations, les courses stériles, les ravages, les alternatives d'anarchie et d'oppression.

Nul n'était plus convaincu que le maréchal Clauzel de la nécessité d'une direction large et hardie. Impatient de faire prévaloir ses vues, il quitta l'Afrique dans les premiers jours d'avril, et se rendit à Paris.

Avant de partir, il avait décidé qu'un camp retranché serait établi à l'embouchure de la Tafna, de manière à ce que la garnison française de Tlemsen pût communiquer plus promptement avec la ville d'Oran et avec la mer. Ce fut pour réaliser ce projet que le général d'Arlanges se dirigea, suivi de trois mille hommes et de huit pièces d'artillerie, vers l'embouchure de la Tafna, qu'il atteignit après avoir vigoureusement repoussé Abd-el-Kader dans une rencontre glorieuse. Les travaux commencèrent. Mais les Arabes bloquaient la garnison de Tlemsen : il devenait urgent d'aller la secourir et la ravitailler. Le général d'Arlanges s'étant avancé avec quinze cents hommes pour reconnaître d'abord l'ennemi, se trouva tout à coup assailli à deux lieues du camp par près de dix mille hommes, Arabes et Marocains. Bien qu'inégale, la lutte fut acharnée. Pressés de tous côtés par les Arabes, qui furieux, rugissants, venaient les saisir corps à corps, les Français déployèrent un rare courage, jonchèrent la terre de morts, et parvinrent à regagner leur camp, sous la conduite du colonel Combes, le général d'Arlanges ayant été blessé.

La situation était critique : le camp se trouvait enveloppé d'ennemis ; la tempête régnait sur la côte et empêchait les arrivages ; le général Rapatel, qui remplaçait momentanément le maréchal Clauzel à Alger, était trop faible et trop menacé lui-même pour envoyer du secours... Avertie à temps, la France n'oublia point ses enfants en péril ; et, tandis que le colonel de La Rue était chargé par M. Thiers d'aller demander satisfaction à l'empereur de Maroc, quatre mille cinq cents hommes parurent sur la plage de la Tafna, commandés par le général Bugeaud.

La vengeance fut prompte et foudroyante. Le général Bugeaud avait successivement visité Oran, Tlemsen, et il était rentré au camp de la Tafna, lorsque, le 5 juillet 1836, il en sortit de nouveau pour conduire à Tlemsen, sous la protection de six régiments, d'un bataillon et des indigènes auxiliaires, un convoi de cinq cents chameaux et de trois cents mulets. L'émir s'était préparé à un vigoureux effort ; et, arrivé au passage de la Sickak, le général Bugeaud trouva devant lui sept mille hommes, y compris douze cents hommes d'infanterie régulière. Vainement Abd-el-Kader déploya-t-il une grande bravoure unie à une remarquable habileté ; acculée à un ravin, son armée fut taillée en pièces. Pour échapper à la mort qu'ils avaient devant les yeux, un grand nombre d'Arabes s'étaient précipités pêle-mêle du haut d'un rocher taillé à pic : des chasseurs et des voltigeurs les attendaient au bas et en firent un affreux carnage. La victoire de la Sickak venait d'ébranler jusque dans ses fondements la puissance morale de l'émir : beaucoup de ses alliés l'abandonnèrent.

A Paris, cependant, le maréchal Clauzel poussait le gouvernement à une résolution décisive. Si nous nous bornons, disait-il, à occuper le littoral, attendons-nous à être jetés dans la mer.

Mais à l'idée d'une occupation complète, illimitée, beaucoup d'esprits s'effrayaient. La définition de M. de Broglie « Alger n'est qu'une loge à l'Opéra » avait fait fortune parmi les doctrinaires, hommes qui manquaient souvent de portée dans les vues et qui n'étaient pas sans justifier ce mot de M. de Talleyrand : « Rien n'est plus léger » qu'un lourd doctrinaire. »

Quant au roi, la possession d'Alger l'inquiétait moins que son goût pour l'Angleterre et son ardeur pour la paix ne l'avaient fait croire généralement. Car les Anglais ne faisaient pas étalage de leur jalousie, nous croyant peu propres à garder notre conquête ; et le roi savait bien que la

guerre d'Alger n'était pas de celles qui embrasent tout. « Peu importe, disait-il avec un grand bonheur d'expression, qu'on tire en Afrique cent à mille coups de canon : on ne les entend pas en Europe. »

Restait M. Thiers; et de tous les personnages marquants c'était le seul qui eût, relativement à l'Afrique, une volonté forte. Le fond des idées de M. Thiers étant l'impérialisme, l'Algérie lui plaisait comme pépinière de soldats. Si nos troupes n'y apprenaient pas à se tenir debout et inébranlables devant la gueule des canons, elles s'y exerçaient du moins à la fatigue, elle s'y accoutumaient à jouer avec le péril, à supporter les privations, à mener la vie du bivac, à surmonter la nostalgie. Voilà ce qui attachait M. Thiers à l'Afrique, d'autant que nos luttes y mettaient en saillie des âmes vraiment militaires, des hommes qui, tels que Changarnier, Lamoricière, Bédeau, Cavaignac, Duvivier, pouvaient un jour être opposés à l'Europe en armes, avec sécurité, confiance et orgueil.

On le voit, les conceptions de M. Thiers n'étaient pas dignes, sous tous les rapports, du principe représenté par la France dans le monde. Pas plus que le gouverneur général de l'Algérie, il ne s'était élevé à l'idée de la colonisation par l'État, idée qui ne paraissait impraticable que parce qu'elle était grande. Étendre les possessions militaires de la France, lui assurer le long de la côte africaine des positions maritimes d'où elle pût commander à la Méditerranée, la protéger en temps de paix, et, en cas de lutte, y déchaîner des corsaires, M. Thiers dans les conséquences de la conquête n'apercevait rien au delà. C'était beaucoup et trop peu.

Mais s'il n'avait que des vues bornées sur l'avenir de l'Algérie, du moins ne se faisait-il aucune illusion sur ce qu'il importait d'oser pour la soumettre. Il comprenait que le mal venait uniquement de la guerre mal faite; que l'incendie une fois allumé, il n'y avait pas de milieu entre l'étouffer puissamment et le fuir; que les demi-mesures étaient un encouragement pour les Arabes, une cause d'impuissance pour l'armée, une source de ruine pour le budget, et un infaillible moyen de faire descendre tôt ou tard jusqu'à l'abandon la France lassée. Il n'eut donc pas de peine à s'entendre avec le maréchal Clauzel sur les mesures à adopter. Penché sur la carte d'Afrique, il y suivait d'un œil complaisant les détails du plan de campagne. Il autorisa le maréchal à marcher sur Constantine, lui accorda plus de forces qu'il n'en demandait, et, craignant que l'audace du gouverneur général ne le portât à entreprendre l'expédition avec des ressources médiocres, il lui prescrivit de ne partir de Bone que sur un ordre écrit de sa main. Quant à l'exécution, elle rentrait dans le domaine du ministre de la guerre, et ce fut avec celui-ci que le gouverneur général dut s'aboucher.

Suivant le maréchal Clauzel, ce qu'il y avait de plus pressé à faire en Afrique, c'était d'arracher Constantine à Ahmed-Bey. Ahmed personnifiait, à l'est, la nationalité turque, de même qu'à l'ouest, Abd-el-Kader personnifiait la nationalité arabe. Des relations dont il nous était permis de prendre ombrage liaient Constantine à Tunis et rattachaient l'Afrique au divan. Que le sultan s'avisât de disposer de l'investiture de Constantine, il n'en fallait pas davantage pour semer entre la France et la Porte les germes d'un conflit. De sorte que le projet de conquérir Constantine s'appuyait sur des considérations de la plus haute gravité.

Mais, pour aborder une telle entreprise, le maréchal Clauzel avait demandé 30,000 combattants, un corps d'infanterie indigène de 5,000 hommes, 4,000 cavaliers auxiliaires, et que la campagne commençât le 15 septembre, au plus tard; surtout, qu'on fît sur-le-champ partir pour Bone 3 ou 4,000 hommes.

Avec 4,000 hommes à Bone, nous mettions notre camp de Drèhan à l'abri d'Ahmed; nous pouvions nous porter à Ghelma, en faire le point de réunion des troupes et du matériel que réclamait le siége de Constantine, et gagner ainsi plusieurs lieues de pays. Nul doute qu'alors les Arabes ne se joignissent à nous et ne vinssent nous offrir les moyens de transport nécessaires, ce qui eût d'avance ébranlé de l'autre côté de la Seybouze le pouvoir d'Ahmed et son influence. Ces raisons, que le maréchal Clauzel fit valoir avec beaucoup de force, furent adoptées et déterminèrent le sens des instructions adressées au général Rapatel.

Quelques jours après, le maréchal allait reprendre les rênes du commandement; mais à peine abordait-il sur la côte algérienne, que le cabinet du 22 février chancela. Alors, comme s'il eût craint de laisser après lui la gloire de l'expédition

convenue, le maréchal Maison se hâta de mander au maréchal Clauzel « que les dispositions ordonnées étaient bien, il est vrai, conformes aux » communications verbales avec plusieurs des » ministres du roi, mais qu'elles n'avaient été » l'objet d'aucune délibération du conseil; que » c'était au nouveau cabinet à refuser ou à accorder la sanction, et que, jusque-là, il importait » de ne rien engager, de ne rien compromettre, de » se renfermer dans les limites de l'occupation » actuelle, dans celles de l'effectif disponible et » des crédits législatifs. » En même temps, l'envoi des troupes destinées pour Bone était suspendu.

Ce contre-ordre, si étrange, si peu attendu, jeta le maréchal Clauzel dans la stupeur. Il prévit le mal que tant d'incertitude et d'hésitation allait causer, et il eut la douleur de ne pas se tromper. Bone inquiétée par Ahmed, le camp de Dréhan attaqué, les tribus sur lesquelles nous comptions détachées de nous et châtiées par le bey de Constantine, les opérations dont Gbelma était le but, retardées à une époque où tout retard ajoutait à la somme des chances contraires, tels furent les fruits de cette instabilité ministérielle, de cette politique sans nerf et sans suite, qui caractérisait le régime constitutionnel.

Sur ces entrefaites, M. de Rancé, aide de camp du maréchal Clauzel, ayant rapporté de Paris la nouvelle de la formation du cabinet dirigé par M. Molé, les inquiétudes du gouverneur redoublèrent. La chute de M. Thiers enlevait à ses projets un soutien, l'hiver approchait, l'effectif général dans la régence n'allait pas au delà de 28,000 hommes, ce qui ne fournissait guère que 23,000 combattants. Pressé d'agir, le maréchal fit sur-le-champ partir pour Paris M. de Rancé, avec mission de solliciter un renfort de 10,000 hommes.

Les ministres du 6 septembre se trouvaient, à l'égard de l'Afrique, dans une situation fort embarrassante. D'une part, ils ne voulaient point dépasser les crédits, compromettre leur responsabilité devant la chambre, se laisser entraîner, à la suite de M. Thiers, dans un système dont la hardiesse les accablait. D'autre part, il leur paraissait dur d'avoir à abandonner une entreprise dont la nation se promettait gloire et profit : ne risquaient-ils point par là d'ajouter à la popularité de M. Thiers et du déconronner en quelque sorte leur avènement? Ainsi ballottés entre des sentiments contraires, ils avaient décidé que l'expédition serait faite, mais sans accroissement notable de ressources; et ils s'étaient bornés à expédier en Afrique, pour y compléter un effectif général de 30,000 hommes, des bataillons qui étaient déjà partis quand M. de Rancé arriva.

M. de Rancé ayant expliqué l'objet de sa mission, on lui répondit par un refus fondé sur ce que le seul chiffre écrit dans les dépêches était celui de 30,000 hommes. En vain exposa-t-il que le maréchal Clauzel avait demandé 30,000 combattants, et non 30,000 hommes, parmi lesquels des malades et des blessés; en vain rappela-t-il que le maréchal avait, en outre, jugé indispensables, et un corps d'infanterie indigène, et 4,000 cavaliers auxiliaires : les ministres opposaient invariablement à l'autorité des promesses verbales celle du chiffre écrit.

Du reste, et dans les limites par eux tracées, ils étaient loin de désapprouver l'expédition, comme le prouve le passage suivant d'une lettre que le général Bernard, ministre de la guerre, écrivait au maréchal, le 22 octobre 1836 : « Mon » sieur le maréchal, je vous ai fait connaître, par » ma dépêche télégraphique d'hier, que j'ai appris » avec satisfaction que vous entreprenez l'expédition de Constantine et que vous n'étiez pas inquiet des résultats. Je vous ai annoncé en même » temps que S. A. R. Monseigneur le duc de Nemours est confié à vos soins, que le prince » arrivera à Toulon le 25, et qu'il s'embarquera » immédiatement pour Bone. »

L'approbation était donc incontestable et explicite, d'autant qu'un fils du roi prenait part à l'expédition; et si, plus tard, dans une dépêche du 3 novembre, le général Bernard fit remarquer au maréchal que le gouvernement n'avait pas *ordonné*, mais seulement *autorisé* l'expédition de Constantine, la seule chose à en conclure, c'est que le ministère, par un calcul peu équitable, se préparait en même temps, soit à profiter du succès, soit à décliner la responsabilité du revers.

Qu'allait résoudre le maréchal? Victime d'un refus qui déjouait ses plans et lui enlevait les moyens de succès reconnus par lui-même indispensables, donnerait-il sa démission? Laisserait-il au comte de Damrémont, qu'on lui avait envoyé pour prendre sa place, le cas échéant, la conduite d'une entreprise aussi importante, aussi décisive? Ou bien, sans renoncer au commandement, se

bornerait-il à déclarer que le moment d'agir était passé, et qu'il fallait ajourner une expédition désormais compromise par une politique avare et de funestes retards?

Ce dernier parti eût été le meilleur; mais l'entreprise était depuis longtemps annoncée; elle tenait éveillée l'attention publique; elle devait servir de couronnement à des projets nourris avec complaisance, elle attirait un des fils du roi; elle avait fait déjà tant de bruit parmi les Arabes, qu'à la suivre l'honneur pouvait paraître engagé.... : le maréchal Clauzel prit le parti d'aller jusqu'au bout!

D'ailleurs, Joussouf, qu'il avait nommé bey de Constantine, n'avait cessé de lui souffler la confiance : que craignait-on? Il ne s'agissait en réalité que d'une promenade militaire; les tribus étaient disposées à se soumettre; Constantine n'attendrait pas une attaque et s'empresserait d'ouvrir ses portes. De telles promesses flattaient le secret penchant du maréchal : il s'y abandonna; et les troupes eurent ordre de se réunir à Bone, qui devait être le point de départ.

On entrait dans le mois de novembre, et le ciel ne nous épargna point les avertissements sinistres. La pluie tombait jour et nuit par torrents. La neige couvrait les montagnes. Fatigués par le mal de mer, les soldats étaient entassés dans des casernes malsaines, mal abritées, où la fièvre les venait saisir. Le nombre des malades s'accrut d'une manière effrayante. A la veille du départ, deux mille hommes gisaient dans les hôpitaux.

Et puis, l'inondation de la plaine interceptait les communications, s'opposait à l'apport des denrées, aux achats de mulets. Joussouf, de qui on en attendait 1,500, fut forcé d'avouer qu'il en rassemblerait 500 à peine. Et ce chiffre, en effet, ne fut pas atteint.

Mais rien ne put ébranler la résolution du maréchal Clauzel. Le général de Rigny avec sa brigade avait pris les devants. Le 11 novembre 1836, les pluies ayant cessé, le maréchal salua comme un heureux présage le premier rayon de soleil, et, le lendemain, l'armée se mit en marche. Elle comptait en tout 7,000 hommes, portant pour quinze jours de vivres.

Un orage terrible accueillit le convoi au camp de Dréhan. Sur 220 bœufs appartenant au parc de l'administration, la moitié s'enfuit effrayée par les éclairs et le tonnerre. La marche continua, incertaine et pénible. Sur la terre argileuse qu'on parcourait, détrempée par les pluies, les prolonges mettaient cinq heures à parcourir un espace de cinq milles, et, pour alléger le fardeau à traîner au milieu des boues, on jetait quelques-unes des échelles destinées à escalader, au besoin, Constantine. Le 15, les troupes atteignaient les ruines romaines de Ghelma; le 17, elles traversaient la Seybouse; et le 19, elles arrivaient à Raz-Oed-Zenati. Elles n'avaient point rencontré d'ennemis et n'avaient vu que quelques Arabes occupés çà et là au travail des champs. Mais, dans la journée du 20, des cavaliers menaçants parurent sur les hauteurs, et des coups de fusil retentirent. Il fut permis alors aux plus résolus d'avoir de sombres pressentiments, le défaut de munitions et de vivres ne permettant pas une longue lutte. Dans la nuit, la pluie, la neige et la grêle étaient tombées avec violence; plusieurs soldats avaient en les pieds gelés, d'autres étaient morts de froid; aperçus déjà dans le lointain, Constantine semblait reculer devant les troupes. Enfin, le 21 novembre à midi, les mamelons qui la cachaient ayant été successivement franchis, elle se dressa tout à coup aux yeux des soldats, protégée par un ravin d'une profondeur immense au fond duquel mugissait l'Oued-Rummel, et qui présentait pour escarpe et contre-escarpe un roc taillé à pic. Le maréchal s'attendait à trouver les portes ouvertes : illusion trop obstinément caressée, que dissipèrent bien vite deux coups de canon partis du rempart et le drapeau rouge arboré sur la principale batterie de la place!

Or l'armée arrivait, épuisée par neuf jours de marche, pendant lesquels il avait fallu sans cesse lutter contre l'hiver en furie, abattre les arbres, casser les roches, rendre praticables à l'artillerie et aux voitures les rampes des montagnes. Les vêtements étaient trempés de pluie. Nul moyen de bivaquer autre part que dans la fange. Les bagages restaient embourbés une demi-lieue en arrière. La neige tombait à gros flocons. On n'avait presque plus de vivres.

Ainsi, ce n'était pas un siége qu'on pouvait tenter, c'était un coup de main.

L'armée venait d'aborder sur un plateau communiquant avec la ville par un pont très-étroit; et elle avait devant elle un ravin large de 60 mètres, des murs de rocher à l'épreuve de la mine et du boulet, une double porte très-forte, et, pour

aller jusque-là, une voie étroite exposée au feu des maisons et des jardins.

Au sud était le côté faible de Constantine, la ville en cet endroit n'ayant pour défense qu'un simple mur d'enceinte dominé par le plateau de Kendiat-Aty.

Malheureusement, il était impossible d'y conduire les pièces de 8 sur un terrain où les roues s'enfonçaient jusqu'au moyeu et que coupait l'Oued-Rummel, grossi démesurément par les pluies.

Le maréchal Clauzel se décida donc à diriger contre la porte du pont l'attaque principale, tandis que, sur son ordre, le général de Rigny se dirigeait avec la brigade d'avant-garde vers les hauteurs de Koudiat-Aty.

Il y avait trois cours d'eau à traverser, outre le Rummel, changé en torrent, et les soldats eurent parfois de l'eau jusqu'à la ceinture. Le vent, d'ailleurs, et la grêle leur venaient à la face avec une telle violence, qu'ils étaient forcés de temps en temps de faire halte et de tourner le dos à l'orage. A peine approchaient-ils des mamelons qui précèdent le plateau de Koudiat-Aty, que de vives décharges partirent des divers points d'un cimetière de musulmans. Abrités par les tombeaux, un grand nombre d'Arabes sortis de la ville paraissaient résolus à disputer énergiquement le passage aux Français. Ceux-ci manquaient de poudre: ils chargent à la baïonnette, enlèvent la position, et s'établissent sur le plateau. Mais Ahmed-Bey, qui avait confié à Ben-Aïssa, son lieutenant, la défense de Constantine, et qui lui-même tenait la campagne avec sa cavalerie, vint, dans la matinée du 22, prendre en queue la brigade d'avant-garde, au moment où les Cabyles l'attaquaient de front et où les Turcs se répandaient sur son flanc droit. La situation était critique; la bravoure des Français ne laissa pas un instant la victoire indécise, et sur tous les points à la fois l'ennemi fut repoussé.

Pendant que ceci se passait sur les hauteurs de Koudiat-Aty, un nouveau malheur frappait l'armée. Le convoi resté en arrière n'ayant pu être arraché aux boues, les soldats qui escortaient les voitures se mirent à les piller avant de les abandonner, et se gorgeant d'eau-de-vie pour tromper la faim qui les tourmentait, livrèrent une proie facile au yatagan des Arabes.

La journée du 22 avait été employée par le principal corps d'armée à canonner la porte du pont et à préparer l'assaut: le 23, l'artillerie continua à battre la ville; et la brigade d'avant-garde, appelée encore une fois au combat, chargea et culbuta les troupes du bey.

La nuit venue, deux attaques sont simultanément ordonnées : l'une, du côté de Mansourah, contre la porte du pont; l'autre, du côté de Koudiat-Aty, contre la porte de Bab-el-Oued. Dans la première, qui n'était qu'un héroïque effort contre des obstacles trop multipliés, le général Trézel eut le cou traversé par une balle. La seconde, conduite par le colonel Duvivier, coûta la vie à deux officiers de la plus haute espérance : le capitaine Grand et le commandant Richepanse. Elle échoua, d'ailleurs, faute de moyens suffisants : les haches avaient manqué pour enfoncer une porte bardée de fer, que ne pouvaient entamer ni les crosses de fusil ni les baïonnettes.

Les éléments étaient conjurés contre les Français; les vivres se réduisaient à une ration de riz et à un biscuit par homme; il ne restait guère plus que trente coup de canon à tirer; partout où on avait eu l'ennemi en face, on l'avait mis en fuite : le signal de la retraite fut donné.

Le commandant Changarnier formait l'extrême arrière-garde avec son bataillon. Au moment où il atteignait le plateau de Mansourah, des nuées d'Arabes vinrent fondre sur les Français. Aussitôt le commandant Changarnier ferme son bataillon en carré, et, se tournant vers ses soldats: « Mes amis, » voyons ces gens-là en face. Ils sont six mille, » vous êtes trois cents : la partie est égale. » Cela dit, on attend les Arabes à portée de pistolet; et un feu de deux rangs jonche la terre d'hommes et de chevaux. Saisi d'étonnement, de terreur, l'ennemi s'éloigna précipitamment et ne suivit plus qu'à distance cette intrépide armée.

La retraite fut admirable. Les troupes formaient un carré long au milieu duquel avait été ménagé un espace suffisant pour l'ambulance et les équipages. En tête marchaient les spahis. Les deux files latérales se composaient d'infanterie. L'arrière-garde commandée par le général de Rigny, comprenait des corps d'infanterie et des corps de cavalerie. Les lignes de flanqueurs soutenus par des escadrons de chasseurs protégaient toutes les faces du carré. Là se retrouva tout entier le héros des Arapiles, le puissant homme de guerre qui avait jadis sauvé des attaques du duc de Wel-

lington vingt mille Français ramenés sans perte devant une armée victorieuse. Le regard ferme, le front calme, le maréchal Clauzel pourvoyait à tout avec une merveilleuse promptitude de coup d'œil, et répandait autour de lui l'inébranlable confiance dont il était aimé. Dignes de leur chef, les soldats ne cessèrent pas de s'avancer en bon ordre, les cavaliers, dans leur généreuse sollicitude, cédant leurs chevaux aux malades, et les officiers supérieurs tenant les blessés par la main pour les aider à marcher. On raconte qu'un soldat tombant de fatigue et un officier lui demandant s'il ne pouvait plus aller, celui-ci répondit : « Dans un » instant je vais avoir la tête coupée. Mais prenez » mes cartouches; je ne voudrais pas que l'ennemi » les employât contre vous. » Touché de tant de courage, l'officier mit pied à terre et plaça le pauvre soldat sur son cheval; qu'il se mit à conduire lui-même par la bride jusqu'à Ghelma.

Mais il était impossible que la retraite ne fût pas douloureuse. La faim se faisait sentir cruellement et ajoutait aux fatigues de la marche. Aussi, dans les moments de halte, voyait-on les bataillons s'étendre sur la terre, semblables à des épis couchés par le vent. Or, attirés sur la trace de leur proie, les Arabes suivaient avec une avidité hideuse la colonne harassée. Et, de loin en loin, des soldats s'en détachaient que la force venait d'abandonner. Ils se couchaient ceux-là, muets et résignés, se couvraient la tête, et attendaient l'ennemi qui la leur devait couper. Souvent des charges eurent lieu pour arracher à une mort certaine les malheureux qui, de lassitude, se laissaient tomber sur la route; mais tous ne purent être sauvés!

Le 25 novembre, au déclin du jour, le nombre des traînards augmentant, et les officiers faisant remarquer que la nuit allait livrer à l'ennemi des victimes qu'on ne lui pourrait soustraire, le général de Rigny, qui commandait l'arrière-garde, envoya demander au maréchal Clauzel de ralentir sa marche; et, comme il ne recevait pas de réponse, il s'avança lui-même jusqu'à la hauteur de l'ambulance, en prononçant des paroles où perçait imprudemment une inquiétude exagérée : tort réel sans nul doute, mais qui fut envenimé outre-mesure et provoqua de la part du maréchal un ordre du jour d'une accablante sévérité (1).

Le 30 novembre 1836, l'armée avait couché à Dréhan, et le 1er décembre, elle rentrait à Bone.

Quatre cent quarante-trois hommes tués ou morts de froid et deux cent vingt-huit blessés, c'est à cela que se réduisait le chiffre des pertes éprouvées. Mais, en France, on mesura la grandeur du mal moins au nombre des morts qu'à la nature des circonstances qui avaient marqué comme d'un sceau fatal cette expédition tant désirée. D'ailleurs, coupées par le brouillard ou par la nuit, les dépêches télégraphiques n'avaient apporté que lambeaux par lambeaux la funèbre nouvelle, prolongeant ainsi l'anxiété publique. Mais ce qu'il y eut de plus triste, ce fut le parti que cherchèrent à tirer de l'événement les passions politiques, de toutes parts déchaînées. A qui revenait la responsabilité de nos malheurs? Tel fut le texte d'une polémique acharnée, impitoyable. Dans la conduite du maréchal Clauzel il y avait eu la précipitation téméraire d'un général dont on a renversé les plans, et l'héroïsme d'un vieux soldat: ses ennemis n'insistèrent que sur ce qui donnait prise à leurs haines, et ils n'eurent pas honte de lui déchirer le cœur.

Du reste, loin de se décourager, l'opinion publique se déclara pour la conservation de l'Afrique avec plus de fougue et d'énergie que jamais. Toute âme française jura, dès ce moment, la prise de Constantine. Sous le coup des plus cruels revers, sous le poids des plus lourds sacrifices, l'instinct du peuple servait avec une étonnante sûreté la grandeur de la France, l'accomplissement de ses devoirs à l'égard du monde; et rien qu'à l'invincible ardeur de notre volonté, il se pouvait reconnaître que c'était en vertu d'une loi véritablement providentielle que nous avions la Méditerranée à rendre française et l'Algérie à garder.

(1) La conduite du général de Rigny ayant été depuis examinée par un conseil de guerre, il fut acquitté. Il avait d'ailleurs déployé sous les murs de Constantine un brillant courage.

CHAPITRE L.

Élargissement des prisonniers de Ham. — Attentat. — Débats sur l'Espagne. — Procès de Strasbourg. — Lutte sourde entre M. Molé et M. Guizot — Projet d'ostracisme. — Loi de disjonction rejetée. — Tableau des souffrances publiques. — Présentation de la loi d'apanage. — Pamphlet de M. de Cormenin. — Continuation de la lutte secrète engagée au sein du conseil. — Origine, physionomie et influence du tiers parti. — Dislocation du cabinet du 6 septembre. — Efforts pour constituer un ministère de tiers parti; comment ils échouent. — M. Guizot vaincu; cabinet du 15 avril.

Un acte qui semblait préluder à la politique de l'amnistie avait signalé l'avénement du ministère Molé : le château de Ham ne renfermait plus de prisonniers.

Déjà trois médecins célèbres, les docteurs Rostan, Ferrus et Andral, avaient été chargés par le gouvernement de visiter les prisonniers de Ham, dont on disait la santé compromise. Parmi les ex-ministres, deux seulement, MM. de Peyronnet et de Chantelauze, consentirent alors à recevoir la visite des médecins, qui, après un examen consciencieux, ne crurent pas devoir conclure, dans leur rapport, à la nécessité de l'élargissement des captifs. Plus tard, néanmoins, le 17 octobre 1836, MM. de Peyronnet et de Chantelauze, dont les souffrances s'étaient accrues, furent autorisés à résider, sur parole, le premier à Monferrand, dans le département de la Gironde, et le second dans le département de la Loire. Quant à MM. de Polignac et de Guernon-Ranville, ils s'étaient refusés à faire auprès du gouvernement de Louis-Philippe une démarche qui ne leur paraissait pas compatible avec leur serment. Mais la mort de Charles X étant venue les délier, ils demandèrent à être transférés dans une maison de santé, et, le 23 novembre 1836, une ordonnance parut qui commuait en vingt années de bannissement hors du royaume la peine prononcée contre M. de Polignac, et autorisait M. de Guernon-Ranville à résider, sur parole, dans le département du Calvados.

Ainsi, M. Molé semblait dès son début se séparer de la politique de ses prédécesseurs. Du reste, le roi avait failli devenir victime d'une nouvelle tentative d'assassinat, le jour même de l'ouverture de la session; et cette persistante contagion du régicide prouvait assez combien la rigueur était impuissante à garantir le trône.

L'année 1837 s'annonça par de vifs débats parlementaires. MM. de Dreux-Brezé et de Noailles avaient fait entendre à la chambre des pairs des plaintes éloquentes : la chambre des députés les répéta et les agrandit. M. Thiers avait une défaite à venger, le pouvoir à ressaisir, et, entouré de quelques amis frémissants, il attendait M. Molé au palais Bourbon, espérant le convaincre d'impuissance et l'accabler.

L'Espagne, noyée dans son sang, attirait alors tous les regards : c'était pour avoir voulu la sauver de la guerre civile que M. Thiers avait succombé. Ce fut donc au sujet de l'Espagne que la lutte s'engagea.

Le rôle de M. Molé dans cette querelle n'avait ni éclat ni grandeur : c'est ce que M. Thiers fit ressortir avec beaucoup d'impétuosité. Il prouva que, considéré dans son esprit et non dans ses termes, le traité de la quadruple alliance liait à la conservation de la royauté d'Isabelle les destins de la monarchie constitutionnelle née, en France, de la tempête de juillet; que l'intervention en Espagne nous était commandée par notre alliance avec les Anglais; qu'en courant combattre au delà des Pyrénées don Carlos, l'élu de l'absolutisme, c'était la cause des gouvernements constitutionnels que nous allions soutenir à la face des peuples, et comme il convenait à des Français, fièrement, l'épée à la main; que nous ne pouvions abandonner ainsi la Péninsule, sans y perdre notre influence, sans nous amoindrir à l'excès, sans nous priver d'avance de cette bonne et fidèle arrière-garde que l'amitié de l'Espagne aurait à nous fournir si jamais l'Europe coalisée revenait sur nous par les routes du Nord. Répondant à ceux qui n'apercevaient aucune différence entre le système du 11 octobre, celui du 22 février, et celui du 6 septembre, qu'il attaquait, « la différence, s'écriait l'orateur, la voici : Le premier n'avait

» accordé à l'Espagne que des secours insuffisants, » le second voulait lui en porter d'efficaces, le » troisième n'en veut pas donner du tout. » Puis, habile à manier les craintes qu'inspiraient à la classe moyenne de France les premières clameurs de la démocratie espagnole et ses progrès orageux, il faisait entrevoir à la bourgeoisie française le châtiment possible de son apathie. Car enfin, les juntes espagnoles se formant de toutes parts en tumulte; Toreno renversé par Mendizabal, Mendizabal par Isturiz; l'Espagne constitutionnelle poussée violemment dans les bras du parti démocratique; l'épée des démagogues frappant aux portes de Saint-Ildefonse parce qu'on ne savait pas écraser les carlistes dans la Navarre; en un mot, l'émeute dans les appartements de Christine, et la royauté d'Isabelle sur le point de manquer de place entre les séides enrégimentés du vieux despotisme et les partisans de la constitution de 1812 soulevés, furieux... tout cela n'accusait-il pas assez haut l'égoïsme des hommes d'État opposés à l'intervention, et la folie de leur prudence?

C'étaient là des considérations pressantes : M. Molé leur opposa l'élasticité manifeste des termes dans lesquels le traité de la quadruple alliance était conçu, les inconvénients d'une politique d'aventures, l'or et le sang de la France à mettre en réserve pour des intérêts français, la guerre à éviter là où dominait l'imprévu. Quelque autorité qu'eussent de tels arguments sur une assemblée depuis longtemps asservie à la peur, M. Molé aurait difficilement triomphé de son adversaire, s'il n'avait pu l'opposer à lui-même. De fait, M. Thiers avait varié dans sa politique à l'égard de l'Espagne. Sous le charme des flatteries dont la diplomatie autrichienne l'avait enivré, il lui était arrivé de repousser l'intervention, dans une dépêche en date du 18 mars, dépêche fatale que M. Molé vint lire à la tribune, et dont il loua la sagesse avec une triomphante ironie.

La discussion fit aussi revivre le souvenir de l'affaire Conseil, basse intrigue dans laquelle on avait laissé tomber le nom de la France. Vainement M. Odilon-Barrot demanda-t-il des explications sur un mystère dont la honte se perdait dans les derniers mois du cabinet que M. Thiers avait présidé : M. Thiers affirma qu'il *n'avait pas tout su*, et renvoya la responsabilité à M. de Gasparin, qui, en balbutiant, la rejeta sur M. de Montalivet. M. de Montalivet n'était pas dans la salle en ce moment. Le lendemain, il se contenta d'écrire à ses collègues, dans une missive arrogante, qu'il était prêt à répondre de ses actes. Mais il ne donnait pas les explications attendues. Et la chambre se tint pour satisfaite en se voyant bravée! soit qu'on s'effrayât de l'imminence du scandale, soit qu'on respectât dans M. de Montalivet son protecteur caché.

Le ministère du 6 septembre venait de sortir vainqueur d'une épreuve pleine de péril; mais son existence n'en était pas plus assurée, parce qu'il couvait dans son propre sein le germe de sa dissolution.

Un jugement droit, une élocution sans relief mais suffisante et sobre, beaucoup de tenue, de la présence d'esprit et du sang-froid, de l'habileté dans le maniement des hommes, tout ce que donne l'habitude des grands relations, l'expérience des affaires, une politique apprise à l'école de l'empire et par conséquent le goût du despotisme, mais avec cela une facilité singulière à se plier au joug des circonstances, peu d'élévation dans les vues, nulle hardiesse dans l'exécution, un amour-propre inquiet et trop aisément irritable : voilà ce que M. Molé avait apporté aux affaires en qualités et en défauts.

Qu'il eût occupé dans le conseil la première place sans y prétendre à la domination, M. Guizot le lui aurait pardonné; mais M. Molé, comme premier ministre, entendait avoir le pas sur ses collègues, et c'est ce qui paraissait intolérable à M. Guizot, jaloux de personnifier dans un poste secondaire le cabinet tout entier, et réclamant une influence proportionnée aux haines soulevées contre lui. M. Molé devant M. Guizot, c'était la susceptibilité patricienne aux prises avec l'orgueil. Le premier s'irritait d'avoir la suprématie à conquérir; le second affectait à l'égard de l'homme qui la lui contestait une sorte d'étonnement dédaigneux dont rien n'égalait l'injure. De là un duel sourd, implacable, dans lequel les conceptions législatives, les desseins politiques, l'emploi des agents, les mesures les plus générales en apparence, n'entraient que comme des armes à l'usage de la jalousie. Nous en pourrions citer mille preuves; quelques-unes suffiront, et peut-être le lecteur trouvera-t-il instructive la puérilité même de certains détails.

C'était, on l'a vu, M. Guizot qui avait fait placer

Digitized by Google

au ministère de l'intérieur, pour y être tout-puissant, M. de Gasparin. La présence de M. de Gasparin dans le conseil était donc très-gênante pour M. Molé. Aussi, quelle ne fut pas la joie du premier ministre lorsque, dans la discussion de l'adresse, il vit son importun collègue réduit à laisser tomber de la tribune des excuses insignifiantes, embarrassées, dignes enfin des murmures qu'elles excitèrent. Plus de doute, M. de Gasparin était perdu dans l'esprit de la chambre; après une démonstration aussi claire de son insuffisance oratoire, M. Guizot oserait-il encore le soutenir? Évidemment c'était impossible: le moment était venu de porter à une influence rivale un coup décisif... Ainsi pensa M. Molé; et le soir même de la séance marquée par l'échec de M. de Gasparin, il s'en exprima librement chez Mme de Boignes, dont le salon avait à cette époque une importance politique. Le lendemain, le premier ministre courait chez M. Guizot pour le mettre en demeure, ou d'accepter le ministère de l'intérieur, ou d'y souffrir M. de Montalivet à la place de M. de Gasparin. M. Guizot s'était attendu à la démarche et il avait pris son parti. En apercevant M. Molé, il s'écria : « Je sais ce que vous venez me proposer : » le ministère de l'intérieur? Je le prends. » A ces mots, prononcés d'un air impérieux et d'une voix altière, M. Molé s'émut, et, par un soudain revirement de pensée, il demande à garder pour collègue celui-là même dont il était disposé à exiger le renvoi.

Cependant, une nouvelle venait de se répandre qui remplissait les ministres de trouble et de confusion. Le 6 janvier, les débats judiciaires relatifs à la conspiration du 30 octobre 1836 avaient commencé, et le cabinet en avait appris le dénoûment au milieu des dernières rumeurs soulevées par la discussion de l'adresse.

Parmi les complices du neveu de Napoléon, MM. de Persigny, Lombard, Gros, Pétry, Dupenhouat, de Schallor, étaient contumaces; et il y avait sept accusés présents : le colonel Vaudrey, les chefs d'escadron Parquin et de Brue, les lieutenants Laity et de Querelles, M. de Gricourt, Mme Gordon. Depuis 1830, les procès extraordinaires n'avaient certes pas manqué à la curiosité publique; mais tout concourait à donner à celui-ci une physionomie particulière et saisissante : le rang des accusés, militaires pour la plupart; le glorieux passé des uns, la jeunesse et la fierté des autres; cette impériale révolte si pleine de souvenirs; Louis Bonaparte voguant impuni vers des contrées lointaines; parmi les pièces à conviction, l'aigles aux ailes déployées; le tribunal érigé dans Strasbourg, ville à la fois républicaine et guerrière placée sur le chemin de nos victoires, et, sous ses dehors allemands, la plus française peut-être de nos cités; le Rhin, en un mot, coulant à quelques milles de l'enceinte où siégeaient les juges, ce Rhin que Napoléon avait franchi! Aussi ne vit-on jamais pareil spectacle. Les audiences commençant de grand matin, l'impatience, pour éclater, n'attendait pas le lever du jour; et, avant l'aube, les abords du palais de justice ne présentaient que groupes agités, que femmes se pressant aux portes une lanterne à la main.

L'attitude des accusés répondit à l'intérêt qu'ils excitaient. Le commandant Parquin puisa dans son dévouement à la mémoire de l'empereur des accents d'une force et d'une vérité singulières. Douée d'une éloquence naturelle que relevait le caractère énergique de sa beauté, Mme Gordon sut ennoblir par la vivacité de ses convictions politiques ce qu'avait d'inusité son rôle de conspiratrice. MM. de Querelles, de Gricourt et de Brue soutinrent l'interrogatoire avec assurance, et le colonel Vaudrey avec une fermeté toute militaire, quoique mêlée par fois d'embarras. Mais, parmi les accusés, nul ne remua plus fortement les âmes que le lieutenant Laity. C'était un jeune homme plein de courage, au regard triste, à la figure transparente, sérieuse et passionnée. En se jetant dans une entreprise où tout n'était que périls, il avait cru faire pacte avec la mort. Vaincu, il refusa de se défendre, et l'on ne parvint à l'y décider qu'en lui montrant jusqu'à quel point sa résolution compromettait ses compagnons d'infortune. Devant les juges, il fut indomptable et calme. Il s'exprimait noblement, sans recherche et d'un ton bref, en soldat. « Je suis républicain, » dit-il, et n'ai suivi le prince Louis Bonaparte » que parce que je lui ai trouvé des opinions dé- » mocratiques. » Les dépositions des témoins donnèrent lieu à divers incidents qui ajoutèrent à l'impression de l'ensemble. Le colonel Tallandier ayant raconté qu'en arrêtant le commandant Parquin, il lui avait arraché une de ses épaulettes de général, « il est très-vrai, s'écria celui-ci, que » M. Tallandier m'a insulté. Il pouvait le faire » impunément : j'étais son prisonnier. » Et ces

mots provoquèrent entre les deux soldats un échange de paroles et de regards dont chacun put deviner la portée sinistre.

Au dehors, l'émotion allait croissant. La ville retentissait de vœux formés en chœur pour l'acquittement des accusés. On entendit crier dans les rues : Vivent les opinions du lieutenant Laity! Un procès gagné en quelque sorte par l'ombre auguste de Napoléon était, aux yeux des bonapartistes, une merveilleuse victoire. Les républicains brûlaient de voir l'autorité morale du roi régnant affaiblie et décriée. Plusieurs ne poursuivaient que l'humiliation du ministère. Et chacun de masquer les conseils de la haine ou les entraînements de la passion en invoquant le principe de l'égalité. Car, pouvait-on frapper les complices de Louis Bonaparte, quand Louis Bonaparte lui-même était élevé au-dessus du châtiment? Ici l'injustice paraissait toucher au scandale. Aussi, s'en expliquait-on bruyamment dans les salons, dans les cafés, dans les hôtels, dans les brasseries. Et les jurés n'allaient nulle part sans traverser des impressions dont il fallait subir l'empire.

Il n'était pas jusqu'au choix des avocats qui ne fût de nature à protéger puissamment les accusés. M. Ferdinand Barrot portait un nom illustré par les luttes politiques; M. Parquin, membre célèbre du barreau de Paris, se présentait pour défendre la vie ou la liberté d'un frère; M. Thierret jouissait d'une grande réputation de science; l'avocat de Mme Gordon, M. Lichtemberger, avait acquis dans l'Alsace l'influence de la vertu colorée par le talent. Quant à M. Martin (de Strasbourg), il n'avait pas encore atteint à la réputation qu'il devait acquérir plus tard; mais déjà l'on pouvait aimer et estimer en lui un républicain sans reproche, un homme en qui l'austérité des convictions, la fermeté du caractère, se marisient à une rare simplicité de mœurs et à une douceur angélique.

Attaqués par le procureur général, M. Rossée, avec un emportement dont la modération de M. Gérard, procureur du roi de Strasbourg, fit ressortir l'excès, les accusés furent éloquemment défendus. Chacun des avocats vint plaider à son tour, et sous des formes variées, le système de l'égalité devant la loi. Quant à M. Parquin, il n'eut, pour attirer à lui tous les cœurs, qu'à s'abandonner aux inspirations de la tendresse fraternelle. « O ma vénérable mère, s'écria-t-il en finissant, toi qui, à » quatre-vingt-deux ans, as retrouvé des jours » sans repos et des nuits sans sommeil, toi qui » accuses le ciel de ne t'avoir pas enlevée plus tôt » à la terre, je te vois, je t'entends... Parquin, » qu'as-tu fait du ton frère?... Ah! ma bonne, ma » vénérable mère, sèche tes pleurs. Ton fils! un » jury d'Alsace te le rendra. » Des sanglots retentirent de toutes parts, et ce fut au milieu d'un attendrissement inexprimable qu'on se sépara. Le lendemain, 18 janvier 1837, au moment où les jurés entraient dans la salle des délibérations, plusieurs voix s'élevèrent : Acquittez! acquittez! Un profond sentiment d'angoisse se peignait sur tous les visages. Mais, lorsque les jurés étant rentrés en séance, leur chef prononça ces mots : « Sur mon honneur et ma conscience, devant » Dieu et devant les hommes, sur toutes les ques- » tions, la réponse du jury est : non, les accusés » ne sont pas coupables, » il y eut dans l'auditoire un mouvement de satisfaction contenu à peine par le respect dû à la justice. Bientôt la lecture du verdict d'acquittement par le greffier ouvrant un libre cours aux sentiments de tous, les accusés se précipitent dans les bras de leurs défenseurs; on s'empresse autour d'eux, on les félicite; et ce cri résonne avec force dans la salle : Vive le jury! le jury d'Alsace! Dans la cour extérieure du palais, mêmes transports. La ville de Strasbourg prit un air de fête, on offrit aux accusés un banquet somptueux, et les émotions furent prolongées par un duel entre le colonel Tallandier et le commandant Parquin, duel où celui-ci reçut une assez grave blessure, après avoir mis lui-même son adversaire en danger.

L'issue du procès de Strasbourg consterna les ministres. Le roi en fut particulièrement affecté. A Vendôme, le sous-officier Bruyant venait de tenter une insurrection avec le drapeau de la république; la pensée des complots grandissait; des haines implacables germaient dans la nuit dont s'étaient environnées les sociétés secrètes; un ouvrier mécanicien nommé Champion fut découvert tramant un régicide, et il s'étrangla dans son cachot, sans qu'on pût savoir s'il ne laissait pas quelque sanglant héritier. Tout cela pesait sur le cœur de Louis-Philippe. Accoutumé, lorsqu'il n'était qu'un prince du sang, au bonheur des promenades solitaires, il gémissait sur sa liberté perdue, et il s'irritait de cette prudence pleine d'angoisse dont il avait dû s'armer contre les desseins de tant d'ennemis invisibles. Qu'il se mêlât à une sem-

blable tristesse des élans d'indignation et le désir de couper court à toute tentative nouvelle par des mesures de rigueur, rien de plus naturel sans doute; mais dans cette tendance à établir un vaste système de répression, il y eut abus, et le tort vint des ministres. Dominés par des ardeurs jalouses, M. Guizot et M. Molé se tenaient sans cesse en observation auprès du roi, se disputant ses préférences, épiant, sans se l'avouer peut-être à eux-mêmes, les premiers indices de sa volonté pour accaparer sa faveur, et, par une triste émulation de condescendances, exagérant sa propre pensée. Aussi s'étudièrent-ils comme à l'envi à nourrir les inquiétudes du maître et ses chagrins vigilants. Réprimer devint, pour ainsi dire, le mot d'ordre du conseil, et ce fut à qui proposerait le plus promptement les mesures les plus sévères.

M. Molé conçut alors un projet tel, qu'on n'aurait pu l'exécuter qu'en temps de crise ou sous le régime du pouvoir absolu. Il s'agissait de faire accorder au ministère le droit d'éloigner arbitrairement de Paris quiconque paraîtrait un peu trop dangereux. C'était un véritable plagiat de la loi des suspects. M. Guizot ne goûta pas la proposition; mais il craignit, s'il la combattait directement, que son rival n'en prît avantage dans le combat d'influence qu'ils se livraient. Il en consulta donc avec ses amis, et M. Duvergier de Hauranne se chargea d'une démarche auprès de M. Molé. L'entretien eut tout le succès désirable. M. Duvergier de Hauranne fit observer que la mesure était d'une portée inestimable; qu'elle se liait à un système de coups d'État; qu'une crise seule pouvait justifier l'emploi de pareils moyens; qu'il ne convenait pas, après tant d'efforts, de montrer la France dans une situation révolutionnaire..... M. Molé se rendit, mais non sans humeur; et l'on finit par s'arrêter à trois projets de loi marqués évidemment à la même empreinte. Le premier portait que, lorsque des crimes prévus par certaines lois déterminées auraient été commis en commun par des militaires et des individus appartenant à l'ordre civil, ceux-ci seraient renvoyés devant les tribunaux ordinaires et ceux-là devant les conseils de guerre. Le second demandait qu'on établît à l'île Bourbon une prison destinée à recevoir les citoyens déportés. Le troisième menaçait de la reclusion quiconque ne révélerait pas, en ayant connaissance, les complots formés contre la vie du roi.

En même temps, et comme pour rendre profitables à la fortune du roi les dangers que courait sa personne, les ministres conviaient la chambre à constituer au duc de Nemours un riche apanage et à donner à la reine des Belges, sur l'argent des contribuables, une dot d'un million.

La première de ces trois lois, restée célèbre sous le nom de loi de disjonction, était une œuvre de colère, une revanche cruelle du verdict de Strasbourg : elle révolta la conscience publique. Quoi donc? Pour un même crime des juges différents! La division des causes dans la connexité des délits! Et qui sait? A deux pas du tribunal par qui des soldats coupables de rébellion seraient condamnés à mort, un autre tribunal qui acquitterait leurs complices! L'opposition à la chambre fut terrible. M. Dupin aîné commença l'attaque avec une verve sans égale et une autorité qu'il puisait dans son dévouement, bien connu, au gouvernement dont, cette fois, il se posait l'adversaire. Jamais sa physionomie n'avait été plus expressive, son geste plus vif, sa voix plus mordante, son éloquence plus féconde en étincelles. Rappelant que le principe d'indivisibilité avait été proclamé saint par tous les criminalistes anciens ou modernes, il montra ce principe mis hors d'atteinte dans les États despotiques comme dans les démocraties agitées; il le montra respecté même à une époque où il y avait des juridictions royales, seigneuriales, prévôtales, ecclésiastiques, universitaires; il le montra survivant aux révolutions; traversant les âges, debout enfin, toujours debout au milieu de tant de ruines entassées par l'histoire. Puis, pénétrant dans les entrailles de la question, « pourquoi, s'écriait-il, lorsqu'un délit est commis » de complicité par des militaires et de simples » citoyens, pourquoi recourir, à l'égard des pre- » miers, à une juridiction exceptionnelle?... Est- » ce que le jury ne veut pas de discipline dans » l'armée? Est-ce qu'il préfère le désordre? Est-ce » que le propriétaire, le négociant, ne savent pas » que, sans l'ordre, leur travail, leur industrie, » seraient compromis, et que la discipline dans » l'armée est le gage de leur repos? » Passant aux conséquences, « la justice militaire, messieurs, » veut que ses arrêts soient promptement exécu- » tés. Ferez-vous exécuter l'arrêt? Vous renoncez » à la confrontation des témoins. Si, au contraire, » vous faites surseoir à l'exécution, vos témoins, » ce sont des condamnés à mort. Et quoi de plus

» cruel que de tenir un homme trois ou quatre » mois sous le coup de la mort? Ne comprenez-» vous pas que son supplice sera augmenté, sera » doublé?... Mais j'aperçois quelque chose de plus » terrible encore dans ces deux procès qui se font » séparément. Si les accusés du conseil de guerre » sont condamnés, l'accusateur public se présen-» tera au jury, leur tête à la main, en quelque » sorte, pour demander la tête des autres!... » S'élevant à des considérations plus générales, l'orateur ajoutait : « Votre loi détruit le sentiment » qui fait le bon soldat, ce sentiment qui dit au » soldat qu'il est citoyen. Ce qui rattache le sol-» dat au pays, c'est qu'il pense à la maison de son » père, à son champ, au cimetière qui a reçu les » cendres de ses aïeux et doit recevoir les siennes. » C'est tout ce qui tient à sa petite patrie qui lui » rend la grande chère... Les bons citoyens font » les bons soldats... La justice est une en France, » disait Napoléon; on est citoyen avant d'être sol-» dat. (Vous l'entendez... Napoléon! Voilà sa pen-» sée.) Il faut que les délits du soldat soient sou-» mis à la justice civile. Oui, cela doit être ainsi, » sauf à l'armée, car l'armée emporte tout avec » elle, c'est l'État qui voyage... Un autre point » capital, c'est qu'il ne faut pas que la tutelle de » la société soit abdiquée par elle-même. Eh quoi! » quand un crime à la répression duquel tout » l'État est intéressé aura été commis, ce ne sera » plus la société qui aura le droit de répression! » Or, le jury, c'est la société même... Si vous » faites de l'armée un corps comme autrefois le » clergé; si, après lui avoir mis les armes à la » main, vous l'investissez du droit de rendre la » justice sous les armes, vous abdiquez la jus-» tice, vous n'êtes plus la société, vous déléguez » vos droits à des hommes armés qui peuvent en » user contre le pays et contre vous-mêmes. »

Pour détruire l'effet de cette vigoureuse improvisation, successivement appuyée par MM. Delespaul, de Golbéry et Nicod, il fallait un orateur puissant : M. de Lamartine se présenta. Il commença par dénoncer dans le verdict de Strasbourg un scandale sans exemple. Il s'étonnait, il s'indignait de tant de faveur accordée à d'aussi hardis rebelles; et, quant à l'impunité dont leur chef s'était vu couvert par la clémence royale, il rappelait que Louis Bonaparte avait été mis hors la loi commune le jour où, puni de la gloire de son nom, il fut frappé par la raison d'État d'un exil éternel. Qu'y avait-il d'injuste à ce qu'il profitât, coupable, d'une position exceptionnelle dont il avait souffert innocent? Et à supposer que l'indulgence du roi se fût trompée, de quel droit douze jurés faisaient-ils comparaître à leur barre la majesté du trône? Avaient-ils mission de venger les principes violés, de rappeler le pouvoir au respect de l'égalité méconnue? Suivant M. de Lamartine, il fallait se prémunir contre de tels abus en adoptant, au moins comme mesure transitoire, la loi proposée, loi bien facile à justifier, après tout, puisque les délits politiques commis par les militaires avaient un caractère spécial de gravité qui réclamait une juridiction particulièrement sévère.

Un long tumulte suit ce discours. M. Charamaule, pour le réfuter, paraît à la tribune, et la lutte continue. Appuyé par MM. Parant, Moreau (de la Meurthe), Persil, Magnoncourt, Martin (du Nord), le projet est flétri par l'opposition avec une vivacité croissante. M. Chaix-d'Est-Ange l'appelle une loi de suspicion contre le jury. M. Teste le range dans la catégorie de ces mesures sinistres dont la liste comprend dans notre histoire et le tribunal révolutionnaire et les cours prévôtales. Mais la violence des partisans du projet se retrempe dans l'ardeur même de ces attaques. Dépassant la limite fixée par les ministres, le général Tirlet ne craint pas de demander que, dans le cas où les crimes prévus seraient commis par des individus de l'ordre civil, de complicité avec des militaires réunis et commandés par un ou plusieurs chefs militaires, tous les prévenus sans distinction soient traduits devant le conseil de guerre. De son côté, le général Bugeaud veut que la révolte à main armée soit justiciable des conseils de guerre, à quelque classe qu'appartiennent les coupables. Ainsi, c'est le renversement de la charte que proposent des hommes d'épée. L'agitation redouble. Alors, s'élançant à la tribune, M. Berryer adjure ironiquement les soutiens du ministère d'imiter les généraux Bugeaud et Tirlet, d'aller jusqu'au bout, de se montrer logiques dans leurs pernicieux desseins. Car la disjonction lui paraît non moins insensée que cruelle. « Com-» ment! vous allez envoyer les coupables d'un » même crime devant des juges différents! Et » vous ne comprenez pas quelle atteinte est portée » par là à l'autorité de la justice, à sa dignité, au » respect dû à ses décisions? Supposez que vous

» l'eussiez eue, cette loi, la veille de l'attentat » commis à Strasbourg : que serait-il arrivé? que » serait-il arrivé si, le jury restant imbu des opi- » nions que vous redoutez, le conseil de guerre » avait été animé, au contraire, des sentiments de » rigueur que vous attendez de lui? que serait-il » arrivé, après l'acquittement prononcé par l'un » des deux tribunaux et la condamnation pronon- » cée par l'autre? Quoi! en même temps, dans » la même ville, deux portes se seraient ouvertes : » ici la marche funèbre des condamnés à mort, » là l'évation aux coupables acquittés et à leurs » juges! Et vous auriez laissé passer le convoi à » côté de ces joies bruyantes des triomphateurs de » la justice!... «

A peine M. Berryer a-t-il cessé de se faire entendre, qu'un bourdonnement s'élève. Les députés ont quitté leurs places et vont se fermer en groupes dans les couloirs et dans l'hémicycle. Les tribunes sont en mouvement. Les ministres se concertent. Enfin, M. de Salvandy, rapporteur du projet de loi, essaie de justifier son œuvre; mais, au milieu de l'émotion qui se prolonge, on l'écoute à peine, et la discussion générale est fermée.

Le lendemain, 7 mars, M. Jaubert se jetait, éperdu, dans la mêlée. Pour cet homme fougueux, âpre, avec un esprit incisif, aussi incapable de faiblesse que de discrétion, et qui mettait à soutenir des théories de despotisme l'impatience factieuse et l'emportement d'un tribun, la loi proposée par les ministres n'était pas encore assez dure, assez absolue. Il venait donc appuyer le général Tirlet, et provoquer M. Dupin aîné, qui avait à ses yeux le tort d'être momentanément l'adversaire du pouvoir, bien que fonctionnaire public. M. Dupin répondit avec une aigre éloquence. Ce fut le dernier épisode de la discussion. Le scrutin est interrogé et la loi rejetée par 211 voix contre 209. Alors montèrent jusqu'aux voûtes des cris d'enthousiasme que, depuis longtemps, on n'avait pas entendus. Les députés échangeaient des félicitations passionnées; des mains qui ne s'étaient pas levées pour les mêmes serments se cherchaient, se pressaient avec effusion, et les femmes agitaient leurs mouchoirs du haut des tribunes.

Une crise ministérielle paraissait inévitable. Et pourtant la note suivante parut dans le journal ministériel du soir : « Le ministère du 6 septem- » bre ne se retirera pas devant le vote de la » chambre. Il voulait renforcer la discipline de » l'armée et prévenir le retour d'affligeants désor- » dres : les mesures qu'il proposait ayant été re- » jetées, ce n'est pas sur lui que retombe la res- » ponsabilité. » Mais, évidemment, une crise approchait.

Or, tandis qu'elle se préparait dans le palais du roi, la défiance et la misère envahissaient tout. De chaque point du royaume venaient de tristes nouvelles. A Rouen, les filatures languissaient, après avoir chômé une partie de l'hiver; les ouvriers teinturiers ne travaillaient presque pas; et, quant aux tisseurs, ils souffraient cruellement d'une récente diminution de salaire; plusieurs ouvriers sans emploi avaient porté leurs livrets à la mairie; quelques-uns étaient occupés par la ville à des travaux de balayage rapportant douze sous par jour. Dans les campagnes du département de l'Aude, un commencement de disette se faisait sentir. On citait, dans l'arrondissement de Limoux, deux cantons dont les habitants venaient d'émigrer pour se répandre, affamés, dans les plaines du Roussillon et du bas Languedoc. On racontait même qu'une famille du village de Chamus, situé au cœur des montagnes, voyant ses provisions épuisées, avait tué un cheval, dont elle s'était nourrie. Dans l'Ariège, la mendicité était telle, que les pauvres erraient par troupes, la besace sur le dos, le long des routes. Des mendiants, dans le canton d'Ax, moururent de faim. La Normandie fut désolée, vers le même temps, par un affreux sinistre : un vent violent du nord-est ayant poussé la mer avec force contre les portes de flot de Pont-de-Vey, les eaux de la Vire, grossies par la fonte des neiges et par des pluies abondantes, franchirent brusquement les digues, inondèrent les marais de Dommartin, de Graignes, de Saint-Fromond, entraînant et noyant les bestiaux. Enfin, l'on écrivait de Lyon les lignes suivantes, que beaucoup de journaux reproduisirent : « Au- » jourd'hui plus que jamais la misère ici est à » son comble. Le gouvernement croit-il qu'on » meurt de faim comme d'un coup d'épée, sans » agonie? Croit-il que le spectacle récent de cette » pauvre mère qui se traîne sur la place Belle- » cour pour y rendre le dernier soupir soit de na- » ture à conseiller la résignation? Pendant six » jours, cette malheureuse, qui n'avait rien à » manger, a nourri son enfant. Ses forces épui- » sées, son lait s'est tari. Alors, rassemblant le

» peu de forces qui lui restaient, elle s'est traînée » sur le pavé, où elle est morte en recommandant » son fils à la pitié des passants. » Des symptômes non moins douloureux se manifestaient dans la capitale : sur la place du Châtelet, ce n'étaient que ventes par autorité de justice; les faillites allaient se multipliant; et, chaque jour, la place de l'hôtel de ville était encombrée de journaliers qui, après avoir inutilement offert leurs services, se retiraient la malédiction à la bouche et la révolte dans l'âme. D'un autre côté, la caisse d'épargne suffisait à peines aux demandes de remboursement, les moins malheureux courant réclamer avec inquiétude le fruit de leurs économies; si bien que, dans une seule semaine, la première du mois d'avril, la somme des remboursements opérés par la caisse de Paris s'éleva au chiffre énorme de 1 million 766,000 francs! Le pauvre, dans les grandes villes, est un être enterré vivant et qui s'agite au fond d'un tombeau : on passe, on repasse sur sa tête sans entendre ses cris; on le foule, et on l'ignore! Seulement, de loin en loin, il semble que la société s'entr'ouvre un instant pour laisser descendre dans ses abîmes le regard effrayé de l'homme heureux. C'est ce qui arrivait. Que de drames singuliers et profonds joués devant la justice! Tantôt c'était une mère qui, à la vue de son fils expirant sur la paille, avait dérobé pour lui un morceau de ce pain que dédaigne souvent la sensualité des riches; tantôt c'étaient de blêmes ouvriers qui, manquant d'ouvrage, s'étaient fait ramasser comme vagabonds sur le pavé des rues, pour qu'on les convainquît du crime de pauvreté, et qu'on les admît comme coupables à l'amer banquet où ils n'avaient pu trouver place comme travailleurs. Et ce qui se passait alors dans l'enceinte des tribunaux, on le devine : ils étaient condamnés, ces coupables, mais par des juges attendris, mais devant un auditoire qui, quelquefois, fondait en larmes; et, lorsqu'ils se mettaient en route pour la prison, la charité les attendait aux portes de la salle d'audience, la main pleine de deniers pieux. Protestation admirable contre les vices de notre ordre social! touchant et philosophique hommage rendu à la puissance de l'Évangile, au milieu des douleurs et des folies d'une civilisation corrompue!

Cependant, la loi d'apanage est présentée. Non contente de demander un million pour la dot de la fille aînée du roi, reine des Belges, et un accroissement de revenu d'un million pour l'héritier présomptif, duc d'Orléans, la cour veut qu'on donne au duc de Nemours le domaine de Rambouillet, en y ajoutant les forêts de Sénonche, de Châteauneuf et de Montécaut. Mais, accueillie d'abord sans murmures dans les bureaux de la chambre, la proposition n'est pas plus tôt connue du public, que partout l'opinion s'émeut et gronde. On rappelle que le roi jouit d'une liste civile de douze millions; que la munificence nationale lui a généreusement abandonné neuf millions perçus en trop dans les premiers mois de son règne; qu'il lui a été loisible de conserver son domaine privé, à la différence de tous ses prédécesseurs, lesquels se faisaient gloire, en montant sur le trône, d'ajouter le leur à celui de l'État; que ce domaine privé est considérable; que Louis-Philippe, dont il s'agit de faire apanager les fils et doter les filles par la nation, est un des plus opulents souverains de l'Europe. Sur ces entrefaites, le bruit se répand que, pour enfler, à l'insu de tous, le don féodal réservé au duc de Nemours, les courtisans n'ont pas rougi de recourir à des évaluations fausses. L'irritation des esprits s'en accroît, et bientôt on ne parle plus que d'un pamphlet sorti de la redoutable plume de M. de Cormenin.

« Avouez, disait M. de Cormenin au duc de Nemours, avouez, monseigneur, que c'est une bien » généreuse nation que la nation française, et que » votre famille lui doit une reconnaissance sans » bornes pour les aises, profits et grands biens » dont elle a été de tout temps emplie et remplie, » comblée et recomblée, chargée et surchargée... » Tout d'abord, monseigneur, les édits de 1661, » 1672 et 1692 prirent à l'État et donnèrent à » votre aïeul un apanage composé de tant de fiefs, » de terres, de manoirs, de villes, de palais, de » châteaux, de fermes, de gouvernements, de principautés, de duchés, de marquisats, de comtés et » de baronies, d'aleux, de champarts, de redevances féodales, de prés, de canaux, de bois et » de forêts, que je me fatiguerais, dans cent pages, » à vous les énumérer. Votre maison, monseigneur, » passait, en 1789, pour la maison princière non » régnante la plus riche de l'Europe, puisqu'on » évaluait son capital à cent douze millions, somme » énorme qui représente deux cents millions de » nos jours; somme trop grande, de toute manière, entre les mains et à la disposition d'un » seul homme, quelque prince qu'il soit, et, selon

» les temps, menaçante tantôt pour la liberté, » tantôt pour le pouvoir lui-même. Car l'histoire ne sera que juste, monseigneur, lorsqu'elle » dira que l'emploi révolutionnaire que votre aïeul » fit de sa prodigieuse fortune contribua plus que » toute autre chose au renversement du trône de » Louis XVI, son parent et son maître. Cette fatalité de bonheur pécuniaire qui s'attache obstinément à ses pas poursuivit votre famille, jusque » dans l'exil. Car, tandis que les autres émigrés » mouraient de faim à l'étranger, la duchesse » d'Orléans, votre grand'mère, recevait une » grosse pension de la république française, et, » vers le même temps, le trésor payait, à la décharge de votre père émigré, plus de quarante » millions de dettes. Quarante millions! Quelle » brillante anticipation de liste civile? Ce n'est » pas tout : Louis XVIII, à peine débarqué d'Angleterre, vous remit, sur vos vives prières, par » une ordonnance de bon plaisir, ce qui restait » entre les mains de la nation des biens non vendus de l'apanage d'Orléans, apanage irrévocablement aboli, non par les lois de 1793 sur » l'émigration, mais par l'article 2 de la loi du » 21 décembre 1790 sur les apanages. Pour excuser cette insigne violation des lois, on a prétendu que Louis XVIII était alors omnipotent. » Mais avec ce beau raisonnement là on aurait pu » dépouiller, pour vous enrichir, le premier citoyen » venu, comme on dépouillait l'État... La loi sur » l'indemnité des émigrés, qui semble avoir été » faite pour votre heureuse famille, vint augmenter encore ses bons points, commodités, aises et » profits, en lui fournissant l'occasion de répudier » la succession paternelle, qui était criblée de » dettes, pour accepter la succession maternelle, » qui rayonnait d'or et d'argent; ce qui lui valut, » au moyen de cette ingénieuse division des patrimoines, subtilement admise par des conseillers » d'Etat amovibles, un boni de douze millions » d'écus bien pesants, bien comptés et bien encoffrés. Enfin, indépendamment du joyau de la » couronne de France, le plus éclatant joyau de » l'univers, les chambres, voulant gonfler d'or » votre famille comme elles la gonflaient de pouvoir, » jontèrent aux immenses richesses de votre » père les meubles et immeubles de la dotation » royale de Charles X. J'ai fait trop de fois votre » compte, monseigneur, pour que j'aie encore ici » besoin de vous rappeler que vous et les vôtres » jouissez du Louvre, des Tuileries et de l'Élysée-» Bourbon ainsi que de leurs dépendances; des » châteaux de Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-» Germain, Compiègne, Fontainebleau et Pau, » ainsi que des maisons, bâtiments, fabriques, » terres, prés, corps de fermes, bois et forêts qui » les composent; des bois de Boulogne et de Vincennes et de la forêt de Sénart; des diamants, » perles, pierreries, statues, tableaux, pierres » gravées, musées, bibliothèques et autres monuments des arts; ainsi que des meubles » meublants contenus dans l'hôtel du Garde-» Meuble et les divers palais et établissements » royaux. »

M. de Cormenin prouvait ensuite, dans un style rapide, pittoresque, aiguisé en épigrammes mortelles et tout étincelant d'amère gaieté, que la loi proposée était étrange avec sa physionomie féodale, car institutions aristocratiques et manoirs féodaux avaient disparu dans de légitimes tempêtes; qu'elle était menaçante pour l'avenir, car elle tendait à concentrer dans une même famille et dans un pays morcelé par le principe de la division des héritages une puissance immobilière sans contre-poids; qu'elle était insolente, car elle allait contre l'esprit de la révolution de juillet, source unique de la majesté du trône nouveau; qu'elle était absurde, car il y avait absurdité à doter héréditairement les fils d'un roi pourvu seulement d'une dotation viagère; qu'elle était contraire à la loi du 21 décembre 1790, portant : « Il ne sera » concédé à l'avenir aucun apanage et biens fonds »; qu'elle était contraire à la loi de 1832 sur la liste civile, laquelle n'admettait que des dots éventuelles et non des apanages, et encore dans le cas où *le domaine privé serait insuffisant*. Or, soutenir l'insuffisance du domaine privé eût été, selon M. de Cormenin et d'après ses calculs, le comble de l'effronterie. Se demandant enfin à quel noble usage se pouvait employer le capital énorme dont les courtisans prétendaient gratifier le duc de Nemours, le hardi pamphlétaire ajoutait :

« Avec les quarante millions de Rambouillet, » vous donneriez des bibliothèques populaires aux » trente-huit mille communes de France.

» Vous institueriez douze mille écoles de couture pour les pauvres femmes de la campagne.

» Vous feriez les frais d'établissements de dix » mille salles d'asile pour les petits enfants.

» Vous ouvririez dans trois cent cinquante villes

» des refuges libres pour les vieillards des deux » sexes.

» Vous empêcherez de mourir de faim, pendant » deux mois de la saison d'hiver, trente mille ou- » vriers sans ouvrage.

» Vous fourniriez, pendant cinq ans, une pen- » sion de cent francs à cinq mille soldats blessés, » estropiés ou infirmes. »

C'étaient là des considérations toute républicaines. Elles touchèrent néanmoins une bourgeoisie qui se croyait et se disait monarchique. Ils ne comprirent pas, ces bourgeois inconséquents, qu'il est dans la nature des choses qu'une royauté s'entoure d'éclat et pèse sur le peuple. Ils auraient désiré une royauté obéissante, modeste, vivant de peu, mesurant avec sagesse ses demandes à ses besoins, et, même alors, se résignant volontiers à rendre des comptes. Désir chimérique! Quand on s'est avisé de placer un homme sur ces hauteurs qui donnent le vertige, quand on lui a permis de regarder les générations à venir comme la propriété de sa race, quand on l'a déclaré inviolable, quand on a osé dire de lui qu'il *ne pouvait mal faire*, la folie est grande de vouloir assigner des limites à son orgueil et à ses exigences. Il faut le subir tel qu'on l'a fait. Il faut, ou ne se point donner un maître, ou s'attendre à servir.

Mais la bourgeoisie voulait un maître qu'elle eût le droit d'humilier au besoin. Elle salua donc de ses cris l'apparition du pamphlet lancé contre la loi d'apanage. Le succès de ce pamphlet fut prodigieux. Vingt-quatre éditions le répandirent en France sous toutes les formes. Il pénétra dans les campagnes les plus désertes, dans les chaumières où jamais journal n'était entré. Dans les villages du nord, on montait sur les bornes pour le lire à la foule, qu'il passionnait. Traduit dans les langues étrangères, il apprit aux rois de l'Europe que l'esprit d'affranchissement vivait encore dans notre pays, contenu, mais indompté. Le triomphe de M. de Cormenin s'accrut des colères qu'il déchaîna. Car les hommes de cour se montraient furieux, sachant que, dans la circonstance, l'indignation était le meilleur moyen de flatter.

Depuis le rejet de la loi de disjonction, le ministère se traînait languissant et divisé. Le soulèvement de l'opinion contre le projet d'apanage précipita la crise. Entre M. Guizot et M. Molé, c'était toujours la même rivalité, rivalité sourde et voilée par des égards réciproques, mais active, nourrie de fiel, excitée par un perpétuel contact, et sans cesse envenimée par les propos des subalternes. La situation était dure pour tous, pour M. de Gasparin, notamment. Écrasé en quelque sorte au ministère de l'intérieur, entre M. Guizot, qui l'accablait de sa protection, et M. Molé, qui le poursuivait d'une défiance implacable, il recevait le contre-coup de chaque combat que se livraient autour de lui les deux influences ennemies. Mais à mesure qu'il chancelait, les doctrinaires redoublaient de véhémence dans leur langage et de vivacité dans leurs attaques. Ils demandaient de quel droit on prétendait confiner dans le ministère de l'instruction publique, position évidemment secondaire, un homme aussi considérable que M. Guizot par son crédit sur les chambres, par son talent, par sa passion... et ils auraient pu ajouter : par la place qu'il occupait dans les haines. C'était donc pour lui qu'ils réclamaient le ministère de l'intérieur, poste aussi bon à occuper que difficile à défendre. M. Duvergier de Hauranne s'en ouvrit librement à M. Molé dans un entretien qu'ils eurent un jour ensemble au jardin des Tuileries. Mais celui-ci était bien résolu à ne pas céder. Et l'importance qu'il attachait à ces vaines querelles d'amour-propre était si grande, qu'en racontant sa conversation avec M. Duvergier à un de ses confidents, il s'échappa jusqu'à cette exclamation : « L'Europe a les yeux sur nous; elle veut » savoir qui l'emportera de M. Guizot ou de moi. » De sorte que, dans un pays où s'étaient agitées les plus hautes questions qui pussent faire battre le cœur d'un peuple; dans un pays où des hommes avaient paru sur la scène, vers la fin du dernier siècle, gouvernant au milieu des plus effroyables périls, dans l'unique intérêt d'une moitié du monde asservie par l'autre, et sans souci de leur repos, de leur vie, de leur mémoire, tant il y avait en leur abnégation de profondeur et d'héroïsme!... dans ce même pays, misérablement affaissé sous le régime constitutionnel, la vie publique n'était plus qu'un jeu d'enfants et le pouvoir qu'une intrigue!

Pour compléter l'enseignement, remarquons que la rivalité des chefs les rendant esclaves des inférieurs, ils n'avaient rien à refuser aux distributeurs de popularité, aux simples donneurs d'éloge. M. Loëve Weymar fut jugé apte aux fonctions diplomatiques pour avoir publié dans la *Revue des Deux-Mondes* un article plus favorable au prési-

dont du conseil qu'un ministre de l'instruction publique. De là, dans le camp opposé, mille rumeurs, des exhortations, des menaces, M. Guizot souffrirait-il plus longtemps un pareil système d'attaques souterraines et qu'on marchât à la ruine de son influence par l'obscurcissement de sa renommée? Que tardait-il à rompre avec des collègues pour qui sa supériorité seule était une offense? « Décidez-vous, lui disait M. Bertin, et, si vous » succombez, je vous promets que le *Journal des* » *Débats* vous suivra dans l'opposition. » La mesure des griefs était comblée de part et d'autre : la lutte prit un caractère décisif. Alors vous eussiez vu, spectacle accusateur des institutions plus que des hommes! les deux principaux personnages de l'État réduits à se disputer le cœur du monarque, s'empresser autour de lui, deviner ses désirs, faire assaut de propositions dont le prétexte du bien public colorait à peine le sens véritable. Pour témoigner de sa sollicitude à l'égard de la personne royale, M. Molé avait voulu se faire accorder le droit d'éloigner de Paris les citoyens suspects; à son tour M. Guizot demanda qu'on traînât devant la juridiction exceptionnelle de la cour des pairs le *Courrier français*, coupable, suivant lui, d'outrage au prince. Portée au conseil, la mesure y parut grave; et, comme les avis se montraient partagés, on raconte que le roi se répandit en plaintes éloquentes sur ce qu'on le livrait désarmé à la fureur des partis. Un tel éclat semblait faire pencher du côté des doctrinaires la faveur royale : ils se réjouirent du succès de leur tactique, mais ils n'avaient pas tout prévu.

Entre la majorité par qui Casimir Périer et ses successeurs fidèles avaient été soutenus si violemment et l'opposition que guidait M. Odilon Barrot, un parti s'était formé dans la chambre qui mêlait certaines intentions louables à une ambition à la fois impatiente et timide. Dirigé d'abord par MM. Sauzet, Passy, Dufaure, il harcelait sans ménagement l'ancienne majorité, dont il s'était détaché, et néanmoins il n'en différait pas d'une manière sensible. Car il se bornait à vouloir qu'on apportât un adoucissement aux lois de septembre; qu'on accordât un peu plus d'air et d'espace aux opinions extrêmes; que la main du roi se fît moins sentir dans les affaires publiques; qu'on opposât des mesures d'oubli et de clémence à l'opiniâtreté des ressentiments, fruit de tant de révoltes armées. L'avénement de M. Molé au ministère, le 6 septembre, servit à donner de la vie à cette coalition de froids agitateurs. M. Thiers, qui avait besoin de leur appui pour reconquérir le pouvoir, n'hésita pas à se rapprocher d'eux, se fit leur chef, leur donna un nom, — celui de *centre gauche*, — et leur communiqua ce qu'il y avait en lui d'inquiétude belliqueuse, d'honorables caprices, de disposition enfin à braver par fantaisie l'Europe et le roi. Ainsi conduit, le *centre gauche* avait fini par peser sur les décisions importantes, et, dans toute crise ministérielle, il fallait désormais compter avec lui.

Telle était la division des forces parlementaires, lorsque la crise ministérielle éclata. Plus que jamais impénétrable sous des dehors de bonhomie, le roi chargea M. Guizot de la formation d'un nouveau cabinet, et lui laissa croire que le ministère du 11 octobre était encore possible. M. Guizot alla donc trouver M. de Broglie, qui accueillit la démarche avec une froideur où perçait quelque ressentiment. Abandonné, au 6 septembre, par un homme qu'il avait jusqu'alors regardé comme un ami sûr, il était tout entier au souvenir de cette espèce de trahison. Il ne refusa pas, toutefois, d'entrer dans la combinaison proposée, si M. Thiers y adhérait. Mais M. Guizot irait-il s'humilier, par un empressement ambitieux et des offres flatteuses, devant M. Thiers, devenu son plus redoutable adversaire, son émule le plus vanté? C'est à quoi il consentit, cependant, à la grande surprise de ceux qui connaissaient le tour altier de son caractère. Si ce fut petitesse ou grandeur, amour immodéré du pouvoir ou dignité courageuse, il est difficile de le dire, l'un et l'autre se pouvant supposer dans une âme capable de se porter à toutes les extrémités de l'orgueil.

M. Thiers reçut avec bienveillance ce visiteur inattendu. Longtemps ils avaient vécu des mêmes pensées, courn les mêmes périls. Que de souvenirs propres à les rapprocher! Mais aussi, depuis leur rupture, que d'emportement dans leurs querelles et combien diverses leurs alliances! M. Guizot ayant commencé par dire à son ancien collègue : « Je vous apporte le ministère du 11 octobre, — » Vous m'en apportez le personnel, répondit vive- » ment M. Thiers, mais non la politique. » Et il l'interroge sur l'abandon complet de l'Espagne. Il se rejetait, d'autre part, sur ses amitiés récentes. A les dénoncer il ne pouvait y avoir pour lui ni profit ni honneur. Chef du centre gauche, lui

était-il permis de monter au pouvoir en reniant, pour les amis de M. Guizot, ses propres amis, ses alliés et presque ses soldats de la veille? Voilà comment M. Thiers motiva son refus. Il en éprouva du regret, peut-être; peut-être aurait-il désiré que, fournissant quelque honorable prétexte à son dévouement dans l'embarras, le roi, par une intervention directe et solennelle, l'eût sauvé du joug des scrupules.

Les tentatives de M. Guizot ayant ainsi échoué, une négociation s'entama entre le maréchal Soult, MM. Thiers, Humann et Passy. On crut qu'elle réussirait. Il est vrai que M. Passy avait peu de goût pour M. Thiers, dont il avait eu à supporter, dans le cabinet du 22 février, la présidence impérieuse. Mais M. Passy ne pouvait craindre, cette fois, rien de semblable, l'âge du maréchal Soult et son illustration militaire lui assignant la première place dans le cabinet qu'il s'agissait de former.

L'émotion fut donc grande parmi les doctrinaires, et ils n'épargnèrent aux nouveaux candidats ni le dédain ni la raillerie. Ils les montraient divisés sur presque toutes les questions, quoique unanimes sur le partage du pouvoir; ils affirmaient que chacun d'eux avait réservé quelque chose : le maréchal Soult, la non intervention; M. Thiers l'intervention; M. Humann, la conversion des rentes; M. Passy, Alger; et ils ne tarissaient pas d'attaques contre ce qu'ils appelaient ironiquement le *ministère des questions réservées*.

Sur ces entrefaites, M. Thiers avait été mandé au château. Le roi lui fit un accueil plein de grâce, et sembla d'abord courir au-devant d'une explication franche. « J'ai deux volumes à faire, » lui dit M. Thiers; un sur la politique intérieure, » l'autre sur la politique extérieure, » et, comme il n'ignorait pas que c'était sur le second que portaient les plus graves dissidences, il commença par le premier. Il exposa que la société s'acheminait vers un état de calme qui autorisait une politique moins absolue; qu'on avait atteint le but, qu'il fallait craindre de le dépasser ; que la ligne à suivre était indiquée par le fractionnement de cette majorité parlementaire, si compacte et si inflexible lorsque l'émeute venait pour ainsi dire frapper chaque jour aux portes du palais et qu'on était réduit à lui livrer bataille dans la rue; que le temps des concessions prudentes était arrivé. Le roi parut en tomber d'accord, et il laissa M. Thiers se bercer de l'espoir qu'on adopterait ses vues; mais, quant à celles qui avaient trait à la politique étrangère, il ne renvoya l'exposition au lendemain. Là pouvait être l'écueil, et M. Thiers le sentait. Aussi apporta-t-il beaucoup de réserve dans l'énoncé de ses projets. L'intervention en Espagne, telle qu'il l'avait voulue, il l'abandonnait par respect pour les décisions de la chambre. Mais il demandait que, du moins, on n'enviât pas à l'Espagne le bénéfice d'un secours naval ; qu'on empêchât les vaisseaux russes ou hollandais de porter à don Carlos des munitions de guerre; et qu'en un mot on coupât court au renouvellement du scandale qu'avait offert Bilbao secouru par la marine anglaise sous les yeux de nos braves marins, condamnés, eux, à rester à bord, humiliés et immobiles. Ce n'était pas trop exiger; et il était assurément bien difficile que le roi jugeât de semblables mesures compromettantes pour le repos du monde. Mais l'Europe croyant, à tort ou à raison, qu'en France le principe de la paix était représenté par Louis-Philippe et le principe de la guerre par M. Thiers, quelques-uns ont pensé que, pour ne pas paraître vaincu par un de ses sujets, le roi avait besoin de garder tout à fait intacte la politique qui lui était propre et qu'il personnifiait aux yeux des souverains.

Quoi qu'il en soit, M. Thiers se retirant, M. Guizot est rappelé; et, à son tour, il invoque l'appui de M. de Montalivet. Ce dernier étant de la part du roi l'objet d'une prédilection particulière, son alliance, pour les doctrinaires, était un danger mais une force. Aussi apprirent-ils avec satisfaction qu'il semblait se prêter de bonne grâce aux avances de M. Guizot, et qu'il s'était borné à demander vingt-quatre heures pour réfléchir. Le roi, de son côté, avait paru charmé de la combinaison. Et pourtant, M. de Montalivet finit par déclarer qu'il ne pouvait accepter la présidence de M. Guizot. Les doctrinaires en conçurent un violent dépit; et l'on assure qu'à ce sujet M. Duchâtel s'emporta jusqu'à dire, dans un langage plus spirituel que mesuré : « Le roi a deux manières de sonner » M. de Montalivet Quand il le sonne d'une » façon, il vient ; quand c'est de l'autre, il s'en » va. »

Or, pendant que les intrigues se croisaient de la sorte autour du trône, le public se perdait en conjectures sur les causes, sur la durée de l'interrègne ministériel. La presse nourrissait et déjouait

par mille récits changeants la curiosité des oisifs. A la chambre, plus de discussions suivies; tout débat languissait; la parole découragée des orateurs tombait dans le vide, et chacun s'inquiétait du pouvoir absent. Enfin, dans la séance du 15 avril (1837), M. Guizot, en allant reprendre, au centre droit, sa place de simple député, apprit à ses collègues qu'un dénoûment venait d'être donné à la crise. Deux listes, en effet, avaient été concurremment présentées au roi : l'une par M. Guizot, l'autre par M. Molé. La première portait les noms de MM. de Montebello, Guizot, Duchâtel, de Rémusat. La seconde assignait la *présidence du conseil et le département des affaires extérieures* à M. Molé; la *justice et les cultes* à M. Barthe; *l'intérieur* à M. de Montalivet; *l'instruction publique* à M. de Salvandy; *les finances* à M. Lacave-Laplagne. Ce fut pour celle-ci que le roi se décida. Elle laissait le ministère des *travaux publics* à M. Martin (du Nord), le portefeuille de *la marine* à M. de Rosamel, et chassait du pouvoir le parti doctrinaire, frappé dans la personne de MM. Guizot, de Gasparin et Duchâtel.

CHAPITRE LI.

Annonce du mariage du duc d'Orléans. — Discussion sur les affaires d'Afrique. — Dotation du duc d'Orléans. — Débats parlementaires. — Le cabinet du 15 avril est sauvé par M. Thiers. — Amnistie. — Arrivée de la princesse Hélène; son entrée dans Paris. — Ouverture du musée de Versailles. — Fêtes dans Paris.

En arrivant aux affaires, M. Molé avait eu à suivre une négociation importante. Dans une entrevue qu'il eut alors avec son prédécesseur, M. Thiers lui dit : Le mariage du duc d'Orléans est à conclure, et il est question de donner au prince pour femme, ou la duchesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, ou une princesse de Cobourg : la première, moins belle; la seconde, d'un esprit moins cultivé, très-jeune d'ailleurs et jouant encore, pour ainsi dire, avec sa poupée (1). » La princesse Hélène passait, en effet, en Allemagne pour une femme de beaucoup de mérite, et ce fut elle qui fixa le choix du cabinet des Tuileries. La négociation fut conduite par M. Bresson avec une dextérité remarquable. Mais le succès fut longtemps incertain. Car, pour ruiner les tentatives de la cour de France, la Russie mit tout en œuvre. Inspiré par elle, le frère de la princesse Hélène manifesta pour l'alliance à laquelle on le pressait de donner les mains, la répugnance la plus injurieuse et la plus obstinée. Peu s'en fallut qu'un successeur de Louis XIV ne se vît hautement rebuté par un petit prince d'Allemagne, et c'est ce qui serait arrivé sans l'entremise bienveillante du roi de Prusse.

Le 18 avril donc, M. Molé put annoncer à la chambre que le traité de mariage était conclu.

Un projet de loi était en même temps présenté ayant pour but d'accorder au prince royal un supplément de dotation; et, de peur que, pressée par trop d'exigences à la fois, la munificence du pays ne s'avouât lassée, le ministère faisait la déclaration suivante, qui produisit une sensation profonde : « S. M. a décidé que la demande présentée pour le prince son second fils serait ajournée. » Le mot *ajournée* était significatif, il trahissait l'obstination d'un désir inassouvi : la malignité publique s'en empara. Mais on la laissa s'exhaler en commentaires, et l'on attendit.

L'attention des esprits fut d'ailleurs un moment distraite par les affaires d'Afrique. L'effectif de l'armée ayant été augmenté en 1836, le ministère demandait à la chambre un crédit supplémentaire de 5,647,000 fr.; et M. Janvier avait présenté à ce sujet un rapport qui frappait d'une critique amère, et la politique suivie par le ministère du 22 février en Algérie, et la conduite que le maréchal Clauzel y avait tenue. Les débats s'ouvrirent.

On reprochait au maréchal Clauzel d'avoir

(1) C'est cette dernière qui, depuis, a épousé le duc de Nemours.

trop poussé à la guerre; d'avoir écrasé les Koulouglis de Tlemsen, nos alliés, d'une contribution énorme, dont il avait exempté les Hadars, nos ennemis, et qui, levée par des étrangers, par des indigènes, avait donné lieu à d'abominables extorsions, à des trafics spoliateurs. On lui reprochait aussi la province de Bone, livrée aux violences de Joussouf, et l'expédition de Constantine, entreprise sur la foi des illusions les plus téméraires. Sa réponse ne le justifia point d'une manière complète, mais elle fut noble et d'une tristesse pleine de grandeur. « Je connaissais, dit-il en commençant, la fatalité qui s'attache à tous les services » rendus au loin, surtout à ceux qui tendent à » donner de nouvelles provinces à la patrie. » Dupleix disgracié sur le rapport de quelques » commissaires intéressés, après avoir établi notre » puissance dans l'Inde; Labourdonnais abreuvé » de dégoûts et d'injures, Lally-Tollendal mourant » sur l'échafaud, un baillon entre les dents... Je » savais tout cela et je suis parti. » Il reprit ensuite une à une les accusations dirigées contre lui. Oui sans doute il avait voulu, en Afrique, une guerre énergique et décisive; et de quel droit venait-on lui en faire un crime? Puisqu'on n'entendait pas abandonner l'Algérie, ne fallait-il pas la soumettre? Et comment la soumettre, si par l'incertitude des plans, la puérilité des efforts tentés, l'insuffisance des ressources mises en action, la domination française s'offrait à la risée des Arabes? Vouloir, il fallait vouloir. On lui demandait compte de la contribution frappée sur les Koulouglis de Tlemsen? Mais d'avance ils s'étaient engagés à supporter les frais d'une expédition entreprise pour les sauver; et l'on s'était adressé à eux parce qu'ils étaient riches, parce qu'il s'agissait de l'entretien d'une garnison destinée à les défendre, parce qu'ils avaient pillé la ville, pillé les Hadars, et qu'il n'eût été ni juste ni raisonnable de rançonner ceux qui venaient d'être dépouillés, en faveur de ceux qui jouissaient des dépouilles. La perception, il est vrai, avait été violente dans ses formes; mais elle s'était faite suivant les usages du pays; l'administration française n'y avait trempé en rien; et les détails n'en étaient pas plus tôt connus qu'on donnait l'ordre de la suspendre. Quant à l'expédition de Constantine, avait-elle été un échec? avait-elle été une défaite? Non. L'inclémence du temps, dont il est si difficile en Afrique de prévoir les variations, tel fut notre ennemi. Et pourtant, on l'avait destitué, lui maréchal de France, destitué pour ne s'être pas montré plus fort que les élémens! Le directoire avait-il donc frappé Bonaparte échouant devant Saint-Jean-d'Acre? Le gouvernement anglais avait-il frappé le duc de Wellington renonçant à s'emparer de Burgos? Louis XIV avait-il frappé Condé levant le siége de Lérida?

Ces explications amenèrent M. Baude à la tribune. Envoyé en Afrique par le gouvernement avec une mission spéciale, il avait recueilli les plaintes des Koulouglis, suivi l'expédition de Constantine; et il n'hésita pas à se porter hautement l'accusateur du maréchal. Son discours ne fut, du reste, qu'une reproduction plus vive de griefs déjà énoncés, et il provoqua, de la part du maréchal Clauzel, une réplique où perçait l'amertume d'un cœur blessé à jamais.

Là devait se borner tout l'intérêt de la discussion. Les saillies spirituelles de M. Jaubert au sujet d'Alger, « qui nous possédait plus que nous » ne le possédions, » les attaques de M. Piscatory contre le système de l'occupation illimitée et celles de M. Thiers contre le système de la guerre mal faite, les vagues remarques de M. Guizot, les protestations philanthropiques de M. de Lamartine, tout cela n'éclaira que très-faiblement le problème et eut peu d'influence sur le mouvement de l'opinion.

Les exigences financières du château étaient à l'ordre du jour : on y revint. Et la royauté eut lieu d'être satisfaite de la générosité des chambres. Il fut décidé, malgré l'opposition de MM. Garnier-Pagès, Demarçay, Briqueville, à la chambre des députés, et malgré celle de M. le vicomte Dubouchage à la chambre des pairs, que la dotation du prince royal serait portée annuellement à deux millions, que les contribuables payeraient un million pour les frais de son mariage, et que le douaire de la princesse serait fixé à 300,000 francs.

C'était trop faire pour une famille : on demanda plus encore, on demanda en faveur de la fille aînée du roi, devenue reine des Belges, une dot d'un million. En vain MM. Demarçay, Lherbette, Salverte, Larabit, Charamaule, adjurèrent-ils la chambre de prendre en considération la misère du peuple, l'opulence de la maison royale, la grandeur des sacrifices déjà consentis; en vain réclamèrent-ils de ceux qui s'appuyaient sur l'insuffisance du domaine privé, la production des pièces justifica-

tives... la chambre ne prêta une attention bienveillante qu'à M. de Montalivet, ministre personnellement dévoué au roi et le plus âpre des orateurs de la cour. M. de Montalivet exposa d'abord avec habileté que les ressources de la royauté ne devaient point être séparées de leur application nécessaire, le roi des Français ayant naturellement des actes de bienfaisance à accomplir, des récompenses à donner, des encouragements à distribuer aux savants et aux artistes, des palais à restaurer ou à embellir. Mais, quand il en vint aux attaques provoquées par la présentation des lois de famille, il fut acerbe, accusateur, et s'attira une réponse terrible. Faisant allusion aux pamphlets de M. de Cormenin, il avait prononcé le mot calomnie. Aussitôt M. de Cormenin se lève et fait signe qu'il veut parler de sa place. On savait combien il était intimidé par la tribune : on espère l'accabler s'il y monte, et de tous les bancs ministériels s'élève ce cri : A la tribune! à la tribune! Étonné, interdit, M. du Cormenin se consulte, il promène autour de lui des regards troublés, il hésite. Mais les clameurs redoublent, encouragé par ses amis, il se risque enfin, et, appuyant sur le marbre de la tribune où en l'entraîne ses mains qui tremblent d'émotion : « Je repousse, dit-il en s'adressant à » M. de Montalivet, les inculpations qui viennent » de tomber de votre bouche. S'il y a calomnie » dans l'évaluation des chiffres énoncés par vous, » la calomnie vient du vous, non de moi. Car c'est » dans un méchant pamphlet de police intitulé » *La liste civile dévoilée*, que les forêts de la » couronne figurent pour 184,000 hectares. Je ne » les ai portées, moi, qu'à 162,000 hectares. En » sorte que vous vous seriez calomnié vous-même. » Je ne me perdrai pas dans le dédale de vos cal- » culs : osez produire les pièces justificatives, » osez-le! J'accepte le combat. La question est » bien simple. Le domaine privé est de 74 mil- » lions. Or, je demande si avec 74 millions vous » ne pouvez pas payer un million de dot à la » reine des Belges. » Cette harangue, si courte, mais si nette et si péremptoire, eut un succès prodigieux, auquel M. de Montalivet ne fit qu'ajouter par l'aigreur excessive de sa réplique. Ayant dit en parlant de M. de Cormenin : *l'honorable* préopinant... le préopinant, ajouta-t-il, en se rétractant avec vivacité : insulte gratuite où l'on ne vit qu'une vengeance de courtisan! La discussion ne fut pas autrement animée : la chambre avait hâte de montrer qu'on n'épuiserait pas facilement sa complaisance. Au reste, puisqu'elle se disait monarchique, elle avait raison de ne pas refuser quand c'était un roi qui demandait!

Cependant, les amis du M. Guizot frémissaient de dépit et d'impatience; et lui-même, immuable dans son orgueil, il ne vivait plus que de l'espoir d'abattre ses faibles vainqueurs. Mais la véritable cause de sa rupture avec M. Molé n'étant pas de celles dont on se vante, il cherchait avec inquiétude par où il saisirait son adversaire pour le renverser. Lorsqu'ils étaient ensemble au pouvoir, n'avaient-ils pas l'un et l'autre professé les théories de la violence? n'avaient-ils pas voulu, d'une commune ardeur, aggraver la législation de septembre par le téméraire et brutal appendice des lois de disjonction, de déportation, de non révélation? Si M. Guizot criait à M. Molé : « Vous êtes coupable, » M. Molé n'allait-il pas lui répondre : « Vous êtes mon complice. » Que faire donc? Inspiré et poussé par ses intimes, M. Guizot prit un parti qui ne prouvait pas sa sincérité, mais qui plaisait à son audace. Il résolut de se donner comme ayant représenté spécialement, dans le cabinet dissous, la politique de Casimir Périer, cette vieille politique du résistance sous laquelle l'esprit révolutionnaire avait fléchi. C'était se parer d'un rôle monstrueux; car, depuis Casimir Périer, la société n'avait cessé de pencher vers le repos, et la langueur des partis y rendait tout au moins superflu le gouvernement de la colère. Mais M. Guizot n'ignorait pas que dans la plupart des hommes dont s'était composée l'ancienne majorité, la guerre civile avait laissé une trace brûlante. Il espéra les attirer à son ambition en les enivrant du souvenir de leurs triomphes passés, en leur montrant toujours debout et toujours armé l'esprit révolutionnaire, immortelle pâture de leurs passions; en leur soufflant enfin la peur et la haine. Alors, de deux choses l'une : ou M. Molé se laisserait imposer une politique sauvage, et il périrait par l'excès; ou bien il ferait effort contre l'impulsion donnée, et, trop faible, il tomberait chargé de mépris.

L'exécution de ce plan fut poursuivie avec une impétuosité singulière. Dans la commission des fonds secrets, les amis de M. Guizot sommèrent fièrement M. Molé de s'expliquer sur le retrait de la loi d'apanage, concession pusillanime, à les entendre. Lui, étonné, incertain, et ne sachant ou-

core dans quelle partie de l'assemblée il chercherait son point d'appui, il promit d'être ferme, d'être résolu, et le pouvoir ne défaillirait pas entre ses mains. Mais les doctrinaires avaient juré de le pousser si ardemment dans la carrière des rigueurs, qu'à la fin, hésitant et saisi d'effroi, il fut forcé de s'arrêter et de dire : « Je n'irai pas plus loin. » Et c'était là qu'on l'attendait pour le livrer aux coups d'une majorité rendue à ses emportements d'autrefois par le sentiment exagéré de ses périls.

M. Duvergier de Hauranne avait été chargé du rapport sur les fonds secrets : il le fit avec une habileté redoutable. Il demandait aide et protection pour les ministres, mais à certaines conditions; et, après avoir rappelé ce que le trône devait à la politique vigoureuse du 13 mars, continuée par celle de 11 octobre, il affirmait que l'heure n'était pas venue de faiblir, mêlant ainsi à des conclusions favorables au cabinet des conseils pleins de hauteur, et à des offres de sympathie des avertissements d'une austérité menaçante. Alors M. Molé s'effraya d'avoir du tels alliés ; ne les voulant point pour maîtres, il les accepta pour ennemis, et, se décidant tout à coup, il dériva vers le centre gauche.

La situation se trouvait donc parfaitement dessinée de part et d'autre et le champ de bataille préparé, quand la discussion sur les fonds secrets s'engagea. C'était dans les premiers jours de mai. Le ministère n'avait pas un mois d'existence, et les doctrinaires ne doutaient pas qu'il ne leur fût aisé d'avoir raison d'un pouvoir qui osait méconnaître l'importance de leur appui. Aussi le cabinet eut-il à essuyer tout d'abord, après les attaques de MM. Havin, Salverte et Lacrosse, orateurs de la gauche, l'implacable et hardi persiflage de M. Jaubert. M. de Sade vint ensuite, et enfin M. Guizot.

Quelque envenimées que fussent chez cet homme dédaigneux les blessures de l'orgueil offensé, sa démarche était plus affaissée que de coutume; la tristesse de l'accablement tempérait le sombre éclat de ses yeux; il portait sa tête avec une fierté contenue, et l'altération de son visage n'était pas celle qui trahit le secret des tumultueuses pensées. Il venait de perdre son fils. Mais les grandes douleurs exaltent une âme qui n'est point vulgaire, et, loin de l'abattre, la fortifient. Élevé un instant par la majesté de son deuil de père au-dessus de la tactique adoptée et des ruses misérables de l'ambition, M. Guizot trouva quelques accents d'une véritable éloquence. Il émut puissamment l'assemblée lorsque d'une voix presque éteinte il dit : « J'ai pris et quitté le pouvoir déjà » plusieurs fois en ma vie, et je suis, pour mon » compte, pour mon compte personnel, profondé- » ment indifférent à ces vicissitudes de la fortune » politique. Je n'y mets d'intérêt que l'intérêt pu- » blic, celui de la cause à laquelle j'appartiens et » que je me fais honneur de soutenir. Vous pouvez » m'en croire, messieurs. Il a plu à Dieu de me » faire connaître des joies et des douleurs qui » laissent l'âme bien froide à tout autre plaisir et » à tout autre mal... » Il s'étendit peu sur les causes de sa rupture avec M. Molé, dont il donna une explication plus hautaine que véridique ; et, abordant la situation dans ce qu'elle avait de général, il continua de manière à rester fidèle au système d'attaques convenu entre lui et ses amis : toujours grave cependant, et toujours attentif à veiler, à ennoblir par la solennité des motifs ce qui n'était après tout qu'une convention de l'intrigue.

La classe moyenne, suivant lui, avait droit à faire reconnaître et saluer sa prépondérance, mais elle ne devait être ni envieuse ni subalterne. Elle devait avoir assez de confiance dans ses destinées pour ne pas se croire perdue parce que l'établissement d'un apanage pour un de ses princes viendrait ramener au milieu des formes de la société moderne une ombre vaine du passé. La classe moyenne avait pour mission de gouverner, et pour devoir de mettre son cœur au niveau de sa fortune, en se gardant de toute basse jalousie et de toute frivole défiance. Le vrai danger pour elle, il était dans la permanence de l'esprit révolutionnaire, infatigable ennemi qui, même au milieu du sommeil apparent des passions et dans leur silence trompeur, se préparait à de nouveaux combats. Les agitations du monde, l'Espagne inondée du sang versé par la guerre et par la révolte, les troubles du Portugal, les déchirements nés en Angleterre de la réforme, issue elle-même de notre révolution de juillet, tout cela ne formait-il pas un ensemble de symptômes dont il était permis de prendre alarme? Tout cela n'indiquait-il pas qu'il y avait dans le mouvement général de la civilisation moderne quelque chose à réprimer et à contenir? On se rassurait parce que les clameurs

de la rue étaient tombées et qu'on n'entendait plus autour de soi le choc des partis armés du glaive? Comme si l'esprit révolutionnaire n'avait qu'à s'apaiser pour qu'on le jugeât mort; comme s'il n'existait point partout : au sein des classes pauvres, rongées par l'envie; au centre des ateliers, depuis longtemps remplis du bruit des systèmes d'égalité ; dans le peuple entier, auquel il ne restait plus d'autre frein que le frein du travail; au fond des institutions représentatives enfin, qui avaient organisé la lutte, glorieuse sans doute et désirable, mais terrible, du vrai et du faux, des bons instincts et des passions anarchiques. Il fallait donc se tenir en garde, veiller au maintien des lois répressives, discipliner les fonctionnaires, raffermir le pouvoir.

Ainsi, dans la société à conduire, M. Guizot ne voyait qu'une bataille à livrer! Cette foule à ses pieds gémissante, la foule sainte des ignorants et des faibles, des pauvres et des journaliers, il croyait que, pour la contenir, il suffirait de peser un peu plus sur elle! Le travail est un frein, osait-il dire, espérant sans doute que la faim serait pour le prolétaire des sociétés modernes ce qu'avaient été le fatalisme pour l'esclave antique et le dogme de la résignation pour le serf du moyen âge. Et il ne comprenait pas que prévenir les révolutions dispense de les calomnier, il ne comprenait pas que l'éternité de la souffrance en bas, c'est en haut l'éternité de la peur! Nous l'avons entendu, ce discours : nous étions là. Et, il nous en souvient, pendant que l'assemblée s'agitait à la voix de l'orateur, l'esprit au proie au tourment de la pensée et l'âme remplie d'amertume, nous cherchions des yeux un homme qui, au risque des plus injustes murmures, eût le courage de confondre d'aussi froides, d'aussi cruelles maximes.

M. Odilon-Barrot parla dans la séance qui suivit, mais sans aller au delà de ce que la majorité de l'assemblée voulait entendre. Il s'éleva chaleureusement contre les doctrinaires, contre leur politique vindicative et dure, contre leur prétention de ne livrer qu'à la classe moyenne la victoire du peuple entier. Au surplus, il les attendait à l'œuvre, et il désirait que le pouvoir leur fût rendu : bien sûr que l'épreuve les accablerait, bien sûr que leur ambition couronnée mettrait à nu leur impuissance. Puis, se tournant vers les ministres : « Si vous n'êtes pas les continuateurs de la politique du 6 septembre, déclarez-le nettement. » Dans le cas contraire, je crois que vous avez été » insensés de vous séparer des hommes les plus » capables par leur talent de défendre les prin- » cipes qui vous sont communs avec eux. Dans » cette guerre incessante, dans ces discussions » orageuses, sentez votre faiblesse devant un » homme à qui vous avez entendu développer ses » vues avec tant de hauteur et de fermeté. Hâtez- » vous, hâtez-vous de reconnaître la parole et le » bras du maître. »

Excité par l'attaque, animé par l'éloge, M. Guizot répliqua qu'il n'était jamais entré dans sa pensée de faire de la classe moyenne une classe à part; que, loin de là, c'était la gloire du régime existant d'appeler au faîte quiconque se montrait capable et digne d'y monter; que lui, qu'on accusait de tendre à une aristocratie nouvelle, que M. Odilon-Barrot, que chacun de ceux qui l'écoutaient, avaient acquis leurs grades à la sueur de leurs fronts, et formaient une démocratie vivante; qu'il savait combien étaient douces les faveurs de la popularité, et qu'il les avait entendus, lui aussi, les applaudissements de la multitude, mais qu'il leur préférait l'honneur d'inspirer confiance aux intérêts conservateurs, aux vrais intérêts du pays.

Pendant cette lutte sans profondeur et sans portée, mais qui tirait un grand éclat du talent des deux orateurs adverses, de la généreuse chaleur de l'un, de l'émotion secrète de l'autre, des haines et des passions du tous, les ministres, le regard fixe, le corps immobile, paraissaient abattus et comme écrasés sous le sentiment de leur insuffisance. On les jugea perdus. « Le combat vient de « se livrer sur leurs têtes, » disait-on de toutes parts, au sortir de la séance. Et chacun d'attendre la décision de M. Thiers.

C'était lui, en effet, qui tenait entre ses mains la vie du ministère, puisqu'il disposait des voix du centre gauche. Le soir de la séance, il convoque ses amis. De quel côté penchera-t-on? Les avis se partagent. Ceux-ci veulent qu'on profite de l'incapacité des ministres, qu'on leur livre bataille, qu'on les supplante. Ceux-là font observer que le centre gauche n'est pas encore assez voisin du pouvoir pour s'en emparer; qu'en renversant M. Molé, on va pousser au faîte M. Guizot; qu'il vaut mieux ajourner une victoire dont on n'est pas prêt à recueillir le profit. Mais, suivant M. Thil, tout pouvoir qui dure puise des forces dans sa seule

durée; quelque débile que paraisse le ministère Molé, si on le laisse vivre, on commet une faute et l'on perd une chance.

Au sein de tels débats, M. Thiers n'était point sans éprouver un certain trouble dont il ne s'avouait peut-être pas la cause. D'une part, il s'irritait de voir les affaires de l'État conduites, sans lui et en dehors de lui, par des hommes auxquels il se croyait bien supérieur. De l'autre, il tremblait de combattre pour le compte des doctrinaires et de leur chef, hommes résolus et opiniâtres, qui, une fois maîtres du pouvoir, sauraient le garder et le défendre. Aussi se sentait-il porté à soutenir momentanément un cabinet que son insuffisance même livrait à la merci de ses protecteurs, et qu'on serait toujours à temps de faire disparaître. Ajoutez à cela que M. Thiers avait promis au roi de ménager M. Molé, et que, par une faiblesse naturelle au cœur humain, il croyait suivre les inspirations de sa loyauté en cédant aux conseils de son ambition.

Les sollicitations, d'ailleurs, et les encouragements ne devaient pas lui manquer. Le lendemain, M. de Talleyrand intervint auprès de lui; on l'entoura de prières flatteuses; on eut recours, contre ce qui lui restait d'incertitude, à ces influences de salon toujours si puissantes dans les monarchies; et l'on parvint de la sorte à lui faire promettre, non-seulement qu'il voterait pour le ministère, mais qu'il irait l'appuyer à la tribune.

Les doctrinaires avaient un instant compté, sinon sur l'alliance offensive de M. Thiers, du moins sur sa neutralité. Ce ne fut donc pas sans un vif dépit qu'ils le virent prêter au cabinet le secours de cette éloquence facile et persuasive dont la chambre acceptait si aisément l'empire. Le discours de M. Thiers fut plus insinuant que hardi, plus habile que chaleureux; mais il eut un résultat décisif. Les fonds secrets furent votés par deux cent cinquante voix contre cent douze. Et le ministère Molé sortit, humilié tout à la fois et raffermi, d'une épreuve dans laquelle il avait failli périr.

Les doctrinaires, cependant, n'étaient pas découragés et ils se préparaient à redoubler d'audace, lorsqu'un acte aussi éclatant qu'inattendu vint les frapper de stupeur et sceller leur défaite. Déjà, dans les derniers jours d'avril, le roi avait fait grâce à Meunier, condamné par la cour des pairs comme régicide : le 8 mai, un rapport du ministre de la justice apprit à la France qu'une amnistie était accordée à tous les individus détenus dans les prisons de l'État par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques.

Au fond, l'amnistie était une machine de guerre dressée contre M. Guizot et ses amis. M. Guizot, pour créer des obstacles au cabinet dont il ne faisait plus partie, s'était mis à l'accuser de mollesse et de lâcheté; il avait essayé de ranimer les cendres, déjà refroidies, de nos discordes civiles; il avait osé, dans un temps de calme, écrire sur sa bannière le mot *intimidation*. M. Molé, en décrétant l'amnistie, opposait à cette manœuvre d'un rival une manœuvre contraire. Et ce qui le prouve bien, c'est que, collègues dans le ministère du 6 septembre, M. Guizot et M. Molé s'étaient trouvés d'accord sur la nécessité d'un système de rigueur. Mais lorsque une action est bonne en soi, il y a injustice à ne tenir compte que de ce qu'il s'est glissé de personnel dans les intentions et les motifs. L'amnistie était un appel à la réconciliation des partis; c'était donc une grande, une noble idée. M. Molé eut le mérite de l'avoir conçue, et le roi celui de l'avoir adoptée sans résistance.

Cependant, l'arrivée de la princesse Hélène était attendue au château avec impatience. Non qu'un tel mariage fût brillant : il n'avait ni le prestige d'une haute alliance monarchique, ni l'héroïque signification d'un choix national et populaire. Mais, après les refus dont les familles souveraines lui avaient infligé l'affront, la maison d'Orléans se trouvait heureuse que ses offres n'eussent pas été repoussées par une obscure et indigente cour d'Allemagne.

A part cela, on disait la princesse gracieuse; elle avait une âme sensible et douce, de la dignité naturelle, un esprit vif et cultivé. Luthérienne, elle allait entrer dans une famille catholique; mais si c'était là pour la reine des Français un sujet de dévote inquiétude, il n'en était pas de même du roi, prince qu'alarmaient faiblement les scrupules religieux et qui n'était pas fâché de trouver l'occasion de prouver sa tolérance.

La demande fut faite au grand-duc régnant par le duc de Broglie, ambassadeur extraordinaire; elle fut agréée, et la jeune princesse partit de Ludwigslust, résidence de sa famille. Des épisodes pleins d'intérêt marquèrent ce voyage. On raconte, par exemple, que, sur le milieu de la route, entre

Digitized by Google

Hanau et Francfort, la princesse, qu'accompagnait l'ambassadeur français, fit arrêter sa voiture en face des hauteurs de Berghem, qui couronnent l'horizon sur la droite. Et, un instant après, un messager envoyé par elle courait dire au duc de Broglie : « M. le duc, madame la princesse vous » prie de porter votre attention sur les hauteurs » de Berghem. C'est dans ce lieu que votre grand- » père, le maréchal de Broglie, a remporté une » victoire mémorable. »

Le 24 mai, la princesse mit pied sur le sol de sa patrie nouvelle, et, le 29, elle entrait à Fontainebleau. Car c'était dans cette ville, qui garde le souvenir de tant d'aventures épiques et de tant de chutes illustres, c'était dans ce palais dont les N impériales couvrent les murs, c'était à ce relais placé sur la route qui conduisit Napoléon de Moscou à l'île d'Elbe, qu'on attendait la jeune fille venue d'Allemagne pour donner des héritiers au trône le plus éclatant, mais le plus menacé de l'univers. A sept heures, la voiture de la princesse dépassa la grille, au bruit des tambours, des acclamations et des fanfares. Louis-Philippe se tenait sur le haut du balcon. A la vue de la princesse, que le duc d'Orléans était allé recevoir au bas de l'escalier, le roi s'avança d'un air pénétré, et, comme elle se penchait pour lui baiser la main, il la releva et l'embrassa avec effusion.

Le lendemain, 30 mai, le mariage fut célébré civilement dans la galerie de Henri II, les témoins étant : pour le duc d'Orléans, le président et les quatre vice-présidents de la chambre des députés, les quatre vice-présidents de la chambre des pairs, les maréchaux Soult, Lobau et Gérard, le prince de Talleyrand; et, pour la princesse Hélène, le baron de Rantzau, le duc de Choiseul, M. Bresson. Vint ensuite la cérémonie religieuse, qui eut lieu, selon le rit catholique, dans la chapelle de Henri II, et, selon le rit luthérien, dans la salle de Louis-Philippe. Des banquets somptueux, des spectacles, des cavalcades brillantes, des divertissements de tout genre prolongèrent, pour la jeune princesse, l'enchantement d'une journée aussi solennelle. Mais des émotions plus profondes lui étaient réservées.

Le 4 juin, la famille royale avait quitté Fontainebleau et se dirigeait vers la capitale. On était arrivé sur un coteau un peu en avant de Saint-Cloud, lorsque la princesse Hélène aperçut tout à coup, à demi-cachée dans la vapeur, une masse imposante, confuse. C'était Paris. En approchant de cette ville aimable et tragique, peut-être la duchesse d'Orléans éprouva-t-elle, au sein de sa joie, une secrète terreur. Que ne pouvait-on lui dire :

« Vous allez vivre, madame, au milieu d'une nation loyale. Le peuple, en France, respecte les princesses, non parce qu'elles sont princesses, mais parce qu'elles sont femmes. Vous venez, il est vrai, dans un pays qui a été fatal à des reines allemandes, dans un pays où la vie des rois est pleine d'angoisses, et où la foule a un flux et un reflux comme la mer. Ne craignez rien cependant. Il est des époques qui n'apparaissent qu'une fois. Le peuple de France n'a plus rien à semer dans l'épouvante ou dans la guerre; et ses mœurs sont aussi douces qu'héroïques. On vous l'a peint certainement en proie au tourment d'une inquiétude immortelle, avide de bruit, avide de mouvement, fatigué de son repos même, et ne pouvant souffrir ni la liberté ni la servitude. On vous a trompée. Le peuple de France a des joies bruyantes, mais qui cachent des pensées sérieuses; il se livre quelquefois à des colères terribles, mais qui servent des projets persévérants et gigantesques; l'apparente irrégularité de ses élans n'ôte rien à l'action constante de son génie. Seulement, fait pour les grandes choses, il lui faut des chefs qui le comprennent et qui le vaillent. S'il n'en rencontre pas de tels, il tombe et végète dans une alternative de langueur et de convulsions, jusqu'à ce que, retrouvant des guides dignes de lui, il ait repris à travers l'histoire sa marche féconde. De sorte que nos agitations, dont votre Europe s'effraie, ne sont que les manifestations d'une force mal comprise et follement combattue par ceux qui devraient la calmer en l'employant. Ah! si vous pouviez le connaître, madame, ce peuple tant calomnié au dehors! Mais non. Entre vous et lui vont s'étendre des voiles qui déroberont à vos regards les trésors qui sont en lui, trésors d'esprit et d'enthousiasme, de vaillance et de dévouement. Ce que vous connaîtrez mieux, et trop tôt, c'est ce petit monde de la cour où vous allez entrer. N'espérez pas retrouver ici les splendeurs du règne de certains rois, chevaliers ou héros. Les révolutions ont effacé les noms anciens sous des noms tout à fait inconnus; elles ont mêlé, aux mêmes lieux, les souvenirs les plus divers. Joséphine a dormi, à Trianon, dans le lit qui avait reçu la fille de Marie-Thérèse. Ne

jugez donc pas le présent par le passé. Chez les courtisans d'aujourd'hui, vous ne trouverez ni le bon ton ni le bon goût, ni l'élégance grave des habitudes plébéiennes, ni la délicatesse des usages aristocratiques. Vos Lauzun et vos Richelieu, ce seront des hommes de bourse, des agioteurs, des loups-cerviers. Et si jamais on vous explique le sens de ces mots étranges, vous en serez épouvantée. Aussi attendez-vous à voir les grossiers paladins qui vont vous entourer faire de votre mariage une spéculation politique, et, ne cherchant que des preuves de royalisme dans les témoignages de la courtoisie française, empoisonner ainsi les joies les plus pures et les plus intimes de votre cœur. Voilà le vrai, le seul danger qui vous menace. »

Et ce fut bien là, ce effet, ce qui caractérisa la réception préparée à la duchesse d'Orléans. Son entrée dans Paris fut marquée par un immense mouvement de foule, par un assemblage inaccoutumé de soldats, par des acclamations, par les éclats d'une curiosité sympathique; mais, dès le lendemain, et de peur qu'on n'attribuât à ce qui avait été dit de ses qualités personnelles l'accueil dont elle venait de jouir, les historiographes de la cour eurent soin de faire honneur au roi de tous les hommages rendus à sa bru. Ce fut pour mieux prouver combien il y avait de sagesse dans le choix du monarque, qu'après avoir vanté la taille de la princesse Hélène, la beauté de son teint, la couleur blonde de ses cheveux, la grâce de son maintien, ils lui prêtèrent plus d'érudition qu'une femme d'esprit n'en veut avoir, et plus d'esprit qu'une femme de bon sens n'en fait paraître. Puis, croyant sans doute raviver par la pompeuse minutie de leurs descriptions le culte éteint de la monarchie, ils se mirent à raconter heure par heure, sans oublier le moindre détail, la vie des princes, les accidents de chaque promenade, et quel était le costume des fils du roi, et dans quel ordre s'avançaient les voitures, calèches, char-à-bancs ou landaus, et comment la hiérarchie des rangs avait été observée dans la disposition des places assignées aux dames de la cour sur les banquettes. En même temps, par une violation brutale du mystère qui protége la pudeur des femmes, on étalait pour ainsi dire devant le public le trousseau de la princesse Hélène, on décrivait sa toilette depuis sa coiffure jusqu'à ses jarretières : et cela pour montrer que la monarchie en France n'avait pas perdu le secret d'éblouir, pour accoutumer la nation à vivre de la vie de la royauté. « Est-ce que le plus simple bon sens, s'était écrié » le *Journal des Débats*, ne fait pas comprendre » que le peuple a voulu honorer, dans la princesse » Hélène, le choix du roi, et donner une nouvelle » preuve d'attachement à sa dynastie libérale, au » éclatant démenti à des passions coupables? » Déclaration injurieusement naïve, qui trahissait le calcul politique caché au fond de ces fêtes dont la princesse Hélène paraissait être l'objet et n'était en réalité que le prétexte !

Cependant, des lettres d'invitation, répandues avec une profusion réfléchie, venaient d'annoncer l'ouverture du musée de Versailles. Dès 1832, le roi avait conçu le projet de léguer aux siècles à venir, racontées sur la toile, taillées dans le marbre et rassemblées dans de splendides galeries, les diverses époques de notre histoire. C'était là une noble, une belle idée, et le roi avait mis à la réaliser une ardeur digne des plus grands éloges. Or, l'heure était venue pour lui de jouir de son ouvrage. Le 10 juin, on vit se presser autour de ce palais de Versailles, réduit pendant si longtemps à la majesté de sa solitude et de son silence, des maréchaux, des membres de l'Institut, des ministres, des pairs de France, des députés, des artistes, des généraux, des poëtes, foule étincelante et choisie. A dix heures du matin, les portes du palais s'ouvrirent, découvrant aux regards une immense série de tableaux, de portraits, de statues, l'histoire de France enfin écrite par les arts. Comment rendre l'effet d'un pareil spectacle? Ici, la succession des grands amiraux et des connétables, depuis le maréchal Pierre jusqu'à Grouchy; là, le siècle de Louis XIV, dans des salons que traversèrent tant de hardis capitaines, tant d'hommes de génie, tant de femmes au sourire invincible, salons dorés où le grand siècle semblait avoir laissé le reflet de ses guerres et le parfum de ses amours; ailleurs, notre passé militaire depuis l'origine; les batailles gagnées, les villes prises d'assaut, les rivières passées à la nage sous le feu de l'ennemi, les joutes chevaleresques, les victoires navales, tout ce qui fut accompli par l'épée entre Tolbiac et Wagram; à côté, dans la salle de 92, la levée en masse du peuple français, saisi d'une sublime ivresse, et, dans l'indépendance de la patrie, courant défendre la liberté du monde; puis une incomparable épopée, l'empire; puis la

restauration et ses pompes vaines; puis la révolution de 1830 et ses prodiges. Aussi, combien de vieillards purent suivre de salle en salle leur propre histoire! Combien, après s'être reconnus sous l'habit de soldat, dans les armées républicaines, purent se retrouver, en uniforme de général, haletant sur la trace enflammée de leur empereur, ou assistant aux fêtes de son couronnement, ou portant le deuil de ses adieux! Ce fut donc une journée pleine d'émotions que celle où le musée de Versailles fut inauguré. Le roi, d'ailleurs, n'avait rien épargné pour la rendre éclatante et lui imprimer un caractère monarchique. Le banquet préparé pour les visiteurs servit d'occasion à l'étalage d'une magnificence dont ils se montrèrent aussi surpris que charmés. Il y eut ensuite, le long des galeries resplendissantes, une promenade aux flambeaux. A huit heures du soir, chacun avait pris place dans la salle de spectacle, et la représentation du *Misanthrope* commençait. Le spectacle fini, la toile du fond se leva, l'ancienne façade du château de Versailles apparut dans le lointain, et sur le piédestal de la statue équestre du roi on lut: « A la gloire de Louis XIV! » Il avait pourtant révoqué l'édit de Nantes, ce Louis XIV; et c'était devant une princesse luthérienne qu'on glorifiait sa mémoire!

Ainsi se termina une solennité dont la pensée mériterait d'être louée sans réserve, si des préoccupations personnelles et dynastiques ne s'y étaient pas trop étroitement associées au sentiment national. Peut-être aussi aurait-on dû choisir comme temple des souvenirs un autre palais que Versailles. Car enfin, Versailles désert, Versailles muet avait bien sa grandeur. Abandonné, il parlait au cœur du philosophe et du poëte. L'herbe qui poussait dans les avenues d'un château bâti sur la misère du peuple était une indication mélancolique mais éloquente. Quelle puissance d'émotion et quels enseignements dans ces vastes salles retentissantes et vides, dans ces dorures perdues, dans ces glaces où s'était miré le luxe d'un siècle et qui ne réfléchissaient plus que le passage de quelque visiteur attristé! Et le frémissement de ces vitres négligées par où le vent sifflait, et l'aspect morne de la chambre où Louis XIV avait dormi, et ces eaux croupissant au pied des nymphes ou des tritons ennuyés de leur solitude, et l'inutilité de ces ombrages qui avaient protégé des amours funestes, et le délabrement de ce bel escalier de l'Orangerie sur les marches duquel avaient traîné les robes de Lavallière et de Fontange : est-ce que tout cela n'était pas le plus saisissant des drames? Est-ce que tout cela ne nous montrait pas réunies la philosophie de l'histoire et la poésie des souvenirs?

Quoi qu'il en soit, les joies de la famille royale ne devaient pas être exemptes d'amertume; et le duc d'Orléans eut le chagrin de voir son mariage devenir, au sein des réjouissances populaires, l'occasion d'un affreux malheur. Le 14 juin, l'attaque simulée de la citadelle d'Anvers avait attiré devant l'école militaire le peuple de Paris. Or, si grande était la foule, que l'immensité du Champ de Mars pouvait à peine la contenir. Les choses se passèrent néanmoins dans un ordre parfait tant que dura le spectacle. Mais au moment où l'on s'ébranlait pour le départ, on entendit, mêlés à des cris de rage, des gémissements lamentables. Sur quelques points de la place et dans le voisinage de certaines issues trop étroites, la multitude s'était subitement resserrée, entassée, amoncelée, renversée sur elle-même, et des hommes dans la force de l'âge, des femmes, des enfants, des vieillards, périssaient étouffés misérablement. Qu'on juge de la consternation de Paris! Quiconque n'avait pas autour de lui tous ceux qu'il aimait se crut frappé. Et, comme il arrive toujours, la renommée, en exagérant la catastrophe, agrandissait les alarmes. Aussi le gouvernement s'empressa-t-il de faire publier dans les journaux les noms des victimes, appendice funèbre au programme de tant de fêtes! Le 15 juin, un bal offert à la famille royale devait avoir lieu à l'hôtel de ville. Qui le croirait? parmi les représentants spéciaux de la cité, plusieurs furent d'avis que les malheurs du Champ de Mars n'étaient pas un motif suffisant pour suspendre les danses de la cour. Mais à ce cruel raffinement de flatterie le duc d'Orléans répondit par une démarche d'une généreuse impétuosité. Entrant tout à coup dans la salle où le conseil municipal était rassemblé, il déclara d'un ton et avec un geste passionnés qu'il ne pouvait consentir à paraître en public, avant que les cadavres eussent été reconnus et enterrés. Le bal et le banquet furent donc ajournés, ajournés seulement! Des secours furent distribués, par ordre du prince royal, aux familles des victimes; on conduisit les morts au cimetière; et, quatre jours après, plus de quatorze cents convives allaient joyeusement se ranger autour de

tables somptueuses, dressées dans des salles inondées de lumière et tapissées de fleurs!

Quand Marie-Antoinette était venue s'unir, en France, au prince qui, depuis, fut Louis XVI, il y avait eu aussi des malheureux étouffés dans la foule et de grandes réjouissances à la cour.

CHAPITRE LII.

Affaires d'Afrique. — Anarchie dans l'administration de la colonie. — Entrevue du général Bugeaud et d'Abd-el-Kader. — Traité de la Tafna. — Prise de Constantine.

Tandis que, par des jeux, des spectacles et des fêtes, l'on cherchait à ranimer en France le culte à demi éteint des monarchies, l'œuvre de notre domination se poursuivait en Afrique avec un perpétuel mélange de bien et de mal, de fautes et de succès.

Donné pour successeur au maréchal Clauzel, le comte de Damrémont se trouvait depuis le mois de février à la tête de la colonie; et le général Bugeaud avait été investi, dans la province d'Oran, d'une autorité presque indépendante de celle du gouverneur général.

Les débuts du général Damrémont ne furent guère marqués que par une promenade militaire à Bélida et l'engagement de Boudonaou, brillant combat dans lequel neuf cents Français, commandés par M. de la Torré, mirent en fuite plus de cinq mille Arabes.

Quant au général Bugeaud, sa mission était, ou de conclure la paix avec Abd-el-Kader, ou de le poursuivre à outrance. Ce fut par des menaces sauvages qu'il annonça sa prise de possession. Mais le désir de la paix était dans son cœur, et il ne tarda pas à entrer en négociation avec l'émir. L'intermédiaire fut un juif nommé Durand, âme cupide et rusée, qu'on accusa, depuis, d'avoir semé la discorde parmi nos généraux, en vue de profits honteux. Toujours est-il que les négociations traînaient en longueur, quand tout à coup, rompant avec le général Bugeaud, l'émir s'adressa au comte de Damrémont pour obtenir la paix : démarche dont le gouverneur général informa aussitôt le ministre de la guerre. A cette nouvelle, le général Bugeaud se persuade qu'on lui envie la gloire de pacifier la province d'Oran, il s'emporte, il éclate. Heureusement, la mésintelligence n'eut pas de suite : née du vague et de l'imprévoyance des instructions ministérielles, elle tomba devant un échange d'explications sincères. Le comte de Damrémont fit savoir à l'émir que c'était avec le général Bugeaud qu'il devait traiter; et, à son tour, le général Bugeaud s'empressa d'adresser à M. de Damrémont, qu'il avait injustement soupçonné, les excuses les plus franches, les plus loyales.

Cependant, l'émir s'obstinait dans des prétentions qui accusaient son orgueil et ne répondaient pas à sa puissance. Le général Bugeaud se mit donc en campagne. L'armée, forte de neuf mille hommes, se composait de trois brigades, commandées : la première par le général Laidet, la seconde par le général Rullières, la troisième par le colonel Combes. Déjà, depuis quinze jours, on battait la plaine sans rencontrer l'ennemi, lorsque de sourdes rumeurs se répandirent parmi les soldats, annonçant la paix. Elle venait en effet de se conclure, et le général Bugeaud apprit aux troupes, par un ordre du jour, qu'il allait partir pour une entrevue avec l'émir. La nouvelle fut joyeusement accueillie par les soldats : il leur plaisait de voir de près cet infatigable Abd-el-Kader, ce chef inconnu dont ils avaient fait la renommée en le combattant, et qui leur devait le soudain éclat de sa fortune. Le général avait choisi quatre mille hommes pour l'accompagner : ils se mirent en mouvement le 1er juin, à la pointe du jour. En tête marchaient les Arabes alliés, sous les ordres de Mustapha-Ben-Ismaël. C'était un beau et austère vieillard, que reconnaissaient pour chef les belliqueuses tribus des Douaïra et des Smélas. Animé contre Abd-el-Kader d'une haine immortelle, Mustapha-Ben-Ismaël avait cherché notre alliance, et associé fidèlement à notre drapeau tricolore ses deux étendarts vert et blanc. Notre

Digitized by Google

civilisation, du reste, l'avait gagné sans le surprendre ni l'éblouir.

A neuf heures du matin, on fit halte dans un vallon du plus riant aspect, que baignaient les eaux de la Tafna. Là était le lieu du rendez-vous. Mais on n'y rencontrait que la solitude, le silence; et pas un cavalier arabe ne se dessinait à l'horizon. Le soldat se sentit humilié. Il fallut attendre, et l'on attendit longtemps. Les vedettes revenaient sans nouvelles. Habile à s'entourer de prestige, Abd-el-Kader avait voulu se donner, auprès des siens, l'avantage d'une supériorité apparente, et le dédain qu'il affectait à l'égard du chef des infidèles était un calcul de sa politique musulmane. Le jour commençait à baisser, l'émir ne paraissait pas; et, pendant que, tourné en gaieté, le mécontentement des troupes s'évaporait de toutes parts en vives saillies, le général Bugeaud avait peine à dissimuler sa colère. Enfin, l'approche des Arabes est annoncée. A l'instant même, les tambours rappellent, les faisceaux se rompent, chacun court à son poste. Mais, à une lieue de notre avant-garde, Abd-el-Kader s'était arrêté. Ce fut alors auprès du général une succession de messages ayant pour but de lui apprendre que l'émir était malade, qu'il n'avait pu se mettre en route que fort tard; qu'il serait bon, peut-être, de renvoyer l'entrevue au lendemain... A bout de patience, et oubliant la dignité de son rang pour n'obéir qu'aux impétueux conseils de son dépit et de son courage, le général Bugeaud laisse au général Laidet le commandement des troupes, et, suivi de son état-major, il se porte en avant.

Presque entièrement composée de cavalerie, l'armée d'Abd-el-Kader figurait un immense triangle, dont les angles mouvants s'appuyaient à trois collines. Arrivé au milieu des avant-postes, le général français vit venir à lui un chef de tribu, qui lui montra un coteau sur lequel était l'émir. « Je trouve indécent de la part de ton chef, » dit le général Bugeaud à l'Arabe, de me faire » attendre si longtemps et venir de si loin. » Et il s'avança résolument. Alors parut l'escorte de l'émir. Jeunes et beaux pour la plupart, les chefs arabes étalaient avec faste leurs riches costumes et montaient des chevaux magnifiques. Bien différente était celle du général Bugeaud, à laquelle s'étaient réunis plusieurs membres de l'administration civile, coiffés de la casquette modèle, et dans une tenue fort peu militaire. Un cavalier sortit des rangs. Il portait un burnous grossier, la cordo de chameau, et ne se distinguait point, par son costume, du dernier des cavaliers ennemis; mais autour de son cheval noir, qu'il enlevait avec beaucoup d'élégance, des Arabes marchaient, tenant le mors de bride et les étriers. C'était Abd-el-Kader. Le général français lui ayant tendu la main, il la lui serra par deux fois, sauta rapidement à terre et s'assit. Le général Bugeaud prit place auprès de lui, et l'entretien commença.

L'émir était de petite taille. Il avait le visage sérieux et pâle, les traits délicats et légèrement altérés, l'œil ardent. Ses mains, qui jouaient avec un chapelet suspendu à son cou, étaient fines et d'une distinction parfaite. Il parlait avec douceur, mais il y avait sur ses lèvres et dans l'expression de sa physionomie une certaine affectation de dédain. La conversation porta naturellement sur la paix qui venait d'être conclue; et Abd-el-Kader parla de la cessation des hostilités avec une mensongère et fastueuse indifférence. Le général français lui faisant observer que le traité ne pourrait être mis à exécution qu'après avoir été approuvé, mais que la trêve était favorable aux Arabes, puisque, tant qu'elle durerait, on ne toucherait pas à leurs moissons: « Tu peux dès à pré- » sent les détruire, répondit-il, et je t'en donnerai » par écrit, si tu veux, l'autorisation. Les Arabes » ne manquent pas de grain. »

L'entretien fini, le général Bugeaud s'était levé, et l'émir restait assis. Blessé au vif, le général français le prit alors par la main, et, l'attirant à lui d'un mouvement brusque : « Mais relevez-vous donc! » Les Français furent charmés de cette inspiration d'une âme impérieuse et intrépide, et les Arabes laissèrent percer leur étonnement. Quant à l'émir, saisi d'un trouble involontaire, il se retourna sans proférer une parole, sauta sur son cheval et regagna les siens. En même temps on entendit une puissante clameur que les échos prolongèrent de colline en colline. *Vive le sultan!* criaient avec enthousiasme les tribus. Un violent coup de tonnerre vint ajouter à l'effet de cette étrange scène; et, se glissant dans les gorges des montagnes, les Arabes disparurent.

Le traité conclu avec l'émir portait : qu'Abd-el-Kader reconnaissait la souveraineté de la France; que la France se réservait, dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagran et leurs territoires, plus Oran, Arzew et un territoire renfermé dans

d'étroites limites (1); que, dans la province d'Alger, elle se réservait Alger, le Sahel et une partie de la plaine de la Métidja. Tout le reste était abandonné à Abd-el-Kader. On lui livrait la province de Titéry, on lui remettait les clefs de la citadelle de Tlemsen. Et, en échange de tant de concessions, il s'engageait à fournir à l'armée française trente mille fanègues d'Oran de froment, trente mille fanègues d'Oran d'orge, cinq mille bœufs. Il était, d'ailleurs, convenu que les Koulouglis qui voudraient rester à Tlemsen, ou ailleurs, y posséderaient librement leurs propriétés et y seraient traités comme les Hadars.

Sur tout cela il n'y eut, en France, qu'un cri d'étonnement et d'indignation. L'entrevue du général Bugeaud avec Abd-el-Kader ne se pouvait séparer des circonstances qui l'avaient caractérisée : elle fut frappée d'une désapprobation énergique et presque unanime. On accusait M. Bugeaud de s'être conduit en aventurier plutôt qu'en général, et d'avoir exposé dans sa personne la dignité du commandement à des affronts que son intrépidité, son sang-froid, ne suffisaient pas à couvrir. Mais c'était contre le traité de la Tafna que s'élevaient les attaques les plus vives. Quoi! après tant de sacrifices en hommes et en argent, après tant d'années employées à combattre, on faisait cadeau à notre plus cruel ennemi de l'ancienne régence presque tout entière! Quoi! l'on condamnait la France à camper misérablement sur le littoral, pressée, resserrée, étouffée entre l'ennemi et la mer! Quel revers nous avait donc condamnés à un tel excès d'humilité dans notre ambition? Le traité qui nous dépouillait était-il le résultat forcé de quelque terrible défaite, de quelque irréparable désastre? Étions-nous en Afrique sans ressources, sans armée? Non, car 15,000 hommes avaient été réunis à Oran; des dépenses considérables avaient été déjà faites pour une campagne; une guerre à mort était annoncée; le soldat était sûr de vaincre. Et c'était du sein des plus formidables préparatifs qu'on faisait sortir une paix semblable! Et, avant même de s'être mesuré avec l'émir, on lui cédait la province de Titéry, Scherchell, la citadelle de Tlemsen, une portion de la Métidja, des territoires enfin sur lesquels jusqu'alors il n'avait affiché lui-même aucune prétention! Dans la province d'Oran, nous conserviens Mazagran et Mostaganem; mais, séparées d'Oran et d'Arzew, ces deux villes ne seraient-elles pas en état de blocus? Abd-el-Kader reconnaissait notre souveraineté : concession dérisoire qui lui assurait la réalité d'une puissance dont il ne nous laissait, à nous, que le fantôme.

Ces critiques, que le général Damrémont sanctionna de son expérience dans un exposé adressé par lui au président du conseil, n'étaient par malheur que trop fondées. Et combien n'eussent pas été plus véhémentes les plaintes de l'opinion, si l'on eût connu alors ce qu'on apprit seulement l'année suivante par un procès fameux : c'est-à-dire que toutes les conditions du traité n'avaient pas été écrites, et que le général Bugeaud avait été autorisé à se faire payer une somme d'argent qui, dépensée en chemins vicinaux, devait accroître sa popularité électorale!

Quoi qu'il en soit, on dut, après le traité de la Tafna, se demander si l'on pousserait jusqu'à Constantine. Cette expédition avait été résolue cependant, l'honneur national la commandait, la France l'attendait comme la réparation d'une injure, et c'était avec la mission spéciale de l'entreprendre que M. de Damrémont avait été envoyé en Afrique. Mais, prendre Constantine, n'était-ce pas agrandir encore Abd-el-Kader, rendu déjà si redoutable par le récent traité? Détruire Ahmed, n'était-ce pas délivrer l'émir d'un rival, appeler son influence dans l'est, le signaler aux Arabes comme le représentant, désormais unique, des haines allumées par la conquête? Cette considération pesa sans nul doute sur les délibérations du conseil; car le comte de Damrémont reçut ordre de négocier avec Ahmed. On lui demandait de rembourser les frais de la guerre, de se reconnaître vassal de la France, de payer tribut. Lui, comptant sur les secours de la Porte, il se retrancha d'abord dans de vagues réponses. Une escadre était partie de Constantinople avec des intentions équivoques : les contre-amiraux Gallois et Lalande lui firent rebrousser chemin. Pressé plus vivement, Ahmed refusa, et l'expédition fut résolue.

Une partie du mois d'août et le mois de septembre furent employés aux préparatifs. De Bone à Constantine, la route se couvrit d'étapes militaires. Ghelma était devenue, sous la direction du colonel Duvivier, une véritable place de guerre. Un camp fut établi sur le plateau de Medjez-Amar, choisi comme base des opérations, et ce fut

(1) Voir aux documents historiques, le texte du traité.

là que, dans les derniers jours de septembre, l'armée se trouva réunie. Elle s'élevait à 13,000 hommes, abondamment pourvus de vivres et de munitions, et traînait avec elle un matériel considérable. Ville de feuillage, coupée de rues tirées au cordeau, le camp de Medjez-Amar présentait, au cœur des plaines désertes qui l'environnaient, une physionomie vraiment féerique. C'était l'ordre dans le mouvement, la régularité dans l'enthousiasme, c'était la guerre en habits de fête. Rien de comparable à l'ardeur du soldat. On allait donc couvrir de l'éclat d'un grand succès les revers de la campagne précédente! Là se trouvaient des officiers qu'excitait le souvenir de la mort d'un ami. Le capitaine Richepanse était accouru pour venger la mort de son frère.

L'armée se mit en marche. On savait, par une cruelle expérience, que les plaines à traverser étaient entièrement nues; qu'elles n'offraient ni arbres ni buissons dont on se pût servir pour les feux de bivac. Aussi, le soldat avait-il ajouté un petit faisceau de branches au fardeau dont il était chargé : fardeau énorme qui se composait d'une ration de vivres pour douze jours, de cent vingt cartouches, d'une provision de sucre, de sel, de café, de linge, et d'une giberne, sans compter une longue canne sur laquelle chaque homme appuyait la main droite, et le fusil que portait la main gauche. Mais il y avait chez tous une vigueur morale qui défiait la fatigue, et la plus belliqueuse impatience éclatait dans les rangs. Toutefois, la première journée fut menaçante. Il fallait gagner des régions très-élevées, il fallait monter à travers des couches d'atmosphère chargées d'humidité et de plus en plus froides. Au col de Ras-el-Akba, la pluie commença. Bientôt, sur la terre détrempée, les voitures eurent de la peine à se traîner; et le lieutenant général Valée, qui commandait l'artillerie, fut aperçu à pied, un fouet de conducteur à la main, animant la marche. Ainsi semblaient se reproduire les sinistres présages de 1836. Les images funestes ne manquèrent pas, d'ailleurs, le long de la route. A mesure que nous avancions, les Arabes fuyaient après avoir mis entre eux et nous la dévastation, le désert; et, de distance en distance, des tourbillons de fumée ardente marquaient la place des meules de paille incendiées. Le 5 octobre, on atteignit le sommet d'une colline sur laquelle se dressent les ruines d'un monument romain. Alors apparurent, vers la gauche un camp arabe, et en face la plaine de Constantine. En ce lieu s'était ouverte, l'année précédente, la série de nos désastres. Ici était la place où plusieurs de nos frères moururent de froid; là coulait cette rivière de l'Oued-Akminim qui, grossie par les pluies, avait opposé au passage du maréchal Clauzel de si douloureux obstacles; plus loin s'étendaient le champ où il avait fallu abandonner le convoi, et celui auquel était resté le nom de Camp-de-la-Boue. Chaque pas nouveau vers Constantine réveillait un souvenir poignant, et le pied du soldat se heurta plus d'une fois à des ossements qui n'avaient plus de nom, mais qui rappelaient la patrie.

L'armée était divisée en quatre brigades, commandées : la première par le duc de Nemours; la deuxième par le général Trézel; la troisième par le général Rullières, et la quatrième par le colonel Combes. Le lieutenant général Fleury était commandant en chef du génie. Ce fut le 6 octobre 1837, à neuf heures du matin, que la première colonne couronna le plateau de Mansourah. A peine y était-elle arrivée, que du sein de la place s'éleva un grand cri où se distinguait la voix perçante des femmes. Cachés parmi les aloës qui couvrent les pentes du ravin en avant de Mansourah, trois cents tirailleurs turcs attendaient les Français, qu'ils accueillirent par une fusillade aussi vive qu'imprévue. Mais les zouaves, s'élançant avec violence, enivrés déjà par l'odeur de la poudre et frémissants, l'ennemi se replia en désordre dans la ville, et l'on put procéder aux préparatifs du siége.

Il fut reconnu sur-le-champ que la place devait être attaquée par le plateau de Koudiat-Aty, pendant que trois batteries de gros calibre, établies sur celui de Mansourah, prendraient d'enfilade et de revers les batteries du front d'attaque. Tout fut disposé en conséquence. Conduites par le général Rullières, la troisième et la quatrième brigade franchirent le Rummel, sous le feu de la place, et prirent position à Koudiat-Aty; de toutes parts les travaux commencèrent, poussés avec une activité que protégeait un courage inébranlable. Car les Arabes ne se contentaient pas d'envoyer la mort aux travailleurs du haut des remparts; et tandis que Ahmed, glissant de colline en colline, lançait sur nous ses cavaliers, Turcs et Kabyles accouraient du fond de Constantine, et contre les divers points de la courbe décrite autour d'eux

Digitized by Google

venaient se briser en rugissant. Et puis, comme en 1836, le ciel semblait s'être déclaré contre les Français. La pluie tomba par torrents. Les passerelles jetées sur le Rummel furent emportées. Les sacs à terre, que les soldats se passaient de main en main, n'arrivaient à destination que remplis d'une fange liquide. A Mansourah, la terre, changée en boue, refusant à l'artillerie un appui suffisamment solide, trois pièces versèrent dans un ravin et ne furent relevées que par les efforts surhumains des zouaves. Pas de foin, pas de paille pour les chevaux. Ceux de l'artillerie, les plus utiles, ne recevaient qu'un tiers de ration d'orge par jour, les mulets affamés rongeaient les caissons. Il y eut des nuits de tempête, effroyables, mortelles. Les soldats couchaient dans l'eau; à quelques-uns il fut donné de s'étendre sur des cailloux; d'autres, pénétrant dans le cimetière de Koudiat-Aty, se reposèrent sous la voûte des tombeaux.

On conçoit ce que de telles souffrances devaient être pour des Français, race impétueuse et plus propre à supporter le péril que le retard. Aussi, lorsque dans la matinée du 9, les batteries de Mansourah ouvrirent le feu, l'armée tout entière répondit au bruit du canon par un immense cri de joie. Mais c'était trop peu que d'éteindre çà et là le feu de la place, que d'échancrer les embrasures : les portes restant closes et rien n'annonçant que la ville se fût émue, les Français appelèrent avec impatience l'heure de l'assaut. Pour le rendre praticable, il fallait achever les travaux de la batterie de brèche que le mauvais temps avait interrompus et transporter à Koudiat-Aty, sur un terrain mouvant, inégal, profondément déchiré, des pièces de 24 et de 16 destinées à cette batterie. On y parvint, tant était forte la trempe des courages et des volontés! Alors les Arabes sortent de tous côtés de la ville, et, à la faveur des ressauts de terrain, ils viennent ramper jusqu'au pied des parapets qui couvrent les assiégeants. Le général Damrémont arrive suivi du duc de Nemours. Il ordonne aux soldats de sauter par-dessus les parapets. A la baïonnette! crient les Français, et les parapets sont franchis. En un clin d'œil, les Arabes sont culbutés de gradins en gradins et refoulés dans Constantine. Le 12, les travaux étaient terminés : on touchait enfin à l'assaut!

Tout à coup, un jeune musulman, sorti des rangs de l'armée française, s'avança vers la ville, agitant un papier d'une main et de l'autre un drapeau blanc. Les assiégés lui jetèrent des cordes et le hissèrent sur le rempart. C'était un parlementaire que le général Damrémont envoyait aux assiégés pour les sommer de se rendre, avant le signal décisif et terrible. Le lendemain l'envoyé revint avec cette fière et noble réponse : « Si les » Français n'ont plus de poudre et de pain, nous » leur en donnerons. Nous défendrons à outrance » nos maisons et notre ville. On ne sera maître » de Constantine qu'après avoir égorgé son der- » nier défenseur. »

M. de Damrémont prit aussitôt son parti. Depuis le commencement du siége, qu'il dirigeait d'ailleurs en général expérimenté, il n'avait cessé de prodiguer sa personne en soldat; si bien, qu'en le voyant passer dans les retranchements, le front chargé de soucis, mais d'un pas qui semblait chercher le péril, quelques-uns l'avaient cru décidé à mourir si la fortune pour la seconde fois nous était contraire. Heureusement, l'assaut était devenu praticable, et il n'y avait plus à douter du succès. Plein de confiance désormais, et suivi d'un petit groupe d'officiers, le comte de Damrémont se dirigea vers Koudiat-Aty. Arrivé sur un point très-découvert, il s'y arrêta et se mit à observer la brèche. « Prenez garde, lui dit alors le » général Rullières, qui était venu au-devant de » lui : nous sommes ici au point de mire de » l'ennemi. — C'est égal, répondit froidement » M. de Damrémont. » A peine avait-il prononcé ces mots, qu'on le vit tomber à la renverse, frappé d'un boulet de canon. Le général Perrégaux se penchant aussitôt sur lui, une balle l'atteignit à la tête. Le gouverneur général fut relevé avec une émotion pleine de respect par les témoins de sa mort glorieuse, et, quelques instants après, le corps sanglant traversait l'armée, couvert d'un manteau.

Parmi les soldats, il y en eut qui pleurèrent leur chef : tous saluèrent sa destinée. Le commandement revenait de droit au lieutenant général Valée : il le prit, aux applaudissements des troupes; et ce fut avec transport qu'elles reçurent, le jour même, la grande nouvelle de l'assaut pour le lendemain.

Le lendemain était un vendredi. Or, d'après une croyance superstitieuse depuis longtemps répandue parmi les Arabes, un vendredi devait marquer en Afrique le triomphe définitif des

Digitized by Google

chrétiens. Mais Constantine ne s'en préparait pas moins à une résistance furieuse. Et, de leur côté, les Français se montraient sûrs de vaincre, puisque c'était corps à corps qu'ils allaient saisir l'ennemi. Les troupes destinées à l'assaut avaient été, dès la veille, divisées en trois colonnes, sous les ordres du lieutenant colonel Lamoricière, du colonel Combes et du colonel Corbin. A sept heures, le signal est donné, et au bruit des tambours tous les cœurs palpitent d'impatience et de joie. Le ciel était radieux ce jour-là. Commandée par Lamoricière, la première colonne, au milieu de la plus vive fusillade, gagne le rempart au pas de course. Voilà les zouaves debout sur la brèche; et le drapeau tricolore, qu'y plante le capitaine Gardereus, est salué par de victorieuses acclamations. Mais le danger restait caché dans le triomphe. Tandis qu'à droite et à gauche, les sapeurs du génie se fraient un passage le long des murs, leurs compagnons se trouvent devant un dédale de maisons en ruines et d'impasses mystérieuses d'où s'échappe une grêle de balles. On avance pourtant, on s'attache à l'ennemi, dans une mêlée meurtrière et furieuse. Soudain, un pan de mur s'écroule qui étouffe et enterre nombre d'assaillants. Bientôt une mine éclate; un tourbillon de flamme et de fumée s'élève; et, par un phénomène étrange, effroyable, plusieurs de nos soldats sentent que tout autour d'eux l'air s'embrase; ils respirent le feu; une douleur âcre et cuisante les dévore; leurs vêtements consumés laissent leur chair à nu; leurs paupières sont brûlées; d'éternelles ténèbres les environnent. Ce fut un spectacle déchirant que celui de ces malheureux. Quelques-uns délirraient, défigurés à tel point, que leurs amis mêmes ne les pouvaient reconnaître, et ils allaient s'agitant semblables à des spectres.

Constantine, du reste, s'ouvrait de toutes parts aux flots des assaillants. D'intrépides canonniers turcs gisaient au pied d'une de leurs batteries conquise. On luttait de porte en porte, à travers des rues si étroites, que les maisons se faisant face se touchaient presque par le haut. Les Français se précipitaient la baïonnette au bout du fusil, poussant tout devant eux, fouillant la ville, et partout vainqueurs déchaînés, irrésistibles. Les insignes de la domination turque, les étendards d'Ahmed, les queues de cheval, disparaissaient de proche en proche pour faire place au drapeau tricolore. On dit que, ne voulant ni se soumettre ni fuir, un ministre du dey s'arracha la vie. Tout retentissait du tumulte de mille combats, et ce ne furent bientôt que morts, mourants et ruines. De dessous les débris fumants sortaient de farouches imprécations ou des cris étouffés. La population, pâle d'épouvante, avait reflué tumultueusement du côté opposé à nos attaques : elle arrive et s'entasse, derrière la Casbah, sur une pente rapide aboutissant à une muraille de rochers verticaux. Là, cette multitude gémissante grossit outre-mesure, se presse, se pousse, roule pêle-mêle au fond de l'abîme. Femmes, enfants, vieillards y périssent dans une affreuse confusion. Les plus hardis se suspendent à des cordes qui, en se rompant, les laissent tomber sur un monceau de cadavres. L'odeur du sang monte dans l'air. La ville est prise.

Ce n'était pas sans de cruels sacrifices. Le chef de bataillon Sérigny et le capitaine du génie Haket avaient péri sur la brèche. Parmi les blessés on comptait le colonel Lamoricière, les chefs de bataillon Vieux et Dumas, l'officier du génie Leblanc, le capitaine Richepanse. Le colonel Combes avait été blessé lui aussi, et mortellement. Arrivé sur la brèche, il y commandait une attaque décisive, lorsqu'il reçut deux balles dont l'une lui traversa la poitrine. Alors se passa une scène digne des temps héroïques. Invincible à la douleur, le colonel Combes s'avança vers le duc de Nemours pour lui rendre compte de la situation. Son pas était assuré, son visage calme : à le voir, nul ne se fût douté qu'il marchait portant la mort dans sa poitrine. Il s'exprima noblement, avec simplicité, sans parler de lui autrement que par cette allusion mélancolique et sublime : « Ceux qui ne » sont pas blessés mortellement jouiront de ce » succès. » On l'emporta près de rendre l'âme. Ses dernières paroles furent adressées au général Boyer, son ami : « Recevez mes adieux, lui dit-il. » Je ne demande rien à mon pays pour ma femme, » pour les miens; mais je lui recommande les of- » ficiers de mon régiment dont voici les noms. . » La mort l'interrompit.

On raconte que, pendant la prise de Constantine, Ahmed, du haut d'une montagne voisine, assistait à ce solennel spectacle de sa puissance abattue. Frappé sans retour par le destin, il ne fut pas maître de sa douleur, et des larmes, dit-on, coulèrent de ses yeux. Toutefois, il ne renonça

Digitized by Google

pas à la douceur de vivre; il tourna bride et son cheval l'emporta.

La première pensée des nouveaux maîtres de Constantine fut pour les blessés. Confiés au docteur Baudens, ils eurent pour hôpital une des plus belles maisons de la ville, celle qu'occupait le khalifa du bey. Le palais d'Ahmed, dont un nègre ouvrit les portes aux vainqueurs, renfermait de riches tapis, des chevaux magnifiques, beaucoup d'esclaves; mais on y avait rêvé des trésors qu'on ne put découvrir. Les femmes du harem, dont une seule, nommée Aïcha, était remarquable par sa beauté, furent mises sous la garde du mufti. Peu à peu tout rentra dans l'ordre; du sein des compagnes arrivèrent des tribus qui venaient faire leur soumission; les mesures que l'occupation réclamait furent prises, et l'armée se remit en route pour Bone, laissant dans Constantine 2,500 hommes sous le commandement du colonel Bernelle.

Cette conquête, si chèrement disputée, fut célébrée en France d'une manière à la fois touchante et modeste (1). La dignité de maréchal de France et le titre de gouverneur général de l'Algérie récompensèrent le lieutenant général Valée. Un avancement mérité attendait les maréchaux de camp Rullières et Trézel, ainsi que les colonels Bernollo, Boyer, Vacher, de Tournemine. Le corps du comte de Damrémont reçut, à son arrivée en France, les honneurs militaires, et l'hôtel des Invalides lui fut donné pour sépulture. Quant au général Perrégaux, il était mort dans la traversée, presque au moment de toucher les rivages de la patrie.

CHAPITRE LIII.

Nouvelle attitude prise par le parti démocratique. — Portrait de M. Arago. — Formation du Comité central; sa physionomie; résultats de son influence. — Élections. — Origine de la Coalition. — Fausse tactique de M. Guizot. — Première défaite de la coalition. — Derniers moments de M. de Talleyrand.

Pendant longtemps, on l'a vu, le parti démocratique avait obéi, dans sa marche, à des inspirations de dévouement ou à des haines impatientes ou à l'esprit d'aventure. Mais ses passions, même les plus généreuses, l'avaient mal servi. De tant de glaives tirés dans des jours de colère, pas un qui n'eût été retourné contre lui et ne l'eût déchiré. Il lui avait donc fallu enfin reconnaître que, sous la domination de la bourgeoisie, les chances n'étaient pas toutes du côté de l'audace et que malaisément il ferait violence à la fortune. Il ne se découragea point cependant, et, doué d'une force de volonté plus grande que ses revers, il résolut de se commander le calme, de mettre de la patience dans ses attaques, de vaincre, en un mot, avec les seules armes de la loi, par le seul effort de l'intelligence. L'occasion pour cela se présentait favorable et pressante, à la fin de 1837; car M. Molé avait dissous la chambre, et la lice électorale s'ouvrait.

Mais, pour que l'entreprise n'avortât point, il importait qu'elle fût conduite par des personnages d'une haute renommée et d'une modération qu'eût épargnée la calomnie, des personnages tels que M. Arago, par exemple.

Et quel puissant allié qu'un tel homme! Sa stature imposante, son œil étincelant sous de grands sourcils mobiles, la constante altération de ses traits, son profil aquilin, le rayonnement de son front, tout exprimait en lui l'intelligence dans la force et je ne sais quelle propension violente au commandement.

Il avait été donné à cet homme illustre d'entrer en commerce avec la gloire, à un âge où, d'ordinaire, on ose à peine la rêver. A vingt ans, M. Arago avait été choisi par le bureau des longi-

(1) Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître toutes les circonstances de la prise de Constantine, aux *Annales algériennes* de M. Pélissier, et à un remarquable article publié dans la *Revue des Deux-Mondes* par le capitaine Latour-du-Pin. Le docteur Baudens, chirurgien du duc de Nemours, a publié, de son côté, sur les faits qui se rattachaient plus spécialement à la nature de ses fonctions, des détails du plus grand intérêt.

tudes pour aller prolonger la méridienne de France jusqu'au midi de l'Espagne, et dans l'accomplissement de cette mission, il avait enduré mille souffrances, affronté mille dangers. Il passa six mois sur un pic isolé des montagnes, attendant l'heure où une observation serait possible. Lors de la première entrée des Français dans la Péninsule, il fut, comme envoyé de Napoléon, plongé dans les prisons de Valence; plus tard, conduit à Alger, il regagnait la France, lorsque, capturé en vue de Marseille par un corsaire espagnol, il fut ramené à Rose, puis jeté sur un ponton à Palamos. Pendant sa dure captivité à Rose et à Palamos, il poussa le dévouement à la science jusqu'à refuser de se sauver, pour ne pas perdre ses observations et ses instruments. Ainsi avait commencé la vie scientifique de M. Arago, vie marquée par une foule de travaux célèbres et d'admirables découvertes.

Ce qui caractérisait M. Arago, c'était la diversité de ses aptitudes. Renommé dans l'Europe entière comme professeur et comme savant, il apportait dans les joutes oratoires une éloquence abondante, lumineuse, nourrie de faits, de citations, de détails saisissants; et, certes, parmi les premiers écrivains de son siècle, nul n'aurait pu se flatter de l'emporter sur lui pour l'ampleur, la souplesse, et surtout la clarté du style. Cette dernière qualité avait chez M. Arago quelque chose d'éblouissant, et faisait de lui un des plus féconds vulgarisateurs qui aient jamais paru.

Un homme ainsi organisé pouvaient d'autant moins se résigner à vivre éloigné de la politique, qu'il y était appelé par un esprit naturellement dominateur et un immense besoin d'activité; car à cette nature si richement douée tout semblait convenir également : le recueillement et l'action, l'immobilité de l'étude et le mouvement des choses humaines, la contemplation solitaire des mondes et le Forum rempli de tempêtes.

Puissant par la science, M. Arago l'était peut-être plus encore par la passion. Aussi n'avait-il pu se contenter longtemps de l'espèce de dictature que l'Académie des Sciences lui avait volontairement confiée, bien qu'il y eût là des obstacles à vaincre, et des luttes à soutenir, et des ennemis à accabler. Mais, pour que les facultés de M. Arago trouvassent un emploi suffisant, il lui fallait d'autres obstacles et d'autres combats. Il s'était donc élancé vers les régions politiques, et, avec cette force d'attraction qu'elle exerce sur toutes les natures souveraines, la démocratie l'avait irrésistiblement attiré. Et qui, plus que lui, était fait pour y figurer avec éclat? Non moins capable d'émouvoir le peuple que de l'instruire, il s'imposait à ceux-ci par l'autorité de son nom, il entraînait ceux-là par l'énergie de son âme, offensive d'ailleurs et sans fiel.

Au besoin, le rôle de tribun n'eût pas été au-dessus de son ardeur. Et toutefois, il n'avait pas ce genre de supériorité qui permit à Mirabeau de se jouer des orages, d'y respirer avec une aisance orgueilleuse, de s'enivrer de la contradiction, et de se faire porter par les haines mêmes autour de lui soulevées. Accoutumé, comme professeur, aux applaudissements, M. Arago ne se déployait tout entier que devant un auditoire disposé à le comprendre et à l'aimer. Les frémissements d'une assemblée hostile, sans abattre son courage, altéraient en lui les sources de l'inspiration. Un soir de printemps, comme il se promenait dans le jardin de l'Observatoire avec quelques membres de sa famille et un ami, il lui plut d'exposer les idées dont se composait un discours qu'il devait prononcer à la chambre le lendemain. Il s'agissait de venger le peuple des mépris patricieens en traçant l'histoire des services rendus par lui à la science, et en faisant le compte des grands hommes sortis de son sein. Emporté par l'élan d'une improvisation d'abord familière, M. Arago s'anima peu à peu, il s'exalta, il devint sublime. Sur cette terrasse élevée d'où l'on domine Paris, il nous semble le voir encore avec sa haute taille et sa figure de chef arabe, la tête découverte, le bras étendu, l'œil plein de flamme, les cheveux agités par le vent, le sommet du front éclairé par les rayons du soleil qui descendait à l'horizon dans une vapeur embrasée..... Non, jamais homme n'eut un aspect plus majestueux, et jamais pensées venues du cœur ne revêtirent des formes plus solennelles et plus nobles! Le lendemain, nous allâmes entendre M. Arago à la chambre, et nous eûmes de la peine à le reconnaître, tant il paraissait attentif aux murmures imbéciles que l'éloge du peuple arrachait à l'assemblée!

Les éminentes qualités de M. Arago n'étaient pas, du reste, sans mélange. Se proposer un but invariable et unique, savoir concentrer son activité, ménager prudemment ses alliances et ses ressources, se faire des créatures par un système suivi d'attentions prévoyantes et d'égards patients,

ne se donner d'autres ennemis que ceux qu'il est bon d'avoir, voilà ce qui importe à un chef de parti, dans une société qui balance entre le goût du changement et la peur des crises. Or, M. Arago avait moins de persévérance que de fougue; il se laissait trop aisément distraire de la poursuite d'un grand dessein par des préoccupations secondaires; il diminuait lui-même, en les répandant sur trop d'objets à la fois, les forces de sa volonté; il ne connaissait qu'à demi l'art de discipliner sous lui la résistance; intrépide et fidèle dans ses amitiés, il ne cherchait pas assez à gagner les indifférents, et sa personnalité impétueuse blessa plus d'une fois un parti ombrageux à l'excès : pour tout dire, il sacrifiait plus à sa passion du moment qu'à son but. L'opiniâtreté et le calcul dans la passion furent tout le génie de Pym. Avec ce génie-là on prépare les révolutions : M. Arago avait le génie qui les décide.

Quoi qu'il en soit, M. Arago, à l'époque dont nous parlons, ne faisait pas mystère de ses espérances, et le parti démocratique le pouvait déjà saluer comme un de ses chefs. Or, M. Arago se décidant, M. Laffitte, qui acceptait volontiers l'influence de son illustre ami, se laissait entraîner inévitablement; et, quant à M. Dupont (de l'Eure), les démocrates n'avaient jamais douté que son patriotisme ne leur fût un appui.

MM. Dupont, avocat, et Louis Blanc partirent de ces données pour prendre l'initiative des démarches qui devaient amener la formation d'un comité électoral au centre même du parti démocratique. M. Dupont (de l'Eure) promit son concours; on obtint celui de M. Arago; par M. Arago, celui de M. Laffitte; et, cela fait, les membres de l'opposition dynastique furent invités à se réunir à un comité dont le parti démocratique venait de fournir le premier noyau.

Une double hypothèse avait été posée : ou bien l'opposition dynastique accepterait, et alors on combattait à côté d'elle, réserve faite de la différence des principes; ou bien elle refuserait, et, dans ce cas, on était en mesure de se passer de son alliance, puisqu'on avait pour soi MM. Arago, Laffitte, Dupont (de l'Eure), c'est-à-dire trois hommes qui d'avance frappaient de mort tout comité d'opposition dans lequel ils n'auraient pas siégé.

Le plan était bien conçu : la suite le prouva. Une assemblée ayant été indiquée, au marché des Jacobins, dans les bureaux de la *Nouvelle Minerve*, les deux oppositions s'y réunirent. La république y siégeait dans la personne de quelques-uns de ses plus fermes représentants, parmi lesquels MM. Dupont, Dornès, Thomas, rédacteur en chef du *National;* Frédéric Degeorges, rédacteur en chef du *Propagateur du Pas-de-Calais*. La discussion s'ouvrit sous la présidence de M. Laffitte.

Les radicaux s'expliquèrent sur leur but, hautement et fièrement. Jusqu'alors on n'avait cessé de leur reprocher ce qu'il y avait d'intraitable dans leur humeur et de trop fougueux dans leurs agressions : s'ils se décidaient à l'attaque, disait-on, ils ne savaient que tirer l'épée, et leur repos même n'était qu'un isolement farouche. Eh bien, il leur plaisait de prouver combien était injuste l'exagération de ces reproches. Les élections allaient commencer : ils y prendraient part et ils invitaient l'opposition dynastique à joindre ses efforts aux leurs. Mais pour qu'une telle association fût morale, il fallait qu'on la nouât sans secrète pensée, sans lâche détour, avec l'autorité que donnent aux actions humaines la droiture des intentions et la netteté des aveux. Pas de compromis équivoque entre les principes contraires, pas de concessions mollement échangées. Il s'agissait d'allier les forces contre un ennemi commun, non de confondre les drapeaux.

La proposition était loyale : ce fut avec un mélange d'estime et d'inquiétude que ceux à qui elle s'adressait l'écoutèrent, et MM. Chambolle et Léon Faucher n'hésitèrent pas à la repousser. Ne savait-on pas quel esprit animait la plupart des électeurs, et que la politique radicale leur était un sujet d'effroi? L'opposition dynastique commettrait donc une faute grave en se traînant comme auxiliaire à la suite d'hommes qui, par un scrupule aussi fatal qu'honorable et nécessaire, ne voulaient rien céder sur leurs doctrines et s'en faisaient gloire. M. Dupont répondit d'une manière impétueuse et hautaine. Il laissait entendre que, si l'on refusait de s'unir à eux, les radicaux se sentaient assez forts pour marcher seuls. L'agitation gagna l'assemblée.

Là se trouvait un professeur du collége de France à qui un vif talent de journaliste et des opinions populaires éloquemment propagées avaient valu, parmis la jeunesse, une popularité éclatante. Mais, par une résolution qui est sans excuse et qui resta sans commentaire, M. Lerminier avait depuis

Digitized by Google

peu rompu avec ses anciens amis, déserté son camp; et, condamné par l'opinion, poursuivi par le cri de la jeunesse, il s'était, comme il arrive, réfugié dans l'audace. Il prit la parole, et, avec une âpreté particulière, il insista sur l'éloignement de la classe moyenne pour les radicaux, sur les dangers de leur concours, sur leur faiblesse, prouvée, ajoutait-il, par le nombre de leurs défaites : paroles étranges dans la bouche de M. Lerminier, et qui lui attirèrent de la part de M. Louis Blanc, son collaborateur de la veille, une réplique véhémente, terminée par ces mots : « Il est, monsieur, » certaines défaites qui honorent plus que certains » triomphes. »

Ainsi, le débat s'animait de plus en plus. Tout à coup M. Mathieu, de l'Institut, se dirige vers le président, lui parle à voix basse et quitte l'assemblée. Professeur de l'école polytechnique et beau-frère de M. Arago, M. Mathieu était aussi renommé pour son patriotisme que pour sa science. A peine est-il sorti, que M. Laffitte se lève, et d'un ton ferme : « Messieurs, dit-il, je suis prié de vous dé» clarer que MM. Arago et Mathieu sont résolus » à ne point faire partie d'un comité où le parti » radical ne serait pas représenté. Je fais la même » déclaration. »

Tout fut décidé alors. Au milieu d'une agitation extrême, on consulte l'assemblée; une forte majorité se prononce en faveur des radicaux; parmi les membres de l'opposition dynastique, les plus énergiques se rallient au parti de la démocratie, les dissidents se retirent, et le lendemain la note suivante paraissait dans les journaux :

« Un Comité central est constitué à Paris pour » s'occuper des élections. Son but est de réunir » dans une même action toutes les nuances de » l'opposition nationale, et d'obtenir, par la com» binaison de leurs efforts, une chambre indépen» dante.

» Le comité se compose actuellement de MM. Du» pont (de l'Eure), Arago, Mauguin, Mathieu, La» rabit, Laffitte, Ernest Girardin, le maréchal » Clauzel, Garnier-Pagès, Cormenin, Salverte et » Thiers, membres de la dernière chambre; Cha» telain, rédacteur en chef du *Courrier Français;* » Cauchois-Lemaire, rédacteur en chef de la » *Minerve;* Bert, rédacteur en chef du *Commerce;* » E. D. Durant, de la *Minerve;* Louis Blanc, ré» dacteur en chef du *Bon Sens;* Frédéric Lacroix, » rédacteur en chef du *Monde;* Thomas, rédacteur » en chef du *National;* Dubosc, rédacteur en chef » du *Journal du peuple;* Goudchaux, banquier; » Viardot, homme de lettres; Dornès, avocat; » Népomucène Lemercier, de l'Académie fran» çaise; Rostand, professeur à l'école de médecine; » Félix Desportes, propriétaire; Marie, avocat; » Ledru-Rollin, avocat; Dupont, avocat; Sarrans, » homme de lettres; A. Guilbert; David (d'Angers), » sculpteur. »

Furent chargés de la correspondance, MM. Garnier-Pagès, Cauchois-Lemaire et Mauguin.

La composition de ce comité était presque entièrement démocratique, et à côté de lui, nul autre comité d'opposition n'était possible. M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*, rendit compte au public, dans un article plein de convenance et de mesure, des motifs qui l'avaient amené à s'abstenir. De son côté, M. Odilon-Barrot, chef de l'opposition dynastique, publia une note par laquelle il faisait connaître qu'il déplorait la scission qui venait de se manifester dans le parti constitutionnel, mais qu'il ne pouvait s'associer à un comité où le parti républicain venait d'entrer enseignes déployées.

Ainsi, la rédaction du mouvement électoral restait concentrée aux mains des radicaux. C'était la première fois qu'ils pénétraient au cœur des affaires résolument et avec ensemble; c'était la première fois qu'ils semblaient dire : « Pour saisir le gou» vernail, nous n'avons pas besoin de faire autour » de nous la tempête. » Aussi la frayeur fut-elle grande au château. Pendant plus d'un mois, la presse ministérielle épuisa, au sujet du Comité central, tout le fiel de sa polémique, et le *Journal des Débats* mit à le combattre un emportement furieux. Séparant, dans l'opposition constitutionnelle, ceux qui avaient donné leur adhésion au comité de ceux qui la lui avaient refusée, le *Journal des Débats* louait les premiers de leur prudence et rendait les seconds responsables des maux à venir. A l'entendre, le mineur était déjà au pied du trône. Et peu importait, suivant lui, que quelques noms constitutionnels fussent venus s'inscrire sur la liste fatale : « Rien de plus sérieux » et de mieux calculé, s'écriait-il dans le numéro » du 20 octobre, que le but et l'intention du parti » radical. Il est prêt à revendiquer et à faire va» loir tous les avantages de la position qu'on lui » a faite. La coalition est son œuvre propre; il » en a inspiré la pensée; il en est l'âme et l'élé-

» ment le plus vital; la place qu'il y tient, les » noms qu'il y a fait entrer lui en assurent la di» rection secrète. Ce ne sont pas les programmes, » c'est l'énergie des hommes qui les classe et » décide la prépondérance. » Dans son numéro du 18 octobre, le même journal avait dit : « Ex» clure! On s'exprimait autrement il y a quarante » ans! Et qui exclut-on d'abord? Ce sont les » constitutionnels de toutes les nuances, les amis » du pouvoir, le tiers parti, les dynastiques, toute » cette opposition dont, il faut le dire, M. Barrot » est la force et l'honneur. » L'accusation était calomnieuse, M. Barrot n'ayant pas été exclu, et s'étant exclu lui-même; mais on semait de la sorte les défiances, la jalousie, et cela suffisait à la haine, presque toujours injuste.

Le Comité central était conduit par des hommes audacieux; il occupait, dans la presse, des positions formidables : dédaignant de se défendre, il attaqua. Animé à la lutte par la violence de ses adversaires, il fit feu à la fois de ses sept journaux, émut Paris, remua la province; et, s'il ne parvint pas à modifier d'une manière sensible la majorité ministérielle, il se fortifia du moins aux dépens des opinions indécises, accrut à la chambre le nombre de ses représentants, et fit, en un mot, sentir sur chaque point de la sphère électorale la présence et le souffle de la démocratie. Jamais, depuis 1830, le pouvoir n'avait vu se dresser contre lui, dans les élections, une minorité aussi forte. A Paris, le nombre des électeurs opposants fut de 6,303, sur un chiffre *total* de 13,982. Tous les membres parlementaires du *Comité central* furent réélus. Deux républicains bien connus, MM. Martin (de Strasbourg) et Michel (de Bourges) entrèrent à la chambre; M. Arago obtint les suffrages de deux colléges; il en fut de même du maréchal Clauzel; et, quelque éclat qu'eussent jeté par l'honorable excès de leur hardiesse les doctrines de M. Voyer d'Argenson, une minorité imposante se déclara pour lui dans la capitale. Il est vrai qu'au deuxième arrondissement de Paris, M. Jacques Lefèbvre l'emporta sur M. Laffitte; mais le sixième collége ne tarda pas à dédommager le banquier fameux dans la maison duquel la révolution de 1830 avait campé.

Le ministère, pendant ce temps, déployait une activité souterraine qui le décria et lui réussit. Les ennemis qu'il redoutait le plus, parce qu'il voyait en eux des héritiers, c'étaient les doctrinaires. Sa tactique fut de combattre ténébreusement leur élection en paraissant l'appuyer, manœuvres dont quelques-uns d'entre eux furent victimes, MM. d'Haubersaërt et Girand, par exemple. Du reste, la corruption électorale, partout mise en pratique, était partout dénoncée. Le préfet du Morbihan trouva dans M. de Sivry un accusateur puissant et passionné. L'ingénieur en chef de la Gironde, M. Billaudel, s'étant présenté comme candidat de l'opposition, une lettre du ministre des travaux publics lui avait enjoint d'opter entre sa candidature et sa place : il renonça noblement à sa place, triompha dans sa candidature; et le fait, porté par lui à la tribune, vint éclairer d'un jour odieux les moyens employés par le pouvoir pour arriver au succès.

La discussion de l'adresse ne se composa que de redites bruyantes et vaines; et les commencements de la session n'offrirent de remarquable que l'attitude nouvelle prise par les doctrinaires. Trop faibles pour saisir le pouvoir de haute lutte, trop orgueilleux pour le servir, ils résolurent d'abord de le soutenir en le protégeant. Mais à ce patronage glacé, à cette arrogante soumission, à ces services pleins de menaces et injurieux, qui n'eût préféré la guerre? La guerre, par conséquent, était au fond des choses; elle éclata enfin, d'autant plus vive que les passions ennemies s'étaient plus longtemps contenues.

Ce fut M. Thiers qui en alluma la première étincelle. Bien que M. de Rémusat fût doctrinaire, M. Thiers l'avait toujours recherché. Il aimait en lui une intelligence élevée, un talent sérieux assaisonné d'esprit, des manières sans pédantisme, et l'indépendance de l'homme de lettres. Enfants de la presse tous deux, ils avaient encore cela de commun, qu'ils croyaient le maintien de la monarchie en France conciliable avec quelques idées de fierté nationale, pourvu qu'il s'y mêlât beaucoup de modestie et de prudence. Ils se convinrent donc, et dans leurs relations privées se trouva le germe de l'alliance si célèbre depuis sous le nom de coalition. Il était singulier, selon M. Thiers, que les hommes les plus capables de la chambre en fussent réduits à subir la loi de la médiocrité triomphante. Entre les doctrinaires et le centre gauche, n'y avait-il point de rapprochement possible? M. de Rémusat se laissa convaincre; à son tour il intervint efficacement auprès de ses amis; et bientôt, MM. Jaubert, Piscatory, Duchâtel,

Guizot lui-même s'accoutumèrent à l'idée d'une alliance offensive. M. Duvergier de Hauranne, qui, plus tard, devait en être l'âme, s'y montra d'abord peu disposé. Il pensait qu'à changer d'attitude un parti risquait son crédit; que de telles résolutions veulent qu'on les mûrisse, parce que, s'il est facile de les prendre, il l'est moins de les expliquer. Toutefois, il était un drapeau auquel, d'après M. Duvergier de Hauranne, il suffisait de se rallier pour ôter à la coalition le caractère d'une intrigue. La part inconstitutionnelle et excessive que le roi s'était faite dans le maniement des affaires de l'État pesait d'une manière égale sur toutes les fractions de la chambre : n'y avait-il pas moyen de se réunir honnêtement pour faire prévaloir la maxime *le roi règne et ne gouverne pas;* pour défendre la prérogative parlementaire contre les empiétements de la prérogative royale? M. Duvergier de Hauranne en fut d'avis, et pour préparer le terrain, il publia dans la *Revue française* un article où les doctrines de MM. Ilis et Fonfrède étaient dénoncées hautement comme la destruction du gouvernement représentatif. MM. Ilis et Fonfrède avaient écrit que la vie politique n'était qu'un douloureux chaos sans l'unité, sans la fixité; que la chambre élective, pouvoir passager, fractionné, mobile, rebelle aux traditions, n'était en état, ni de concevoir un système, ni de diriger; que de la royauté devaient venir l'impulsion et l'initiative; que l'entendre autrement, c'était mettre en face d'une monarchie à moitié morte une république vivante. Mais quoi! MM. Ilis et Fonfrède prétendaient-ils dépouiller la chambre élective du droit de refuser les subsides? La logique de leurs théories les conduisait là. Il eût été absurde, en effet, de laisser à la chambre un irrésistible instrument de domination, quand on demandait que la royauté dominât. Or, le droit de refuser les subsides anéanti, que restait-il? Le despotisme, compliqué d'une chambre consultative qui n'aurait plus été alors qu'un vain rouage, qu'un ressort à briser. C'est ce que M. Duvergier de Hauranne prouva sans peine et victorieusement.

Mais il fut moins heureux dans l'exposition de son propre système. Sentant bien qu'entre une assemblée armée du vote des impôts et une royauté inviolable un duel était à craindre, un duel à mort, il aurait voulu que le ministère participât à la fois et de la chambre et de la couronne : de la première par la *désignation*, de la seconde par la *nomination*, de sorte que les ministres auraient servi de lien entre des pouvoirs rivaux et formé une autorité médiatrice. M. Duvergier de Hauranne ne prenait pas garde qu'en croyant prévenir le combat, il ne faisait que déplacer le champ de bataille; car on lui pouvait répondre : « De deux choses l'une : ou le roi sera forcé d'avoir égard à la *désignation*, ou il lui sera loisible de n'en pas tenir compte. Dans le premier cas, son droit est illusoire. Dans le second, la chambre, venant à lui refuser tout concours, la lutte renaît pour aboutir à un coup d'État, et, peut-être, à une révolution. »

Le régime constitutionnel allait ainsi s'affaiblissant, compromis, décrié, par les débats de ses publicistes et l'impuissance de leur logique. L'article de M. Duvergier de Hauranne, cependant, avait une signification redoutable : il donnait un mot d'ordre à la ligue parlementaire qui se préparait.

On touchait au 12 mars (1838), époque fixée pour la présentation de la loi sur les fonds secrets, question de confiance qui devait décider du maintien du ministère ou de sa chute. Les nouveaux alliés jugèrent l'occasion bonne pour essayer leurs forces, et se partagèrent les rôles. Esprit agressif, orateur aventureux, M. Jaubert se chargea de commencer l'attaque. M. Guizot devait la soutenir, et M. Thiers porter le coup décisif. Mais les incertitudes de M. Guizot perdirent tout. Il entretenait avec le centre certaines relations dont il n'aurait pas voulu que le bénéfice lui fût enlevé. Il annonça donc l'intention de blâmer le ministère avec ménagement et sans rien compromettre. En vain ses amis lui représentèrent-ils les inconvénients d'une attitude flottante, et que la sagesse ici c'était la décision; il s'obstina par excès de circonspection ou par égoïsme.

Ainsi qu'il avait été convenu, ce fut M. Jaubert qui engagea le combat. Il s'y montra ce qu'il était: plein de fougue, de verve, et railleur. Ce qu'il réprouvait dans les *fonds secrets*, c'était moins leur principe que leur emploi. Il fit ressortir par de vives paroles le scandale des subventions payées aux journaux, mettant à l'index le patronage ruineux à l'ombre duquel le *Journal des Débats* avait vécu et grandi. « J'accorde mon vote au gouvernement, » disait-il comme conclusion, je l'aurais refusé au » ministère. » M. Guizot, lui aussi, vint se poser à la tribune en adversaire du pouvoir. Mais il

Digitized by Google

n'était plus reconnaissable. Il hésitait, il balbutiait, il s'embarrassait dans de vagues formules dont l'emphase dissimulait mal la banalité, cet homme ordinairement si superbe et si tranchant dans son dogmatisme. Tantôt le regard fixé sur ses nouveaux amis, il semblait leur demander pardon de la mollesse de ses attaques; tantôt se retournant vers le centre, d'un air suppliant et contraint, il paraissait honteux de la nouveauté de son rôle d'opposition. Après un discours qui fut un supplice pour l'assemblée et pour lui même, il descendit de la tribune, au milieu d'une désapprobation morne. Découragé, M. Thiers n'osa pas prendre la parole. C'était une campagne manquée. En dépit des graves protestations de M. Odilon-Barrot et de celles de M. Gisquet, ancien préfet de police, que sa destitution avait fait ennemi du ministère, le chiffre des fonds secrets fut voté tel que M. Molé le demandait. Et, réduite à attendre des jours meilleurs, la coalition vaincue se dispersa.

Une nouvelle bruyante émut, vers cette époque, le monde politique.

Nous avons dépeint M. de Talleyrand; nous avons dit combien était fastueuse sa vanité dans le mal. Mais son impassibilité n'était qu'un masque. Comme le mépris des hommes et des principes faisait école dans son salon, il ne voulait point perdre le bénéfice de ce professorat honteux, et il avait soin de ne paraître que triomphant et moqueur. Au fond, il était incertain, combattu, humble dans sa tristesse et tourmenté. Son immoralité de parade ne répondant pas en lui à une forte nature, à une perversité énergique, il s'y épuisa misérablement. Des témoignages tenus longtemps secrets, mais irrécusables, prouvent que dans les dernières années de sa vie la méditation lui était amère, insupportable. Abandonné à lui-même dans le silence des nuits, il tombait du haut de son orgueil factice dans d'inexprimables découragements; et à la lueur de la lampe qui éclairait la solitude de ses veilles, il lui arriva d'écrire des lignes par où se montraient le tumulte de ses pensées et les défaillances de son âme, des lignes comme celles-ci, par exemple : « Voilà 83 ans écoulés! que de soucis! que d'agitations! que de malveillances inspirées! que de complications fâcheuses! Et cela sans autres résultats qu'une grande fatigue physique et morale, et qu'un sentiment profond de découragement à l'égard de l'avenir, de dégoût pour le passé! »

Ainsi, sous la glace de son front, l'ironie perpétuelle de son regard, le calme de son maintien, et la permanence de son bonheur apparent, M. de Talleyrand cachait une vie pleine de luttes et de pusillanimité. Une fois sur la scène, il faisait volontiers étalage de son dédain pour la vertu. Mais il avait le cynisme du mal sans en avoir le courage. Il ne croyait même pas à son scepticisme; il n'avait pas foi même en son immoralité : de telle sorte que tout était faux chez cet homme, jusqu'à ses vices.

S'il faut en croire quelques dévots personnages, la première communion de la fille de Mme de Dino aurait marqué, dans la vie de M. de Talleyrand, d'une manière étrange, décisive; et il se serait laissé toucher à un point extraordinaire par le spectacle de la piété chez une jeune fille qu'il aimait tendrement. Ce qui est certain, c'est que Mlle Pauline de Dino était d'une dévotion rare, et, de la part de son grand-oncle, l'objet d'une espèce de culte. M. de Talleyrand, d'ailleurs, avait une faiblesse de caractère à peine croyable, et personne plus que lui n'était propre à être gouverné par un enfant. Ce fut de ces données qu'on partit pour préparer l'œuvre de sa conversion.

On devine de quelle importance était pour les prêtres une conversion semblable! Ceux d'entre eux qu'animait un zèle sincère pour la religion devaient s'en réjouir comme d'une sainte conquête; les autres y voyaient un hommage rendu à leur empire, une humiliation sans égale infligée au parti de Voltaire, la preuve enfin que le catholicisme avait droit de suzeraineté sur les deux extrémités de l'existence de l'homme, sur la naissance et sur la mort. Du reste, l'ancien archevêque de Paris, le cardinal Talleyrand de Périgord, avait spécialement recommandé la conversion de son neveu à M. de Quéleu, qu'il désira, dans cette pensée, avoir pour successeur.

L'intérêt de l'Église fut merveilleusement servi par la duchesse de Dino. Fille du duc de Courlande, et née par conséquent dans le voisinage des trônes, elle avait exercé longtemps le double pouvoir de l'esprit et de la beauté; mais l'un dure plus que l'autre; et, soit qu'elle voulût, par un changement d'habitudes, rajeunir sa vie, soit que les allures de la cour trop bourgeoise de Louis-Philippe eussent fini par épuiser ses aristocratiques dégoûts, elle en était venue à soupirer après le faubourg Saint-Germain. En vain, M. Thiers et

les hommes nouveaux lui avaient-ils maintes fois représenté combien était peu probable la réconciliation dont l'espoir la tentait, et qu'elle ne trouverait jamais ailleurs ce qu'elle allait perdre en s'éloignant de l'entourage de M. de Talleyrand, c'est-à-dire le plaisir d'influer sur les affaires et celui d'avoir des gens d'esprit pour courtisans, elle s'obstina. Or, elle crut, — et cette croyance, s'associant à des sentiments religieux, lui en était devenue sans doute plus chère, — elle crut que sa paix avec le faubourg Saint-Germain serait faite le jour où elle aurait obtenu de M. de Talleyrand un désaveu public du passé. Elle y gagnait, dans tous les cas, de flatter la reine. Et l'entreprise n'avait rien de chimérique, car la duchesse de Dino commandait irrésistiblement à la volonté de son oncle, douée qu'elle était d'une vive intelligence et d'un esprit charmant.

Aussi bien, M. de Talleyrand commençait à faire sur lui-même de fréquents retours, quoiqu'il se gardât soigneusement d'en laisser rien paraître à ceux de ses amis qui, comme MM. de Montrond, Thiers et Mignet, auraient eu droit de s'en étonner. Pendant l'année qui précéda sa fin, il demanda souvent à son libraire des livres pieux; et sur un petit morceau de papier nous avons lu, tracée au crayon et de sa main, l'indication suivante: *La Religion chrétienne étudiée dans le véritable esprit de ses maximes.* Enfin, arrivé à cet état d'inertie morale où l'homme ne peut plus se suffire, et voyant se dresser de toutes part autour de lui les fantômes de son cœur, il résolut d'appeler un prêtre. Ce fut à l'abbé Dupanloup qu'il s'adressa. Il n'était pas encore atteint de la maladie à laquelle il devait succomber, et sa vieillesse seule l'approchait de la mort.

L'abbé Dupanloup éprouvait pour M. de Talleyrand une répugnance extrême : prié à dîner, il refusa d'abord; mais, sur l'invitation de l'archevêque de Paris, il dut se prêter à des relations évidemment profitables à l'Église. Une secrète inquiétude l'agitait pourtant. N'était-il pas à craindre que la conversion de M. de Talleyrand ne fût une mystification cruelle préparée par son impiété, et comme une dernière comédie jouée audacieusement sur les bords du tombeau? Tout n'était-il pas possible à une dissimulation qui fut un des grands scandales de l'histoire? Tremblant d'être pris pour dupe, l'abbé Dupanloup aurait volontiers provoqué un éclat qui pût éclaircir ses doutes. Mais la politesse exquise de M. de Talleyrand le désarmait. Il se décida donc à lui écrire une lettre qui, rappelant des souvenirs de religion et de sacerdoce, fût de nature à arracher à M. de Talleyrand une réponse péremptoire. M. de Talleyrand répondit en effet, et sa réponse s'ouvrait par la phrase que voici : « Les souvenirs que vous invo» quez, monsieur l'abbé, me sont tous bien chers, » et je vous remercie d'avoir deviné la place qu'ils » ont conservée dans ma pensée et dans mon » cœur. » Entre le prince et l'abbé Dupanloup les relations continuèrent, la religion faisant le fond de leurs entretiens; et telle était l'incertitude d'esprit de l'homme qui passait pour le patriarche de l'incrédulité, qu'il se laissa insensiblement amener non-seulement à l'idée de remplir ses devoirs religieux, mais encore à celle d'abjurer publiquement sa vie. C'est ce qu'il fit dans une déclaration adressée au pape, et qui fut soumise à l'archevêque de Paris. Le prince y confessait ses erreurs avec une humilité craintive. Seulement, il y en avait une qu'il s'étudiait à excuser. L'archevêque de Paris ne voulut pas de la restriction et fit subir à l'acte des modifications auxquelles M. de Talleyrand se résigna, tant il était soumis et dompté!

Cependant, il venait d'être atteint d'une maladie mortelle, et la nouvelle de ce qui se passait dans l'intérieur perçait déjà, quoique vaguement, au dehors. Ce fut pour la portion la plus mondaine de l'entourage du prince un inexprimable sujet de surprise et de douleur. Que M. de Talleyrand eût fait intervenir dans ses adieux à la vie la religion et les ordinaires pratiques du culte, des hommes comme MM. Thiers et Mignet ne pouvaient trouver cela que très-convenable et très-décent; mais dans la rétractation publique imposée au vieillard par qui la messe du Champ de Mars fut célébrée, il y avait, suivant eux, un outrage à l'ensemble des traditions révolutionnaires, et ils s'en indignaient. La colère était grande surtout chez M. de Montrond, homme d'État anonyme et génie clandestin, roué sans égal, perdu de mœurs et de dettes, possédant au plus haut degré la grâce dans l'impertinence et le dandysme de l'incrédulité, causeur étincelant d'ailleurs, ami du roi, et bien supérieur à M. de Talleyrand, duquel il disait : « *Qui ne l'adorerait? il est si vicieux!* » M. de Montrond mit à disputer aux prêtres son complice mourant une ardeur passionnée et violente. Tout fut inutile.

M. de Talleyrand avait toujours eu beaucoup de goût pour M. Thiers et pour M. Mignet. Il aimait leur genre de talent, l'originalité de leur fraternelle fortune; et il flattait en eux des historiens; car ce sceptique, si profond et si complet en apparence, se préoccupait avec une anxiété presque puérile du jugement que porterait sur lui la postérité. A son tour, M. Thiers avait été sensible aux avances faites à son mérite plébéien par un grand seigneur de la révolution. Il est vrai qu'au sujet du traité de la quadruple alliance leurs relations s'étaient un peu refroidies, mais enfin elles ne s'étaient pas rompues, et M. Thiers n'avait cessé d'avoir auprès du prince un facile accès : il eut remarquer qu'on essaya de l'éloigner dès que M. de Talleyrand fut tombé malade.

Le 17 mai, les signes d'une mort prochaine devenant visibles, on présenta au prince, pour qu'il y apposât sa signature, la déclaration, objet de tant de craintes, de tant d'espérances. Il signa. Peu de temps après, le roi parut, et l'on raconte que, touché d'une telle visite, le gentilhomme à l'agonie exprima sa satisfaction en ces termes : « C'est le plus grand honneur qu'ait jamais reçu » ma maison. » On raconte aussi, — et c'est par des ecclésiastiques que le fait, quelque invraisemblable qu'il soit, a été sourdement propagé, — que le roi ayant demandé à M. de Talleyrand s'il souffrait, et celui-ci ayant répondu : « Oui, comme » un damné, » Louis-Philippe laissa tout bas échapper ce mot : « Déjà? » mot que le mourant aurait entendu, et dont il se serait sur-le-champ vengé en donnant à une des personnes qui l'entouraient des indications secrètes et redoutables.

Vint l'heure suprême. La gangrène montait des entrailles vers la tête : les secours de l'Église furent apportés, et l'on récita les prières des agonisants. Le nombre des visiteurs de marque était considérable, et nul obstacle n'était mis à leur admission, la duchesse de Dino ayant intérêt à ce que les derniers moments du prince fussent entourés d'une publicité solennelle et incontestable. Or, parmi les personnages présents, quelle diversité de sentiments, de préoccupations, de discours! Quelques-uns s'affligeaient de l'appareil catholique de cette mort; la plupart y puisaient au contraire des motifs de consolation, et, entre autres, le duc de Noailles, Mme de Castellane. Beaucoup songeaient aux révélations curieuses qu'allait sans doute laisser après lui un homme qui avait passé un demi-siècle dans les coulisses de l'histoire; ils ignoraient que ses *Mémoires*, déposés en Angleterre, ne devaient être ouverts, confermément à sa volonté, qu'au bout de trente ans.

Vers quatre heures du soir, on s'aperçut qu'il ne lui restait plus que quelques minutes à vivre. Il avait néanmoins toute sa connaissance et paraissait attentif aux prières. En entendant prononcer les noms de ses patrons, Charles, archevêque de Milan, et Maurice, martyr, il ajouta d'une voix faible : « Ayez pitié de moi! » Enfin, comme l'abbé Dupanloup lui rapportait ces mots de l'archevêque de Paris : « Pour M. de Tal- » leyrand je donnerais ma vie. — Il aurait un » meilleur usage à en faire, répondit-il. » Et il expira.

Rien ne devait manquer à la pompe officielle de ses funérailles; mais le peuple, qui doutait de son âme, attaqua par des propos moqueurs l'inviolabilité de son cercueil.

Pourtant, chose bizarre et navrante! cet homme, qui fut traître à son pays, qui méprisa l'humanité, qui n'hésita jamais à immoler d'un trait de plume des millions de créatures humaines, qui trempa dans toutes les iniquités fameuses, qui fit de la politique une science sèche et dure à l'excès, abominable et funeste, il se montrait, dans ses rapports privés, d'une bonté peu commune. Les gens de sa maison lui étaient dévoués. Se séparer d'un domestique était pour lui une peine si vive qu'il ne s'y pouvait résoudre. Il aima, il eut des amis.

N'importe. A qui touche aux destinées des peuples il faut plus qu'une certaine disposition à compatir aux souffrances individuelles. L'existence politique de M. de Talleyrand ne fut qu'un long scandale : il est juste, il est nécessaire qu'on la flétrisse. Par lui fut couvée, en effet, l'immoralité contemporaine, qui à son tour le soutint et le porta. A son école se formèrent les philosophes de boudoir qu'on a vus depuis prendre le cynisme pour une preuve de supériorité et la corruption pour de l'esprit, plagiaires du vice heureux, malhonnêtes gens à la suite.

Mais, grâce au ciel, il n'est pas vrai que l'intelligence soit du parti de l'improbité. M. de Talleyrand, nous le répétons, et la vérité l'exige, M. de Talleyrand fut un homme médiocre. M. d'Hauterive eut le mérite des travaux diplomatiques dont il usurpa, lui, tout l'honneur. Les traités sur les-

quels on lit sa signature en qualité de serviteur de Napoléon, l'épée de son maître les avait conclus. Repoussé par l'empereur après l'avoir été par la république, il ne prévit pas le retour des Bourbons, et ne le jugea possible que lorsqu'ils entrèrent dans Paris. Les cent jours prirent au dépourvu sa prévoyance, si follement vantée! Au congrès de Vienne, et bien que le partage des dépouilles du monde eût fait naître entre les puissances victorieuses des dissidences dont un négociateur pouvait aisément tirer profit, il ne sut empêcher ni la formation du royaume des Pays-Bas, qui devait nous servir de barrière au nord, ni celle du royaume de Sardaigne, qui devait nous servir de barrière au midi; il s'allia, contre l'empereur de Russie, qui nous aimait, à l'Angleterre, qui travaillait ardemment à notre ruine; il ne put rien, absolument rien, pour le roi de Saxe, notre allié le plus fidèle; et, au lieu de donner pour voisin à la France, sur les bords du Rhin une puissance secondaire, ainsi que la Russie le proposait, il contribua, par imbécillité ou trahison, à établir à nos portes la Prusse, puissance principale et hostile. Il fut incapable de se maintenir sous la restauration, à laquelle Fouché lui-même, le régicide Fouché, s'était rendu nécessaire. Il n'eut point de part à l'avénement de Louis-Philippe, tant son influence était nulle en 1830! Dans les conférences de Londres, réduit à un rôle tout à fait subalterne, il fut mis honteusement en dehors des délibérations qui avaient pour objet la destruction des forteresses élevées contre la France, et on lui fit signer le traité des vingt-quatre articles, appendice à ceux de 1815. Il ne connut la quadruple alliance qu'après sa conclusion, et il permit qu'on lui en attribuât la pensée. Humilié par lord Palmerston dans sa fatuité de grand seigneur, il se détacha, pour se venger, des whigs et de l'Angleterre, et prit parti pour la politique continentale, loi à qui d'ignorants panégyristes ont prêté des vues si persistantes et si profondes. Enfin, rappelé de Londres, il fut obligé, pour retenir un reste d'influence, de s'abaisser aux fonctions de flatteur, et il s'attira un jour, de la part de M. Thiers, cette exclamation cruelle : « Que M. de Talleyrand, sous Napoléon, se soit fait le courtisan » de la gloire et de la grandeur, à la bonne heure; » mais se faire le courtisan de ceci!... » Donc pas un fait qui prouve la capacité de M. de Talleyrand.

A la vérité, il a traversé beaucoup d'orages, et il est mort dans son lit. Mais, pour se tenir debout dans les hautes régions de la politique, quand on n'aspire qu'à cela, que faut-il? Avoir une âme d'esclave; savoir être infidèle au malheur et ingrat; ramper dans la tyrannie; ne sentir ni l'orgueil des choses sublimes, ni l'ambition des vastes desseins; être assez médiocre pour qu'on dédaigne de vous haïr, et assez vil pour qu'on se serve de vous, même en vous méprisant. On appelle cela le génie de l'homme heureux! Ah! qu'on descende jusqu'aux plus humbles conditions; qu'on regarde ce malheureux aux prises avec la misère; qu'on calcule l'étendue des ressources qu'il est obligé de mettre en œuvre pour échapper à la faim, la force de volonté qu'il emploie contre le désespoir... « Vous » vous croyez un grand homme, monsieur le comte, » parce que vous êtes un grand seigneur, dit Beau» marchais. Eh morbleu! perdu dans la foule ob» scure, il m'a fallu déployer plus de science pour » subsister seulement qu'on n'en a mis depuis cent » ans à gouverner toutes les Espagnes. » Non, le génie n'a point le succès pour mesure. La vraie grandeur ne reste pas si aisément impunie. Seul, abattu, exilé sur un point de la mer, et tenant fixés sur son impuissance les regards de l'univers inquiet, Napoléon était plus imposant qu'au sommet de sa fortune, où l'appareil du souverain pouvoir le cachait à demi.

Digitized by Google

CHAPITRE LIV.

Travaux législatifs dans l'année 1838, lois sur l'organisation départementale, sur l'état-major, sur les justices de paix, sur les aliénés. — Finances : question de la conversion des rentes. — Exposé des doctrines financières de M. Jacques Laffitte : théorie de la *dette perpétuelle*. — Nécessité d'abolir l'amortissement. — État moral de la société. — Agiotage. — Question des chemins de fer. — Le principe d'autorité défendu par le parti démocratique, abandonné par l'État. — Rapport de M. Arago. — Comment la question est résolue.

Les travaux législatifs de l'année 1838 furent très-importants, non par leurs résultats, mais par leur objet : il convient de les passer en revue.

Nous ne nous arrêterons pas à la loi sur les attributions des conseils généraux et d'arrondissements : hérissée de détails stériles et conçue dans l'esprit le plus étroit, elle ne changeait rien au mécanisme administratif que nous avons eu déjà occasion de décrire, et elle signalait dans la bourgeoisie une ignorance complète des premiers rudiments de la science politique. Il ne saurait y avoir, en effet, dans la société que deux forces : la *commune*, qui répond à l'idée d'association, et l'*État*, qui répond à l'idée de nationalité. Quant à l'autorité départementale, sa destination ne doit être évidemment que de mettre en rapport ces deux forces essentielles. Les chambres travaillaient donc à une œuvre puérile et vaine, lorsque, n'ayant encore rien fait pour constituer la commune, elles essayaient de constituer le département.

La chambre élective eut ensuite à organiser l'état-major général de l'armée. La France entretenait sur pied deux cent quatre-vingt mille hommes, répartis en cinquante-trois régiments de cavalerie, quatre-vingt-huit régiments d'infanterie et les armes spéciales. Ce fut sur ces données, bien qu'elles fussent variables de leur nature, qu'on s'appuya pour fixer le cadre des maréchaux et des généraux. Il fut décidé que le nombre des maréchaux serait de six en temps de paix et de douze en temps de guerre; que le cadre des officiers généraux se diviserait en deux classes : l'une d'activité et de disponibilité, comprenant quatre-vingts lieutenants généraux et cent cinquante maréchaux de camp, et l'autre de réserve; que les lieutenants généraux, à l'âge de soixante-cinq ans accomplis, et les maréchaux de camp, à l'âge de soixante-deux, cesseraient d'appartenir à la première section pour passer dans la seconde; que les officiers généraux ne seraient admis à la retraite, à titre d'ancienneté, que sur leur demande, à l'exception de ceux qu'un conseil d'enquête aurait reconnus incapables de continuer à servir activement ou à faire partie des cadres de l'armée. Ces dispositions présentaient un inconvénient grave, celui d'établir une règle dont l'inflexibilité, trop absolue, tendait à priver le pays de services quelquefois précieux et nécessaires. Mais, par là, on coupait court à l'arbitraire ministériel; on empêchait les héros d'antichambre de charger de leur présence inutile les cadres de l'activité; en un mot, on arrachait l'armée au régime du bon plaisir. Aussi la loi fut-elle acceptée avec faveur par l'opinion, tant la conduite des divers gouvernements subis par la France avait décrié le principe d'autorité!

De toutes les institutions trouvées par nous dans le glorieux héritage de nos pères, pas une qui eût été aussi bienfaisante que celle des juges de paix : on n'aurait dû, par conséquent, y toucher qu'avec beaucoup de réserve et de prudence. C'est ce que les chambres ne comprirent pas assez. Elles crurent qu'en étendant les attributions des juges de de paix, elles fortifieraient l'institution. C'était l'altérer, au contraire, et en compromettre les avantages. Le juge de paix est la loi vivante; son autorité a cela d'admirable que par essence elle est paternelle. Organe de ces traditions d'équité dont la source est au sein de Dieu, il faut, pour que la spécialité sainte de sa mission ne soit point dépassée, qu'il juge avec simplicité de cœur : y avait-il sagesse à faire sortir ces magistrats du pauvre, de la sphère des choses simples et des procès sommaires, pour les accabler d'une besogne, qui, exigeant une connaissance approfondie

Digitized by Google

des lois écrites, risquait de remplacer le conciliateur par le jurisconsulte et l'homme par le fonctionnaire?

Mais, du moins, la loi sur les justices de paix n'était qu'imprudente : celle qu'on rendit sur les aliénés fut presque odieuse; car elle mettait à la merci du pouvoir administratif la liberté de tout individu *suspect* d'aliénation mentale.

Ici se présente une question qui mérite d'être exposée d'une manière complète, à cause de l'ébranlement qu'elle imprima aux esprits, et parce qu'elle se lie à des considérations d'un ordre supérieur.

S'il est un droit incontestable, c'est celui qu'a tout débiteur de se libérer en rendant la somme qu'on lui a prêtée. Aussi les auteurs du Code civil avaient-ils écrit dans l'article 1911 : « Toute rente » constituée en perpétuel est essentiellement ra- » chetable.

L'État pouvait-il réclamer le bénéfice du droit reconnu par le Code civil à tout débiteur? Serait-il admis à dire aux rentiers : « Je vous ai payé » jusqu'à ce jour un intérêt de 5 francs pour un » capital de 100 francs : voici 100 francs; et nous » sommes quittes. » Telle était, dans toute sa naïveté, la question à résoudre, et il était d'une haute importance qu'elle fût résolue en faveur de l'État.

En effet, l'intérêt de l'argent, à cette époque, étant descendu au-dessous de cinq, l'État n'aurait pas manqué de prêteurs disposés à lui fournir, en échange d'une rente de 4 francs, par exemple, un capital de 100 francs, au moyen duquel il aurait éteint une rente de 5 francs, ce qui aurait, comme on voit, diminué d'un cinquième la somme des rentes annuellement payées par le trésor.

Que si les rentiers avaient préféré à l'avantage d'être remboursés celui de toucher 4 p. °/₀ de leur capital resté aux mains de l'État, on leur aurait laissé le choix.

Il ne s'agissait donc pas de *réduire* les rentiers, mais de les *rembourser*. Seulement, la *conversion* leur eût été offerte comme un moyen d'échapper, s'ils l'avaient voulu, à l'exercice du droit qu'avait l'État de rembourser.

On avait, par conséquent, mal posé la question en disant : *Conversion des rentes;* il aurait fallu dire : *Remboursement des rentes, avec faculté de convertir.*

Qui le croirait? sur le mérite d'une opération si légitime, si fructueuse, si impérieusement commandée à l'État, et par la pénurie du trésor, et par la misère publique, les débats les plus acharnés s'engagèrent.

Les adversaires de la conversion trouvaient la mesure illégale, s'appuyant sur les mots *rentes perpétuelles* qui se trouvaient dans le grand-livre. Ils invoquaient la loi du 9 vendémiaire an VI, laquelle n'avait mis au néant les deux tiers de la dette publique qu'en déclarant l'autre tiers exempt de *toute retenue présente ou future*. Ils s'apitoyaient sur le sort des petits rentiers qu'on allait frapper inexorablement dans le revenu sur lequel ils avaient compté pour leurs vieux jours et qui était le fruit de leurs laborieuses économies. Sous le nom de conversion, s'écriaient-ils, c'est une spoliation qu'on demande. Consentirons-nous à une banqueroute déguisée?

Mais les partisans de la conversion répondaient par des considérations décisives. Que signifiaient ces expressions du grand-livre, dont on prétendait armer contre l'opération, ces expressions *rentes perpétuelles?* N'était-il pas évident que le législateur les avait employées en opposition avec celles-ci : *rentes viagères?* Et s'il y avait eu incompatibilité grammaticale entre les mots *rente perpétuelle* et *rente rachetable*, comment expliquer l'art. 1911 du Code civil : « Toute rente constituée en perpé- » tuel est essentiellement rachetable? » Eh quoi! le droit conféré par le code à chaque citoyen dans son intérêt propre, on osait la disputer à l'État voulant l'exercer dans l'intérêt de tous! On rappelait la loi du 9 vendémiaire an VI? Mais rembourser était-il synonyme de retenir? Chose étrange! on dépouillait les rentiers en leur rendant ce qu'ils avaient prêté, ou, plutôt, ce qu'ils étaient censés avoir prêté! car, lorsque la loi du 9 vendémiaire fut portée, les rentes ne valaient pas plus de 9 ou 10 francs. Or, c'était pour ces rentes, achetées alors 9 ou 10 francs par quelques-uns des possesseurs actuels, que l'État offrait 100 francs. Et l'on appelait cela une spoliation, une banqueroute déguisée! Quant au sort des petits rentiers, atteints dans leurs revenus, était-il plus lamentable que la destinée de tant de malheureux cultivateurs, de tant de journaliers, privés de revenu, quelquefois privés de salaire? Si l'on plaignait le pauvre qui touche une rente, que ne plaignait-on davantage le pauvre, plus pauvre encore, qui la paye? Que ne descendait-on sur les pas du fisc, qui descend partout, dans ces abîmes de misère d'où sort l'im-

pôt, déplorable trésor dont chaque parcelle représente une souffrance? Mais non : les riches propriétaires et les financiers opulents pourvus de rentes, voilà ceux dont on prenait en réalité la défense en ayant l'air de plaider seulement la cause des petits rentiers. Et la preuve, c'est que les adversaires de l'opération étaient des gens de cour, des écrivains du *Journal des Débats*, des banquiers ou amis de banquiers, et les mêmes qui, à la nouvelle des désastres de Lyon convert d'une population affamée, révoltée, avaient indiqué la mitraille pour tout remède, trouvant sans doute que, de la part des tisseurs, le crime était grand d'avoir manqué de pain!

La polémique en était à ce point de violence et d'emportement, lorsque, le 17 avril 1838, la discussion s'ouvrit à la chambre. La cour ne voulait à aucun prix de la conversion; mais la mesure avait pour elle la majorité de la commission s'exprimant par l'organe de M Antoine Passy, la majorité des députés, et enfin l'opinion publique, qui s'était prononcée hautement.

Le chiffre des rentes 5 p. °/₀ inscrites sur le grand-livre s'élevant à 134 millions, l'opération proposée eût réalisé une économie de plus de 13 millions par an, alors même qu'elle n'aurait eu pour résultat que de substituer à chaque rente de cinq francs une rente de quatre francs et demi. Mais elle devait avoir un résultat bien plus utile encore, quoique moins direct; et c'était celui-là qui frappait surtout les bons esprits. La baisse de l'intérêt de l'argent, a dit Turgot, c'est la mer qui se retire, laissant à sec des plages que le travail de l'homme peut féconder; définition magnifique et juste! Le haut prix des capitaux, voilà le despotisme que consacre la civilisation moderne, lourd despotisme, qui arrête l'essor de l'industrie, enchaîne l'activité humaine, et soumet l'intelligence à une suzeraineté aussi grossière qu'inepte. Faire baisser l'intérêt des effets publics, c'est faire baisser celui des capitaux que réclament l'industrie et l'agriculture; parce que le prix des rentes payé par l'État est un prix régulateur, parce qu'il sert de terme de comparaison dans les transactions particulières, parce que c'est, en un mot, le thermomètre sur lequel se mesurent les exigences du capitaliste. Augmenter la valeur du travail, affaiblir la tyrannie de l'argent, diminuer la prime payée à l'oisiveté par un ordre social corrompu, tendre à ranimer dans le pauvre le sentiment de sa dignité, telles étaient les conséquences certaines, bien qu'éloignées, de la mesure en discussion.

Aussi, nul doute sur l'adoption du principe. Mais, pour l'application, à quel système convenait-il de s'arrêter? On en avait proposé deux.

Le premier consistait à émettre, pour rembourser le capital des rentes 5 p. °/₀ d'autres rentes inférieures, et que néanmoins l'État pouvait vendre, vu le cours du marché, à cent francs, c'est-à-dire au pair (1). De sorte que l'État, pour chaque rente de 4 francs émise par lui, aurait reçu cent francs, avec lesquels il aurait remboursé le capital d'une rente de cinq francs; à moins que les possesseurs d'une rente de cinq francs n'eussent consenti à en toucher seulement une de quatre, ce qui, pour l'État, serait revenu au même et lui aurait toujours procuré un bénéfice d'un cinquième.

Le second consistait à émettre, pour racheter le capital des rentes 5 p. °/₀ d'autres rentes inférieures, et coûtant, vu le cours du marché, moins de cent francs, c'est-à-dire étant au-dessous du pair.

Voici quelle était la différence des deux systèmes :

Les remboursements se font toujours au pair, c'est-à-dire à cent francs. Que l'État, lorsqu'il a emprunté, ait reçu en échange de la rente émise par lui, un capital de cent francs ou un capital moindre, peu importe : c'est toujours un capital de cent francs qu'il s'oblige à rembourser le jour où il voudra s'affranchir du payement de la rente, quelle qu'elle soit.

Lors donc que l'État *émet des rentes au pair*, recevant cent francs pour chacune d'elles, il ne sera pas tenu plus tard à rendre un capital supérieur à celui qu'il aura reçu en réalité; et, par conséquent, cette opération n'entraîne aucune augmentation de capital dans la dette publique.

Lorsqu'au contraire, l'État émet des *rentes au-dessous du pair*, comme il touche pour chacune d'elles moins de cent francs, il se charge de l'obligation de payer plus tard, pour les racheter, cent francs, c'est-à-dire un capital supérieur à celui qui

(1) Personne n'ignore qu'émettre un *fonds au pair*, c'est émettre une rente qui coûte 100 fr., et qu'émettre un *fonds au-dessous du pair*, c'est émettre une rente qui, vu le cours du marché, coûte moins de 100 fr.

est entré dans ses caisses. D'où résulte dans la dette publique une augmentation de capital.

Ainsi, la dette se compose de deux choses qu'il importe de ne pas confondre : le capitale et l'intérêt. Il peut arriver que parallèlement au premier, qui s'accroît, le second diminue. Et c'est même là le résultat nécessaire de toute conversion au-dessous du pair (1).

Tels étaient les deux modes mis en présence. Ce fut sur leur valeur comparative que porta la discussion presque tout entière ; et parmi ceux qui combattirent le second, nul ne le fit avec plus de puissance que M. Garnier-Pagès. Jusqu'alors on l'avait cru étranger à l'aride science des chiffres, et la surprise vint s'ajouter à l'impression profonde que produisit son éloquence, aussi vive que substantielle et entraînante quoique austère. Il rappela d'abord que l'amortissement était une caisse alimentée par l'impôt et créée pour éteindre par des rachats successifs de rentes, le capital de la dette publique. Or, augmenter par une conversion au-dessous du pair un capital que l'amortissement avait précisément pour but de diminuer, c'était, suivant l'orateur républicain, faire une opération insensée, puisque c'était enlever aux contribuables d'une main beaucoup plus qu'on ne leur rendait de l'autre. Au lieu de cela, M. Garnier-Pagès proposait de convertir au pair, par l'émission d'une rente qui pût être vendue cent francs, c'est-à-dire pour l'émission du quatre pour cent.

Mais si ce système était le plus simple, s'il avait l'avantage de réduire l'intérêt de la dette sans en augmenter le capital ; s'il allégeait les charges du présent et n'empiétait point sur l'avenir, n'offrait-il pas en revanche un grave danger? C'est ce que fit ressortir avec beaucoup de force et d'autorité un financier célèbre, M. Jacques Laffitte. Que l'État, disait-il, propose aux rentiers de les rembourser, il en a le droit assurément, mais il a le plus pressant intérêt à ce que ses créanciers actuels demeurent dans la rente en subissant la conversion. Quel embarras en effet pour le trésor, si, chassés tumultueusement de la bourse, les rentiers se décidaient tous pour le remboursement! Pressé, accablé, l'État serait-il en mesure de faire face à toutes les demandes? Non, bien évidemment. Et alors quelles clameurs! quelle panique! Une pareille crise pouvait devenir terrible, et c'était le comble de l'imprudence que de l'affronter. M. Jacques Laffitte conclusit de là que, tout en réduisant les rentes, il fallait ménager à leurs possesseurs un attrait qui les portât à préférer la conversion au remboursement. Et cet attrait, il le trouvait dans l'émission du trois et demi pour cent à quatre-vingt-trois francs trente-trois centimes, parce que, dans ce système, les rentiers avaient pour se consoler de la diminution de leur revenu, l'espoir de gagner un jour sur le capital, tandis que la conversion au pair leur imposait une perte sans compensation (2).

Les deux camps une fois dessinés, chacun cou-

(1) Pour fixer les idées de ceux qui ne sont pas habitués au langage financier, supposons que l'État émette cinq rentes de 5 fr. C'est comme s'il s'obligeait à payer aux prêteurs nouveaux une somme annuelle d'intérêts montant à 15 fr. Or, si les rentes 5 p. °/o se vendent à la bourse 80 fr., l'État, pour les cinq rentes émises, aura reçu cinq fois 80 fr. ou 400 fr., qui lui serviront à éteindre au pair quatre rentes de 5 fr., ou, en d'autres termes, à se décharger de l'obligation de payer annuellement aux prêteurs anciens une somme d'intérêts montant à 20 fr.

Bénéfice sur l'intérêt annuel : 5 fr.

Mais si, plus tard, il faut qu'il rembourse le capital des cinq rentes de 5 fr. ne pouvant les rembourser qu'au pair, c'est-à-dire en offrant 100 fr. par rente, il devra donner 500 fr., au lieu de 400 qu'il aura reçus.

Perte sur le capital : 100 fr.

De sorte que l'opération aura eu ce double effet de diminuer la dette quant aux intérêts à servir, et de l'augmenter quant au capital à rembourser.

(2) Dans le système soutenu par M. Laffitte, le rentier aurait pu dire : « Si j'exige de l'État qu'il me rembourse, je « me verrai en possession d'un capital que j'aurai peut-être « de la peine à placer ou que je placerai mal. Eh bien, « l'État m'offre pour un capital de 83 fr. 33, une rente de « 5 fr. 1/2, c'est comme s'il m'offrait, pour un capital de « 100 fr., une rente de 4 fr. 20 c. Au lieu de 5 fr. que je « touche aujourd'hui, je ne toucherai donc plus que 4 fr. 20. « Mais, en revanche, les rentes 3 1/2 que je vais posséder, « et qui ne valent en ce moment que 83 fr. 33 c. vaudront « davantage dans quelque temps, puisque dans les époques « de paix et de calme, les rentes tendent toujours à la « hausse, surtout quand elles ne sont pas au-dessus du pair, « comme les rentes 5 p. °/o. Donc, en me résignant à perdre « momentanément quelque chose sur les intérêts, je me pré- « pare la chance heureuse et presque certaine de gagner « beaucoup de rentes. »

Dans le système soutenu par M. Garnier-Pagès, le rentier se trouvait dans une position bien différente. Car, à la place de sa rente de 5 fr., on lui en offrait une moindre et qui avait déjà atteint le pair. Or, il y a deux raisons pour que des rentes au pair ne soient pas susceptibles d'une grande hausse. La première, c'est que, pour des motifs qu'on verra plus bas, il a été interdit à l'amortissement de les racheter, aussitôt qu'elles ont dépassé le pair ; et l'on sait que le prix

rut à celui où l'appelaient ses instincts, ses intérêts, ses prédilections personnelles ; mais bientôt la mêlée parlementaire devint si confuse, et de si épaisses ténèbres descendirent sur le champ de bataille, qu'il n'y eut plus moyen de s'y reconnaître.

Convertissons au pair, disaient les uns avec M. Garnier-Pagès; mais on leur répondait : Prenez garde! tous les rentiers vont affluer au trésor : l'opération sera impossible.

Convertissons au-dessous du pair, disaient les autres avec M. Jacques Laffitte; mais on leur répondait : Vous augmentez ainsi le capital que l'amortissement est destiné à racheter ; et ne voyez-vous pas combien il est absurde de faire perdre à l'État par l'amortissement plus qu'il ne gagnerait par la conversion? l'opération serait ruineuse.

De part et d'autre on avait tort, et le tort venait de ce que nul n'avait compris qu'avant d'aborder le problème de la conversion, il aurait fallu abolir l'amortissement.

L'amortissement aboli, l'argument tiré de l'augmentation du capital tombait de lui-même. Car il importait peu, au point de vue financier, que le capital de la dette publique fût indéfiniment accru, si on le considérait comme ne devant jamais être racheté. Cette augmentation, dès lors, devenait un fardeau purement *nominal*, et le meilleur système, sous le rapport, exclusif, de l'économie à réaliser, se pouvait résumer de la sorte : Augmentons indéfiniment le capital de la dette, charge fictive, et réduisons indéfiniment l'intérêt de la dette, charge réelle.

Rien, d'ailleurs, n'eût été plus facile que de prouver combien l'institution de l'amortissement était onéreuse et insensée (1). C'est ce que sentait parfaitement M. Laffitte. Lui aussi, il avait cru

d'une marchandise s'élève d'autant moins qu'elle a moins d'acheteurs. La seconde, c'est que les rentes qui ont dépassé le niveau du pair se trouvent par cela seul menacées d'une conversion prochaine, ce qui tend à les discréditer.

(1) Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en plaçant ici, après la description de ce bizarre mécanisme, la démonstration de ses vices essentiels. Aussi bien, l'histoire de l'amortissement doit avoir sa place dans la partie financière du travail que nous avons entrepris.

Histoire de l'amortissement. — La caisse d'amortissement a été créée en France par la loi du 28 avril 1816. Sa dotation avait d'abord été fixée à 20 millions de revenu par an; elle fut portée à 40 millions par la loi du 25 mars 1817.

La caisse devait, au moyen de cette somme, racheter successivement les rentes, au cours de la bourse ; mais les rentes rachetées ne devaient pas être annulées. Jusqu'à ce qu'il en fût autrement décidé par le législateur, elles devaient être payées par l'État à l'amortissement et s'ajouter à sa dotation.

L'idée de l'amortissement reposait sur la théorie des intérêts composés, c'est-à-dire des intérêts qui, s'accumulant chaque année pour être ajoutés au principal, portent eux-mêmes intérêt pour les années suivantes : théorie merveilleuse au premier abord, puisque avec une dotation de un pour °/o par an, successivement accrue des intérêts du capital racheté, une dette en 5 pour °/o se trouve éteinte, par des rachats au pair, dans l'espace de trente-six ans! Aussi le docteur Price n'avait-il pas eu beaucoup de peine à séduire les esprits par la magie d'une semblable arithmétique. Mais, pour que ces beaux calculs n'eussent pas été une source de déceptions, il aurait fallu que, tandis qu'on amortissait d'une main, on n'eût pas été obligé d'emprunter de l'autre. Or, c'était justement là ce qui devait arriver en France.

Voici à quoi se réduit ce mécanisme tout vanté :

Une crise éclate. L'État est placé sous le coup de circonstances critiques. Il emprunte en rentes 5 pour °/o. Pour chaque rente de 5 fr. qu'il émettra, il sera censé avoir reçu 100 fr. et se reconnaîtra débiteur de cette somme. En réalité, cependant, combien aura-t-il touché? Pas plus de 52 fr., peut-être. Le reste sera tombé dans la bourse des banquiers entremetteurs de l'emprunt. Mais la crise se dissipe, la confiance revient, le cours des rentes s'élève. Survient alors l'amortissement, qui rachète au prix de 82 ou 83 fr. les rentes pour lesquelles l'État n'en avait reçu que 52. Qu'imaginer de plus ruineux, de plus absurde qu'une pareille combinaison? Or, il n'y a rien d'hypothétique dans ce que nous venons de dire : nous n'avons fait que raconter l'histoire de 1817.

Depuis 1816 jusqu'à la fin de 1823, le trésor a emprunté 1,792,183,139 fr., pendant qu'il employait à l'amortissement des rentes, 1,278,482,534 fr. Qu'on calcule tout ce qu'un tel mécanisme a dû coûter à l'État!

En 1825, pourtant, on avait commencé à comprendre que suivre cette voie, c'était marcher vers un précipice, et que l'État pouvait bien se ruiner à force d'être dégrevé de la sorte. Une loi fut portée qui interdisait à l'amortissement la faculté de racheter au-dessus du pair, c'est-à-dire au-dessus de 100 fr. Les rentes 5 pour °/o étaient alors au-dessus du pair, ou, en d'autres termes, elles coûtaient à la bourse plus de 100 fr : elles furent donc soustraites à l'action de l'amortissement. Le but du législateur était manifeste : les rentes 5 pour °/o coûtaient trop cher, et il déclarait qu'il y aurait ruine à les racheter. Rien de mieux. Mais les rentes 3 pour °/o étaient alors à 81 fr., par conséquent au-dessous du pair ; et celles-là, il était permis à l'amortissement de les racheter. Or, là était la folie. Car une rente de 3 fr. qu'on ne se procure qu'au prix de 81 fr., coûte plus cher en réalité qu'une rente de 5 fr. qu'on obtient au prix de 148. Ainsi, par une inconséquence ridicule, la loi de 1825 défendait à l'amortissement de racheter les rentes qui coûtaient le moins, en lui laissant la faculté de racheter celles qui coûtaient le plus! Et cela parce que les premières étaient au-

autrefois aux merveilles tant vantées de l'amortissement; mais depuis, il était bien revenu de son illusion; et il avait, en matière de finances, trop de sagacité pour ne pas voir que le système des conversions au-dessous du pair avait un corollaire inévitable dans la suppression de l'amortissement.

dessus de cette limite de convention qu'on appelle *le pair*, et les secondes au-dessous!

Aussi, qu'arriva-t-il? Que tout l'effort de l'amortissement s'étant porté sur les rentes 3 pour °/₀, elles montèrent à un prix excessif, en sortu de la loi qui fait qu'une marchandise se vend d'autant plus cher qu'elle est plus demandée. Cette hausse extraordinaire, qui l'avait produite? l'amortissement. Qui en souffrait? l'amortissement.

Il fallut mettre au terme à ce mouvement désastreux. En 1831, il fut arrêté que la dotation de l'amortissement serait répartie entre les diverses espèces de rentes, et que la portion de cette dotation affectée au rachat des rentes 5 p. °/₀ serait mise en réserve.

Mais que faire de cette réserve? On imagina de la convertir en bons du trésor, et ce que les contribuables avaient voté pour la réduction de la dette publique reçut une tout autre destination.

L'État restait débiteur de cette réserve vis-à-vis de la caisse d'amortissement. Pour la libérer, que fit-on? En 1833 et 1834, divers crédits en rentes avaient été accordés au gouvernement. Les rentes qui venaient de lui être allouées, il les fit inscrire au nom de la caisse, en échange des bons du trésor qui la constituaient créancière de l'État. Cette opération singulière fut pompeusement appelée *consolidation de la dette publique*, et tout fut dit. De sorte que les millions demandés à la misère des contribuables pour le rachat des rentes déjà émises, on les employait à émettre impunément des rentes nouvelles! De sorte qu'on augmentait la dette publique par le jeu même des fonds donnés pour la réduire!

Cependant, le 5 continuant à se maintenir au-dessus du pair, on s'avisa d'appliquer la réserve aux travaux publics.

Telle est en peu de mots l'histoire de cette institution, qu'on s'avait pu conserver, comme on vient de voir, qu'à la condition de la dénaturer sans cesse.

Prouvons maintenant que, lors même qu'il n'est point paralysé, on détourné de sa destination, l'amortissement est pour la société une cause de ruine.

Assurance ou s'amortissement. — Que fait un commerçant qui veut s'enrichir? Il achète en gros et vend en détail. L'amortissement fait tout le contraire.

Chacun sait que plus une marchandise est courue, plus son prix s'élève. Or, l'amortissement, gros acheteur de rentes, ne saurait paraître sur le marché sans faire hausser par sa présence même les rentes qu'il doit acheter. Singulière façon d'alléger les charges de l'État!

En temps de prospérité, à quoi bon l'amortissement? Puisque le cours des rentes, alors, s'élève rapidement, les racheter est une duperie.

En temps de crise, à le bonne heure. Mais, en temps de crise, les gouvernements sont forcés de recourir à des emprunts, et à des emprunts onéreux. L'État qui, en de telles circonstances, emprunte pour amortir, ne ressemble-t-il pas au négociant qui achèterait des grains dans des jours de disette pour les vendre plus tard à une époque d'abondance? Les grains ici, ce sont les capitaux. Ce qu'on demande aux contribuables pour l'amortissement, mieux vaudrait cent fois le leur demander pour échapper à l'emprunt et s'affranchir de l'intervention ruineuse des banquiers.

Et alors même qu'il n'y aurait plus d'emprunts à faire, plus de primes à distribuer aux banquiers, plus de conditions usuraires à subir; alors même que les recettes de l'État présenteraient un notable excédant sur les dépenses, le jeu de l'amortissement serait funeste. Car, l'excédant des recettes sur les dépenses peut-il jamais être pour un pouvoir intelligent et ami du bien public un sujet d'embarras? N'y a-t-il pas des travaux importants à entreprendre, des routes à percer, des canaux à améliorer, des ateliers à ouvrir? Et n'y eût-il rien de tout cela à faire, l'excédant des recettes sur les dépenses ne serait-il pas employé d'une manière beaucoup plus féconde, appliqué à la diminution de l'impôt, que consacré à celle de la dette publique? Consacrer cet excédant à l'extinction de la dette, c'est enlever au contribuable un capital qui, bien manié, lui aurait rapporté, selon toute apparence, un revenu supérieur à celui qu'exige l'acquittement du tribut annuel levé sur la production par les rentiers. Les millions donnés pour le rachat des rentes, qui les paye? N'est-ce pas le laboureur sur ses semences, le manufacturier sur ses matières premières, l'artisan sur ses outils, l'ouvrier sur son salaire, et celui qui consomme, et celui qui produit? L'amortissement n'a donc pas seulement pour effet de régulariser les gaspillages de l'emprunt, il absorbe des ressources qu'on ne se procure qu'en attaquant la production avec toute l'aveugle brutalité qui caractérise l'impôt. Résultat deux fois funeste!

Mais l'amortissement contribue au moins à la baisse de l'intérêt, puisqu'il élève le cours des rentes? Entendons-nous: l'élévation du cours des rentes, telle qu'elle est produite par les rachats de l'amortissement, est un résultat factice; il en est un autre plus réel auquel l'amortissement fait obstacle.

Quand la richesse publique s'accroît, les capitaux se multiplient, et le travail se les procure à des conditions plus avantageuses. Que l'intérêt de l'argent baisse d'une manière normale, toutes les transactions sont facilitées; une énergie nouvelle est imprimée à toutes les industries; née des accroissements de la richesse publique, la baisse de l'intérêt en élargit encore les sources; elle est tout à la fois effet et cause.

Or, cette baisse de l'intérêt, qu'engendrent l'activité du travail et une bonne direction donnée à l'industrie, l'amortissement la ralentit, loin de la provoquer. En quoi consiste, en effet, son action? A déplacer laborieusement des capitaux utilement employés.

Ce qu'il donne ou rentier, il a bien fallu qu'il le prît au contribuable. Et pour arriver de celui-ci à celui-là, quel détour les capitaux n'ont ils pas dû faire! Combien de temps perdu pour la production! Encore, si ce genre de perte était le seul! Mais du chiffre porté au budget pour la dotation de l'amortissement, n'y a-t-il pas à défalquer la part des receveurs généraux, et celle des receveurs particuliers, et celle des percepteurs, et celle enfin de toute la nombreuse légion d'agents que le fisc entretient! Ajoutez à ces frais de perception, qui ne s'élèvent pas à moins de 12 pour °/₀, les frais

Il n'osa point la demander, cependant, convaincu peut-être que devant une réforme aussi radicale la chambre reculerait épouvantée. Et cette réserve de M. Laffitte était d'autant plus remarquable qu'il n'avait pas craint d'exposer dans le cours de la discussion des théories de la plus brillante audace, théories dont il n'est pas sans intérêt de présenter ici au lecteur un résumé rapide.

Lorsque la conversion des rentes fut soumise à la discussion, le capital de la dette publique en France ne s'élevait pas à moins de 2 milliards 800 mille francs. Quel moyen d'éteindre une dette aussi énorme? Ajouter au budget un impôt de près de trois milliards? Y songer, c'était folie. Maintenir l'amortissement? L'expérience l'avait déjà condamné comme le plus ruineux des mensonges. Que faire donc? Il fallait, suivant M. Laffitte, tendre constamment, et par une série de conversions au-dessous du pair, à réduire l'intérêt de la dette publique, sauf à en considérer le capital comme une quantité imaginaire, dont il n'y avait pas lieu par conséquent de redouter l'augmentation indéfinie. Ainsi, M. Laffitte élevait dans le lointain, devant les yeux éblouis de la chambre, des montagnes de milliards, et il lui criait de ne pas s'effrayer, que c'étaient là de fantastiques apparitions; que, d'ailleurs, les progrès de la richesse publique avilissaient les capitaux en les multipliant; que les perfectionnements dus au génie de l'homme influaient aussi sur la baisse de l'intérêt, en rendant les chances de l'industrie moins incertaines; que les mines fournissaient plus de métaux qu'on n'en consommait; que le jour viendrait où la valeur de 100 francs serait représentée par 4 au lieu de l'être par 5 ou par 4. M. Laffitte n'hésitait donc pas à prononcer ces mots, qui embrassaient tout son système: augmentation indéfinie du capital, puisqu'on ne doit jamais le rembourser, et diminution indéfinie de l'intérêt, puisque chaque année on le paye; ce qui revenait à ceci : *Perpétuité de la dette publique.*

Sous le rapport exclusivement financier, le système de M. Laffitte était assurément fort acceptable; mais pour peu qu'on en voulût peser les conséquences politiques, morales et sociales, la question s'agrandissait; elle se liait aux plus mystérieux phénomènes de la production, aux plus formidables secrets de l'art de gouverner, et elle était alors de nature à provoquer des objections d'une portée immense.

Et d'abord, il y avait quelque chose de bizarre à déclarer le capital de la dette publique irremboursable, lorsque, pour en réduire l'intérêt par des conversions successives, on était obligé de s'appuyer sur le *droit de remboursement*. Et puis, l'on pouvait dire à M. Laffitte :

La perpétuité de la dette entraîne la perpétuité du mouvement des fonds publics : éterniser le flux et le reflux des fonds publics, est-ce un bien? Est-il convenable de laisser au capitaliste la facilité d'échanger sa condition contre celle de rentier, au rentier la facilité d'échanger sa condition contre celle de capitaliste, et cela en présence, entre les

d'administration de la caisse : que de pertes d'argent tout à fait gratuites! Que d'atteintes au principe de la production! Que d'entraves à l'établissement général de l'intérêt!

Et notez bien que tous ces sacrifices n'empêchent point le contribuable de rester toujours sous le même fardeau, relativement au service des intérêts de la dette. Comment cette pompeuse théorie de l'intérêt composé se réaliserait-elle, je vous prie, si les rentes rachetées étaient annulées? Pour qu'elles le soient, il ne faut pas moins qu'une loi bien et dûment votée par les trois pouvoirs. En attendant, le contribuable paye toujours la même somme de rentes : tant pour les rentiers, tant pour la caisse d'amortissement qui n'amortit rien.

Il faut décidément en finir avec cette jonglerie financière. L'amortissement, sans doute, a exercé sur le crédit une action féconde, aussi longtemps qu'il a gardé le prestige de son origine et que ses ressorts ont joué dans l'ombre. Il a été, pourrions-nous l'avoir oublié? le levier terrible avec lequel les puissantes mains du second Pitt ont remué le monde.

Mais aujourd'hui cette institution a cessé d'être, puisque la confiance ignorante qui faisait sa force est détruite. Il est des institutions qui meurent nécessairement le jour où quelqu'un s'avise de demander pourquoi elles vivent. L'amortissement est mort en Angleterre après y avoir été éventré, suivant une énergique parole. Pourquoi ne mourrait-il pas en France? Déjà ses plus intrépides partisans commencent à l'abandonner comme instrument financier, et ne le défendent plus que comme instrument politique. Mais l'amortissement n'a en quelque puissance en politique qu'autant qu'on a pu lui croire quelque utilité en finances. Qu'une guerre éclate, que le pays soit envahi, s'imagine-t-on de bonne foi que l'amortissement faciliterait un emprunt? Non, mille fois non, quoi qu'en pense M. d'Argout, quand il appelle l'amortissement *la vieille garde de nos finances*. Car si l'État s'avisait d'offrir aux prêteurs nouveaux, à titre d'intérêts, les arrérages appartenant à la caisse, que deviendrait la garantie de remboursement pour les prêteurs anciens? Changer la destination de pareils fonds, la changer brutalement, la changer sous le coup d'une nécessité impérieuse, en sein de danger, ce serait ébranler le pays jusqu'en ses fondements. Au lieu de parer à la crise, on ne ferait qu'en redoubler la violence.

mains de l'État, caissier immuable de la bourse? Les fonds publics sont un centre où viennent se réfugier les capitaux qui surabondent : est-il utile que ce centre existe? Car enfin, la surabondance de l'argent diminue sa cherté, elle élève proportionnellement la valeur de l'industrie; elle offre aux travailleurs, à des conditions moins dures, les instruments de travail qui leur manquent : pourquoi mettre obstacle à d'aussi heureux effets de la surabondance de l'argent? Si le capitaliste a dans les fonds publics un asile, il ne sera plus forcé de respecter dans le *travail* la source unique de son revenu; il en deviendra, vis-à-vis du travailleur, plus exigeant, plus injuste peut-être; sûr du placement de ses capitaux, il se sentira sollicité puissamment à l'oisiveté, et, s'il succombe à la tentation, son activité personnelle sera un trésor perdu pour ses semblables. Pour que le travail ne fût pas opprimé par le capital, au moins faudrait-il les placer l'un à l'égard de l'autre, dans des conditions d'égalité aussi parfaites que possible. Donc il faudrait que la rente cessât de faire concurrence à l'industrie, ce qui n'arrivera jamais si la perpétuité de la dette nous condamne à laisser éternellement ouvertes les portes de la bourse. Eh! le capitaliste n'a-t-il pas déjà sur le travailleur cet incalculable avantage, qu'il n'est pas pressé, lui, par l'aiguillon du moment, et qu'il peut toujours s'écrier : à demain la conclusion du marché? Si à cette première cause d'inégalité on en ajoute une seconde, résultant de l'existence des fonds publics, n'est-il pas à craindre que des deux puissances aujourd'hui en lutte, l'une ne soit poussée à la tyrannie par la conscience de sa force, et l'autre à la révolte par le sentiment amer de sa faiblesse? Vous donnez au *capital* un moyen de placement indépendant du travail : le *travail* a-t-il un moyen de placement indépendant du capital? Pourquoi une inégalité aussi monstrueuse, aussi funeste à toutes les classes, par les tiraillements dont elle complique l'œuvre de la production, par les désordres qu'elle enfante, par les haines qu'elle excite, par les ressentiments qu'elle entretient? Et si des considérations économiques en passe aux considérations politiques et morales, quelle source nouvelle d'appréhensions! La perpétuité des fonds publics! mais c'est l'asservissement indéfini d'une partie de la nation à tout pouvoir mauvais qui suspendrait sur elle la menace d'une banqueroute; c'est l'éternité promise à l'agiotage.

On jugera aisément par la nature des objections qui viennent d'être présentées combien était redoutable la portée des questions soulevées par M. Laffitte. Lui, cependant, il se montrait tout à fait rassuré sur les suites de son système. Loin d'admettre que le mouvement des fonds publics dût être glacé ou arrêté, il le voulait permanent, accéléré, éternel. Suivant lui, il y avait dans la société, des capitalistes peureux, toujours prompts à se cacher. Il y en avait d'autres qui, infirmes, inintelligents, cheminaient d'un pied boiteux vers la production. Si les fonds publics n'étaient pas là pour les séduire, pour les attirer, pour donner à leurs richesses du mouvement et de la vie, qu'en résulterait-il? Que ces richesses seraient en partie perdues pour l'industrie. Et qui en souffrirait? Le travailleur. Les fonds publics étaient bien, à la vérité, les *invalides des capitaux;* mais il importait de remarquer que dans cet hospice, les capitaux ne s'y rendaient pas pour s'y endormir, pour y séjourner. Le mouvement des fonds publics n'était après tout qu'un moyen de faire passer les capitaux des mains de ceux qui ne sauraient les employer ou perdraient un temps précieux à leur chercher un emploi, aux mains de ceux qui sont en état de les aller sur-le-champ offrir à l'industrie. Il en résultait donc une succession plus rapide dans les offres de capitaux, et le prix de l'argent, par l'effet de cet abaissement même, tendait à s'abaisser. Seulement, il fallait faire en sorte que les fonds publics n'attirassent point par la séduction du haut prix les capitaux de l'homme actif, aussi bien que les capitaux de l'oisif; et c'était précisément pour cela qu'il convenait qu'au moyen de conversions successives, l'intérêt de la dette fût réduit de plus en plus. Car, par la réduction de l'intérêt, on arrivait à ces deux résultats également avantageux : 1° d'ôter au capitaliste intelligent et assez bien placé pour trouver d'habiles industriels l'appât funeste qui l'aurait retenu dans les fonds publics; 2° d'en écarter celui qui pouvait encore travailler utilement pour la société, mais qui, si l'intérêt payé par l'État était considérable, ne demanderait pas mieux que d'échanger une vie de travail contre une vie de loisir.

Ainsi, dans les idées de M. Laffitte, la rente cessait d'être une prime offerte à l'oisiveté de certains capitalistes; elle devenait, au contraire, un moyen d'obvier à la paresse de certains capitaux,

Digitized by Google

et devait acquérir de la sorte une véritable importance sociale.

Quant au danger d'établir entre le gouvernement et les rentiers des relations de dépendance trop étroites, M. Laffitte ne pensait pas que ce fût un mal que d'intéresser les citoyens au maintien de l'ordre traditionnel, par la crainte des éventualités calamiteuses que les révolutions entraînent. Et enfin, pour ce qui concernait l'agiotage, si déplorablement alimenté par les fonds publics, M. Laffitte affirmait qu'en rasant la bourse on ne ferait que déplacer l'agiotage, l'amour du jeu étant dans la nature humaine, comme le prouvaient bien tant de paris extraordinaires, ouverts sur l'échange de presque tous les produits.

On le voit, la conception financière de M. Laffitte avait une valeur incontestable dans son rapport avec l'ordre social que la bourgeoisie avait fondé et voulait maintenir. Mais en proclamant indestructible le temple de l'industrie moderne, en demandant, pour toute réforme, qu'on régularisât le banquet servi depuis si longtemps à d'insoucieux et immobiles convives, M. Laffitte n'avait point pressenti l'avénement de la société future, de celle que notre intelligence conçoit et cherche, de celle que notre cœur devine par delà l'horizon ténébreux et borné.

Quoi qu'il en soit, la discussion n'eut, à la chambre, aucun caractère de grandeur. On se contenta d'opposer des chiffres à des chiffres; et, tandis que les partisans de la mesure se divisaient sur le choix du mode à adopter, ses adversaires allaient partout sonnant l'alarme et disant, de la conversion au pair, que c'était une spoliation véritable; de la conversion au-dessous du pair, que c'était un scandaleux encouragement à l'agiotage.

« Par l'augmentation du capital, criaient à M. Laffitte les gens de cour, vous prétendez offrir aux rentiers une compensation? Mais, pour qu'ils en pussent profiter, il faudrait qu'ils vendissent leurs rentes. Or, les vrais rentiers sont les pauvres gens qui n'ont cherché dans la rente que le repos, et qui vivent les yeux constamment fixés sur le revenu. A qui donc profitera cette augmentation du capital dont vous nous vantez les avantages? Aux rentiers de passage, à ceux qui vendent des rentes et qui en achètent pour les revendre, à des spéculateurs, enfin, race impure qu'on ne saurait favoriser sans honte et sans péril. »

A quoi les disciples de M. Laffitte répondaient : « Qu'il y avait injustice et mauvaise foi à confondre avec l'agiotage le profit tiré de l'augmentation du capital; que la majorité des vrais rentiers, des rentiers sérieux, se composait d'hommes qui étaient entrés dans la rente, non pour s'y bercer dans une paresse sans fin, mais pour y attendre l'occasion de retrouver leur capital, quand le moment serait venu pour eux, soit d'établir leurs fils, soit de marier leurs filles, soit d'exploiter quelque idée utile; que c'était à ceux-là que l'augmentation de capital profiterait, et qu'à ceux-là surtout une compensation devait être offerte, puisqu'ils étaient, et les plus pauvres, n'ayant point un revenu assez considérable pour s'en contenter, et les plus dignes d'intérêt, n'ayant point renoncé à servir la société. »

Grande fut l'agitation produite par une querelle qui mettait aux prises tant de passions et tant d'intérêts. Étourdie du choc des systèmes, la chambre était tombée dans les plus étranges anxiétés. Et quant aux ministres, pressés ici par l'opinion, là par la cour, ils se montraient inquiets, embarrassés, mécontents de leur impuissance, et doublement serviles.

Il fallait se décider pourtant. M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, vint enfin demander l'adoption simultanée des deux systèmes, et la faculté pour le gouvernement de les mettre en œuvre suivant sa convenance et sous sa responsabilité. Or, comme la chambre comprenait peu la portée financière de la question, et ne tenait à la trancher que pour humilier la cour, faire preuve d'initiative, relever la prérogative parlementaire, elle se précipita par l'issue qui venait de lui être ouverte; et, dans la séance du 3 mai 1838, il fut décidé que l'opération serait faite à condition :

1° Que la faculté serait conservée aux propriétaires du cinq pour cent d'opter entre le remboursement du capital, à raison de cent francs pour cinq francs de rentes, et la conversion en rentes nouvelles;

2° Qu'elle donnerait pour résultat définitif, sur l'intérêt des rentes échangées, une diminution effective par cinq francs de rentes, de cinquante centimes au moins, et que le capital des rentes substituées ou échangées ne présenterait dans aucun cas plus de vingt pour cent sur la somme qui aurait été remboursée;

3° Que l'exercice du droit de remboursement

serait suspendu pendant un délai de douze années pour les rentes émises au pair, à compter du jour de leur émission.

Ainsi, une latitude énorme était laissée au gouvernement. Nulle désignation de fonds, nulle indication précise de mode, faculté pour les ministres d'émettre à la fois et des rentes au pair et des rentes au-dessous du pair, un maximum posé comme limite à l'augmentation du capital, un minimum posé comme limite à la diminution de l'intérêt..... Jamais enfantement plus laborieux n'avait été plus stérile!

Le lendemain, 4 mai, pour mieux prouver qu'elle regardait la mesure financière adoptée comme une victoire politique, la chambre imposa aux ministres l'humiliante condition de rendre un compte détaillé de l'exécution de la loi, dans les deux mois qui devaient suivre l'ouverture de la prochaine session. En vain MM. Lacave-Laplagne, Barthe, Montalivet, Molé, protestèrent-ils successivement contre l'injure cachée au fond d'une injonction pareille; en vain donnèrent-ils à entendre que le trait passait sur leurs têtes pour aller frapper un personnage auguste..... la chambre prit racine dans son orgueil; et, après avoir passé tour à tour de la résistance aux concessions, d'un faux étalage de fermeté à une humilité excessive; après avoir déclaré contraire à la dignité de la couronne toute fixation de délai, pour adhérer ensuite à un amendement qui en fixait un; après avoir encouragé du regard les irrésolus, surveillé les fidèles, le ministère se vit réduit à avouer sa défaite, et retomba épuisé sur son banc pour y entendre et y subir son arrêt.

La chambre, au reste, ne devait jouir que bien passagèrement de son triomphe, la pairie ayant, plus tard, voté contre l'opération (1).

Mais un bien autre scandale allait être donné, et les meneurs de la bourgeoisie étaient à la veille de fournir une preuve plus frappante encore de leur impuissance à régler avec équité, avec sagesse, les intérêts matériels de la France.

Ici, nous demandons la permission de nous arrêter un instant. On apprécierait mal le caractère des travaux législatifs que nous passons en revue, si l'on ne savait pas quel était alors l'état moral de la société.

On se rappelle à quel degré de frénésie s'était emporté l'agiotage sous la régence de Philippe, duc d'Orléans. Un jour, tout Paris s'était mis à jouer, et ce qu'on raconte de l'extravagance publique à cette époque est à peine croyable. Dans la rue Quincampoix, le dos d'un bossu servait de pupitre aux agioteurs, et pour les disperser, la nuit venue, on était obligé de sonner la cloche. Des fortunes subites, prodigieuses, s'élevèrent sur la fraude. Les *Mémoires* du temps citent tel laquais auquel il arriva de monter, par habitude, derrière son propre carrosse. Des princes, des gentilshommes, des ministres, des amis du régent, furent vus faisant assaut de cupidité avec des valets, avec des filles de joie; et Chemillé put dire au duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, qui lui montrait son portefeuille plein *d'actions :* « Toutes ces actions n'en valent pas deux de votre aïeul. »

Eh bien, trois ou quatre ans ne s'étaient pas écoulés depuis la révolution de 1830, qu'un mouvement semblable à celui qui déshonora la régence de Philippe éclatait au sein de la société française. Cette nation qui avait presque inventé la chevalerie, qui s'était illustrée à jamais par l'élégance de ses mœurs, cette nation qu'on avait coutume de citer pour son esprit, pour sa grâce, pour son désintéressement, pour sa courtoisie si délicate et si fière, elle se montra tout à coup dominée par une classe que tourmentait une honteuse fièvre d'industrialisme. Pour cette classe tout était devenu objet de trafic. On se pressait, on se heurtait dans les avenues des banques. Prendre des actions sans les payer, les vendre, toucher des primes, faire fortune avec la hausse, telle était la folie universelle, tel était le rêve de plusieurs milliers d'hommes éveillés. Aussi, dans l'arène industrielle, une émulation sordide entassait-elle chaque jour débris et victimes. Là, plus de croyances profondes ou exaltées, plus d'élans chevaleresques, plus de poésie dans les actes ou dans les pensées, plus de passions viriles. Chez les prolétaires, privés de repos, privés d'espérance, une résignation morne et l'envie tempérée toutefois par des aspirations nobles et une impérissable aptitude aux grandes choses, mais, au-dessus, la convoitise, l'impatience du succès, une soif du gain inextinguible et cruelle, l'alliance de la richesse et de l'intrigue dans un but de spoliation, et, sous le nom d'habileté; la bassesse se glorifiant de ses triomphes. Rien de semblable ne s'était jamais vu dans notre

(1) 26 juin 1838.

pays. Ce ne furent bientôt plus partout qu'entreprises fondées sur le mensonge. Les faiseurs d'affaires pullulaient. Combiner des infamies lucratives, cela s'appelait *avoir des idées*. On mit en *actions* des mines imaginaires; on proposa d'exploiter des inventions qui n'en étaient pas. Nombre d'aventuriers sans pudeur se firent payer par la crédulité des actionnaires, des apports chimériques ou honteusement exagérés. La France fut inondée d'impostures. Alors les tribunaux retentirent de plaintes; mais on eût dit que le châtiment même ne servait qu'à répandre la contagion du mal. Déjà le théâtre s'était emparé de ces mœurs, et, dans une facétie célèbre, intitulée : *Robert Macaire*, la main d'un inconnu avait sculpté le type des charlatans en vogue; mais cette pièce, qui tournait, d'ailleurs, ou semblait tourner en ridicule les plus nobles sentiments : la tendresse paternelle, la piété filiale, l'amitié, l'amour... on dut l'interdire à cause de l'immensité de son succès. Dans le miroir qu'on leur présentait, les coupables s'étaient reconnus sans se faire horreur, et la flétrissure même leur avait été un encouragement.

Voilà ce qu'était en France la classe des gros capitalistes, quand la question des chemins de fer vint promettre à l'industrialisme un aliment nouveau.

Dans la séance du 15 février 1838, le gouvernement avait soumis aux délibérations de la chambre un projet relatif à l'établissement d'un vaste réseau de chemins de fer. Ce réseau se serait composé de neuf lignes principales, dont sept auraient lié Paris : à la frontière de Belgique, au Havre, à Nantes, à la frontière d'Espagne par Bayonne, à Toulouse par la région centrale du pays, à Marseille par Lyon, à Strasbourg par Nancy. Les deux autres grandes lignes auraient joint Marseille : à Bordeaux par Toulouse, à Bâle par Lyon et Besançon. Le développement total eût été de onze cents lieues, et la dépense présumée de plus d'un milliard. Toutefois, le ministère ne proposait pas l'exécution immédiate d'une masse aussi considérable de travaux; il se bornait à demander l'autorisation de travailler, et cela simultanément, à la confection des lignes qui devaient unir Marseille à Avignon, et Paris : à la frontière Belge, à Rouen, à Bordeaux, à Orléans et à Tours, ce qui formait un développement de trois cent soixante-quinze lieues, dont la dépense était d'avance évaluée à trois cent cinquante millions.

Le projet était plein de hardiesse et d'éclat, parfaitement motivé, digne enfin du gouvernement d'un grand peuple; et le ministre du commerce, M. Martin (du Nord), aurait conquis une place honorable dans l'histoire s'il avait mis à le soutenir le courage qu'il avait fallu pour le présenter. Mais la proposition ne fut pas plutôt connue, qu'un cri de fureur partit des premiers rangs de la bourgeoisie. L'exécution des chemins de fer par l'État enlevait, en effet, aux banquiers, aux faiseurs d'affaires, aux joueurs de l'industrie, aux capitalistes des deux chambres, une proie sur laquelle ils avaient compté. Leur colère s'exhala de toutes parts en termes passionnés. Ils prétendirent que le gouvernement était incapable, en thèse générale, d'exécuter les travaux publics; que les compagnies particulières devaient en être chargées, parce que, pressées par l'aiguillon de l'intérêt privé, elles agiraient plus économiquement et plus vite; que l'esprit d'association avait besoin d'être encouragé en France; que l'occasion était admirable et qu'il y avait nécessité de la mettre à profit.

Le gouvernement n'avait pas prévu l'excès des résistances qu'il allait soulever. Tant de violence l'effraya. C'était, d'ailleurs, du camp de ceux qui l'appuyaient que venait la clamour. Il commença donc à se repentir d'avoir voulu le bien, et ne chercha plus qu'un prétexte pour se faire absoudre.

Alors commença un spectacle aussi admirable que singulier. Le parti démocratique, si souvent calomnié, si souvent traité de factieux par ses ennemis, s'empara de cette cause de l'État que l'État lui-même se montrait prêt à abandonner, et par lui furent émises, en matière de travaux publics, les seules doctrines propres à fonder en France l'ordre et l'autorité.

Le parti démocratique, représenté alors à Paris par le *National*, le *Bon Sens*, le *Journal du Peuple*, envisageait les voies de communication sous trois aspects différents (1).

Il prouvait d'abord qu'au *point de vue moral*, rien n'était plus déplorable que l'enfantement des

(1) Les considérations morales, économiques et politiques qu'on va lire, M. Louis Blanc, en 1838, les développa lors de la discussion, dans une série d'articles qui furent, en 1839, rassemblés dans la *Revue du Progrès*, et dont M. Louis

compagnies. Il montrait, se pressant autour de leur berceau, les spéculateurs, foule avide, effrénée, habile à battre monnaie avec des noms et des mensonges, et qui n'apportait au public, selon l'expression de M. Jules Séguin, qu'une grande caisse vide, l'invitant à la remplir pour prélever, sur ce qu'il y jetait, une prime scandaleuse. Les machinations des gens d'affaires, surnommés *loups-cerviers* par M. Dupin; leur impunité trop certaine; les dominateurs de la bourse courant à la fortune au travers de leurs victimes frappées dans l'ombre; les *actions* prises uniquement pour être vendues, et vendues à des prix monstrueux, au moyen de hausses factices; à la place des travaux publics l'agiotage; les gros joueurs enrichis, et les actionnaires sérieux soudainement précipités dans la misère; les concessions livrées argent comptant par des fonctionnaires prévaricateurs; les compagnies rivales se disputant, par l'ignominie des *pots-de-vin*, la protection des ministres, des chefs de bureau, des pairs de France, des députés, des hommes de cour, des principaux commis; la corruption et son venin partout; l'amour du gain devenu comme une publique ivresse; la société enfin transformée en une arène d'agioteurs... voilà ce que le parti démocratique apercevait, voilà ce qu'il dénonçait dans le système des compagnies.

Et, *au point de vue industriel*, combien leurs actions n'étaient-elles pas ruineuses! Car enfin, ce que les compagnies dépensent pour l'exécution d'un chemin de fer, il faut qu'un tarif le leur rende et avec usure : l'État retrouve le capital qu'il a dépensé dans les sources de l'impôt élargies, dans les recettes de l'enregistrement, les contributions mobilières, les douanes, les octrois, les passe-ports, les licences, les contributions foncières. — Les compagnies sont obligées, pour s'indemniser, de lever tribut sur le développement même de l'industrie, que par là elles retardent ou enchaînent : l'État laisse la prospérité publique s'accroître, et ne s'adresse à elle que lorsqu'elle s'est accrue. — Les compagnies veulent jouir vite, parce qu'elles meurent : l'État peut attendre, parce qu'il est immortel. — Les compagnies, par l'élévation et la durée des tarifs, arrêtent le pauvre à l'entrée des chemins de fer : l'État, qui a d'autres moyens que les tarifs pour rentrer dans ses avances, ouvre les chemins au pauvre comme au riche. — Les compagnies sont forcées à des dépenses énormes, dont le poids retombe ensuite sur le public; il leur faut des agents d'intrigue pour obtenir la concession et écarter les rivalités importunes, des banquiers qui vendent leur crédit à l'entreprise et des spéculateurs qui lui donnent l'essor, des courtiers qui se chargent du placement des *actions*, un cautionnement, des caissiers, des receveurs, des payeurs, des ingénieurs civils, des conducteurs, des conseils; l'État n'a rien à créer; il a sous sa main des fonctionnaires tout trouvés; il a, pour la partie financière, ses receveurs généraux et particuliers, ses receveurs des communes, ses receveurs de contributions indirectes; pour la partie exécutive, ses ingénieurs des ponts et chaussées; pour la partie administrative, les agents qu'emploie le service des préfectures. — Les compagnies ont besoin d'une foule d'employés qu'elles tirent du néant; l'État n'a qu'à étendre les attributions de ceux dont il dispose. — Les compagnies sont à la merci d'agents choisis presque toujours au hasard, impatients de faire leur fortune, et dont il faut quelquefois escompter ou l'apprentissage, ou l'inconstance, ou l'incapacité, ou la mauvaise foi, ou la cupidité : l'État est servi par des agents revêtus d'un caractère officiel, soumis à un contrôle public, chargés d'une responsabilité morale, appartenant à une hiérarchie constituée, et ayant pour mobile, non l'argent, mais l'honneur. — Avec les compagnies, les travaux ne sauraient être exécutés que pièce à pièce : inconvénient grave, car il rompt tout équilibre, et retire précipitamment le sang de certaines parties de la société, pour le faire refluer ailleurs d'une manière violente : l'État est dans une sphère d'où il embrasse l'ensemble des intérêts; ses prévisions peuvent avoir un caractère de généralité qui ne lui permet pas de sacrifier une localité à une autre, et de détourner trop brusquement la cours des relations commerciales. — Les compagnies ne cherchent et ne peuvent chercher qu'à tirer parti du présent : l'État a pour mission de pourvoir aux intérêts de l'avenir. — En un mot, les compagnies ne stipulent que pour elles-mêmes : l'État stipule pour la société.

Les considérations dont les démocrates s'ar-

Blanc n'a fait que resserrer ici dans un résumé rapide les principaux aperçus.

La question fut envisagée aussi au point de vue de l'État par beaucoup de journalistes de province, et entre autres par M. Rittiez, qui la traita dans le *Censeur de Lyon*, avec beaucoup de chaleur et de talent.

Digitized by Google

maient contre le système des compagnaies étaient bien plus déciaives encore au *point de vue politique*. Quoi! on parlait sérieusement de livrer tout le domaine de l'industrie à de simples particuliers, spéculateurs ou gens de finance! et l'on ne voyait pas ce qu'arriveraient à oser contre l'intérêt public, des associations devenues plus puissantes de jour en jour, par leurs richesses, par leur crédit, par leurs accointances, par la position de leurs membres, qu'on trouverait dans chaque poste important : et dans les bureaux du ministère, et dans le conseil d'État, et dans les chambres, et dans les tribunaux, et à la cour, et dans la presse! On ne songeait pas au formidable réseau dont allait envelopper le pays cette tyranie, multiple, mobile, insaisissable, ayant pied partout : véritable État dans l'État! En Belgique, l'exécution des chemins de fer par le gouvernement avait été considérée comme le meilleur moyen de consolider la révolution de septembre et de défendre la nationalité belge contre la maison d'Orange; et l'on avait eu raison. C'était donc une féodalité nouvelle qu'on prétendait organiser! Qu'on y prît garde! car, cette fois, le joug ne serait pas de fer, il serait d'or; et, pour le briser, une seconde nuit du 4 août ne suffirait pas. Mais, en cas de danger, ne pourrait-on exproprier les compagnies? Les exproprier! Oui, peut-être, mais au prix d'un bouleversement effroyable. Et, si les compagnies se trouvaient composées d'hommes antinationaux, quelle carrière ouverte à la trahison dans une circonstance critique? Les chemins de fer aux mains de ceux que la révolution de 1789 abattit eussent probablement rendu cette révolution impossible.

Voilà par quels arguments le parti démocratique défendait ici la cause de l'État. Malheureusement, s'il jugeait nécessaire la consécration du principe, il ne pouvait pas, avec la même ardeur, en désirer l'application immédiate. Rempli, à l'égard de l'administration existante, d'une défiance légitime; la sachant pressée de mille exigences parasites et moins puissante pour le bien que pour le mal, il tremblait de lui confier des moyens d'action aussi étendus, aussi redoutables. Il se rappelait avec effroi le sort des millions engloutis dans la construction des canaux. Il se rappelait à quelles critiques fondées avaient donné lieu la concession du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, et celles des deux chemins parallèles de Paris à Versailles. Dans une telle situation, ne valait-il pas mieux retarder l'exécution des grandes lignes? Ainsi pensa M. François Arago, et il n'hésita pas à conclure à l'ajournement dans son rapport sur les chemins de fer, travail lumineux, d'une élégance rare, et aussi savant qu'on devait l'attendre de son illustre auteur.

« L'expérience a montré, disait M. François » Arago, qu'un cheval de force moyenne, marchant » au pas pendant neuf à dix heures sur vingt-» quatre, et de manière à se retrouver chaque jour » dans les mêmes conditions de force, ne peut pas » porter sur son dos au delà de cent kilogrammes. » Ce même cheval, sans se fatiguer davantage, si » on l'attelle à une voiture, portera, ou plutôt tral-» nera à une égale distance :

» Sur une bonne route ordinaire
» empierrée. . . . . 1,000 k.
» Sur un chemin de fer. . . . 10,000 k.
» Sur un canal. . . . . 60,000 k.

» L'auteur inconnu de la substitution du rou-» lage ou transport en voiture, au transport à dos » de cheval, fut donc, vous le voyez, messieurs, » un bienfaiteur de l'humanité; il réduisit, par » son invention, le prix des transports au dixième » de leur valeur primitive.

» Une amélioration tout aussi importante est » résultée, quant aux transports en voiture, du » remplacement des empierrements et des pavés » des routes ordinaires par des bandes de fer bien » dressées sur lesquelles tournent les roues. En » atténuant les résistances, ces bandes ont, en » quelque sorte, décuplé la force du cheval, celle » du moins qui donne un résultat utile. Le long » d'un chemin à bandes métalliques, le poids dont » on charge un wagon est centuple de celui que » le cheval qui le traîne pourrait porter sur son » dos.

» Ce sont là, messieurs, de bien admirables ré-» sultats; mais n'oublions pas que les canaux en » offrent de plus admirables encore, rappelons-» nous que, sur une nappe d'eau stagnante, une » bête de somme traîne un poids dix fois plus fort » que sur un chemin de fer. Ne perdons pas, au » reste, de vue que le transport à dos de cheval, » s'il est peu économique, s'effectue, en revanche, » presque partout le long de sentiers à peine » frayés, sur des pentes rapides; tandis qu'une » route ordinaire exige de certaines conditions de » tracé; tandis qu'elle représente même en simple

« empierrement 70,000 fr. de première mise par » lieue, et plus de 2,000 fr. d'entretien annuel; » tandis que ces mêmes dépenses, pour un canal, » se montent respectivement à 500,000 fr. et » 5,000 fr.; tandis qu'enfin, sur certaines lignes, » l'exécution d'une lieue de chemin de fer a coûté » jusqu'à trois millions.

» Les chemins de fer, considérés comme moyen » d'atténuer les résistances de toute nature que le » roulage doit surmonter sur les routes ordinaires, » seraient aujourd'hui, relativement aux canaux, » dans un état d'infériorité évidente, si on avait » dû toujours y opérer la traction avec des che- » vaux. L'emploi des premières machines loco- » motives à vapeur avait laissé les choses dans le » même état. Mais tout à coup, en 1829, surgirent, » en quelque sorte, sur le chemin de Liverpool à » Manchester, des locomotives toutes nouvelles. » Jusque-là on n'avait espéré progresser qu'avec » des roues dentées et des crémaillères, ou bien » à l'aide de systèmes articulés dont on donne- » rait une idée assez exacte en les comparant aux » jambes inclinées d'un homme qui tire en re- » culant.

» Les locomotives perfectionnées étaient débar- » rassées de cet attirail incommode, fragile, dis- » pendieux. L'ingénieur Stephenson ne s'était pas » servi non plus des engrenages artificiels de ses » devanciers. L'engrenage naturel résultant de la » pénétration fortuite et sans cesse renouvelée des » aspérités imperceptibles des jantes de la roue » dans les cavités du métal du rail, et réciproque- » ment, suffisait à tout. Cette grande simplifica- » tion permit d'arriver à des vitesses inespérées, à » des vitesses, trois, quatre fois supérieures à celles » du cheval le plus rapide. De cette époque date » une ère nouvelle pour les chemins de fer. D'abord » ils n'étaient destinés qu'au transport des mar- » chandises. Chaque jour, chaque nouvelle expé- » rience nous approche du moment peu éloigné » peut-être où ils ne seront plus parcourus que » par les voyageurs. Jadis, les rails étaient tout. » Maintenant ils n'occupent dans le système qu'une » place secondaire. Dès aujourd'hui les chemins » de fer ne devraient s'appeler que des chemins à » locomotives ou des chemins à vapeur.

» Quand on a lu dans les gazettes, dans celles » surtout de l'Angleterre et de l'Amérique, le ta- » bleau des étonnantes vitesses que les locomo- » tives à vapeur ont déjà réalisées, on est vraiment » excusable de croire qu'il ne faut plus compter » sur des améliorations importantes, que l'art est » presque arrivé à sa perfection.

» Cette opinion, quelque naturelle qu'elle » puisse paraître, n'en est pas moins une erreur. » L'art des chemins de fer est encore dans l'en- » fance. »

De ces prémisses M. Arago concluait qu'il fallait bien se garder d'entreprendre simultanément la construction de plusieurs grandes lignes, comme le gouvernement l'avait proposé. Il demandait, lui, que pour profiter des découvertes successives de la science, on n'établît que l'un après l'autre les chemins de fer projetés. Malheureusement, l'illustre rapporteur ne s'en tenait pas là; et c'était au nom du système des compagnies exécutantes qu'il se prononçait contre le projet de loi. N'osant pas heurter trop violemment de front les compagnies dont il redoutait la puissance, M. Martin (du Nord) leur avait fait, dans son exposé des motifs, la téméraire concession des lignes secondaires, des embranchements: M. Arago prouva que ce partage à l'amiable, était absurde; que, si l'on avait la folie de s'y arrêter, l'État ne pourrait abaisser les tarifs sur une ligne, sans nuire à l'affluence des transports sur toute autre ligne voisine dont les tarifs n'auraient pas été en même temps abaissés; que le gouvernement se trouverait ainsi dans l'alternative, ou de ne pas toucher à ses droits de péage, ou de ruiner certaines compagnies qui ne seraient pas en mesure de modifier les leurs. Tout cela était évident; mais la seule conséquence à en tirer, c'est que l'État aurait dû réclamer l'exécution de toutes les lignes. Telle ne fut pas la conclusion de M. Arago, Convaincu que les ministres étaient incapables de justifier la hardiesse de leurs prétentions; que l'exécution par l'État présentait des inconvénients et des dangers, rendus plus sensibles par la mauvaise organisation du pouvoir en France; convaincu, en outre, que pour une aussi colossale entreprise les ressources du budget étaient insuffisantes, il prononçait, à la fin de son rapport, ces mots, dont l'influence fut décisive: « La commission a pensé » qu'il fallait se hâter de recourir aux compagnies, » et elle se voit forcée de vous proposer le rejet » du projet de loi. ».

Les hommes qui, dans le parti démocratique, veulaient, en thèse générale, le système de l'exécution par l'État, regrettèrent que M. Arago, en

repoussant l'application immédiate, n'eût pas du moins réservé le principe : regret d'autant plus naturel, que, dans la balance des délibérations publiques, l'opinion du célèbre savant était d'un poids immense. Et il y parut bien dans les débats qui suivirent. Étourdi du coup qu'une main si puissante venait de frapper sur lui, le ministère perdit contenance. M. Martin (du Nord) défendit son projet avec une molesse qui en trahissait l'abandon ; et les compagnies, au contraire, eurent dans MM. Berryer, Duvergier de Hauranne, des avocats pleins de fougue et parfaitement décidés. Seul, dans cette lutte solennelle, M. Janbert soutint énergiquement la bonne cause. Mais la dictature des banquiers était là, menaçante, intraitable : le principe de l'exécution par l'État fut vaincu et abandonné.

Ainsi éclataient les premières usurpations de cette oligarchie financière à la domination de laquelle devait tôt ou tard céder le règne de la classe moyenne en France. Or, la bourgeoisie applaudissait en masse, tant était grande son imprévoyance et profond son aveuglement !

CHAPITRE LV.

Procès Hubert. — Couronnement de la reine d'Angleterre ; le maréchal Soult à Londres. — Condamnation du lieutenant Laity. — Louis Bonaparte forcé de quitter la Suisse. — Naissance du comte de Paris. — Évacuation d'Anvers. — La coalition se ranime. — Fermentation générale des esprits. — Réveil du fanatisme religieux : troubles à Reims ; mort du comte de Montlosier. — Procès de M. Gisquet contre le *Messager*. — Ouverture de la session de 1839. — Dernier combat de la coalition contre le ministère. — Attaques du parti légitimiste. — M. de Genoude, son portrait. Traité des 24 articles imposé à la Belgique ; abandon du Limbourg et du Luxembourg. — Chute du cabinet du 15 avril ; jugement sur le ministère Molé.

Dans les derniers jours de l'année qui précéda celle dont nous retraçons le souvenir, le 8 décembre 1837, vers dix heures du soir, un préposé des douanes, nommé Pauchet, se trouvait de service sur le quai de Boulogne, lorsqu'un paquebot arrivant de Londres jeta à terre ses passagers. La pluie tombait à flots. Un homme venant de la jetée passe en courant devant Pauchet et laisse tomber un portefeuille que celui-ci ramasse aussitôt. L'inconnu est en vain rappelé : il avait disparu. Le portefeuille ne fut pas réclamé : on finit par l'ouvrir, et l'on y trouva une lettre signée Stiégler et qui semblait indiquer un complot formé contre le gouvernement. Le portefeuille devint alors l'objet d'un examen attentif : il contenait, entre autres choses, une feuille couverte de caractères allemands, un carnet sur lequel apparaissait une longue suite de nombres qui n'étaient l'expression d'aucun calcul, et enfin une lettre portant ces mots : « Tout le matériel est concentré dans Paris. » Le plan qu'on exige, je l'apporte. » Deux heures après, on arrêtait dans un hôtel garni le propriétaire du portefeuille, dont le nom supposé était Stiégler, et le nom véritable Louis Hubert. Il fut conduit dans la maison d'arrêt de Boulogne, et, plus tard, au moment où il allait partir pour Paris, les gendarmes, en le fouillant, trouvèrent dans la coiffe de son chapeau le plan colorié d'une machine. L'instruction, activement poursuivie, fit supposer aux magistrats que cette machine était l'instrument d'un attentat projeté contre la personne du roi, et qu'elle avait pour auteur un mécanicien suisse nommé Steuble. La police se livra, sans plus de retard, à des recherches inquiètes, et beaucoup d'arrestations furent opérées.

Telles étaient les principales données de l'acte d'accusation qui, dans le mois de mai 1838, amenait devant la cour d'assises de la Seine, Mlle Laure Grouvelle, MM. Louis Hubert, Jacob Steuble, Jules Arnould, Martin Leproux, Vincent Giraud, de Vauquelin, Léon Didier, Vallantin et Annat ; assistés par MM. Emmanuel Arago, Jules Favre, Billiard, ancien préfet, Hemersdinger, Teste, Lebloud, Ferdinand Barrot, Colmet d'Aage fils et Charles Ledru.

Ce procès occupa plusieurs audiences et donna lieu aux scènes les plus orageuses. L'attitude des accusés était énergique et fière, leur mise en géné-

ral recherchée. Les desseins criminels qu'on leur imputait, ils n'hésitaient pas à les nier; et ils le firent les uns avec présence d'esprit, les autres avec emportement. Mais sur le banc où ils étaient assis se trouvait Vallantin, un malheureux qui avait indignement surpris leur confiance et s'était fait leur dénonciateur. Ce fut sur les affirmations de cet homme, flétri par une condamnation pour faux et auquel avait été arbitrairement épargné l'opprobre de l'*exposition*, que l'accusation s'appuya. On put remarquer aussi et on remarqua que la plupart des témoins à charge étaient des individus mal famés, compromis par des actes honteux. Les débats furent vifs et de nature à passionner le public. Louis Hubert y déploya des convictions réfléchies et ardentes, Steuble, qui ne parlait et ne comprenait que la langue allemande, fit preuve, devant le tribunal, d'une force de tête qu'il n'avait pas montrée dans l'instruction. Quant à Mlle Laure Grouvelle, elle unissait à une exaltation politique extraordinaire un dévouement sans bornes; sa tête était d'une républicaine audacieuse et son âme d'une sœur de charité; elle avait entouré d'ornements funéraires la tombe d'Aliband, et, dans le choléra, elle s'était attachée à un hôpital, soignant les malades, consolant leur agonie, vivant au milieu de la contagion de la mort : sous le poids d'une accusation capitale, elle resta calme et mit à confesser sa foi une assurance exempte d'affectation.

Dans la dernière audience, les plaidoiries étant terminées, et le président ayant demandé à Mlle Laure Grenvelle si elle n'avait rien à ajouter à sa défense, elle se leva et dit : « Si je prends la » parole, messieurs les jurés, c'est pour donner » un témoignage public de gratitude à celui qui » est venu avec tant de courage — elle désignait » Hubert — apprendre quelle a été ma vie, quelles » sont mes pensées les plus intimes. Mon cœur est » pour lui plein d'admiration et d'affection. Sou- » venez-vous qu'enveloppée dans un réseau fatal, » je lui devrai, ainsi qu'à votre consciencieuse dé- » claration, la liberté... plus que la liberté... la » vie de ma mère! » Un moment interrompue par son émotion, elle reprit en désignant M. Billiard : « Un souvenir au respectable ami qui ne m'a pas » quittée depuis le jour de mon arrestation et que » vous voyez assis près de moi dans cette dernière » épreuve. » Puis, se tournant du côté de Vallantin, qui, pâle, les yeux baissés, paraissait atterré sous le remords : « Que j'apporte aussi quelque » consolation à une conscience qui, je le crois pour » l'honneur de l'humanité, n'est pas tranquille et » a besoin d'être consolée. Vallantin! Hubert, de » Vauquelin et moi, nous vous pardonnons vos » inventions infâmes. Si jamais vous êtes malheu- » reux, malade, abandonné de tous, souvenez-vous » que je suis au monde. » La sensation produite par ces paroles durait encore quand lecture fut donnée de la déclaration du jury. Les accusés s'étaient retirés, suivant l'usage : on ramena Leproux, de Vauquelin et Vallantin pour leur apprendre le verdict qui les rendait à la liberté. C'était leur apprendre en même temps que Laure Grouvelle venait d'être jugée coupable : une douleur profonde se peignit sur le visage de MM. Leproux et de Vauquelin, et ils sortirent consternés. Les autres accusés ayant été introduits, Hubert écouta avec beaucoup de sérénité la lecture du verdict qui le déclarait coupable de complot concerté et arrêté dans le but de changer ou de détruire la forme du gouvernement; mais, quand il entendit le nom de Mlle Grouvelle, un cri terrible s'échappa de sa poitrine, et une arme qu'il tenait cachée brilla dans sa main. Pour l'empêcher de se donner la mort, les gendarmes se précipitent aussitôt sur lui. Une lutte s'engage; le cri aux armes retentit. Tout le monde se lève précipitamment. Les bancs, les tables, les rampes, sont escaladés au sein d'une confusion inexprimable, redoublée par les lamentations des femmes. Steuble tombe évanoui aux bras des gendarmes. Jamais les annales des cours d'assises n'offrirent pareil spectacle. Furieux, hors de lui, Hubert se répandait en imprécations, et du milieu des gardes entre les mains desquels il se débattait : « Cette femme, » s'écriait-il avec une violence inouie, elle est in- » nocente! Misérables! Vous avez condamné la » vertu même! Un jury français! Oh! l'infamie! » On l'entraîna enfin; et ce ne fut pas sans peine qu'on put achever la lecture de la déclaration du jury, par laquelle étaient reconnus coupables de complot dirigé contre l'existence, non du roi, mais du gouvernement, Mlle Grenvelle, Steuble, Annat et Vincent Giraud. Ce dernier fut condamné à trois ans de prison, les autres à cinq. Hubert, déclaré coupable « de complot suivi d'actes pour en préparer l'exécution », était frappé de la peine de la déportation.

Quant aux moyens mis en œuvre pour obtenir

de Vallantin des révélations et des aveux, est-il vrai qu'une somme de huit à dix mille francs lui fut promise? C'est ce qu'il a affirmé dans une lettre écrite de sa main, et qui est là sous nos yeux.

Quoi qu'il en soit, au moment où nous écrivons, Hubert se meurt; Steuble est mort, s'étant coupé la gorge avec un rasoir dans son cachot; Mlle Grouvelle est folle; Vincent Giraud se trouve libre, mais il est sorti de prison avec des cheveux blancs.

Un mois environ après les débats du procès Hubert, qui montraient d'une manière si terrible de quelles haines la monarchie en France était entourée, le couronnement de la reine Victoria vint ouvrir carrière aux démonstrations du *loyalisme* anglais.

Le cabinet des Tuileries avait eru devoir choisir pour ambassadeur extraordinaire à Londres le maréchal Soult : choix convenable, s'il en faut juger par l'événement.

Et toutefois, l'arrivée du maréchal en Angleterre fut d'abord accueillie par des attaques non-seulement inhospitalières mais injustes. Le *Quaterly-Review* avait donné le signal : les journaux de l'aristocratie britannique n'eurent pas honte de répéter ce cri d'une rancune sans élévation et d'une immortelle jalousie. On contestait au vieux soldat la victoire de Toulouse, sa gloire incontestable; on racontait, avec un orgueil grossier, qu'à Waterloo, le repas préparé pour lui avait été mangé par le duc de Wellington. Mais la réaction vint, prompte, éclatante, mêlée d'enthousiasme : elle avait commencé par une lettre d'une modestie pleine de grandeur, dans laquelle le colonel Napier rappelait les esprits au respect de la France impériale et de l'équité.

Le 28 juin 1838, dans la matinée, la solennité du couronnement fut annoncée à Londres par une salve de vingt et un coups de canon. D'épais nuages menaçaient la fête, et cependant une foule innombrable inondait déjà Whitehall, Parliament-Street, Abingdon-Street, et toutes les rues voisines de l'abbaye de Westminster. Sur une ligne que l'œil se serait fatigué à parcourir, ce n'étaient qu'échafaudages chargés d'hommes et de femmes, que gradins mouvants, que galeries animées; et, partout, des drapeaux, des tentures somptueuses, des couronnes, des banderolles, des guirlandes de fleurs, des siéges de velours, des étoiles, des préparatifs d'illumination, de gigantesques V. R. L'aristocratie de l'Europe était à Londres dans la personne de ses plus célèbres représentants : le prince de Ligne, le comte de Strogonoff, les marquis de Brignolle et de Miraflorès, le baron Van der Capellen. Il n'y avait pas jusqu'au prince de Schwartzenberg qui ne fût accouru en Angleterre, au risque d'y réveiller le scandale, à peine assoupi, des aventures dont on l'avait fait le héros. A dix heures du matin, au bruit des cloches de Sainte-Marguerite, alternant avec celles de l'abbaye de Westminster, il se fit dans une des plus grandes villes du monde un mouvement de foule prodigieux, indescriptible. Ce n'était pas cette multitude de Paris, si impressionnable, si communicative, si chargée de fluide électrique, spirituelle en son enthousiasme, frondeuse jusque dans ses entraînements, et qui, jetée sur la place publique, n'est qu'un homme passionné ayant de l'esprit; les Anglais que le passage de leur reine attirait par myriades, formaient une masse compacte et serrée, mais dans laquelle chaque individu conservait sa physionomie, sa personnalité. Pas d'ébauches intellectuels, pas de fusion entre les âmes. L'enthousiasme de tous ces hommes s'entassant l'un sur l'autre sans se confondre avait quelque chose de puissant mais de glacé; une gravité morne perçait dans les transports de leur joie; un commun respect pour la tradition monarchique formait leur unique lien, et leur émotion venait de la tête, non du cœur : là où des Français seraient allés voir passer une femme, les Anglais couraient voir passer un symbole.

Un indéfinissable bourdonnement salua l'apparition et le défilé des équipages. Ils étaient tous magnifiques, un seul excepté : celui de l'ambassadeur des États-Unis, peuple libre. Mais à l'aspect d'une certaine voiture aux rebords d'argent, d'un fond bleu, ayant la forme d'une gondole, et montrant, ciselées avec art, des couronnes ducales qui surmontaient des lanternes, une explosion de bourrahs frénétiques ébranla tout à coup les airs. Cette voiture, la plus brillante de celles dont l'insolence des grands seigneurs du cortége pouvait se vanter, renfermait un soldat de fortune, le maréchal Soult. Qu'applaudissait-on dans lui? Etait-ce l'alliance du gouvernement des Tuileries, ou l'envoyé d'un roi qui devait être cher aux Anglais, ou le souvenir d'un grand homme abattu? Napoléon, en succombant à Waterloo, avait dégagé de toute crainte l'admiration de l'Angleterre, et il lui avait

imposé le devoir d'être juste en mourant à Sainte-Hélène.

L'accueil fait au maréchal Soult constitua la partie sérieuse du couronnement de Victoria, le reste de la cérémonie n'ayant été marqué que par un étalage de luxe insultant et des pratiques qui, sans doute, occuperont une large place dans les fastes de l'imbécillité humaine. Vers le milieu du jour, la reine mit pied à terre aux portes de l'abbaye de Westminster, où l'attendaient les témoins, désignés d'avance, de son couronnement : juges pliant sous le poids de leurs énormes perruques, rois d'armes couverts d'une longue chemise de drap d'or, lords temporels et spirituels, pairs et pairesses, membres des communes, et O'Connell en habit de cour! La reine s'était retirée pour changer de costume. Elle parut bientôt vêtue d'une robe de velours écarlate fourrée d'hermine, et le front entouré d'un cercle d'or. En même temps s'avançaient vers l'autel, placé à quelques pas du trône, les grands constables d'Irlande, d'Écosse, d'Angleterre, et le vicomte de Melbourne, armé de pied en cap. « Messieurs, » dit l'archevêque de Cantorbéry, je vous pré- » sente Victoria, reine incontestée de ce royaume. » Vous tous qui êtes venus ici pour lui offrir votre » hommage, voulez-vous le faire? » A cette formule, répétée quatre fois dans quatre directions différentes, les assistants répondirent : Vive la reine! Dieu garde la reine! Cela fait, et, sur la demande du prélat, la reine donna gracieusement à l'autel une nappe d'or, puis un lingot d'or; car les princes ne sont acceptés par les prêtres qu'à la condition de se conformer à cette maxime : « Ne » te présente pas les mains vides, dans la maison » du Seigneur! » Vinrent la prière, un sermon prêché par l'évêque de Londres, et enfin le serment, dont le formulaire contient cette interrogation significative : « Conserverez-vous aux évêques » et clergé d'Angleterre et aux églises ici confiées » à leurs soins les droits et priviléges qui leur » appartiennent ou leur appartiendraient? » Des droits du pauvre, pas un mot. Le serment prêté, quatre chevaliers de la Jarretière étendirent sur la reine un drap d'or, et l'archevêque de Cantorbéry, après lui avoir oint la tête et les mains, lui adressa gravement quelques paroles mystiques. Ce fut alors que la reine déposa sur l'autel une paire d'éperons, et reçut en échange, des mains de l'archevêque, un beau sabre que lord Melbourne portait en entrant et qu'il dut racheter au prix de cent schellings. Ensuite... Mais à quoi bon poursuivre le récit de ces bouffonneries monarchiques? Et pourtant, voilà par quels moyens on entretient dans l'esprit des peuples le respect des races privilégiées et l'adoration impie des couronnes! Pendant le cérémonial de l'hommage, le comte de Surrey, en sa qualité de trésorier de la reine, avait jeté dans la nef des médailles frappées à l'occasion du couronnement, et aussitôt, se précipitant pour les ramasser, les plus illustres personnages s'en disputèrent la possession, au sein d'une espèce de pugilat, honteuse et systématique émulation de flatterie.

Ce jour-là, M. Green donna au peuple le spectacle d'une ascension en ballon. Le soir, les théâtres de Covent-Garden et de Drury-Lane ouvrirent libéralement leurs portes à la curiosité populaire. Hyde-Parck était comme un immense village de toile : on fut admis à y applaudir des charlatans et à s'enivrer autour de la statue d'Achille, dédiée au duc de Wellington. La nuit, Londres se montra splendidement illuminé. Et le lendemain, à la lueur du gaz allumé devant les boutiques de *gin*, on voyait, comme à l'ordinaire, rôder pieds nus et couverts d'effroyables haillons, des fantômes au visage livide, au regard éteint, damnés de ce monde dont, seule, l'opulente Angleterre a le privilége de perpétuer la race; le lendemain, dans les districts où la pauvreté se trouve refoulée, parquée hideusement et mise hors la loi, dans les immondes ruelles à l'entrée desquelles la police elle-même s'arrête d'épouvante et d'horreur, dans les quartiers de *White-Chapel*, de *Saint-Gilles*, de *Shoredicth*, de *Saint-Olave*, il y avait, comme à l'ordinaire, des familles qui, enterrées vivantes sous des tas de bois pourri, croupissant sur le fumier, tremblaient la fièvre ou attendaient avec un désespoir hébété ce genre de mort qu'apporte la faim.

Dans les salons diplomatiques, cependant, on s'entretenait beaucoup de la robe de sa majesté, de ses colliers, de sa couronne neuve, évaluée deux millions huit cent mille francs, des illuminations féeriques du palais de M. de Strogonoff, de l'habit du prince Esterhazy surtout, habit phénoménal, dont chaque bouton était un diamant et chaque couture un filet de perles fines. On parlait aussi de ce qu'avaient coûté les débauches nocturnes d'un jeune lord, lequel, après avoir pris

part aux divertissements populaires, s'était fait ramasser ivre dans une voiture qui avait écrasé un passant.

Pour ce qui est de la presse anglaise, si l'on en excepte les feuilles du dimanche, spécialement destinées au peuple, son *loyalisme* éclata par des extravagances dont n'approchèrent jamais les superstitions du fétichisme. Pour que la postérité ne perdît rien de la journée mémorable qui avait vu mettre une couronne sur la tête d'une enfant, les journaux anglais se publièrent en volumes. Le *Sun* fut imprimé en lettres d'or, et il contenait un médaillon colossal de la jeune reine.

De leur côté, les journaux de la cour, à Paris, insistèrent sur des pompes qu'ils jugeaient probablement de nature à éblouir les esprits. Avec une admiration servile et une affection de stupeur, ils racontèrent combien de *yeomen* marchaient autour de la voiture de cérémonie, et quelle fut, en détail, l'entrée du cortége dans l'abbaye de Westminster, et combien de dames traînait après elle portant la queue de sa robe, sa majesté Victoria, et quels titres paraient les divers personnages à qui était échu l'honneur inappréciable de porter les éperons, ou l'épée de merci, ou le calice, ou la patène; comme s'il suffisait de tout cela pour ranimer dans un pays tel que le nôtre le culte des vieilles idoles!

Le gouvernement ne pouvait se faire, à cet égard, illusion sur son impuissance; mais il n'en mettait que plus d'emportement à s'asservir aux intérêts dynastiques. Pour avoir, dans un récit de l'insurrection de Strasbourg, relevé des erreurs historiques, repoussé des calomnies, rendu hommage à la partie glorieuse de l'empire, parlé de Louis Bonaparte avec affection, le lieutenant Laity fut traduit devant la cour des pairs. Que devenait alors le jury? Michel (de Bourges) défendit l'accusé d'un ton rude, fougueusement, mais bien en vain. Le hardi jeune homme paya sa brochure dix mille francs et cinq ans de prison. C'était peu : Louis Bonaparte avait quitté l'Amérique, il était revenu embrasser pour la dernière fois sa mère mourante, il habitait Arenenberg : Louis-Philippe s'émut d'un tel voisinage, et la Suisse se vit sommée de chasser de son sein le neveu de l'empereur, un proscrit. Alors se reproduisirent les fatales scènes de 1836. La Suisse, indignée, demanda si elle formait un Etat indépendant, ou s'il était vrai qu'elle ne fût qu'une province française! Le grand conseil de Turgovie déclara que le prince Louis Bonaparte était citoyen turgovien. Des cris de douleur et de désespoir s'élevèrent du fond des vallées où Louis-Philippe, proscrit lui aussi, avait autrefois reçu l'hospitalité. Et quant à la diète, partagée entre l'horreur d'une soumission déshonorante et la crainte d'attirer sur la Suisse d'irréparables calamités, elle hésitait, elle ajournait.

Mais, pendant ce temps, on se préparait à l'accabler. On agita un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes sur les frontières de France; deux bataillons français entrèrent à Gex; l'artillerie de Lyon reçut ordre de se tenir prête au départ; le général Aymar publia un ordre du jour avec menaces.

D'un autre côté, pour amortir l'élan des populations qu'on touchait ainsi de la pointe de l'épée, que d'insinuations habiles! que de démarches sourdes et détournées, mais pressantes! De la Suisse, des cantons de Vaud et de Genève surtout, étaient sorties un certain nombre de familles qui occupaient alors à Paris la position qu'y avaient occupée au XVIIIe siècle Necker et son entourage; familles de banque pour la plupart et bien connues : les Delessert, les Odier, les Oppermann-Maudrot, les Keutsch. Or, l'accueil que plusieurs de ces Gallo-Helvétiens recevaient aux Tuileries et les facilités qu'ils y trouvaient avaient naturellement noué entre eux et le gouvernement français mille liens de gratitude ou d'intérêt. Aussi, envoyèrent-ils, en 1838, à leurs amis ou parents de Suisse des écrits, missives ou nouvelles, concluant à une soumission prompte. L'avocat Maudrot, de Lausanne, combattit les idées de résistance dont le *Nouvelliste vaudois* s'était fait l'organe, dans une série de lettres qui furent répandues à profusion. Chaque jour, à toute heure, arrivaient de Paris des conseils, des avertissements, des prières, des confidences : M. Molé avait fait telle déclaration, M. Benjamin Delessert tenu tel discours... Mais quoi! Louis-Philippe lui-même conseillait aux Suisses, en véritable ami, de céder lorsqu'il en était temps encore. Et à ces obsessions se joignaient celles du commerce lyonnais, d'origine génevoise. La Suisse pourtant avait fléchi déjà une fois, et elle sentait que son indépendance était au prix de son courage.

A quel dénoûment devaient aboutir de semblables complications? A un dénoûment désastreux, peut-être, si, pour le prévenir, Louis

Bonaparte ne se fût décidé à quitter volontairement Arenenberg. Le 20 septembre, il partait pour Londres; le 24 août, la duchesse d'Orléans avait mis au jour un enfant du sexe masculin : ce furent deux grands sujets de joie pour la cour des Tuileries. Les dynasties se croient si aisément immortelles!

Au reste, la prospérité de la maison d'Orléans avait suivi depuis 1830 une progression croissante. Mais on n'en pouvait pas dire autant de la France; et, tandis qu'à la cour on se réjouissait de la naissance du comte de Paris, la nation était à la veille de voir s'accomplir un événement qui la devait remplir de tristesse.

On se rappelle quel avait été sur l'Europe l'effet de l'occupation d'Ancône, et avec quel enthousiasme l'Italie avait salué dans le drapeau tricolore une promesse d'affranchissement, un gage de liberté. Mais, soumis à une politique ennemie des peuples, les Français d'Ancône furent bientôt forcés de se faire les auxiliaires du despotisme pontifical, qu'ils s'étaient crus destinés à contenir. Les espérances des patriotes italiens s'éteignirent; la liberté disparut, même de leurs rêves; à leur enthousiasme succéda une morne stupeur. Toutefois, la présence de l'uniforme français à Ancône n'avait pas entièrement cessé d'être chère à l'Italie. Car enfin, c'était là, pour l'Autriche, une gêne, un affront... Et puis, des événements nouveaux ne pouvaient-ils pas, d'un instant à l'autre, déterminer à Paris le triomphe d'une politique plus généreuse?

De son côté, et tout intérêt de parti mis à part, la France avait pour garder Ancône des motifs diplomatiques et militaires de la plus haute importance. La ville d'Ancône était la clef de l'occupation de la haute Italie; elle couvrait Naples vis-à-vis de Vienne; elle nous assurait en Dalmatie et en Illyrie une influence notable; en cas de guerre avec les Autrichiens, elle nous eût été bonne et comme place de guerre et comme port; défendue autrefois par le général Monnier à la tête de 2,000 hommes dont 1,800 blessés, elle avait, pendant douze jours, arrêté 42,000 hommes, et, pour la mettre en état de soutenir un siége opiniâtre, il n'eût fallu ni de longs travaux ni beaucoup d'argent; son occupation par la France avait toujours été jugée si utile pour nous qu'elle avait été réclamée d'une manière expresse dans la négociation des traités de Campo-Formio et de Lunéville. Que dire encore? entre nos escadres et les Dardanelles, Ancône supprimait une distance de six cents lieues, dans un moment où chacune des grandes puissances avait à veiller sur l'empire ébranlé des Osmanlis. L'abandon d'Ancône ne pouvait donc être qu'une mesure funeste. Et M. Thiers le sentait bien, lorsque dans une dépêche du 14 mars 1836 il écrivait à notre ambassadeur à Rome :

« Je vous recommande, M. le marquis, de » ne point prendre à Rome l'initiative de cette » question de l'évacuation d'Ancône, de ne jamais » la soulever, et d'éviter tout ce qui s'y rapporte- » rait. Si vous étiez absolument obligé d'exprimer » une opinion, elle devrait être que le fait de la » retraite des Autrichiens n'entraînerait pas né- » cessairement celle de nos troupes. »

Mais ces recommandations de M. Thiers se trouvaient-elles conformes aux engagements pris? Oui, sans nul doute; et, pour s'en convaincre, il suffit de remonter à l'origine de l'affaire.

Nous avons raconté comment, dans un *memorandum* de 1831, les principales puissances s'étaient concertées pour obtenir du Saint-Siége certaines réformes réclamées par la Romagne. Ce fut de Casimir Périer que vint l'initiative de ce concert, non que Casimir Périer s'inquiétât beaucoup de la liberté des sujets du pape; mais il ne lui avait pas échappé qu'il fallait faire droit à leurs griefs si on voulait étouffer les germes d'une insurrection qui, en attirant les Autrichiens sur le Pô, aurait pu donner une secousse à l'Europe, à moins qu'elle ne se fût prêtée de bonne grâce à un accroissement démesuré de la puissance autrichienne en Italie. Le calcul était juste, et l'événement le prouva : le pape n'ayant accordé à ses sujets qu'une partie des réformes demandées par les grandes cours, les légations se soulevèrent, l'Autriche intervint en armes, et pour contrebalancer l'effet de la présence des Autrichiens, la France dut occuper Ancône. De sorte que la prise d'Ancône avait pour cause première et certaine l'inexécution du *memorandum de* 1831, le refus de calmer les mécontentements de l'Italie.

Il est vrai qu'en 1832, Casimir Périer consentit à une convention par laquelle la France s'engageait à retirer ses troupes aussitôt après l'évacuation de l'Italie par les troupes autrichiennes. Mais cela signifiait-il que la retraite des Français dût suivre celle des Autrichiens *nécessairement ipso*

facto, sans négociations préliminaires, sans entente préalable entre les deux gouvernements, sans garanties stipulées pour l'avenir? Entendre ainsi la convention, c'eût été en sacrifier l'esprit à la lettre, c'eût été ruiner par la base la politique même de Casimir Périer, et exposer de nouveau : le pape à une révolte, l'Italie à une intervention autrichienne, Ancône à une occupation française, l'Europe à un conflit.

Voilà ce que comprirent parfaitement MM. de Broglie et Thiers, M. Thiers surtout; et on doit les en louer.

Quant à M. Molé, il eut le tort, comme on va le voir, de ne pas se défier suffisamment de la diplomatie italienne. L'homme qui, à cette époque, la représentait le mieux était M. Capacini, esprit singulièrement délié. Il rencontra M. de Metternich à Florence, et ce fut là que les deux diplomates préparèrent le piége dans lequel M. Molé devait tomber. L'essentiel, pour eux, était d'empêcher entre Paris et Vienne toute négociation relative à l'évacuation d'Ancône. Car ils prévoyaient que, dans ce cas, le gouvernement français ne manquerait pas d'élever des difficultés, d'exiger des garanties, si même il n'allait jusqu'à dire : « Tant que la situation de l'Italie restera ce qu'elle était lors du *memorandum* de 1831, d'invincibles haines fermenteront dans la Romagne, et l'intervention autrichienne planera comme une menace de chaque jour sur l'Italie en deuil. Vous nous demandez d'évacuer Ancône? Faites disparaître les causes qui nous y conduisirent. Rappelez-vous le *memorandum* de 1831. Apaisez la Romagne, dont les espérances légitimes sont contenues, mais non pas éteintes. » MM. de Metternich et Capacini voulaient absolument prévenir une déclaration de ce genre, et M. Molé ne les devina pas. Un jour donc, le représentant de la cour de rome à Paris courut annoncer au ministre français, comme une nouvelle satisfaisante pour le cabinet des Tuileries, que l'Autriche se décidait enfin à se retirer des États du Saint-Siége, ne paraissant pas d'ailleurs mettre en doute que les Français sur-le-champ n'abandonnassent Ancône. M. Molé, qui ne connaissait l'affaire qu'imparfaitement, trouva la conséquence naturelle, et il ne s'aperçut de la surprise que lorsque M. Desages lui eut appris quelle avait été la politique de ses prédécesseurs et de quelle manière la question se trouvait engagée.

L'évacuation d'Ancône eut lieu le 25 octobre 1838, et la sensation qu'elle produisit en France fut d'autant plus forte, que les esprits y étaient alors échauffés par une ligue ardente, audacieuse, redoutable au ministère, redoutable au roi.

La victoire parlementaire remportée par M. Molé lors de la discussion des fonds secrets semblait avoir abattu pour jamais la coalition dont nous avons indiqué l'origine. Et, en effet, grand fut d'abord le découragement des vaincus... M. Thiers avait quitté Paris. Et, pour ce qui est de M. Guizot, ses amis le jugeaient en pleine décadence. Parce qu'une discussion solennelle et récente le leur avait montré faible, dépourvu d'habileté à la fois et de hardiesse, cherchant sa route d'un pas incertain au travers des partis, et s'embarrassant dans de misérables redites, ils s'étaient figuré que cette âme violente avait enfin épuisé sa vigueur, que cette intelligence avait jeté son dernier éclair. Et ils en étaient tellement convaincus, que, dans le partage hâtif des rôles que distribuait leur ambition, ils croyaient beaucoup faire pour leur ancien chef en lui réservant quelque ambassade. Lui-même, au reste, il paraissait livré à un trouble que n'avait pas encore connu son orgueil. Retiré au Val-Richer, loin du spectacle des affaires et de leur tumulte, il paraissait résigné à sa défaite, il se l'avouait.

Mais il y avait un homme, M. Duvergier de Hauranne, qui portait, réunies en lui et vivantes, toutes les colères de la coalition, momentanément dissoute. Ce fut son souffle qui la ranima; ce fut lui qui donna le signal de la reprise des hostilités dans un article que publia la *Revue française*. Il s'attachait à y prouver que les ministres étaient insuffisants; qu'ils avilissaient le pouvoir par un ayatème de corruption et de basculo; qu'ils compromettaient le gouvernement représentatif par une outrageante affectation de dédain à l'égard de la chambre, et à l'égard de la couronne par une docilité sans mesure. Réunit à ses propres forces, M. Duvergier de Hauranne n'aurait probablement pas mené à bout l'entreprise. Mais avec lui, à côté de lui, et par suite d'un concert préalable, étaient descendus dans l'arène trois hommes de talent, appuyés sur la presse : M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*; M. Léon Faucher, du *Courrier français*, M. Léonce de Lavergne, du *Journal général de France*. De sorte que la cos-

lition avait pour organes officiels trois journaux quotidiens, dont deux appartenaient à l'opposition dynastique et le troisième à l'école doctrinaire. Une force nouvelle venait de se produire; elle eut, suivant l'usage, des adorateurs. Les ambitions commencèrent à se délasser et la polémique se déchaîna. Le *Constitutionnel* était naturellement entré dans la ligue, que les feuilles radicales appuyaient, sans en faire partie, en haine du pouvoir. On fit, sur la maxime aussi folle que vantée le *roi règne et ne gouverne pas*, mille commentaires ingénieux, injurieux, mensçaats, hypocrites, sincères. Avec une égale impétuosité, les uns attaquèrent la majesté royale, les autres la défendirent.

Et, comme pour combler la mesure des agitations, l'intolérance d'une partie du clergé vint tout à coup ranimer les haines, à peine assoupies, du libéralisme. A Reims, un prédicateur de passage ayant osé, du haut de la chaire, laissé tomber sur le tombeau du captif de Sainte-Hélène des paroles d'insulte, l'habitation du missionnaire fut envahie dans l'emportement d'une émeute aussi déplorable que le fait qui l'avait provoquée. A Clermont-Ferrand, un scandale inoui marquait, dans le même temps (11 décembre 1838), la mort d'un des plus hardis adversaires des jésuites, le comte de Montlosier. En vain M. de Montlosier avait-il témoigné sa ferme volonté de mourir dans les bras de l'Eglise : ce que l'évêque de Clermont exigeait de lui, c'était le désaveu de sa vie entière, une rétractation publique, la condamnation de son fameux *Mémoire à consulter;* et, parce qu'il avait refusé jusqu'au bout de croire les intérêts de la religion liés à la cause mondaine des jésuites, les portes du temple furent fermées à son cercueil. L'esprit de la restauration semblait revivre : la ville de Clermont s'en émut; et, avec une pieuse unanimité de regrets, d'étonnement, d'amertume, le peuple accompagna au champ du repos les restes mortels qu'abandonnaient les ministres du Dieu de la charité.

A ce scandale s'en joignit un autre d'une nature bien différente, mais qui n'en remua pas moins fortement l'opinion. Depuis quelque temps, de sourdes rumeurs faisaient courir dans Paris, mêlé à des accusations terribles, le nom de l'ancien préfet de police, M. Gisquet. On parlait d'actes condamnables commis dans l'exercice des fonctions publiques, on prononçait le mot de concussion, et certains détails dérobés au secret du foyer domestique étaient colportés par la haine, qui, en les répandant, les envenimait. Le *Messager*, journal du soir, éclata enfin. Dans un article où se trouvaient à demi soulevés des voiles mystérieux, M. Gisquet était désigné comme prévaricateur. Lui, blessé dans ce que l'homme a de plus cher, il résolut de porter devant les tribunaux son honneur déchiré, et de là un procès plein de tristes divulgations. On y lut publiquement une lettre dans laquelle M. Gisquet avait raconté lui-même l'histoire de ses passions intimes et les tourments cachés de son cœur. Des témoins nombreux furent entendus, et de leurs dépositions il résulta, non pas que M. Gisquet avait été un magistrat prévaricateur et concussionnaire, mais qu'il avait tiré parti de ses fonctions pour enrichir par des concessions non sérieuses, étrangères à l'intérêt public et nuisibles à des tiers, ses proches, ses amis, ses employés, une femme qu'il aimait et la mère de cette femme. Un ami de salon, Me Parquin, soutenait le plaignant. Me Mauguin l'accabla. Puis se leva l'avocat général, M. Plougoulm, austère, inexorable. Et il entreprit de prouver, dans son réquisitoire, que M. Gisquet avait manqué à ses devoirs en consultant, pour la distribution de ses faveurs, ses affections personnelles, non le bien de la cité. Il lui imputait d'avoir ouvert les bureaux de la préfecture de police à l'avidité du gain, d'avoir transformé les employés de l'État en agents d'affaires, lui opposant l'exemple de M. Rieublanc, que n'avait pas gagné cette contagion. Il laissa aussi tomber un blâme foudroyant sur l'empire subi par suite de liaisons illégitimes, et sur ce qu'offrait de hideux le spectacle d'une mère allant toucher le prix du déshonneur de sa fille. Il reconnaissait, au reste, dans M. Gisquet des qualités précieuses : le courage, l'énergie, un vrai talent d'administrateur; mais il le jugeait dépourvu de sens moral, et finissait par conclure à l'acquittement du *Messager* en ce qui concernait les attaques dirigées contre le fonctionnaire public, à la condamnation en ce qui touchait les attaques relatives à l'homme privé, la loi contre la diffamation mettant, sur ce dernier point, la vérité même en interdit. Le jury s'étant prononcé en sens inverse des conclusions de l'avocat général, le *Messager* ne fut déclaré coupable que sur le fait de diffamation envers un fonctionnaire public, et la cour d'assises appliqua à M. Brindeau,

gérant du journal, le minimum de la peine : cent francs d'amende.

Ainsi, une foule de causes diverses concourraient à augmenter l'ébranlement des esprits : actes de corruption électorale hardiment dénoncés, royauté prise à partie, réveil du fanatisme religieux, condamnation morale prononcée par un fonctionnaire du jour contre un fonctionnaire de la veille.

Voilà sous quels auspices s'ouvrit la session de 1839. De retour à Paris, MM. Thiers et Guizot avaient trouvé la coalition debout et prête. La confiance leur revint. Dans le *Journal général*, dont il avait fait une véritable machine de guerre, M. Duvergier de Hauranne ne cessait d'encourager les timides, de harceler les indifférents. Aux noms de MM. de Rémusat, Piscatory, Étienne, Jaubert, Duchâtel, etc., on eût ajouté volontiers sur la liste de la coalition celui de M. Dupin aîné. Mais lui, tremblant de perdre la présidence de la chambre, il se renfermait dans une réserve obstinée. M. Duvergier de Hauranne, dans le *Journal général*, le sommait hautement de se prononcer, la menaçait, le poursuivit : tout fut inutile. M. Dupin attendait.

Enfin le moment vint où les deux armées en présence allaient se mesurer : le 17 décembre 1838 eut lieu la lecture du discours de la couronne, espèce de harangue insignifiante et vague comme à l'ordinaire, mais qui servait à dessiner le champ de bataille. La coalition eut d'abord le dessous, M. Dupin l'ayant emporté, grâce à l'appui du ministère, sur M. Passy, candidat des coalisés pour la présidence de la chambre ; mais bientôt la chance tourna. Parmi les membres de la commission nommée pour la rédaction de projet d'adresse, trois seulement, MM. Debelleyme, de la Pinsonnière et de Jussieu, tenaient pour le ministère ; les autres appartenaient tous à la coalition : c'étaient MM. Thiers, Guizot, Duvergier de Hauranne, Éticane, Mathieu de la Redorte, Passy.

Pour mieux assurer leur triomphe, les six élus de la coalition convinrent de décider entre eux, dans un conciliabule particulier, toutes les questions qui devaient être traitées dans le projet d'adresse, sauf à les soumettre ensuite, pour la forme, aux trois membres composant la minorité. C'est ce qui fut fait. M. Duvergier de Hauranne, on peut le dire, tenait la plume ; M. Thiers et M. Guizot dictaient.

Or, depuis l'adresse des 221, jamais rédaction parlementaire n'avait été aussi agressive que celle dont les deux principaux ministres du 11 octobre fournirent alors la pensée et les termes. On y exprimait l'espoir que, sous un gouvernement jaloux de la dignité nationale, la France conserverait son rang dans l'estime du monde ; on y regrettait que l'évacuation d'Ancône se fût effectuée sans les garanties qu'aurait dû stipuler une politique sage et prévoyante ; on y rappelait avec amertume les malheurs passés de la Pologne et les malheurs présents de l'Espagne ; le dissentiment survenu entre la France et la Suisse y était sévèrement apprécié, et la conversion des rentes mise au nombre des mesures commandées par l'opinion ; enfin il y était dit : « Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité du trône et le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage du concours que nous avons tant à cœur de vous prêter » : avertissement qui semblait cacher une menace !

MM. Debelleyme, de la Pinsonnière et de Jussieu se réunirent pour combattre un projet où ils ne voyaient qu'un appel aux passions révolutionnaires ; mais ils se heurtaient à une majorité impérieuse, résolue, opiniâtre, qui voulait, qui croyait vaincre, et ne respirait que le combat. Quant à M. Dupin, qui, en qualité de président de la chambre, faisait de droit partie de la commission, il garda une stricte neutralité tant que les chances restèrent incertaines ; mais, les débats terminés, il tira de sa poche un papier, confident de son culte pour la décision du succès, et il fit aux membres de la commission, qui le regardaient avec un mélange de surprise et d'ironie, la déclaration suivante : « Je ne veux pas que l'on puisse penser que je cherche à m'envelopper dans une *inviolabilité sournoise*. J'ai mis par écrit mon opinion sur l'adresse : je vais vous en donner lecture. » Et il lut, en effet, une note par laquelle il déclarait qu'à son sens une administration plus forte était nécessaire : 1° pour couvrir la couronne contre les attaques dont elle était l'objet ; 2° pour rallier une majorité dans la chambre scindée en deux moitiés égales et partagée comme en deux camps rivaux ; 3° pour imprimer une marche plus nette aux affaires et relever l'administration aux yeux du pays. Il serait difficile de peindre quelle fut, à ces mots, la stupeur de

MM. Debelleyme, de Jussieu et de la Pinsonnière. Ils s'expliquaient mal que M. Dupin, porté au fauteuil de la présidence par les suffrages du parti ministériel, se rangeât si facilement du parti des coalisés : il se décidait bien tard! et il allait du côté des victorieux!

Le 4 janvier 1839, la chambre eut connaissance du projet d'adresse, et l'on devine combien furent divers et emportés les sentiments qu'il excita. Les uns ne se possédaient pas de joie et se répandaient en éloges. Les autres s'indignaient : MM. Guizot et Thiers osaient donc tendre la main, comme opposition, à cette Pologne qu'ils avaient abandonnée comme gouvernement! Ce trône qu'ils avaient autrefois couvert de la sanglante égide des lois de septembre, voilà qu'eux-mêmes ils voulaient le livrer aux coups des partis en fureur! On remarquait, en outre, qu'impitoyable pour les actes du ministère Molé, le projet d'adresse était, en ce qui concernait l'avenir, d'une réserve excessive; et l'on conclurait de là que les rédacteurs, qui entendaient redevenir ministres, n'avaient voulu se lier par aucun engagement. Eh quoi! eux qui s'exprimaient d'une manière si nette sur la nationalité polonaise, déjà sacrifiée, ils n'avaient rien trouvé à dire sur la nationalité belge en péril, que ces mots cruellement vagues : Nous attendons le résultats des négociations! La réticence n'était-elle pas significative? Ne suffisait-elle pas pour trahir derrière l'étalage des principes la présence des ambitions?

Tels étaient les discours par lesquels on s'animait de part et d'autre à la lutte prochaine, lorsque tout à coup fut lancée une nouvelle dont le ministère avait beaucoup espéré : le drapeau tricolore flottait sur les murs de Saint-Jean-d'Ulloa. Après avoir longtemps, et toujours en vain, demandé justice au gouvernement du Mexique de certains griefs justement élevés par les négociants français le cabinet des Tuileries avait enfin reconru à la force. Le président Bustamento ayant repoussé l'*ultimatum* de la France présenté par le baron Deffaudis, les ports de la république mexicaine avaient été mis d'abord en état de blocus. Mais le Mexique s'obstinant dans ses refus, le contre-amiral Baudin, vaillant homme de mer, était parti avec mission d'en finir; et le 27 novembre 1838, cinq vaisseaux d'attaque bombardaient le fort de Saint-Jean-d'Ulloa. Dans l'espace de quatre heures, les cinq vaisseaux avaient tiré huit mille boulets et trois cent vingt bombes; l'*Iphigénie* seule, avec ses trente canons de sabord, avait lancé trois mille quatre cents boulets, plus de quatre coups par pièce à la minute; le tour des signaux, à Saint-Jean-d'Ulloa, ne présentait plus que débris; le *Caballero*, géant de pierre, était tombé : l'ennemi n'avait plus qu'à se rendre. Le général mexicain Rincon occupait Vera-Cruz : le contre-amiral Baudin le fit prévenir, par le lieutenant Deret, que, si, dans la matinée du 28, à huit heures, la capitulation n'était pas signée, les Français recevraient le signal de l'assaut. Le général attendit jusqu'au dernier moment, mais il signa. Le fort était remis aux Français, la garnison de Vera-Cruz réduite de quatre mille hommes à mille, et une indemnité garantie aux Français qui avaient été forcés de quitter la ville.

C'était là un glorieux, un brillant fait d'armes, et le prince de Joinville y avait pris une part aussi active qu'honorable. Mais, loin d'en attribuer le mérite au ministère, les coalisés lui reprochèrent de n'avoir pas adopté plus tôt le système de la vigueur; et faisant le compte des malheureux qu'étaient venus frapper sur l'escadre de blocus le *vomito* et la fièvre jaune, ils accusèrent hautement le cabinet d'avoir retardé le triomphe pour en répandre sur la discussion de l'adresse l'influence et l'éclat.

Ce fut le 7 janvier 1839 que commença la lutte si impatiemment attendue. Et jamais il n'y en eut de plus animée. Deux hommes y figurèrent en première ligne, M. Thiers et M. Guizot : l'un brillant et ingénieux, infatigable et hardi; l'autre froidement hostile, provocateur, violent dans sa gravité, et ne laissant percer dans sa parole qu'une partie des colères que contenaient son regard, son geste, la fatigue de ses traits et sa lèvre haineuse. Qui les eût dit alliés, ces deux hommes? Et jusque dans le fond de leurs discours, quelle diversité! Car, ce que M. Guizot, à l'entendre, ne pouvait pardonner aux ministres, c'était d'avoir décrié la vieille politique, avili le commandement, rempli toute chose d'anarchie, et, en penchant tour à tour à gauche et à droite, rendu les anciennes amitiés défiantes, les alliances incertaines. Selon M. Thiers, au contraire, la faute était de n'avoir donné l'amnistie que le lendemain d'un échec, de n'avoir pas su discerner l'heure précise à laquelle la cause de l'ordre devenait moins nécessaire à défendre que celle de la liberté, et d'avoir par là dépassé le but, à l'exemple de la révolution, qui,

voulant réformer le pays, y avait entassé des ruines; de l'empire, qui, nous apportant la victoire, avait fini par nous donner le despotisme et la défaite; de la restauration, qui, venue pour réconcilier la monarchie avec l'esprit nouveau, était morte dans un coup d'État. Qu'avez-vous fait du pouvoir? criait aux ministres M. Guizot. Qu'avez-vous fait de la liberté? leur criait M. Thiers. Attaques contradictoires qui condamnaient assez l'alliance!

M. Molé, à la chambre des pairs, avait tenu bon contre MM. Cousin, Villemain, de Broglie, de Montalembert; à la chambre des députés, il se défendit mieux qu'on ne croyait. Il eut des répliques fort heureuses, soudaines. M. Guizot ayant cité, en l'appliquant aux courtisans, le mot de Tacite *omnia serviliter pro dominatione*, ils font tout servilement pour devenir les maîtres, « Quand » Tacite disait cela, répondit M. Molé, il ne par- » lait pas des courtisans, il parlait des ambitieux. » De leur côté, les autres ministres, MM. Salvandy, de Montalivet, Barthe, Martin (du Nord) firent effort contre la coalition, non sans fermeté.

Mais les coups se succédaient, le péril grossissait d'heure en heure, et les ennemis du ministère semblaient se multiplier. Ce fut d'abord la dialectique serrée, nourrie de faits, de M. Billault. Puis vinrent les sorties de M. Duvergier de Hauranne contre l'emploi des moyens corrupteurs, et son âcre persifflage. « Votre discours n'est qu'un man- » vais pamphlet, » s'écria M. Molé, poussé à bout. Et l'orateur de poursuivre, plus implacable encore et plus pressant. Alors se produisit un incident curieux, inattendu. M. Odilon-Barrot s'effraya presque de l'effervescence de ses nouveaux amis, et le rôle de modérateur lui plut. Il s'essaya donc gravement à calmer la tempête, couvrant à demi de sa protection le ministère trop impétueusement assailli. Il demandait qu'on épargnât davantage les personnes, qu'on s'occupât des principes. Recommandation fort inutile! Les esprits étaient en ébullition. La haine débordait.

Jusqu'alors, M. de Lamartine s'était abstenu; mais on n'ignorait pas de quel côté il voulait peser : son choix était déjà fait. Le parti ministériel ayant peu d'orateurs, avait eu soin d'entourer d'avance M. de Lamartine; et lui, soit dédain pour ce que la coalition cachait d'intrigues, soit désir de se mesurer avec les princes de la parole, soit générosité, puisque le ministère chancelait, il avait promis son appui. Il monta donc à la tribune, élevé et comme porté par l'enthousiasme du centre, qui mettait en lui son espoir. Toutefois, il appuya les ministres par son patronage plutôt que par son approbation. Qu'une opposition sérieuse se levât, qu'elle prît le progrès social pour devise, qu'elle eût de vrais principes, un programme sincère... il était prêt à y entrer. Mais que lui importait une ligue formée par de vulgaires ambitions? Il ne pensait pas d'ailleurs que la prérogative parlementaire, comme on l'avait tant répété, courût risque de périr. « Que peut contre » vous la royauté, s'écriait-il? Un coup d'État, » c'est-à-dire un crime. Et vous savez s'il reste » plus de trois jours impuni! »

Les débats durèrent plusieurs jours. Et quel emportement dans l'attaque, que d'opiniâtreté dans la défense! Tantôt, c'était M. Guizot qui, prenant article par article le projet d'adresse, s'attachait à prouver contre M. Liadières, que la rédaction n'en était ni inconstitutionnelle, ni révolutionnaire, ni factieuse; tantôt, c'était M. Thiers qui enlaçait les ministres dans les innombrables liens de sa subtile éloquence. M. Mauguin traita la question belge avec une remarquable supériorité de vues. Au sujet de l'évacuation d'Ancône, la dépêche du 14 mars fut victorieusement opposée au président du conseil, qui ne se justifia que par la lecture imprévue de certaines pièces diplomatiques dont il exagérait habituellement la valeur et dont il refusait communication à ses adversaires.

La lutte touchait à sa fin. Le projet d'adresse se trouvait modifié dans le sens du ministère par quelques amendements; mais ils avaient été contestés avec tant de puissance et si péniblement obtenus, que la chute du cabinet n'était plus un doute pour personne. Restait, cependant, une dernière épreuve : le paragraphe dirigé contre les empiétements de la couronne n'était pas encore voté. Les membres qui composaient la majorité de la commission tinrent conseil, et M. Thiers proposa l'atténuation du paragraphe. Il insistait sur les susceptibilités monarchiques de la chambre, sur la nécessité d'y avoir égard, sur le danger de compromettre par trop de hardiesse le succès devenu certain. Et tous d'applaudir, deux hommes exceptés : M. Duvergier de Hauranne et M. Guizot. M. Guizot, surtout, se révoltait à la seule idée d'affaiblir l'attaque. Précipité vers les

Digitized by Google

extrêmes par l'excès du ressentiment, et arrivé à ce point d'exaltation qu'il ne savait plus se modérer, même pour réussir, il combattit l'opinion de M. Thiers, mais sans l'emporter. Il se désolait, lorsque, pensant tout à coup à M. Odilon Barrot : « M. Barrot, dit-il, est notre allié. Changer le » texte convenu sans en conférer avec lui est ab» solument impossible. » L'observation était juste: on dut se décider à consulter le chef de la gauche. Et M. Guizot allait se félicitant de son heureuse inspiration, car il tenait pour certain que M. Barrot n'oserait pas se montrer plus monarchique que lui. Il en fut autrement. Interrogé, M. Barrot n'hésita pas à se prononcer pour une rédaction moins âpre, moins menaçante. On convint, en conséquence, d'un amendement que M. Billault devait présenter le lendemain et qui devait être adopté par la commission. Mais, dans la soirée, M. Odilon Barrot ayant raconté à ses amis ce qui venait de se passer et s'étant vu désapprouvé par eux, le projet d'amendement fut abandonné, et l'on attaqua les usurpations de la prérogative royale aussi péremptoirement que M. Guizot le désirait.

Du reste, les appréhensions de M. Thiers ne devaient pas se réaliser. Au vote définitif, 221 voix adoptèrent l'adresse *modifiée*. Quant à l'adresse rédigée par la commission, elle ont pour elle 208 voix, et, dans le nombre, celle du marquis de Dalmatie, fils du maréchal Soult, celle de son gendre, M. de Mornay, celles enfin des deux frères de Casimir Périer. Le ministère se sentit perdu. Mais le roi était là, encourageant ses ministres, leur soufflant la persévérance, les excitant à ne pas abandonner, par une soumission trop prompte aux décisions de la chambre, le soin de la prérogative royale. On tenta donc un nouvel effort. Le corps électoral pouvait être séduit ou intimidé : on le crut, et la chambre fut dissoute.

Alors vous eussiez vu, dans cette arène ouverte aux passions, les partis se précipiter pêle-mêle et balletants. Ce fut un désordre sans nom, une corruption sans exemple, un déchaînement inouï de violences. Pour écraser ses ennemis et pour vivre, le ministère mit tout en feu. De chaque coin de la France, préfets et sous-préfets sont mandés à Paris, et ils regagnent aussitôt leur poste, chargés de firmans électoraux. La province est inondée de feuilles ministérielles distribuées d'une main prodigue, au compte des fonds secrets. On promet, on menace. M. Persil, président de la commission des monnaies, était entré dans la coalition : on oublie ses déplorables services, et, traité de factieux par le *Journal des Débats*, accusé d'avidité par la *Presse*, il est frappé d'une destitution aussi brutale qu'imprévue. M. Bruley, préfet de Tarn-et-Garonne, dénoncé comme un fonctionnaire trop indépendant, est appelé à Paris, et il se croise en quelque sorte, sur la route, avec son successeur. En vue des élections, les places sont comme mises à l'encan. On accorde aux communes qu'il faut gagner, les secours qu'elles réclament, soit pour réparer une église, soit pour achever un pont, soit pour fonder un hospice, soit pour établir une bibliothèque. Les pamphlets soldés par la police succèdent aux pamphlets; et, suivant une expression du temps, les malles-postes parties de la capitale pour sillonner la France gémissent sous le poids des calomnies qu'elles transportent. Un formidable système de dénigrement poursuit, atteint et enveloppe quiconque s'est déclaré contre le ministère. M. Guizot est déchiré par des hommes qui furent ses amis. Les sympathies de M. Thiers pour la reine Christine sont commentées par les plus odieux mensonges, et on lit dans une feuille ministérielle : « Au dernier bal donné par le » prince T...., chacun remarquait un admirable » collier de perles que portait Mme Thiers et qu'on » estimait 50,000 fr. Il se disait hautement que » ce collier avait été donné à Mme Thiers par la » reine d'Espagne. »

De son côté, la coalition troublait, agitait, tourmentait, embrasait le pays. En face du comité Jacqueminot, qui appuyait le ministère, s'étaient formés plusieurs comités répondant aux divers partis confondus dans la coalition, savoir : le comité doctrinaire, composé de MM. Guizot, Persil, Duchâtel, Joseph Périer, de Rémusat, Raguet-Lépine, Jaubert, Duvergier de Hauranne; le comité du centre gauche, composé de MM. Thiers, Berger, Boudet, Caumartin, Mathieu de la Redorte, Cochin, de Dalmatie, Gauneron, Gouin, Muteau, Sapey; le comité de la gauche, composé de MM. Barrot, Chambolle, Clauzel, Tracy, Isambert, Guyet-Desfontaines, Demarçay. Et, au-dessus de ces réunions, on en avait formé une dans laquelle figuraient les chefs et qui devait imprimer à la coalition un mouvement d'ensemble.

Là venaient aboutir les renseignements; là s'opérait entre des hommes autrefois rivaux ou

ennemis, je ne sais quel bizarre échange de services et de complaisances; là brûlait le foyer des frivoles désirs et des passions jalouses. Que d'espérances couronnées si l'on triomphait; et, si l'on succombait, quelle honte! Mais, pour l'activité, pour l'emportement, pour l'énergie factieuse, pour le délire de la colère allumée dans l'ambition, nul n'égalait M. Guizot. « C'est un austère intrigant, » avait dit de lui un littérateur de l'époque, M. de Latouche, homme d'un esprit étincelant et d'une implacable probité. Et ce mot terrible, les adversaires de M. Guizot se plaisaient alors à le répéter. Martyr, en effet, de son propre orgueil, esclave des plus fougueuses puissances de l'âme, tantôt, s'adressant à ceux qui exerçaient encore des fonctions, comme M. Vivien, il leur demandait d'émouvoir l'esprit public par l'éclat de démissions collectives et hautaines; tantôt il gourmandait les scrupules de M. Barrot, alarmé du concours des légitimistes; tantôt enfin, la bile sur le front et l'œil plein de haine, il criait à ses alliés, trop timides : « N'oubliez pas, surtout, n'oubliez pas » de faire peur aux préfets. Qu'ils sachent bien » que demain peut-être nous serons vainqueurs » et... inflexibles. »

Des comités avaient pris naissance dans presque toutes les villes de France, qu'entraînait l'exemple de Paris; et il fallait, par d'imposantes démonstrations, empêcher la dispersion des efforts et les défiances. La coalition, d'ailleurs, ne devait pas avoir l'air d'un complot. Les chefs résolurent donc de continuer par des manifestes la guerre commencée par une attaque souterraine. Des déclarations publiques, véritables réquisitoires contre le cabinet, furent adressées à Aix par M. Thiers, à Chauny par M. Odilon Barrot, à Sancerre par M. Duvergier de Hauranne, à Napoléon-Vendée par M. Chambolle, à Lisieux par M. Guizot. Ce dernier fit plus; et, comme les ministériels, semant l'épouvante, affectaient d'appeler la coalition la faction de la guerre, il écrivit à M. Leroy-Beaulieu une lettre que les journaux publièrent et dans laquelle il s'exprimait en ces termes, touchant la paix :

La paix peut être compromise de deux manières :

Par une politique faible, peu digne, et qui blesserait l'honneur national ;

Par une politique imprévoyante, maladroite, et qui conduirait mal les affaires.

La France est susceptible, très susceptible pour la dignité de sa vie nationale et de son attitude dans le monde. Grâces lui en soient rendues! La susceptibilité publique, populaire, ce sentiment soudain, électrique, un peu aveugle, mais puissant et dévoué, c'est l'honneur, c'est la grandeur des sociétés démocratiques; c'est par là que, malgré leurs inconséquences et leurs faiblesses, elles se relèvent et retentissent avec éclat dès que cette noble fibre est émue. Et que le gouvernement le sache bien : elle peut paraître molle, inerte, et tout à coup s'émouvoir, s'ébranler et tout agiter par son ébranlement. Vous aimez la paix : vous voulez la paix. Prenez soin, grand soin de la dignité nationale : donnez-lui satisfaction et sécurité. Si elle doute, si elle s'inquiète, inquiétez vous aussi pour la paix. Ses biens sont grands et doux : mais un pays libre ne les achètera pas longtemps au prix d'une souffrance morale et d'un malaise offensant.

C'est d'ailleurs une situation si commode, une si grande force pour le gouvernement que de se mettre en sympathie avec la fierté nationale et de s'en faire un bouclier! Que d'embarras il peut s'épargner, que de questions il peut résoudre par ce seul moyen! En toute occasion, à chaque instant, ces étrangers, à qui vous avez affaire, vous observent, vous tâtent. Qu'ils vous sachent fiers et fermes, ils mesureront, ils contiendront leurs paroles, leurs actes ; ils y regarderont à deux fois avant d'engager une question et de courir une chance contre vous. Mais s'ils vous trouvent, s'ils vous sentent un peu timides, irrésolus, enclins à éluder, à céder, croyez-vous qu'ils vous feront des conditions meilleures, qu'ils vous traiteront avec plus de ménagement? Tout au contraire : ils insisteront, ils presseront, ils inquiéteront; ils se soucieront peu de vous susciter des affaires, ils compteront peu avec vous. Et la paix, chargée d'embarras, de questions, d'ennuis, de dégoûts, deviendra de plus en plus incommode, difficile, et se trouvera enfin en péril, quoi que vous ayez fait pour la maintenir.

Grand et noble langage, mais bien différent de celui que M. Guizot devait tenir plus tard comme ministre des affaires étrangères!

Tout à coup, et du sein de tant de clameurs confuses, s'éleva une voix imposante : dans un discours aux électeurs de Vitry, M. Royer-Collard condamna formellement la coalition. Immense sujet de joie pour la cour et de fureur pour ses ennemis! M. Royer-Collard, jusqu'alors respecté par la polémique, se vit en butte à des traits empoisonnés. L'envie, disait-on, est montée à son cœur, et la supériorité de M. Guizot, son ancien disciple, l'accable.

Ainsi, les opinions déroutées, les anciennes amitiés méconnues, les ennemis de la veille se réveillant alliés, le pouvoir convoité à outrance, les ministres à bout de moyens corrupteurs, la société troublée par le choc de mille passions personnelles et factices, des hommes qui avaient exagéré l'ordre, exagérant jusqu'à l'esprit de faction, l'autorité avilie par l'action d'autrui et par son action propre, l'insulte devenue l'arme de

chacun, l'administration au pillage, et la royauté planant inquiète au-dessus d'un tel chaos: voilà le spectacle que présentait alors, abandonné à lui-même, le régime monarchique établi en France.

Aussi, quel sujet de joie amère et d'ironie pour les républicains, témoins de tant de complications misérables! Dans un pamphlet qu'il publia sous ce titre: *État de la question*, M. de Cormenin s'écria: « La France veut le gouvernement du pays » par le pays. La cour veut le gouvernement per- » sonnel du roi. Au bout de l'un se trouvent » l'ordre et la liberté: au bout de l'autre se » trouve une révolution. Voilà l'état de la ques- » tion. »

Cependant, l'heure décisive approchait. A Paris, le succès électoral de la coalition fut éclatant: sur douze colléges, elle en obtint huit par l'élection de MM. Gauneron, Eusèbe Salverte, Legentil, Carnot, Moreau, Galis, Cochin, Garnon; et le ministère quatre seulement, par l'élection de MM. Jacqueminot, Jacques Lefebvre, Beudin et Laurent de Jussieu. Dans les départements, mêmes résultats en faveur de la coalition.

Aux attaques dont le ministère Molé était assailli de tant de côtés à la fois, le parti légitimiste joignait les siennes. M. de Genoude, surtout, dans la *Gazette de France*, inquiétait le pouvoir et le harcelait.

Admis dans le sacerdoce après avoir été marié, M de Genoude tenait à la fois du prêtre et du laïque. Il avait, du prêtre, le maintien composé, le calme dans l'audace, les passions sourdes, la ténacité; mais il dédaignait les petites pratiques, ne se piquait nullement d'intolérance, et employait sans scrupule les procédés mondains. Mélange bizarre qui faisait de lui un caractère à part, et qui se retrouvait jusque dans son costume, moitié frac et moitié soutane! Ses manières étaient onctueuses et ses paroles remplies de miel; mais dans l'expression caressante de son regard la fermeté perçait, et sa physionomie annonçait la résolution, quoique habituellement amollie par un sourire insinuant. Il apportait, du reste, beaucoup de soin à se donner les dehors de la modération. Sa polémique, toujours subtile, était en général exempte de brutalité; et il excellait à embarrasser ses adversaires par de longues citations, des rapprochements, des sophismes naïvement présentés, des attaques doucereuses et une dialectique de théologien. La révolution de juillet ayant mis à nu les fautes de la restauration, souvent dénoncées par M. de Genoude, il en avait profité pour s'imposer aux légitimistes, dont il traitait les préjugés sans ménagement, et qu'il traînait à sa suite d'une main vigoureuse. S'il se montrait quelquefois violent, c'était à l'égard de son propre parti; mais, à l'égard du parti démocratique, dont il aurait voulu absorber la popularité et vers lequel il se sentait entraîné par un penchant secret, rien n'égalait l'habileté de ses prévenances et sa courtoisie. Il faisait aux chefs républicains des avances continuelles, résistant à leurs refus, s'étudiant à désarmer leurs défiances, les engageant bon gré mal gré dans ses tentatives, et se disant plus jaloux de leur estime que de celle des premiers souverains de l'Europe. Jamais homme ne sut mieux mettre à profit toute chose. Il disposait d'un journal, et, par esprit, il en faisait l'écho des louanges que lui adressaient ses partisans. Tourné en ridicule par ses ennemis, il s'en vantait, et déconcertait le sarcasme à force de le braver. De sorte qu'il en était venu à transformer l'obstacle en moyen, et faisait servir l'injure même à sa renommée. Son but, il le poursuivait d'un pas infatigable à travers les procès, les invectives, les moqueries, les échecs, les mécomptes. Quand on le croyait abattu, il se relevait tout à coup, souriant et fier. Le lendemain d'une défaite incontestable, il se proclamait vainqueur. Il se donnait pour alliés des hommes qui repoussaient hautement son alliance, et il leur eût volontiers prouvé à eux-mêmes qu'ils étaient des siens. C'était, en un mot, un des hommes les plus remarquables, les plus divers et les plus singuliers de son temps.

Il avait bien compris, doué qu'il était d'une vive intelligence, qu'entre le peuple et Henri V il y avait tout un passé à voiler ou plutôt à détruire. Aussi, n'hésitait-il pas à proclamer le principe de la souveraineté nationale, mais avec une restriction qui emportait le principe. Car, à l'entendre, la souveraineté se serait composée, par essence, des droits de la nation et de ceux du roi, sans qu'il fût possible à l'une de ces deux puissances de nier la légitimité de l'autre. De sorte que M. de Genoude s'ingéniait à combiner, par un vain, par un monstrueux assemblage, ses tendances monarchiques et les emprunts que son habileté faisait à la démocratie. Il n'admettait, d'ailleurs, que l'élection à deux degrés, sûr moyen de rétablir les grandes influences locales, influences de richesse

et de sacristie. Or, de tout cela il résultait que M. de Genoude se trouvait repoussé, et par les républicains, auxquels son rôle d'homme de parti était suspect, et par ceux des légitimistes qui étaient restés fidèles au culte de la monarchie absolue. Mais il n'en continuait pas moins sa route, fatiguant les ministères nés de 1830 de sa haine obstinée et de son intarissable polémique.

Le cabinet du 15 avril eût difficilement résisté à tant d'assauts : sa dernière heure approchait, et malheureusement elle coïncidait avec le succès sinistre des négociations suivies, à Londres, au sujet de la nationalité belge.

Nous avons dit les clauses du traité des vingt-quatre articles, son esprit, son but. En livrant à la Hollande Venloo, Maestricht, la rive droite de la Meuse, le grand-duché de Luxembourg, il relevait en partie la barrière qu'en 1815 le congrès de Vienne avait construite contre nous et qu'en 1830 les journées de septembre avaient abattue. Le gouvernement français n'aurait donc jamais dû souscrire à un pareil traité, et, la faute commise, il y avait pour lui honneur et devoir à saisir toutes les occasions légitimes de la réparer.

Quelle était la situation? En 1832 la Belgique avait accepté le traité des vingt-quatre articles, mais en poussant un cri de désespoir, mais en prenant les peuples à témoin de la violence faite à sa faiblesse. Il était d'ailleurs bien entendu qu'elle n'acceptait que sous trois conditions : la première, qu'à ce prix sa nationalité serait unanimement reconnue par les puissances contractantes; la seconde, que le contrat liât les cinq grandes cours; la troisième, qu'il était obligatoire pour les Hollandais comme pour les Belges.

Or, de ces trois conditions pas une n'avait été remplie.

Parmi les puissances contractantes, il n'y avait que la France et l'Angleterre qui eussent franchement reconnu et sanctionné la révolution belge en envoyant des ministres à Bruxelles. L'Autriche et la Prusse n'y avaient eu que des chargés d'affaires. La Russie ne s'y était fait représenter par personne.

En second lieu, le traité des vingt-quatre articles n'avait jamais eu, même dans la pensée des puissances signataires, le caractère d'un contrat inviolable, définitif; et la preuve, c'est que l'Autriche, la Russie, la Prusse, loin de tenir la main à l'exécution des ordres de la conférence, avaient au contraire encouragé les résistances du roi Guillaume et refusé ouvertement leur adhésion au siége d'Anvers; la preuve encore, c'est qu'après le siége d'Anvers, la France et l'Angleterre s'étaient arrêtées, n'osant pousser plus avant dans les voies de la contrainte et laissant la question pendante. Au reste, ce qui ne permettait à cet égard aucun doute, c'étaient les termes de la convention qui, en mai 1833, avaient constitué le provisoire : « Les hautes parties contractantes s'engagent à » s'occuper sans délai du traité définitif qui doit » fixer les relations entre la Belgique et les États » de S. M. le roi des Pays-Bas. » On savouait donc que le traité des vingt-quatre articles n'était pas définitif!

A son tour, le roi Guillaume le regardait si peu comme obligatoire pour lui, que son refus d'y obtempérer durait depuis sept ans.

Ainsi, la Belgique avait trois motifs péremptoires pour se croire délivrée des suites d'une acceptation qui, encore une fois, n'était de sa part qu'un douloureux hommage de la faiblesse à la force.

Et la cause de la Belgique était d'autant plus sacrée, que les Luxembourgeois et les Limbourgeois se sentaient Belges; qu'ils voulaient rester Belges; qu'ils avaient des représentants dans les deux chambres et jusque dans le conseil de Léopold; qu'ils s'étaient armés en 1830 pour la séparation des deux pays; qu'il s'agissait de les mettre à la merci d'un monarque par eux combattu et outragé; qu'il s'agissait de courber des catholiques sous le joug protestant.

Donc, nécessité d'affranchir les frontières de France injurieusement surveillées, droit résultant de l'inexécution d'un contrat essentiellement synallagmatique; honneur, justice, humanité, tout faisait une loi au cabinet des Tuileries de négocier l'annulation du traité des vingt-quatre articles.

Il n'en fit rien. Il se contenta de solliciter la réduction des charges financières imposées à la Belgique, ce qu'on lui accorda sans peine, la conférence ne tenant qu'aux clauses territoriales du traité, attendu que c'était par là qu'il blessait la France!

Il est vrai qu'en 1833, la diplomatie belge avait eu le tort d'invoquer la validité de l'acte funeste dont la Belgique, en 1839, ne voulait pas. Mais ce tort faisait-il disparaître les raisons d'intérêt na-

Digitized by Google

tional, de droit, d'équité, de haute morale, par lesquelles la diplomatie française devait se conduire? Les habitants du Luxembourg et du Limbourg en étaient-ils moins Belges? et le gouvernement français en devenait-il moins coupable de tremper dans le complot qui disposait d'eux, sans eux, malgré eux et contre eux?

Quoi qu'il en soit, le roi Guillaume s'étant enfin décidé à l'acceptation du traité, la Belgique fut sommée de se soumettre. A quelle douleur, à quelle indignation elle s'abandonna, il est facile de le deviner. Un moment on put croire qu'elle chercherait dans d'héroïques extrémités son salut ou du moins son honneur. Le ministre des finances vint demander à la chambre des représentants de rendre exigibles les six premiers mois de la contribution foncière. En vue de la guerre possible ou, plutôt, probable, on jeta les yeux sur le général polonais Scrzynecki. Mais, comme la France, la Belgique avait à compter avec des passions toutes carthaginoises. Les commerçants d'Anvers, de Liége, de Bruxelles, ne manquèrent pas de représenter, dans des adresses lancées avec un déplorable courage, que la guerre aurait pour conséquences d'anéantir le crédit, de paralyser les opérations industrielles, de faire clore les frontières de Prusse, fermer l'Escaut, mettre en état de siége Ostende et la côte, séquestrer les navires belges et leurs cargaisons. C'était là évidemment la petite prudence. La grande prudence, Guillaume l'avait pratiquée, lorsque, durant sept années, il avait mis la conférence au défi d'embraser l'Europe pour se faire obéir! Mais l'égoïsme mercantile ne voit ni d'aussi loin ni aussi juste.

Il faut le dire, toutefois, ce qui semblait donner raison au commerce belge, c'était l'attitude du gouvernement français. « Osez affirmer, criaient » les marchands d'Anvers à leurs adversaires, que, » si nous tirons l'épée, le cabinet des Tuileries » nous protégera. C'est peu : osez affirmer qu'il » ne se joindra pas contre nous à nos oppres- » seurs! »

Ce fut le 18 février (1839) que le ministre des affaires étrangères en Belgique, M. de Theux, proposa au vote des représentants l'acceptation du fatal traité, pendant qu'au dehors la foule s'entassait et grondait. La lecture n'était pas achevée que les colères se firent jour. « Hommes misérables, s'écria M. Dumortier en s'adressant aux » ministres, ne voyez-vous pas que c'est par votre » faute que la Belgique est conduite à sa honte et » à son malheur? Qui donc a pu vous porter à un » tel acte de pusillanimité? Où sont ces forces » qui se préparent à accabler la patrie, à envahir » la Belgique? Si votre intention était de céder à » de dégradantes conditions, pourquoi avez-vous » mis dans la bouche du roi ces mots de *persévé-* » *rance* et de *courage*, qui ont retenti dans nos » cœurs? Persévérance! Vous n'en avez pas. Cou- » rage! Vous n'en aurez jamais. »

Le 18 mars (1839), et après de tumultueux débats, la chambre belge adopte, à la majorité de 58 voix contre 42, la loi fratricide qu'on lui présentait. M. Gendebien formula son vote en ces termes : « Non, non, trois cent quatre-vingt mille » fois non! pour autant de Belges sacrifiés. » Et, sortant de la salle, il courut écrire une lettre dans laquelle il déclarait renoncer à sa qualité de représentant.

Avant la discussion, trois ministres, MM. Ernst, d'Huart et de Mérode, avaient sacrifié leurs portefeuilles à l'honorable conviction que la Belgique se devait de ne point reculer devant la menace, si sa destinée était de céder à la force. Quant au sénat, il ne tarda pas à ratifier la sentence prononcée contre la nationalité belge.

Chose consolante et dont il faudra que la postérité se souvienne! plus que de nos propres malheurs la partie saine du peuple français fut touchée du malheur de la Belgique. Eh! quelle âme généreuse ne se révolterait pas contre l'insolence de tels partages qui nous montrent les potentats s'adjugeant la propriété des peuples et se distribuant des têtes d'hommes ainsi que des têtes de bétail!

Ce dernier triomphe de la diplomatie monarchique ne suivit que de quelques jours la chute des ministres français qui venaient d'en accepter, pour leur part, la triste responsabilité. Le 8 mars (1839), le ministère Molé avait donné sa démission.

Il durait depuis près de deux ans (du 15 avril 1837 au 8 mars 1839). Son existence avait été marquée : à l'intérieur, par l'amnistie; à l'extérieur, par l'évacuation d'Ancône et par le traité des vingt-quatre articles imposé à la Belgique. Il avait ainsi cherché à calmer les partis extrêmes à force de mansuétude et l'Europe à force de soumission, espérant vivre loin de la gloire et des

soucis de la vraie grandeur. Mais il n'avait pas compris que la lutte entre la bourgeoisie et la royauté naîtrait terrible, implacable, aussitôt que de communs dangers auraient cessé d'assaillir ces deux puissances rivales et, au fond, ennemies. En effet, à peine délivrée de la crainte des insurrections et de celle de la guerre, la bourgeoisie se mit à avoir peur de la royauté. Alors se manifestèrent les vices du régime si follement appelé l'équilibre des pouvoirs. Un cri prolongé retentit contre le gouvernement personnel de Louis-Philippe; la prérogative parlementaire trouva partout des publicistes, elle eut partout des vengeurs, elle transforma en tribuns des hommes qui s'étaient jusqu'alors montrés fanatiques dans le sens contraire; M. Molé et ses collègues furent dénoncés comme les secrétaires du roi, comme ses complaisants; et les lustres allumés pour le mariage du prince royal n'étaient pas encore éteints, que déjà l'on demandait compte au chef de la bourgeoisie, devenu le restaurateur du palais de Versailles, de sa tendance à recommencer la monarchie absolue. On a vu combien ce mouvement fut général et emporté. Pour humilier le roi, pour le punir de ses préférences, pour enchaîner son action, pour le réduire enfin au rôle de monarque automate, des hommes qui s'étaient juré une haine immortelle se rapprochèrent tout à coup et se tendirent la main, s'honorant de combattre sous des drapeaux fraternellement confondus. Si bien que, de la rue, l'émeute monta dans le parlement. La coalition, il est vrai, se composait de beaucoup de vanités froissées, d'ambitions mécontentes, d'intérêts particuliers en souffrance, de petites passions, en un mot; mais elle n'aurait pas à ce point remué le pays électoral, elle n'aurait pas vaincu surtout, si le mot d'ordre adopté par elle n'eût répondu, dans la bourgeoisie, à un sentiment général et profond. Or, quel était ce mot d'ordre? *Haine au gouvernement personnel!* Pour résister à une attaque qui partait du sein même de la classe dominante, M. Molé et ses collègues n'avaient en qu'un moyen, la corruption. Ils l'employèrent avec une sorte de frénésie, et elle ne put leur suffire. Ils tombèrent donc, laissant l'autorité compromise, les sources de l'élection empoisonnées, la chambre en ébullition, la royauté découverte, la bourgeoisie enivrée à la fois et embarrassée de son triomphe : conséquences naturelles et inévitables de l'antagonisme du principe monarchique et du principe électif! Car, s'unir contre de communs périls, et ensuite s'entre-déchirer, telle est la condition de deux pouvoirs rivaux mis en présence.

CHAPITRE LVI.

Premiers débats entre les chefs de la coalition : M. Guizot demande le ministère de l'intérieur ; on le lui refuse.—Cabinet de centre gauche essayé ; comment la combinaison avorte. — Scène devant le roi. — Piége tendu à M. Thiers. — Ambassade offerte à M. Thiers pour l'éloigner. — Nomination d'un ministère provisoire. — M. Passy président de la chambre. — Nouvelles combinaisons vainement essayées. — Effroi de la bourgeoisie ; fermentation générale. — Insurrection du 12 mai. — Formation d'un nouveau ministère. — Barbès, Martin Bernard ; leur procès ; leur attitude devant les juges ; leur condamnation ; physionomie de la capitale.

Ce qui précède prouve qu'à aucun prix la bourgeoisie, en France, ne voulait être asservie par la royauté. Elle aurait voulu l'asservir, au contraire; mais ce qui suit va montrer quelle était à cet égard son impuissance. Ainsi ressortira, sous ses deux aspects, l'absurdité du régime qui met face à face un roi et une assemblée. Et nous avions besoin d'indiquer d'avance la conclusion, pour expliquer comment nous avons pu aborder sans dégoût le récit des intrigues auxquelles la chute du ministère Molé ouvrit carrière. Pour l'homme d'État et le philosophe, l'histoire n'a pas de moindres enseignements quand elle se rapetisse que quand elle s'élève.

La coalition s'étant formée par l'alliance momentanée des doctrinaires, du centre gauche et de la gauche, elle avait eu naturellement pour chefs MM. Guizot, Thiers et Odilon Barrot. Or, il y avait dans le gouvernement trois grandes positions politiques : le ministère de l'intérieur, celui

des affaires étrangères, et la présidence de la chambre. Donnerait-on l'une à M. Guizot, l'autre M. Thiers, la troisième à M. Barrot? Rien ne paraissait plus équitable, et M. Guizot ne l'entendait pas autrement.

Mais pour la plupart des membres de la gauche, le chef du parti doctrinaire n'avait pas cessé d'être un homme dangereux. Ils le savaient indifférent en matière politique, prompt à s'accommoder aux situations les plus diverses, capable enfin de passer au service de la prérogative royale, sauf à faire ensuite de sa mobilité même un orgueilleux étalage et à se parer de sa défection. Ils le voyaient déjà esclave violent, impérieux, du roi; et ils se souvenaient de Strafford, servant avec fureur le despotisme de Charles Ier, après l'avoir avec fureur dénoncé et combattu. D'ailleurs, il n'était pas douteux que, devenu ministre, M. Guizot ne s'empressât de distribuer à ses amis les places dont il disposerait, grave sujet d'alarme pour certains amis de M. Barrot, qui prétendaient bien avoir leur part dans le partage des dépouilles conquises!

M. Thiers chercha-t-il à entretenir ces répugnances, pour affaiblir une influence redoutée par son ambition? On le lui a reproché depuis, mais injustement. Son seul tort à l'égard de M. Guizot fut de ne pas user de son ascendant sur les membres de la gauche de manière à obtenir d'eux le complet sacrifice de leurs préventions. Une première réunion des amis de M. Barrot ayant eu lieu, M. Thiers y parut, et, avec une chaleur sincère, il s'attacha à prouver qu'enlever à M. Guizot toute participation aux bénéfices d'une victoire remportée par son concours, ne serait ni prudent ni équitable. Et toutefois, il n'allait pas jusqu'à demander pour le chef du parti doctrinaire le ministère de l'intérieur. L'assemblée était incertaine, la délibération fut pleine d'anxiété. Enfin, il fut décidé qu'on offrirait à M. Guizot le portefeuille de l'instruction publique, et que, s'il s'en contentait, il serait soutenu par la gauche.

Fier d'un succès sur lequel il comptait à peine, M. Thiers court en informer M. Guizot. Mais dans ce qu'on venait lui annoncer comme une heureuse nouvelle, ce dernier ne vit qu'une injure, et il témoigna le désir de s'en expliquer hautement.

Une entrevue, qui devait être décisive, fut donc ménagée entre M. Barrot accompagné de MM. Havin et Chambolle, M. Thiers accompagné de MM. Mathieu de la Redorte et Reger, et M. Guizot, auquel s'étaient joints MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat.

La discussion s'engagea, vive de la part des uns, et, de la part des autres, grave, solennelle. Pressé de consentir à une transaction qui tranchait toutes les difficultés, M. Guizot déclara qu'il ne pouvait accepter la position secondaire qu'on lui abandonnait, sans laisser amoindrir et insulter son parti dans sa personne. Alors, dans un discours aussi ingénieux que pressant, M. Chambolle essaya de le ramener à des prétentions moins hautaines : que craignait-il? Que son influence ne fût trop petite dans le conseil s'il n'avait que le portefeuille de l'instruction publique? Mais l'importance d'un ministre résulte moins de sa place dans la hiérarchie ministérielle que de sa valeur personnelle et de son talent. M. Guizot, simple ministre de l'instruction publique, cesserait-il pour cela d'être aux yeux du public un des hommes les plus considérables du cabinet? Moins que personne il devait être retenu par cette crainte, lui qui avait déjà occupé le poste qu'on lui offrait maintenant, et qui l'avait occupé de façon à attirer sur lui tous les regards. Si on lui refusait le ministère de l'intérieur, ce n'était nullement pour l'offenser. Mais était-il juste d'exiger des amis si nombreux de M. Thiers et de M. Barrot, qu'ils fissent le sacrifice du conseil d'État, des préfectures, des sous-préfectures, des emplois vraiment politiques, au chef du parti doctrinaire, parti qui, dans la chambre, ne comptait pas plus de trente membres, et qui ne tenait, au dehors, d'autre place que celle de son ancienne impopularité?

A ces considérations, développées par M. Chambolle avec convenance et dignité, M. Guizot répondit par une proposition fort embarrassante pour ses adversaires. « Si M. Odilon Barrot, dit-il, veut pour lui le ministère de l'intérieur, je le lui cède, à condition qu'on me donnera la présidence de la chambre. Est-ce trop exiger? La coalition a eu trois chefs, et j'en suis un : il y a trois grandes positions à occuper, et je ne demande que celle dont MM. Barrot et Thiers ne voudront pas. Quoi de plus légitime? »

A son tour, et avec beaucoup d'éloquence, beaucoup de feu, M. de Rémusat fit ressortir le danger de rompre le faisceau que la coalition avait fermé. Il exposa que les empiétements de la prérogative royale ne pouvaient être arrêtés que par une alliance étroite entre MM. Barrot, Guizot et Thiers;

que cette alliance une fois brisée, la chambre ne tarderait pas à être dominée ou asservie; qu'en présence d'une autorité permanente entourée du prestige que donne la majesté royale, donée de la force qui se puise dans l'unité, rien n'était plus à craindre que le fractionnement des partis parlementaires, et qu'il y allait de l'existence du régime constitutionnel; que, d'ailleurs, entre les doctrinaires et la gauche les dissidences d'opinion n'étaient pas si réelles qu'un habituel contact ne les pût aisément faire disparaître; que la coalition avait déjà détruit bien des préventions injustes, émoussé beaucoup d'aspérités apparentes, et qu'il était aussi facile qu'urgent de poursuivre une œuvre de conciliation heureusement commencée. Et puis, il ne fallait pas, suivant M. de Rémusat, que la gauche s'exagérât la portée de son action. Puissante sur une partie de la société, elle était pour l'autre un objet d'effroi. Que ne gagnerait-elle pas à s'associer un homme dont le nom lui servirait d'égide auprès des conservateurs les plus défiants? Mais comment obtenir de pareils résultats si l'on commençait par disputer à M. Guizot, dans le cabinet, une place digne de son talent et en rapport avec ses services?

Pendant ce discours, M. Guizot avait donné de nombreux signes d'assentiment. Son adhésion avait éclaté surtout d'une manière non équivoque quand l'orateur l'avait montré prêt à couvrir de l'autorité de son nom les projets de réforme nourris par la gauche. Et cependant on ne put s'accorder, les amis de M. Odilon Barrot n'ayant voulu à aucun prix livrer aux doctrinaires, dans la personne de leur chef, le ministère de l'intérieur. On juge si, dans un homme tel que M. Guizot, la blessure fut profonde. Quoi! pour rapprocher du pouvoir ses anciens adversaires, il s'était jeté au plus épais de la mêlée! il avait bravé le roi, bravé la cour, joué le démagogue, affronté des ressentiments furieux, renoncé au faste de son impopularité!... Et c'était là sa récompense! Habile à garder les dehors du dédain et de la sérénité, il s'abstint également et de menacer et de se plaindre; mais la vengeance était au fond de son cœur, et ses alliés de la veille purent dès lors le compter au nombre de leurs plus implacables ennemis.

Dans l'intervalle, Louis-Philippe, par l'intermédiaire du maréchal Soult, avait fait faire des ouvertures à M. Thiers, et M. Thiers avait répondu qu'il n'entrerait en pourparlers avec le roi que sur une invitation formelle et directe, soit qu'il craignît une embûche, soit qu'il fût bien aise d'avoir entre les mains la preuve écrite des avances dont on l'honorait. La lettre qu'il désirait lui fut adressée; les négociations s'entamèrent; et, la première combinaison essayée ayant avorté comme on vient de le voir, M. Thiers s'empressa d'appeler à lui MM. Dupin aîné, Humann, Duperré, Sauzet, Passy, Villemain, Dufaure, tous membres du centre gauche. La présidence de ce cabinet aurait appartenu au maréchal Soult, et M. Thiers aurait eu le portefeuille des affaires étrangères. On convint aussitôt d'un programme. Il portait en substance: 1° que les nouveaux ministres ne seraient pas gênés par la prérogative royale dans la distribution des emplois; 2° que, sans aller jusqu'à l'intervention, on prendrait quelques mesures protectrices de l'Espagne. M. Thiers insistait beaucoup sur ces deux clauses: sur la première, parce qu'il avait hâte de remplir les promesses qui le liaient à ses amis; sur la seconde, parce qu'elle semblait donner un but à la coalition, qui, sans cela, risquait fort de rester dans l'histoire comme la plus stérile des trames ourdies par l'ambition. M. Thiers éprouvait, de plus, une sorte de joie orgueilleuse et maligne à faire reculer le roi dans une question qui, aux yeux de l'Europe, avait pris le caractère d'un duel engagé entre lui et Louis-Philippe.

Et c'était pour en venir là que, pendant plusieurs mois, on avait semé partout le trouble et la haine!

Quoi qu'il en soit, la liste des noms ayant été arrêtée et le programme adopté, MM. Soult, Thiers, Humann, Dupin, se rendirent au château, tant pour interroger les dispositions du roi, que pour lui faire agréer MM. Passy, Villemain et Dufaure, qu'il n'aimait pas et redoutait. Il y eut quelque chose qui rappelait les réceptions de Roland à la cour de Marie-Antoinette, dans l'accueil fait aux membres du centre gauche, bien qu'aucun d'eux ne rappelât par son indépendance ou son austérité le ministre girondin. Sur leur passage, la famille royale parut dans une attitude sévère et sombre. Seul, le roi les reçut avec un visage souriant. Ils traversèrent en silence les salons qui séparent de l'appartement de la reine le théâtre où devait se passer l'entrevue, et chacun prit place: M. Dupin poussant jusqu'à la hardiesse l'assurance de son maintien, M. Humann conservant l'air de bonhomie mêlée de ruse qui le distinguait, le maréchal

taciturne et la tête penchée sur l'épaule, M. Thiers enfin dans un état d'agitation qui lui permettait à peine de se tenir assis. La discussion s'étant ouverte sur les personnes, le roi témoigna peu de goût pour M. Dufaure, ne l'ayant jamais vu et lui croyant un caractère très-rude. En entendant prononcer le nom de M. Passy, il se souvint de ces mots qu'un jour M. Passy avait laissés échapper sur les marches de la tribune : « Le mal est » plus haut que les ministres, » et il s'écria : « M. Passy ! mais c'est mon ennemi personnel. » Il dit aussi de M. Villemain : « C'est un ennemi » de ma maison, » faisant allusion par là au peu d'empressement qu'avait mis M. Villemain, en 1830, à saluer la fortune de la dynastie d'Orléans. Quelque vives que fussent des répugnances exprimées en de pareils termes, M. Thiers s'empressa de les combattre et le fit avec succès. Sur la question de choses, l'opposition du roi se traduisit par une grande abondance de paroles, auxquelles, contre son habitude, M. Thiers ne résista que par un froid laconisme ou des redites obstinées.

Il y avait lieu de croire, d'après le résultat de cette première démarche, que le ministère proposé n'était point agréé par la cour. Aussi M. Thiers fut-il très-étonné en recevant du maréchal Soult l'assurance du contraire. Toutefois, se réunissant à ses collègues, il reprit avec eux le chemin du palais. Seulement, à la montée de l'escalier, il dit, en hochant la tête, ces paroles dont, plus tard, on devait s'armer contre lui : « Nous mon- » tons cet escalier ministres : je crains bien que » nous ne le descendions pas ministres. » Pourtant, la table était dressée ; les ordonnances étaient prêtes : tout paraissait conclu. Mais M. Thiers s'était promis d'obtenir du roi des explications précises ; car une acceptation vague du programme convenu ne suffisait point à ses défiances. Il commença donc par s'étendre avec détail sur ce qu'il convenait de tenter en faveur des Espagnols de Christine. Il demanda si on était disposé à leur accorder un secours naval ; à leur envoyer des armes ; à permettre, le cas échéant, le débarquement de nos marins ; à arrêter les secours en munitions portés à don Carlos par les vaisseaux russes ou hollandais. C'était demander, au fond, que la France interprétât le droit des neutres à la manière des Anglais. M. Passy en fit l'observation avec une vivacité dont M. Thiers fut plus irrité encore que surpris. Mais, encouragé par l'attention visiblement bienveillante que le roi lui prêtait, M. Passy développa son opinion en homme compétent et convaincu. Bientôt il eut pour lui tous ses collègues, à l'exception de M. Thiers, dont les yeux brillaient de colère. Quant au roi, il avait montré, dès l'abord, une condescendance parfaite, et la division qui éclatait à sa vue le dispensait du soin d'appeler à l'aide de ses secrets sentiments l'autorité de sa parole. La discussion paraissait épuisée, quand M. Thiers, bien décidé à pousser les éclaircissements jusqu'au bout, parla de la nécessité de donner à M. Odilon Barrot la présidence de la chambre. Rien ne convenait moins au roi : il eût accepté volontiers M. Barrot pour ministre, dans l'espoir d'agir sur lui ; mais le drapeau de la gauche planté victorieusement dans la chambre l'épouvantait. Il n'eut pas, néanmoins, à s'en expliquer de façon à encourir le reproche d'avoir amené une rupture ; car, au seul nom de M. Barrot, M. Humann se hâta de protester, affirmant que, pour son compte, il ne pourrait, sans rompre avec ses meilleurs amis, donner les mains à la présidence parlementaire du chef de la gauche. C'en était trop. « Tâchez, messieurs, » de vous mettre d'accord entre vous, » dit le roi avec une intention légèrement ironique, et en levant la séance. Alors, appuyant ses mains avec violence sur la table, M. Thiers s'écria d'un ton amer et presque insultant : « Je vous avais bien » dit, sire, que ces messieurs valaient mieux que » moi. — Eh ! je le vois bien, » répondit Louis-Philippe.

Au sortir du château, on se rendit chez le maréchal Soult ; mais M. Humann déclara qu'il se retirait ; et, d'ailleurs, des sentiments trop remplis d'aigreur venaient d'être éveillés pour que l'accord ne fût pas devenu impossible.

Il en naquit mille rumeurs contradictoires. MM. Humann, Passy, Dufaure, se persuadèrent aisément que M. Thiers, en soulevant les difficultés d'un long commentaire, avait eu pour unique but de faire avorter une combinaison qu'on supposait lui déplaire parce que le maréchal Soult y occupait la plus haute place. L'interprétation fit fortune, les gens de cour s'en emparèrent, et M. Thiers fut dénoncé comme le plus dangereux des brouillons. De son côté, il fit répandre par ses amis que, s'il avait cru devoir provoquer des explications catégoriques, c'était par suite de la connaissance personnelle qu'il avait du roi, facile

sur la théorie, non sur la pratique; qu'il eût été imprudent de sa part et insensé d'accepter le pouvoir sans avoir bien fait d'avance ses conditions; que sa justification complète se tirait de la résistance de ceux que lui-même avait choisis pour collègues : résistance si extraordinaire, si imprévue, et qui témoignait si clairement de l'influence exercée par le voisinage de la royauté et par l'amour trop impatient d'un portefeuille.

Sur ces entrefaites, le maréchal Soult alla voir M. Thiers, qu'il pressa de se mettre à la tête d'un cabinet. Mais M. Thiers, qui ne voulait pas donner prise aux accusations dirigées contre lui, et qui, à tort ou à raison, considérait le maréchal Soult comme l'envoyé du château, M. Thiers répondit : « Ne donnez pas, monsieur le maréchal, un tel » conseil à la couronne. Si j'étais appelé aujour- » d'hui à former un cabinet et qu'on m'en offrît » la présidence, je ne vous cache pas que dans » une offre semblable je verrais un piége. »

Ainsi, aux désordres de l'interrègne ministériel se joignait le conflit des récriminations envenimées et des soupçons outrageants. Il fallut en revenir à l'idée de former un cabinet de coalition, et l'on eut recours à M. de Broglie pour opérer un rapprochement entre M. Thiers et M. Guizot. Malheureusement, les situations s'étaient, depuis quelque temps, compliquées d'une manière étrange. Le jour où il s'était vu repoussé par la gauche, M. Guizot avait commencé à reculer vers ses anciennes affections; et les membres du centre, ravis de le ramener à eux, avaient mis à profit son ressentiment. Or, si parmi les doctrinaires, les uns, à l'exemple de M. Duvergier de Hauranne, restaient fidèles à la coalition, les autres, à l'exemple de M. Hébert, n'étaient pas éloignés de s'armer contre elle. Voilà ce que M. Thiers n'ignorait pas, et il ne voulait point, pour renouer avec M. Guizot, manquer à ses engagements avec la gauche. Il s'était fait un point d'honneur d'obtenir pour M. Odilon Barrot la présidence de la chambre; et plus ce résultat devenait incertain, plus il se préoccupait des moyens de l'atteindre. Jusqu'alors il s'était borné à dire : « Votons pour la prési- » dence parlementaire de M. Barrot : » il demandait qu'on fît de la présidence du chef de la gauche une question de cabinet. Exigence qui parut exorbitante à M. Guizot et qui porta le dernier coup à la coalition!

Cependant, la société, si fortement remuée à sa surface, s'ébranlait déjà dans ses profondeurs; déjà l'on entendait le bouillonnement des partis; un mouvement inaccoutumé régnait dans les ambassades, et des courriers extraordinaires, lancés sur toutes les routes de l'Europe, allaient porter aux rois absolus la grande nouvelle du gouvernement constitutionnel tombé dans la dérision et à la veille de s'engloutir dans son impuissance. Une démarche tentée pour réunir dans un même cabinet M. Thiers et le maréchal Soult fut repoussée par le second avec une affectation de mépris qui prouvait au premier à quelles haines implacables il était voué; et l'émotion générale redoubla, excitée d'ailleurs et entretenue par le déchaînement de la presse. C'était de la fureur, c'était du vertige. Et pas un coup qui ne portât sur la royauté. On se battait pour ou contre le roi, mais autour de lui. A lui, à lui seul, disaient les amis de M. Thiers, la responsabilité d'une crise si prolongée; et chaque matin on lisait dans le *Constitutionnel* les attaques les plus véhémentes contre la faction de la cour, contre le maréchal Soult surtout, soupçonné de jouer, dans ce funeste imbroglio d'intrigues, la partie du roi. Car volontiers l'on supposait à la cour le dessein de diviser à jamais les chefs de la coalition, de les accabler de leur propre victoire, de les convaincre l'un par l'autre de folie et d'incapacité, de couvrir de ridicule l'assaut livré par eux à la prérogative royale.

Et, de leur côté, les courtisans poursuivaient M. Thiers de leurs malédictions. A entendre le *Journal des Débats*, M. Thiers était l'ennemi personnel du roi, son calomniateur; il brouillait tout, parce que l'amour du désordre était entré dans son sang, et par lui le cardinal de Retz était dépassé.

Pour mieux accréditer l'accusation, le château imagina un expédient bizarre. On fit semblant de croire que l'anarchie dont on souffrait était comme attachée à la personne de M. Thiers; que, lui absent, l'ordre renaîtrait aussitôt. Et une ambassade lui fut offerte. Or, on faisait courir, pendant ce temps, le bruit mensonger que ses affaires étaient embarrassées et qu'il avait dû recourir à la bourse de ses amis. Il crut comprendre où l'on en voulait venir. Mandé par le roi, il lui dit : « Je ne saurais » accepter un exil avec appointements. Mais que » le roi déclare par écrit qu'il regarde un voyage » de moi au dehors comme propre à faciliter le » dénoûment de la crise : ce sera un ostracisme.

» Je le subirai. » Et le soir même, un grand nombre de députés, M. Barrot en tête, couraient chez lui pour l'entourer de leurs sympathies et le fortifier dans son refus.

Les choses en étaient là, quand, le 1er avril, on apprit qu'un cabinet venait enfin d'être formé. Mais quelle ne fut pas la surprise du public en lisant dans le *Moniteur* les noms de MM. de Montebello, Gasparin, Girod (de l'Ain), Cubières, Tupinier, Parant, Gauthier! « Au temps des dis» putes de Fox et de Pitt, s'écria la *Revue des* » *Deux-Mondes*, l'Angleterre resta sept semaines » sans ministère, crise qui eût duré plus long» temps si George III n'eût déclaré que, las de » ces entraves, il était décidé à aller à Charring» Cross et à prendre pour ministres les sept pre» miers gentlemen qu'il rencontrerait. » La liste publiée par le *Moniteur* donna lieu à des commentaires encore plus injurieux. Paris s'agita. Il y eut des rassemblements sur les places publiques, des cris confus, des murmures précurseurs de l'émeute, des charges de cavalerie!

Alors, saisis d'effroi et réduits à s'abaisser aux artifices, les partisans de la couronne, les membres du centre, ne songèrent plus qu'à gagner par des avances flatteuses certains chefs du centre gauche; et ils se résolurent à offrir la présidence de la chambre à M. Passy, un des meneurs de la coalition. M. Thiers en est informé, il s'en indigne, convoque les membres du centre gauche chez M. Ganneron; et là, combattant la candidature de M. Passy, il rappelle les engagements pris envers M. Odilon Barrot, et conjure ses amis de ne pas voter pour un candidat qu'ils tiendraient de la main du centre. Le centre gauche, en effet, n'hésita pas à se prononcer pour M. Odilon Barrot; si bien que, dans la séance du 16 avril, M. Passy, porté pour la présidence de la chambre, eut en sa faveur ses adversaires et contre lui ses amis. Les premiers l'emportèrent. M. Odilon Barrot n'obtint que 193 suffrages: son concurrent en réunit 223.

C'était pour M. Passy une étrange victoire; mais comme elle le rapprochait de la cour, il fut chargé par le roi de la formation du cabinet, celui qui existait n'étant que provisoire et ne se prenant pas lui-même au sérieux. M. Passy aussitôt se mit à l'œuvre. Interrogé par lui, M. Thiers se déclara prêt à accepter la présidence du maréchal Soult. Or, le maréchal, de son côté, ayant promis de faire partie avec M. Thiers de la combinaison proposée, la conclusion était déjà regardée comme certaine, lorsque tout à coup le maréchal fit savoir aux personnages chargés de la négociation que M. Thiers devait se résoudre à renoncer au ministère des affaires étrangères et à prendre celui de l'intérieur. La proposition avait quelque chose de si imprévu et de si insultant, elle indiquait si bien l'intention de donner à la question d'Espagne un tour contraire aux vues émises par M. Thiers, que ses amis refusèrent pour lui avant de l'avoir consulté. Lui, il en éprouva contre le maréchal Soult un surcroît de haine qu'il ne craignit pas d'exhaler, à la tribune, en termes passionnés. Et quant à M. Passy, qui avait noué l'affaire, il se plaignit hautement d'avoir été trompé, ce qui ne l'empêcha pas de faire une seconde tentative.

C'était la sixième combinaison essayée, et tout annonçait, cette fois, qu'on arriverait à un dénoûment. Les portefeuilles furent distribués comme il suit: le ministère des *affaires étrangères* à M. Thiers, *l'intérieur* à M. Dufaure, *le commerce* et *les travaux publics* à M. Sauzet, *les sceaux* à M. Dupin aîné, *la guerre* au maréchal Maison, *la marine* à l'amiral Duperré, *l'instruction publique* à M. Pelet (de la Lozère). Pour prévenir toute dispute de prééminence, il avait été convenu que le conseil n'aurait pas de président réel; qu'il y aurait seulement, pour la règle des délibérations, un président *d'ordre;* et que ce serait M. Dupin qui en remplirait les fonctions. Le 29 avril, chacun disait la crise terminée. Quoiqu'il n'y eût pas séance ce jour-là, les curieux affluaient autour du palais Bourbon; une foule nombreuse et impatiente de députés encombrait la salle des conférences, les yeux fixés sur les voitures qui stationnaient dans la cour et devaient conduire les nouveaux ministres aux Tuileries. On attend, mais en vain; les heures s'écoulent; les voitures restent immobiles; on s'épuise en conjectures. Les uns se plaisaient à attribuer le retard à des causes peu importantes; les autres devinent le scandale d'un sixième avortement, et parlent d'une main cachée qui paralyse les efforts les plus sincères. Soudain, ces mots tombent dans la foule: « Tout est rompu! » En effet, M. Dupin, qui, la veille, s'était rendu au château, venait de déclarer à ses collègues d'un jour qu'il n'y avait de ministère sérieux qu'avec une présidence réelle; que la présidence *d'ordre* qu'on lui avait offerte ne pouvait lui convenir;

que pour ne pas s'aliéner tout à fait le centre, on aurait dû s'associer M. Cunin-Gridaine, dont il avait été question d'abord, mais que le refus de celui-ci changeait la situation; que le roi avait témoigné de la froideur pour un cabinet formé en dehors de ses préférences, et que cette froideur rendrait la position bien difficile devant une majorité dont la force n'était pas douteuse et dont il fallait craindre l'hostilité. Ainsi l'on retombait dans le chaos. La fermentation redoubla dans Paris; appelé à la tribune pour y rendre compte de sa conduite, M. Dupin manqua à sa propre défense, se réfugia dans des excuses vaines, et s'attira de la part de M. Dufaure une réplique foudroyante. Mais contre tant d'anarchie quel remède? A de pareilles complications quelle issue?

Nul ne peut dire ce qui serait sorti d'un semblable désordre s'il n'en était pas sorti une insurrection qui, vaincue, rallia, par l'imminence du péril, les chefs de la bourgeoisie divisés.

Il existait alors à Paris une société secrète dont l'origine remontait au mois de juillet 1834. Frappés des inconvénients qui étaient résultés pour la *Société des Droits de l'homme*, de la publicité de son existence, quelques républicains avaient résolu en 1834 de former une société nouvelle, ayant un caractère presque exclusivement militaire et dont les chefs devaient rester inconnus jusqu'au jour du combat. La fraction type de l'association, réduite à six membres, reçut le nom de *famille*. Cinq ou six familles, réunies sous un même chef, formèrent une *section*, et deux ou trois *sections* un *quartier*. Les chefs de quartier relevaient de *l'agent révolutionnaire*, membre du comité mystérieux qui planait sur l'association. On avait des dépôts de munitions et elles étaient d'avance distribuées : mauvais système! car il avait pour effet non-seulement de donner lieu à des confidences dangereuses, mais encore d'enflammer chez les conspirateurs des espérances de combat qui, venant à languir, laissaient l'association sans but et tendaient à la dissoudre. Et cependant elle eut d'abord d'assez rapides développements. Dans les premiers mois de 1836, elle comptait mille deux cents hommes, et entretenait dans deux régiments en garnison à Paris de sérieuses intelligences. On était impatient d'agir : on se mit à fabriquer de la poudre. Mais l'éveil fut donné à la police; des visites domiciliaires amenèrent la découverte d'importants secrets et l'arrestation des chefs : après un essai d'insurrection manqué, la société se désorganisa.

De 1836 à 1837, l'œuvre fut reprise par la base. *La Société des Familles* se transforma sous le nom de *Société des Saisons*; et il fut décidé, sur la proposition de M. Martin Bernard, 1° que des revues fréquentes auraient lieu à des époques indéterminées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ce qui permettrait de réunir ou de séparer les hommes sans qu'il leur fût possible de savoir quand et comment devait se jouer la partie décisive; 2° que, l'occasion de combattre se présentant, les munitions seraient déposées sur le passage des colonnes insurrectionnelles, de manière à n'être distribuées qu'en face du péril.

Le gouvernement marchait donc entouré d'invisibles ennemis. En 1838, une fabrication de cartouches fut constatée chez M. Raban, graveur, au Palais-Royal, et ce ne fut pas le seul avertissement sinistre que le pouvoir reçut du hasard. Mais où battait le cœur de l'insurrection? Quelle serait l'heure du signal? Quel était le nombre de ces indomptables combattants dont il semblait que, de loin, on vît les épées briller dans les ténèbres? Au mois d'avril 1839, l'association avait mille hommes sur les cadres; elle possédait douze mille cartouches; ses chefs, inconnus à elle-même, étaient Armand Barbès, esprit brillant, âme chevaleresque et héroïque; Martin Bernard, tête puissante servie par un courage de soldat lacédémonien; Blanqui, conspirateur-né; Guignot, Nétré et Meillard, natures dévouées et pleines de feu. Nous venons de décrire l'effroyable confusion dans laquelle flottait alors le monde politique. Les conjurés, avec une funeste impatience, s'agitèrent, voulurent combattre : ils se séparaient si l'on ne prenait pas les armes! Arrêtons-nous ici pour faire remarquer à quels tristes, à quels déplorables entraînements se condamnent les hommes qui, ayant plus de foi aux victoires de la force qu'aux pacifiques et inévitables conquêtes de l'intelligence, font du progrès de l'humanité une affaire de coup de main, une aventure! Les membres du comité se sentirent enlacés fatalement par la circonstance. Leur armée leur échappait à moins qu'elle ne les entraînât, et une main de fer les poussait sur des pentes où il n'est donné à personne de s'arrêter après un premier, après un téméraire engagement! Exemple qui, de nos jours, ne saurait être trop médité par tant de nobles jeunes gens que trompe

Digitized by Google

leur patriotisme! Car la foi politique a son ivresse et le dévouement ses illusions.

L'insurrection fut décidée. Quant aux moyens, ils étaient de tradition parmi les conjurés : grouper sous prétexte de revue et à l'insu les unes des autres toutes, les divisions dans le voisinage d'un magasin d'armes, et distribuer sur place les fusils et les cartouches, dont la répartition anticipée eût trahi le complot. Le magasin de Lepage passait pour un des mieux approvisionnés de Paris; il avait, en outre, l'avantage d'être situé dans un endroit central : il fut désigné comme point de réunion; on se procura dans les environs deux lieux de dépôt; et les dernières journées furent employées : par Barbès, à visiter les chefs de tous grades dans les divers quartiers; par Martin Bernard, Guignot, Meillard, etc., à étudier en détail les localités et à marquer les boutiques qui pouvaient servir de logis d'attente. Pour éviter les erreurs de domicile et les encombrements suspects, on eut soin d'adresser à chaque membre estimé bon au combat un billet de convocation contenant une désignation spéciale et précise. Quel plan allait-on suivre? Celui que Blanqui proposa consistait à envahir la préfecture de police et à s'y retrancher ainsi que dans une citadelle. Tout avait été prévu : tant de ponts à occuper; tant de barricades à construire; tant d'épaisseur à donner aux barricades pour les mettre à l'épreuve du canon ordinaire; tant d'hommes à placer sur chacun des points qu'indiquait la carte. Barbès objecta le danger d'un volontaire isolement dans cette cité sans population à émouvoir, la difficulté de construire entre le signal et l'attaque des barricades telles que les voulait le manuel de l'ingénieur militaire; la difficulté, plus grande encore, de plier à des manœuvres prévues des conspirateurs en armes, troupe essentiellement indisciplinée. Le plan proposé l'emporta. Quant à une proclamation à lancer parmi le peuple, Barbès et Martin Bernard répugnaient, par modestie, à faire bruit de leurs noms; mais l'honneur de se compromettre hautement, irrévocablement, toucha leur courage, et ils donnèrent leurs signatures devant le succès possible, parce que c'était, selon toute apparence, les donner devant la mort.

L'heure est venue. Le 12 mai, à trois heures et demie, les sectionnaires débouchent dans la rue Bourg-l'Abbé. Le cri *Aux armes!* retentit soudain et se prolonge en échos formidables. Frappée à coups redoublés, la porte du magasin d'armes résiste; mais quelques insurgés pénètrent dans le magasin par une fenêtre qui donnait sur la cour, et, bientôt, cédant aux efforts dirigés contre elle de l'intérieur et du dehors, la porte livre passage à un flot d'assaillants. On se distribue les fusils, les cartouches; on marche aux maisons de dépôt; et, tandis que Barbès, Meillard, Nétré, montent dans l'une, l'autre est envahie par Martin Bernard et Guignot. Les deux opérations auraient dû être d'une égale durée; mais la seconde ayant été retardée outre mesure par des obstacles impossibles à prévoir, Barbès et Meillard ne retrouvèrent dans la rue, où Blanqui cependant était resté, que trouble, découragement, désertion, désordre : chose bien facile à comprendre ou, plutôt, inévitable en de pareils moments! Ce n'étaient donc que murmures, qu'imprécations : « Nous sommes trahis! Il n'y a » pas de plan! Où sont les chefs? Que le comité se » montre! » Barbès se présente aux plus violents, et dans l'emportement d'une scène analogue à celle que caractérisait, un instant après, cette réponse de Martin Bernard : « Le comité, c'est nous, » il parvient à reprendre quelque empire. La situation, toutefois, était pressante : le sauve qui peut commençait. Barbès vit bien qu'il fallait précipiter la lutte sans attendre la réunion de toutes les forces insurrectionnelles, et, suivi d'une poignée d'hommes, il se dirigea vers les quais. La colonne passe le pont Notre-Dame, traverse le quai aux Fleurs d'un pas rapide, et arrive sur le poste du palais de justice. Sommé de se rendre, l'officier répond : « Plutôt mourir! » et, se retournant, il fait signe qu'on apprête les armes. Deux coups de fusil partent alors du milieu des insurgés, et le lieutenant est atteint d'une blessure mortelle. Aussitôt les insurgés se portent en avant, attaquent le poste par une vive fusillade et l'enlèvent au milieu du sang versé. Mais dans l'intervalle, la préfecture de police avait eu le temps d'armer ses défenseurs. Réduite à un trop petit nombre de combattants pour tenter sur la préfecture une attaque sérieuse, et avertie d'ailleurs, par les coups de fusil, qu'un détachement d'insurgés venait de gagner la place du Châtelet, la colonne de Barbès et de Meillard courut rejoindre sur ce point celle dont faisaient partie Guignot, Martin Bernard, Nétré et Blanqui. Beaucoup déjà s'étaient dispersés. Réunies, les deux colonnes formaient une troupe trop faible pour occuper la place publique. Il ne restait donc

plus aux insurgés qu'à s'enfoncer dans les rues étroites et populeuses, en achevant de s'armer par l'enlèvement successif des postes qu'ils trouveraient sur leur passage. Conformément à cette résolution désespérée, ils se dirigèrent d'abord sur l'hôtel de ville, qu'ils occupèrent et où Barbès lut la proclamation d'une voix ferme. Ils se précipitèrent ensuite vers la place Saint-Jean, dont une attaque meurtrière leur livra le poste. De là à la mairie du septième arrondissement la distance est courte : ils la franchirent au pas de course. Ils espéraient trouver des armes : espoir qui bien vite se dissipa, ne leur laissant que le regret d'une tentative inutile.

Cependant la ville se remplissait de soldats. Le peuple s'était ému et ne s'était pas agité. Cinq ans plus tôt, les trois cents soldats d'une aussi impétueuse et soudaine révolte rencontraient sur leur chemin des passions qu'ils eussent allumées d'un souffle; mais, en 1839, le prodige de leur audace ne fit que jeter dans l'immobilité de la stupeur Paris fatigué. D'où venaient ces hommes sans peur? Où avaient-ils puisé l'excès d'une telle entreprise? Que prétendait leur intrépide folie? Et qui donc les pressait de mourir? Nous-même, dans cette sombre journée, à vingt pas de la rue de la Paix, nous avons vu passer, le fusil sur l'épaule et se rendant au sinistre appel des coups de feu, quatre jeunes gens à la démarche altière et au visage irrité. De rares passants se rangeaient à leur aspect et les suivaient de l'œil avec un étonnement mêlé d'épouvante.

Le jour touchait à sa fin. Attirés vers la mairie du sixième arrondissement par une nouvelle inspiration de leur désespoir, les insurgés s'étaient mis en marche à travers les rues Simon-le-Franc, Beaubourg et Transnonain, itinéraire funeste que les précédentes insurrections avaient tracé dans le sang et qui était comme peuplé de fantômes. Il y eut là, pour la partie la plus tumultueuse de la capitale, des heures d'anéantissement et de silence dont il est difficile d'exprimer l'horreur. Les maisons étaient fermées, obscures, et l'on n'entendait rien, plus rien : ni le frémissement des voitures, ni le cri des enfants, ni le bruit de la foule occupée. Or, tout à coup, du fond de ces rues muettes la *Marseillaise* s'éleva, chantée par des voix mélancoliques et lugubres. C'étaient les insurgés qui s'animaient à leur lutte dernière. Trois barricades furent élevées dans la rue Grenetat, et l'insurrection vint creuser son tombeau. Parmi les chefs, Guignot et Meillard étaient blessés; Barbès avait été aussi frappé à la tête : on l'arrêta les mains noires de poudre et la figure couverte de sang.

L'insurrection du 12 mai, abattue, enfanta un ministère. Le maréchal Soult eut la présidence du conseil et *les affaires étrangères*, M. Teste *la justice*, M. Schneider *la guerre*, M. Duperré *la marine*, M. Duchâtel *l'intérieur*, M. Cunin-Gridaine *le commerce*, M. Dufaure *les travaux publics*, M. Villemain *l'instruction publique*, M. Passy *les finances*.

Le 27 juin 1839, comparurent devant la cour des pairs : Armand Barbès, Martin Bernard, Bonnet, Roudil, Guilbert, Mialon, Delsado, Lemière, Auston, Walch, Lebarzic, Philippet, Dugas, Nongués, Noël Martin, Marescal, Pierné, Grégoire. Le nombre des inculpés était beaucoup plus considérable, mais, comme à l'égard des derniers l'instruction ne se trouvait pas encore complète, on s'était cru le droit de diviser les accusés en deux catégories. Avec une vive éloquence, MM. Emmanuel Arago et Dupont, défenseurs de Barbès et de Martin Bernard, prouvèrent que l'indivisibilité du délit entraînait celle de la procédure; qu'ainsi le voulaient la jurisprudence, la logique, le bon sens, l'équité; que, lorsqu'il s'agissait d'un fait commun à plusieurs, la part assignable à chacun dépendait de l'ensemble des témoignages; qu'il y avait danger manifeste à condamner un accusé sur des apparences que ses coaccusés, sur des aveux ultérieurs, pouvaient détruire. Et à l'appui de leur doctrine, habilement combattue par le procureur général, MM. Emmanuel Arago et Dupont invoquaient une consultation signée par des avocats distingués : MM. Martin (de Strasbourg), Hennequin, Nicod, Odilon Barrot, Ledru-Rollin, Marie, Joly, Bethmont, Dugabé, Calisset-Coralli, Béchard, Lucas, Crémieux, Durand de Romorantin, Mandaroux-Vertamy, Charamaule, Dupont-White, Mourat-Ballange, Moulin, Lanvin, Nachet, Plocque, Durand de Saint-Amand, Chamaillard, Cotelle, Hennequin fils. Mais, soit que le gouvernement fût bien aise de faire juger Barbès et Martin Bernard sous l'impression des colères du moment, soit qu'il craignît, suivant l'expression de M. Franck-Carré, le dépérissement successif des preuves et les embarras d'une longue procédure, on passa outre.

Dans son réquisitoire, M. Franck-Carré avait particulièrement insisté sur le meurtre de l'officier Drouineau, affirmant que c'était un assassinat et que Barbès en était coupable : Barbès se leva, et jamais conviction plus profonde n'apparut sous un plus noble aspect. Le calme de l'accusé, sa haute taille, le rayonnement de son front, la beauté fière et hardie de son visage, son élégance virile, tout révélait l'héroïsme de sa nature. Il s'exprima simplement, en peu de mots, et toucha jusqu'aux larmes une grande partie de l'assemblée. « Je ne » me lève pas, dit-il, pour répondre à votre accu- » sation; je ne suis disposé à répondre à aucune » de vos questions. Si d'autres que moi n'étaient » pas intéressés dans l'affaire, je ne prendrais pas » la parole; j'en appellerais à vos consciences, et » vous reconnaîtriez que vous n'êtes pas ici des » juges venant juger des accusés; mais des hom- » mes politiques venant disposer du sort d'enne- » mis politiques. La journée du 12 mai vous » ayant donné un grand nombre de prisonniers, » j'ai un devoir à remplir.

» Je déclare donc que tous ces citoyens, le 12 mai, » à trois heures, ignoraient notre projet d'attaquer » votre gouvernement. Ils avaient été convoqués » par le comité sans être avertis du motif de la » convocation; ils croyaient n'assister qu'à une » revue; c'est lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain, » où nous avions eu le soin de faire arriver des » munitions, où nous savions trouver des armes, » que j'ai donné le signal, que je leur ai mis les » armes à la main, et que je leur ai donné l'ordre » de marcher. Ces citoyens ont donc été entraînés, » forcés par une violence morale, de suivre cet » ordre. Selon moi, ils sont innocents.

» Je pense que cette déclaration doit avoir » quelque valeur auprès de vous; car, pour mon » compte, je ne prétends pas en bénéficier. Je dé- » clare que j'étais un des chefs de l'association; je » déclare que c'est moi qui ai préparé le combat, » qui ai préparé tous les moyens d'exécution; je » déclare que j'y ai pris part, que je me suis battu » contre vos troupes; mais si j'assume sur moi la » responsabilité pleine et entière de tous les faits » généraux, je dois aussi décliner la responsabi- » lité de certains actes que je n'ai ni conseillés, ni » ordonnés, ni approuvés. Je veux parler d'actes » de cruauté que la morale réprouve. Parmi ces » actes, je cite la mort donnée au lieutenant » Drouineau, que l'acte d'accusation signale comme » ayant été commis par moi, avec préméditation » et guet-apens.

» Ce n'est pas pour vous que je dis cela; vous » n'êtes pas disposés à me croire, car vous êtes » mes ennemis. Je le dis pour que mon pays l'en- » tende. C'est là un acte dont je ne suis ni cou- » pable, ni capable. Si j'avais tué ce militaire, je » l'aurais fait dans un combat à armes égales au- » tant que cela se peut dans le combat de la rue, » avec un partage égal de champ et de soleil. Je » n'ai point assassiné, c'est une calomnie dont on » veut flétrir un soldat de la cause du peuple. Je » n'ai pas tué le lieutenant Drouineau. Voilà tout » ce que j'avais à dire. »

La vérité a des accents irrésistibles : ce que Barbès venait d'affirmer, chacun le crut dans le sanctuaire de sa conscience. Fidèle à sa déclaration, Barbès s'était imposé la loi de ne pas répondre aux questions du président. Il rompit, néanmoins, le silence pour dire, dans un moment où l'interrogatoire le pressait : « Quand l'Indien » est vaincu, quand le sort de la guerre l'a fait » tomber au pouvoir de son ennemi, il ne songe » point à se défendre, il n'a pas recours à des » paroles vaines : il se résigne et donne sa tête à » scalper. » Le lendemain, M. Pasquier ayant fait observer que l'accusé avait eu raison de se comparer à un sauvage, « Le sauvage impitoyable, » reprit Barbès, n'est pas celui qui donne sa tête » à scalper; c'est celui qui scalpe. »

Comme son ami, Martin Bernard refusa de se prêter à l'interrogatoire et garda jusqu'à la fin une contenance stoïque. Il ne s'élevait contre lui d'autres charges que les révélations d'un de ses coaccusés, Nougnès, qui, le croyant mort, l'avait signalé. Ayant reconnu son erreur, Nougnès fit, pour en réparer les suites, des efforts touchants, mais stériles : il était trop tard.

Parmi les accusés, il y en avait un, Noël Martin, sur qui son extrême jeunesse appelait un intérêt particulier. Véritable enfant de Paris, insoucient et brave, l'occasion de jouer aux combats l'avait séduit, et l'émeute l'avait recruté chemin faisant. Son attitude devant la cour des pairs fut à la fois audacieuse et naïve.

On remarquait aussi sur le banc des accusés un jeune homme aux longs cheveux blonds flottants, nommé Austen. Ainsi que Barbès, Martin Bernard et leurs compagnons, il avait fait dans la journée du 12 mai tout ce qu'il fallait pour y

laisser la vie; mais la mort semblait n'avoir pas voulu de lui. Voici quelle fut à son sujet la déposition de M. Tisserand, officier de la garde municipale :

« Le 12 mai, vers quatre heures, on vint nous » prévenir que des désordres avaient lieu dans la » rue Bourg-l'Abbé. Des détachements se dirigè- » rent sur le lieu du désordre. Quelques instants » après, on vint encore nous prévenir que les dés- » ordres augmentaient; on envoya de nouveaux » détachements. Vers quatre heures et demie, on » nous annonça que les insurgés étaient fort nom- » breux, et qu'ils menaçaient la mairie du sixième » arrondissement. Je reçus ordre de M. le capitaine » Lallemand de me porter immédiatement vers » cet endroit. Je partis, mais à peine arrivé dans » la rue Saint-Martin, je trouvai la foule compacte, » quoique inoffensive; elle s'ouvrit pour me faire » passage, un grand nombre de personnes vinrent » au-devant de moi en me conjurant de retourner » sur mes pas, disant que j'allais être infaillible- » ment écharpé.

» Je ne tins aucun compte de ces avis, qui pou- » vaient m'être donnés dans de mauvaises intention- » tions... J'ordonnai à mes hommes de me suivre » au pas de course, sans tirer un coup de fusil.

» Je me plaçai à quelques pas en avant du cen- » tre de mon peloton et je donnai le signal au » tambour de battre la charge. Je m'élançai l'épée » à la main, suivi de tous mes hommes; les insur- » gés battaient aussi la charge de leur côté et me » reçurent par un feu bien nourri à bout portant. » Neuf hommes furent touchés et je fus le dixième. » Je m'élançai aussitôt sur la barricade, un des » insurgés me tira un coup de fusil et me manqua. » Je lui portai un coup d'épée dans le sein, il » tomba. Cet homme avait une chevelure blonde » et flottante Je sortis de la barricade. En ce mo- » ment un des insurgés était un genou en terre, » tenant son fusil qu'il appuya sur ma poitrine. » Je fus heureusement assez agile pour le traver- » ser d'un coup d'épée. Dans les convulsions de » la mort, il me saisit par les jambes, je tombai, » et nous roulâmes tous les deux à terre. »

La défense fut présentée, par les divers avocats qui s'en étaient chargés (1), avec beaucoup d'éclat et d'habileté; mais, pour la plupart des accusés, il y avait flagrant délit. Ce que les plaidoiries de MM^es Dupont et Emmanuel Arago prouvèrent sans réplique et ce qui importait à leur client, c'est que Barbès était complétement étranger à la mort du l'officier Drouineau.

Ce fut le 12 juillet (1839) que la cour des pairs rendit son arrêt. Il portait acquittement de Bonnet, de Lebarzic, de Dugas, de Grégoire; et condamnation de Barbès à la peine de mort; de Martin Bernard, à la déportation; de Mialon, aux travaux forcés à perpétuité; de Delsade et d'Austen, à quinze années de détention; de Nougués et de Philippet, à six années de détention; de Rondil, Guilbert et Lemière, à cinq années de détention; de Martin et Longuet, à cinq années de prison; de Marescal, à trois années de prison; de Waleb et Pierné à deux années de prison.

Pendant la lecture de l'arrêt qui le livrait à l'échafaud, Barbès était tout entier par la pensée à Martin Bernard, son ami. « Est-il condamné à » mort? » demanda-t-il vivement. Et, comme on le rassurait à cet égard, une noble satisfaction brilla dans ses traits. De son côté, Martin Bernard, en apprenant son sort, manifesta le même détachement de soi et les mêmes préoccupations d'amitié.

La rigueur de la peine qui frappait Barbès consterna Paris. On se rappelait 1830, les flots de sang versés durant trois jours, les ordonnances, et comment fut épargnée la tête des ministres de Charles X, et quelle était, à cette époque, l'horreur du roi pour la peine de mort! Barbès, d'ailleurs, avait éveillé partout d'inexprimables sympathies. On déplorait, on blâmait sa révolte, mais on admirait la ferveur de sa foi et la dignité de son courage. Le 13 juillet, vers le milieu du jour, on vit arriver sur la place Vendôme, se dirigeant vers la chancellerie, près de trois mille élèves des écoles de droit et de médecine. Ils s'avançaient lentement, en silence, la tête nue, avec l'ordre lugubre et le recueillement qui président à la solennité des funérailles. Sur la place, ils s'étendirent en cercle, et deux d'entre eux, se détachant, mon-

(1) C'étaient MM^es Dupont et Arago pour Barbès et Martin Bernard; Paillet pour Nougués; Étienne Blanc pour Bonnet; Jules Favre pour Rondil; Ligniers pour Guilbert; Bertin pour Delsade; Leguerre pour Mialon; Genteur pour Austen; Nogent-Saint-Laurens pour Lemière; Hemerdinger pour Waleb; Grevy pour Philippet; Barre pour Lebarzic; Benoît pour Dugas; F. Barrot pour Longuet; Barbin pour Noël Martin; Puybonnieux pour Marescal; Madier-Montjau pour Pierné, et Lafargue pour Grégoire.

tèrent chez le garde des sceaux. Ils allaient demander, au nom de la jeunesse de Paris, l'abolition de la peine de mort en matière politique, et, pour Barbès, une commutation de peine. M. Teste était absent : M. Boudet les reçut et leur promit, avec une noble bienveillance, de rendre de leur mission un compte fidèle. Puis la colonne reprit sa marche silencieuse et grave à travers la population attristée. Dans le même temps, pour le même but et avec le même sentiment d'ordre, une autre colonne de citoyens, formée sur le boulevard Bonne-Nouvelle, se dirigeait vers le palais Bourbon. Mais elle avait dans ses rangs, celle-là, des hommes en blouse, des ouvriers : à peine atteignait-elle le pont de la Concorde qu'une charge de cavalerie vint qui la heurta violemment et la dispersa.

Et aux démonstrations publiques se joignirent une foule de démonstrations privées. Apprenant que de tous les membres du cabinet le maréchal Soult était celui qui s'opiniâtrait le plus dans la rigueur, MM. Dupont et Emmanuel Arago firent auprès de lui une démarche qui avait pour but ou de l'ébranler ou de mettre sa responsabilité en évidence. Le maréchal éluda une réponse, feignant de ne pas comprendre ce qu'on lui voulait, et se bornant à dire qu'il n'avait point siégé parmi les juges. Que de vœux formés! Que de projets conçus! Un Anglais qui avait assisté aux débats, offrit cent mille francs pour la secrète délivrance de Barbès. Des lettres menaçantes furent écrites sous le voile de l'anonyme. Dans l'espoir d'intéresser au sort du prisonnier la tendresse maternelle de la reine, on lui fit craindre d'épouvantables vengeances et qu'une solidarité de sang ne s'établît entre la vie de ses enfants et celle de Barbès, s'il mourait sur un échafaud. La reine fut, en effet, glacée d'effroi. Les ducs d'Aumale et de Montpensier avaient jusqu'alors grandi, au collége Henri IV, à l'ombre d'une position privilégiée, assistant aux classes, mais ayant un appartement pour leurs études et un jardin pour leurs récréations : ces priviléges disparurent pendant les premiers jours qui suivirent la condamnation de Barbès. Avec le reste des élèves, on vit les jeunes princes aller à la messe et aux bains, comme si l'existence de leurs camarades, plus étroitement associée à la leur, eût dû les protéger, les couvrir! Et la frayeur du château était si prompte au soupçon, que le feu ayant pris à une usine dans le quartier latin, des troupes furent postées sur la terrasse du collége. Autre sujet d'alarme! Les guinguettes étaient vides, les barrières désertes; sur les lieux accoutumés au bruit des plaisirs populaires pesait un silence de deuil : que présageait cette grande tristesse du peuple? Malgré l'avis du conseil, qu'avait tenté le triste éclat d'une résistance au vœu public, le roi décida que la peine de mort serait commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Pour un homme de la trempe de Barbès, c'était une aggravation : on le comprit enfin, et l'on substitua la déportation aux travaux forcés.

Ce fut six mois après seulement, que la deuxième catégorie des accusés du 12 mai comparut devant la cour des pairs. Blanqui ayant refusé de répondre, et Me Dupont, son défenseur, ayant, par des motifs élevés, renoncé à prendre la parole, ce second procès ne présenta rien de notable.

Voici quel fut l'arrêt (1) :

L'insurrection du 12 mai veut être jugée sévè-

(1) « La cour des pairs, après avoir entendu Blanqui dans ses observations, et Me Dupont, son défenseur, dans sa déclaration qu'il renonce à prendre la parole; Guignot et Me Grevy, son défenseur; Quarré et Me Laurens, son défenseur, et l'abbé Quarré, son conseil; Charles et Me Jules Favre, son défenseur, Moulines et Me Paulmier, son défenseur; Bonnefond et Me Derodé, son défenseur; Piéfort et Focillon, et Me Dubrena, leur défenseur; Hendrick et Me Desgranges, son défenseur; Lombard et Me Montadère, son défenseur; Simon et Hubert, et Me Desmarets, leur défenseur; Huart et Me Mathieu, son défenseur; Béasse et Me Geuteur, son défenseur; Petremann et Me Delamarre, son défenseur; Bordas et Me Thomas, son défenseur; Évanno et Me Hallo, son défenseur, Lehériey et Me Moreau, son défenseur; Dupouy et Me Benoist, son défenseur; Druy et Me Rodrigues, son défenseur; Herbulet et Me Leroyer son défenseur; Vallière et Me Maudheux, son défenseur; Élie et Me Perte, son défenseur; Godard et Me Blot-Lequesne, son défenseur; Patissier et Me Gressier, son défenseur; Gérard et Me Grollet, son défenseur; Dubourdieu et Me Conte, son défenseur; Bouvrand et Me Jally, son défenseur; Buisson et Me Cadet de Vaux, son défenseur; Espinasse et Me Nogent-Saint-Laurens, son défenseur; Dugrospré et Me Hemerdinger, son défenseur; dans leurs moyens de défenses, lesdits accusés interpellés en outre conformément en troisième § de l'art. 335 du Code d'instruction criminelle;

» En ce qui concerne Moulines (Eugène), Huard (Camille-Jean-Baptiste);

» Attendu qu'il n'y a pas de preuves suffisantes qu'ils se soient rendus coupables de l'attentat ci-après qualifié;

» Déclare : Moulines (Eugène), Huard (Camille J. B.), acquittés de l'accusation portée contre eux;

» Ordonne qu'il seront sur-le-champ mis en liberté s'ils ne sont retenus pour autre cause;

rement. Elle troubla d'une manière imprévue et coupable le repos de la cité. Elle éclatait si prématurément, que le peuple, qui souffrait, la regarda passer sans y prendre part. Il est manifeste qu'elle ne répondait ni à ces colères générales ni à ce vaste besoin de résistance qui seuls légitiment les entreprises du courage. Car ce serait tenir en trop petite estime la raison et l'équité que de faire dépendre leur triomphe des hasards d'un coup de main. Il y faut la sagesse, le temps; et la patience est une vertu républicaine aussi. Assurément, c'est le propre et la gloire des esprits d'élite de devancer leur époque; mais la violence n'est permis à personne. Et, sur ce point, il importe d'autant plus de combattre l'erreur, que c'est ordinairement celle des dévoués et des forts, celle des hommes qui ont pour amis nécessaires tous ceux qui sympathisent avec l'intrépidité généreuse et qui respectent, même quand elles égarent, les inspirations du dévouement.

CHAPITRE LVII.

Question d'Orient : — Mahmoud et Méhémet-Ali en présence. — Situation respective des cinq grandes puissances relativement à Constantinople et à Alexandrie. — Préparatifs de guerre en Syrie. — Passage de l'Euphrate. — Apparente modération du vice-roi. — Commencement de la campagne diplomatique. — Fautes commises par les ministres du 12 mai. — Bataille de Nézib. — Ibrahim arrêté par la France au pied du Taurus. — Mort du sultan Mahmoud. — Jugement sur son règne. — Débats parlementaires sur la question d'Orient. — Le cabinet français invite tous les cabinets à garantir en commun l'intégrité de l'empire ottoman. — Concert européen. — Manœuvres diplomatiques de l'Angleterre. — Imprudences réitérées du gouvernement français. — Défection de la flotte ottomane. — Note du 27 juillet conduit court à un arrangement direct entre la Porte et Méhémet-Ali. — La note du 27 juillet désapprouvée par la Russie. — Maladie de M. de Metternich. — Efforts de lord Palmerston contre le vice-roi; mesures coercitives proposées. — L'Angleterre et la Russie se rapprochent. — M. de Brunow à Londres. — Le ministère français se déclare pour le vice-roi. — Ligue contre la France. — M. Sébastiani représentant d'une politique occulte. — Discours de M. Thiers sur l'alliance anglaise. — Dotation du duc de Nemours rejetée. — Chute du ministère du 12 mai.

L'Orient retentissait alors du bruit des armes. Deux hommes s'en disputaient l'empire et tenaient l'Europe attentive à leur querelle.

Le sultan Mahmoud brûlait de reprendre violemment la Syrie au vainqueur de Keniah. Méhémet-Ali prétendait obtenir, fût-ce par l'épée, la possession héréditaire de la Syrie et de l'Égypte. De part et d'autre la passion était immense, l'orgueil égal.

Seulement Méhémet-Ali dissimulait. Devant les envoyés du sultan, son langage était celui d'un vassal. Avec quelle ardeur, si Alexandrie, ne l'eût retenu invinciblement, il serait allé à Constantinople se prosterner devant son auguste maître! avec quelle joie il aurait porté à ses lèvres le bord du manteau impérial! Mais sous cette affectation de respect le vice-roi d'Égypte ne faisait que cacher son ambition et les secrets de sa haine. Vieillard septuagénaire, il entendait que son œuvre lui survécût dans ses enfants. Ce qu'il désirait, d'ailleurs, il se sentait assez fort pour le prendre. Un signe de lui... et ses vaisseaux partaient du

» Condamne Blanqui (Louis-Auguste) à la peine de mort (1);

» Guignot (Louis-Pierre-Rose), Élie (Charles-Étienne), chacun à quinze années de détention;

» Bonnefond jeune (Pierre), Hendrick (Joseph-Hippolyte), Herbulet (Nicolas), Vallière (François), Godard (Charles), Dubourdieu (Jean), chacun en dix années de détention;

» Espinousse (Jean-Léger), Dugrospré (Pierre-Eugène), à sept années de détention;

» Charles (Jean), Piéfort (François), Focillon (Louis-Xavier-Auguste), Lombard (Louis-Honoré), Simon (Jean-Honoré), Huberl (Constant-George-Jacques), Petermann (Émile-Léger), Évanno (Jean-Jacques), Dupouy (Bertrand), Druy (Charles), Gérard (Benjamin-Stanislas), Bonvrand (Auguste), Dubuisson (Louis-Médard, dit Pieux), chacun à cinq années de détention;

» Ordonne conformément à l'art. 47 du Code pénal, qu'après l'expiration de leur peine, tous les condamnés à la peine de la détention ci-dessus dénommés seront pendant toute leur vie sous la surveillance de la haute police;

» Condamne Béasse (Jean-François), Bordon (Jean-Maurice), Lehéricy (Pierre-Joseph), à cinq année d'emprisonnement;

» Quarré (Alexandre-Basile-Louis), Patissier (Pierre-Joseph), à trois années d'emprisonnement. »

(1) La peine de Blanqui, ainsi que celle du Barbès fut commuée.

port d'Alexandrie, tandis qu'Ibrahim franchissait le Taurus. Mais l'Europe l'arrêtait, l'Europe posait sur lui. Déjà, en 1834, il avait osé dire à la France, à l'Angleterre et à l'Autriche : « La Russie possède à demi l'empire ottoman ; sous prétexte de le protéger, elle le couvre, et en le couvrant elle l'opprime. Qu'on la laisse mener à fin l'asservissement de Constantinople, et c'en est fait de la liberté universelle : la Russie devient un colosse qui, debout entre la mer Noire et la Méditerranée, fera pencher l'univers à droite, à gauche, selon sa fantaisie. Le permettrez-vous? Eh bien, moi Turc, je vous propose, à vous, gardiens de la civilisation en péril, une croisade qui sauvera l'empire ottoman et l'Europe. Je lèverai l'étendard, je mettrai à votre disposition mon armée, ma flotte, mon trésor, je serai l'avant-garde. Et, pour prix de mon dévouement, je ne demande que la consécration de mon indépendance comme souverain. » Le plan était gigantesque : il fut vivement repoussé par les trois cours que Méhémet-Ali voulait rendre solidaires de sa fortune. Plus tard, en 1838, et après des négociations directes, mais infructueuses, avec le sultan, le vice-roi fit auprès des puissances européennes une seconde tentative. Il ne proposait plus cette fois un vaste embrasement, il faisait remarquer, au contraire, que le meilleur moyen d'assurer la paix était de déclarer le pachalik d'Égypte indépendant ou du moins héréditaire; sans quoi l'Orient restait un foyer d'où pouvait à chaque instant partir l'étincelle qui mettrait le feu au monde. L'Europe fut inflexible. Alors il se plaignit, il menaça. Père, il demandait en termes touchants pourquoi on lui enviait la douceur de transmettre à sa famille le fruit des travaux de sa vie. Guerrier, il donnait à entendre qu'il était homme à se jeter éperdu dans la guerre de un contre cinq, sauf à tomber enseveli dans son droit et dans son audace. Les choses en étaient là, quand tout à coup l'on apprit qu'il venait de partir du Caire pour le Fazoklo, voyage de six cents lieues. Il allait explorer de riches mines d'or : avait-il dit vrai? Méhémet-Ali était, ainsi que beaucoup de grands hommes, un comédien sublime : il avait probablement voulu étonner les esprits, colorer ses projets d'une manière fantastique, effrayer ses ennemis par le vague de ses intentions et sur la portée de ses ressources futures. En attendant qu'il reparût armé sur la scène, il la remplissait de son absence.

Pendant ce temps, Mahmoud se livrait à des colères furieuses. Il s'étouffait, il s'irritait, lui qui d'un geste faisait tomber à ses pieds ses sujets tremblants, lui, le successeur du prophète, d'avoir à traiter avec un soldat macédonien. Entre la tutelle menaçante de la Russie et la révolte toujours imminente du vice-roi, il étouffait. Tout lui faisait horreur dans Méhémet-Ali : sa puissance formée des dépouilles de la Porte, sa gloire de novateur, son génie, la renommée guerrière de son fils, et jusqu'à cette froide modération dont il devinait bien le mensonge et l'injure. Comment surait-il commandé à son agitation? Son empire lui échappait, lambeau par lambeau. La Servie s'était victorieusement insurgée, la Valachie et la Moldavie en étaient venues à relever de Saint-Pétersbourg, un prince bavarois régnait sur la Grèce affranchie, la France avait Alger, Méhémet-Ali avait l'Égypte; et, après tant de démembrements successifs, on demandait à Mahmoud de se résigner à la perte de la Syrie! de souffrir que, du magnifique héritage des califes, il ne lui restât que Constantinople, dont les clefs étaient dans la main des Russes! Il lui en coûtait aussi de n'avoir pu réformer son peuple en magicien, d'un coup de baguette. Car le moindre obstacle est un supplice à qui ne connaît point de bornes à son orgueil, et c'est le châtiment du pouvoir absolu de désirer l'impossible. A la tête des vieux Turcs, sourdement hostiles aux innovations du sultan, marchait Pertew, noble et rigide vieillard renommé pour sa piété musulmane. Il fut disgracié, envoyé à Andrinople, et, enfin, condamné à mourir par un firman que ses ennemis arrachèrent à l'ivresse de Mahmoud. Pertew lut gravement, après l'avoir porté respectueusement à ses lèvres et à son front, le firman qui l'assassinait. Puis, avec la sérénité du fatalisme musulman, il s'abandonna en invoquant son Dieu. Et le sultan de gémir de cette mort qu'il avait ordonnée. Mais que d'autres sujets de trouble! que de présages sinistres! Un jour, comme il passait à cheval sur le nouveau pont de Galata, un derviche réputé saint parmi le peuple et appelé le cheik aux longs cheveux, s'élança au-devant de lui, et criant : « Arrête, *Sultan-Giaour*, » lui reprocha ses sacriléges. Au mois de janvier 1839, le feu prit au bâtiment connu sous le nom de la Porte; et les vieux Turcs ayant signalé le courroux du ciel dans cet accident qui livrait à la destruction le siége des délibéra-

Digitized by Google

tions du divan, Mahmoud ne put se défendre d'une secrète terreur; d'autant que, comme punition de son impiété, son portrait avait péri dans les flammes. Ainsi troublé et déchiré, le sultan en était venu à vivre dans un état de surexcitation effroyable. Après s'être épuisé tout le jour, tantôt par une activité de corps effrénée, tantôt par un travail de tête prodigieux, excessif, il poursuivait, le soir, son lent suicide dans des orgies sans nom. Impatient d'endormir les inquiétudes qui lui rongeaient le cœur et avide d'oubli, il se gorgeait de vin, d'eau-de-vie et de rhum, jouissant de sa révolte contre la loi de Mahomet, exagérant même l'ivresse, et luttant avec frénésie contre le breuvage terrible, jusqu'à ce que des esclaves vinssent ramasser, ivre mort, ce réformateur de l'Orient.

Or, voici qu'elle était, à l'égard de Constantinople et d'Alexandrie, la situation respective des cinq grandes puissances européennes.

La Russie dominait l'événement. Le pied sur Constantinople, peu lui importait qu'entre les deux rivaux ce fût la paix ou la guerre. Dans le premier cas, elle avait pour lui répondre de sa domination l'état d'anxiété et d'épuisement où le *statu quo* retenait la Turquie. Dans le second, Ibrahim faisant un pas en avant, un seul pas, lui était un prétexte pour courir au Bosphore. Elle n'avait donc à s'inquiéter de rien. Seulement, pour se parer des dehors de la modération, et par pudeur, elle demandait le maintien de la paix.

C'est ce que demandait aussi la Prusse, mais uniquement par crainte des hasards. Car sur le théâtre qui venait de s'ouvrir, il n'y avait pas de rôle pour elle.

Il n'en était pas ainsi de l'Autriche, directement intéressée à défendre contre l'ambition russe l'embouchure du Danube. D'ailleurs, M. de Metternich mettait sa gloire à préserver de toute secousse l'équilibre européen fondé en 1815, et les approches d'un conflit alarmaient sa politique circonspecte. Parvenu à l'âge où l'on a besoin de repos, il semblait dire, à l'exemple de Louis XIV : « cela durera bien toujours autant que moi. » L'Autriche s'employait donc à calmer l'irritation belliqueuse de Mahmoud, sans cacher qu'elle préférait le sultan, souverain légitime, au vice-roi, sujet rebelle.

Pour ce qui est de l'Angleterre, elle portait à Méhémet-Ali une haine systématique, implacable. Elle avait juré sa perte, parce qu'il résistait au despotisme des marchands de Londres, parce qu'il avait sous la main l'Euphrate et la mer Rouge, grandes routes de l'Inde; parce qu'on ne pouvait aller de la Tamise au Gange, en traversant la Méditerranée, sans le rencontrer et le subir; parce qu'il aimait la France. De là le traité de commerce conclu le 16 août 1838 entre l'Angleterre et la Porte, traité qui devait à la fois servir de contre-partie aux conventions d'Unkiar-Skelessi, et ruiner le pacha d'Égypte par la suppression des monopoles, source à peu près unique de ses revenus. Et qui la représentait, à Constantinople, cette haine anglaise? Un diplomate fougueux jusqu'à l'étourderie, passionné jusqu'à la violence : lord Ponsonby. Il est vrai que le consul général de la Grande-Bretagne à Alexandrie était M. Campbell, esprit juste et modéré. Mais lord Ponsonby attirait à lui le gros de la politique, se faisait centre, et, quoique le langage de la paix fût sur ses lèvres, tout bas il poussait à la guerre, enflammant les rancunes de Mahmoud et sa jalousie, encourageant son orgueil, présentant l'occupation de la Syrie par Ibrahim comme une usurpation d'une insolence rare, et prédisant comme un fait inévitable l'extermination du vice-roi. En cela, néanmoins, nul doute que lord Ponsonby ne dépassât la politique de son gouvernement. Au fond, le cabinet de Saint-James redoutait et devait redouter une rupture qui eût infailliblement placé Constantinople sous la protection de l'épée russe.

De la part de la France, mêmes appréhensions relativement à la Russie. Car, du reste, — et ici le gouvernement et la nation se trouvaient d'accord, — la France avait pour Méhémet-Ali une préférence marquée. Elle lui savait gré de son culte pour la mémoire de Napoléon et de son goût pour le caractère français, de son penchant à nous imiter, de son empressement à nous servir. Et puis, c'était un homme nouveau, le fils de ses œuvres, un élu des révolutions modernes. Malheureusement, et par une inconséquence grossière, la France, qui aimait le vice-roi, s'était fait représenter à Constantinople par un de ses adversaires les plus convaincus : l'amiral Roussin. Ajoutons que le cabinet des Tuileries se préoccupait beaucoup moins d'Alexandrie que de Constantinople, ce qui le conduisait à faire pour le maintien de la paix des efforts persévérants et sincères.

Digitized by Google

On le voit, quelque profonde que fût entre les cinq puissances la diversité des intérêts ou des sympathies, considérée dans son ensemble, l'Europe se prononçait pour le *statu quo*, et, en vue de sa propre tranquillité, elle ordonnait le repos à l'Orient.

Inutile violence faite à deux rivaux également pressés d'en finir! A Constantinople, à Alexandrie, sur les rives de l'Euphrate, au pied du Taurus, tout respirait la guerre. Mahmoud en poussait les préparatifs avec une ardeur sourde qu'aiguillonnaient l'obligation de dissimuler et les obstacles. Tandis que par de mensongères assurances il abusait de la bonne foi de l'amiral Roussin et tenait la diplomatie en suspens, ses ordres secrets allaient ébranlant tout son empire. Le capitan-pacha Achmet courut visiter et fortifier le détroit des Dardanelles. Une levée de soixante mille soldats fut décrétée. Sur les frontières de la Syrie, ce n'était qu'un formidable mouvement d'hommes et de chevaux. L'armée que Hafiz commandait et qui, dès 1837, avait pris ses campements dans le pays des Kurdes, grossissait, s'avançait. Les aventuriers des montagnes refusant d'abandonner le système des courses armées pour entrer dans la nouvelle milice, dans le Nizam, l'enrôlement fut ensanglanté; il fallut ravager les populations qu'on voulait enchaîner au drapeau; on fit des prisonniers pour avoir des recrues. La marche des caravanes était arrêtée. Les routes se couvrirent de chameaux pliant sous le faix des munitions de guerre. De plus, et au nom du Grand Seigneur, de mystérieux émissaires excitaient à la révolte. Leur voix monta, dit-on, jusqu'à la retraite embaumée du fond de laquelle lady Stanhope consultait les destins et lisait dans les étoiles. Proclamée reine de Palmyre dans la poésie du langage oriental, et reine en effet par la grâce, l'imagination et la beauté, elle était animée contre le pacha d'Égypte d'un ressentiment que son influence sur les montagnards du Liban pouvait rendre dangereux. La gloire des périls ne manqua donc pas à Ibrahim. Lui, de son côté, il faisait ses dispositions, se préparait à changer en casernes les caravansérais d'Alep, complétait les moyens de défense de la forteresse d'Acre, et fermait les défilés du Taurus, portes de la Syrie.

Sur ces entrefaites, Méhémet-Ali rentra au Caire, et son retour vint précipiter les événements. Il ne rapportait pas de son voyage l'or convoité. Mais jamais il n'avait sérieusement compté pour abattre son ennemi sur le produit des mines du Sennaar. A peine arrivé, il s'occupa d'envoyer à son fils des renforts de troupes. Et le sultan s'enveloppait si bien dans sa dissimulation, le mustechar Nouri-Effendi protestait avec une obstination si naïve des intentions pacifiques de la Porte, qu'au milieu des images et du bruit de la guerre, l'amiral Roussin n'avait rien perdu de sa sécurité. Il écrivit à M. Cochelet, consul général de France à Alexandrie, que la paix ne serait pas rompue; que la France le voulait ainsi, et que sa volonté l'emportait. Mais tel n'était pas le sens des dépêches qu'à son tour M. de Stürmer adressait à M. de Laurin, consul général d'Autriche auprès du vice-roi. « Quand d'aussi graves personnages ne sont » pas d'accord, s'écria ironiquement Méhémet-» Ali, le doute est permis. » Et les renforts partirent.

Ainsi, l'on touchait au dénoûment. Mais lequel des deux rivaux allait se donner les torts de l'agression? question grave, décisive peut-être, puisque l'Europe avait déclaré que celui-là serait le coupable qui aurait été l'agresseur! L'agresseur, ce fut le sultan. Le 21 avril 1839, l'avant-garde turque passait l'Euphrate, près de Bir, ville située à vingt-cinq heures d'Alep, heures de caravane.

A cette nouvelle, Ibrahim tressaillit de joie, et ses courriers allèrent aussitôt porter aux troupes égyptiennes, disséminées dans la province, l'ordre d'un mouvement général sur Alep. La joie ne fut pas moindre chez Méhémet-Ali, mais sa vieillesse prudente en garda le secret. Le 16 mai, les consuls généraux recevaient la note suivante :

« Le vice-roi a déclaré à M. le consul général » qu'il s'engage, dans le cas où les troupes du » sultan qui ont franchi l'Euphrate près de Bir » se retireraient de l'autre côté du fleuve, à faire » faire un mouvement rétrograde à son armée et à » rappeler son fils Ibrahim à Damas; que, dans le » cas où cette démonstration pacifique serait à » son tour suivie d'un mouvement rétrograde de » l'armée de Hafiz-Pacha au delà de Malatia, Son » Altesse rappellera le généralissime en Égypte. » Son Altesse le vice-roi a ajouté, de son propre » mouvement, que si les grandes puissances con-» sentaient à lui garantir la paix et à s'intéresser » à lui obtenir l'hérédité du pouvoir dans sa fa-» mille, il retirerait une partie de ses troupes de » la Syrie et serait prêt à s'entendre sur un arran-

» gement définitif propre à garantir sa sécurité et » adapté aux besoins du pays. »

Qui le croirait? Dans le temps même où le vice-roi donnait un gage aussi incontestable de sa modération, lord Pensonby, qui lisait dans l'âme du sultan, qui était le premier à lui souffler de haineuses impatiences, qui avait l'œil sur les préparatifs, qui allait jusqu'à proposer un généralissime de son choix, lord Ponsonby ne craignait pas d'écrire à son gouvernement : « Dès le prin- » cipe aussi bien qu'à la dernière heure, le pacha » a toujours été l'agresseur, et le sultan a droit de » sommer les grandes puissances de se montrer » fidèles à leurs déclarations. »

Huit jours après, M. Campbell envoyait d'Alexandrie, à lord Palmerston, une dépêche où il s'exprimait en ces termes : « La conduite perfide » du sultan, qui a agi contrairement aux conseils » que lui donnaient les ambassadeurs à Constan- » tinople, aura non-seulement épuisé ses ressour- » ces, mais affaibli son influence morale en » Turquie, tandis que la conduite modérée d'Ibra- » him-Pacha, agissant d'après les ordres de son » père, s'abstenant de tout acte d'hostilité lorsqu'il » pouvait détruire l'armée de Hafiz-Pacha, élèvera » dans la même proportion Méhémet-Ali et aug- » mentera son influence dans l'empire ottoman. »

Des deux principaux agents de l'Angleterre dans le Levant, l'un réfutait l'autre.

Au reste, s'il avait pu rester un doute sur ce que signifiait le passage de l'Euphrate, ce doute fut bien vite levé. Coup sur coup, l'avant-garde de Hafiz poussa jusqu'à Nézib, des cavaliers turcs furent lancés sur le village d'Ouroul, et l'occupation brutale de quatorze villages dans le district d'Aïntab déchaîna la guerre. Comment l'aurait-on évitée? L'exaltation de Mahmoud était au comble. Tahar-Pacha, envoyé pour inspecter l'armée de Hafiz, était revenu à Constantinople plein de confiance et ne présageant que victoires. Si on ne l'eût retenu, Mahmoud eût pris en personne la route du camp et déployé l'étendard du prophète, tant était fougueux le bouillonnement de sa passion! Il fallut bien enfin subir la loi de l'évidence: surpris et blessé, l'amiral Roussin venint avoir, aux Eaux-Douces d'Europe, une conférence avec Nouri-Effendi et le capitan-pacha; et, comme Nouri-Effendi se répandait en explications ambiguës, l'ambassadeur français éclata d'une manière terrible. Le voile était tombé.

Donc, les deux armées ennemies se mesuraient déjà des yeux et étaient à la veille de s'entre-choquer, lorsqu'en France le ministère du 12 mai prit la direction des affaires. Le passage de l'Euphrate, connu à Paris, indiquait assez combien la situation était pressante : sur l'ordre du maréchal Soult, deux de ses aides de camp, MM. Foltz et Caillé, partirent aussitôt : l'un pour le camp de Hafiz, en passant par Constantinople; l'autre pour celui d'Ibrahim, en passant par Alexandrie.

Ici commence, en Europe, une campagne diplomatique dont il importe de bien saisir les phases diverses.

Et d'abord quelle aurait dû être la conduite du gouvernement français?

La question qui se présentait à lui était double: orientale, puisqu'il s'agissait de déterminer les positions respectives de Mahmoud et de Méhémet-Ali; européenne, puisqu'en cas de conflit, le traité d'Unkiar-Skelessi autorisait les Russes à couvrir Constantinople.

Or, sur le terrain oriental et vis-à-vis des grandes puissances, la France était très-faible; car elle avait contre elle la Russie, qui abhorrait dans Méhémet-Ali un régénérateur promis à l'empire ottoman; la Prusse, qui suivait la Russie; l'Autriche, qui poursuivait dans Méhémet-Ali le principe révolutionnaire; l'Angleterre enfin, qui, pour promener librement son commerce indien à travers la Syrie et l'Egypte, brûlait de détruire le vice-roi.

Sur le terrain européen, au contraire, la France était très-forte; car elle avait pour elle, contre l'ambition moscovite, — la Prusse, en ceci demeurant neutre, — l'Autriche, qu'eût ruinée un complet accaparement de la mer Noire, et l'Angleterre, dont la domination asiatique devait périr le jour où les Russes la menaceraient du haut de Constantinople.

De là une conséquence bien simple. L'intérêt de la France était de détourner les puissances du terrain oriental, pour les attirer sur le terrain européen et les y retenir. D'une question que fort mal à propos on avait rendue complexe, la France aurait dû faire deux questions distinctes, et dire : « Que Mahmoud et Méhémet-Ali vident entre eux leurs différends; et puisque leur querelle ne regarde l'Europe qu'en ce qu'elle offre à la Russie l'occasion de porter au sultan des secours dangereux, contentons-nous de veiller à l'inviolabilité

du Bosphore. Voici l'heure de déchirer ce traité d'Unkiar-Skelessi contre lequel nous n'avons élevé jusqu'à présent que des plaintes vaines; voici l'heure d'annoncer que nous mettrions au ban de la république européenne toute puissance qui poserait le pied dans la ville du sultan »

C'était là sans contredit la vraie politique de la France, et il était d'autant plus facile d'en assurer le triomphe, qu'elle répondait à merveille aux vues de l'Angleterre et à ses passions.

L'Angleterre, en effet, aspirait bien à renverser Méhémet-Ali; mais ce désir la touchait beaucoup moins que la crainte de voir passer aux mains des Russes, avec la clef des Dardanelles, le sceptre du monde. Si elle avait un intérêt secondaire à faire valoir à Alexandrie, elle avait à Constantinople un intérêt vital à défendre. Et, pour le défendre, elle avait besoin de notre appui.

Aussi le cabinet de Saint-James s'empressa-t-il de faire au ministère du 12 mai des ouvertures tendant à resserrer, pour mieux l'opposer à Saint-Pétersbourg, l'alliance de Londres et de Paris. Dès le 25 mai 1839, M. de Bourqueney écrivait de Londres à son gouvernement : « Lord Palmerston » est d'avis que nous nous présentions sans retard » à Vienne, *unis d'intentions et d'efforts pour la* » *conservation de l'empire ottoman*, que nous y » exposions franchement le but que nous nous » proposons d'atteindre, et que nous pressions » l'Autriche d'y concourir par tous les moyens en » son pouvoir. Une démarche de même nature au- » rait lieu en même temps à Berlin. » Ce que lord Palmerston proposait, c'était donc que, par une entente préalable et particulière, la France et l'Angleterre se missent en mesure de dominer les délibérations qui auraient pour but la conservation de l'empire ottoman.

La route était tracée; mais les ministres du 12 mai s'en écartèrent, entraînés par d'aveugles préoccupations. Qu'ils eussent essayé de faire entrer la Turquie dans le droit européen, auquel les traités de 1815 l'avaient déclarée étrangère, et de remplacer le protectorat exclusif des Russes sur Constantinople par une sorte de protectorat amphyctionique, rien de mieux, assurément; mais, plus on entrait dans l'idée d'un concert européen, plus il devenait indispensable de borner sa compétence, de spécifier son rôle. On pouvait lui laisser le soin de pourvoir à l'indépendance du Bosphore, le devoir de la garantir; mais pour peu qu'on étendît ses attributions, pour peu qu'on lui reconnût le droit de régler entre Mahmoud et son vassal le partage de l'Orient, c'en était fait des intérêts de la France. Car n'était-il pas manifeste que, dès qu'il s'agirait de Méhémet-Ali à satisfaire et non plus de Constantinople à sauvegarder, la France trouverait dans le cabinet de Saint-James, un contradicteur intraitable? N'était-il pas aisé de prévoir que, les puissances une fois convoquées sur le terrain oriental, la France n'aurait qu'une voix contre cinq, et serait par conséquent réduite à l'alternative ou d'abandonner Méhémet-Ali, son allié, ou de se retirer du concert provoqué par elle-même?

Constantinople rallisit la France et l'Angleterre, Alexandrie les divisait. Il fallait donc porter tout l'effort des négociations du côté de Constantinople, et placer Alexandrie en dehors du cercle diplomatique. Malheureusement, au lieu de séparer les deux questions, le ministère du 12 mai les considéra comme connexes et appela l'Europe à les résoudre en commun toutes les deux. Faute immense, irréparable!

Le premier acte par lequel le ministère du 12 mai dessina sa fausse politique fut un refus dont l'Angleterre se tint et eut droit de se tenir pour offensée. Dans une dépêche en date du 19 juin 1839, lord Palmerston avait fait au cabinet des Tuileries une proposition audacieuse, mais qui, acceptée, scellait pour longtemps l'alliance de la France et de l'Angleterre. Lord Palmerston proposait la réunion des pavillons français et britannique dans la Méditerranée avec ordre de forcer le détroit des Dardanelles dans le cas où les troupes russes paraîtraient sur le territoire turc. La dépêche ajoutait que « si les forts turcs résistaient, » il faudrait une force de débarquement pour les » prendre à revers. »

Quelle plus grande preuve qu'à l'origine des négociations, c'était Constantinople et non pas Alexandrie qui préoccupait l'Angleterre! Si les ministres français avaient su lui laisser cette préoccupation en s'y associant, tous les regards se fixaient sur le seul point où la France eût intérêt à les tenir fixés; et la Syrie n'avait d'autre intervention à subir que celle de la victoire. C'est ce que le ministère du 12 mai n'entrevit pas. Depuis 1830, le gouvernement était accoutumé à prendre la peur pour de la politique : une manifestation imposante et légitime se peignit à dos

Digitized by Google

esprits puaillanimes à l'excès, sous les couleurs sombres de la guerre; on se crut perdu si l'on se montrait décidé, et aux avances de lord Palmerston le maréchal Soult répondit qu'il « regardait » comme très-désirable que les pavillons anglais » et français parussent devant Constantinople au » même temps que le pavillon russe, mais qu'il » doutait qu'on pût laisser à la discrétion des ami- » raux une question aussi importante que celle » de déclarer la guerre à la Russie et à la Tur- » quie, ce qui pourtant serait la conséquence » inévitable de l'entrée par la force des flottes » anglaise et française dans le passage des Darda- » nelles (1). »

Au projet qu'on venait de lui soumettre, le cabinet français en substituait un qui consistait à demander à la Porte l'admission des flottes dans la mer de Marmara en cas d'invasion russe. L'Angleterre accepta la contre-proposition, mais avec aigreur. Elle s'effraya d'avoir de tels alliés, elle eut des ombrages, et il en résulta dans sa politique un revirement soudain qui, plus tard, fit scandale.

Pendant qu'en Europe la diplomatie préparait de loin ses embûches, le canon s'allumait sur l'Euphrate. De Constantinople et d'Alexandrie venait de partir presque en même temps le signal redouté.

Et néanmoins le sultan se mourait. Atteindrait-il la fin de cette guerre? A l'aspect de sa face cadavérique, de son corps animé d'un mouvement convulsif, de ses genoux fléchissants, de ses yeux pleins d'une flamme terne, il était permis d'en douter (2). Atteint d'une maladie à laquelle les médecins donnent le nom terrible de *delirium tremens*, la mort déjà le possédait. Mais lui, d'un effort désespéré qui le ranimait à la fois et le consumait, il avait embrassé dans un reste de vie l'espoir de tenir, ne fût-ce que pour un moment, son rival sous ses pieds. En juin 1839, il éclata par un manifeste, cri suprême de sa colère aux abois. Il reprochait à Méhémet-Ali l'insolence et l'impiété de sa révolte, ses expéditions au golfe Persique, le passage de Suez fermé aux Anglais, la presqu'île arabique parcourue et dévastée, les provinces de Bassorah et de Bagdad conviées à la rébellion, les gardiens établis au tombeau du prophète indignement chassés. Mahmoud adressa cette note violente aux représentants de l'Autriche et de la Russie, déclarant sa patience à bout. Et, sur son ordre, en effet, la flotte ottomane appareilla, tandis que, pour la voir partir, il se traînait épuisé, haletant, jusqu'au kiosque de Scutari.

Avec une ardeur aussi grande, quoique moins farouche, Méhémet-Ali mettait en mouvement la flotte égyptienne. A la nouvelle des agressions réitérées de Hafiz, il n'avait pu contenir ses transports; et levant vers le ciel sa tête blanchie : « Gloire à Dieu, s'était-il écrié, qui permet à son » vieux serviteur de terminer ses travaux par le » sort des armes! » Les instructions qu'il se hâta d'envoyer à son fils respiraient la certitude du triomphe : « A l'arrivée de la présente dépêche, » vous attaquerez les troupes de nos adversaires » qui sont entrées sur notre territoire, et, après » les en avoir chassées, vous marcherez sur leur » grande armée, à laquelle vous livrerez bataille. » Si, par l'aide de Dieu, la fortune se déclare pour » nous, sans passer le défilé de Kulek-Boghaz, vous » marcherez droit sur Malatia, Karpout, Orfa et » Diarbékir. »

Ce fut le 21 juin 1839 que l'armée d'Ibrahim s'ébranla définitivement pour combattre. Après s'être emparé sans coup férir du village de Mézar, que les cavaliers turcs qui l'occupaient auraient pu aisément défendre et abandonnèrent, le général égyptien alla faire en personne la reconnaissance du camp de Hafiz. L'armée des Turcs, campée au sud du village de Nézib, à gauche et à droite de la rivière, s'abritait derrière des retranchements très-bien construits, et occupait une position formidable. Ibrahim jugea l'attaque de front trop périlleuse. Il revint donc sur ses pas et marcha vers l'est de manière à tourner la gauche de l'ennemi. Mais pour arriver jusqu'à lui en le prenant à revers, il fallait passer par une gorge étroite et longue, que les Égyptiens ne devaient franchir qu'inondée de leur sang, si Hafiz tentait de barrer le passage. Ibrahim n'hésita pas, tant il avait foi dans sa fortune, et le succès lui donna raison. Par un aveuglement inexprimable, Hafiz resta im-

(1) Dépêche de lord Granville en date du 28 juin 1839.

(2) Dans leur éloquent et curieux ouvrage intitulé deux années de l'*Histoire de l'Orient*, MM. de Cadalvène et Barrault ont donné sur la maladie de Mahmoud des détails du plus vif intérêt et présentés avec beaucoup de talent. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître des circonstances dans lesquelles ne nous permettait pas d'entrer le cadre de cet ouvrage.

Digitized by Google

mobile dans son camp. Parvenu ainsi sans avoir rencontré visage ennemi, à l'extrémité de la gorge, Ibrahim fit halte avec son avant-garde, s'étendit à terre, et, en attendant le gros de son armée, s'endormit.

Le 24 juin était le jour fixé pour la bataille, jour solennel qui semblait porter en lui tout l'avenir de l'empire ottoman et, peut-être, un demi-siècle de révolutions et de combats pour l'Europe. Par le nombre, les deux armées étaient à peu près égales : quarante mille hommes environ de chaque côté. Mais, par la discipline, la confiance, la réputation des généraux, les Égyptiens l'emportaient.

Né dans la région du Caucase, Hafiz-Pacha unissait à beaucoup de vigueur et de ténacité une exaltation pieuse qu'il avait puisée dans une étude spéciale du Coran et que son maintien révélait. Vainqueur des Albanais, vainqueur des Kurdes, il était cher à son maître, son maître comptait sur lui ; et lui-même il se croyait volontiers destiné à mettre un terme aux prospérités d'Ibrahim. Toutefois, son étoile avait pâli dès le commencement des opérations récentes; et le village de Mézar occupé, la marche de flanc des Égyptiens permise et impunie, rendaient son habileté suspecte.

Quant à Ibrahim, il était rayonnant : il se souvenait de Koniah. Il s'appuyait, d'ailleurs, sur un homme renommé pour la promptitude et la justesse de son coup d'œil militaire autant que pour son courage. De simple officier français devenu successivement l'instructeur des armées du vice-roi, son plus ferme soutien, l'ami de son fils, Sève jouissait dans sa seconde patrie, sous le nom et avec le titre de Soliman-Pacha, d'un ascendant que ne démentait pas son mérite. « Messieurs, » avait-il dit aux officiers égyptiens, la veille de » la bataille, après leur avoir distribué ses ordres; » à demain, sous la tente de Hafiz. »

A huit heures du matin, le combat s'engagea par le canon. La manœuvre d'Ibrahim portait ses fruits. L'armée turque avait le dos tourné aux retranchements qui auraient dû la protéger, et elle se présentait découverte. Du reste, même ardeur de part et d'autre, mais non même habileté, les corps des Turcs s'égarant pour la plupart dans le vide, tandis que l'artillerie égyptienne, bien dirigée, trouait de toutes parts l'armée ottomane et y portait un affreux désordre. Durant une heure et demie, le canon gronda; puis par une de leurs extrémités, les deux armées se joignirent et se heurtèrent. Suivi d'une partie de son extrême droite, cavaliers et fantassins, Ibrahim s'élance impétueusement vers l'extrême gauche de Hafiz. Mais, couverte par un bois d'oliviers, l'infanterie turque attend l'ennemi de pied ferme, le laisse approcher et ouvre le feu. La cavalerie d'Ibrahim recule alors, elle se replie sur les deux régiments d'infanterie qui l'appuyaient, les refoule et prend la fuite, malgré les imprécations d'Ibrahim frémissant. Mais la droite est restée inébranlable, et un mouvement d'hésitation se déclare, au contraire, à la gauche des Turcs. L'explosion de plusieurs caissons a mis des batteries hors de service et jeté du trouble dans les rangs. Les Kurdes lâchent pied. Aussitôt Ibrahim et Soliman-Pacha poussent leur droite en avant et envoient au centre et à la gauche l'ordre de donner. Pressée ainsi sur toute la ligne, l'armée turque cède, se renverse, se débande. Le sabre à la main et désespéré, Hafiz vainement apostrophe, supplie ou frappe les fuyards; le torrent de la déroute le soulève et l'entraîne. Il court cacher dans les montagnes sa douleur et les débris de son armée, laissant à l'ennemi trois pachas morts, cent quatre pièces d'artillerie, vingt mille fusils, neuf mille prisonniers, ses tentes, ses bagages, et jusqu'à sa décoration en diamants.

Peu de jours après, la tente d'Ibrahim était ployée, son cheval prêt, et le Taurus allait être franchi, quand tout à coup parut un officier français qui venait dire : « Il faut s'arrêter. » La mission de M. Caillé en Égypte avait eu effet réussi. Par un convenable mélange de modération et de fermeté, il était parvenu à obtenir du vice-roi une lettre qui enjoignait à Ibrahim de ne pas chercher l'action si les Turcs consentaient à évacuer le territoire égyptien, et de ne pas avancer dans le cas où, forcé de combattre, il demeurerait vainqueur. Cette lettre importante, M. Caillé avait fait diligence pour la remettre à temps; et s'il n'arrivait pas assez tôt pour empêcher le conflit, il arrivait du moins à heure fixe pour prévenir la conquête. Ce ne fut pas sans un dépit violent qu'Ibrahim se vit arracher le bénéfice de sa victoire. On voulait donc qu'il renonçât aux légitimes avantages d'une bataille gagnée! Et c'était l'amitié de la France qui exigeait cela de lui! Que lui parlait-on des ordres de son père? Son père eût-il écrit la dépêche, connaissant Nézib? D'ailleurs, il fallait bien que

l'armée avançât pour avoir des vivres. Singulière injustice! Il venait d'être attaqué, il venait de vaincre; à lui était le droit, à lui la force... et on l'enchaînait! Ces plaintes du général égyptien étaient d'autant plus naturelles, que, dans le camp de Hafiz, on avait trouvé des papiers contenant les instructions secrètes du sultan, instructions qui dénonçaient dans Mahmoud une longue préméditation de vengeance et de guerre. Mais, pour prix de ses conseils écoutés, le gouvernement français offrait sa médiation, si nécessaire contre le mauvais vouloir des autres puissances : Ibrahim se résigna.

Mahmoud n'apprit point sa défaite. Car, tandis que le canon de Nézib faisait trembler l'empire des Osmanlis sur ses vieux fondements, la prière publique était ordonnée dans les mosquées de Constantinople pour le sultan à l'agonie. Le 14 juin, il avait été transporté au kiosque de Tchamlidjà, d'où il ne devait sortir que dans un cercueil. Doué d'une vigueur herculéenne et d'un tempérament de fer, il succombait enfin à la fureur de l'ivresse, à de frénétiques essais de plaisir, et aussi à la fatigue de sa haine trop longtemps comprimée. Ses dernières journées furent, plus qu'on ne peut dire, amères et sombres. Quand il ne gardait pas le silence de l'anéantissement, c'était pour répandre le tumulte de ses pensées en paroles confuses. Ou bien, revenant à lui, il niait son mal, il se donnait des airs de prince impérissable, il faisait le maître : pitoyable comédie jouée, entre deux évanouissements, par un despote qui semblait trouver mauvais que même la mort lui manquât de respect. Le 28 juin, les médecins l'avaient jugé perdu : le 1er juillet 1839, il expira, non sans avoir prononcé à diverses reprises un nom fatal, celui de Méhémet-Ali.

La fin du sultan, rapprochée des convulsions de son empire, avait je ne sais quelle signification austère et profonde. Ce fut avec une sorte de religieuse inquiétude que les habitants de Constantinople regardèrent passer, enveloppé de ses châles funèbres, leur terrible maître, abattu pour jamais.

Mahmoud n'était certes pas une nature vulgaire. Il avait l'instinct des grandes choses, il en avait le courage; mais pour en accomplir de telles, il lui manqua la sérénité et le bon sens du génie. Pour tout ce qui exigeait des prodiges de volonté ou d'audace, il fut suffisant. Et c'est ainsi qu'il se signala par le massacre des janissaires, auquel il n'y a de comparable dans l'histoire que la destruction des Templiers. Mais où il fallait clairvoyance et mesure, il échoua. Novateur, il alla droit à la réforme des coutumes, avant d'avoir touché aux institutions et changé les mœurs, ce qui était commencer par le plus périlleux et le moins important, les hommes en général tenant plus à leurs usages qu'à leurs idées. Il dépouilla les Turcs de leur riche et regrettable costume, leur mit sur la tête un fez à la place d'un turban; et les voyant à peu près habillés à l'européenne, il s'imagina les avoir civilisés. Voulant refaire sa milice, il la perdit. Bizarre inspiration que de soumettre aux règlements de notre école de cavalerie les descendants des mameluks, les meilleurs cavaliers du monde! Il eut, en outre, le tort de donner ses innovations pour auxiliaires à ses vices : il se livra au goût de la boisson proscrite par Mahomet, jusqu'à en mourir; sa sensualité rechercha jusqu'au scandale l'amour des Grecques du Bosphore, filles chrétiennes. Ce n'était pas rajeunir l'islamisme, c'était l'outrager. Mais, par une insolence familière aux despotes, pouvant beaucoup oser, il osait tout. Par là il brisa gratuitement l'énergique individualité des Turcs. Au fanatisme, leur sauvage mobile, qu'avait-il substitué? Il se trouva donc sans force contre les attaques du dehors, et la moitié de son empire lui échappa. Il avait l'empereur de Russie pour allié : il l'eut bientôt pour protecteur; il avait le pacha d'Égypte pour vassal : il l'eut pour ennemi. L'Europe, qu'il désirait imiter, qu'il avait conçu l'espoir l'égaler peut-être, l'enveloppa, opprima ses colères, et le tint comme enchaîné dans une rage inutile. Et au moment même où, par le signal de la guerre, il venait de s'affranchir, la vie l'abandonna. Il y avait eu défaut d'équilibre entre ses facultés : ce fut son mal. Il remua le monde autour de lui et n'enfanta que sa propre ruine, parce qu'il avait des lumières incomplètes avec de vigoureuses passions, et qu'une intelligence médiocre égarait, en l'abaissant, la puissance de son cœur.

Mais, dans les desseins de la Providence, un pareil homme était bon sans doute pour frayer les voies à la communion de l'Orient et de l'Occident. Mahmoud concourut, — et il ignorait probablement la portée de son rôle, — à ce travail moderne d'unité qui, faisant peu à peu disparaître l'originalité des races, la différence des traditions, la diversité des habitudes et des costumes, l'oppo-

sition des intérêts, les distances même, tend à constituer harmonieusement la grande famille humaine sur les débris du vieux monde, si plein d'éléments de lutte et si morcelé. Spectacle unique et vraiment merveilleux! En un pays où les changements de règne n'avaient admis jusqu'alors d'autre intervention extraordinaire que celle des complots d'eunuques ou des coups de poignard, c'était à un enfant de dix-sept ans que Mahmoud laissait l'héritage de son empire écroulé à demi..., grâce au principe de solidarité universelle nouvellement introduit dans l'histoire, il avint que cet enfant eut l'Europe entière pour tutrice.

Le 24 juin, date de la bataille de Nézib, la chambre des députés, en France, avait entendu un lucide rapport de M. Jouffroy sur la nécessité d'accorder aux ministres dix millions pour augmenter nos forces dans le Levant: le 1er juillet, date de la mort de Mahmoud, la discussion s'ouvrit. Et jamais débats ne présentèrent un semblable caractère de grandeur.

Le duc de Valmy commença. Son discours ne fut qu'une amère critique de la conduite du gouvernement français, et, malheureusement, la critique était juste. M. de Valmy n'eut pas de peine à prouver que le gouvernement français avait pris, dès l'origine, en Orient, une situation fausse et équivoque; qu'il avait créé par la convention de Kutaya un provisoire mortel; qu'il avait trop favorisé Méhémet-Ali pour ne pas perdre crédit dans les conseils de la Porte, et qu'il avait trop vacillé dans ses prédilections pour ne pas se compromettre auprès du vice-roi; qu'en un mot, il en était venu à avoir Constantinople contre lui, sans avoir pour lui Alexandrie. Au fond, l'orateur légitimiste aurait voulu, en haine des révolutions, qu'on immolât le pacha d'Égypte au sultan. C'était aussi ce qu'aurait voulu M. Denis (du Var), convaincu que la Turquie n'était pas aussi épuisée qu'on le croyait, et qu'il y aurait pour nous à la relever autant de profit que d'honneur.

Tout autre était le système de M. de Carné. A la légitimité morte d'un droit condamné par les batailles, la civilisation et le destin, il opposait la vivante et féconde légitimité du fait. Il saluait dans Méhémet-Ali le régénérateur d'une race que mal à propos on avait jugée éteinte. Selon M. de Carné, la nationalité arabe allait refleurir sous les auspices du vice-roi, évidemment destiné à tenir le sceptre de l'Orient rajeuni. Il importait donc de ne rien jeter entre sa fortune et Constantinople. Après Kouiah, vingt marches l'eussent conduit au sérail! Pourquoi l'avait-on arrêté? Puisque la Turquie agonisait, puisqu'elle ne pouvait plus s'interposer efficacement entre l'Europe occidentale et les russes, que ne cherchait-on à la remplacer? On voulait l'intégrité de l'empire ottoman, et elle n'était plus possible au moyen du sultan et des Turcs: il fallait donc la rendre possible au moyen des arabes et de Méhémet-Ali. Sur le trône de Constantinople siégeait un fantôme, il y fallait mettre un homme armé. Méhémet-Ali, d'ailleurs, n'était-il pas un ami de la France? Et l'Égypte, soumise à notre influence, ne faisait-elle pas de la Méditerranée ce qu'avait deviné le génie de Napoléon, un lac français?

M. de Lamartine se prononça tour à tour, et contre le système turc, et contre le système arabe. L'intégrité de l'empire ottoman lui paraissait un rêve, avec le pacha d'Égypte aussi bien qu'avec le sultan. Comment espérer que Méhémet-Ali et Ibrahim parviendraient à resserrer dans leurs mains, si fortes qu'on les connût, tant de populations amollies? Où la trouver cette nationalité arabe dont on faisait bruit? Entendait-on par là l'incohérent, le monstrueux assemblage des Égyptiens, des druses idolâtres, des maronites catholiques, des bédouins du désert? On sacrait Méhémet-Ali fondateur d'empire! Mais dans une contrée où n'existait ni institutions, ni lois régulières, ni mœurs politiques, où il n'y avait qu'un maître et des esclaves, un grand homme pouvait-il être autre chose qu'un accident? « En un tel » pays, disait l'orateur, un grand homme replie » en mourant son génie après lui, ainsi qu'il re» plie sa tente, laissant la place aussi vide qu'a» vant lui, aussi nue, aussi ravagée. » Passant au système adopté par le gouvernement, celui du *statu quo*: « Je comprends, s'écriait M. de La» martine, je comprends le système du *statu quo* » pour l'intégrité de l'empire ottoman, avant le » traité de 1774, avant le traité de 1792; je le » comprends encore après 1813; je le comprends » enfin avant l'anéantissement de la marine tur» que à Navarin, cet acte de démence nationale » de la France et de l'Angleterre au profit de la » Russie. Mais, après l'usurpation de la Crimée, » le protectorat russe en Valachie et en Moldavie; » mais après l'émancipation et l'occupation de la » Grèce par vos troupes, et les millions de sub-

» sides que vous allez encore payer demain à son » indépendance; mais après l'asservissement de la » mer Noire aux Russes et la création de Sébasto- » pol, d'où les flottes russes sont en vingt-quatre » heures à Constantinople; mais après les traités » d'Andrinople, d'Unkiar-Skelessi, de Kutaya, et » le démembrement de la moitié de l'empire par » Méhémet et par vous, qui le protégez, le *statu* » *quo*, permettez-moi de le dire, est une dérision » comparable à l'existence dérisoire de la nationa- » lité polonaise. Quoi! vous allez armer pour le » *statu quo* de l'empire turc, qui importe, dites- » vous, à la sûreté de l'Europe; et ce *statu quo*, » c'est le démembrement, l'anéantissement, l'ago- » nie de l'empire que vous prétendez vouloir re- » lever? Soyez donc conséquents : si la Turquie » vous importe, comme vous le dites, allez au se- » cours, non de la révolte établie en Syrie, mais » de la légitimité impériale à Constantinople! » Prêtez vos conseils, vos ingénieurs, vos officiers, » vos flottes aux généreux efforts de l'héroïque » Mahmoud pour civiliser son peuple; aidez-le à » écraser Ibrahim, à ressaisir l'Égypte et toutes » ces parties de son empire qui s'en détachent... » Au lieu de cela, que vous dit-on? Armez pour le » *statu quo;* unissez vos flottes à celles des An- » glais pour empêcher le Grand Seigneur de re- » couvrer ses meilleures provinces sur son pacha » rebelle. Savez-vous ce que cela veut dire? Cela » veut dire : Dépensez l'or, le sang et le temps » de la France pour maintenir... quoi? La Tur- » quie d'Europe et Constantinople sous la main » de la Russie; la Turquie d'Asie sous le sabre » d'Ibrahim et l'usurpation de Méhémet. » M. de Lamartine abordait ensuite et justifiait avec une rare magnificence de langage son propre système : le partage de l'Orient entre les principales puissances européennes, au nom et pour le compte de la civilisation (1). « Un congrès! disait-il en ter- » minant. Et dans le cas où le temps ne serait » plus à vous, prenez immédiatement en Orient » une de ces positions maritimes et militaires, » comme l'Angleterre en possède à Malte, comme » la Russie en a une dans la mer Noire; saisissez » provisoirement un gage d'influence et de force » qui vous mette en état de dominer ou la négo- » ciation ou les événements; souvenez-vous d'An- » cône! »

Ces paroles de feu, la hardiesse et l'éclat de ces conseils, les funérailles d'un vaste empire sonnées en quelque sorte du haut de la tribune française, l'Europe conviée solennellement au partage des dépouilles de l'islamisme, quel sujet d'émotion pour une assemblée, devant l'urne où allaient s'agiter de tels intérêts!

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, avait dans le *statu quo* une cause difficile à défendre : il s'attacha moins à la plaider qu'à combattre les idées de M. de Lamartine, et il le fit avec une éloquente vivacité. « Quelle est, de- » mandait-il, la solution de M. de Lamartine? » Pour solution, il vous offre la difficulté même. » Oui, messieurs, il est difficile de maintenir, de » garder l'empire ottoman; mais il est plus diffi- » cile encore de le partager entre les principales » nations de l'Europe. Et, de plus, cette fois, la » difficulté est une iniquité : J'aime mieux une » difficulté qui est une justice. » M. Villemain, d'ailleurs, ne souscrivait pas à la sentence de mort dont on frappait la Turquie : « Le préopi- » nant sait-il tout ce qu'il y a de vitalité dans un » peuple? sait-il combien il est malaisé de déra- »ciner une nation du sol qu'elle occupe, lors » même qu'elle l'a conquis? Était-il à Varna? » était-il à Choumla? a-t-il vu comment, le génie » de l'Europe inspirant, la force guerrière de » l'empire russe est venue languir devant de fai- » bles murs défendus par d'intrépides musul- » mans?... Le jour où il s'agirait de balayer les » Turcs du sol qu'ils occupent, le jour où l'on dé- » truirait les tombeaux de leurs pères et leurs » mosquées, une insurrection nationale viendrait » peut-être enflammer les deux rives du Bosphore, » et peut-être retrouveriez-vous un peuple au mi- » lieu des ruines sous lesquelles on voudrait l'en- » sevelir. »

Après le discours de M. Villemain, la discussion se précipita. Sans exposer des vues particulières et nettement définies, M. de Tocqueville demandait que la France montât sur la scène imposante qui venait de s'ouvrir, dans une attitude digne et forte, de manière à prouver que, sous sa monar-

(1) Nous avons exposé les idées de M. de Lamartine à cet égard, dans le 3e chapitre. Nous avons aussi dit de quelle manière il aurait fallu, suivant nous, chercher à résoudre, dès 1830, cette question si difficile à la fois et si importante.

ebie de date récente, elle n'avait point perdu le goût des grandes affaires. M. Berryer s'étonnait qu'on ne sût prendre tout à fait parti ni pour le sultan ni pour le pacha. Spécialement préoccupé de l'imminence d'une intervention russe à Constantinople, M. Odilon Barret adjurait le gouvernement de prévenir le danger par la suite de ses efforts et la fermeté de sa contenance. Enfin, M. Guizot résumait en ces termes la politique du *statu quo*, en l'adoptant : « Maintenir l'empire » ottoman pour le maintien de l'équilibre euro- » péen; et, quand par la force des choses, par la » marche naturelle des faits, quelque démembre- » ment s'opère, quelque province se détache, fa- » voriser la conversion de cette province en État » indépendant, qui prenne place dans la coalition » des États, et serve un jour, sous sa nouvelle » situation, au nouvel équilibre européen : voilà » la politique qui convient à la France, à laquelle » elle a été naturellement conduite, et que nous » avons suivie. »

La chambre des députés se déclara pour ce système, qui était celui des ministres et de la majorité de la chambre des pairs, et les dix millions que le cabinet demandait lui furent accordés.

Le programme oriental adopté par les trois pouvoirs en France était donc : Intégrité de l'empire ottoman combiné avec le *statu quo*, c'est-à-dire avec le maintien de la domination de Méhémet en Syrie.

Le programme oriental de la Grande-Bretagne était au contraire : Intégrité de l'empire ottoman par la restitution de la Syrie au souverain de Constantinople.

Au point de vue de l'équité, la France avait raison.

Que demandait-elle, en effet? Qu'on respectât l'arrangement de Kutaya. Or, cet arrangement avait été garanti par toutes les puissances, sans en excepter l'Angleterre. L'Angleterre maintenant parlait de renverser un traité revêtu de la sanction morale de l'Europe. Et pourquoi? Méhémet-Ali avait-il démérité? avait-il fait autre chose en tirant l'épée que se défendre contre une agression brutale, reconnue? Et vainqueur, n'avait-il pas donné, en s'arrêtant, un gage de modération dont il était naturel de le récompenser? Au lieu de cela, les Anglais exigeaient qu'on le dépouillât, qu'on lui enlevât une province après une bataille gagnée! C'était le comble de l'injustice.

Au point de vue politique, ni le système de la France ni celui de l'Angleterre n'étaient soutenables.

Rien de plus contradictoire que la politique française. Quoi! on voulait au colosse russe, penché sur l'Occident, opposer une Turquie forte, compacte; et on la déchirait! Que signifiait donc l'intégrité d'un État coupé en deux? Au sultan Constantinople et l'Asie Mineure, au vice-roi le Caire et la Syrie, et entre eux, pour les séparer, le Taurus, rien que le Taurus... on appelait cela l'intégrité de l'empire ottoman!

Voilà ce que disaient les Anglais en se prononçant pour la restitution de la Syrie au sultan. De sorte qu'ils avaient pour eux, sous le rapport politique, les apparences de la logique et de la bonne foi. On pouvait leur répondre, cependant, que la Porte était incapable d'administrer les provinces en litige; qu'elle l'avait déjà prouvé; que les lui rendre c'était les rendre à la stérilité, au désordre, aux querelles sanglantes des Druses et des Maronites, à la permanence des révoltes dans la Montagne. Si l'on désirait savoir ce que la Syrie avait gagné à passer du régime des Turcs à celui des Égyptiens, on n'avait qu'à jeter les yeux sur la plaine d'Antioche couverte d'oliviers, sur les environs de Beyrouth plantés de vignes, sur la résurrection d'Alep, sur Damas que n'enrichissait plus le seul passage des pèlerins. L'administration de Méhémet-Ali s'était montrée dure sans doute; mais enfin, sous ce provisoire de despotisme, nécessaire là où l'anarchie débordait, la Syrie avait retrouvé l'ordre et le chemin des richesses. Valait-il mieux la replonger dans le chaos que la laisser à un homme, musulman après tout, et qui, son ambition satisfaite, cesserait d'être le rival des sultans pour devenir leur soutien?

Entre la France et l'Angleterre, tel était le débat. Et il en résultait d'une manière bien manifeste qu'elles avaient tort toutes les deux en faisant dépendre l'intégrité de l'empire ottoman : l'une du maintien de Méhémet en Syrie; l'autre de la restitution de la Syrie au sultan. Car, pour l'empire ottoman, la Syrie donnée au vice-roi était un danger et la Syrie donnée au sultan un embarras.

Ainsi, de quelque manière qu'on l'entendît, cette intégrité dont on parlait tant ne pouvait être qu'une chimère ou un leurre. Ce n'était point par elle qu'il y avait moyen de protéger Constantinople contre les Russes. Le vrai, l'unique moyen

Digitized by Google

de garantir sérieusement le Bosphore, l'Angleterre l'avait entrevu lorsqu'elle avait proposé à la France de couvrir directement Constantinople de l'alliance maritime et armée des deux peuples (1).

Si les ministres du 12 mai eussent accédé à cette proposition, en demandant à l'Angleterre, pour prix de leur appui, qu'on permît au sultan et au vice-roi de régler entre eux leurs différends, la partie était gagnée pour la France. L'Angleterre, qui n'aurait plus trouvé de prétexte plausible pour frapper Méhémet-Ali au nom du sérail menacé par les Russes, l'Angleterre aurait détourné ses regards de la question égyptienne et sacrifié à la terreur que Saint-Pétersbourg lui inspirait sa mauvaise humeur contre le vice-roi; la Russie ne se serait jamais risquée sur le Bosphore en voyant les vaisseaux français et britanniques prêts à forcer les Dardanelles; vainqueur, Ibrahim aurait obtenu de la Porte effrayée, l'Égypte et la Syrie héréditaires; et tout se serait terminé de la sorte au profit de la France et selon ses vues.

Malheureusement, les ministres du 12 mai ne suffisaient pas à la situation. Dans le conseil, le maréchal Soult n'était qu'un nom. M. Passy possédait un jugement droit, des connaissances variées, mais il manquait de l'habitude des grandes affaires. Membre éminent du barreau de Paris et puissant orateur, M. Teste n'était pas en état de conduire le cabinet. M. Dufaure avait dans l'esprit plus de netteté que de portée. M. Villemain était un discoureur brillant, M. Duchâtel, un ministre plein de dextérité; mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre le coup d'œil de l'homme d'État.

Restait le roi, qui, comme nous le verrons dans le cours de ce récit, ne sut rien vouloir, ne sut rien prévenir, ni prévit rien, et s'endormit jusqu'au bout dans des illusions à peine croyables.

Les ministres français avaient interdit, quoiqu'il avînt, à Méhémet-Ali le passage du Taurus : ce fut leur première faute. Par là, ils protégeaient indirectement Constantinople, et délivraient l'Angleterre du souci de la protection directe. Qu'arrivat-il? C'est que le cabinet de Saint-James, une fois rassuré relativement à la question de Constantinople, reporta toutes ses préoccupations sur celle d'Alexandrie. Profitant de l'imprudence avec laquelle les ministres français faisaient dépendre la première de la seconde, lord Palmerston ne manqua pas de représenter à l'Europe, en s'appuyant sur les actes du gouvernement français lui-même, que jamais Constantinople ne serait en sûreté et l'Europe en repos tant qu'on abandonnerait à Méhémet-Ali la faculté de tout compromettre en franchissant le Taurus, tant qu'on lui permettrait de tenir la clef militaire de la Turquie asiatique, tant qu'on exposerait aux convoitises de son ambition Bagdad du côté du midi, Diarbékir et Erzéroum du côté de l'est, Koniah, Brousse et Constantinople du côté du nord. Déjà, dans une dépêche adressée le 28 juin 1839 (2), à lord Beauvale, ambassadeur anglais à Vienne, lord Palmerston s'était expliqué fort clairement sur la nécessité, suivant lui, européenne, de chasser de Syrie le pacha d'Égypte. On comprend quelles armes le gouvernement français fournissait à la politique anglaise, lorsqu'au lieu de séparer la question russe de la question égyptienne, il semblait les regarder comme tout à fait connexes; lorsqu'au lieu de couvrir directement Constantinople, il envoyait M. Caillé à Ibrahim pour lui demander, au nom de l'équilibre européen, de n'entamer dans aucun cas l'Asie Mineure. N'était-ce pas reconnaître que le salut de Constantinople et la paix universelle dépendaient d'un geste d'Ibrahim? N'était-ce pas autoriser l'Angleterre à demander qu'on mît le désert, s'il le fallait, entre le Taurus et cette armée qui, pour troubler l'Europe, n'avait qu'à faire un pas?

Du reste, les ministres du 12 mai ne furent pas sans pressentir que, dès qu'il s'agirait de régler le sort de Méhémet-Ali, l'Angleterre se déclarerait contre eux violemment et gagnerait à sa cause le reste de l'Europe. Aussi s'étudièrent-ils, dans leurs premières dépêches, à envelopper de réticences leur opinion sur les arrangements territoriaux à prendre en Syrie (3), ne cessant de répéter que c'était entre Saint-Pétersbourg et Con-

(1) Le gouvernement anglais a fait publier sous ce titre : *Correspondence relative to the affairs of the Levant*, le recueil des dépêches diplomatiques auxquelles la question d'Orient a donné lieu.

Pour avoir la preuve de la proposition faite par l'Angleterre et refusée par le gouvernement français, on n'a qu'à chercher dans le recueil que nous indiquons une dépêche de lord Palmerston en date du 19 juin, et deux dépêches de lord Granville en date des 24 et 28 juin.

(2) *Correspondence relative to the affairs of the Levant.*

(3) Voir, dans le recueil précité, la dépêche du maréchal Soult en date du 15 juin 1839.

stantinople qu'était le nœud gordien, et qu'on eût à regarder vers le Nord.

Mais, par une fatale inconséquence, tandis que d'une main ils voilaient de leur mieux la question égyptienne, de l'autre ils jetaient imprudemment les bases d'un concert européen, où il était impossible que cette question ne fût pas soulevée puis résolue contre eux. C'est ainsi que le 17 juillet 1839, répondant à l'initiative prise par l'Autriche, le maréchal Soult faisait la déclaration suivante :

« Tous les cabinets veulent l'intégrité et l'indé» pendance de la monarchie ottomane sous la dy» nastie régnante ; tous sont disposés à faire usage » de leurs moyens d'action et d'influence pour sa» surer le maintien de cet élément essentiel de » l'équilibre européen, et ils n'hésiteraient pas à » se déclarer contre une combinaison quelconque » qui y porterait atteinte. Un pareil accord de » sentiments et de résolutions devant suffire, lors» que personne ne pourra plus en douter non-seu» lement pour prévenir toute tentative contraire à » ce grand intérêt, mais même pour dissiper des » inquiétudes qui constituent un danger véritable, » par suite de l'agitation qu'elles jettent dans les » esprits, le gouvernement du roi pense que les » cabinets feraient quelque chose d'important pour » l'affermissement de la paix en constatant dans » des documents écrits qu'ils se communiqueraient » réciproquement, et qui ne tarderaient pas à avoir » une publicité plus ou moins complète, l'exposé » des intentions que je viens de rappeler. »

Dans cette déclaration célèbre, pas une ligne qui ne fût une bévue. A la vérité, le mot *Syrie* n'y était pas prononcé ; mais qu'importe, puisqu'on y regardait « l'intégrité et l'indépendance de la mo» narchie ottomane » comme « un élément essen» tiel de l'équilibre européen ? » Cela ne revenait-il pas à lier étroitement la question russe et la question égyptienne ? Et dès lors, provoquer un concert européen, n'était-ce pas se soumettre d'avance aux décisions d'un concile politique où, sur la question égyptienne, la France risquait d'être seule de son avis ? N'était-ce pas s'exposer à entendre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, déclarer que la domination de Méhémet en Syrie était *une combinaison propre à porter atteinte à l'équilibre européen ?*

Il n'était pas jusqu'à la réserve gardée par les ministres du 12 mai qui, combinée avec leurs actes, ne fût une faute. Car s'ils ne s'expliquaient pas relativement à la Syrie, lord Palmerston, lui, s'expliquait, au contraire, d'une manière péremptoire, et il ne cessait de crier aux puissances : « L'intégrité de l'empire ottoman, c'est Méhémet » chassé de Syrie. » Or, de l'opinion du gouvernement français, qui en se cachant à demi semblait se condamner elle-même, et de celle du gouvernement britannique, qui partout se produisait avec énergie et autorité, il était naturel que la seconde finît par l'emporter dans les conseils de l'Europe. Et c'est ce qui arriva.

M. de Metternich, en proposant un concert européen, n'avait eu d'autre but que de soustraire la Turquie aux envahissements russes, en la faisant rentrer dans le cercle des traités de Vienne, d'où il se repentait de l'avoir exclue en 1815 : et il s'était d'abord prononcé pour le système du *statu quo* en Orient, par amour pour le repos et pour la paix. Mais quand il vit avec quel emportement l'Angleterre poursuivait le vice-roi, couvert par la France d'une protection silencieuse, M. de Metternich ne se fit pas scrupule d'adopter les haines de lord Palmerston, y trouvant le double avantage de châtier dans Méhémet-Ali l'esprit d'innovation, et de désunir les deux États constitutionnels dont 1830 avait inauguré l'alliance.

La Russie devait se décider par des motifs analogues.

Si bien, qu'au moment même où le cabinet des Tuileries se donnait avec orgueil pour le promoteur d'un concert européen, la solitude commençait à se faire autour de lui.

Les choses en étaient là, quand la nouvelle de la victoire de Nézib se répandit en Europe. Ce fut un coup de foudre pour lord Palmerston. Nézib dérangeait ses plans, Nézib en poussant Ibrahim sur le chemin de Constantinople, pouvait y rendre nécessaire, inévitable, la présence des Russes ; Nézib, si le Taurus était franchi, forçait l'Angleterre à rompre plus brusquement que jamais avec la Russie, et à s'appuyer de nouveau, contre elle, sur nous. Quelle admirable occasion pour la France, si elle eût été alors en mesure de dire aux Anglais : « Le péril est immense : pour le conjurer, faut-il que nous unissions nos pavillons et nos épées ? J'y consens, mais à une condition : c'est qu'entre la Porte et le vainqueur de Nézib l'arrangement sera direct et libre. Si vous refusez, ce n'est pas moi qui arrêterai Ibrahim. A vous de

prévoir les suites! » A un pareil langage qu'aurait pu répondre lord Palmerston? Pour le plaisir d'empêcher un arrangement direct, favorable au pacha d'Égypte, surait-il laissé Constantinople pressée entre la marche de l'armée égyptienne et le mouvement d'une flotte russe? C'eût été un acte de démence. Et l'eût-il voulu commettre, jamais l'Angleterre ne l'aurait permis. Car, après tout, la politique de lord Palmerston avait des contradicteurs jusque dans le cabinet dont il faisait partie, et le peuple anglais tenait beaucoup moins à ôter la Syrie à Méhémet que le Bosphore à la Russie. Si donc le gouvernement français, prévoyant la victoire d'Ibrahim, ne lui eût pas assigné le Taurus pour limite, l'arrangement direct devenait la loi même de la situation; et la politique de la France, ses intérêts, ses sympathies, son influence méditerranéenne, se trouvaient confiés en Orient à un négociateur qui était la victoire.

Mais dans la carrière funeste de ses folies, le gouvernement français devait s'égarer de plus en plus. Qui le croirait? A la nouvelle de la bataille de Nézib, le premier soin du maréchal Soult fut de déclarer à lord Granville, ambassadeur d'Angleterre (1), « que, selon les vues du gouvernement » français, la défaite de l'armée turque ne devait » influer en rien sur la marche des cinq puis- » sances; que, dans un moment où les conseillers » du sultan étaient paralysés par la peur ou cher- » chaient traitreusement à faire valoir leurs inté- » rêts aux dépens de leur maître, tous les arran- » gements conclus entre la Porte et le pacha » devaient être considérés comme nuls, et qu'une » déclaration à cet effet devait être remise à Mé- » hémet-Ali. »

La mesure était comblée : on en venait à parler la langue de lord Palmerston!

Il est vrai qu'à côté de la dépêche de lord Granville relatant les paroles du maréchal Soult, une autre dépêche partait pour Londres (2), laquelle était adressée à M. de Bourqueney et portait que le résultat de la bataille de Nézib devait améliorer jusqu'à un certain point le lot de Méhémet.

Quel secret cachait donc une contradiction aussi monstrueuse? Pour connaître la véritable pensée du cabinet des Tuileries, était-ce à la conversation reproduite par lord Granville ou à la dépêche adressée à M. de Bourqueney qu'il fallait s'en rapporter? L'ambassadeur anglais reçut ordre d'éclaircir le fait, et le maréchal Soult répondit : « qu'il ne rétractait rien de sa conversation et » qu'il persistait à regarder comme non avenu » tout arrangement direct entre le pacha et le sultan. »

D'une part, le maréchal Soult était l'homme du roi; de l'autre, il est constant qu'il ne signait les dépêches que pour la forme, et, souvent, sans les comprendre. Il y a donc lieu de croire que la conversation exprimait l'opinion du roi, et la dépêche celle des ministres. Mais lord Palmerston n'avait pas charge de s'enquérir de l'observation du régime constitutionnel en France. S'emparant de l'aveu qu'avait formulé par deux fois le président du conseil, il se hâta d'écrire à Vienne, à Berlin, à Constantinople, à Saint-Pétersbourg, que la victoire de Nézib ne pesait absolument rien dans la balance, et que « sur ce point, les cinq » puissances n'avaient qu'une même pensée. »

Or, plus le gouvernement français s'obstinait et s'embarrassait dans les fautes, plus la fortune semblait se plaire à lui fournir moyen de les réparer.

A peine Mahmoud avait-il fermé les yeux, qu'autour du sultan mort les ambitions s'agitèrent. Abd-ul-Medjid, son successeur, n'était qu'un gracieux et débile enfant : sa faveur appartint à ceux qui, maîtres des chemins obscurs qui conduisaient jusqu'à lui, coururent les premiers, par l'empressement de leurs hommages, le surprendre et le charmer. Dans le partage du pouvoir, le titre de sérasquier fut à Halil et l'autorité de grand vizir à Khosrew : Halil, esprit faible et présomptueux, accepté pour gendre par Mahmoud, qui le savait et le voulait médiocre; Halil, qu'une ambassade à Saint-Pétersbourg avait rendu favorable à des innovations dont la Russie se réjouissait parce qu'elle préparaient les Turcs à passer sans étonnement sous son joug; et Khosrew, vieillard actif, nature implacable et vigilante, non moins rompu aux intrigues qu'aux affaires, zélateur de la réforme qu'on l'accusait d'avoir soutenue par des procédés pleins de mystère et de sang, capable enfin de défendre l'empire s'il eût suffi pour cela de frapper dans l'ombre. Un homme incapable, un

(1) Voir, dans le recueil précité, une dépêche de lord Granville à lord Palmerston en date du 29 juillet 1839.

(2) Voir, dans le recueil précité, une dépêche de lord Granville à lord Palmerston en date du 29 juillet 1839.

Digitized by Google

ministre décrié, voilà donc sur quelles têtes reposait le lendemain de la Turquie vaincue!

C'était peu : il se trouva que Halil et Khosrew étaient les ennemis d'Akhmet-Fevzi-Pacha, aux ordres de qui obéissait la flotte ottomane. Favori de Mahmoud, — dans un État despotique, c'était son mérite; — Akhmet perdait tout en perdant son maître. Khosrew au faîte de l'empire l'épouvanta. Il se crut mort s'il restait fidèle; et, sollicité par la peur, par la haine, par une vulgaire espérance, par l'éblouissante prospérité de Méhémet-Ali, il fit sortir la flotte ottomane des Dardanelles, une trahison dans le cœur. Mais non loin de là, l'amiral Lalande se tenait en observation à la tête d'une petite escadre, trop faible pour un combat, et cependant assez forte pour être respectée puisqu'avec elle était le nom de la France. La rencontre prévue ayant eu lieu, il fallut tromper l'amiral français. Akhmet détacha donc vers lui, sur un bateau à vapeur, Osman, contre-amiral dans la flotte turque et complice du projet de défection. Osman prétendit que Mahmoud était mort empoisonné par Halil et Khosrew; que c'était pour livrer aux Russes les portes du sérail que Halil et Khosrew avaient saisi le pouvoir; qu'en de telles extrémités, le capitan-pacha croyait de son devoir d'aller au-devant de la paix; et que c'était pour entrer en négociation avec Méhémet-Ali qu'il venait de mettre la flotte en mouvement. Peut-être l'amiral Lalande aurait-il dû s'armer de défiance; peut-être aurait-il fait sagement d'envoyer prendre des informations auprès de l'ambassadeur français à Constantinople, et d'arrêter la flotte ottomane, en attendant une réponse. Mais ses instructions lui enjoignaient d'empêcher la guerre, non la paix; et s'il n'admit pas aisément l'hypothèse d'une trahison, sa loyauté l'absout. Akhmet passa.

Ce fut un jour sans égal pour Méhémet-Ali que celui où, sous les yeux d'une innombrable multitude attirée par la splendeur et la singularité du spectacle, la flotte turque vint se confondre, dans le port d'Alexandrie, avec la flotte égyptienne. Que manquait-il désormais à la fortune du vice-roi? Coup sur coup, son fils avait remporté une victoire mémorable, son ennemi était mort désespéré, et maintenant huit vaisseaux, douze frégates et deux bricks venaient, mêlés à ses propres navires, lui ouvrir les routes de la mer! Sa joie fut imposante comme son destin. Radieux mais calme, il étouffa dans un paternel embrassement la honte d'Akhmet, courbé jusqu'à terre; puis, se tournant vers les officiers turcs, il les toucha par des paroles de concorde et leur fit espérer qu'à l'abri de son ascendant revivrait la grande unité de l'empire.

C'en est fait; l'étoile du vice-roi l'emporte; la Turquie, par la défection de la flotte, vient de perdre sa dernière ressource : il faut céder, et le divan s'y résigna. Méhémet-Ali a posé les conditions de la paix : on les subit; on lui accorde l'hérédité de l'Égypte, l'hérédité de la Syrie; et, pour lui porter le gage tant désiré de la réconciliation des Osmanlis, Hadji-Saïb effendi et Tefik effendi sont désignés.

Ainsi, cet arrangement direct que la politique du gouvernement français était de vouloir et qu'il avait jusqu'alors évité, la Providence, par une faveur spéciale, semblait le lui imposer, dans son intérêt et malgré lui.

Les deux personnages désignés allaient donc partir, lorsque l'internonce d'Autriche, M. de Sturmer, reçut une dépêche dans laquelle M. de Metternich lui enjoignait, au nom, disait-il, et d'après les vues des cinq puissances, d'agir de façon à mettre sur l'arrangement direct le veto de l'Europe. Chose déplorable et vraiment incompréhensible! ce fut l'ambassadeur français qui contribua le plus à écarter la solution qui terminait la guerre au profit de Méhémet-Ali, le protégé de la France; ce fut l'amiral Roussin qui, d'accord avec M. de Sturmer, rédiges, le 27 juillet 1839, une note qui fut ensuite présentée par l'internonce à la signature de lord Ponsonby, de M. de Boutenieff, de M. de Kœnigsmark, ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de Prusse. La voici, cette note trop fameuse :

« Les cinq ambassadeurs soussignés, conformé-
» ment aux instructions reçues de leurs cours
» respectives, se félicitent d'avoir à annoncer aux
» ministres de la Sublime Porte que l'accord des
« cinq puissances touchant la question orientale
» est certain, et ils prient la Sublime Porte, en
» attendant les fruits de leurs dispositions bien-
» veillantes, de ne décider absolument rien sur la
» susdite question d'une manière définitive, sans
» leur concours. »

Comment exprimer le ravissement de lord Ponsonby? C'était la revanche de Nézib qu'on lui offrait, et telle qu'il n'eût osé jamais la rêver si éclatante! Il signa. M. de Boutenieff n'avait pas,

à beaucoup près, les mêmes motifs de satisfaction; car, si la note du 27 juillet cachait le futur abaissement du pacha d'Égypte, elle aboutissait, d'autre part, à l'annulation du traité d'Unkiar-Skélessi. Mais que faire? Un refus aurait dénoncé à l'Europe les arrière-pensées ambitieuses de la Russie. M. de Metternich, d'ailleurs, n'avait pas craint de répondre de l'approbation de l'empereur Nicolas. M. de Bontenieff signa donc, et M. de Kœnigsmark en fit autant. La Turquie était déclarée mineure, et l'Europe s'emparait de la tutelle.

Si les puissances avaient été unies par un sentiment élevé de la justice et du droit, c'eût été un fait auguste que leur intervention collective en Orient. Et même, réduite aux proportions que lui donnaient l'égoïsme des cours et leurs rivalités misérables, elle avait cela de grand qu'elle était un involontaire hommage au principe de la solidarité humaine. Mais il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de l'intérêt français, qui est celui de la civilisation et de la liberté, la note du 27 juillet fut un tort et un malheur.

En doit-on rejeter le blâme sur l'amiral Roussin? Ce serait injuste. Il n'avait fait qu'obéir à l'esprit de ses instructions. Seulement, là où un autre aurait hésité peut-être, lui, adversaire du pacha d'Égypte, il n'hésita pas.

La note du 27 juillet fut accueillie à Saint-Pétersbourg par de l'aigreur et presque de la colère. L'empereur de Russie trouva étrange et malséant que, sans l'avoir consulté et se portant fort pour lui, M. de Metternich eût engagé la signature de la Russie au bas d'un acte qui tendait implicitement à soustraire la Turquie au protectorat des Russes. Peu accoutumé à taire ses mécontentements, il s'en ouvrit, assure-t-on, avec une véhémence autocratique, à M. de Fiquelmont, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg. Et, de son côté, M. de Nesselrode écrivait à M. de Médem: « L'empereur de Russie ne désespère nullement » du salut de la Porte, pourvu que les puissances » de l'Europe sachent respecter son repos, et que, » par une agitation intempestive, elles ne l'ébranlent point en voulant la raffermir. » Il disait aussi à l'ambassadeur de France : « Un peu plus, » un peu moins de Syrie donné au pacha nous » touche peu ; notre seule condition, c'est que la » Porte soit libre dans le consentement qu'elle » donnera. » Enfin, il mandait à M. de Bontenieff : « Nous ne devons et nous ne pouvons pas nous » ériger en arbitres de ce qui touche à ce point » aux intérêts de la Porte : c'est à elle de décider. » L'empereur vous accorde toute latitude pour » ouvrir les voies, de concert avec vos collègues, » à un arrangement pacifique entre la Porte et » l'Égypte, sauf la libre adhésion du sultan. » Il était impossible de désavouer plus clairement la note du 27 juillet (1).

M. de Metternich ne s'était pas attendu à un pareil désaveu. Sa vanité avait caressé l'espoir d'une conférence prochaine où, à l'ombre de son expérience, aurait été résolu le problème, tourment de la diplomatie. L'attitude de la Russie lui fut un sujet d'humiliation et de trouble. Il tomba malade. Était-ce un jeu que sa maladie? Ne s'éclipsait-il momentanément de la scène que pour éluder l'embarras d'une décision qui pouvait mettre une seconde fois sa circonspection en défaut? Les ministres français le crurent.

Pour eux, s'ils n'approuvèrent pas sans réserve la note du 27 juillet, ce fut non parce qu'elle

(1) Du recueil diplomatique publié par lord Palmerston, M. Léon Faucher a tiré un véritable acte d'accusation contre la diplomatie des puissances étrangères. Le travail de M. Léon Faucher, très-remarquable d'ailleurs, nous a paru quelquefois aller trop loin dans l'accusation.

L'auteur, par exemple, regarda et dénonce comme une comédie la désapprobation dont la Russie frappa la note du 27 juillet. Une lecture attentive des dépêches nous a donné une opinion contraire. Une partie de la note du 27 juillet était dirigée manifestement contre l'ambition du cabinet de Saint-Pétersbourg, il est tout simple qu'il s'en soit offensé.

M. Léon Faucher reproche aussi, et très-amèrement, à lord Palmerston la perfidie de sa politique. Il n'y eut perfidie, de la part de lord Palmerston, que dans les mandes qui, comme on le verra plus bas, fomentèrent l'insurrection de Syrie, et que dans le secret gardé sur le traité qui devait rompre définitivement l'alliance anglo-française. Mais il est certain qu'à l'origine des négociations, la conduite de lord Palmerston fut très-naturelle et son langage très-net. Dès le début, il parle de la nécessité d'enlever la Syrie au pacha, dès le mois de mai, il proclame la restitution de la Syrie au sultan comme un élément essentiel de l'équilibre européen. S'il y eut quelque part défaut de franchise, ce fut dans le cabinet des Tuileries, qui ne fit *officiellement* connaître son opinion sur la question égyptienne que vers la fin de septembre.

En somme, M. Léon Faucher nous semble avoir un peu trop cédé à l'honorable entraînement d'une indignation patriotique en mettant quelquefois sur le compte des perfidies d'autrui ce qui n'était que le résultat des fautes de nos ministres. Ceci nous est cruel à dire, mais la vérité l'exige.

Digitized by Google

empêchait l'arrangement direct, mais parce qu'elle laissait trop complétement la Turquie en dehors des délibérations. Car, non moins vivement que M. de Metternich, M. Passy et ses collègues désiraient faire rentrer l'empire ottoman dans le droit public européen établi en 1815.

Il est inutile d'ajouter que, quant à lord Palmerston, il triomphait. La note du 27 juillet lui rendait sa proie, qu'il avait été au moment de se voir enlever. Aussi ne garda-t-il plus de mesure. Dès le 1er août 1839, il proposait au gouvernement français d'exiger impérieusement de Méhémet-Ali la restitution de la flotte turque, et, s'il refusait, de capturer la flotte égyptienne : proposition brutale que les ministres français repoussèrent, cette fois, avec beaucoup de force, de raison et de dignité (1).

Blessé au vif, lord Palmerston ne se découragea point. Il insista sur l'adoption de certaines mesures coercitives destinées à briser, au besoin, la résistance du vice-roi, et dont il détaillait complaisamment le programme : on aurait intercepté entre la Syrie et l'Égypte les communications par mer; on aurait bloqué les ports de ces deux provinces : les bâtiments qui naviguaient sous pavillon égyptien auraient été saisis; Candie aurait été enlevée au vice-roi et restituée au sultan!

Et, au lieu d'arborer à son tour, d'arborer enfin l'étendard de la politique qui lui était propre, le gouvernement français hésitait; il se réfugiait dans une molle inertie; il s'amusait à discuter la valeur des mesures coercitives proposées. Que dis-je? Par une dissimulation puérile et qui ne pouvait tromper personne, il allait jusqu'à déclarer « que la France ne prenait aucun intérêt au pacha; que l'arrangement qui lui ôterait la Syrie » serait le meilleur, s'il existait de suffisants » moyens de contrainte. »

Lord Palmerston n'avait garde de laisser tomber d'aussi téméraires paroles. Il poussa violemment la conclusion, sachant bien que le cabinet des Tuileries ne le suivrait pas; et, bientôt, déchirant tous les voiles, il écrivit à M. Bulwer à Paris, à lord Georges Hamilton à Berlin, à lord Beauvale à Vienne, à lord Clanricarde à Saint-Pétersbourg, que le moment était venu d'agir contre le pacha, qu'il fallait en prendre son parti et abandonner en chemin celle des puissances qui refuserait d'avancer.

La Russie ne comprit que trop bien ce langage. Elle vit la France et l'Angleterre à la veille d'une rupture, et à l'instant même sa politique orientale changea de face en ce qui concernait Méhémet-Ali et le *statu quo*. L'occasion de dissoudre l'alliance anglo-française était pour l'empereur de Russie un bonheur inespéré; à le saisir l'avantage était immense : M. de Brunow fut envoyé à Londres, où il arriva le 15 septembre 1839.

Les propositions de M. de Brunow portaient que, se rendant aux vues de l'Angleterre, la Russie s'engagerait à les seconder; mais que, dans le cas où Ibrahim marcherait en avant, ce serait à la Russie de protéger le sultan menacé, tandis que les flottes alliées agiraient sur les côtes d'Égypte et de Syrie. C'était dire à lord Palmerston : « Livrez-nous Constantinople, et nous vous livrons » Alexandrie. » Quelque monstrueux que fût le marché, lord Palmerston y acquiesça. Mais les ministres français, prévenus, protestèrent énergiquement contre une aussi scandaleuse consécration du traité d'Unkiar-Skélessi. « Jamais, écrivi- » rent-ils, jamais de notre aveu une escadre de » guerre étrangère ne paraîtra devant Constanti- » nople sans que la nôtre ne s'y montre aussi- » tôt (2). » De leur côté, les collègues de lord Palmerston, moins emportés que lui, refusèrent de se laisser entraîner. Le cabinet britannique demanda en conséquence, et par voie d'amendement, que, si la marche d'Ibrahim amenait les vaisseaux russes dans le Bosphore, quelques vaisseaux alliés pussent entrer dans les Dardanelles. M. de Brunow accepta l'amendement *ad referendum* et reprit la route de Saint-Pétersbourg pour y chercher une réponse définitive.

Ce fut alors seulement que les ministres du 12 mai se résolurent à dire leur dernier mot. Le 13 septembre 1839, ils nommèrent M. de Pontois ambassadeur à Constantinople, en remplacement de l'amiral Roussin, qu'on savait peu favorable au vice-roi, et le 21 décembre ils donnèrent connaissance à l'Europe de leur plan, qui consistait à accorder à Méhémet l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, héréditairement, et l'île de Candie à titre viager. Ils prenaient donc enfin la parole

(1) Dépêche du maréchal Soult à M. de Bourqueney, 6 août 1839.

(2) Dépêche du maréchal Soult au général Sébastiani, 26 septembre 1839.

dans le débat! Mais il était trop tard. Le pacte ourdi contre eux entre la Russie et l'Angleterre allait se conclure.

Et, pour comble de malheur, le succès de leur politique avouée se trouvait combattu, à Londres, par leur propre ambassadeur, imperturbable agent d'une politique souterraine. Car, tandis que le ministère du 12 mai publiait son plan, voici le système que, dans une entrevue officielle et parlant en qualité d'ambassadeur, le général Sébastiani soumettait à lord Palmerston : La Syrie aurait été divisée en deux portions par une ligne tirée de l'ouest à l'est du côté de Beyrouth ou de Damas; et l'on aurait donné la partie nord au sultan, la partie sud au pacha. Le général Sébastiani ajoutait que, si l'Angleterre accédait à cet arrangement, la France concourrait aux mesures coercitives à employer pour en assurer l'exécution. Grande dut être la surprise du ministre anglais quand il reçut de Paris des dépêches qui prêtaient aux ministres français des vues tout autres que celles qui étaient émises par l'ambassadeur. Lord Palmerston en écrivit à M. Bulwer, et acquit la preuve que le général Sébastiani était l'ambassadeur, non pas d'un cabinet, mais d'un homme (1). Et dans une semblable conviction, le ministre anglais ne pouvait que puiser un surcroît d'insolence. Animé à l'égard de Louis-Philippe d'une haine qui volontiers revêtait les formes du dédain, il allait répétant sans cesse que le roi des Français ne se déciderait jamais à un acte de vigueur; que contre un pareil monarque, tant qu'il dirigerait les affaires de son pays, il n'était rien qu'on ne pût oser.

Cependant, et pour se parer des dehors de la modération, lord Palmerston avait fait une offre dernière : il avait proposé d'accorder au vice-roi, indépendamment de l'Égypte, la possession héréditaire du pachalick d'Acre, moins la place. Le ministère français trouva naturellement la concession insuffisante; et alors, avec une sécheresse injurieuse, lord Palmerston ne craignit pas de dire : « La concession est retirée. »

Sur ces entrefaites, on apprit que le gouvernement russe acceptait l'amendement dont M. de Brunow était allé lui faire part. Qu'importait, en effet, au gouvernement russe que, suivant l'expression de M. de Nesselrode, le pacha eût un peu plus ou un peu moins de Syrie? Que lui importait même que le traité d'Unkiar-Skélessi reçût une légère atteinte par une admission momentanée du pavillon de Saint-Georges dans la mer de Marmara, pourvu qu'à ce prix la France fût humiliée, détachée de ses alliances; pourvu qu'à ce prix une aigreur jalouse séparât pour longtemps, peut-être pour toujours, les deux cabinets dont les cours du Nord avaient tant redouté le concert?

Une ligue était donc formée contre la France : on y appela l'Autriche, la Prusse, et elles s'empressèrent d'y entrer. M. de Fiquelmont, qui, pendant la maladie du prince de Metternich, avait eu, à Vienne, la conduite des affaires, s'était un instant montré d'accord avec le gouvernement français; mais la dépêche qui contenait l'adhésion de M. de Fiquelmont aux vues des ministres du 12 mai avait dû passer par Johannisberg, où M. de Metternich la retint et l'annula. De sorte qu'en présence des grandes cours par elle-même rapprochées et réunies, la France restait isolée!

Ce fut à peine si, dans l'excès de leur aveuglement, les ministres du 12 mai s'en aperçurent. Croyant que la partie pouvait encore être gagnée, ils rappelèrent de Londres, en le remplaçant par M. Guizot, le général Sébastiani, non moins opposé que l'amiral Roussin aux prétentions du vice-roi; et ils persistèrent à réclamer pour Méhémet-Ali l'Égypte et la Syrie héréditaires. Mais l'Angleterre se sentait désormais, et irrévocablement, maîtresse du terrain. Pour mieux colorer l'intervention des quatre puissances liguées, elle désira que le sultan intervînt dans le traité à conclure et que jusqu'à l'arrivée d'un plénipoten-

(1) Plus tard, lord Palmerston prit texte de la proposition du général Sébastiani pour accuser la politique française d'instabilité; et, comme M. Guizot lui faisait observer que le général avait sans doute parlé de son chef et sans y être autorisé, puisqu'il n'y avait pas trace du plan en question dans les archives de l'ambassade française, le ministre anglais répondit : « Qu'il était bien connu que le comte Sébastiani était en communication directe et confidentielle avec « le roi des Français, et que, lors même qu'il n'y aurait « aucune trace de ce plan dans les archives publiques de « l'ambassade française, ce ne serait pas une preuve con- » cluante que le comte eût parlé sans autorisation. »

La phrase entre guillemets est de lord Palmerston lui-même et se trouve dans une dépêche adressée par lui à M. Bulwer, le 22 juillet 1840.

Voir l'ouvrage intitulé : *Correspondence relative to the affairs of the Levant.*

tiaire turc les négociations demeurassent suspendues.

Cependant, l'année 1840 venait de s'ouvrir; les chambres françaises s'étaient rassemblées, et l'on portait de nouveau devant elles le débat de l'Europe entière. La discussion fut brillante et vive, mais elle ressuscita sans la rajeunir une lutte que nous avons déjà décrite. On y combattit pour ou contre des systèmes connus au moyen de considérations épuisées. Seul M. Thiers y prononça un discours de nature à modifier le mouvement des choses. M. Thiers n'était pas précisément contraire à Méhémet-Ali; mais il lui déplaisait de le rencontrer sur le chemin de l'alliance anglaise. Quelque avantage qu'il vît à le soutenir, le profit lui en paraissait moindre que le péril. D'autre part, l'opinion, en France s'était partout déclarée en faveur du pacha d'Égypte avec un élan qui tenait de l'enthousiasme; et M. Thiers était depuis quelque temps fort soigneux de sa popularité. De là son discours, qui était à double entente. Qu'on dût venir en aide au vice-roi, qu'on dût lui conserver ce que lui avaient acquis ses travaux et la victoire, M. Thiers ne le niait pas. Il analysait même en termes pleins de justesse et d'éclat les diverses fautes commises par les ministres; il en déplorait la source; il indiquait les moyens propres, suivant lui, à en prévenir les conséquences. Mais ensuite, abordant la question de l'alliance anglaise, « Je suis, je l'avoue, dit-il, partisan de » l'alliance anglaise, partisan comme un homme » qui n'oublie jamais la fierté de son pays. Non, je » ne puis pas encore renoncer à cette belle et no» ble alliance, qui est fondée non-seulement sur » la puissance matérielle, mais encore sur la force » morale des principes. Car, quand nous sommes » avec l'Angleterre, nous ne sommes pas obligés » de cacher notre drapeau. D'accord avec l'An» gleterre, nous pouvons élever nos deux drapeaux; » ils portent pour devise: *liberté modérée et paix* » *du monde*... Et sur quoi se fonde-t-on pour com» battre l'alliance anglaise? Quelle a été la cause » de la haine profonde, de la lutte acharnée qui » ont séparé la France et l'Angleterre? Permettez» moi de vous le rappeler en deux mots. La dé» mocratie française a fait explosion dans notre » révolution, tantôt avec un comité sanglant à sa » tête, tantôt avec un grand homme, Napoléon. » Elle a étonné le monde, mais elle l'a effrayé, et, » comme il arrive toutes les fois que la liberté » effraye, en donnant une puissance énorme aux » ennemis de la liberté. Qui a soutenu la lutte » que la démocratie française avait provoquée? » Naturellement celle de toutes les aristocraties » qui était la plus puissante, la plus riche, la plus » habile. L'aristocratie aussi a trouvé un grand » homme, Pitt; l'aristocratie anglaise, pour le » compte du monde effrayé, a lutté avec un grand » homme à sa tête contre la démocratie française » et son grand homme. La lutte a été acharnée. » Napoléon a dit souvent: « Il y a eu une erreur » dans ma vie, erreur commune à l'Angleterre et » à moi: nous pouvions être alliés et faire beau» coup de bien au monde; je l'aurais pu si Fox » eût été aux affaires. » Eh bien, que signifiait » cela, sinon que c'était l'aristocratie anglaise qui » avait soutenu la lutte contre Napoléon? Il y avait » aussi derrière cette question de principe un im» mense intérêt. La France alors n'avait pas re» noncé à être une puissance maritime et coloniale » du premier ordre; elle n'avait pas renoncé au » rêve brillant des possessions lointaines; elle » avait voulu prendre la Louisiane, Saint-Domin» gue, et même essayer sur l'Égypte une tenta» tive merveilleuse, moins solide qu'éclatante, » mais dont le but avoué était de menacer les » Anglais dans l'Inde. Notre puissance alors, à » quoi la faisons-nous servir? A coaliser toutes les » marines de l'Europe sous notre drapeau. Eh » bien, il y avait là des raisons d'une lutte achar» née. Mais, heureusement, plus rien de cela » n'existe. C'est la révolution modérée qui gou» verne la France; c'est la révolution modérée qui » gouverne l'Angleterre. Et la lutte d'intérêt est » aussi impossible que celle du principe. La » France s'est éclairée sur la véritable voie de sa » grandeur. Qui songe aujourd'hui, parmi nous, » à des possessions lointaines?... C'est que l'es» prit de la France a changé, c'est que tout le » monde sent que notre grandeur véritable est sur » le continent. »

M. Thiers ne se trompait pas lorsqu'il disait que la France ne pouvait conserver l'alliance anglaise qu'en restant couchée sur ses rivages. Mais de quel droit M. Thiers condamnait-il son pays à cette humble et honteuse attitude? Appuyée sur l'Océan, appuyée sur la Méditerranée, la France est une nation maritime. Douée d'un génie cosmopolite, la France a été appelée par Dieu même à l'empire des mers. Il y va de l'accomplissement de

son rôle historique; il y va peut-être de son existence comme puissance du premier ordre, car, selon l'expression d'un grand homme d'État, les meilleures forteresses sont les vaisseaux. Et puis, comment M. Thiers ne comprenait-il pas, lui qui voulait le maintien de la concurrence dans notre pays, qu'à cette bourgeoisie produisant outre mesure il fallait des débouchés, des comptoirs, des consommateurs au visage inconnu, un marché mouvant; et qu'à moins d'une révolution sociale, profonde, incommensurable, il ne nous resterait bientôt plus qu'à posséder l'Océan ou à périr?

Mais la classe moyenne était en général trop peu éclairée pour sentir jusqu'à quel point le système qu'on exposait devant elle manquait de portée et de profondeur. Elle se répandit en applaudissements. Le *Constitutionnel* appela le discours de M. Thiers un *discours-ministre*. Et, en réalité, M. Thiers venait de poser sa candidature du haut de la tribune.

Telle était la situation, lorsqu'un France un vote de la chambre, témérairement provoqué, renversa les ministres.

Jamais certainement roi de France n'avait été appelé par la fortune sur une scène aussi imposante et au milieu d'aussi vastes événements. Un grand peuple à maintenir au-dessus des orages, d'ardentes haines à déjouer en à éteindre, l'Occident à couvrir, l'Orient à calmer, voilà ce qui s'offrait. Et quoi de plus propre à absorber les préoccupations d'un chef d'État! Cependant, au milieu de tant de complications qui tenaient l'Europe en haleine et dont le sort du monde dépendait peut-être, Louis-Philippe poursuivait d'une âme attentive la dotation d'un de ses fils. Ce n'est pas qu'il ignorât combien les demandes d'argent étaient odieuses à une chambre bourgeoise. Mais il espérait l'emporter à force de persévérance. Que risquait-il? L'affaiblissement moral de la monarchie? Son caractère ne le portait pas à tenir compte des résultats éloignés. La chute du cabinet? Il s'en inquiétait peu depuis que le rappel du général Sébastiani, son homme de confiance, était venu lui révéler dans les ministres des inspirations d'indépendance. D'ailleurs, M. Passy avait une fierté prompte à s'émouvoir; M. Dufaure, dans la vie publique, était rude et sombre; M. Teste semblait avoir gardé de sa jeunesse proscrite un certain fonds de libéralisme: c'en était assez pour que le roi les sacrifiât sans regret à la chance de voir le duc de Nemours doté richement et nanti.

Le cabinet ne crut pas devoir résister aux désirs de ce roi, père de famille. Ce fut sa perte. A peine le public eut-il vent de la demande qui tendait à faire accorder au duc de Nemours une rente annuelle de 500,000 fr., sans compter 500,000 fr. pour les frais de son mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, que de toutes part l'opinion s'enflamma. Le roi était-il si pauvre qu'il ne pût lui-même doter ses fils? Où s'arrêterait-on? Après le duc d'Orléans était venu le duc de Nemours: après le duc de Nemours viendraient, et le prince de Joinville, et le duc d'Aumale, et la duc de Montpensier. Décidément, il en coûtait trop pour avoir une cour. Y avait-il insuffisance du domaine privé? La preuve, sur ce point, restait à faire. Le domaine privé! que n'avait-on consenti à le fondre dans celui de l'État, suivant l'antique loi de la monarchie? Voilà ce qu'on disait, et l'on ajoutait mille commentaires offensants pour la majesté royale. Du nord et du midi, de l'est et de l'ouest, affluèrent à Paris des lettres, des pétitions, des circulaires, empreintes d'un vif sentiment d'hostilité. Dans un pamphlet intitulé *Questions scandaleuses d'un jacobin au sujet d'une dotation*, M. de Cormenin répandit tout ce que sa plume contenait d'amers trésors. Enfin, rien ne manqua de ce qui était de nature à prouver que la bourgeoisie n'avait ni le goût ni l'intelligence du régime monarchique, et que, si elle tenait à la royauté, c'était uniquement comme à un plastron. Des commissaires avaient été nommés par la chambre pour étudier l'insuffisance du domaine privé: examen fait, il se trouva que le revenu de ce domaine s'élevait à plus d'un million. Encore le chiffre paraissait-il atténué à quelques membres de la commission et, entre autres, à M. Lherbette, qui ne craignit pas de s'écrier en plein parlement: « J'ai vu des chiffres, mais pas » de pièces à l'appui! » Le jour du vote, 20 février 1840, étant arrivé, seul M. Couturier prononça contre le projet de loi quelques paroles, graves et dignes. Puis, froide, silencieuse, la chambre alla au scrutin. 226 boules noires en sortirent. C'était une majorité de 26 voix qui rejetait la loi de famille. Les ministres du 12 mai se confessèrent vaincus et se retirèrent.

Dans leur passage aux affaires, ils avaient eu des inspirations louables. Et, par exemple, ils

Digitized by Google

avaient déclaré, au début, qu'il serait coupé court désormais au scandale d'une presse subventionnée. Il est juste aussi de rappeler que ce fut M. Teste qui le premier fit sérieusement effort contre le criant abus de la vénalité des offices. C'était toucher à un des priviléges d'argent sur lesquels repose le règne de la bourgeoisie. Elle poussa un cri furieux. Et les intérêts qu'on venait d'alarmer étaient si forts, que, sauf trois ou quatre feuilles qui jouèrent noblement leur existence par respect pour la vérité, la presse de l'opposition garda un silence coupable. L'entreprise échoua donc; mais elle n'en mérite pas moins une mention dans l'histoire; car elle fut honnête et courageuse. Pour ce qui est du dehors, rien de plus déplorable que la politique des ministres du 12 mai. La fortune leur avait donné à gouverner une telle affaire, qu'ils y pouvaient gagner une gloire immortelle. Notre influence en Égypte une fois consolidée, la Méditerranée était à nous et nous frappions aux portes de l'Asie. Malheureusement, loin d'élever les ministres du 12 mai, la grandeur de la tâche les accabla. En Europe, ils auraient dû, par une alliance étroite et comminatoire avec l'Angleterre, couvrir Constantinople du côté des Russes; et, en Orient, laisser passer le génie de Méhémet et la victoire. Ils firent le contraire. Liant deux questions qu'il était de notre intérêt de séparer, ils firent dépendre l'indépendance du Bosphore de l'immobilité d'Ibrahim victorieux, et ils appelèrent imprudemment l'Europe à régler le partage de l'Orient, lorsqu'il était manifeste qu'elle le réglerait sans nous et contre nous. En vain y eut-il pour la France et pour le vice-roi accumulation de bonnes chances, savoir : la mort du sultan, la défaite de son armée, la défection de sa flotte, les ministres du 12 mai se mirent en révolte ouverte contre leur propre bonheur et les arrêts apparents de la destinée. Ils arrêtèrent Ibrahim prêt à franchir le Taurus; ils reconnurent qu'on devait à peine tenir compte de la victoire de Nézib; ils exigèrent de Méhémet-Ali la restitution de la flotte turque; ils apposèrent à l'arrangement direct déjà conclu au profit du vice-roi, le veto de la France. Qu'en résulta-t-il? La France et l'Angleterre n'étant pas d'accord sur la question égyptienne, la Russie se joignit à l'Angleterre pour nous humilier et nous affaiblir. Animées de passions contre-révolutionnaires, rendues à leurs vieux ressentiments, l'Autriche et la Prusse suivirent. L'Europe entière se trouva d'un côté; la France restait seule de l'autre! Au milieu de tant de sujets d'affliction, l'Afrique, du moins, nous envoya quelques nouvelles consolantes. De brillants faits d'armes y signalaient notre présence, et, dans les premiers jours du mois de février 1840, Mazagran, défendu par une poignée de Français contre des milliers d'Arabes, avait jeté sur les tristesses de la patrie un reflet de gloire et d'héroïsme.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCLUSION HISTORIQUE.

Ici s'arrête la première partie de l'œuvre que nous avons entreprise, notre intention étant d'écrire l'histoire de tout ce règne.

Ce que nous en connaissons déjà suffit, du reste, pour l'apprécier.

Il n'a été, à proprement parler, que le règne de la bourgeoisie.

Et d'abord, qu'est-ce que la bourgeoisie? Il importe d'autant plus de rappeler ici la définition que nous en avons donnée, qu'à entendre beaucoup d'esprits superficiels, la bourgeoisie ne formerait pas une classe distincte et se confondrait nécessairement avec le peuple.

La *bourgeoisie* est l'ensemble des citoyens qui, possédant des instruments de travail ou un capital, peuvent, sans s'asservir, développer leurs facultés, et ne dépendent d'autrui que dans une certaine mesure.

Le *peuple* est l'ensemble des citoyens qui, ne possédant pas les instruments de travail, ne trouvent pas en eux-mêmes leurs moyens de développement, et dépendent d'autrui en ce qui touche aux premières nécessités de la vie.

Ils sont du peuple, par conséquent, quels que soient leur savoir, leur éducation, leurs relations sociales, tous ceux qui ne sont pas assurés de leur nourriture, de leurs vêtemens et de leur gîte.

Ceci posé, poursuivons.

Dans les monarchies mixtes, où la société n'est pas le domaine du prince, il y a ce vice fondamental que les devoirs du chef y peuvent être contrariés par ceux du père de famille. Car les vertus domestiques ne sont pas nécessairement vertus d'Etat. Et même, la science politique a des lois auxquelles résiste volontiers le sentiment paternel, si respectable d'ailleurs dans la condition privée. La prudence de l'homme d'État est dans l'intelligence des hardiesses qui réussissent. Elle n'est point étroite, point servile. Comment une famille à pourvoir serait-elle pour le génie un suffisant emploi? Il faut aux grandes facultés de grandes choses à vouloir, comme il faut le stade entier au coureur agile, et aux yeux de l'aigle le soleil. Premier consul, chef sans enfant, Napoléon touchа au demi-dieu; père du roi de Rome, un berceau arrêta et contint son regard qui avait coutume d'embrasser la terre. A côté du guerrier, toujours le même, il y eut le fondateur de dynastie, dont le travail fut puéril et vain. Il se donna des pages, fit des nobles, que sais-je? Du haut de son rôle original, unique, il se laissa choir volontairement dans la plèbe des rois, les soucis paternels ayant dédoublé son génie.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un prince d'un esprit sans étendue ait plié sous des préoccupations semblables, d'autant qu'il y était encouragé par l'attitude de la bourgeoisie.

On croit assez généralement, en Europe, que c'est par Louis-Philippe que la révolution a été muselée, et que son habileté personnelle a fait la situation présente. Qu'on le lui impute à blâme ou à louange, c'est une erreur. Le roi a montré des qualités d'un ordre secondaire. On citerait difficilement dans le passé un prince qui ait été plus complétement dépourvu d'initiative, et qui, s'étant beaucoup mêlé aux affaires, les ait moins marquées de son empreinte.

C'est le propre des hommes d'État supérieurs de donner du mouvement aux choses, d'ennoblir chaque situation, au risque d'en faire sortir pour

eux-mêmes des obstacles et des périls. Sans oublier de se régler sur l'heure, les grands hommes fécondent le présent; ils élèvent l'histoire. Rien de pareil n'a été accompli en France, de nos jours. On a fait honneur à Louis-Philippe de ce qui n'était qu'un résultat certain de la puissance des intérêts bourgeois, mal réglés et mal compris.

Satisfaite de son lot, la bourgeoisie ne voulait point que des souffrances qui n'étaient pas les siennes lui fussent révélées par le bruit du tambour d'alarme : de là le système de l'ordre défini par le silence du malheur et défendu à coups de canon.

Aveuglée par de mesquines préoccupations de bien-être, la bourgeoisie ne voyait que des pertes d'argent dans les agitations possibles de l'Europe : de là le système de la paix implorée.

Or l'ordre ancien, une paix sans nerf, convenaient aussi à la royauté, qui avait besoin, pour s'asseoir, de l'excès du calme au dedans et au dehors.

Cette concordance explique les succès du règne. Elle tint lieu à Louis-Philippe d'habileté. Prince à qui l'on avait mis une couronne bourgeoise sur la tête, la prépondérance de sa classe adoptive le dispensa de créer un système. Son goût pour le médiocre plut à la classe dominante, et la force le prit à sa suite.

Il est à remarquer, toutefois, que, parallèlement à l'accord que nous constatons ici, l'histoire des dix dernières années nous offre le spectacle d'une lutte obstinée entre le gouvernement de la bourgeoisie par la chambre élective, et le gouvernement personnel du roi.

Il semble qu'il y ait là quelque chose de contradictoire, mais la contradiction n'est qu'apparente.

Entre la bourgeoisie et la royauté, l'accord, en France, a porté sur le système à suivre, sur les intérêts à faire prévaloir; la lutte a porté sur des questions de prééminence et de prérogative.

Ainsi, le principe monarchique et le principe parlementaire se sont livré des combats ardents; bien que sur le drapeau de la royauté et sur celui de la bourgeoisie eussent été inscrites des devises identiques. Résultat significatif et qui vaut la peine qu'on l'analyse !

Le jour où la détention du duc de Nemours a été si injurieusement refusée aux désirs du roi, il est devenu manifeste que le sens monarchique manquait à la bourgeoisie. Plus on conteste au prince le droit d'agir, plus, si l'on veut qu'il se maintienne, on doit lui accorder les moyens de briller. Le faste est plus nécessaire à un roi constitutionnel qu'il ne l'était à Louis XIV, pouvant dire : « Je veux. »

D'où vient donc que la bourgeoisie l'a entendu autrement? Cela vient de ce que, par essence et à son propre insu, la bourgeoisie, qui n'a pas le sentiment démocratique, est cependant républicaine.

Elle n'a, faisant violence à sa nature, adopté la monarchie que par égoïsme. Elle a cru que la royauté l'aiderait à contenir le peuple; que le trône serait comme ces bâtons vêtus qu'on plante dans les champs pour empêcher les oiseaux du ciel de s'y abattre.

Mais était-il possible que la royauté se contentât d'un rôle automatique? Il y avait folie à l'espérer. Les docteurs de la bourgeoisie avaient eu beau dire : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Ce n'est point avec des subtilités qu'on mène le monde. Voilà pourquoi le gouvernement personnel a été si violemment attaqué par la bourgeoisie, dont il servait néanmoins le but; voilà pourquoi le duel des deux prérogatives se retrouve toutes les fois que de communs périls ne viennent pas renouveler entre la bourgeoisie et la royauté une alliance éphémère.

Comment se dénouera la situation? Le gouvernement parlementaire a de trop profondes racines pour succomber. Le 18 brumaire est une date, il est une menace peut-être; mais, si on le recommençait, on ne réussirait pas.

Ce qu'il importe donc d'étudier dans l'histoire contemporaine, et en France, ce n'est pas la vie de la royauté, c'est le gouvernement de la bourgeoisie.

Il s'ouvre en 1830, et nous n'avons pas écrit une autre histoire que la sienne.

Comme classe militante, la bourgeoisie a bien mérité de la civilisation. Elle possède d'ailleurs des qualités : l'amour du travail, le respect de la loi, la haine du fanatisme et de ses emportements, des mœurs douces, l'économie, ce qui compose le fond des vertus domestiques. Mais elle manque en général de profondeur dans les idées, d'élévation dans les sentiments, et elle n'a aucune vaste croyance. D'où son inaptitude aux affaires publiques. Le cens électoral a trouvé des défenseurs : il

n'est pas de pire système! Ne demander qu'à la propriété les guides du peuple, des législateurs, c'est transporter à la conduite des États la politique du ménage; c'est mettre la fortune des empires à la merci d'une sagesse qui a l'étendue d'un champ pour mesure. On le nierait en vain : l'inconvénient du régime électif se déployant sur une petite échelle est de faire tomber le gouvernail aux mains d'hommes insuffisants qui ne peuvent que perdre l'État, si quelque noble passion ne compense pas chez eux l'ignorance des traditions et le manque d'études. Le sentiment de la conservation sera-t-il cette passion noble? Au moins faudrait-il qu'un contrepoids lui fût donné. Car, sans cela, comme tout ce qui est exclusif, il deviendra aveugle et suicide. Il rapetissera la politique, et la faussera de la sorte. Au dedans, il repoussera des réformes qui eussent prévenu des révoltes. Au dehors, il conseillera, jusqu'à cette abdication avouée du courage, qui est la plus folle des témérités.

Et c'est bien là, en effet, ce qui a caractérisé le gouvernement de la bourgeoisie.

A l'intérieur, nous avons entendu prêcher la morale des intérêts avec un succès odieux. Des scènes de bazar ont, plus d'une fois, rempli de tumulte et de scandale le palais des délibérations. Pour qu'on pût agrandir la sphère des faveurs à distribuer et donner pâture aux âmes vénales, la direction des travaux publics, enlevée à l'État, est devenue un instrument d'agiotage pour les banquiers, un moyen d'achalandage électoral pour les ministres. Le pouvoir a été mis au pillage. Et ce qui est bien autrement désastreux que des provinces envahies par l'ennemi, que des villes perdues, que des défaites essuyées, que des milliers de citoyens noyés dans leur sang, il y a eu altération du caractère national. Gouverner, c'est se dévouer. Qu'attendre d'un système qui fait précisément de l'intérêt privé la source des pouvoirs? Si nous avions à définir le génie politique, nous le définirions : un grand dévouement armé d'une grande force et mis au service d'un grand but. La convention ne renfermait peut-être pas plus d'hommes de talent que nos assemblées contemporaines; mais c'était une assemblée désintéressée, dévouée : ce fut son génie. A la seule générosité de ses passions elle dut, malgré ses fautes et ses excès, de dépasser les calculs de Richelieu. Elle porta impunément son drapeau dans la région des tempêtes; et, en fin de compte, elle est morte debout.

Quant à l'ordre social, voulu et maintenu par la bourgeoisie, il a été marqué par un complet abandon du pauvre. « Chacun pour soi, chacun chez » soi, » ont dit les chefs : hideuse et lâche maxime qui contient toutes les oppressions jusqu'à ce qu'elle enfante tous les désordres! L'erreur de la bourgeoisie a été de croire que, là où il n'y a pas égalité dans les moyens de développement, la liberté suffit au progrès et à la justice. Mais qu'importe le droit de s'enrichir accordé à tous, quand les instruments de travail et le crédit n'appartiennent qu'à quelques-uns? Qu'importe le droit au bonheur, sans la possibilité d'y atteindre? Qu'importe une route spacieuse et unie devant l'infortuné qui ne se peut mouvoir? La véritable liberté consiste, non pas dans le droit, mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses facultés. La liberté n'est donc qu'un leurre, que l'hypocrisie du despotisme, partout où la possession des instruments de travail constitue un monopole; partout où la dispensation du crédit vient des particuliers, qui ne prêtent qu'aux riches au lieu de venir de l'État, qui prêterait aux pauvres; partout où la concurrence livre le petit capitaliste en proie au capitaliste opulent; partout où les transactions industrielles ont lieu entre la richesse et la faim; partout où la vie des citoyens dépend, non de leur bonne conduite et de leur prévoyance, mais d'une maladie qui survient, d'une commande qui cesse, d'un procédé nouveau qu'on invente; partout où l'enfant du pauvre est forcément arraché à l'école où on l'instruirait, pour être enseveli vivant dans l'atelier où on l'exténue; partout où la liberté de la presse n'existe qu'au profit de ceux qui peuvent payer un cautionnement monstrueux; partout enfin où il y a des enfants de sept ans qui travaillent douze heures par jour pour vivre, des filles de seize ans qui pour vivre se prostituent, des vagabonds qu'on ramasse endormis sur les marches d'un palais inhabité, des infanticides par misère, des journaliers que la découverte d'une machine jette affamés sur la place publique, des milliers de travailleurs qui se lèvent un jour, la pâleur sur le front, la rage dans le cœur, et qui marchent au combat avec ce cri : Vivre en travaillant ou mourir en combattant.

Et, dans ceci, la faute n'est point aux hommes, elle est aux choses. La tyrannie féodale se composait de noms propres; on la voyait en face; on la touchait du doigt. Rien de semblable dans cette

à maintenir en France un ordre social fondé sur le principe de la concurrence illimitée? C'était vouloir deux choses absolument inconciliables. La concurrence poussant à une production indéfinie, sa logique conduit à l'établissement d'un vaste système maritime et commercial, à la possession de l'Océan. L'Angleterre pouvait-elle consentir au partage de la mer? Elle eût été perdue. L'alliance anglaise nous condamne donc à n'être qu'une nation continentale; et, pour peu que nous y consentions, la concurrence va nous étouffer.

Voilà de quelles causes générales est sortie la situation présente. Dure aux uns, incertaine pour les autres, elle est pleine à la fois d'illusions et de périls. A qui n'a pas su l'approfondir elle peut paraître rassurante; et cependant la mort y germe sous le déshonneur. Ce silence est fatal, ce repos est sinistre. Notre calme est celui de l'épuisement. Mais, ainsi qu'il arrive dans les empires qui penchent, nous en sommes venus à prendre pour des gages de durée, pour des promesses de bonheur, l'énervement des âmes et l'abaissement des caractères. Dix ans de paix nous ont plus brisés que n'eût fait un demi-siècle de guerres; et nous ne nous en apercevons seulement pas!

Dieu nous garde, pourtant, de désespérer de notre pays! Il est des sociétés raides en quelque sorte, inflexibles, et que volontiers l'on comparerait à ces lourds cavaliers du moyen âge bardés de fer : difficilement on les atteignait au travers de leur épaisse armure, mais, une fois par terre, ils ne pouvaient plus se relever. Autre est la France, société douée, dans sa force, d'une souplesse merveilleuse et qui semble éternellement jeune. A quelles fatigues sans exemple et sans nom n'a-t-elle pas résisté? De 1789 à 1815, elle a eu des colères et enduré des souffrances, et accompli des travaux à éreinter la nation la plus vigoureuse. Elle n'en est pas morte, néanmoins; et en 1830, après quinze ans d'apparente langueur, il s'est trouvé qu'elle avait réparé son sang. Oui, la France est faite pour vivre plusieurs vies. Elle porte en elle de quoi étonner les hommes sous des aspects différents et imprévus. Jamais peuple eut-il, suivant l'expression de Montaigne parlant d'Alexandre, une beauté illustre par tant de visages? La France n'a-t-elle pas joué aux rôles les plus divers comme les plus éclatants? N'a-t-elle pas été successivement la révolution et l'empire?

Pourquoi nous découragerions-nous? Le mal vient d'une erreur qu'il est si facile de réparer! Comment croire que la bourgeoisie s'obstinera dans son aveuglement? Tutrice naturelle du peuple, est-il possible qu'elle persiste à se défier de lui comme d'un ennemi? Ceux qui l'y excitent la trompent et se préparent à l'asservir; à force de lui faire peur des hommes du peuple, on lui a ôté la conscience de ses véritables dangers. Ils sont moins à ses pieds que sur sa tête et autour d'elle. Qu'elle y songe!

Si la bourgeoisie est noblement inspirée, elle peut tout pour la régénération de ce pays. Captive dans ses monopoles, vouée aux passions mesquines auxquelles l'égoïsme de son principe la condamne, elle perdrait la France et se perdrait elle-même, n'ayant que la moindre partie des qualités que la grande politique exige. Il faut donc qu'au lieu de se tenir séparée du peuple, elle s'unisse à lui d'une manière indissoluble en prenant l'initiative d'un système qui ferait passer l'industrie du régime de la concurrence à celui de l'association, qui généraliserait la possession des instruments de travail, qui instituerait le pouvoir banquier des pauvres, qui, en un mot, abolirait l'esclavage du travail. En une telle entreprise il y aurait équité et sagesse, intelligence et sûreté. Retrempée dans le peuple et raffermie par son concours, la bourgeoisie tirerait de sa sécurité reconquise des ressources incalculables. Pacifiquement et à jamais victorieuse de l'esprit de sédition, elle ne craindrait pas, tournée vers l'Europe des rois, de rendre à la France la parole et le geste du commandement. Elle acquerrait, d'ailleurs, en devenant la nation, toutes les vertus qui lui manquent. Car, si elle a beaucoup à donner au peuple, elle a beaucoup aussi à recevoir de lui. Elle lui peut donner l'instruction, la vraie liberté, et les trésors qui en découlent; elle recevra de lui l'énergie, la puissance des mâles instincts, le goût de la grandeur, l'aptitude au dévouement. Précieux échange qui relèverait notre pays par l'harmonieux emploi des volontés et des vertus de tous ses enfants!

Pour nous, nous n'avons cessé de nourrir et nous chérissons cette virile espérance. Elle nous a soutenu dans une œuvre si remplie de tristesse et si amère! En traçant le tableau de tant de malheurs, nous nous disions qu'ils n'étaient pas irréparables; que pour y mettre un terme il fallait se résigner à la douleur d'en connaître les causes et l'étendue; qu'un jour viendrait où cesserait la

longue folie de nos querelles intestines; qu'à nos déchirements succéderait la fraternité, source de toute force durable et de toute justice; que la France enfin reprendrait, dans l'intérêt de la civilisation et pour le salut des peuples opprimés, son influence sur les affaires du monde. Nous n'aurions pas écrit ce livre, s'il n'avait dû être que l'oraison funèbre de la patrie.

FIN.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES.

PROTOCOLES DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES RELATIVEMENT A LA HOLLANDE ET A LA BELGIQUE. — CONSULTATION SUR LA SANTÉ DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRI. — RAPPORT SUR LA SALUBRITÉ DE LA CITADELLE DE BLAYE. — RAPPORT SUR LA SANTÉ DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRI. — PROCÈS-VERBAL DE L'ACCOUCHEMENT DE LA DUCHESSE DE BERRI. — TRAITÉ D'UNKIAR-SKÉLESSI. — TRAITÉ CONCERNANT LE DROIT DE VISITE. — RÈGLEMENT DU DUTUELLISME. — TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE. — ARRÊT DE MISE EN ACCUSATION DES ACCUSÉS D'AVRIL. — LISTE DES PAIRS QUI ONT VOTÉ LA MISE EN ACCUSATION. — LISTE DES DÉFENSEURS CHOISIS PAR LES ACCUSÉS D'AVRIL. — LISTE DES PAIRS QUI RÉPONDENT A L'APPEL; LISTE DES PAIRS QUI NE RÉPONDENT PAS. — LISTE DES ACCUSÉS. — LETTRE DES DÉFENSEURS AUX ACCUSÉS D'AVRIL. — ARRÊT DU 15 JUILLET 1835. — NOTE ADRESSÉE PAR LE DIRECTOIRE A M. LE DUC DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LA CONFÉDÉRATION SUISSE. — NOTE ADRESSÉE PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE A LL. EE. LES ATOYER ET CONSEIL D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE, DIRECTOIRE FÉDÉRAL. — RÉPONSE A LA NOTE DE M. L'AMBASSADEUR DU ROI DES FRANÇAIS, ADOPTÉE PAR LA DIÈTE DANS LA SÉANCE DU 29 AOUT. — NOTE ADRESSÉE PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE A MM. LES ATOYER ET CONSEIL D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE, DIRECTOIRE FÉDÉRAL. — RÉPONSE A M. DE MONTEBELLO PAR LA DIÈTE HELVÉTIQUE. — TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE GÉNÉRAL DESMICHELS ET ABD-EL-KADER. — TRAITÉ DE LA TAFNA ENTRE LE LIEUTENANT GÉNÉRAL BUGEAUD ET L'ÉMIR ABD-EL-KADER.

PROTOCOLES DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

Extrait du protocole numéro 11, *de la conférence tenue au Foreing-Office, le* 20 *janvier* 1831.

Présents, les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie :

« Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont pris connaissance de la lettre ci-jointe, adressée à leurs commissaires à Bruxelles, au nom du gouvernement provisoire de la Belgique, lettre qui porte, conformément à la teneur du protocole du 9 janvier 1831, que les troupes belges qui s'étaient avancées aux environs de Maestricht avaient reçu l'ordre de se retirer immédiatement et d'éviter à l'avenir les causes d'hostilités.

» Ayant eu lieu de se convaincre, par les applications de leurs commissaires, que cette retraite des troupes belges aura pour effet d'assurer à la place de Maestricht l'entière liberté de communication dont elle doit jouir; ne pouvant douter que, de son côté, S. M. le roi des Pays-Bas n'ait pourvu à l'accomplissement du protocole du 9 janvier; ayant du reste arrêté les déterminations nécessaires pour le cas dans lequel les dispositions de ce protocole seraient soit rejetées, soit enfreintes, et étant parvenus au jour où doit se trouver complétement établie la cessation d'hostilités que les cinq puissances ont eu à cœur d'amener, les plénipotentiaires ont procédé à l'examen des questions qu'ils avaient à résoudre pour réaliser l'objet de leur protocole du 20 décembre 1830, pour faire une utile application des principes fondamentaux auxquels cet acte a rattaché l'indépendance future de la Belgique, et pour affermir ainsi la paix générale dont le maintien constitue le premier intérêt, comme il forme le premier vœu des puissances réunies en conférence à Londres.

» Dans ce but, les plénipotentiaires ont jugé indispensable de poser avant tout des bases, quant aux limites qui doivent séparer désormais le territoire hollandais du territoire belge.

» Des propositions leur avaient été remises de part et d'autre sous ce dernier rapport. Après les avoir mûrement discutées, ils ont concerté entre eux les bases suivantes :

» Art. 1er. Les limites de la Hollande comprennent tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en l'année 1790.

» 2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas, dans le traité de l'année 1815, sauf le grand-duché de Luxembourg, qui, possédé à un titre différent par les princes de la maison de Nassau, fait et continuera de faire partie de la confédération germanique.

» 3. Il est entendu que les dispositions des art. 108 jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du congrès de

Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront applicables aux rivières et aux fleuves qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

» 4. Comme il résulterait néanmoins des bases posées dans les articles 1 et 2 que la Hollande et la Belgique posséderaient des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera effectué par les soins des cinq cours tels échanges et arrangements entre les deux pays, qui leur assureraient l'avantage réciproque d'une entière contiguïté de possessions et d'une libre communication entre les villes et fleuves compris dans leurs frontières.

» Ces premiers articles convenus, les plénipotentiaires ont porté leur attention sur les moyens de consolider l'œuvre de paix auquel les cinq puissances ont voué une active sollicitude, et de placer dans leur vrai jour les principes qui dirigent leur commune politique.

» Ils sont unanimement d'avis que les cinq puissances devaient à leur intérêt bien compris, à leur union, à la tranquillité de l'Europe, et à l'accomplissement des vues consignées dans leur protocole du 20 décembre, une manifestation solennelle, une preuve éclatante de la ferme détermination où elles sont de ne rechercher, dans les arrangements relatifs à la Belgique, comme dans toutes les circonstances qui pourront se présenter encore, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage isolé, et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les États qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité. C'est par suite de ces maximes, c'est dans ces intentions salutaires, que les plénipotentiaires ont résolu d'ajouter aux articles précédents ceux qui se trouvent ci-dessous :

» 5. La Belgique, dans les limites telles qu'elles seront arrêtées et tracées conformément aux bases posées dans les art. 1, 2 et 4 du présent protocole, formera un État perpétuellement neutre. Les cinq puissances lui garentissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées ci-dessous.

» 6. Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure.

» Pour copie conforme :

» *Signé*, Pozzo-Di-Borgo. »

PROTOCOLE DU 19 FÉVRIER.

» Présents, les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie :

» Les plénipotentiaires des cours de France, de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie s'étant assemblés, ont porté toute leur attention sur les interprétations diverses données au protocole de la conférence de Londres, en date du 20 décembre 1830, et aux principaux actes dont il a été suivi. Les délibérations des plénipotentiaires les ont conduits à reconnaître unanimement qu'ils doivent à la position des cinq cours, comme à la cause de la paix générale, qui est leur propre cause et celle de la civilisation européenne, de rappeler ici le grand principe du droit public, dont les actes de la conférence de Londres n'ont fait qu'offrir une application salutaire et constante.

» D'après ce principe d'un ordre supérieur, les traités ne perdent pas leur puissance, quels que soient les changements qui interviennent dans l'organisation intérieure des peuples. Pour juger de l'application que les cinq cours ont fait de ce même principe, pour apprécier les déterminations qu'elles ont prises relativement à la Belgique, il suffit de se reporter à l'époque de l'année 1814.

» A cette époque les provinces belges étaient occupées militairement par l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, et les droits que ces puissances exerçaient sur elles furent complétés par la renonciation de la France à la possession de ces mêmes provinces. Mais la renonciation de la France n'eut pas lieu au profit des puissances occupantes. Elle tint à une pensée d'un ordre plus élevé. Les puissances, et la France elle-même, également désintéressées alors, comme aujourd'hui, dans leurs vues sur la Belgique, en gardèrent la disposition et non la souveraineté, dans la seule intention de faire concourir les provinces belges à l'établissement d'un juste équilibre en Europe, et au maintien de la paix générale. Ce fut cette intention qui préside à leurs stipulations ultérieures ; ce fut elle qui noua la Belgique à la Hollande ; ce fut elle qui porta les puissances à assurer dès lors aux Belges le double bienfait d'institutions libres et d'un commerce fécond pour eux en richesses et en développement d'industrie.

» L'union de la Belgique avec la Hollande se brisa. Des communications officielles ne tardèrent pas à convaincre les cinq cours que les moyens primitivement destinés à la maintenir ne pourraient plus ni la rétablir pour le moment, ni la conserver par la suite, et que désormais, au lieu de confondre les affections et le bonheur des deux peuples, elle ne mettrait en présence que des passions et des haines, elle ne ferait jaillir de leur choc que la guerre avec tous ses désastres. Il n'appartenait pas aux puissances de juger des causes qui venaient de rompre les liens qu'elles avaient formés. Mais quand elles voyaient ces liens rompus, il leur appartenait d'atteindre encore l'objet qu'elles s'étaient proposé en les formant ; il leur appartient d'assurer, à la faveur de combinaisons nouvelles, cette tranquillité de l'Europe, dont l'union de la Belgique avec la Hollande avait constitué une des bases. Les puissances y étaient impérieusement appelées. Elles avaient le droit, et les événements leur imposaient le devoir d'empêcher que les provinces belges, devenues indépendantes, ne portassent atteinte à la sécurité générale et à l'équilibre européen.

» Un tel devoir rendait inutile tout concours étranger. Pour agir ensemble, les puissances n'avaient qu'à consulter leurs traités, qu'à mesurer l'étendue des dangers que leur inaction ou leur désaccord eussent fait naître. Les démarches des cinq cours à l'effet d'amener la cessation de la lutte entre la Hollande et la Belgique, et leur ferme résolution de mettre fin à toute mesure qui, de part ou d'autre, eût eu un caractère hostile, furent les premières conséquences de l'identité de leurs opinions sur la valeur et les principes des transactions solennelles qui les lient.

» L'effusion du sang s'arrêta : la Hollande, la Belgique, et même les États voisins, leur sont également redevables de ce bienfait.

» La seconde application des mêmes principes eut lieu dans le protocole du 20 décembre 1830.

» A l'exposé des motifs qui déterminaient les cinq cours, cet acte associa la réserve des devoirs dont la Belgique res-

teruit chargée envers l'Europe, tout en voyant s'accomplir ses vœux de séparation et d'indépendance.

» Chaque nation a ses droits particuliers; mais l'Europe aussi a son droit : c'est l'ordre social qui le lui a donné.

» Les traités qui régissent l'Europe, la Belgique, devenue indépendante, les trouvait faits et en vigueur, elle devait donc les respecter, et ne pouvait pas les enfreindre. En les respectant, elle se conciliait avec l'intérêt et le repos de la grande communauté des États européens; en les enfreignant, elle eût amené la confusion et la guerre. Les puissances seules pouvaient prévenir ce malheur, et puisqu'elles le pouvaient, elles devaient faire prévaloir la salutaire maxime, que les événements qui font naître en Europe un État nouveau ne lui donnent pas plus le droit d'altérer le système général dans lequel il entre, que les changements survenus dans la condition d'un État ancien ne l'autorisent à se croire délié de ses engagements antérieurs : — maxime de tous les peuples civilisés; maxime qui se rattache au principe même d'après lequel les États survivant à leurs gouvernements, et les obligations imprescriptibles des traités à ceux qui les contractent; maxime enfin qu'on n'oublierait pas sans faire rétrograder la civilisation, dont la morale et la foi publique sont heureusement et les premières conséquences et les premières garanties.

» Le protocole du 20 décembre fut l'expression de ces vérités; il statua : » Que la conférence s'occuperait de dis» cuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus » propres à combiner l'indépendance future de la Belgique » avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sé» curité des autres États, et avec la conservation de l'équi» libre européen »

» Les puissances venaient d'indiquer ainsi le but auquel elles devaient marcher. Elles y marchèrent, forte de la pureté de leurs intentions et de leur impartialité. Tandis que, d'un côté, par leur protocole du 15 janvier, elles repoussaient des prétentions qui seraient toujours inadmissibles, de l'autre, elles pesaient avec le soin le plus scrupuleux toutes les opinions qui étaient mutuellement émises, tous les titres qui étaient réciproquement évoqués. De cette discussion approfondie des diverses communications faites par les plénipotentiaires de Sa Majesté le roi des Pays-Bas et par les commissaires belges, résulta le protocole définitif du 20 janvier 1831.

» Il était à prévoir que la première ardeur d'une indépendance naissante tendrait à franchir les justes bornes des traités et des obligations qui en dérivent. Les cinq cours ne pouvaient néanmoins admettre en faveur des Belges le droit de faire des conquêtes sur la Hollande ni sur d'autres États. Mais obligées de résoudre des questions de territoire essentiellement en rapport avec leurs propres convenances et leurs propres intérêts, les cinq cours ne consacrèrent, à l'égard de la Belgique, que les maximes dont elles s'étaient fait à elles-mêmes une loi rigoureuse. Assurément elles ne sortaient ni des bornes de la justice et de l'équité, ni des règles d'une saine politique, lorsqu'en adoptant impartialement les limites qui séparaient la Belgique de la Hollande avant leur réunion, elles ne refusaient aux Belges que le pouvoir d'envahir : ce pouvoir, elles l'ont rejeté, parce qu'elles le considèrent comme subversif de la paix et de l'ordre social.

» Les puissances avaient encore à délibérer sur d'autres questions qui se rattachaient à leurs traités, et qui ne pouvaient par conséquent être soumises à des décisions nouvelles sans leur concours direct.

» D'après le protocole du 20 décembre, les instructions et les plains pouvoirs demandés pour les commissaires belges qui seraient envoyés à Londres devaient embrasser tous les objets de la négociation. Cependant ces commissaires arrivèrent sans autorité suffisante, et, sur plusieurs points importants, sans informations; et les circonstances n'admettaient point de retard.

» Les puissances, par le protocole du 27 janvier, ne firent néanmoins, d'une part, qu'énumérer les charges inhérentes, soit au territoire belge, soit au territoire hollandais, et se bornèrent à *proposer*, de l'autre, des arrangements fondés sur une réciprocité de concessions, sur les moyens de conserver à la Belgique les marchés qui ont le plus contribué à sa richesse, et sur la notoriété même des budgets publics du royaume des Pays-Bas.

» Dans ces arrangements la médiation des puissances sera toujours requise; car, sans elle, ni les parties intéressées ne parviendraient à s'entendre, ni les stipulations auxquelles les cinq cours ont pris, en 1814 et 1815, une part immédiate, ne pourraient se modifier.

» L'adhésion de S. M. le roi des Pays-Bas aux protocoles du 20 et du 27 janvier 1831 a répondu aux soins de la conférence de Londres. Le nouveau mode d'existence de la Belgique et sa neutralité reçurent ainsi une sanction dont ils ne pouvaient se passer. Il ne restait plus à la conférence que d'arrêter ses résolutions relatives à la protestation faite en Belgique contre le premier de ces protocoles, d'autant plus important qu'il est fondamental.

» Cette protestation invoque d'abord un droit de postliminie qui n'appartient qu'aux États indépendants, et qui ne saurait, par conséquent, appartenir à la Belgique, puisqu'elle n'a jamais été comptée au nombre de ces États. Cette même protestation mentionne en outre des cessions faites à une puissance tierce, et non à la Belgique, qui ne les a pas obtenues, et qui ne peut s'en prévaloir.

» La nullité de semblables prétentions est évidente. Loin de porter atteinte au territoire des anciennes provinces belges, les puissances n'ont fait que déclarer et maintenir l'intégrité des États qui l'avoisinent. Loin de resserrer les limites de ces provinces, elles y ont compris la principauté de Liége, qui n'en faisait point partie autrefois.

» Du reste, tout ce que la Belgique pouvait désirer, elle l'a obtenu : séparation d'avec la Hollande, indépendance, sûreté extérieure, garantie de son territoire et de sa neutralité, libre navigation des fleuves qui lui servent de débouchés, et paisible jouissance de ses libertés nationales.

» Tels sont les arrangements auxquels la protestation dont il s'agit oppose le dessein, publiquement avoué, de ne respecter ni les possessions ni les droits des États limitrophes.

» Les plénipotentiaires des cinq cours, considérant que de pareilles vues sont des vues de conquête, incompatibles avec les traités existants, avec la paix de l'Europe, et par conséquent avec la neutralité et l'indépendance de la Belgique, déclarent :

» 1° Qu'il demeure entendu, comme il l'a été dès l'origine, que les arrangements arrêtés par le protocole du 20 janvier 1831 sont des arrangements fondamentaux et irrévocables;

» 2° Que l'indépendance de la Belgique ne sera reconnue

par les cinq puissances qu'aux conditions et dans les limites qui résulteront desdits arrangements du 20 janvier 1831 ;

» 3° Que le principe de la neutralité et de l'inviolabilité du territoire belge, dans les limites ci-dessus mentionnées, reste en vigueur, et obligatoire pour les cinq puissances ;

» 4° Que les cinq puissances, fidèles à leurs engagements, se reconnaissent le plein droit du déclarer que le souverain de la Belgique doit répondre, par sa position personnelle, au principe d'existence de la Belgique même, satisfaire à la sûreté des autres États, accepter, sans aucune restriction, comme l'avait fait S. M. le roi des Pays-Bas pour le protocole du 21 juillet 1814, tous les arrangements fondamentaux renfermés dans le protocole du 20 janvier 1831, et être à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance ;

» 5° Que ces premières conditions remplies, les cinq puissances continueront d'employer leurs soins et leurs bons offices pour amener l'adoption réciproque et la mise à exécution des autres arrangements nécessités par la séparation de la Belgique d'avec la Hollande ;

» 6° Que les cinq puissances reconnaissent le droit en vertu duquel les autres États prendraient telles mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour faire respecter ou pour rétablir leur autorité légitime dans tous les pays à eux appartenant, sur lesquels la protestation mentionnée plus haut élève des prétentions, et qui sont situés hors du territoire belge, déclaré neutre ;

» 7° Que S. M. le roi des Pays-Bas ayant adhéré sans restriction, par le protocole du 18 février 1831, aux arrangements relatifs à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, toute entreprise des autorités belges sur le territoire que le protocole du 20 janvier a déclaré hollandais, serait envisagée comme un renouvellement de la lutte à laquelle les cinq puissances ont résolu de mettre un terme.

» *Signé :* Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bülow, Lieven, Matuszewicz. »

Préliminaires d'un traité en dix-huit articles, dressés par la conférence de Londres.

A M. Lebeau, à Bruxelles.

« Londres, 26 juin 1831.

» Monsieur, nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre, en date du 5 juin, que MM. Devaux et Nothomb nous ont remise de votre part, et nous croyons devoir vous adresser en réponse les articles ci-joints, que la conférence de Londres vient d'arrêter pour être communiqués aux deux parties intéressées.

» La conférence considérera ces articles comme non avenus, si le congrès belge les rejette en tout ou en partie.

» Agréez, monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

» *Signé :* Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bülow, Matuszewicz. »

» La conférence, animée du désir de concilier les difficultés qui arrêtent encore la conclusion des affaires de Belgique, a pensé que les articles suivants, qui formeraient les préliminaires d'un traité de paix, pourraient conduire à ce but. Elle a résolu en conséquence de les proposer aux deux parties :

» Art. 1er. Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en l'année 1790.

» 2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815.

» 3. Les cinq puissances emploieront leurs bons offices pour que le *statu quo* dans le grand-duché de Luxembourg soit maintenu pendant le cours de la négociation séparée que le souverain de la Belgique ouvrira avec le roi des Pays-Bas et avec la confédération germanique, au sujet dudit grand-duché, négociation distincte de la question des limites entre la Hollande et la Belgique.

» Il est entendu que la forteresse de Luxembourg conservera ses libres communications avec l'Allemagne.

» 4. S'il est constaté que la république des Provinces-Unies des Pays-Bas n'exerçait pas exclusivement la souveraineté dans la ville de Maestricht en 1790, il sera avisé par les deux parties aux moyens de s'entendre à cet égard sur un arrangement convenable.

» 5. Comme il résulterait des bases posées par les art. 1er et 2 que la Hollande et la Belgique posséderaient des enclaves dans leurs territoires respectifs, il sera fait à l'amiable entre la Hollande et la Belgique les échanges qui pourraient être jugés d'une convenance réciproque.

» 6. L'évacuation réciproque des territoires, villes et places, aura lieu indépendamment des arrangements relatifs aux échanges.

» 7. Il est entendu que les dispositions des art. 108 jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du congrès de Vienne, relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux fleuves et aux rivières qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

» La mise à exécution de ces dispositions sera réglée dans le plus bref délai possible.

» La participation de la Belgique à la navigation du Rhin, par les eaux intérieures entre ce fleuve et l'Escaut, formera l'objet d'une négociation séparée entre les parties intéressées, à laquelle les cinq puissances prêteront leurs bons offices.

» L'usage des canaux de Gand à Terneuse et de Zuid-Willemswart, construits pendant l'existence du royaume des Pays-Bas, sera commun aux habitants des deux pays ; il sera arrêté un règlement sur cet objet.

» L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé de la manière la plus convenable, afin de prévenir les inondations.

» 8. En exécution des art. 1er et 2 qui précèdent, des commissaires démarcateurs hollandais et belges se réuniront, dans le plus bref délai possible, en la ville de Maestricht, et procéderont à la démarcation des limites qui doivent séparer la Hollande et la Belgique, conformément aux principes établis à cet effet dans les art. 1er et 2.

» Ces mêmes commissaires s'occuperont des échanges à faire par les pouvoirs compétents des deux pays par suite de l'art. 5.

» 9. La Belgique, dans les limites telles qu'elles seront tracées conformément aux principes posés dans les présents préliminaires, formera un État perpétuellement neutre. Les cinq puissances, sans vouloir s'immiscer dans le régime in-

Digitized by Google

térieur de la Belgique, lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées au présent article.

» 10. Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers les autres États, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure, en conservant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère.

» 11. Le port d'Anvers, conformément à l'article 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

» 12. Le partage des dettes aura lieu de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui originairement pesaient, avant la réunion, sur les divers territoires dont ils se composent, et à diviser dans une juste proportion celles qui ont été contractées en commun.

» 13. Des commissaires liquidateurs nommés de part et d'autre se réuniront immédiatement. Le premier objet de leur réunion sera de faire la quote-part que la Belgique aura à payer provisoirement, et sauf liquidation, pour le service d'une partie des intérêts des dettes mentionnées dans l'article précédent.

» 14. Les prisonniers de guerre seront renvoyés, de part et d'autre, quinze jours après l'adoption de ces articles.

» 15. Les séquestres mis sur les biens particuliers dans les deux pays seront immédiatement levés.

» 16. Aucun habitant des villes, places et territoires réciproquement évacués, ne sera recherché ni inquiété pour sa conduite politique passée.

» 17. Les cinq puissances se réservent de prêter leurs bons offices, lorsqu'ils seront réclamés par les parties intéressées.

» 18. Les articles réciproquement adoptés seront convertis en traité définitif.

« *Signé :* Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewicz.

« Pour copie conforme :

« *Signé :* Palmerston. »

Traité définitif en 24 articles, entre la Hollande et la Belgique, arrêté par la conférence de Londres.

Lettre d'envoi.

« Les soussignés, plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir mûrement pesé toutes les communications qui leur ont été faites par M. le plénipotentiaire belge sur les moyens de conclure un traité définitif, relativement à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, ont eu le regret de ne trouver dans ces communications aucun rapprochement entre les opinions et les vœux des parties directement intéressées.

» Ne pouvant toutefois abandonner à de plus longues incertitudes des questions dont la solution immédiate est devenue un besoin pour l'Europe; forcés de les résoudre, sous peine d'en voir sortir l'incalculable malheur d'une guerre générale; éclairés du reste sur tous les points en discussion par les informations que M. le plénipotentiaire belge et MM. les plénipotentiaires des Pays-Bas leur ont données, les soussignés n'ont fait qu'obéir à un devoir dont leurs cours ont à s'acquitter entre elles-mêmes comme envers les autres États, et que tous les essais de conciliation directe entre la Hollande et la Belgique ont encore laissé inaccompli, ils n'ont fait que respecter la loi suprême d'un intérêt européen du premier ordre; ils n'ont fait que céder à une nécessité de plus en plus impérieuse, en arrêtant les conditions d'un arrangement définitif que l'Europe, amie de la paix et en droit d'en exiger la prolongation, a cherché en vain, depuis un an, dans les propositions faites par les deux parties ou agréées tour à tour par l'une d'elles et rejetées par l'autre.

Dans les conditions que renferment les vingt-quatre articles ci-joints, la conférence de Londres a été obligée de n'avoir égard qu'aux règles de l'équité. Elle a suivi l'impression du vif désir qui l'animait, de concilier l'intérêt avec les droits, et d'assurer à la Hollande, ainsi qu'à la Belgique, des avantages réciproques, de bonnes frontières, un état de possession territoriale sans dispute, une liberté de commerce mutuellement bienfaisante, et un partage de dettes qui, succédant à une communauté absolue de charges et de bénéfices, les diviserait pour l'avenir, moins d'après les supputations minutieuses dont les matériaux mêmes n'avaient pas été fournis, moins d'après la rigueur des conventions et des traités, que selon l'intention d'alléger les fardeaux et de favoriser la prospérité des deux États.

En invitant M. le plénipotentiaire belge à signer les articles dont il a été fait mention ci-dessus, les soussignés observeront :

1° Que ces articles auront toute force et valeur d'une convention solennelle entre le gouvernement belge et les cinq puissances;

2° Que les cinq puissances en garantissent l'exécution;

3° Qu'une fois acceptés par les deux parties, ils sont destinés à être insérés, mot pour mot, dans un traité direct entre la Belgique et la Hollande, lequel ne renfermera, en outre, que des stipulations relatives à la paix et à l'amitié qui subsisteront entre les deux pays et leurs souverains;

4° Que ce traité, signé sous les auspices de la conférence de Londres, sera placé sous la garantie formelle des cinq puissances;

5° Que les articles en question forment un ensemble, et n'admettent pas de séparation.

6° Enfin, qu'ils contiennent les décisions *finales* et *irrévocables* des cinq puissances, qui, d'un commun accord, sont résolues à amener elles-mêmes l'acceptation pleine et entière desdits articles par la partie adverse, si elle venait à les rejeter.

Les soussignés saisissent cette occasion d'offrir à M. le plénipotentiaire belge l'assurance de leur très-haute considération.

Signé : Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz.

Texte du traité.

Art. 1er. Le territoire belge se composera des provinces de Brabant méridional, Liége, Namur, Hainaut, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg, telles qu'elles ont fait partie du royaume-uni des Pays-Bas constitué en 1814, à l'exception des districts de la province de Limbourg désignés dans l'art. 4.

Digitized by Google

Le territoire belge comprendra en outre la partie du grand-duché de Luxembourg indiquée dans l'art. 2.

Art. 2. S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, consent à ce que dans le grand-duché de Luxembourg les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dessous :

A partir de la frontière de France, entre Rondange, qui restera au grand-duché de Luxembourg, et Athus, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'Arlon avec sa banlieue et la route d'Arlon à Bastogne, passera entre Mesancy, qui sera sur le territoire belge, et Clémency, qui restera au grand-duché de Luxembourg, pour aboutir à Steinford, lequel endroit restera également au grand-duché. De Steinford cette ligne sera prolongée, dans la direction d'Eischen; de Hecbus, Goirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Pereth et Perlé, jusqu'à Martelange : Hecbus, Goirsch, Grende, Nothomb et Pareth devant appartenir à la Belgique; et d'Eischen, Oberpalen, Perlé et Martelange, ladite ligne descendra le cours de la Sure, dont le Thalweg servira de limite entre les deux États, jusque vis-à-vis de Tintange, d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de Dickirch, et passera entre Surrel, Harlange, Janchemps qu'elle laissera au grand-duché de Luxembourg, et Houville, Jwarchamps et Loutremange, qui feront partie du territoire belge; atteignant ensuite aux environs de Donrals et de Soulez, qui resteront au grand-duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de Dickirch, la ligne en question suivra ladite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'ouest de cette ligne, appartiendront à la Belgique; et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'est de cette même ligne, continueront d'appartenir au grand-duché de Luxembourg.

Il est entendu qu'en traçant cette ligne, et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte jointe, pour plus de clarté, au présent article, les commissaires démarcateurs dont il est fait mention dans l'art. 6 auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

Art. 3. S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, recevra, pour les cessions faites dans l'article précédent, une indemnité territoriale dans la province de Limbourg.

Art. 4. En exécution de la partie de l'art. 1er relative à la province de Limbourg, et par suite des cessions que S. M. le roi des Pays-Bas fait dans l'art. 2, Sadite Majesté possédera, soit en qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunis à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous,

1° *Sur la rive droite de la Meuse*, aux anciennes enclaves hollandaises, sur ladite rive dans la province de Limbourg, seront joints les districts de cette même province, sur cette même rive, qui n'appartenaient pas aux états généraux en 1790; de façon que la partie actuelle du Limbourg, située sur la rive droite de la Meuse et comprise entre ce fleuve à l'ouest, la frontière du territoire prussien à l'est, la frontière actuelle de la province de Liége, au midi, et la Gueldre hollandaise au nord, appartiendra désormais tout entière à S. M. le roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande.

2° *Sur la rive gauche de la Meuse*, à partir du point le plus méridional de la province hollandaise du Brabant septentrional, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse, en-dessus de Wessem, entre cet endroit et Stevensweert, en point où se touchent sur la rive gauche les frontières des arrondissements actuels de Ruremonde et de Maestricht, de manière que Borgerot, Stampray, Heer-Itteren, Ittervoord et Thorn, avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au nord de cette ligne, feront partie du territoire hollandais.

Les anciennes enclaves hollandaises dans le Limbourg, sur la rive gauche de la Meuse, appartiendront à la Belgique, à l'exception de Maestricht, laquelle, avec un rayon de territoire de 1,200 toises, à partir du glacis extérieur de la place sur ladite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par S. M. le roi des Pays-Bas.

Art. 5. S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, s'entendra avec la confédération germanique et les agnats de la maison de Nassau, sur l'application des stipulations renfermées dans les art. 3 et 4, ainsi que sur tous les arrangements que lesdits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les agnats ci-dessus nommés de la maison de Nassau, soit avec la confédération germanique.

Art. 6. Moyennant les arrangements territoriaux ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement, pour jamais, à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux situés dans les limites des possessions de l'autre partie, telles qu'elles se trouvent décrites dans les art. 1er, 2 et 4.

Lesdites limites seront tracées, conformément à ces mêmes articles, par des commissaires démarcateurs belges et hollandais, qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maestricht.

Art. 7. La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1er, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Art. 8. L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé entre la Hollande et la Belgique, d'après les stipulations arrêtées à cet égard dans l'art. 6 du traité définitif conclu entre S. M. l'empereur d'Allemagne et les états généraux, le 8 novembre 1783; et, conformément audit article, des commissaires nommés de part et d'autre s'entendront sur l'application des dispositions qu'il consacre.

Art. 9. Les dispositions des art. 108 et 117 inclusivement, du Pacte général du congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire belge et le territoire hollandais.

En ce qui concerne spécialement la navigation de l'Escaut, il sera convenu que le pilotage et le balisage, ainsi que la conservation des passes de l'Escaut en aval d'Anvers, seront soumis à une surveillance commune : que cette surveillance commune sera exercée par des commissaires nommés à cet effet de part et d'autre; que des droits de pilotage modérés seront fixés d'un commun accord, et que ces droits seront les mêmes pour le commerce hollandais et pour le commerce belge. Il est également convenu que la navigation des eaux

Digitized by Google

intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, pour arriver d'Anvers au Rhin et *vice versâ*, restera réciproquement libre, et qu'elle ne sera assujettie qu'à des péages modérés qui seront provisoirement les mêmes pour le commerce des deux pays.

Des commissaires se réuniront, de part et d'autre, à Anvers, dans le délai d'un mois, tant pour arrêter le montant définitif et permanent de ces péages, qu'afin de convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions du présent article, et d'y comprendre l'exercice du droit de pêche et du commerce de pêcherie, dans toute l'étendue de l'Escaut, sur le pied d'une parfaite réciprocité en faveur des sujets des deux pays.

En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables ci-dessus mentionnés, restera libre au commerce des deux pays, qui adopteront provisoirement à cet égard les tarifs de la convention signée le 31 mars 1831, à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en autant qu'elles pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire hollandais et le territoire belge.

Art. 10. L'usage des canaux qui traversent à la fois les deux pays continuera d'être libre et commun à leurs habitants.

Il est entendu qu'ils en jouiront réciproquement et aux mêmes conditions; que de part et d'autre il ne sera perçu sur la navigation des canaux que des droits modérés.

Art. 11. Les communications commerciales par la ville de Maestricht et par celle de Sittard resteront entièrement libres, et ne pourront être entravées sans aucun prétexte.

L'usage des routes qui, en traversant ces deux villes, conduisent aux frontières de l'Allemagne, ne sera assujetti qu'au payement de barrière modéré pour l'entretien de ces routes, de telle sorte que le commerce de transit n'y puisse éprouver aucun obstacle, et que moyennant les droits ci-dessus mentionnés, ces routes soient toujours entretenues en bon état et propres à faciliter ce commerce.

Art. 12. Dans le cas où il aurait été construit en Belgique une nouvelle route, ou creusé un nouveau canal qui aboutirait à la Meuse, vis-à-vis du canton hollandais de Sittard, alors il serait loisible à la Belgique de demander à la Hollande, qui ne s'y refuserait pas dans cette supposition, que ladite route ou ledit canal fussent prolongés d'après le même plan, entièrement aux frais et dépens de la Belgique, par le canton de Sittard, jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

Cette route ou ce canal, qui ne pourrait servir que de communication commerciale, serait construit, au choix de la Hollande, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Belgique obtiendrait l'autorisation d'employer à cet effet dans le canton de Sittard, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Hollande fournirait, et qui exécuteraient aux frais de la Belgique les travaux convenus; le tout sans charge aucune pour la Hollande et sans préjudice de ses droits de souveraineté exclusifs sur le territoire que traverserait la route ou le canal en question.

Les deux parties fixeraient, d'un commun accord, le montant et le mode de perception des droits de péages qui seraient prélevés sur cette même route ou canal.

Art. 13. § 1er. A partir du 1er janvier 1832, la Belgique, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, restera chargée d'une somme de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont les capitaux seront transportés en débet du grand-livre à Amsterdam, ou du débet du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas sur le débet du grand-livre de la Belgique.

§ 2. Les capitaux transférés et les rentes inscrites sur le débet du grand-livre de la Belgique, par suite du paragraphe précédent, jusqu'à la concurrence de la somme totale de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, seront considérés comme faisant partie de la dette nationale belge, et la Belgique s'engage à n'admettre, ni pour le présent ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de la dette publique et toute autre dette nationale belge, déjà créée ou à créer.

§ 3. L'acquittement de la somme de rentes annuelles ci-dessus mentionnée, de 8,400,000 florins des Pays-Bas, aura lieu régulièrement, de semestre en semestre, soit à Bruxelles, soit à Anvers, en argent comptant, sans déduction aucune de quelque nature que ce puisse être, ni pour le présent ni pour l'avenir.

§ 4. Moyennant la création de ladite somme de rentes annuelles de 8,400,000 florins, la Belgique se trouvera déchargée, envers la Hollande, de toute obligation du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 5. Des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le délai de quinze jours en la ville d'Utrecht, afin de procéder à la liquidation des fonds du syndicat d'amortissement et de la banque de Bruxelles, chargés du service du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas. Il ne pourra résulter de cette liquidation aucune charge nouvelle pour la Belgique, la somme de 8,400,000 florins de rentes annuelles comprenant la totalité de ses passifs. Mais, s'il découlait un actif de ladite liquidation, la Belgique et la Hollande le partageront dans la proportion des impôts acquittés par chacun des deux pays, pendant leur réunion, d'après les budgets consentis par les états généraux du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 6. Dans la liquidation du syndicat d'amortissement seront comprises les créances des domaines dites *domen lot renten;* elles ne sont citées dans le présent article que pour mémoire.

§ 7. Les commissaires hollandais et belges mentionnés au § 3 du présent article, et qui doivent se réunir en la ville d'Utrecht, procéderont, outre la liquidation dont ils sont chargés, au transfert des capitaux et rentes qui, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, doivent retomber à la charge de la Belgique jusqu'à concurrence de 8,400,000 florins de rentes annuelles. Ils procéderont aussi à l'extradition des archives, cartes, plans et documents quelconques appartenant à la Belgique ou concernant son administration.

Art. 14. La Hollande ayant fait exclusivement, depuis le 1er novembre 1830, toutes les avances nécessaires au service de la totalité des dettes publiques du royaume des Pays-Bas, et devant les faire encore pour le semestre échéant au 1er janvier 1832, il est convenu que lesdites avances, calculées depuis le 1er novembre 1830 jusqu'au 1er janvier 1832, pour quatorze mois, au prorata de la somme de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont la Belgique reste chargée, seront remboursées par tiers en trésor hollandais par le trésor belge. Le premier tiers de ce remboursement sera acquitté par le trésor belge au trésor hollandais le 1er janvier 1832; le se-

cond au 1er avril, et le troisième au 1er juillet de la même année; sur ces deux tiers il sera bonifié, à la Hollande, un intérêt calculé à raison de cinq pour cent par an, jusqu'à parfait acquittement aux susdites échéances.

Art. 15. Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'art. 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Art. 16. Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes, ou autres de semblable nature, construits en tout ou en partie aux frais du royaume-uni des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés. Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction des ouvrages, et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés, et sans que les remboursements déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

Art. 17. Les séquestres qui auraient été mis en Belgique pendant les troubles, pour cause politique, sur des biens et domaines patrimoniaux quelconques, seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

Art. 18. Dans les deux pays, dont la séparation a lieu en conséquence des présents articles, les habitants et propriétaires, s'ils veulent transférer leur domicile d'un pays à l'autre, auront la liberté de disposer, pendant deux ans, de leurs propriétés, meubles ou immeubles, de quelque nature qu'elles soient, de les vendre, et d'emporter le produit de ces ventes, soit en numéraire, soit en autres valeurs, sans empêchement ou acquittement de droits autres que ceux qui sont aujourd'hui en rigueur dans les deux pays, pour les mutations et transferts. Il est entendu que renonciation est faite, pour le présent et pour l'avenir, à la perception de tout droit d'aubaine et de distraction sur les personnes et sur les biens des Hollandais en Belgique, et des Belges en Hollande.

Art. 19. La qualité de sujet mixte, quant à la propriété, sera reconnue et maintenue.

Art. 20. Les dispositions des art. 11 jusqu'à 21 inclusivement, du traité conclu entre l'Autriche et la Russie, le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, à l'élection du domicile qu'ils sont tenus de faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre État, et aux rapports de voisinage dans les propriétés coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires qui, en Hollande, dans le grand-duché de Luxembourg ou en Belgique, se trouveront dans le cas prévu par les susdites dispositions des actes du congrès de Vienne.

Les droits d'aubaine et de distraction étant abolis dès à présent entre la Hollande, le grand-duché de Luxembourg et la Belgique, il est entendu que, parmi les dispositions ci-dessus mentionnées, celles qui se rapporteraient aux droits d'aubaine et de distraction seront censées nulles et sans effet dans les trois pays.

Art. 21. Personne, dans les pays qui changent de domination, ne pourra être recherché ni inquiété en aucune manière pour cause quelconque de participation directe ou indirecte aux événements politiques.

Art. 22. Les pensions et traitements d'attente, de non-activité et de réforme, seront acquittés, à l'avenir, de part et d'autre à tous les titulaires, tant civils que militaires, qui y ont droit, conformément aux lois en rigueur, avant le 1er novembre 1830.

Il est convenu que les pensions et traitements susdits des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique, resteront à la charge du trésor belge, et les pensions et traitements des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Hollande, à celle du trésor hollandais.

Art. 23. Toutes les réclamations des sujets belges sur les établissements particuliers, tels que fonds des veuves et fonds connus sous la dénomination de fonds de legs et de la caisse des retraites civiles et militaires, seront examinées par la commission sixte de liquidation dont est question dans l'art. 13, et résolues d'après la teneur des règlements qui régissent ces fonds ou caisses.

Les cautionnements fournis, ainsi que les versements faits par les comptables belges, les dépôts judiciaires et les consignations, seront également restitués aux titulaires sur la présentation de leurs titres.

Si, du chef des liquidations dites *françaises*, des sujets belges avaient encore à faire valoir des droits d'inscription, ces réclamations seront également examinées et liquidées par ladite commission.

Art. 24. Aussitôt après l'échange des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, les ordres nécessaires seront envoyés aux commandants des troupes respectives pour l'évacuation des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination. Les autorités civiles y recevront aussi en même temps les ordres nécessaires pour la remise de ces territoires, villes, places et lieux, aux commissaires qui seront désignés à cet effet de part et d'autre. Cette évacuation et cette remise s'effectueront de manière à pouvoir être terminées dans l'espace de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

Signé : Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Below, Lieven, Matuszewicz.

CONSULTATION

SUR L'ÉTAT DE LA SANTÉ DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRI.

Madame la duchesse de Berri est née de parents phthisiques : son père était en outre sujet à la goutte. Son tempérament est éminemment nerveux, et les maladies qu'elle a antérieurement éprouvées démontrent qu'elle est disposée aux affections inflammatoires; ainsi, à plusieurs reprises, elle a été atteinte de catarrhes pulmonaires, dont quelques-uns assez graves pour avoir inspiré aux médecins qui le soignaient des craintes sérieuses. Plusieurs fois aussi elle a ressenti des douleurs articulaires avec gonflement, présentant tantôt le caractère rhumatismal, tantôt les apparences de la goutte.

Depuis son séjour à Blaye, M. le docteur Giutrac a été appelé quatre fois. Le 11 décembre 1832, il observe les symptômes suivants : douleurs rhumatismales aux épaules; petite toux sèche partant un caractère nerveux; suppression des règles qui datait de deux mois, et qui, d'après le rapport de la princesse, avaient été suppléées par un flux hémorroï-

dol; du reste, il n'y avoit point de fièvre, et les organes digestifs étaient en assez bon état.

Le 18 du même mois, à sa seconde visite, le docteur Gintrac, appelé à l'occasion d'une forte douleur de tête, avec pesanteur et étourdissement, remarque une diminution notable des douleurs rhumatismales et de la taux dont nous venons de parler.

La troisième visite du docteur Gintrac eut lieu le 2 janvier 1833. Alors de nouvelles douleurs s'étaient manifestées aux articulations des hanches, et un nouveau flux hémorroïdal avait en quelque sorte remplacé les règles, qui n'avaient point paru. Un examen attentif de l'abdomen, dans la position assise, il est vrai, fit reconnaître qu'il était assez volumineux, et que l'augmentation de ce volume dépendait surtout du gonflement de la rate.

Des suffocations s'étant manifestées dans la nuit du 16 au 17 du mois, M. le docteur Gintrac se rendit auprès de madame la duchesse de Berri, et crut pouvoir attribuer cette indisposition à l'ingestion d'un aliment excitant et indigeste. Déjà le calme avait reparu, et même les douleurs articulaires dont elle se plaignait avaient cessé. Du reste, point de changements quant à la suppression des règles.

Depuis cette époque jusqu'à ce jour, la santé de madame la duchesse de Berri a été assez bonne; toutefois, avant-hier dans sa promenade sur les remparts, elle éprouva, par suite de l'impression d'un air vif et froid, un accès de toux sèche et intense qui l'obligea de chercher un abri, et qui bientôt s'apaisa.

Aujourd'hui 25 janvier, vers neuf heures, nous nous sommes rendus auprès de son altesse royale. Nous l'avons trouvée levée : elle l'était depuis une heure. Elle a paru, à celui d'entre nous qui avait eu l'honneur de lui donner des soins les années précédentes, un peu amaigrie; sa coloration s'éloignait peu de l'état ordinaire; une toux sèche assez fréquente se faisait entendre, une légère oppression existait; les mouvements de la respiration, observés avec soin, ne paraissaient point aussi faciles que dans l'état normal; l'oreille, appliquée sur le thorax, faisait reconnaître que l'air ne pénétrait qu'imparfaitement dans les poumons, les inspirations même profondes n'opèrent qu'une dilatation incomplète de la poitrine; le pouls, manifestement accéléré par l'émotion qu'éprouvait son altesse royale, donnait environ quatre-vingt-huit à quatre-vingt-neuf battements par minute : il était d'ailleurs naturel sous le rapport de la plénitude et de la régularité, une douleur assez forte existait dans la partie moyenne du thorax, suivant la direction de l'œsophage et se terminant à l'épigastre.

Les fonctions digestives s'accomplissent avec facilité; la langue est légèrement saburrale, et les gencives, qui avaient jadis été malades, sont en assez bon état.

L'abdomen a paru un peu développé relativement à son état ordinaire : il ne nous a pas été permis de l'explorer. Madame ne se plaint plus de la région hypocondriaque gauche, qui, quelques jours auparavant, était douloureuse.

L'urine, qui parfois avait été chargée d'acide urique, est maintenant presque naturelle.

Au rapport de la princesse, les règles ont paru il y a cinq jours, et ont coulé jusqu'à hier. Cette apparition se serait manifestée à l'époque mensuelle où ce flux avait ordinairement lieu.

Des faits qui précèdent il ressort :

Que madame la duchesse de Berri a éprouvé quelques-uns des maux auxquels elle avait été sujette antérieurement;

Que cet état s'était compliqué d'une suppression des règles, laquelle, il est vrai, n'avait point produit d'accidents graves, probablement à cause de la déviation qui s'était effectuée vers les vaisseaux hémorroïdaux;

Enfin, qu'il existe dans les organes respiratoires une susceptibilité naturelle, peut-être héréditaire, bien propre à éveiller toute la sollicitude des hommes de l'art chargés de diriger la santé de son altesse royale.

Le traitement, dans l'état actuel, doit se borner à l'emploi des moyens suivants :

1° Madame usera de bains et de demi-bains à une douce température, rendus émollients par l'addition de décoction de plantes mucilagineuses, pris dans la chambre à coucher, et suivis immédiatement du séjour au lit pendant une demi-heure ou une heure;

2° Des boissons tempérantes, gommées, émulsionnées, seront employées toutes les fois que la toux l'exigera; le looch blanc conviendra lorsque, la nuit, ce symptôme sera plus intense;

3° Le lait de chèvre, déjà plusieurs fois mis en usage avec un succès constant, est particulièrement recommandé;

4° Si quelque état de spasme l'exigeait, des infusions de tilleul, de coquelicot ou de stéchas seraient indiquées;

5° Les eaux de Seltz trouveraient un emploi convenable si les fonctions digestives languissaient;

6° Le régime sera en général doux, composé de potages avec des fécules, tels que le tapioka, le salep, le sagou, l'arrowroot; de poissons blancs, de volailles bouillies ou rôties, de mouton grillé; de fruits cuits, etc. Une eau légèrement gommée et mêlée d'un peu de vin léger, servira de boisson au repas;

7° Il est extrêmement utile d'entretenir, à la surface du corps, et principalement vers la poitrine et les membres inférieurs, une douce chaleur. Des vêtements immédiats de laine rempliront cette importante indication. Et, en général toutes les précautions propres à prévenir le refroidissement des pieds doivent être prises avec soin.

8° Enfin, il est d'une grande importance d'éviter l'impression d'un air froid, sur toute l'habitude du corps. Ainsi, les promenades doivent se faire dans le milieu de la journée, lorsque le temps est beau, et de préférence dans les lieux abrités. Cette recommandation est surtout utile à cause de la situation élevée de la citadelle, de son voisinage d'un grand fleuve fréquemment couvert de brouillard épais, et de son exposition à des vents plus ou moins violents.

Blaye, ce 25 janvier 1833.

Orfila, P. Auvity, Gintrac, Bartheze.

RAPPORT

SUR LA SALUBRITÉ DE LA CITADELLE DE BLAYE.

A M. le ministre de l'intérieur.

Paris, 1er février 1833.

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser un rapport circon-

Digitized by Google

stancié sur la salubrité de la citadelle de Blaye, sur la convenance des distributions qui ont été faites, et des mesures qui ont été prises, afin que ce séjour ne devînt pas nuisible à la santé de madame la duchesse de Berri; enfin, sur son logement et sur les soins dont elle est l'objet.

Pour remplir la mission que vous nous avez confiée, nous croyons devoir vous entretenir successivement de la situation de la citadelle de Blaye, de l'habitation occupée par madame la duchesse de Berri, des lieux dans lesquels elle se promène, des aliments dont elle fait usage, et des soins dont elle est l'objet.

La citadelle de Blaye, située à 11 lieues N. de Bordeaux, est placée entre la ville de Blaye qu'elle domine, et dont elle n'est en quelque sorte que le prolongement, et la rive droite de la Gironde; la hauteur est en fort considérable, et son étendue assez grande pour qu'il soit impossible de la parcourir en moins de 20 à 25 minutes. L'air qu'on y respire est pur, et, quoique assez vif sur les remparts, sa température n'est pas très-basse dans les autres points. Ainsi, le 25 et le 26 du mois dernier, pendant notre séjour, le thermomètre marquait à peine zéro dans les environs de l'habitation de madame la duchesse de Berri, tandis qu'il était au-dessous de ce degré à Paris. L'atmosphère était calme et sans nuage, même sur les remparts. Toutefois, nous avons appris qu'assez fréquemment il y régnait à certaines heures de la journée des vents et des brouillards, notamment sur les parties les plus élevées et les plus voisines de la Gironde. aussi avons-nous cru devoir conseiller à madame la duchesse de Berri de ne se promener dans ces parties de la citadelle que vers le milieu du jour, et de choisir de préférence les allées abritées. Au reste, malgré les inconvénients que nous signalons, il est impossible d'élever le moindre doute sur la salubrité de la forteresse de Blaye. La garnison, qui se compose d'environ 700 hommes, ne compte en ce moment que 22 malades, et encore plusieurs d'entre eux sont-ils atteints de scrofules et d'autres affections chroniques, d'abcès, etc., maladies sur la production desquelles le séjour de la citadelle ne peut avoir exercé aucune influence. Sans doute les personnes d'une faible constitution, celles qui sont disposées à contracter des catarrhes pulmonaires ou d'autres affections inflammatoires, et celles qui sont habituellement souffrantes, devront éviter, comme elles le feraient partout ailleurs, de sortir, et surtout de parcourir les remparts pendant que le temps est mauvais, à moins d'être parfaitement couvertes.

L'habitation occupée par madame la duchesse de Berri, située dans l'enceinte ville de Blaye, est à une distance notable de fleuve et dans un point de la citadelle bien au-dessous des remparts, quoique déjà assez élevé au-dessus du sol. Le corps de logis et les deux ailes dont elle se compose offrent un rez-de-chaussée et un étage; celui-ci sert de logement à la princesse et à deux des personnes qui lui sont attachées; les pièces qui en font partie, sans être vastes ni très-nombreuses, sont assez spacieuses et suffisamment aérées pour qu'il n'y ait aucun inconvénient à les habiter, d'autant plus qu'elles ne sont pas humides. Convenablement meublées, elles nous ont paru disposées de manière à ce que les habitants puissent être parfaitement garantis de toutes les vicissitudes atmosphériques. Un jardin planté d'arbres fruitiers, coupé par des plates-bandes en fleurs, par des allées sablées, et dont on pourrait évaluer l'étendue au quart ou peut-être au tiers de la cour du Louvre, est immédiatement annexé à l'appartement de madame la duchesse de Berri, et lui offre une promenade commode, ayant un point de vue très-étendu sur le cours de la Gironde, et dont elle peut disposer entièrement à son gré à toute heure du jour. Indépendamment de ce jardin, la princesse a à sa disposition, pour se promener, toute l'étendue de la citadelle, dans laquelle des mouvements de terrain multipliés, et des contre-allées sablées, situées en face, au-dessous des remparts, lui donnent un abri contre les vents. Sur le point le plus élevé du rempart de la citadelle, on achève en ce moment un pavillon destiné à servir de repos à madame la duchesse de Berri, à le soustraire à l'influence des vents et des orages, et propre à le faire jouir d'un horizon immense, tant sur le cours du fleuve que sur la campagne environnante.

Pour juger de la nature des aliments dont la princesse fait usage, et de la manière dont ils sont préparés, nous avons dû visiter la cuisine peu de temps avant le moment où le dîner allait être servi; nous avons pu constater qu'ils étaient de bonne qualité, apprêtés avec soin et même avec recherche.

Relativement aux soins dont madame la duchesse de Berri est l'objet, nous pouvons affirmer, d'après ce que nous avons vu et d'après ce qui nous a été dit, qu'elle est traitée avec les plus grands égards, et qu'il nous a paru que rien n'était omis de ce qui pouvait adoucir sa position. L'exposé qui précède nous porte à conclure que dans l'état de captivité où est madame la duchesse de Berri, aucun autre lieu susceptible de pareille destination ne pourrait lui offrir des conditions plus salubres.

Nous sommes avec respect, monsieur le ministre,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Orfila, Pierre Auvity.

RAPPORT

SUR LA SANTÉ DE LA DUCHESSE DE BERRI.

Les soussignés, après avoir pris les renseignements relatifs aux circonstances commémoratives de la santé de madame la duchesse de Berri, et soumis à un examen attentif l'état actuel de son altesse royale, résument de la manière suivante les résultats de leurs observations :

L'état des organes respiratoires offre des indices d'une lésion grave. La toux est fréquente, presque continuelle : elle a augmenté depuis quelque temps; elle est saccadée, sèche, accompagnée d'une douleur avec chaleur dans le centre de la poitrine depuis le larynx jusqu'à l'épigastre. Il y a gêne de la respiration. A l'aide de l'auscultation, on distingue à la partie postérieure et gauche du thorax un râle muqueux. Le pouls est fréquent, la peau présente le soir un peu de chaleur et se couvre, pendant la nuit, d'une sueur légère. De ces phénomènes il soit que les poumons sont le siége d'une irritation vive et profonde, ayant déjà produit probablement des tubercules à l'état de crudité, susceptibles de prendre un accroissement plus ou moins rapide.

Les fonctions digestives sont dans un état assez satisfaisant. Cependant il y a peu d'appétit, des borborygmes, de la constipation.

Digitized by Google

La région de la rate est sensible à la pression et on remarque un léger accroissement du volume de ce viscère.

Relativement aux organes génitaux, voici ce que l'on observe : une tumeur arrondie, globuleuse, existe dans l'hypogastre et s'élève jusqu'à l'ombilic : elle est molle et offre de l'élasticité. Au rapport de madame la duchesse de Berri, cette tumeur a été le siége de mouvements obscurs depuis le mois de janvier. L'oreille appliquée sur cette partie ne distingue point de battements dépendants de l'existence d'un fœtus. Le toucher fait reconnaître que le col de l'utérus est un peu élevé, incliné en arrière, ramolli, entr'ouvert; le doigt rencontre à la partie antérieure du sommet du vagin une tumeur large, molle, fluctueuse, et en exerçant une pression de bas en haut, tandis que la main gauche déprime la région hypogastrique, on distingue un ballottement assez évident. La suppression des règles date du 21 septembre dernier; d'après la déclaration verbale de madame la duchesse de Berri, l'état de grossesse présumée datereit de la fin du mois d'août. Cette déclaration et les phénomènes ci-dessus énoncés donnent des probabilités de l'existence d'une gestation, mais ne peuvent constituer à cet égard une certitude. Il est en outre à remarquer que les mamelles ne sont que peu développées.

Il résulte des faits précédents que l'état des poumons mérite une sérieuse attention ; et dans la circonstance présente leur disposition morbide réclame des précautions plus grandes que dans les cas ordinaires. En supposant, en effet, l'existence d'une grossesse, il serait à craindre, comme le prouve l'expérience, qu'après l'accouchement, les symptômes de l'affection pulmonaire ne prissent un développement rapide et funeste.

Afin de prévenir, en attendant cette époque, un accroissement fâcheux de la maladie, on usera des moyens suivants :

1° Un cautère sera établi à l'un des bras;

2° On continuera l'emploi du lait de chèvre;

3° Une décoction légère de lichen d'Islande sera donnée par tasses et édulcorée avec le sirop de mou de veau;

4° Un régime adoucissant et léger sera toujours suivi;

5° Il importera de procurer à madame la duchesse de Berri la faculté de se rapprocher le plus tôt possible de son pays natal, dont la température paraît devoir être plus favorable au rétablissement de sa santé; et si cette décision salutaire était prise, il serait à désirer qu'elle fût exécutée avant le terme de la grossesse présumée, dans la crainte qu'après l'accouchement, les symptômes de l'affection pulmonaire ne fissent des progrès trop rapides pour permettre un voyage quelconque. Ce conseil doit avoir d'autant plus de poids que l'état moral de madame la duchesse de Berri ne peut aujourd'hui que recevoir des impressions de plus en plus funestes par l'effet d'une détention prolongée.

A la citadelle de Blaye, le 1er mars 1833.

P. Menière, J. Pouzin, Gerveloup,
E. Giraud, Gaucher.

PROCÈS-VERBAL

DE L'ACCOUCHEMENT DE LA DUCHESSE DE BERRI.

L'an mil huit cent trente-trois, le dix mai, à trois heures et demie du matin,

Nous, soussignés, Thomas-Robert Bugeaud, membre de la chambre des députés, maréchal de camp, commandant supérieur de Blaye ;

Antoine Dubois, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris ;

Charles-François Marchand-Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Blaye ;

Daniel-Théotime Pastoureau, président du tribunal de première instance de Blaye ;

Pierre Nadaud, procureur du roi près le même tribunal ;

Guillaume Bellon, président du tribunal de commerce, adjoint au maire de Blaye ;

Charles Bordes, commandant de la garde nationale de Blaye ;

Élie Descrambes, curé de Blaye ;

Pierre-Camille Delard, commandant de la place de Blaye ;

Claude-Olivier Dufresne, commissaire civil du gouvernement, à la citadelle ;

Témoins appelés à la requête du général Bugeaud, à l'effet d'assister à l'accouchement de S. A. R. Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri ;

(MM. Merlat, maire de Blaye, et Regnier, juge de paix, témoins également désignés, se trouvant momentanément à la campagne, n'ont pu être prévenus à temps.)

Nous nous sommes transportés dans la citadelle de Blaye, et, dans la maison habitée par sa altesse royale, nous avons été introduits dans un salon qui précède une chambre dans laquelle la princesse se trouvait couchée.

M. le docteur Dubois, M. le général Bugeaud et M. Delard, commandant de la place, étaient dans le salon dès les premières douleurs ; ils ont déclaré aux autres témoins que madame la duchesse de Berri venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, après de très-courtes douleurs ; qu'ils l'avaient vue accouchant, et recevant les soins de MM. les docteurs Deneux et Menière; M. Dubois étant resté dans l'appartement jusqu'après la sortie de l'enfant.

M. le général Bugeaud est entré demander à madame la duchesse si elle voulait recevoir les témoins ; elle a répondu : « Oui, aussitôt qu'on aura nettoyé et habillé l'enfant. »

Quelques instants après, madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon, en invitant, de la part de la duchesse, les témoins à entrer, et nous sommes immédiatement entrés.

Nous avons trouvé la duchesse de Berri couchée dans son lit, ayant un enfant nouveau-né à sa gauche; aux pieds de son lit était assise madame d'Hautefort, madame Hausler; MM. Deneux et Menière étaient debout à la tête du lit.

M. le président Pastoureau s'est approché de la princesse, et lui a adressé à haute voix les questions suivantes :

« Est-ce à madame la duchesse de Berri que j'ai l'honneur de parler?

» — Oui.

» — Vous êtes bien madame la duchesse de Berri?

» — Oui, monsieur.

» — L'enfant nouveau-né qui est auprès de vous est-il le vôtre?

» — Oui, monsieur, cet enfant est de moi.

» — De quel sexe est-il?

» — Il est du sexe féminin. J'ai d'ailleurs chargé M. Deneux d'en faire la déclaration. »

Et à l'instant Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, ex-professeur de clinique d'accouchement de la faculté de

Paris, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, a fait la déclaration suivante :

« Je viens d'accoucher madame la duchesse de Berri, ici » présente, épouse en légitime mariage du comte Hector » Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentil- » homme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à » Palerme. »

M. le comte de Brissac et madame la comtesse d'Hautefort, interpellés par nous s'ils signeraient la relation de ce dont ils ont été témoins, ont répondu qu'ils étaient venus ici pour donner leurs soins à la duchesse de Berri comme amis, mais non pour signer un acte quelconque.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple expédition, dont l'une a été déposée en notre présence aux archives de la citadelle ; les deux autres ont été remises à M. le général Bugeaud, gouverneur, que nous avons chargé de les adresser au gouvernement, et avons signé après lecture faite, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Dubreuil, A. Dubois, P. Manière, D. M. P. Bugeaud, Descamps, *curé de Blaye;* Marchand-Desgrenil, Pastoureau, Nadaud, Bellon, Bonnet, Delona, O. Duvaseau.

Extrait des registres des actes de naissance de la ville de Blaye, département de la Gironde.

Aujourd'hui dix mai mil huit cent trente-trois, à midi, nous, André-Victor Merlet, maire de la ville de Blaye, officier de l'état civil, nous sommes présenté, sur la demande de M. le général Bugeaud, avons été introduit dans la chambre à coucher de S. A. R. Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri, dans laquelle se trouvait M. Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, etc., accoucheur ordinaire de madame la duchesse de Berri, âgé de soixante-cinq ans, domicilié à Paris, rue Saint-Guillaume, n° 36, dixième arrondissement, présent à la citadelle de Blaye ;

Lequel nous a présenté un enfant nouveau-né, que nous avons reconnu être du sexe féminin, et nous a déclaré, en présence de madame la duchesse de Berri, et auprès de son lit, « que son altesse royale Marie-Caroline, duchesse de » Berri, épouse en légitime mariage du comte Hector Luc- » chesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme » de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Pa- » lerme, ledit comte absent, est accouchée cejourd'hui à » trois heures vingt minutes du matin, dudit enfant, auquel » ont été donnés les prénoms de Anne-Marie-Rosalie. »

Après cette déclaration faite à haute voix, madame la duchesse de Berri l'a confirmée en nous attestant qu'elle contenait la vérité, et qu'elle voulait en effet donner à son enfant les prénoms d'*Anne-Marie-Rosalie.*

Lesquelles déclaration, présentation et vérification ont eu lieu en présence de MM. :

1° Antoine Dubois, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris, âgé de soixante-dix-sept ans, demeurant à Paris, rue Monsieur-le-Prince, n° 12 ;

2° Prosper Manière, docteur en médecine, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, chirurgien du quatrième dispensaire de la Société philanthropique et des bureaux de bienfaisance du onzième arrondissement, âgé de trente-quatre ans, demeurant à Paris, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 42,

Lesquels sus-nommés ont été présents à l'accouchement ;

3° Thomas-Robert Bugeaud, ci-dessus qualifié ;

4° Charles-François Marchand-Dubreuil, *id.* ;

5° Daniel-Théotime Pastoureau, *id.* ;

6° Pierre Nadaud, *id.* ;

7° Guillaume Bellon, *id.* ;

8° Charles Bordes, *id.* ;

9° Pierre-Camille Delord, *id.* ;

10° Claude-Olivier Dufresne, *id.* ;

11° Jean-Baptiste Régnier, *id.* ;

Et 12° Achille de Saint-Arnaud, officier d'ordonnance du général Bugeaud, âgé de trente-quatre ans, demeurant ordinairement à Paris.

Lesquels témoins et déclarants ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Signé au registre : Dubreuil, A. Dubois, P. Manière, D. M. P. Bugeaud, *maréchal de camp ;* Marchand-Desgrenil, *sous-préfet ;* Pastoureau, Nadaud, Bellon, Bonnet, Delona, Régnier, O. Duvaseau, A. de Saint-Arnaud, et Merlet, *maire.*

Délivré conforme au registre par nous, maire de ville de Blaye. — Blaye, le 10 mai 1833.

Le maire, Merlet.

Vu par nous, Daniel-Théotime Pastoureau, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Blaye, pour la légalisation de la signature ci-dessus apposée de M. Merlet, maire de la ville de Blaye.

Blaye, le 10 mai 1833.

Signé : Pastoureau.

TRAITÉ D'UNKIAR-SKÉLESSI.

S. M. I. le très-haut et très-puissant empereur et autocrate de toutes les Russies, et S. H. le très-haut et très-puissant empereur des Ottomans, également animés du sincère désir de maintenir le système de paix et d'harmonie heureusement établi entre les deux empereurs, ont résolu d'étendre et de fortifier la parfaite amitié et la confiance qui règnent entre elles par la conclusion d'un traité d'alliance défensive.

En conséquence, LL. MM. ont choisi et nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir : S. M. l'empereur de toutes les Russies, les excellents et très-honorables le sieur Alexis comte Orloff, son ambassadeur extraordinaire près la Sublime Porte Ottomane, etc., etc. ; et le sieur Apollinaire Bontenieff, son envoyé extraordinaire près la Sublime Porte Ottomane, etc., etc. ;

Et S. H. le sultan des Ottomans, le très-illustre et très-excellent, le plus ancien de ses vizirs, Khosrew-Méhémet-Pacha, séraskier, commandant en chef des troupes régulières, et gouverneur général de Constantinople, etc. ; les très-excellents et très-honorables Fazil-Achmet-Pacha, mouchir et commandant de la garde de S. H., etc., etc., et Madji-Méhémet-Akif Effendi, reis-effendi actuel, etc., etc. ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants.

Art. 1er. Il y aura à jamais paix, amitié et alliance entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. l'empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs États contre tout empiétement, LL. MM. promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leurs tranquillité et sûreté respectives, et de se prêter, à cet effet, mutuellement des secours matériels et une assistance efficace.

Art. 2. Le traité de paix conclu à Andrinople, le 2 septembre 1829, ainsi que les autres traités qui y sont compris, de même aussi la convention signée à Saint-Pétersbourg le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople le 9 (21) juillet 1833, relatif à la Grèce, sont confirmés dans toute leur teneur par le présent traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

Art. 3. En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelles qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et entière indépendance de la Sublime Porte, S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime Porte à réclamer l'assistance morale et militaire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plaît à Dieu, promet de fournir, par terre et par mer, autant de troupes et de forces que les deux parties contractantes le jugeraient nécessaire. D'après cela, il est convenu qu'en ce cas les troupes de terre et de mer, dont la Sublime Porte réclamerait le secours, seront tenues à sa disposition.

Art. 4. Selon ce qui a été dit plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la puissance qui aura demandé le secours.

Art. 5. Quoique les deux hautes puissances contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au temps le plus éloigné, comme il se pourrait que, dans la suite, les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu de fixer sa durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce temps, se concerteront, suivant l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement du même traité.

Art. 6. Le présent traité d'alliance définitive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople, dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

Le présent traité, contenant six articles, et auxquels il sera mis la dernière main, par l'échange des ratifications respectives, ayant été arrêté entre nous, nous l'avons signé et scellé de nos sceaux, en vertu de nos pleins pouvoirs, et délivré, en échange contre un autre pareil, entre les mains des plénipotentiaires de la Sublime Porte Ottomane.

Fait à Constantinople, le 26 juin, l'an 1833 (le 20 de la lune de Lefer, l'an 1,249 de l'hégire).

Signé : Comte Alexis Orloff. (L. S.)
Signé : A. Bouteneff. (L. S.)

Article séparé et secret du précédent traité d'alliance.

En vertu d'une des clauses de l'art. 1er du traité patent d'alliance définitive entre la Sublime Porte et la cour impériale de Russie, les deux parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement des secours matériels et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs États respectifs. Néanmoins, comme S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime Porte Ottomane les charges et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours si les circonstances mettaient la Sublime Porte dans l'obligation de le fournir, *la Sublime Porte Ottomane*, à *la place du secours qu'elle doit prêter au besoin, d'après le principe de réciprocité du traité patent*, *devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer, sous un prétexte quelconque.*

Le présent article, séparé et secret, aura les mêmes force et valeur que s'il était inséré dans le traité d'alliance défensive de ce jour.

Fait à Constantinople, le 26 juin, l'an 1833 (le 20 de la lune de Lefer, l'an 1,249 de l'hégire).

Signé : Comte Alexis Orloff. (L. S.)
Signé : A. Bouteneff. (L. S.)

TRAITÉ

ENTRE LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE,

Relatif à la répression du crime de la traite des noirs.

Les cours de France et de la Grande-Bretagne, désirant rendre plus efficaces les moyens de répression jusqu'à présent opposés au trafic criminel connu sous le nom de *traite des noirs*, ont jugé convenable de négocier et conclure une convention pour atteindre un but si salutaire, et elles ont à cet effet nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le roi des Français, le lieutenant général comte Horace Sébastiani, ministre des affaires étrangères, etc. ;

Et Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le vicomte Granville, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à la cour de France, etc. ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont signé les articles suivants :

Art. 1er. Le droit de visite réciproque pourra être exercé à bord des navires de l'une et de l'autre nation, mais seulement dans les parages ci-après indiqués, savoir :

1° Le long de la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'à la distance de dix degrés au sud de l'équateur, c'est-à-dire du dixième degré de latitude méridionale au quinzième degré de latitude septentrionale, jusqu'au trentième degré de longitude occidentale, à partir du méridien de Paris ;

2° Tout autour de l'île de Madagascar, dans une zone d'environ vingt lieues de largeur ;

3° A la même distance des côtes de l'île de Cuba ;

4° A la même distance des côtes de l'île de Porto-Rico ;

5° A la même distance des côtes du Brésil.

Toutefois, il est entendu qu'un bâtiment suspect, aperçu et poursuivi par les croiseurs en dedans dudit cercle de vingt lieues, pourra être visité par eux en dehors même de ces limites, si, ne l'ayant jamais perdu de vue, ceux-ci ne parviennent à l'atteindre qu'à une plus grande distance de la côte.

Art. 2. Le droit de visiter les navires de commerce de l'une et de l'autre nation, dans les parages ci-dessus indiqués, ne pourra être exercé que par des bâtiments de guerre dont les commandants auront le grade de capitaine, ou au moins de lieutenant de vaisseau.

Art. 3. Le nombre des bâtiments à investir de ce droit sera fixé, chaque année, par une convention spéciale; il pourra n'être pas le même pour l'une et l'autre nation, mais dans aucun cas le nombre des croiseurs de l'une ne devra être de plus du double de celui des croiseurs de l'autre.

Art. 4. Les noms des bâtiments et ceux de leurs commandants seront communiqués par chacun des gouvernements contractants à l'autre, et il sera donné réciproquement avis de toutes les mutations qui pourront survenir parmi les croiseurs.

Art. 5. Des instructions seront rédigées et arrêtées en commun par les deux gouvernements, pour les croiseurs de l'une et de l'autre nation, qui devront se prêter une mutuelle assistance dans toutes les circonstances où il pourra être utile qu'ils agissent de concert.

Des bâtiments de guerre, réciproquement autorisés à exercer la visite, seront munis d'une autorisation spéciale de chacun des deux gouvernements.

Art. 6. Toutes les fois qu'un des croiseurs aura poursuivi et atteindra comme suspect un navire de commerce, le commandant, avant de procéder à la visite, devra montrer au capitaine les ordres spéciaux qui lui confèrent le droit exceptionnel de le visiter : et, lorsqu'il aura reconnu que les expéditions seront régulières et les opérations licites, il fera constater, sur le journal du bord, que la visite n'a eu lieu qu'en vertu desdits ordres ; ces formalités étant remplies, le navire sera libre de continuer sa route.

Art. 7. Les navires capturés pour s'être livrés à la traite, ou comme soupçonnés d'être armés pour cet infâme trafic, seront, ainsi que leurs équipages, remis sans délai à la juridiction de la nation à laquelle ils appartiendront.

Il est d'ailleurs bien entendu qu'ils seront jugés d'après les lois en vigueur dans leurs pays respectifs.

Art. 8. Dans aucun cas, le droit de visite réciproque ne pourra s'exercer à bord des bâtiments de guerre de l'une ou de l'autre nation.

Les deux gouvernements conviendront d'un signal spécial, dont les seuls croiseurs investis de ce droit devront être pourvus, et dont il ne sera donné connaissance à aucun autre bâtiment étranger à la croisière.

Art. 9. Les hautes parties contractantes au présent traité seront d'accord pour inviter les autres puissances maritimes à y accéder dans le plus bref délai possible.

Art. 10. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans le délai d'un mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé la présente convention, et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 novembre 1831.

GRANVILLE, HORACE SÉBASTIANI.

Convention supplémentaire conclue, à Paris, entre la France et la Grande-Bretagne, le 22 mars 1833, relativement à la répression du crime de la traite des noirs.

S. M. le roi des Français, et S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,

Ayant reconnu la nécessité de développer quelques-unes des clauses contenues dans la convention signée entre LL. MM. le 30 novembre 1831, relativement à la répression du crime de la traite des noirs, ont nommé pour leurs plénipotentiaires à cet effet, savoir :

S. M. le roi des Français,

M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, etc.;

Et S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,

Le vicomte Granville, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la cour de France ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Toutes les fois qu'un bâtiment de commerce naviguant sous le pavillon de l'une des deux nations aura été arrêté par les croiseurs de l'autre, dûment autorisés à cet effet, conformément aux dispositions de la convention du 30 novembre 1831, ce bâtiment, ainsi que le capitaine et l'équipage, la cargaison et les esclaves qui pourront se trouver à bord, seront conduits dans tel port que les deux parties contractantes auront respectivement désigné, pour qu'il y soit procédé à leur égard suivant les lois de chaque État ; et la remise en sera faite aux autorités préposées dans ce but par les gouvernements respectifs.

Lorsque le commandant du croiseur ne croira pas devoir se charger lui-même de la conduite et de la remise du navire arrêté, il ne pourra en confier le soin à un officier d'un rang inférieur à celui de lieutenant dans la marine militaire.

Art. 2. Les croiseurs des deux nations autorisés à exercer le droit de visite et d'arrestation, en exécution de la convention du 30 novembre 1831, se conformeront exactement, en ce qui concerne les formalités de la visite et de l'arrestation, ainsi que les mesures à prendre pour la remise à la juridiction respective des bâtiments soupçonnés de se livrer à la traite, aux instructions jointes à la présente convention, et qui seront censées en faire partie intégrante.

Les deux hautes parties contractantes se réservent d'apporter à ces instructions, d'un commun accord, les modifications que les circonstances pourraient rendre nécessaires.

Art. 3. Il demeure expressément entendu que si le commandant d'un croiseur d'une des deux nations avait lieu de soupçonner qu'un navire marchand, naviguant sous le convoi ou en compagnie d'un bâtiment de guerre de l'autre nation, s'est livré à la traite, ou a été armé pour ce trafic, il devra communiquer ses soupçons au commandant du convoi ou de bâtiment de guerre, lequel procédera seul à la visite du navire suspect ; et, dans le cas où celui-ci reconnaîtrait que les soupçons sont fondés, il fera conduire le navire, ainsi que le capitaine et l'équipage, la cargaison et les esclaves qui pourront se trouver à bord, dans un port de sa nation, à l'effet d'être procédé à leur égard conformément aux lois respectives.

Digitized by Google

Art. 4. Dès qu'un bâtiment de commerce, arrêté et renvoyé par-devers les tribunaux, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, arrivera dans l'un des ports respectivement désignés, le commandant du croiseur qui en aura opéré l'arrestation, ou l'officier chargé de sa conduite, remettra aux autorités préposées à cet effet une expédition, signée par lui, de tous les inventaires, procès-verbaux et autres documents spécifiés dans les instructions jointes à la présente convention; et lesdites autorités procéderont en conséquence à la visite du bâtiment arrêté et de sa cargaison, ainsi qu'à l'inspection de son équipage, et des esclaves qui pourraient se trouver à bord, après avoir préalablement donné avis du moment de cette visite et de cette inspection au commandant du croiseur, ou à l'officier qui aura amené le navire, afin qu'il puisse y assister ou s'y faire représenter.

Il sera dressé de ces opérations un procès-verbal en double original, qui devra être signé par les personnes qui y auront procédé ou assisté; et l'un de ces originaux sera délivré au commandant du croiseur, ou à l'officier qui aura été chargé de la conduite du bâtiment arrêté.

Art. 5. Il sera procédé immédiatement devant les tribunaux compétents des États respectifs, et suivant les formes établies, contre les navires arrêtés, ainsi qu'il est dit ci-dessus, leurs capitaines, équipages et cargaisons; et s'il résulte de la procédure que lesdits bâtiments ont été employés à la traite des noirs, ou qu'ils ont été armés dans le but de faire ce trafic, il sera statué sur le sort du capitaine, de l'équipage et de leurs complices, ainsi que sur la destination du bâtiment et de sa cargaison, conformément à la législation respective des deux pays.

En cas de confiscation, une portion du produit net de la vente desdits navires et de leurs cargaisons sera mise à la disposition du gouvernement du pays auquel appartiendra le bâtiment capteur, pour être distribué par ses soins entre les état-major et équipage de ce bâtiment: cette portion, aussi longtemps que la base indiquée ci-après pourra se concilier avec la législation des deux États, sera de 65 pour 100 du produit net de la vente.

Art. 6. Tout bâtiment de commerce des deux nations, visité et arrêté en vertu de la convention du 30 novembre 1831 et des dispositions ci-dessus, sera présumé de plein droit, à moins de preuve contraire, s'être livré à la traite des noirs, ou avoir été armé pour ce trafic, si, dans l'installation, dans l'armement ou à bord dudit navire, il s'est trouvé l'un des objets ci-après spécifiés, savoir:

1° Des écoutilles en treillis et non en planches entières, comme les portent ordinairement les bâtiments de commerce;

2° Un plus grand nombre de compartiments dans l'entrepont au sur le tillac qu'il n'est d'usage pour les bâtiments de commerce;

3° Des planches en réserve actuellement disposées pour cet objet, ou propres à établir de suite un double pont, ou un pont volant, ou un pont dit à esclaves:

4° Des chaînes, des colliers de fer, des menottes;

5° Une plus grande provision d'eau que n'exigent les besoins de l'équipage d'un bâtiment marchand;

6° Une quantité superflue de barriques à eau, ou autres tonneaux propres à contenir de l'eau, à moins que le capitaine ne produise un certificat de la douane du lieu de départ, constatant que les armateurs ont donné des garanties suffisantes pour que ces barriques ou tonneaux soient uniquement remplis d'huile de palme, ou employés à tout autre commerce licite;

7° Un plus grand nombre de gamelles ou de bidons que l'usage d'un bâtiment marchand n'en exige;

8° Deux ou trois chaudières en cuivre, ou même une seule évidemment plus grande que ne l'exigent les besoins d'un bâtiment marchand;

9° Enfin, une quantité de riz, de farine, de manioc du Brésil ou de cassave, de maïs ou de blé des Indes, au delà des besoins probables de l'équipage, et qui ne serait pas portée sur le manifeste comme faisant partie du chargement commercial du navire.

Art. 7. Il ne sera, dans aucun cas, accordé de dédommagement, soit au capitaine, soit à l'armateur, soit à toute autre personne intéressée dans l'armement ou dans le chargement d'un bâtiment de commerce qui aura été trouvé muni d'un des objets spécifiés dans l'article précédent, alors même que les tribunaux viendraient à ne prononcer aucune condamnation en conséquence de son arrestation.

Art. 8. Lorsqu'un bâtiment de commerce de l'une ou de l'autre des deux nations aura été visité et arrêté indûment, ou sans motif suffisant de suspicion, ou lorsque la visite et l'arrestation auront été accompagnées d'abus ou de vexations, le commandant du croiseur ou l'officier qui aura abordé ledit navire, ou enfin celui à qui la conduite en aura été confiée, sera, suivant les circonstances, passible de dommages et intérêts envers le capitaine, l'armateur et les chargeurs.

Ces dommages et intérêts pourront être prononcés par le tribunal devant lequel aura été inscrite la procédure contre le navire arrêté, son capitaine, son équipage et sa cargaison; et le gouvernement du pays auquel appartiendra l'officier qui aura donné lieu à cette condamnation payera le montant desdits dommages et intérêts dans le délai d'un an, à partir du jour du jugement.

Art. 9. Lorsque, dans la visite ou l'arrestation d'un bâtiment de commerce, opérée en vertu des dispositions de la convention du 30 novembre 1831 ou de la présente convention, il aura été commis quelque abus ou vexation, mais que le navire n'aura pas été livré à la juridiction de sa nation, le capitaine devra faire la déclaration sous serment des abus ou vexations dont il aura à se plaindre, ainsi que des dommages et intérêts auxquels il prétendra, devant les autorités compétentes du premier port de son pays où il arrivera, ou devant l'agent consulaire de sa nation, si le navire aborde dans un port étranger où il assiste un tel officier. Cette déclaration devra être vérifiée au moyen de l'interrogatoire, sous serment, des principaux hommes de l'équipage ou passagers qui auront été témoins de la visite ou de l'arrestation; et il sera dressé de tout un seul procès-verbal, dont deux expéditions seront remises au capitaine, qui devra en faire parvenir une à son gouvernement, à l'appui de la demande en dommages et intérêts qu'il croira devoir former. Il est entendu que si un cas de force majeure empêche le capitaine de faire sa déclaration, celle-ci pourra être faite par l'armateur, ou par toute autre personne intéressée dans l'armement ou dans le chargement du navire.

Sur la transmission officielle d'une expédition du procès-verbal ci-dessus mentionné, par l'intermédiaire des ambassades respectives, le gouvernement du pays auquel appartiendra l'officier à qui des abus ou vexations seront

Digitized by Google

imputés, fera immédiatement procéder à une enquête, et si la validité de la plainte est reconnue, il fera payer au capitaine, à l'armateur, ou à toute autre personne intéressée dans l'armement ou le chargement du navire molesté, le montant des dommages et intérêts qui lui sont dus.

Art. 10. Les deux gouvernements s'engagent à se communiquer respectivement, sans frais et sur leur simple demande, des copies de toutes les procédures intentées et de tous les jugements prononcés relativement à des bâtiments visités ou arrêtés en exécution des dispositions de la convention du 30 novembre 1831 et de la présente convention.

Art. 11. Les deux gouvernements conviennent d'assurer la liberté immédiate de tous les esclaves qui seront trouvés à bord des bâtiments visités et arrêtés, en vertu des clauses de la convention principale ci-dessus mentionnée et de la présente convention, toutes les fois que le crime de traite aura été déclaré constant par les tribunaux respectifs; néanmoins, ils se réservent, dans l'intérêt même de ces esclaves, de les employer comme domestiques ou comme ouvriers libres, conformément à leurs lois respectives.

Art. 12. Les deux hautes parties contractantes conviennent que toutes les fois qu'un bâtiment arrêté, sous la prévention de traite, par les croiseurs respectifs, en exécution de la convention du 30 novembre 1831 et de la présente convention supplémentaire, aura été mis à la disposition des gouvernements respectifs, en vertu d'un arrêt de confiscation émané des tribunaux compétents, à l'effet d'être vendu, ledit navire, préalablement à toute opération de vente, sera démoli en totalité ou en partie, si sa construction ou son installation particulière donne lieu de craindre qu'il ne puisse de nouveau servir à la traite des noirs, ou à tout autre objet illicite.

Art. 13. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Paris dans le délai d'un mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires ci-dessus dénommés ont signé la présente convention en double original, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le 22 mars 1833.

V. Broglie, Granville.

Annexe à la convention supplémentaire relative à la répression de la traite des noirs, en date du 22 mars 1833.

Art. 1er. Toutes les fois qu'un bâtiment de commerce de l'une des deux nations sera visité par un croiseur de l'autre, l'officier commandant le croiseur exhibera au capitaine de ce navire les ordres spéciaux qui lui confèrent le droit exceptionnel de visite, et lui remettra le certificat signé de lui, indiquant son rang dans la marine militaire de son pays, ainsi que le nom du vaisseau qu'il commande, et attestant que le seul but de la visite est de s'assurer si le bâtiment se livre à la traite des noirs, ou s'il est armé pour ce trafic. Lorsque la visite devra être faite par un officier du croiseur autre que celui qui le commande, cet officier ne pourra être d'un rang inférieur à celui de lieutenant de la marine militaire, et, dans ce cas, ledit officier exhibera au capitaine du navire marchand une copie des ordres spéciaux ci-dessus mentionnés, signée par le commandant du croiseur, et lui remettra de même un certificat signé de lui, indiquant le rang qu'il occupe dans la marine, le nom du commandant par les ordres duquel il agit, celui du croiseur auquel il appartient et le but de la visite, ainsi qu'il est dit ci-dessus. S'il est constaté par la visite que les expéditions du navire sont régulières et ses opérations licites, l'officier mentionnera sur le journal du bord que la visite n'a eu lieu qu'en vertu des ordres spéciaux ci-dessus mentionnés, et le navire sera libre de continuer sa route.

Art. 2. Si, d'après le résultat de la visite, l'officier commandant le croiseur juge qu'il y a des motifs suffisants de supposer que le navire se livre à la traite des noirs, ou qu'il a été équipé ou armé pour ce trafic, et s'il se décide en conséquence à l'arrêter et à le faire remettre à la juridiction respective, il fera dresser sur-le-champ, en double original, inventaire de tous les papiers trouvés à bord, et signera cet inventaire sur les deux originaux, en ajoutant à son nom son rang dans la marine militaire, ainsi que le nom du bâtiment qu'il commande.

Il dressera et signera de la même manière, en double original, un procès-verbal énonçant l'époque et le lieu de l'arrestation, le nom du bâtiment, celui de son capitaine et ceux des hommes de son équipage, ainsi que le nombre et l'état corporel des esclaves trouvés à bord; ce procès-verbal devra en outre contenir une description exacte de l'état du navire et de sa cargaison.

Art. 3. Le commandant du croiseur conduira ou enverra sans délai le bâtiment arrêté, ainsi que son capitaine, son équipage, sa cargaison et les esclaves trouvés à bord, à l'un des ports ci-dessus spécifiés, pour qu'il soit procédé à leur égard conformément aux lois respectives de chaque État, et il en fera la remise aux autorités compétentes, ou aux personnes qui auront été spécialement préposées à cet effet par les gouvernements respectifs.

Art. 4. Nul ne devra être distrait du bord du navire arrêté; et il ne sera enlevé non plus aucune partie de la cargaison ou des esclaves trouvés à bord, jusqu'à ce que le navire ait été remis aux autorités de sa propre nation, excepté dans le cas où la translation de la totalité ou d'une partie de l'équipage, ou des esclaves trouvés à bord, serait jugée nécessaire, soit pour conserver leur vie, ou par toute autre considération d'humanité, soit pour la sûreté de ceux qui seront chargés de la conduite du navire après son arrestation. Dans ce cas, le commandant du croiseur, ou l'officier chargé de la conduite du bâtiment arrêté, dressera de ladite translation un procès-verbal dans lequel il en énoncera les motifs; et les capitaines, matelots, passagers ou esclaves ainsi transbordés seront conduits par le même port que le navire et sa cargaison, et la remise, ainsi que la réception, auront lieu de la même manière que celles du navire, conformément aux dispositions ci-après énoncées.

Art. 5. Tous les navires français qui seront arrêtés par les croiseurs de S. M. B. de la station d'Afrique seront conduits et remis à la juridiction française à Gorée.

Tous les navires français qui seront arrêtés par la station britannique des Indes occidentales seront conduits et remis à la juridiction française à la Martinique.

Tous les navires français qui seront arrêtés par la station britannique de Madagascar seront conduits et remis à la juridiction française à l'île Bourbon.

Tous les bâtiments français qui seront arrêtés par la station britannique du Brésil seront conduits et remis à la juridiction française à Cayenne.

Tous les navires britanniques qui seront arrêtés par des

croiseurs de S. M. le roi des Français de la station d'Afrique seront conduits et remis à la juridiction de S. M. B. à Bethurst, dans la rivière de Gambie.

Tous les bâtiments britanniques arrêtés par la station française des Indes occidentales seront conduits et remis à la juridiction britannique à Port-Royal, dans la Jamaïque.

Tous les navires britanniques arrêtés par la station française de Madagascar seront conduits et remis à la juridiction britannique au cap de Bonne-Espérance.

Tous les navires britanniques arrêtés par la station française du Brésil seront conduits et remis à la juridiction britannique à la colonie de Démérary.

Art. 6. Dès qu'un bâtiment marchand qui aura été arrêté, comme il a été dit ci-dessus, arrivera dans l'un des ports ou des lieux ci-dessus désignés, le commandant du croiseur, ou l'officier chargé de la conduite du navire arrêté, remettra immédiatement aux autorités dûment préposées à cet effet par les gouvernements respectifs, le navire et sa cargaison, ainsi que le capitaine, les passagers et les esclaves trouvés à bord, comme aussi les papiers saisis à bord, et l'un des deux exemplaires de l'inventaire desdits papiers, l'autre devant demeurer en sa possession.

Ledit officier remettra en même temps à ces autorités un exemplaire du procès-verbal ci-dessus mentionné ; et il y ajoutera un rapport sur les changements qui pourraient avoir eu lieu depuis le moment de l'arrestation jusqu'à celui de la remise, ainsi qu'une copie du rapport des transbordements qui ont pu avoir lieu, ainsi qu'il a été prévu ci-dessus. En remettant ces diverses pièces, l'officier en attestera la sincérité sous serment et par écrit.

Art. 7. Si le commandant d'un croiseur d'une des hautes parties contractantes, dûment pourvu des instructions spéciales ci-dessus mentionnées, a lieu de soupçonner qu'un navire de commerce naviguant sous le convoi ou en compagnie d'un vaisseau de guerre de l'autre partie, se livre à la traite des noirs, ou a été équipé pour ce trafic, il devra se borner à communiquer ses soupçons au commandant du convoi ou du vaisseau de guerre, et laisser à celui-ci le soin de procéder seul à la visite du navire suspect, et de le placer, s'il y a lieu, sous la main de la justice de son pays.

Art. 8. Les croiseurs des deux nations se conformeront exactement à la teneur des présentes instructions, qui servent de développement aux dispositions de la convention principale du 30 novembre 1831, ainsi que de la convention à laquelle elles sont annexées.

Les plénipotentiaires soussignés sont convenus, conformément à l'art. 2 de la convention signée entre eux sous la date de ce jour 22 mars 1833, que les instructions qui précèdent seront annexées à ladite convention pour en faire partie intégrante.

Paris, le 22 mars 1833.

V. Broglie, Granville.

RÈGLEMENT DU MUTUELLISME.

Équité, ordre, fraternité,
Indication, secours et assistance.

Le travail est un trésor ; le travail, qui en apparence n'est que peines, est au contraire une source intarissable de prospérité et de bonheur. L'homme néanmoins ne peut et ne doit pas toujours travailler ; il lui faut le repos nécessaire à sa santé ; il lui faut une position qui puisse le tenir au devoir et aux obligations de son état ; il lui faut de la dissipation ; il lui faut, pour orner sa vie, pour embellir sa carrière, l'amour et la pratique du bien : il lui faut enfin cultiver son art ou profession, quels qu'ils soient, et rendre hommage à l'humanité.

Alors l'abeille est prise en quelque sorte pour patron et modèle, par son travail, par sa douceur, son unisson et sa force ; elle qui, dans la belle saison, lorsqu'elle sort de sa loge, cherche et recherche les fleurs, les caresse à leur rencontre, voltige autour, en obtient la quintessence et rentre pour se délasser et grossir le dépôt commun.

L'an mil huit cent vingt-huit, le vingt-neuvième jour du mois de juin, les statuts du mutuellisme ou du devoir des chefs d'ateliers de soieries ont été rédigés en actes d'association pour valoir règlement.

L'association prend le nom de *mutuellisme*, qui signifie : Faire mutuellement comme l'on voudrait qu'il fût fait à soi-même.

Chaque associé prend le nom de mutuelliste, qui signifie : Qui fait toujours comme il voudrait qu'il fût fait à lui-même.

Le mutuellisme est basé sur l'équité, l'ordre et la fraternité : telles sont les qualités que doivent avoir ceux qui le composent. Le but du mutuellisme est indication, secours et assistance ; tels sont les devoirs de chaque membre. En conséquence, le but du mutuellisme est donc, entre tous ses fondateurs et ceux qui seront reçus frères : 1° de s'indiquer avec franchise et loyauté, mutuellement et généralement, tout ce qui peut leur être utile et nécessaire, concernant leurs professions ; 2° de se secourir par le prêt d'ustensiles autant que possible, et pécuniairement au moyen de cotisations, dans des malheurs arrivés à l'un d'eux ; 3° de s'assister de leur attention, de leur amitié et de leurs conseils, et lors de leurs funérailles et celles de leurs épouses, en se regardant et traitant comme frères jusque-là.

Les nombreux résultats qui font le mérite de l'institution, étant trop multipliés pour être ici détaillés, sont l'objet de discours ou d'entretiens, faisant principalement partie des attributions des chefs et indicateurs de petites loges, ainsi que des inspecteurs.

Afin de doter, régulariser et perpétuer le mutuellisme, un secret inviolable envers les intrus quelconques, et l'exécution entière de chaque principe ou article, sont reconnus pour ses éléments : aussi les fondateurs et les frères qui seront reçus feront serment en finale réception d'être secrets et fidèles aux articles qui suivent.

CHAPITRE PREMIER.

Composition.

Art. 1er. Le mutuellisme se compose de chefs d'ateliers fabricants d'étoffes de soie, demeurant dans la ville de la Croix-Rousse, aux Brotteaux, la Guillotière, Saint-George, Saint-Just et Vaise, d'une probité irréprochable, mariés, de bonne vie et mœurs, reçus mutuellistes et se conforment à ses devoirs (1).

(1) Les art. 2 et 3 manquent.

CHAPITRE II.

ORGANISATION ET DIVISION, ÉLECTION, DEVOIRS DES FONCTIONNAIRES, INDICATION, POLICE.

§ 1er. *Organisation et division.*

Art. 4. Chaque petite loge s'organise après la mère, sous son fondateur ou chef, par cinq hommes, fondateurs compris, dont un élu premier indicateur de semaine, aussitôt cinq, ainsi de suite, jusqu'à son complément de vingt hommes; lesquels élisent ensuite le chef ou fondateur de la loge suivante; ainsi de suite. En conséquence, il y a dans chaque petite loge un chef de cette petite loge président, et quatre indicateurs de semaine, lesquels forment un bureau et conseil de conciliation pour l'administration et la police de cette loge.

Art. 5. Pour être admis, il faut être proposé à la loge qui s'organise à l'inscription sur la liste des récipiendaires à l'une des indications obligatoires du dimanche, par deux frères nommés parrains, pour n'être reçu qu'après avoir passé au scrutin de quatre indications obligatoires, et après, passer en finale réception pour devenir franc mutuellisto.

Le scrutin se fait au moyen de pois blancs et autres couleurs: les pois blancs sont pour admettre et les autres pour récuser.

Art. 6. A un mois de date de son inscription, le récipiendaire ou ses parrains consigneront entre les mains de l'indicateur de semaine de la loge qui s'organise son droit de réception, fixé à *cinq francs*. Dès lors le récipiendaire jouira des avantages de l'indication et prêt comme surnuméraire. Mais il ne pourra paraître à toutes indications qu'après les gazettes cachetées, la séance levée, ni profiter des autres secours et assistance tant qu'il n'aura été reçu en finale réception. Ce droit de réception est non remboursable en devenant franc, autrement il peut être remboursé comme consignation.

Art. 7. Indépendamment du droit de réception, chacun payera une cotisation personnelle proportionnée au besoin de dépenses ou de secours décidés au grand conseil. Les cotisations pour secours seront proposées et votées par petite loge pour un tiers des voix, et le grand conseil pour le reste. Lorsque le grand conseil sera de vingt membres, le tiers des voix des petites loges sera de sept, et différemment le nombre des voix des petites loges sera du tiers des membres du conseil; la fraction, s'il y en a, compte pour une voix.

Art. 8. Il y aura dans chaque petite loge un registre nommé ordre du jour, ayant en tête l'extrait du règlement et le catalogue de sa loge seulement. Sur ce registre seront notées les nominations, les décisions de bureau, de conseil, les arrêtés du trimestre, les arrêtés de comptes de la fin de chaque année, les rompus, les amendes payées, les propositions et demandes les plus importantes faites au indication obligatoire, et généralement l'aperçu du mutuellisme entier, ayant de plus à son retour un état où les amendes seront inscrites lorsqu'elles seront prononcées seulement, et d'où elles seront rayées au fur et à mesure qu'elles seront payées et portées en recettes de l'autre côté.

Art. 9. Les rompus des dépenses faites en indication obligatoire, en assemblée générale ou réunions quelconques, seront portés en recettes à l'ordre du jour, pour ne pas tarder, par l'inspecteur ou l'indicateur de semaine, qui notera aussi sur son livre d'indication; il en sera de même du payement des amendes. Ces rompus et amendes seront versés en septembre, décembre, mars et juin de chaque année, c'est-à-dire trimestre par trimestre, sous peine de l'amende du maximum contre les indicateurs envers le chef de leur loge et contre les chefs de loge envers le trésorier.

Art. 10. Le minimum des amendes est de cinquante centimes, et le maximum est d'un franc.

Art. 11. Les veuves des mutuellistes jouiront sans frais des avantages de l'institution durant une année, à compter du décès de leurs maris.

Art. 12. Les fonds seront placés grande loge par grande loge, par chaque trésorier, à ses risques et périls. Chacun d'eux en payera intérêt à cinq pour cent, moyennant un affet de sa part qui sera toujours daté du premier du mois, aussitôt qu'avant ce jour les recettes s'élèveront à une somme ronde au moins de cent francs, qu'il sera tenu de rembourser à réquisition, en le prévenant un mois d'avance. L'effet sera noté à l'ordre du jour et remis entre les mains du grand maître, qui signera la note audit ordre du jour de sa loge. Les intérêts de tous ces affets seront calculés et payés à chaque anniversaire; alors ils seront portés en recettes et produiront ensuite d'autres intérêts comme les autres recettes.

Au cas où les trésoriers ne voudraient pas remplir toutes les conditions de cet article, les fonds seront placés de concert entre le grand conseil et eux, et chaque fois la note en sera faite à chaque ordre du jour, pour que chacun en ait connaissance.

Art. 13. Les fonds sont un capital disponible pour le cas où un incendie, ou une mort subite, ou autre malheur, mériterait d'être promptement secouru, et que le moyen de cotisation retarderait trop; en ce cas le secours décidé serait pris à la caisse et il serait reversé par la cotisation qui reproduirait à la même somme, etc.

Aucun secours ne pourra être accordé si l'incendie a été la cause du malheur; la demande et déclaration seront faites par la loge à laquelle appartenait le réclamant ou le défunt.

Art. 14. Un parfait silence régnera à toute indication obligatoire, à toute assemblée générale de bureau et du conseil, du moment que l'ouverture de la séance sera prononcée jusqu'à ce que la séance soit levée; cet intervalle sera de rigueur consacré au travail et occupation dont il s'agira, sans peine de rappel à l'ordre et d'amende; mais, avant l'ouverture et après la clôture de la séance, la conversation sera fraternellement libre.

Art. 14 *bis*. Il est expressément défendu de s'occuper, même de s'entretenir d'affaires politiques ou religieuses en séance.

Art. 15. Les articles omis au présent et ceux qui seraient reconnus nuisibles seront proposés, discutés et votés aux quatre indications obligatoires de chaque petite loge, avant d'être au additionnés ou annulés.

Art. 16. Tous les titulaires devront savoir lire et écrire, et toutes les fonctions seront exercées gratuitement.

Art. 17. En vertu du mot *ordre*, il y aura chaque année à un des cinquièmes dimanches, ensuite d'une invitation du bureau honoraire, une indication générale dans chaque

Digitized by Google

petite loge, dont l'objet sera le perfectionnement du régime en usage des ateliers envers les fabricants, envers les ouvriers et les apprentis, et réciproquement de ceux-ci envers les maîtres.

Le chef de la loge prendra note des dires et propositions, et les adressera au grand conseil, qui fera un extrait du tout, lequel sera inscrit au registre destiné à cet effet. Une copie sera faite par chaque chef de loge pour pouvoir en donner connaissance à chaque mutuelliste et pour que chacun puisse s'y conformer uniformément dans son atelier.

Art. 18. Dernier mois de l'année qui aura un cinquième dimanche, il sera délivré par les membres du grand conseil et autres, à concurrence de vingt, une ou plusieurs primes d'émulation et d'encouragement à celui ou ceux qui, dans le cours de l'année, auront fait noter à l'indication obligatoire des procédés d'invention, d'amélioration ou innovation, dans quelques étoffes, dispositions de métier, etc., pourvu qu'ils aient écrit ces procédés, les aient pliés, cachetés en forme de lettre et adressés au président du bureau honoraire, qui les décachettera ce jour-là. La prime sera allouée, à la majorité des voix, à celui ou ceux dont les procédés seront les plus simples et jugés meilleurs.

Cette prime consistera en l'inscription des procédés faite littéralement au registre à ce destiné, au nom de l'auteur, et en une distribution de trois rubans, un blanc, un vert et un jaune, couleur immortelle, que l'auteur pourra se mettre à la boutonnière, aux repas fraternels, aux anniversaires surtout et dans les séances quelconques.

Art. 19. Tous les comptes seront réglés annuellement, dans la semaine qui précédera le quatrième dimanche de juin, ceux des chefs de petite loge d'abord, après ceux des secrétaires et des trésoriers, de manière que tous ces comptes puissent être rendus à huit heures du matin. Au quatrième dimanche, jour anniversaire et de grande fête, où les amendes et les rompus de l'année, produits par chaque petite loge, pourront leur être rendus et portés en dépenses pour aider aux frais d'un repas fraternel qui suivra toujours le rendement des comptes et les nominations.

Art. 20. Un langage au usage indicatif et fraternel sera adopté, à l'aide de signes et de mots, par le grand maître, le président honoraire et l'indicateur central, au moyen desquels on pourra on se reconnaître ou se parler en francs mutuellistes.

Art. 21. Au cas où des différends naîtraient entre des mutuellistes, ces différends seront jugés par le bureau de leur petite loge ou par le grand conseil, si l'on y a recours, conformément au sujet.

Art. 22. La dissolution ne peut être invoquée par aucun frère, et celui qui ferait cette proposition serait exclu sans recours.

Art. 23. Il sera fait cinq répertoires par chaque petite loge des peignes et battants des membres qui la composent, comme de ceux de la loge précédente et suivante. Aussitôt que le surnuméraire sera reçu franc, il remettra à son indicateur la note de ses peignes et battants, qui seront inscrits sur le répertoire du bureau et ensuite sur les autres par les indicateurs; les changements seront aussi successivement déclarés, l'indicateur central aura un répertoire pour toute la grande loge.

Lorsque ces peignes et battants seront prêtés, ils seront rendus dès qu'ils ne serviront plus, ou plus tôt si le prêteur en a besoin, toujours en aussi bon état que lors du prêt. Les frères de la même loge et ceux de l'indication du même jour devront avoir le prêt le plus fréquent entre eux, à défaut par la loge précédente et après, et enfin réciproquement là où l'objet se trouve.

§ II. *Élections.*

Art. 24. Toutes les élections se font en assemblées générales relatives au scrutin et à la pluralité des voix. Toutes les fonctions sont annuelles, mais les mêmes titulaires pourront être réélus.

Art. 25. A la fin de chaque année et au jour anniversaire, toutes les petites loges se réuniront en assemblée générale, à huit heures précises du matin, et après avoir rendu leurs comptes, éliront les membres du bureau de leur grande loge. Les chefs de petites loges en feront le bulletin et se réuniront ensemble dans un endroit indiqué, sous la présidence du grand maître, pour y faire le dépouillement du scrutin définitif. En l'absence du chef de petite loge (la loge mère exceptée), toutes les autres petites loges éliront leur chef de loge et attendront ensuite le retour du chef absent pour faire les élections des indicateurs.

§ III. *Devoirs et comptabilité.*

Art. 26. Le trésorier est responsable des fonds de sa grande loge, il reçoit tout droit de réceptions, amendes, rompus, cotisations et autres recettes imprévues qui sont arrêtées trimestre par trimestre, et dont tous les chefs de loges viennent lui faire le versement au quatrième dimanche du dernier mois du trimestre, au lieu de son indication ou autre convenu; ces chefs de loges sont munis de l'ordre du jour de leur loge, où l'arrêté est fait, arrêté que le trésorier signe pour valoir acquit de la somme versée.

Le chef de chaque petite loge veille à l'exécution entière du règlement dans sa loge; il se conforme aux ordres qu'il reçoit du président de sa grande loge, il préside au bureau et conseil de sa loge, il tient les comptes des recettes et dépenses par l'arrêté qu'il fait trimestriellement et dont il fait le versement entre les mains du trésorier, comme il est dit ci-dessus; il est indicateur général pour des indications d'importance qu'il transmet à l'indicateur central; et il est indicateur central au mois de l'année qui correspond au numéro de sa loge; en cette qualité il tient le carnet d'indication centrale sur lequel il inscrit les demandes ou propositions dont il s'agit, pour lesquelles il correspond au besoin avec le président du bureau de la grande loge, pour que le président honoraire en fasse parvenir le mérite dans chaque petite loge, à chaque indicateur de semaine et à chaque frère par leur correspondant.

Chaque indicateur de semaine préside à son indication dont il est seul chef; il fait exécuter l'art. 14; il reçoit tous droits de réceptions, consignations, amendes, rompus et cotisations, qui sont dus et versés par les membres de son indication; il en rend compte en notant à l'ordre du jour et sur son livre d'indication pour son souvenir; il remplace le chef de la loge pour l'arrêté et le versement de trimestre, quand il en est requis; il est indicateur des quatre membres de son indication dans le courant de la semaine; il fait trois gazettes à chaque indication obligatoire pour les trois indicateurs de semaine de sa loge, et une pour le chef de ladite loge, si des indications importantes ont été faites;

il est membre du bureau et conseil de sa loge ; il correspond avec le chef de la loge, avec ses trois collègues, les trois autres indicateurs, et avec les quatre frères de son indication seulement.

Chaque frère mutuelliste n'a autre chef, sauf assemblée générale ou de conseil, que son indicateur de semaine; hors de là et même hors de la séance ou fonctions, on est tous frères; chaque frère mutuelliste sans fonctions doit, pour partager la peine générale, porter à son tour les gazettes, invitations pour assemblées générales ou de conseil, invitations pour décès, etc., etc., pour obéissance à son indicateur de semaine seulement.

§ IV. *Indication.*

Art. 27. L'indication est le principal avantage du mutuellisme : c'est un vaste champ commun où chaque mutuelliste sème paternellement en tout temps, pour en recueillir fraternellement, à propos et au besoin, toutes sortes de fruits, dont pour en jouir chaque petite loge se choisit un local, lors de son complément en assemblée générale et à la majorité des voix, et s'y rend de rigueur, indication par indication, chaque dimanche, une fois par mois, à midi moins un quart ou midi très-précis, c'est-à-dire que l'indication est obligatoire au premier indicateur de semaine et aux quatre frères qui sont de son indication au premier dimanche de chaque mois ; ceux qui composent la seconde indication au second dimanche; la troisième au troisième, et la quatrième au quatrième dimanche, toujours de chaque mois, mais sous peine de l'amende du minimum. Néanmoins quoiqu'il n'y ait que cinq membres de chaque petite loge qui soient obligés de se rendre à leur local une fois par mois, toujours au même dimanche, tous les quinze autres frères peuvent s'y rendre aussi tous les dimanches, mais sans être passibles de l'amende dans le cas d'absence.

Ce local est nommé *loge* ou *école* de nos devoirs et de nos droits. Il doit y avoir un bureau ou placard fermant à clefs, dont une sera toujours entre les mains de l'indicateur de semaine et l'autre au pouvoir du chef de la loge, pour y renfermer un cartable, des papiers, encre et plumes, registres, etc., etc., dont le tout est aux frais des membres de chaque petite loge.

Chaque petite loge aura sa police, son administration respective; mais, selon le règlement, il sera facultatif à la majorité de ses membres réunis en assemblée générale de changer l'heure de leur indication et de la fixer différemment.

Art. 28. De sorte que chaque indicateur de semaine n'aura que quatre frères dont il recevra les indications et auxquels il indiquera ; et chaque frère n'ayant pour chef direct que son indicateur, ce n'est que chez cet indicateur et à lui-même qu'il parlera de l'ouvrage, en ouvriers ou ustensiles qu'il propose ou dont il a besoin, et auquel il adressera les fabricants qui offriront de l'ouvrage dans le courant de la semaine et à domicile.

§ V. *Police.*

Art. 29. Chaque mutuelliste est obligé de se rendre à son indication obligatoire une fois par mois, sous peine de l'amende du minimum pour la première absence, du maximum pour la seconde absence de suite, et de l'exclusion à la troisième absence de suite. En conséquence, celui que des affaires ou indisposition empêcheraient de remplir ce devoir devra se faire remplacer par un frère de sa loge, n'importe lequel.

Art. 30. L'indicateur de semaine qui ne pourra se rendre à l'arrêté trimestriel des recettes et dépenses, à la charge du chef de loge, devra se faire représenter par un de ses collègues, ou par un membre de son indication, et lui remettre son livre d'indication et tout son compte; à défaut l'amende contre son absence sera du maximum.

Pareillement tout chef de loge qui ne pourra se rendre à l'arrêté trimestriel, à la charge du trésorier ou de son secrétaire, devra remettre son compte à un de ses collègues ou à un indicateur de sa loge, avec le livre *ordre du jour*, pour que ce versement ne soit par retardé, sous peine aussi de l'amende du maximum.

Art. 31. Tout mutuelliste qui ne se conformera pas au règlement et à la civilité, lorsque la séance sera ouverte, sera rappelé à l'ordre pour les premières fois, ensuite amendé du minimum, et par récidive du maximum, même de l'exclusion, le conseil entendu.

Art. 32. Celui qui cesserait d'être de bonnes vie et mœurs sera exclu, par décision du grand conseil, après l'accusé.

Art. 33. Après un an de repos, celui des frères de la loge mère qui n'accepterait pas les fonctions auxquelles il serait appelé, sans cause de maladie, devra sortir de la loge et passer dans une autre.

Art. 34 Toute démission et exclusion est sans remboursement (art. 6), le nom du démissionnaire ou de l'exclu sera rayé de suite. La cause de l'exclusion sera au surplus motivée, et il en sera donné avis à toutes les loges.

CHAPITRE III.

§ Ier. *Funérailles.*

Art. 35. Au décès d'un frère mutuelliste ou de son épouse, tous ses autres frères de la même loge et ceux des frères dont le numéro de leur loge est le plus près, se font un devoir d'assister en personne à ses funérailles, ou en se faisant représenter pour des causes légitimes; une mise décente est toujours de rigueur, de sorte qu'à chaque funérailles trois petites loges y assisteront et y seront conséquemment invitées. Il est également du devoir de tous les frères des autres loges de faire la même assistance, pourvu qu'ils le sachent; mais l'amende ne sera jamais prononcée que contre les frères de la loge où appartenait le défunt. Les imprimés pour invitation seront toujours à la charge de la loge dont le défunt faisait partie; nos invitations seront faites et portées indication par indication, à tour et rend.

Art. 36. Au décès d'un chef de loge, les membres du conseil surtout, tous les chefs des autres petites loges seront invités, ainsi toujours que les trois loges.

Art. 37. Au décès de tout indicateur de semaine ou à celui de son épouse, comme dans tous les autres cas, les invitations seront faites par ses trois autres collègues, d'accord avec le chef de loge, qui remettra, comme au décès de tous frères, au moins soixante imprimés, dont vingt pour la loge où le défunt appartenait, et les quarante autres pour les deux loges du numéro précédent et suivant la dernière loge qui, au lieu d'inviter ainsi, invitera la loge mère et celle du numéro précédent; les chefs adresseront à leurs collègues,

Digitized by Google

ceux-ci à leur indicateur adresseront aux quatre frères de leur indication dont celui en tour duquel il sera de marcher portera lesdites invitations.

Art. 38. L'amende du maximum sera prononcée contre l'absence qui sera faite (selon l'art. 35), laquelle sera regardée comme un acte d'ingratitude envers le défunt et ses autres frères; afin de pouvoir appliquer cette peine, un délégué, par le chef de la loge où appartenait le défunt, sera placé de manière à recueillir toutes les invitations qui lui seront remises, sauf à se rendre passible de l'amende.

Art. 39. Le présent acte d'association qui fonde la seconde loge à perpétuité a été signé par tous les membres qui composeront cette loge, pour être fidèlement et fraternellement exécuté, sous peine des remords et parjures résultant du la finale réception. En foi de quoi le présent a été extrait à la Ville-Neuve de la Croix-Rousse par le fondateur de la deuxième loge, le 30 octobre 1831.

Millet, P. Bertaédier. Devitt, A. Plagnard, Perrollat, Couvatois, Faucat, Perretier, Ravel fils, Durand, Durand, Dupon, Valentin aîné, Martin, Blin, Pact, Champin, Chicard, D. Ricollet, Geovrier.

TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

Convention conclue entre le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre et la France, à l'effet de rétablir la paix dans la Péninsule.

Sa Majesté la reine régente d'Espagne, pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, et Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, profondément convaincues que les intérêts des deux couronnes et la sûreté de leurs États respectifs exigent l'emploi immédiat et énergique de leurs efforts réunis pour mettre fin aux hostilités qui, dirigées en premier lieu contre le trône de Sa Majesté Très-Fidèle, fournissent aujourd'hui un appui et des secours aux sujets malintentionnés et rebelles de la couronne d'Espagne; et Leurs Majestés désirant en même temps prendre les mesures nécessaires pour rendre à leurs sujets les bienfaits de la paix intérieure, et affermir par de bons offices mutuels l'amitié qu'elles désirent établir et cimenter entre les deux États, se sont déterminées à unir leurs forces dans le but de contraindre l'infant don Carlos d'Espagne à se retirer des États portugais.

En conséquence de cet accord, Leurs Majestés les régents se sont adressées à Leurs Majestés le roi des Français et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; et Leursdites Majestés, prenant en considération l'intérêt qu'elles doivent toujours porter à la sûreté de la monarchie espagnole, et étant de plus animées du plus vif désir de contribuer à l'établissement de la paix dans la Péninsule, comme dans toutes les autres parties de l'Europe; et Sa Majesté Britannique considérant en outre les obligations spéciales provenant de son ancienne alliance avec le Portugal, Leurs Majestés ont consenti à devenir parties dans l'engagement proposé.

C'est pourquoi Leurs Majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le roi des Français, — le sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sadite Majesté près de Sa Majesté Britannique, etc.

Sa Majesté la reine régente d'Espagne pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, — don Manuel-Pando-Fernandez de Pinedo, Alava y Davila, marquis de Miraflores, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près Sa Majesté Britannique;

Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, — le très-honorable Henri-Jean, vicomte Palmerston, baron Temple, membre du parlement, et son principal secrétaire d'État, ayant le département des affaires étrangères;

Et Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, — le sieur Christophe-Pierre de Moraes-Sarmento, membre du conseil de Sa Majesté, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle près Sa Majesté Britannique;

Qui sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour forcer l'infant don Carlos à se retirer des États de Portugal.

2. Sa Majesté la reine régente d'Espagne pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, étant, par le présent acte, invitée et requise par Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent au nom de la reine dona Maria II; et ayant, en outre, reçu de justes et graves motifs de plainte contre l'infant don Miguel, par l'appui et la protection qu'il a accordés au prétendant à la couronne d'Espagne, s'engage à faire entrer sur le territoire portugais un corps de troupes espagnoles, dont le nombre sera déterminé plus tard entre les deux parties, afin de coopérer, avec les troupes de Sa Majesté Très-Fidèle, à forcer les infants don Carlos d'Espagne et don Miguel de Portugal à se retirer des États portugais; et Sa Majesté la reine régente d'Espagne s'engage, de plus, à ce que ces troupes seront entretenues aux frais de l'Espagne, et sans charge aucune pour le Portugal; lesdites troupes espagnoles étant néanmoins reçues et traitées sous tous les autres rapports, de la même manière que les troupes de Sa Majesté Très-Fidèle; et Sa Majesté la reine régente s'engage à ce que ces troupes se retireront du territoire portugais aussitôt que le but mentionné ci-dessus de l'expulsion des infants aura été atteint; et lorsque la présence de ces troupes en Portugal ne sera plus requise par Sa Majesté Impériale le duc régent, au nom de la reine dona Maria II.

3. Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à concourir, par l'emploi d'une force navale, à l'appui des opérations qui doivent être entreprises, conformément aux engagements de ce traité, par les troupes d'Espagne et de Portugal.

4. Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes, pour atteindre complétement le but de ce traité, Sa Majesté le roi des Français s'engage à faire, à cet égard, ce qui serait

arrêté, de commun accord, entre elle et ses trois augustes alliés.

5. Il est convenu entre les hautes parties contractantes que, par suite des stipulations contenues dans les articles précédents, une déclaration sera immédiatement publiée, annonçant à la nation portugaise les principes et le but des engagements de ce traité ; et Sa Majesté Impériale le duc régent, au nom de la reine dona Maria II, animée du sincère désir d'effacer tout souvenir du passé, et de réunir autour du trône de Sa Majesté Très-Fidèle la nation entière sur laquelle la volonté de la divine Providence l'a appelée à régner, déclare son intention de proclamer en même temps une amnistie générale et complète en faveur de tous ceux des sujets de Sa Majesté Très-Fidèle qui, dans un temps qui sera spécifié, feront leur soumission ; et S. M. I, le duc régent, au nom de la reine dona Maria II, déclare aussi son intention d'assurer à l'infant don Miguel, à sa retraite des États portugais et espagnols, ne revenu convenable à sa naissance et à son rang.

6. Sa Majesté la reine régente d'Espagne, pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, déclare par le présent article son intention d'assurer à l'infant don Carlos, à sa retraite des États espagnols et portugais, un revenu convenable à sa naissance et à son rang.

7. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres, dans l'espace d'un mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 22 avril de l'an de grâce 1834.

Talleyrand. (L. S.)
Miraflores. (L. S.)
Palmerston. (L. S.)
C. P. de Moraes-Sarmento. (L. S.)

ARTICLES ADDITIONNELS.

Sa Majesté le roi des Français, Sa Majesté la reine régente d'Espagne pendant la minorité de sa fille la reine dona Isabelle II, Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, hautes parties contractantes au traité du 22 avril 1834, ayant porté leur sérieuse attention sur les événements récents qui ont eu lieu dans la Péninsule, et étant profondément convaincues que, dans ce nouvel état de choses, de nouvelles mesures sont devenues nécessaires pour atteindre complétement le but dudit traité ;

Les soussignés, Charles-Maurice de Talleyrand, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Français près Sa Majesté Britannique ;

Don Manuel-Panda-Fernandes de Pinedo, Alava y Davila, marquis de Miraflores, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près Sa Majesté Britannique ;

Henri-Jean, vicomte Palmerston, baron Temple, principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères,

Christophe-Pierre de Moraes-Sarmento, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle près Sa Majesté Britannique ;

Étant munis de l'autorisation de leurs gouvernements respectifs, sont convenus des articles suivants, additionnels du traité du 22 avril 1834 :

Art. 1er. Sa Majesté le roi des Français s'engage à prendre, dans la partie de ses États qui avoisine l'Espagne, les mesures les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hommes, armes ou munitions de guerre, soient envoyés du territoire français aux insurgés espagnols.

Art. 2. Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à fournir à Sa Majesté Catholique tous les secours d'armes et de munitions de guerre que Sa Majesté Catholique pourra réclamer, et, en outre, à l'assister avec des forces navales si cela devient nécessaire.

Art. 3. Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, partageant complétement les sentiments de ses augustes alliés, et désirant reconnaître par un juste retour les engagements contractés par Sa Majesté la reine régente d'Espagne, dans le deuxième article du traité du 22 avril 1834, s'oblige à prêter assistance, si le nécessité s'en présentait, à Sa Majesté Catholique, par tous les moyens qui seraient en son pouvoir, d'après la forme et le manière qui seraient convenues ensuite entre Leursdites Majestés.

Art. 4. Les articles ci-dessus auront la même force et le même effet que s'ils avaient été insérés mot pour mot dans le traité du 22 avril 1834, et seront considérés comme faisant partie du traité ; ils seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées dans le délai de quarante jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs les ont signés, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 18 du mois d'août 1834.

Talleyrand. (L. S.)
Miraflores. (L. S.)
Palmerston. (L. S.)
C. P. de Moraes-Sarmento. (L. S.)

ARRÊT DE MISE EN ACCUSATION.

(AFFAIRE D'AVRIL.)

La cour des pairs :

Ouï, dans les séances des 24, 25, 26, 27, 28, 29 novembre, 1er, 2 et 3 décembre 1834, M. Girod (de l'Ain), en son rapport de l'instruction ordonnée par les arrêts des 16, 21 et 30 avril précédent ;

Ouï, dans les séances des 8, 9, 10, 12 et 13 décembre 1834, le procureur général du roi, en ses dires et réquisitoires... ;

Après qu'il a été donné lecture par le greffier en chef et son adjoint des pièces de la procédure et des mémoires présentés par les inculpés, et après en avoir délibéré hors la présence du procureur général, dans les séances des 19, 20, 22, 23, 24 et 26 décembre 1834, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 1835, 2 et 6 du présent mois ;

En ce qui touche la question de compétence ;

A l'égard des faits déférés à la cour par ordonnance royale du 15 avril 1834, ainsi que de ceux sur lesquels la cour a,

par ses arrêts des 18, 21 et 30 du même mois, statué qu'il serait procédé ;

Attendu qu'il résulte de l'instruction que ces faits sont connexes ;

Attendu qu'ils constitueraient, s'ils étaient prouvés, le crime d'attentat à la sûreté de l'État, défini par le Code pénal ;

Attendu qu'il appartient à la cour d'apprécier si les circonstances de ces faits les classent au nombre de ceux qui constituent les crimes indiqués par l'art. 28 de la charte constitutionnelle ;

Attendu que si la simultanéité des mêmes faits sur divers points du royaume, la nature des provocations qui les auraient précédés et amenés, le concert qui aurait existé entre leurs auteurs, fauteurs et complices, le but commun et publiquement avoué du renversement de la constitution de l'État par la violence et la guerre civile, imprimeraient à cet attentat le caractère de gravité et de généralité qui doit déterminer la cour à s'en réserver la connaissance ;

En ce qui touche les faits qui se sont passés à La Réville les 15 et 16 avril 1834 et jours précédents :

Attendu qu'il résulte de l'instruction que ces faits sont connexes avec ceux qui viennent d'être énoncés, et présenteraient les mêmes caractères :

Au fond, en ce qui concerne :

Abeille, Aberjeux, Albran, Amend, Aufroy, Arago, Auclaire, Auzart, Ayel ;

Bartel, Barthélemy, Bayle dit le *Chambonnaire*, Bérard, Bérardier, Berlié, Bernard, Berroyer, Berthelier, Berthelon, Bertrand, Bicon, Billecard, Billet, Bith, Blancefort, Blancart, Bœof, Boissier, Bonnefonds, Bossu, Boucher, Bondet, Bouilleret, Bouladen, Bouquin, Bourdon, Bourgeois, Bourseaux, Bregaud, Bremant, Bressy, Broigeiso dit *Labrousse*, Buter ;

Cailleux, Camus, Cathelin, Chapuis, Charles, Charpentier, Charrié, Chauvel, Chiret, Choublen, Clément (Jean-Baptiste-Joseph), Clément (Pierre-François), Clocher, Corbière, Couchoud (Louis), Couchoud (troisième des frères de ce nom), Coudreau, Crépu, Crouvisier, Curia ;

Dacis, Decœur, de Bérot, Defrance, Dégly, Delacroix, Delorme, Delsériès, de Morard de Saint-Romain, Denfer, Desgenetais, Desgranges, Desiste, Desmard, Dessagne, Diann, Drevet, Drin fils, Drulio, Duchesne, Duffet, Dufour, Dumas, Durand (Napoléon), Durand (Joseph-Antoine), Durand (Honoré ou Jean), Dardan, Darrière, Dusségné, Duval ;

Édouard, Escoffier, Esselinger ;

Feillon, Feivre, Farcassin, Fevier, Fayard cadet, Ferton, Fontaine, Forgeot, Fortunet fils, Fonet dit *Offroy*, Fourcière, Frendon, Fumey ;

Gaignaire, Garcin, Gerdet, Garnet, Gand de Roussillac, Gaudelet, Gaudry père, Gauthier, Gantié, Genin, Gerbet, Gervoise, Gervasy, Gillin, Girard (Joseph), Girard (Pierre-Antoine), Girod, Godard, Gossent, Grenier, Gros dit *Barbefine*, Gros (François), Gros (Louis), Guélard, Guerpillon, Guibaud, Guigues, Guillemin, Guillot ; Guy, Guyat, Guydemour ;

Hamel, Hance, Hardouin, Hebert, Heer, Hervé, Hettinger ;

Jacquilliard, Jour, Journet, Jayard, Jallard ;

Kolmerchelac, Krog (Adèle), dite *femme Jomard* ;

Labrousse, Lacombre, Langlois, Lapointe, Laporte, Lardin, Lasalle, Laurencent, Laval, Lechelier, Leconvey, Ledoux, Lefèvre, Léger, Legoff, Leroux, Lavraud, Héritier, Livouge, Lizier, Loret, Loriot ;

Mamy, Manin, Marel aîné, Merquet, Martineult, Martinier dit *Landat*, Matrod, Maurice, Mazille, Mazoyer, Medel, Mercier, Mérieux, Meyniel, Millet, Minet, Mollon (Jean-François), Mollon (Jean-Pierre), Morat, Morienceourt, Moulin, Mouton, Muzard ;

Obry, Odéon, OEuillet, Olagnel, Olenier.

Pacrat, Panier, Papillard, Paquet, Paret, Parize, Paulaudré, Pellegrin, Perin, Petavy, Petétin, Petit, Petat, Peyrard, Picard, Pichot, Pichot, Pillet, Piroutet, Poncet, Poujol, Prieur, Pailloud ;

Raggio, Raison, Ramondetti, Rançon, Reynaud, Regnier, Renard, Renault, Reoens, Rennevier, Reinhard, Rey, Raymond fils, Rhonat dit *Renat*, Richard, Rieboy, Rocatty, Romand-Lacroix, Rousset, Roustan, Roux, Ruend ;

Saffrey, Sailliet, Selles, Sans, Saublin, Séchaud, Séguin, Sicard, Simon, Simonet, Sobrier, Spilment ;

Tobey, Taul, Tarrier, Thibaudier, Thiver, Tonvenin, Tournet, Tonreier, Toyé ou Troillet, Trevez, Trouc ;

Velin, Verpillet, Vignerte (Pierre-Benjamin), Vincent, Vourpes ou Vourpy cadet, dit *Virot* ;

Attendu que de l'instruction ne résultent pas contre eux charges suffisantes de culpabilité ;

En ce qui concerne :

Adam, Albert ;

Bastien, Baume fils dit *Rayuet*, Bertholet, Bérard, Bille dit *l'Algérien*, Bille (Pierre), Billon, Blanc, Bocquin, Boure, Bouvard, Boyet, Breithach, Brunet, Butet, Buzelin ;

Cacho, Cahusac, Caillet, Carrey, Carrier, Catin dit *Dauphiné*, Caussidière, Chagny cadet, Chancel, Charles, Charmy, Chatsguier, Chéry, Cocher, Corrée, Court ;

Daspré, Delecquin, Depassio aîné, Depassio cadet, Despinas, Desvoys, Didier, Drigeardo, Desgarcier ;

Fanet, Freidevenas ;

Gayet, Geoets, Girard, Giraud ou Girod, Goudet, Gonge, Granger, Guéroult, Guibier ou Dibier dit *Biale* ; Guichard, Guillebean fils ;

Hugon, Hugnet ;

Jobely, Julien ;

Lafont, Lagrange, Lambert, Lange, Laporte ;

Marcadier, Margot, Marigné, Marpelet, Martin, Mathon, Mazoyer, Mercier, Mollard-Lefèvre, Molloo, Morel ; Muguet ;

Nicet, Noir ;

Offroy, Onke de Wurth ;

Pacaud, Piroden, Pommier, Pradel, Prost (Joseph), Prost (Gabriel), Provest ;

Raggio, Retignié, Regnauld d'Épercy, Reverchon (Marc-Étienne), Reverchon cadet (Pierre), Ribau fils, Rockzinsky, Roger, Romy, Roux dit *Sans-Peur* ;

Saunier, Servietes, Sibille aîné, Sibille cadet, Souillard dit *Chiret* ;

Thioo, Tourrès ;

Veré, Veyrou, Villain, Villierd, Vincent ;

Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes d'avoir commis ou tenté de commettre un attentat dont le but était, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres ;

Digitized by Google

Crimes prévus par les art. 87, 88, 89 et 91 du Code pénal;

En ce qui concerne :

Albert, Bouon, Beaumont, Berrier-Fontaine, Cavaignac, Caurt, Delente, de Ludre, Guillard de Kersausie, Guinard, Hugon, Lebon, Marrast, Martin, Recurt, Rivière, Vignerte;

Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes de s'être rendus complices dudit attentat, en provoquant ses auteurs à le commettre par des écrits ou imprimés vendus ou distribués, laquelle provocation aurait été suivie d'effet;

Crimes prévus par l'art. 59 du Code pénal et par l'article 1er de la loi du 17 mai 1819,

En ce qui concerne :

Albert, Arnaud, Auber, Bauno, Beaumont, Béchet, Bernard, Berrier-Fontaine, Caillé, Caudre, Carrier, Caussidière (Jean), Caussidière (Marc), Cavaignac, Chilman, Caurt, Crevat, Delayen, Delente, de Ludre, de Regnier, Farolet, Fournier, Gilbert dit *Miran*, Girard, Guibout, Guillard de Kersausie, Guinard, Herbert, Hubin de Guer, Hugon, Imbart, Lally de la Neuville, se disant Lally-Tolleudal; Landolphe, Lapeteire, Lebon, Leconte, Lenormand, Maillefer, Marrast, Martin, Mathé, Mathieu, Ménaud, Montanier, Nicot, Pichonnier, Poirotte, Perain, Poulard, Revachol, Recurt, Regnault d'Épercy, Rosières, Rossary, Saurine, Stiller, Tassin, Thomas, Tiphaine, Tricotel, Vignerte, Yvon;

Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes de s'être rendus complices du même attentat, soit en en concertant et arrêtant la résolution, soit en donnant des instructions pour le commettre, soit en y provoquant par des machinations ou artifices coupables, soit en procurant à ses auteurs des armes ou tous autres moyens ayant servi à le commettre, sachant qu'ils devaient y servir; soit en aidant ou assistant, avec connaissance, les auteurs dudit attentat dans les faits qui l'ont préparé ou facilité et dans ceux qui l'ont consommé;

Crimes prévus par les art. 59, 60, 87, 88, 89 et 91 du Code pénal;

La cour se déclare compétente;

Donne acte au procureur général de ce qu'il s'en remet à la prudence de la cour à l'égard des inculpés... (Suivent les noms.);

Déclare qu'il n'y a lieu à suivre contre... (Ici se reproduit la première liste ci-dessus, commençant par Abeille, et finissant par Vourpes ou Vourpy, dit *Virot*, et comprenant les prévenus abandonnés par le procureur général);

Ordonne qu'ils seront mis en liberté, s'ils ne sont détenus pour autre cause.

Lesdites mises en liberté, déjà provisoirement exécutées les 20, 22, 23, 24, 26 décembre 1834, et les 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 31 janvier dernier, et le 2 du présent mois, en vertu de la décision prise par la cour le 20 décembre;

Ordonne la mise en accusation desdits... (Suivent les noms des prévenus contre lesquels il existe des charges.)

Ordonne de plus qu'ils seront pris au corps et conduits dans l'une des maisons d'arrêt de Sainte-Pélagie, de la Conciergerie, de l'Abbaye, ou dans telle autre maison d'arrêt que la cour autorise le président à désigner ultérieurement pour servir, avec celles ci-dessus, de maisons de justice près d'elle;

Ordonne que le présent arrêté sera notifié, à la requête du procureur général, à chacun des accusés;

Ordonne également que l'acte d'accusation, qui sera dressé en vertu du présent arrêt, sera notifié, à la même requête, à chacun des accusés;

Ordonne que les débats s'ouvriront au jour qui sera ultérieurement indiqué par le président de la cour, et dont il sera donné connaissance, au moins quinze jours à l'avance, à chacun des accusés;

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général du roi.

LISTE DES PAIRS

QUI ONT VOTÉ AFFIRMATIVEMENT LA MISE EN ACCUSATION DES ACCUSÉS D'AVRIL.

Nous écrivons en italique les noms de ceux qui s'étaient prononcés contre la compétence de la cour.

M. le baron Pasquier, président de la cour, et MM. le duc de Choiseul, le duc de Broglie, le duc de Montmorency, le duc de Maillé, le duc de La Force, le maréchal duc de Tarente, le comte Klein, le marquis de Sémonville, le duc de Castries, le duc de La Trémouille, le duc de Caraman, le comte d'Ossonville, le comte Molé, le comte Ricard, le baron Séguier, le comte de Noé, le comte de La Roche-Aymon, le duc de Massa, le duc Decazes, le comte Clapérède, le vicomte d'Houdetot, le baron Mounier, le comte Mellinet, le comte de Pontécoulant, le comte Pelet (de la Lozère), le comte Roille, le comte Rampon, le marquis de Talhouet, l'amiral comte Truguet, le vice-amiral comte Verhuell, le marquis d'Angosse, le marquis d'Aramon, le comte de Germiny, le comte d'Hunolstein, le comte de Le Villegontier, le baron Dubreton, le comte Portalis, le duc de Praslin, le duc de Crillon, le duc de Valmy, le comte Siméon, le comte Roy, le comte de Tascher, le maréchal comte Molitor, le comte Guilleminot, le comte Bourke, *le comte de Vogué*, le comte Dejean, le comte de Richebourg, le duc de Plaisance, le vicomte Dode, *le vicomte Dubouchage*, le comte Davoust, le comte de Montalivet, le comte de Sassy, le comte Chalet, *le comte Lanjuinais*, *le marquis de La Tour-du-Pin-Montauban*, le marquis de Laplace, le duc de La Rochefoucauld, le comte Clément de Ris, le vicomte de Ségur-Lamoignon, le duc d'Istrie, le comte Abrial, le marquis de Lauriston, le marquis de Crillon, le comte de Ségur, le marquis Boissgelin, le duc de Bassano, le comte de Bondy, le comte de Cessac, le baron Davillier, le comte Gilbert de Voisins, le comte de Turenne, *le comte d'Anthouard*, le comte Mathieu Dumas, le comte Excelmans, *le comte de Flahaut*, le vice-amiral comte Jacob, le comte Pajol, le vicomte Rogeat, le comte de Saint-Sulpice, le comte Philippe de Ségur, le comte Perregaux, le duc de Grammont-Caderousse, le baron de Lascours, le comte Roguet, le comte de La Rochefoucauld, Girod (de l'Ain), le baron Athalin, Aubernon, Bertin de Vaux, Besson, le président Boyer, le vicomte de Caux, Cousin, le comte Desroys, Devaines, le comte Dutaillis, le duc de Fezensac, le baron de Fréville, Gautier, le comte Houdelet, Hamblot-Conté, le baron Louis, le baron Malouet, le comte de Montguyon, le comte de Montlosier, le comte Ornano, le comte Rœderer, le chevalier Rousseau, le baron Sylvestre de Sacy, le baron

Thénard, Tripier, Villemain, le comte Jacqueminot, le comte Édouard de Colbert, le comte Charles de Lagrange, le comte de Nicolet, le président Faure, le maréchal marquis de Grouchy, le comte de Labriffe, le comte Bondrand, le baron Neigre, le maréchal comte Gérard, le baron Haxo, le baron de Saint-Cyr-Nugues, le maréchal comte Lobau, le baron de Reinach, Barthe et le comte d'Astorg.

On remarquera que MM. de Sesmaisons, de Biron et Béranger se sont abstenus de signer.

LISTE DES DÉFENSEURS

CHOISIS PAR LES ACCUSÉS D'AVRIL.

Paris.

Arago (Étienne). — Audry de Puyraveau. — Barbès. — Bastide (Jules). — Baud. — Bergeron. — Barnard (Jules). — Bernard (Martin). — Blanqui (Auguste). — Bonquin. — Boussi. — Briquet. — Buonarotti. — Carnot. — Carrel (Armand). — Caunes. — Caylus. — Chamaillard. — Chartan. — Chas. — Comte (Auguste). — Desjardins. — Dolley. — Dufraisne (Marc). — Dupont. — Dussart. — Fabas (Théodore). — Fenet. — Franque. — Flocon. — Furtaul (Hippolyte). — Frossard. — Garnier-Pagès. — Girard (Fulgence). — Gronvelle. — Hadat-Desages. — La Mennais (F. de). — Laudau. — Landrin. — Lapouneraye. — Latrede. — Lebreton (Émile). — Ledru (Charles). — Ledru-Rollin. — Legendre. — Lerroux (Pierre). — Lhéritier. — Marie. — Morand. — Moulin. — Naintré (Ludovic). — Plocqua. — Raspail. — Reynaud (Jean). — Rodières. — Ronet. — Sauvières. — Savary. — Sirot. — Sterlin. — Teste (Charles). — Thibeaudeau. — Thomas. — Vervoort. — Vignerte (Benjamin). — Virmaître. — Vayer d'Argenson.

Départements.

Aiguebelles (d'Auch). — Bidault (de Saint-Amand). — Bouchotte (de Metz). — Bavaron-Desplaces (de Valence). — Caillé (de Poitiers). — Chanay et Charasson (de Lyon). — Copens (de Beaune). — Corelli (de Limoges). — Corbière (de Perpignan). — Couture (d'Amiens). — Crépu (de Grenoble). — David (de Poitiers). — Dédouis (de Cauteuce). — Degeorge (d'Arras). — Delamarre (de Dunpe). — Demay, officier (de Dijon). — Dernee (de Metz). — Duc (de Romans). — Duteil (de la Châtre). — Fereannet (de Grenoble). — Favre, Jules (de Lyon). — Fémy (de Lille). — Fortoul, J. J. (de Marseille). — Gadon (de Guéret). — Giffard (de Torbes). — Girard (de Navers). — Guicheni (de Beynoce). — Imberbis (d'Ambert). — Hauterive (de Lille). — Joly (de Carcassonne). — James-Demantry (de Dijon). — Kauffmann (de Lyon). — Loffise (de Nancy). — Laissac (de Montpellier). — Lamiet (de Guéret). — Lourcat (de Grenoble). — Leduc (d'Arras). — Lerenil (de Semur). — Leroux, Jules (de Marseille). — Lichtenberger (de Strasbourg). — Michel (de Bourges). — Mithurs d'Aurillac. — Pence (de Troyes). — Périer, M. A. (de Lyon). — Pesson (de Tours). — Pontois (de Poitiers). — Rittee (de Moulins). — Robert (d'Auxerre). — Saint-Ouen (de Nancy). — Saint-Romme (de Grenoble). — Sénard (de Rouen). — Séguin (de Lyon). — Sévin (de Mans). — Sigaud (de Villefranche). — Le général Tarrayre (de Rodez). — Thouret, Antony (de Douai). — Thouvenel (de Tancy). — Titot (de Colmar). — Trélat (de Clermont). — Trinchan (de Carcassonne). — Vasseur (de Grenoble). — Vergers (de Dax). — Voilquin (de Saint-Étienne). — Wercer (de Strasbourg). — Woirhaye (de Metz).

Cette liste se grossit plus tard de plusieurs autres noms.

LISTE DES PAIRS

QUI RÉPONDENT A L'APPEL.

MM. duc de Martemart, duc de Choiseul, duc de Clermont-Tonnerre, duc de Montmorency, duc de La Force, duc de Tarente, marquis de Barbé-Marbois, comte Klein, comte Lemercier, marquis de Sémonville, duc de La Trémouille, duc de Caramas, comte d'Ossonville, duc de Reggio, comte Malé, marquis de Mathes, comte Ricard, baron de Séguier, comte de Noé, vicomte La Roche-Aymon, duc de Massa, duc Decazes, comte d'Argout, baron de Barante, baron Beker, comte Claparède, marquis d'Haudetot, comte Laforest, baron Mounier.

MM. comte Mollien, comte Raille, comte Rampon, comte de Sperre, duc de Trévise, marquis de Talhouet, amiral Truguet, amiral Verhuell, marquis d'Aramon, comte de Germiny, comte Hunolstein, comte La Ville-Gonthier, marquis d'Aragon, baron Dubreton, baron Bastard, marquis de Pange, comte Portalis, duc de Crillon, duc de Colgny, marquis de Vaudreuil, comte de Tascher, comte de Saint-Priest, comte Guilleminot, comte Bourke, comte de Vogué, maréchal Molitor, comte Dejean, comte de Richebourg, duc de Plaisance, vicomte Doda Belabrouerie, vicomte Dubouchage, comte Davoust, comte Montalivet, comte de Sussy, comte Cholet, comte Boissy-d'Anglas, duc de Montebello, duc de Praslin.

MM. duc de Noailles, comte La Tour-Dupin-Montauban, marquis Deleplace, duc de La Rochefoucauld, comte Clément de Ris, vicomte Ségur Lamoignon, duc d'Istries, baron Abrial, duc de Périgord, comte de Saint-Aulaire, marquis de Crillon, comte Ségur, baron d'Aua, Aubernon, comte de Bondy, duc de Bassano, comte La Tour-Maubourg, baron Davilliers, comte Gilbert Devoisins, comte de Turenne, comte Anthouard, comte Mathieu Dumas, comte Flahaut, comte Pajol, amiral Jacob, comte Rogniat, comte Philippe de Ségur, comte Montlosier, baron Lascours.

MM. comte Roguet, comte La Rochefoucauld, Girod (de l'Ain), baron Athalin, Bertin de Vaux, Besson, Boyer, comte de Ceux, Cousin, comte Desroyes, comte de Vaisnes, comte Duteilly, comte Lagrange (Charles), duc de Fezensac, marquis de Lamoignon, Gauthier, baron Hendelet, baron Malhouet, Humblot-Conté, baron Ornana, comte Rœderer, chevalier Rousseau, baron Sylvestre de Sacy, baron Thénard, Tripier, marquis de Torget, Villemain, comte Jacqueminot de Ham, Duraud de Mareuil, vicomte Julien Lagravière, comte Bérenger, baron Berthezène, comte Colbert, comte Gucheneuc, marquis de Nicolaï, Félix Faure, comte Labriffe, baron Bandrand, baron Haxo, baron Neigre, baron Saint-Cyr-Nugues, baron Lallemant, Maurice Duval, Reinhard, baron Brayer, comte Lobau, baron Louis.

MM. baron Reinach, comte de Ramigny, baron de Saint-Cricq, Barthe, baron Pasquier, comte d'Astorg, comte Boanet, comte de Cessac, duc de Crussol, baron Fréville, comte Gazan, duc de Grammont-Caderousse, comte Monguyon, comte Perregaux, baron Zeogiacomi, le marquis Lauceur, duc de Castrie, comte Siméon, comte d'Haubersaert, prince de Beauveau, comte Morand.

En tout 164 membres présents.

LISTE DES PAIRS QUI NE RÉPONDENT PAS A L'APPEL.

MM. duc de Grammont, duc de Valentinois, prince de Talleyrand, duc de Broglie, duc de Maillé, comte Destutt de Tracy, duc de Montbazon.

MM. comte Vanbois, maréchal Maison, duc de Brissac, comte d'Aligre, baron Boissy du Coudray, duc de Bellune, marquis de Castellane, comte de Compans, marquis de Biron, marquis de La Guiche, marquis de Louvois, marquis de Mun, de Gasparin, baron Bernard, Le Poitevin, comte Joseph Lagrange, comte Drouet d'Erlon, comte Français de Nantes, baron Émérias, Allent, maréchal Grouchy.

MM. comte Saint-Sulpice, baron Roussin, vicomte Sercey, baron Gvenier, Causon, maréchal Gérard, comte de Pressac, comte Duchâtel, Saint-Aignan, baron Cassaignolles, Baillot, comte du Cayla, comte Lanjuinais, marquis de Chabrillant, marquis de Lauriston, marquis de Dreux-Brézé, duc de Dalmatie, comte de Sesmaisons, duc de Richelieu, amiral Duperré, marquis de Barthélemy, comte d'Athusson Lafeuillade, marquis de Boisgelin, comte Cafforelli, comte Excelmans.

MM. marquis d'Angosse, duc de Conegliano, duc de Valmy, baron Portal, comte Ray, comte Bardesoulle, comte de Pay-Ségar, comte de Chabrol, comte Émery, marquis de Breteuil, comte de Courtaval, vicomte Lainé, comte d'Ambrugeac, marquis de Talaru; marquis de Verac, comte Lyah, marquis d'Osmond, duc de Sabran, comte Choiseul-Gouffier, comte Raymond de Bérenger, baron Morel de Vindé, marquis de Catelan, marquis de Dampierre, comte de Pontécoulant, comte Pelet (de la Lozère), marquis de Saint-Simon, comte Herwin, comte de Hédouville, comte Daru, marquis de Coislin, comte de Beaumont, duc de Broglie.

En tout 86.

LISTE DES ACCUSÉS.

(*Voir l'arrêt de mise en accusation.*)

LETTRE DES DÉFENSEURS

AUX ACCUSÉS D'AVRIL.

Citoyens,

Veuillez nous montrer dignes de la confiance que vous n'avez cessé de nous témoigner depuis le jour où vous nous appelâtes à l'honneur de prendre place à vos côtés sur les bancs de la cour des pairs, nous nous empressons de répondre à la lettre que vous nous avez écrite dans la journée d'hier.

Nous concevons très-bien que dans l'état d'abandon et d'isolement où vous jettent nos ennemis communs, au moment où ils déploient l'appareil de la force et de la terreur, vous vous adressiez à nous, non pour puiser dans nos consciences une force qui ne vous a jamais manqué, mais pour savoir de nous, qui sommes vos frères, si votre conduite est digne en tous points du parti républicain dont vous êtes les appuis les plus généreux et les défenseurs les plus intrépides. Or, c'est pour nous un devoir de conscience, et nous le remplissons avec une orgueilleuse satisfaction, de déclarer à la face du monde que jusqu'à ce moment vous vous êtes montrés dignes de la cause sainte à laquelle vous avez dévoué votre liberté et votre vie, et que vous avez répondu noblement à l'attente de tous les hommes libres. On vous avait empêchés de communiquer entre vous et avec vos conseils, et, sous la seule inspiration de vos consciences, vous avez agi et parlé comme un seul homme; on vous a refusé les défenseurs, et vous avez refusé les juges; on a éloigné de vous vos femmes, vos enfants, vos amis, et votre énergie a grandi dans la solitude; on a posé des baïonnettes sur vos poitrines, et vos poitrines se sont raidies sous la pointe des baïonnettes; on a voulu mutiler la défense, et vous n'avez pas voulu être défendus; on a essayé d'une voix lointaine de vous accuser à la face du pays; et vous, d'une voix haute et fière, vous avez accusé vos accusateurs, on vous a arrachés par la violence de la présence de vos juges, et vous avez en partant fait trembler vos juges sur leurs siéges par la mâle énergie de votre langage : en un mot, dans cette circonstance comme toujours, vous vous êtes oubliés entièrement vous-mêmes pour ne vous souvenir que des principes d'éternelle justice que vous êtes appelés à faire triompher.

Honneur à vous!

Quant à nous, jaloux aussi d'accomplir notre devoir, et voulant vous continuer jusqu'au dénoûment la loyale assistance de notre zèle, de notre expérience et de nos profondes sympathies, nous nous sommes constitués en permanence. Nous suivons avec l'intérêt le plus vif, avec l'anxiété la plus fraternelle, des débats auxquels nous regrettons de n'avoir pu prendre une part plus active. Nous sommes prêts à vous rendre au poste d'honneur que vous nous avez confié, aussitôt que nous pourrons le faire avec dignité pour le parti, avec avantage pour vous, c'est-à-dire dès que la défense sera ce qu'elle doit être, libre et entière; et dans tous les cas nous ne cesserons d'exercer sur les décisions de vos prétendus juges un contrôle actif, énergique et de tous les instants.

Le système de violence proposé par les gens du roi et adopté par la chambre des pairs ne s'était révélé jusqu'ici qu'avec une sorte de honteuse timidité : aujourd'hui il s'est manifesté à nos les regards par l'emploi de la force brutale, par votre expulsion de la barre de la cour à l'aide de la violence. On avait commencé par exclure les défenseurs, maintenant c'est vous qu'on veut exclure; on voulait vous entendre en l'absence de vos conseils, maintenant on veut vous juger en votre propre absence. Laissez faire : ceci n'est pas de la justice, c'est la guerre civile qui se continue au sein de la paix et dans le sanctuaire même des lois.

Persévérez, citoyens, montrez-vous, comme par le passé, calmes, fiers, énergiques; vous êtes les défenseurs du droit commun : ce que vous voulez, la France le veut; tous les partis, toutes les opinions généreuses le veulent; la France ne verra jamais des juges où il n'y a pas de défenseurs. Sans doute, en point où les choses en sont venues, la cour des pairs continuera à marcher dans les voies fatales où le pouvoir l'entraîne, et, après vous avoir mis dans l'impuissance de vous défendre, elle aura le triste courage de vous condamner. Vous accepterez avec une noble résignation cette nouvelle iniquité ajoutée à tant d'autres iniquités : l'infamie du juge fait la gloire de l'accusé; dans tous les temps et dans tous les pays, ceux qui, de près ou de loin, par haine ou

par faiblesse, se sont associés à des actes d'une justice sauvage, ont encouru la haine de leurs contemporains et l'exécration de la postérité.

Salut et fraternité.

(*Voir, pour les signataires, les noms des défenseurs.*)

ARRÊT DU 15 JUILLET 1833.

La cour des pairs ; ouï M. le procureur général en son réquisitoire :

Vu le procès verbal dressé par l'huissier Sajon, le 11 de ce mois, constatant la rébellion de plusieurs des accusés et leur refus de se présenter à l'audience ;

Vu l'arrêt rendu par la cour le 9 du mois dernier ;

Attendu que les accusés dénommés dans cet arrêt ont été confrontés avec les témoins tant à charge qu'à décharge ; qu'ils ont entendu les dépositions desdits témoins, qu'ils ont discuté ou pu discuter en ce qui les concernait ; qu'ils ont présenté ou pu présenter leurs moyens de défense sur les faits de l'accusation ;

Qu'ainsi le réquisitoire du ministère public, tendant à continuer les débats en l'absence des accusés rebelles qui refusent de présenter leurs moyens de défense, peut être admis sans qu'ils en éprouvent aucun préjudice, puisqu'ils pourront toujours être entendus ;

Attendu que la rébellion des accusés et leur refus de prendre part aux débats et de présenter leurs moyens de défense ne sauraient arrêter le cours de la justice ;

Ordonnons que M. le procureur général, après avoir fait constater le refus des accusés de se présenter à l'audience, présentera, même en l'absence des accusés, son réquisitoire, lequel sera déposé sur le bureau de la cour et signifié à chaque accusé ;

Ordonne que lorsque le réquisitoire du ministère public aura été entendu, les accusés absents seront de nouveau sommés de se présenter devant la cour, et faute par eux d'obéir à cette sommation, ordonnons qu'il sera même en leur absence passé outre au jugement ;

Ordonne en outre que si la rébellion se renouvelle, et présente encore le degré de gravité dont on a donné le scandale, il en sera dressé procès-verbal pour être, par la cour, statué ce qu'il appartiendra ;

Donné acte à M. le procureur général de ses réserves, à raison des faits de rébellion qui ont été constatés.

NOTE

ADRESSÉE PAR LE DIRECTOIRE A M. LE DUC DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

Berne, 22 juin 1836.

Informés que plusieurs réfugiés politiques, expulsés de la Suisse pour avoir participé en 1834 à l'attentat contre la Savoie, ont reparu en Suisse, et qu'un certain nombre de réfugiés ont troublé dans les derniers temps le désordre, et même, à ce qu'il paraît, une invasion à main armée dans le grand-duché de Baden, limitrophe de la Suisse, les avoyer et conseil d'État de la république de Berne, directoire actuel de la confédération suisse, ont cru de leur devoir, autant envers la Suisse qu'envers les États limitrophes avec lesquels la Suisse entretient avec plaisir des rapports de bon voisinage, de prendre les mesures qui, dans les limites de leur compétence, ont paru les plus propres à mettre une fin à des menées aussi compromettantes pour la confédération que pour ses voisins. Ils ont donc engagé de la manière la plus pressante tous les gouvernements cantonaux à faire arrêter et tenir à leur disposition tous les réfugiés politiques qui ont pris part à l'expédition de la Savoie, et qui, expulsés de la Suisse pour cet attentat, y ont reparu, ainsi que tous ceux qui ont compromis ou qui pourraient compromettre encore les intérêts de la Suisse en se mêlant dans les affaires intérieures de la confédération ou des cantons, ou qui troublent par des entreprises subversives les rapports de bonne intelligence heureusement existants entre la Suisse et tous les autres États.

Le directoire fédéral est résolu à faire évacuer la Suisse de tous les réfugiés qui se trouvent dans les catégories indiquées ; mais, pour pouvoir parvenir efficacement à des mesures aussi salutaires pour le repos des États voisins et de la confédération elle-même, et aussi conformes aux rapports internationaux, il a besoin de l'assistance d'une des puissances limitrophes.

En se rappelant avec une vive gratitude les procédés pleins de bienveillance que le gouvernement royal de France n'a cessé d'avoir pour la Suisse toutes les fois qu'elle s'est trouvée dans des embarras desquels elle ne pouvait sortir d'elle-même à cause de sa position intermédiaire, les avoyer et conseil d'État du directoire fédéral ont l'honneur de s'adresser à S. Exc. M. l'ambassadeur de France en Suisse, avec la demande la plus pressante de bien vouloir engager ses hauts remettants à recevoir sur le territoire français tous les réfugiés politiques que le directoire fédéral ou les gouvernements des cantons seraient dans le cas de faire conduire sur la frontière de France.

Ils ont l'honneur de joindre à cette note une liste des individus les plus impliqués dans les intrigues qu'on vient de découvrir, ainsi que de ceux qui, pour avoir pris part à l'expédition de la Savoie, avaient été expulsés de la Suisse et y ont reparu.

En priant M. le duc de Montebello de bien vouloir appuyer leur demande de toute son influence, les avoyer et conseil d'État du directoire fédéral de Berne ont l'honneur de réitérer à S. Exc. les assurances de leur très-haute considération.

Les avoyer et conseil d'État du directoire fédéral de Berne.

(Suivent les signatures.)

NOTE

ADRESSÉE PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE À LL. EE. MM. LES AVOYER ET CONSEIL D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE, DIRECTOIRE FÉDÉRAL.

Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la confédération suisse, a reçu la note que S. E. M. le

président du directoire fédéral lui a fait l'honneur de lui adresser le 22 juin, au sujet des mesures que le vorort a cru devoir adopter pour expulser du territoire de la confédération les réfugiés qui, déjà atteints par une semblable décision, après avoir participé au 1834 à l'expédition tentée contre la Savoie, ont osé reparaître au Suisse, et ceux qui plus récemment ont abusé de l'hospitalité helvétique en s'associant à des complots contre la tranquillité des États limitrophes. M. le président du directoire, sollicitant à cette occasion un nouveau témoignage de l'intérêt amical dont le France s'est déjà plu à donner tant de preuves à la confédération, a exprimé, au nom du vorort, le désir de voir le gouvernement du roi seconder ses intentions en donnant passage à travers le royaume aux réfugiés qui devront quitter la Suisse.

Le soussigné, s'étant empressé de mettre cette communication sous les yeux du gouvernement, a reçu l'ordre d'y répondre de la manière suivante :

Le gouvernement du roi a vu avec plaisir une démarche aussi conforme à la tranquillité intérieure de la Suisse qu'à l'intérêt bien entendu de ses rapports de droit international, et il n'a pas été moins satisfait de retrouver dans le discours prononcé par M. le président du directoire, à l'ouverture de la diète fédérale, les principes de la saine et loyale politique qui ont inspiré cette sage résolution. Constamment animé des sentiments de la plus sincère amitié pour la Suisse, et toujours prêt à lui en renouveler les témoignages, le gouvernement de Sa Majesté n'a point hésité à prendre en considération la demande qui fait l'objet de la note de S. E. M. l'envoyé Tscharner, et le directoire peut compter, en cette occasion, sur le concours bienveillant que l'administration française s'est déjà fait un devoir de lui prêter dans des circonstances analogues. Le soussigné est d'ailleurs autorisé à déclarer que le gouvernement du roi, pour rendre plus facile à la Suisse l'accomplissement d'un devoir impérieux, consent à accorder aux réfugiés dont l'expulsion aura lieu les moyens pécuniaires propres à subvenir à leur subsistance pendant un certain temps, à partir du jour de leur embarquement dans un des ports du royaume.

Il importe dès lors que les mesures ordonnées par le vorort s'exécutent ponctuellement. On en saurait d'ailleurs prévoir qu'il puisse renaître, sur quelque point de la confédération, des susceptibilités semblables à celles qui s'élevèrent en 1834, au matière de droit d'asile. De tels scrupules seraient, il faut le dire, moins fondés que jamais, et dénoteraient seulement une appréciation peu réfléchie d'une question sans doute très délicate, mais dont ici les termes ne sauraient avoir et n'ont assurément rien d'équivoque.

En effet, ce n'est pas le gouvernement du roi qui pourrait méconnaître ce que le droit d'asile a de réel et de sacré. La France et l'Angleterre ne l'exercent pas moins généreusement que la Suisse, et, certes, il est loin de leur pensée de vouloir le lui contester. Mais, comme tout autre, ce droit a ses limites et suppose aussi des devoirs à remplir. Il ne peut, en doit exister qu'à la condition indispensable que l'application n'en aura rien de contraire aux règles non moins sacrées du droit des gens, c'est-à-dire à la sécurité des autres États, laquelle a des exigences plus ou moins légitimes, plus ou moins impérieuses, suivant la situation géographique des pays intéressés à ce que leur repos en soit pas compromis, ou selon l'organisation intérieure de ceux où le droit d'asile est en honneur. Ainsi, par exemple, il est évident que l'Angleterre, isolée du continent par sa position insulaire, peut donner, sans danger pour les autres États, une plus large extension à ce droit ; et qu'un pays constitué comme la France, avec sa puissante organisation administrative, sa force militaire et les moyens de police dont elle dispose, peut offrir sous le même rapport, des garanties également rassurantes ; tandis que ces garanties n'existent pas habituellement pour la Suisse, non que ses intentions puissent être mises en doute, mais parce que sa constitution fédérative, son fractionnement en vingt-deux États souverains, régis par des législations différentes et par des principes divers d'administration, ne saurait permettre qu'elle ait au même degré les moyens de surveillance et de répression contre les réfugiés qui, accueillis sur son territoire, oseraient abuser du bienfait de l'hospitalité au détriment des États avec lesquels la confédération helvétique est en paix.

Ainsi donc, dans les mesures adoptées par la sagesse du directoire, et dont le gouvernement du roi consent à faciliter, autant qu'il dépendra de lui, l'exécution, il ne s'agit nullement de porter atteinte au droit d'asile, mais d'en rendre l'exercice compatible avec le droit international, avec le repos des pays voisins de la Suisse, avec l'honneur et les intérêts de la confédération tout entière.

Ces vérités incontestables trouveraient, s'il le fallait, une démonstration encore plus éclatante dans les enseignements du passé et dans l'autorité d'exemples récents, ou pour mieux dire, dans le témoignage de faits actuels. Il suffirait, à cet égard, de rappeler l'expédition tentée en 1834 contre la Savoie par les réfugiés admis en Suisse, la fâcheuse influence que cette entreprise, hautement condamnée par le directoire, mais qu'il ne s'était pas trouvé en mesure de prévenir, exerça sur les relations extérieures de la confédération, les nombreuses et graves complications dont elle fut la source. Il suffirait également de rappeler les machinations bien plus récemment ourdies contre la tranquillité de certains États de l'Allemagne, machinations découvertes par un des gouvernements de la Suisse, officiellement dénoncées par le directoire fédéral, et dont, par ce motif, la Suisse se doit à elle-même de ne pas tolérer les auteurs ou les complices sur son territoire. Le soussigné n'a parlé jusqu'à présent que de la Sardaigne et de l'Allemagne, dont ces attentats et ces complots menaçaient la sécurité. Mais la France elle-même n'est-elle pas éminemment intéressée dans cette importante question de droit international, lorsqu'il est avéré que les réfugiés en Suisse sont en rapport avec les anarchistes français, lorsque leurs indiscrétions attestent si évidemment la connaissance qu'ils ont des abominables projets des régicides, lorsque enfin il est démontré que leurs desseins se lient tout au moins d'intentions et d'espérances aux crimes récemment tentés en France ? Il est clair qu'un pareil état de choses ne saurait plus se prolonger, tant pour la Suisse elle-même que pour les autres puissances. Nul doute encore que si les étrangers, dont les trames révolutionnaires tendent à le perpétuer, n'étaient pas éloignés du sol helvétique, les gouvernements menacés par leurs coupables desseins ne se vissent dans la nécessité de prendre des mesures dictées par le sentiment impérieux de leur propre sécurité, et que dès lors la confédération n'ait le plus grand intérêt à prévenir ces inévitables déterminations.

En définitive, l'Allemagne et l'Italie ont le droit de s'et-

Digitized by Google

tendre à ce que les hommes qui conspirent contre leur repos cessent de recevoir en Suisse un asile dont ils se sont rendus indignes. Mais la France, intéressée à le demander en même titre, est encore au droit de le réclamer au nom de cet intérêt politique qui l'unit à la Suisse, et qui la porte sincèrement à désirer que la confédération helvétique soit tranquille, qu'elle n'entretienne que des relations de bonne harmonie avec toutes les puissances, qu'en un mot, sa situation, vis-à-vis de l'Europe, soit ce qu'elle doit être, facile, régulière et conforme à la bienveillance dont l'Europe n'a pas cessé d'être animée pour les cantons. C'est donc, à vrai dire, de l'intérêt de la Suisse qu'il s'agit personnellement ici, et le gouvernement du roi aime à trouver dans la note à laquelle le soussigné a l'honneur de répondre, aussi bien que dans le langage de M. le président de la diète, la preuve qu'aucune de ces graves considérations n'avaient échappé à la pénétration du directoire fédéral. Dès lors il ne reste plus au gouvernement de Sa Majesté qu'à souhaiter que des manifestations aussi rassurantes ne demeurent point infructueuses, et que les résultats qu'elles promettent ne se fassent point attendre. La réunion de la diète lui paraît, sous ce rapport, la circonstance la plus heureuse, et le gouvernement fédéral sera sans doute empressé de la saisir pour obtenir de cette haute assemblée les moyens d'assurer, dans chacun des cantons, la prompte et complète exécution des mesures dont il a décrété l'adoption.

Le directoire comprendra sans doute également que, si cet espoir était déçu, si les gages que l'Europe attend de lui devaient se borner à des déclarations, sans qu'aucun moyen de coërcition vînt les appuyer au besoin, les puissances intéressées à ce qu'il n'en soit pas ainsi seraient pleinement en droit de ne plus compter que sur elles-mêmes pour faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse contre leur tranquillité, et pour mettre un terme à la tolérance dont ces incorrigibles ennemis du repos des gouvernements continuerait à être l'objet. Il n'est pas moins évident que le France, après s'être inutilement efforcée, par des conseils et des avertissements répétés, de prémunir la Suisse contre le danger de contraindre les États d'Allemagne et d'Italie à donner cours à des résolutions éventuellement arrêtées par eux de la manière le plus positive, n'aurait plus qu'à pourvoir, dans la même but, en ce qui la concerne, à ce que lui prescrirait l'intérêt non moins légitime de sa propre sécurité.

Mais le soussigné aime à la répéter ici, le gouvernement du roi a la confiance que le directoire, loin de se méprendre sur le caractère franchement amical d'une communication si complétement en harmonie avec les principes qu'il vient encore de proclamer, n'hésitera pas à réclamer de la diète, et surtout à mettre en œuvre les moyens les plus propres à préserver, par la prompte expulsion de tous les réfugiés qui se trouvent dans le cas d'être atteints par cette mesure, le maintien des rapports de bonne intelligence que la confédération helvétique est intéressée à entretenir avec toutes les puissances qui l'avoisinent. La bienveillante amitié de la France lui ouvre, à cet égard, des voies sans lesquelles il serait difficile à la Suisse d'atteindre un but si désirable. La haute sagesse du gouvernement fédéral garantit qu'il s'empressera de les mettre à profit, et d'acquérir ainsi de nouveaux titres à l'estime de l'Europe.

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à LL. EE. MM. les avoyer et conseil d'État de la république de Berne, directoire fédéral, les assurances de sa haute considération.

Berne, le 16 juillet, 1836.

Signé : Duc de Montebello.

RÉPONSE

A LA NOTE DE M. L'AMBASSADEUR DU ROI DES FRANÇAIS, ADOPTÉE PAR LA DIÈTE DANS LA SÉANCE DU 29 AOUT.

La Suisse, compromise par des réfugiés qui ont abusé de son hospitalité, avait à remplir des devoirs en satisfaisant aux exigences de droit international. Fidèle à ses rapports avec les autres États, elle s'est empressée de prendre ses obligations pour règle.

Des poursuites ont été dirigées par le vorort et par plusieurs cantons avec non moins d'activité que de succès contre des agitateurs étrangers. L'action de la justice et celle de la haute police ont eu leur cours régulier ; déjà un grand nombre des étrangers perturbateurs ont été conduits hors des frontières.

Afin de renforcer cette action par celle de la confédération, le directoire a soumis cet objet à la diète. Celle-ci, procédant avec les formes qu'exigeaient la nature de ses délibérations et l'importance de la matière, vient de prendre un arrêté d'après lequel le concours des autorités fédérales et cantonales débarrassera la Suisse, dans un bref délai, des étrangers dont la présence pourrait encore compromettre jusqu'à un certain point sa tranquillité intérieure et ses relations avec les autres États.

Cette mesure a été prise conformément au droit international, dont la Suisse reconnaît et veut faire respecter les principes. La fidélité à l'accomplissement de ses devoirs fait partie de cet honneur helvétique que la confédération est jalouse de conserver.

Mais elle n'est pas moins jalouse de conserver ses droits, et dans ce nombre, le droit de l'hospitalité. Le sol de ses cantons a été de tout temps non terre hospitalière : tous les malheurs y ont trouvé un refuge, toutes les grandeurs déchues, toutes les espérances trompées, un abri et souvent le repos.

Personne n'est plus intéressée que la Suisse elle-même à ce que ce titre d'honneur se conserve pur de toute souillure. Aussi peut-on s'en rapporter à son intérêt pour se persuader que sa vigilance ne négligera aucun moyen d'empêcher les étrangers d'abuser de son hospitalité.

Elle l'a prouvé en rompant les trames ourdies par des réfugiés. Le directoire, organe des sentiments qui animent la confédération aux États avec lesquels elle aime à entretenir des relations de bon voisinage, s'est empressé d'informer la France, par sa note du 22 juin, de la découverte faite et de la poursuite commencée.

La Suisse entière a donc dû éprouver un sentiment de surprise lorsque le directoire a reçu, en réponse à son communication amicale, une note dans laquelle le ton du reproche est à peine adouci par le bienveillante amitié dont la France y fait encore profession pour la Suisse, et dont l'expression sincère est le seul langage auquel la confédération ait été accoutumée de la part de cet État, son puissant voisin.

En réponse à la communication des mesures prises contre

les réfugiés dont la Suisse venait de déjouer les desseins, en réponse à une demande de coopération pour l'expulsion des coupables, la note de M. l'ambassadeur suppose que les gages que l'Europe attend de la Suisse pourraient se borner à des déclarations !

La confédération ne devait surtout pas s'attendre à voir la France se faire un grief contre elle des complots tramés dans quelques cantons. En effet, les enquêtes judiciaires et administratives ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'aucun des complots constatés n'a été dirigé contre la France, mais qu'au contraire y ont été conçus, que le foyer des conspirations est à Paris, que les ordres pour les milices secrètes des conspirateurs partent de Paris.

La France, par intermédiaire de M. le duc de Montebello, accuse la faible organisation de la police suisse, avec laquelle elle fait contraster *sa puissante organisation administrative, sa force militaire, et les moyens de police dont elle dispose.*

Comment se fait-il donc que les cantons et le vorort aient découvert d'eux-mêmes les projets signalés avec tant de soin par la France; qu'ils aient expulsé un grand nombre de coupables, et livré quelques autres aux tribunaux, tandis que la France n'a pas encore pu atteindre les chefs, ni découvrir le principe du mal caché dans son sein? Comment se fait-il que, précédemment déjà, elle n'ait ni prévu ni empêché l'évasion armée de plusieurs centaines de Polonais, et leur invasion en Suisse, et qu'elle n'ait pas davantage en arrêter sur son territoire le corps de réfugiés qui pénétra en Savoie sans les ordres de Ramorino?

Si la Suisse réprime les étrangers dont les intentions criminelles se sont trahies par des actes appréciables, elle ne saurait faire de même à l'égard de ceux dont on soupçonne simplement *que les desseins se tient, tout au moins d'intention et d'espérance, à des crimes tentés en France.* La Suisse, en vertu du *conclusum* de la diète du 23 août, prend des mesures contre les étrangers qui se sont rendus coupables par des faits constatés; mais sa police ne descendra jamais dans les consciences pour y surprendre des intentions, et ses tribunaux ne puniront jamais des espérances.

L'office de M. le duc de Montebello ne respecte pas assez les légitimes susceptibilités de la Suisse, lorsqu'il suppose le cas où elle manquerait à ses obligations internationales. La confédération a montré par des faits qu'elle connaît ses devoirs sans qu'on les lui rappelle, et qu'elle les remplit sans qu'on l'en somme. Mais elle connaît de même ses droits, que sa position géographique n'affaiblit point. Aussi ne saurait-elle admettre la prétention que d'autres qu'elle-même s'arrogent le droit de *faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse* et de *mettre un terme à la tolérance* qu'elle exerce. La diète repousserait de la manière la plus énergique une telle violation de la souveraineté fédérale, forte du droit d'un État souverain et indépendant, ainsi que de l'appui de la nation entière.

La Suisse s'est honorée pendant des siècles de mériter et d'obtenir l'amitié de la France; elle s'est plu à entretenir des relations de bonne harmonie entre les deux pays; ses régiments ont versé leur sang sous les bannières françaises; ils ont défendu le roi de France à Meaux, et combattu dans le palais des Tuileries et sur les bords de la Bérésina. Aujourd'hui encore la confédération désire que la même réciprocité de dispositions amicales continue de subsister entre les deux nations et elle se flatte d'avoir d'autant plus de droits à l'affection bienveillante de la France, qu'elle est décidée à n'acheter l'amitié de personne au prix de son indépendance et de sa dignité comme État souverain.

NOTE

ADRESSÉE PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE A MM. LES AVOYER ET CONSEIL D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE, DIRECTOIRE FÉDÉRAL.

Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français auprès de la confédération suisse, a porté à la connaissance de son gouvernement la note que le directoire fédéral lui a adressée le 29 août dernier. Il vient de recevoir l'ordre de remettre au directoire la note suivante :

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la présence des étrangers réfugiés sur le territoire de la Suisse a troublé son repos et compromis son indépendance. Depuis plus de deux ans, leur conduite et la condescendance de plusieurs cantons à leur égard inquiétèrent les puissances voisines de la Suisse et provoquèrent leur mécontentement. Les réclamations de ces puissances ne se firent pas attendre, et les cantons se virent demander des mesures de précaution et de sûreté que les relations de bon voisinage, autant que leur propre intérêt, auraient dû peut-être leur suggérer et les porter à prendre d'eux-mêmes.

La France n'était point engagée directement dans le débat; mais, fidèle à ses anciens sentiments, elle saisit cette occasion pour témoigner combien elle avait à cœur les intérêts, l'indépendance et la dignité de la confédération; pour faire preuve d'une affection que le temps a cimentée entre deux peuples voisins, entre deux États également intéressés en Europe au maintien des droits de tous, le gouvernement du roi s'interposa entre la Suisse et les puissances réclamantes; il conseilla de toute part la modération; il s'attacha à obtenir que ni l'irritation ni la force ne vinssent compliquer une question délicate. Des mesures destinées à rassurer l'Europe furent consenties ou plutôt délibérées par la Suisse dans l'intérêt même de son repos. La diète fit de sages promesses; la France les prit en quelque sorte sous sa garantie, et c'est ainsi qu'elle épargna à la Suisse, par une intervention bienveillante, ou les risques d'un conflit, ou les inconvénients d'une concession dont sa dignité aurait pu souffrir; il lui importait, en effet, non-seulement que l'indépendance helvétique fût essentiellement respectée, mais encore qu'elle fût ménagée jusque dans ses moindres formes. Elle avait à cœur (et ses sentiments n'ont point changé) de faciliter à un pays ami le maintien de cette politique digne et modérée qui jusque-là avait dirigé ses conseils. C'est ainsi que, depuis six années, la France a appuyé de son influence cette sagesse et cette modération qu'essayaient de faire prévaloir en Suisse des hommes aussi amis de l'indépendance de leur pays qu'ennemis de l'anarchie et des factions.

Cependant les promesses avaient été imparfaitement tenues; le but n'était point atteint; les plaintes des puissances voisines s'étaient renouvelées, et lorsque, le 22 juin 1836, le directoire, reconnaissant enfin l'insuffisance des mesures prises jusqu'à ce moment, invita les cantons à en adopter de plus efficaces, et dénonça à la France les coupables menées de quelques-uns des étrangers dont le territoire helvétique

Digitized by Google

était devenu l'asile, le gouvernement du roi applaudit à de si sages résolutions, et, pour en faciliter l'accomplissement, il permit aux réfugiés dont l'expulsion était demandée, d'emprunter le territoire français pour se rendre à leur nouvelle destination. Ainsi provoqué par la Suisse même, qui, avouant l'existence des complots dénoncés, reconnaissait et les devoirs et les droits que l'intérêt de leur propre conservation donnait aux puissances voisines, il crut répondre aux intentions mêmes de ce pays, et secunder ses sages dispositions, en posant le vrai principe du droit d'asile, tout en assignant à ce droit les limites dont la conduite même de la Suisse était une reconnaissance si formelle.

Le monde sait comment la note où le cabinet français exprimait ses idées, conformes d'ailleurs aux vues et aux mesures dont le directoire avait pris l'initiative, fut accueillie par la diète, et commentée par une opinion qui commençait à tout envahir dans quelques cantons, et dont la domination récente semble avoir déplacé le pouvoir : domination funeste qui, si elle se prolongeait, dénaturerait à la fois et la politique, et le caractère, et les mœurs même d'un peuple recommé par sa droiture, par sa sagesse, par le sentiment de sa vraie dignité.

Une note fut remise au soussigné, le 29 août, en réponse à ses communications. Elle annonçait les dispositions adoptées par la diète ; elles étaient en parties conformes aux mesures de précaution que le soussigné avait cru devoir conseiller; et, bien qu'elles ne fussent pas aussi complètes, aussi énergiques que l'aurait désiré le gouvernement du roi, aucune objection grave ne s'élève contre le *conclusum* du 23 août, qui contenait du moins une reconnaissance explicite du principe posé par la France.

Mais, à côté de ces dispositions, la note présentait une étrange réponse aux réflexions que le soussigné avait reçu l'ordre de communiquer au directoire. Dans cette réponse, les conseils donnés par la France avec autant de désintéressement que de bienveillance, sont interprétés avec amertume, repoussés avec irritation; ses intentions sont dénaturées, ses paroles perverties. Certes, la France devait voir dans cet acte une offense grave. Justement blessée, elle sacrifia au désir de prévenir des complications nouvelles tout ce que pouvait lui inspirer un légitime ressentiment; elle imputa un langage qu'elle est fondée à déclarer sans exemple, non à la Suisse, mais à ce parti qui prétend la dominer. Le gouvernement du roi reste convaincu que, de ce jour, l'indépendance helvétique était prête à tomber sous le coup d'une tyrannie intérieure, et que c'en était fait des influences pacifiques et régulatrices auxquelles la Suisse avait dû jusque-là son bonheur et son repos. Une faction composée d'éléments divers a usurpé, soit dans l'opinion, soit au sein des pouvoirs publics, une prépondérance fatale à la liberté de la Suisse; consacrée par le temps, garantie par les mœurs, cette liberté est le patrimoine incontesté, le possible héritage d'une nation qui compromettrait sa renommée historique si jamais elle se laissait dominer par des conspirateurs inaccusés, qui n'ont encore réussi qu'à déshonorer la liberté.

Il était impossible de méconnaître l'empreinte de l'esprit d'anarchie dans quelques-uns des actes qui viennent d'être signalés, et surtout dans les publications qui les suivirent.

Mais un incident inouï est venu compliquer une situation déjà grave, et jeter un triste jour sur l'origine et la portée du changement déplorable qui semble s'accomplir dans la politique de la Suisse; le complot dont le nommé Conseil a été l'artisan ou l'instrument, offrit une nouvelle preuve de l'incroyable perfidie des factions et de la mollesse non moins incroyable de quelques-uns des pouvoirs constitués. Un guet-apens a été concerté presque publiquement contre l'ambassade de France, et, chose plus étrange, il s'est trouvé des pouvoirs assez faibles ou assez dupes pour se rendre complices d'une manœuvre tramée par les ennemis de tout pouvoir.

Quelques réfugiés semblent s'être proposé d'amener la confédération à rétracter les principes, à désavouer les mesures énoncées dans le *conclusum* du 23 août. Le succès a dépassé toutes leurs espérances; un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand État, conçu et accompli par quelques révolutionnaires, a été pour ainsi dire adopté par l'autorité légale comme une représaille de gouvernement à gouvernement.

On arrache, ou on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là mêmes qui l'ont pris pour instrument renouvellent entre eux une sorte de tribunal vehmique; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie, et accepte toute cette série de crimes secrets, comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le directoire défère cette enquête sans exemple à la diète; une commission est nommée, et la diète sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus; ainsi les étrangers font la police, les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités! — Certes, la France peut le dire, le jour où de tels actes s'accomplissent, c'est bien moins le respect du nom français que le sentiment de l'indépendance helvétique qui est anéanti dans les cantons qui n'ont pas craint de s'associer à de pareilles machinations.

Si de tels procédés ne sont promptement désavoués, la France se demandera si le droit des gens subsiste encore entre deux États limitrophes, entre deux puissances alliées, entre deux pays libres, qui ont en commun tout de principes d'affection et de souvenirs?

Tout en laissant à la Suisse le temps de se soustraire à de funestes et criminelles influences, et de revenir à ce système de modération et de justice dont ses gouvernements n'auraient jamais dû s'écarter, la France se doit à elle-même de témoigner d'une manière éclatante qu'elle ressent l'injure, et qu'elle en attend la prompte satisfaction. Jusqu'à ce que cette satisfaction soit donnée, le soussigné reçoit l'ordre de son gouvernement de cesser tout rapport avec la Suisse, et d'attendre dans cette attitude qu'une politique plus sage ait repris l'empire dans ses conseils.

C'est de la Suisse égarée et asservie à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle, et c'est de cette dernière qu'elle attend une prompte satisfaction. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts bien compris, dans ses sentiments véritables, des inspirations qui le préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si par malheur il en devait être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écoutera plus que sa dignité offensée, et jugera seule alors des mesures qu'elle doit prendre pour obtenir une juste satisfaction. Enfin, elle sera, et sans

Digitized by Google

compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni.

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à LL. EE. MM. les avoyer et conseil exécutif de la république de Berne, directoire fédéral, les assurances de sa haute considération.

Berne, le 27 septembre 1836.

Signé : Duc de Montebello.

RÉPONSE A M. DE MONTEBELLO

PAR LA DIÈTE HELVÉTIQUE.

La France et la Suisse, unies depuis des siècles, voient la bonne harmonie qui régnait entre elles compromise par un malentendu. L'un et l'autre État doivent désirer le rétablissement des anciens rapports. Comme le différend provient d'une erreur, des explications loyales sont le moyen de le terminer et de rétablir les précédentes relations entre les deux pays.

Dans la note du 27 septembre, le gouvernement de S. M. le roi des Français se plaint de la marche suivie par la diète dans l'affaire concernant Conseil. Avant que la diète, qui n'avait pas fait entrer cet incident, ait pu donner aucune communication, les rapports des deux États ont été interrompus par ordre du gouvernement français. La Suisse voit avec d'autant plus de peine cette mésintelligence, qu'elle n'a jamais pu avoir l'intention de porter le moindre atteinte aux relations amicales qui subsistaient entre elle et la France.

M. le duc de Montebello avait signalé par son office du 19 juillet, à l'autorité fédérale, le nommé *Conseil*. Le directoire transmit à la diète les pièces relatives à cet individu, qui venait d'être arrêté. La diète, estimant dès lors que M. le duc aurait dû retirer son office, et trouvant une connexion entre l'objet de la note du 19 juillet et les pièces saisies, décida d'envoyer celles-ci au gouvernement de roi, sans arrière-pensée et sans avoir l'intention d'offenser le gouvernement ni son ambassadeur. Elle n'a jamais entendu joindre à son envoi un rapport de commission qui, n'exprimant que la pensée des commissaires, regardait uniquement les relations de ceux-ci avec la diète, et qui, d'ailleurs, renfermait une opinion de majorité et une opinion de minorité.

Les circonstances qui sont survenues ont fait comprendre à la diète que, contre ses intentions, la décision a été interprétée d'une manière défavorable par la France : *elle a résolu en conséquence de ne pas y donner suite.*

La note de M. le duc de Montebello du 27 septembre renferme de graves erreurs sur la situation intérieure de la confédération suisse. La diète pourrait repousser par des faits des allégations sans fondement; elle trouverait ses preuves dans la constitution sociale des cantons, ainsi que dans leur état matériel et moral, mais elle n'acceptera pas ce débat. Les cantons helvétiques ne sauraient reconnaître à aucun État étranger le droit de surveiller leurs institutions ou de contrôler la marche de leurs gouvernements, ni d'intervenir directement ou indirectement dans les délibérations des conseils de la confédération. La Suisse se doit à elle-même d'invoquer à cet égard les principes du droit des gens et les traités qui l'ont constituée comme État indépendant.

Du reste, la diète, après les explications franches qu'elle vient de donner, espère que les rapports d'amitié entre la France et la Suisse, cimentés par le temps et les habitudes, seront rétablis dans l'intérêt des deux pays et dans celui de la justice. Elle aime à croire que les liens d'une vieille alliance, momentanément relâchés, vont se resserrer et se raffermir, et que des griefs passagers n'auront servi qu'à mieux faire sentir aux deux nations les avantages réciproques d'une union qui n'aurait jamais dû être troublée.

TRAITÉ DE PAIX

ENTRE LE GÉNÉRAL DESMICHELS ET ABD-EL-KADER.

Conditions des Arabes pour la paix.

1° Les Arabes seront la liberté de vendre et acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre.

2° Le commerce de la Marsa (1) sera sous le gouvernement du prince des croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les garnisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désirent charger des marchandises devront se rendre à la Marsa.

3° Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

4° On ne pourra empêcher un musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Ce sont là nos conditions, qui sont revêtues du cachet du général commandant à Oran.

Conditions des Français.

1° A compter d'aujourd'hui, les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes.

2° La religion et les usages des musulmans seront respectés.

3° Les prisonniers français seront rendus.

4° Les marchés seront libres.

5° Tout déserteur français sera rendu par les Arabes.

6° Tout chrétien qui voudra voyager par terre devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abd-el-Kader et de celui du général.

Sur ces conditions se trouve le cachet du prince des croyants.

(1) Arzew.

Digitized by Google

TRAITÉ DE LA TAFNA.

ENTRE LE LIEUTENANT GÉNÉRAL BUGEAUD, COMMANDANT LES TROUPES FRANÇAISES DANS LA PROVINCE D'ORAN, ET L'ÉMIR ABD-EL-KADER, A ÉTÉ CONVENU LE TRAITÉ SUIVANT :

Art. 1er. L'émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

Art. 2. La France se réserve,

Dans la province d'Oran : Mostaganem, Mazagran et leurs territoires ; Oran, Arzew ; plus un territoire ainsi délimité : à l'est par la rivière de la Macta et le marais d'où elle sort ; au sud, par une ligne partant du marais ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac Sebca, et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Malah (Rio-Salado), dans la direction de Sidi-Saïd, et de cette rivière jusqu'à la mer, de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Dans la province d'Alger :

Alger, le Sahel, la plaine de la Métidja, bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Kaddara, et au delà ; au sud, par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa, en y comprenant Bélida et son territoire ; à l'ouest, par la Chiffa jusqu'au coude du Mazafran, et de là par une ligne droite jusqu'à la mer, renfermant Coléah et son territoire ; de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Art. 3. L'émir administrera la province d'Oran, celle de Tittery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'ouest dans la limite indiquée par l'art. 2. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

Art. 4. L'émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France : mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir a l'administration ; comme les habitants du territoire de l'émir pourront s'établir sur le territoire français.

Art. 5. Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion. Ils pourront y bâtir des mosquées, et suivre en tout point leur discipline religieuse, sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

Art. 6. L'émir donnera à l'armée française :

Trente mille fanègues d'Oran de froment ;

Trente mille fanègues d'Oran d'orge ;

Cinq mille bœufs.

La livraison de ces denrées se fera à Oran par tiers. La première aura lieu du 1er au 15 septembre 1837, et les deux autres, de deux mois en deux mois.

Art. 7. L'émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

Art. 8. Les Koulouglis qui voudront rester à Tlémecen, ou ailleurs, y posséderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les Hadars.

Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français pourront vendre ou affermer librement leurs propriétés.

Art. 9. La France cède à l'émir : Rachgoun (1), Tlémecen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette citadelle.

L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlémecen.

Art. 10. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir réciproquement sur l'un ou l'autre territoire.

Art. 11. Les Français seront respectés chez les Arabes, comme les Arabes chez les Français. Les fermes et les propriétés que les Français auront acquises ou acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties. Ils en jouiront librement, et l'émir s'oblige à rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

Art. 12. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

Art. 13. L'émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque sans l'autorisation de la France.

Art. 14. Le commerce de la régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

Art. 15. La France pourra entretenir des agents auprès de l'émir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaires près de lui aux sujets français pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes.

L'émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

(1) Non l'île, mais la position que les Français occupaient à la Tafna, et que les Arabes appellent aussi Rachgoun.

FIN DES DOCUMENTS HISTORIQUES DU TOME SECOND.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE XXXI. 1

Politique extérieure. — Question des forteresses belges ; la France humiliée par l'Angleterre. — Résistance fondée de Guillaume au traité des 24 articles. — Politique de l'Angleterre ; de la Russie ; de la Prusse et de l'Autriche. — Échange des ratifications ; ratifications sans réserve ; indignation des Belges. — Étrange et honteuse complication d'intrigues. — La France s'armant pour faire prévaloir un traité dirigé contre elle. — Les ministres du 11 octobre en opposition avec le roi ; mot de M. de Talleyrand. — L'armée française à la frontière ; perfidie du cabinet de Saint-James ; mot du duc de Wellington. — Le maréchal Gérard fait un voyage à Paris ; il offre sa démission ; pourquoi ; causes secrètes de son retour au quartier général. — Convention du 22 octobre. — Les Français entrent en Belgique. — Exclusion injurieuse dont la diplomatie frappe les Belges ; motifs de cette exclusion, tous puisés dans la haine des puissances contre nous. — Le cabinet des Tuileries consent à l'exclusion des Belges et les menace ; malheurs qui en résultent. — Siége et prise d'Anvers. — Admirable conduite de l'armée française ; service important rendu à la France par le maréchal Gérard. — Résumé de l'histoire de la conférence.

CHAPITRE XXXII. 18

La duchesse de Berri à Blaye. — Séance du 5 janvier. — Soupçons. — Duels. — Déclaration du 22 février. — M. Bugeaud remplace M. Chousserie à Blaye. — M. Deneux dans la prison. — Persécutions ; espionnage. — Le roi et M. Menière. — Voyage secret de M. de Chaulat ; il pénètre dans la prison. — Retour de M. de Chaulat à Paris ; son entrevue avec le roi. — Nuit du 9 mai. — Voyage de Marie Caroline à Palerme. — Situation du parti légitimiste. — La cour de Prague. — Politique de l'Autriche. — Entrevue de Charles X et de Marie-Caroline à Léoben.

CHAPITRE XXXIII. 40

Corruption des mœurs. — La *Tribune* attaque la chambre et est appelée à la barre de l'assemblée ; plaidoiries, jugement. — La fête du 21 janvier abolie. — Travaux législatifs : organisation départementale, instruction primaire, expropriation pour cause d'utilité publique. — Troubles dans Paris : M. Rodde sur la place de la Bourse. — Coalitions d'ouvriers. — Société des Droits de l'Homme, son manifeste ; sensation produite par cette publication. — Procès des 27. — Acquittement de MM. Charles Teste et Voyer d'Argenson.

CHAPITRE XXXIV. 61

Politique extérieure. — Question d'Orient. — Progrès alarmants de la Russie. — Situation de l'empire ottoman sous Mahmoud. — Situation de l'Égypte sous Méhémet-Ali. — Impossibilité de maintenir, soit par le sultan, soit par le pacha, l'intégrité de l'empire ottoman. — Système qu'il aurait fallu suivre après 1830. — Fautes de gouvernement français. — La Syrie conquise par Ibrahim. — Efforts de M. de Varennes pour écarter la Russie de Constantinople. — Arrivée à Constantinople de l'amiral Roussin ; sa politique. — L'ambassadeur français à Constantinople protége Mahmoud ; le consul français à Alexandrie favorise Méhémet-Ali. — Une escadre russe entre dans le Bosphore. — Sommation hautaine adressée à Méhémet-Ali par l'amiral Roussin. — Refus de Méhémet-Ali. — Note diplomatique. — Affaire de Smyrne. — Arrangement de Kotayo. — Ibrahim évacue l'Asie mineure. — Départ des Russes. — Traité d'Unkiar-Skélessi ; son véritable caractère. — Le droit de visite. — La politique française à l'égard du Portugal. — Lutte de don Miguel et de don Pedro. — Mort du roi d'Espagne. — Le gouvernement français reconnaît la reine d'Espagne ; pourquoi. — Discussions dans le conseil : le maréchal Soult et le roi. — Effet produit en Espagne par la nouvelle des dispositions du cabinet des Tuileries. — Coup d'œil général sur la politique extérieure du gouvernement français en 1833.

CHAPITRE XXXV. 81

Expédition de Savoie. — Association de la *Jeune Italie* ; ses principes ; son organisation ; son but. — Mazzini et Ramorino. — Rapports de Mazzini avec les républicains français ; sages appréhensions de Buonarotti ; son portrait. — Entrevue de Mazzini et de Ramorino à Genève ; plan adopté. — Mouvement sur la Savoie, comment il échoue. — Influence de cet échec sur l'attitude du gouvernement français. — Une lutte terrible se prépare entre le pouvoir et le parti républicain. Poursuites contre M. Cabet. — Mort tragique de Dulong. — Loi contre les criaux publics ; scènes d'horreur. — Loi contre les associations ; une grande bataille se prépare. — Affaire des 25 millions. — Démission du duc de Broglie. — Intrigues secrètes. — Remaniement ministériel. — Symptômes avant-coureurs d'une révolution.

CHAPITRE XXXVI. 98

Aspect militaire de Lyon ; progrès du parti républicain dans

Digitized by Google

cette ville. — Banquet de six mille couverts préparé : *la Glaneuse* défendue par M. Dupont ; voyage de M. Godefroi Cavaignac à Lyon ; formation du *comité invisible* ; le charbonnerie désorganisée ; *Société du Progrès* ; établissement de la *Société lyonnaise des Droits de l'Homme* ; son développement. — Le *mutuellisme* ; lutte des mutuellistes contre les fabricants ; suspension des travaux : la ville de Lyon consternée. — Les fabricants et le pouvoir intéressés à offrir la bataille, les ouvriers et les républicains à l'ajourner. — Situation des mutuellistes à l'égard du parti républicain. — Le comité lyonnais se sent entraîné. — M. Albert part pour Paris avec une mission secrète. — Débats violents dans l'intérieur de la *Société lyonnaise des Droits de l'Homme* ; le comité résiste aux exagérés et l'emporte. — M. Albert à Paris ; ses rapports avec MM. Cavaignac et Guignard, avec M. Garnier Pagès, avec M. Cabet ; MM. Armand Carrel et Cavaignac sur le point de partir pour Lyon ; offres de Lafayette malade ; les républicains poussent les mutuellistes à la reprise des travaux. — Loi contre les associations connue à Lyon. — Protestation des ouvriers. — Formation du *comité d'ensemble*. — Tout se prépare pour une lutte terrible. — Journée du 7 avril. — Le pouvoir s'attend à une insurrection, il ne fait rien pour la prévenir. — Journée du 9 avril ; occupation militaire de la ville, les sections séparées les unes des autres et cherchant en vain des armes. — Combats, incendies, assassinats. — La ville de Lyon pleine de terreur et dévastée. — Physionomie de ces affreux événements ; leur véritable caractère. — Massacres dans le faubourg de Vaise. — Suites violentes de la guerre civile. — Massacres dans la rue Transnonain à Paris. — Les vaincus et les vainqueurs. — Préliminaires du monstrueux procès d'avril. — Conclusion.

CHAPITRE XXXVII. 122

Situation de l'ambassade française à Saint-Pétersbourg. — Dédain de l'empereur Nicolas pour Louis Philippe. — Le maréchal Maison ; sa franchise militaire. — Comment il fait sa position en Russie et obtient les bonnes grâces de l'empereur. — L'ambassade française à Madrid. — Portrait de M. Martinez de la Rosa ; il succède à M. Zéa Bermudez, son système. — Pourquoi il se déclare contre don Miguel. — Origine et véritable caractère du traité de la *quadruple alliance*. — La négociation s'entame et se poursuit en dehors de M. de Talleyrand, qui n'en est informé qu'au dernier moment et par hasard. — Articles supplémentaires. — Erreur singulière de l'opinion sur la signification du traité de la *quadruple alliance*, sur sa portée, sur son auteur ; nouvelle preuve de l'infériorité politique de M. de Talleyrand.

CHAPITRE XXXVIII. 126

Élections du mois de juin 1834. — Secrètes dissidences dans le cabinet. — Lutte entre M. le maréchal Soult et M. Guizot. — Divisions dans le conseil au sujet de M. Decazes et du duc de Bassano. — M. Thiers abandonne le maréchal Soult. — Le roi, M. Guizot et M. Thiers au château d'Eu ; le roi consent à la retraite du maréchal Soult et à son remplacement par le maréchal Gérard. — M. de Sémonville sacrifié au duc de Decazes. — Débats dans le conseil sur la question de l'amnistie. — Dissidence entre M. Thiers et le maréchal Gérard. — Le conseil se prononce contre l'amnistie ; pourquoi. — Retraite du maréchal Gérard. — Crise ministérielle : intrigues diverses. — Combinaison projetée par M. Thiers. — Le roi la repousse, en haine de M. de Broglie. — Dissolution du cabinet. — Scènes étranges qui en sont la suite. — Ministère des trois jours. — De quelle manière il tombe ; jugement qu'en porte le roi. — Le ministère précédent revit sous la présidence le maréchal Mortier. — Interpellations à la chambre. — Ordre du jour motivé.

CHAPITRE XXXIX. 133

Essai de terrorisme monarchique. — État des prisons. — Scènes de violence. — Procès d'Armand Carrel devant la chambre des pairs.

CHAPITRE XL. 139

Le ministère du 11 octobre sourdement miné ; intrigues de cour. — Signification de la brochure de Rœderer. — Politique de M. Duvergier de Hauranne et de ses amis ; vices de cette politique. — Secrètes menées pour l'établissement du gouvernement personnel. — Embarras ministériels. — Le parti parlementaire pousse M. de Broglie à la présidence ; résistance de M. Thiers. — Reconstitution du ministère du 11 octobre sous la présidence de M. de Broglie. — Désappointement de la cour. — Le traité des 25 millions remis sur le tapis. — Message insolent du président Jackson. — M. Serrurier est rappelé. — Dépêches ministérielles combattues par une mission secrète. — Attitude du congrès américain. — Débats relatifs au traité. — Il est voté par les deux chambres.

CHAPITRE XLI. 146

Procès d'avril. — La chambre des pairs constituée en cour de justice. — Congrès républicain convoqué à Paris. — Luttes intellectuelles dans l'intérieur des prisons. — Réunions des défenseurs, leur physionomie. — Visite à M. Pasquier. — Droit de libre défense violé ; protestation du barreau de Paris et de la plupart des barreaux de France. — Sympathies qu'excitent les détenus. — Dissidence entre ceux de Paris et ceux de Lyon. — Entrevue à Sainte-Pélagie des deux comités de défense ; ses résultats. — Vifs débats entre la majorité des défenseurs et M. Jules Favre. — MM. Jules Favre, Michel (de Bourges) et Dupont. — Ouverture des débats devant la cour des pairs. — Protestations des accusés ; scènes étranges. — Le jugement sur pièces proposé. — Lettre des défenseurs. — Le chambre engagée dans la lutte ; MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau incriminés. — Portrait de M. de Cormenin. — Débats parlementaires. — M. Audry de Puyraveau livré à la cour des pairs par la chambre élective ; son attitude. — Division dans le camp des défenseurs ; MM. Dupont et Armand Carrel. — Procès des défenseurs, son caractère ; incidents ; discours de MM. Trélat et Michel (de Bourges) ; condamnations. — La cour des pairs s'abandonnant à toutes les conséquences de l'arbitraire ; arrêt de disjonction ; évasion des prisonniers de Sainte-Pélagie. — Continuation du procès des accusés d'avril. — Révélations poignantes. — Plaidoirie de M. Jules Favre. — Condamnation des accusés de diverses catégories. — Le parti républicain.

CHAPITRE XLII. 171

Première demande d'intervention de la part de l'Espagne.

— Politique extérieure de M. Thiers ; en quoi elle diffère de celle du roi. — Secrètes dissidences ; lutte entre le roi et M. Thiers — Le roi défini par M. Thiers. — Scepticisme politique de M. Guizot. — L'Angleterre consultée au sujet de l'intervention. — Attitude de l'ambassade anglaise à Madrid. — La demande d'intervention est repoussée. — Complots à l'intérieur. — Bruits sinistres. — Attentat du 28 juillet. — Sang-froid de Louis-Philippe. — Arrestation de l'assassin ; machine infernale. — Impression produite par l'attentat. — Physionomie du château. — Indigne arrestation d'Armand Carrel. — Exploitation de l'attentat par les ministres. — Funérailles. — Discours de l'archevêque de Paris au roi. — Lois de septembre.

CHAPITRE XLIII. 160

Intrigues de cour. — Le ministère du 11 octobre sourdement miné. — On cache l'ambition de M. Thiers. — Mot de M. de Talleyrand sur M. Thiers. — Mme de Dino et Mme de Liéven. — M. Thiers insensiblement détaché de ses collègues. — Le cabinet divisé en moyen de M. Hamaan. — Hautesses menées. — Véritable motif de la proposition relative à la réduction de la dette publique. — M. Thiers s'irrite contre M. Guizot. — Moyens employés pour les séparer à jamais l'un de l'autre. — Propos blessants tenus par les amis de M. de Broglie. — M. Thiers, mis au défi, se décide à rompre ouvertement avec ses collègues et former un nouveau cabinet. — Gravité de cette résolution. — Le ministère du 11 octobre dissous, le gouvernement personnel est fondé. — Conclusion.

CHAPITRE XLIV. 185

Procès de Fieschi. — Marey. — Pépin. — Nina Lassave. — Triple exécution.

CHAPITRE XLV. 192

Réaction de la politique du continent contre la révolution de juillet. — Causes générales de cette réaction. — Occupation de Cracovie par les Autrichiens, les Prussiens et les Russes ; caractère politique de cette mesure. — Violation des traités de Vienne par les trois grandes puissances continentales ; silence de la France et de l'Angleterre. — Intervention en Espagne demandée au cabinet des Tuileries par celui de Saint-James. — Le roi et M. Thiers insensiblement détachés de l'alliance anglaise, demande de lord Palmerston repoussée ; l'alliance anglaise compromise ; triomphe de la diplomatie continentale ; première phase du ministère du 22 février. — Voyage du duc d'Orléans à Berlin et à Vienne. Le main d'une archiduchesse d'Autriche refusée au duc d'Orléans. — Entrevue fortuite entre ce prince et Marie-Louise.

CHAPITRE XLVI. 199

Attentat du 25 juin 1836. — Arrestation d'Alibaud ; son attitude devant les juges ; son exécution. — Mort d'Armand Carrel.

CHAPITRE XLVII. 208

Le gouvernement français s'allie à la politique du continent. — Manœuvres de la cour d'Autriche. — Dispositions des réfugiés accueillis par la Suisse. — Note menaçante adressée par le duc de Montebello au directoire fédéral. — Indignation de la Suisse. — Timidité de la diète ; conclusum adopté par elle. — Affaire de l'espion Conseil. — Réponse de la diète à l'office du duc de Montebello. — La persécution éclate contre les réfugiés. — Mission contre-révolutionnaire imposée par les puissances du Nord au gouvernement français. — L'envoi de l'espion Conseil caché à M. Thiers. — M. Thiers veut revenir à l'alliance anglaise ; pourquoi. — L'intervention en Espagne est remise sur le tapis. — Résistance du roi. — Situation de l'Espagne sous le ministère de M. Mendizabal. — Système de ce ministre ; il est sourdement combattu par M. de Reyneval ; sa chute ; avénement de M. Isturitz. — M. Thiers est appuyé dans la question d'intervention par la duc d'Orléans. — Portrait du duc d'Orléans. — Événements de la Granja. — Secrètes démarches tentées auprès de M. Guizot ; on parvient à le détacher de M. de Broglie. — M. de Talleyrand est employé contre le système de l'alliance anglaise. — M. Thiers est abandonné par M. de Montalivet. — Le ministère du 22 février dissous.

CHAPITRE XLVIII. 221

Avénement du ministère Molé au 6 septembre. — Continuation de l'affaire Suisse. — Adoption par la diète du rapport sur l'espion Conseil. — M. Molé trompé. — Note du 27 septembre 1836 adressée à la Suisse. — Indignation du peuple en Suisse ; préparatifs ; souscription ; adresse au peuple français. — Indécision et frayeur du gouvernement de Berne ; procès du *Nouvelliste vaudois*. — Réponse de la diète à la note du 27 septembre. — Langage de la *Gazette d'Augsbourg*. — La république de Saint-Marin et Louis-Philippe. — Conclusion à tirer de la querelle du gouvernement français avec la Suisse. — Projets de Louis Bonaparte. — Caractère de ce prince. — Préparatifs du complot. — Insurrection militaire à Strasbourg ; comment elle échoue. — Louis Bonaparte fait prisonnier et conduit à Paris. — Le brigadier Bruyent à Vendôme. — Lettre de Louis Bonaparte au roi. — Louis Bonaparte exilé en Amérique. — Mort de Charles X.

CHAPITRE XLIX. 233

Coup d'œil général sur les affaires d'Afrique. — Mission historique de la France à Alger. — Système du maréchal Clausel. — Le général Berthezène. — Le duc de Rovigo. — Abd-el-Kader. — Système pacifique du général Desmichels ; traité du 26 février 1834 ; ses conséquences. — Le comte Drouet d'Erlon remplace le lieutenant général Voirol. — Incertitudes du gouvernement. — Affaire de la Macta. — Le maréchal Clauzel est envoyé de nouveau en Afrique. — Expéditions de Mascara et de Tlemecen. — Influence du séjour de l'Afrique sur les Français. — Camp de la Tafna. — Victoire de la Sickak. — Le maréchal Clausel à Paris. — Opinion du parti doctrinaire sur Alger ; opinion du roi ; vues de M. Thiers. — Première expédition de Constantine.

CHAPITRE L. 247

Élargissement des prisonniers de Ham. — Attentat. — Débats sur l'Espagne. — Procès de Strasbourg. — Lutte sourde entre M. Molé et M. Guizot. — Projet d'ostracisme. — Loi de disjonction rejetée. — Tableau des souffrances publiques. — Présentation de la loi d'apanage. — Pamphlet de M. de Cormenin. — Continuation de la lutte secrète engagée au sein du conseil. — Origine, physionomie et

Digitized by Google

influence du tiers parti. — Dislocation du cabinet du 6 septembre. — Efforts pour constituer un ministère de tiers parti; comment ils échouent. — M. Guizot vaincu; cabinet du 15 avril.

CHAPITRE LI. 259

Annonce du mariage du duc d'Orléans. — Discussion sur les affaires d'Afrique. — Dotation du duc d'Orléans. — Débats parlementaires. — Le cabinet du 15 avril est sauvé par M. Thiers. — Amnistie. — Arrivée de la princesse Hélène; son entrée dans Paris. — Ouverture du musée de Versailles. — Fêtes dans Paris.

CHAPITRE LII. 268

Affaires d'Afrique. — Anarchie dans l'administration de la colonie. — Entrevue du général Bugeaud et d'Abd-el-Kader. — Traité de la Tafna. — Prise de Constantine.

CHAPITRE LIII. 274

Nouvelle attitude prise par le parti démocratique. — Portrait de M. Arago. — Formation du *comité général*; sa physionomie; résultats de son influence. — Élections. — Origine de la *coalition*. — Fausse tactique de M. Guizot. — Première défaite de la coalition. — Derniers moments de M. de Talleyrand.

CHAPITRE LIV. 284

Travaux législatifs dans l'année 1838; lois sur l'organisation départementale, sur l'état-major, sur les justices de paix, sur les aliénés. — Finances; question de la conversion des rentes. — Exposé des doctrines financières de M. Jacques Laffitte; théorie de la *dette perpétuelle*. — Nécessité d'abolir l'amortissement. — État moral de la société. — Agiotage. — Questions des chemins de fer. — Le principe d'autorité défendu par le parti démocratique, abandonné par l'État. — Rapport de M. Arago. — Comment la question est résolue.

CHAPITRE LV. 298

Procès Hubert. — Couronnement de la reine d'Angleterre; le maréchal Soult à Londres. — Condamnation du lieutenant Laity. — Louis Bonaparte forcé de quitter la Suisse. — Naissance du comte de Paris. — Évacuation d'Ancône. — La coalition se ranime. — Fermentation générale des esprits. — Réveil du fanatisme religieux; troubles à Reims; mort du comte de Montlosier. — Procès de M. Gisquet contre le *Messager*. — Ouverture de la session de 1839. — Dernier combat de la coalition contre le ministère. — Attaques du parti légitimiste. — M. de Genoude; son portrait. — Traité des 24 articles imposé à la Belgique; abandon du Limbourg et du Luxembourg. — Chute du cabinet du 15 avril; jugement sur le ministère Molé.

CHAPITRE LVI. 314

Premiers débats entre les chefs de la coalition : M. Guizot demande le ministère de l'intérieur; on le lui refuse. — Cabinet de centre gauche essayé; comment la combinaison avorte. — Scène devant le roi. — Piége tendu à M. Thiers. — Ambassade offerte à M. Thiers pour l'éloigner. — Nomination d'un ministère provisoire. — M. Passy président de la chambre. — Nouvelles combinaisons vainement essayées. — Effroi de la bourgeoisie; fermentation générale. — Insurrection du 12 mai. — Formation d'un nouveau ministère. Barbès, Martin Bernard; leur procès, leur attitude devant les juges; leur condamnation; physionomie de la capitale.

CHAPITRE LVII. 328

Question d'Orient : — Mahmoud et Méhémet-Ali en présence. — Situation respective des grandes puissances relativement à Constantinople et à Alexandrie. — Préparatifs de guerre en Syrie. — Passage de l'Euphrate. — Apparente modération du vice-roi. — Commencement de la campagne diplomatique. — Fautes commises par les ministres du 12 mai. — Bataille de Nézib. — Ibrahim arrêté par la France au pied du Taurus. — Mort du sultan Mahmoud. — Jugement sur son règne. — Débats parlementaires sur la question d'Orient. — Le cabinet français invite tous les cabinets à garantir en commun l'intégrité de l'empire ottoman. — Concert européen. — Manœuvres diplomatiques de l'Angleterre. — Imprudences réitérées du gouvernement français. — Défection de la flotte ottomane. — Note du 27 juillet coupant court à un arrangement direct entre la Porte et Méhémet-Ali. — La note du 27 juillet désapprouvée par la Russie. — Malédiction de M. de Metternich. — Efforts de lord Palmerston contre le vice-roi; mesures coercitives proposées. — L'Angleterre et la Russie se rapprochent. — M. de Brunow à Londres. — Le ministère français se déclare pour le vice-roi. — Ligue contre la France. — M. Sébastiani représentant d'une politique occulte. — Discours de M. Thiers sur l'alliance anglaise. — Dotation du duc de Nemours rejetée. — Chute du ministère du 12 mai.

CONCLUSIONS HISTORIQUES. 349

DOCUMENTS HISTORIQUES. 355

Protocoles de la conférence de Londres relativement à la Hollande et à la Belgique. — Consultation sur la santé de madame la duchesse de Berri. — Rapport sur la salubrité de la citadelle de Blaye. — Rapport sur la santé de madame la duchesse de Berri. — Procès-verbal de l'accouchement de la duchesse de Berri. — Traité d'Unkiar-Skélessi. — Traité concernant le droit de visite. — Règlement du mutuellisme. — Traité de la quadruple alliance — Arrêt de mise en accusation des accusés d'avril. — Liste des pairs qui ont voté la mise en accusation. — Liste des défenseurs choisis par les accusés d'avril. — Liste des pairs qui répondent à l'appel, liste des pairs qui ne répondent pas. — Liste des accusés. — Lettre des défenseurs aux accusés d'avril. — Arrêt du 15 juillet 1835. — Note adressée par le directoire à M. le duc de Montebello, ambassadeur de France près la confédération Suisse. — Note adressée par l'ambassadeur de France à LL. EE. MM. les avoyer et conseil d'État de la république de Berne, directoire fédéral. — Réponse à la note de M. l'ambassadeur du roi des Français, adoptée par la diète dans la séance du 29 août. — Note adressée par l'ambassadeur de France à MM. les avoyer et conseil d'État de la république de Berne, directoire fédéral. — Réponse à M. de Montebello par la diète helvétique. — Traité de paix entre le général Desmichels et Abd-el-Kader. — Traité de la Tafna entre le lieutenant général Bugeaud et l'émir Abd-el-Kader.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

576360

Digitized by Google

Digitized by Google

Publications nouvelles.

EDITION ILLUSTRÉE.

HISTOIRE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE,

Par M. Thiers,

Membre de l'Académie française, ancien ministre, etc.,

DEUX MAGNIFIQUES VOLUMES GRAND IN-8°, PAPIER VÉLIN SATINÉ ET GLACÉ,

ORNÉS D'UN TRÈS-GRAND NOMBRE DE VIGNETTES, ENTÊTES, CULS-DE-LAMPE, IMPRIMÉS DANS LE TEXTE,
ET DE 30 GRANDES PLANCHES IMPRIMÉES À PART DE DESSINS AVEC LE PLUS GRAND SOIN,

D'APRÈS LES DESSINS DE VERNET ET HAFFNER ET LES PRINCIPAUX TABLEAUX DE MUSÉE DE VERSAILLES.

Cet ouvrage sera publié en 80 livraisons de 16 pages environ.
Toutes celles qui dépasseraient ce nombre seront fournies *gratis* aux 2000 premiers souscripteurs.

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

du même auteur,

Nouvelle édition, suivie d'une continuation et précédée du Résumé de l'Histoire de France jusqu'au règne de Louis XII

PAR FÉLIX BODIN;

2 volumes grand in-8°, ornés de 41 belles gravures.

LOUIS XIV,

SON GOUVERNEMENT ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'EUROPE;

Suivi de :

PHILIPPE D'ORLÉANS, RÉGENT DE FRANCE,

PAR CAPEFIGUE;

UN GROS VOLUME GRAND IN-8° A 2 COLONNES.

LOUIS XV

ET LA SOCIÉTÉ DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

Par le même auteur;

1 beau volume grand in 8° à deux colonnes

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT,

SUR LES CAUSES SECRÈTES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE DES CABINETS DANS LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION,

PAR M. LE COMTE D'ALLONVILLE; 3 VOLUMES GRAND IN 8°.

Le même ouvrage : 13 volumes in-18.

Digitized by Google

Prem. Legatoria Artistica
ACHILLE FIORE
Via Grande Archivio, 3 - Napoli

Digitized by Google

Digitized by Google